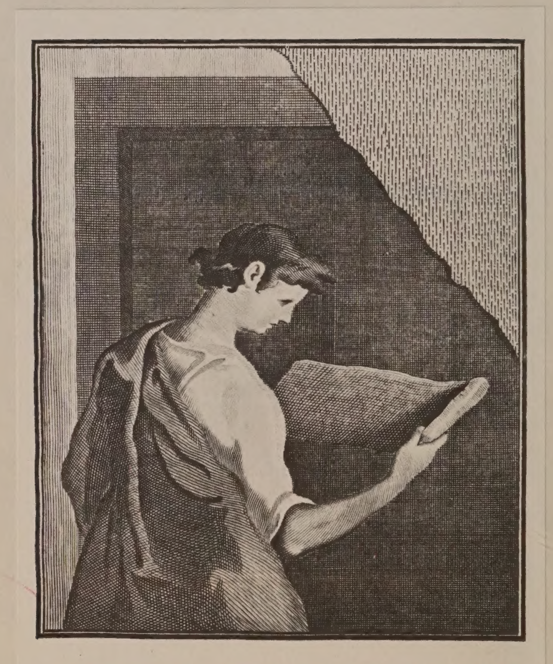




# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

IMPRIMERIE ALFRED VROMANT ET Cie
BRUXELLES



# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ARCHÉOLOGIE

DE

# BRUXELLES

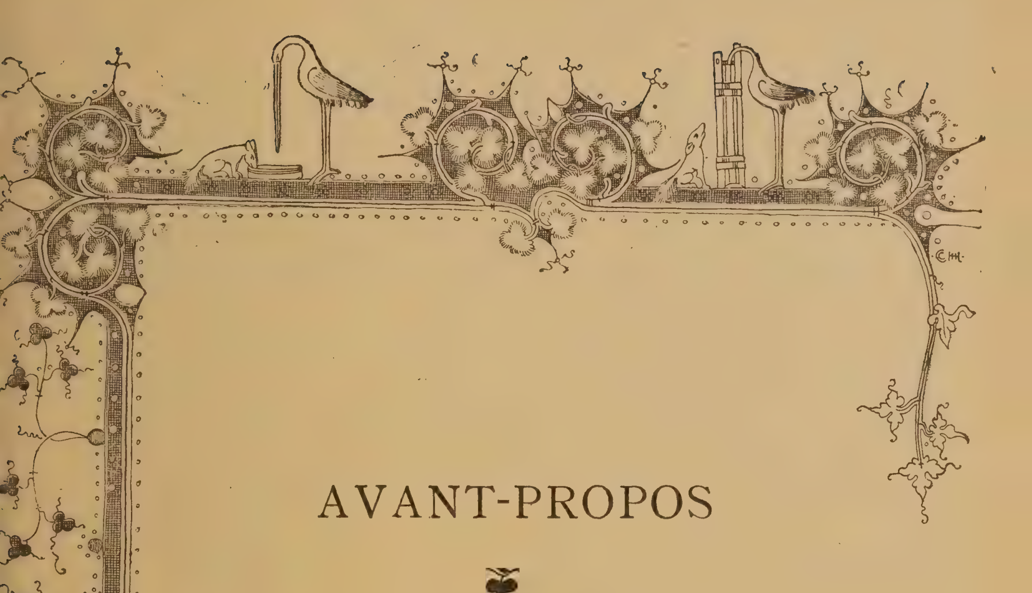
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI

ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

MÉMOIRES, RAPPORTS, DOCUMENTS. — TOME HUITIÈME — 1894

---

BRUXELLES
E. LYON-CLAESEN, ÉDITEUR
8, RUE BERCKMANS, 8



# AVANT-PROPOS

Le rôle des artistes qui ont vu le jour dans l'ancien Brabant a été considérable. Architectes, peintres, sculpteurs, hautlissiers ont exécuté dans nos provinces, en France, en Espagne, dans les contrées germaniques et scandinaves des œuvres du plus haut mérite et en si grand nombre, que le recensement en est à peine ébauché. Dès lors, ne conviendrait-il pas de rappeler par un vocable précis la provenance de tant de productions de valeur ?

Il n'y a pas bien longtemps encore, on englobait sous le nom de flamands tous les artistes qui sont nés dans les dix-sept provinces.

De nos jours, on a réagi contre cet usage. M. Jean Rousseau a distingué, dans son étude sur la sculpture, l'élément wallon, de l'élément flamand ; mais le regretté critique n'a pas eu l'occasion, son œuvre étant restée inachevée, de mettre en lumière l'importance des ateliers brabançons.

Les artistes du Brabant n'ont jamais dédaigné de se réclamer de leur pays d'origine. Nous n'en voulons d'autres preuves que

ces deux faits qui se présentent à notre mémoire. Au XIII^e siècle, l'auteur de la statue de saint Wenceslas, roi de Bohême, n'est connu que sous le nom de Jean le Brabançon ; au commencement du XV^e siècle, deux sculpteurs qui travaillaient à l'église Saint-François à Ferrare sont désignés sous le nom *d'Alemani ex parte Brabantiæ*.

On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs, que les destinées du Brabant ne se sont jamais confondues entièrement avec celles de la Flandre ; et l'historien ne peut oublier aujourd'hui les rivalités qui ont existé entre ces deux régions voisines, rivalités résultant de la différence d'humeur et de la diversité d'intérêts.

Il serait puéril, nous en convenons, d'amoindrir la réputation artistique des célèbres cités flamandes : de Gand, de Bruges, d'Audenarde, etc., tel n'a jamais été notre sentiment ; mais il nous a paru équitable de constater qu'à partir du XIV^e siècle, il a existé dans le Brabant une école florissante de sculpture, dont l'influence au XV^e a été prépondérante.

Ce modeste essai concernera surtout les artistes originaires de Bruxelles et de Louvain ; et, si les circonstances le permettent, nous consacrerons une étude spéciale aux imagiers anversois.

Il nous tarde maintenant d'exprimer toute notre gratitude à M. Louis Cavens qui, non content de doter le musée d'antiquités de l'État de nombreux objets du plus haut intérêt appartenant à diverses époques, favorise de tout son pouvoir les recherches archéologiques. C'est grâce à son concours généreux, qu'il a été pourvu à l'illustration du présent texte, et nous sommes heureux d'associer, dans nos remercîments, à ce généreux protecteur de la Société d'Archéologie, son zélé Président, M. le comte de Nahuys, qui n'a cessé de prendre le plus vif intérêt à nos recherches.

Nous sommes redevable d'utiles renseignements à MM. le chanoine Reusens, van Even, Hans Hildebrand, antiquaire du royaume de Suède, à M. le docteur Schlie de Schweim, à M. A. van Hammée, à MM. Paul Saintenoy, Fréd. Simon, F. Malfait, E. Nève, C. Goffaerts, L. Blanchaert, A. Van Gèle, C. De Becker et E. Van Segvelt.

30 octobre 1893.





Fig. 1 — Linteau de la porte de Samson, à Nivelles.

# ÉTUDE

SUR LA

# SCULPTURE BRABANÇONNE

## AU MOYEN AGE

## CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil historique sur la situation du Brabant au début du moyen âge. — Institutions monastiques. — Gouvernement des ducs de Brabant. — Obstacles au développement de la sculpture. — Portail de Samson, à Nivelles — Sculptures de l'église Saint-Germain à Tirlemont et de l'église de la Chapelle à Bruxelles. — Vierges d'Alsemberg, de Louvain, de Diest, de Laeken, de Hal, de Notre-Dame du chant d'oiseaux, à Bruxelles. — Vierges de Notre-Dame, à Anvers, de l'église Saint-Jacques, à Louvain. — Christ de Louvain. — Croix triomphale de Forest, de Lowaige, de Wesemael, d'Op-Linter. — Pierres tombales de Forest. — Tombeaux du duc Henri Ier, de Mathilde et de Marie de Brabant, de Henri III et d'Aleidis. — Jean l'imagier, Jean le Brabançon, auteur de la statue de saint Wenceslas, à Prague. — Tombeau de Henri II, à l'abbaye de Villers. — Châsse de sainte Gertrude, à Nivelles.



E Brabant ne peut pas se glorifier, comme la principauté de Liège, d'un passé artistique qui le relie immédiatement par le règne de Charlemagne, aux grandes traditions de Rome et de Byzance. L'éloignement de cités florissantes devait nécessairement retarder, dans ce pays, tout épanouissement intellectuel et artistique.

A cet isolement venait encore se joindre la rudesse native des

habitants. Les Brabançons conservèrent longtemps, dit Mgr Namèche [1], dans leurs mœurs et leurs usages, quelque chose des instincts violents que saint Liévin reprochait déjà au VII[e] siècle, à leurs ancêtres.

*Impia barbarico gens exagitata tumultu*
*Hic Bracbanta, furit meque cruenta ferit.*

Plus tard, cette turbulence trouvera un dérivatif au dehors; au XII[e] et au XIII[e] siècle, continue l'historien dont nous venons d'invoquer le témoignage, les Brabançons louent leurs bras et leur courage aux princes voisins. Ils apparaissent tout d'abord, en Angleterre, soutenant la royauté contre les efforts réunis de la noblesse et de la France. Plus tard, ils se répandent dans les autres pays et précèdent les *Costerels*, en France, et les *condottieri*, en Italie. Leur nom devint le synonyme de la valeur indomptable mêlée aux plus effroyables violences.

Cil cotorels, cil brabançons
Ce sont diables.

Tel est le jugement de Gauthier de Coincy, poète du XIII[e] siècle.

Et cependant ces préoccupations belliqueuses n'étouffèrent pas toute entreprise pacifique. A la longue le génie brabançon s'assouplit sans rien perdre de son énergie, ni de son initiative.

Cette évolution fut particulièrement favorisée par l'éclosion des abbayes, des chapitres, dont la présence exerça une action bienfaisante sur les mœurs et la culture intellectuelle. Le Brabant fut également redevable des plus grands bienfaits à la vaillante et sage administration de ses princes.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler brièvement les faits saillants qui ont contribué, dans la plus large mesure, à l'amélioration intellectuelle et morale d'une région appelée, dans le domaine artistique, à de si brillantes destinées.

La revue rapide que nous nous proposons de faire nous paraît d'autant plus justifiée, que la plupart des monuments antérieurs au XII[e] siècle ont été anéantis. Il ne semble pas équitable, cependant, de perdre de vue les premiers efforts des véritables civilisateurs du Brabant lorsqu'on aborde l'histoire de son art sculptural.

[1] *Cours abrégé de l'histoire nationale.*

Les manifestations artistiques sont les témoins les plus sincères des âges passés. On ne songe plus à faire l'histoire de la Grèce sans s'occuper des créations de ses architectes, de ses sculpteurs et de ses céramistes. Il importe donc, pour le Brabant, à défaut de monuments, de citer tout au moins le témoignage des chroniqueurs.

Dans le traité de Meerssen, de 870, on mentionne déjà quatre comtés compris dans le Brabant, *in Brachbanto comitatus quatuor*. A la suite de la sanglante défaite essuyée par les Normands, en 892, Louvain paraît avoir acquis une importance assez notable. Lambert-le-Barbu y fixa sa résidence comtale. C'est à ce prince que remonte la fondation de l'église Saint-Pierre, à Louvain et la réédification, ou tout au moins, la construction de celle de Saint-Géry, à Bruxelles. Son règne dura une quarantaine d'années, de 977 à 1015. Il reçut la sépulture dans l'église de Nivelles.

Bruxelles fut redevable à Lambert dit Baldéric, de ses premiers agrandissements, de ses fortifications et de son chapitre de chanoines. Le 16 novembre 1047, il fit transporter en grande pompe dans l'église récemment érigée, le corps de sainte Gudule qui avait reposé jusqu'alors dans l'église Saint-Géry. Trois ans plus tard le comte fonda le chapitre de Saint-Pierre, à Louvain. En 1046, la collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, fut consacrée et l'on vit l'empereur Henri III assister à la cérémonie et porter sur ses épaules, le corps de la sainte jusqu'au nouveau sanctuaire, En 1082, Henri III, prit le premier le titre de comte de Louvain et de Brabant, s'associa à l'érection du tribunal de la paix et réprima avec la plus grande vigueur le brigandage qui infestait le pays.

Les dernières années du IX^e siècle furent marquées par un événement considérable et qui eut, pour le progrès des mœurs, de très heureux effets. « Un religieux du monastère de Saint-Pierre, à Gand, nommé Wildéric, dit Mgr Namèche, parcourut la Flandre et le Brabant, appelant de sa voix éloquente et inspirée les populations à la pratique des vertus du christianisme. Cinq ou six chevaliers quittèrent sous l'influence de sa parole, la cotte d'armes pour le froc et parmi eux, et à leur tête, se trouvait un homme qu'avaient rendu célèbre sa nature sauvage et les crimes qu'on lui reprochait. Il s'appelait Gérard-le-Noir. Ces hommes

transformés renoncèrent à tout ce qu'ils possédaient sur la terre et vinrent se confiner sur les bords de la Dendre, dans une solitude affreuse, n'emportant avec eux que trois pains, la moitié d'un fromage et quelques outils grossiers. Pleins de confiance dans la Providence, ils élevèrent peu à peu un oratoire, un refuge pour les pauvres, un asile pour les voyageurs et une sorte de cabane pour eux-mêmes. Ce fut là l'origine de la célèbre abbaye d'Affligem, dont les moines brillèrent également par la piété et la science, où se gardait l'étendard ducal, et qui voyait son abbé occuper le premier rang parmi les prélats du Brabant. »

Ce n'était pas, à proprement parler, le premier monastère important qui avait été créé dans la contrée. A Gembloux, dans le sud du Brabant, saint Guibert avait déjà fondé, en 922, un asile pour la prière et le travail qui était régi par la règle de saint Benoît. Dès le XIe siècle, l'orfèvrerie y était déjà en grand honneur.

L'abbé Olbert, élu en 987, dota l'église qu'il avait reconstruite de nombreuses pièces d'orfèvrerie, parmi lesquelles on cite certain parement d'autel en argent repoussé et ciselé. Tithmar qui fut revêtu de la dignité abbatiale, en 1071, enrichit de bas-reliefs d'argent ciselé l'ambon de l'évangile et la châsse de saint Exsupère.

Nous ne parlons pas de la part glorieuse que les chevaliers de la contrée prirent aux croisades entreprises pour la délivrance du Saint-Sépulcre. Qu'il nous suffise de citer Godefroid de Bouillon, né à Baisy, en Brabant, une des plus belles figures chevaleresque du moyen âge.

De Godefroid-le-Barbu date l'adjonction au Brabant, du marquisat d'Anvers qui était précisément le théâtre des exploits de Tanchelin. En 1124, huit ans après la mort de l'hérésiarque apparaît saint Norbert, fondateur de l'Ordre de Prémontré. Il efface les dernières traces de l'erreur de Tanchelin : et les chanoines de saint Michel institués à Anvers par Godefroid de Bouillon, gagnés par tant de sainteté et de prestige, cèdent à saint Norbert leur propre église : elle fut connue dès lors sous le nom d'abbaye Saint-Michel.

Bientôt après surgissent les abbayes de Parc, près de Louvain, d'Heylissem, de Grimberghe, de Tongerloo et de Vlierbeek. Déjà

trente ans plus tôt des abbayes bénédictines avaient été fondées à Cortenberg, en 1095, à Forest (Vorst), en 1096 ; celle de Grand Bigard date de 1126.

Sous Godefroid II avait été érigée, grâce à la libéralité d'Onulphe, sire de Wolverthem, l'abbaye de Jette ou de Dileghem, près de Bruxelles. Au règne de Godefroid III se rattachent plusieurs faits importants : en particulier, la fondation de l'abbaye de Villers par saint Bernard lui-même, en 1147 ; celle de l'abbaye de Postel, en Campine, qui fut occupée par les religieux Norbertins en 1176 ; et enfin, la construction de l'église principale de Bruxelles. Ce fut, en effet, le 3 juin 1155 que fut posée solennellement la première pierre de l'église des Saints-Michel et Gudule.

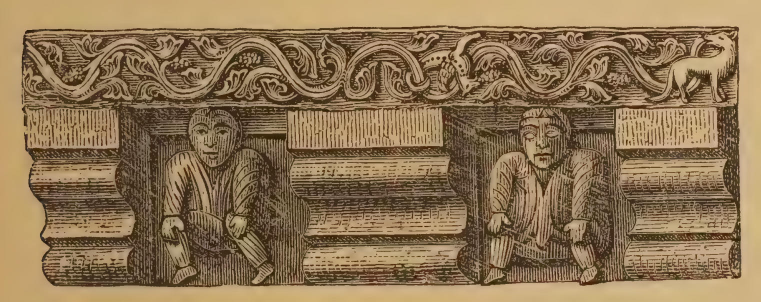


Fig. 2. — Prise de l'église de Saint-Germain à Tirlemont (XII[e] siècle).

Accablé d'infirmités, Godefroid résigna l'administration de son duché entre les mains de son fils pour se retirer à Orten, qui devint, grâce à son impulsion, la ville de Bois-le-duc.

Henri I[er]-le-guerroyeur passa la première partie de son règne dans des entreprises guerrières ; mais après les désastreuses batailles de Steppes et de Bouvines, il consacra les vingt dernières années de sa vie à faire goûter à ses sujets les bienfaits de la paix. Plusieurs villes lui furent redevables de privilèges et de franchises considérables. D'autre part, les institutions monastiques se multiplièrent, et, fait digne de remarque, presque tous les nouveaux établissements adoptèrent la règle de Cîteaux. La célèbre abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut fut fondée en 1234. La Cambre aux portes de Bruxelles *Camera beatæ Mariæ vir-*

*ginis,* Aywières, la Ramée Florival Argenton, dans le Brabant Wallon ; Nazareth, près de Lierre, Perck, *Parcum Dominarum* dans la région thioise. Rappelons aussi que le duc avait fondé à Louvain, en 1206, le chapitre noble de Sainte-Gertrude. Il dota princièrement l'hôpital Saint-Jean et pourvut à l'établissement des chanoines de Saint-Augustin en l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. Henri II se distingua, en 1236, dans la croisade contre les *Stadingers* du nord de l'Allemagne. Après la conquête de Daelhem pris sur l'archevêque de Cologne, il se consacra entièrement à l'administration de son duché, s'efforça de procurer à ses sujets la sécurité et encouragea la culture des lettres. Ce fut surtout Louvain qui ressentit les effets de sa sollicitude.

Du reste, dans l'épitaphe de Henri II qui nous est parvenue, on célèbre en style magnifique, ses brillantes qualités et le bonheur qu'il procura à ses sujets,

... *Quem Deus huc misit sub quo Brabantia risit*
*Quo vixit lœta sua gens, plebs altera mutâ.*

« La présence de la cour ducale, dit M. Van Even, influait d'une manière salutaire sur la prospérité et l'opulence de Louvain. Cette cour était alors une des plus splendides de l'Occident. Henri III, duc de Brabant (1248 à 1263), savait allier le goût des choses de l'esprit au talent des affaires ; il occupait lui-même, comme son ami Thibault de Navarre, un rang distingué parmi les ménestrels français. Il usait d'une libéralité à toutes épreuves vis-à-vis des savants, des poètes, des artistes et leur faisait un brillant accueil. »

Il fut le mécène d'Adènes, le Roi qui lui a rendu ce naïf hommage :

*Menestrel au bon duc Henri*
*Fui ; cil m'éleva et norri*
*Et me fist mon mestier apprendre.*

Le nom de Jean-le-Victorieux évoque le souvenir de la bataille de Woeringen (1288). Cet événement eut les plus heureuses conséquences pour la prospérité des cités brabançonnes. Louvain, Anvers, Lierre, Hérenthals reçurent du prince de nouveaux privilèges et l'extension de franchises déjà existantes. Le duc Jean

introduisit plus d'uniformité dans l'administration de la justice en imposant de nouvelles lois, *landkeuren*, destinées à réprimer la rudesse des mœurs. Il favorisa l'agriculture, le commerce et améliora le monnayage ; il encouragea les écrivains, les poètes et lui-même ne dédaignait point le culte des muses, car plusieurs de ses œuvres nous sont parvenues dans le recueil des *Minnesingers*.

La sculpture qui, chez nos voisins du Sud, prêtait son prestigieux concours à l'architecture, semble, dans le Brabant, avoir souffert, au XIIe siècle, d'un certain abandon. Soit indifférence, soit impuissance, les bâtisseurs d'alors se préoccupent fort peu de rehausser les édifices par une décoration plastique.

Ne faudrait-il pas voir dans la pénurie des monuments, un effet de l'influence cistercienne qui, à cette époque, était considérable dans le Brabant ? On sait que saint Bernard voyait de mauvais œil, le luxe qui se déployait dans la construction des églises et dans les abbayes ; et il a même exhalé ses plaintes dans une lettre qu'il adressa, vers 1125, à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qui appartenait à l'ordre célèbre de Cluny.

« Que signifient, s'écrie-t-il, dans ces cloîtres où les frères vaquent à la lecture, ces monstruosités ridicules, ces je ne sais quelles beautés difformes ou belles difformités ? que font là ces singes immondes ? et ces lions féroces ? et ces monstrueux centaures ? et ces demi-hommes ? et ces tigres tachetés ? et ces soldats qui se battent ? et ces chasseurs qui donnent du cor ? Sous une tête vous voyez plusieurs corps, et en revanche sur un corps vous voyez plusieurs têtes ! Voilà à un quadrupède une queue de serpent, et voici à un poisson une queue de quadrupède ! Ici c'est un cheval qui finit en chèvre, et là un animal à cornes qui finit en cheval ! En somme, c'est de toutes parts, une telle variété, une telle étrangeté de formes, qu'on aime mieux faire la lecture sur les marbres que dans son livre et passer les jours à étudier de pareilles choses qu'à méditer les lois de Dieu ! »

Cet anathème lancé contre le luxe a dû comprimer l'essor de l'art plastique dans les nombreuses maisons dépendant de Cîteaux, que les XIIe et XIIIe siècles avaient vu surgir sur le sol brabançon. De son côté, le clergé séculier n'aura pas manqué de subir le contre-coup de cette vérité extrême.

On nous a objecté que le rigorisme cistercien n'avait pas eu les effets que les archéologues lui attribuent à bon droit. Qu'il nous suffise de citer, à ce sujet, les témoignages que nous trouvons dans un récent ouvrage de Mgr Dehaisnes.

« Les annales de la ville d'Ypres présentent, dès 1230, une mention qui rappelle l'usage suivi dans le nord de la France, de peindre les églises : à cette date, l'évêque de Térouanne, au sujet de l'érection de l'hospice Voet, défend sans doute sous l'influence des idées cisterciennes, de représenter des croix ou des images ailleurs qu'à l'autel et dans le haut des salles [1]. »

Nous avons l'occasion de constater l'application de semblable règle de conduite. Il y a quelques années, on voyait encore dans le réfectoire de l'abbaye de Villers, les vestiges de l'image de la Vierge, de dimensions considérables, qui couvrait l'une des parois de la salle. Selon toute vraisemblance, il n'y avait pas, au moins au xiiie siècle, de statue dans ce local. Ce qui est un fait indéniable, c'est l'absence presque complète de décoration sculpturale à l'abbaye, si l'on excepte une clef de voûte reproduite dans l'œuvre de M. l'abbé Debruyn, et quelques détails de peu d'importance [2].

Dans l'ouvrage déjà cité, on lit encore que l'abbé Gautier du Quesnoy, qui administra Vicogne de 1211 à 1229, fit construire une salle capitulaire ornée de riches peintures. « Mais les religieux cisterciens, qui visitèrent vers cette époque les maisons de leur ordre dans le nord de la France, s'inspirant sans doute des austères recommandations de saint Bernard, ordonnèrent d'effacer les peintures de la salle capitulaire, comme trop riches et trop profanes et les firent remplacer par d'autres motifs de décoration. Quant à celles de la chapelle qu'ils voulaient aussi détruire, les religieux de Vicogne s'y opposèrent formellement ; et cette sévérité des cisterciens, qui s'était produite en d'autres couvents, fut cause qu'on en appela au supérieur de l'ordre, et que ces religieux perdirent le droit de visiter l'abbaye [3]. »

Mgr Dehaisnes fait remarquer que ce fut surtout au xiie et au xiiie siècles que l'austérité cistercienne prévalut. Dans les

[1] *L'Art chrétien en Flandre*, p. 156.
[2] *Archéologie religieuse*.
[3] *Op. cit.*, p. 528.

abbayes de Vaucelles, de Loos, de Flines, appartenant à l'ordre de Cîteaux, on exécuta d'importants travaux artistiques du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. La même réaction se produisit dans les nombreux couvents du Brabant et du reste du pays. L'abbaye d'Orval érigea en l'honneur de saint Bernard, au xviii<sup>e</sup> siècle, une somptueuse église, à laquelle la Révolution de 1793 ne permit pas de mettre la dernière main.

Il existait encore un autre obstacle au développement de la statuaire monumentale que nous nous bornons à indiquer : c'est la difficulté où se trouvaient les architectes de se procurer des matériaux propres à la sculpture, tandis que les Français, mieux dotés sous ce rapport que leurs voisins du nord, faisaient les progrès les plus rapides dans la décoration des édifices. Cette pénurie, qui a dû être réelle au xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles, s'évanouira aux époques suivantes ; et, il suffit de rappeler le luxe déployé dans la bâtisse des hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain, pour montrer que les architectes surent alors se procurer des matériaux convenables pour la décoration monumentale.

A cette difficulté, des auteurs joignent encore l'absence de monuments importants de la période belgo-romaine. « Dans toutes les contrées où des monuments romains existaient au moment de la formation du style roman, dit M. le chanoine Reusens, leur présence a exercé une grande influence sur la décoration des édifices. Les sculpteurs des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, novices dans leur art, s'inspiraient, pour ainsi dire indistinctement, des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Au contraire, dans les endroits où les monuments romains faisaient défaut, ils s'efforçaient souvent d'imiter, dans la sculpture monumentale, les types variés apportés de l'Orient. Nous n'avons, en Belgique, aucun monument belgo-romain de quelque importance ; nos sculpteurs furent donc obligés de chercher leurs inspirations ailleurs [1]. »

L'observation est surtout juste pour les débuts du moyen âge, mais on aurait tort, cependant, d'attacher une trop grande importance à l'influence que les monuments de l'antiquité ont pu exercer sur les artistes des xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles. En effet, n'est-il pas surprenant que dans le midi de la France et même dans certaines

[1] *Op. cit.*, t. I, Reusens, p. 343.

contrées de l'Italie, à Rome notamment, les arts plastiques aient été arrêtés dans leur essor, tandis que l'Ile de France, la Picardie, la Champagne, moins riches cependant en vestiges de la domination romaine que d'autres contrées de l'Europe, produisirent au XIIIe siècle, d'incomparables monuments. L'art français qui a laissé à Notre-Dame de Paris, à la cathédrale de Reims, à la Sainte-Chapelle tant de manifestations géniales, n'avait pas puisé directement son inspiration aux sources antiques. « Cette école du XIIIe siècle qui n'avait certes pas étudié l'art grec, en Occident, dit Viollet-le-Duc, et qui en soupçonnait à peine la valeur, se développe comme l'art grec. » Et plus loin le savant architecte révèle, avec infiniment de justesse, le secret de la supériorité du génie français. « Apprendre le métier, le conduire jusqu'à une grande perfection en se faisant le disciple soumis d'une tradition, quitter peu à peu ce guide pour étudier matériellement la nature, puis un jour se lancer à la recherche de l'idéal quand on se sent les ailes assez fortes, c'est ce qu'ont fait les Grecs, c'est ce qu'ont fait les écoles du XIIIe siècle. Et de ces écoles, la plus pure, la plus élevée est, sans contredit, l'école de l'Ile de France. Celle de Champagne la suit de près, puis l'école rhénane se développa plus tardivement [1]. »

Rien n'est plus instructif, ni plus captivant à la fois que de comparer les œuvres du XIe et du XIIe siècle, aux attitudes raides, aux draperies conventionnelles, aux physionomies symétriques ; de les comparer, disons-nous, aux statues archaïques découvertes à l'Acropole d'Athènes et à l'Olympie, et d'arriver ensuite, par étapes, jusqu'à l'époque des Phidias et des Praxitèle, en Grèce, des statues de Reims et d'Amiens, en France. Fait digne de remarque, l'art français à son apogée a mille points de contact avec les plus belles créations de l'art grec à l'époque de sa splendeur. Apparemment, les artistes ont suivi le même processus, indiqué plus haut par Viollet-le-Duc avec tant d'autorité.

Il serait impossible de tenter semblable étude comparative dans nos contrées, car le Brabant, comme la Flandre, n'a suivi que fort tard le mouvement qui révolutionnait la France et provoquait une superbe efflorescence artistique. Placé entre deux

[1] Viollet-le-Duc, *Dict. d'arch.*, t. VIII, p. 138.

courants, celui de la France et celui de l'Allemagne, l'art indigène ne se révèle que par intermittences.

Citons, à cet égard, la porte romane dite de Samson à l'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles. On remarque sur le linteau trois scènes empruntées à la vie de Samson. Au milieu celui-ci terrasse le lion; à droite Dalila lui coupe les cheveux; à gauche les Philistins lui crèvent les yeux. Dans les angles du porche les plus rapprochés de la porte, il y a deux colonnettes engagées sur les fûts desquels sont adossées deux statues représentant l'enlèvement des portes de Gaza et la chute du temple de Degon (fig. 1).

Les montants supportant le linteau qui vient d'être décrit, sont décorés de rinceaux formés de pampres animés par la présence d'un centaure (fig. 3), d'un oiseau, d'un vendangeur et d'une chèvre [1].

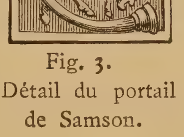


Fig. 3.
Détail du portail de Samson.

Comme M. le chanoine Reusens le fait remarquer, ces diverses scènes et représentations relatives à Samson préfigurent les principaux mystères de la passion et de la résurrection du Sauveur.

MM. le docteur Bock et Alvin [2], datent du XIe siècle, la porte de l'église Sainte-Gertrude dont la consécration eut lieu en 1047. Peut-être appartient-elle au siècle suivant. Œuvre de terroir intéressante, mais d'une rude exécution, elle permet d'apprécier l'état de la plastique dans le Brabant et de constater dans quelle infériorité réelle se trouvait l'art indigène en regard des productions contemporaines des écoles allemande et française.

« Sous la tour de l'église Saint-Germain, à Tirlemont, il existe, dit M. le chanoine Reusens, deux petites frises romanes très intéressantes portées l'une et l'autre par des figures accroupies (fig. 2 et 4). Elles représentent des branches de vignes chargées de fruits; dans la première, la branche sort de la bouche d'une tête d'un renard, dans la seconde, elle naît de celle d'une tête cou-

[1] M. le chanoine Reusens. *Éléments d'archéologie*, t. I, p. 370.
[2] *Bulletin de l'Académie*, Ire série, t. I, XVII-1840.

ronnée. Des animaux fantastiques à tête de canard et une tête d'homme sont mêlés aux rinceaux » (fig. 4). On voit encore quatre statues représentant, l'une saint Jean-Baptiste tenant un disque où est représenté l'agneau pascal; David jouant de la harpe ; un personnage couronné et un autre tenant une banderole.

On conservait dans la même église à Tirlemont, des fonts baptismaux en laiton, d'une exécution tout à fait barbare, et qui datent de l'année 1149. Ils sont aujourd'hui au Musée d'antiquités de Bruxelles. Bien qu'il ne soit pas encore établi que ce soit une œuvre brabançonne, il n'est pas inopportun d'en rappeler ici le souvenir, car par le fait même que les fonts sont datés, ils constituent une indication des plus précieuses pour l'archéologie.



Fig. 4. — Frise romane de l'église de Saint-Germain à Tirlemont (XIIe siècle).

Dans nos contrées, l'art à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe subit, comme nous le disions plus haut, tantôt l'influence germanique, tantôt l'influence française. Il semble en quelque manière se traîner péniblement à la suite des architectures étrangères. L'art ogival avait déjà formulé ses principes que l'on construisait encore dans le Brabant des édifices romans. L'ancienne porte de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain, a été construite en 1220, et celle de Winxele doit être sa contemporaine.

Cependant le génie national se prépare lentement à revendiquer la place qu'il occupera dans le domaine artistique. Cette évolution qui s'annonce timidement au début par des tentatives isolées, s'affirme ensuite avec plus d'énergie pour aboutir, à la fin du XIVe siècle, à l'avènement d'un art réaliste.

A cet égard, rien de plus intéressant à étudier que l'église de la Chapelle à Bruxelles, bâtie selon certains auteurs, au XIIe siècle, mais dont l'origine, comme l'a fait remarquer très judicieusement M. Schayes, remonte au début du XIIIe siècle.

Il n'y a pas lieu de s'attarder ici à l'examen du chœur qui est digne de l'admiration des bâtisseurs les plus exigeants, pour l'har-

monie et l'élégance des lignes, l'ingéniosité des combinaisons mises en œuvre. C'est à l'extérieur que doit se porter notre examen. Ce qui frappe dans l'abside, c'est la prodigalité, très rare en notre pays au XIII[e] siècle, avec laquelle on a présidé à la décoration de l'édifice. Il serait intéressant de tenter des rapprochements entre ces productions et celles de nos voisins du sud, car les sculptures de la Chapelle ne laissent pas d'avoir quelque affinité

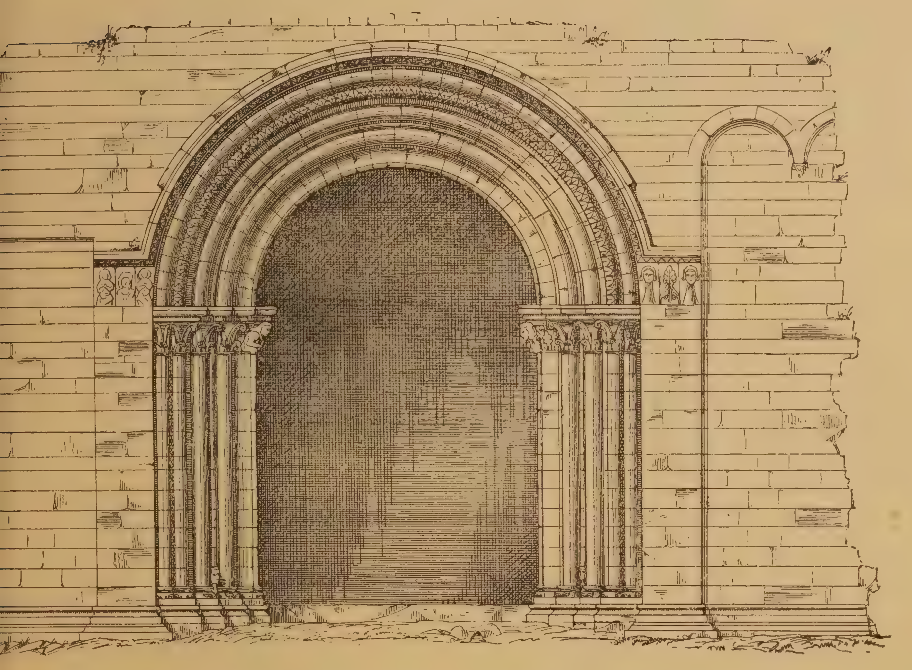


Fig. 5. — Porte de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain, construite vers 1220 [1].

de style et de caractère avec les créations pittoresques, écloses à l'ombre des édifices de l'ancienne école bourguignonne. Ce qui éclate ici, c'est l'humour du terroir assaisonné de traits de cet esprit trivial, primesautier qui est resté au fond du caractère populaire. La physionomie de ces gargouilles, les personnages bizarres des frises, intéressent par leur imprévu, et leur robuste santé.

[1] Les clichés 2, 3, 4 et 12, nous ont été prêtés par M. le chanoine Reusens. Les clichés 5, 13 et 14, ont été mis à notre disposition par M. E. Van Even.

Certes, l'imagier s'est senti à l'aise, quand il a historié à grands traits, les parois extérieures de l'édifice, tandis que dans le sanctuaire, il devait mettre un frein à sa verve et à sa fantaisie.

Il serait fastidieux de décrire par le détail, la corniche qui règne au-dessus de l'abside, où le sculpteur a fait surgir des feuillages largement traités, des masques grimaçants, des figures d'hommes accroupis, s'étirant la bouche à l'envi ou passant la langue entre les dents. Parfois l'artiste mêle aux rêveries de son rude ciseau, une figure humaine calme et sereine, formant ainsi, sans y prendre garde peut-être, de piquants contrastes. Les gargouilles qui dominent les contreforts le disputent encore en grotesque et en imprévu. Ici c'est une truie insolente, là un monstre menaçant, plus loin un homme encapuchonné qui, la bouche béante, penchent dans le vide leur face énorme. Les architectes trouveront peut-être que ce décor est un peu disproportionné ; que les dimensions de l'édifice réclamaient une ornementation plus discrète. Soit, mais le curieux, en revanche, n'a garde de dédaigner ces manifestations, où il assiste à l'éveil d'un art autochtone.

Les calvaires, qui de l'avis de M. L. Courajod, suffiraient à reconstituer l'histoire de la plastique, nous livrent également de précieuses données sur les progrès de la sculpture au XII[e] et au XIII[e] siècle.

On remarque dans une des chapelles latérales de l'église Saint-Pierre, à Louvain, un christ en bois sculpté, vêtu d'une longue robe de velours, le front ceint d'une couronne d'épines en argent. Le bras droit qui n'est pas fixé au bois de la croix penche très visiblement. Cette attitude insolite qui intrigue beaucoup, à première vue, a sa raison d'être. En effet, ce Christ a dû appartenir à un groupe représentant la descente de croix, sujet du reste connu de bonne heure au moyen âge. Les pieds du Christ sont cloués l'un sur l'autre. La tête étroite et allongée est dépourvue de noblesse, mais les traits de la physionomie reflètent une douleur profonde et calme. En considérant cette tête sur laquelle pèsent d'indicibles afflictions, il semblerait que l'imagier a oublié la beauté native de l'Homme-Dieu pour ne songer qu'à la victime assumant le fardeau de l'humanité coupable.

M. Westlake, dans une étude consacrée à l'exposition de Malines en 1864, a donné un croquis sommaire de ce Christ. Il admet

l'avis que l'image est du xe siècle. C'est vieillir outre mesure cette œuvre d'ailleurs bien intéressante. En effet, la seule position des pieds cloués l'un sur l'autre au lieu d'être juxtaposés, indiquerait que l'on est très loin du xe siècle. D'autre part, la

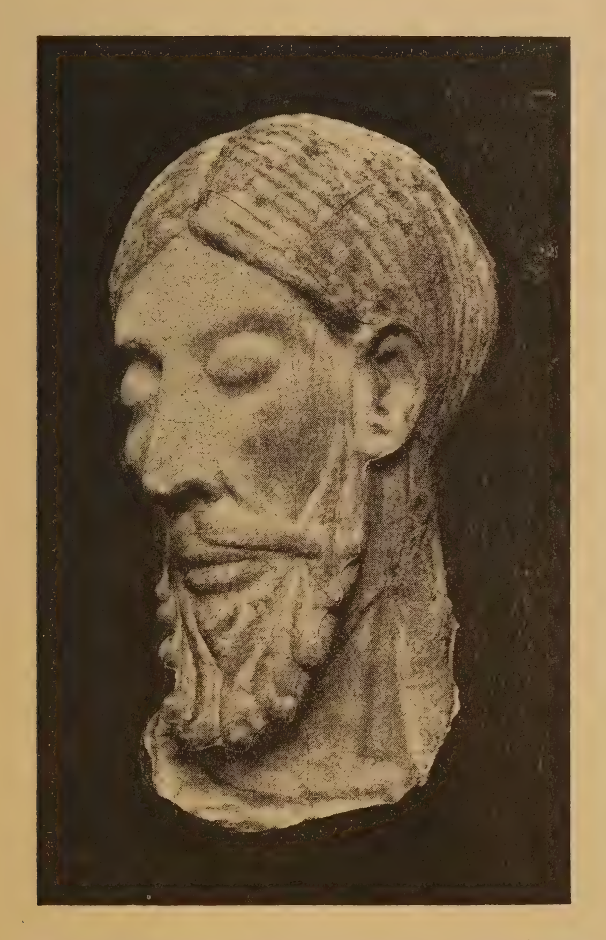


Fig. 6. — Tête du Christ de l'église Saint-Pierre à Louvain (xIIe-xIIIe siècle). reproduction au tiers de la grandeur.

tête et empreinte d'un réalisme qu'on ne voit guère apparaître avant la seconde moitié du xIIe siècle. Si l'on ajoute à cela que la statuaire brabançonne est notablement en arrière sur celle de la

France, on sera amené à dater la sculpture de la fin du XII[e] siècle ou même du commencement du XIII[e] siècle [1].

L'église de Forest possède une œuvre dont on peut placer l'exécution au début du XIII[e] siècle, bien qu'elle porte encore l'empreinte de caractères propres à l'âge précédent.

C'est une austère et grande image du Christ. Peu de monuments, en Belgique, donnent à ce point une plus réelle impression du sentiment chrétien, noblement interprété. Il peut à cet égard être comparé aux meilleures productions de la statuaire française de l'époque romane. L'artiste a représenté l'Homme des douleurs, non pas abîmé par les tourments, défiguré par la souffrance, mais conservant au seuil de la mort la paix et la sérénité divines.

Les membres sont longs sans être émaciés, ni contournés ; les pieds reposent sur la croix l'un à côté de l'autre ; les plis du *perizonium* sont amples et retombent derrière les genoux.

Les extrémités supérieures de la croix sont rectangulaires et décorées de quatrefeuilles ; la croix et le nimbe posés derrière la tête du Christ, ont été décorés de cabochons ou d'ornements qui en tenaient lieu. Nous insistons sur le mérite de cette œuvre d'art qui, à notre connaissance, en dépit des plus réels mérites, n'a été signalée dans aucune publication.

On n'a pas oublié, sans doute, cette immense croix triomphale d'Op Linter en bois polychromé et doré qui a figuré à l'exposition rétrospective de Bruxelles, en 1888. Cette image d'un grand style représente l'Homme-Dieu qui vient de rendre le dernier soupir après avoir prononcé une parole de pardon. Evidemment, le sculpteur subit les idées régnantes et s'est écarté du type de Forest. Mais il se révèle maître puissant et habile. La figure de ce Dieu mort est frappante de caractère sans être empreinte de ce réalisme qui dominera plus tard dans nos écoles.

Nous empruntons à M. James Weale, la description de cette œuvre remarquable, dont la décoration offre pour l'archéologue, un intérêt des plus considérables. « Le Christ a la tête entourée d'un nimbe crucifère fleuronné, les cheveux longs et la barbe pointue. Il est voilé d'une longue draperie qui s'étend depuis la

[1] *Souvenir of the exhibition of Christian art held at Mechlin, in sept.*, MDCCCCLXIV. etc., by N. H. Westlake — MDCCCLXVI.

ceinture jusqu'aux genoux ; aux extrémités des bras de la croix se trouvent les emblèmes des quatre évangélistes encadrés dans des quatrefeuilles. Celui de S. Mathieu est entouré des figures de quatre saints placés dans les lobes : un roi, une reine et deux évêques dont l'un tient une crosse et l'autre, S. Servais, une clef ayant la forme d'une *clavis confessionis S. Petri ;* celui de S. Marc, d'un lapin, d'un licorne, d'un dragon et d'un basilic ; celui de S. Luc, de léopards ; celui de S. Jean, de quatre saints, dont l'un n'est plus reconnaissable, le second et le troisième sont des rois ; le quatrième représente S. Denis tenant en main sa tête mitrée. Au-dessous des pieds du Christ est placé un calice où se trouve un basilic. La croix se termine par un pied qui nous montre Abraham tenant neuf figures d'élus couronnés dans son sein. Le tout est polychromé et les bordures des parties droites sont ornées de cabochons simulés. »

La hauteur de la croix est de 4ᵐ57, la longueur de 2ᵐ72, le décompte des quatrefeuilles 0ᵐ62, la hauteur du pied 0ᵐ42.

Il faut citer encore le calvaire de Lowaige, près de Tongres, dont il existe un surmoulage au musée d'art monumental, au Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles.

La Vierge et saint Jean nous apparaissent avec la stature et les traits d'adolescents, tandis que la figure du Christ indique la fleur de la jeunesse. Fait étrange : rien dans l'image de l'Homme-Dieu ne révèle les douleurs d'un martyre prolongé, encore moins les affres de l'agonie. Le Sauveur semble au contraire habiter déjà le ciel où règne une paix inaltérable. Œuvre intéressante quoique conçue en dehors de toute observation de la nature ; elle charme par la naïveté des attitudes, la sérénité des expressions.

D'après M. Jean Rousseau, on pourrait considérer comme appartenant à la même conception artistique, le calvaire adossé aujourd'hui aux murs extérieurs de l'église de Wesemael (Brabant) « et qui selon toute apparence figurait autrefois à l'entrée du chœur. Les trois personnages sont d'une proportion un peu courte, défaut rare au XIIIᵉ siècle. Du reste, les silhouettes sont élégantes, et le modelé, malgré la naïveté de l'exécution qui coupe à la même longueur les cinq doigts du pied du Christ, a cette belle simplicité de plans qu'on doit encore aux traditions antiques. »

Faut-il restituer à l'art brabançon ces deux monuments qui semblent apparentés ? Il nous paraît assez difficile de répondre catégoriquement à cette question, à défaut d'éléments de comparaison. Au surplus, on ne découvre dans ces manifestations, ni le style qui caractérise l'art français, ni le réalisme qui se révèle déjà dans les œuvres brabançonnes, ni aucun indice qui permette d'assigner, à coup sûr, leur véritable origine à ses productions si pleines de mérite.

Mentionnons en passant quelques remarquables spécimens de sculpture qui décorent le chœur de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Ces têtes qui font office de corbeaux sous le triforium témoignent d'une rare habileté et d'un réalisme intéressant à constater. — Abordons maintenant l'étude des madones.

Dans l'image de la Vierge assise, en bois sculpté et autrefois polychromé, datant du début du XIII^e^ siècle, et qui de la collection de feu l'abbé Mertens, curé de Tervueren, a passé dans celle de M. le docteur Vanden Corput, on voit un spécimen d'une raideur conventionnelle, mais qui ne manque cependant pas de caractère [1].

La vierge d'Alsemberg (fig. 7) évoque un monde rien moins qu'idéal, l'artiste non seulement n'a pas voulu échapper à l'action de son milieu, mais il a pris le type, pourrait-on dire, dans son propre entourage. Evidemment le naïf sculpteur s'est uniquement préoccupé de faire une image réelle. Et sur cette physionomie un peu vulgaire, il a posé un sourire tout humain où s'annoncent les joies de la maternité. Il existe au Musée de South-Kensington à Londres, une Vierge en bois sculpté désignée comme une production flamande et qui a de grandes analogies avec la madone d'Alsemberg.

A cette image se rattache une légende que nous croyons devoir citer. Sainte Elisabeth de Hongrie se serait rendue à Alsemberg pour ériger un sanctuaire digne de la Mère de Dieu ; elle retourna avant l'achèvement de l'édifice, en Allemagne, et y mourut le 19 novembre 1231. Sa fille Sophie, à la suite de son mariage avec le duc Henri, vint se fixer dans le Brabant ; à cette occasion, elle donna aux sanctuaires de Hal, d'Alsemberg et de la

[1] Cette sculpture provient de Bellinghen (Brabant).



Pl. I. — Statue de la Vierge *Sedes Sapientiæ* (église Saint-Pierre à Louvain), en bois polychromé et doré.

Consolation, à Vilvorde, les trois statues qu'elle avait emportées à Bruxelles. Cette légende n'est rien moins que confirmée ; en effet, les trois figures auxquelles il vient d'être fait allusion ne



Fig. 7. — Vierge miraculeuse d'Alsemberg avant la restauration (1re moitié du XIIIe siècle).

présentent entre elles aucune affinité bien marquante. Au surplus, elles émanent d'ateliers divers, mais appartenant vraisemblablement au Brabant [1].

[1] *Historie van de Hertogelijke kerk van Alsemberg en van 't wonderbeeld van Onze Lieve Vrouw.* — Par V. D. B. (Victor de Buck.), 1869, p. 19.

La Vierge dite *Sedes Sapientiæ*, conservée à Saint-Pierre, à Louvain, se relie apparemment aux mêmes tendances plastiques. Seulement, il s'est fait dans cette image un mélange digne d'être noté : la forme hiératique s'est perpétuée dans l'attitude, le style des draperies, tandis que la tête de la Vierge est d'un réalisme bien décidé. C'est le portrait d'une robuste brabançonne, intelligente mais sans distinction native. M. Van Even la considère à tort comme une œuvre typique de la statuaire au xv[e] siècle ; mais il ne peut être question tout au plus que d'une copie comme nous le verrons bientôt (pl. 1).

« On nous opposera sans doute, dit M. l'abbé De Bruyn, un extrait des comptes de la ville de Louvain, qui fixe à l'année 1442 l'exécution de la statue. Cette date, pour pouvoir être admise, devrait supposer au sculpteur du xv[e] siècle, les connaissances éclectiques des modernes artistes qui pendant leur vie, ont sculpté tantôt des Vierges romanes, tantôt des madones italiennes, tantôt des Vierges à la Rubens du xvii[e] siècle. Les données historiques manquaient si complètement, à cette époque, pour produire la plus petite restitution archéologique, que la vie de Notre Seigneur et les épisodes de sa passion étaient traduites avec les vêtements, les armes, les types, les édifices et tous les accessoires de la date que porte l'œuvre d'art. L'argument a d'autant plus de valeur que c'eût encore été une stricte vérité au commencement de notre siècle, où l'étude de nos anciens monuments s'est formée.

« Le document que l'on cite à l'encontre de notre démonstration se détruit d'ailleurs par le contexte ; le même Heymbachius sur le témoignage duquel on s'appuie pour attribuer l'origine de la madone de Louvain à l'année 1442, parle également d'une statue plus ancienne en l'honneur de laquelle un membre d'une famille patricienne, nommé Adam, aurait, en l'année 1350, fait élever un autel et qui, d'après la tradition populaire, aurait été apportée sur la terre par des anges ou bien, suivant plusieurs auteurs, donnée à l'église de Saint-Pierre par l'abbaye de Parc ; il se pourrait donc qu'il y ait eu substitution et partant confusion de l'une des statues avec l'autre. La pièce que l'on cite se rapporte du reste à une madone que rien ne désigne pour être particulièrement celle dont nous nous occupons [1]. »

[1] M. De Bruyn, p. 86. *Bulletin du Comité arch. du Brabant*, 1870.

Il existe dans les combles de l'église de Léau, une statue assise de la Vierge, ayant avec la précédente image, de visibles analogies. Il serait fort à désirer qu'on la plaçât dans une des nefs,



Fig. 8. — Image miraculeuse de la Vierge,
conservée dans l'église de Saint-Sulpice à Diest (XIII[e] siècle).

de l'église Saint-Léonard, après l'avoir dépouillée du badigeon qui la défigure.

Moins ancienne et d'un réalisme moins rude, la madone conservée à l'Église Saint-Sulpice, à Diest, mérite une mention spéciale [1]. La physionomie de la Vierge a un caractère moins défini, moins arrêté; elle est, si l'on veut, d'un réalisme plus discret. L'enfant, comme c'est le cas le plus fréquent, est laid et tient de la charge. Ce n'est du reste pas la faute de l'artiste, mais de son époque où l'étude de la physionomie infantile échappait quasi complètement à la compréhension des peintres et des sculpteurs. Notons en passant la parenté de style qui existe entre l'œuvre de Diest (fig. 8) et la Vierge conservée à Saint-Jean l'Évangéliste, à Liège, et reproduite dans un récent ouvrage de M. Helbig [2].

A cet égard, la Vierge de Laeken présente de grandes affinités avec la sculpture à laquelle nous faisons allusion. Il est manifeste que les auteurs appartiennent au même courant artistique.

La statue de Laeken (fig. 9) est en bois de chêne, haute de trois pieds, et représente la sainte Vierge assise sur un siège sans dossier. Elle tient dans la main, un fleuron, tandis qu'elle soutient de la main gauche, l'Enfant Jésus. Ses pieds écrasent le dragon.

L'attitude de la Vierge est empreinte de grandeur et de noblesse. L'artiste s'est efforcé d'idéaliser la physionomie de la Mère de Dieu ; il a été moins heureux dans la représentation de l'Enfant Jésus.

La gravure ne donne qu'une imparfaite idée de cette image célèbre. Certaines traditions font remonter au IXe siècle, l'origine du pèlerinage de Notre-Dame, qui attira en tout temps de pieux fidèles [3]. Au cours des siècles la statue aura été renouvelée ; en tous cas, celle que l'on vénère appartient au milieu du XIIIe siècle. Elle est entièrement dorée et relevée de pierres cabochons [4].

[1] M. Léopold Blanchaert a restauré récemment une statue de la Vierge des environs de Beeringen (Limbourg), représentant le même type. Le serpent ou le dragon que l'on voit dans les statues de Diest, de Laeken, etc., avait été supprimé à la suite d'une inepte transformation.

[2] *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liège.*

[3] *Précis historique de la dévotion à Notre-Dame de Laeken*, par H. Coekelberghs, curé-doyen, 1893.

[4] Il y a lieu de remarquer que le lis, la couronne, le nimbe ont du être ajoutés lors de la restauration qui eut lieu en 1872.

La Vierge de Hal, en bois sculpté, est, sous le rapport de la distinction du type, un des spécimens les plus remarquables que le XIIIe siècle ait laissés dans nos provinces. Cette image, contemporaine des madones de Laeken et de Diest, semble provenir de la



Fig. 9. — Image de la Vierge miraculeuse de Laeken (XIIIe siècle).

même école. Mais elle se distingue par la recherche d'une beauté idéale. Nul doute que l'artiste, dans son enthousiasme, n'ait fait abstraction de tout modèle traditionnel pour réaliser l'image qu'il avait entrevue dans ses pieuses méditations (fig. 10).

La Vierge est représentée sur un *scamnum* après l'allaitement ; l'enfant qui vient d'abandonner le sein repose sur les genoux de sa mère. La tête du divin nourrisson a subi de telles mutilations qu'elle est informe. La vénérable image, objet d'un culte si enthousiaste dans les provinces belges, a, de son côté, beaucoup souffert. L'argent qui servait de base à la décoration s'est oxydé par l'action de l'air et a pris une patine noire sous laquelle percent de vagues dessins simulant un riche brocart.

« La physionomie de la sainte Vierge dans laquelle se remarque, à première vue, la direction verticale imprimée à l'os frontal, présente une pureté de galbe, une onction et une beauté matérielle que seule peut donner à une figure l'inspiration d'un ciseau chrétien [1]. Le voile tuyauté au petit fer comme dans la statue de la Vierge de Louvain, est enfermé dans un bandeau ou couronne royale de la Vierge ». Le bandeau n'a jamais été pourvu de fleurons, comme le suppose M. De Bruyn, il était orné de quelques pierres cabochons, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur la vierge de l'église saint Jean l'Évangéliste, à Liège [2]. « L'adjonction de la coiffe que l'on remarque sur le sommet de la tête a été nécessitée par la pose d'un des riches diadèmes que la dévotion des princes se plut à offrir à Notre-Dame ».

Nous reproduisons ici l'image moins connue de Notre-Dame du chant d'oiseaux *Onse Lieve Vrouw in Vogelzang* qui se trouve actuellement dans l'église des Pères conventuels, rue d'Artois, à Bruxelles. De sa physionomie épanouie se dégage un véritable charme de naïve poésie. Mais ce n'est plus la Reine, comme celle de Hal, dans sa sereine majesté qui nous apparaît, mais la jeune mère tout heureuse de la joie de son enfant aux beaux jours du printemps, quand les oiseaux prennent part aux concerts qui s'élèvent de toutes parts de la création (fig. 11).

[1] M. De Bruyn, p. 92. *Bulletin du Comité arch. du Brabant.*
[2] J. Helbig. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège.* Pl. XV.

L'antique image qui est inconnue d'un grand nombre de Bruxellois a été autrefois l'objet d'un culte des plus suivis auquel prenaient part toutes les classes de la société. Le magistrat, les patriciens, les bourgeois multipliaient à l'envi, les offrandes et venaient lui adresser, aux jours de détresse, leurs ardentes supplications.



Fig. 10. — Vierge miraculeuse de Hal, vue de profil, XIIIe siècle.

Quelques historiens font remonter la dévotion à Notre-Dame du chant d'oiseaux, à Bruxelles, vers l'année 1044. « En 1227, les Frères mineurs vinrent s'établir à Bruxelles et bâtir leur église à côté de la chapelle de Notre-Dame du chant d'oiseaux. En 1241, cette chapelle fut entièrement reconstruite et incorporée

à l'église [1] ». Quant à l'image dont le lecteur a une reproduction sous les yeux, elle doit dater de la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle a passé par les vicissitudes les plus variées. Lors des ravages causés par les iconoclastes, en 1579, elle fut laissée dans les décombres et sauvée par un pieux fidèle au péril de sa vie ; mise à l'abri pendant le bombardement de 1695, elle le fut encore, en 1796, lorsqu'on démolit la chapelle de Notre-Dame du chant d'oiseaux. La statue devint successivement la possession de plusieurs personnes et fut léguée enfin, par Mlle Charlotte Buelens aux Frères Mineurs, à la condition de l'exposer de nouveau à la vénération des fidèles.

Il résulte des documents que nous venons de produire que, dès le XIIIe siècle, il existait parmi nous un courant réaliste, mais ce courant n'était pas assez fort pour qu'il ait été complètement maître du terrain. L'influence de l'art français subsiste et se manifeste de ci de là. Une des caractéristiques de la sculpture dès le premier tiers du XIVe siècle, c'est le soin tout particulier que prennent les maîtres à disposer avec plus de raffinement les draperies qui deviennent plus souples et plus légères.

Un groupe en marbre blanc de la Vierge et de l'enfant Jésus de la cathédrale d'Anvers, appartient manifestement au XIVe siècle. La pose très hanchée de la Vierge, l'élancement qui règne dans la figure rappellent les traditions françaises, mais celles-ci sont mêlées d'un sentiment nouveau propre à l'école du terroir (Pl. VII).

La Vierge assise de l'église Saint-Jacques, à Louvain, de la première moitié du XIVe siècle, peut être placée au rang des meilleures productions de cette époque qui subsistent encore en Belgique. Marie a une attitude très grande et réellement majestueuse ; les traits de sa physionomie sont réguliers, et empreints d'un sentiment de noble fierté. Seul l'Enfant Jésus, d'assez chétif aspect, trahit l'impuissance, commune à la plupart des artistes du moyen âge, d'interpréter l'enfant sinon avec naturel, du moins, avec une certaine vraisemblance [2] (Pl. VI).

[1] *Histoire de la célèbre statue miraculeuse de Notre-Dame du chant d'oiseaux*, par le R. P. Hyacinthe. Voir également la *Brabantia mariana*, de Wichmans.

[2] Les draperies qui enveloppent les reins de l'Enfant sont modernes ; elles ont été ajoutées lors d'une récente restauration ; les cabochons et la dorure que comporte d'ailleurs le style de l'époque où la statue a été exécutée, sont également nouveaux.

Mais il nous tarde maintenant d'aborder l'examen des monuments funéraires du Brabant.

Dans l'église de Forest, il y a une grande dalle très ancienne en pierre, ornée d'une gravure de grand caractère représentant l'effigie de sainte Aléne [1], dalle dont il ne serait pas téméraire de placer l'origine dans la seconde moitié du XIIe siècle [2]. Etant



Fig. 11. — Notre-Dame du chant d'oiseaux, à Bruxelles, en chêne sculpté, seconde moitié du XIIIe siècle, h. 0m54.

donnée la provenance de la pierre employée par le tombier, nous inclinons à partager le sentiment de M. Louis Cloquet qui revendique pour les artistes tournaisiens, la collaboration la plus étendue et la plus active dans l'exécution des tombeaux conservés dans les provinces belges. Il est certain que Tournai exportait,

[1] Voir reproduction dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. Ier, p. 231.

[2] D'après un renseignement fourni par M. le curé de Forest, il résulterait que « les reliques de la sainte ont été placées sous une table en marbre noir en 1193. Mais cette même pierre avait été élevée de terre et couvrait déjà antérieurement la sépulture. » Page 102. *Etudes sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, par MM. A. de la Grange et Louis Cloquet.

dès le XIIe siècle, des fonts baptismaux et il est probable que lorsqu'il s'agissait d'ériger un monument funéraire en marbre ou en pierre, on se rendait de préférence, pour le choix des artistes, dans des pays où se trouvaient la matière première et les maîtres capables de la mettre en œuvre. C'est ainsi qu'Henri de Tournai exécuta, comme l'apprend Mgr Dehaisnes [1], par des comptes de 1275 et de 1281, deux tombeaux pour Roger de Mortagne, l'un pour l'abbaye de Flines, l'autre pour celle de Saint-Martin à Tournai. Dans la suite apparaissent Jehan Aloul, sculpteur de prédilection de la comtesse Mahaut d'Artois, puis Guillaume Dugardin qui travailla, comme on le verra plus loin, pour la famille ducale de Brabant.

Dans ces conditions, il serait au moins prématuré de restituer d'emblée les tombeaux dont nous nous occupons dans ce chapitre, à des anonymes brabançons, alors que la sculpture funéraire jouissait, à Tournai, d'une réputation des mieux établies, tandis que la vogue des tailleurs de pierre, dans le Brabant, semble dater de la seconde moitié du XIVe siècle.

On conserve, à l'église de Forest, une tombe en pierre, en bas-relief, représentant un prêtre revêtu des vêtements sacerdotaux et tenant devant lui un calice ; la figure est abritée sous une arcade trilobée, dominée de chaque côté par deux édicules ; deux anges encensent le défunt. Il est certain que le monument, quoique dépourvu d'inscription et de date, peut être placé, comme le dit très bien M. le chanoine Reusens, dans la première moitié du XIIIe siècle. Faut-il restituer aux ateliers tournaisiens cette dalle intéressante [2] ? Nous ne le croyons pas, la nature de la pierre qui est blanche rend, en effet, cette origine peu vraisemblable [3].

En revanche, rien ne semble s'opposer à ce que ce travail ait ait été exécuté dans le Brabant.

Le plus ancien tombeau de l'église Saint-Pierre à Louvain est celui d'Henri Ier, mort en 1235. Le monument dont le lecteur a une reproduction sous les yeux (fig. 13), avait été érigé primitivement dans le chœur. Il fut démoli le 21 janvier 1800, et les débris en

[1] Voir *l'Art chrétien en Flandres*, p 385.
[2] *Etudes sur l'art à Tournai*, p. 101.
[3] « Peut-être, dit M. Cloquet, ont-ils livré aussi une autre lame funéraire qu'on y conserve également, mais dont la nature de la pierre est plus douteuse. »

furent enfouis dans l'église. Ce ne fut que le 21 avril 1835, qu'on tâcha de réparer cet acte d'inconcevable vandalisme. Depuis lors, le monument a été restauré et placé dans une des chapelles absidiales [1].




Fig. 12. — Pierre tombale en relief de l'église de Forest (XIIIe siècle).

[1] De Ram. *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain.* Van Even, *Louvain monumental.* Reusens. *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 268.

La statue d'Henri Ier, en haut-relief, est couchée sur la tombe. Le duc porte un manteau et une tunique serrée à la taille et à laquelle est suspendue une aumônière, il tient en la main droite un sceptre sommé d'une fleur de lis, la main gauche repose sur la poitrine.

La tombe est en marbre noir ; autour d'elle se rangent des colonnettes avec chapitaux à crochets ; les socles avaient pour fonction de porter des images, soit des pleurants, soit des personnages historiques, tels que les ascendants du défunt. Primitivement le gisant était doré ; il devait en être de même des anges et des autres figures.

Dans cette rude sculpture, si naïve d'exécution, l'artiste semble avoir fait bon marché des raffinements du modelé, et de la finesse des détails ; en revanche il a su imprimer à son œuvre, comme le dit très bien M. J. Rousseau, un caractère de puissance incontestable.

Le monument placé sous une arcade du chœur de la même église est consacré à la mémoire de Mathilde et de Marie, l'une, épouse, et l'autre, fille du duc Henri Ier. Les deux princesses sont représentées couchées sous des dais trilobés, supportés par des colonnes et se terminant à la partie supérieure par des créneaux ; autrefois on apercevait un ange qui balançait l'encensoir.

La duchesse Mathilde qui trépassa en 1211, tient de la main gauche, un livre et de la main droite, une boule, pour marquer qu'elle appartient à la famille des comtes de Boulogne ; tandis que Marie, qui mourut en 1260, porte dans la main gauche une couronne en souvenir de la dignité d'impératrice à laquelle elle fut élevée à la suite de son mariage avec Othon IV. La partie antérieure du monument est décorée de six colonnes trapues, dépourvues d'ornement.

Cette sculpture est sobre, d'un modelé énergique, pleine de caractère et de style ; elle nous paraît supérieure, comme exécution, au tombeau du duc Henri. Aussi l'on éprouve quelque peine à admettre avec M. Van Even que ces deux tombeaux aient été exécutés par le même artiste. Ce monument a eu beaucoup à souffrir de l'indiscrétion des orfèvres, qui ont tenté d'enlever des fragments dans la persuasion qu'il était en pierre de touche [1].

[1] La gravure qui a été reproduite par M. Van Even dans *Louvain monumental* et

C'est encore à d'anciens dessins qu'il faut recourir pour se faire une idée de la somptueuse sépulture de Henri III et de son épouse Aleidis de Bourgogne. Le monument qui se trouvait, à Louvain, dans le chœur de Notre-Dame aux Dominicains, fut détruit au milieu du XVIII$^e$ siècle.

En 1805, on entreprit des fouilles pour en retrouver les débris, mais on ne mit au jour que la dalle sur laquelle étaient autrefois couchées les statues du duc et de la duchesse.

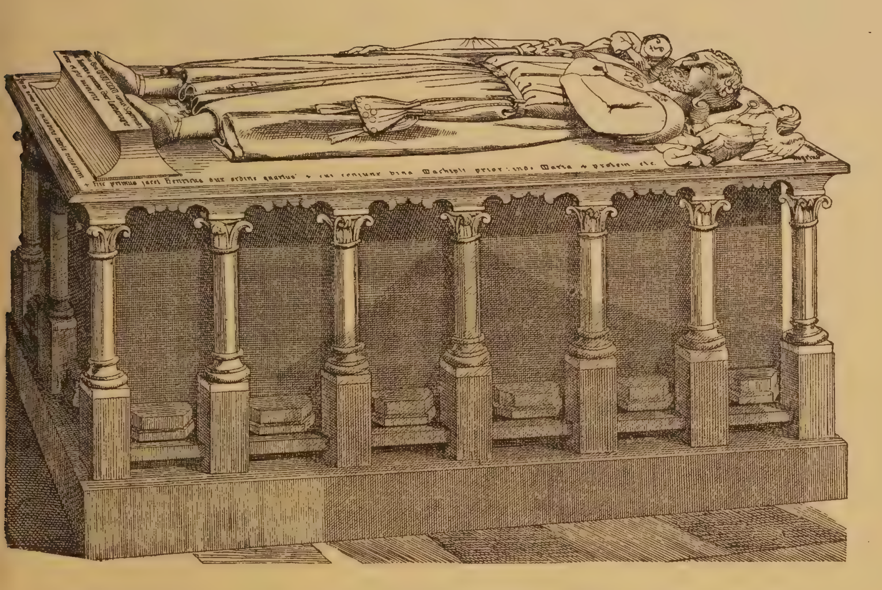


Fig. 13. — Tombeau de Henri I$^{er}$, à l'église Saint Pierre à Louvain.

Le monument construit en pierre bleue, avait dix pieds de long et trois de hauteur; il était entièrement rehaussé de dorure. Si l'on peut se faire une idée de l'ordonnance et de la somptuosité du tombeau, grâce à d'anciens documents, on n'est pas à même, hélas, d'apprécier le mérite artistique de la sculpture.

Le monument était disposé sur un plan rectangulaire; les longues faces étaient décorées d'arcatures basses trilobées; la face

dans *Louvain dans le passé et le présent* a été exécutée d'après un ancien dessin. Actuellement la figure de l'impératrice Marie est très endommagée ; les anges ont été tout à fait enlevés.

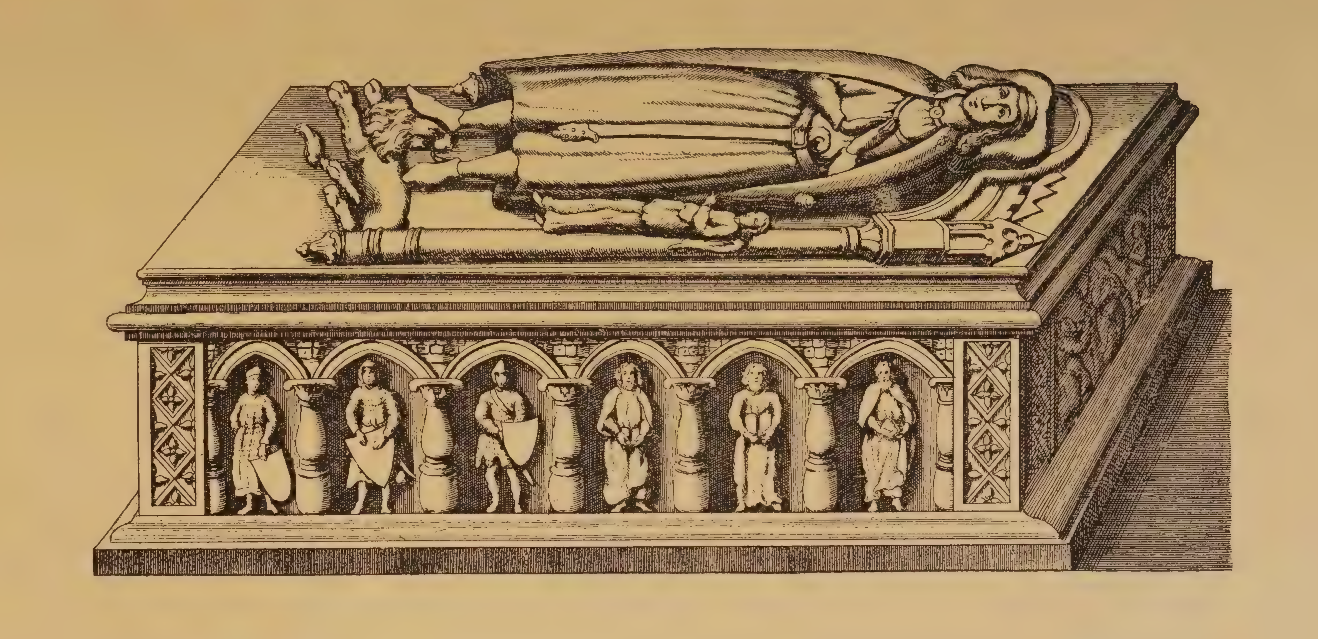
correspondant aux pieds des gisants était ornée d'arcatures trilobées, surmontées d'un gâble avec rampants à crochets et abritant de petits personnages debout, couverts d'armures ; ces arcades étaient surmontées à leur tour d'une frise formée de quatre-feuilles.

Henri III était figuré revêtu de la cotte de maille et d'une tunique ; la tête ceinte d'un simple diadème ou cercle d'orfèvrerie, reposait sur un coussin, tandis que l'écu aux armes de Brabant pendait au bras ; à la droite de son noble époux reposait Aleidis, vêtue d'une robe longue, les mains jointes; les pieds du duc s'appuyaient contre un lion, et ceux de la duchesse contre un chien; les têtes de ces deux personnages étaient abritées par des dais crénelés, derrière lesquels s'élevaient deux pignons triangulaires, fleuronnés, enrichis de bas-reliefs, encadrés par des arcatures trilobées. Du côté du duc Henri, on voyait représenté le divin Sauveur levant les mains pour montrer ses plaies sacrées ; un ange, à la gauche du Christ lui présentait l'âme du défunt figurée, d'après les usages du moyen âge, sous les traits d'un petit enfant; dans l'autre bas-relief, un ange venait recommander à la Mère de Dieu, l'âme de la princesse.

M. Van Even suppose que l'auteur de ces deux tombeaux ne peut être que Jean l'imagier, *Johannes imaginifex* ou *Johannes imaginator*, qui vivait à Louvain en 1250. « Il y était probablement né, sinon il se serait fait désigner par le lieu de naissance. On ne connaissait pas encore les noms de famille. La phrase de *Johannes imaginifex Lœvaniensis* qui se trouve dans un document ne laisse pas de doute à cet égard. »

Rien ne prouve que cet *imaginifex* ait fait des tombeaux en pierre, ait été, en d'autres termes, *tombarius*, tombier comme l'on disait autrefois. On n'est pas autorisé davantage, à défaut de document, à identifier l'artiste louvaniste avec cet autre imagier, Jean dit le Brabançon qui exécuta, à Prague, la statue de saint Wenceslas III, roi de Bohème, mort en 1253, laquelle ornait le tombeau que le fils de ce prince consacra à sa mémoire. La statue du prince défunt fut dressée dans le sanctuaire, tandis qu'une autre de bronze fut placée sur son tombeau. C'était, ajoute un ancien chroniqueur, le noble travail d'un statuaire Jean le Brabançon [1].

[1] *Statua postmodum in sacrario et erecta est et alia ænea loco ejus reposita. Johannis*



Pl. II. — Tombeau de Henri II, d'après une gravure du *Grand théâtre sacré du Brabant.*

N'oublions pas de mentionner le remarquable tombeau de Henri II († 1248) qui se trouvait à Villers (pl. II).

Ce prince fut le constant protecteur de cette abbaye. Il professait une vive amitié pour ses moines, dont plusieurs, tels que le bienheureux Gobert, Abundus de Huy, etc., brillaient par l'éclat de leurs vertus. « Il recevait chaque année du monastère de Notre-Dame une tunique qu'il portait dans les combats ou les tournois auxquels il participait, et il avait coutume de dire qu'il ne craignait rien parce qu'il était couvert de la robe des moines de Villers. Le même duc, interrogé après avoir reçu les derniers sacrements où il désirait être enseveli : à Villers, dit-il, car c'est le monastère que j'ai toujours préféré et je me recommande aux prières de la communauté et de mon cher abbé Arnulphe. Après les obsèques solennelles qui se firent à Louvain, on dirigea le corps de Henri II vers l'abbaye de Villers. Les moines vinrent en procession à sa rencontre. A la vue du cercueil ils éclatèrent en sanglots. Il est donc mort, s'écriaient-ils, ce prince qui nous a tant aimés et si courageusement protégés contre nos ennemis. [1] »

Nous décrivons d'après une ancienne gravure du *Grand théâtre sacré du Brabant*, ce monument qui se trouvait entre deux piliers du chœur.

Le tombeau apparent, de forme rectangulaire, était relativement peu élevé. Le duc était représenté imberbe, couché, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin; vêtu d'une tunique serrée aux reins par une ceinture et portant un ample manteau. Il était accompagné de deux anges balançant l'encensoir. Ce groupe s'abritait sous une arcade trilobée, aux moulures saillantes. Le long côté de la base était décoré de six arcatures ogivales reposant sur des piliers et abritant trois figures d'homme de guerre et trois de moines tenant des livres. Sur le côté reproduit par la gravure, on reconnaît l'*Assomption* de la Vierge.

Si imparfaite que soit la planche *du Grand Théâtre sacré du Brabant* qui nous livre ces renseignements, elle nous permet toutefois

*Brabantini, egregii statuarii, nobile opus.* Ce renseignement intéressant se trouve dans un ouvrage cité par M. A. Pinchart. *Rerum Bohemicarum antiqui scriptores partim hactenus recogniti*, publié à Hanovre en 1602. Voir *Archives des arts et des sciences.*

[1] *Notice historique et descriptive de l'abbaye de Villers en Brabant*, par J.-J. Vos, 1887.

de constater les affinités de style et de facture qui existaient entre le monument de Villers et celui des deux princesses, conservé à l'église Saint-Pierre à Louvain [1].

Il nous reste, avant de passer au chapitre suivant, à nous arrêter, quelques instants, devant la châsse de sainte Gertrude conservée à Nivelles. A vrai dire, ce monument insigne de l'orfèvrerie médiévale n'appartient pas en propre à l'art brabançon. Nicolas de Douai et Jacques de Nivelles s'engagèrent, vis-à-vis des chanoinesses à exécuter une fierte à quatre pignons en argent doré, d'après les dessins fournis par Jacques, moine d'Anchin.

La châsse fut commencée en 1272 et complètement achevée en 1293. Il n'entre pas, dans le cadre de cette étude, de reprendre, à nouveaux frais, la description qui en a été tracée, de main de maître, par Mgr Dehaisnes. Qu'il nous suffise de dire quelques mots de ce gracieux édifice qui rappelle, dans ses lignes générales, une église ogivale de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les pignons renferment les images du Christ en croix, le Père éternel, la Vierge et sainte Gertrude. Sur les versants sont retracés, en bas-reliefs, les traits de la légende de sainte Gertrude ; les niches des longs côtés contiennent les apôtres et divers saints personnages. Les émaux qui constituent un des principaux ornements des châsses somptueuses sorties des ateliers rhéno-mosans semblent presque avoir été exclus de celle-ci [2]. On remarque cependant deux plaques circulaires, à la partie des deux pignons extrêmes, lesquelles sont formées d'émaux translucides d'une belle exécution. Le plus grand mérite du travail réside dans les figures et les bas-reliefs qui sont comparables aux meilleures productions de l'art français, à cela près, qu'elles trahissent de ci, de là, l'apparition de l'influence du nord. Les images des apôtres et des saints sont de stature élancée ; les attitudes sont empreintes de cette gravité qui donne tant de charme et de séduction aux œuvres du XIIIe siècle. Entre toutes les figures, celle de Marie debout tenant l'enfant Jésus s'impose à notre admiration par sa beauté et sa suprême distinction ; celle de sainte Gertrude se fait remarquer par son attitude pleine de noblesse.

La châsse de sainte Gertrude, dont la conception est due à un

[1] Tome Ier ; part. 2.

[2] *L'Art chrétien en Flandre*, pp. 274-277.

maître franco-flamand appartient incontestablement à un art plus avancé, plus affiné, que celui qui florissait à Bruxelles ou à Louvain. Aussi la collaboration de l'orfèvre brabançon Jacques de Nivelles, pour grande qu'on la suppose, ne se révèle par aucun indice. Il a donc suivi très fidèlement, ainsi que son confrère, les patrons du moine d'Anchin à ce point, que l'examen le plus attentif ne fait découvrir aucun disparate. Ce que la châsse de Nivelles a de plus curieux, dit, avec beaucoup de justesse, M. Jean Rous-

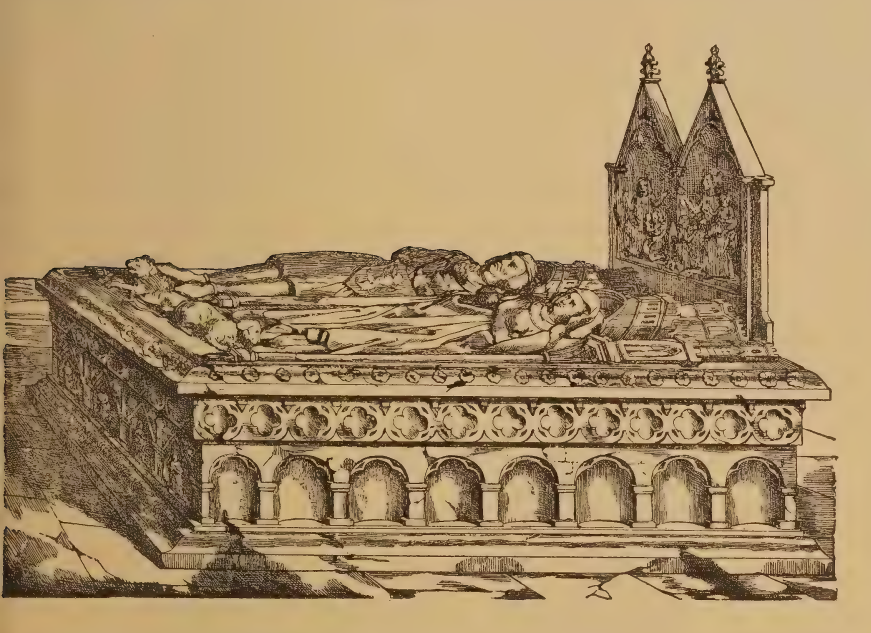


Fig. 14. — Tombeau de Henri III et d'Aleidis de Bourgogne.

seau [1], c'est qu'elle mêle déjà au style du XIII[e] siècle les recherches et les préoccupations différentes des siècles suivants. Aussi l'on y trouve les essais d'individualisation qui constituent l'originalité du XIV[e] siècle se trahissant dans le goût des attitudes hanchées, des poses contournées. »

« Chaque figure, ajoute plus loin le même auteur, a sa signification propre, la sombre fierté de saint Paul, le glaive à la main ; la bonté douloureuse et pensive de saint Jean ; la dignité fine et

[1] *Histoire de la sculpture flamande. Bull. des comm. roy.*, 1876, pp. 189-190.

nerveuse de saint André sont des caractères aussi écrits que possible ; sainte Gertrude, dans son costume de religieuse (plutôt d'abbesse faudrait-il dire, car elle porte la crosse, insigne de sa dignité), est un portrait en pied qui semble fait sur nature et qui étonne autant par la vie et l'expression, que par le style. »

La châsse de Nivelles, avec son art avancé, doit être regardée comme une exception, et dans nos contrées, il n'y a pas d'œuvre qui lui puisse être comparée, sauf la statuette de saint Blaise, en argent doré, appartenant au trésor de l'église saint Aubin, à Namur et la châsse de saint Eleuthère, à Tournai, beaucoup plus ancienne.

Il serait intéressant de constater si la châsse de Nivelles a exercé quelque influence sur le talent des artistes brabançons. Malheureusement il faut renoncer à semblable entreprise ; car elle est devenue impossible par suite de la totale disparition des trésors qui faisaient la gloire des églises et des abbayes de la contrée. Pour la sculpture monumentale, les documents suffiront, à partir du XIVe siècle, comme on le verra bientôt, à faire constater l'existence d'une école qui s'affirme pleine d'espérances.



Fig. 15. — Fonts baptismaux provenant de Saint-Germain, Tirlemont (XIIe siècle).

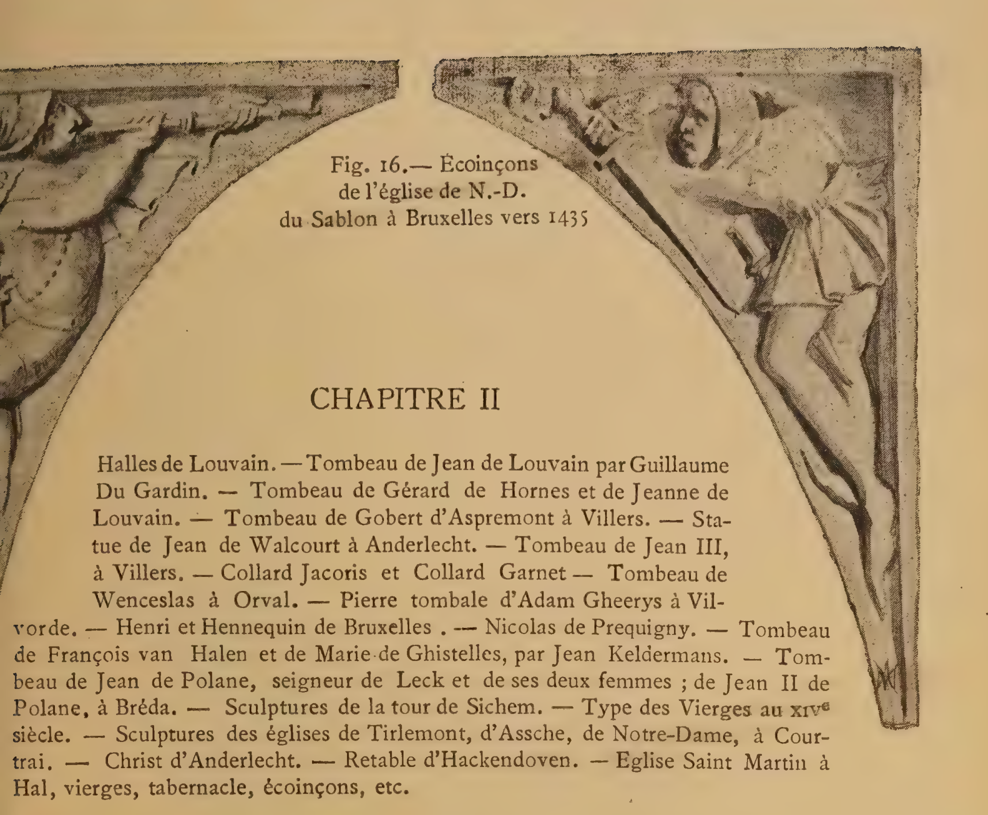


Fig. 16.— Écoinçons de l'église de N.-D. du Sablon à Bruxelles vers 1435

# CHAPITRE II

Halles de Louvain. — Tombeau de Jean de Louvain par Guillaume Du Gardin. — Tombeau de Gérard de Hornes et de Jeanne de Louvain. — Tombeau de Gobert d'Aspremont à Villers. — Statue de Jean de Walcourt à Anderlecht. — Tombeau de Jean III, à Villers. — Collard Jacoris et Collard Garnet — Tombeau de Wenceslas à Orval. — Pierre tombale d'Adam Gheerys à Vilvorde. — Henri et Hennequin de Bruxelles . — Nicolas de Prequigny. — Tombeau de François van Halen et de Marie de Ghistelles, par Jean Keldermans. — Tombeau de Jean de Polane, seigneur de Leck et de ses deux femmes ; de Jean II de Polane, à Bréda. — Sculptures de la tour de Sichem. — Type des Vierges au xiv^e^ siècle. — Sculptures des églises de Tirlemont, d'Assche, de Notre-Dame, à Courtrai. — Christ d'Anderlecht. — Retable d'Hackendoven. — Eglise Saint Martin à Hal, vierges, tabernacle, écoinçons, etc.

La décoration de la halle aux drapiers à Louvain, mérite plus qu'une simple mention ; si mutilé que soit aujourd'hui ce monument, devenu depuis le xv^e^ siècle le centre de l'Université, il ne laisse pas d'être une attraction pour l'artiste et l'archéologue. Sa construction date du commencement du xiv^e^ siècle ; la salle des pas perdus actuelle fut construite, comme nous l'apprend M. Van Even, en 1317, d'après les plans de Jean Stevens, d'Arnould Hore et de Godefroid Raes, tous trois, maîtres maçons de Louvain [1].

Les façades sont, à vrai dire, rongées et dégradées par l'action du temps et les injures des hommes, mais l'intérieur est resté imposant avec ses arcades massives supportées par des piliers cylindriques. Outre les chapiteaux de ces puissants supports, au feuillage largement traité, il existe une série de culs-de-lampe remarquables. Les uns consistent en feuilles d'un aspect décoratif, les

[1] *Louvain dans le passé et dans le présent* p. 298.

autres sont animés par la présence d'une tête d'ange, d'une tête humaine ou par quelque être fantastique. On voit également un homme portant un écusson, deux personnages accroupis dont l'un se fait surtout remarquer par son aspect grotesque. Notons enfin deux bustes de chevaliers adossés, revêtus de la cotte de maille, le visage découvert et portant l'ailette ; l'un d'eux a le front ceint d'une couronne. Ce morceau d'un modelé très ferme et d'un très bon style, démontrerait, à défaut d'autre témoignage, la place distinguée que la sculpture occupait déjà dans nos contrées dès le XIVe siècle. Nous empruntons la reproduction de ce curieux cul-de-lampe (fig .17) au bel ouvrage de l'*Art gothique* de M. Louis Gonze, édité par la maison Quantin.

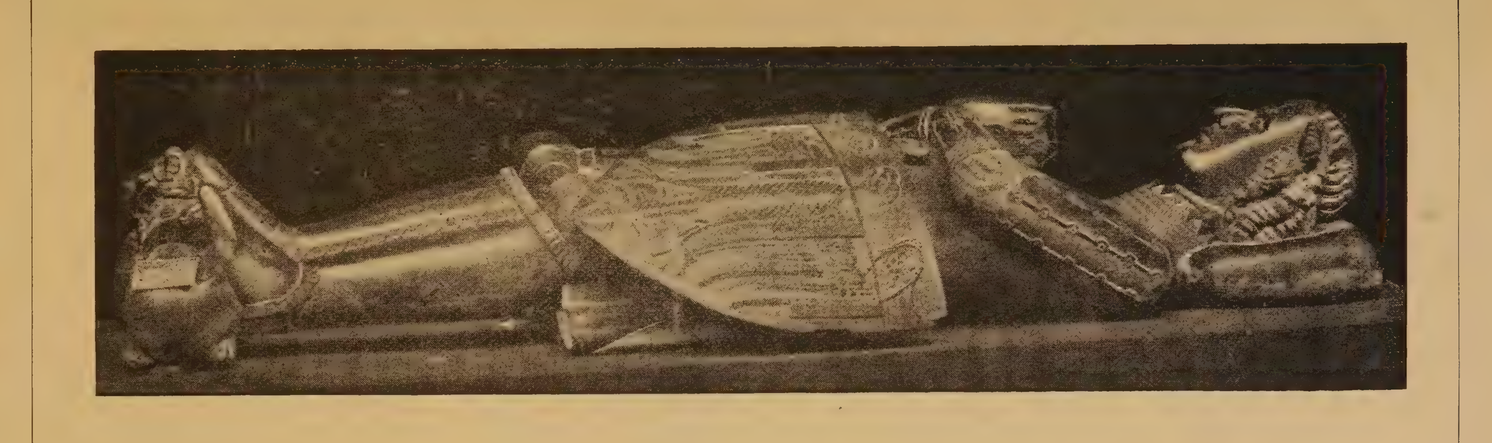


Fig. 17. — Cul-de-lampe des Halles de Louvain (commencement du XIVe siècle).

Une véritable fatalité semble s'être acharnée sur la plupart des tombeaux du XIVe siècle qui constituaient une décoration magnifique pour les églises du Brabant. Il ne sera pas oiseux cependant, d'en consigner ici le souvenir.

Au XVIIe siècle, on conservait encore à l'abbaye de Grand-Bigard, près de Bruxelles, le tombeau de Jean de Louvain, seigneur de Montcornet, fils de Henri et d'Isabeau de Beveren. Il hérita de Henri, seigneur de Gaesbeek, lequel avait été inhumé à Val-Duchesse, à Auderghem, en 1285, et mourut adolescent en 1324. « Il fut inhumé, nous apprend Butkens [1], au milieu du chœur des prestres devant le grand autel en tombe relevée, et

[1] Butkens rédigeait ses *Trophées de Brabant* vers 1637.



Pl. III. — Statue de Jean de Walcourt. Église Saint-Pierre à Anderlecht (seconde moitié du XIVe siècle).

par dessus la figure du jouvenceau la teste nue et l'escusson vide, mais assés endommagée. » Selon toute vraisemblance, cette mutilation datait des troubles de religion, en 1571, à l'époque où les religieux quittèrent l'abbaye, pour n'y rentrer que vingt ans plus tard, après qu'elle eut été abandonnée par la soldatesque.

D'après les conjectures de M. Alex. Pinchart, la tombe de Jean de Louvain avait été élevée, soit par Béatrice, sa sœur, son héritière, soit par Félicité de Luxembourg, sa mère. Celle-ci passa un contrat avec Guillaume Du Gardin qui s'engagea, en 1338, à exécuter un monument qui devait être placé dans l'église des Frères-Mineurs, à Bruxelles et le prix convenu pour l'exécuter était de deux cents florins d'or de 22 s. [1]. « Sur la table devaient figurer les statues peintes de Henri de Louvain († 1283), de Jean, son fils (†1308), de Henri, son petit-fils († 1324). Les faces du socle devaient être décorées de niches destinées à recevoir des statuettes en albâtre d'apôtres ou de chevaliers et de dames avec leurs armoiries, savoir : Félicité de Luxembourg, sa mère, Marguerite, sœur de celle-ci (toutes deux vêtues en religieuses), Béatrice elle-même, son père Jean, Henri et Baudouin de Luxembourg, ses oncles maternels, l'un empereur, l'autre archevêque de Trêves; des tantes et oncles de sa mère : Gui de Dampierre, comte de Flandre et Isabelle de Luxembourg, sa seconde femme ; Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et Philippine de Luxembourg, sa femme, sur la face postérieure, Jean Ier et Jean II, ducs de Brabant, Godefroy de Brabant, leur frère ; Godefroy de Louvain et Marie d'Audenarde, sa femme, et Isabelle de Beveren, femme de Henri de Louvain, à représenter dans le costume de l'ordre de saint Dominique. »

« Peut-être doit-on aussi attribuer à Du Gardin, dit M. L. Cloquet, le monument de Marie d'Evreux (1335), femme du duc Jean III, qui se trouvait dans la même église. Tous deux ont été détruits par le bombardement de 1695. »

Du tombeau de Gérard de Hornes et de Jeanne de Louvain, qui se trouvait dans le cœur de l'église des Carmes, à Bruxelles, il ne nous reste que quelques renseignements.

[1] V. p. 122, *Etudes sur l'art à Tournai*, etc.

Gérard, seigneur de Hornes, mourut en 1333 et sa femme Jeanne, arrière petite-fille de Henri I$^{er}$, duc de Brabant, décéda en 1319. Ce monument fut déplacé au xv$^{e}$ siècle et porté dans le cloître ; les statues de Gérard de Hornes et de sa femme furent mutilées à l'époque des prêches calvinistes qui se tenaient dans l'église des Carmes. Le tombeau fut replacé en 1672 à la suite d'une requête adressée au conseil de Brabant par le comte Eugène-Maximilien de Hornes, comte de Bassigny ou Beaucignies.

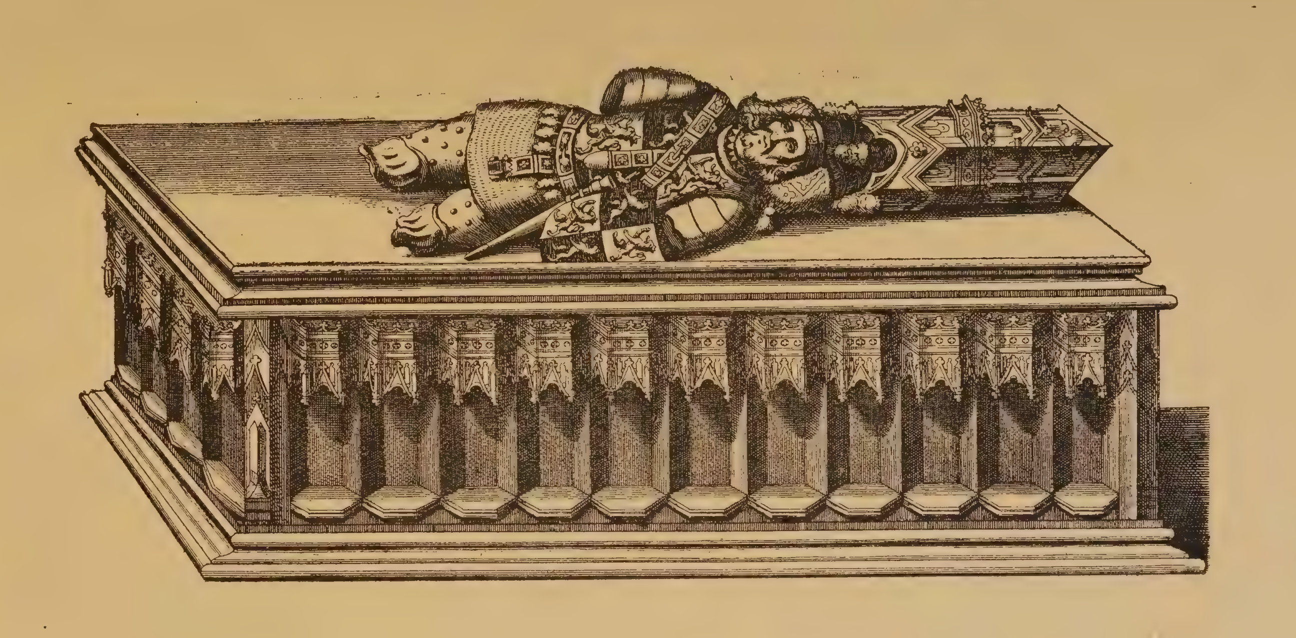
Empruntons à Butkens, la description de cette œuvre d'art qu'il déclare avoir vue dans le cloître du chapitre en 1628 :

« Au milieu du chœur de l'église des Carmes à Bruxelles où maintenant est la sépulture de Jeanne Duchesse de Brabant estoit ci-devant une tombe élevée couverte de marbre noir et par dessus deux figures taillées en bosse du mesme marbre, l'une d'un chevalier armé aiant l'escusson de Hornes à son costé et l'autre d'une dame, laquelle tombe vraisemblablement a esté celle de nostre princesse et de son dit mari, et at esté transférée au chapitre des religieux ou je me souviens l'avoir veu l'an MDCXXVIII. »

On remarque encore à Villers, près d'une entrée latérale de l'église, un *arcosolium* à nervures croisées retombant sur des chapitaux à crochets. L'arcade est pourvue d'un *oculus* inscrivant sept quatrefeuilles. C'est par cette élégante percée que le jour venait éclairer la tombe de Gobert d'Aspremont, mort en odeur de sainteté, le 20 août 1263. Sur le tombeau actuellement couvert de décombres, on apercevait autrefois la figure du Bienheureux, revêtu de sa robe de moine, couché, les mains jointes. Un dais crénelé supporté par deux colonnettes abritait la tête du gisant. La face antérieure du tombeau était décorée de douze arcades ogivales trilobées avec gable à rampants avec crochets reposant sur deux colonnettes. Chaque arcade était séparée par un élégant pinacle. Les angles étaient occupés par deux demi arcades. Au lieu de figures de pleurants, les niches étaient ornées d'une feuille largement traitée, d'aspect décoratif [1].

Nous avons pris comme guide, dans la description de ce monument, la reproduction qui figure dans les *Acta Sanctorum*

[1] M. l'architecte Licot est occupé actuellement à déblayer les ruines ; et il espère retrouver sous peu le buste du Bienheureux Gobert, qui, jusque dans ces dernières années, avait échappé à la destruction.



Pl. IV. — Tombeau de Jean III, d'après une gravure du *Grand Théâtre sacré du Brabant*.

(t. I., Aug. 20-21), mais le graveur du XVII^e siècle a négligé de reproduire les quatrefeuilles qui enrichissent l'*oculus* [1].

Quant à l'origine du tombeau, elle serait antérieure à l'année 1333 [2], car son biographe a précisément transcrit, à cette époque, l'épitaphe qui, vraisemblablement, figurait sur la sépulture. Mais pour se prononcer, en connaissance de cause, il faut attendre que le tombeau soit entièrement déblayé.

On conserve en l'église d'Anderlecht, un gisant en marbre noir sculpté placé dans un monument moderne. C'est l'image de Jean de Walcourt (mort en la seconde moitié du XIV^e siècle) qui avait été enterré dans l'église de la Chartreuse de Scheut. De là, l'effigie fut transférée dans le chœur de l'église d'Anderlecht. Le noble chevalier est représenté couché, les mains jointes ; les membres sont protégés par une armure de tournoi en cuir et munie de plaques de métal. L'expression de la tête est douce et peu individualisée, la facture est très distinguée. Sous le rapport du style et du caractère, cette œuvre si remarquable n'a aucune parenté avec les productions tournaisiennes. De plus, la sculpture est exécutée en marbre noir de Dinant, si recherché au moyen âge pour les monuments funéraires par les sculpteurs de diverses écoles ; il n'existe donc, présentement, aucune objection quant à la provenance brabançonne de la statue (voir pl. III).

La sépulture de Jean III, que sa fille la duchesse Jeanne avait fait ériger dans le chœur de l'abbaye de Villers, devait être d'une magnificence peu commune (voir pl. IV).

Le duc était représenté de grandeur naturelle, revêtu d'un riche harnais de guerre ; la cotte d'armes et le bouclier étaient ornés des armoiries écartelées de Brabant et de Limbourg. Il portait la barbe, les moustaches et les cheveux longs ; le front était ceint d'un cercle d'orfèvrerie orné de sautoirs de gueules. Tous les accessoires avaient été dorés ; et on peut affirmer, presque sans crainte de se tromper, que les autres parties

1 Cette reproduction est exécutée, elle-même, d'après une gravure, celle de Butkens. (Annales de la maison d'Aspremont Lynden, p. 23.)

2 Rerum gestarum brevis est epitome, miraculorum testis et cultus indicium eo verisimiliter tempore tumulo affixum, quo B. Goberto mormorea tumba primum erecta stetit. Compositum certe est, antequam biographus, qui suo id chronico inseruit, operi finem imponeret, ac proin saltem annum 1333. *Acta Sanct.*, t. I, IV, Aug. 20, 21, p. 373.

de la statue, la figure, les mains, la cotte d'arme, etc., avaient été richement enluminées. En effet, il est prouvé surabondamment que les artistes du moyen âge recouraient à la polychromie pour parachever leurs œuvres [1].

Autour du socle, de forme carrée, régnaient trente niches surmontées de dais, d'un travail aussi élégant que délicat. Lorsque Butkens fit graver ce remarquable monument en 1637, il avait déjà souffert beaucoup ; les iconoclastes du XVI^e siècle avaient brisé les bras et les jambes de la statue. Personnages de noble extraction, ou même obscurs pleurants avaient été violemment arrachés de leur niche [2].

M. l'architecte Licot, dans ses explorations dans les ruines de l'abbaye de Villers, a un jour découvert des fragments [3] du tombeau qui faisait le plus grand honneur au maître tombier Nicolas ou Colard. Feu M. Pinchart s'est demandé s'il fallait identifier l'auteur avec Collard Jacoris, tailleur d'images, mort en 1395 dans l'hospice des Grands Malades, à Namur ou bien avec Colard Garnet. L'œuvre de Jacoris, son propre tombeau, n'a aucune affinité de style et d'exécution avec le monument qui existait autrefois à Villers. Il y a même, chez l'artiste namurois, une rudesse d'accent bien éloignée de la manière du tombier de la duchesse de Brabant.

Avec M. Pinchart, nous croyons qu'il ne s'agit que de Colard Garnet ; dans les registres de la chambre des comptes des années 1364-1367, il est question d'un Colard appelé, tantôt *Colardo magistro de tomba ducis*, tantôt *Colardo Tombario*, parfois *Colardo Garnet*. Il est vrai que, dans le dernier cas, maître Garnet fait la fourniture d'un bassin de pierre, livré pour la nouvelle fontaine des jardins de Caudenberg, qui était alors le palais des anciens ducs de Brabant. L'exécution d'un travail en apparence fort simple, tel qu'un bassin de pierre, n'a rien qui doive surprendre ; au moyen âge, les plus grands artistes ne dédaignaient pas le travail de l'artisan, et il n'y a aucun obstacle à ce qu'un même personnage ait livré une statue et un simple bassin de pierre [4].

[1] BUTKENS. *Trophées du Brabant*, t. I^er, p. 612.

[2] BUTKENS. *Trophées du Brabant*, t. I^er, *ibidem*.

[3] Ces débris se trouvent au Musée communal de Nivelles.

[4] « Colardo, magistro de tomba ducis, super opus ad bonum computum,




Pl. V. — Tombeau de François Van Halen et de Marie de Ghistelles
(XIVe-XVe siècles.)

a duchesse Jeanne fit ériger un monument à la mémoire de époux, Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, qui inhumé, en 1383, dans l'église de l'abbaye d'Orval, située ; l'ancien comté de Chiny [1].

ır quel maître a pu tomber le choix de la duchesse ? Ici les do-ents sont muets. Mais il n'est pas invraisemblable qu'elle char-de la tâche d'exécuter ce tombeau, quelque artiste braban-ou du moins établi à Bruxelles. Aussi, nous pensons bien en donnant, d'après M. Jeantin, la description qu'il avait ; lui-même d'un manuscrit de 1782 : « le monument était un e en marbre noir, élevé de trois pieds. Au-dessus, en mar-blanc, s'élevait la statue du prince, tête nue, petite barbe en te, moustaches, bras croisés sur la poitrine, mains jointes, ıme militaire de l'époque, c'est-à-dire cuirasse et ses acces-s, brassards, cuissards, l'épée et la dague de miséricorde, le lier sur l'épée, les pieds chaussés de sandales [2] et entrelacés ıbans ; il reposait sur un lion endormi. Cette statue, malgré ques imperfections inhérentes au style du temps, était un d'œuvre de sculpture, qui excitait l'admiration des connais-s.

ır l'écu du guerrier étaient blasonnées les armes de Brabant e Luxembourg. D'autres écus garnissaient les flancs du beau, et on lisait au chevet, son épitaphe gravée sur une ; de bronze [3]. »

entionnons maintenant quelques données sur des artistes ançons dont le souvenir nous a été conservé.

église de Vilvorde possède, outre d'intéressants culs-de-lampe ı fin du xive siècle qui décorent le chœur, une dalle sculptée

ı januario (1364. n. st.) : v mocton (registre no 2350 de la chambre des comp-x Archives du Royaume) Colardo, tombario, de diverso opere facto ad cooper-ı tombe ducis jacentis apud Villarium, ultra omnem pecuniam quam habuit , concordato, xxiiij in mego (1367) : x mat 12. (Registre 2353, *ibidem*). Co-Garnet, de uno pelve lapideo liberando ad fonteynam, iiij in julio xiij ixxij : oct. (5) *ibidem* ».

. Pinchart, *Archives des arts et des sciences*, § 83, t. III, p. 5 et 6. *Les Chroniques baye d'Orval*, 1850, p. 347.

oir *les Ruines de l'abbaye* et *Chroniques d'Orval*, pp. 86 et 296.

eut-être le tombeau était-il l'œuvre de Colard Garnet. On remarquera que les es du socle n'étaient pas décorées de figures, mais d'armoiries, disposition on reverra plus tard sur le monument de Marie de Bourgogne.

en relief qui reproduit les traits d'Adam Gheerys, qui fut l'archi-tecte en titre des ducs de Brabant, de Wenceslas et de la duchesse Jeanne et d'Antoine de Bourgogne. D'après la conjecture de M. Piot, il doit être mort entre les années 1394-1399 [1].

L'artiste Brabançon, selon toute vraisemblance originaire de Vilvorde, nous apparaît sous les traits d'un homme d'âge, à la physionomie ouverte, le front dégarni ; il est vêtu d'un am-ple vêtement dont les plis sont habilement disposés. Les an-gles de la pierre tombale sont occupés par des quadrilobes ren-fermant les attributs des évangélistes; l'inscription est inter-rompue par deux médaillons contenant des écus, dont l'un port les armes du Brabant. Il est regrettable que cet intéressant monu-ment, le seul à notre connaissance que nous ayons en Belgiqu d'un architecte du moyen âge, ait été dégradé par le frottemen des pieds des fidèles.

Au cours de ses recherches M. Piot a rencontré dans le livr de Vilvorde 1369, un certain *Johannes de Walem Lapicida*, san doute un steenhouwer, tailleur de pierre et sculpteur à la fois

Henri de Bruxelles, maître maçon, concourt en 1381-83, ave deux artistes de Troyes, pour l'exécution d'un jubé de pierr dans la cathédrale de cette ville et l'emporte sur ses concurrents

Voilà tout ce que nous possédons sur le compte d'un maître d mérite, l'œuvre dont il avait obtenu la commande n'existant plu Le fait a cependant une portée considérable, car il établit réputation d'une école florissante, et qui marquera pendant plu d'un siècle et demi par des œuvres, telles que les Hôtels de Vil de Bruxelles, de Louvain, d'Audenarde, de Gand, la Maison d Roi, à Bruxelles, l'église de Brou, etc.

Vers la même époque, les documents nous donnent en pa sant une preuve de la sollicitude des princes pour les chos d'art. Jeanne et Wenceslas dotèrent l'église Saint-Jacques riches ornements, entre autres, d'une statue de saint Jea Baptiste qui fut payée, le 6 septembre 1383, un mouton d'or six peters à Nicolas de Préquigny. Ce nom ne révèle, à vrai di aucune origine flamande ou brabrançonne. Il ne nous surpre drait pas que ce maître appartînt à la Picardie.

[1] *Bull. des Commissions royales d'Art d'Archéologie*, t. I, p. 65.
[2] *Ibidem*, p. 78.



Pl. VI. — Vierge, en bois sculpté et polychromé, de l'église Saint Jacques à Louvain (première moitié du XIVe siècle), h. 1m68.

Quelques années plus tard, de 1389 à 1391, on rencontre un autre artiste, du nom de Hennequin de Bruxelles, occupé aux travaux que le duc de Bourgogne faisait exécuter à Dijon.

M. de Laborde ne semble pas tout à fait rassuré sur l'identité des maîtres désignés par un nom de ville. « Sans doute, dit-il, cette manière de désigner des individus n'est pas beaucoup plus sûre, car Diericx s'appellera tantôt de Louvain, tantôt de Harlem, selon qu'il se sera fixé dans l'une ou l'autre de ces deux villes et Hennequin de Bruxelles, l'imagier, qui travaillait en 1390, avec Claux Sluter, n'est peut-être qu'Hennequin de Liège, auquel avait été confié, en 1368, le monument de Charles V, dans la cathédrale de Rouen [1]. »

L'observation du savant français est judicieuse, mais est-elle applicable à Hennequin de Bruxelles ? Cet artiste travaille, en sous ordre, au tombeau de Philippe le Hardi, ainsi qu'il résulte des comptes des receveurs Jean d'Auxonne et Jean de Fontènes. Il ne touche qu'un franc et demi par semaine, tandis que les autres tailleurs d'images reçoivent un salaire plus élevé.

Dès lors, il est de tout point invraisemblable qu'un maître en renom jugé digne de faire le tombeau du roi de France, se soit contenté quelques années plus tard, à Dijon, d'un salaire médiocre.

Hennequin de Liège ne peut donc être identifié avec son homonyme de Bruxelles. Il ne nous a pas été donné de recueillir de nouveaux renseignements sur ce maître qui a peut être débuté à Dijon. S'il en était ainsi, on serait mal venu de préjuger sa valeur, en se basant sur le salaire modeste qui lui était octroyé et qui constituait peut-être pour lui le début de sa carrière.

L'on est mieux renseigné sur le compte de l'imagier Keldermans, de Malines, l'auteur du monument reproduit planche V.

Il n'y a pas un siècle, on voyait encore dans le pourtour du chœur de Saint-Rombaut, à Malines, placé sous une arcade, le tombeau de Mirabelle dit van Halen, chevalier, seigneur de Lillo, et de sa femme Marie de Ghistelles [2]. Cette sépulture portait l'inscription :

[1] Laborde, *Les ducs de Bourgogne.*

[2] Voir Em. Neefs, t. II, p. 15. *Histoire de la peinture et de la sculpture, à Malines.*

*Dit is de sepulture myns Heren H. Vrancx van Halen.*
*Here was van Lilloe, die starf in't jaer MCCCLXXV*
*IX daghe in Oegxt. Ende myns vrouwe Marie*
*syn wyf was, Docht. was myns Heren van Gistele,*
*die starf MCCCCXXV. X daghe in Meerte* [1].

Mirabelle se signala dans un combat qu'il livra en 1356, à la tête des forces de Malines contre les Brabançons ; il trépassa le 9 août 1375 et la ville supporta les frais de l'exécution et de la peinture du tombeau. Jean Keldermans, le plus ancien représentant connu de cette lignée d'artistes célèbres, se chargea de la sculpture commencée en 1391-1392, la tombe ne fut *étoffée* (décorée) qu'en 1415-16, avec le concours de Jean Van Battele.

Le monument avait déjà souffert beaucoup pendant les troubles du XVI[e] siècle, car dans la gravure que nous reproduisons d'après le *Grand théâtre sacré du Brabant*, on ne voit plus les figures, qui, selon toute vraisemblance, occupaient les parois de l'*arcosolium*. Le tombeau fut démoli le 27 septembre 1810. Plus tard M. le comte de Beauffort fit l'acquisition de plusieurs fragments qu'il plaça dans son château de Bouchout. C'est en étudiant un certain nombre de sculptures, à l'état fragmentaire, cédées gracieusement au musée de Bruxelles, par le noble châtelain, qu'il nous a été donné d'établir la provenance de ces débris. Ces derniers consistent en niches et en dais exécutés en pierre d'Avesnes, d'un travail délicat et portant encore des traces d'une polychromie fort riche. Malheureusement, il faut renoncer à reconstituer un ensemble avec ces fragments, comme un de nos plus habiles architectes a tenté à diverses reprises de le faire. En comparant les restes de ce somptueux tombeau avec la gravure, il est facile de constater combien le dessinateur du XVII[e] siècle s'est mis à l'aise dans l'interprétation des détails ; quant à l'ordonnance générale du monument il l'a comprise d'une manière un peu plus satisfaisante.

Le *Grand théâtre sacré du Brabant* nous montre une tombe apparente de Jean de Polane, seigneur de Leck et de Bréda († 1384) [2]. Il est représenté couché, armé de toutes pièces entre

[1] *Grand théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 48.
[2] Voir *Grand théâtre sacré du Brabant*, t. II, p. 87.



Pl. VII. — Vierge, en marbre de la cathédrale d'Anvers (XIVe siècle), d'après l'Art ancien à l'exposition nationale de 1880.

ses deux femmes : Ode, fille de Guillaume de Hornes, seigneur de Gaesbeek et dame de Putten et de Stryen, fille naturelle de Jean III et d'après d'autres Mathilde de Rotselaer ; les pieds du défunt reposent sur un lion ; ceux des nobles dames sur des chiens. Des dais abritent les têtes des trois gisants. La face antérieure de la base est décorée par des hauts-reliefs, dans un état de grande mutilation. Au milieu, on voit, sous une niche, la représentation des trois personnes de la sainte Trinité ; les autres niches renferment les débris de figures mutilées de nobles dames et de gentilshommes agenouillés dans la direction du groupe médian.

Le tombeau de Jean II de Polane, seigneur de Leck († 1394) est placé sous une arcade surbaissée, le prince est représenté étendu, les mains jointes, revêtu d'une armure complète ; le bacinet est retenu au camail ; un ample manteau couvre ses épaules.

La partie antérieure du tombeau est décorée de quatrefeuilles inscrits dans un cercle et contenant les écus armoriés de Hornes, de Putten et de Bréderode, disposition analogue à celle qui se voit sur le monument de Francx van Halen et de Marie de Ghistelles.

La paroi du fond est occupée par des quatrefeuilles également inscrits dans des cercles.

Dans le chapitre précédent, nous avons fait passer sous les yeux du lecteur, une série de types de vierges encore fortement empreints des traditions romanes, mais révélant, chez l'imagier, l'étude de la nature. L'attitude de ces madones nous montre, en quelque manière, une formule acceptée par l'artiste, qui recouvre, cependant, une certaine indépendance dans l'interprétation de la physionomie et l'exécution des accessoires ; il réussit de la sorte à éviter de monotones répétitions.

Telles sont les Vierges miraculeuses de Hal ; de Laeken, etc.

La Vierge du chant d'oiseaux peut être considérée comme une expression intermédiaire entre les images précitées et la Vierge de l'église Saint-Jacques à Louvain (pl. VI). Il y a, dans cette dernière image, une incontestable majesté résultant de l'expression de la physionomie, très noble et un peu rêveuse, et de l'exagération voulue de la taille légèrement renversée ; ce mouvement et le jet des draperies habilement disposées enlèvent à la statue ce qu'elle pourrait avoir de raideur conventionnelle.

La Vierge en marbre blanc sculpté (pl. VII) de la cathédrale d'Anvers, constitue un spécimen intéressant qui nous semble apparenté avec les productions françaises en faveur dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Il y a dans cette pose hanchée une affectation qui devient surtout sensible, dans les Vierges de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, et dans l'une des madones de l'église Saint-Martin, à Hal, dont nous parlerons plus loin.

La statue, en bois, conservée à l'église Notre-Dame de la Dyle, à Malines, appartient à cette catégorie qui nous occupe (fig. 18). Le peuple, toujours si exact dans son langage pittoresque, a reconnu la note caractéristique de cette statue, car il ne l'appelle pas autrement que *Onze lieve Vrouw van scheew lee*, dénomination qu'on pourrait peut-être rendre en français : Notre-Dame à la taille déhanchée. A la fin du xiv^e siècle, il se produit un revirement marqué admirablement par une vierge du portail méridional de l'église Saint-Martin à Hal (pl. IX), et les figures des saints des retables d'Haekendover. Il semble que l'artiste y revient aux belles traditions du xiii^e siècle. Passons aux édifices.

La tour, seul vestige encore subsistant de l'ancien château de Sichem, renferme une salle autrefois chauffée par deux cheminées dont on voit encore l'emplacement ; les nervures de la voûte octogone viennent aboutir à d'intéressants culs-de-lampe qu'il est permis de dater, grâce à la présence de l'écu de Schonvorst, écartelé de Wildenberg. D'après M. l'abbé Daniels, les armoiries ne peuvent se rapporter qu'à Renaud de Schonvorst, qui avait épousé une de Wildenberg, dans la seconde moitié du xiv^e siècle.

Les culs-de-lampe, d'une ferme exécution et pleins de caractère, appartiennent aux meilleures productions du déclin du xiv^e siècle, auxquelles les imagiers de ce temps savaient donner tant de caractère. Ils représentent des personnages aux attitudes contournées : l'un tient une banderole ; un autre, les tempes ombragées de boucles, relève le pan de son manteau, tandis qu'il porte un livre de la main droite. Ici un ange joue du luth. Là, un personnage tient un livre fermé et relève un pan de son manteau. Plus loin, un homme barbu presse sur le cœur un livre ouvert, tout en soutenant de la main droite la tête qui cède sous le faix qui lui est infligé. Un moine imberbe, le capuchon sur la tête, se prend le genou entre les mains. Un personnage barbu, porte une

banderole naguère chargée d'une inscription. Un homme, la poitrine ombragée d'une longue barbe, et la tête couverte de son manteau, a dans sa main droite une sorte de couronne et de l'autre, une banderole. Ajoutez au décor de la voûte, dont il reste des vestiges, la polychromie des sculptures et l'on a un appartement seigneurial du XIV^e siècle que tous les arts avaient eu mission d'enrichir [1].

La construction de l'Eglise de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, remonte à la seconde moitié du XIV^e siècle. En 1362, Jean de Osy achevait le côté méridional de l'église. Les comptes de l'époque 1362-1363 nous renseignent sur l'exécution de clefs de voûte dans cette partie de l'édifice [2]. Ils nous apprennent également qu'outre un grand nombre de niches, dix-neuf statues étaient dues au ciseau de Wautier Pans, qui reçut cinq livres pour chaque statue. Pour une figure de la Vierge qui était plus considérable que les autres, il lui fut payé dix-huit livres douze sous.

On ne saurait assez déplorer l'état de mutilation dans lequel se trouve le portail qui devait être si gracieux avec ses voussures décorées de pampres. Les niches, autrefois peuplées de figures, sont recouvertes d'un badigeon épais. De cet ensemble remarquable, seule la statue de la Vierge qui, selon toute vraisemblance, décorait le tympan de portail, a échappé au vandalisme qui s'est acharné sur l'Eglise Notre-Dame. Actuellement, l'œuvre de Wautier Pans, car il y a tout lieu de croire qu'il est l'auteur de la statue, est placée au-dessus de la porte actuelle qui masque si vilainement l'entrée d'autrefois. « Type de tête fin et charmant du XIII^e siècle, dit M. J. Rousseau, les yeux obliques, la bouche souriante, la draperie souple aux plis fins ; pose très hanchée qui ferait penser à première vue qu'on a surfait un peu l'âge de cette jolie vierge en la reportant au XIV^e siècle, alors qu'elle ne doit guère remonter qu'au XV^e siècle. »

Abstraction faite des renseignements fournis par les archives, on aurait tort, à notre avis, de rajeunir outre mesure cette intéres-

[1] Cette salle a été reproduite dans la *Belgique illustrée*, publiée sous la direction de M. Van Bemmel.

[2] P. 102 et suiv., t. II, Bets, *Hist. de Tirlemont*.

Item de una imagine magna, videlicet de B. Virgine Maria.

III ob. aureos, valentes XVIII lb., XII^e siècle.

sante figure qui ne semble pas exempte d'un certain maniérisme. A cet égard, l'image de Tirlemont contient une donnée précieuse pour l'histoire de la sculpture. En effet, il semblerait résulter du témoignage de cette statue, que le courant réaliste éprouva encore quelque résistance. L'image d'Abraham tenant dans son sein les âmes des croyants et les figures d'anges pleines de sveltesse que l'on remarque sur un des pignons, appartiennent apparemment aux tendances artistiques qui viennent d'être mentionnées.

Les moulures du dais et les consoles des niches auxquels Wautier Pans collabora aussi furent surtout l'œuvre de Botson de Racourt, de Jacques Laureys (Laurentii) appelé le plus souvent Jacques tout court et de Jean d'Utrecht. Ce dernier confectionna aussi la plupart des niches de la façade [1].

On voit encore quelques vestiges de sculptures dans les niches pratiquées dans les contreforts qui tous nous semblent remonter à l'époque de la construction de l'édifice.

Botson de Racourt, sculpteur que nous venons de citer, serait d'après M. Bets, natif de Racour-Raetshoven, village situé entre Tirlemont et Landen. De 1396 à 1405, il remplaça Jacques Laureys qui était fort consulté, tantôt à Bruxelles, tantôt à Malines et à Tirlemont. Il reprit la direction des travaux qui avait été confiée à Jean van Sande.

Plus tard intervint l'artiste bien connu Sulpice van Vorst, auteur des plans de l'église Saint-Sulpice, à Diest.

Les clochetons et les moulures qui ornent les contreforts, les sculptures qui décoraient jadis les fenêtres de la tour, furent l'œuvre des sculpteurs Gérard de Fontingnys, Henri Vranx et Jean Starx. Ce dernier fut remplacé par Henri Pans, de Louvain, qui acheva le travail des fenêtres.

De Tirlemont, passons à Assche, modeste ville brabançonne, qui a été dotée dans la seconde moitié du XIV[e] siècle d'une église remarquable. A lui seul, le porche justifierait une étude détaillée pour l'élégance de ses profils, la variété et la verve qui règnent dans les motifs sculptés.

Il est couvert de deux voûtes ; les parois latérales sont occupées de chaque côté par six arcades, dont les tympans sont ornés de

[1] Bets, *Hist. de Tirlemont*, p. 102.

motifs variés : de feuillages largement traités, d'êtres fantastiques et de mascarons, on aperçoit même un homme nu se disposant à sortir d'un panier. Les écoinçons, conçus dans le même goût se fondent admirablement avec le cadre architectonique qui est d'ailleurs d'une grande richesse.



Fig. 18. — Vierge dite *Onze lieve Vrouw van scheeve lee*, à Malines, avant la restauration (seconde moitié du XIVe siècle).

Le chœur a été l'objet de plusieurs restaurations. La plus récente dirigée par M. E. Nève, nous paraît de loin la plus consciencieuse. Presque toutes les anciennes sculptures ont été anéanties

ou laissées à l'état fragmentaire. Cette perte est d'autant plus regrettable, que les imagiers s'étaient montrés, dans l'accomplissement de leur tâche, d'une rare prodigalité.

Les culs-de-lampe, qui sont d'une exécution récente, ont été sculptés d'après des modèles du premier tiers du xv^e^ siècle. La crédence a été refaite d'après de trop rares vestiges. Aux tympans des niches, on voit des représentations étranges de deux quadrupèdes n'ayant qu'une seule tête pour commander à deux corps. Ces sculptures, qui ont été refaites beaucoup antérieurement à la dernière restauration, sont très lourdes d'aspect.

Dans une double niche, on voit le couronnement de la Vierge, mais c'est une restitution d'après d'anciens vestiges. L'abside conserve encore des gargouilles sculptées d'après des modèles originaux, qui attirent les regards par leur silhouette nerveuse.

C'est à Courtrai, en pleine Flandre, qu'on trouve des œuvres contemporaines des sculptures sur lesquelles nous venons de jeter un rapide coup d'œil. Un examen récent nous a fait découvrir de réelles affinités de style et d'exécution entre les écoinçons de la chapelle comtale et les sculptures d'Assche. M. Jean Rousseau inclinait à croire que Beauneveu était l'auteur non seulement de ces sujets minuscules, mais encore de la statue de sainte Catherine, en marbre blanc, conservée dans le même sanctuaire.

Le célèbre artiste de Valenciennes est-il bien l'auteur de la statue précitée ? C'était l'opinion de M. Van de Putte qui a fait l'histoire de la chapelle comtale ; mais elle est loin d'être partagée par tous ceux qui ont étudié l'œuvre de Beauneveu. La paternité en serait-elle reconnue, que les écoinçons émaneraient encore, à notre avis, d'une autre main.

Galerie intéressante qui fait perdre de vue celle des portraits des puissants comtes de Flandre à laquelle elle sert en quelque manière d'encadrement. Ici apparaissent les mascarons bizarres, les êtres fantastiques nés viables, en dépit de leur conformation monstrueuse. On y voit des scènes de genre, des sujets empruntés à l'ancien et au nouveau testament, à la légende, aux incidents de la vie quotidienne. Tout ces bas-reliefs sont sculptés d'une main sûre, alerte ; il n'y a pas d'accessoire inutile ; chaque élément est parfaitement accentué ; et c'est merveille de voir les effets que l'imagier est parvenu à créer. Il est manifeste qu'il a



Pl. VIII. — Tête du Christ de la croix triomphale de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht.

une prédilection pour l'imprévu, le fantasque ; quoiqu'il interprête également bien les sujets sacrés ainsi que le prouvent le couronnement de la Vierge et la représentation sommaire mais intéressante des faits saillants du nouveau testament : l'annonciation ; la visitation ; les rois Mages ; le massacre des innocents ; la présentation au temple ; le baptême de Jésus-Christ ; la Vierge assise tenant son divin fils, tandis que deux anges jouent du luth et du psaltérion. Plus loin se développe la légende d'un saint évêque : l'ordination sacerdotale, la prédication et le sacre d'un évêque, etc. On remarque aussi un pape s'adressant à un cardinal accompagné d'un clerc portant un sceau et un goupillon ; l'enterrement d'un évêque. Il faudrait pouvoir mettre sous les yeux, par de bonnes reproductions, chacun des sujets, tels qu'un singe portant une hotte, un écureuil grignotant ; un chevalier la lance en arrêt ; puis cette tête d'évêque portée par des ailes de chauve-souris, et ces personnages avec pieds d'animaux. Dans le nombre, il faut noter un petit bonhomme se disposant à sortir d'un panier, motif offrant les plus grandes analogies avec un sujet du porche de l'Église d'Assche.

Il résulte de ce que nous avons dit plus haut, concernant les madones et les calvaires, que la sculpture en bois a dû être en honneur dans le Brabant dès le XIII[e] siècle. Malheureusement les dévastations qui ont été commises dans nos églises à l'époque de la Réforme et de la Révolution de 1793, le mauvais goût, la mode et l'indifférence de ceux qui avaient mission de sauvegarder tant de trésors d'art, ont causé d'irréparables pertes. Il eut été du plus haut intérêt de suivre, pas à pas, le mouvement artistique, et d'en relever toutes les manifestations d'une ville à l'autre. Aussi, les œuvres hors ligne qui ont survécu rendent encore les regrets plus sensibles. Signalons, parmi les épaves, un Christ du plus grand mérite, conservé à Anderlecht.

Le corps n'est pas exempt d'une certaine raideur et l'anatomie en est purement conventionnelle. La tête du divin Sauveur est admirable de caractère et le profil est d'une pureté antique et d'une beauté immatérielle [1].

[1] La gravure de la planche VIII a été faite d'après un cliché de M. E. Nève, exécuté avant la restauration qui a eu lieu, en ces dernières années. Les bras qui avaient disparu ont été refaits.

Quant à l'exécution, elle est d'une sûreté et d'une ampleur qui font songer instinctivement aux plus belles manifestations de la statuaire française au XIII^e siècle. Il n'y a pas de doute, cependant, que cette œuvre ne procède d'un imagier brabançon de la fin du XIV^e siècle. Pour se convaincre du bien fondé de notre remarque, il suffit de confronter la tête du Christ avec tels détails du retable d'Haekendover dont on voit, quelques lignes plus loin, représentés plusieurs fragments notables. Le réalisme de l'imagier ne s'est révélé que par l'exécution de la bouche, car il semble que les lèvres sont animées et s'apprêtent à laisser tomber une parole de pardon.

Passons ensuite au retable conservé à Haekendover dans les environs de Tirlemont. Ce monument, bien qu'il nous soit arrivé dans un certain état de délabrement, constitue un document d'une importance capitale pour l'histoire de l'art.

Il affecte la forme d'un rectangle allongé et est pourvu de deux volets. Le milieu de la partie dormante qui selon toute vraisemblance était surélevée était occupé par le crucifiement. C'est du reste la seule manière possible de placer la figure assise du Père éternel, faisant le geste de bénir, dont ce groupe était surmonté ; des deux côtés se développe la légende relative à la construction de l'église.

Les volets sont ornés de figures de saints et de saintes distribuées également en deux registres. Les scènes de la légende où les figures isolées des saints sont surmontées chacune d'un dais ajouré. La variété et la justesse des attitudes, l'art avec lequel les draperies sont agencées, donnent une valeur peu commune à ce retable.

M. Jean Rousseau a fort bien apprécié et mis en lumière les mérites de cette œuvre. « Les draperies, dit-il, y sont souples, larges et sobres, les proportions sont généralement un peu courtes, les poses simples et naturelles. Nous sommes bien loin des figures allongées et contournées du XV^e siècle. »

Hélas, on a bien abîmé ce retable en le privant, en partie, de ses charmantes architectures et de la polychromie, qui en rehaussait et achevait chacun des groupes et les figures isolées ; cela devait lui donner l'aspect d'un immense reliquaire projetant l'éclat de ses ors sur les objets qui l'entouraient.

« C'est un véritable malheur, ajoutons-nous avec l'auteur précité, car on se trouve en présence d'une œuvre de premier ordre, aussi large de style qu'une composition du XIIIe siècle avec plus de pittoresque dans l'ajustement, plus de caractère et de vie dans les types. »

Majestueux et grave, le Père éternel, dans ses vêtements largement drapés, est digne d'une admiration presque sans réserve.

Pour l'ampleur de style, cette figure peut être comparée aux



Fig. 19. — Père éternel appartenant au retable d'Haekendover (fin du XIVe siècle).

plus belles créations du moyen âge, au Christ du *Couronnement de la Vierge*, au château de la Milon et à celui de Saint-Jacques à Liège.

Le retable se divise en deux registres.

« Quant au sujet même du retable, poursuit M. Rousseau, il se développe dans les compartiments inférieurs de la partie centrale et raconte l'histoire de la fondation de *l'église du Saint-Sau-*

*veur*, d'Haekendover, que la chronique locale fait remonter à 690. En tout treize scènes et groupes, ainsi distribués :

1. — « Les trois vierges fondatrices en oraison. C'étaient les trois sœurs, il est impossible de mettre plus de vie que l'artiste n'en a mis dans ces trois têtes, d'une rare maestria d'accentuation ; les mains, au rebours, ne sont que de longues et parfois d'énormes pattes sèches, mais il faut le mettre sur le compte des restaurations.

2. — « Construction de la première église à Haybout. Au fond, deux ouvriers debout sur la bâtisse commencée ; l'un, un fil à plomb à la main ; l'autre sévère et grave, paraît être l'architecte ; à l'avant plan, deux autres maçons, dont l'un verse une truellée de mortier. Les trois sœurs sont debout derrière eux. Pour bien montrer qu'elle fait les fonds de l'entreprise, l'aînée ne paraît jamais qu'avec une grosse sacoche pendante à la main.

3. — « Pour éprouver les trois sœurs, des anges démolissent l'église.

4. — « Le groupe des trois sœurs reparaît, preuve qu'elles ne se découragent pas.

5. — « Construction d'une seconde église à Steinberg. Mêmes figures de maçons, dans d'autres attitudes ; les têtes ressemblent à celles du premier groupe, comme si c'étaient des portraits. Les trois sœurs sont présentes.

6. — « Deux anges (tout neufs, ouvrage assez mauvais de la dernière restauration) démolissent cette église comme la précédente.

7. — « Ce compartiment, le plus important, contenait autrefois le dernier acte de la Passion. Deux groupes sont parvenus jusqu'à nous : celui de Notre-Dame, soutenue par saint Jean, et un de Marie et trois soldats qui regardent la tête levée. Le centre de la composition était occupé par la croix au pied de laquelle se trouvait Marie-Madeleine. Au-dessus de ce sujet se trouvait la figure du père éternel, laquelle reposait sous un dais. Le restaurateur qui n'avait rien compris à la conception du maître avait malencontreusement rapproché la figure du Père éternel des deux groupes subsistant. Au Musée d'Art monumental, du parc du Cinquantenaire, dans le surmoulage qui en a été exécuté, sous l'habile direction de M. Simon, cette gaucherie a disparu. Seulement, il resterait à donner à la figure de Dieu, la place qu'elle occupait primitivement.

8. — « Les trois sœurs sont en prière. Dieu leur fait connaître sa volonté par l'intermédiaire d'un oiseau.

9. — « Deux ouvriers abattent un arbre. La tête manquait à l'un d'eux. Le restaurateur en a remis une beaucoup trop grosse et fort déplacée, grâce à la prétention qu'elle affecte, d'être plus noble que les types anciens.



Fig. 20. — Figure de sainte appartenant au retable d'Haekendover.

10. — « Construction de l'église d'Haekendover. On hisse les matériaux à l'aide d'une poulie. Les trois sœurs sont présentes. Exécution un peu cavalière, les figures du fond sont plus grandes que celles de l'avant-plan.

11. — « Les trois sœurs paient le maître des œuvres et ses hommes. En tout treize figures. Types très personnels ; attitudes

vives et très expressives ; un des maçons a l'air de chicaner sur son salaire ou de se récrier sur le compte de ses journées. Il y a des têtes grotesques, d'autres pleines d'énergie, d'autres d'une intelligence douce et finement accentuée. C'est un des plus curieux compartiments de ce retable si curieux pour les architectes.

12. — « Consécration de l'église. Trois évêques, l'un tenant un seau. L'église apparaît posée sur une espèce de terrasse, qui a pu exister, car aujourd'hui encore le chemin qui y mène est en contre bas de l'édifice.

13. — « Sujet dernier. Le Christ, la boule du monde à la main sort de l'église comme d'une habitation — touchant symbole — devenue définitivement la sienne ; quatre personnages agenouillés et les mains jointes sont sur son passage, comme sur celui d'un souverain, et semblent implorer sa bénédiction. »

Les auteurs ne sont pas tombés d'accord sur la date du retable de Haekendover. « Bien que quelques détails de costume, comme les chaperons des femmes, étaient en usage avant la moitié du xv^e^ siècle, dit M. Wauters, on suppose que ce travail date de la fin de cette époque. Si cette supposition est fondée, peut-être pourrait-on l'attribuer à maître Devis qui travaillait à Haekendover en 1485-1486. M. le chevalier Marchal accepte la supposition comme un fait établi. En réalité, le style et le costume des personnages, le caractère de la décoration architecturale, tout indique que l'œuvre remonte à la seconde moitié du xiv^e^ siècle, comme M. J. Rousseau l'a du reste très bien établi.

D'après MM. Jean et Henry Rousseau, le retable pourrait être l'œuvre de Collard Garnet, le seul maître de valeur de la contrée dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Rien n'autorise, à notre avis, cette supposition : Garnet avait des émules d'un réel talent et, pour ne citer que des noms connus, rappelons Henri et Hennequin de Bruxelles, dont nous avons déjà parlé.

M. Henri Rousseau considère à tort les motifs architectoniques comme étant postérieurs d'un siècle à l'exécution des figures. A cet égard, il nous semble facile de s'éclairer par l'examen des retables exécutés quelques années plus tard par De la Barse pour la Chartreuse de Champmol, à Dijon. De part et d'autre, on constate la même manière de présenter les figures isolées ; le profil, les arcades, les gables, les crochets rappellent de communes traditions.



Pl. IX. — Vierge du portail méridional de l'église Saint-Martin, à Hal.

6

Dans l'ordre chronologique, les monuments les plus importants le la sculpture en bois qu'il nous soit donné de mentionner sont lus précisément à Jacques de Baerse. Ce maître, natif de Ternonde, ville située aux confins du Brabant, s'est acquis une légiime célébrité par l'exécution de deux retables, qu'il exécuta aux rais de Philippe le Hardi, pour la Chartreuse de Champmol, à



Fig. 21. — Groupe de soldats faisant partie du Crucifiement, retable d'Haekendhover (fin du XIVe siècle).

ijon. L'un retrace les légendes de sainte Catherine, de sainte arbe et de saint Antoine, l'autre le drame de la Passion. Ces culptures possèdent précisément de très grandes affinités avec scène similaire du retable d'Haekendover, tant pour l'ordon-

nance que pour l'expression des physionomies, et le style des draperies. Quant aux figures isolées qui enrichissent les volets, celles de Dijon sont peut-être plus pittoresques.

Remarquables entre toutes, les sculptures de l'église Saint-Martin, à Hal. Dans l'un des portails, nous signalerons un Couronnement de la Vierge. La physionomie du Christ rappelle le Christ d'Anderlecht pour la noblesse du profil ; tandis que la figure de la Vierge trahit davantage l'étude d'après nature. Le portail des rois mages, qui a conservé de notables vestiges de sa décoration primitive, exigerait à lui seul une description toute spéciale.

Bornons-nous, en ce moment, à signaler à l'attention du lecteur, la Vierge debout tenant, sur ses bras, l'Enfant-Jésus qui est occupé à écrire dans un livre (pl. IX). Les regards de la mère ont rencontré ceux de l'enfant et elle lui sourit doucement. Rien de plus noble, de plus gracieux que cette image où l'on croit voir des réminiscences des plus belles créations de l'art français. Cependant l'analyse fait découvrir dans les têtes et dans le jet des amples draperies telles particularités qui ébranlent cette manière de voir. Ajoutez à cela que la statue de la Vierge est moins élevée que dans les spécimens français de l'époque. Quant aux deux anges musiciens aux têtes fortes et bouclées, qui sont aux côtés de la Madone, ils sont conçus dans une note réaliste. Des trois rois mages, le vieillard qui tient sa couronne en main, est le plus re-marquable tant pour le caractère de la tête que pour l'attitude. Au-dessus de la porte principale et d'une porte latérale, il y a encore deux vierges procédant évidemment de la même école que la statue reproduite à la planche IX ; mais elles lui cèdent sous le rapport de la beauté du type et de l'exécution. La Vierge du portail de la tour est de loin la plus ancienne et présente cette attitude cambrée dont nous avons parlé plus haut ; elle nous pa-raît au surplus d'une facture médiocre.

Dans le chœur, on remarque les statues des apôtres d'asse grandes dimensions qui ont conservé leur décor primitif ; quo qu'un peu lourdes d'aspect elles ne nuisent pas à l'effet d'ensem-ble. Le pourtour du chœur réserve les plus agréables surprises

C'est tout d'abord le tabernacle. Il présente la forme rectan-gulaire munie d'une armoire avec double porte en laiton. E

haut, sous des ogives trilobées et fleuronnées, se trouvent deux sujets en haut relief : la Dernière Cène et le Lavement des pieds ; de l'autre côté, dans un cadre identique, on voit l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem et Jésus-Christ prosterné dans le Jardin des oliviers au moment où Judas et les soldats arrivent pour s'emparer de lui ; des niches surmontées de dais sont privées de leurs statuettes, si l'on en excepte deux, représentant des évêques.

« Ce ravissant édicule présente dans sa composition, comme le dit très justement M. J. Rousseau, toutes les complications et toutes les richesses d'une sculpture sur bois et il est feuillé avec une délicatesse que peu d'œuvres en bois ont dépassée. »

Par l'habileté dans l'agencement des compositions, la justesse des attitudes, le sentiment et la vie, cette œuvre peut être considérée comme un véritable joyau que M. J. Rousseau restitue sans hésitation à la statuaire tournaisienne ; de son côté, M. Louis Cloquet se demande si l'école de Tournai peut revendiquer comme sienne, cette œuvre ainsi que les autres sculptures de Saint-Martin. « Nous n'oserions, dit-il, l'affirmer avec l'auteur que nous venons de citer. Toujours est-il que Hal est restée des siècles une enclave du Hainaut et que les Tournaisiens avaient en quelque sorte droit de cité dans la ville de la Vierge miraculeuse ; durant des siècles, ils apportèrent à la madone leurs riches offrandes ; la cuve baptismale, chef-d'œuvre de Guillaume Lefevre, le fondeur tournaisien, atteste la part prise par eux, à la confection de son somptueux mobilier [1]. » Mais on ne doit pas perdre de vue que la Flandre, le Brabant, le Namurois, certaines contrées du pays de Liège, ont laissé des traces de leur vénération envers Notre-Dame de Hal. N'est-ce pas un brabançon, Juste-Lipse, qui a célébré ses gloires dans la langue savante de l'époque ? — Rien du reste dans les sculptures qui subsistent à Hal, ne trahit une origine tournaisienne, pas plus que le monument lui-même ne révèle une création de l'architecture franco-wallonne. Dans le tabernacle il se trouve tels personnages qu'on introduirait par exemple dans le retable d'Haekendover sans causer de disparate.

[1] P. 178, t. II, *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de Tournai*, A. de la Grange et Louis Cloquet.

D'autre part les dais, les crochets et les autres accessoires arhitectoniques ont des affinités réelles avec des œuvres brabançonnes du commencement du xv$^{e}$ siècle.

Tel était notre sentiment depuis longtemps, quand nous avons consulté l'ouvrage de MM. Everaert et Jean Bouchery sur la *ville de Hal*. On y trouve une précieuse inscription gravée sur une des portes en laiton du tabernacle, qui avait échappé à M. Piot dans la monographie qu'il a consacrée à ce monument. La voici textuellement : *Henderic van Lattem + en de Meyere + en Claes de Clerc. ghedaen yn yar ons heren MCCCC en IX*. Ce texte indique aussi clairement qu'on peut le désirer qu'Henri van Lattem, Meyere et Nicolas de Clerc ont exécuté le travail en l'an de Notre-Seigneur 1409.

Rien ne s'oppose à ce qu'on voie dans ces artistes des brabançons ; en tout cas, leur travail nous autorise à les considérer comme s'inspirant aux mêmes sources, et formés d'après les mêmes traditions professionnelles que les artistes dont il vient d'être question.

Reste l'examen des sculptures du pourtour du chœur :

Nous ne citerons pas les anges qui jouent du luth, du psaltérion, ou de la flûte, ou chantent les louanges de la Mère de Dieu et des saints. Impossible également d'énumérer les feuillages décoratifs et de décrire ces monstres et tous ces êtres, fruits du caprice et de la fantaisie, au rictus sinistre, aux échines tortueuses. Le détail nous conduirait trop loin et sans agrément pour le lecteur.

Voici néanmoins quelques sujets qui semblent offrir un intérê plus spécial. Eve présente la pomme funeste à Adam ; l'acte d désobéissance consommé, nos premiers parents couvrent leu nudité. Avec la disgrâce, le travail est devenu une obligation pou l'homme : Adam bêche avec ardeur, Eve file assise auprès de s quenouille. Ce motif restera un des plus populaires de l'iconogra phie médiévale et laissera même sa trace dans la chanson. Plu loin, apparaît un noble chevalier armé de toutes pièces qui rest impassible entre deux lions qui se disposent à se ruer sur lui Viennent ensuite la Vierge tenant l'enfant Jésus et saint Marti partageant son manteau pour en vêtir un pauvre mendiant. O aperçoit plus loin une chèvre qui broute une vigne et à deux pa

[1] P. 27, 1879, Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.

de là un cerf qui mange des feuilles de chêne, puis une femme nue et échevelée montant une licorne. Dans l'une des corniches enrichies de feuillages plantureux qui règnent au-dessus des ogives, on découvre une jeune mère assise et souriant à son bébé qu'elle assied, tant bien que mal, sur ses genoux.



Fig. 22. — Tabernacle de l'église Saint-Martin à Hal (1409).

L'imagier qui aime les contrastes, présente bientôt après une bien triste légende qui jouissait de la faveur de nos ancêtres. On

connaît le cas de ces trois brillants chevaliers qui, pleins de vie et de santé, le front ceint d'une couronne, vêtus de riches habits, s'en vont joyeusement à la chasse, montés sur de fringants coursiers, quand soudain, à proximité d'un cimetière, ils sont assaillis par trois morts armés de dards. Rarement le tailleur d'images s'est montré mieux inspiré et plus habile qu'à Hal en retraçant ce triomphe de la mort. Quoique morcelée en six écoinçons, la scène a été interprétée et graduée avec une ingéniosité admirable. La mort s'offre à nos yeux sous trois aspects. Voici le cadavre confié récemment à la terre et enveloppé de son linceul ; les traits de la physionomie sont boursoufflés; derrière lui se trouve le cercueil qui vient de s'ouvrir. Son compagnon qui l'avait devancé dans le royaume des ombres, n'a conservé que quelques lambeaux de chair et une flottante draperie. Le troisième annonce un dépouillement total et semble en faire parade.

A cette sinistre rencontre la crainte, la frayeur, l'épouvante se sont emparées des trois vifs. Le premier jouvenceau qui n'est plus maître de son coursier affolé, vide les arçons. L'autre gentilhomme détourne la tête, il perd déjà toute contenance, tandis que son destrier allonge le cou, les naseaux en terre comme s'il flairait un ennemi ; le dernier de nos cavaliers exprime sa pénible surprise par un geste de la main droite et son cheval s'en va la tête basse comme prévenu d'instinct de l'imminence du danger.

Nous sommes sans données sur cette autre légende où l'on voit un personnage coiffé d'une toque, en colloque avec le diable ; l'histoire se poursuit en plusieurs écoinçons pour finir, nous semble-t-il, par un exorcisme. On ne doit pas oublier de jeter un coup d'œil sur les images de saint Etienne, de saint Laurent et d'un saint guérrier, l'écu au dos et portant l'épée nue ; la mère de Dieu tenant sur ses genoux l'enfant Jésus ; le Sauveur du monde, couronné, assis sur un trône, faisant le geste de bénir ; à ses côtés sont disposés les attributs des quatre évangélistes.

Pour terminer, mentionnons cet orfèvre, peut-être saint Éloi, assis à son comptoir, enveloppé de son manteau et couvert de sa toque : de chaque côté sont suspendus des tableaux renfermant des ex-voto qu'il met à la disposition des pèlerins.

La chapelle de Trazegnies, contiguë à une des basses nefs, se distingue par une rare élégance de formes. Les nervures vont

aboutir à une clef de voûte de grandes dimensions, remarquable par ses ajours. Aux quatre angles de cette voûte sont placées en manière de culs-de-lampe, les statues de quatre grands docteurs. Ces personnages sont représentés assis et accompagnés de leurs attributs caractéristiques. Ils sont d'un aspect très pittoresque et rappellent par leur attitude et la robustesse du modelé les créations des frères Van Eyck. Dans les arcatures qui décorent les parois latérales, on découvre d'intéressants écoinçons, dont les uns ne contiennent que des motifs de décoration florale, tandis que les autres retracent une scène de chasse qui témoigne beaucoup d'observation de la part de l'imagier.



Fig. 23. — Saint-Georges, bois sculpté - vers 1430 - coll. Frésart.



Fig. 24. — Monument votif de Ditmar (première moitié du XV^e^ siècle). à l'église d'Anderlecht.

## CHAPITRE III

Tailleurs de pierre bruxellois de la fin du XIV^e^ et du commencement du XV^e^ siècle. — Sculptures de l'église du Sablon. — Claes Utenzwan ou Uyterswaan. — Jean van Evere. — Le monument de Ditmar, à Anderlecht. — Le puits de Tristan et d'Yseult à Audenarde. — Sculptures de l'hôtel de ville de Bruxelles et de Louvain. — Nicolas de Bruin. — Stalles de Saint-Pierre, à Louvain. — Guillaume Arts. — Arnould Moens. — Jan Sanders. — Autel de l'église de la Chapelle. Travaux de sculptures aux églises de Saint-Pierre, à Louvain et de Saint-Sulpice, à Diest. — Les Beyaert et divers imagiers brabançons.

La seconde moitié du XIV^e^ siècle fut une époque de splendeur pour la sculpture dans les Pays-Bas, et en particulier dans le Brabant. Les artistes de nos contrées étaient à la tête du mouvement et devançaient de loin leurs émules des autres nations. L'art à Pise et à Florence était encore imprégné des lourdeurs et des rudesses des âges précédents, et rien ne pouvait alors faire prévoir l'avènement des Ghiberti (1378-1455) et des Donatello (1386-

1466). « Au contraire chez nous, remarque M. L. Courajod, dans la France du Nord, on sculptait de 1350 à 1400 des statues comme celle de Guillaume Chanac, comme celles de Philippe VI, de Jean II, de Charles V, de Jeanne de Bourbon; comme les figures de la Chaise Dieu d'Amiens, de Dijon, de Poitiers, de la Ferté Milon. L'art de notre pays est alors en possession de tous les moyens dont disposera cinquante ans plus tard la renaissance italienne. Donc, la Renaissance était née et bien vivante avant son apparition en Italie, donc elle n'avait pas eu besoin pour naître du concours de l'art antique. »

Malheureusement, ce mouvement magnifique fut enrayé. Les artistes brabançons et franco-allemands, à partir du premier tiers du XV^e^ siècle, n'atteignirent plus jamais ni le caractère, ni l'ampleur de style, ni cette réelle puissance d'expression que nous admirons dans les œuvres des Beauneveu, des Sluter et d'illustres anonymes, dont nous venons de nous occuper.

Le génie de nos imagiers se manifeste sous d'autres aspects dans les monuments que nous allons étudier. L'imitation de la nature est toujours de règle et aucun maître ne songe à s'y soustraire, seulement la recherche de la ligne, l'agencement harmonieux des draperies et le choix des types ne préoccupent plus autant les artistes.

La sculpture monumentale, en particulier, n'a plus cette expression indéfinissable de naïve candeur et de douce majesté qui donne tant de prix aux œuvres de la seconde moitié du XIV^e^ siècle; en revanche, les compositions s'animent, se dramatisent en des formes pittoresques, populaires et partant d'une compréhension facile. L'imagier pourtrait son époque, et en rappelant des sujets religieux, retrace des scènes qui lui sont familières. C'est surtout l'examen des retables qui nous initiera à ces tendances qu'il suffit, pour le moment, d'indiquer.

Mais auparavant il convient de nous occuper des renseignements qui nous ont été livrés par les archives.

Dans un registre commencé le 2 août 1375 [1] et provenant de la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, qui possédait une chapelle et un hôpital, sur l'emplacement desquels on éleva, au

[1] A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, t. II, § 68, p. 146-151.

XVII[e] siècle, l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, on relève entre autres onze noms de peintres (*schilders*); Jean de Woluwe, le peintre enlumineur attaché au service de la duchesse Jeanne ; vingt-trois orfèvres, un tisserand de tapis (*tapytwevere*), des brodeurs (*borduerwerkers*), des fabricants de heaumes, de hauberts, d'épées, des batteurs de cuivre, et fait curieux, un seul tailleur d'image (*beeldescnidere*), Jean Vederman, qui fut admis en 1404 [1].

M. Pinchart propose de lui adjoindre les steenhouwers, c'est-à-dire les tailleurs de pierre. L'expérience démontre, en effet, comme le fait remarquer à bon droit cet auteur, que les sculpteurs d'ornements qui nous ont laissé ces chapiteaux et ces tabernacles délicatement travaillés, sont fréquemment qualifiés de cette manière dans les documents du XIV[e] et du XV[e] siècle. Les architectes de leur côté, sont souvent appelés maîtres-maçons.

*Adam Van Hamme,* steenhouwere, 1419 ;
*Claus de Puit,* steenhouwere, 1418 ;
*Gielys Everaerts,* steenhouwere, 1400 ;
*Gielys Van den Berghe,* steenhouwere, 1400 ;
*Jan van Vaelborre*, steenhouwere.
*Jan van Boutsvoert,* steenhouwere, 1401 ;
*Jan Couterman*, steenhouwere, 1405 ;
*Jan van Buedeghem,* steenhouwere ;
*Jan Gheerleec,* steenhouwere, 1418 ;
*Peter van den Sype,* steenhouwere, 1417.

Citons au surplus, les noms de quatre *tafelmakers,* expression qui doit se rapporter aux artisans exécutant des tableaux ou des retables. D'après M. Pinchart, cette dénomination appartiendrait également aux constructeurs de tables. Cette opinion nous semble peu vraisemblable.

Voici les noms dont il s'agit :
*Everaert,* de tafelmaekere ;
*Heine*, de tafelmaekere ;
*Jan*, de tafelmakere ;
*Jacob Mertens,* de tafelmakere, 1418.

[1] *Dit es d'boec van der bruederscap mynsheeren Sinte-Jacobs dat ghemaect was in 't jaer. Ons Heeren M.CCC. l vij ij daghe in maent van augusto, volghende de name na de ordinantie van den A. B. C.* (Archives des Hospices civils de Bruxelles).

M. Pinchart propose avec raison d'assimiler aux sculpteurs, *Jean van Berlaer*, faiseur de tombes (*saergmaker*), comme Nicolas Garnet qui fit le mausolée de Jean III à l'abbaye de Villers, et que les documents nomment *tombarius*, et *André Beauneveu*, faiseur ou maître ouvrier de tombes, auquel fut confié l'exécution du monument que Louis de Male fit élever en 1374, dans la chapelle castrale de Courtrai.

Dans la liste des confrères de Saint-Jacques, il y en a onze dont le nom est suivi de leur qualité d'artisan : *steenbickelere*, profession que M. Pinchart n'hésite pas à assimiler à celle de *steenhouwere* [1].

Le mot de *steenbickelere*, qui n'exite plus actuellement dans la langue courante, désignait autrefois indifféremment les maçons et les tailleurs de pierre.

De l'avis d'un philologue flamand très distingué, *steenbickelere* serait l'équivalent de *steenbacker*, briquetier, tuileur.

La racine *beck*, *bick*, correspond à la racine *back*. Quant à la désinence *leer* ou *laer*, elle désigne l'habitude ou la profession.

Seulement, il ne nous a pas été donné de trouver dans des documents la confirmation de cette interprétation, qui nous paraît très vraisemblable. Dans ces conditions il ne sera pas hors de propos de copier ici au moins provisoirement les noms de ces confrères, qui furent inscrits à la fin du XIV^e^ siècle ou au début du XV^e^ siècle sur le registre de la confrérie.

*Caeste Wrient*, steenbiclere ;
*Gilys van Brachene*, steenbiclere ;
*Gheraert Watermaele*, steenbiclere ;
*Gheraert Van Alkenen*, steenbickelere ;
*Heinrec Van Diedeghem*, steenbickelere ;
*Jan Stevens*, steenbiclere ;
*Jan Van Halle*, steenbiclere ;
*Jan Adelen*, steenbickelere ;

[1] *Steenbacker* figulus laterum laterarius, tailleur.
*Steenbickeleer* latomus cæmentarius *tailleur de briques* et maçon. Ed. de Kilian Amsterdam, 1642. Dans l'édition d'Utrecht MDCCLXXVII on semble restreindre la signification, car on ne donne comme traduction que les mots Latomus et Cæmentaris. Il n'est pas invraisemblable qu'à l'époque où le document qui nous occupe a été rédigé Steenbacker était synonyme de Steenbeckeler.

*Jan Everaerts*, steenbickelere ;
*Jan van den Leene*, steenbiclere.

Le monument qui nous permet d'apprécier le mieux le talent des *steenhouwers* du commencement du xv^e siècle, est sans contredit Notre-Dame du Sablon à Bruxelles. Seulement on éprouve un véritable serrement de cœur avant de franchir le seuil de ce célèbre sanctuaire, en voyant l'état lamentable des portails. Les voussures de celui du sud, animées jadis par la présence de nombreuses figures, restent vides et attendent depuis des siècles qu'on répare les excès des iconoclastes [1].

A l'intérieur, l'art du moyen âge est représenté par les fresques du chœur qui, refaites depuis 1859, laissent à peine soupçonner l'agrément que devaient présenter les peintures originales exécutées en 1435, grâce à la munificence de Guillaume Clutinck. Le vandalisme et le mauvais goût ont fait grâce aux écoinçons qui décorent les arcatures du chœur, du transept et des basses nefs. Il y a dans l'ensemble plus de cent quarante sujets dont l'étude est des plus instructive pour la connaissance de l'ancienne école brabançonne. Sans aucun doute, les imagiers qui ont concouru à l'exécution de ces reliefs, étaient de la famille des artistes qui ont travaillé à Assche, à Courtrai et à Hal. On pourrait même tenir pour certain que malgré le silence des archives, les *steenhouwers* qui ont fait jaillir de la pierre ces séries d'images si variées et si pittoresques, appartenaient à une corporation bruxelloise. Qu'il y ait de flagrantes inégalités d'inspiration et de facture, c'est évident, mais on ne doit pas oublier que c'est l'œuvre de plusieurs mains et que la décoration sculpturale ne fut achevée que dans la seconde moitié du xv^e siècle. Parmi les motifs les plus typiques et de meilleure exécution qui se trouvent dans le chœur, nous signa-

[1] Voici, d'après M. E. Nève, une description sommaire qui permettra d'apprécier l'intérêt de cette construction : Le portail se compose d'une grande arcade en ogive obtuse creusée de quatre profondes voussures, ornées de socles et de dais pouvant recevoir 42 statues ; l'intrados de la voussure est décoré d'une guirlande de vigne. L'ogive est percée de deux baies jumelles, séparées par un trumeau qui portera la statue de la Vierge et surmonté d'un tympan divisé par des arcatures formant niches pour six statues. La grande arcade est surmontée d'un gable aigu, orné de crochets et surmonté d'un fleuron, et son tympan décoré d'arcatures pouvait abriter quatre statues. Cet ensemble est relié de droite et de gauche à deux contreforts décorés de statues et de pinacles, par une riche claire-voie, coupée de pinacles et couronnée d'un crêtage *Bruxelles et ses environs* pp. 122 et 125.

lons les deux écoinçons reproduits comme en tête du chapitre II de ce travail d'après les dessins de notre collègue et ami M. A. Van Hammée.

Une revue rapide dans le chœur nous montre en commençant du côté de l'évangile : des dragons, un personnage couché sur le dos jouant de la viole ; un clerc qui, le goupillon à la main, exige que l'enfer rende sa proie ; une tête mitrée supportée par deux ailes ; le diable qui s'en retourne aux enfers avec une bonne hottée d'âmes ; une tête affreuse, image de l'enfer, qui broie en faisant d'horribles grimaces, un manant et un prélat ; enfin Lucifer le sceptre à la main, qui se promène dans son royaume maudit. Un bon chrétien vient d'expirer ; son âme sort de son corps sous les traits d'un petit enfant. Maintenant apparaissent Marie, Jésus-Christ et Dieu le Père que le fidèle ira bientôt contempler dans la gloire ; mais auparavant il doit subir l'épreuve finale : Saint Michel l'a mis dans un plateau de sa balance, dans l'autre plateau est déposé un rosaire. Notons un évêque tenant une crosse en main ; des anges portant un philactère ; un monstre ailé ; puis un personnage, la dague au côté, égrenant un rosaire, et un ange couronnant la sainte Vierge.

Une mention toute spéciale est due à un sonneur de trompe, (voir fig. 16), à un joueur de cornemuse et à ce fol (fig. 16) qui, l'épée à la main, s'apprête à l'attaque. On remarque encore le couronnement de la Vierge par le Père éternel et un ange supportant sur ses genoux un monument minuscule. Un épisode du massacre des Innocents est interprété avec un pathétique qui frappe l'attention du visiteur le plus indifférent : une mère s'est jetée par terre tendant les bras vers le séide d'Hérode qui s'est emparé de son nourrisson ; le bourreau reste sourd à ces supplications et perce l'enfant de son épée. Les anges que l'on aperçoit ensuite constituent évidemment des réminiscences d'un jugement dernier comme l'indiquent les attributs caractéristiques qui leur ont été donnés, tels que le livre ouvert, le glaive flamboyant, la trompette et la faulx. De la vallée de Josaphat, la fantaisie de l'imagier nous ramène à l'église : ici, un organiste, là des chantres, puis un prêtre agenouillé devant le livre des évangiles ouvert sur un lutrin et enfin un diacre qui encense. On revoit les trois morts et les trois vifs, avec lesquels le lecteur a fait connaissance à pro-

pos des sculptures de Hal. Seulement les nobles jouvenceaux au front couronné apparaissent ici sans leurs coursiers ; les trois squelettes font la contre-partie. Mentionnons également les attributs des évangélistes, des anges musiciens et un homme sauvage armé d'une grosse branche d'arbre en guise de massue et portant au bras gauche un écu orné d'un muffle de lion.

Le transept qui appartient à une époque plus récente, renferme de curieux écoinçons empruntés à la fantaisie et au monde réel : des monstres, des guerriers, des musiciens y jouent un rôle important. Les sculptures des nefs nous paraissent de moins bonne facture, mais sont toujours captivantes, grâce au choix des motifs. On remarque surtout dans la chapelle de la Vierge des anges chanteurs et musiciens et plusieurs épisodes du martyre de saint Georges, des personnages appartenant à diverses conditions sociales et tous pourtraits avec la note comique ou triviale.

Dans la chapelle de saint Joseph, à part trois écoinçons qui retracent le sacrifice d'Abraham, on ne rencontre que des sujets profanes : un personnage s'évertue à grimper le long de l'arcature, ses plus proches voisins sont couchés sur le dos, l'un sonne de la trompette, l'autre joue de la musette. Voici un fol qui frappe de sa marotte un livre dont il n'a rien su tirer ; un arbalétrier tend son arme, son compagnon épaule. Ces deux motifs par lesquels nous finissons cette rapide inspection, nous rappellent que l'érection de l'église avait été entreprise par le grand serment de l'arbalète au commencement du xv^e^ siècle. Souhaitons que le plus noble souvenir qui nous ait été légué par une corporation jadis si florissante reçoive bientôt une complète restauration.

On plaça en 1433, comme nous l'apprend M. J. Weale, entre la porte occidentale et la fenêtre du balcon de l'hôtel de ville de Bruges, une statue de l'archange Gabriel, dans une niche surmontée d'un dais. Cette statue, ainsi que les accessoires, étaient l'œuvre de Claes uten Zwane de Bruxelles, et la peinture ou l'enluminure de toute cette œuvre fut exécutée par Guillaume van Beringhen [1].

Cette statue n'existe plus. Il n'est pas superflu de faire obser-

[1] Weale. Guide de Bruges, 18.

ver que les sculptures en pierre, même celles destinées à rester à l'extérieur, recevaient l'achèvement de la polychromie.

Il existe un exemple intéressant de cette pratique dans les figures représentant les rois mages et appartenant à un des portails de l'église de Hal.

Revenons à l'imagier bruxellois. Il y aurait lieu, à notre avis, d'identifier ce maître avec Claas Uyterswaan, artiste de valeur, qui florissait à Delft au commencement du xv[e] siècle. Les maîtres de la vieille église, comme nous l'apprend Bart, lui adjugèrent en 1422, l'exécution d'un tabernacle. Ce monument devait avoir une hauteur de 25 pieds et représenter cinq scènes différentes, l'une un jardin et les autres une des sept *tyden (?)* au choix des maîtres d'église. Les piliers devaient être ornés avec des sculptures et en un mot être arrangés, disposés d'après le modèle sur parchemin qui avait été remis. L'artiste devait recevoir pour cet ouvrage 290 couronnes de France, ce qui à cette époque était une somme considérable.

Cet accord intervint du consentement des échevins de Delft qui assistèrent à la convention.

Le patron précité qui permettait d'apprécier la beauté de l'œuvre, ainsi qu'un grand nombre de lettres et de documents qui s'y rapportaient ont disparu.

Nous inclinons encore à voir l'intervention de maître Nicolas dans les travaux qui furent exécutés à l'abbaye de Tongerloo [1].

Dans une première mention remontant à l'année 1422, il est déjà question d'un maître de Bruxelles qui livre une statue. En 1436 on cite l'achat de pierres, à Bruxelles, pour l'érection d'une armoire du saint Sacrement, *Armario Sacramenti* analogue à celle de l'église Saint-Martin à Hal (voir fig. 22). Un certain maître Nicolas de Bruxelles exécuta des figures et la cène de Notre-Seigneur ; les travaux du tailleur d'images bruxellois n'existent plus, mais nous connaissons à l'église Sainte-Dymphne à Gheel,

[1] Voir p.142-143. *De Voormalige Abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten*, door Fr. Waltiman. van Spilbeeck 1883.

1422. Oct. Uni mgro de Bruxella pro yma gine facienda iiij cor. aur.

1436. Apr. pro lapidibus Bruxelle emptis pro armario sacramenti xxxv s.

1436. Nor. mgro Nicolao de Bruxella de ymaginubus et cena Domini circa sacramentum ac aliis S. (?) de sancto Augustino. x petr. et vi scut. phi.

dans la Campine, un précieux vestige de tabernacle en pierre sculptée de la première moitié du xv^e^ siècle, représentant également la Cène. Ce morceau, d'excellente facture et qui émane, sans aucun doute, d'un atelier brabançon, est enchâssé dans un édicule conçu en méchant style Louis XVI. Nicolas exécuta encore d'autres travaux pour la même abbaye [1].

L'influence des maîtres brabançons appréciés dans nos provinces se faisait sentir même à l'étranger, et fait remarquable, jusqu'en Italie. Des contemporains de maître Nicolas Uyterswaan et peut-être de ses concitoyens : Henri et Nicolas ont exécuté en 1433 des autels dans l'église de Saint-François à Ferrare, dont Forster signale les formes maigres, mais le frappant naturalisme. Ces deux imagiers de grand mérite sont désignés dans les documents de l'époque sous la dénomination d'allemands du pays de Brabant [2] : *duo alemani de partibus Brabantiæ, Henricus et Guillelmus*. Il nous a été impossible de contrôler l'appréciation du critique, les photographies de ces autels n'ayant jamais été exécutées.

Un artiste de cette époque, Jean van Evere, paraît avoir joui d'une grande réputation.

Ce maître sculpteur, qui était fixé à Bruxelles, exécuta en 1439 [3], un monument votif pour l'église des Récollets à Bruxelles, consistant en un bas-relief en pierre blanche, *gemaect in witte steene eene taeffele*.

Au centre de la composition on voyait l'image de Notre-Dame, accompagnée des figures de Marie d'Evreux, épouse de Jean III, duc de Brabant et de Limbourg et de Marie de Brabant, sa fille, femme de Renaud III, duc de Gueldre, avec leurs noms et leurs armoiries [4]. Le sculpteur y joignit également l'écu et la devise

[1] Barts, *Beschrijving der stad Delft*, 1729, fol. 166.

[2] Forster, *Die deutsche Kunst*. D. II, p. 17.

[3] H. Henne et A. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 100. — A. Pinchart, *Arch. des arts, sciences et lettres*, § 19, p. 140.

[4] M. Pinchart dit que les deux princesses étaient représentées debout *en pied* ; le texte du document ne confirme pas cette disposition insolite. Il nous semble d'ailleurs plus vraisemblable de croire que Marie d'Evreux et Marie de Brabant étaient représentées agenouillées comme c'est le cas pour la plupart des personnages historiques figurant sur des monuments votifs ou funéraires.

du duc de Bourgogne sur les ordres duquel le monument avait été érigé [1].

Jean Van Evere reçut pour son travail la somme élevée de 38 ridders de 4 gros de Flandre la pièce.

Cette tâche terminée, intervint Roger van der Weyden, qui était à cette époque, le peintre le plus en vogue. Il enlumina de ses plus riches couleurs le bas-relief et reçut pour salaire 40 *ridders,* somme supérieure à celle qui avait été octroyée à l'imagier. Fait intéressant qui montre le soin extrême que l'on apportait à la décoration de la sculpture : car ni l'or, ni les couleurs les plus fines ne furent épargnés. Mais l'œuvre n'était pas encore achevée. Roger van der Weyden peignit sur les volets les portraits de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, sa femme, et de ce chef il toucha la somme de 6 livres.

Ce monument, dont on entrevoit toute la richesse à travers les sécheresses d'un document comptable, fut détruit le 15 juin 1579, lorsque les calvinistes s'emparèrent de l'église des Récollets ; ils livrèrent au pillage le couvent des religieux et quatre ans plus tard ils démolirent le chœur de l'église (17 août 1585).

Le monument votif de Ditmar, érigé vers 1439 à l'église d'Anderlecht, pourra peut-être nous faire apprécier le charme qui s'attachait à ce genre de sculpture en pierre rehaussée d'une riche enluminure. Mais qu'il nous soit permis de dire quelques mots du donateur.

Albert, surnommé Ditmar, était originaire de la ville libre de Brême. Habile dans l'art de guérir, comme nous le rappelle d'ailleurs son épitaphe, il fut le médecin choisi des ducs et princes de Brabant, Antoine, Jean et Philippe le Bon. Il fut nommé chanoine des chapitres de Mons, de Soignies et d'Anderlecht. On sait de quels soins dévoués il entoura l'infortuné Everaert T'Serclaes, victime des violences du seigneur de Gaesbeek.

Le celèbre praticien, d'aspect robuste, à la physionomie ouverte et sympathique est agenouillé les mains jointes et portant sur le bras droit l'aumusse, insigne de sa dignité canonicale. A droite de la Mère de Dieu se trouvent debout, saint Pierre portant les

[1] Ces deux princesses, dont la première mourut en 1335 et la seconde en 1398, furent également enterrées dans la même église où se trouvaient les sépultures de Jean Ier, duc de Brabant, et de Godefroid, sire d'Aerschot, son frère.

clefs et saint Guidon en costume de pèlerin accompagné d'un cheval et d'un bœuf ; à gauche, saint Vincent Magdelaire ou Mauger, revêtu d'une armure complète et portant suspendu au cou un écu aux armes du Hainaut ; il est coiffé d'un turban orné d'une torsade et tient l'épée nue ; à ses côtés se trouve son épouse, sainte Waudru, ayant dans la main droite la crosse, en sa qualité d'abbesse, et dans l'autre main un calice pour rappeler l'apparition de saint Géry, laquelle avait décidé de sa vocation religieuse. Comme sainte Waudru hésitait à quitter le monde, rapporte la légende, le saint évêque de Cambrai lui apparut et lui présenta une coupe pour lui faire comprendre qu'elle devait consommer son sacrifice [1].

On a tout lieu de croire que le gracieux monument d'Anderlecht a été érigé d'après les données de Ditmar lui-même, et peut-être de son vivant, en tout cas suivant de précises indications. La figure du médecin constitue, à n'en pas douter, un véritable portrait. D'autre part, le choix des saints personnages qui forment la cour de Marie révèle une attention délicate de la part du donateur qui a voulu honorer les patrons des divers chapitres auxquels il appartenait : pour celui d'Anderlecht, saint Pierre et saint Guidon, pour celui de Soignies, saint Vincent et enfin pour celui de Mons, sainte Waudru.

La physionomie de la Vierge est empreinte d'une dignité tempérée par un sentiment de visible bienveillance à l'égard du très digne chanoine *(dignissimus canonicus)*, tandis que les autres personnages se distinguent par le réalisme des attitudes et la vivacité de l'expression. Une polychromie parfaitement entendue anime et rehausse le travail de l'imagier.

On ne saurait assez déplorer l'acte de vandalisme qui, naguère, a fait disparaître la tête de l'enfant Jésus ; et la récente restauration n'est pas de nature, il s'en faut, à atténuer nos regrets. Il existe, grâce à Dieu, assez de documents anciens, pour ne devoir pas innover. Aussi nous plaisons-nous à croire que l'erreur sera réparée le plus tôt possible.

Transcrivons, en respectant l'orthographe, l'absence de liaisons et de ponctuation, l'épitaphe encastrée dans le mur, laquelle se

1 P. Cahier, *Caractéristiques des saints.*

recommande tant par la beauté et la régularité des caractères que par l'intérêt historique.

Hic iacet egregius singularis q(u)e preemine(n)cie
vir albertus cognomine ditmari de civitate
bremen(si) oriundus arc(iu)m et medicine m(a)g(is)t(e)r
eximius illustrissimoru(m) quonda(m) principu(m)
ac ducum brabancie anthonii johannis et philippi
phisicus electus necno(n) venerabiliu(m) ecclesiarum
monten(sis) senogien(sis) anderlecten(sis)
canonicus dignissimus Qui decessit ab
humanis anno domini millesimo q(u)adringe(n)
tesimo tricesimo nono die prima mensis sep
tembris cuius memoria in benediccione
permaneat anima q(u)e cum sanctis in
gloria perenniter requiescat [1].

Qui ne connaît la décoration pittoresque que les artistes du moyen âge savaient donner aux puits des places publiques, des abbayes, etc. ? Celui de Quentin Metsys qui existe encore devant la cathédrale d'Anvers est populaire. Plus célèbre encore celui de la Chartreuse de Dijon qui était cité, dès le xv$^{e}$ siècle, comme une des merveilles de la chrétienté.

Malheureusement beaucoup de ces intéressants monuments ont eu le sort de celui dont nous allons rappeler le souvenir.

En 1443, Jean van den Berghe ou de Ruysbroeck, l'architecte de l'hôtel de ville de Bruxelles, fut chargé d'ériger un puits somptueux dans l'hôpital d'Audenarde. On avait donné pour programme à l'artiste d'animer l'édicule par la présence de personnages les plus divers. On y voyait en effet l'image de la Vierge, celles des trois rois, de saint Georges, de trois comtes et de trois comtesses de Flandre et enfin de Tristan et d'Ysolde.

La décoration plastique était-elle l'œuvre de l'artiste brabançon

[1] Le monument de Ditmar est inédit. *Le grand théâtre sacré du Brabant* reproduit l'épitaphe, il est vrai, mais en l'accommodant à l'orthographe classique. Quant à la sculpture, il n'en fait pas même mention.

Dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant*, *arcm* (arcium = artium) est transcrit *arcen* et *bremensi* devient *breniensi*. Cette dernière lecture a fait croire à certain historien que Ditmar était originaire de Braine-l'Alleud. Ditmar est un nom allemand, et la nationalité du célèbre médecin est attestée par un document du xv$^{e}$ siècle, mentionné par MM. Henne et Wauters. On y lit, en effet, cette dénomination *filius Joannis civis bremensis*. *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 301.

ou bien était-elle due à des artistes audenardais ? Les renseignements ne permettent pas de répondre catégoriquement ; mais il n'y a aucune invraisemblance à ce que Jean de Ruysbroeck se soit acquitté lui-même de cette tâche. La décoration du puits n'acquérait du reste de réel mérite que par le concours du sculpteur chargé d'exécuter les diverses figures. Or, Jean de Ruysbroeck est précisément désigné dans les comptes sous la dénomination de *steenhouwer*, tailleur de pierres, ce qui au moyen âge est le synonyme de sculpteur. Il se peut aussi, qu'absorbé par de nombreux travaux le célèbre artiste se soit contenté de faire tailler les figures par des imagiers d'Audenarde, comme le suppose M. Van der Straeten, qui se seront guidés d'après les dessins du maître [1].

Ce monument reçut, comme nous apprend M. Van der Straeten, de nombreuses avaries pendant le siège d'Audenarde par les Gantois où le jardin devint le centre de l'attaque des assiégeants. En 1452, c'est-à-dire cinq ans après le siège, le sculpteur Dominique Jean Thomas refit six statues et en répara plusieurs.

La construction de l'hôtel de ville de Bruxelles fut commencée en l'an 1401, opinion confirmée du reste par ces vers d'Henri d'Opprebais, poète du xv^e^ siècle.

*Deux ans après (*1399*) je le scai bien.*
*Fut commenchiè la maison belle*
*Sur le grand marchiet de Brussele.*
*Qui est le plus bel èdifice.*
*Qu'oncques veysse et le plus riche* [2].

« Quelques auteurs, entre autres Grammaye, disent 1402, mais comme, selon l'ancienne coutume du diocèse de Cambrai, on commençait jadis l'année à Pâques, on peut supposer qu'on aura mis la main à l'œuvre dans les premiers mois de 1402, correspondant aux derniers de 1401. Quant à son achèvement, on ne peut

[1] Voir Ed. van der Straeten, *Episodes de l'histoire de la sculpture en Flandre, d'après des documents inédits. Bull. com. roy. art et arch.* 1892.

[2] Bulletin de l'Académie, année 1837, p. 259.

Nous suivons ici l'étude de M. A. Wauters qui a paru dans le *Messager des sciences historiques*. Recherches sur l'Hôtel de ville de Bruxelles, etc.

guère le rejeter après l'année 1407 ou 1410. Un récit officiel, écrit en l'an 1421, l'appelle un édifice très grand et très formidable ».

La partie la plus ancienne, qui se trouve à droite de la tour, constitue en réalité l'hôtel de ville primitif ; la tour de saint Michel fut construite sous la direction de Jean de Ruysbroeck, la première pierre en fut posée par le jeune comte de Charolais le 3 mars 1443-1444. Dix ans plus tard, on posa la statue de Saint-Michel. (Voir pl. X.)

A notre connaissance, le vieil édifice communal si abîmé dans l'effroyable bombardement du maréchal de Villeroi (1695), n'a conservé aucun spécimen de son ancien mobilier, lequel a eu, du reste, le sort des merveilleux tableaux de Roger van der Weyden.

Plus heureuse, la statue en cuivre-doré de Saint-Michel, qui fait l'office de girouette, a échappé à cette destruction systématique [1]. Considérée de près, l'image de l'archange fait sourire par son air gauche et la naïveté de l'exécution. Est-ce le résultat du calcul ou l'effet du hasard ? A cent mètres au-dessus du sol, cette figure devient d'une sveltesse et d'une incomparable élégance. Elle cède, du reste, à la moindre impulsion des vents, animant ainsi le paysage, dans l'azur des jours sans nuages, comme au moment des orages ou des rafales.

L'image de Saint Michel est l'œuvre de Martin Van Rode ; elle fut placée sur la tour vers 1445. « C'était un habile homme, dit M. Louis Hymans, que cet artisan brabançon, connaissant à fond la mécanique et les exigences de l'art monumental. Il a combiné son travail de telle sorte que tous les membres du personnage principal étant sur la même ligne donnent sur tous les points une égale prise au vent et que le groupe entier tourne comme une simple girouette à la plus faible brise. La statue fort laide et presque grotesque vue de près, composée de plaques ingénieusement agencées, découpe dans l'air une silhouette à la fois gracieuse et hardie. » (Voir pl. X) [1].

Si l'on est renseigné exactement sur l'auteur de cette tour gra-

[1] *Le Messager des sciences historiques* de 1841 avait déjà reproduit cette figure I.. *Bruxelles à travers les âges*, chap. VII, p. 12.

cieuse de Saint-Michel, l'une des merveilles de notre ancien art ogival, il n'en est malheureusement pas de même sur les collaborateurs du célèbre architecte Jean de Ruysbroeck. On ignore à quels maîtres on doit restituer ces curieux chapiteaux, ces culs-de-lampe si caractéristiques qui animent encore de ci de là l'Hôtel de ville de Bruxelles. Malheureusement on semble s'être appliqué avec une ardeur un peu indiscrète à recopier de nombreux motifs qui ne réclamaient peut-être qu'une légère réfection [1].

Dans cette transcription on ne retrouve plus le côté nerveux, l'accent inimitable des anciens *steenhouwers*. Nous eussions préféré à ce procédé par trop radical le scrupule qui s'est manifesté sur le tard, lors de la découverte de deux bas-reliefs, que nous reproduisons (fig. 25 et 26) [2].

Le portail de la tour n'a pas conservé sa décoration primitive. Sept figures de prophètes qui occupent la voussure, sont des copies des originaux qui se trouvent conservés au Musée communal de Bruxelles. Il est manifeste que ces sévères personnages enveloppés d'amples draperies et tenant des banderoles n'évoquent nullement l'époque de la construction de la tour, à savoir le milieu du xv[e] siècle ; elles font songer plutôt à des travaux du siècle précédent. L'architecte aura-t-il admis dans son œuvre des éléments d'un édifice plus ancien, ou bien faut-il y voir l'interprétation, sinon la copie de statues données comme modèles lors de la bâtisse de la tour.

Dans les culs-de-lampe, recopiés du reste d'après d'anciens modèles, il faut citer une curieuse image de la confession. Une femme est agenouillée aux pieds d'un frère prêcheur pour lui faire l'aveu de ses fautes. A ce moment, le diable intervient pour souffler à l'oreille de la pénitente un mauvais conseil.

[1] La pl. X que nous reproduisons, grâce à l'obligeance de M. l'éditeur Bruylant, a été dessinée par M. Heins, d'après une photographie exécutée en 1863, époque à laquelle la statue fut descendue de la tour. Voir *Hist. de Bruxelles* par Henne et Wauters, t. III. p. 39.

[2] Dans quel but a-t-on recopié les statues presque intactes, à tel point qu'elles conservent des traces nombreuses de l'ancienne polychromie ? Impossible de justifier ce procédé de restauration qui n'a été que trop de mode dans notre pays. Les culs-de-lampe ont été refaits avec le même zèle. Les statues du tympan sont dues au ciseau gracieux de M. Fraikin — mais n'ont aucun rapport de style et de facture avec l'œuvre des anciens imagiers.



. X.— Statue de St Michel, (Hôtel de Ville de Bruxelles) exécutée vers 1445.

A droite de la tour se trouve une galerie ouverte, supportant une terrasse jadis appelée la grande bretèque *de Groot Puye* et servant de lieu de promulgation des lois. Dans la galerie en question reposant sur des piliers on voit des culs-de-lampe historiés se rattachant au passé de la vieille cité brabançonne ; sur l'un d'eux est retracé la légende d'Herkenbald. On y rencontre la scène de la séduction, le meurtre d'Herkenbald frappant son neveu coupable et la communion de l'implacable justicier.

Sur un autre cul-de-lampe est racontée la fin de l'infortuné Everaert T'serclaes, victime des violences du seigneur de Gaesbeek. A la partie inférieure, l'imagier a représenté le diable s'emparant du seigneur que la voix publique accusait de ce crime affreux [1].

Parmi les culots qui décorent les voûtes de la galerie, on remarque encore un personnage avec une tête de porc, abritant des animaux plus ou moins fantastiques sous ses vêtements. Il y a de l'énergie et un rare accent dans ce morceau. Les autres motifs sont moins intéressants. Notons cependant Samson déchirant la gueule du lion, un dormeur, deux femmes en tête-à-tête, des hommes aux poses contournées perdus dans de lourds vêtements de l'époque de Jean-sans-Peur.

La galerie placée à gauche de la tour est supportée par trois colonnes dont les chapiteaux sont sculptés avec une verve incomparable. Les expressions des personnages sont triviales, les poses outrées ; mais à travers la charge, on reconnaît de l'observation et une trop rare sincérité.

Le chapiteau à gauche du spectateur nous montre des scènes de la vie populaire croquées sur le vif. Ici, un hardi compère à genoux aux pieds d'une jeune femme ; là, un couple fidèle au rendez-vous se donne une vigoureuse poignée de mains. Plus loin, une robuste matronne allaite un gros bébé tandis que du coude elle met en mouvement le berceau où est couché un second enfant ; près de ce groupe sont assises deux femmes : l'une les

[1] Everaert T'Serclaes, noble bruxellois, délivra la capitale du joug des Flamands. Le 26 mars 1388, il fut assailli, au retour d'un voyage à Lennick, par les serviteurs de Zweer d'Abcoude, sire de Putten et de Streyen, qui lui coupèrent la langue et le pied droit. Il succomba un an plus tard, victime de l'énergie qu'il avait déployée pour défendre le droit de la cité.

mains croisées dans l'attitude de l'étonnement, l'autre tient sa quenouille de fileuse. Enfin, un homme de haute stature, véritable géant, dort sur une chaière, le cimeterre au côté, la tête renversée, alourdie sans doute par les vapeurs de l'ivresse.

Le chapiteau suivant contient une mordante satire contre un ordre mendiant, qui avait droit de cité à Bruxelles depuis le XIIIe siècle. Deux frères mineurs sont joyeusement attablés, le verre en main, en compagnie d'un bon vivant de leur connaissance ; survient un confrère, la besace pleine montrant triomphalement un gros pain. Plus austère ce franciscain occupé à lire ses heures : il refuse d'un geste superbe le verre que lui présente un brave bourgeois installé à une table et tenant une cruche en main. Notre imagier ne s'arrête pas en chemin, il poursuit les quêteurs jusque dans leurs cellules. Voici un frère mineur assis buvant à longs traits dans la plus parfaite quiétude ; un autre n'a pas encore eu le temps de se débarrasser de son sac rebondi, qu'il se rafraîchit également ; un troisième présente son verre par la lucarne de sa chambrette, vraisemblablement pour qu'on le remplisse ; et pour terminer, deux autres religieux passent un pot de bière ou de vin à l'insu d'un confrère, peut-être du prieur, que l'on aperçoit le dos tourné et le capuchon rabattu sur la tête.

Au temps jadis, les imagiers et les peintres avaient le droit d'insolence tout comme les fols, critiquant toutes les classes de la société et mettant sans crainte au plus profond des enfers leurs ennemis personnels. On croirait sans peine que le tailleur d'image avait eu maille à partir avec les frères mendiants.

Le troisième chapiteau met en scène des gens de métier armés de longues pelles de boulanger. Deux compagnons, animés d'une ardeur vraiment comique, s'acharnent sur un tas d'escabeaux qu'ils s'évertuent à faire reculer ; mais comme ils travaillent en sens inverse, ils n'ont guère de chance d'aboutir. Un troisième individu s'en prend à un fauteuil.

Nous avons noté une série de culots d'un aspect très pittoresque. Un savant, un astrologue sans doute, à en juger par son bonnet pointu tombé à ses pieds, échoue dans une cuvelle de mortier au grand ébahissement d'un manœuvre qui vient y remplir son auge. Il nous serait difficile d'apprécier le but que poursuit cet homme qui s'escrime un siège à la main contre un tas d'escabelles.

Son voisin, en revanche, mieux avisé, construit avec beaucoup d'attention un siège de bois. Jamais combat singulier ne fut décrit avec plus de verve et en traits plus concis que celui du bourgeois et du tonsuré en train de s'administrer de grands coups. Celui-ci brandit son bréviaire, qui, pendu dans sa longue chemise de cuir, devient dans sa main vigoureuse une véritable masse d'armes. Celui-là se défend au moyen d'une escabelle.



Fig. 25. — Bas-relief représentant l'intrusion. (Hôtel de ville de Bruxelles.)
*Als eene vreemde eend in de bijt.*

Sur le culot suivant, on remarque un honnête bourgeois qui semble éprouver le même embarras que l'âne de Buridan, boira-t-il de la cruche ou de la gourde, il les tient en mains l'une et l'autre.

Le docte chanoine que nous apercevons plus loin, la tête couverte de l'aumusse, assis au milieu de ses in-folios, n'éprouve pas le même embarras, car il se dispose à vider le broc qu'il a dans la main. Ici, un clerc commente un passage d'un in-folio à un manant ahuri. Là, une femme coiffée d'un turban d'où s'échappe une abondante chevelure contemple, dans un miroir, ses vulgaires attraits. Où court ce personnage étrange, le cimeterre au côté, portant en main une grosse boule ?

L'ensemble des clefs de voûte forme une série d'une amusante facture. Ce sont des figures ou des bustes, vus de face : des clercs, des moines, des bourgeois, de pauvres diables et d'autant plus intéressants qu'il s'y mêle souvent une pointe de raillerie.

Dans les écoinçons qui existent à l'extérieur de la galerie, on voit une femme tenant un enfant, un cordonnier travaillant en compagnie de son chat, un charron tenant une roue inachevée, un forgeron à son enclume, une ménagère s'apprêtant à trancher le cou de l'oie grasse, un joueur de viole et enfin une lavandière à sa cuvelle.

Dans ce curieux pêle-mêle que de détails amusants, typiques, assaisonnés d'humour, toujours exprimés dans la langue énergique et colorée du peuple ! Toutes ces petites scènes étaient avivées jadis par une polychromie dont on voit encore les traces aux quelques culots primitifs qui nous sont parvenus.

N'oublions pas de rappeler les deux bas-reliefs découverts dans une salle de l'Hôtel de Ville. C'est la représentation, comme M. le comte de Nahuys l'a démontré, de deux proverbes flamands. Dans la figure 25, c'est l'intrusion formulée par ces mots : *Als eene vreemde eend in de bijt*, comme un canard étranger dans la mare. La figure 26 rappelle le proverbe : *De Zon in het water niet kunnende zien schijnen.* C'est l'image très bien comprise de l'individu qui ne peut supporter la clarté du soleil dans l'eau [1].

Quels sont les auteurs de la décoration dont nous avons tâché de donner une rapide analyse ? Pour M. A. Wauters, ces « sculptures sont peut-être dues à Jean De le Meer de Tournai, et à Jean Van Bogaerden, tailleurs d'images qui jouissaient alors de quelque renom. »

A vrai dire, nous n'avons aucune donnée sur les sculpteurs qui ont *illustré* le vieil hôtel communal. On peut distinguer dans ces sculptures trois époques distinctes, ainsi que nous l'insinuions plus haut. Les prophètes du portail appartiennent par le style au XIVe siècle ; les reliefs de la grande bretèque datent des années de la construction de la première partie de l'édifice ; les chapiteaux et les culs-de-lampe de l'anti-galerie datent de 1450 environ. Il y a gros à parier que le magistrat aura fait appel à des artistes de

[1] *Ann. de la Soc. d'Arch. de Brux.*, t. III, p. 154.

la ville ; mais on aurait tort de croire que les artisans des autres villes étaient exclus. C'est ainsi que les Bruxellois, comme on le verra plus loin, ont activement travaillé à l'Hôtel de Ville de Louvain. Les anciennes sculptures étaient exécutées en pierre de Gobertange et ne peuvent, à notre avis, émaner que d'imagiers brabançons. Comparées aux œuvres de Hal et de l'église du Sablon, elles accusent plus de rudesse et moins de style, mais elles ne cèdent à celles-là ni en réalisme, ni en caractère.



Fig. 26. — Bas-relief, représentant l'Envie. (Hôtel de Ville de Bruxelles.)
*De zon in het water niet kunnende zien schijnen.*

Les regrets que nous exprimions tout à l'heure à propos des restaurations dont les sculptures de l'hôtel de ville de Bruxelles ont été l'objet, devraient être plus vifs encore à propos de l'édifice communal de Louvain.

Que sont devenues ces pages curieuses exécutées pour ce bijou de Mathieu de Layens ? — Il faut aller dans les combles de l'Hôtel de ville pour apprécier l'œuvre ancienne par l'examen des fragments authentiques. Le choix des matériaux laissa souvent à désirer [1]. Il est certain que la pierre d'Avesnes, excellente pour

[1] Voir la *Monographie de l'hôtel de ville de Louvain*, par Adolphe Everaerts, 1862.

des ouvrages à l'abri des variations atmosphériques, s'effrite, se pourrit, sous l'action de la gelée ou de l'humidité. Seule, une polychromie soignée peut contrebalancer les effets désastreux causés par les intempéries des saisons; semblable décoration ne peut apparemment s'appliquer, à cause de la dépense, qu'à des parties trop restreintes : les portails des églises.

Le 29 mars 1448, fut posée la première pierre de l'hôtel de ville de Louvain. L'édifice fut terminé en 1459. Onze ans avaient suffi à Mathieu de Layens pour achever l'érection d'un des plus somptueux monuments qui aient jamais été érigés pour une municipalité.

M. Van Even nous a fait connaître, jusque dans les moindres détails, l'histoire de l'hôtel communal. S'il n'entre pas dans notre plan de le suivre pas à pas dans ce long récit, il ne sera pas superflu de voir le rôle joué par les sculpteurs lors de l'érection de l'édifice.

A vrai dire, il règne dans les anciens documents un certain vague sur le rôle des tailleurs de pierre, de celui qui équarrit et de celui qui sculpte. Nous serions assez tenté de croire, touchant l'édifice louvaniste, qu'il est plutôt question de la sculpture, attendu que les matériaux leur venant d'Avesnes (France), ne pouvaient être employés pour la construction ordinaire.

Dès lors, le concours des *steenhouwers*, doit nécessairement s'entendre de la mise en *œuvre définitive*, à savoir de la sculpture.

Le maître de l'œuvre, Mahieu de Layens, s'adressa pour l'élaboration du programme des sculptures à deux savants : Jean van den Phalisen, curé de Saint-Pierre, et Jacques Schelwaert, docteur en théologie de l'ordre des dominicains. Ils puisèrent les sujets dans l'*Histoire scolastique de Pierre Comestor*.

C'est un résumé des points les plus saillants de l'Ancien et du Nouveau Testament lequel débute par la création d'Adam pour se terminer à la vie de Jésus-Christ, sauveur et rédempteur des hommes. De nos jours, l'ignorance populaire commet parfois, concernant certains sujets fort naïfs, nous en convenons, les plus grossières méprises. Impossible cependant de découvrir dans l'ensemble de ces bas-reliefs, quoi que ce soit de profane. Il n'y a en effet ni fabliaux, ni scènes de mœurs, ni fantasques drôleries qu'on s'attend tout naturellement à trouver dans un édifice du

moyen âge. Chaque scène correspond à un fait de l'histoire sainte ; aussi les façades de l'hôtel de ville constituent-elles une sorte de *Biblia pauperum* constamment ouverte à tout venant.

Actuellement le caractère profondément chrétien de l'édifice échappe au voyageur dont l'attention est surtout sollicitée par cette légion de figures représentant des rois, des princes, des hommes d'état, des prélats, des savants, des artistes et parfois des saints ; mais tout ce monde sacré et profane est-il bien à sa



Fig. 27. — David sort triomphant de Jérusalem — Rois, XIX, 8.

place ? En d'autres termes leur présence ne constitue-t-elle pas une véritable intrusion dans le programme de Jean van der Phalisen et de Jacques Schelwaert ? S'ils ont été consultés sur la question de savoir quelles figures il conviendrait de placer dans les niches, il me semble que les deux théologiens ont dû être logiques. Poursuivi d'après le plan que les accessoires nous font entrevoir, le programme primitif ne devait tendre à rien moins qu'à faire de l'édifice louvaniste un monument religieux.

*(A continuer.)*

JOSEPH DESTRÉE.





# L'ALBUM

DE

# MUSIQUE DU XVe SIÈCLE

## du musée de Tournai.

---



ARMI les rares manuscrits à enluminures que possède le musée archéologique de Tournai, il en est un qui, n'ayant jamais figuré dans les expositions rétrospectives, est peu connu en dehors du cercle restreint des visiteurs de nos collections. Il mérite pourtant d'être signalé, car tout en est curieux, contenant et contenu. Ce n'est peut-être pas un chef-d'œuvre, j'en conviens ; mais pourtant je puis dire que son auteur, s'il est inconnu, n'était pas dénué de talent. J'ajouterai qu'il devait appartenir à notre région, car le flamand se mélange au français et au latin dans les textes de notre manuscrit. Je vais donc tenter d'en faire une description sommaire, qui, pourtant, sera aussi complète que possible.

Je m'occuperai d'abord de la reliure. Elle est en assez bon état, bien qu'ayant subi sur les plats quelques restaurations, et que le dos en ait été refait ; mais ce travail, déjà ancien, a été fort habi-

lement exécuté. Ce petit volume est de forme oblongue, de 110 sur 83 millimètres. Ses plats sont décorés au moyen des poinçons suivants. Au centre, un cadre, de 50 millimètres sur 28, est orné d'un cep de vigne formant deux séries parallèles, de quatre enroulements chacune ; on voit dans ces enroulements, quand on examine la reliure de bas en haut dans sa grande largeur, un sanglier et un chevreuil, deux oiseaux à bec falciforme, un cerf et un chien, deux oiseaux qu'il n'est pas possible de reconnaître. Ce cadre central est entouré d'une plate-bande aux angles de laquelle sont des fleurs à quatre pétales ; sur la portion plate se lit, en lettres gothiques de 3 millimètres : LUDOVICUS BLOC — OB LAUDEM — XPISTI LIBRUM HUNC — RECTE LIGAVI. Puis sont tracés trois filets qu'entoure un cep de vigne se déroulant en zigzag, dans les replis duquel sont des chiens, des lièvres et des sangliers. Le tout est environné d'un double filet et enfin d'un cadre plat. Le petit volume est doré sur tranche ; et cette dorure est ornée d'un quadrillé semé de fleurettes.

Louis Bloc, l'auteur de cette fort curieuse reliure, est un artiste connu ; la légende qu'il a inscrite sur notre volume, lui était habituelle. On la retrouve sur un Livre d'Heures de la Bibliothèque Nationale à Paris, qui a semblé assez remarquable à l'auteur du *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures*, pour qu'il la fasse figurer dans son ouvrage. Quant au petit volume du musée de Tournai, il a été signalé par Fournier dans son *Art de la reliure en France.*

Passons à l'intérieur du volume. Si je ne le décris pas en entier, du moins j'en signalerai les parties les plus importantes.

Il renferme trente feuillets de parchemin, de 108 sur 77 millimètres, sans compter un feuillet de garde en tête, et un autre en queue. Chacun de ces trente feuillets est orné, vers la tranche extérieure, d'enluminures ayant trait au sujet traité dans la page. Beaucoup de ces enluminures contiennent, dans le fond, des motifs d'architecture finement tracés en grisailles, que relèvent des filets d'or. Malheureusement ces miniatures ont été, presque toutes, rognées par le couteau du relieur.

Voici une portion des sujets que nous montrent les différentes pages du manuscrit, dont le recto du premier feuillet est resté blanc. Au verso, un jeune homme aux longs cheveux blonds

l'air désolé, passe dans une rue de ville que bordent de riches maisons ; son haut de chausse est rouge ; son vêtement doré, sorte de blouse que serre à la taille une ceinture à laquelle pend une aumônière, a les manches vertes ; sur sa tête est une toque rose. Quelques arbres dans le fond du tableau.

Le verso du 2e feuillet nous montre seulement deux yeux qui versent des larmes.

Les pages 5 et 6 ne contiennent que quelques fleurs. C'est sans contredit la partie la moins heureuse de la décoration de notre manuscrit.

A la page 11, on voit une tête de mort.

A partir de la page 15, qui correspond à des prières latines, nous rencontrons une suite de sujets religieux, d'une bonne exécution, qui forment de véritables petits tableaux. C'est d'abord le Christ à la colonne (p. 15), puis le couronnement d'épines (p. 16). Nous trouvons ensuite l'*Ecce homo* (p. 17) ; cette composition se divise en deux groupes : l'un, contre la marge extérieure, montre Jésus présenté au peuple ; l'autre, placé dans la marge inférieure, est formé du peuple même qui vient réclamer la mort du Fils de Dieu. La page 19 représente Jésus portant sa croix : celle-ci a la forme du tau.

Autre sujet de chant, autre mode d'ornementation. A la page 24, nous retrouvons la décoration de la troisième page ; seulement les larmes qui coulent des yeux tombent dans un puits qu'elles remplissent et qui semble prêt à déborder.

A la page 50, c'est une jeune femme assise et jouant de la guitare. Cet instrument de musique n'est pas le seul qu'on rencontre dans ce livre ; ailleurs on y trouve aussi la harpe.

Le sujet de la page 51 est bizarre et montre bien jusqu'à quel point l'artiste se laissait entraîner par son imagination : un monstre à pattes d'aigle et à tête humaine, ornée d'une longue barbe taillée en pointe et couverte d'une sorte de bonnet phrygien rose à bourrelet bleu, est à cheval sur un escargot ; il tient un arc en mains et décoche une flèche.

Il ne pouvait entrer dans mon projet de décrire les cinquante-neuf pages décorées de notre manuscrit ; j'ai choisi quelques-unes d'entre elles pour en donner une idée et montrer la grande variété de ce que l'on y rencontre. Comme je l'ai déjà signalé, les

sujets d'architecture sont ceux où l'artiste a montré le plus de talent ; ses personnages sont en général bien campés, surtout dans le tableau de l'*Ecce homo ;* les verdures et les fleurs sont d'un moins heureux effet.

Les poésies que renferme ce petit volume sont bien dans le goût des XIVe et XVe siècles. Malgré leur peu de mérite, je ne puis résister à la tentation d'en transcrire quelques passages. C'est le genre élégiaque qui naturellement domine ; mais la chansonnette est aussi représentée par un couplet d'une facture légère que ne désavouerait pas un adepte du *Caveau*. Quant au flamand, qu'on retrouve à deux ou trois reprises, je décline toute compétence pour apprécier son mérite. Voici comment débute notre livret :

Allez, regrés,
Widiez de ma pensée.
Allez ailleurs quérir vostre acointance ;
Assez avez troublé mon las cœur
Rempli de deul pour estre serviteur
D'une sans plus par quoy aimé dès enfanche.

Les grans regréz que sans cesser je porte
Et nuyt et jour tourmente mon cœur :
Se de vous ne vient quelque licqueur,
Impossible m'est que je m'en desporte.

Va-t-en, regréz, celui qui me convoye,
Va-t-en ailleurs, que plus je ne te voye :
Pour abrégier, de toy ay très grant peur
Que ne me est que malheur ;
Car où tu es ne peult estre ma joye.

Venez, regrés, venez ; il est l'heure ;
Venez sur moy faire vostre demeure :
C'est bien raison. A che je vous exhorte,
Car aujourdhuy toute ma joye est morte,
Et sy ne voye nulluy qui m'y sequeure.

Jour de regrés, avironnez mon cœur
Tout de soupirs, de paine et de doleur ;
Puisque ainsy est que ma dame ay perdu,
Amais mieulx la jamais avoir veue
Pour en estre si loingtemps en langueure.

Ce chant, un peu élégiaque, est suivi de ce passage, tiré des Lamentations de Jérémie : *Parce, Domine, populo tuo quia pius es et misericors ; exaudi nos in eternum. O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.* C'est à ce verset que correspondent les enluminures à sujets religieux que j'ai signalées plus haut.

Puis vient un couplet de chansonnette :

En l'ombre d'un bosquet,
Tout au loing d'une rivière,
Trouvay-je Robyn, le filz Marquet,
Qui pryoit sa dame chière
Et luy dit en tel manière :
Je vous ayme. — Robyn, comment l'entendez-vous ?
Robyn, comment l'entendez-vous ?

Je ne pousserai pas plus loin les citations. Ce que j'en ai transcrit suffit à montrer la variété qui se rencontre dans notre recueil. Je passe donc maintenant à la musique.

La notation de notre manuscrit est faite sur cinq lignes et en caractères modernes, et par conséquent, contemporaine de celle de Philippe de Vitry, qui admettait quatre valeurs temporaires, la longue, la brève, la semi-brève et la minime. Tous ces signes se retrouvent dans le livre que je décris.

Ce petit volume a dû faire partie d'une série complète écrite pour trois voix. De l'examen attentif de notre manuscrit, il résulte, en effet, que la portion que nous possédons ne saurait se chanter seule ; il y a des signes de repos qui montrent que, pendant ce temps, d'autres voix devaient se faire entendre. Ailleurs, ce sont, comme dans le verset de Jérémie, des répétitions de mots qui n'auraient aucune raison d'être, si la musique n'avait été écrite pour plusieurs voix. Pour laquelle de ces voix, *Triplum, Motetus* ou *Tenor*, a été écrit le manuscrit de Tournai, mon peu de connaissance en musique ne me permet pas de le dire.

Mais que sont devenues les deux parties qui compléteraient d'une façon si heureuse le recueil qui fait l'objet de cette note ? Rien ne me permet d'émettre même une hypothèse ; mais il est à craindre qu'elles ne soient perdues ; et cela serait d'autant plus fâcheux que la musique civile du XV[e] siècle est assez rare.

Le catalogue imprimé de la bibliothèque de Tournai attribuait ce manuscrit au XIVe siècle ; je crois, au caractère de l'écriture, devoir le ramener au XVe, bien que les costumes ne s'opposent nullement à une attribution plus ancienne. L'examen du volume permet de dire qu'il fut composé d'un seul jet. Pourtant voici comment je fixerai l'ordre du travail : on écrivit d'abord la musique ; puis on peignit les enluminures. Celles-ci laissent, en effet, en blanc l'intérieur des notes, dans les passages où la musique empiète sur la marge réservée à la décoration. On termina le travail par la transcription des paroles ; car ici je constate que l'encre recouvre en plusieurs endroits la peinture.

Quelque imparfaite que soit la description que je viens de tenter, je crois qu'elle suffit à montrer l'intérêt qui s'attache à notre album de musique. En le signalant, je voudrais attirer l'attention sur les ouvrages du même genre, et peut-être mettre sur la voie de ce qui nous manque. Les trois parties de chant retrouvées fourniraient matière à un intéressant travail musical.

A. DE LA GRANGE.





# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 5 juin 1893.

*Présidence* de M. le comte M. DE NAHUYS, *président* [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté)*.

**Correspondance.** — MM. le docteur professeur R. LANCIANI, GANZ, JEAN BAES, HUYBRECHTS, l'abbé DEFRENNE, JEAN VAN DER BORGHT, ORTMAN, LÉONARD FORRER et CABILLIAUW, remercient pour leur nomination de membres correspondant, effectifs et associé.

Mademoiselle M. FRÈRE et M. JEAN BAES remercient pour leur nomina-

[1] Prennent en outre place au bureau : MM. J. Destrée, P. Saintenoy, S. de Schryver et L. Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme Van der Beek, MM. J.-F. Poils, J.-Th. de Raadt, A. Van der Rit, E. Puttaert, le vicomte A. Desmaisières, H. Mahy, G. de Bavay, A. Mesdagh, Ch. De Proft, Arm. de Behault de Dornon, Ed. Van den Broeck, Haubrechts de Lombeek, F. Malfait, le Dr Maroy, A. Van Gele, Jean Baes, Alf. Ronner, Clerbaut, Lefebvre de Sardans, Robyns de Schneidauer, Ouverleaux-Lagasse, J. Schavye, le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, le baron Hipp. de Royer de Dour, Jules De Soignie, V. Jamaer, G. Lavalette, Louis Titz, H. Préherbu, J. Cabilliauw, Ch. Dens, J. Wallaert, Louis De Beys, Ch. De Ro, G. Kestens, Léop. Bosché, Edm. Verbuecken, C. Aubry, A. Ortman, Ern. Lacroix, Alb. Dillens et Léon Lowet.

tion de membres de la Commission chargée d'organiser une exposition de dentelles.

Mme DE BAILLIENCOURT fait part du décès de son mari, M. R. de Bailliencourt, dit *Courcol*, membre effectif *(Condoléances)*.

MM. VAN ELVEN et J. VAN DER LINDEN s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'*Académie royale des sciences de Turin* accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

M. le MINISTRE de l'intérieur et de l'instruction publique nous fait connaître, comme suite à notre requête du 3 mai, que les travaux les plus urgents pour assurer la conservation des restes de l'ancienne église de Thynes, seront exécutés à bref délai, avec le concours de son département *(Remerciements)*.

M. le baron DE HAULLEVILLE, conservateur en chef des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, nous fait savoir, en réponse à notre lettre du 30 mai, que la commission du Musée examinera, s'il y a lieu d'acquérir le buste du poète Raoul, qui se trouve à l'ancien cimetière de Saint-Josse-ten-Noode.

M. V. JAMAER, architecte de la Ville, nous autorise à enlever quelques débris remarquables provenant de la démolition de l'ancienne église Sainte-Catherine.

M. le chevalier G. DE STUERS, membre effectif, propose à la Société de visiter la ville d'Ypres (Renvoi à la commission administrative).

La Société française d'archéologie nous convie à assister au Congrès qu'elle organise à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet. Une excursion en Angleterre terminera cette session.

Le comité d'organisation de l'Exposition locale d'Anderlecht, nous prie de lui accorder l'autorisation de disposer des objets provenant de l'exploration du cimetière franc, découvert en cette commune, pour les exhiber, au mois d'août prochain, à l'exposition locale des beaux-arts, du commerce, de l'industrie, etc. *(Adopté)*.

**Dons et envois reçus.** — *Pour les Collections :*

M. le baron HIPP. DE ROYER DE DOUR, de la part de M. Evenepoel : deux fragments de poteries belgo-romaines, trouvés dans un champ situé près de Virton et appartenant à M. Bouvier.

*Pour la Bibliothèque :*

J.-Th. DE RAADT, *Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon, à Gand*. (Extrait de la Dietsche Warande.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

J.-Th. DE RAADT, *Verzameling van grafschriften en wapens in verschillende Noordbrabantsche kerken*. (Naer een oud handschrift.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Mgr C. Chevalier, *Le tombeau de saint Martin, à Tours*. 1 br. in-8°, 1 pl. (don de M. Mahy) ;

Teulet (Alexandre), *Les œuvres d'Eguichard*, trad. en français. 1 vol. in-12 br. (don du même) ;

Van Caster, *Origine et histoire des cavalcades de Malines*. 1 br. in-8°. (don du même) ;

Catalogue de la collection d'antiquités du Dr Dugniolle. 1 br. in-12 ;

A. de Behault de Dornon fait don de 5 journaux contenant des articles intéressant l'archéologie ;

Ferrero (Ermanno), *Ara votiva scoperta a demonte*. (Extrait des publications de la R. Academia delle scienze di Torino, 1890-91.) 1 br. in-8° ;

Luigi Prospero Gachard, *Commemorazione*. (Extrait des mêmes publications 1886.) 1 br. in-4° ;

*Sulle inscrizioni classiarie dell'Africa*. (Extrait des mêmes, 1881.) 1 br. in-8°;

*Intorno ad un nuovo diploma militare romano*. (Extrait des mêmes, 1883.) 1 br. in-8° ;

*Tombe romane scoperte a Moncalieri e a Trofarello*. (Extrait des Atti della Societa d'Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino. Vol V.) 1 br. in-8°, 3 planches ;

*Frammenti di Tavolette vative del Gran San Bernardo*. (Extrait de la R. Academia della scienze di Torino, 1888-89.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

*Una nuova Tavoletta del Gran San Bernardo*. (Extrait des mêmes, 1888-89.) 1 br. in-8°, 1 figure ;

*Nuovi ufficii nelle Armate romane*. (Extrait des mêmes, 1891-92.) 1 br. in-8° ;

*Giantommaso terraneo, Cesare Sacchetti e l'epigrafia di Susa*. (Extrait des mêmes, 1887-88.) 1. br, in-8° ;

*Di alcune inscrizioni romane delle valle di Susa*. (Extrait des mêmes, 1887-88.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

*Di un codice delle Lettere di Santa Caterina da Liena*. (Extrait des mêmes, 1879-70.) 1 br. in-8° ;

*Lui nuovi studii di P. Willems intorno al Senato della Republica Romana*. (Extrait des mêmes, 1884-85.) 1 br. in-8° ;

*Leone Renier*. (Extrait de la R. Accademia delle Scienze di Torino, 1885-86.) 1 br. in-8° ;

*Inscrizioni classiarie di Cagliari*. (Extrait des mêmes, 1885-86.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

*Inscrizione scoperta al Passo del Furlo*. (Extrait des mêmes, 1886-87.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

*Intorno ad ama inscrizione classiaria scoperta a Castelvolturno*. (Extrait des mêmes, 1881-82.) 1 br. in-8°, 1 planche ;

*Inscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'imperio romano.* (Extrait des mêmes, série II, t. XXXVI.) 1 br. in-4° ;

*Sulla Provenienza di un quadro del Van Dyck, conservato nella Pinacoteca torinese.* (Extrait dalle Curiosita et Ricerche di Storia Subalpina, vol. V, puntata XV.) 2 f[ts]. in-8° ;

*Inscription relative à un Pausarius de la flotte de Misène.* Lettre du Directeur du Bulletin épigraphique. (Extrait des mêmes, 1886.) 2 f[ts]. in-8° ;

DE RAADT (J.-Th.), *Bescheiden voor de Geschiedenis van Ryckevorsel en Loenhout mitsgaders een woord over eenige schepenzegels dier gemeente.* (Overgedrukt uit *Ons volksleven.*) 1 br. in-8° (don de l'auteur);

*Mélanges*, (Extrait des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome VII, 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur);

BERNIER (Théodore), *Guide du touriste au Caillou-qui-bique et à la grotte d'Angre* suivi de *Notices sur des antiquités préhistoriques belgo-romaines et frankes*, trouvées à Angre et dans les environs. 1 vol. in-12, br. (don de l'auteur);

HALÉVY (J.), *Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire ancienne.* 1[re] année, avril 1893. 1 broch. in-8°;

HECQ (G.), Plan de la zone neutre, distribué aux officiers de la garnison de Bruxelles, en 1893, lors de la revision de la Constitution.

DAIMERIES (M[me]), *La dentelle en Belgique.* (Extrait du manuel sur le travail de la femme. Exposition de Chicago, 1893.) 1 broch. in-8°, fig. (don de l'auteur);

TOULOUZE (Eugène), *Découverte d'une tête de statue antique dans le sol du vieux Paris.* (Extrait de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.) 1 br. in-12, 1892, figure (don de l'auteur);

COMHAIRE (Ch.-J.). *Carte pré- et protohistorique de la Belgique.* (Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, tome XII, 1893-1894.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur);

M. LE COMTE MAURIN DE NAHUYS. *Journal d'Ypres*, n[os] du 17 mai et du 20 mai 1893 ayant rapport à la visite de la Société royale de Numismatique de Belgique à Ypres;

M. POILS. Deux photographies représentant des poteries découvertes dans un terrain contigu à l'église Sainte-Catherine à front de la rue Melsens ;

M. JAMAER. Documents, photographies et plans relatifs à l'ancienne église Sainte-Catherine, à Bruxelles ;

The Publications of the Huguenot Society of London, volume VIII;

L'Architecture, 6[e] année, 1893, n[os] 17, 18, 19, 20 et 21;

Mélusine, tome VI, n° 8 ;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XXIII, 1[re] livraison;

Revue Bénédictine, 10e année, n° 5, 1893;

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1893, tome IV, 5e livraison;

Revue bibliographique belge, 5e année, n° 4, avril 1893;

The Journal of the British Archeological Association, vol. XLIX, 1re partie;

Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers, tome XVIII, 3e fasc.;

Bulletino di Archeologia e storia Dalmata, 15e année, n° 3, mars 1893, n° 4 (avril 1893);

Anzeiger des germanischen National Museums, 1893, n° 2;

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XX, 1re livraison;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 616, 617, 618;

Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung, vol. XXV, 2e livraison;

Mittheilungen des K.-K. Œsterr. Museums für Kunst und Industrie, 8e année, 5e livraison;

The Yorkshire Archaeological journal, Part XLVII;

Ons Volksleven, 5e année, 1893, n° 5;

Boletin de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, 3e année, mai 1893;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 3e année, n° 4, (15 avril 1893), n° 5, (15 mai 1893);

Messager des sciences historiques, année 1893, liv. I;

Atti della R. Accademia delle scienze di Torino (classe di scienze Morali, storiche e filologiche), vol. XXVIII, 1892-1893, liv. 1 à 8;

Notizie degli scavi di Antichità communicale alla R. Accadémia dei Lincei, (décembre 1892);

L'Emulation, 1893, n° 3;

Dietsche Warande, 6e année, 1893, n° 3;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol. VI, pp. 25 à 28;

Divers catalogues de livres et d'antiquités.

**Election de membres.** — M. Samson est nommé membre honoraire.

MM. J. Ballion, F. Donnet, H. Haubrechts de Lombeek, G. Lefèvre, A.-L. Le Roy, Jos. Schwartz et, Julien Van der Borght, sont nommés membres effectifs.

Mgr le baron Félix Béthune, chanoine archidiacre est nommé membre associé.

**Congrès archéologique.** — Sont nommés délégués aux fêtes jubi-

laires de la Société historique de Compiègne : M. Paul Saintenoy, et au congrès archéologique de France, 60e session, à Abbeville : MM. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, Paul Saintenoy et le baron A. de Loë.

**Exposition de dentelles.** — Le règlement de l'exposition de dentelles, organisée par la Société, est lu par M. Saintenoy et adopté sans discussion.

**Exposition.** — I. Photographie représentant la bague et le camée découverts dans l'un des tumulus de Grimde-lez-Tirlemont.

II. Plans et photographies de l'ancienne église Sainte-Catherine. (Don de M. V. Jamaer.)

III. Vases belgo-romains découverts à Kerkom, au lieu dit *Tummeke* (commission des fouilles).

IV. Vases découverts à l'ancienne église Sainte-Catherine (commission des fouilles).

V. Images religieuses anciennes (MM. Hecq, De Schryver et le comte M. de Nahuys).

VI. Couvert chinois (XVIIIe siècle) se composant d'un fourreau en écaille qui renferme un couteau, à manche également recouvert d'écaille, deux baguettes en ivoire, pour manger le riz, et un cure-dents (M. de Raadt).

## Communications.

M. ALPH. GOVAERTS. — *Des droits seigneuriaux, de leur perception et de l'emploi de leur produit, avec détails historiques sur Wavre et ses seigneurs* (lecture par M. de Raadt).

M. DESTRÉE annonce qu'il exposera, à la prochaine séance, deux miniatures représentant la perception des droits de chasse, et de vinage.

M. A. DE LA GRANGE. — *L'album de musique du XVe siècle du musée de Tournai*, (lecture par M. Saintenoy.)

M. DESTRÉE présente quelques observations sur Louis Block, relieur brugeois, auteur de la reliure de cet album dont il serait peut-être possible de retrouver l'autre volume en faisant des recherches dans les grandes bibliothèques publiques de l'étranger. Block vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle.

M. PARIS, au nom de *M. Van der Linden*, donne lecture de la communication suivante :

J'ai eu l'occasion de voir récemment dans la Campine Limbourgeoise une œuvre de sculpture ancienne, d'après moi aussi remarquable qu'elle paraît peu connue ; je veux parler du rétable d'Op-Itter.

Ce retable, dont les boiseries en haut relief, sculptées, dorées et poly-

chromées, sont garanties par des volets peints, paraît dater du commencement du XVIe siècle.

Les trois compartiments, divisés en une double rangée de niches, représentent ainsi, en six sujets, le drame de la Passion. L'ensemble frappe tout d'abord par la multitude des personnages, la finesse des motifs d'architecture qui les encadrent ou les couronnent, le pittoresque et le mouvement des groupes.

Voici l'ordre des sujets : dans le bas, au centre, le Jugement de Pilate, entre la Flagellation et le Couronnement d'épines. Dans le haut, le Portement de la Croix, le Crucifiement et la Descente de Croix.

Tous ces sujets sont traités avec une richesse, on peut dire une exubérance d'imagination étonnante ; chacun d'eux se développe autour d'un groupe principal en une série de groupes accessoires, présentés avec art, pleins de vérité et de vie, d'une expression intense, parfois un peu gauche, souvent tourmentée, comme le comporte le style du temps, mais dont la valeur artistique est indéniable.

A remarquer, au point de vue du tragique de l'expression, le groupe des Saintes Femmes en pleurs au pied de la Croix, celui des soldats se disputant les vêtements du Christ, et d'autres.

Les peintures qui décorent les volets n'ont pas un égal mérite.

Si les motifs de sculpture sont du pur ogival tertiaire, les peintures sont placées dans des décors d'architecture Renaissance italienne.

A ce point de vue, le rétable d'Op-Itter permet une fois de plus de constater le contraste qu'offraient à cette époque les arts plastiques, restés nationaux, et la peinture, celle du moins de la première école d'Anvers, qui allait chercher des inspirations sous le ciel et auprès des maîtres de l'Italie.

Le rétable d'Op-Itter est dans un parfait état de conservation ; il faut ajouter qu'il a été récemment l'objet de restaurations (par M. Martz).

Je n'ai pu découvrir sur cette œuvre remarquable aucune signature ou marque ; aucune tradition ne s'y rattache, et les archives de la cure sont absolument muettes sur sa provenance.

L'église dépendait autrefois de l'abbaye d'Averbode ; c'est la seule indication que j'aie pu recueillir. Elle permet de supposer, et le style du retable paraît confirmer que ce dernier est une œuvre de l'école de sculpture brabançonne.

Je disais au début de cette notice que le rétable d'Op-Itter était peu connu. En effet il n'a figuré à aucune exposition d'art ancien.

M. le curé de l'endroit n'en connaissait qu'une courte et fort vague description parue dans un bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, à Bruges, en 1875.

Les Bulletins de la commission royale des monuments l'ont simplement signalé :

Les divers recueils d'archéologie campinoise ou limbourgeoise ne s'en sont jamais occupés qu'une seule fois pour le citer dans les termes suivants, parmi les œuvres d'art de la province :

« Eglise d'Op-Itter un retable, un ostensoir du XV$^{e}$ siècle » (*Bulletin de la Société scientif. et litt. du Limbourg*, 1861, p. 211).

C'est tout et c'est vraiment trop peu !

Le passage cité signale aussi un ostensoir du XV$^{e}$ siècle.

Cette œuvre d'orfèvrerie, d'architecture tertiaire, avec statuettes dans des niches à clochetons et à pinacles, est en effet d'un travail fort élégant.

On pourrait citer aussi dans la même église deux groupes en bois d'un style plus lourd, représentant l'un la Vierge et sainte Anne, l'autre la Vierge tenant sur les genoux le Christ descendu de la Croix ; un Saint-Jean-Baptiste, diverses parties d'une croix triomphale et un banc d'œuvre du XVII$^{e}$ siècle.

La Campine tout entière paraît réserver nombre de surprises de ce genre aux chercheurs.

J. VAN DER LINDEN.

M. DESTRÉE dit que le retable est de l'école d'Anvers dont il porte la marque et qu'il a des analogies avec celui d'Op-Linter.

M. DE RAADT donne lecture d'une communication relative au bahut armorié trouvé en Suède.

M. le comte DE NAHUYS fait quelques remarques sur cette lecture, ainsi que M. le comte FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ.

M. le comte FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ donne lecture d'une note sur l'enlèvement de l'infante Dona Catarina, fille de Jeanne la Folle par ordre de Charles-Quint.

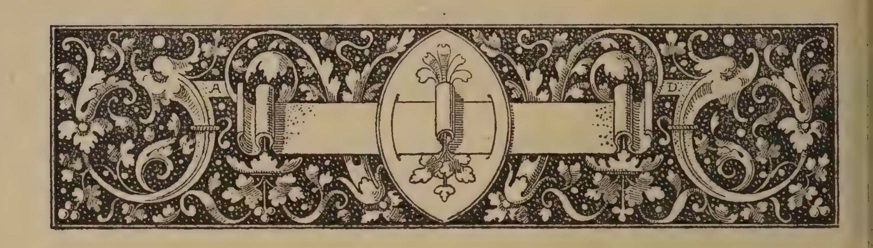
M. AUBRY demande que le donjon d'Humelghem soit conservé et recommandé aux bons soins de la Commission des Monuments.

A ce sujet M. VAN GELE recommande l'ouvrage *Promenades et excursions aux environs de Bruxelles*, qui a signalé cet édifice.

M. SAINTENOY dit quelques mots d'un volume portant l'inscription *Caswevers-daed-boek. — Intra Leges*, appartenant à M. le conseiller DE BAVAY membre effectif et donne lecture d'une note de celui-ci à ce sujet.

La séance est levée à 10 1/4 heures.





# MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## NOTE SUR QUELQUES TABLEAUX ARMORIÉS DU MUSÉE ROYAL DE PEINTURE, A BRUXELLES



ANS mes *Mélanges héraldiques*, j'ai dit un mot de deux portraits, de l' « Ecole hollandaise », dus à Nicolas Maes (1632-1693). Ils portent les nos 333, A, et 333, B, et représentent un de Rasière et sa femme, née van Huntum. Faute de temps, je n'avais pu, alors, fournir plus de détails sur ces personnages. Il m'a été donné, depuis, de compléter ces renseignements.

Les époux sont Laurent de Rasière et Aletta van Huntum, ou Hontum, mariés, en novembre 1669, à Amsterdam. Dans l'acte de mariage, il se dit natif de Parahiba (Brésil) et ajoute que ses parents étaient allés habiter l'île de Barbados.

Différentes sources le disent né en 1641. Il convient toutefois, de faire remarquer que ses parents firent baptiser, en 1636, à Fernambuco, ou dans un endroit voisin, un fils Laurent qui mourut donc jeune [1], si l'homme du portrait naquit réellement en 1641.

Notre personnage était capitaine de vaisseau au service de la Compagnie

[1] *Algemeen Nederlandsch Familieblad*, 1888, p. 141-142.

des Indes occidentales. Il s'est fait peindre, à la fleur de l'âge, dans un costume étrange qui sied bien au voyageur aventureux qu'il devait être. Il porte un long vêtement rouge, serré, à la taille, par un cordon, et tient, jeté autour de lui, sans couvrir les épaules, un manteau, ou châle, en velours, tirant sur le rouge-laque foncé, qui laisse entrevoir une bandoulière, en passementerie. De longs cheveux noirs, bouclés, tombent sur les épaules.

Sa femme, encore jeune et jolie (elle naquit, dit-on, à Amsterdam, en 1647), est représentée dans une riche toilette, de velours rouge, avec collier, bracelets et boucles d'oreilles, en perles, et une chaîne de perles dans les cheveux. Un acte de 1694 la cite comme veuve.

On leur attribue trois enfants, savoir : Isaac, né à Amsterdam, en 1671, (qui épousa, en 1693, Anne-Marie van Huchtenburg, dont il procréa un fils qui eut quatre filles) ; Agathe-Constance et Jean.

Laurent de Rasière était fils d'Isaac — qui fut baptisé à Middelburg, en Zélande, dans l'église réformée, le 15 octobre 1595, comme fils de Laurent de Rasière, — et d'Eve Bartels, baptisée à Middelburg, le 17 mai 1609. Ces époux avaient contracté mariage, à Amsterdam, le 3 décembre 1633. Isaac y habitait, alors, dans la *Coestraet*.

En 1626, Isaac était secrétaire de la Nouvelle-Néerlande ; il fut, alors, envoyé comme embassadeur de ce pays à Plymouth, dans l'Amérique du Nord, où on lui fit une réception grandiose [1]. Le 19 mars 1632, il fut déchargé de ses fonctions, en même temps que le gouverneur Minuit, par suite des dissentiments qui avaient surgi entre ces hauts fonctionnaires et les grands propriétaires [2].

Un frère d'Isaac, Abraham, baptisé à Middelbourg, le 15 février 1594, était, en 1618, *opperkoopman* de la Compagnie des Indes Orientales. Parmi les témoins de ce baptême figure un Thierry *de Rasier* que je tiens pour ce Thierry *de Rasier*, orfèvre, de Liège, qui fut admis bourgeois d'Amsterdam, le 24 avril 1586.

La famille semble donc être originaire de Liège.

Isaac et sa femme, Eve Bartels, on l'a vu, habitaient Pernambuco en 1636. Il y assiste encore à un baptême en 1651 [3].

A sa famille appartiennent, fort probablement, Gérard *de Rasières*, conseiller et maître général des Monnaies, en 1582, et Rombaut *de Rasières*, *tailleur des monnaies* des archiducs Albert et Isabelle, à Anvers, en 1599 et 1600, titre qui fut remplacé, plus tard, par celui de graveur général [4].

[1] Voir Bancroft, *History of the United States*.
[2] O'Callaghan, *History of New-Netherland*.
[3] *Algemeen Nederlandsch Familieblad*, 1883. p. 3, et 1889, p. 51.
[4] Pour plus de détails sur le célèbre Isaac de Rasière, consulter les ouvrages cités

Il m'a paru intéressant de grouper ici ces renseignements sur une famille qui a joué un rôle assez important dans l'histoire des colonies néerlandaises et dont le berceau semble être le pays de Liège [1].

Détails curieux : dans la généalogie des de Rasière, dressée par un Scheltus van Kampferbeke, qui en était parent, on lit, à propos de Laurent et de sa femme, Aletta van Hontum, que leurs portraits, peintures magnifiques, se trouvent chez Mme veuve Nederburgh, à Warmond [2].

Il y a tout lieu de croire que ces deux portraits sont ceux que nous admirons, maintenant, dans le Musée royal de Bruxelles.

***

Il y a quelque temps, on a placé, dans une salle du rez-de-chaussée, au Musée royal de la rue de la Régence, un grand nombre de portraits et d'autres tableaux historiques qui, antérieurement, n'avaient pas été accessibles au public.

J'espère les voir figurer dans la plus prochaine édition du catalogue. Pour le moment — n'était, par-ci par-là, une inscription peinte sur quelques-uns de ces tableaux ou sur leurs cadres — le visiteur non initié se trouverait absolument dépourvu de renseignements sur cette importante et fort intéressante collection d'œuvres d'art, où l'on remarque les portraits d'une foule de personnages illustres, souverains et autres.

Citons, parmi ces curieuses peintures, le portrait de *Vranck van Borselen*, comte d'Ostrevant, décédé en 1470. Il est orné dans le haut, à dextre, d'un écu, écartelé de Borssele et de Zuylen, couronné et entouré du collier de la Toison d'Or.

Un groupe de portraits de six hommes, tous agenouillés devant un prie-Dieu, est décoré, sur celui-ci, d'un écu d'argent à trois macles de sable, cimé d'un buste entre un vol d'argent. En dessous de ce blason, on lit le millésime 1620. Les petites croix qui marquent chacun des portraits, nous apprennent que les personnages ont été peints après leur mort.

L'écu dont je viens de faire la description, appartient, entre autres, à la

de Bancroft, d'O'Callaghan, Joseph Moulton, *History of the States of New-York* (qui le dit *a person of fair and genteel behaviour*), et *De Navorscher*, t. XX, p. 9 et t. XXIII, p. 546.

Je remercie bien vivement mon honorable cousin, M. P. L. de Gavere, à Groningue, des nombreux renseignements qu'il a bien voulu me procurer sur les de Rasière.

[1] Voir Al. Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies*, 1858, t. I, et *Antwerpsch Archievenblad*, 1864, I, p. 460.

[2] Renseignement dû à l'obligeance de M. A. A. Vorsterman van Oyen, à Oisterwijk.

famille van Panhuys qui a résidé à Anvers et qui existe encore dans les Pays-Bas septentrionaux.

Il est vrai de dire que, d'après les armoriaux, son cimier était une hure et col de sanglier, ce qui n'exclut, cependant, pas la possibilité que des membres de cette famille en aient porté un autre, c'est-à-dire que les armes en question soient celles des van Panhuys.

On remarque encore, dans cette collection non cataloguée, un portrait de jeune femme, au riche costume multicolore et au grand col en dentelles, avec dans le haut, à dextre, le même écu ovale qu'en parlant du tableau n° 509 [1] j'ai déterminé comme appartenant aux de Pottere. Ce portrait représente donc également une demoiselle de cette famille. Il porte, à senestre, l'inscription ANNO 1631.

***

Je serais heureux que les détails qui précèdent fussent utilisés, jusqu'à un certain point, lors de l'élaboration d'un nouveau catalogue du Musée royal.

J.-TH. DE RAADT.



## NOTES SUR QUELQUES CRIMES ET DÉLITS COMMIS AUX XIVe ET XVe SIÈCLES, A MALINES ET DANS LE PAYS DE MALINES

En parcourant, aux Archives générales du royaume, les comptes des écoutètes de Malines, j'ai annoté, çà et là, quelques faits curieux. J'ai l'honneur d'en présenter ici un choix [2].

Ces détails sont de nature à jeter du jour sur les mœurs du passé. Envisagés isolément, ils n'offrent peut-être pas un intérêt bien grand. Rapprochés entre soi et d'autres événements du genre, déjà connus, ou à mettre au jour ultérieurement, ils sont de précieux documents pour servir à l'histoire judiciaire de nos provinces, au moyen âge.

On verra que certains crimes et délits entraînaient des condamnations à des pèlerinages, par exemple à Rome, à Saint-Jacques, en Galice, au Saint-Sang de Wilsenaken, etc. Ceux qui en étaient frappés pouvaient se racheter

[1] Voir mes *Mélanges héraldiques*.

[2] Les comptes en question font partie des archives de la Chambre des comptes de Brabant ; ils portent les nos 15660, 15661, 15664 et 15665.

à prix d'argent. L'administration de la justice, pour être une mission sociale, n'en était pas moins considérée, au vieux temps, comme une affaire fiscale, comme une source de revenus, et la question d'argent dominait même la question d'intérêt social.

On remarquera, ensuite, détail choquant pour nos sentiments modernes, que les officiers de justice infligeaient, à titre de *composition* [1], des amendes dans des cas où les preuves de culpabilité faisaient défaut, ou bien encore là où l'application stricte de la loi eût imposé l'acquittement des inculpés. Les comptes fourmillent d'aveux sous ce rapport.

M. Edm. Poullet, dans son *Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant* [2], cite, à ce point de vue, un exemple typique : « j'étais plein d'anxiété », écrit le maïeur de Lubbeek, « que si je parvenais à faire condamner le coupable à un pèlerinage, il l'aurait entrepris en personne (sans le racheter), et je l'ai laissé composer. »

***

## Composition payée du chef de coups et blessures. Malines, 1389

Gillez Vels, calengié pour son pechon d'avoir navré Hennequin Coufman d'un baston ferré, composé pour *iijj* lb. parisis, dont Monseigneur de Bourgogne doit avoir l'une moitié et le Damoiseaul d'Arcles, de par ma damoisele sa compaigne [3], l'autre moitié,..... *ij* lb. parisis.

(Compte allant du 20 septembre au 4 décembre 1389).

## Exécution d'assassins affiliés à la bande d'un nommé Jean, de Duffel, infestant la région entre Anvers et Malines, en 1390.

Item, Pieterkin le Smet, justiciet par loy et par jugement d'eschevins de Malines, sur ses fais qui confessa de mourdres qu'il avoit fait, dusques à quatre, avecques pluusieurs des ses compliches et espéciaument fu Jehan,

1 La *composition*, *pointinge*, *appointement*, était une somme d'argent, dont le taux était librement débattu entre le justicier et l'accusé, et moyennant laquelle ce dernier se soustrayait à la poursuite dont il était l'objet, et aux conséquences de la condamnation portée contre lui (Poullet, *op. cit.*).

2 Mémoire couronné par la Classe des lettres de l'Académie de Belgique, le 7 mai 1867.

3 Jeanne de Juliers, fille du duc Guillaume et de Marie de Gueldre, et femme de Jean, seigneur d'Arkel. Elle était dame du *pays de Malines*.

de Duffele [1], ses maistres, qui est capiteyne de toute les mourdreus qui se tiennent entre Anviers et Malines, et, sur les confession dou diit Pieterkin, a li diit escoutète priis et justiciet par le loy de le dite ville et dou meysmes foit avœcques pluusieurs autres fais qu'il avoient fait, dusques a *viij* mourdreus, deux compaingnons, appiellet Gillekin Diedericx, qu'on dist de Merchtene, et Gillekin le Coopman, qu'on dist Quadenake, banys d'Ypre et de Bruges, compté le diit escoutète pour frais des compaingnons qu'il les haidrent [2] à prendre et pour la justice, pour le prester [3] qu'il les confessa, pour le penduer [4], pour le ruewe [5] pour l'estale [6] et pour le cortes, *xviij* livres.

(Compte allant du 9 mai au 20 septembre 1390).

## Gilles Kerreman, pris en flagrant délit de vol, se pend dans la prison. 1396-97.

De Gillekin le Kerreman, liquelx estoit prins de larchyn [7] en le paroche de Kerreberghe [8], desoubz le seigneur de Hellemont, et par despiration [9] lui meismes se pendi en le prison et trouva le dit escouthète à Malines un povre cheval et une charrette, demourés après le dit Gilles, le quel il laissa le femme dudit Gillekin racheter pour *xij* livres.

(Compte allant du 17 septembre 1396 au 8 janvier 1396-97).

## Rixe sanglante, assassinat d'un valet de Henri Taye, écuyer. Composition de Simon in 't Poortken, orfèvre, ayant joué un rôle dans cette affaire, 1403.

De Symon in 't Portkin, orfévre, de ce que, li merquedy après le jour

[1] Les noms de Duffele, de Bruxelles, de Berlaer, de Reeth, d'Aerschot, etc., ne sont pas, dans la plupart des cas, des noms de famille, mais indiquent que les individus étaient originaires des localités respectives d'après lesquelles on les surnommait.

[2] Aidèrent.

[3] Prêtre.

[4] Penduer ou pendouer = pendoir, synonyme de potence.

[5] Roue.

[6] Piédestal, *stallus*, en basse latinité, *estallum*, *estallagium*.

[7] Larcin.

[8] Keerbergen, seigneurie relevant de celle du pays de Malines et obéissant, alors, à Jean IV Berthout, dit de Berlaer, seigneur de Helmond (voyez ma notice sur *Keerbergen et ses seigneurs*).

[9] Désespoir.

de Pasques, il estoit assis à Malines, en un jeu, avec plusieurs aultres, tant de ceulx de la ville, comme compaignons estraignes, et illecques advient que Aeustin Wabbel, Michiel de le Velde, Went Adelien et Coppin Imbrechts avoyent grandes et haultes paroles contre un escuier, appellé Henry Taye, et ses aidans que estoyent estraignes et moult oultrageux, pour cause de ce que un varlet dudit Henry donna un cop du poing à une fillette qui estoit assis deles eulx [1], et par tant se combatirent les dites *iijj* personnes, par tele manière que un des varles dudit Henry Taye ilz ochirent [2] et mirent à mort, et à un aultre, ilz donnerent si grandes navremens et playes qu'il est encore en perilg de mort. Duquel le dit Symoen ne avoit aucuns coulpe [3], si comme tout le peuple disoit, mais pour tant qu'il estoit assis avec les aultres *iiij* personnes, les parties le vaulsisent mettre en le dit fait, non contrestant que le dit Moenkin [4] entre deux meismes moult fort estoit navrés, sans cause ne raison, des parties ; et aussi prinse duquel l'escoutèten, *en doubtant que par droit et loy le dit Moenkin devist estre jugiès quites*, le laissa composer pour luy meismes seulement et à la pryere de Messire Henry de Colem, chevalier, et Wautier de Duffelle, qu'on dist Berthoud, pour la somme de *lx* livres.

(Compte allant du 8 janvier 1402-3 au 7 mai 1403).

## Etrange cas de bigamie. Le mari reprend sa femme bigame et compose avec l'écoutète pour le crime de celle-ci, 1406.

De Wautier le Roy, qu'on dist le Coninc, de ce que il et sa femme se avoyent obligiés, par certain traitiet, l'un contre l'autre, de tenir bon et loyal mariage entre eulx deux, sour payne d'emperdre, par devers les seigneurs, la somme de *xij* couronnes d'ycelluy qui d'eux deus seroit trouvé faisant le défaute. S'en feist la dite femme là contraire et s'en alla un espace de temps juwer avec un aultre mary, lequel aussi elle espousa. Et en après le dit Wautier, poursiewant [5] devant l'évesque de Cambray, tant que on luy jugast de avoir la dite femme, et puys après, pour les meffais et coulpe d'icelle siene femme, le dit Wautier fist composition pour *x* florins, qui valent *xx* livres *v* sols parisis. C'est pour la part de monseigneur *x* livres parisis *ij* sols *vi* deniers.

(Compte allant du 10 mai au 20 septembre 1406).

[1] Près de.
[2] Occirent.
[3] Culpabilité.
[4] *Moenkin*, diminutif de *Simon*.
[5] Poursuivant.

## Le bâtard Guillaume Bau(w) enlève la veuve de Henri de Gheel, 1409.

De Willame Bau [1], bastaert, de ce que, par jour [2], il prinst la vesve de Henry de Ghelle, en allant sa voye [3] sur la rue, et ycelle femme emmena en une maison, assez maulgré d'elle, pour le prendre et avoir en mariage. Et sour l'eure [4], ce venant à la congnissance de l'escoutèten, il entra en l'ostel [5] où la dite femme estoit, pour rataindre et avoir le dit Guillame, liquel s'enfuy et alla sa voye. Puys, le dit escoutèten en congnissance et, plusieurs bonnes gens estans en présence, demanda à la dite vesve se, en la dite maison, elle fuist entrée de son bon gré ou non. Respondi que oil, mais auroit plus chier [6] à se maison avec ses enfans. Pour le quel le dit escoutèten prinst la dite vesve en sa main et le menna du dit lieu à se maison. Et, en après, le dit Guillame, qui se eust tenu absent et soy doubtant que aucunement par ban ou aultrement en devist avoir esté corigiés, et que la sentence des eschevins et droit ne vaulsist atendre, en requist avoir grâce. Et pour ce l'escoutèten le prinst à composition et, à la pryère de bonne gens, pour la somme de *xxxvj* escus à la couronne, la pièce à *xl* gros de Flandres, valent en feble monnoye . . . . . *cviij* livres.

(Compte allant du 16 septembre 1409 au 13 janvier 1409-10).

## Composition payée par Jehan van de Winckele, soupçonné d'avoir blessé un homme, à Wavre, par un coup de flèche, 1412.

De Jehan de le Winkele, bourgois de Malines, pour souppeçon de ce que fame courut que en la paroche de Wavere, gisant en pays de Brabant, avec aucuns de ses bien veillans, eust navré Hannekin de Steenheffelle de par d'un arc a main. Se raporta, oultre ses mailfaiteurs, audit escoutète, le quel il pevist faire, selont les ordonnances et estatus que ceulx de Malines et de Wavre tienent l'un contre l'autre ; composé pour *xij* escal. (de gros de Flandre).

(Compte allant du 19 septembre 1412 au 9 janvier 1413, n. st.).

[1] Les Bau ou Bauw sont une famille patricienne de Malines.
[2] En plein jour.
[3] Son chemin.
[4] L'heure.
[5] L'hôtel = maison.
[6] *Avoir plus cher :* préférer.

## Exécution par le glaive de Gilles de Stippelere, dit Aelbrecht, à Waerloos, en 1437.

Allen den ghenen die dese letteren zullen wordden gethoont, saluyt. Wy scepenen van Conticke maken condt ende certificeren voir die gerechtige waerheyt, hoe dat ons kennelycken is, dat Jan Boeyenhals, als drossaet 'ts lants van Mechelen, in 't exerceren ende bedienen van zynder officien van den voirs. drossaetampte heeft geleden dese nabescrevenen costen ende dat midts der administratien van justitien ter executien metten zwerde eenen genaempt Gillis die Stippelere, alias Aelbrechts, in den jare van zeven ende dertigen lestgeleden, die tot Waerloos is geexecuteert geweest, te wetenen van den gevangen te houdenen *xxj* dagen, 's daechs voir den vroenthoudere *iij* stuvers, facit dry gulden *iij* stuvers ; aen den cost van den scepenen clerck, biechtvader Meyers ende den scerprichter, tsamen zeven gulden, den scerprichter voir de examinatie ende executie zesse gulden, den biechtvadere een stuck gouts van *xij* stuvers, den procureur, die den gevangenen diende, eenen gulden facit tsamen *xix* gulden *xv* stuvers.

Orconden des hebben wy onsen zegele hier op doen drucken den *xxij* septembris anno *xv*$^{c}$ een ende veertich.

(Original, sur papier, en ma possession ; le sceau a disparu,)

## Condamnation de certain Rombaut d'Aerschot à des pèlerinages à Rome et à Saint-Jacques, en Galice, du chef d'enlèvement d'une femme et de vol, 1454 ou 1455.

De Rombaut van Aerscot, de ce qu'il s'estoit mespriz [1] d'avoir emmené avec ly la femme de Arnoul de Laken, ensamble aucuns de ses biens qu'il avoit emporté, dont il fu corrigiez par la ville sur vng pèlerinage à Saint-Pierre de Romme et vng pèlerinage à Saint-Jacques en Galisse, ou pour ce donner xx rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville. De ce receu par l'escoutète pour la part de mon dit seigneur x rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *xxxviij* livres *V* sols.

(Compte allant de 1454 à 1455).

[1] Oublié.

### Condamnation à un pèlerinage au Saint-Sang de Wilsenaken du chef de rébellion contre le seigneur et la ville 1454 ou 1455.

De Jaques de Brouxelles, alias Vuyleers, de ce qu'il s'estoit mesportez [1] contre le seigneur et la ville, dont il fu corrigiez sur ung pèlerinage au Saint-Sang de Wilsenake, ou pour ce donner iiij rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville; de ce receu par l'escoutète, pour la part de mon dit seigneur, deux rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *vij* livres *xiij* sols.

(Même compte).

### Condamnation de Jean Vergouwen à un pèlerinage à Rome, pour avoir, par des propos calomnieux, empêché le mariage de Marguerite Lemmens, 1456 ou 1457.

De Jehan Vergouwen, de ce qu'il s'estoit mesporté à l'encontre Margriete Lemmens de vanteuses parolles [2], touchant son honneur et aussi d'avoir empeschié son mariage qu'il lui eust peu avenir ; pour lequel il fu corrigiez sur ung pèlerinage à Romme, ou pour ce donner *x* rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville, dont l'escoutète a receu, pour la part de mon dit seigneur, *v* rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *xxi* livres *x* sols.

(Compte allant du 17 octobre 1456 au 8 mars 1456-57, jour de la mort de l'écoutète, sire Antoine de Edeghem, chevalier).

### Condamnation de Gautier Stec à un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice du chef d'arrogance envers le communemestre, 1455 ou 1456.

De Gautier Stec, pour ce qu'il s'estoit mespriz qu'il avoit desraisonnablement parlé au commoengemaistre, pour cause du droit, pour lequel il fu corrigiez sur ung pèlerinage a Saint-Jacques en Galisse, ou pour ce donner *x* rydres, l'une moittié au seigneur et l'autre moittié à la ville, de

[1] Mal comporté.
[2] Propos vantards.

ce receu, pour la part de mon dit seigneur, *v* rydres, qui valent, monnoye de ce compte, *xix* livres *x* sols.

(Compte de 1455 à 1456).

## Composition du chef d'enlèvement d'une manante 1457 ou 1458.

De Faes Corthals, de ce qu'il s'estoit mesprins[1] qu'il apprehendi par nuyt une vaisselette appelée Margriete 's Hazen, laquelle il tient par forche avec ly contre sa volonté ; du quel ledit escoutète a receu par composition, pour mieulx faire que laissier, monnoye de compte, *vij* livres.

(Compte allant du 22 mars 1457 au 22 mars 1458, n. st.)

## Amende infligée du chef de sévices sur une femme 1457 ou 1458.

De Faes Corthals, de ce qu'il apprehendi par nuyt Katelinen van Halen là où elle venait sur les rues à toute sa lanterne, et le jetta en ung ruisseau, dont l'escoutète a receu, *par faulte de preuve*, monnoye de ce compte *iiij* livres.

(Même compte).

## Composition du chef d'attaque contre une femme 1457 ou 1458.

De Jehan van den Houte, de Rombout Voet, de Jehan van Mechlen, de ce qu'ilz prinrent environ l'eure de la cloche sur les rues Marie Fransoys où elle venoit son chemin et ne le vouloient point laisser aller, jusques à ce que il y venoient bonnes gens qui leur disoient que c'estoit mal fait que il ne laissoient aller les enfans des bonnes gens ; dont l'escoutète a receu par composition, monnoye de ce compte, *xxj* livres.

(Même compte).

[1] Oublié.

## Composition payée par une femme qui a apporté à son mari, détenu dans la prison de Malines, des instruments pour faciliter son évasion, 1457 ou 1458.

De Elisabet Sneven de ce qu'elle apporta avec ly en la prison de Malines certains instrumens en quel lieu son baron [1] et plusieurs autres estoient prisonniers desquels instrumens ils eussent rompu la dite prison et eulx en délivré ; et en regart qu'elle estoit moult povre, le dit escoutète l'a laissié composer et en a receu par composition, pour mieulx faire que laissier, monnoye de ce compte, *xij* livres.

(Même compte).

## Composition payée par Jacques de Witte du chef de blasphème (1458 ou 1459).

De Jaque de Witte, de ce qu'il seoit en compaignie hors la franchise et seignourie de Malines, auquel lieu on ly demanda s'il vouloit juer avecques eulx pour avoir croix ou pilge [2], dont il leur respondi qu'il avoit plus chier [3] que les croix feuissent maudiz de Dieu et aussi la croix où Dieux souffri passion. De ce receu par composition, *par faulte de preuve*, monnoye de ce compte, *vi* livres *ij* sols.

(Compte de 1458-1459).

## Composition payée par Marguerite van der Stappen du chef de détournement de mineur, 1465-1466.

De Margriete van der Stappen, de ce quelle avoit détenu par amours avec elle le filz de Henry Hoens, lequel estoit moult joesnes de l'age, dont elle avoit juré par son serement de jamais aller en sa compaignie, et, non obstant, tantost après en la fin elle s'en alla avec ly, dont l'escoutète a receu, par composition, monnoye de ce compte, *xviij* livres *xij* sols (livres parisis, monnoye de Brabant).

(Compte allant du 7 mars 1465 au 7 mars 1466, n. st.)

[1] *Baron* répond au latin *vir*, dans le sens d'homme et dans le sens de mari.

[2] *Pilge*, *pille* = pile. Jeu de *pile ou croix*, aujourd'hui *pile ou face*. (Voir pour des détails très curieux, DE SAINTE PALAYE, *dict. hist. de l'ancien langage françois*.

[3] Qu'il préférerait.

## Condamnation à un pèlerinage à Wilsenaken du chef de scandale dans une église, 1482 ou 1483.

De Joosse Lievens, de ce qu'il avoit fait certain excès en ungne église hors la porte de Malines, comme sonner cloches et aultres choses, duquel excès il fut corrigé et banny par ceulx de la loy de la ville de Malines sur ung voiaige de Wilsenaken, ou de paier pour ledit voiaige *viij* livres parisis, moictié au seigneur et l'autre moictié à la ville. Pour ce ycy, pour le part de mon dit seigneur, *iiij* livres parisis.

(Compte du 1er juin 1482 au 1er juin 1483.)

## Composition payée par la famille d'une suicidée, 1484 ou 1485.

De Ysabeau Waelpoyt, laquelle ce fist pendre per elle mesmes a ung cordeau, dont elle mourut, laquelle estoit povre femme et son mary devait plus d'argent qu'il n'avoit vaillant, dont les parens et amis de ladite Ysabeau composèrent avecques ledit escoutète de paier *xx* livres parisis.

(Compte du 1er juin 1484 au 1er avril 1485.)

J.-Th. de Raadt.

### LE SCEAU DU COUVENT DE SAINTE-AGNÈS, A MAESEYCK.

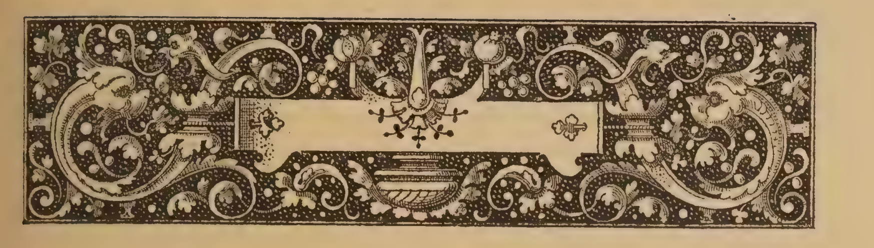
Nous avons publié dans le sixième tome des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* (p. 54) quelques notes sur la ville de Maeseyck. Nos recherches postérieures dans les archives du Bureau de bienfaisance, nous ont fait retrouver l'intéressant sceau en cire rouge du couvent de Sainte-Agnès à Maeyseck.

Il porte l'inscription :

**Sigillum convêtus b (ea) te Agnetis**
**regularis ppe Maeseicb.**

H. Gielen.





# BIBLIOGRAPHIE

## Etude de numismatique luxembourgeoise

par Frédéric Alvin, Bruxelles, 1893.



OTRE société compte un nombre assez important de membres qui s'occupent de numismatique ou qui s'intéressent aux enseignements si précis que cette science peut fournir, aussi bien à l'archéologie spéciale qu'à l'histoire. Il peut donc être utile d'appeler l'attention sur l'*Etude de numismatique luxembourgeoise* publiée, il y a peu de temps, dans la *Revue belge de numismatique*, par M. Frédéric Alvin, de la Bibliothèque Royale.

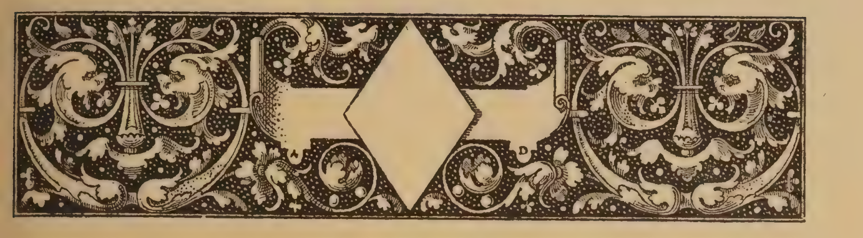
L'auteur, suivant l'avis de M. C. Picqué, le savant conservateur du Cabinet de l'Etat, s'y livre à une étude nouvelle du classement des deniers luxembourgeois du XIII^e^ siècle. Ses observations ressortent surtout de la comparaison avec des sceaux et des monnaies contemporaines, et des déductions de quelques découvertes postérieures aux premières discussions relatives à l'attribution des pièces qui composent cette série. Il examine chacune d'elles au point de vue des types, des détails héraldiques, du texte et des caractères des légendes, etc. Voici, suivant l'ordre dans lequel elles se présentent les pièces dont l'auteur a repris l'étude et les propositions auxquelles il conclut.

Les petits deniers au lion et au donjon, que l'on attribuait à Henri V le Blondel (1246-1281) sont plus anciens et remontent à la fin du règne de Henri l'Aveugle (1136-1196) ; par contre les mailles au cavalier, attribuées à ce dernier prince, reviennent à Henri V.

M. Alvin passe ensuite aux deniers et oboles, dits au comte debout et démontre qu'il faut y voir non la représentation d'un homme, mais celle d'une femme : Ermesinde de Namur, veuve de Walram de Limbourg, à qui celui-ci avait laissé le gouvernement du Luxembourg, en 1221. Ces monnaies furent usitées jusqu'à la mort de cette princesse, arrivée en 1246. Après cette date, Henri V, fils d'Ermesinde, règne seul sur le Luxembourg. Outre les mailles désignées plus haut, l'auteur propose d'attribuer à cette période un denier au lion et à la croix, qui porte la légende LVSENBOR. Ce travail remarquable par l'importance de ses conclusions, ne l'est pas moins par la valeur des arguments apportés à chaque pas, à l'appui de chaque proposition. Dans son ensemble il marque une étape, et sans doute la dernière, de la discussion ouverte, il y a plus de quarante ans, sur cette question.

L. P.





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

### XXX

**Ravenstein.**

UX confins d'*Anderlecht*, près des limites de Dilbeek et de Molenbeek-Saint-Jean, à gauche de la chaussée de Ninove, un peu au delà de Scheut, existe une ancienne ferme indiquée au cadastre sous le nom de *ferme de Ravenstein* et comme entourée d'eau.

C'est évidemment une cense seigneuriale, peut-être le reste d'un château ayant appartenu aux seigneurs de Ravenstein.

Une autre ferme du même nom existe à *Tervueren*.

D'autres fermes du même nom se trouvent dans d'autres communes.

Il y a aussi entre Malines et Louvain, le château de *Ravenstein* dont les *de Meester de Ravenstein* portent le nom.

Est-ce que toutes ces propriétés ne sont pas, originairementdes enclaves que les *Seigneurs de Ravenstein (ducs de Clèves)* possédaient dans le Brabant?

FRANZ LUYTEN.



### XXXI

**La famille van Zurpele.**

Je prie les personnes qui connaîtraient des documents généalogiques sur les membres de la famille van Zurpele ou van Sulper de me les communiquer.

R. v. S

# XXXII

## Armoiries à déterminer.

Quelqu'un peut-il me dire le nom de la famille qui a possédé le cachet dont je suis en possession et qui porte un écu... parti : I, écartelé aux 1er et 4e, une palissade (un palé de quatre pièces au chef denté) ; aux 2e et 3e, une aigle contournée ; II, trois maillets, penchés à senestre. Cimier : une aigle contournée (entière !) Le cachet doit dater de 1770. Je serais heureux de connaître les émaux de ces armoiries.

H. PRÉHERBU.

# RÉPONSE

(Question n° XXVII, p. 482).

## La famille de Saint-Marc.

Le général belge qui remplaça Palafox à Saragosse, est le chevalier Philippe-Auguste-Joseph Le Clément de Saint-Marc, né à Taintegnies, le 16 juin 1762, mort à Madrid, en 1831. La *Biographie nationale* lui consacre une notice : t. XI, col. 577.

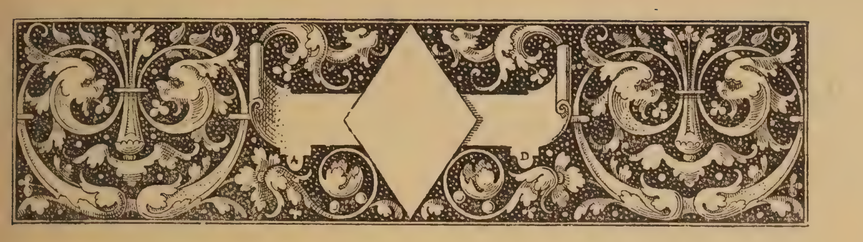
PAUL BERGMANS.

L'héroïque défenseur de Saragosse, mis en relief par Marbot, n'est autre que le chevalier Philippe-Auguste-Joseph LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ, né à Taintegnies en 1762, mort à Madrid en 1831.

La *Biographie nationale* lui consacre une notice (Lettre L, t. XI, 1891, p. 577). Mais c'est dans la *Revue de l'Armée Belge*, (17e année, t. IV, janvier 1893) qu'on peut lire sa biographie complète et fort intéressante, due à M. le lieutenant-général Wauwermans.

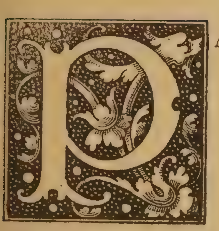
Saint-Marcq appartenait à une vieille famille militaire originaire du Cambresis. Enseigne aux Gardes wallonnes dès l'âge de 14 ans, il conquit brillamment ses grades dans ce corps d'élite. Brigadier des armées espagnoles, puis lieutenant-général, il fut fait prisonnier après la capitulation de Saragosse, en 1809, et resta interné en France jusqu'en 1813. A son retour, en Espagne, il fut récompensé de ses éclatants services par de hautes distinctions honorifiques et par sa promotion au grade de capitaine-général. Il occupait, en Aragon, ce poste supérieur quand il prit sa retraite, en 1830.

X.



# LES WARÉCHAIX

## Etude de droit foncier ancien.



ARMI les noms que la tradition attache à certaines localités wallonnes et dont les actes anciens nous offrent de fréquents exemples, il en est peu qui se rencontrent plus souvent que celui de WARÉCHAIX. Aussi, l'attention des chercheurs et la curiosité des archéologues et des juristes ont-elles souvent été attirées sur les lieux ainsi dénommés. Comme les renseignements à leur égard sont épars et que jamais on ne leur a consacré une monographie quelque peu complète, nous avons cru pouvoir tenter cette entreprise, en la restreignant au cadre modeste d'une simple notice qui n'a d'autre prétention que de faciliter la tâche de ceux qui voudront étudier les waréchaix à un point de vue plus général et résoudre les problèmes que nous nous bornons ici à indiquer. Nons ne nous défendons pas, toutefois, d'avoir signalé à l'attention du lecteur les affinités qu'offre ce sujet avec les traces si diverses laissées sur notre sol, dans nos institutions, et jusque

10

dans notre langage, par la primitive constitution foncière. Le domaine collectif ou plutôt le sol non encore approprié en certaines parties, telle est la caractéristique de cet état de choses. Le fait est assez important pour que tout ce qui s'y rattache mérite d'être élucidé.

***

L'acte le plus ancien où nous ayons rencontré une mention des waréchaix est une charte de l'an 709 [1] relative à des immeubles situés à Alfheim, en Toxandrie. Un donateur fait abandon à Willibrord, évêque de Maestricht, d'une partie de ses biens, c'est-à-dire de onze fermes qui lui revenaient de son père, avec la maison et le courtil, avec les esclaves et leur pécule, « *hoc est casatas XI, cum sala et curticle meo, ..... cum mancipiis et omne peculio eorum* ». Puis, tradition est faite de l'objet de la libéralité, que le rédacteur de l'acte accompagne d'une de ces énumérations de style correspondant, en un langage plus récent, aux termes : appendances et dépendances. « *Hæc omnia,* dit-il, *tibi a die præsenti trado atque transfundo, cum omni integritate vel adjacentiis eorum, hoc est casis, curticlis, silvis, terris, pratis, pascuis et aratoria terra, aquis aquarumque decursibus, mobili et immobili, egressu vel ingressu et watrischafo* ». Ce *watrischafum* est interprété par Hontheim, historien et jurisconsulte du siècle passé : *piscina, seu reservatorium aquaticum* [2], sens généralement admis, et qui rattache évidemment le mot à *water*, eau, avec la terminaison *schaft* [3], indiquant une manière d'être, une provenance, un ensemble. Avec les variantes accoutumées [4], les *wadriscapia* se retrouvent dans un grand nombre d'actes mérovingiens. Leur présence dans les formules est peut-être plus caractéristique encore puisqu'elle nous montre l'appellation comme usuelle dès le VIII^e siècle. L'éditeur

[1] PARDESSUS, *Diplomata*, t. II, p. 280, n° 474. — Des actes analogues de 711, 712 et 713 (*ibid.*, n^os 481, 483 et 485), portent les mêmes termes.

[2] HONTHEIMIUS, *Historia Trevirorum*, t. I, p. 107, en note ; cité par PARDESSUS, *Diplom.*, t. II, p. 280, note 3, et p. 284, note 3.

[3] FRANCK, *Etymologisch Woordenboek* (s'Gravenhagen, 1892) v° Schap.

[4] Watriscapum, wadriscapum, wariscampum, wadiscampum, wariscapum, wadriscapum, warescapium. — Cf. DUCANGE, *Gloss.*, his verbis.

des *Formulæ* dans la grande collection des *Monumenta*, Zeumer, adopte cette interprétation et cette étymologie, tout en étendant la première jusqu'au sens générique d'eau, source, puits [1], et en trouvant dans la seconde un motif de restreindre aux territoires francs les textes où le mot se rencontre usuellement [2]. Les waréchaix sont mentionnés originairement, d'après lui, dans les actes mérovingiens des régions du Rhin inférieur, de la Meuse et de l'Escaut [3]. Un fait certain, dit à ce propos M. Vanderkindere [4], c'est que le terme *wadriscapum*, qui se rencontre couramment dans le recueil des formules de Lindenbrog, n'a guère été en usage que dans les limites de l'ancienne Belgique.

La place occupée par notre mot dans les formules ne confirme-t-elle pas l'interprétation de puits ou réservoir, que nous venons d'indiquer ? Il suit, le plus souvent, *domibus, edificiis, curtiferis*, et est suivi de *terris*, etc. ; *aquis aquarumve decursibus*

[1] ZEUMER, *Formulæ* (in Monum. Germ. hist.), in fine ; Vocabularium, v° Wadriscapum.

[2] *Ibid.*, p. 264. Dans l'introduction aux Formulæ salicæ Lindenbrogianæ, Zeumer compte, au nombre des raisons pour leur assigner une origine franque, l'observation que voici : « Etiam *wadriscapis*, quod in pertinentiis bonorum enumeratis sæpius occurrit, vox Francicæ originis esse videtur ». — *Ibid.*, p. 267, note 2. La forme originaire du mot semble être celle des actes de tradition d'Echternach (Traditiones Epternacenses) du commencement du VIII[e] siècle : *watriscafo et watriscapo*. Ce sont les actes de 709 et suiv. publiés par Pardessus (supra, p. 146, note 1). — « Prior pars vocis, dit encore Zeumer, aquam, quæ etiam Frisonibus Saxonibusque « water, watar, watin », sine dubio significat, altera autem a « — scap, — scaf » (schaft, Beschaffenheit, Gesamtheit) repetunda videtur ». On a assimilé parfois cette finale de notre mot à *scaph*, *scap* (récipient, Gefäss) et au verbe *scaphen*, *scephan* (puiser, schöpfen), ce qui convient également au sens et aux synonymes que l'on rencontre dans les formules : « Aquarum decursibus, oportunitatibus, ausibus (pour haustibus, de haurire), puteis vel fontibus ». Voir ces leçons en note des formules 14 et 18, notamment, pp. 275 et 279.

[3] ZEUMER, *Ueber die ælteren fränkischen Formelsammlungen*. Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, t. VI, p. 45. — Exemples des VIII et IX[e] siècles, pour des biens situés à Werden, St Bertin, Gand, Liège, et de là en France. Vers l'an 800, on trouve le mot en Bavière, où il a sans doute été importé avec les formules mêmes par l'archevêque Arno qui avait été moine à St Amand (Hainaut). Cfr. SCHROEDER. *Zum Formelbuch des Erzbischofs Arno von Salzburg*, Zeitschrift für Kirchenrecht, 1882, p. 395, cité par VANDERKINDERE, Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique p. 154, note 3, et p. 155. — « Le mot watriscap, dit Schrœder, se trouve exclusivement dans les Flandres françaises, en Belgique, dans le Luxembourg, dans les provinces Rhénanes. »

[4] VANDERKINDERE. Op. cit., p. 154.

se trouve plus loin ; d'ailleurs, la préposition *cum* le précède, ce qui indique un ordre d'idées à part, cette particule ne se répétant pas avant chaque terme de l'énumération, mais avant chaque série de termes analogues, seulement [1]. Dans un cas, l'antithèse semble même marquée entre les *wadriscapia* et les constructions de la surface, *cum omni supraposito, id est domibus, ædifitiis, curtiferis* [2]; une autre fois, ils sont assimilés aux *perviæ,* après les bâtisses et avant les fonds de terre proprement dits [3].

Les waréchaix de cette époque sont donc des dépendances foncières d'une exploitation rurale, en rapport direct avec les eaux qui l'alimentent.

* * *

Par une étrange transformation, quand les textes vont nous en reparler, le terme aura changé de sens. Au XIIIe siècle, les waréchaix sont devenus des terres vagues, communes, sur lesquelles, dans la plupart des cas, la collectivité des habitants d'une localité exerce les divers droits que comporte la nature du terrain. Un exemple topique à cet égard nous est fourni par la charte délivrée le 5 avril 1263 par Nicolas de Condé aux habitants de sa ville de Ghelin [4], charte par laquelle, sous couleur de donation, le seigneur confirme à la communauté l'usage de certaines parties de son territoire, moyennant payement d'une rente annuelle au profit des pauvres et d'un cens récognitif au profit du stipulant [5]. Il concède à perpétuité à la ville, dit l'acte, « tous les werischais et les pasturaiges, ainsi comme ad le devant dit ville sont usé et se voist, à scavoir... » Suit une énumération qui va fixer exactement ce qu'il faut entendre par waréchaix et pâturages : ce sont,

[1] ZEUMER, *Formulæ Lindenbrogianæ*, nos 1, 2, 3, 4, 5, 13, 18 ; p. 267 et suiv.

[2] IDEM, *Formulæ Salzburgenses*, n° 4, p. 441.

[3] IDEM, *Formulæ extravagantes negociorum civilium*, n° 11, p. 540. — « Cum perviis et wadriscapis », dans le *Cartulaire de Saint-Bertin*, publié par GUÉRARD, livre I, nos 39, 41, 43, 47, 52, 54, p. 59 et suiv. — « Cum perviis legitimis, warescapiis pratis, pascuis... » dans le *Cartulaire de Saint-Trond*, publié par CH. PIOT, t. I, n° I, p. 5.

[4] Ghlin, canton et arrondissement de Mons.

[5] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. VI, p. 35. Les termes mêmes justifient notre observation : « ..... ainsy comme al le devant dite ville sont usé et se voist.... »

d'abord, des bruyères et même des bois, des aunaies surtout, dont le sol est forcément très humide, avec les voies d'accès nécessaires à leur exploitation ; ce sont encore des marais et des lieux aquifères que le texte appelle *fonteny* [1] ; ce sont enfin des tourbières [2]. Disons d'emblée, à propos de cet acte de 1263, qu'à Ghlin, comme en bien des localités wallonnes, le nom de Waréchaix s'est conservé, pour les mêmes biens, jusqu'à l'époque contemporaine. C'est ainsi que dans un compte de la recette locale, de la *massarderie* de Ghlin, pour 1783, on trouve une somme de 97 livres parmi les revenus des biens de la paroisse, « pour la coupe des branches de saules, qui sont sur les waressais » [3].

On le voit, les waréchaix sont bien ici tels que nous venons de les définir pour la seconde période. Essayons donc de fixer l'origine historique et philologique de cette nouvelle signification, origine que nous ne croyons pas devoir chercher dans le *wadriscapium* des formules mérovingiennes. En effet, il y aurait là une variation bien étrange, qui s'expliquerait, au contraire, si nous pouvions lui assigner une autre étymologie. N'aurions-nous pas ici l'exemple d'un de ces vocables qui, à l'inverse des doublets, et par une sorte d'attraction, de convergence linguistique entre deux formes distinctes à l'origine, ne présentent plus qu'une forme unique, dans les significations de laquelle on sent lutter les acceptions primitives, l'une d'elles finissant par prendre le dessus, mais non sans être influencée encore par les rappels de l'autre [4] ? Tel a été, d'après nous, le cas des waréchaix : le sens de bruyère, terrain inculte et de vaine pâture est certain ; nous ne tarderons pas à en fournir d'autres preuves encore, non moins concluantes que l'acte de 1263 ; nous pouvons invoquer dès maintenant le

[1] Voir le *Glossarium Gallicum* de Du Cange, v° Fonteniz, et la citation : « Puet on aler es mares et es fontenieux pour prendre les becaches, etc. », dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy, v° Fontenil.

[2] Ce texte est incorrect en plusieurs endroits ; le manuscrit de Vinchant, sur lequel nous l'avons fait vérifier, est déposé aux archives de l'Etat à Mons. L'on n'a malheureusement ni l'original, ni aucune autre copie de cette charte.

[3] Petit, *Notice sur le village de Ghlin*. Annales du cercle archéol. de Mons, t. IX (1869), p. 193.

[4] Nous avons eu occasion de signaler un phénomène analogue pour le mot tréfonds, rattaché à tort à *terræ fondus*. P. Errera, *Les Masuirs*, t. I, p. 352.

témoignage unanime des glossaires de l'ancienne langue [1]. Et malgré cela, on remarque une tendance à l'appliquer plutôt aux terrains d'alluvion, le long des cours d'eau, aux terres qui sont ou qui ont été submersibles et d'où s'écoulent des eaux abondantes, ou bien encore aux prairies entourées de fossés [2], comme par un rappel de ce *water* qui, certes, a engendré le vocable des formules du VIII^e^ siècle. Ragueau et de Laurière [3] ont même été entraînés par cette étymologie et par une identification qu'ils croyaient certaine, à attribuer au mot waréchaix, dans des textes plus récents, le sens même qu'il avait dans le haut moyen-âge : « canaux qui servent à dessécher les lieux marécageux » ; ils l'assimilent à la forme flamande *watergans*, qu'on trouve en Picardie et en Flandre [4]. Mais leur autorité semble bien contestable, puisqu'ils ne citent qu'un exemple à l'appui de leur interprétation, et que cet exemple, puisé dans la coutume de Mons, nous paraît contredire la thèse de ces auteurs [5].

Si certaines attaches au sens primitif sont incontestables, le sens nouveau est cependant si précis, si déterminé à un autre point de vue, que nous allons peut-être trouver là la solution de la difficulté que présente cette double étymologie. A partir du XIII^e^ siècle, le mot waréchaix ne s'applique plus qu'à des terres de nature commune, dont l'usage est collectif pour tous les habitants d'une localité, à des terres que nous appellerions banales ou communales, d'après nos idées et notre langage modernes. Ici encore, nous pouvons invoquer tout d'abord l'autorité des glossaires de l'ancienne langue et des patois qui n'en sont si souvent que la

1 Du Cange, *Gloss. lat.*, v° Warescapium, notamment les additions des Bénédictins (éd. Favre, 1887). *Idem*, *Glosse gall.*, v° Warechaix. Méan, *Nomenclator idiotismi leodiensis*, v° Werixhas. Hécart, *Dict. rouchi-français*, v^is^ Wareschaix et Waresquaux. Grandgagnage, *Vocabulaire wallon*, v° Wériha ; Bull. de l'Inst. archéol. liégeois, t. II (1854), p. 449. Idem, *Dict. étym. de la langue wallonne* (achevé par Scheler) v° Weriha. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*, v^is^ Warescais, Warescait, Wareschel, Warescape.

2 Lacurne de S^te^ Palaye, *Dictionnaire hist. de l'ancienne langue française*, v° Wareskaix. Sigart, *Dict. du wallon de Mons*, v° Waressaix. Léop. Devillers, *Particularités sur Jacqueline de Bavière.* (Mons, 1879), p. XXIX, note.

3 De Laurière sur Ragueau, *Glossaire du Droit françois*, v° Wareschaux.

4 *Ibid.*, v° Watergans. Ils font dériver fort exactement ce mot de *water*, eau, et *ganc*, conduite, cours.

5 Nous examinons ce texte de la coutume de Mons, *infra*, p. 169.

survivance localisée. Ceci nous force à reconnaître que l'étymologie *water schap* ne suffit pas à justifier le sens que le mot a pris depuis le moyen-âge et depuis la rédaction des chartes en langue vulgaire, et nous sommes ainsi amenés de deux côtés à la fois à rechercher quelle est cette autre étymologie.

Du Cange, tout en faisant la confusion que nous voudrions dissiper [1], assimile les waréchaix, dans les actes du XIIIe siècle et depuis, aux aisances, aux communs aisements, aux terres et aux prairies communes, aux biens publics. A propos d'un texte liégeois du XIVe siècle, les Bénédictins, dans leurs additions au *Glossarium*, tirent cette conséquence : que, par le mot *warescapium*, *werixhas*, on voulait dire alors les lieux publics, concédés aux usages des habitants ; que c'était donc précisément ce qu'on nommait ailleurs aisance ou aisement. De Méan se sert de termes analogues dans son Glossaire [2]. Plus récemment, Hécart signale, à Douai et à Orchies, les formes *warécaix* et *waresquaux*, pour désigner plus spécialement les terrains gazonnés le long des chemins vicinaux [3]. Les appellations des provinces wallonnes sont toutes relevées par Grandgagnage qui signale celles employées jadis et celles encore en usage ; il leur assigne plus spécialement le sens de biens du domaine public local, « terrains bâtis ou non bâtis, appartenant à la commune et dont la jouissance reste en commun, ainsi : ponts, murs et fossés de la ville, places publiques, etc. [4]. » Cette définition est assez exacte, si l'on envisage l'état de choses existant dans les communes agglomérées, dans les villes surtout : que peuvent y devenir les anciens pâturages, les communaux proprement dits, sinon des places publiques, à moins que, convertis en rues ou couverts de constructions, ils ne perdent toute trace de leur destination ancienne ? C'est donc suivant que les auteurs envisagent spécialement la situation à la

[1] Du Cange. *Gloss.* v° Waterscapum.

[2] De Méan, *Nomenclator idiotismi leodiensis*, v° Werixhas ou commune aisance.

[3] Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, vis, Wareschaix et Trie qu'il définit : « terrain vague, inculte, sur lequel les habitants des villages avaient le droit de pâture... Wareschaix a la même signification, si ce n'est qu'il était plus souvent employé pour désigner des prairies de mauvaise qualité. »

[4] Grandgagnage, *Vocabulaire wallon*, v° Wériha ; Bull. Instit. archéol. liégeois, t. II, p. 449 : « Wériha (Liège) warisiau (ancien Namur) wérihet (Namur) ; warescal, warescaix (ancien Hainaut) ; waressaix, waréchaix (Hainaut). »

campagne ou en ville, qu'ils donnent au mot waréchaix un sens qui se rapproche plus ou moins de celui de communaux [1]. D'autre part, avec le cours des siècles, les waréchaix perdent de plus en plus ce caractère : les prairies, les champs et les cultures remplacent les marais et les bruyères ; les accotements des chemins se confondent avec ceux-ci ou bien disparaissent entièrement.

* * *

La forme primitive d'où dérive waréchaix en ce sens doit être *warscap* ou *waerschap* ; on y retrouve la même finale que dans *waterscap* [2], indiquant une provenance ; mais le radical *war* nous transporte dans un domaine d'idées tout différent du *water* de l'autre forme. Ce domaine est celui de l'ancienne constitution foncière germanique, caractérisée par la marke. Nous allons rappeler quelques idées à cet égard ; on verra par la suite, à quel point elles sont adéquates à la situation des waréchaix dans nos régions.

Nous ne pouvons mieux faire que de céder la parole à Von Maurer qui, dans son ouvrage consacré à l'organisation de la marke, à propos des ayants-droit à la jouissance collective, et passant en revue la terminologie en usage à leur égard, dit [3] : « Une appellation très répandue pour cette participation à la marke, était encore *Wer* ou *Were*. De là, pour les titulaires de pareille *Were*, les noms de *gewärte Männer, Weren, Werer, Wermanne* et *Werleute (Werlude)* [4], et pour les forestiers et autres gardes des bois, le nom de *Wermeister*. Fort répandu était aussi, surtout en Westphalie et dans la Basse-Saxe, le nom de *War*, *Wahr*,

[1] ROQUEFORT, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, hoc verbo. GRANDGAGNAGE, Glossaire, à la suite du second vol. des *Coûtumes de Namur et de Philippeville* (publ. in-4° du Gouvernement belge), p. 464. FAIDER, Glossaire à la fin du 3e vol. des *Coutumes du pays et comté de Hainaut* (même collection).

[2] Supra, p. 146, note 3.

[3] VON MAURER, *Markenverfassung*, § 18, p. 50. Nous traduisons le texte.

[4] L'auteur renvoie à LACOMBLET, *Urkundenbuch des Niederheins*, t. I, pp. 102, 115, 116 et cite des actes de 1028 et 1051.

*wara*[1] ou *Rathwahr*. C'est ainsi qu'il est question de *War* entière et de demi *War (fulle Wahr und halbe Wahr)* ou de demi *Rathwahr*. Le droit que les cottiers avaient obtenu de participer à certaines markes, s'appelait encore *War*. Et les titulaires d'une telle *War*, s'appelaient *warhaftige Leute*, ou *gewarte Mannen*, *gewarde Erven*, *gewaerde Bueren* et *gewarde Koetter*. Des droits différents étaient souvent exercés dans la même marke. On les appelait également *War*. Ainsi, dans la Speller et la Nordbröker Mark, entre autres, certains des *gewarte Leute* pouvaient prendre la haute fleur du bois *(Blumholz)*, c'est-à-dire les chênes et les hêtres ; tandis que d'autres n'avaient droit qu'au mort-bois *(Dussholz* ou *Dustholz)*, c'est-à-dire au bois mauvais, léger, spongieux, qui donne peu de chaleur. On nommait à cause de cela le premier usage forestier *Blomwar* et le dernier *Dustwar*[2]. Et d'après la désignation de l'aisance forestière, on appela le bois lui-même auquel on avait droit, *Blomware* et *Dustware*. Un sens identique à *War* appartenait enfin à *warandia*[3], *warandizatio*[4], et *Warschaft*[5] ».

La citation est un peu longue, mais elle nous initie bien à ce vocabulaire, tout dérivé du radical *war* et dont le dernier terme nous donne précisément le type exact de notre waréchaix. On le trouve déjà cité, appuyé des mêmes autorités, dans le livre de G. Landau, sur « Les territoires par rapport à leur formation et à leur développement ».

Nous y lisons, au paragraphe consacré aux biens collectifs (*Gemeingut*)[6], que « l'appellation de *Wara* est très fréquente en Wesphalie pour désigner le droit à la participation dans la marke. Elle l'est également à Montjoie, au sud d'Aix-la-Chapelle (c'est,

[1] L'auteur renvoie à GRIMM, *Weisthümer* et à NIESERT, *Munstersche Urkundensammlung*, t. IV, p. 114 et 119 et cite des actes de 1159 et 1178... « unam portionem in silva, quæ vulgo dicitur « wara ».

[2] VON MAURER renvoie ici aux mêmes autorités et cite un acte de 1241 : « cum una « warandia » dicta florum et tribus minutis « dostwar... »

[3] L'auteur cite des actes de 1210 et années suivantes.

[4] L'auteur cite un acte de 1331.

[5] L'auteur renvoie à LANDAU, *Die Territorien in Bezug auf ihre Bildung und ihre Entwickelung*, p. 170, et cite un acte de 1133 : « ... XXVI portiones quas « warscoph » vocant... »

[6] LANDAU, *Op. cit.*, (Hambourg, 1854), p. 170.

on le sait, presque à la frontière belge), ainsi que sur le Rhin inférieur et, vers le midi, au delà du Mein, jusqu'à Gernsheim ; seulement, le mot se montre sous la forme *Were* et *Wehre*. La moyenne latinité l'a transformé en *warandia* et on le trouve même sous la forme de *Warschaft.* »

Nous pensons pouvoir inférer de là que le radical germanique *ware* est directement en rapport avec la constitution foncière ancienne et que sa portée est assez générale. Grimm va même jusqu'à donner au mot *Were*, entre autres sens, celui de *possessio, potestas* [1]. On n'en conçoit guère de plus générique ! C'est sur ce radical que doit s'être formé le mot romanisé de waréchaix.

D'autres étymologies ont été proposées. On rattache les waréchaix aux *waschies* ou *waschia* [2], pâturages entourés de fossés ; aux terres *wastes* ou *gastes* [3] ; aux varechs, *veriska, wreka* [5], c'est-à-dire aux choses abandonnées; aux jachères, *warecta, garachia*, garrigues [6], et même aux marais, *merschen, mareschets* et *ma-*

[1] Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer* (1828), p. 602. Le second sens assigné au mot *were* est : possessio, potestas, clausura. Ce dernier terme remplace *were* dans le Miroir de Saxe. — *Ibid.*, p. 556, note 2. *Wera, ware*, c'est la propriété foncière. — *Ibid.*, p. 505. Chaque participant à la marke (Markgenosse) devait avoir dans la région (Gau) une propriété privée, être un *gewerter, begüteter, angesessener Mann.* Comme le dit un règlement (Weisthum) de 1335 : « Markenote, de in der Marke sit unde ware besetten heft. » On distingue le *vulwarige*, le *halewarige* et le *unwerige.* Un Weisthum de Scweinheim cité en note par Grimm, fait le dénombrement de 42 *Were* donnant droit à la Markgenossenschaft. Certains Weisthümer déterminent l'étendue que doit avoir la *Were.* — Sur tous ces points, cf. von Maurer, *Dorfverfassung*, t. I, p. 121. — Lamprecht, *Deutsches Wirtschafisleben im Mittelalter* ; Darstellung, I, p. 290, n° 1. — P. Errera, *Les Masuirs*, t. 1, pp. 433, 440, 450, 485, etc.

[2] Du Cange, *Glossarium*, v° Waschium ; Idem, *Gloss. gallicum*, v° Waschie. Sigart, *Dict. du wallon de Mons*, v° Waressaix.

[3] Du Cange, *Gloss.*, v° Vastum 1 ; Idem, *Gloss. gall.*, v° Gaste.

[4] Du Cange, *Gloss.*, v° Warescum. Grandgagnage, *Dictionnaire wallon*, v° Weriha, que l'auteur rattache à warescapium. « Reste à connaître l'origine de ce mot, dit Grandgagnage ; est-il identique, comme l'admet Du Cange, avec le terme waterscapum, vadriscapum (aquagium, aquæductus), ancien flamand waeterscap ? Les nombreux passages que j'ai consultés et recueillis n'ont point dissipé mes doutes à cet égard ». Et Scheler ajoute, en note : « Ces doutes me semblent fondés ; il faut disjoindre notre mot de waterscapium. Les mots wallons accusent tous un type latin weriscalis, wariscalis, et je suis disposé à y voir un dérivé du moyen-latin weriscum, wreckum, français varech et que l'idée fondamentale du mot wallon est chose abandonnée à l'usage de tous. »

[5] Du Cange, *Gloss.*, vis Warectum, Waraschetum, Garachium, Garacia, Garratum, Garricæ ; Idem, *Gloss. gall.*, v° Waret.

*risca* [1]. Chacune de ces formes a engendré une foule de formes analogues, variant de siècle en siècle, de province en province [2] ; d'où une confusion générale entre tant de mots de même assonnance et d'orthographe similaire, faite pour dérouter les chercheurs.

Une opinion que nous croyons aussi devoir repousser, est celle qui, partant d'une interprétation identique à la nôtre pour le mot waréchaix depuis le XIIIe siècle, et écartant, par voie de conséquence, l'étymologie *water scap,* veut contester cette étymologie même aux *watriscapia* des formules du VIIIe siècle [3].

C'est là, d'après nous, tomber d'un excès dans un autre. Scheler nous semble être dans le vrai, quand il dit : « il faut disjoindre notre mot de *watriscapium* » [4]. En considérant les deux formes comme distinctes, on concilie, nous paraît-il, les documents latins du haut moyen-âge avec ceux d'une époque plus récente et avec ceux écrits en langue vulgaire.

Les dialectes des confins entre pays romans et wallons nous fournissent deux autres vocables assez rapprochés de celui qui nous occupe. C'est d'abord le nom de *warlandes*, donné à certaines prairies le long de la Dyle [5], et dont l'étymologie *war land* apparaît à première vue. Ces prairies, en partie incorporées dans la ville de Wavre, y forment les places dites le Grand et le

[1] On a voulu inférer cette étymologie de la possible transformation du *m* en *w*. Voir les principes et les exemples dans SCHOETENSACK, *Beiträge zu einer wissenschaftlichen Grundlage für etymologische Untersuchungen auf dem Gebiete der französischen Sprache*,(Bonn, 1883) pp. 90, 97, et 264.

[2] Les glossaires auxquels nous renvoyons ci-dessus, en donnent de nombreux exemples.

[3] M. VANDERKINDERE, (*Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique*, p. 154, note 3), dit que « c'est une erreur de donner à wadriscapum le sens de aquæ, aquarum fons, comme on le fait en Allemagne ; le mot n'a rien de commun avec water, wasser ; sa véritable forme est warescapium et se rattache au même radical que waretum, warectum, ancien français waret, jachère (cfr. SCHELER, vol. II, du *Dict. wallon* de GRANDGAGNAGE). Tous les documents du moyen âge s'accordent sur ce point : les warescaux, waressaix sont des terrains non cultivés servant à la vaine pâture ». L'observation de M. Vanderkindere est parfaitement exacte, à partir du XIIe siècle, mais nous ne saurions l'admettre pour les temps mérovingiens.

[4] Supra, p. 154, note 4.

[5] Certaines prairies basses, le long de la Dyle, au delà de Basse-Wavre portent encore aujourd'hui le nom de warlandes. — Renseignement donné par M. Van Dyck, de Wavre.

Petit Warchait [1]. C'est, ensuite, le nom de *wardelles*, donné dans la Flandre française à une variété de portions ménagères allouées, suivant des règles traditionnelles, aux habitants de quelques villages [2], wardelles qui ne sont que des *war deele* des parts de communaux, sous une forme quelque peu francisée, et dont l'ensemble a dû former jadis un *war scap*, un waréchaix.

Telle est l'explication qui nous semble la meilleure pour mettre l'étymologie du mot en harmonie avec le sens qu'il n'a cessé d'avoir depuis le moyen-âge.

***

Nous allons indiquer sommairement une suite d'actes qui serviront mieux qu'aucun raisonnement à fixer ce que nous devons entendre par waréchaix. Nous ne les choisissons que dans les limites de notre Belgique, ou dans des régions limitrophes.

1° En juillet 1248, l'abbaye d'Inde [3], concède à Jean, seigneur d'Audenarde, son avoué pour les biens qu'elle possède de ce côté, quelques droits en augmentation du fief qu'il tient d'elle. Ce sont : « la moitié de tout le waréchaix, *omnis warasceti*, auquel le couvent a droit présentement ou pourra avoir droit à l'avenir, dans les paroisses de Wodecq [4] et de Kain [5], afin que le seigneur les possède héritablement [6], lui et ses successeurs ». En sa qualité de haut avoué, il s'engage en retour à défendre contre quiconque, les biens de l'abbaye et notamment ses waréchaix, dans les localités susdites. L'acte indique, en outre, la réserve expresse du droit de justice pour le concédant [7]. De son côté, par

[1] Infra, p. 178.

[2] Délibération des lieutenant et asséeurs, corps et communauté du village de Gondrecourt (aujourd'hui Département du Nord), du 27 juillet 1773, qui règle le mode d'attribution des wardelles ainsi nommées « communément et de toute ancienneté » et des parts ménagères. LEGRAND, *Législation des portions ménagères ou parts de marais dans le nord de la France* (Lille, 1850), p. 137.

[3] Inden ou St Cornelis-Munster, abbaye fondée par Louis-le-Pieux, dans le pays de Juliers, près d'Aix-la-Chapelle.

[4] Canton de Flobecq, arrondissement de Tournai.

[5] Canton et arrondissement de Tournai.

[6] Sur la portée de ce mot, cf. P. ERRERA, *Les Masuirs*, t. I, p. 68 et suiv.

[7] Acte de juillet 1248. WARNKOENIG, *Flandrische Geschichte*, t. III, 2e partie, p. 241.

une déclaration identique, Jean d'Audenarde s'engage en termes corrélatifs vis-à-vis de l'abbaye d'Inde [1].

Il ne nous semble pas douteux qu'il s'agit ici de terrains alors incultes et sur le domaine desquels les seigneurs étaient si jaloux au XIIIe siècle, d'affirmer, même en en concédant l'usage à des communautés d'habitants, leurs droits et leurs prétentions à une propriété supérieure, au tréfonds. Ils ne restreignaient pas toujours les aisances des manans, mais ils les subordonnaient à leur autorité, afin d'assurer par ce moyen comme par tant d'autres, leur souveraineté territoriale ;

2° A cet égard, nul acte de l'époque n'est plus curieux que le testament de Henri III, duc de Brabant, acte d'une haute importance politique [2], dans lequel une clause vise expressément les usurpations commises sur les waréchaix et sur les autres biens, dont les seigneurs tentaient d'affermir en leur faveur la propriété peu définie jusqu'alors, mais dont l'usage appartenait encore au domaine collectif. L'avant-veille de sa mort, le 26 février 1261 [3], le duc songe à la fois à la situation des hommes et des terres de son pays ; l'une de ses dernières dispositions porte l'expresse volonté de corriger et de réparer toute usurpation qu'il peut avoir commise sur les waréchaix et les wastines, c'est-à-dire, sur les pâturages communs de sa terre, par lui-même ou en les concédant à autrui ; il charge ses exécuteurs testamentaires d'agir en conséquence, comme il leur semblera expédient.

Nous ne savons quelle suite a été donnée à cet ordre ducal, mais les faits qu'il permet d'entrevoir et la tendance qu'il manifeste, sont des plus intéressants.

3° La charte de 1263, par laquelle Nicolas de Condé confirme à la « ville » de Ghlin l'usage de ses waréchaix et de ses pâturages, a déjà été signalée par nous [4]. Elle nous montre également ces biens comme affectés à la jouissance collective ;

[1] Acte de juillet 1248. DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc., t. I (1844), n° III, Chartrier de Namur, n° XIV, p. 142.

[2] TH. JUSTE, *Hist. de Belgique*, t. I, p. 257.

[3] Acte du 26 février 1261, n. s. MIRAEUS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 207 « .... Ceterum quidquid delinquimus in Wariscapiis et Wastinis, sive pascuis communibus terræ, nobis usurpando vel aliis conferendo, volumus quod hoc emendetur et corrigatur ad salutem animæ nostræ, per Testamentarios nostros supradictos, secundum quod eis videbitur expedire ».

[4] *Supra*, p. 148.

4° Nous trouvons un exemple de concessions comme celles dont parle le testament de Henri III, dans la charte de 1265 [1], par laquelle Marguerite de Constantinople donne au prieuré du Val-des-Écoliers, à Mons, « les warescais ki sont devant leur maison, sour la rivière, entre le pont ki ore i est vers le vile de Mons et le lieu u il doivent faire leur pont, a tenir heritaulement parmi 4 deniers de cens. »

On remarquera la situation des waréchaix, indiquée dans le voisinage de la rivière ; c'est une caractéristique de Mons et, comme nous le verrons, de Douai ; mais ce n'est point la règle générale : il suffira, pour s'en convaincre, de rechercher sur les cartes les emplacements de tous les lieux dits waréchaix, dont on trouvera plus loin l'indication.

Ces waréchaix, cédés au Val-des-Écoliers furent, par cette maison hospitalière, arrentés plus tard et couverts de constructions, pour lesquelles un cens lui était payé. Une résolution de 1429 en fait foi [2]. La situation est d'ailleurs commune à tous les waréchaix de Mons, dont nous allons reparler ;

5° En 1292, le duc Jean de Brabant renonce, en faveur du comte de Looz et de ses héritiers, à tous droits sur la bruyère, vulgairement appelée Werissay, entre Herck et Halen et sur le *brouck*, ou marais, de même nom, qui se trouve devant Donck [3], de telle sorte que toutes seigneurie et justice haute et basse dans ces localités, où le duc était avoué de la cathédrale de St-Lambert de Liège, appartiendront désormais audit comte [4] ;

6° Une déclaration faite en 1294 par l'abbé de Waulsort [5], nous

[1] Acte du 14 décembre 1265. LÉOP. DEVILLERS, *Chartes de l'abbaye du Val-des-Écoliers*, n° XI. Ann. Cercle archéol. de Mons, t. XIX, p. 284.

[2] « Item, fu parlet de savoir se on volra donner à rente les places de emprès les Escolliers, pour maisonner, aussi une aultre place emprès le porte dou Rivaige, les places entre les piliers del eglise Saint-Nicolay, le relay daleis le maison Jehan de Trouille, emprès le pont-à-le-Haine à Espinleu, et le place et warescaix au derrière de Saint-Laddre, et une aultre place au devant de Saint-Germain. » Acte du 27 octobre 1429, extrait du Registre n° 2 des Résolutions du Conseil de la ville de Mons, fol. LXV, publié par LÉOP. DEVILLERS, *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière* (Mons, 1879), p. 128.

[3] Ces trois localités sont dans le canton d'Herck-la-Ville, arrondissement de Hasselt.

[4] Acte du 2 juin 1292. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes de St Lambert*, à Liège, n° 417, p. 110.

[5] Waulsort, canton de Dinant.

montre les waréchaix de la localité assimilés aux aisements et aux voies de communication ; ils sont, à ce titre, sous l'autorité de l'échevinage local ; la déclaration nous dit aussi qu'une partie des waréchaix était baillée à cens ou à rente au profit de la « ville » [1].

Les paroisses et surtout les villes pouvaient donc trouver, dans les aliénations et dans le cens récognitif à payer par les acquéreurs, un moyen de rendre incontestable, ou tout au moins plus apparent, leur droit sur les waréchaix et les aisements de leur territoire. La politique des seigneurs était du reste identique à la leur ; mais elle tendait à opposer une propriété nouvelle à l'ancienne possession par les communautés, ou plutôt à superposer ces deux domaines ;

7° L'enceinte du XIII[e] siècle qui fortifia Mons était en partie construite sur des propriétés privées ; du moins dut-elle causer quelque préjudice, à certains habitants, à qui compensation fut accordée. Jean d'Avesne habilita la ville à donner à cens ou en arrentement les waréchaix situés à l'intérieur des fortifications, avec droit pour le concessionnaire d'y bâtir ; pareils arrentements pouvaient être consentis aussi au profit des habitants du dehors, qui avaient la charge de garder les portes. Le comte réserve à ses agents la surveillance des plans à exécuter [2].

Ce système qui consistait à emprendre sur le domaine collectif pour éteindre des dettes de la Ville fut suivi encore en 1307, quand le comte Guillaume d'Avesnes accorda aux échevins de

[1] Acte du 21 décembre 1294. *Cartulaire de Waulsort*, vol. IV, fol. 150, aux archives de l'Etat, à Namur. Voici le texte, tel qu'il est au cartulaire et où il y a, pensons-nous, quelques erreurs de copie : « Nos faisons scavoir a tous generalement ke li terre li hirretaige et tout li treffons ensi qu'ills s'extent amont et aval de les lanoise (?) voie et le perriere (chemin empierré) le herdalvoie (voie que peut parcourir le troupeau banal) et le bouc del doiare (?) est de le hirretaige de le aisemence et dou warisseal de le ville de Wachore tout aussy bien que li autre werrisseal de le devant dite ville dont on paie et cens et rentes et volons ke maire et li eskevins wardent iceli aisement tout ensement (ainsi) ke lierretaige de le ville et les autres aisement. »

[2] Acte du 15 mars 1295 n. s. : « ... pooir... de donner à cens u à rente les werissaix ki sont et seront devers le fermetei (enceinte) de nodite ville de Mons pour amasuer (construire des maisons) et pour faire souffisans restor (dédommagement) à chiaus ki ont eut damage pour le fermeteit, et chiaus de dehuers, pour warder le dite fermeteit... Si est à savoir que les rues et les maisons ki faites seront sour les dis werissais doient estre faites et compassées par nos gens...» DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dûs au comte de Hainaut*, t. I, p. 274.

Mons le pouvoir, avec l'assentiment du conseil de cette ville, de vendre aux bourgeois et masuirs, pour un terme de 12 ans, les fruits (les humiers, dit le texte) et les profits de 30 bonniers de waréchaix et pâturages, moyennant 50 sols tournois par an et par bonnier, payables aussitôt la vente faite, ce prix devant servir à l'acquit des dettes de la ville [1].

Le même comte de Hainaut eut recours, en 1327, à un procédé analogue pour éteindre une dette qui lui était propre. Il déclare que les échevins de Mons lui ayant prêté la somme de 800 florins de Florence, il leur accorde le droit de lever des tailles ou vendre des rentes viagères et d'arrenter leur waréchaix, dit « le Joncoit », pour recouvrer ainsi la dite somme [2]. Il est curieux d'observer que le puissant débiteur se libérait en permettant à la bonne ville créditrice d'imposer ses habitants et d'aliéner un bien de son domaine public : il ne lui en coûtait guère, à lui, comte, d'agir ainsi comme seigneur, et sans même engager son propre patrimoine !

Le nom de « Joncoit » ou jonchaie, que porte le waréchaix en question dans l'acte de 1327 indique la nature originaire du sol et de ses produits. D'intéressants renseignements postérieurs nous sont fournis à cet égard par un procès-verbal de la visite faite en 1485 par les délégués du chapitre de St-Germain et des échevins de Mons, pour délimiter la juridiction de cette ville [3]. Nous

[1] Acte du 30 juin 1307. DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons*, t. I, n° 51.

[2] Acte du 26 février 1327, n. s., DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens*, etc., t. II, p. 298.

[3] Acte du 26 juillet 1485. Les limites sont très minutieusement fixées. Entre autres indications, on lit : « *Item*,... derrière l'éritaige qui fu à feu Bauduin Joveneau, sour lequel à froncq le warescaix approchant les fausbours de le porte de Nimy, eult jadis et avoit encores maisonnaiges édiffiez. *Item*.., l'iretaige qui fu trieu et warescaix appelé l'Escorchoir, lors par laditte ville donné à censce à plusieurs qui en avoient mis à labeur et aussi estoient et furent en laditte pourchainte mises et comprises les caches (synonyme de ruelles), ruelles et allées d'icelui trieu et warescaix déleissiez pour les aisemences, allées et venues à iceux prez marcissans, (contiguë tenant),en allant de part en part et à tels ploix d'escuerre (pliant d'équerre-angle) selon les manyemens ; rethirans à la main droitte au fosset qui estoit entre aucune partie dudit héritaige de l'Escorchoir et l'iretaige des hoirs Ghis Bourdon, tout parmy icelui fosset, jusques au warescaix du grant chemin de Mons à Nimy.. Laquelle (pièce de terre) par bas à cely main (droite) estoit marcissant au lieu qui estoit warescaix à la ditte ville de Mons appelé le trieu Beaumeltz... jusqu'à la

y voyons que tous les waréchaix de Mons ne devaient pas être aussi marécageux qu'une jonchaie, le nom de « Jonckoit » s'y retrouve bien, mais plusieurs autres sont appelés indifféremment waréchaix et *trieux*, terme qui indique spécialement des terrains vagues, de vaine pâture, de jachères, mais qui n'a nullement le sens de marais ou de terres submersibles ; d'autres encore, sont renseignés, dans ce procès-verbal de visitation, comme « mis à labour », et convertis en héritages proprement dits ; ou bien comme couverts de maisons et d'édifices ; il en est enfin qui sont devenus des ruelles. Nous avons là des exemples de waréchaix dont la nature foncière variée nous montre la facilité avec laquelle on faisait usage de cette appellation ;

8° Les actes du XIII[e] siècle nous représentent fort souvent un état de choses bien antérieur à cette date, mais qui jusque là se perpétuait par la force seule de la tradition. Parfois, l'acte même le dit. Tel est le cas pour la charte de Cuesmes [1], de 1297, simple record d'usages anciens « qui sont de sy longtemps qu'il n'est nulle mémoire du contraire » [2]. Elle fixe les droits de la « ville » sur certaines communes pâtures ou waréchaix dont échevins et habitants peuvent faire leur profit, « comme leur bon héritaige ». Ils ont le droit d'y envoyer leurs bêtes, à l'exception des brebis ; mais non les bêtes étrangères ; il leur est également loisible de *leuwer*, prendre en location, des parties de ce waréchaix, en payant une redevance à la ville ;

9° Dès cette époque, la désignation de waréchaix semble entraîner présomption de banalité pour la terre ou le pâturage qui porte ce nom. C'est ce qui résulte d'un acte de délimitation et d'abornage de la juridiction de la cour foncière et *assise* de Lens-sur-Geer [3], faite, en 1303, par les maire, échevins et masuirs de la localité, à la requête du comte de Looz, en sa qualité d'avoué de l'église de Saint-Denis, de Liège [4]. La question à trancher par ce

ruelle c'on dist la ruelle Tauhier qui estoit et est warescaix... » DEVILLERS, *Invent. analyt. des archives de la ville de Mons*, t. I, 242 et suiv.

[1] Canton de Mons.

[2] Acte du 28 décembre 1297. DEVILLERS, *Cartulaire du Hainaut*. Monuments pour servir à l'hist., etc., t. III (1874), p. 103, note.

[3] Canton de Waremme, arrond. de Liège.

[4] Acte de mars 1303, n. s. STAN. BORMANS, *Notice des Cartulaires de Saint-Denis de Liège*, n° 82 ; Bull. de la Comm. roy. d'Histoire, 3[e] série, t. XIV 1872), p. 29.

*cerclemenage* [1], est de savoir si un certain pâturage est ou n'est pas waréchaix ;

10° Ce caractère des waréchaix ne devait pas écarter les conflits entre les seigneurs et les communautés d'habitants, bien au contraire. Ainsi, nous voyons que l'évêque de Liège doit avoir été en contestation à ce propos avec sa bonne ville puisque, dans la paix de Wihogne, du 11 novembre 1328, il stipule un arbitrage à leur égard, les droits de la ville sur les murs, ponts et fossés étant réservés, et sanctionne la décision à intervenir de peines assez fortes. « Item, quant al point des werixhas, que monseigneur de Liège appelle weriscaps et la citeit appelle aisemenches, dedens terre et defours, excepteis murs, pons et fosseis, est aviseit que Monseigneur de Liège eslirat dois [2], proidhommes et la citeit dois, lesqueis IIII auront plain poioir de faire et ordineir par leur common acort chu que bon et raison leur semblerat... etc. [3] ». La distinction entre le nom donné par l'évêque et celui donné par la cité est assez caractéristique. La forme *weriscaps* représente évidemment une langue plus pure que le liégeois *werixhas*. Quant au fond du débat, il semble avoir été tranché par un partage égal entre l'évêque et la ville. Nous lisons, en effet, dans un texte, que Louvrex publie, sans indication de date, sous le titre de « Points modérés en la paix de Floue » : « Et promier quant est touchant les cens, rentes, proffils et adventurres qui parvenront des Werixhas et aisemences communes, tant dedens terre comme dehors scitueis et gissans dedens ladite Cité et Franchiese, mondit Seigneur et la Cité emporteront le droit moitié égualement, ainsi que les Esquevins de Liège salvent et wardent, salve la propriété, garde et administration des pons, murres et fosseis au profil de la dite Cité. — Item mondit Seigneur aura pour ly une Court jurée et ladite Cité aussi une, qui exploiteront et besongneront des choeses dites chascun pour son action [4] » ;

11° Ce que nous avons vu pour Mons, dès le XIII[e] siècle, se

1 C'est le terme usité par bien des coutûmes, pour bornage et délimitation d'un immeuble ou d'un territoire.

2 Deux.

3 Acte du 11 novembre 1328. RAIKEM et POLAIN, *Coûtumes du pays de Liège* (coll. in-4°), t. I, p. 518.

4 LOUVREX, *Recueil d'Édits, etc.*, (1750), t. I, p. 481.

reproduit à Namur au milieu du XIV[e]. Le comte Guillaume de Dampierre autorise la ville à indemniser en waréchaix les habitants qui ont dû céder une partie de leurs immeubles pour la construction de l'enceinte ; un équivalent pourra être pris soit dans, soit hors les murs et ce qui restera sera « loué ou accensé, en héritage » au profit de la ville [1]. Si cette charte dit que les waréchaix seront à cet effet saisis et pris par la ville, il ne s'agit, bien entendu, ni d'une saisie ni d'une prise proprement dites : ces termes expriment fort justement, au contraire, la transformation qui s'opère, lorsqu'un bien, jusqu'alors approprié à l'usage collectif seulement, entre dans le domaine privé, soit d'une communauté, soit d'un individu ;

12° L'assimilation des waréchaix aux bruyères apparaît dans un acte contemporain du précédent et relatif à Hal. Le comte de Hainaut, Guillaume de Bavière, accordant une charte à cette ville, y dit : « Item, voulons, gréons et accordons comme dessus que ly devant dit maires, eschevins et communaulté aient à tousjours perpétuèlement les bruyères et les warescĸay du lieu ». Le comte stipule seulement en sa faveur une légère redevance annuelle [2]. C'était l'un des procédés usuels pour affirmer la hauteur et la souveraineté ;

13° Les waréchaix de Mons sont, au XIV[e] siècle, protégés par des mesures générales qui s'appliquent tantôt aux parties encore

[1] Acte du 30 mai 1357. « ..... A cause des wérisseaux de ville. Il est ordonné et accordé par mondit seigneur comte que maire et eschevins de Namur, par l'advis et conseil des jurés, bourgeois et tout la communaulté de ladite ville, puissent les wérisseaux d'entour la fermeté de Namur viese et nouvelle, devens et defour, saisir et prendre et iceulx ou partie d'iaux rendre à ceaux cuy heritaige sera et est occupet par la fermeté nouvelle, par juste et loyalle extimacion. Et de cesdits warissiaulx, qui par telle voye ne seroient entrepris et occupeit, que les puissent par le conseil des dessurdit lower ou accenser en heritaiges, et des deniers, rentes et revenues qui en naisteront faire le proffit des fermetez et autres nécessités de ladite ville, lesquelles rentes et revenues et toutes les autres à ladite ville appartenant ledit conte veult que le clerc d'icelle ville, quiconque le sera lors, les liève et rechoive et en rendre (sic) compte d'an en an par devant les dits maires, eschevins, jurés, bourgeois et les quatre des mestiers (les 4 maitres de chacun des corps de métiers — note de GRANDGAGNAGE), de la dite ville. » — Répertoire de 1483, n° 380 ; dans les *Coûtumes de Namur*, etc., public. in-4° de la Commission royale, t. II, (Brux., 1874), p. 381.

[2] Acte du 19 juillet 1357. LÉOP. DEVILLERS, *Cart. des comtes de Hainaut*, t. I, p. 510.

soumises à la pâture banale, tantôt à celles qui ont été soustraites et données en location.

Dans le volume intitulé « Che sont li bans de Mons », nous voyons une amende prononcée contre ceux qui laissent circuler des troupeaux ou même des bêtes isolées sur les waréchaix loués, et que l'on assimile à cet égard à l'enceinte fortifiée de la ville, assimilation d'autant plus naturelle que les murs et les glacis avaient été pris en grande partie sur d'anciens waréchaix, où l'on se souvenait sans doute encore avoir mené du bétail au pâturage. La disposition suivante du même *ban* porte qu'aucune construction ni aucun autre ouvrage ne peut être élevé le long d'un waréchaix ou d'un chemin sans l'assentiment des échevins qui en auront donné l'alignement, pour nous servir d'une expression toute moderne [1].

D'autre part, dans le premier registre aux plaids de la Cour de Mons, à propos d'une procédure en *prisée*, en évaluation de biens, dont une veuve avait l'usufruit, on parle, en 1370, d'un waréchaix enclos, faisant partie du domaine et l'on se réfère aux usages en pareille matière, dont on devait s'enquérir [2].

Le même registre nous apprend la procédure suivie en cas d'usurpation d'un waréchaix. C'est dans un acte de 1399, relatif

1 « *Des Werissays.* — Que toutes biestes ke on trouvera en autruy damaige ne ès werissays de cette ville ki sont lewet ne de le fermeteit (enceinte fortifiée) ou ugement des esquievins, que cascuns fous (pour *fouc, foucq*, petit troupeau de 6 bêtes au moins, comme le démontre la suite de la disposition) de biestes que on y trouvera sera à II s (à deux sous d'amende), et le damaige rendre. S'en ara messire (le comte de Hainaut) XVIII d. et li messiers (garde champêtre) VI d. Et tout partout ù on trouvera V biestes u le moins (ou moins), cascune bieste sera à VI d. et par nuit double, et s'en sera chins (celui) ki le prendera u rapportera, creus par sen sairement. — Encore fait-on le ban ke nus (nul) de chiaus ki tiengne à pyre (chemin pavé, empierré) ne a wérissay qu'il point ny maisonne ne faiche ouvrage nul qu'il ne l'ait anchois (d'abord) monstret au mayeur et as eskievins, et c'on l'ait souffissanment chierkemanet (aborné, délimité), sour X sols et le loy (la peine établie par la coutume) de la ville ». Vol. intitulé : *Che sont li ban de Mons*, fol. XXVII, v°. Archives de l'Etat à Mons. Par son écriture, ce ms. peut être considéré comme étant du commencement du XIV[e] siècle.

2 « *A prisie*.... Item du Wareskais enclos fuist (qu'il soit) sceut comment il en estoit et seloncq ce uzet ..... » Acte du 23 septembre 1370 ; 1[er] *Registre aux plaids de la Cour de Mons*, f° 53, v°. Archives de l'Etat à Mons. — Cet acte porte le n° 391 dans la publication qu'en fait en ce moment M. F. Cattier, a qui nous en devons l'obligeante communication.

à Maubray [1], où un abornement judiciaire ou *cerquemanage* [2] est ordonné et où l'on voit le soin qui présidait dans le placement des bornes, afin de permettre plus aisément de reconnaître les pierres plantées à cet effet et de juger par suite s'il y avait ou non emprise coupable sur le domaine d'autrui, entraînant amende et restitution [3] ;

14° Au siècle suivant, un exemple brabançon va nous montrer le seigneur octroyant aux habitants d'Orp-le-Grand [4] la faculté de « planter, groyer [5], sarter et faire leurs bons profits » de presque tous les *warisseas* du village, à la seule condition de ne pas les enclore et de payer un cens de 3 sous lorrains de bonne monnaie [6]. Ici les waréchaix sont donc, par un accord du seigneur avec les habitants, exclus du domaine public communal — pour nous servir d'une expression toute moderne —, le droit de parcours étant seul réservé grâce à l'interdiction de clore les waréchaix ;

15° Nous trouvons, au contraire, des waréchaix réservés à l'usage public et unis aux chemins, dans un acte namurois du xv[e] siècle. Il s'agit d'un avis donné aux échevins d'Hastière, par ceux de Namur, à titre de chefs de sens, d'une *recharge* à laquelle ils devront à l'avenir se conformer dans leurs décisions, lorsqu'ils statueront comme basse justice. La déclaration prévoit et punit l'infraction à l'ordre donné par la cour foncière de s'enclore le long d'un chemin ou waréchaix [7]. Cette disposition ne nous per-

[1] Canton d'Antoing, arrondissement de Tournai.

[2] Voir BOUTHEILLER, *Somme rurale*, titre 57. « Des bornes et cerquemanemens », éd. de Charondas le Charron de 1603, p. 366 ; et *infra*, p. 170.

[3] Acte de juin 1399. 1[er] *Registre aux plaids de la Cour de Mons*, f° 159, r°. Archives de l'Etat à Mons. — Ce document portera le n° 1268 dans la publication de M. Cattier. On y remarque l'expression : « estre sur le Warissay et justice de sen seigneur », qui montre le bailli assimilant ces deux choses l'une à l'autre.

[4] Hameau de la commune d'Orp, canton de Jodoigne, arrondissement de Nivelles.

[5] C'est sans doute un mode de mise en valeur en rapport avec la nature même du sol, comme l'essartage. Cf. GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française*, v° Groe, 1.

[6] Acte de 1459 environ. TARLIER et WAUTERS, *Géogr., hist. des Communes*. Canton de Jodoigne, p. 283. — Ces auteurs citent (*ibidem*) un exemple analogue pour les warissels de Maret, hameau de la même commune d'Orp.

[7] Acte de 1446. Déclaration des échevins de Namur à ceux d'Hastière sur quelques points de la loi de Namur à laquelle ils doivent se conformer.... N° VI ;

met pas d'assimiler entre elles les deux choses ; loin de là, on doit supposer que des clôtures étaient tout aussi utiles et tout aussi souvent exigées le long des pâturages communs, que le long des chemins. Dans les ordonnances de police anciennes, semblables mesures sont prises bien des fois dans l'intérêt des bois ou des bruyères, plutôt que dans celui des héritages riverains [1] ;

16° La loi de Namur, dans les mêmes années, nous offre un exemple nouveau de waréchaix et aisements, dans des circonstances qui connotent spécialement des terrains de vaine pâture. « Aulcuns des Massuiers et sourséans de Saint-Denis [2], accompeignié des prevost, doien et aulcuns du cappitle de Saint-Pierre où Chastel de Namur », vont demander conseil à la cour du Feix [3], à propos d'un chêne abattu et vendu par ceux du chapitre et « par le gret des dis massuiers [4] ». Malgré cela, un habitant prétendait que l'arbre avait crû sur son héritage, tandis qu'on avait fait comme s'il s'agissait d'un chêne poussé « sur aucuns wérisseaulx et aisemence de la ville ». La cour du Feix, selon les règles de sa compétence, ne connaissait pas du pétitoire ; aussi la question de propriété du sol ne fut-elle pas tranchée, mais le système présenté par les habitants et le chapitre, joint à eux, nous éclaire sur les prétentions de ceux-ci. Ils voulaient « demoureir en la possession et maniemant [5] de la place où lesdis chaisnez ont été coppez, comme wérisseaulx et aisemence de la comunalté de la ville de Saint-Denix, et, par la manière comme ont fait et usé leur prédécesseurs massuiers dudit lieu, de sy loing temps qui n'est mémoire du contraire » ;

« touchant les encloz sur les chemins et wérissiaux.... Se ainsi est que les commans (ordres de faire quelque chose ; injonctions ; commandements de police) soient fais deuement, ainsi qu'il appartient par justice, que cellui ou ceulx qui seroient trouvés en difficulté de renclore, fuissent et soyent, pour chacune fois qu'ils désobéiront, à l'amende d'un command fouroy (transgression d'ordonnance, commandement désobéi) montant VI viès gros et II estrelins.... » Répertoire de 1483, n° 233. *Coutume de Namur*, etc., dans la collection in-4° (Brux. 1874) p. 308.

[1] P. Errera, *Les Masuirs*, t. I, p. 153 ; et les passages auxquels renvoie la table analytique des matières, v° Clôtures.

[2] Canton d'Eghezée, arrondissement de Namur.

[3] Sur cette cour et sur sa compétence, v. P. Errera, *op. cit.*, p. 372 et note 4.

[4] Acte du 7 juin 1447. Répertoire de 1440, n° 36, *Coutumes de Namur*, etc., t. II, p. 43.

[5] Administration, gestion.

17° Dans le précédent exemple, les revendications des habitants soutenus par le seigneur ecclésiastique, s'opposent aux prétentions d'un particulier. Mais la question pouvait naître aussi entre la communauté usagère du waréchaix et le seigneur hautain lui-même. La propriété des arbres abattus ou tombés, donna aisément lieu à l'un de ces débats qui mirent en relief les théories domaniales que les hauts justiciers ont tenté par tous moyens de faire prévaloir en leur faveur, depuis le xv^e^ siècle et surtout depuis le xvi^e^ siècle.

Nous en trouvons un cas d'application dans les rétroactes d'un important procès qui se déroula au siècle passé devant le parlement de Flandres. Nous n'en pouvons dire ici que peu de mots, et encore ne l'abordons-nous pas sans hésitation, non parce que les waréchaix dont s'agit sont situés hors de notre pays, — le passé de la Flandre française n'est-il pas intimement lié au nôtre ? — mais parce que les actes de Douai auxquels nous faisons allusion renferment des expressions synonymes qui, loin de nous éclairer, sont elles-mêmes difficiles à comprendre, d'étymologie ambiguë et pouvant nous entraîner en de longues et inopportunes digressions.

Dans le procès, mû entre la ville de Douai et la princesse douairière de Croy au sujet de la propriété de certains marais, propriété qui entraînait droit de justice et de seigneurie, les parties invoquent un grand nombre d'actes anciens, cités dans leurs mémoires [2]. Ces marais avaient toujours servi au pâturage commun des bestiaux de tous les habitants de l'échevinage, selon l'usance établie depuis le moyen âge. Toutefois, certaines parties avaient été arrentées par la ville et le revenu annuel en était par elle perçu depuis des siècles. Sur de pareils faits la ville établissait sa possession immémoriale et son domaine direct. La dame de Croy fondait ses prétentions contraires sur ce qu'elle avait hérité de l'of-

[1] C'est dans l'un d'eux que nous avons trouvé les renseignements ci-dessus. Il est intitulé : « Précis pour MM. les Échevins, Conseil et Arrière-conseil de la ville de Douay, intimés, contre M^me^ Anne-Françoise-Amélie-Joseph de Trasignies, douairière de François-Guillaume de Croy, prince de Croy et du St.-Empire romain, marquis de Molembaix, baron d'Henin, etc., appelante de la sentence rendue par les Officiers de la Gouvernance de cette ville, le 2 avril 1776. — A Douai, de l'imprimerie de Willerval ... ». — 82 p. — Signé ; Houzé, avocat. Dubois l'aîné, procureur.

fice inféodé des *clains et répeux*, au delà de l'eau [1], dans la paroisse de St-Aubain, où étaient situés les waréchaix en questions. Elle trouvait, en effet, dans le titre d'acquisition de ce fief en 1502, et dans le dénombrement « servi » par le nouveau titulaire, qu'elle avait droit aux waréchaix, car il y était dit [2] : « Item nous appartient les waréchaix, si avant que ladite paroisse s'étend ». Et le mémoire rappelle encore « la commission que ce nouveau propriétaire a surprise en 1516, dans laquelle, après avoir exposé qu'à cause de son fief de la Justice de St-Albin, tous et chacuns les arbres, quoiqu'ils soient croissants sur les flots, flégards [3] et communes de ladite Seigneurie, lui compétent et appartiennent, soit qu'ils tombent par caducité, soit qu'ils soient coupés et abattus ; il ajoute : que personne ne peut planter et faire planter ès flots et flégards, voiries et wareschaix d'icelle, arbres ou estaches [4] pour vignes sans son congé et licence ». Le système des échevins consiste à énerver ces déclarations, en les montrant contraires aux faits et aux droits constamment exercés par la ville et qu'ils résument spécialement sur ce point, en quelques mots de

[1] La juridiction des « clains et répeux » appelée aussi « clains et arrêts », ou encore « clains, arrêts et répeux » comprenait : « les arrêts personnels et réels qui se font au delà de l'eau, et la mise à exécution des sentences civiles des Échevins ». Quant à l'eau dont il s'agit, c'est la Scarpe, qui traverse Douai.

[2] Page 47 du Mémoire cité.

[3] Il y aurait peut-être autant à dire au sujet des « flots et flegards » que des waréchaix. Bornons-nous à renvoyer au *Gloss. gall.* de DU CANGE, v° Flos, « terre inculte, pâturage » ; voir aussi au *Gloss. lat.*, v° Fraustum. Malgré l'apparence contraire, ce n'est pas à l'idée de flot, ni même d'alluvion, mais à celle de « terre en gaste » de wastine, que nous ramène le mot flot. L'étymologie de DU CANGE, *Gloss. lat.*, v° Fraustum (éd. de Niort, 1884) p. 601, col. 3, est établie sur des exemples fort pertinents. — Pour le mot flégards, le *Gloss. gal.* est muet ; ou plutôt le mot Fluctus du *Gloss. lat.* auquel il renvoie, se borne à assimiler, à tort peut-être, la diction « fluctum atque theloneum » aux flots et flégards de certaines coutumes de la Flandre française. Comme pour flots, la forme originaire de flégard semble être *frégard*. Quant au sens, on lui donne tantôt celui de passage commun et d'impasse, tantôt celui de place publique, commune pâture, etc. C'est ce dernier sens qui est le plus fréquent et, à notre avis, le plus exact. Voir ce mot dans GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française* ; LACURNE DE STE-PALAYE, *Gloss. de la langue françoise* ; HÉCART, Dict. *rouchi-français*, etc. Le mot *flégard* est encore usité dans bien des localités du nord de la France ; un arrêt de Douai du 3 décembre 1854 (Dall. Périod. 1855, I. 139) le définit : « terrains vagues comme il en existait en assez grand nombre à une époque encore récente sur certains chemins ou routes avoisinant la ville de Douai. »

[4] Echalas.

conclusion [1] : « ils ont disposé des flots, flégards, wareschaix et des marais communs ; ils les ont vendus, loués ou arrentés ; ils y ont planté et profité du produit de ce droit seigneurial... » Il ressort pour nous, de cette procédure, que par leur caractère non douteux de biens communaux, les waréchaix relevaient des autorités et non des particuliers ;

18° Les dispositions du XIVe siècle que nous avons mentionnées déjà, à propos des waréchaix de la ville de Mons, vont se retrouver généralisées et codifiées dans les coutumes homologuées du XVIe et du XVIIe siècle. Elles représentent l'expression définitive du droit ancien en la matière.

La Charte du chef-lieu souverain de Mons, homologuée par Charles-Quint le 15 mars 1534 n. s. [2], porte au chapitre L ( «.... Des dommages des bestes ès champs et courtilz, etc. » ) : « Item que nulz, sans le congié de la dicte seignourie [3] ou de personne puissante [4], ne frète ne empire [5] le wareskaix de la dicte ville en la dicte seignourie, sur VII solz VI deniers blanz de loix [6] et re-

[1] Page 81 du Mémoire cité.

[2] FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Mons* (coll. in-4° du Gouvernement) t. III, p. 122.

[3] De Mons.

[4] En ayant le pouvoir.

[5] Par *frète*, on entend, parait-il, en wallon de Mons, un chemin d'accès de la route vers la terre cultivée, surtout lorsque celle-là est en contre-bas de celle-ci: On pourrait donc faire dériver de là un verbe *frèter* dont le sens correspond assez bien à *empirer*, qui suit dans le texte, et qu'il faudrait rendre par : empierrer, transformer en route pavée. Observons que dans l'édition de BOURDOT (*Nouveau coutumier général* (1724) t. II, p. 183), notre texte est ainsi publié : « ... ne face fraite ne empire les wareskaix ; » ce qui s'accorde mieux encore avec ce sens, en donnant le substantif tel qu'on l'emploie actuellement. Dans la Coutume de Chimay (*ibid.*, p. 275), nous lisons un texte très rapproché du nôtre et qui porte : « Celuy qui s'advanceroit d'enclore son héritage contre chemins ou wareskaix, ou outrepasseroit les bornes, pour s'approprier partie du wareskaix, ou bien l'empirer, au préjudice de la communauté, il en cherra en LX s. blancs, outre la réparation du dommage ». L'idée est ici toute généralisée ; *empirer*, c'est : commettre un dégât, une usurpation quelconque. Peut-être une rédaction postérieure méconnaît-elle le sens primitif et local des mots *faire fraite* et *empirer*, ou des premiers seulement, sans toutefois le contredire. — Voir SIGART, *Glossaire montois*, v° Frette ; LACURNE DE Ste PALAYE, *Glossaire*, v° Fraicte (où il est dit fort justement que *frette* vient de *fractus*, comme route de *ruptus*) ; GODEFROY, *Dict. de l'anc. langue*, vis Empirance et Empirement, Fraite ( où notre texte est cité avec le sens de : levée de terre servant de limite à un champ) ; DU CANGE, *Gloss.*, v° Fracha ; HÉCART, *Dict. rouchi*, vis Fraite et Frette.

[6] D'amende.

mectre iceluy wareskaix a estat deu ». Au chapitre suivant ( «.... De bâtir tenant le wareschaix » ), nous lisons [1] : « Item que nulz ayant heritaige tenant à chemin ou wareskaix ne faice maisonnier sour icelui ou desoivre [2], sans le avoir premier montré au mayeur et eschevins ; parquoy on y puist cerquemaner [3] se le fait le requiert, sur VII solz VI deniers blanz de loix ». La même coutume reparle encore des waréchaix à propos de la procédure en bornage, si fréquente et si importante avant tout établissement de cadastre (chap. LIV : « De cerquemaner ») [4] : Item qui enclorroit son heritaige contre chemin ou wareskaix où il auroit bonnes [5], en pasant oultre icelles bonnes et allant sur lesdits wareskaix en l'apropriant à luy, il soit à LX solz blanz de loix ».

Cette procédure est reprise avec plus de détails dans la Charte générale du Hainaut, telle qu'elle fut rédigée en 1619. Les waréchaix, par la place qu'ils y occupent dans les énumérations, semblent désigner plutôt une espèce de biens d'une nature juridique spéciale, comme les fiefs, les alleu, etc., qu'une catégorie de culture, ou des usages déterminés, tels que les prés, les marais, etc. A cette époque et en ce pays, la thèse du domaine éminent était si fermement établie que les seigneurs hauts justiciers pouvaient se considérer comme tréfonciers de toutes les terres vaines et incultes, même si l'usage en était encore commun. D'ailleurs, beaucoup de waréchaix étaient alors loués ou arrentés et traités à ce titre, en simples héritages ; c'est à eux plus spécialement que s'appliquent les dispositions ci-après. Le chapitre XLV de la Charte traite « de cerquemanage et abornage » et dispose, après avoir établi le bornage judiciaire [6] : « Mais quand les héritiers et possessans biens admortis, fiefz, allouetz, wareschaix ou mainfermes[7],

[1] FAIDER, *Coutumes* etc., *ibid.*, chap. LI, p. 123.

[2] Séparation, bornage, mesurage, arpentage, limitation. GODEFROY, *Dict.*, v° Dessoivre, 2.

[3] *Supra*, p. 165, note 2.

[4] FAIDER, *ibid.*, p. 128.

[5] Bornes.

[6] FAIDER, *Ibid.*, t. II, n^os XXIV et XXV, p. 220.

[7] MERLIN, (*Répertoire*, v° Mainferme) dit de ce terme qu'il est parfaitement synonyme de roture et censive. Cf. RAGUEAU et DE LAURIÈRE, *Gloss, du droit françois*, h. v.

vouldront, sans plainte [1] ou d'accord mutuel, planter bornes pour faire desoivre [2] de leurs héritages, le pourront faire par les moyens des gens de loy des territoires d'iceulz ». Au chapitre suivant intitulé : « De séparation d'héritages l'un de l'autre », la même charte générale dit encore [3] : « Nostre dicte Cour cognoistra, comme elle a fait d'ancienneté, de séparation de biens admortiz, fiefz, allouetz, wareschaix, l'un allencontre de l'aultre, et d'iceulz contre mainfermes..... » Nous voyons donc ici les waréchaix juridiquement et officiellement entrés dans le régime patrimonial du Hainaut, c'est-à-dire du pays où ce nom a de tous temps été le plus répandu ;

19° Une charte intéressante de la seigneurie de Pesches [4] peut être rappelée ici, car elle mentionne un waréchaix dans l'une de ses clauses [5]. Elle nous montre le seigneur du lieu se rendant à Cerfontaine [6], en 1566, et convoquant la cour de justice et les habitants, pour leur pardonner leurs crimes et *mésus*, moyennant un serment spécial d'obéissance qui sera désormais prêté par tous nouveaux bourgeois. Le baron de Pesches leur rend alors la jouissance de leurs communes et aisements, et leur impose à cet égard certaines conditions. Celles-ci peuvent nous éclairer sur les faits qui doivent s'être passés. On était au moment où une forte police forestière, introduite dans l'évêché de Liège par l'ordonnance de Georges d'Autriche [7], s'affermissait dans le pays entier, malgré les résistances des populations, toujours rebelles à admettre qu'un acte de l'autorité pût prévaloir contre des usages immémoriaux, et moins encore contre les titres anciens. Aussi le seigneur voyait-il dans la remise de certaines amendes et autres peines, encourues par les manants, un moyen d'obtenir d'eux la reconnaissance contractuelle de l'ordonnance épiscopale, à laquelle ils se sentaient désormais soumis par un acquiescement volontaire

[1] Sans intenter un procès.
[2] *Supra*, p. 170, note 2.
[3] FAIDER, *Ibid.*, chap. XLI, n° I, p. 221.
[4] Canton de Couvin, arrondissement de Dinant.
[5] Acte du 17 septembre 1566. DE VILLERMONT, *Pesches* ; Annales de l'Acad. d'Archéologie de Belgique, t. XLI, (1885), p. 68.
[6] Canton de Philippeville, arrondissement de Dinant.
[7] Ordonnance du 15 décembre 1551. POLAIN, *Ord. du pays de Liège*, 2e série, vol. I, p. 234.

et synallagmatique. Tel fut le but de l'acte de 1566 que nous citons. Les habitants de Cerfontaine promettent obéissance à la police forestière nouvelle, même en ce qu'elle a de contraire à leurs titres antérieurs et abandonnent au baron de Pesches 600 bonniers de bois francs et libres de tous usages, par une sorte d'aménagement qui leur est imposé à titre de peine, « pour récompense, en partie, des grands et excessifs frais, dommages et intérêts que le seigneur avait pour la plus parte à cause de leur rébellion soutenus ». Parmi les clauses accessoires, nous trouvons un échange entre le seigneur et les bourgeois, ceux-ci abandonnant un waréchaix et un pré au delà de l'eau ; celui-là renonçant en revanche, à toute participation dans le waréchaix en deça de la rivière ;

20° Il semble qu'aucune des questions qui se rattachent — même de loin — aux biens des communautés d'habitants, ne puisse traverser le XVII[e] siècle sans se heurter, dans l'ancien Hainaut, aux actes de la procédure en cantonnement des bois de Chimay. Tel est le cas pour les waréchaix.

Les manants de cette terre se plaignent de voir la cour de Mons, dans son arrêt du 3 décembre 1622, comprendre, parmi les 6,000 bonniers de bois qui leur sont concédés pour leurs usages forestiers « les communs aisements desdits mannants ». Dans leur requête en revision, ils critiquent cette décision des conseillers, tant à cause de l'étendue du canton qui leur est alloué « comme aussi d'avoir compris les aisements et communs waressaix audit partage » [1]. Leur plainte semble, en effet, légitime puisque le prince de Chimay ne revendiquait aucun droit à ces aisements ou waréchaix, ce qui les excluait de l'objet même du litige. Précédemment, en effet, le seigneur, dans ses devoirs d'offres faites à la communauté de Baileux [2], en exécution de la sentence interlocutoire du 14 août 1621, observait que le canton qui revenait à cette localité pour droit de champiage, mesurait 180 bonniers, « outre et pardessus les trieux [3], chemins, wares-

[1] Acte du 16 janvier 1623, cité dans l'arrêt de Bruxelles du 13 août 1869, *Belgique judiciaire*, 1869, p. 1381 et suiv.

[2] Canton de Chimay, arrondissement de Charleroi.

[3] Voir *supra*.

chaix et terre à labourer de leur mayrie »[1]. On voit que dès lors, il était reconnu, tout au moins dans la terre de Chimay, que les waréchaix faisaient partie de ce qui allait, au siècle suivant, et après la consolidation du domaine utile, constituer la propriété communale ;

21° Par simple application de ce principe, nous trouvons, au XVIIIe siècle, des actes par lesquels les seigneurs achètent ou échangent les waréchaix contre des terres qu'ils cèdent aux paroisses. Tel est le cas pour la communauté de Baronville[2], par exemple, en 1747[3] ;

22° Nous avons déjà fait observer que dans le Hainaut se rencontrent les plus nombreux exemples de waréchaix. Aussi, quand au XVIIIe siècle, l'autorité se préoccupa de la mise en valeur des terrains vagues de cette province, trouvons-nous toujours le nom de waréchaix à côté de celui de marais et bruyères.

A la suite d'un prescrit du gouvernement, du 5 août 1755, les États de Hainaut se firent délivrer par les communautés locales les déclarations de tous leurs biens incultes, accompagnées de leurs titres. Elles furent transmises au comte de Cobenzl, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, qui, par décret du 6 février 1757, ordonna aux communautés de « procéder, dans le terme de six mois, au partage des communes, marais, bruyères et waressaix, et prendre toutes les mesures et les arrangements possibles pour les mettre en culture, en les exposant à vente et recours par partie, à louage pour un terme de 36 à 45 ans »[4]. Cette mesure suscita des oppositions faciles à prévoir, de la part des seigneurs, jaloux de maintenir leur domaine éminent sur ces sortes de biens, malgré le décret qui prévoyait leur aliénation au profit des communautés. Aussi le gouvernement, dans un décret du 2 avril suivant, auquel on donna l'apparence d'un texte interprétatif, revint-il sur ce point, en ne maintenant que l'ordre de

[1] Acte du 4 mai 1622. *Titres et Documents* publiés par les Princes en 1868, pour le procès des bois de Chimay, p. 47.

[2] Canton de Beauraing, arrondissement de Dinant.

[3] Acte du 7 octobre 1747. Archives de l'Etat à Namur. Greffe de Baronville, transports de 1721 à 1769, fol. 74, v°, indiqué par St. Bormans, *Cartulaire des petites communes*, etc., p. 12.

[4] Collection in-fol. d'*Ordonnance des Pays-Bas autrichiens*, à sa date, t. VII, p. 103 et la note.

louer les terres vaines, sans qu'on pût les exposer en vente. Pour éviter les procédures interminables par lesquelles on voulait entraver cette mise en valeur et dont quelques juridictions étaient déjà saisies, le décret donne la connaissance de toutes les contestations nées et à naître, à un conseiller délégué de la cour du Hainaut, qui pouvait en assumer deux autres, à désigner par le président de cette cour [1].

Les seigneurs n'étaient pas, du reste, seuls à se plaindre. Les communautés voyaient également d'un mauvais œil la mise en culture et l'appropriation individuelle par de longues locations, de ce patrimoine considéré à tant d'égards comme collectif. Les habitants d'Ostiches [2] se firent les interprètes de ces sentiments, dans une requête où ils rappelaient l'utilité d'un pâturage banal pour leurs quelques bestiaux et demandaient qu'on leur laissât à cet effet, au moins deux bonniers de waréchaix. Deux moyens, proposés par la députation des États du Hainaut, pour remédier à cet inconvénient, furent approuvés par décret de l'Impératrice-Reine, en date du 9 mai 1757 [3] : un tiers des bruyères, waréchaix, etc., devait être réservé en leur état actuel, afin de satisfaire aux besoins du commun pâturage; le conseiller délégué aurait le droit de décider dans chaque cas spécial et selon les nécessités locales, l'exacte mesure de l'exécution du décret du 16 février.

Les effets produits par ces dispositions, les encouragements donnés par Charles de Lorraine à la mise en valeur des terres incultes, les mesures spéciales prescrites par Marie-Thérèse à la ville de Mons, en 1762, ainsi que les difficultés que rencontrèrent les autorités, sont résumés dans un rapport présenté par l'archiviste Lacroix au ministre de l'Intérieur, en 1845, alors que l'administration belge, entrant dans des voies analogues, s'occupait de la préparation de la loi du 25 mars 1847, sur les défrichements. Nous pouvons nous borner à y renvoyer le lecteur [4] ;

23° Nous rattachons à cet ensemble de mesures la vigilanc

1 Décret du 2 avril 1757. *Ibid.*, p. 118.

2 Canton d'Ath, arrondissement de Tournai.

3 *Ibid.*, p. 128. Voir les notes 1 et 2.

4 Auguste Lacroix, *Défrichement des terrains vagues, marais, bruyères et waressa en Hainaut* (Variétés historiques inédites, n° 7). Bruxelles, 1848, 23 pages.

plus grande qui fut mise à réprimer les usurpations de waréchaix, dont les exemples devaient être fréquents, surtout dans les parties agglomérées du territoire. On trouve, entre autres, aux plaids généraux de la seigneurie de Landelies [1], en 1770, un règlement lu en cour de justice, à la requête du bailli, portant : « Que personne n'aie à occuper les wareskas ou aisances pour leurs profits particuliers à l'exclusion des autres manans, deffendant aussi d'y faire construire ou y faire jardin à peine d'un florin d'or d'amende » [2]. C'est probablement là l'application d'un principe général ;

24° Les waréchaix font une apparition dernière dans la législation intermédiaire et c'est, comme il arrive pour la plupart de ces termes du vieux droit ou des coutumes, dans une disposition abolitive. On les trouve cités avec bien des appellations locales qui désignent des terres vagues ou vacantes, dans un décret de la Législative des 13-20 avril 1791, « concernant l'abolition de plusieurs droits seigneuriaux, notamment de ceux qui étaient ci-devant annexés à la justice seigneuriale et le mode de rachat de ceux qui ont été déclarés rachetables ». L'article 7 du titre I, relatif au premier de ces deux objets, porte : « Les droits de *deshérance*, d'*aubaine*, de *bâtardise*, *d'épaves*, de *varech*, de *trésor-trouvé*, et celui de s'approprier les terres vaines et vagues, ou *gastes*, *landes*, *biens hermes* ou vacans, *garrigues*, *flégards* ou *wareschaix*, n'auront plus lieu en faveur des ci-devant seigneurs, à compter pareillement de la publication des décrets du 4 août 1789, les ci-devant seigneurs demeurant, depuis cette époque, déchargés de l'entretien des enfants trouvés » [3]. Les art. 8 à 13 [4] réservent aux anciens seigneurs les droits acquis par eux, grâce à certaines prises de possession antérieures, ou grâce à des titres

[1] Canton de Fontaine-l'Evêque, arrondissement de Charleroi.

[2] Acte du 5 octobre 1770, § 11. *Documents et rapports de la Soc., paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VIII (1876), p. 453.

[3] Cet article fut publié en Belgique le 7 pluviôse an V. Les mots en italique sont imprimés ainsi à la Pasinomie. Le terme « pareillement » se rapporte à l'abolition du droit seigneurial connu dans la ci-devant province de Lorraine sous le nom de « *droit de troupeau à part* », prononcé, à compter du même moment, par les articles 1 et suivants de notre décret. La date du 4 août 1789 est — on le sait — celle de la chute du régime féodal en France.

[4] Non publiés en Belgique.

indépendants de la justice, et aux communautés d'habitants les droits de propriété et d'usage qu'elles peuvent avoir acquis sur les terrains y mentionnés, toutes actions leur demeurant réservées à cet égard. La question de la propriété des arbres plantés dans les marais, prés ou autres biens appartenant à une communauté d'habitants, que le texte appelle d'ailleurs aussi « biens communaux », occupe les articles suivants.

Il suit de là que le législateur a entendu attribuer à l'Etat, désormais seul organe de la souveraineté et de la justice nationales, le droit de s'approprier les choses sans maître (Code civil, art. 539 et 713), mais il ne faut pas voir dans cette loi une collation au Domaine des biens dont les noms y sont énumérés. Ceux qui faisaient partie du patrimoine local, les biens communaux, en un mot, n'ont été nullement confisqués (Code civil, art. 542). Seulement, la difficulté consiste bien souvent à trouver, pour les communes, des titres juridiques aussi inattaquables que le sont, sans conteste, leurs titres historiques. D'autre part, la loi connaît une catégorie de choses dont la propriété n'est à personne et l'usage à tout le monde (Code civil, art. 714). C'est là une notion pouvant expliquer bien des phénomènes sociaux qui paraîtraient, sans cela, des anomalies. Elle s'est appliquée longtemps à la terre entière, plus longtemps encore à certaines terres, telles que les waréchaix. L'avenir lui réserve sans doute des applications nouvelles.

***

De nos jours, on entend encore parfois parler de waréchaix par tradition locale, le nom, s'étant conservé pour un grand nombre de lieux dits, de hameaux et même de communes de la partie wallonne de notre pays [1].

Si une règle plus ou moins générale peut être inférée de leur topographie, la voici : les lieux dits Waréchaix (ou autres noms

[1] En voici des exemples, puisés pour la plupart dans le *Dictionnaire des communes de Belgique :*

A. — Hainaut. — a) Arrondissement de Charleroi :

Warchat ou Wairchat, commune de Farciennes, canton de Châtelet.
Warchet, comm. de Pont-de-Loup, même canton.
Warchet, comm. de Lodelinsart, canton de Charleroi.
Warissaix ou Waressaix, comm. de Carnières, canton de Binche.
Warichais, comm. de Montigny-le-Tilleul, canton de Fontaine-l'Évêque.
Warchaux, comm. de Villers-Pervin, canton de Gosselies.
Warichelles, comm. de Momignies, canton de Chimay.

analogues) sont actuellement des champs cultivés, situés au-dessus des prairies qui longent un cours d'eau et un peu plus élevés qu'elles [1]. Dans les parties agglomérées, lés waréchaix sont des places publiques : ou bien encore ils sont couverts de bâtiments soit communaux, soit particuliers, selon qu'ils ont été ou non aliénés par les administrations locales [1].

) Arrondissement de Mons :
Waressaix (Grand et Petit), comm. d'Harvengt, canton de Pâturage.
Warechaix (les) ou Warichaix, ou Marchées, comm. de Blangnies, canton de Dour.
Waréchaix (les), comm. d'Hennuyères, canton de Soignies.
) Arrondissement de Tournai :
Warchin (commune), canton de Tournai, avec hameau du même nom.
Warissaet ou Warissart, comm. de Biévène, canton de Lessine.
Waressaix, comm. de Bury, canton de Péruwelz.
. — Brabant. — Arrondissement de Nivelles.
Warichet-du-Fayt, comm. de Monstreux, canton de Nivelles.
Warichay, comm. de Braine-l'Alleud, même canton.
Warichai, comm. de Bornival, même canton.
Warichet, comm. de Perwez-le-Marché, canton de Perwez.
Warichet, comm. de Baisy-Thy, canton de Genappe.
Warchais (Grand et Petit), comm. et canton de Wavre.
Warchais, comm. de Court-St-Etienne, même canton.
Warichait (le Grand), comm. d'Orp, canton de Jodoigne.
. — Namur. — a) Arrondissement de Namur.
Warisoulx (comm.), canton d'Eghezée, avec hameau du même nom.
Waret-la-Chaussée (commune), même canton.
Franc-Waret (commune), même canton.
Warichet, comm. de Meux, même canton.
Warichet, comm. de Grand-Leez, canton de Gembloux.
Arrondissement de Dinant.
Warchet ou Varchet (le), comm. de Samart, canton de Philippeville.
. — Liège. — a) Arrondissement de Liège.
Warichet-du-Fayt, comm. de St-André-lez-Dalhem, canton de Dalhem.
Arrondissement de Huy.
Wérichet, comm. d'Oteppe, canton d'Avenne.
Wérichet, comm. de Ville-en-Hesbaye, même canton.
Warixhet, comm. de Moa, canton de Héron.
Waret-l'Évêque (commune), même canton.
— Luxembourg. — Arrondissement de Marche.
Warichet, comm. de Bomal-sous-Durbuy, canton de Durbuy.
Warichet, comm. de Soy, canton d'Erezée.

[1] Cette remarque peut se vérifier sur les cartes de l'état-major, qui indiquent la ture du sol et les altitudes. — M. le baron de Loë nous fait observer qu'il a sount rencontré des antiquités romaines dans les lieux dits Waréchaix. Que faut-il uire de là ?

Exemples à Wavre, à Court-St-Etienne et plus anciennement à Mons, à Douai, . A Bury, la commune vendit, en 1846, des parcelles de warissaix, au nombre 94, et construisit sur le reste des bâtiments d'usage communal. Beaucoup d'autres

Un exemple intéressant est celui des Warchaits de Wavre, places publiques dont le nom va peut-être se perdre, puisqu'il a été remplacé par des appellations nouvelles. On verra toutefois, dans la description que nous devons à l'obligeance d'un archéologue wavrien et dont nous publions le texte en note, que ces waréchaix bordent presque directement la rivière et sont de niveau fort peu élevé [1]. Notre remarque topographique s'applique naturellement aux lieux dits ruraux plutôt qu'à ceux qu'enserre aujourd'hui une agglomération urbaine. Il est d'ailleurs probable que tous les waréchaix ont passé par des phases de mise en valeur identiques : D'abord lieux incultes, broussailles ou marécages,

communes du canton de Péruwelz sont dans la même situation. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, (1875), p. 175.

[1] « *Le Warchait et le Petit Warchait de Wavre.* — Les deux places publiques contiguës appelées Warchait et Petit Warchait auxquelles, il y a quelques trente ans, des édiles wavriens mal avisés ont donné les noms respectifs de Place du Sablon et de Place d'armes, ne formaient autrefois qu'un seul tenant et n'ont été distinguées en Warchait et Petit Warchait qu'alors que le terrain s'est trouvé divisé par suite de la construction de maisons formant le côté sud de la Place du Sablon actuelle. — Les anciennes maisons qui bordaient le Warchait et le Petit Warchait doivent avoir été toutes construites dans le courant du siècle dernier. Des lettres patentes et d'octroi de Marie-Thérèse, données à Bruxelles le 13 avril 1763, autorisent la ville de Wavre, en vertu du consentement du seigneur, des principaux adhérités défructuateurs et contribuables dans les charges domiciliaires du lieu, et de la résolution des confrères du Serment (société de tir à l'arc), à exposer en vente (vendre par arrentement) cinq parties de places vagues situées au *Marché de cochons* à Wavre et contiguës au berceau et jardin dudit Serment. — La teneur de ces lettres patentes prouve évidemment que ce terrain appartenait au domaine communal et qu'il était connu sous l'unique dénomination de *Marché de cochons.* — Jusqu'au premier quart de ce siècle, le Warchait et le Petit Warchait, déjà bordés de maisons, formaient des terrains vagues appartenant à la voirie. Les riverains en usaient comme chantiers pour le dépôt de matières encombrantes et y creusaient même des fosses à fumier. La perche du Serment de l'arc à la main de Wavre s'élevait au milieu du Warchait, que longeait la route de Bruxelles à Namur et qui n'était pas pavé, pas plus que son petit frère, au fond duquel se trouvait le berceau du Serment dont la plus grande partie a été vendue, il y a environ trente ans, aux propriétaires joignants. — L'emplacement du Warchait et du Petit Warchait se trouve dans la partie la plus basse de la ville, sur la rive droite de la Dyle. Le terrain s'est exhaussé graduellement de plusieurs mètres, comme on l'a constaté lors de l'établissement d'un égout, place du Sablon, et de la reconstruction, en 1842, du vieux pont sur la Dyle, sous les fondations duquel on a trouvé, à plus d'un mètre de profondeur, un chemin pavé datant sans doute de l'époque où l'on traversait la Dyle à gué. — Ce terrain faisait donc partie du marais que devait former toute la vallée de la Dyle, vallée très étroite jusqu'à plus de mi-chemin entre Wavre et Louvain, et couverte aujourd'hui de prairies basses sur les deux bords de la rivière ». — Note de M. J. CH. VAN DYCK, de Wavre.

puis pâturages, puis enfin cultures proprement dites. Les sentiers ou routes qui bordent souvent les waréchaix sont sans doute ceux que suivaient les troupeaux en se rendant à la commune pâture.

* * *

Les décisions judiciaires belges au sujet de waréchaix sont peu nombreuses ; elles donnent de notre vocable des définitions exactes, mais nous ne pouvons approuver également toutes les solutions juridiques qu'elles ont consacrées. Une discussion de ce genre ne rentre d'ailleurs pas dans notre sujet [1].

PAUL ERRERA.

[1] Voici ces décisions :

1° Arrêt de Bruxelles, 25 mars 1846 ; *Pasicrisie*, 1847. II. 226. — La commune d'Engis (canton de Hollogne-aux-Pierres, arrondissement de Liège) avait cédé un waressaix à un habitant, moyennant payement d'une rente foncière. « On appelait en Hainaut *waressaix* ou *waréchaix*, dit la Cour, des terrains vagues appartenant à une commune, sur lesquels les habitants de cette commune faisaient paître leurs bestiaux ; ces terrains étaient donc des biens communaux ».

2° Arrêt de Bruxelles, 13 août 1846, *Pasicr.*, 1848. II. 278. — Cantonnement des forêts d'Obourg et de St Denis (cantons de Mons et du Rœulx, arrondissement de Mons), on y cite un record de l'abbé de St-Denis et des manans d'Obourg du 15 avril 1539, relatif aux aisements dont jouissaient ceux-ci, pour leur bétail, sur les bruyères et les wareschaix.

3° Jugement de Mons, 15 janvier 1859 ; *Belg., jud.*, 1859, p. 201. — Concession de waressaix dans la commune de la Bouverie (canton de Pâturages). — En Hainaut, la concession d'un waressaix, ou terrain vague, vacant, consentie par une commune à un particulier, conférait à celui-ci un droit perpétuel moyennant payement d'une redevance invariable et irrédimible. Ce droit comprenait la pleine jouissance avec faculté de disposer librement, ce qui implique tout le domaine utile. Les Chartes générales du Hainaut ne s'occupent pas de la concession de waressaix, mais celle-ci équivalait certes en étendue aux baux à rentes foncières et emphytéotiques perpétuels, et conférait donc un droit réel. De tous temps, les ventes de waressaix ont été considérées comme de vrais transferts de propriété, la commune se bornant à veiller à ce que la redevance fût régulièrement acquittée. En tous cas, le terrain du waressaix est propriété du concessionnaire depuis les lois des 4-11 août 1789, (art. 6) ; 18-29 décb. 1790, (art. 1 et 2) ; 11 brumaire, an VII (art 7).

4° Jugement de Verviers, 10 juillet 1878 ; *Pasicr*, 1879. III. 290. La commune d'Ensival (canton de Spa), avait aliéné une parcelle de werixhas, ou d'aisance communale bordant la grand'place ; une maison y avait été construite et une cave creusée sous la place ; des pieux avaient même été plantés à la surface afin d'empêcher le passage des véhicules sur la cave en question. Une contestation s'éleva, au siècle passé entre la commune d'Ensival et la « demoiselle veuve Micheroux » sur la légalité de cet état de choses ; une transaction, approuvée par le prince-évêque de Liège, y mit fin le 19 février 1734. La commune respecte la possession de la demoiselle, propriétaire d'une maison, Grand'place, avec une cave sous la voie publique ; la demoiselle s'engage à enlever les « stipeaux, bois et hurteaux » qu'elle avait fait planter devant chez elle. La validité de cette convention est reconnue par justice, les werixhas pouvant, en ancien droit liégeois, être aliénés par les autorités locales, avec l'agrément du prince en son conseil (SOHET, *Institut de droit*, liv. I. tit. 65, n° 37 ; Edits en 1706 et 1710 dans LOUVREX *Recueil des Edits*, etc., t. II, p. 373).



LES

# FLEURS DE LIS

DE

## L'ANCIENNE MONARCHIE FRANÇAISE

**Leur origine, leur nature, leur symbolisme.**

---



Peu de questions archéologiques ont été l'objet d'études aussi nombreuses et aussi variées que celle de l'origine des fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. Aux Du Cange, aux Mabillon, aux Heineccius, aux Montfaucon, aux Henschenius qui, dans les admirables ouvrages qu'ils ont élevés à la gloire de la critique historique, n'ont pas dédaigné d'exercer leur haute sagacité sur ce sujet, ont succédé dans notre siècle deux savants, lesquels, sans égaler l'autorité de ces illustres maîtres, ont fait néanmoins de louables efforts pour dégager cette origine de son enveloppe mystérieuse : nous avons cité M. Rey, l'auteur de l'*Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la Monarchie française*, et M. Adalbert de Beaumont dont les curieuses *Recherches sur l'origine du blason*

*et en particulier de la fleur de lys* ont paru un moment terminer victorieusement le débat. Indépendamment de ces travaux, d'innombrables notices et articles de revues ont été consacrés à la question, et, bien que celle-ci reste toujours ouverte, il faut savoir gré à tous ceux qui lui ont consacré leurs veilles, d'avoir, grâce à la hardiesse et à l'originalité de leurs théories, préparé, par la controverse, la voie de la solution définitive que nous allons proposer. Mais avant d'aborder le fond du sujet, un exposé sommaire des diverses opinions qui ont été émises sur l'origine de la fleur de lis est ici nécessaire. Il permettra à ceux que la chose intéresse de juger par eux-mêmes de la singularité de certaines opinions et de se rendre compte comment, de la meilleure foi du monde, on peut, en archéologie surtout, se laisser égarer par de trompeuses apparences. Loin de nous toutefois l'intention de revenir sur des opinions déjà cent fois réfutées, telles que celles qui font dériver les fleurs de lis de croix, de croissants, de couronnes et de crapauds, ni de reprendre la discussion sur la valeur que l'on pourrait accorder aux thèses que l'on a soutenues pour établir des liens de parenté entre les fleurs de lis et les lits de justice (lis de justice!); entre le nom de Ludovicus Florus, attribué à Louis le Jeune, et la fleur de Loys (fleur de Louis), d'où on aurait fait, par corruption, fleur de lis, et aussi entre le mot *Ly*, qui en néo-celtique veut dire souverain, roi, et le mot lis, pour en faire fleur de lis ou fleur de roi. Ce sont là des jeux de mots, fort subtils sans doute, mais auxquels la science doit rester étrangère. Une autre opinion, née du même ordre d'idées, et qu'il est également utile de signaler au passage, rapportait à l'iris, dont la structure naturelle n'est pas sans avoir une grande analogie avec le lis conventionnel, dit héraldique, l'honneur d'avoir été le prototype de la fleur qui devait un jour briller d'un si vif éclat sur les sceptres des rois. Cette analogie frappa l'esprit de quelques écrivains, malheureusement trop enclins à accorder le bénéfice de la révélation aux manifestations imaginaires. Se rappelant qu'il existe au nord de la France une rivière qui s'appelle la *Lys*, et que l'iris y croissait en abondance, ils l'affirmaient du moins, ils firent un rapprochement de coïncidence et en conclurent que la fleur de lis des armes de France n'était autre que l'iris national, que l'on

avait appelé *lys*, du nom de la rivière. La chose leur parut d'autant plus évidente que le lis royal étant jaune et le champ de l'écu bleu, ils purent se complaire à voir dans la juxtaposition des figures et des couleurs de leur choix l'image symbolique de l'iris se reflétant dans l'onde azurée de la Lys!

Quel que soit le charme qui puisse se dégager de toutes ces aimables fantaisies, force nous est de nous arrêter dans leur énumération. Cependant il en est dans le nombre que nous ne pouvons passer complètement sous silence, non qu'elles aient plus de valeur que les autres, mais parce qu'en les reproduisant sans cesse, sans les combattre, certains auteurs contribuent à perpétuer des erreurs dont il leur serait pourtant si facile de faire eux-mêmes justice. A ceux donc qui croient encore que les fleurs de lis des armes de France ne sont autre chose que le fer à double crochet de l'angon ou javelot des anciens francs, ou qu'elles sont la représentation des abeilles d'or trouvées en 1653 dans le tombeau du roi Childéric, nous ferons observer que l'angon n'avait pas de clavette et que s'il avait été muni d'un pareil appendice la pénétration dans les chairs en aurait été empêchée, contrairement à la destination de l'arme, ce qui eût été absurde. Quant aux abeilles de Childéric, il est inconcevable que Chifflet, témoin de leur découverte, ait pu y voir le type originaire de la fleur de lis puisque ces joyaux n'offraient qu'une image incomplète de ces insectes, le corps y ayant toujours fait défaut. On comprendrait, à la rigueur, que la présence dans le tombeau d'un roi franc d'abeilles d'or, bien façonnées, de manière à laisser passer l'abdomen aigu de l'insecte entre les deux ailes largement ouvertes, aurait pu un instant faire illusion à l'érudit médecin, mais quelle connexité pouvait-il donc y avoir entre deux petites ailes de mouche serrées l'une contre l'autre et simplement fixées à un bouton formant tête et la fleur de lis?

M. Adalbert de Beaumont a donc eu raison lorsqu'en parlant de l'opinion de Chifflet il a dit qu'elle ne supportait pas l'examen, pas plus que celle qui attribue aux fleurs de lis de la monarchie française une céleste origine. Mais le système que l'auteur des *Recherches* a lui-même édifié, et qui trouve encore de nombreux partisans, n'a pas plus de base. S'inspirant du thème de

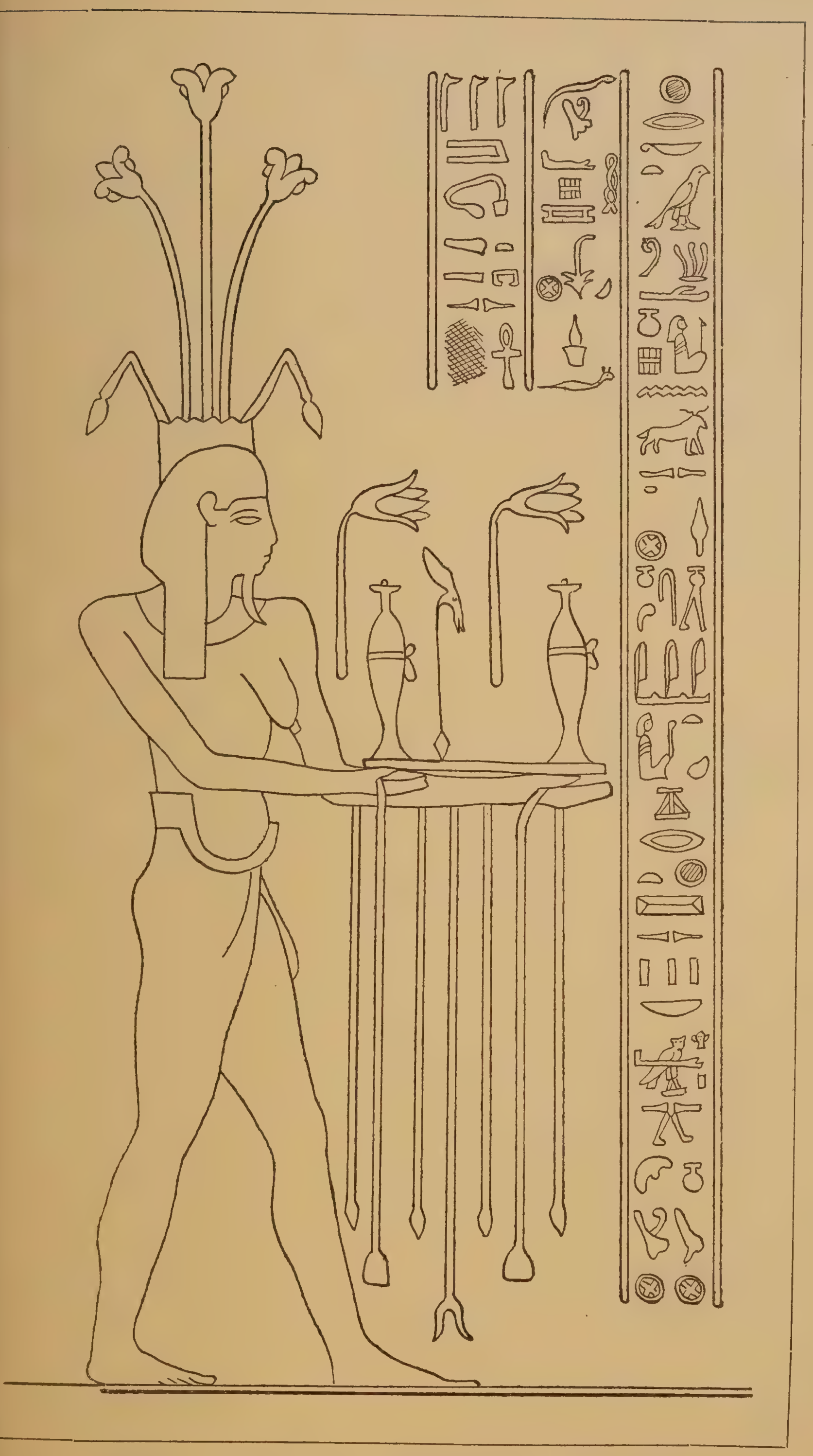
Willemin, qui connaissait comme personne l'histoire des monuments orientaux, et qui soutenait, d'une façon un peu trop absolue peut-être, que tout nous venait de l'Orient, M. de Beaumont s'attacha, avec un zèle digne d'un meilleur sort, à recueillir chez tous les peuples de l'antiquité tout ce qui pouvait se rapprocher, par la forme, de la fleur de lis. Passant des Arabes aux Perses, des Perses aux Assyriens, des Assyriens aux Égyptiens, il n'eut pas beaucoup de peine à montrer que la fleur de lis, comme fleur, avait été connue de ces peuples dès la plus haute antiquité. Or, cette démonstration, déjà faite par M. Rey, ne pouvait être intéressante que pour l'histoire naturelle de la plante. A ce point de vue elle était donc inutile, car le sujet ne comportait pas une pareille digression. Mais pour arriver à expliquer comment la fleur de lis, considérée comme emblème de la souveraineté, avait passé des sceptres des rois orientaux sur ceux des rois de France, il fallait, sous peine de voir crouler le système, établir une filiation. M. de Beaumont le comprit. Les matériaux qu'il mit en œuvre, à la suite de ses voyages en Orient, pour atteindre le but qu'il se proposait, furent si nombreux et parurent si concluants, que M. Bonneserre de Saint-Denis, dans un article qu'il consacra spécialement aux *Recherches* dans la *Revue nobiliaire et historique*, déclara que la question était enfin élucidée. Comment d'ailleurs ne pas se laisser éblouir par les considérations d'un voyageur si consciencieux et qui avait rapporté de l'Orient le dessin de plus de quatre cents figures exécutées par lui-même d'après les monuments originaux ?

A la vérité, M. de Beaumont paraissait sincèrement convaincu de la solidité de ses arguments, mais soit qu'il ne possédât pas la critique nécessaire pour discuter les témoignages qu'il accumulait si complaisamment, soit que le but final lui semblât suffisant pour pouvoir y rapporter sans contrôle tout ce qui paraissait capable de le servir, il fit preuve dans sa démonstration d'une telle faiblesse que, ainsi que nous allons le prouver, ses conclusions s'en trouvent réduites à néant. En effet, sur quoi se fonde M. de Beaumont pour justifier l'usage chez les Egyptiens et les Assyriens d'abord, chez les Perses et les Arabes ensuite, de la fleur de lis comme emblème du souverain pouvoir ? Il va nous l'apprendre : « Lorsqu'on arrive en Égypte, dit-il, ou pour mieux

« dire en Orient, et qu'on y examine les monuments merveilleux « de l'art arabe et persan, on est frappé tout d'abord par la forme « d'un ornement sans cesse reproduit dans la peinture et la sculp- « ture architecturales. Cet ornement a exactement la forme de la « *fleur de lis*. En dessinant les mosquées et les tombeaux, les por- « tes et les murs de Constantinople, du Caire, de Brousse et au- « tres cités de l'Orient, en rencontrant sans cesse ce fleuron « comme le type, disons mieux, comme le *générateur de l'arabes-* « *que*, nous avons dû rechercher d'où venait cet ornement arabe, « quelle en était l'origine première. Il nous a été facile d'en trou- « ver la trace dans l'art de l'antique Égypte dont l'art arabe « n'est que la conséquence et l'entier développement. »

Comme on le voit par le début de son livre, l'auteur des *Recherches* se fait une étrange idée des caractères distinctifs de l'ornementation égyptienne et de l'ornementation arabe. Au surplus, comment l'art arabe aurait-il pu être la conséquence et l'entier développement de l'art de l'antique Égypte, lui qui naissait à peine lorsque l'empire des Pharaons, déjà couvert de ruines, n'existait pour ainsi dire plus dans la mémoire des hommes ? Dès lors, comment rattacher le fleuron égyptien « générateur de l'arabesque » au fleuron arabe, générateur lui-même de la fleur de lis française ? Cette première lacune dans la filiation imaginée de M. de Beaumont n'est pas peu grave. Mais ce qu'il y a de plus grave encore, c'est la persistance qu'il met à nier le nom véritable de cette fleur, qui n'est autre que le lotus, sous l'une des deux formes conventionnelles que les Égyptiens se plaisent à lui donner pour varier leurs motifs d'ornementation.

« Ce fleuron, dit-il, ou plutôt cette fleur a très exactement la « forme d'un ornement reproduit continuellement par les Arabes, « lequel ornement est évidemment le type primitif de la fleur de lis. » — En effet, l'identité de forme du fleuron égyptien et du fleuron français est frappante et bien faite pour surprendre quiconque n'est pas quelque peu familiarisé avec les idées symboliques des anciens Égyptiens. Aussi embarrasse-t-elle M. de Beaumont au point qu'il semble un instant en avoir perdu toute contenance. « Nous avons cherché, dit-il, dans les livres de « botanique sans rien trouver ; nous avons interrogé les savants « et ils nous ont répondu que c'était ou le lotus ou le papyrus



Pl. XI. — Le dieu « Nil », d'après Champollion *le jeune*.

« Cette réponse, ajoute-t-il, pour un dessinateur était peu satis-
« faisante, ou plutôt n'était pas acceptable. Au jardin de plantes,
« nos recherches n'ont pas été plus heureuses. Il faudrait donc
« retourner en Égypte pour y étudier les plantes d'eau et ne
« plus s'en rapporter à ces noms de convention adoptés légère-
« ment et stéréotypés par la routine. » Procédant de la même manière que M. de Beaumont, nous avons aussi eu recours aux livres de botanique, et, sans que cela nous ait coûté le moindre effort, nous y avons vu qu'il existait autrefois en Égypte une fleur admirable, qui croissait dans le Nil, et qui plongée dans l'eau, pendant la nuit, — non sans avoir tout d'abord fermé hermétiquement son calice protecteur — se redressait en s'épanouissant dès l'aurore, prête à saluer le soleil levant, pour se replonger ensuite dans le fleuve au soleil couchant. Cette fleur chargée de graines, d'où les Égyptiens tiraient une précieuse nourriture, et qui était regardée par eux comme l'emblème de la fécondité et de la richesse, n'était autre que le lotus, la fleur sacrée par excellence. Puis, nous avons rapproché cette scène, que l'on croirait enfantée par l'imagination de quelque poète, tant elle est gracieuse et charmante, de la figuration symbolique du lotus dans les actions divines, et nous avons pu constater, à notre grand émerveillement, que le jeu de la nature, si soigneusement décrit par les anciens botanistes, se retrouvait entièrement reproduit dans la coiffure du dieu du Nil[1]. Que pouvaient en effet signifier sur la tête de ce dieu ces pédoncules fleuris, aux formes héraldiques, les uns si fièrement redressés, les autres si humblement inclinés sous la ligne en zigzag du cercle de la coiffure, si ce n'est l'image conventionnelle du lotus sacré réglant religieusement son attitude adoratrice sur la marche de l'astre bienfaisant du jour ? La ligne en zigzag, représentation hiéroglyphique de l'eau, du Nil par conséquent, n'était-elle pas là pour compléter l'image et en expliquer le sens ?

Comme on le voit, l'auteur des *Recherches* n'a rien compris au symbolisme pourtant si expressif de la vieille Égypte, et quand on considère que le point de départ de toute son argumentation repose sur les principes de ce même symbolisme, on reste con-

[1] Pl. XI.

fondu devant les énormités engendrées par ses singulières doctrines. Cependant, quelle que soit l'influence que son livre ait exercée et exerce encore sur l'esprit de nos savants, il y a une chose consolante à penser, c'est que la vérité ne perd jamais ses droits et qu'elle ne souffrira pas que l'innocente fleur, dont le nom avait troublé M. de Beaumont jusqu'au point de lui faire dire « que les lignes en sont plus gracieuses que celles du lotus » ne se doutant pas que l'hommage s'adressait au lotus lui-même, soit plus longtemps exploitée au profit de l'erreur. On le devine aisément, M. de Beaumont, afin de mieux pouvoir en expliquer la transmission à travers les âges, tenait par dessus tout à faire passer le lotus conventionnel pour une fleur naturelle. « Les « vieux monuments de l'Égypte, dit-il, nous l'ont fournie (cette « fleur) de mille façons et toujours aussi nettement dessinée, aussi « aisée à reconnaître ; de telle sorte qu'en mettant ces formes « sous les yeux, il faudrait être aveugle pour nier l'identité du « fleuron antique et de sa reproduction moderne. » Il n'y a plus à en douter, l'idée est fixe et elle conduit l'auteur à tous les extrêmes. « Dans l'Égypte ancienne, dit-il encore, nous trouvons « cette fleur comme symbole ou attribut des dieux et des souverains, comme ornement du bandeau royal, au front des statues et des sphinx, comme sceptre dans leurs mains et tellement « semblables à nos fleurs de lis qu'on ne saurait y voir de différence ». Ici les méprises deviennent grossières. Confondre l'urœus, c'est-à-dire le serpent, emblème de la souveraineté placé sur la tête des dieux, des rois et des sphinx, avec la fleur énigmatique aux trois pétales et soutenir qu'on la voit sur les sceptres royaux, alors que les rois égyptiens n'ont jamais eu pour sceptre que le bâton pastoral, c'est en vérité pousser la légèreté trop loin. Que des statues portant sur le front, au lieu de l'urœus un fleuron assez semblable à la fleur de lis existent, nul ne peut le nier, mais ces statues sont des œuvres changées et refaites par les Romains [1]. Des égyptologues, que M. de Beaumont a eu le grand tort de ne pas écouter, le lui avaient fait remarquer, et cela avec d'autant plus de raison qu'il est prouvé aujourd'hui qu'a

[1] On peut voir la reproduction d'une de ces statues dans l'ouvrage de Lebon *Les premières civilisations*. (Paris, 1889, un vol. grand in-8°, fig. 238.)

moment de la conquête le peuple-roi avait trouvé en Égypte un certain nombre de monuments inachevés, qu'il compléta pendant le cours de sa domination.

Si de l'Égypte nous suivons M. de Beaumont chez les Assyriens la même confusion se reproduit. C'est ainsi qu'en parlant des casques des rois de Ninive il affirme qu'ils étaient surmontés de la fleur égyptienne. Or, ces coiffures, dessinées d'après des bas-reliefs du Louvre et du British Museum, sont des tiares ornées de cornes et étaient réservées non pas aux rois, mais aux génies et aux dieux. Pour s'en convaincre, que l'on ouvre le volume consacré par MM. Perrot et Chipiez à l'art assyrien [1] et l'on verra que l'ornement surmontant les coiffures divines est exactement le même que celui qui figure à la base et au sommet des arbres sacrés. C'est probablement cette similitude de forme qui a fait dire à M. le docteur Bonavie au dernier congrès des Orientalistes réuni à Londres que « la fleur de lis, emblème de la royauté en Assyrie, ne représente pas une fleur, mais uniquement une de ces paires de cornes, tant en usage dans ce pays, et que l'on suspendait aux arbres pour chasser les mauvais esprits [2] ». On conçoit difficilement comment deux cornes adossées aient pu donner l'idée de la fleur de lis sans qu'elles fussent au moins reliées par un troisième objet, c'est-à-dire par un objet intermédiaire. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les monuments assyriens pour s'apercevoir bien vite que cet objet existait effectivement sous l'aspect d'un fer de lance et qu'il se trouve souvent employé sous cette forme, tantôt pour exprimer une idée symbolique, tantôt pour compléter un motif de décoration [3].

Après avoir montré que la fleur de lis ou plutôt que l'ornement qui en rappelle la forme, représentait le lotus chez les

[1] Ce volume forme une partie distincte de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, en cours de publication.

[2] La communication de M. le docteur Bonavie nous a été connue par *Le Soir*, journal quotidien paraissant à Bruxelles (numéro du 11 septembre 1892), et a fait l'objet d'une lettre insérée dans le numéro du 15 du même mois où nous avons réfuté les conclusions de ce savant qui avançait que la prétendue fleur de lis assyrienne avait été importée en France à l'époque des croisades.

[3] Voyez, à titre de comparaison, dans le tome II de l'ouvrage de MM. Perrot et

Égyptiens et des cornes chez les Assyriens, il nous reste à dire un mot de sa signification dans l'art arabe. Nous établirons ensuite, et d'une manière irréfutable, qu'en France, comme dans l'ancienne Égypte, cet ornement figurait bien une fleur, et que cette fleur n'était ni l'iris, ni la flambe, ni le glaïeul, comme d'aucuns l'ont cru, mais incontestablement le lis, le lis blanc des jardins.

Ainsi se trouvera détruite cette opinion étrange, si généralement répandue aujourd'hui, grâce surtout à certains articles encyclopédiques et de journaux, que la fleur de lis des armes de France n'est pas une fleur, mais un ornement quelconque, sans signification et sans objet.

Voltaire l'avait dit déjà : « La fleur de lys est le résultat d'une « fantaisie de peintre. » Une pareille affirmation venant d'un historien de génie comme Voltaire, devait nécessairement frapper l'esprit de ses nombreux admirateurs, et c'est sans doute à la source de *l'Essai sur les mœurs* que s'est inspiré l'auteur de l'article sur les Bourbons, paru récemment dans *L'Illustration* de Paris, lorsqu'il écrivit cette phrase où l'incohérence des idées le dispute à l'ignorance : « La fleur de lys est un motif de décoration, un « bibelot héraldique, une figure artificielle dérivée du fer des « javelots gaulois munis de leur douille et de deux crochets. Des « rois francs en ornaient leur sceptre, sans songer à autre chose « qu'à l'enjoliver. » Non moins singulière est l'affirmation contenue dans le *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse. Avant d'analyser les divers systèmes que l'on a échafaudés pour expliquer l'origine des fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, l'auteur s'écrie : « Disons tout d'abord qu'il est univer« sellement admis que les fleurs de lis héraldiques n'ont aucune « ressemblance avec le lis de nos jardins. Ce n'est donc point « dans cette fleur qu'il faut voir l'origine des armes de France. » Bizarre contradiction : on avoue ne rien savoir de cette origine et, en même temps, on affirme que la fleur de lis héraldique n'est pas l'image du lis des jardins, sa forme conventionnelle n'ayant

Chipiez, déjà cité, le curieux exemple de deux « fruits » (?), en forme de fève, adossés, mais séparés par deux fers de lance rapprochés par leur base ; une bandelette semble serrer le tout contre le fût d'une colonne (fig. 388).

aucune ressemblance avec celle du lis naturel ! S'il n'était pas puéril de nous appesantir sur ces conclusions, nous ferions remarquer que la fleur de lis héraldique, même sous sa forme conventionnelle, est, au contraire, tellement semblable à la fleur de lis naturelle qu'il suffit, lorsque la fleur est dans son plein épanouissement, de relever légèrement l'un de ses pétales pour voir apparaître subitement la plus belle forme de fleur de lis héraldique que l'on puisse concevoir. Mais il faut croire que notre lis des jardins n'a point trouvé de sérieux observateurs parmi nos héraldistes pour qu'ils aient pû commettre de semblables bévues. M. Adalbert de Beaumont qui, ainsi que nous l'avons vu, se proposait de retourner en Égypte pour y étudier les plantes d'eau, et cela afin de trouver le véritable nom de cette sorte de fleur de lis qu'il avait si légèrement confondue avec l'image du serpent, n'en était-il pas lui-même encore à ignorer que le lis blanc de nos jardins avait six pétales ? « Le lis, dit-il, a cinq pétales et en gé-« néral lorsqu'on le dessine comme fleur on le représente ainsi en « blazon » (p. 103). Et plus loin (p. 129) : « Alors seulement les « écrivains blazonneurs, la plupart appartenant à l'Église, s'effor-« cèrent de retrouver dans la fleur de lis la forme du *lilium*, bien « qu'au lieu d'être d'or sur azur et d'avoir trois pétales, il devait « dans ce cas en avoir cinq et figurer d'argent. » Ainsi ce n'est pas même à une variété du lis que l'auteur des *Recherches* a songé à faire allusion, mais bien au lis blanc, au lis de la Vierge. L'erreur est donc inexcusable.

Mais abandonnons cette trop longue digression et revenons au point où nous avons laissé notre sujet, c'est-à-dire au rôle joué par la fleur de lis dans l'ornementation arabe. Comme on le sait, nul peuple n'a poussé plus loin le goût de la fantaisie que le peuple arabe. Empruntant exclusivement ses multiples motifs d'ornementation au règne végétal et aux figures géométriques, ce ne fut que par exception qu'il introduisit la figure humaine dans sa décoration. Essentiellement sensuel, l'art arabe ne tendait qu'à éblouir les yeux par la richesse de ses capricieux contours et la variété de son étonnante polychromie. Qui ne se croirait en effet transporté dans un des palais des mille et une nuits en voyant l'inouïe splendeur des monuments arabes ? Et pourtant quelle autre impression peut-on rapporter de la vue de tant

de merveilles, si ce n'est celle d'une simple jouissance matérielle ? Ah ! si, comme le pense M. de Beaumont, on pouvait trouver dans les formes initiales des arabesques un sens, une idée symbolique, l'âme participerait au plaisir des yeux et pourrait s'abîmer dans la contemplation de leurs images. Mais, faut-il le redire, si aucun peuple n'a fait preuve de plus d'ingéniosité que le peuple arabe dans ses manifestations artistiques, nul non plus ne s'est montré plus dédaigneux que lui de ce qui constitue cette noble forme de l'idéal qu'en art on appelle le symbolisme. Sans doute, le motif dominant de l'arabesque affecte bien, comme le lotus égyptien, la forme de la fleur de lis, mais cette forme n'évoque aucune idée particulière, et, si elle n'est pas le fait d'un simple caprice, elle est tout au plus la représentation de la fleur telle que la nature l'a faite, mais soumise, comme partout ailleurs, aux formes conventionnelles de l'ornementation. C'est là un fait qu'il nous paraît difficile à nier, à moins de soutenir que les arabes aient voulu figurer par l'ornement en fleur de lis l'image d'une flamme, du feu grégeois. Si une telle preuve pouvait être faite, loin de contrarier nos vues elle les fortifierait au contraire, puisqu'il ne s'agirait que d'une extension donnée à une représentation purement matérielle, sans intention symbolique, dans l'acception philosophique du mot.

L'idée développée par M. de Beaumont pour prouver que l'ornement arabe connu sous le nom de fleur de lis dérive d'une fleur égyptienne, à sens emblématique, est donc fausse et les monuments qu'il invoque à l'appui de sa thèse demeurent par conséquent sans autorité. Quant au prétexte qu'il fournit du contact des croisés et des « sarrasins » pour expliquer la transmission de la fameuse fleur égyptienne, il n'est que spécieux et reste également sans effet. Ainsi se trouve brisé le fragile chaînon de cette filiation qui devait relier l'emblême de la souveraineté des Pharaons à celui des rois de France et que, ainsi qu'on le verra plus loin, l'intervention du symbolisme byzantin, que l'auteur des *Recherches* semble avoir intentionnellement tenue en réserve, ne pourra pas même sauver.

Nous quitterons donc, et pour ne plus y revenir qu'incidemment, ce trop captivant Orient, auquel nous devons certes bien des choses, mais dont les conceptions symboliques ont toujours

été différentes des nôtres, pour demander à l'Occident, qui nous la fournira, la clef du fameux mystère.

***

De même qu'un explorateur qui, ayant à découvrir les sources d'un fleuve, fixe son point de départ à l'embouchure de ce fleuve, de même nous commencerons notre voyage d'investigation à travers le passé en nous dirigeant prudemment du connu vers l'inconnu et avec le scrupuleux souci de ne marquer nos étapes que par des constatations rigoureusement exactes. Profitant de l'expérience de nos devanciers, nous aurons soin d'éviter les écueils qui les ont si souvent détournés de leur route, et si les données que nous fournirons ne seront pas nombreuses, les monuments authentiques ne l'étant pas eux-mêmes, ils suffiront, pensons-nous, pour établir nettement que longtemps avant les croisades le lis blanc des jardins a été en Occident le symbole de la puissance royale.

Un fait est hors de doute aujourd'hui, c'est que les armoiries ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XII[e] siècle. Le plus ancien exemple que l'on en puisse citer est un sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, appendu à un acte de l'année 1161 [1]. Or, il est arrivé mainte fois que les figures qui constituaient les armoiries avaient été employées bien avant leur adoption définitive. Tel est le cas pour les comtes de Saint-Pol, en Artois, qui, avant 1150, portaient déjà dans le champ de leur sceau la gerbe que l'on retrouve plus tard sur les sceaux de leurs successeurs au XIII[e] siècle. Tel aussi a dû être le cas des rois de France qui, depuis la première année du règne de Louis le Jeune, avaient fait figurer sur leurs monnaies la fleur de lis tant contestée, mais dont le nom, pourtant bien explicite, trouve heureusement sa consécration dans un document officiel du temps : nous voulons parler du man-

[1] Vredius. *Sigilla comitum Flandriæ.* — Ce sceau était encore employé en 1177 ; nous l'avons vu attaché à une charte de l'abbaye de Loo, près Dixmude. Le comte est représenté coiffé d'un chapeau de fer cylindrique sur lequel le lion de l'écu est également figuré. Entre la date de 1161, mentionnée par Vredius, et celle de 1177, le comte Philippe a encore fait usage d'un autre sceau où on le voit armé d'un casque conique à timbre arrondi, sans ornement. Le fait nous a paru assez curieux pour être signalé ici. Une photographie de ce dernier sceau a été donnée par M. Demay dans son *Inventaire des sceaux de la Flandre.*

dement publié, en 1179, par le roi Louis pour la cérémonie du sacre de son fils Philippe : « Avant le Te Deum, dit ce mande- « ment, l'abbé de Saint-Denis doit mettre sur l'autel les ornements « qu'il a apportés de son abbaye, et rester auprès pour les gar- « der, et les présenter lorsqu'on les demande, savoir : les couron- « nes royales, l'épée dans son fourreau, les éperons d'or, le scep- « tre doré, la main de justice, les bottines de soie, de couleur « bleue azurée, semées de fleurs de lys, la tunique et dalmatique « de même couleur chargée de fleurs de lys d'or, le manteau « royal de même couleur, également parsemé de fleur de lys « d'or. » Des critiques, plus soucieux de la lettre que de l'esprit, se refuseront peut-être à voir dans cette description la fleur de lis des armes de France telle qu'elle figure sur le sceau de Phi- lippe-Auguste, parce que les termes du mandement en ce qui concerne les fleurs de lis ne s'appliquent qu'aux vêtements du nouveau roi. Bien qu'il serait aisé de démontrer que le cos- tume et les ornements du sacre ne servaient qu'une fois, c'est-à- dire à chaque inauguration de règne, nous leur ferons la conces- sion de reconnaître qu'à la rigueur l'insuffisance du texte, en ce qui regarde les fleurs de lis, ne permet pas de l'étendre au scep- tre et à la couronne.

Il nous sera bien permis, néanmoins, de prévenir l'objection en faisant remarquer qu'en archéologie, comme en histoire, il existe un droit d'induction et que si la négation pouvait être érigée en système il faudrait mettre en doute des choses prouvées à la der- nière évidence par le simple usage de ce droit. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourrait soutenir que Philippe-Auguste n'a point porté d'armoiries, bien que celles-ci existassent chez certains de ses vassaux depuis plusieurs années, parce que le premier écu fleurdelisé de la maison de France, ne remonte qu'au règne de Louis VIII et que, en effet, le contre-sceau de Philippe-Auguste ne présente la fleur de lis que dans son champ, ce qui pourrait la faire considérer comme un ornement arbitraire. Et en admettant qu'on daignât, par exception, considérer cet ornement comme un signe héraldique, ne pourrait-on pas encore soutenir que le fils de Louis VII ne portait pas l'écu fleurdelisé, mais simplement l'unique fleur de lis de son contre-sceau ? On juge par là combien le pro- cédé serait commode. Ne sait-on pas d'ailleurs par le témoignage

de Guillaume le Breton, un contemporain de Philippe-Auguste, que la bannière qui accompagnait ce prince à la bataille de Bouvines, portait des fleurs de lis sans nombre, et n'en peut-on pas conclure que le bouclier du roi en était également orné ? Mais, dira-on, ces mots « fleurs de lis » ne prouvent pas que la figure héraldique portant ce nom soit véritablement la représentation de cette fleur « avec laquelle elle n'a aucune ressemblance. » Nous avons répondu déjà en partie à cette question en montrant que le nom et la chose vivent au contraire en parfaite harmonie. Pour le reste nous ne suivrons pas de Foncemagne ni Bullet sur le terrain où ils se sont placés pour prouver que Rigord [1] et Guillaume de Nangis ne savaient pas ce qu'ils racontaient lorsqu'en parlant des événements de leur temps l'un disait de la bannière royale à Bouvines qu'elle était ornée de fleurs de lis (*floribus lilii*), l'autre de la bannière et des armes de France que les rois avaient l'habitude d'y faire peindre la fleur de lis sous la forme d'un fleuron à trois feuilles. *Consueverunt reges*, dit ce dernier, *in suis armis et vexillis florem lilii depictum trino folio comportare*. Guillaume de Nangis avait pris la peine de léguer à la postérité une explication très claire de la forme conventionnelle du lis héraldique ; loin de lui en garder de la reconnaissance, il s'est trouvé un savant, un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour dénaturer les paroles du célèbre chroniqueur en lui attribuant faussement l'intention de vouloir prouver, par la différence du nombre des pétales, que la fleur de lis héraldique n'avait rien de commun avec la fleur de lis naturelle. Il est vrai que l'autorité de ce savant, qui n'est autre que M. de Foncemagne, est quelque peu ébranlable, du moins en cette matière. N'est-ce pas lui, en effet, qui refusait à l'expression *flores lilii*, employée par l'historiographe de Philippe-Auguste, son véritable sens, et qui, dissertant sur la valeur de cette expression (qu'il rapportait assez mal), osait avancer que Rigord (c'est-à-dire Guillaume le Breton) s'en était servi par erreur, contre l'usage

[1] Lisez Guillaume le Breton. Rigord était mort depuis plusieurs années lorsque la bataille de Bouvines eut lieu. Sa chronique s'arrête d'ailleurs à l'année 1207. Elle fut continuée par Guillaume le Breton ; de là la confusion faite par M. de Foncemagne.

ancien et commun de toute la nation française, qui avait simplement donné le nom de *lilia* au symbole royal, ce qui revenait à dire que les français connaissaient les armoiries avant qu'elles fussent inventées ! Malheureusement, M. de Foncemagne a fait école et, malgré les progrès de la science, il se trouve encore aujourd'hui des partisans de ses théories prêts à les exposer et à les défendre. Cependant, quel que soit leur attachement aux idées du maître, nous ne désespérons pas de les convertir. Si, pour arriver à nos fins, de nouvelles concessions sont nécessaires, il ne nous en coûtera point, pour l'époque antérieure à l'invention des armoiries, de ne plus voir dans l'ornement des sceptres et des couronnes, qu'un simple « fleuron », jusqu'au moment où nous pourrons apporter la preuve que ce fleuron, malgré les transformations que le temps et les circonstances lui ont fait subir, est purement et simplement la fleur de lis de nos jardins.

Avant Louis le Jeune (1137-1180), sous le règne duquel les armoiries avaient pris naissance, des rois de France et d'Angleterre ainsi que des rois et des empereurs d'Allemagne s'étaient déjà fait représenter sur leurs sceaux avec les insignes de la souveraineté. C'est un roi de la race carolingienne, Lothaire, fils de Louis d'Outremer qui, en 972, ouvre la série française avec la couronne et le sceptre, celui-ci portant à son extrémité un fleuron à trois feuilles. Puis viennent les rois de la troisième race avec Hugues Capet en tête (987-996) tenant d'une main la main de justice, de l'autre une boule (le globe), la tête ceinte d'une couronne à trois fleurons. Robert le Pieux, (996-1031), représenté à mi-corps, comme les deux rois précédents, porte les mêmes attributs que Hugues Capet, avec cette différence que la main de justice est remplacée par un fleuron à trois pétales ; Henri Ier (vers 1031) et Philippe Ier (en 1060) se montrent sous la forme du type de majesté, l'un et l'autre tenant dans la main droite un fleuron composé de deux feuilles abaissées, surmontées d'une sorte de lobe figurant la feuille du milieu repliée sur elle-même. A Philippe Ier succède Louis VI dont la couronne et le sceptre sont également ornés du fleuron aux trois pétales (sceau de 1108). — Pour l'Angleterre les exemples sont les mêmes, sans toutefois être aussi anciens. Edouard le Confesseur porte sur l'une des faces de s

double sceau, qui est au type de majesté, en 1042, un sceptre garni au bout d'un fleuron à trois feuilles. Ses successeurs, Guillaume le Conquérant (1066-1087) et Henri Ier, son troisième fils (1100-1135), ne se montrent sur leurs sceaux qu'avec le glaive et le globe, mais le fleuron à trois branches reparaît plus tard sur les sceaux d'Edouard Ier et de ses descendants, tantôt dans l'ornementation du trône, tantôt sur la couronne et sur le sceptre. Mais si le Conquérant ne se montre pas sur son sceau avec le sceptre, il ne faut pas en inférer que chez lui le glaive en tenait lieu, car la fameuse tapisserie de Bayeux nous l'a représenté tenant le sceptre fleuronné. Quant à Henri Ier, on le voit figurer sur ses monnaies avec la couronne et le sceptre ornés du fleuron aux trois pétales. Après Henri Ier paraissent les rois Etienne (1135-1154) et Henri II (1154-1189) lesquels, continuant le type sigillaire de Guillaume le Conquérant, portent, comme lui, le glaive au lieu du sceptre. Cependant l'ancien fleuron se retrouve sur une monnaie du premier de ces rois, frappée avant le traité de 1153 conclu avec Henri Plantagenet, son ancien compétiteur, qu'il adopta alors comme fils et successeur. Cet événement donna même lieu à une particularité touchante, car le roi Etienne, pour mieux consacrer la mémoire de cet événement, fit frapper une monnaie où il était représenté avec son fils adoptif, la main dans la main, tous deux soutenant un unique et même sceptre. Ce sceptre, hâtons-nous de le dire, porte le fleuron aux trois pétales parfaitement caractérisé et absolument identique à celui que de tout temps on a vu figurer sur les sceptres français.

Pour l'Allemagne les exemples que fournissent les sceaux des empereurs et des rois sont plus anciens encore : ceux d'Othon Ier (936-973) nous montrent tantôt le diadème, tantôt le sceptre fleuronné. Son fils Othon II, associé au trône dès 961, porte également trois fleurons sur sa couronne. Othon III (983-1002), représenté à mi-corps, tient dans la main droite le sceptre avec le fleuron à trois feuilles. Henri II (1002-1024) qui inaugure le type de majesté [1], porte également, ainsi que ses successeurs, le même ornement sur le sceptre. Conrad II [2] (1024-1039) se montre avec

[1] Certains auteurs allemands affirment que c'est Othon III qui a inauguré ce type.

[2] I comme empereur.

le même sceptre et tient de plus dans la main gauche le fleuron aux trois pétales. Enfin Henri III (1039-1056) et son fils Henri IV paraissent tantôt avec le sceptre à l'aigle, tantôt avec le sceptre fleuronné.

Nous pourrions allonger encore cette liste pour prouver qu'avant l'adoption des armoiries, et même avant la première croisade (1096), le fleuron héraldique avait brillé aussi sur le sceptre et la couronne des autres princes de la chrétienté, mais sous ce rapport la preuve nous semble suffisamment faite. Cependant pour la période carolingienne, c'est-à-dire pour l'époque antérieure à la création en sigillographie du type de majesté, nous serons forcé de demander aux œuvres d'art, c'est-à-dire aux tombeaux, aux statues et aux miniatures, spécialement consacrées à la glorification des rois, ce que les sceaux et les monnaies ne peuvent plus nous donner. Par malheur, les monuments subsistants de cette époque éloignée ne sont point à l'abri de la critique, et, bien que M. Willemin assure que les effigies sépulcrales des anciens rois ont été consciencieusement refaites d'après les monuments originaux, il est permis de penser que l'affirmation manque de certitude, quant aux détails. Que l'on consulte Montfaucon et l'on verra que les tombeaux des rois de la dynastie carolingienne, tels qu'ils existaient encore de son temps, n'avaient pas le caractère qui distinguait les sculptures du VIII^e^ au X^e^ siècle. La même observation s'applique à la période mérovingienne, sauf pour deux tombeaux remaniés au XI^e^ siècle. Mais n'anticipons pas sur les résultats qui se dégageront d'eux-mêmes au cours de cette dissertation. « Aucun des tombeaux de Saint-« Denis, dit M. le baron de Guilhermy, n'est antérieur au XIII^e^ « siècle. Nous ne savons, ajoute-t-il, ni quelle était la forme, ni « quelle était le système de décoration des tombeaux érigés dans « l'église de Saint-Denis aux rois qui avaient régné dans les « temps antérieurs au XIII^e^ siècle. Ce qui est certain, c'est que « pas un de ceux qui existaient encore au moment de la Révolu-« tion n'appartient à une époque plus ancienne que le règne de « Saint-Louis ; ils étaient tous contemporains de la dernière « reconstruction de l'église elle-même. » On comprend que des monuments donnant si facilement lieu aux méprises ne puissent entrer en ligne de compte dans la série des preuves que nous



Pl. XII. — Charles le Chauve,
d'après le psautier de cet empereur conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris.

tenons à fournir, car, quelle que soit la fidélité avec laquelle les artistes du XIII[e] siècle se soient efforcés de reproduire les originaux, une chose est hors de doute c'est que les ornements les plus délicats, ceux du sceptre et de la couronne notamment, n'ont pu avoir primitivement les formes tourmentées qu'on leur a données au moment de leur réfection. Et puisque la mine si précieuse des tombes royales nous échappe, tournons-nous d'un autre côté et voyons, en dernier lieu, si les manuscrits à miniatures qui nous restent des temps carolingiens, notre dernière ressource, peuvent jeter quelque jour sur la question. Nous n'y rechercherons du reste que les images ayant directement rapport à notre sujet, sans nous laisser séduire par les beautés de leur flore ornementale. Considérant qu'une fleur tenue à la main ou dominant un sceptre, une couronne ou un trône et se reproduisant avec persistance dans des circonstances identiques doit être regardée comme une expression du plus pur symbolisme, nous aurons soin de relever toutes celles qui s'offriront à nous dans ces conditions, mais en écartant systématiquement tout motif, toute arabesque dont le caractère n'est que décoratif.

Parmi les manuscrits les plus remarquables de l'époque carolingienne il en est deux qui ont pour nous une importance capitale. Le premier est le fameux psautier de Charles le Chauve, exécuté pour ce prince par Liuthard entre les années 842 et 869 [1]. Il contient une magnifique miniature qui a été souvent reproduite par la gravure et qui représente ce monarque avec tous les insignes du pouvoir [2]. Le sceptre qu'il tient de la main droite se termine par un fleuron à trois pétales symétriques dont celui du milieu seul est relevé. Le second manuscrit est intitulé : *Ademari chronicon* [3]. Il est également du IX[e] siècle et renferme un dessin colorié représentant le père de Charles le Chauve, Louis le Pieux, dans l'intérieur de son palais, assis entre deux personnages, des conseillers sans doute. Au-dessus de sa tête on remarque, sortant d'un nuage, une main bénissante, et, chose digne d'attention, on

[1] A la Bibliothèque nationale, à Paris.
[2] Pl. XII.
[3] A la même bibliothèque.

voit au fronton de l'édifice le même fleuron que celui qui orne le sceptre de Charles le Chauve.

Nous voici arrivé à peu près au temps de Charlemagne et, malgré l'extrême rareté des monuments datés de cette époque reculée, malgré la pauvreté des représentations sigillographiques des premiers roi de la race carolingienne, nous avons été assez heureux de rencontrer des traces non équivoques du glorieux fleuron, presque jusqu'au seuil de la période mérovingienne. A partir de ce moment la route devient obscure. Il est vrai qu'il existe des monuments fort anciens qui nous représentent le grand empereur ceint d'une couronne ornée de fleurons semblables à ceux portés par les autres souverains de sa race, et qu'une sculpture à Fulde nous offre l'image de son frère Carloman, vers l'âge de 14 ans, tenant dans la main droite le sceptre au célèbre fleuron et de la gauche un globe orné, au centre, de la croix grecque, mais l'âge de ces monuments nous a paru si peu certain que nous n'avons pas osé en invoquer le témoignage. L'époque mérovingienne, elle-même, a laissé quelques monuments qui sembleraient attester que l'antique fleuron a tenu alors le rôle qu'il a rempli dans la suite, notamment la tombe de la reine Frédégonde, le sceau de Dagobert I[er] et le cercueil en lumachelle du même roi, mais ici encore nous avons cru devoir être sur nos gardes, pour la raison que la tombe de Frédégonde a été plusieurs fois remaniée et que l'authenticité du sceau de Dagobert est contestée par les plus habiles diplomatistes. Quant au cercueil de ce souverain, tout en nous inclinant devant la haute compétence de M. le baron de Guilhermy qui, en ne faisant aucune réserve au sujet de ce monument, a laissé entendre qu'il le considérait comme authentique, nous préférons laisser à d'autres le soin de reconnaître plus tard cette source lointaine, lorsque les circonstances permettront de soumettre à un nouvel examen le vénérable monument du plus populaire des rois.

Qu'il nous soit donc permis de revenir sur nos pas, et, sans même tenir compte de la présence du célèbre fleuron au fronton du palais de Louis le Pieux, voyons ce qu'il représente en réalité dans le plus ancien monument authentique qui nous en offre l'image complète : le psautier de Charles le Chauve.

C'est à M. Willemin, l'auteur des *Monuments français inédits*, que revient l'honneur d'avoir, le premier, deviné que le fleuron du sceptre de Charles le Chauve figurait bien la fleur de lis : « Le « sceptre de cet empereur, dit-il, dans lequel Montfaucon a cru « voir une épée, à cause d'une certaine ressemblance entre les « ornements qui le terminent et les épées qu'on voit entre les « mains d'écuyers dans quelques autres peintures représentant le « même monarque et l'empereur Lothaire, porte à son sommet « un fleuron dans lequel on peut, sans trop de prévention, re- « connaître l'origine de la fleur de lis ». Un témoignage irrécusable va confirmer ce jugement. C'est celui d'un écrivain contemporain des deux empereurs et qui a vécu à leur cour : le poète Sedulius, de Liège, dont un de nos jeunes historiens, M. Henri Pirenne, a mis les œuvres inédites en lumière, il y a quelques années, avec un rare talent. Dans un charmant poème intitulé « *De Rosæ Liliique certamine* » l'auteur met en présence la Rose et le Lis se disputant la royauté des fleurs. Le Printemps éveillé par le bruit de la dispute intervient et du ton doucereux qu'il convient de prendre avec de semblables personnes, cherche à apaiser les deux rivales dont le courroux se trahit par ces véhémentes paroles :

La Rose. — « Je suis la sœur de l'aurore, l'alliée des dieux « du ciel ; Phœbus m'aime ; je suis la messagère du radieux Phœ- « bus. L'étoile du matin en souriant éclaire mon visage ; la noble « beauté de ma parure virginale brille de l'éclat de la pourpre. »

Le Lys. — « Pourquoi dans ton orgueil prononces-tu des pa- « roles qui te valent à jamais des tourments mérités ? Car ton « diadème est percé d'épines aiguës. Hélas ! comme ces épines « déchirent le malheureux rosier ! »

La Rose. — « Quelle est ta folie, à toi qui regardes comme un « mal un titre de gloire ! Dans sa sagesse, le Créateur m'a hé- « rissé d'épines aiguës ; il a voulu protéger d'une noble armure « la beauté de la rose. »

Le Lys. — « Ma noble tête est ceinte d'une couronne d'or et « je ne suis pas armé de cruelles épines. De mes blanches mamel- « les s'épanche un doux lait ; aussi m'appelle-t-on la reine des « fleurs. »

— « Cependant le jeune Printemps reposait dans l'herbe fleu-

« rie. Sa robe était peinte d'herbes verdoyantes ; des parfums « montaient à ses narines ouvertes et sa tête était ceinte de cou- « ronnes de fleurs. »

« Chers enfants, dit-il, pourquoi cette querelle ? Vous êtes, « sachez-le, nées toutes deux de la même terre. Comment des « sœurs peuvent-elles exciter l'arrogante dispute ? O belle rose, « tais-toi, ta gloire brille sur le monde, mais *que le lys royal règne « du haut des sceptres étincelants* (Regia sed nitidis dominentur « lilia sceptris). Les siècles loueront à jamais votre gloire et votre « beauté. Que la rose soit dans nos jardins l'emblême de la pu- « deur ; vous, lys étincelants, croissez, semblables en éclat au « visage de Phœbus. Toi, rose, tu couronnes les martyrs de guir- « landes de pourpre ; vous êtes, ô lys, l'ornement des cortèges « des vierges aux longs voiles [1]. »

*Que le lys royal règne du haut des sceptres étincelants!* telle est la glorieuse fonction que le poète, s'inspirant de la réalité des choses, assigne à la plus majestueuse des fleurs. Mais pourquoi donc veut-il dans la belle concision de son suggestif langage que tous les sceptres en soient ornés ? Est-ce une allusion aux différents états sur lesquels son illustre protecteur devait plus tard étendre son empire, ou bien au rôle que jouait ou que devait jouer le noble fleuron sur tous les sceptres en général, sur ceux des autres rois comme sur ceux des rois de France ? Nous avons vu par les sceaux, que la fleur de lis n'était pas particulière aux rois de France, mais que les monarques étrangers en paraient également leurs sceptres. Lorsque vint l'usage de peindre sur les boucliers les figures héréditaires que l'on a depuis appelées armoiries, les rois de France, afin de mieux marquer leur prééminence au-dessus des autres rois de la terre, transportèrent sur leur écu la fleur de lis d'or qu'ils portaient depuis longtemps déjà sur leur sceptre et que l'Occident tout entier reconnaissait comme l'emblême du souverain pouvoir. Presque en même temps les rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Bohême, de Danemark, d'Aragon, de Castille, adoptèrent des armoiries différentes, sans toutefois

[1] Cette élégante traduction est due à la plume de M. le professeur Henri Pirenne, qui l'a publiée, à la suite du texte original, dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Belgique*, collection in-8°, t. XXXIII. (Bruxelles, 1882.)

abandonner le sceptre fleurdelisé, qu'ils continuèrent également à porter dans la suite, preuve évidente que la fleur de lis était bien l'attribut de la puissance souveraine. Si des doutes pouvaient encore exister à cet égard, il suffirait de rappeler que « l'ornement du cortège des vierges aux longs voiles » ne symbolisait pas seulement la virginité, mais aussi le principe de toute domination. En effet, si, dans l'iconographie chrétienne, nous voyons cet emblème briller dans la main et sur le front de la plus pure des vierges, et s'il nous apparaît sur le sceptre de l'ange Gabriel au moment où il vient annoncer à Marie que, par un effet de la volonté divine, elle va porter dans son sein le Sauveur du monde, nous le voyons aussi ailleurs fleurir dans la main des dames suzeraines, non pour marquer un état disparu et qui s'est effacé par le mariage, mais pour affirmer leur autorité, leur puissance dominatrice. Les exemples de ces sortes de représentation sont nombreux dans les sceaux, non seulement pour les reines et les grandes vassales, mais encore pour certaines abbayes de femmes nobles aux prétentions hautaines, telles que celle de Quedlinburg, en Allemagne, dont les membres, qualifiés de princesses de l'empire, employaient à l'égal des souverains dans la légende de leurs sceaux, qui étaient personnels, la formule *Dei Gratia*, traitaient les abbés de fils dans les rescrits qu'elles leur adressaient et se donnaient des airs de papesses en décrétant directement par l'autorité de Saint-Pierre !

Dans l'étude à laquelle nous venons de nous livrer, nous croyons n'avoir rien laissé dans l'ombre de ce qui devait être éclairci. Si nous n'avons pu aller au delà du règne de Charles le Chauve, qui est peut-être le premier souverain ayant fait usage de la fleur de lis sur le sceptre, du moins nous avons pu constater qu'aucun monument antérieur n'en porte la trace certaine.

Il est vrai que M. Adalbert de Beaumont nous apprend que « dans la numismatique byzantine (Saulcy) on voit la tête d'Héra-« clius Constantin à la date de 640-641 avec le casque semblable « à celui de Ninive et surmonté de la fleur de lis et que dans une « monnaie de Constantin II, frappée à Carthage de 641 à 668, se « trouve une coiffure semblable, ainsi que dans celles de Justi-

« nien II (685) et Michel II (820) », ce qui semblerait indiquer non seulement que la fleur de lis remonte à une époque plus ancienne que celle de l'avènement au trône de Charles le Chauve (840), mais qu'elle est d'origine orientale. Cependant l'examen attentif des monnaies publiées par M. de Saulcy nous a fourni une fois de plus la preuve que les dessins de M. de Beaumont ne sont que des figures de fantaisie, uniquement créées pour les besoins de la cause. En effet, pas une des monnaies reproduites par M. de Saulcy



L'Annonciation,
d'après le contre-sceau de Robert, archevêque de Reims (1304).

ne porte le casque fleurdelisé, mais simplement des diadèmes et des couronnes à perles surmontés, non pas de fleurs de lis, mais de croix. La croix, tantôt simple, tantôt double, est du reste le seul ornement des sceptres byzantins et si des fleurons ont quelquefois et à de longs intervalles garni la couronne des empereurs et des impératrices d'Orient, rien n'autorise à y voir autre chose qu'un ornement capricieux, sans caractère traditionnel, par conséquent sans expression symbolique.

Ainsi se trouve résolue cette question tant controversée et que, en désespoir de cause, on regardait comme insoluble de l'origine de la fleur de lis, puisque le seul lien qui dans le système de l'auteur des *Recherches* pouvait encore la rattacher à l'Orient, vient d'être rompu. Quant à la nature du fleuron héraldique, on ne prétendra plus sans doute qu'elle ne relève que du domaine de la fiction. Et si le témoignage si précieux du poète Sédulius ne suffisait pas pour prouver que ce fleuron représente bien la fleur connue sous le nom de lis blanc ou lis de la Vierge, nous pourrions encore, avant de finir, renvoyer les incroyants aux représentations sigillographiques du mystère de l'Annonciation. Chacun sait que dans la scène de ce mystère, les peintres ont toujours placé entre la Vierge Marie et le messager céleste un vase d'où sort une tige de lis au naturel. Or, dans les sceaux, la fleur qui surmonte la tige est très souvent figurée par un fleuron de forme conventionnelle, absolument semblable à celui qui orne les sceptres royaux, c'est-à-dire par le lis héraldique. La démonstration est donc doublement décisive et capable de vaincre les préventions les plus rebelles.

Nous avons vu quel sens particulier les Égyptiens attachaient à la représentation du lotus dans leurs monuments. Quoique fort différent de celui que les peuples européens attachaient à la représentation du lis, il est une chose certaine, c'est que l'expression figurative du lotus et du lis éveille tour à tour dans l'esprit l'image de l'Orient ancien et de l'Occident moderne, et c'est probablement l'effet de cette sorte de mirage qui a inspiré le savant auteur de la *Migration des symboles*, M. le comte Goblet d'Alviella, lorsqu'il a dit que « dans le symbolisme de l'Europe, le lis « a généralement pris la place que l'Orient assignait au lotus ».

En résumé, le but de ce travail a été d'établir :

1° Que la fleur de lis, dite héraldique, est d'origine occidentale et non orientale, et que son emploi, comme ornement du sceptre, remonte au moins au IXe siècle ;

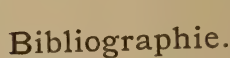
2° Que, contrairement à l'opinion généralement reçue, cette fleur représente incontestablement le lis blanc des jardins ;

3° Qu'elle symbolise le pouvoir royal sur les sceptres occidentaux en général ;

4° Que dans les armes de l'ancienne monarchie française, elle unissait l'idée du souverain pouvoir à celle de la suprématie particulière dont les rois de France jouissaient depuis le règne de Louis le Jeune.

Puissions-nous, dans l'intérêt de l'archéologie et de l'histoire, avoir réussi dans notre entreprise.

JEAN VAN MALDERGHEM.



## Bibliographie.

*Afbildninger fra det Kongelige museum for Nordiske oldsager i Kjöbenhavn*, ordnede og forklarede af J.-J. A. Worsaae. Copenhague, 1854, in-8°, pl.

ALPINUS (Prosper). *De plantis Aegypti*. Venise, 1592, in-8°. — *De plantis exoticis*. Venise, 1627, pet. in-4°.

BABELON (Ernest). *Manuel d'Archéologie orientale*. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8° (in-4° anglais), fig.

BARBET DE JOUY (Henry). *Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes composant le Musée des souverains*. Paris, 1866, pet. in-8°.

On y trouve une description complète du Psautier de Charles le Chauve.

BAYET (C.) *Précis de l'histoire de l'Art*. Paris, Quantin, s. d , pet. in-8°, fig. — *L'art byzantin*. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8°, fig.

*Bayeux Tapestry (The), reproduced in autotype plates with historic notes*, by Frank Rede Fowke. Londres, 1875, pet. in-4°.

BÉVY (Dom-Charles-Joseph). *Histoire des inaugurations des rois, empereurs et autres souverains de l'Univers*. Paris, 1776, pet. in-8°, pl.

BORDIER et CHARTON. *Histoire de France*. Première édition, Paris, 1859-1860, 2 vol. gr. in-8°, fig. — Nouvelle édition. Paris, 1862, 2 vol. gd. in-8°, fig.

BRUNET DE PRESLE et Alex. BLANCHET. *Grèce, depuis la conquête romaine*. Paris, 1860, pet. in-8°, pl.

BULLET. *Dissertation sur les fleurs de lis*. (Dans le t. XIII de la *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, de Leber. Paris, 1838, in-8°.)

CHAMPOLLION, le jeune. *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*. Paris, 1835-1845, 4 vol. gd. in-fol., pl.

CHAMPOLLION-FIGEAC. *Egypte ancienne*. Paris, 1869, pet. in-8°, pl.

CHÉRUEL (A.) *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*. Paris, 1855, 2 vol., pet. in-8°, fig.

CHIFFLETII *Anastasis Childerici illustratus*. Anvers, 1655, in-4°.

COCHET (L'abbé). *Le tombeau de Childéric, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes*. Paris, 1859, in-8°, fig.

CROSNIER. *Iconographie chrétienne*. Paris, 1843, in-4°.

DE BEAUMONT (Adalbert). *Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis*. Paris, 1853, in-8°, avec 22 planches.

DE BELFORT (A.) *Description générale des monnaies mérovingiennes, publiée d'après les notes manuscrites de Ponton d'Amécourt*. Paris, 1892-1893, 3 vol., gd. in-8°, fig.

DE FONCEMAGNE. *De l'origine des armoiries et en particulier de celles de nos rois*. (Dans le t. XIII de la *Collection Leber*.)

DE HEFNER-ALTENECK. *Costumes du moyen âge chrétien d'après les monuments contemporains*. Francfort s/M. et Darmstadt, 1840-1854, 3 vol., pet. in-fol.

DEMAY (G.) *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*. Paris, 1880, gr. in-8°, fig. — *Inventaire des sceaux de la Flandre*. Paris, 1873, 2 vol., in-4°, pl.— *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*. Paris, 1877, in-4°, pl. — *Inventaire des sceaux de la Normandie*. Paris, 1881, in-4°, pl.

DENIS (Ferdinand). *Histoire de l'ornementation des manuscrits*. Paris, 1880, gd. in-8°, fig.

DE ROUJOUX et MAINGUET. *Histoire d'Angleterre*. Paris, 1847, 2 vol., gd. in-8°, pl. et fig.

DE SAULCY (F.) *Essai de classification des suites monétaires byzantines*. Metz, 1836, gd. in-8°, avec atlas.

DE WAILLY (Natalis). *Eléments de paléographie*. Paris, 1838, 2 vol., in-fol., pl.

DIDEROT et D'ALEMBERT. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Nouvelle édition. Genève, 1777-1779, 36 vol. in-4° et 3 vol. de pl.

DIDRON. *Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu*. Paris, 1843, in-4°.

DOUËT D'ARCQ. *Collection de sceaux* (des archives de l'empire). Paris, 1863-1870, 3 vol. in-4°.

DRAPIEZ. *Dictionnaire classique des sciences naturelles*. Bruxelles, 1853, 10 vol. in-8°.

DU CANGE. *Glossarium*. Niort, 1883-1887, 10 vol. in-4° (aux mots *Moneta* et *Lilium*). Voyez aussi dans le t. X, p. 81, la dissertation sur les couronnes des rois de France.

DU TILLET (J.). *Recueil des roys de France*. Paris, 1607, 2 vol., pet. in-4°, fig.

ENGEL (A.) et R. SERRURE. *Traité de numismatique du moyen âge*. Tome Ier. Paris, 1891, in-8°.

ESSENWEIN (Dr A.). *Kulturhistorischer Bilderatlas*. Leipzig, 1883, 2 vol., in-fol. obl.

FURETIÈRE. *Dictionnaire universel françois et latin*, vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux. Nancy, 1740-1752, 7 vol. in-fol.

GAYET (Al.). *L'art arabe*. Paris, Quantin, 1893, 1 vol. p. in-8°, fig.

M. Gayet s'efforce dans ce travail, d'ailleurs fort intéressant, de prouver que l'art arabe est avant tout un art spiritualiste. Son système repose sur l'idée de l'infini représentée par le principe des réseaux carrés ou trigones. Les sensations de l'âme y sont analysées au moyen de formules algébriques et de rapports de lignes. En résumé, c'est une psychologie d'une nature toute spéciale et qui, dans la pensée de l'auteur, doit servir à exprimer la « philosophie du vague », la « délectation morose ».

Aucun orientaliste, pensons-nous, n'admettra cette nouvelle théorie.

GHEUSI (P. B.). (Norb. Lorédan). *Le blason héraldique*. Paris, 1892, in-8°, fig.

L'auteur se couvre de l'autorité de son « cher maître », M. Augustin Tailhades, pour soutenir que la fleur de lis n'est pas une fleur et donne de la « fleurdelys (*sic*) primitive » une figure absolument fantaisiste.

GOBLET D'ALVIELLA (comte). *La migration des symboles*. Paris, 1891, in-8°.

GOURDON DE GENOUILLAC (H.). *L'Art héraldique*. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8°, fig.

GUILHERMY (Baron de). *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*. Paris, 1848, un vol. in-12, pl.

GUILLAUME LE BRETON. *Chronique*. Ed. Delaborde. (Public. de la Société de l'Histoire de France). Paris, 1882, in-8°.

HEINECCIUS. *De veteribus Germanorum aliarumque nationum sigillis*. Francfort et Leipzig, 1719, in-fol., pl.

(HENSCHENIUS.) *De genealogico stemmate regum Francorum primæ stirpis*. (Acta Sanctorum, mois de mars, t. III.)

HOFFMANN. *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*. Paris 1878, in-4°, pl.

HUCHER (E.) *Études sur les types monétaires... du lis*. (Dans la *Revue de Numismatique française*, année 1850, p. 273.)

*Illustration (L')*. 50e année, 100e vol., n° 2577. Paris, 1892, in-4°.

LABARTE (Jules). *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. Paris, 1864-1866, 4 vol. in-8°, avec un album de planches in-4° en 2 vol.

LABITTE (Alphonse). *Les manuscrits et l'art de les orner*. Paris, 1893, grand in-8°, fig.

Lafenestre (Georges). *La peinture italienne*. Tome Ier. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8°. fig.

Lalanne (Ludovic). *Dictionnaire historique de la France*. Paris, 1872, in-8°.

Larousse (Pierre). *Grand dictionnaire universel du* xixe *siècle*. Paris, 1866-1876, 15 vol. in-4° (aux mots *Fleurs de lis*, *Lis* et *Sceptre*.)

Le Blanc. *Traité historique des monnoyes de France*. Paris, 1690, in-4°, fig.

Le Bon (Gustave). *Les premières civilisations*. Paris, 1889, gd. in-8°, fig. — *La civilisation des Arabes*. Paris, 1884, gd. in-8°. pl. et fig.

Lecoy de la Marche. *Les Sceaux*. Paris, Quantin, s.d., pet. in-8°, fig.

Leist (Dr Friedrich). *Urkundenlehre. Katechismus der Diplomatik, Paläographie, Chronologie und Sphragistik*. Leipzig, 1882, in-16, pl.

Le Maout (Emm.) et Jh. Decaisne. *Traité général de botanique descriptive et analytique*. Paris, 1876. pet. in-fol., fig.

Lenormant (Fr.) *Monnaies et médailles*. Paris, Quantin. s. d. pet. in-8°, fig.

Louandre. *Les arts somptuaires*. Paris, 1857, 4 vol. pet. in-4°, dont 2 de planches.

Mabillon. *De re diplomatica libri VI*. — *Supplementum librorum de re diplomatica*. Paris, 1709-1714, 2 vol. in-fol.

Magny (marquis de). *Le Roy-d'Armes*. Florence, 1867, in-4°.

Martigny (l'abbé). *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Paris, 1865, in-8° fig.

Maspero (G.) *L'Archéologie égyptienne*. Paris, Quantin, s. d., pet. in-8° fig.

Matthæus (Ant.) *De nobilitate*. Amsterdam et Leyde, 1686, pet. in-4°, pl.

Millin (A. L.) *Dictionnaire des Beaux-Arts*. Paris, 1806, 3 vol. in-8°.

Montfaucon (Dom Bernard de). *Les monumens de la monarchie françoise*. Paris. 1729-1733, 5 vol. in-fol.

Moreri (Louis). *Le grand dictionnaire historique*. Amsterdam. 1740, 8 vol. in-fol.

Nangis (Guillaume de). *Chronique latine*. Ed. Géraud. Paris, 1843, 2 vol. in-8°.

Perrot et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Paris, 1882-1890, 5 vol. gd. in-8°, pl. et fig.

Pirenne (Henri) *Sedulius de Liège*. (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. xxxiii). Bruxelles, juin 1882, in-8°.

Prisse d'Avennes. *Histoire de l'art égyptien*. Paris, 1879, 1 vol. in-4° et 2 vol. de planches. — *L'Art arabe, d'après les monuments du Kaire, depuis le* viie *siècle jusqu'à la fin du* xviiie. Paris, 1877, 1 vol. in-4° et 3 vol. de planches.

Prou (Maurice). *Les monnaies mérovingiennes*. Paris, 1892. gd. in-8°, pl.

Reclus (Elisée). *Nouvelle géographie universelle* (Voy. dans le t. X, p. 499, le chapitre intitulé : Climat, flore et faune de l'Égypte).

Reinaud. *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de Blacas*. Paris, 1828, 2 vol. in-8°, pl.

Renaud. *Origine des fleurs de lis dans les armoiries royales de France*. (Dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1890), in.8°.

Reusens (Le Chanoine). *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2e édition. Louvain, 1885-1886, 2 vol. in-8°.

*Revue nobiliaire, historique et biographique* (Sandret), t. I. Paris, 1862, in-8°, pages 41 et 205.

Rey. *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*. Paris, 1837, 2 vol. pet. in-8°, avec 24 planches.

Ritter (Karl). *Géographie générale comparée ou étude de la terre dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire de l'homme*. Trad. de l'allemand par E. Buret et Edouard Desor. Bruxelles, 1838, gd. in-8°.

Roëmer-Büchner. *Die Siegel der deutschen Kaiser, Könige und Gegenkönige*. Francfort s/M., 1851, pet. in-8°.

Roquefort. *Glossaire de la langue romane*. Paris, 1808-1820, 3 vol. in-8°, (au mot *Leye*).

Sabatier (J.) *Description des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II*. Paris et Londres, 1862, 2 vol. in-8°, pl.

Schlumberger. *Numismatique de l'Orient latin*. Paris, 1878, in-4°, pl.

*Trésor de Glyptique et de Numismatique*. Paris, 1834-1850, in-fol.

Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier français*. Paris, 1858-1875, 6 vol. in-8°.

Voltaire. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. (Œuvres complètes, édition Salmon, 1825, t. IV, pages 78 et 290, chap. li.)

Von Eye (Dr A.) et Jacob Falke. *Kunst und Leben der Vorzeit*. Tome I et II. Nurenberg, 1859-1861, pet. in-4°, pl.

Vredius (O.). *Sigilla comitum Flandriæ*. Bruges, 1639, pet. in-fol., pl. — *Genealogia comitum Flandriæ*. Bruges, 1642, pet. in-fol , pl.

Wauters (Alphonse). *Géographie et histoire des communes belges. Brabant, Arr.d Nivelles, canton de Genappe*. Bruxelles, 1859, gd. in-8°, p. 15, col. 2. — *Landen. Description, histoire, institutions*. Bruxelles, 1883, in-8° de 92 pages p. 45.

Willemin (N. X.). *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des Arts depuis le* vie *siècle jusqu'au commencement du* xviie. Paris, 1839, 2 vol. in-fo pl.

Zeller (B.) et A. Luchaire. *Les premiers capétiens*. Paris, 1883, in-18, fig





# LE MÉGALITHE

## DE VILLE-SUR-HAINE

Bon-Vouloir-en-Havré, 15 septembre 1893

Messieurs et chers Confrères,

DANS une note précédente [1], j'ai eu l'honneur de vous rendre compte des premières fouilles que j'ai exécutées pour l'étude du monolithe découvert dans la propriété de M^me^ Monoyer, à Ville-sur-Haine.

Dès le début des fouilles, j'ai pu conclure, en me basant sur des observations purement géologiques, que le volumineux bloc de grès, objet de mes études, n'avait pu être amené où il gît actuellement que par mains d'hommes.

Il restait à fixer l'époque à laquelle le transport avait eu lieu et à chercher quelle fut la destination du monolithe.

En réponse à la première de ces questions, je présenterai les considérations suivantes :

1° Le monolithe de Ville gît sur une éminence dominant la vallée de la Haine ; il sert de limite entre trois parcelles de terre dont une porte, de temps immémorial, le nom de *« bonnier à la grosse pierre »*. Évidemment, ce monolithe ne peut être consi-

[1] Voyez *Annales*, tome VIII, p. 233.

déré comme ayant été primitivement une borne, eu égard à sa dimension colossale ; il y a tout lieu de croire, au contraire, qu'il existait avant la division des terres et que ce fut à une époque relativement rapprochée de la nôtre qu'on l'adopta pour fixer les limites ;

2° Partout, à Ville et dans les environs, l'on construit actuellement au moyen de briques, de calcaire carbonifère et de silex de Saint-Denis ; les blocs de grès landénien provenant du gravier de base du quaternaire sont aussi parfois utilisés, mais ils sont toujours de dimensions relativement petites. Nos maçons modernes, et encore moins les constructeurs du moyen âge — (qui, dans nos campagnes, se bornaient à ériger de pauvres demeures en torchis, en bois et en paille) — ne se sont certes pas donné la peine de hisser, sur les hauteurs dominant le village, notre énorme monolithe. S'il en avait pu être ainsi, il faudrait admettre que le transport aurait été fait en pure perte car notre bloc colossal gisait encore, il y a peu d'années, en plein champ, loin des habitations ;

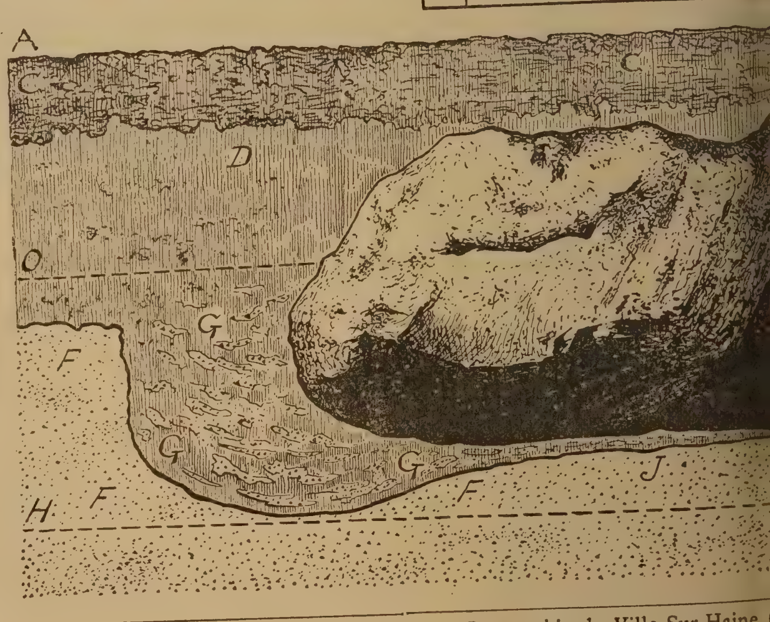
3° Au moyen âge, Ville-sur-Haine n'a vu s'élever, son territoire, aucune demeure seigneuriale importante à la construction de laquelle on aurait pu employer un bloc de grès aussi volumineux que le nôtre. En admettant un instant que ce dernier ait été utilisé pour la construction à cette époque comment, encore une fois, pourrait-on expliquer sa présence en pleins terrains qui, à part des silex taillés néolithiques épars, tels qu'on en rencontre partout aux environs de Mons, ne renferment aucun débris antique ;

4° Les Francs nous ont légué leurs tombes riches en mobilier funéraire, mais c'est en vain, presque toujours, que nous cherchons les emplacements des huttes, ou même d'autres traces du long séjour de ce peuple guerrier dans nos contrées. Ce n'est donc non plus aux Francs que l'on pourrait attribuer le transport du monolithe de ville ;

5° Les Romains et les Gallo-Romains étaient, comme on le sait, des constructeurs émérites, mais ils n'employaient que des matériaux choisis, des roches équarries, taillées soigneusement parfois, ou même polies, et de dimensions non exagérées, surtout en Gaule. Leur excellent ciment, mêlé à des moellons de volume peu considérable, à des carreaux de terre cuite, suffisait

# LÉGENDE

1. La ligne A B indique le niveau du sol avant la construction du mur de
niveau se trouvaient 20 centimètres d'humus (C). Les tranchées pratiquées
l'humus a partout la même épaisseur.
2. La ligne O P indique la base de la fondation du mur. Celui-ci repose sur
3. Sous l'humus se trouve une terre à briques (D) mélangée d'éléments hétér
natures, petits fragments de craie blanche etc. La présence de ceux-ci dén
place, sous sa forme primitive, naturelle et bien pure. Les travaux de cult
dernes ont du être les causes principales de ce mélange.
4. L'extrémité la plus volumineuse du Menhir se termine en E par une poin
(l'Ergeron non remanié désigné par F.)
5. Le Menhir est actuellement couché sur l'un de ses flancs mais l'étude du te
avait été pratiquée en G dans le but de l'y ensevelir. Toujours est-il que l
encore sur l'Ergeron, tandis que, vers le milieu et vers la pointe, il gît d
et comblée de terre à briques mélangée à des parties de l'assise sous-jace
6. Deux petits blocs de grès ayant pu avoir servi à caller le Menhir et à le
supposée ont été recueillis au cours des fouilles dans la fosse G.
7. Le Menhir touche la ligne de niveau H H en I tandis qu'il s'en éloigne d
celle qu'il devait occuper, suivant les lois de la physique, après avoir été
8. A partir des points M et N le Menhir se prolonge dans le sens de sa plu
en partie et ressort de l'autre côté de ce mur. La plus grande largeur du
9. Il semble résulter des faits exposés ci-dessus que le Menhir de Ville-su
la verticale K K dans le sens de sa longueur (2 mètres 67 centimètr
(L L —, 83 centimètres), qui fait saillie sur son extrémité pointue, il é




Pl. XIII. — Le menhir de Ville-Sur-Haine

é de Madame Monoyer. Sous ce
sinage du Menhir ont montré que

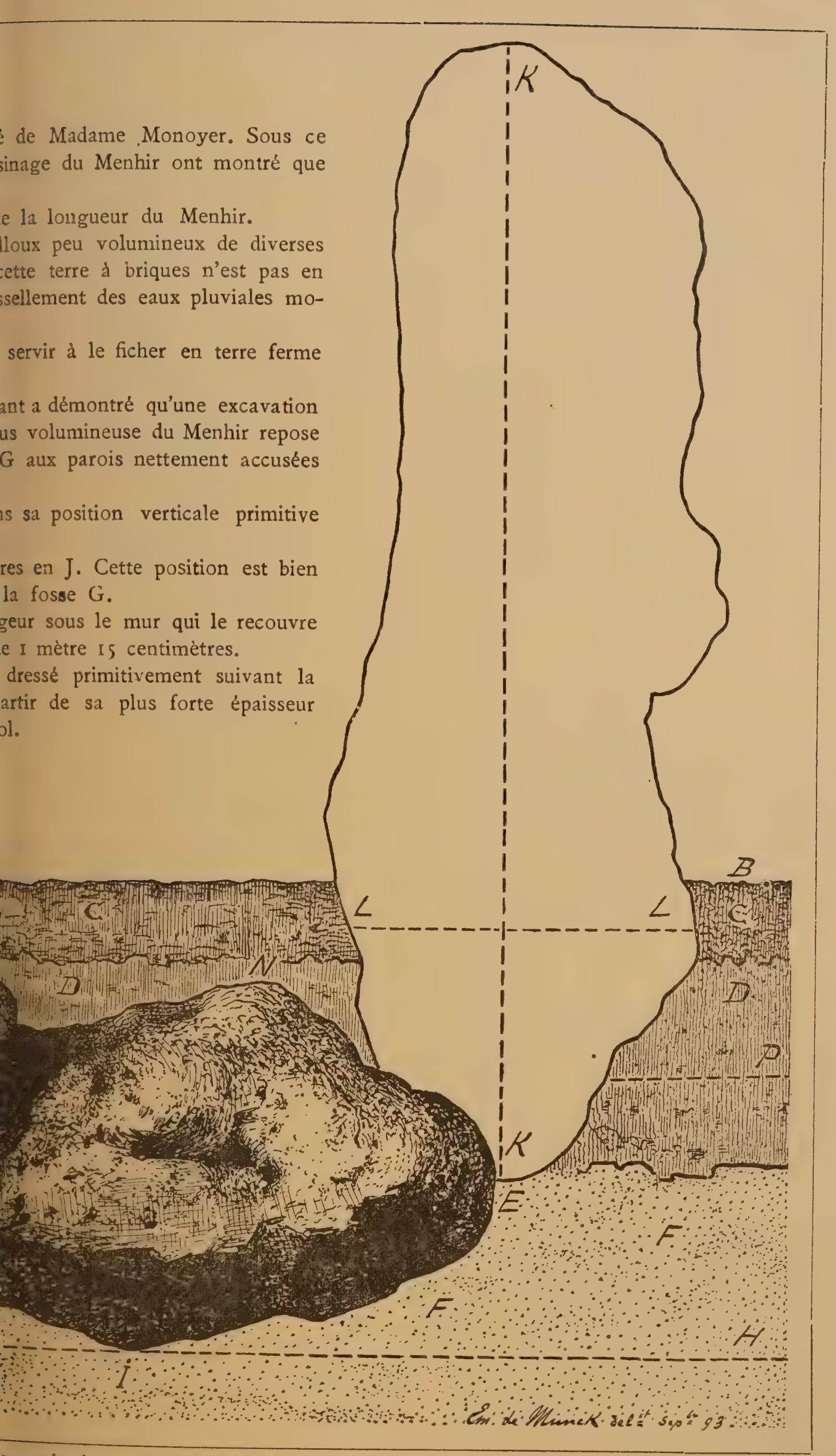
e la longueur du Menhir.
lloux peu volumineux de diverses
cette terre à briques n'est pas en
ssellement des eaux pluviales mo-

servir à le ficher en terre ferme

ant a démontré qu'une excavation
us volumineuse du Menhir repose
G aux parois nettement accusées

ns sa position verticale primitive

res en J. Cette position est bien
la fosse G.
geur sous le mur qui le recouvre
e 1 mètre 15 centimètres.
dressé primitivement suivant la
artir de sa plus forte épaisseur
ol.




s pratiquées par M. E. de Munck en juin 1893.



pour constituer des masses de maçonnerie capables de rivaliser avec nos plus belles bâtisses modernes. Le constructeur romain et gallo-romain était trop habile, et surtout trop pratique, pour compliquer son travail par des transports de matériaux volumineux à l'excès ; c'est en dire assez pour qu'il soit admis que notre monolithe aux formes grossières, irrégulières et au poids considérable n'a jamais fait partie d'une construction Belgo-Romaine quelconque. Du reste, jusqu'à ce jour, malgré le nom caractéristique de Ville-(*villa*)-sur-Haine, je n'ai découvert, sur le territoire de cette commune, aucun débris qui puisse attester l'existence de constructions Belgo-Romaines de quelque importance.

Eu égard à ce qui précède, je crois pouvoir émettre cette conclusion que je maintiens jusqu'à preuve péremptoire du contraire : Le monolithe de Ville-sur-Haine est un de ces monuments colossaux, commémoratifs ou religieux, un *Menhir*, comme en ont érigé les peuples de la dernière période des temps préhistoriques.

Je viens de prononcer le mot Menhir ; c'est, en effet, à cette catégorie de monuments que semble se rapporter la pierre de Ville : La partie actuellement dégagée, contre le mur de la propriété de M^me^ Monoyer, mesure en longeur 2 mètres 67 cent. et, en épaisseur 83 cent. ; l'extrémité la plus volumineuse du bloc se termine par une pointe qui a dû servir à le ficher en terre ferme (l'Ergeron sous-jacent). Notre monolithe est actuellement couché sur l'un de ses flancs, mais l'étude du terrain avoisinant paraît démontrer qu'une excavation a été pratiquée dans le but de l'y ensevelir. Toujours est-il que la partie la plus volumineuse du monolithe repose encore sur l'ergeron tandis que, vers le milieu et vers la pointe, il gît dans une fosse nettement accusée et comblée de terre à briques mélangée à des lambeaux de l'assise quaternaire sous-jacente.

Mais ce sont là des faits que je voudrais voir contrôler sévèrement par mes confrères géologues les plus compétents.

Dans tous les cas, je prie la Société d'archéologie de bien vouloir désigner des délégués qui viendront étudier le monolithe de Ville-sur-Haine et feront rapport sur leurs observations (1).

Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, etc.

Em. de Munck.

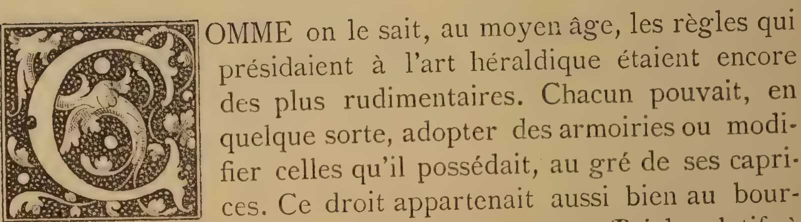
(1) Voyez ci-après, page 250.



## Un changement de sceau et d'armoiries, à Anvers, en 1401.

LA

# FAMILLE CLARENSONE



COMME on le sait, au moyen âge, les règles qui présidaient à l'art héraldique étaient encore des plus rudimentaires. Chacun pouvait, en quelque sorte, adopter des armoiries ou modifier celles qu'il possédait, au gré de ses caprices. Ce droit appartenait aussi bien au bourgeois qu'au gentilhomme. Aussi les documents officiels relatifs à des questions de ce genre sont-ils des plus rares. Nous considérons donc comme une bonne fortune la découverte que nous avons faite dans les archives communales d'Anvers, d'un acte officiel qui constate un changement de sceau et d'armoiries.

Le 19 décembre de l'année 1401, un des échevins d'Anvers, du nom de Quentin Clarensone, comparaît devant le magistrat, représenté par les deux échevins Jean Roebosch et Wautier den Lichten, et déclare qu'il vient de modifier son sceau, mais qu'il

reconnaît pour valables toutes les pièces qu'il a scellées antérieurement.

On le voit, c'est de sa propre autorité que l'échevin anversois apporte des modifications à son scel; il se borne à en faire part au public.

Voici cette pièce importante, telle que nous l'avons copiée dans les actes scabinaux [1] :

Int jaer XIIIj ende een, XIX dagen in December, soe toende Quinten Clarensone, scepene tantwerpen op dien tyt, ter presentie van Jan Roebosch ende Wauteren den Lichten, scepenen tantwerpen inden selven tiden, dat hi sinen zeghel, daer hi mede ghezegelt hadde, van desen tyt heeft doen veranderen en vermaken, overmids ghebreecs wille dat hire ane hadde, mids dat hine dede verminderen, behoudelic hadde hi enighe brieven daer mede bezeghelt, vore desen dach, die hilt hi van weerden.

Nous avons cherché ensuite à découvrir le sceau de l'échevin Clarensone et à nous rendre compte des changements qu'il y avait apportés. Grâce à l'obligeance de notre ami, M. L. Theunissens, nous avons eu l'heureuse chance de découvrir dans les archives de la cathédrale d'Anvers, deux actes auxquels étaient attachés des sceaux de Clarensone, le premier antérieur, et le second postérieur à l'acte dont nous venons de donner copie.

Le premier sceau est attaché à un acte de 1399. En voici la reproduction exacte :



On le voit, à cette époque, Quentin Clarensone portait : de... à trois étoiles flamboyantes à 6 rais de... posées 2 et 1, chargé en cœur d'un écusson de... à un oiseau (héron ?)... L'écu est

[1] Scab. Prot. 1396 tot 1401, f° 349.

entouré d'ornements linéaires ogivaux, parsemés de fleurs de lys et de l'inscription : S. Quinten Clarenson...

Voici maintenant le sceau postérieur à notre acte; il est apposé à une pièce de 1401 :



Les modifications apportées aux armoiries sont moins radicales qu'on pourrait le croire à première vue; la plus importante est la suppression de l'écu en cœur. L'écusson est cette fois tenu par une damoiselle en costume de l'époque, aux côtés de laquelle se voyent deux lettres, que nous lisons N, I, mais dont la signification nous échappe. L'inscription porte également : S. Quinty Claren Sone.

Si nous considérons maintenant les meubles de ces deux armoiries, des étoiles flamboyantes, ne pourrait-on pas y trouver quelqu'analogie avec le nom de Clarensone? (Claer ou klaar, clair, lumineux, etc.) Dans cet ordre d'idées, il y aurait encore lieu peut-être de faire remarquer et de rapprocher de ces armoiries celles de la famille Van Zon, que notre ami, M. Th. de Raadt, a bien voulu nous signaler. En 1425 et 1427, Lambrecht Van Zon, échevin d'Anvers, scellait d'un écu chargé de trois étoiles flamboyantes, la première cachée par un franc quartier à une anille. L'écu soutenu par un ange [1]. Si l'on tient compte du nom de ce dernier personnage, ne serait-on pas fondé de voir plutôt dans son blason des soleils et de le considérer aussi comme armoiries parlantes? Il est vrai qu'en règle générale les soleils sont représentés avec un plus grand nombre de rayons alternativement droits et flamboyants, mais en étudiant dans leur ensemble les blasons adoptés à cette époque à Anvers, nous serions tentés de constater que l'usage existait de donner aux soleils la figure d'étoiles flam-

[1] Archives des hospices d'Anvers. Buitengoeden, cart. I.

boyantes. Nous pourrions donc également prendre pour des soleils les meubles de l'écu de Quentin Clarensone.

Quoi qu'il en soit, nous avons cherché ensuite à avoir quelques détails au sujet de la personne et de la famille de l'échevin Clarensonne, et nous avons été assez heureux de découvrir quelques particularités intéressantes.

D'après l'historien Torfs [1], Clarensone était échevin en 1399, et avait été nommé « op ten vyfsten dach van aprille ».

Un manuscrit, faisant partie de notre collection, et qui donne la liste de tous les magistrats et dignitaires anversois, renseigne Clarensone comme échevin pendant les années 1397, 1398, 1399, 1402, 1405, 1413 et 1429.

En 1409, le souverain désigna comme commissaires chargés de présider et de surveiller l'élection scabinale : les seigneurs de Lillo et d'Assche et Quintin Claerensone.

Dans les volumes contenant les actes passés devant les échevins d'Anvers, nous avons relevé diverses dates de la nomination à l'échevinat de notre personnage, entre autres : 1397, *scabini constituti, anno XCVIJ in festo beate Barbare Virginis... Quintin Clarensone* (f° 187).

1398, *Mutatio scabinorum, anno XCVIIJ*, XXVII *die novembris... Quintine Clarensone*.

1399, *Mutatio scabinorum in festo conceptionis beate Marie... Quintin Clarensone.*

L'échevin Clarensone avait épousé une femme appelée Elisabeth, dont le nom de famille nous est inconnu. Elle lui donna deux fils : Jean et Henri, et une fille, Catherine. Il habitait une maison appelée « *den Wakenhert* » et située « *op de Roeye* ». C'est le Canal au Sucre actuel. A l'occasion du mariage de sa fille, il procède, le 23 juin 1399, conjointement avec ses enfants, au partage des biens délaissés par sa femme défunte [2]. Dans cet acte, passé devant les échevins, comparaît « Quentyn Clarensone, ons medescepen » avec ses enfants : « Jan ende Henric Quintynss, ghebroeders, ende Katline, haer zuster. » Ils partagent les biens de « Lysbetken wethich wyf wilen Quintyns vorscreven ende moeder van Janne, Henric ende Katlinen ».

[1] Oude schependom van Antwerpen.
[2] Schep. briev. 1394 tot 1408, f° 215.

Les enfants reçoivent pour leur part de nombreuses rentes, plus la moitié de la maison dont nous venons de parler « een huysinghen met plaetsen, gronde, geheeten den Wakenhert, ghestaen op de roye ». Ensuite la moitié d'une terre située à Lillo et d'une grange « eene schuere met hove ende gronde, ghestaen in Daudane » (C'est la rue Oudaan actuelle). Le père recevait le quart de ces mêmes biens en nue-propriété et le quart en usufruit.

Le 9 août de la même année 1399, Quentin Clarensone cède à son fils Jean le quart qui lui appartenait de la maison « op de Roeye [1] ».

Il fit sans doute cette cession à cause d'un nouvel achat qu'il avait en vue. En effet, le 27 février 1401, il achète de Jan Schoenhout et de sa femme Katline, une maison, sise rue des Peignes, et appelée « den Vos », et, à la même date, il loue aux anciens propriétaires l'immeuble qu'il venait d'acquérir et qui était voisin de la maison qu'il occupait alors. Voici comment s'exprime l'acte de vente et de location [2] : « De huys gheheeten den Vos met hove, gronde, borneputte, stalle ende met loeve, achter daer hi nu in woent en ghelyc als hyt nu besettende es, ghestaen inde Camerstrate neffens Jans Walen. »

Suivant toutes probabilités, c'est au même Clarensone qu'est due la fondation d'une messe dans l'église de la citadelle. Nous trouvons, en effet [3], qu'en vertu des dispositions dernières de « Quintinus dictus Clarensone » ses héritiers exécutent, en 1468, les clauses de son testament. A cet effet, ils font don à la chapelle de Saint-Quentin, dans l'église de la citadelle, « in altàre sancti Quintini in ecclesia Castri » de certains revenus garantis par des biens situés à Beirendrecht et à Wilmarsdonck « in loco dicto Loyck ». Cette fondation fut augmentée à la même époque par un certain Peter Bordoinck.

L'échevin Clarensone avait un frère ou un fils du nom de Jan Clarensone [4], qui mourut avant le 19 juillet 1458. Celui-ci épous

[1] Loc. cit. f° 222 v°.
[2] Schep. br. 1394 tot 1408 f° 251 v°.
[3] Archives de la cathédrale. Capell. capsa 98.
[4] Schep. br. 1458, I, f° 29.

Katline Skonincx et en eut au moins deux fils et une fille, savoir : 1° Katline Clarensone, qui épousa David Vorsselman [1]; 2° Quinten Clarensone [2], qui fut religieux dominicain dans le couvent d'Anvers. Les actes le nomment : « Brueder Quintine Clarensone, predickere tantwerpen ». Le couvent des dominicains d'Anvers, fondé en 1244, avait pour prieur, à l'époque qui nous occupe, « Jacobus de Maclinia » S. T. D., confesseur et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne [3]; 3° Le second fils avait nom Jorys Clarensone. Il épousa Digne Boudenssone, qui était fille de Gheerd, boulanger, habitant Bergen op Zoem, et sœur de Bertelmeeus et Pauwels Boudenssone [4]. Il en eut une fille appelée Marie. Jorys Clarensone exerçait la profession de boulanger *backer* et habitait *in den loozengawech by tvleeschuys*. Il devait livrer hebdomadairement une partie des pains qui servaient aux distributions pieuses faites dans l'église Notre-Dame. Un acte de 1455 [5] nous dit en effet qu'il livrait *telker weke vierthiene broode wegende tstuc achthien loot gebacken, te wetene sevene kerspette ende sevene terwene alsmen den capellanen tonser vrouwen van huer distribucien te backen pleegt*. Il possédait encore un bien situé aux environs du Clapdorp [6] *een huis metten hove buyten de Coepoerte byde Drencke neffens Sheerenstrate geheeten den Gansendriesch*. Jorys Clarensone mourut avant le 24 juin 1459, et, à cette époque, sa fille a pour tuteurs son oncle David Vorsselman ainsi que Thomas Maes, et les frères Jean et Nicolas den Coster.

Voilà les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir jusqu'ici touchant la famille Clarensone.

FERNAND DONNET.

[1] Loc. cit. 1458, I, f° 180 v°.
[2] Loc. cit. 1459, 67 v°.
[3] Belgium Dominicanum.
[4] Schep. br. 1459, 283 v°.
[5] Loc. cit. 180 v°.
[6] Loc. cit. 1456, I, 268.





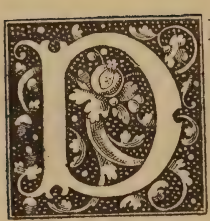
# UNE NOMINATION

DANS LA

# Garde Bourgeoise

## à Anvers, au XVII$^{e}$ siècle.

---



ERNIÈREMENT, dans un pays voisin, nous avons pu être témoins de faits très peu édifiants. Il n'était bruit que d'achat de consciences, de trafics de places et d'autres actions peu délicates, quoique parlementaires. Ces désordres, nous l'avouons, sont très peu archéologiques et on nous demandera sans doute quel prétexte nous pouvons trouver pour les rappeler dans cette docte enceinte. Nous tenons simplement à prouver que ces faits qui ont fait crier bien haut à la corruption du siècle, avaient eu autrefois des précédents, et que nos pères ont pu avoir les mêmes motifs que nous, pour flétrir certains marchés peu honorables. Ce qui prouve une fois de plus que « nil novi sub sole. »

Ces réflexions nous sont suggérées par la découverte, aux Archives communales d'Anvers, dans les minutes du notaire Dewinter, en l'année 1639, d'un contrat des plus curieux. Un certain Pierre van der Avort, était capitaine de la garde bourgeoise

dans la xiie section ; il avait prêté serment en cette qualité le 6 octobre 1633 [1]. A l'époque où la pièce qui nous occupe a été dressée, il venait de mourir et la place était vacante. Ce grade était convoité par Jan Verdussen, qui avait obtenu la protection du peintre Jan Baptist Borrekens. L'artiste, désireux de satisfaire l'ambition de son protégé, ne se borna pas à suivre les usages réguliers, mais voulant encore être plus sûr de son fait, il s'adressa à un nommé Jan Geerts. Nous avons vainement cherché des détails concernant ce dernier personnage, de manière à pouvoir expliquer le crédit dont il jouissait. La seule indication que nous ayions trouvée, c'est qu'il avait épousé Maria Memereyns [2] ; nous ne supposons toutefois pas devoir chercher dans cette particularité, les motifs de son influence.

Borrekens et Geerts ouvrirent donc des négociations, et ne tardèrent pas à tomber d'accord. Pour donner plus de poids à leur transaction, ils la firent coucher sur papier timbré. Dans cette pièce, le tabellion constate avec toutes les formules d'usage, que Jean-Baptiste Borrekens, vend à Jean Geerts, d'abord : deux tableaux de Jordaens. « Twee doecken schilderijen zijnde beyde twee Jordaenen. » Chacune de ces pièces était estimée valoir 8 florins. On le voit, ce ne devait pas être des œuvres d'un mérite bien transcendant. La livraison devait se faire, par mesure de précaution, seulement quand Verdussen aurait obtenu la place de capitaine de la Garde bourgeoise « van de borgelyck Wachte » en remplacement du capitaine van der Avort. Toutefois, en homme prudent, Borrekens prend des précautions pour le cas où son protégé n'obtiendrait pas la place convoitée. Dans cette éventualité, Geerts devra restituer les deux tableaux, et au lieu de recevoir 16 florins, il devra en payer 22. Le second point du contrat stipule également une autre vente d'un tableau représentant cette fois le passage de la mer Rouge « een stuck schilderije op doeck daer de kinderen van Israël door de Roode zee gaen. » Cette seconde transaction est conclue pour stimuler le zèle de Geerts. En effet, le tableau lui appartiendra seulement si Verdussen est nommé capitaine avant le 1er août subséquent. Dans le

[1] Registres ms. de la Garde bourgeoise. — Arch. comm. Anvers.
[2] Scab. prot. — Arch. comm. Anvers.

cas contraire, il doit non seulement restituer l'œuvre d'art, mais encore payer une amende de 36 florins.

Ici se termine cette pièce, curieuse, exemple peut-être unique, ou du moins seul survivant de pratiques que nous ne soupçonnions guère. Il est en effet, pour le moins étrange, de voir des œuvres d'art servir de prix pour l'achat d'une magistrature bourgeoise, et de constater que pareille transaction a obtenu le concours d'une entremise officielle.

Nous avons tâché de savoir si ces manœuvres avaient eu un résultat heureux pour les contractants. Nous avons parcouru à cet effet les anciens registres de la Garde bourgeoise, et nous avons trouvé que le 30 juillet 1639, Cornelis Hessels prêta serment en qualité, de capitaine de la Garde bourgeoise en remplacement de van der Avort. L'infortuné Verdussen n'obtint donc pas la place, malgré ses peintures.

Il intéressera peut-être d'avoir maintenant quelques détails au sujet des acteurs qui jouèrent un rôle dans cette transaction.

Nous avons consulté à ce sujet les archives d'Anvers.

Jan Verdussen était fils du libraire Jérôme Verdussen « boeckvercooper » qui mourut en 1635 et de Marie Scheyfs. Verdussen eut d'autres enfants encore, entr'autres : Jérôme Verdussen, le jeune, qui épousa Elisabeth Semonts au Emons ; Guillaume Verdussen ; Elisabeth Verdussen et Marie Verdussen, femme du libraire Guillaume Lesteens.

Borrekens, appartenait à une ancienne famille, établie à Anvers depuis le milieu du xvi^e siècle, et qu'il ne faut pas confondre avec la famille des barons de Borrekens actuels. Son auteur, Jean Borrekens fils de Luc, né à Cortenberg [1], fut reçu bourgeois d'Anvers le 2 février 1564. Jean-Baptiste Borrekens dont nous nous sommes occupé, était un peintre de l'École de Rubens. Le musée de Madrid possède deux tableaux dûs à sa palette, dont l'un représente la glorification d'Hercule. Il était né à Anvers le 17 mai 1611. En 1630, il devint franc maître de la « gilde saint Luc. » Il était frère du graveur Mathieu Borrekens.

Il épousa à Anvers en l'église Saint-Georges, le 30 janvier 1636, Catherine Breughel, fille de Breughel de Velours. L

1 Généalogie ms. dressée par le b^n de Borrekens.

grand peintre Pierre-Paul Rubens fut un des témoins de cette cérémonie. Borrekens eut trois enfants savoir : 1° Pierre-Paul, filleul du grand Rubens, né le 12 mai 1637 ; il devint négociant ; 2° Claire Christophorine, beguine et 3° Guillaume Ambroise, licencié en droit, créé en 1665 à Jérusalem, chevalier du Saint-Sépulcre ; revenu dans sa patrie, il se fit religieux, et fut reçu le 13 novembre 1667 comme profès chez les capucins sous le nom de Frère Bonaventuro.

Jean-Baptiste Borrekens perdit sa femme en 1654. Il se remaria deux ans après le 2 décembre 1656 avec Anne-Marie van Ginderdeuren. Il mourut le 13 février 1675. A l'époque de son décès il habitait à Anvers au Rivage « op oever », et avait réuni dans sa demeure une grande quantité d'œuvres d'art. Circonstance digne de remarque, Borrekens, gendre de Breughel, ami de Rubens, était également beau-frère de Teniers, mais il était en fort mauvais termes avec ce dernier.

Le peintre Jordaens dont les tableaux servirent de prime au marché qui nous occupe, n'est pas, comme on pourrait le croire, le grand peintre Jacques Jordaens. Il s'agit ici de Hans Jordaens, troisième du nom. L'historien de l'école de peinture d'Anvers, M. vanden Branden, nous fournit quelques détails sur cet artiste. Hans III Jordaens, appelé « den Langen Jordaens » était fils de Hans II Jordaens ; il naquit vers 1595 et épousa le 26 novembre 1617, en l'église Notre-Dame à Anvers, Marie van Dyck. Il fut inscrit en 1620 sur les rôles de la gilde Saint-Luc, sous le nom de « Hans Jordaens den jonghen ». Il mourut en juillet 1643. Il peignit surtout des tableaux dont les sujets étaient empruntés à l'ancien testament, parmi lesquels il se fit une spécialité du Passage de la mer Rouge. Il reproduisit ce sujet dans une grande quantité de ses tableaux.

En terminant disons encore un mot de la garde bourgeoise. Cette institution est assez connue pour que nous nous abstenions de donner de grands détails sur sa composition. En faisaient partie tous les bourgeois d'Anvers, âgés de 18 à 60 ans, à l'exception des indigents et des malades [1]. Toutefois certaines autres catégories de citoyens jouissaient de l'exemption de cette charge ;

[1] Ordonnances du magistrat d'Anvers.

parmi eux, citons : les soldats, l'écoutête et ses employés, l'amman, le secrétaire de la ville, les trompettes de la tour, les employés de la prison « du Steen » et du « Backers toren ». D'autres pouvaient s'exempter de ce service moyennant finances, tels : les marguilliers, les aumôniers, les employés des églises : chantres, organistes, écolâtres, clercs, etc., les employés de la ville, et les avocats exerçant depuis dix ans, les médecins, les négociants faisant partie d'une nation étrangère, etc.

Le garde dont la femme était malade ou en couches obtenait également une exemption provisoire.

On sait que la garde de la ville était dévolue à ces ghildes armées. Quand une place de capitaine ou « wachtmeester » était ouverte, un délégué de la « wachtcamer » soumettait au magistrat une liste de douze personnes parmi lesquelles on choisissait le titulaire pour la place vacante. L'élu prêtait serment en séance plénière des doyens des ghildes. Chaque capitaine recevait des appointements annuels de 610 florins, mais de ce montant il devait payer 32 florins au secrétaire de sa compagnie, 54 florins aux six prévôts de la garde, 26 florins aux deux tambours, 18 florins pour l'entretien des feux des corps de garde, 12 florins pour l'inspection des mousquets, 12 florins à celui qui porte le mot d'ordre aux postes intérieurs, 16 florins à ceux qui font le service des postes extra muros, 50 florins pour la réparation des tambours et le nettoyage des fusils.

Par contre, une somme de 100 florins lui était payée chaque fois qu'il devait faire confectionner une nouvelle enseigne.

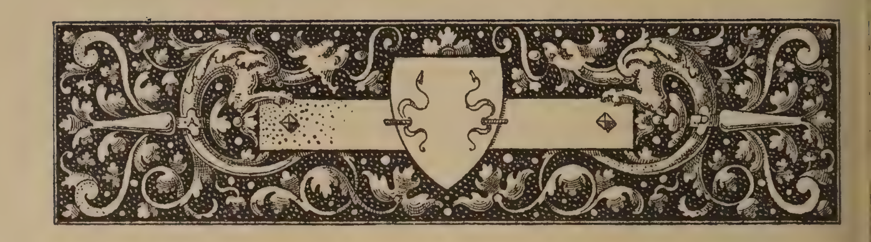
Les officiers de la garde bourgeoise avaient un patron religieux, Saint-Jean Capistranus, dont la confrérie avait son siège dans l'église des Pères mineurs Récollets. Le saint y était honoré sous le titre de : « H. Joannus Capistranus, bescherm heyligen der capiteyns, officiaelen en alpherissen der stad Antwerpen ». Avant la fin du XVII^e^ siècle, ces officiers n'avaient pas de patron spécial. Quand le 16 octobre 1690 le pape Alexandre VIII canonisa ce bienheureux personnage qui avait contribué à délivrer Belgrade des Turcs, ils résolurent d'adopter le nouveau saint pour patron de leur compagnie « als die gelukkiglyk en victorieus gevoert heeft het vaendel des H. Kruys tegen de ongeloovige ». Ainsi s'exprime le manuel de la confrérie. Celle-ci fut

fondée le 15 juillet 1691 ; dès le premier jour, 38 porte-drapeaux de la ville se firent inscrire comme confrères. Le pape Innocent XII confirma cette érection le 10 janvier 1693, et l'évêque d'Anvers l'approuva à son tour le 24 mai 1694.

Ne pouvaient faire partie de cette confrérie que les porte drapeaux et les capitaines ainsi que leurs femmes et enfants.

FERNAND DONNET.





# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 3 juillet 1893.

*Présidence de* M. le comte M. DE NAHUYS, *président* [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-six membres sont présents [2].

M. le baron DE LOË, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

M. V. TAHON attire l'attention de ses collègues sur les travaux que la Société générale fait exécuter en ce moment, rue d'Isabelle.

**Correspondance.** — M. S. De Schryver s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Donnet, Van der Borght, Ballion et Lefèvre remercient pour leur nomination de membres effectifs.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Cumont, Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, Hecq et Vanderlinden.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes A. Daimeries, G. Matyn et P. Errera ; MM. Arm. de Behault de Dornon, Maroy, Alph. Hanon de Louvet, Ronner, Lavalette, Puttaert, Haubrechts, V. Tahon, Donnet, De Soignies, P. Errera, Van Gele, Schweisthal, Cabillauw, van Malderghem, de Raadt, Bastin, Malfait, Titz, Michaux, Goyens, Ortman, Wehrlé, Van Havermaet, Van Hoof, Wallaert, De Beys, G. Matyn, Alb. Dillens, A. Daimeries, Hannay, Aubry, Schuermans, Lacroix, Verbueken et Schavye.

Mme Gustave Rion fait part du décès de son mari, membre effectif. *(Condoléances.)*

M. Vorsterman-Van Oyen annonce la mort de son fils. *(Condoléances.)*

La Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

Le comité de la Section d'Art monumental des Musées royaux regrette de ne pouvoir donner suite à la demande d'achat du buste du poète Raoul.

M. de Munck adresse à la Société la lettre suivante au sujet de la découverte, à Ville-sur-Haine (Hainaut), au lieu dit *le bonnier de la grosse-pierre*, d'un bloc de grès aux dimensions colossales qui pourrait être un *menhir*.

Bon-Vouloir-en-Havré, le 20 juin 1893.

Messieurs,

On vient de découvrir, à l'occasion de la construction d'un mur entourant la propriété de Mme Monoyer, à Ville-sur-Haine, un bloc de grès landénien aux dimensions colossales.

La famille Monoyer, comprenant l'intérêt que pourrait offrir à la science l'étude de ce bloc, s'empressa de m'avertir.

Aidé de mon fouilleur habituel, je pus bientôt m'assurer du mode de disposition du bloc dans le terrain. Un simple coup d'œil, jeté dans la tranchée, dès le début des fouilles, me permit également de conclure que ce bloc colossal n'a pu être apporté là que par la main de l'homme et non par l'intervention d'un phénomène géologique quelconque.

En effet, au lieu d'être *en place*, dans le *terrain landénien*, ce qui serait sa position d'origine, normale, et tout à fait naturelle, ou bien encore, au lieu de reposer, *sous* es *sables* et les *limons quarternaires*, au milieu des *graviers de base* de ces derniers terains, et constituer ainsi un témoin des grandes érosions auxquelles on doit le reusement primitif de la vallée de la Haine, ce bloc git *au-dessus* de l'assise quarernaire la moins ancienne : le *limon stratifié* ou ergeron. C'est là un fait géologique ndiscutable qui, à lui seul, peut éclairer l'archéologue et l'engager fortement à oursuivre ses fouilles.

Le bloc de Ville-sur-Haine, découvert au lieu dit : *le bonnier de la grosse-pierre* 'a pu être apporté que par l'homme, après la période des dernières formations géoogiques auxquelles on doit le relief actuel de notre sol. Serait-ce un *monument égalithique* comme la pierre colossale que l'on voyait naguère dominer les plaines e Bray-lez-Binche ? Tout milite, jusqu'ici, en faveur de cette hypothèse.

Il y a donc lieu de s'attendre à ce que, sous peu, les fouilles viennent définitivement trancher la question.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Em. de Munck.

**Dons et envois reçus. —** *Pour le Musée :* empreinte du sceau de l'abbaye de Sonnebeck (don de M. Romilly Allen);

Médaille frappée à l'occasion du xxv$^e$ anniversaire de la fondation de la Société historique de Compiègne (M. P. Saintenoy) ;

Urne-ossuaire, *tegula*, fibules, bagues, ornements, monnaies, etc., provenant d'un cimetière belgo-romain à Haulchin (commission des fouilles) ;

*Pour la Bibliothèque* : MM. Le Baron de loë, de Raadt, Schaaffhausen fils et Arm. de Behault font don de brochures et de journaux.

Une quarantaine de sociétés savantes, de revues et journaux du pays et l'étranger envoient leurs publications.

Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXII, livraison V, 1893;

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 1893, n° 2;

Revue Bénédictine, n° 6, juin-1893 ;

Monatsblatt der Kais. Kön. Heraldischen Gesellschaft « Adler », n$^{os}$ 149 (mai 1893) et 150 (juin 1893) ;

L'Architecture (journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français) année 1893, n$^{os}$ 22, 23, et 24 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, n$^{os}$ 619 (30 mai 1893), 620 (10 juin 1893), 621 (20 juin 1893);

Notizie degli scavi di Antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei, (Indice topografico per l'anno 1892);

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 3$^e$ année, n° VI, 15 juin 1893;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, avril, n° 4;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1$^{er}$ trimestre de 1893;

Boletin de la Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa 3$^e$ année, juin, 1893;

John Hopkins University studies in Historical and Political Science, XI$^e$ série, n$^{os}$ 5-6. (Church and State in North Carolina); n$^{os}$ 6-7 (The condition of the Western Farmer);

Revue bibliographique belge, 5$^e$ année, n° 5, mai 1893;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part. VIII, new series, déc. 1892;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XV, part. 6 et 7;

Mittheilungen des K. K. Oester. Museums für Kunst und Industrie, 8$^e$ année, liv. 6;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livraisons du 14 et du 21 janvier 1893;

L'Excursion, 14$^e$ année, n$^{os}$ 4, 5-6, avril-mai-juin 1893;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI 1893, pages 29 à 36.

Ons Volksleven, 1893, liv. 6

Analecta Bollandiana, tome XII, fasc. II et III ;

Tenth Annual Report of the Board of Trustees of Public Museum of the city of Milwanker (September 1st. 1891, to august 31st. 1892) ;

Vierenzestigste verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap van Geschied, Oudheid en Taalkunde te Leeuwarden over het jaar 1891-1892;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIII, band. II und III, Heft;

Annales de la Société pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre 4e série, tome, X, 37e volume de la collection, 2e livraison supplémentaire (1887) et 5e série, tome IV, 41e volume de la collection, 1re livraison (1891) ;

Revue belge de Numismatique, 1893, 49e année, 3e livraison ;

Revue de l'Art Chrétien, 5e série, 1893, tome IV, 3e livraison ;

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, tome XXIX (année 1892).

Bulletin Historique (Société des Antiquaires de la Morinie) 164e livraison, t. IX, année 1892, 4e fascicule ;

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique (Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes), 44e année, tome 42 nos 11 et 12 ;

Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, t. 42 (3e série, 20e vol.) ;

L'Emulation, 1893, no 4 ;

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, t. III, fasc. 4, t. IV nos 1 2 et 3 ;

Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 2e série, t. IV, fasc. 4.

**Elections.** — Monseigneur Simon, MM. le vicomte B. de Jonghe, A. Desvachez, C. Goevaert, écuyer A. Merghelynck, A. Stordeur, A. Verdussen, et l'abbé J.-B. Vossen sont nommés membres effectifs.

Madame G. Hecq et MM. Daimeries père et fils, sont nommés membres associés.

MM. G. Cumont, P. Combaz, le baron A. de Loë, G. Hecq et L. Paris sont maintenus dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaires et de bibliothécaire-archiviste.

**Rapports.** — M. le Baron DE LOË, secrétaire de la commission des fouilles, donne lecture des rapports suivants :

*Sondages à Grimberghe ;*

*Sondages à Meir, près d'Hoogstraeten ;*

*Découverte de sépultures antiques à Bonnerue* (Moirsy) ;

*Substructions et cimetière belgo-romains à Haulchin.*

**Exposition.** — Deux miniatures représentant la perception des droits seigneuriaux. (M. Destrée) ;

Images religieuses anciennes (M. A. de Behault de Dornon) ;

Urne-ossuaire, *tégula*, fibules, bagues, ornements, monnaies, etc... provenant d'un cimetière belgo-romain à Haulchin. (Commission des fouilles) ;

Vierge en bois polychromé. (M. le Dr Maroy).

**Communications.**

J. van Malderghem. — Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française.

P. Errera. — Les Waréchaix.

G. Hecq. — De la publication des vieux textes.

J. Destrée. — Les achats de l'Etat belge à la vente Spitzer.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

---

## Séance mensuelle du lundi 4 septembre 1893.

---

*Présidence de* M. le comte de Nahuys, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-cinq membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — M. J. van Malderghem s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Monseigneur Simon, MM. le vicomte B. de Jonghe et l'abbé J.-F. Vossen remercient pour leur nomination de membres effectifs.

Il est fait part à la Société du décès de MM. E. Catteaux et R. Dupriez, membres effectifs. *(Condoléances.)*

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître, en réponse à notre lettre du 11 avril dernier, qu'il ne peut mettre à notre disposition que le *Bulletin* de la Commission royale d'Histoire, et ce, en échange d'un exemplaire de toutes nos publications.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Destrée, P. Combaz, P. Saintenoy, le baron A. de Loë, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Arm. de Behault de Dornon, de Raadt, Jamaer, Puttaert, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Préherbu, le vicomte Desmaisières, Donnet, Van Gele, G. de Cannart d'Hamale, Ronner, Ganz, Ortman, de Brabandère, De Witte, De Proft, Ed. van den Broeck, Kestens, Bastin, baron Bayet, Tahon, Bosché, Wallaert, Mahy, Cabilliauw, Michel, De Soignies, De Beys, Malfait, Titz, Heetveld, le Dr Schuermans, Wehrlé, Lavalette, Lacroix, Schavye, Hannay et Aubry.

L'Administration communale de Bruxelles nous informe que la Députation permanente du Conseil provincial nous a alloué sur les fonds provinciaux de l'exercice 1893, un subside de 300 francs.

M. le Conducteur des Ponts et Chaussées fait appel à la Société pour dresser, de concert avec lui, conformément aux instructions contenues dans la dépêche ministérielle du 22 avril dernier, un tableau des maisons ou bâtiments présentant une certaine valeur architecturale situés dans les rues dont il donne l'énumération.

Il est décidé que la Commission administrative fera le nécessaire pour satisfaire entièrement à cette demande.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

M. Frédéric Moreau, père. — Supplément à l'album Caranda. 2e partie du fascicule de 1892. — Les fouilles de 1892 à Nanteuil-Notre-Dame et dans le parc du Château de Fère-en-Tardenois. s. d. 1 br. in-4° et 9 planches détachées ;

M. Hyp. Mahy. — Neyen (le Dr Auguste). La maison dynastique et baronnale von der Feltz. Luxembourg, V. Buck, 1866. 1 vol. in-4° br. ;

Chemin de fer du Nord. — De Paris à Bruxelles. Itinéraire illustré. Paris, aux bureaux de l'Illustration. 1 br. in-4°, fig. ;

Willemsen (M. A. H.). — Le trésor sacré de Saint-Servais à Maestricht. Maestricht, H. Bogaerts (1874 ?). 1 br. in-8°, fig. ;

Barbe (abbé E.). Du lieu de naissance de Godefroid de Bouillon à propos du projet de lui élever un monument dans la ville de Boulogne-sur-Mer. Boulogne-sur-Mer, Charles Aigre, 1855. 1 br. in-8°. ;

Milochan (abbé Anselme). — La Vierge de Saint Luc à Sainte Marie-Majeure. Paris et Lyon, 1862. 1 br. in-8°, 1 pl. ;

Emeric-David (T.-B.). Vulcain, recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les principaux monuments qui le représentent. Paris, imprimerie royale, 1838. 1 br. in-8°, 1 pl. ;

De Vries (Jeronimo). Jeremias de Dekker. Te Amsterdam bij de Weduwe G. Warnas en P. Den Hengst, 1807. 1 vol. in-8° cart., 1 port. ;

Murray (Marie-Caroline Mlle). Eloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean de Caroudelet, etc., à Bruxelles, chez Antoine D'Ours, 1786. 1 vol. in-8° ;

Rahl (Charles). — Les Belges en Bohême ou campagnes et négociations du comte de Bucquoy. Bruxelles, Muquardt, 1850. 1 vol. in-8°, br. ;

Van den Nest (Ch.-J.). — Souvenirs d'un voyage en Italie. (Ext. des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique). Anvers, Buschmann, 1856, 1 vol. in-8°, br.;

Proceedings of the Numismatic Society of London, 1837-38. (pp. 217-256). 1 br. in-8°, 7 pl. ;

Weale (W.-H.-James). — Notes sur Jean van Eyck. Londres, Barthès et Lowell. Bruxelles-Leipzig, Lacroix et Cie 1861. 1 br. in-8°, 1 pl. ;

Séances générales tenues à Lille en 1845 par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Caen, Hardel, 1846. 1 vol. in-8°, br. ;

Charrin (Capne). — L'Iguanodon bipède de Bernissart au Musée de Bruxelles. Bruxelles, Lebègue et Cie 1883. 1 br. in-8° ;

Alvin (L.). — Galerie de contemporains. — Fr.-J. Navez, sa vie, ses œuvres et sa correspondance. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie 1870. 1 vol. in-12, br. 1 port. gr. ;

Gratry (A). — Jésus-Christ. Réponse à M. Renan. Paris. H. Plon, 1864. 1 vol. in-12 br. ;

Dysembart de la Fossardrie.— Batilde ou l'héroïsme de l'amour, drame ; à Tournai chez la veuve Jovenau, 1789. 1 br. in-8o;

Op den Hooff (N.-W.). — Amelia ; treurspel gevolgd naar het fransche van den Heer de Voltaire. Te Leyden, bij Frans de Does, 1777. 1 vol. in-8°, br. ;

M. Hyp. Mahy donne aussi quatre dessins au crayon exécutés par son fils.

M. J.-Th. de Raadt. — Raadt (J.-Th. de). Eenige aanteekeningen op Moll, Baelen en Desschel. Turnhout, J. Splichal, 1893. 1 br. in-8o don de l'auteur ;

Een zoenbrief van de xive eeuw betreffende de familie van der Noot met heraldieke bijzonderheden. (Ext. de la Dietsche Warande), 1893. 1 br. in-8°, don de l'auteur ;

Bon A. de Loë et P. Saintenoy. — Le baron Alfred de Loë et Paul Saintenoy. Le Seneca-Berg de Borght lez Vilvorde (Brabant). 1 br. in-8°, planches et figures. (Extr. du t. VII des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles 1893) ;

M. le baron J. de Baye. — Le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Moscou en 1892. 1 br. in-8o, planche. (Extr. des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. LIII). — Rapport sur le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Moscou, 1 br. in-8o ;

M. Victor Advielle. — Le théâtre à Arras et à Lille en 1683. — Les représentations de Dancourt. 1 vol. in-8o br. — Les sculpteurs Bonnet et l'école de dessin de Beaune de 1784 à 1892. 1 vol. in-12 br. — Bauldrain Dacquin, premier imprimeur de la province d'Artois. 1 br. in-8o ;

Fernand Donnet. — XXVe anniversaire de la fondation de la Société historique de Compiègne. — Rapport présenté dans la séance du 18 juin 1893 de l'Académie d'Archéologie de Belgique par M. Fernand Donnet, bibliothécaire. 1 br. in-8o ;

Ch. Gillès de Pélichy. — Stations préhistoriques dans la Flandre Occidentale. (Extr. des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. t. VII, 1893). 1 br. in-8o, planches ;

Anderlecht-Exposition. — Catalogue de l'Exposition locale des Beaux-Arts, du Commerce et de l'Industrie, 1893. 1 br., in-12.

M. Victor-Charles Mahillon. — Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles. 2e édition, 1 vol. in-12, broché, figures ;

M. le comte de Marsy. — Le libre-échange en matière scientifique. 1 br. in-8° ;

M. de Behault. — Divers journaux renfermant des articles archéologiques ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1893, n° 1 ;

The Reliquary, nouvelle série, vol. VII, n° 3, juillet 1893 ;

L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, n° 622 (30 juin 1893), n° 623, 624, 625, 626, 627 ;

Annales du Cercle Hutois des sciences et des beaux-arts, t. IX, liv. 3 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, t. XIX, n$^{os}$ 5, 6 ;

L'Architecture. (Journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français). Année 1893, n$^{os}$ 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 ;

Revue Bénédictine, 10$^{e}$ année, n° 7 (juillet 1893), n° 8 (août 1893) ;

Maanblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « *De Nederlandsche Leeuw* ». 11$^{e}$ année, n$^{os}$ 2, 3, 4, 5, 6 ;

. Revue Bibliographique belge, 5$^{e}$ année 1893, n$^{os}$ 6, 7 ;

Anzeiger der germanischen Nationalmuseums, 1893, n° 3 ;

The journal of the British Archaeological Association, vol. XLIX, part. 2 ;

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, vol. XXII, n° 4 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXII, liv. 6;

Boletin de la Asociacion Artistico-arqueologica Barcelonesa, 1893, n$^{os}$ 28, 29 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XV, 2$^{e}$ livraison ;

Archaeologia Cambriensis, the journal of the Cambrian Archaeological Association, 5$^{e}$ série, n° 39 ;

Mittheilungen des K. K. Oester-Museums für Kunst und Industrie, Neue Folge, 3$^{e}$ année, livraisons 7 et 8 ;

Dietsche Warande, 6$^{e}$ année, n° 4, 1893 ;

Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société « Les Mélophiles » de Hasselt, vol. XXIX, 1893 ;

Mélusine, t. VI, n° 9, (mai-juin), n° 10 (juillet-août 1893) ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 3$^{e}$ année, n° 7 (15 juillet 1893), n° 8 (15 août 1893);

Notizie degli scavi di Antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei, janvier 1892, février 1893 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 10$^{e}$ année, n$^{os}$ 3-4, mars et avril 1893 ;

Ons Volksleven, 5$^{e}$ année, 1893, livraison 7 ;

Proccedings of the society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol VI, 1893, pp. 37 à 48 et 48 à 60 ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung, vol. XIV, livraison 3 ;

Société royale belge de géographie, 17$^{e}$ année, 1893, n° 3 ;

Monatsblatt der Kais-Kön-Heraldischen-Gesellschaft « Adler », n° 152 (août 1893);

Jahrbuch der K.-K.-Heraldischen Gesellschaft « Adler » ; Neue Folge, dritter Band ;

Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, XVIII$^{r}$ band ;

Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Herausgegehen von dem Vereine für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt-am-Main, vierter Band 1893 ;

Transactions of the Society of Biblical Archaeology, vol. IX. part. 2 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XV, part. 8 ;
Bulletino di Archeologia e Storia Dalmata, anno 16, n° 5 ;
Revue de l'Art chrétien, 5e série, t. IV, 1893, 4e livraison ;
Neue Heidelberger jahrbücher, 3e année, livraison 2 ;
Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers, t. XVII, fasc. 4 ;
Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. — Sitzung vom 18 februari 1893, 11 märz und 25 märz ;

*Pour le Musée* :

Moulage d'un médaillon trouvé à Torcy (Aisne), représentant l'un des seize chevaliers qui partagèrent, avec sainte Marthe, la gloire d'avoir dompté la Tarasque (don de M. Frédéric Moreau, père);

Monnaie de bronze d'Antonin, trouvée à Tirlemont, porte de Louvain (don de M. Théodore De Cuperé) ;

Partie supérieure d'une grande amphore provenant des fouilles faites sur les ordres de Napoléon III au Mont Berny (Oise) (don de M. P. Saintenoy) ;

Vase trouvé rue Ravenstein (don de M. Delacre);

Vases, armes, etc., provenant d'un cimetière franc à Orp-le-Grand (Commission des fouilles).

**Elections.**— MM. A. Body, Mlle J. Chevalier, J. Davignon, J. De Greef, J. Delecourt-Wincqz, G. Dens, Dharvent, C. Hallez, Joly, G. Lagye, G. Matyn, l'abbé Minten, L. Moenens, A. Nossent, Orban, l'abbé Pattyn, J. Pills, J. Perpète, G. Poirier, A. Schovaers, F.-J. Schaek, Van den Borre et A.-J. Wauters sont nommés membres effectifs.

MMmes Jules Chevalier et G. Matyn, et M. L. Diekmann sont nommés membres associés.

**Excursion.** — La visite de la propriété et des collections de M. Van den Peereboom, ministre des chemins de fer, aura lieu le dimanche 10 septembre ; on se réunira à Anderlecht, devant l'Eglise Saint-Guidon, à 2 heures.

**Rapports.** — M. le baron de Loë, secrétaire de la commission des fouilles, donne lecture des rapports suivants :

Sondages à Itegem, aux lieux dits *Het Schansken* ou *Schransken* et *Het Nonnenboschken*.

Découverte d'un cimetière franc à Orp-le-Grand (Brabant).

**Exposition.** — Fac-similé des dessins de restauration du château de Pierrefonds par Viollet-le-Duc (M. P. Saintenoy).

Vases, armes etc., du cimetière franc d'Orp-le-Grand (commission des fouilles).

## Communications.

M. P. SAINTENOY. — *Les fêtes jubilaires de la Société historique de Compiègne.*

MESSIEURS,

La Société historique de Compiègne, avec laquelle, dès notre première année d'existence, nous avons eu le bonheur de nouer de précieuses relations, nous a convié, par sa circulaire du 30 avril 1893, à nous faire représenter à ses noces d'argent.

Dans votre séance du 5 juin, vous avez répondu à ce désir si honorable et si touchant pour nous, en me déléguant, quoique bien indigne, pour vous représenter aux fêtes de ce jubilé d'un quart de siècle. Celles-ci ont eu lieu les 8 et 9 juin dernier.

Vous connaissez trop l'aimable accueil qui attend les archéologues belges de l'autre côté de notre frontière du sud-est, pour que j'insiste sur la réception chaleureuse qui vous a été faite en la personne de votre délégué. Qu'il me suffise donc de dire que la Société de Compiègne a droit à toute notre gratitude et de lui en exprimant notre vive reconnaissance.

La réunion s'est ouverte par une séance solennelle dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Compiègne, sous la présidence de notre excellent confrère, M. Alexandre Sorel, président du Tribunal de Compiègne, l'érudit historien de la Pucelle d'Orléans, dans les épisodes de sa vie relatifs à ses « *Bons Amys de Compiègne* [1] » et du régime de la Terreur dans le nord de la France, aidé de M. le comte de Marsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne, et entouré de délégués de plus de quinze compagnies savantes parmi lesquels MM. Fernand Donnet, de l'Académie d'Archéologie d'Anvers, Valdemar Schmidt, de la Société des Antiquaires de Copenhague et F. de Bernardt, de Londres.

La séance s'est ouverte par un discours de M. Sorel, qui a dit avec finesse et charme profond, combien avaient été fécondes les vingt-cinq années d'existence de la Société compiègnoise ; puis notre éminent confrère M. le comte de Marsy a fait excellemment par le détail l'historique de tant de labeurs féconds, de travail de patiente érudition, de recherches précieuses par les découvertes nombreuses dans les *villæ* et les cimetières romains ou mérovingiens du Valois [2].

M. de Roucy, l'explorateur des Antiquités romaines de la forêt de Compiègne a résumé ensuite les nombreuses fouilles que depuis vingt-cinq années, il a exécutées par suite de la haute initiative de Napoléon III. C'est lui qui a fouillé le camp romain et les magnifiques édifices de Champlieu, le Mont Berny, dit la ville des Gaules — Mont Chyprès, la carrière des Rois, etc. Les monuments retrouvés sont presque tous déposés actuellement au Musée national de Saint-Germain-en-Laye.

[1] Citons spécialement le bel ouvrage sur la *prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne* et *histoire des sièges de la même ville sous Charles VI et Charles VII* d'après des documents inédits. Paris, Alph. Picard, éditeur, 1879, un gros vol. XXIV 384 p. avec vues et plans — et *séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne. — Maisons où elle a logé en* 1429 et 1430. Paris, H. Champion, 1889, II, 22 p. avec plans.

[2] Ce rapport a été publié dans l'*Echo de l'Oise* du 16 juin 1893.

Ont suivi des discours de M. Seré-Depoin, président de la Société historique de Pontoise et du Vexin, et de l'infatigable M. Méresse, l'historien de Compiègne, en quelque sorte le Wauters de cette antique cité.

Nous avons ensuite été voir le Musée Vivenel [1] placé dans le bel Hôtel de Ville de Compiègne [2].

Comme vous le savez, ces riches collections ont été données à la ville par Vivenel et Sauvage, tous deux entrepreneurs de bâtisse. Nous y remarquons parmi les œuvres d'origine flamande, une grande composition, d'après Goltzius (nº 35) et une vierge entourée de fleurs que Campana attribuait au Jésuite d'Anvers (nº 17) Huyghens (?); de superbes dessins de Duban, Bouchet, et Baltard attirent également notre attention.

Je ne vous parlerai pas du bâtiment lui-même, de l'Hôtel de Ville bien connu de vous tous. Il a été bâti dans les premières années du XVIe siècle et présente avec nos Hôtels de Ville bien des ressemblances. Notons cependant, à la suite de M. de Marsy, l'absence de galerie au rez-de-chaussée et de bretèche aux publications, car nous ne pouvons admettre comme telle celle qui se trouve sous le beffroi [2].

Une visite des églises Saint-Jacques et Saint-Antoine a suivi et l'excursion s'est terminée au château de Compiègne. Je vous fais grâce du récit de notre visite dans le royal séjour de Louis XV admirablement servi, dans sa construction, par le talent de l'architecte Gabriel, auteur du Garde meuble et de la Monnaie de Paris.

Un banquet fort nombreux, honoré de la présence de M. de Lasteyrie, délégué du gouvernement français, et aujourd'hui député de la Corrèze, a clos cette première journée.

Le lendemain a eu lieu la promenade dans la forêt de Compiègne, offerte gracieusement aux délégués. A huit heures du matin, M. Sorel a donné le signal du départ, et cinq ou six grands breaks nous ont emporté sous les frais ombrages de la forêt. Après une charmante traversée, nous sommes arrivés, à Champlieu (*Campilocus*) devant les belles ruines romaines qui s'élèvent en une solennelle solitude. Champlieu, comme le dit M. C. Méresse, est évidemment une station toute romaine créée là pour les besoins de la défense, pour la surveillance de toute une contrée, pour le séjour permanent d'une armée nombreuse à laquelle il fallait rappeler la patrie absente par le spectacle des œuvres d'art. — On y voit un temple magnifique, un théâtre considérable, un établissement de bains..... etc. La bibliographie de Champlieu est nombreuse [3] et les écrits de F. de Saulcy, de Peigné-Delacourt, de Caillette de l'Hervilliers, de Viollet-le-duc, de Dela Prairie et d'autres sont bien connus.

1 Comte de Marsy, « le Musée Vivenel, à Compiègne » dans la *Revue de l'Art chrétien* de 1880.
Le catalogue en a été publié par M. Levaux en 1870 (in-8º, XXIV, 222 p.).

2 Comte de Marsy — l'*Hôtel de Ville de Compiègne* dans le *Compte rendu* du Congrès tenu à Senlis par la Société française d'Archéologie en 1887, Tours. — Bouserey, éditeur.

3 Société historique de Compiègne. — Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne. — Compiègne. Edler, éditeur, 1875, p. 10.

Une monographie complète des ruines n'existe pas, cependant, et nous expri mons le vœu que M. Albert de Roucy, qui les a fouillées, veuille bien faire part au monde savant de ses belles découvertes. La science a tout à y gagner, car ces monuments sont de la plus haute importance.

Disons aussi, mais bien bas, que le Gouvernement français, toujours si soucieux de l'intérêt des arts et des sciences, devrait prendre soin de sauver d'une ruine irrémédiable les belles sculptures perdues là-bas dans le désert de *Campilocus*. Plus d'un Musée serait fier de les avoir, et nos collections nationales de Belgique ne possèdent certes pas, dans leurs séries lapidaires romaines, d'ailleurs fort modestes, la centième partie de ce qu'il y a là, abandonné aux intempéries et aux pillages des touristes.Nous allons ensuite à Saint-Jean-des-Bois, l'antique abbaye bénédictine que Louis Sauvageot a fait connaître dans le tome XXIV des *Annales archéologiques* de Didron. Cet édifice date du XIII[e] siècle et est un charmant exemple de cette architecture de l'Ile de France, gracieuse et fine dans son exquise simplicité, qu'à un siècle de distance nous allions retrouver en sa toute majestueuse beauté dans la fière silhouette du château de Pierrefonds, où nous arrivons peu après.

S'il n'avait tenu qu'à moi, malgré la faim, malgré la soif, malgré la chaleur, je serais monté de suite au château, mais j'étais votre délégué, j'étais tenu à plus de décorum et force m'a été de prendre place à la table d'honneur du banquet qui a réuni à l'hôtel des Ruines, les membres de l'excursion. Aussitôt après, nous sommes partis pour le château. Depuis longtemps, il me tardait d'admirer *de visu* la magnifique restauration du chastel de Louis d'Orléans par l'illustre et maître architecte Viollet-le-duc.

Comme on le sait, Louis, premier duc de Valois et frère de Charles VI, en commença la construction en 1390.

C'est un château entièrement nouveau sur un plan fait d'une pièce que Pierrefonds et il nous représente merveilleusement l'habitation d'un riche seigneur, ami éclairé des arts au XIV[e] siècle ; aussi l'étude en est-elle des plus intéressante. Nous avons fait disposer ces plans — fac-similé des dessins de Viollet-le-duc autour de cette salle pour que vous puissiez facilement vous rendre compte des dispositions de cette forteresse [1].

Je ne m'étendrai pas sur Pierrefonds, n'ayant rien à dire de neuf à son sujet et vous dirai seulement que notre visite, admirablement dirigée par M. de Marsy, a été des plus fructueuses. Vers quatre heures, a sonné le moment de départ et c'est avec regret que nous avons gagné le Mont Berny où nous attendaient des ruines romaines très importantes fouillées en 1865 par M. Albert de Roucy.

Voici ce qu'en dit celui-ci :

« Cet emplacement est après Champlieu le plus important de toute la forêt. Il offre de très nombreuses habitations groupées aux abords de la voie antique encore garnie de trottoirs sur plusieurs points, des puits profonds creusés dans le tuf dont plus de 20 ont été explorés. A l'ouest de la voie, voici un établissement balnéaire considérable bien conservé, laissant distinguer encore le foyer,

[1] Description du château de Pierrefonds par M. Viollet-le-duc. Paris, Bance une broch. de 32 pages.

« les hypocaustes, le bassin revêtu de stuc et à la base duquel s'est retrouvé un « tuyau de plomb, conducteur des eaux ; voici la partie antérieure d'une statue de « Vénus, en calcaire de l'endroit, de 1/2 grandeur ; voici plus loin la base d'un « monument quadrilatère avec débris de colonnes, de sculptures, de moulures, enve- « loppé d'une enceinte qui laisse comme un couloir entre les deux constructions ; « c'était probablement un temple. Il y a été trouvé un doigt de bronze de grandeur « naturelle, appartenant à la statue d'une divinité ou d'un héros honoré dans le « temple. On peut suivre plusieurs voies transversales aboutissant à la voie princi- « pale ; l'une d'elles se dirigeant au Nord-Ouest est encaissée fortement et sur le « tuf mis à jour on distingue de profondes empreintes ou ornières de roues de char. « Il ne serait pas impossible que cet emplacement fût une de nos cités inconnues « des *suessions* que différents auteurs signalent comme étant au nombre de douze : il « s'étend sur un périmètre considérable, puisqu'on en suit l'enceinte de divers côtés « et sur une longueur de plus de trois kilomètres. »

J'en ai rapporté quelques tessons de poterie que je me fais un plaisir de vous offrir pour nos collections.

Puis après cette visite si intéressante, nous reprimes le chemin de Compiègne et de là celui de Belgique. Nous avions passé avec les membres de la Société historique de Compiègne, deux journées bien remplies qui ont clos dignement vingt-cinq années passées au service d'une science qui est la nôtre, et qui crée entre nos deux compagnies des relations précieuses, au nom desquelles nous disons de tout cœur à nos amis de Compiègne, avec le révérend W. H. Langhorne :

*Et vive surtout et vive encore*
*La digne Société Compiègnoise*
*Qui fouille partout, quête, explore*
*Les belles campagnes de l'Oise !*

M. G. Lefèvre. — *Un chef-d'œuvre ignoré* (lecture par M. P. Saintenoy).

M. le Président estime qu'il est du devoir de la société d'informer M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de l'existence de l'œuvre d'art que vient de nous signaler M. Lefèvre. — *(Approbation)*.

M. Destrée demande qu'une bonne photographie en soit prise tout d'abord. Lucas Faiderbe (ou Faidherbe) a travaillé beaucoup pour les églises ; il est possible, ajoute notre confrère, que cette statue puisse lui être attribuée.

M. le Comte van der Straten-Ponthoz partage le sentiment de M. Destrée quand à cette attribution.

M. le Baron de Loë. — *Découverte et fouille de puits et de galeries préhistoriques d'extraction de silex à Avesnes* (province de Liège).

M. Destrée. — *Les objets trouvés à Tongres et légués à l'Etat par feu M. le Juge Thys*.

M. Destrée nous entretient ensuite de la provenance de la tapisserie de la collection Spitzer acquise récemment par l'Etat.

M. de Raadt. — *Note sur quelques tableaux armoriés du Musée royal de peinture à Bruxelles.*

Le Comte de Nahuys mentionne que dans cette galerie se trouve un grand portrait désigné comme étant celui de *Robert Dudley, Comte de Leicester,* tandis que c'est celui du *Prince Maurice d'Orange,* stathouder des provinces unies. Les traits de ces deux personnages ont été assez souvent reproduits par le pinceau, le burin etc., pour qu'il ne puisse exister une ombre de doute à ce sujet.

Un autre tableau (ne portant aucune indication) a trait à un épisode de l'histoire de ce même prince. Il représente le prince Maurice d'Orange congédiant en juillet 1618 sur la place *le Neude* à Utrecht, les soldats dits *Waardgelders,* que *Jean van Oldenbarneveldt* avait pris au service de l'Etat pour contrecarrer les dessins ambitieux du Stathouder.

Ce sujet a été représenté maintes fois.

Destrée. — *Ecuelle du XIV[e] siècle, vue à Londres,* portant les armoiries de la maison d'Enghien.

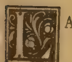
La séance est levée à 9 heures 3/4.

---

## Séance mensuelle du lundi 2 octobre 1893.

---

*Présidence de* M. J. Destrée, *conseiller*[1].


La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante membres sont présents[2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation).*

[1] Prennent encore place au bureau : MM. P. Combaz, P. Saintenoy, le baron de Loë, Van der Linden, Hecq, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MMmes Daimeries et Matyn ; MM. Arm. de Behault de Dornon, Matyn, Van Gele, de Brabandère, Puttaert, Mesdagh, Haubrechts, baron Bayet, abbé Daniels, Joly, Malfait, de Raadt, Clerbaut, Hauman, Ern. van den Broek, Tahon, le comte Goblet d'Alviella, De Soignies, V. Jamaer, Mahy, Donnet, de Munck, Maroy, Dillens, Schavye, Michaux, Poils, Van Havermaet, Wallaert, Bosché, Lavalette, Lanneau, Ch. Saintenoy, Dele Court, Titz, van Sulper, Heetveld, Ronner, Ranschyn, Van der Borght, De Proft, Cabillauw, Jordens, Wehrlé, Nève, Verbuecken, van Malderghem, G. Combaz, Allard, et Lacroix

**Correspondance.** — M. le Comte de Nahuys, alité, et M. Cumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem fait part du décès de son beau-père, M. le baron de T'Serclaes de Norderwyck et M. Michel annonce la mort de sa mère Mme Norbert Michel. *(Condoléances.)*

MM. G. Dens, Joly, Orban, Dharvent, Perpète et Body remercient pour leur nomination de membres effectifs.

M. Mignot-Delstanche, au nom du comité d'encouragement des Arts industriels et décoratifs, nous fait savoir, par l'entremise de M. Buls, qu'un subside de 2000 francs nous est accordé pour l'exposition de dentelles anciennes. *(Remerciements.)*

L'Administration communale d'Anderlecht remercie pour la part que nous avons prise à l'exposition locale de cette commune et nous adresse un diplôme commémoratif.

M. de Munck attire l'attention de la société sur les collections archéologiques délaissées par feu le docteur N. Cloquet, de Feluy ; il propose qu'une démarche soit faite auprès du gouvernement pour amener l'achat de ces séries d'objets et empêcher ainsi leur dispersion.

Après un échange d'observations entre MM. Destrée, de Loë, Tahon et de Munck, il est décidé que la commission administrative examinera la question.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque* :

M. E. Delessert de Mollins. — Les fouilles de Cheseaux et de Morrens (Suisse). 1 br. in-8° pl. ;

M. Vervliet. — Noordbrabansche Sagen (Legenden, Sagen en Volksverhalen) verzameld door P. N. Panken. 1 br. in-8°;

M. F. Malfait. — Photographie représentant l'oiseau surmontant le Pilori de Waken (Flandre Occidentale);

M. Fernand Donnet. — Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers. 1 vol. in-8°, br ;

M. le Dr N. Cloquet. — Excursion dans la Vallée de la Dyle et de la Lasne. 1 br. in-8° ;

M. G. Matyn. — Journal des Jeunes Filles. 1re annnée 1893, n° 9. 1 br. in-8°;

M. Destrée. — Photographie représentant le retable de Saintes ;

M. Alph. Wauters. — Bulletin de la Commission royale d'histoire. 5e série t. III, n° 3-4, 1 br. in-8° ;

M. Arm. de Behault de Dornon. — Rapport sur les travaux du Congrès archéologique et historique de Bruxelles en 1891. 1 br. in-8° ;

Numéros de journaux renfermant des articles archéologiques ;

MM. Th. de Raadt et J.-B. Stockmans. — De Heerlykheden van het Land van Mechelen. — Geschiedenis der gemeente Schelle, Lier, Joseph van In. s. d. 1 vol. in-8°, br. ;

Het « Kempisch Museum » Overgedrukt uit het Maand bladvan het Genealogisch-heraldick genootschap « De Nederlandsche Leeuw » 1893.) 1 br. in-8° ;

Une baronnie du Brabant-Wallon possédée par des familles des Pays-Bas septentrionaux. (Extr. du tome IV. des Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles) 1 br. in-8° ;

M. Widal (Auguste). — Juvénal et ses satires. 2e édition. Paris, Didier 1870. 1 vol. in-12, d. rel. (don de M. H. Mahy) ;

M. Lefeuve (M.) — Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, nouvelle édition. Paris et Bruxelles 1870. nos 1, 4-8, 10-11. 8 br. in-8°. (don du même);

15 numéros de journaux, contenant des articles relatifs à l'archéologie, donnés par M. A. de Behault ;

1 numéro de journal donné par M. E. de Munck ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1893, nos 3, 7 ;

L'Architecture (Journal de la Société centrale des Architectes français), nos 35, 36, 37 et 38 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 628, 629 et 630 ;

L'Emulation (Publication de la Société centrale d'Architecture de Belgique), 1893, n° 5 ;

Messager des Sciences historiques, année 1893, 2e livraison ;

Dietsche Warande, 6e année, 1893, 5e livraison ;

Revue Bénédictine, 10e année, 1893, n° 9 ;

Journal of the Anthropological Institute of Great Britain et Ireland, vol. XXIII, n° 1 ;

Index to the Publications of the Anthropological Institute of Great Britain et Ireland (1843-1891) by Georges W. Bloxam, M. A. Assistant Secretary ;

Archaeologia Aeliana : or, Miscellaneous Tracts relating to Antiquities ; published by the Society of Antiquaries of Newcastle upon-Tyne. — Vol. XVI ;

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfr unden im Rheinlande. — Vol. XCIV ;

Wiltshire Notes et Queries, 1893, nos 1 et 2 ;

Anzeiger des germanischen Nationalmuseums, 1893, no 4 ;

Ons Volksleven, 5e année, 8me livraison ;

Algemeen Nederlansch Familieblad, 10e année, n° 5-6 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 3e année, liv. 9 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldick genootschap, « De Nederlandsche Leuw », XIe année, no 7 ;

Collections of the Surrey Archaeological Society, vol. XI, part. II ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für kunst und Industrie, 8e année, liv. IX ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol. VI, 1893, p. 61 à 76 ;

Gloucestershire Notes et Queries, nouvelle série, vol. V, part. IX ;

The Yorkshire Archaeological Journal, part. 48 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. I, n° 2 ;

Revue bibliographique belge, 1893, no 8 ;

Publications de la Société Historique et Archéologique dans le Duché de Limbourg, t. XXIX (nouvelle série, t. IX).

*Pour le Musée :*

Spécimens de briques anciennes provenant de la démolition d'un mur, rue Marché-aux-Herbes, 64, à Bruxelles (don de M. L. C. Van Nerom) ;

Médaille en cuivre, souvenir de la fête de Saint-Feuillen, 24 septembre 1893, à Fosses (don de M. P. Saintenoy) ;

Monnaies d'argent (plaques et escalins d'Albert et Isabelle et de Philippe IV) trouvées à Veerle près Westerloo (Commission des fouilles) ;

Vases recueillis près de l'ancienne Église Sainte-Catherine, à Bruxelles (Commission des fouilles) ;

**Excursion.** — L'excursion projetée à Tirlemont, et d'abord fixée au dimanche 8 octobre, est remise au dimanche suivant.

**Exposition.** — Dessins et photographies du *menhir* découvert récemment à Ville-sur-Haine (M. de Munck) ;

Vases recueillis près de l'ancienne église Sainte-Catherine et monnaies trouvées à Veerle (Commission des fouilles) ;

M. F. Luyten est nommé membre du Comité organisateur de l'Exposition de dentelles anciennes.

M. le comte Goblet-d'Alviella propose l'ajournement de l'Exposition de dentelles afin de la faire coïncider avec l'exposition qui s'ouvrira à Bruxelles en 1895 et à laquelle il espère que notre Société prendra part.

M. P. Combaz n'est pas partisan de l'ajournement demandé.

La Commission administrative examinera la proposition de M. le comte Goblet d'Alviella.

## Communications.

Comte Goblet d'Alviella. — *De la transmission des types iconographiques.*

M. le comte Goblet d'Alviella rappelle que dans une séance antérieure il avait émis l'opinion que les deux types les plus répandus de la Vierge, l'un celui de la Vierge assise avec l'enfant Jésus sur les genoux, l'autre celui de la Vierge à forme triangulaire si répandu dans nos églises, pourraient bien se rattacher, le premier aux représentations d'Isis avec l'enfant Horus, le second aux simulacres côniques de Tanit. Il ne reviendra pas aujourd'hui sur cette question, bien qu'une découverte récente de M. Vercouvre en Tunisie montre l'importance que le simulacre de la Vierge de Carthage, a gardé jusqu'à nos jours, dans le Nord de l'Afrique, en passant au service d'autres religions. Il se bornera à quelques réflexions générales sur la façon dont se transmettent les types iconographiques.

Il n'y a rien de plus persistant que les formes antérieures du culte. Les modifications des croyances n'agissent qu'à la longue sur les manifestations de l'art consacrées par la religion. C'est ainsi que les chrétiens des catacombes n'éprouvèrent aucun scrupule à s'approprier certains thèmes de l'art mythologique. En faisant ces emprunts, les artistes chrétiens n'avaient certainement qu'une intention allégorique.

Mais leur entourage pouvait s'y tromper et leurs successeurs s'y trompèrent certainement.

D'anciens simulacres païens ont dû recevoir des noms de saints ; le fait n'a jamais cessé de se passer jusqu'à nos jours. Parfois c'était des icônes paiennes qu'on retrouvait enfouies ou abandonnées et qu'on prenait pour des images de saints ou de madones. Ensuite, il faut tenir compte qu'une religion, surtout au moment où elle vient de triompher, doit quelquefois tolérer la vénération instinctive dont sont encore entourés les simulacres du culte antérieur. Enfin il y a l'appropriation des anciens types ; c'est ainsi qu'on peut retrouver Mithra dans le Samson de Nivelles et Horus dans le Saint Georges de maint bas-relief.

Il n'est pas toujours facile de distinguer si l'adaptation a été consciente ou non. Dans le premier cas, c'est de l'allégorie, dans le second, c'est ce que M. Clermont-Ganneau a appelé de la mythologie iconologique. M. le comte Goblet d'Alviella en donne ici de nombreux exemples.

La tâche est à peine commencée de faire, dans notre iconographie populaire, la part de la culture chrétienne et des religions antérieures. L'essentiel c'est de n'apporter dans ces recherches que la poursuite impartiale de la vérité.

M. Destrée conteste certaines parties de l'argumentation de M. Goblet d'Alviella.

M. le comte Goblet d'Alviella estime que M. Destrée est dans le vrai quand il dit qu'il y a lieu, pour chaque cas particulier de ressemblance iconographique, de rechercher par l'examen des faits, quand il y a imitation et quand il y a simplement analogie. C'est là la vraie méthode et, personnellement, il verrait avec plaisir que la Société en fit l'application à la question des Vierges coniques, en ouvrant l'enquête proposée par M. Destrée.

Quant au reproche adressé à feu Alvin et à l'Académie royale de Belgique, ni M. Alvin, ni personne n'a jamais soutenu que l'auteur des sculptures de Sainte-Gertrude à Nivelles eut voulu représenter Mithra égorgeant le taureau. C'est bien Samson qu'il a voulu montrer étouffant le lion — comme il a représenté, à côté, le même personnage dans d'autres incidents de sa légende. Mais ce qui semble évident, c'est que cet artiste a dû s'inspirer d'un bas-relief mithriaque dans l'exécution de son thême principal. Sans doute Samson n'a pas le poignard de Mithra, dont il n'aurait eu que faire ; il s'agit d'un lion et non d'un taureau, mais l'allure générale de l'animal et de son vainqueur est la même, et la similitude des détails se poursuit jusque dans la position du manteau romain jeté sur les épaules de Samson, ainsi qu'on peut s'en assurer par la comparaison des deux groupes.

Abbé Daniels. — *Rapport sur l'excursion à l'abbaye d'Averbode, à Sichem et à Montaigu.*

Soil. — *Notes diverses sur des tapissiers et des tapisseries de haute lice.* (Résumé par M. P. Saintenoy.)

De Soignies. — *L'abeille à travers les âges.* (1re partie.)
Donnet. — *Une nomination dans la Garde bourgeoise d'Anvers au* XVIIe *siècle.*
Clerbaut. — *Note sur la famille de l'historien d'Abremes.*
de Raadt. — *Une commande de tapisseries de Bruxelles en* 1702.
E. de Munck. — *Un menhir découvert récemment à Ville-sur-Haine.*

M. le baron de Loë donne ensuite lecture du rapport que M. Rutot et lui ont été chargés de rédiger sur cette intéressante découverte. Les observations et constatations des rapporteurs concordent parfaitement avec l'exposé de la découverte fait par M. de Munck à la Société, et leurs conclusions sont les mêmes.

En conséquence, les dits rapporteurs demandent que la Société veuille bien adresser une pétition à M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, afin que le gouvernement fasse le nécessaire pour le redressement et la conservation du menhir de Ville-sur-Haine. — *Approuvé.*

M. le baron de Loë. — *Trouvaille de monnaies anciennes à Veerle près Westerloo.*

La séance est levée à 10 heures 3/4.

---

## Séance mensuelle du 6 novembre 1893.

---

Présidence de M. J. Destrée, conseiller [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [2].

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. (*Adopté sans observation.*)

**Correspondance.** — M. Kestens, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Alphonse Wauters, membre d'honneur, P. Saintenoy, le baron de Loë, Paris et De Schryver.

[2] Dans la salle : MM. Puttaert, Mahy, Donnet, Poils, Beernaert, Ed. Vandenbroeck, Van Gele, Preherbu, De Soignies, Haubrechts de Lombeck, de Raadt, Joly, Jamaer, Michaux, Titz, Mesdagh, le chevalier Diercx de Ten Hamme, Malfait, Weckesser, De Samblanc, Maroy, Van den Bossch, Van Segvelt, Heeveld, Lund, Ranschyn, Tahon, Bosche, Wallaert, Cabilliauw, Dillens, Goevaerts, Wehrle, Ch. Saintenoy, Aubry, van Malderghem, Winkelmans, Daimeries père et fils, Cumont, P. Combaz, Schuermans, Verhaeren, le baron de Jamblinne de Meux, Donny, Néve, Hankar, Ortman, Jordens, Allard et Schovaers.

Mme Leemans fait part du décès de son mari, le vénérable et savant docteur C. Leemans, membre d'honneur de notre compagnie. (*Condoléances.*)

La Commission royale d'histoire accepte l'échange de ses publications contre les nôtres.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, considérant le chiffre restreint de ses publications encore disponibles, regrette de ne point pouvoir nous les adresser à titre d'échange.

Le Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance de la ville de Tirlemont nous fait connaître qu'il accepte l'estimation de MM. Tahon et De Pauw pour les objets sans valeur intrinsèque découverts sous les tumulus de Grimde et repris par notre Société.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique exprime le regret de ne pouvoir nous accorder de subside pour notre Exposition de dentelles anciennes.

M. Destrée, au nom de la Société, adresse de vives félicitations à M. René Van Bastelaer dont le travail, en réponse à la question suivante : *Apprécier le rôle de la gravure en taille douce depuis les derniers perfectionnements de la photographie et l'avenir auquel elle est appelée*, vient d'être couronné par l'Académie royale de Belgique. (*Applaudissements*).

**Elections.** — MM. le chevalier de Villers du Fourneau et L. Theunissens sont nommés membres effectifs.

M. J. B. Vervliet est nommé membre associé.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque.*

Le Baron de Bouglon. — Les reclus sous la Terreur. — Registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects. — 1er fascicule : Les citoyens reclus à la Visitation, 1 vol. in-8o ;

Paul Du Chaine. — Photographie représentant les monuments de Karnak (Morbihan) ;

Jules De le Court. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I, 1858, et t. II, 1860 ;

Nombreuses brochures, planches et gravures relatives à l'archéologie (don du même) ;

G. Wildeman. — Le Peuple Brabançon par l'organe de l'Etat Ecclésiastique et du troisième membre des trois chefs villes conjointement avec plusieurs membres de la noblesse, 1 pl. in-fo ;

Statuts du Cercle archéologique du canton de Soignies, 1 br. in-8o ;

M. Mahy. — Notizie intorno alla vita, ed alle opere in Roma di Melozzo da Forli, pittore del Secolo xv, lette dal Marchese Giuseppe Melchiorri, 1 br. in-4o ;

Del Monumento sepolcrale detto volgarmente degli orazii e curiazii discorso di A. Nibby, 1 br. in-4o ;

Justi Rycquii de Capitolio Romano commentarius 1 vol. in-12, pl., d. rel.;

Pierre-Albert et Jean De Launay hérauts d'armes du duché de Brabant. — Histoire de leur procès par L. Galesloot, 1 vol. in-8° br. ;

Onderriglingen voor het Brabantsch Volk door J.-F. Vonck, 1 vol. in-8°, d. rel. ;

Dons de la part de M. le baron DE JAMBLINNE de MEUX. — Deux grandes photographies représentant l'une, Livine Butkens, prieure de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Nazareth, près de Lierre (1641), l'autre Charlotte Butkens, religieuse dans le même couvent (1631), respectivement sœur et nièce de l'historien Christophe Butkens, d'après des peintures sur bois appartenant à M. de Raadt ;

M. A. REYDAMS à Malines. — Ad. Reydams : Eenige bladzijden uit de geschiedenis der vrijheid en voogdij van Moll, Baelen en Desschel (Malines, 1893, in-8°) ;

Du même : une série de planches de l'ouvrage d'AUGUSTIN VAN DEN EYNDE : *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers* ;

M. DE RAADT. — J. Th. de Raadt : *Une baronnie du Brabant wallon possédée par des familles des Pays-Bas septentrionaux* (Nivelles, 1893, in-8°) ;

Cinq catalogues ;

Une empreinte en cire noire du sceau d'*Iwein van Varnewic* (écu à trois lions, XIVe siècle) ;

ARM. DE BEHAULT DE DORNON.— Le château de Horst, à Rhode-Saint-Pierre par Arm. de Behault de Dornon et le major P. Combaz, 1 br. in-8° ;

Le canon de Diest « Holle Griet » XVe siècle par Arm. de Behault de Dornon, 1 br. in-8° ;

Divers numéros de journaux renfermant des articles archéologiques ;

Baron A. DE LOË. — L'âge du bronze et le premier âge du fer en Belgique (extrait du compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, tenu à Moscou en 1892), 1 br. in-8°, don de l'auteur ;

Baron DE BAYE. — Rapport sur les découvertes faites par M. Savenkov dans la Sibérie orientale. — Lecture faite à l'Académie des sciences dans la séance du 27 février 1893, Paris, Nilsson, 1894, don de l'auteur ;

M. DE SOIGNIES. — L'Omnibus illustré, n° 59 de 1893 ;

G. DE WAUTIER. — Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et ses environs, à Bruxelles, Leduc, 1810, 1 br. in-18, don de M. L. Donny.

Boletin de la Real Academia de la Historia (Madrid) ; tome XXIII, cuadernos I-III et IV ;

Revue Bénédictine, 1893, n° 10 ;

Revue belge de Numismatique, 1893, 49e année, 4e livraison ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 631, 632, 633, 634 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, août, nos 8, 9 ;

L'Architecture (Société des Architectes français), nos 39, 40, 41, 42 et 43 ;

Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. Academia dei Lincei, mars et avril 1893 ;

Dagverhaal van Jan van Riebeek, IIIe deel (1659-1662), (Werken van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, nieuwe serie n° 29) ;

Bijdragen en Medeelingen van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, 14e Deel, 1892 ;

Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens. *Manadsblad*, 1891, 229-231, janvier-mars ;

Antiquarisk Tidskrift för sveridge. (Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademien). Vol. XI, nº 3 ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1893, nº 2 ;

Bulletin de la Société Royale belge de Géographie, 1893, nº 4 ;

Ons Volksleven, 5e année, nº 9 et 10 ;

The Reliquary. Vol. VII, nº 4 ;

Beiträge zur Geschichte des Niederrheins.—Jahrbuch des Dusseldorfer Geschichts Vereins, 7e volume ;

Der Hofgarten zu Düsseldorf und der Schlosspark zu Benrath von Dr O. R. Redlich, Fr. Hillebrecht und Wesener (Dusseldorfer Geschichts-Verein) ;

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins, 4e série, tomes : III, IV, VI, VIII, IX, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, 5e série, tomes : I, II, III (1re, 2e, 3e - 4e livr.) ;

Maanblad van het Genealogisch-Heraldiek Genootschap « De Nederlandsch Leeuw » table du volume de 1892 et XIe année, 1893, nos 8 et 9 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 3e année, n 10 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome XV, 3e liv. ;

Revue de l'Art chrétien, 1893, tome IV, 5e livr. ;

Table des Annales de la Société archéologique de Namur. Vol. XIII-XVIII ;

L'Emulation (organe de la Société centrale d'architecture), 1893, nº 6 ;

Revue Bibliographique belge, 1893 nº 9 ;

Wiltshire Notes and Queries, nº 3, septembre 1893 ;

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome IV, 4me livr. ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für kunst und Industrie, 8e année, nº 10 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, XVIe année, nos 6, 7 et 8 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne. Vol. VI, pages 77 à 88 ;

The Illustrated Archaeologist. Vol. I. 1893, nº 1 ;

Mélusine, tome VI, 1893, nº 11 ;

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 10e année 1893, nº 7-8 ;

Archaeologia Cambriensis (Journal of the Cambrian Archaeological Association), 5e série, nº 40 ;

Proceedings of the Hugnenot Society of London, Vol. IV, nº 2 ;

The Huguenot Society of London. By-laws and List of Fellows, août 1892.

*Pour les Collections* :

I. Belle série de silex taillés et polis provenant de Spiennes et de quelques localités voisines (don de M. Plisnier).

II. Jeton de compte fabriqué à Nuremberg trouvé sur l'emplacement du château des comtes de Namur (don de M. P. Saintenoy).

III. Réal d'or de Ferdinand et d'Isabelle-la-Catholique (1479) trouvé sur le territoire de la ville de Mons, lieu dit « La Bruyère » (Commission des fouilles).

IV. Silex taillés, etc... provenant des puits, galeries et ateliers préhistoriques d'Avennes (commission des fouilles).

V. Vases en poterie grossière, os calcinés, débris de bronze et anneau d'or provenant de l'exploration de quelques tombelles de la Campine (Commission des fouilles).

**Exposition.** — I. Planches du supplément à l'album Caranda. — Les fouilles de 1892, à Nanteuil-Notre-Dame et dans le parc du château de Fère-en-Tardenois (M. Fred. Moreau père).

II. Vase trouvé dans des fouilles, rue de la Banque, à Bruxelles (M. P. Hankar).

III. Pointe de lance en fer et fragment de *tegula* trouvés à Cortenbergh (M. P. Hankar).

IV. Photographies de Tirlemont (MM. Puttaert et Van Gèle).

## Communications.

Alph. Wauters. — *Les échevins de Bruxelles antérieurs à* 1339.

M. Ed. Van den Broek désirerait savoir si, au cours de ses recherches, M. Wauters n'a pas rencontré les noms des receveurs et trésoriers communaux.

M. Wauters n'a rencontré que quelques noms seulement, de 1334 à 1421, les receveurs n'étant nommés que lorsque les intérêts de la ville étaient en jeu.

J. van Malderghem. — *La vérité sur le Goedendag.*

S. De Schryver. — *Découverte d'une sépulture belgo-romaine à Tillet.*

F. Donnet. — *Un changement de sceau et d'armoiries, en* 1401, *à Anvers.*

J. Destrée. — *Etude sur une bague avec une inscription greco-latine.*

M. le baron de Loë exhibe à son tour une bague en or, simple anneau, trouvée par M. C. Dens dans une tombelle, à Meuwen, lieu dit « Luythegge », et donne quelques détails sur la structure, le dépôt funéraire et l'âge des tombelles de la Campine.

M. Destrée nous entretient ensuite d'une statue du xiv[e] siècle de l'église Saint-Jacques, à Louvain.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

---

## Séance mensuelle du lundi 4 décembre 1893.

---

*Présidence de* M. P. Combaz, *conseiller* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante et un membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — MM. Hippert, Hankar et P. Saintenoy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Van Segvelt et Vervliet remercient pour leur nomination de membres effectif et associé.

La Société d'Anthropologie de Rome demande de pouvoir échanger ses publications contre les nôtres.

M. le comte de Nahuys nous informe, au nom du comité organisateur de l'exposition de dentelles, que par force majeure l'ouverture de la dite exposition devra être remise au 15 janvier 1894.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

M. Clément Lyon. — Généalogie de la famille Piéret de Promelle du Brabant-Wallon, 1 br. in-8°. (Extrait de l'Education populaire, n° du 12 octobre 1893), (don de l'auteur) ;

M. Alph. Corné. — Le Périodicophile, 1re année, 1893, n° 10 ;

M. Sander Fredrik. — Rigveda und Edda. Eine vergleichende Untersuchung der Alten Arischen und der Germanischen odea Nordischen Mythen, 1 vol. in-8°, (don de l'auteur) ;

M. Mahy. — Fortia d'Urban (Mis de). Homère et ses écrits. Paris, chez Fournier Je, 1832. 1 vol. in-8°, d. rel. ;

Gachard, — Notice des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui exis-

[1] Prennent aussi place au bureau : MM. Bequet, le baron de Loë, Verhaegen, Van der Linden et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. G. Matyn, Aubry, Van Gele, Puttaert, G. Combaz, Arm. de Behault de Dornon, Bosché, Kestens, Laureys, De Soignie, Lowet, De Proft, de Bavay, Ed. Joly, Titz, Delacre, Maroy, Poils, Lavalette, De le Court, Mahy, Schuermans, Donnet, de Raadt, Mesdagh, J. Destrée, Defrenne, Malfait, De Beys, Robyns de Schneidauer, Tahon, Cabillauw, De Samblanc, Weckesser, Schovaers, Wehrle, de Abreu, De Ridder, Donny, le baron de Famblinne de Meux, Lacroix, Allard, Van Havermaet, Van der Borght et le comte Van der Straten-Ponthoz.

tent à la Bibliothèque impériale à Vienne, (extrait des comptes rendus des séances de la Commission roy. d'histoire, t. V, 3e série. 3e bull.) 1 broch. in-8° ;

Lalaing (Mme la comtesse de). Stances de Messer Angelo Poliziano et poésies extraites de Dante, Pétrarque et Leorpardi, traduites de l'italien, Bruxelles, J. Stiénon, 1853. 1 vol. in-8° br. ;

Collection Elinckhuyze de Rotterdam. — Catalogue de porcelaines anciennes de la Chine et du Japon, émaux cloisonnés de la Chine, etc. (Bruxelles, Veuve Parent et Fils, 1873). 1 vol. gr. in-8°, br. 12 planches ;

Barthelemy (J. B. A. A.) Nouveau manuel complet de numismatique ancienne. Paris, librairie de Roret, 1866. 1 vol. in-12, br. (l'atlas manque) ;

Mazure (P. A.) Petite bibliothèque des chroniques de l'histoire de France, t. I et II. Paris, Lehuby, 1838. 2 vol. in-12, d. rel. gr. ;

Eudel (Paul). Le truquage. — Les contrefaçons dévoilées. Paris, Dentu, 1887. 1 vol. in-12, br. ;

Baron A. de Loë. — Loë (Baron Alfred de). Rapport sur le congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Moscou (1892). (Extr. des Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéologie). Bruxelles 1893. 1 br. in-8° ;

M. Th. de Raadt. — Raadt (J. Th. de), Le registre de la Confrérie de Sainte-Barbe en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Gand, E. Vanderhaeghen, 1893, 1 br. in-8°, fig. ;

Baron de Baye. — Baye (Baron de). Contribution à l'étude du gisement paléolithique de San-Isidro près Madrid. (Extr. du Bullet. d'anthropologie de Paris, t. IV, 4e série), Paris, 1893, 2 br. in-8°, fig. ;

M. A. de Behault de Dornon. — Sept numéros de journaux, contenant des articles intéressant l'archéologie ;

M. G. Cumont. — Cumont (Georges). Monnaies découvertes dans les cimetières francs du Corbois près Rochefort et Sur-le-Mont, à Éprave. Bruxelles, Goemaere, 1893.

Cumont (G.) Stations néolithiques de Verrewinchel et de Rhode-Saint-Genèse découvertes en 1885. (Extr. du bullet. de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, t. XI), 1 br. in-8° ;

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Academia dei Lincei, 2 liv. mai et juin 1893 ;

L'Architecture (Journal de la Société centrale des Architectes français) 1893, nos 44, 45, 46 et 47.

Revue Bénédictine, 1893, no 11, novembre ;

Proceedings of the Royal Irish Academy, 3e série, vol. II, nos 4 et 5 ;

The Journal of the British archaeological Association, vol. 49, part 3 ;

Monatsblatt der K. K. Herald, Gesellschaft « Adler », 1893, nos 151, 153, 154 et 155 ;

Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums, 1893, no 5 ;

Bulletino di Archeologia e Storia Dalmata, 16e année, 1893, no 9 ;

Société de Géographie de Lille. — XIIIe Congrès national des Sociétés de géographie, du 1er au 7 août 1892 ;

Société de Géographie de Lille. — Bulletin, 1893, no 10 ;

Mittheilungen de K.-K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 1893, nº 9 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 635, 636 ;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part 10 ;

Revue bibliographique belge, 1893, nº 10 ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien. XXIII band. IV. und V, Heft ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXIII, liv. 5 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, 1893 ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 1893, nº 11 ;

Aanteekeningen van het verhandelde in de sectie — vergaderingen van het Provinciaal Utrechtsch Genootschap, enz., gehouden den 28 juni 1892 ;

Verslag id. gehouden den 28 juni 1892 ;

Annales du Cercle Archéologique du pays de Waes, t. XIV, liv. 2-3 ;

17 brochures, extraits des *Proceedings* et *Report* de la Smithsonian Institution, United States National Museum ;

Throwing-sticks from Mexico and California, by Otis T. Mason ;

Chinese Relics in Alaska, by Lieutenant T. Dix Bolles ;

Shinto, or the Mythology of the Japanese, by Romyn Hitchcock ;

The ancient Burial Mounds of Japan, by Romyn Hitchcock ;

Some Ancient Relics in Japan, by Romyn Hitchcock ;

Prehistoric naval Architecture of the North of Europe, by George H. Boehmer ;

The Bernadou, Allen an Jony corean collections in the United States National Museum, by Walter Hough ;

A Maid of Wolpai, by R. W. Shuffeldt ;

The Evolution of House Building Among the Navajo Indians, by R. W. Shuffeldt ;

White-Line Engraving for Relief-Printing it the Fifteenth and Sixteenth centuries, by S. R. Koehler ;

Anthropology an the Paris Exposition, by Thomas Wilson ;

The Methods of Fire-Making, by Walter Hough ;

The Ainos of Yezo, Japan, by Romyn Hitchcock ;

The Catlin Collection of Indian Paintings, by Wash. Matthews ;

The ancient Pit-Dwellers of Yezo, Japan, by Romyn Hitchcock ;

Descriptive Catalogue of the Abbott Collection of Ethnological Objects from Kiiima-Njaro, East Africa, collected and presented to the United States National Museum, by Dr. W. L. Abbott ;

The Ulu, or Woman's Knife, of the Eskimo, by Otis T. Mason ;

Dietsche Warande, 1893, nº 6 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon- Tyne, vol. VI, pages 89 à 92 ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterr Geschichtforschung, XIV Band, 4 Heft.

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 4e série des Ann., 2e partie, t. XIII ;

Bulletin de la Société Royale belge de Géographie, 1893, nº 5 ;

*Pour les Collections :* Idole indienne trouvée dans les ruines de *los Teques* (Vénézuéla) (don de M. le baron de Loë) ;

Beau fragment de hache polie en roche étrangère, trouvé à Boitsfort, dans la forêt de Soignes, avenue du Comte, près de la drève des Bonniers (Commission des fouilles) ;

Fibule en bronze et fragments de vases provenant du cimetière belgo-romain d'Anderlues (Commission des fouilles) ;

**Nomination par voie de tirage au sort de la Commission de vérification des comptes** (Art. 42 des statuts).

MM. Lagye, Bosché, Van Ysendyck, le B[on] von Berg et Outtelet sont nommés membres effectifs de cette commission.

MM. J. Baes, Wallaert, Wallner, A. L. Le Roy, Broerman et Guill. Matyn sont nommés membres suppléants de la même commission.

**Présentation de candidatures à la présidence, en remplacement de M. le comte de Nahuys, président sortant non rééligible.** (Art. 17 et 28 des statuts).

M. Théodore Hippert, membre effectif, vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles, est présenté comme candidat à la présidence de la Société pour l'année 1894. *(Applaudissements.)*

**Élections.** — M. Paul Verhaegen, membre effectif, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, est nommé secrétaire en remplacement de M. Hecq, démissionnaire. *(Applaudissements.)*

MM. Auguste Brabant, le baron de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, Armand Lesigne, Franz Seghers, Gustave Stinglhamber et Van Segvelt sont nommés membres effectifs.

**Exposition.** — Documents sur Mycènes (M. Aubry).

Gravures, affiches et dessins de M. Eug. Grasset (M. Combaz, fils).

## Communications.

M. J. De Soignies. — *L'abeille à travers les âges* (suite).

M. G. Kestens. — *Les fouilles faites, en 1863, à Macquenoise et à Saint-Remy, près Chimay.*

M. Combaz, Fils. — *L'Archéologie dans l'illustration des livres, affiches, etc., étude sur Grasset.*

M. de Raadt. — *De l'indication des émaux héraldiques sur les sceaux du moyen âge.*

M. de Raadt s'exprime en ces termes :

Contrairement à l'opinion presque universelle, l'emploi des hachures est beaucoup plus ancien que les *Annales de la Maison de Lynden*, signées par Christophe

Butkens. Il existait déjà au xiiie siècle, et, depuis lors, on l'a pratiqué dans tous les pays, quoique pas d'une façon générale. Il importe, toutefois, de constater que, si les anciens graveurs se servaient des hachures et du pointillé, c'était moins pour indiquer ainsi les émaux, que pour différencier les partitions, rebattements, les meubles du champ, etc. C'est ainsi, pour nous borner à un seul exemple, que, sur le sceau de Jean van der Meeren (1374), un des chevaliers brabançons tombés à Bastwilre (1371), au pouvoir du duc de Juliers, les pals du chef, qui sont de gueules, sont hachurés de la même manière que le champ plain, qui est d'azur, à savoir par des diagonales croisées.

Le pointillé est rare au moyen âge. Nous n'en avons rencontré, jusqu'ici, que peu d'exemples : le chevalier Jean van den Calsteren scelle, en 1374, de ces armes : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain, *pointillé* ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés.

Le damasquiné ou diapré, lui aussi, n'avait d'autre raison d'être que de différencier le champ des meubles et parfois, vice-versâ. On est allé trop loin en affirmant que le diapré ne s'appliquait que sur un métal. On en marquait aussi les couleurs, à preuve, entre autres, le sceau de Jean van der Meeren, chevalier, seigneur de Sterrebeek, de 1454, ou le champ est diapré. Et, il ne s'agit pas ici d'armoiries brisées !

Dès le xive siècle, on commença — était-ce en tâtonnant, à titre d'essai, ou bien selon des lois, peut-être régionales, encore à déterminer ? — à caractériser sur les sceaux, les émaux par un emblème qui les symbolisait. C'est ce qui conste de l'intéressant sceau d'Evrard de Schaumburg publié par le prince de Hohenlohe, dans son *Album sphragistique*. Une étoile y indique l'argent, une rose le gueules et une fleur de lis l'azur *(sic !)*.

Du temps que Jean de Wesemael était seigneur du pays de Malines, le sceau des échevins de Schrieck, un des villages de cette terre, nous montre l'écu de ce personnage aux trois fleurs de lis, brisé au point du chef d'une étoile (1439, n. st.) [1]. Comment interpréter cette brisure, Jean étant le chef de sa famille ? Les seigneuries se servaient, cependant, toujours, en ce pays-ci, sans brisure, des armoiries de leurs maitres. Du temps des Berthout, notamment, les échevins de leurs terres scellaient des armes pleines de leurs seigneurs.

Ne serait-on pas tenté de croire retrouver dans ce sceau de Schrieck le principe dont l'application a été constaté au sceau d'un Schaumburg ? L'étoile symboliserait-elle ici le gueules ? Ce serait certes étrange.

Un de nos confrères a publié, dans le tome I de nos Annales, le sceau scabinal de Vorst, du xive siècle, aux armes de Diest, brisées en chef, à dextre, d'une fleur de lis, et attribué ce sceau à Thomas, seigneur de Diest [2]. Mais, Thomas était le chef de sa maison et, comme tel, devait porter plain, et portait plain sur les sceaux de 1393 et 1396 (n.st.), dont nous avons rencontré les originaux. Nous nous deman-

[1] Pour les sceaux cités, voir J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc. manuscrit.

[2] M. l'abbé Polydore Daniels, *Notes sur les armoiries de Diest*, p. 97-103.

dons si sur celui de Vorst, la fleur de lis n'a pas d'autre signification que de symboliser l'or, ce qui semblerait assez rationnel [1].

Il serait très intéressant de signaler les sceaux de chefs de maison, — de ceux enfin, qui devaient porter plain, — munis d'un emblème quelconque qui, à première vue, semblerait constituer une brisure. En groupant des documents de ce genre, on parviendrait peut-être à reconstituer les lois qui, aux Pays-Bas, ou dans certaines régions, régissaient en matière héraldique à ce point de vue spécial dont il vient d'être question.

M. le comte FR. VAN DER STRATEN-PONTHOZ entre dans quelques détails sur l'emploi et l'origine des hachures. Il attribue l'invention d'un système raisonné à BUTKENS et ajoute que le *schema* proposé par cet historien avait dû céder le pas à celui préconisé par PETRA-SANCTA.

M. DE RAADT fait remarquer que c'est à tort que BUTKENS passe pour l'inventeur du système de hachures qui figure en tête des *Annales de la maison de Lynden*. Ce livre, tout en étant signé par lui, n'est pas son œuvre. Cela résulte d'une lettre de Butkens écrite, en 1642, à son ami Rietwyck, où il déclare que le véritable auteur de cet ouvrage est Ernest de Lynden, comte de Reckhem, et que lui n'a fait que coordonner les documents recueillis par celui-ci. L'original de cette lettre se trouve entre les mains de M. le comte Thierry de Limburg-Stirum. Butkens l'a écrite pour se laver du reproche d'avoir publié des documents falsifiés. Le livre est, au surplus, un tissu de mensonges. Butkens se charge, d'ailleurs, lui-même de nous prouver qu'il n'est pour rien dans l'invention d'un système raisonné de hachure : dans ses *Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant* (*sic !*) publiés après les *Annales*, il ne se souvient plus du tout du *schema* contenu dans « son » livre précédent ; il continue, à la façon de ses prédécesseurs, à munir les armoiries de hachures, au hasard, tantôt il en emploie, tantôt il n'en emploie pas. Et là où il s'en sert, il le fait sans aucun système : sur deux pages, en regard, il indique dans quatre blasons différents, le gueules d'autant de façons diverses. Cela est bien aussi une preuve de plus que Butkens, comme il l'avoue du reste, n'est pas l'auteur des *Annales*, qui n'en ont pas moins, naturellement, fait un tort immense à la réputation de Butkens. Ses *Trophées* sont venus le réhabiliter, jusqu'à un certain point, quoique, ce livre aussi, contienne pas mal de documents faux ou arrangés.

M. de Raadt termine en faisant appel à l'obligeance de ses confrères pour lui signaler les sceaux, appartenant à des chefs de maison, brisés d'un meuble quelconque, qui seraient à leur connaissance.

M. AUBRY donne d'intéressantes explications sur les planches qu'il a exhibées.

M. le baron DE LOË fournit quelques renseignements sur une idole in-

[1] La terre de Vorst n'aurait-elle pas, antérieurement, constitué l'apanage de quelque cadet de Diest dont elle aurait conservé la brisure, alors même qu'elle aurait fait retour au chef de la maison ? Le sceau porte en effet, la légende : ✠ *S* scabinorum dni de Diest in villa de worst.*

dienne trouvée dans les ruines de *los Teques*, à vingt-cinq kilomètres environ au sud de la ville de Caracas (Vénézuéla).

La tribu indienne désignée sous le nom de *Teques* et dont le chef principal, le fameux cacique Guacaipuro, réunissait aussi sous sa domination une autre tribu appelée *Caracas*, après des combats acharnés contre les Espagnols, succomba sous le nombre et fut détruite vers 1569 ou 1570.

M. Arm. de Behault de Dornon fait circuler dans l'assemblée une pièce, datant du temps de Philippe IV d'Espagne, frappée à Seville, trouvée aux environs de Louvain, et appartetenant aux monnaies faites pour les colonies espagnoles au Mexique.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

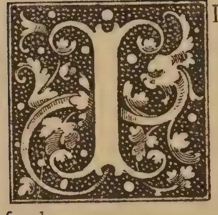




# MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## Un Anversois à la Bastille.



IL est entré, par voie d'acquisition, à Paris, un gros manuscrit intitulé : « Personnes qui ont été détenues à la Bastille, depuis l'année 1660, jusque, y compris l'année 1754. » J'en extrais ce qui suit :

« Année 1693.

« Contrebandiers de marchandises prohibées et livres défendus ;

« BALTHAZARD BOSMAN, natif d'Anvers, marchand fabriquant de tapisserie ;

« Interrogé à l'hôtel de M. de la Reynie, de l'ordre du Roy.

« ANTOINE MOSTING, marchand à Bruxelles.

« Interrogé à l'hôtel de M. de la Reynie, de l'ordre du Roy.

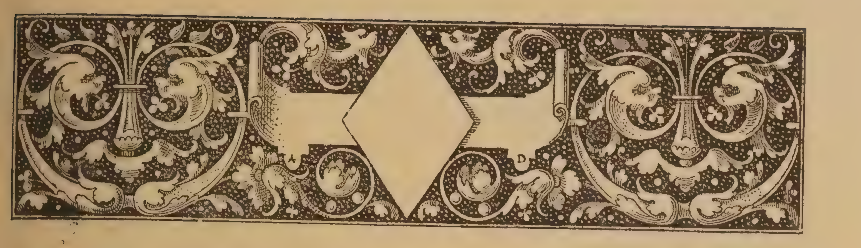
« Accusés d'avoir abusé des passeports du Roy et du Maréchal de Luxembourg, pour passer la Somme et trafiquer des marchandises étrangères et défendues en France, sans payer les droits, et d'avoir fait venir des livres déffendus du pays étranger et d'être venu à Paris sans permission.

« M. DE LA REYNIE.

« JACQUES-PHILIPPE DE LAISTRE, secrétaire. »

En 1554, il y avait déjà *deficit* dans les papiers de la Bastille ; de sorte que cette liste, si considérable qu'elle soit, est forcément incomplète. Toutes les premières pages concernent la *Constitution Unigenitus*, le *Formulaire*, et les écrits clandestins qu'on faisait venir des Pays-Bas.

VICTOR ADVIELLE.



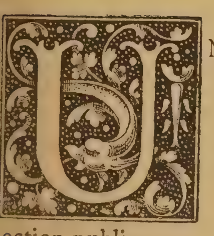
# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

### XXXIII

**Le portrait de Jeanne d'Arc.**



N passage du sixième interrogatoire public subi par Jeanne d'Arc établit qu'elle en avait vu à Arras, une « peinture entre les mains d'un Ecossais », qui la représentait « armée, présentant une lettre à son roi, « le genou en terre. »

Ce portrait n'existerait-il point dans quelque col-ection publique ou privée des Flandres.

VICTOR ADVIELLE.



### XXXIV

**L'étymologie de Momignies.**

Peut-on me dire l'étymologie du nom de la Commune de Momignies ue M. Willems, dont j'ai le Mémoire sur les noms de la Flandre orien-ale a dû donner quelque part.

V. A.



### XXXV
### Momigny.

En dehors des écrits de Fétis, a-t-il été publié quelque chose sur les compositeurs (belges) de musique du nom de Momigny.

V. A.



### XXXVI
### Les piloris.

On cite des piloris à
Braine-le-Château, (Brabant).
Mendonck, (Flandre orientale).
Villers-lez-Heest, (Namur).
Eename (Flandre orientale).
Rouveroy, (Hainaut).
Bruxelles, (Jardin de la comtesse de Lalaing).
Mons, place du Chapitre.
Peut-on m'aider à compléter cette liste pour la Belgique.

V. J



### XXXVII
### La rose de Jéricho.

Pourrait-on me dire quelles sont les familles françaises qui possèdent dans leurs armoiries, une rose de Jéricho (Asteriscus) ?

F. de Saulcy, dans son voyage en Syrie et autour de la mer Morte, (p. 82, vol. II) en parle et dit : « je me rappelai alors de la pièce de blason nommée rose de Jéricho, et qui figure dans certains écussons datant des croisades..... etc.

Hans Schinz,
Directeur du Jardin Botanique de Zürich, (Suisse)



### XXXVIII
### Le peintre Roetiers.

Que sait-on sur le peintre F. Roetiers dont je connais une œuvre datée de 1713 ?

S. D. S.





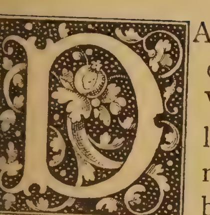
# QUELQUES RÉFLEXIONS

## SUR LA PERSISTANCE ET LA TRANSMISSIBILITÉ

## DES

# TYPES ICONOGRAPHIQUES

---

ANS la séance du 8 octobre 1891, j'avais émis la réflexion que, des deux types de la Vierge les plus répandus dans nos églises, l'un — celui de la Vierge à silhouette pyramidale et à petits bras horizontaux — pourrait bien se rattacher à la représentation antique le Tanit-Astarté sous forme de cône ansé (fig. 1), alors que 'autre — celui de la Madone, debout ou assise, tenant dans les ras l'enfant Jésus — nous reporte aux images d'Isis avec Iorus enfant.

A la séance suivante, M. Joseph Destrée a critiqué, fort cour-oisement du reste, cette idée de chercher dans l'iconographie aïenne des antécédents à certaines représentations de la Vierge hrétienne. Il estime que le type des vierges à l'enfant se relie énéalogiquement aux peintures des catacombes et, quant aux

vierges coniques, il en attribue l'origine à un caprice de la mode ; il ne veut voir dans la bizarrerie de leur silhouette que la crinoline du XVI^e siècle. En tout cas, ajoute-t-il, il ne peut y avoir là de réminiscence païenne ; l'Église ne l'eût pas toléré.

Je me contenterai de répliquer à ce dernier argument, que M. Destrée peut avoir raison, en ce qui concerne l'Église du XIX^e et même du XVI^e siècle. Mais les emprunts auxquels j'ai fait allusion doivent dater d'une époque où la tradition iconographique n'était pas encore fixée — pour ne rien dire du dogme. — La transmission des anciens types s'est opérée dans les couches profondes des populations converties, et, quand ils ont surgi en

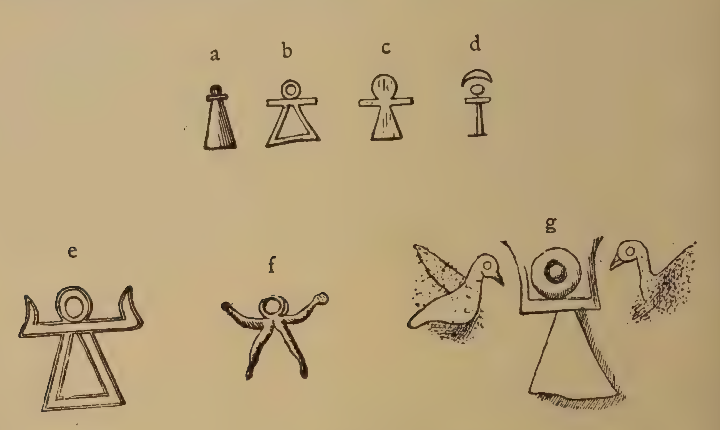



Fig. 1. — Symboles de Tanit-Astarté [1].

pleine lumière, l'Église n'avait plus de motif pour les proscrire, car il y avait longtemps qu'aux yeux des fidèles, ils représentaient exclusivement la Reine du ciel chrétien.

Il est très vrai que, dans notre pays, l'image de la vierge conique commença seulement à se répandre sous la domination espagnole, et que la mode du temps y trouva son compte. Mais si cette mode explique la diffusion du type, elle n'en explique pas l'origine. Il existe entre la tête et la collerette d'une part, la

[1] *a*) Sur une monnaie de Paphos ; *b*) sur une monnaie de Carthage ; *c*) sur des intailles de Sardaigne ; *d*) sur un cachet phénicien ; *e*) sur une stèle punique ; *f*) sur un bandeau d'argent trouvé en Algérie , *g*) sur une stèle punique.

robe de l'autre, une disproportion qui ne peut s'expliquer par le simple désir d'imposer à la Vierge le costume de l'époque. Il faut remarquer aussi que ce type nous est venu des pays méditerranéens, — surtout de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Sicile, — là où le culte phénico-carthaginois de la Vierge céleste avait jeté ses racines les plus profondes et où ses simulacres coniques s'étaient le plus multipliés sur les monuments figurés [1].

« Est-il vraisemblable, disait encore M. Destrée, qu'une tradition négligée depuis plus de douze à quatorze siècles se fasse jour tout à coup et sans cause apparente ? »

Quelques semaines plus tard, l'Académie française des inscriptions et belles-lettres recevait communication d'un mémoire sur les tatouages des Tunisiens modernes, dû aux observations d'un médecin militaire, M. le docteur Vercouvre. Ce n'est pas, je l'avoue, sans une certaine satisfaction, que j'y ai trouvé une confirmation assez inattendue de mes remarques sur l'importance et la vitalité du vieux simulacre de Tanit. M. Vercouvre l'a retrouvé parmi les tatouages dont les indigènes de la Tunisie se couvrent encore aujourd'hui les mains et la figure. C'est, dit-il, « une sorte de poupée vue de face et les bras étendus. » L'identité des deux symboles a été confirmée, dans une séance postérieure de l'Académie, par le savant bibliothécaire de l'Institut, M. Berger, dont la compétence en matière d'antiquités sémitiques est si universellement admise [2].

Ainsi, en Afrique, ce simulacre de la déesse carthaginoise a traversé intact non seulement le paganisme classique et le christianisme des Pères, mais encore toute la domination de l'Islam qui cependant frappe d'une proscription absolue les représentations figurées des êtres surhumains [3]. On fera peut-être observer, et à juste titre, qu'il doit sa durée à l'oubli de sa

[1] La priorité du rapprochement entre ce simulacre et les images triangulaires de la Vierge revient à un savant allemand, M. H. von Lomnitz dont malheureusement je ne connaissais pas l'ouvrage : *Solidarität des Madonna-und-Astarte Cultus*, quand j'ai publié dans la *Revue de l'Histoire des religions*, en 1889, mon essai sur *les symboles qui ont influencé la représentation figurée des pierres coniques chez les Sémites*.

[2] *Académie des inscriptions et belles-lettres*. Procès-verbaux des séances du 9 déc. 1892 et 27 avril 1893.

[3] J'ai moi-même retrouvé ce symbole sur une amulette syrienne, de fabrication moderne, que j'ai reproduite dans ma *Migration des symboles*, p. 249.

signification primitive. Mais c'est là précisément ce qui lui aura permis également de se maintenir chez les anciens sujets de Carthage, restés sous l'autorité du christianisme ; ceux-ci ont même eu l'avantage de pouvoir le maintenir dans leur culte officiel, en l'appliquant à la représentation de leur Reine des cieux.

Rien n'empêche d'admettre que cette application chrétienne du vieux symbole païen se soit faite de bonne heure parmi les populations du midi. Il est très vrai que je ne puis vous mettre sous les yeux aucun type intermédiaire. Mais il s'en faut que nous possédions toute la chaîne des représentations iconographiques qui ont traversé notre moyen âge. Quelques vierges des catacombes, représentées dans l'attitude de l'orante, offrent déjà une tendance à reproduire la silhouette des grandes déesses asiatiques. Des monuments figurés appartenant aux premiers siècles présentent l'image de la Vierge entre deux colombes. Or, c'est ainsi que nous apparaissent, le plus fréquemment, les simulacres de Tanit-Astarté (fig. 2). Souvent aussi ces derniers simu-

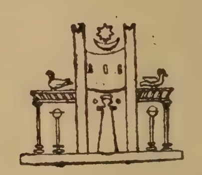


Fig. 2. — Monnaie cypriote.
(Guignaut *Religions de l'antiquité*, t. IV, pl. LIV, fig. 206.)

lacres sont dessinés entre deux arbres. J'appellerai l'attention, cet égard, sur un verre doré des catacombes qui reproduit même disposition. La Vierge, ou du moins une jeune femme au dessus de laquelle est inscrit le nom de *Maria*, s'y trouve repr sentée de face, en orante, les bras horizontaux. A ses côtés, deu arbres et, par dessus ses épaules, deux futs de colonne suppo tant chacune une colombe [1].

Ajoutez que le mouton, le serpent, le poisson et le lièvre ainsi que le globe et le croissant — jouent un rôle dans l'icon

[1] Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXVII, fig. 6.

graphie des deux cultes, comme accessoires de l'image, bien qu'ils n'y soient pas toujours disposés de la même façon.

Enfin, nous avons la preuve que, tout au moins dans certaines représentations figurées du paganisme grec, on peut constater le passage du cône lithoïde à l'image conique d'une déesse [1]. Il n'y aurait donc dans ce phénomène de transmutation rien d'anormal, ni même d'inusité.

Je n'ai pas en ce moment l'intention de m'étendre sur l'histoire des images qui ont servi à représenter la mère de Jésus. Mais je voudrais dire quelques mots encore des conditions générales dans lesquelles les types iconographiques se transmettent d'un culte à un autre.

Il n'y a rien de plus persistant que les formes extérieures du culte. Ernest Renan a écrit quelque part que l'homme a toujours prié dans les mêmes lieux. On pourrait presque ajouter qu'il a toujours prié devant les mêmes icônes, c'est-à-dire qu'il éprouve une tendance à toujours matérialiser sous les mêmes traits les objets successifs de sa vénération.

Les modifications des croyances religieuses n'agissent qu'à la longue sur les manifestations de l'art consacrées par le culte. Lorsqu'un peintre veut représenter des personnages ou des traditions qui n'ont pas encore reçu d'expression plastique, il sera naturellement enclin à traiter le sujet d'après les conventions de l'art contemporain. C'est ainsi que les chrétiens des catacombes n'éprouvèrent aucun scrupule à s'approprier certains thèmes de l'art mythologique [2]. Orphée apprivoisant les animaux avec sa lyre, devint un symbole du Christ instruisant les hommes. Psyché resta une représentation figurée de l'âme humaine et Mercure criophore — lui-même originairement une simple représentation du prêtre ou du fidèle portant au sanctuaire l'agneau du sacrifice — fournit l'image si essentiellement chrétienne du Bon Pasteur.—Les premières descriptions du Père céleste comme un vieillard assis sur un fauteuil à haut dossier, ont été sans doute inspirées par certaines statues du Jupiter gréco-latin;

[1] Voyez une statuette d'Aphrodite en terre cuite reproduite par François Lenormant dans la *Gazette archéologique* de 1876, page 68.
[2] Roller. *Les catacombes de Rome*, t. II, p. 371.

peut-être même le prototype de ces représentations se trouve-t-il parmi les sculptures assyriennes de dieux assis, dans les bas-reliefs de Malthaï [1]. — Il n'est pas jusqu'à des figures aussi incontestablement païennes qu'Apollon et Diane qui ne se maintiennent sur des lampes chrétiennes, pour figurer le soleil et la lune, l'un sous les traits d'un adolescent à la tête radiée, l'autre sous ceux d'une jeune femme à la chevelure surmontée d'un croissant, au-dessus d'une scène figurant le Bon Pasteur entouré de ses brebis [2].

En faisant ces emprunts à l'art païen, les premiers artistes chrétiens n'avaient évidemment qu'une intention allégorique. Mais leur entourage pouvait s'y tromper et leurs successeurs s'y trompèrent certainement. Le procédé leur offrait, du reste, un double avantage, qu'ils le voulussent ou non : d'une part dérouter les soupçons de leurs persécuteurs, d'autre part reporter les hommages, dont les divinités païennes étaient l'objet, sur les personnages sacrés du nouveau culte avec lesquels ces divinités avaient le plus de rapports par la physionomie ou par les attributs.

Aux derniers temps du paganisme, on plaçait sur l'autel domestique l'image de certaines divinités populaires : Harpocrate, Sol, Isis, Sérapis la Fortune, etc., ou même on portait cette image sur soi comme un talisman. Les chrétiens gardèrent l'usage en substituant à ces figurines l'image du Christ, de la Vierge ou des principaux Apôtres. Un païen converti venait à mourir. Il avait gardé ses anciennes amulettes, par une de ces contradictions si fréquentes aux époques de transition religieuse. Ses enfants lui trouvaient sur la poitrine l'image de Jupiter, d'Isis ou de Mithra. Comment n'auraient-ils pas cru y reconnaître le portrait de saint Pierre, de Marie ou du Christ ?

La confusion dut aller en grandissant, à mesure que se perd le souvenir des traditions classiques et que, d'autre part, le christianisme, en s'étendant dans les provinces, s'y trouva en contact avec l'iconographie populaire des paganismes locaux. Non seulement dans certaines régions de l'Occident, les « chapelles

[1] Perrot et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II, fig. 313.

[2] Lajard. *Culte du Cyprès*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettr.* t XX, 2me part. pl. XX, fig. 1.

étaient alors aussi fréquentes que de nos jours mais encore on rencontrait partout de rustiques figurines suspendues aux arbres, aux carrefours, près des fontaines. — Où les pères avaient vu des dieux, les fils pouvaient bien voir des saints. On leur attribuait les mêmes légendes, on leur adressait les mêmes demandes, on leur présentait les mêmes offrandes. Il n'y avait que le nom de changé, et encore ! Beaucoup de ces figurines furent détruites. Mais, dans le nombre, il s'en rencontra qui survécurent, enfouies dans le sol ou dissimulées dans la profondeur des bois et qui, retrouvées ensuite, longtemps après que leur signification originaire se fut perdue, passèrent sans difficulté pour la représentation de quelque saint ou de quelque héros chrétien.

Il faut aussi tenir compte qu'une religion, surtout au moment où elle vient de triompher, doit souvent tolérer la vénération instinctive qui persiste à entourer les simulacres de cultes antérieurs. Grégoire le Grand a beau recommander aux missionnaires anglo-saxons de détruire les idoles, tout en conservant les sanctuaires des païens, pour y célébrer le culte du vrai Dieu. Dans bien des cas, la pression populaire a dû être la plus forte et les antiques représentations de la piété locale reçurent simplement un nouveau nom qui justifiait la persistance de leur culte, tout comme les dolmens, les menhirs et peut-être les perrons reçurent une croix qui sanctifiait, par sa présence, les hommages originairement adressés à la pierre.

Un fait contemporain, rapporté par M. Ad. Leroy-Beaulieu dans ses belles études sur la Religion en Russie, montre bien comment les méprises de ce genre ont dû se produire chez nous, au commencement du moyen âge. Au couvent russe de Posolsk, sur le lac Baïkal, on voit une ancienne idole bouriate en bois peint, qui, transformée en saint Nicolas, est, paraît-il, également populaire parmi les chrétiens et les païens [1]. Il est clair que cette adaptation du simulacre bouriate a eu pour auteurs, ou du moins pour complices, les moines russes qui devaient savoir à quoi s'en tenir sur l'authenticité de l'image. Mais que, au bout d'une génération ou deux, le paganisme disparaisse du canton : l'idole ne sera plus aux yeux de tous qu'une représentation authentique de

[1] *La Religion dans l'Empire des Tzars*. Paris 1889, p. 113.

saint Nicolas, et ce type aurait même chances de devenir définitif, si la physionomie du grand saint n'était depuis longtemps fixée dans l'imagerie byzantine. La laideur et la grossièreté de l'image n'y feraient pas obstacle, bien au contraire. « Chez les Russes, nous dit M. Leroy-Beaulieu, les icônes les plus vénérées sont d'ordinaire les plus anciennes et les plus noires. Quelques-unes passent pour achéroporèdes, pour n'avoir pas été faites de main d'homme [1]. » Il y a plus de quinze siècles, Porphyre faisait la même remarque à propos du paganisme grec, où les simulacres les plus vénérés étaient, à l'entendre, moins les chefs-d'œuvre de l'art religieux que les idoles les plus grossières et les plus informes, les vieux *xoana* de la Grèce primitive ; quelques-unes passaient même pour être tombées du ciel [2].

Un ancien résident de l'Inde anglaise, M. Charles F. Oldham, explique de la même façon comment les dieux de l'orthodoxie hindoue tendent à remplacer parmi les populations de l'Himalaya les divinités des vieux cultes locaux. « En plus d'une occasion, dit-il, j'ai entendu des ascètes civaïtes assurer aux habitants d'un village que leur *Deota* (c'est-à-dire l'idole locale,) était identique avec Çiva ou quelque autre divinité. Les indigènes sont souvent flattés d'apprendre que leur dieu est aussi célèbre et ils se laissent persuader d'adopter la nouvelle dénomination [3]. »

C'est peut-être de la sorte que peut le mieux s'expliquer la présence, dans l'iconographie officielle du christianisme, de certains thèmes qui auraient dû disparaître avec la foi aux mythes et aux légendes du paganisme. Ainsi Horus hiéracocéphale frappant le crocodile de sa lance, a fourni, comme l'a si bien montré M. Clermont-Ganneau, le type de saint Georges transperçant le dragon [4]. On m'a assuré que dans l'église de Xanthen, on voit une représentation analogue de saint Victor, laquelle se rattache incontestablement à la tradition de la lutte entre Siegfried et le dragon Fafnir.

J'ai eu l'occasion d'exposer au dernier Congrès archéologique

1 *La Religion dans l'Empire des Tzars*, p. 115.
2 *De Abstinentia*, t. II, p. 13.
3 *Native Faiths in the Himalaya* dans la *Contemporary Review* de Mars 1885.
4 *Horus et Saint Georges* dans la *Revue archéologique* de 1873, fig. 13.

de Bruxelles, comment une des sculptures les plus anciennes de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles, représentant Samson terrassant le lion, avait dû être directement inspirée par la scène antique, si souvent reproduite, de Mithra immolant le taureau [1]. A cet égard, nos confrères de la Société d'archéologie de Nivelles n'auraient pu se placer sous un meilleur patronage, quand ils ont gravé, en tête de leurs diplômes, une reproduction de ce bas-relief que M. Alvin a proclamé « peut-être le plus ancien morceau de sculpture encore en place dans notre pays » [2].



Fig. 3. — Bas-relief de Ste Gertrude, à Nivelles.



Fig. 4. — Bas-relief mithraïque du Louvre.

La scène favorite des mystères mithraïques a encore reçu d'autres applications dans l'art chrétien. M. Roller en signale une sur un bas-relief du IIIe ou du IVe siècle. Le Christ y est représenté sous les traits d'Orphée jouant de la lyre, coiffé comme Mithra d'un bonnet phrygien, la jambe droite reposant sur le

[1] *Compte rendu du Congrès archéologique et historique de Bruxelles*. Bruxelles, 1892, p. 354.

[2] A l'appui de l'hypothèse que l'auteur de cette sculpture se serait inspiré de quelque bas-relief antique, il convient de signaler, parmi les rinceaux qui décorent les montants du linteau, la représentation fort élégante d'un centaure. Ce motif a été reproduit par M. J. Destrée dans ses savantes *Études sur la sculpture brabançonne au moyen âge*, fig. 3, (voy. *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. VIII, 1re livraison.) Au cours de la même étude, M. Destrée cite ce passage caractéristique, de M. le chanoine Reussens : « Dans toutes les contrées où des monuments existaient au moment de la formation du style roman, leur présence a exercé une grande influence sur la décoration des édifices. Les sculpteurs des XIe et XIIe siècles, novices dans leur art, s'inspiraient, pour ainsi dire instinctivement, des modèles qu'ils avaient sous les yeux. Au contraire, dans les endroits où les monuments faisaient défaut, ils s'efforçaient souvent d'imiter, dans la sculpture monumentale, les types variés apportés de l'Orient. »

corps d'un agneau qui tourne la tête vers le musicien ce qui est exactement, comme l'a remarqué M. Roller lui-même, l'allure du taureau immolé par Mithra [1].

En quoi serait-il inadmissible qu'un artiste du moyen âge se serait inspiré, pour représenter Samson, d'un bas-relief mithriaque encore debout dans la localité ou observé ailleurs ? Il existe, à la cathédrale de Strasbourg, une statue qui représente un personnage vêtu d'une peau de lion et tenant à la main une massue, Longtemps les archéologues crurent y voir une statue antique qui aurait trouvé place dans l'église. M. Albert Dumont a montré que c'était une œuvre du moyen âge, probablement inspirée par des images de l'Hercule gallo-romain, analogues aux statuettes en bronze qu'on a déterrées en grand nombre, à diverses époques, dans les environs de Strasbourg [2].

M. Gaidoz, dont les ingénieuses et patientes recherches ont abouti à de si curieuses constatations dans la question qui nous occupe, a cité toute une série de pierres gravées où les chrétiens du moyen âge ont cru trouver une reproduction de scènes tirées de leurs propres traditions [3]. Un des plus célèbres, est le camée conservé dans le trésor de la cathédrale de Chartres. C'est un Jupiter dont on avait fait un saint Jean à cause de l'aigle. La présence du même oiseau de proie sur une pierre conservée dans le trésor de Saint-Evre à Toul, représentant l'apothéose de Germanicus, fit également croire à un saint Jean enlevé par un aigle, et couronné au ciel ; — alors qu'une apothéose d'Auguste, sur un camée de la Sainte-Chapelle à Paris, était prise pour l'entrée triomphale de Joseph en Égypte.

Dans une autre livraison du même recueil, M. Gaidoz a montré comment le type populaire du « diable d'argent » — un personnage aîlé et cornu qui tient en main un sac d'où s'échappent des écus — procède directement de l'image de Mercure, dieu du commerce et de la richesse [4]. Dans certaines représentations de ce

1 Roller, *Catacombes*, t. II, planche IV, n° 1.

2 *Revue archéologique*, 1870-71, t. XXII, p. 246.

3 *Mélusine*, livraison de novembre-décembre 1892, p. 130-131.

4 *Le grand Diable d'argent, patron de la finance* dans *Mélusine* de mai-juin 1893. — Aux images populaires de ce personnage citées par M. Gaidoz, on peut ajouter l'enseigne du magasin « *Au Diable d'argent* », rue Haute, près de l'église de la Chapelle, à Bruxelles.

type, les ailes sont disposées derrière la tête, notamment sur un jeton de société trouvé à Courtrai et décrit par M. Piot dans le t. II (2me série) de la *Revue belge de numismatique*. Dans d'autres, les ailes sont attachées au talon, par exemple, sur un vitrail de la cathédrale de Bourges, où on voit un diable, muni de ces appendices, qui conduit au bout d'une chaîne un troupeau d'âmes pécheresses. Il est impossible de douter qu'il n'y ait là une réminiscence de quelque Hermès psychopompe.

L'illusion était d'autant plus facile que, même dans l'iconographie païenne, le caducée, comme je l'ai montré ailleurs, prend quelques fois les allures d'une fourche [1].

Il n'est pas toujours aisé de distinguer si l'adaptation a été consciente ou non. Il existe, dans le cabinet des antiques, à la Bibliothèque nationale de Paris, un camée qui représentait originairement la dispute de Poseidôn et d'Athêné, sous le figuier sacré autour duquel s'enroule le serpent Erichtonios [2]. Un homme et une femme, debout près d'un arbre où s'enroule un serpent, ce thème devait inévitablement faire songer à la Tentation de la Genèse, d'autant plus que cette scène a toujours été représentée de la sorte depuis l'époque des catacombes. Ici toutefois, on a voulu accentuer la ressemblance par une série de retouches qui constituent un vrai démarquage. L'olivier a été changé en pommier ; le trident de Neptune et la lance de Minerve ont été grattés avec une égale impartialité. On a même essayé de transformer en une coiffure quelconque le casque, à la vérité assez déplacé sur la tête de notre première mère. Enfin, pour que nul n'en ignore, on a gravé autour de l'image, en caractères hébraïques, le 6me verset du chapitre III de la Genèse : « La femme vit que l'arbre était bon à manger, agréable à la vue et désirable. » — M. Babelon attribue ces retouches à un artiste de la Renaissance ; elles dénotent, en effet, que l'esprit critique s'est éveillé et qu'il s'agit d'en rencontrer les objections, dût-on même, pour y arriver, mutiler un chef-d'œuvre de l'art antique.

[1] *Migration des symboles*. Paris, 1891, p. 180 et suiv.
[2] E. Babelon, *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*. Paris, 1888, p. 59.



Fig. 5. — Camée de la Bibliothèque nationale.

D'autre part, voici un exemple non moins curieux, où l'interprétation du sujet païen par un archéologue chrétien nous offre un vrai cas de mythologie iconographique. En feuilletant le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, si justement estimé, de M. l'abbé Martigny, j'ai été assez surpris de trouver, en regard du mot *Pêcheur*, une reproduction (probablement empruntée à un cylindre chaldéen) d'un type que les publications archéologiques ont vulgarisé dans ces dernières années, le Dieu-poisson, l'Oannès de Bérose, le Dagan des inscriptions cunéiformes. C'est un personnage humain qui, revêtu d'une peau de poisson, tient une corbeille d'une main et lève l'autre comme pour commander l'attention. Or, non seulement M. Martigny croit trouver ici une image chrétienne, mais encore il reproduit, — il est vrai, sans s'en porter garant, — le commentaire de Polidori, tendant à y

voir une représentation du Christ « de qui l'on peut dire qu'il fut « poisson par l'adoption de notre humanité, qu'il fut pêcheur par « la vertu de sa parole et qu'il donna à d'autres la mission de « pêcheur, ce que semble indiquer le geste de la main levée en « signe de commandement » [1].

Si un érudit des plus distingués et, à sa suite, un des archéologues les plus compétents de notre époque en matière d'antiquités chrétiennes, peuvent se laisser entraîner à prendre pour un symbole chrétien une des représentations figurées les plus répandues de l'imagerie chaldéo-assyrienne, combien de pareilles méprises ont dû être plus nombreuses et plus conséquentes, pendant les quinze premiers siècles du christianisme, chez des fidèles qui ne possédaient ni l'esprit critique, ni les données archéologiques de notre temps !

La tâche est à peine commencée, de faire, dans l'iconographie si riche de nos traditions populaires, la part respective de la culture chrétienne et des religions antérieures. Il y a là une œuvre qui dépasse certainement les forces d'un homme ; elle ne peut être poursuivie que par l'accumulation des monographies spéciales embrassant chacune toute une série d'images. Sous ce rapport, l'œuvre à entreprendre rentre, tant par la nature de ses procédés que de ses matériaux, dans le domaine du folk-lore qui a pris récemment un si brillant essor dans notre pays. L'essentiel c'est de n'apporter dans les recherches de cette espèce d'autre préoccupation que l'esprit scientifique et de n'y poursuivre que la recherche impartiale de la vérité.

C'est sans doute un sujet délicat, car il se rattache aussi à l'histoire des religions. Mais qu'il me soit permis de rappeler ici ces paroles que M. Max Muller adressait à quelques-uns de ses détracteurs dans ses récentes conférences à Glascow sur l'histoire de la religion : « Quand nous trouvons également dans d'autres « religions des doctrines que nous croyions la propriété exclusive « du christianisme, celui-ci en est-il diminué, et la vérité de ces « doctrines serait-elle moindre, parce qu'elles ont été proclamées « par d'autres Maîtres ? » [2] — Si cette réflexion s'applique aux

[1] Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 519.
[2] *The Gifford Lectures of* 1892. *Theosophy*, Londres, 1893, p 9

croyances, elle s'appliquera d'autant plus aux représentations plastiques, où nous ne devrions jamais voir que la forme extérieure et inadéquate de la pensée, — quelque préférence instinctive que chacun ait le droit de conserver pour les symboles de sa tradition et de son milieu.

GOBLET D'ALVIELLA.





## UN

# CHEF-D'ŒUVRE IGNORÉ



deux kilomètres au nord de Landen, est situé Neerlanden, petit village qui étale ses quelques maisons sur le bord d'un ruisseau. Le vallon de ce cours d'eau, creusé dans le massif du terrain hesbignon, montre à droite une côte de dix à quinze mètres. Sur le point culminant de cette côte, on a érigé l'église du village, chétive construction du XVIIIe siècle, mal entretenue et pauvre d'aspect. Quelques restes d'un chœur plus ancien indiquent qu'elle a été précédée par une autre, en style ogival, remplacée par la masure actuelle.

L'église est accessible du côté de l'ouest par un escalier plus mal entretenu que le reste ; les pierres de taille dont il est construit sont ou brisées, ou enfoncées, ou écartées de leur position régulière, et il faut un jarret solide pour atteindre le sommet sans trébucher. Lorsqu'on y est arrivé, on s'aperçoit que l'église est entourée d'un cimetière non clôturé ; il n'y a pas même une haie. On vous montre les sentiers frayés par les chiens divaguants.

On ne s'imagine pas une situation plus misérable.

L'intérieur de l'église correspond à l'extérieur. Cependant, en regardant le chœur, on est attiré par le dessous du Maître-Autel,

formant tombeau ; on s'approche et on reste émerveillé devant un chef-d'œuvre reposant dans la pénombre. C'est une statue tombale en marbre blanc, de grandeur naturelle, représentant sainte Marie-Madeleine, couchée sur un lit de parade, le buste relevé et appuyé sur le coude droit ; la main gauche tient une tête de mort reposant sur le genou.

Je ne suis pas compétent pour juger des mérites de cette sculpture, mais tous les connaisseurs qui ont eu l'occasion de la voir, la déclarent une œuvre admirable.

On l'a longtemps attribuée à l'un des frères Duquesnoy. C'est peut-être une erreur ; elle est probablement postérieure à la mort de ces artistes (1644 et 1654). Les archives de la fabrique d'église m'ont permis de fixer à peu près l'âge de ce monument, sans, toutefois, laisser découvrir le nom de son auteur.

L'église de Neerlanden dépendait anciennement de l'abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain, qui possédait des biens dans cette localité. Le curé était toujours un moine de cette abbaye. Or, la statue porte les armes de l'abbé mitré de la Margelle.

M. G. Straetmans, curé de Neerlanden a bien voulu me faire connaître ces armoiries : Écartelé au 1 et 4 d'azur à la fasce d'or chargée de trois boucles de sable et accompagnée en chef d'un levrier naissant d'argent colleté d'or mouvant de la fasce ; au 2 et 3 écartelé au 1 et 4 de gueules à une croix d'argent, au 2 et 3 d'argent à 3 tourteaux de gueules [1].

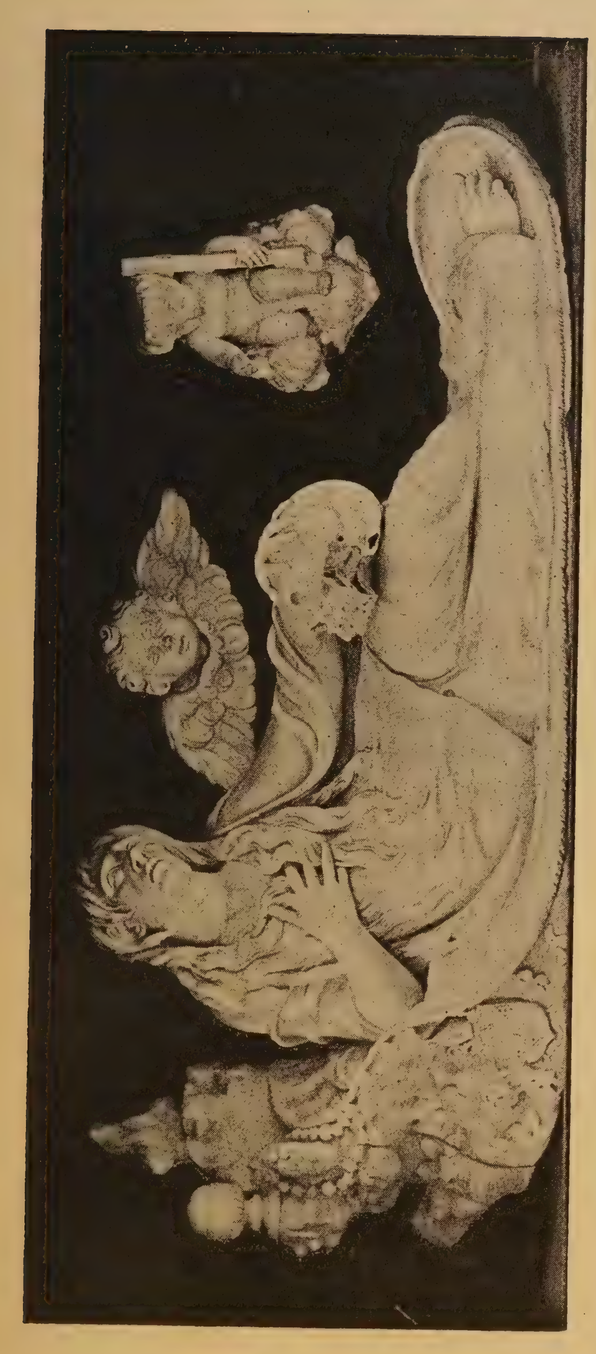
Winand de la Margelle, sous prieur de Sainte-Gertrude à Louvain, a été nommé curé à Neerlanden en 1628 et il est venu résider à la Saint-Jean en 1629. Il a été promu à la dignité de prélat de Louvain à la Toussaint 1643 et en 1652, le pape Innocent X lui a accordé le privilège de la Mitre.

Si la sculpture est l'œuvre d'un Duquesnoy, c'est de Jérôme, mort en 1654, et l'abbé mitré de la Margelle doit l'avoir commandée, peut-être pour sa propre sépulture, en 1652 ou 1653.

L'abbé de la Margelle est mort en 1664.

Il serait intéressant de comparer le mausolée de Neerlanden avec celui de l'évêque Triest, de la cathédrale de Gand.

[1] V. Jacobs, *L'Abbaye de Sainte-Gertrude*, p. 210. — V. Ed. Van Even : Les armoiries des abbés des trois anciennes abbayes de Louvain, *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXVIII, 2e série, t. VIII.



Pl. XIV. — Sainte Marie-Madeleine. — Sculpture conservée à Neerlanden.

Il paraît certain que cette œuvre sculpturale n'était pas destinée à Neerlanden et qu'elle n'y est arrivée que vers 1700. Dans un inventaire du mobilier de l'église, dressé par le curé Van Braeckel en 1696, il n'est pas fait mention de la statue. Le 17 octobre 1701, l'archevêque de Malines ordonne qu'on veille à ce que la statue en marbre de sainte Marie-Madeleine ne soit ni endommagée, ni enlevée par les soldats ou autres. C'est donc entre ces deux dates que le village de Neerlanden en est devenu dépositaire.

Les archives de l'ancienne abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain pourront probablement nous éclaïrer sur l'auteur, ainsi que sur la date réelle de la confection de ce chef-d'œuvre.

En attendant, la statue est là, dans une pauvre église de village dont le toit laisse percer la pluie. Le village est infime, l'église sans ressources, et, ce qui est un comble, la fabrique en ne rendant pas ses comptes, s'est fait déclarer déchue de tous droits aux subsides de l'État. On m'assure même que la possession de cette sculpture n'est pas officiellement renseignée.

Dans cette situation, je crois faire chose utile en signalant l'existence de cette statue à la Société d'archéologie. Celle-ci, je n'en doute pas, s'intéressera à une œuvre d'art qui est exposée à bien des dangers et qui, l'un ou l'autre jour, pourrait prendre la route de Paris ou de Londres.

Le but de la présente notice est non seulement de faire connaître la belle statue ignorée, mais aussi de contribuer à la conservation d'un chef-d'œuvre qui fait honneur à la Belgique.

*Landen, le 25 juillet 1893.*

G. LEFÈVRE.





# DÉCOUVERTE ET FOUILLE

DE

# PUITS ET DE GALERIES PRÉHISTORIQUES

**d'extraction de silex, à Avennes (province de Liège)**

---



'OUVERTURE de tranchées pour le passage du chemin de fer de Landen à Ciney, l'exploitation de la marne pour l'amendement des terres, et les excavations creusées pour l'établissement des fondations des habitations, ont révélé, durant ces dernières années, l'existence à Avennes, d'un centre important d'extraction et de taille du silex à l'époque néolithique, représenté par de nombreux puits mis en communication les uns avec les autres par tout un réseau de galeries souterraines.

Il y a peu de temps, on remarquait encore les vestiges de plusieurs de ces puits le long de la voie ferrée, dans la tranchée qui se trouve à droite du passage à niveau de la route de Lens-saint-Remy, et dans la suivante, vers Braives.

Ces traces sont aujourd'hui complètement effacées, mais une

petite carrière, voisine de la gare et contre le passage à niveau dont il vient d'être question, exploitée par le sieur Colsoul, continue à fournir, presque chaque année, d'intéressants spécimens des antiques travaux de mine de nos ancêtres de la pierre polie.

* * *

En 1885, aidé de M. le comte Georges de Looz-Corswarem, nous y avons déblayé un puits et deux galeries.

Ce puits, qui traversait d'abord, avant d'atteindre l'assise de craie marneuse silexifère, une couche de terre végétale de 70 centimètres d'épaisseur (voir coupe : AA), ensuite une couche de sable de 2 m. 50 c. à 3 m. 50 c. de puissance (CCC), avait une profondeur totale de 6 mètres, sur un diamètre moyen de 90 centimètres. Au bas s'ouvraient deux galeries d'une hauteur variant entre 80 et 90 centimètres. Larges à peine de 65 centimètres à l'entrée, elles allaient en s'élargissant et atteignaient ainsi 1 m. 65 c. Nous les avons suivies et vidées sur 2 m. 75 c. de longueur. A cette distance, vers l'ouest, nous avons rencontré le fond d'un autre puits.

Les puits et les galeries avaient été remblayés avec les matériaux en provenant, à peu près dans l'ordre où ceux-ci avaient été extraits.

Nous avons enlevé en premier lieu 70 centimètres de terre végétale renfermant quelques éclats de silex (A) ; ensuite 2 m. 25 c. de sable entremêlé de silex — rognons non utilisés, ébauches abandonnées, pièces parfois assez bien achevées, déchets de taille — (B) enfin un remblai de 3 m. 05 cent. constitué de blocs, de menus fragments, et de poussière de craie, contenant des éclats de silex, résidu de la taille, offrant pour la plupart le plan de frappe, le concoïde et l'esquillement de percussion, des ébauches, des rognons de matière première, des pièces bien travaillées et quelques bois de cerf et de chevreuil ayant servi sans doute à dégager et à extraire la substance siliceuse.

* * *

Au mois de juillet 1888, en déblayant pour construire la maison Hubin-Delleuse, dans le voisinage immédiat de la carrière Colsoul, on rencontra plusieurs galeries souterraines qui furent coupées par les travaux, et dont les sections apparurent très nettement dans les parois verticales de l'excavation. (Voir coupe p. 289, DDD).

Nous eûmes l'heureuse chance d'arriver à temps pour lever cette remarquable coupe et de pouvoir aussi pratiquer quelque fouilles à l'entrée des galeries. Celles-ci, appelées *trous de Nutons* par les ouvriers, avaient environ un mètre de hauteur sur 2 m. 50 à 3 mètres de largeur. Elles se trouvaient à la profondeur de 4 ou 5 mètres et étaient remblayées presque entièrement par des fragments et de la poussière de craie mélangés de terre et par de nombreux éclats de silex, déchets de la taille.

***

Le sieur Colsoul ayant poursuivi l'exploitation de sa carrière, nous avons pu observer, en septembre 1891, la coupe très nette, sur une hauteur de 5 mètres environ, d'un nouveau puits distant à peine de quelques pas des premiers.

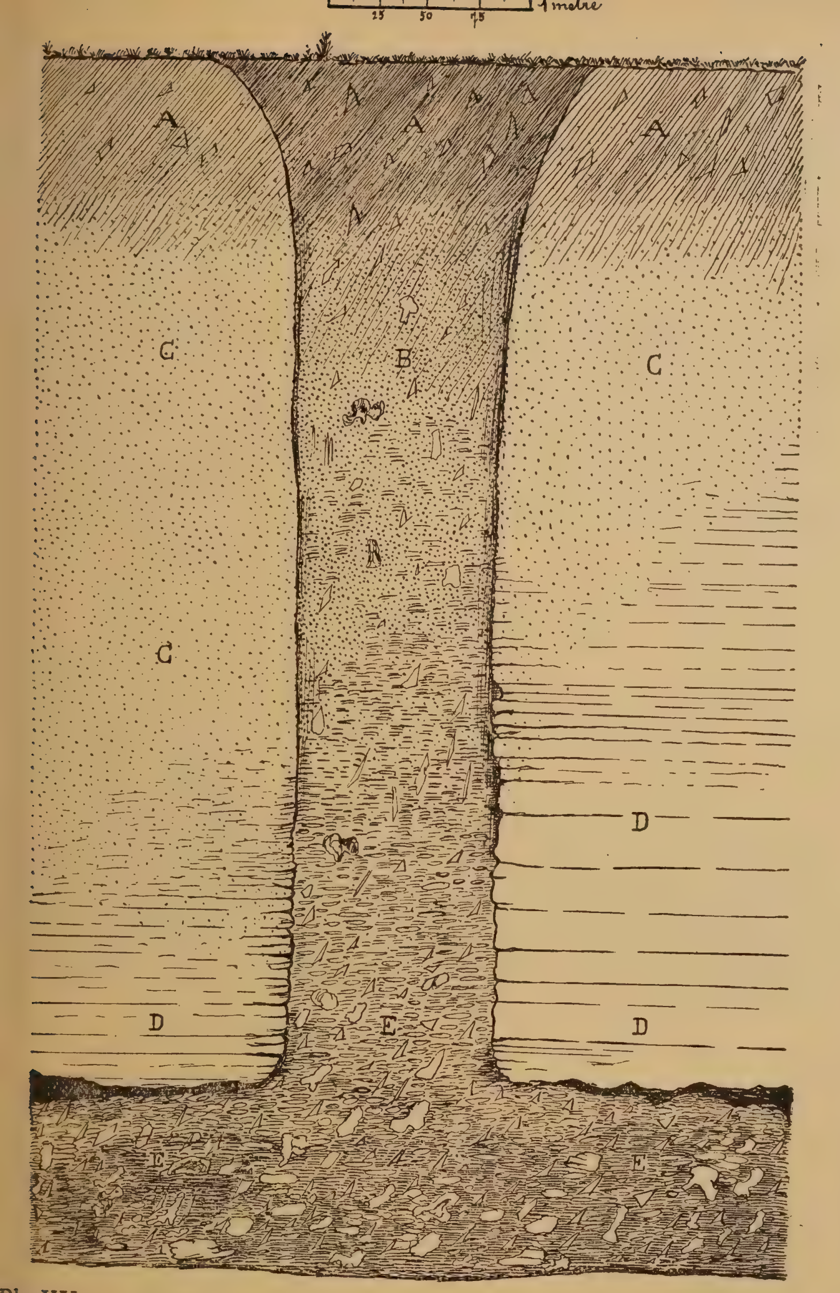
A la même époque, nous avons pu voir aussi, dans la grande marnière du village, située le long de la route de Moxhe, les vestiges d'un autre puits.

***

Enfin, en octobre 1892, MM. Cumont, Poils et nous, avons exploré, non sans succès, un reste de puits qui avait eu 6 m. 30 de profondeur et toute une partie de galerie que le sieur Colsoul venait encore de découvrir dans sa carrière.

Ces dernières fouilles nous ont mis en possession d'une intéressante série de plus de soixante-dix pièces, sur lesquelles on peut suivre toutes les phases du travail, depuis le bloc naturel de silex jusque, et y compris, la hache taillée à petits éclats.

***

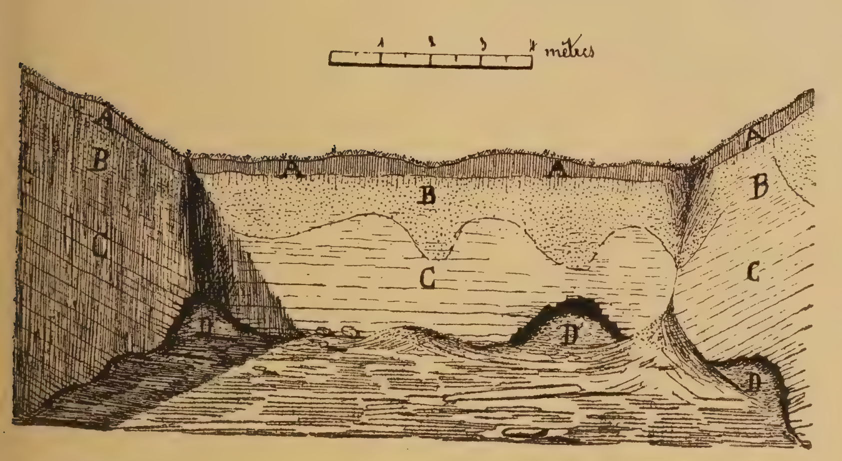



Pl. XV. — **Avennes. — Coupe d'un puits d'extraction de silex.**

AAA Terre végétale avec éclats de silex.
B Sable entremêlé de silex (rognons non utilisés, ébauches abandonnées, pièces parfois fort bien achevées, déchets de la taille).
CCC Sable fin appartenant au *système tongrien* des géologues.
DDD Craie blanche terreuse, douce au toucher, dite *craie d'Avennes*, renfermant quelques bancs de silex de peu d'importance.
EEE Blocs, menus fragments et poussière de craie contenant des éclats de silex, résidu de la taille, offrant pour la plupart le plan de frappe, le concoïde et l'esquillement de percussion, ébauches, pièces bien travaillées, rognons de matière première, bois de cerf et de chevreuil.

Le silex de l'assise crétacée d'Avennes est de couleur noire. Les rognons sont recouverts d'une mince couche blanche de craie siliceuse. Loin de former des bancs massifs et continus, ou d'offrir d'énormes rognons, comme celui de Spiennes, le silex d'Avennes ne se présente qu'en rognons de faible dimension, plus ou moins alignés dans la masse crayeuse.

Les instruments sont donc également beaucoup plus petits que ceux de Spiennes. Parmi les pièces nombreuses que possède M. le comte Georges de Looz-Corswarem et qui ont été recueillies à la




**Avennes. — Coupe de galeries d'extraction de silex.**

AAAA Terre végétale avec éclats de silex.
BBB Poches de sable *tongrien*.
CCC Craie blanche terreuse avec rognons de silex noir plus ou moins alignés.
DDD Galeries d'extraction remblayées presque entièrement par des fragments et de la poussière de craie mélangés de terre et par de nombreux éclats de silex, déchets de la taille.

surface des champs sur le territoire des communes d'Avennes, d'Embresin, de Braives, de Moxhe, de Merdorp, d'Avin et de Crehen, comme aussi parmi celles qui proviennent de nos fouilles successives de puits et de galeries, on ne voit que très peu de lames d'une certaine longueur. Les nucleus sont tous également de petite dimension.

Le silex d'Avennes ne semble pas s'être prêté, comme celui de Spiennes, à la taille du couteau ; on en façonnait surtout des hachettes.

Nous n'avons pas rencontré, dans les remblais ni ailleurs, de ces pics triangulaires en silex, à pointe effilée, si communs au *camp à cayaux*. Les puits et galeries d'Avennes auront sans doute été creusés uniquement avec la pioche en bois de cerf.

Le peu, et parfois l'absence complète, de patine sur les pièces provenant des puits et des galeries semble démontrer que le silex n'a guère été exposé à l'air, mais qu'à peine extrait et remonté à la surface, il était taillé tout près de l'orifice des puits et que les résidus de la taille, les ébauches abandonnées, les blocs non utilisables, etc., étaient rejetés aussitôt dans ceux-ci.

La présence, dans les remblais des galeries, de nombreux déchets de la taille, prouve que souvent aussi le bloc était dépecé et la matière première plus ou moins façonnée dans la galerie même.

Le percuteur en grès, si commun dans les ateliers de Spiennes, ne se trouve pas à Avennes ; l'outil de ce genre y est toujours en silex.

Agissant déjà comme dans nos mines modernes, où dès que les premières galeries sont creusées, on s'ingénie à ne plus devoir remonter les déblais des suivantes, les mineurs néolithiques d'Avennes remblayaient tant bien que mal, au moyen des déchets et des déblais nouveaux, les galeries qu'ils laissaient derrière eux.

Disons, en terminant ces observations, qu'il ne nous a malheureusement pas été donné de recueillir le moindre fait concernant l'intéressante question de l'éclairage des galeries et de la remonte des matériaux extraits et des hommes.

* * *

L'existence d'antiques puits et galeries souterraines nous a été signalée encore à Meeffe, village distant d'une lieue et demie

Nous savons, en outre, que M. l'ingénieur Max. Lhoest a découvert et exploré un puits à Braives, commune limitrophe d'Avennes.

Nous avons donc là une région minière préhistorique qui, sans être comparable à Spiennes, n'en constituait pas moins, comme nous le disions en commençant, un centre industriel important à l'époque néolithique.

*Août 1893.*

Bon Alfred de Loë.

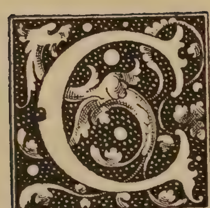




# LA PUBLICATION

## DES

# ANCIENS TEXTES



OMMENT faut-il éditer les vieux textes ?

Jusqu'à présent, on les a édités de toutes sortes de manières. Mais sont-elles également bonnes ? N'est-il pas souvent fort désagréable de n'avoir à sa disposition qu'un texte dont on a rajeuni l'orthographe, séparé les mots, développé les abréviations ; auquel on a ajouté des ponctuations, des accents ; qu'on a criblé de renvois, de notes littéraires ou historiques, la plupart du temps inutiles ; où, en un mot, l'éditeur s'est donné une part si grande, que l'auteur devient tout à fait secondaire, et paraît n'être plus que toléré, comme un prétexte à l'étalage d'érudition de son triomphant tortionnaire ?

N'est-il pas rebutant de se voir, à chaque ligne, interrompu dans sa lecture par ce petit exposant qui vous envoie, soit au bas de la page, soit à la fin du volume, pour vous donner une indication dont vous n'avez que faire, parce que tous les glossaires s'en sont occupés ou qu'un peu de sens philologique la révèle immédiatement ?

Dans cette lecture vous cherchez un plaisir pour les yeux autant que pour l'esprit ; rien ne vous y paraît superflu de ce qui

contribue à reconstituer l'impression produite par l'original lui-même ; ordinairement, vous l'avez préparée en prenant connaissance de la description du manuscrit ou de l'édition originale, afin de ne pas négliger le plus petit détail capable de compléter l'illusion archaïque. Dans ces vieux chemins, où se complaît votre dilettantisme, faut-il qu'à chaque instant, la route vous soit barrée par un objet hétérogène, qu'il vous faudra enjamber, s'il ne vous arrête pas ?

Certes, on peut opposer des objections à mon système. Aussi vais-je tâcher de les rencontrer.

La première : « C'est faire œuvre utile que vulgariser les anciens auteurs, en les rendant lisibles pour le plus grand nombre de personnes possible, sans exiger d'elles une longue initiation préalable. »

Sans doute ; et cela prouverait seulement que, selon le but qu'on se propose, il y a deux façons absolument différentes d'éditer. Faites des travaux de vulgarisation — c'est très bien ; mais ceux-ci n'ont que peu de rapports avec les éditions auxquelles je consacre ces lignes. Autre chose est de faire connaître une œuvre aux gens du monde, autre chose de la mettre à la disposition du travailleur.

La deuxième objection — dont je ne croirais même pas pouvoir parler, si je ne l'avais entendue si souvent — est celle-ci : « Quel que soit le cas, il faut *interpréter* le texte qu'on livre à la publicité ».

Ah ! mais pas du tout. Pourquoi interpréter ? Ne nous gâtez pas le plaisir que nous aurons à interpréter nous-même, en lisant. Et comment interpréter ? En complétant l'intention que l'auteur n'a pas éprouvé le besoin d'exprimer davantage ? En préjugeant une prononciation dont vous n'êtes pas absolument certain ? — On a interprété aussi les grecs et les latins. Qui, aujourd'hui, voudrait encore se déclarer partisan de ces éditions soi-disant classiques ?

Interpréter la prononciation ! — Mais elle varie de province à province. Je me bornerai à rappeler ce que dit Thomas Sibilet de l'*E picard*. Dans son *Art poétique*, il assimile cette voyelle à la diphtongue *ai* française, ou *αι* grecque. Faudra-t-il donc, quand vous publierez un auteur de Picardie, mettre des accents graves

partout où vous mettriez des accents aigus si vous éditiez un écrivain parisien ou tourangeau ?

« Mais — m'objecteront encore les adversaires de mon système — il se rencontre des cas très particuliers, des expressions tout à fait inusitées, dont la clef ne se trouve que grâce à une patiente et laborieuse recherche. »

Cette fois-ci, bien évidemment, il y a lieu de nous communiquer le résultat de ce travail : tout le monde vous en saura gré. Le point délicat est précisément d'apprécier le degré d'opportunité de ces éclaircissements ; c'est là qu'on juge le flair de l'éditeur. Autant il est méritoire de nous aider à franchir un obstacle qui embarrasserait sérieusement notre marche, autant il est puéril de nous offrir, à chaque pas, une assistance dont nous n'avons que faire.

Si vous le permettez, je vais appliquer ma théorie à un court exemple. Ce sera le meilleur moyen d'exposer bien simplement ma manière de voir.

Je prendrai le premier texte que le hasard m'offrira. C'est le manuscrit 11034 de la Bibliothèque royale de Bruxelles : *Le débat de deux amants* de Christine de Pisan. Transcrivons-en les quinze premiers vers :

*Ci commence le debat de . ij. amans.*

Prince royal renomme de sagesce
Hault en valeur puissant de gn̄t noblesce
Duit et appris en honneur et largesce
Tresaggreable
Duc dorliens seigneur digne et valable
Fils de charles le bon roy charitable
Dequi lame soit ou ciel permanable
Mon redoubte
Seigneur vaillant par vostre grant bonte
Mon petit dit soit de Vous escoute
Ne par desdaing ne soit ensus boute
Par pou de pris
Si ne lait pas vo haultesse en despris
Pour ce que iay pou de savoir appris
Ou pour ce quay foible matere pris

Il n'y a là ni une expression, ni un signe abréviatif qui ne soient familiers à tout romaniste. Par conséquent, si ma publication n'a pour but que de mettre ce texte sous les yeux des érudits, la besogne est achevée. J'ai copié purement et simplement. C'est tout ce que j'ai à faire.

Mais, mon intention est-elle d'en faire une édition de vulgarisation, je procéderai de façon toute différente. Voici l'allure que prendra mon travail :

*Ci commence le Débat*[1] *de deux amans.*

Prince royal, renommé de sagesce,
Hault en valeur, puissant de grant'[2] noblesce,
Duit[3] et appris en honneur et largesce,
Très aggréable,

Duc d'Orliens[4], seigneur digne et valable,
Fils de Charles, le bon roy charitable,

[1] *Débat* est un titre très usité aux XIVe et XVe siècles. On disait aussi *tençon ;* mais ce dernier mot a sur *débat* la priorité de l'âge : on s'en servait surtout couramment dans les *Jeux-partis* du XIIIe siècle.

Le *débat* n'impose aucune forme poétique spéciale. Ici Christine de Pisan adopte la coupe de la *Complainte amoureuse*, dans laquelle elle excelle, et qui ne devait pas être très ancienne à son époque ; car Eustache Deschamps n'en parle pas dans son *Art de dictier*, achevé en 1392 ; et Christine naquit vers 1363.

Un des plus anciens ouvrages didactiques, où il soit question de cette forme, est le *Petit traittie* de Jehan Molinet, écrit vers 1470. L'auteur y attribue l'invention de la Complainte amoureuse à Arnoul Greban. Or, celui-ci ne naquit qu'en 1420. Il ne peut donc avoir inventé ce genre.

La forme plus ancienne dont se rapproche la Complainte amoureuse, est celle que, dans la dernière moitié du XVe siècle, on a fini par confondre avec le *Lai* d'origine armoricaine, grâce à la traduction vicieuse du mot latin *lessus*, lamentation.

[2] *Grant'noblesce*. Contraction, autrefois très usitée, qu'on retrouve, encore aujourd'hui, dans *grand'porte*, *grand'place*, *grand'mère*, etc.

[3] *Duit*, du lat. *ductus*, amené, porté.

[4] *Duc d'Orliens*. Louis de France ou de Valois, duc d'Orléans, fils du roi de France Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, né à Paris, en l'hôtel de Sainct-Pol, le samedi 13 mars 1372.

Il épousa, en 1389, Valentine de Milan, et périt assassiné par les serviteurs du duc de Bourgogne, Jean sans peur, dans la nuit du 23 novembre 1407.

« Il aima les livres, — dit Vallet de Viriville — en réunit un grand nombre, et forma le noyau de la bibliothèque qui, par Charles d'Orléans et ses successeurs, devint la bibliothèque de Blois, l'un des grands affluents de notre immense collection nationale. Lui-même cultiva l'étude et les lettres. On cite de lui quelques ballades, premier exemple où put se complaire son jeune fils, Charles d'Orléans, le duc poète. »

De qui l'âme soit ou [1] ciel permanable [2],
Mon redoubté

Seigneur, vaillant [3] par vostre grant' bonté,
Mon petit dit [4] soit de vous escouté,
Ne par desdaing ne soit en sus bouté [5]
Par pou [6] de pris.

Si ne l'ait pas vo' [7] haultesse en despris,
Pour ce que j'ay pou de savoir appris,
Ou pour ce qu'ay foible matère [8] pris.

Faut-il transcrire de cette façon, avec cet oubli du respect auquel ont droit les reliques de la vieille littérature ? Ou bien, vaut-il mieux traduire, tout bonnement en français moderne ?

Ai-je mis trop peu de notes ? En ai-je mis trop ? — Qui me le dira ? Qui va lire l'œuvre habillée de cette manière ? — Un rhétoricien ? Une femme du monde ? — Qu'en sais-je ?

Pour de telles éditions sont faites les couvertures de percaline aux nuances tendres ; elles sont destinées au salon autant qu'à la bibliothèque ; mais, à coup sûr, elles ne feront pas les délices des érudits.

La manière dont on publiait, il y a cinquante ans, n'est plus nécessairement la meilleure aujourd'hui. Nombre d'indications, utiles autrefois, sont devenues banales, depuis le temps qu'on les répète.

L'éditeur sérieux doit savoir se renfermer dans son rôle de simple copiste. Il doit accomplir sa besogne scrupuleusement, mathématiquement, se borner, le plus souvent, à indiquer les

1 *Ou*, orthographe injustifiée, mais très fréquente, de *au*.

2 *Permanable*, de *permanere* lat. : rester à tout jamais.

3 *Vaillant* est, dans ce cas, l'exact participe présent de *valoir* (valant). Il n'y faut pas chercher l'idée de *vaillance*.

4 *Dit, dict, dictier, dittier, dictié, dittié*. Sous ces différentes orthographes, le mot désigne une pièce de vers de n'importe quelle forme et sur n'importe quel sujet.

5 *Bouter en sus* se retrouve dans notre expression : *jeter par dessus bord*.

6 *Pou* (lat. *paucus*, ital. *poco*) peu.

7 *Vo'* abréviation très usitée de *votre*.

8 *Matère* (lat. *materia*) forme ancienne de notre mot *matière*.

variantes, s'il a la bonne fortune de disposer de plusieurs textes d'une même œuvre, remplacer par un signe convenu les mots indéchiffrables, sans chercher à les deviner. En cette matière, les allemands nous ont donné des leçons dont nous aurions tort de ne pas profiter.

La publication des anciens écrivains est un travail d'une utilité telle qu'il n'est pas oiseux de se demander de quelle façon on l'accomplira le mieux. Ceci en dépit de cette opinion qui considère une œuvre comme amoindrie parce qu'elle a été reproduite. Les tableaux des Raphaëls, des Rubens valent-ils moins pour avoir été copiés ? Un manuscrit sera-t-il moins précieux parce qu'on l'aura fait connaître ? — Conserver n'est pas enfouir.

Gaëtan Hecq.





# DOCUMENTS RELATIFS

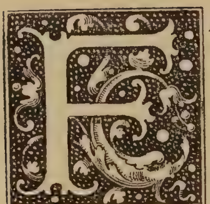
A

# DES TAPISSIERS

## d'Audenarde, Bruxelles, Paris, etc.

EXTRAITS DES ARCHIVES DE TOURNAI [1]

---



AIRE connaître aux travailleurs étrangers à une localité, des documents qu'ils ne songeraient pas à y venir chercher, est, me paraît-il, leur rendre un réel service. C'est ce qui m'engage à communiquer aux lecteurs des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, un certain nombre d'actes rencontrés au cours de mes recherches sur les *Tapisseries de Tournai,* et qui n'ont pas été utilisés dans ce travail parce qu'ils concernaient des artistes ou des artisans étrangers à cette ville.

En offrant ces pièces à la Société d'Archéologie, qui compte des membres dans toutes les parties du pays, je me conforme en outre

[1] Sauf indication contraire, toutes les pièces ci-après proviennent des archives de Tournai. Je me bornerai à indiquer pour chacune d'elles le fonds et le numéro du registre d'où elle est tirée.

à un vœu souvent exprimé par les congrès archéologiques, et formulé dans les termes qui suivent au Congrès des sociétés savantes, tenu en 1890 à la Sorbonne : « Signaler les objets antiques « conservés dans les musées de province, et qui sont d'origine « étrangère à la région où ces objets se trouvent.

On se figure trop facilement qu'au moyen âge et pendant les trois derniers siècles qui ont précédé le nôtre, les relations commerciales entre peuples divers et entre villes étrangères, étaient peu fréquentes. C'est une grande erreur. L'étude de nos anciennes industries montre leurs produits transportés à des distances parfois considérables, tandis que, de leur côté, les produits des manufactures étrangères se vendaient couramment chez nous. Nos industriels se déplaçaient facilement et traitaient fréquemment avec les marchands du dehors ; de même, de nombreux artisans émigrèrent de tous temps de nos villes, transportant leurs métiers et leur industrie dans d'autres contrées.

L'histoire de la tapisserie de Tournai renferme de nombreux exemples d'exportation en Espagne, en Angleterre, en Italie, en Russie, dans plusieurs provinces de l'ancienne France et dans les diverses villes des Pays-Bas.

Les notes qui suivent montreront, au contraire, la part prise par les marchands et les artisans du dehors à l'industrie tournaisienne et l'influence qu'ils peuvent revendiquer sur sa marche comme sur ses progrès.

On y verra des tapissiers d'Audenarde, Bruxelles, Enghien venant se fixer à Tournai ; d'autres y envoyant leurs produits ; les marchands et les courtiers d'Anvers et de Paris venant s'approvisionner dans nos ateliers.

Bon nombre de ces faits sont peu importants par eux-mêmes ; réunis ils ont une certaine valeur pour l'histoire des industries artistiques ; enfin tel document qui n'offre qu'un intérêt médiocre pour telle localité, peut présenter une véritable utilité pour telle autre.

C'est ce qui explique l'utilité des répertoires où chacun va puiser des renseignements sur les matières qu'il étudie ; c'est ce qui excusera la communication faite à la Société archéologique de ces modestes notes.

*Tournai, septembre 1893.*

E.-J. Soil.

*1)* 1422. — *Jean Bevelent*, peintre, né à Bruges, est reçu dans la corporation de Saint-Luc, à Tournai, il faisait des draps peints et des toiles peintes.

(Voir *Les tapisseries de Tournai*, p. 351.)

*2)* 1449. — *Pierre Peliche*, marcheteur, à Puy en Auvergne, se fournit de tapisseries chez Pasquier Grenier à Tournai.

(Voir : *Les tapisseries de Tournai*, p. 376.)

*3)* 6 janvier 1460 (v. style). — *Iehan Pro* a fait caution pour *Gerardin Glaude* marchant demorant à Rains de la somme de Cent escus d'or dont Pasquier Grenier lui fait demande et pour laquelle ils sont en cause devant nous Prevost et Jures, laquelle somme le dit Pro a promis payer. . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Jehan Pro* marchand demorant à Anvers a huy confessé que moyennant XXIIII gros qu'il a reçus dudit Pasquier et que ledit Pasquier lui devoit du reste pour fil d'or que il lui avoit vendu...

(*Journal des Prévost et Jurés*, volume 3312. 6 janvier 1460 (v. st.)

*4)*. ... à ung marchant de tappisserie en la feste d'Anvers de la pentecoste dudit an lxx pour l'accat à lui fait d'une chambre de tapisserie contenant noef pièches estoffrès de fil de soye ouvrées et employées de personaiges domes et femmes sauvaiges et d'autres choses servant et appartenant à l'œuvre lequelle tapisserie a été donnée et présentée de par cette ville à une demoiselle de le court du Roy nostre Sire tant pour le sallaire et paiement deu a sondit mari pour l'ordonnance et fachon des lettres de la sentence et déclaracion donnée par le roy nostre sire au prouffit de lad. ville sur certain procès qui estoit pendant à la cour de parlement dont à l'article précédent est fait mencion, comme pour ce que sond. mary avoit este le principal moyen et aidant pour ladite ville envers le roy n. s. . . . . . à ceste cause on avoit fait présenter au nom de lad. ville à lad. demoiselle led. tapis affin que sond. mary qui est de grande autorité en la cour dud. seigneur euisse lad. ville et ses affaires en sa bonne recommandation, montant lad. tapisserie contenans trois cens ausnes à un escu d'or de poix chacune ausne, la somme de trois cens escus d'or valant IIIc XXXVII l. X s. . . . . .

(Comptes généraux. Compte commençant le 1er avril 1469 (1470 n. st.), 8e somme de mises).

*5)* 1481. — à *Jehan Glisous*, marcheteur demorant en la ville de Bruges pour son sallaire d'avoir fait au commandement desdicts tutteurs et Fournier une sarge de l'histoire de Nabucodonozor qui estoit encommenchie du vivant de ladicte feue, payé en monnoye de Flandre unze livres, vingt sols huit deniers et pour l'amendement de la monnoye unze solz vingt deniers de gros....

(Compte de tutelle Haquinet le Siellier. 1481.)

*6)* 1483. — Le 15 juin 1483 comparait *Rasse de Hornes*, tapissier à Audenaerde, qui reconnait devoir aux hoirs de Philippe le Sellier à cause d'argent presté audit de Hornes, *sur certains ouvrages qu'il lui devoit faire de sondit mestier* lesquels il n'avoit point faits si qu'il dist

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

(*Journal des Prévost et Jurés* n° 3324.)

*7)* Le 10e jour d'octobre 1483 comparut.. *Piérart Rasson* tapissier demorant à Lille si qu'il dist lequel promist... à Pierart Rogier aussi tapissier a ce présent de le acquitter de la somme de xxvii l. ix s. ix d. de gros qu'il avoit promis payer en son acquit à Simon Julyen et la vesve de feu Wuillème Desrenaux de Tournai à cause de plusieurs pièces de tapisserie par eux vendues et délivrées audit Rasson comparant...

(*Journal des Prévost et des Jurés* n° 3324.)

*8)* 1484. — de *Guillaume de Sauchoy (?)* marchant de Paris pour l'accat a lui fait d'une chambre de tappisserie de fine verdure ouvrée à soye estoffée et furnye tant de grant lit que de couche comprenant tant es couvertures, ciel, dossier et murailles noef grandes pièces sans les banquiers, coussins et rabataux trois cent quarante aulnes ou environ, laquele a esté au nom de ladicte ville de Tournai donnée et présentée à Guillebert Donghe escuyer d'escurie et varlet de chambre du roy notre Sire . . . Montant ladicte tapisserie par marchie sur ce faict à la somme de vc xxxv lbz. xiii s. ii deniers tournois.

(Comptes généraux ; 8e somme de mises du compte commençant le 1er avril 1484, n. st.)

*9)* 24 février 1486 (v. st.).... a comparu *Ector Robin* tapissier demeurant à Audenaerde lequel promist.... de faire venir en ceste ville de Tournai en dedans ledit jour en trois sepmaines *Willems*

*Cabillau* demorant audit lieu d'AUDENAERDE pour respondre à ce que Jacques Pottier luy porroit et feroit demander pour intérêt à cause de certaine quantité de tapisserie que ledit Cabillau avoit vendue audit Pottier et non livré.

(*Journal des Prévost et Jurés*, nº 3325.)

*10)* 16 août 1491. — comparut Jacques de le Motte dit d'Escamaing marchant demorant en Tournay et cogneut devoir à *Pietre van Acht*, marchant tapissier à LOUVAIN, à ce présent la somme de XII livres, XVII solz, VI deniers de gros, monnaie telle et pour tel pris qu'elle a cours en ce présent en la ville d'Anvers, à cause de la vente de plusieurs draps de tappisserie faicte par ledit Pietre audit comparant....

(*Journal des Prévost et Jurés*, nº 3326.)

*11)* 12 mai 1495. — Des lettres de la ville de BRUGES affin de induire les tappissiers de ceste ville mener vendre leurs marchandises à la prochaine feste dudit lieu, avertissant que au lieu de IIII g. qu'ils soloient payer de coultage de chacune livre de gros ilz ne paieront que II g. de la livre.

Elles soient communiquées auxdits tapissiers.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 175.)

*12)* 29 mai 1495. — *Jaspart Cabellau*, tapissier demorant en la paroisse S. Jacques en Tournay a confessé devoir à *Wille Coppenolle* demorant à AUDENAERDE la somme de XCI s. de gros les XXX s. de gros d'argent presté et les XI s. de gros pour vente et délivrance de laine à lui faite par led. Coppenolle comme il dist.

(*Journal des Prévost et Jurés*, nº 3316.)

*13)* 12 septembre 1497. — De la requeste *Grard de Boudegalle*, tapissier demourant à BRUXELLES qui désire luy et son mesnage venir demorer en ceste ville, s'il est asseuré de non estre arestez pour les debtes de icelle ville de Bruxelles.

Est accordé en faisant serment au roy et à la ville.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 176.)

*14)* 1498. — *Joos*... tapissier à AUDENAERDE, fait faire par un peintre de Tournai, Pierre Feret, des patrons de tapisseries, représentant l'histoire d'Hercule.

(*Les Tapisseries de Tournai*, p. 394.)

*15)* 11 mai 1507. — De la requeste *Jehan Van Hans* tappissier demeurant à BRUXELLES qui requiert pooir demorer en ceste ville sans estre arresté ny empesché pour les debtes et rentes dues par ladicte ville de Bruxelles.

On lui accorde sa requeste.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 177.)

*16)* Le IX[e] jour de juing mil XV[c] et VIII..... comparut *Arnould le Mese* tappissier demeurant à ENGHIEN comme il dist, d'une part, et Hermez de le Haye Sayeteur au nom et comme procureur souffisamment fondé de *Grard Cemwart* et *Jehan van Molle* dit Sauvaige marchans demorans à ANVERS soy faisant fort d'iceulx d'autre-part, à cause de huit pièces de tappisserie que ledit Arnold avoit vendu et livré à Henry Van der Sprot et le fait amener en ceste ville en la maison et hostellerie de la teste d'or, sur lequel marché led..... avoit baillé audit Arnoul en tant moins de lad. tappisserie xxxiiij lb. flandres sur laquelle tappisserie si comme appertenant audit Sprot, lesdits Grard et Jehan Sauvaige avoient fait arrest pour estre payés de certaine somme d'argent à eulx dueu par le dit Sprot, pour éviter procès et question et ayant esgard à la povreté dudit Arnould se sont accordés et appointies en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir que led. Henry sera tenu de rendre et rembourser aud. Arnould au nom que dessus ladite somme de xxxiiii lb. fl. par luy reçue dudit Sprot sur led. marchie. Etant ce la somme de xii lb. fl. et sera tenu payer les despens fais payés et soustenus a cause dudit arrest et moyennant ce ladite tapisserie sera rendue et restituée aud. Arnould pour en faire son proffit...

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3328.)

*17)* Le V[e] jour de décembre l'an mil V[c] et douze, pardevant sire Jehan Grenier, prevost est comparu Guilleaume de Wailly Sayeteur demorant en Tournay et cogneult devoir pour et en l'acquit de *Guilleaume le Man*, demorant à SAINT-SAUVEUR-LEZ-REGNAIS à Hermes de Viscre, tapissier à ce présent la some de deux livres de gros, monnaie de flandre à cause d'un procès que ledit Willeaume le Man et Hermes de Viscre ont eu l'un contre l'autre tant à CAMBRAY que a RAINS par traictié et appointement fait entr'eulx...

(*Journal des Prévost et Jurés*, vol. 3318.)

*18)* Du 2 janvier 1528... pardevant sire Lion Haccart prevost, (etc.) Miquiel Vingne, Doyen, Andrien Marghe, Gilles Siret le Josne, jurés, et Thiery Desquesnes, commis par tout le *corps et college des mestiès des haultelisseurs* de ceste ville de Tournay, lesquels esdits noms et pour tout ledit corps et college dudit mestier des hautelisseurs se sont formellement opposés à la requeste que font les eschevins de la ville d'ORCHIES par leurs lettres closes adreschans à Messieurs les Prévost et Jurés de ceste ditte ville.

(*Journal des Prévost et Jurés*, vol. 3319.)

*19)* Du 18 septembre 1531... pardevant... ont comparu personnellement *Jacques Hanot* l'un des quatre admis (?) du siège des haultelicheurs de LILLE, *Charles de Lamour* et *Mahieu de le Bove* eswars dudit mestier et *Michel Syret* Haultelicheur demorans au dit lieu de Lille et représentans tout le corps dicelluy mestier de Lille lesquels se sont joincts avec les haultelicheurs de ceste dite ville pour l'entretainement des ordonnances nagaires faictes par messieurs les consaulx de cette ville et cité au procès et différend apparant mouvoir et naghaires intenté pardevant lesd. consaulx .... entre les haultelisseurs de la ville de Douai et tous autres a l'encontre des haultelicheurs de cette ditte ville, et ont promis contribuer aux dépens des dits procès, à quantité des hostilles qui sont ou seront en ladite ville de Lille et celle dicelle ville et cité en taillant chacune hostille a quantité, obligeant, (etc.)

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3319.)

*20)* Du XIX^e^ jour d'aoust ou dit an XV^c^ XXXV... Pardevant messeigneurs les Prevostz et Jurez en leur halle et prétoire, comparurent personnelement Quentin de le deulle eschevin de la ville d'ORCHIES, ou nom et comme procureur des eschevins de la ditte ville d'Orchies espécialement fondé et institué par lettres de procuration passées soubz le seel aux causes de la ditte ville d'Orchies, desquelles mot après aultre la teneur sensieult. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront. Eschevins de la ville d'Orchies salut! scavoir faisons que nous au nom de ladite ville avons fait commis ordonné, constitué et estably et par la teneur de ces présentes faisons, commectons, ordonnons, constituons et establissons noz procureurs généraulx et certain messaiges especiaulx, de Quentin de Le Deulle l'un de noz pèrs et compaignons en esche-

vinaige, et Jehan Dubies greffier de laditte ville, ausquelz et a chacun deulx seul, et pour le tout portant ces lettres, Nous avons donné et par ces présentes donnons plain pooir auctorité et mandement espécial absolut et irrevocable de pour nous et ou nom de la ditte ville, aller et comparoir tant pardevant messieurs les Prevotz et Jurez de la ville et cité de Tournai, comme pardevant les doyens, soubz doyens et suppotz du corps et stil des hautelicheurs au dit Tournay pour raison de certain procès et différends meu d'entre les diz doyens et suppotz desdiz haultelicheurs et le Procureur de la ville de Tournay joinct contre Jehan Espaignet et ceste ville aussy joincte avecq naghaires wydié par sentence au prouffit desdis de Tournay et au préjudice dudit Espaignet et ceste ditte ville de laquelle sentence notre Procureur se seroit porté pour appelant non obstant lesdis haultelicheur de Tournay sans avoir regard à laditte appellacion ainsy par nous interiectée auroient fait mectre leurs despens à court et diceulx poursuy le tax portant à la somme de cent cincquante-deux livres unze solz six deniers flandres pour iceulx furnir et mectre fin au principal dudit procès avons donné pooir ausdis de le Deulle et Dubies noz Procureurs et à chacun ou l'un deulx seul de faire tele requeste qu'ilz trouveront par conseil estre a faire audis Prevostz et Jurez, aussy de traictier, communiquier, accorder et appoinctier, avecq lesdis doyens et suppotz des haultelicheurs desdiz despens pour telle somme et à payer à telz jours qui sera à terminé mesme en tant que mestier est ou seroit renunchier à l'appellacion de la sentence par nous faicte et acquiesser à icelle, et généralement et espécialement de ces choses dites leurs circonstances et deppendences tout autant faire communiquier, accorder, renunchier et appoinctier, comme nous meismes ferions sy en notre personne y estions ya fust il que le cas requisist mandement plus espécial sy promections, nous a auoir pour agréable et tenir ferme et estable à tousiours, tout ce que par nosdis Procureurs ou l'un deulx sera es choses dictes et deppendence fait communiquié traictie, renunchie, accorde et aultrement besongnye soit pour ou contre nous. En tesmoing de ce nous avons fait mectre à ces présentes lettres le seel aux causes de laditte ville, le dix-septième jour du mois d'aoust, an mil cincq cens trente et cincq. Ainsy signé sur le remploy desdittes lettres, J. Dubies, d'une part, Jehan Ahaize doyen,

Michiel Vincque, Allard Favart, haultelicheurs et Eswars et Jaques de le Haze commis dudit mestier desdis haultelicheurs d'aultre part. Et recongnurent lesdis comparans que tant sur le différend estant entre eulx à raison de laditte appellation inte-riecté par lesdis Dorchies, que pour lexécution du taux des des-pens dudit procès ou avoient obtenu pardevant nous lesdis haul-telicheurs et du payement diceulx despens, Ilz sestoient amyable-ment traictiez et accordez en la sorte et manière que ledit Quentin de le Deulle premier comparant oudit nom en acquiessant à nos-tre sentence pronunchée a renunchié et renonche a la ditte appel-lation interiectee, sy a promis et enconvent laditte somme de cent lij. lbz. xi sols vj. deniers flandres que porte le taux desdittes despens, icelle payer et satisfaire ausdis haultelicheurs en dedens la fin du mois Daoust l'an mil cincq cens trente six, saulf de sur ce deduire et rabatre ce que lesdis Dorchies auroient payé à Josse de Beaumont greffier pour leur part des actes dudit procès et dont ledit Josse auroit baillié sa quictance. Et pour plus grand sceureté du payement de la ditte somme ou du reste le payé deduict, Nicolas de Haulthighem, detailleur de draps demourant en ceste ville pour ce aussi comparant pardevant nous sest rendu pleige et caucionnaire pour ledit de le Deulle en laditte qualité et a luy meismes en faulte dicelluy de le Deulle et de ceulx Dor-chies avoir payé laditte somme, reste de luy meismes le payer et sastisfaire sur v. sols tournois de peine obligation...

Ledit jour, ledit Quentin de la Deulle ou dit nom et qualité prommist acquicter et deschargier ledit Nicolas de Haultighem de la ditte promesse et obligation et de le rendre indempne con-strainct ou non et sur obligation.

(Archives de Tournai — registre *Journal des Prévotz et Jurés* n° 3319 de l'inventaire, 19 août 1535.)

*21)* 1539. — Pour une tapisserie d'or d'argent et soye achetée par Monseigneur (l'évêque de Tournai) à *Vilain* marchand à Bruxelles.

(Comptes de l'évêché de Tournai (1541-42) aux Archives du royaume à Bruxelles, (supplément, n° 3, 2e partie.)

*22)* Du 8 février 1540 (v. st.)... comparurent... Jehan de Casse tapissier et Philippe de Nyeppes hostelent... lesquelz ont certi-fié.... que es trois fardeaulx de tapisseries appartenant au sr *Ren*

*e Nouveaulx* marchant demeurant en la ville de Paris et II autres rdeaulx appartenant au sr *Jaques Pines* aussy marchant demo-nt en lad. ville de Paris, n'y a aultres marchandises que lesdites pisseries à eulx appartenant, le savant lesdis attestans parce u'ils ont fardelé lesdites tapisseries esd. fardeaulx auxdits Rene Pinet...

Dudit jour... Anthoine Wallet et Adrien Lamyt marchands... testent... que les sortes de marchandises dont la déclaration ensuit. est assavoir VI banquiers de Tournay II pièches de tapis-ries XLV pièches de trippes de velours, VII p. de royes à soie, p. de dentelets XII pieches camelots chambgeant de sayette de Ixx pieches tissus X paquetez de tissus large contenant chacun quet XII p. tissus III grosses de chaintures de tissus LXII dou-ines reubans moyen large XII douzaines à border... sont fonsez trois tonneaulx marqués de sa propre marque laquelle mar-andise comme à lui appartenant il envoye par Jehan Lardenois arretier, à *Jehan Lamyt* marchand demeurant en la ville de ris, et ledit Adrien Lamyt, qu'il a heu foncer esdits trois nneaulx, les parties de marchandises dessus déclarées.

(*Journal des Prévost et Jurés*, n° 3334.)

*23)* 1562. — *Jehan Copenoit* tapissier demeurant en la ville de ULDENAERDE.

*Adrien van Ypre* aussi tapisseur demeurant à Auldenaerde.

*François Noitte* aussi tapisseur à Auldenaerde.

*Josse Huvecq* » »

*Hermes de Cordes* » »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*le Bauldiun Huvecq* coulletier de tapisieurs en la ville d'An-rs, pour certaine chambre de tapisserie lors appartenant au funct (Pierre Descobecq à Tournai).... qu'ils avoient prins en ement d'un appelé *Georges Rombault* tapisseur demeurant en . ville d'Auldenaerde, vendue par ledit Bauldiun à certain rangier en ladicte ville d'Anvers, a esté reçeu pour la part et itié du deffunct IIc XVII lb.

(Compte de l'exécution testamentaire de Pierre Descobecq. 1562.)

*4)* 1566. — De *Fredericq Cailleberghe* marchand demeurant à RET pays de France à cause de marchandise de tapisserie, que il

debvoit à ladite maison mortuaire (de Mathieu Brans, tapissier
Tournai) de reste de plus grande somme...: IIc LV lb V S.

De *Arnould de Nouveau* marchant demorant à PARIS à caus
d'une chambre de tapisserie de fyne estoffe à luye vendue et l
vrée par ledit deffunct Mathis Brans, reçu LIIII lb de gros, et pou
une aultre chambre de tapisserie de grosse estoffe, reçu XXII lb
de gros . . . . . . . ensemble IXc XII lb.

Audit Guillaume pour avoir soy transporté de ceste ville d
Tournay lieu de sa résidence en celle d'AUDENAERDE, affin de s
moncer les tapisseurs demeurant audit Audenaerde et à l'e
viron pour comparoir à la vente des biens meubles délaissés p
ledit deffunct Mathis Brans.

(1566. Compte de tutelle des enfants de Mathieu Brans, tapissier

*25)* Au serviteur de Jehan Mynecleppe pour soy avoir tran
porté à WERNY pour signifier aux tapisseurs illecq demeurans
jour que on faisoit la vendue dudit Mathis Brans (tapissier
Tournai) XII S.

(1566. Compte de tutelle des enfants de Mathieu Bran

*26)* Deux tapis de WERNY servant à table.

(1572. Compte d'exécution testamentaire de Bonne le Lombar

*27)* 1568. — De Arnould le Blan rejecteur et la veuve de f
Jean Rozer dit Martin en son vivant tapissier qui requière
avoir sallaire pour eulx avoir transporté par ordonnance de m
sieurs les consaulx en la ville d'AUDENAERDE pour acheter u
chambre de tapisserie pour accommoder Monseigneur le com
de Rœulx estant commis au gouvernement de cette ville [1].

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

(*Délibérations des Consaux*, 31 août 15

*28)* 4 février 1586... de la requeste de *Philippe de Porter* m
chand natif de SAINT-OMER requerant d'être admis à l'habitat
de ceste ville.... ensemble d'estre admis à la franchise des stil
sayetterie et hautelisse afin de librement pooir faire et comp
cafas armoisins et aultres sortes douvraiges et de nestre subje
porter lesdits ouvraiges ainsi faits et composés de soye pur
scel mais trop bien les bourrats.

[1] Cette chambre de tapisserie contenait sept pièces portant, à la mesure de
bant 190 aunes au prix de 24 patars l'aune, en tout 456 livres.

On est d'assens. . . . . . et lui accorder qu'il ne sera tenu
orter les ouvraiges qu'il composera de soye pure au scel, mais
ı regard des autres ouvrages qu'il composera mêlés de filets
e sayette ou lin aura à soy régler comme autres....

(*Délibérations des Consaux*, 1586.)

*29)* 17 mars 1598....de la requeste *Michiel van de Beck*[1] m^e^ tapis-
eur demeurant à AULDENAERDE offrant par icelle de venir résider
ı ceste ville pour y exercer ledit stil avec v à vi ouvriers en lui
ccordant les advenchemens portéz en ladite requeste.

On est d'assens enchargiér Messieurs les chiefs et de soy infor-
er de la vie dudit suppliant.

(*Délibérations des Consaux*, vol. 197.)

*30)* 1598. — Du rapport de messieurs les chiefs sur la requeste
résentée à Messieurs les Consaulx par *Michiel Van de Bek* me
ıpisseur d'AULDENAERDE remonstrant que ayant entendu que l'on
ésiroit que cette ville fut pourveue de quelque me ouvrier, ledit
ıppliant soubs espoir d'avoir quelque advanchement pour se
ansporter avecq sa famille en ceste ville pour y exercer led.
il, se seroit laissé persuader de à cest effect soy présenter pour
enir prendre sa résidence en ceste ville et y exercer ledit stil de
ıpisseur avecq v a vi serviteurs moyennant qu'on luy voulut faire
rest de quelque somme de deniers soubs caution suffisante, en-
mble luy accorder le louaige d'une maison avecq exemption de
arde et de maltote....

Sont d'advis accorder audit suppliant le louaige d'une maison
our le terme de trois ans avec exemption de garde seulement, à
ıarge d'exercer le stil de tapisseur avecq plusieurs ouvriers en
este dite ville.

(*Délibérations des Consaux*, 26 mai 1598.)

*31)* 1598.... de la requeste *Jacques de Cassel* d'AULDENAERDE,
*pisseur*, lequel offre de venir résider en ceste ville avecq quinze
vingt mesnagiers pour exercer le stil de tapisseur en ceste ville
ıoyennant exemption de garde item le louaige d'une maison
our sa demeure, item exemption de la maltote d'un tonneau de

[1] Voir sur ce tapissier : *Les Tapisseries de Tournai*, p. 58.

cervoise par chacun mois et de la somme de vi[c] florins en pres
soubs la caution qu'il offre de la reffurnir endéans dix ans.

— On est d'assens d'en charger messieurs les chiefs pour oy
le supliant en son prétendu.

(*Délibérations des Consaux*, 13 octobre 1598.

*32)* De la requeste *Jacques de Cassel*, filz de Jacques, *tapisseu*
d'AULDENAERDE remonstrant que puis nagueres il se seroit alli
par mariage en ceste ville non touttefois à intention d'y réside
néantmoins comme il trouvait qu'en ceste ville n'y avoit que Pie
du Moulin et ung aultre naguere venu il seroit assez intentionn
d'y prendre sa résidence et y besoigner dudit stil sy messieurs l
vouloient accommoder de maison et exempter de garde, etc...

On est d'assens d'exempter led. suppliant de faire la garde. A
surplus sera advisé de le favoriser par le louaige d'une maiso
lorsqu'il fera apparoir avoir fait venir plusieurs ouvriers et pa
son moyen ledit stil estre augmenté [1].

(*Délibérations des Consaux*, 17[e] jour de novembre 1598.

*33)* 1603. — *Michel van Roosbroeck*, brodeur, natif de LIERRE
s'établit à TOURNAI.

(Voir *les Tapisseries de Tournai*, p. 423

*34)* 1605.... A *Anthoine Robin*, marchand tapisseur a est
accordé pour soy avoir transporté de la ville d'AULDENARDE e
ceste ville pour faire marchié des tapis qu'il conviendrait avo
pour les bancqs du conclave de messieurs, payé par ordonnan
XII lb.

(Comptes généraux, année 1605-1606, f. 128

*35)* 1614. — *Isaac Doury*, brodeur, natif de NANCY en Lorrain
vient s'établir à Tournai.

(Voir *les Tapisseries de Tournai*, p. 349

*36)* 1618.... de la requete de *David Taleman* (?) tapissier du pa
d'ALOST supliant que soit admis à la bourgeoisie de ceste ville
estre authorisé de visiter toutes sortes de tapisseries pour évite
aux fraudes qui se comectent au regard des couleurs...

Que le procureur s'informe du supliant des fraudes contenu
en sa requete pour en faire rapport à mess. les Prévost. et Juré
(*Délibérations des Consaux*, 25 sept. 1618

[1] Voir pour la suite : *les Tapisseries de Tournai*, p. 58.

*37)* Du conseiller de Cordes qui a fait relation de ce qu'il a
emarqué la requeste présentée par *David Taleman*, filz de feu
aspart, tapissier ayant requis pooir résider en ceste ville et exer-
er led. stil et apprendre sa science à plusieurs josnes gens de la
ille, et l'accommoder d'une maison propice, qui auroit esté com-
nuniqué et traictiée avecq mess. les chiefs, lesdits ont esté d'advis
isser la résolution en surséance.

(*Délibérations des Consaux*, 2 oct. 1618.)

*38)*. Pièces diverses au sujet du différend entre les hautelisseurs
e Tournai et les bourgeteurs de Roubaix, entre autres la relation
es troubles qui éclatèrent dans cette ville, lorsque l'huissier des
autelisseurs de Tournai vint pour y faire des exploits, ainsi
onçue :

« Monsieur le Greffier, après avoir ouy exactement l'huyssier
t ses assistans pour en brief vous advertir de l'affaire de Rou-
aix, il est que, dois l'arrivée dudit huyssier, le public s'est
ssemblé avec bruit, tumulte, préparant pierres, cailloux, briques
t rucques (mottes) de terre, en sorte qu'enfin se sont trouvés
ois à quatre cents, la pluspart ayans cousteaux à la main, et
omme l'on n'a voulu désigner les maisons des esgars qu'il failloit
djourner, l'huyssier a fait lecture de sa commission sur la plache,
endant quoy ledit peuple commenchoit à huer et murmurer et
eu après suivre l'huyssier et ses gens, jettans pierres et cailloux,
s appelans bougres, leis et semblablement, mesmes les uns
yans cousteau à l'une des mains et des pierres à l'aultre, criant
n bon nombre qu'ilz n'avoyent que faire du bougre Roy, ny de
bougresse Infante, ny du bougre conseil de Malines, ny du
ougre huyssier, ny du bougre doyen, ni des bougres *rassasseurs*
*plucquin* (ramasseurs de charpie) parlans desdis assistans, et
ensant aller à la maison du cousturier pour s'informer de luy
le prendre ; l'on y a esté empesché par ledit peuple faisant
omme dessus, et l'un d'eux estant à l'entrée tenant cousteau à la
ain, disant audit huyssier « si tu entres, bougre, tu es un
omme mort » tellement que tous sont esté constrains se sauver
r la fuite, tousjours poursuivis à coups de pierres et d'injures,
ont l'huyssier a eu un coup à la tête, et son beau-frère, luy
nant compaignie, un à l'espaule et un assistant blessé à la lèvre
embas, et trouée d'un coup de pierre, ayant eu aultres coups

de baton, et agité des chiens, qu'est certain que l'on pensoit estre occis. Nous en tiendrons attestations pertinants et advertirons nostre magistrat pour schavoir en après ce que sera question de faire et en serez advertis. Ce qu'attendant, sommes, Monsieur le Greffier, vos affectionnez en service. Les doyens des haultelies-seurs. Tournay, ce XXVIII[e] de novembre 1623. »

(*Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord*, par M. Finot, tome VI, 1888, p. 112. B. 2928 portefeuille, 1 janvier-31 décembre 1623.)

*39)* 1635.... de la req. *Jacques du Gastin* (?) tapissier demeurant en la ville de BRUXELLES que il seroit intentionné soy retirer en ceste ville avecq sa famille pour y exercer son stil avec ung sien fils si V. S. sont servies luy accorder l'habitation de la d. ville avec exemption de guet garde et exemption de tous impos.

(*Délibérations des Consaux*, 31 juillet 1635.)

*40)*. 1666. — ... les générosités des confrères de Notre-Dame de Bonsecours permirent d'orner les murailles de leur chapelle (en l'Eglise S[t]-Brice à Tournai) de tapisseries d'AUDENARDE. Ils s'en procurèrent trois pièces en 1666, une en 1672, deux en 167 et trois encore par la suite.

Ces tapisseries au nombre de neuf, représentaient des verdures avec des oiseaux aux brillantes couleurs. Elles furent livrées par *Josse* et *Jacques de Vries*, marchands de tapis à AUDENAERDE.

Plusieurs d'entre elles existent encore actuellement.

(Extraits du registre de la confrérie, aux archives de l'église S[t]-Bri à Tournai, publiés dans la *Guirlande de Marie*, février 188

*41)* 1671. — *François Pennemaker,* maître tapissier à BRUXELL vient se fixer à Tournai.

(Voir son histoire dans : *les Tapisseries de Tournai*, p. 63

*42)* 1671. — *Jean Oedins,* maître tapissier d'ENGHIEN établit Tournai un atelier de tapisseries.

(*Les Tapisseries de Tournai*, p. 6

*43)* 1682.... de la requete de *Paul Tison*, disant qu'il a quicté ville de PARIS son lieu natal à dessein de venir en cette ville serv de tapissier à feu monseigneur de Tracy, au service duquel remontrant estoit, et estant arrivé en cette ville il y auroit app à son grandissime regret la mort dudit seigneur Trassy, or dé

ant le remontrant rester en cette ville et y exercer sa profession
ui est de faire des tentes, des lits de toute sorte de manière, pa-
illons à la romaine et pavillons à la queue, garnitures de chaires
t autres choses servantes à l'ameublement d'une grande maison
nsemble matelas, couvertures picquèez soit de taffetas satin ou
utres èstoffes selon que ledit remontrant auroit dejà faict et acom-
ıodé à l'hostel dudit seigneur de Trassy. A cette cause il se vient
etirer vers V. S. les suppliant très humblement de le vouloir
dmettre en cette ville et y exercer librement sad^e profession,
nsemble luy accorder l'exemption de garnison et lui permettant
'exposer un tableau au frontispice de sa maison avec les armes
e Mond. Seigneur de Tracy, quoy faisant etc.

— Renvoyé à Messieurs les chefs et Conseil.

(*Délibérations des Consaux*, 10 mars 1682).

*44)* Lesdits Seigneurs ont encore dit d'avoir examiné la requête
e Paul Tizon tapissier, ouys les tisserans, cousturiers et chausse-
ers, et considéré que l'exercice que prétend faire le suppliant est
ixte, sans estre absolument de l'un ny de l'autre desdits stils, et
ie ce qu'il exerce est chose nouvelle, veu aussy l'advis des
oyens et souls-doyens des stilz et mestiers de lad. ville, il a
mblé auxdits S. chefs et conseil que V. S. feroient bien pour le
en publicq, d'accorder au suppliant le libre exercice de son art
profession en cette ville.

— On se tient au rapport.

(*Délibérations des Consaux*, 28 avril 1682).

*45)* Le 29 avril 1692, il est donné lecture aux Consaux d'une
quête de *François Baert* « marchand et fabricateur de tapisse-
ries à AUDENARDE disant qu'il désirerait de s'establir dans cette
ville pour faire la même fabrique ».... il demande un prêt de
x mille écus, comme on l'a fait ci-devant pour le S^r Behaghe, à
ii on a donné deux mille livres.

On lui accorde l'habitation de la ville et le loyer d'une maison [1].

(*Délibérations des Consaux*, 29 avril 1692).

[1] Voir sur son séjour à Tournai, *les Tapisseries de Tournai*, p. 67, dans un acte du
octobre 1699, Baert est qualifié « entrepreneur de tapisseries à la fasson d'Aul-
ıaerde ».

46). 1693. — ... de la requeste de Jacques Fouquet, sculpteu et designeur demourant en cette ville, disant que passées plu sieurs années il s'est tellement appliqué et estudié dans la cognois sance des deffaus de la hautelisse, si comme pour la compositio des moucades, carpettes, damas et de toutes autres estoffe fleuragées dependans dudit mestier de hautelisce..... Outre qu'i est aussi fort utile pour les desseins de tapisserie de la basse liss dite tapisserie d'AULDENARDE comme aussi pour la broderie point à l'éguille et dentelles...

(*Délibérations des Consaux*, 20 janvier 1693. — Publié in extenso dans *de la Grange et Cloquet* : Études sur l'art à Tournai, I, 228)

47) En 1711, *Jean Baert*, tapissier de haute et basse liste, natu ralisé Français dès 1674, déjà directeur d'une entreprise d même nature à LILLE d'abord, puis à TOURNAI, fut autorisé à éta blir une manufacture de tapisserie au bourg de TORCY.

(GUIFFREY : *Histoire de la tapisserie*, p. 369

E.-J. SOIL.





LES

# LUS ANCIENS ÉCHEVINS

## de la ville de Bruxelles.

SSAI D'UNE LISTE COMPLÈTE DE CES MAGISTRATS POUR LES TEMPS ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1339.



ANS l'ouvrage intitulé *les Libertés communales*, j'ai eu l'occasion de constater combien l'existence de nos anciennes communes fut orageuse, et combien de fois leur organisation primitive fut modifiée ou altérée. C'est dans la composition de leur magistrature que l'on peut nieux apercevoir les changements considérables qui s'y introsirent. Tantôt elles devinrent plus démocratiques, à mesure les corps de métiers y prirent plus d'importance; tantôt s affectèrent, au moins temporairement, des allures aristotiques, lorsque les bourgeois notables, formant des associas privilégiées et exclusives, y prédominèrent. C'est ce qui lieu, notamment en Brabant, après les premiers échecs is par les corps de métiers pour obtenir une part dans le voir communal. Au commencement du XIII^e siècle, on y

avait vu apparaître, à côté des échevins, anciens juges de la commune, un autre corps, appelé le corps des jurés *(jurati, geswore ne)*, qui coopérait à l'administration : à Bruxelles dès 1229 [1], à Louvain dès 1251 [2], à Anvers dès 1233 [3]. Dans l'une de ces villes, à Louvain, la bourgeoisie avait confié l'autorité suprême à un ou des « maîtres de la commune » (dès 1225) [4], mais les échevins, malgré tout, conservèrent leur prépondérance au point que les privilèges accordés à la commune, étaient parfois concédés aux échevins seuls, sans qu'il fût fait mention d'autres magistrats. Plus tard, et, par exemple, à Bruxelles, sous le duc Jean II, en 1303, et sous les ducs Jeanne et Wenceslas, en 1356 les métiers de cette ville créèrent aussi un bourgmestre. L'on a même conservé le nom de celui qui exerçait cette fonction en 1356 et qui s'appelait Godefroid *Ruffus* ou Le Roux [5]. Mais deux fois, en 1306 et en 1360, les patriciens ressaisirent leur autorité par la force, et ils la maintinrent intacte jusqu'en 1421.

Les listes des magistrats communaux qui ont été dressées e publiées pour le Brabant ont grand soin de ne rien laisser paraîtr de ces changements. Celle pour Louvain (Divaeus, *Annale rerum Lovaniensium*, p. 6, la commence en 1187), dont j'ai déj contesté l'exactitude pour les temps anciens (voir mon introduc tion au t. VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes im primés*, p. LXXVIII), ne connaît que des échevins ; il en est de mêm de celle pour Anvers, éditée dans les *Septem tribus patrici Antwerpienses* et beaucoup améliorée dans Mertens et Torfs (*His toire d'Anvers*, t. I, p. 492), et de celle pour Bruxelles, qui n'a long temps possédé qu'une série très incomplète (Butkens, *Trophée du Brabant*, t. II, pp. 423 et suivantes), remontant seulemen nous dirons tantôt pourquoi, jusqu'en 1339. Dans cette dernièr cité, les patriciens ayant longtemps détenu le pouvoir, on peu deviner comment ils ont pu faire disparaître les traces de luttes q leur étaient odieuses et dont le souvenir pouvait leur être fata

1 *Histoire de Bruxelles*, t, I, p. 55.

2 Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 64.

3 Wauters, *Analectes de diplomatique*, dans les *Bulletins de la Commission roy d'histoire*, 4e série, t. VIII, p. 347-348.

4 Divaeus, *Annales rerum Lovaniensium*, p. 8.

5 *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 121.

orès tant de siècles, il serait difficile de combler cette lacune et
ıt ce que l'on peut essayer, c'est de reconstituer le mieux pos-
le la liste des échevins, c'est-à-dire des magistrats qui étaient
s dans les corps privilégiés ou aristocratiques appelés lignages
familles patriciennes, *geslachten*, parce que, pour y entrer,
'allait descendre par les hommes ou par les femmes d'un mem-
e en ayant fait auparavant partie.

Depuis longtemps il existait, parmi les registres de toute na-
e conservés à l'hôtel de ville, des recueils destinés à recevoir
dication du nom des membres de l'administration. Les regis-
s d'adhéritance et de déshéritance des biens, ce que l'on
nme en flamand les registres aux *goedenissen* ou actes de
nsports, registres où l'on transcrivait les contrats de toute
èce, les réceptions dans la bourgeoisie, indiquaient, chaque
iée, le nom des échevins en fonction, surtout parce que c'était
ant ces magistrats que les actes de toute espèce se passaient.
te collection précieuse, qui a été détruite lors du bombarde-
nt en 1695 remontait sans lacunes à l'an 1339 ; elle servit jadis
resser la liste des échevins depuis cette époque, liste que l'on
ıvait copiée, notamment, dans un registre de l'année 1408,
u par le secrétaire Boene. C'est à l'aide de ce document qu'ont
composés les manuscrits dont on s'est servi depuis. Les prin-
ıux, à mon sens, sont les suivants. Un recueil, petit in-folio, des
ives de l'hôtel de ville, écrit sur papier et relié en veau, portant
s l'ancien inventaire la cote E 40 et offrant à l'intérieur l'intitulé
ant : 1630. *Magistratus Bruxellensis, insignis ex sigillis origi-
bus adjunctis* (les magistrats de Bruxelles, avec leurs armoiries,
rès les sceaux originaux). On y trouve successivement les noms
ammans, des bourgmestres, des échevins, des receveurs et
conseillers, et l'on y a ajouté les sceaux des magistrats patri-
s que l'on a pu recueillir. La liste est assez complète : celle des
vins communaux commence en 1135, et celle des receveurs
prend en partie ceux de ces magistrats qui furent en fonction
uis 1334 jusqu'en 1421 ; à partir de cette date, il n'y a plus de
ne. Un autre volume très important et remarquable par le
qui en a dirigé l'exécution est celui qui fait partie de la Biblio-
ue royale, sous le n° 14,913 des manuscrits. Il est intitulé :
*i Senatorii et consulares Bruxellenses incipientes ab anno 1250*

*usque ad annum 1794 ;* la première partie, ainsi que la dédicac qui la précède, est due à Jean-Baptiste Hauwaert, qui fut lui même échevin en 1669, 1676 et 1677 ; la seconde est moderne, c'est-à-dire, date de la fin du siècle dernier ou du commencemen de celui-ci. Un grand nombre d'autres recueils de ce genre exis tent dans différents dépôts, mais les uns ne commencent qu'e 1339 et n'avaient par conséquent aucune utilité pour moi ; le autres, comme, par exemple, le n° 121 du fonds Goethals (à l même bibliothèque) ne présentaient pas assez de garantie pou être utilisés. Je me suis borné, dans le travail ci-après, à joindr aux noms figurant dans ma liste les indications suivantes : le lettres *M.-B* accompagnent ceux qui se trouvent dans le *Magi tratus Bruxellensis*, la lettre *F* ceux qui figurent dans les *Fas Senatorii*. Lorsque ces noms sont séparés de ceux qui les précède par un trait, c'est qu'ils n'ont été retrouvés dans aucun documen qu'il n'y a aucune preuve positive de leur authenticité.

Il sera facile d'apprécier le labeur considérable que je me su imposé pour ce travail. Il aurait été presque impossible à term ner, si je ne l'avais préparé de longue main. Lors de la public tion de l'*Histoire de Bruxelles*, de 1843 à 1845, nous y avo inséré, M. Henne et moi, t. II, p. 509 à 561, une liste des mag trats de Bruxelles, telle que les documents pouvaient nous fournir; nous l'avons donnée aussi complète que possible, m à cette époque, jeunes tous deux, et n'ayant pas, comme no avons pu l'acquérir depuis, la connaissance des documents ori naux, nous ne pouvions songer à l'établir sur des bases nouvell et indiscutables. C'est lentement, et au fur et à mesure qu' cartulaire ou un chartrier tombait entre mes mains, que j'ai recueillir ces noms qu'il m'est permis de grouper aujourd'h après avoir pris soin de mentionner, non seulement l'ann mais le mois et le jour où l'acte a éte passé, jour auquel il a fa assigner son équivalence actuelle. Et encore, malgré to l'attention que j'ai pu y mettre, on remarquera que je ne do pas ma liste pour parfaite. En bien des cas, la composition collège échevinal a pu être retardée ou modifiée. Ainsi, exemple, les échevins étaient nommés huit jours avant la Sa Jean, c'est-à-dire le 17 juin (charte du duc Henri I^er^, du 26 m 1234-1235, *Luyster van Brabant*, 1^re^ partie, p. 45 ; autre du

ean II, du 12 juin 1306, *Ibidem, l. c.* p. 67) ; mais qui nous dira s incidents qui ont pu retarder cette nomination ou porter le uc à ne pas la ratifier immédiatement ? Dans les derniers siècles, uoique le magistrat de Bruxelles dût être renouvelé à la fin u mois de juin, il arriva très souvent qu'il ne fut nommé que usieurs mois après cette date. L'*Histoire de Bruxelles* a donné, itant que possible, l'indication des jours précis où cela eut lieu, ais des renseignements de ce genre manquent tout à fait pour le oyen âge. En outre, dans plus d'une occasion, nous trouvons our une seule année plus de sept échevins. C'est évidemment irce qu'il s'est produit des vacatures, soit par suite de décès, it par suite de démission volontaire ou forcée. Ainsi encore, 1 1326, nous trouvons dans les lettres échevinales la mention douze à quinze échevins différents. Il y a évidemment en tte année, par suite de circonstances dont la connaissance n'est is arrivée jusqu'à nous, un renouvellement presque complet de magistrature communale.

Mais, ces réserves faites, je donne ma liste pour aussi exacte et ssi complète que cela m'a été possible. J'ai largement puisé, our la vérifier ou la compléter, dans une série d'actes origi-ux acquis par la ville de Bruxelles à différentes époques et con-rvés dans ses archives ; j'ai revu une partie de ces cartulaires ie j'avais consultés autrefois ; j'ai tiré parti de publications centes, en un mot je me suis efforcé d'améliorer la liste publiée, y a cinquante ans, dans l'*Histoire de Bruxelles*. Toutefois, je ne e le dissimule pas, il sera toujours possible, grâce à la décou-rte de sources auxquelles il ne m'a pas été loisible de puiser, ajouter de nouveaux noms à ceux de nos anciens magistrats et mieux reconstituer les commencements de ces anciennes famil-s patriciennes de Bruxelles qui ont joué un si grand rôle dans tre histoire.

Je n'entrerai pas ici dans des détails qui me conduiraient trop n au sujet de l'origine des familles patriciennes ; j'ai déjà eu usieurs fois l'occasion de montrer que ces familles doivent être nsidérées plutôt comme des agrégations de familles, comme s familles factices, que comme des familles naturelles. Elles formèrent lorsque les bourgeois notables se trouvèrent en tte avec les bourgeois ordinaires ou hommes des métiers, ils

resserrèrent leurs rangs et constituèrent une aristocratie, qui devint, comme cela arrive toujours, de plus en plus exclusive. J'ajouterai ici que l'étude de la liste qui suit permet en quelque sorte de placer l'organisation de ces corps politiques à Bruxelles, dans la première moitié du XIII^e siècle. On sait que, pour y être admis, il fallait prouver sa descendance par les femmes, sinon par les hommes, d'un ancien membre des lignages. Or, on remarquera vers l'an 1230 l'apparition d'un grand nombre d'échevins qui affectent d'ajouter à leur prénom le nom de leur mère :

Guillaume, fils de Béatrix (1230, 1232);

Guillaume, fils de Mabilie (1236);

Amelric, fils d'Alie (1236) :

Siger, fils de Marguerite *de Atrio* ou du Cimetière, dite aussi *de Atrio Sancti Gaugerici* ou du Cimetière Saint-Géry (1250, 1251, 1252, 1257, 1259);

Henri, fils de Béatrix (1261), etc.

Cet usage ou plutôt cette coutume disparaît alors et ne se retrouve plus.

Vers le même temps, d'ailleurs, on trouve cités les noms des personnages qui laissèrent le leur aux lignages. Ainsi apparaissent : en 1178, 1207, un Hugues, qui devint sans doute la souche des *Ser-Huyghs,* ou des enfants de sire Hugues ; en 1207, en 1220, un Henri *Leo*, de Leeuw ou le Lion, qui devint la souche des *S'Leeuws* ; en 1223, un Henri *Hospes* ou Wert, l'hôte, et, en 1233, Guillaume, *filius Hospitis* ou fils de l'hôte, de qui provinrent les *S'Weerts*; en 1223 également, un Rolin, fils de Rodolphe, à qui l'on peut très bien rattacher les *T'Ser-Roelofs* ou descendants de sire Rodolphe ; en 1236, Hugues *de Frigido-Monte* ou de Coudenberg ; en 1250, Geroius de Rodenbeke ; en 1259, Jean ou Guillaume *de Platea*, c'est-à-dire de la Rue ou van den Steenweg. Ce furent ces sept noms qui prévalurent et qui furent choisis, on ne sait en quel temps (mais certainement avant l'année 1306) pour désigner les lignages de Bruxelles, c'est-à-dire les associations dans lesquelles devaient se prendre les sept échevins. Pour moi, il est évident que l'aristocratie locale commença à s'organiser vers l'an 1200 et se développa pendant le siècle qui suivit.

J'ai reproduit chaque nom comme je l'ai trouvé dans un acte

ou dans un manuscrit. A la fin de mon travail, on trouvera un dictionnaire alphabétique où j'essaie d'en expliquer quelques-uns ou d'en donner le véritable sens.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire quelques mots de la seule tentative qui ait été faite, dans les siècles passés, pour publier un ouvrage concernant ces anciens magistrats. J'en ai eu connaissance par une feuille volante, portant ce qui suit, et dont un exemplaire se trouve en tête du manuscrit de la Bibliothèque royale intitulé *Fasti Senatorii et Consulares Bruxellensis* :

ADVERTENTIE

*Alzoo eenen liefhebber is van intentie in t'licht te laeten geven eene* DRYEN — HONDERT JAERIGEN HISTORIE GENEALOGICQ *van de gene die gediene hebben als* SCHE—PENE DER STADT BRUSSEL, MET HUNNE BLAEZONNEMENTEN VAN WAPENS, EPITAPHIEN, — SEGHELS OFT ANDERSINTS, *ende ghemerckt datter noch eenige Seghels manqueren van — de selve schepenen, zoo wordt een ieder geboden, die eenige Seghels hebben — aen schepenen brieven der gemelde stadt, die te gelieven by copie ter handt te — stellen aen den advocaet* JOANNES BEYDAELS, *ofte de drucker deser ofte wel te — permitteren die te laten uytteeckenen, dat alsoo het selve werck tot luister van — de Noblesse van Brabant ende gerief van de inghesetene der voirseyde stadt te — doen drucken, dit doende, enz. — Tot Brussel — by Peeter De Dobbeleer, drucker ende — Boeckvercooper, tusschen de Houtmerckt ende — het Cantersteen, in den Pellicaen.*

C'est-à-dire : « Avis. Comme un amateur est dans l'intention de publier « une histoire généalogique de ceux qui ont servi en qualité d'échevins « de la ville de Bruxelles, avec leurs blasonnements d'armes, épitaphes, « sceaux et autres détails, et comme il lui manque encore quelques sceaux « d'échevins, il prie un chacun qui en possède de vouloir les prêter à « l'avocat Beydaels ou à l'imprimeur de cet avis, avec la permission de « les publier, afin qu'on puisse éditer ce travail à la gloire de la no- « blesse du Brabant et l'avantage des habitants de cette ville. Quoi fai- « sant, etc. A Bruxelles, chez Pierre De Dobbeleer, imprimeur et libraire, « entre le Marché-au-Bois et la rue Cantersteen, au Pélican. »

Cette annonce est accompagnée d'un grand nombre de représentations de sceaux. Sur les côtés du mot *Advertentie*, on en voit deux : à gauche, *S. Joh(annis) B(er)nage, d(om)ni de Parc, milit(is)* (1466) ; à droite, *S. Jo(ann)es Aelbrechts* (un Saint-Michel tenant un écusson à une quintefeuille, au chef de trois merlettes de sable, 1492). Dans le haut sont reproduits sept autres sceaux : *S. Petri dicti Was, militis* (1480), *S. Francisci seriacobs* (1423), *Monte S. Johannis de Frigido* (1407), *Sigillum Johannis de Wert* (1335), *Habbeke. S. Johannis de* (1416), *S. Johannis Moens* (1423), *S. Willem Van Blit-*

*terswyck* (1489). De chaque côté, cinq écussons : à gauche : *Van Geete, Jan Coutere* (pour Cotereau, 1533), *Mathei van Cotth(em)* (1462), *S. Jacob Taie heer va(n) Goyck* (1569), *Van der Thommen Sigillum Johannis* (1641), *Toparchiæ Lovanio I. filii sc. f. a. Spoelbereh, armiger* (1661) ; à droite, *Busleyden Willem Van* (1563), *h. Francisci Absoloens* (1592), *Van den Cruyce S. Francisci* (1611), *De Cruyninghe Sigillum Gerard* (1643), *Heymans scabini Bruxell. sigillum Johannis.* Au bas on voit, sur une ligne, les sept écussons suivants : *S. Coenraets Va(n) der Meeren* (1515), *S. Henrici Spyskens* (1510), *Pipenp. S. Joannis* (1505), *Back S. Gielys* (1420), *Van Urcele Heindric* (1508), *S. Gomart Van de Werve* (1511), *S. Machiel van Ophem* (1522), et, un peu plus bas : *De Noot S. Rolandi* (1522).

Cet appel, il est pénible de le dire, ne fut pas entendu et Bruxelles resta privé d'un livre destiné, il est vrai, à glorifier des privilèges surannés, mais qui aurait néanmoins conservé bien des vieux souvenirs. N'oublions pas de dire, d'autre part, qu'à partir de cette époque, l'usage s'introduisit dans notre ville, de publier chaque année, sur des feuilles volantes, une liste des vingt et une personnes des lignages parmi lesquelles le gouvernement général des Pays-Bas ou, à son défaut, le chancelier du Brabant, choisissait le premier bourgmestre, les sept échevins, les deux trésoriers (ou receveurs patriciens) et le surintendant du canal. Mais, jamais que je sache, ces feuilles volantes n'ont été réunies en volume, et je ne crois pas qu'il en existe une collection complète ; la ville de Bruxelles vient d'en acheter une très importante, qui remonte, sauf quelques lacunes, à l'année 1683.

## Liste des échevins de Bruxelles, de 1135 à 1339.

**1135**

Baudouin,
Erluin,
Everard,
Warner, qualifiés d'échevins et de synodaux dans la convention conclue, en 1135, entre le chapitre de Sainte-Gudule, de Bruxelles, et l'abbé du Saint-Sépulcre, de Cambrai (Miræus et Foppens, *Opera Diplomatica*, t. IV, p. 503). Le *Magistratus Bruxellensis* les nomme Gosuin, Baudouin, Meinard ; la charte originale à Sainte-Gudule porte textuellement : *Signum Bauduini, Everwini, item Everwini, Raimari.* Ces échevins n'étaient pas les plus anciens qui aient existé à Bruxelles, car en 1141, dans un diplôme de Godefroid II, duc de Brabant, en faveur de l'abbaye du Saint-Sépulcre et de son annexe la Chapelle, près de Bruxelles (l'église de la Chapelle), on mentionne un Thierri, *fils de l'échevin Fulbert*, ses frères. Henri et Fulbert, et son beau-frère. Arnoul A.-Mauden, *Alitologia de præpositura Capellæ*, p. 22.

**1138**

Gosuin Clibinc,
François *Conus*,
Egeric,
Arnoul de Widescat,
Gosuin (M.-B.),

Baudouin (M.-B.),
Meinard (M.-B.), qualifiés d'échevins de Bruxelles dans une charte du duc Godefroid Ier, en l'an 1138, confirmant la donation faite par une dame nommée Richilde à un hospice de Bruxelles (depuis l'hospice Sainte-Gertrude, *Opera diplomatica*, t. I, p. 178). On n'attribue cette qualification qu'aux trois derniers, mais, il me semble, sans raison suffisante.

**1173**

Henri *Monotarius* ou le Monnayeur,
Everwin, son frère,
Guillaume,
Hugues et
Théodoric ou Thierri, qualifiés de *Scabini Bruxellenses*, dans une charte concernant l'abbaye de Forêt.

**1195**

Guillaume,
Henri le Monnayeur, cités dans M.-B.

**1204**

Marcilius,
Georges,
Escelin,
Henri de Saint-Géry,
Siger,
Henri de Spigle, qualifiés d'échevins de Bruxelles, dans une charte du duc Henri Ier en faveur de l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, en date du 14 août 1204 (Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 716).

**1207**

Hugues,
Henri *Leo*,
Francon, cités, tous trois, dans une charte relative à la donation à l'abbaye de la Cambre des dîmes de Santbergen et de Huysinghen, donation faite au monastère par Léon de Bruxelles, seigneur d'Aa.

**1215**

Walter Clutinc et
Jean de Saventen, mentionnés dans la charte de cession à l'abbaye de la Cambre d'une dîme à Hoeylaert, cession faite par Léon, châtelain de Bruxelles.

**1220**

Walter Clutinc,
Henri *Leo*,
François *Urbanus*, mentionnés dans une charte du duc Henri Ier, en faveur de l'abbaye de Grimberghe, datée du trois des calendes de janvier (30 décembre) 1220.

**1223**

Henri *Hospes*,
*Rolinus filius Rudolphi* figurent dans un acte passé à Bruxelles, au mois d'août 1223, par lequel Engelbert de *Speculo* déclare que Mabilie, fille de Dysmoede, a donné à l'abbaye de la Cambre quatre bonniers d'alleu, situés à *Dydengem* ou Dieghem.

**1226**

Henri, fils de Meinard,
Francon *Burgensis*,
Engelbert de Spigele (M.-B.),
Guillaume Pipenpoy (M.-B.), cités dans un acte du dimanche *Exurge* au 22 février 1226, en faveur de l'abbaye du Grand-Bigard. Les deux derniers sont mentionnés par M.-B.

**1230**

Guillaume, frère de Conrad,
*Lodehuic* ou Louis,
Guillaume, fils de Béatrix, cités dans le cartulaire de l'hôpital Saint-Jean,
Guillaume Pipenpoy, échevin de Bruxelles, donna au chapitre de l'église Sainte-Gudule sa dîme à Haeren, afin de faire célébrer l'anniversaire de sa femme Aleyde lorsqu'elle viendrait à mourir. Le chapitre promit de remplir cette obligation, la sixième férie après la Trinité ou 7 juin, non en 1208 comme on le dit dans Miræus et Foppens (*Opera diplomatica* t. I, p. 570), mais en 1230 (*Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 79).

—

Francon *Portra* (M.-B.),
Engelbert *de Speculo* (M.-B.).

**1231**

*Ludovicus* (M.-B.),
Guillaume, fils de Béatrix,
Guillaume, frère de Conrad, cités en avril 1232 (M.-B.).

—

Franc *Portra* (M.-B.),
Engelbert *de Speculo* (M.-B.).

**1233**

Engelbert *de Speculo*,
*Lodehuic*, cités en juillet 1233.

**1234**

Guillaume, *filius Hospitis*,
Rulin *Major*.

**1236**

Guillaume, frère de Conrad,
Guillaume, fils de Mabilie,
Amelric, fils d'Alie,
Everwin *Vulpes*,
Hugues *de Frigido monte*,
Henri Hanneken, cités, en mai 1237, dans une charte relative à un don fait à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, d'un bien situé à Evere, bien qui appartenait au châtelain Léon.

**1237**

Engelbert *de Speculo*,
Guillaume Loze,
Léon Wert,
Engelbert *de Molenbecca* ou Molenbeke, cités au mois de mai 1238.

**1240**

Rodolphe Meier,
Guillaume *de Saphalo*, cités en juillet 1240.

**1241**

Rodolphe *Villicus*,
Guillaume Lose,
Guillaume, frère de feu sire Conrad,
Engelbert de Molenbeke,
Guillaume, fils d'Everwin, cités, les quatre premiers, en février 1241-1242, dans une charte relative à l'abbaye de Forêt ; le quatrième et le cinquième dans l'acte de cession d'un pré, fait en faveur de l'hôpital Saint-Jean, par Godefroid *de Archa*.

**1242**

Engelbert *de Speculo*,
Guillaume *filius Hospitis*, cités en mars 1242-1243.

**1244**

Léon *filius Hospitis* (M.-B.),
Henri Morie ou Meerte, appelé aussi Henri Merteken,
Guillaume, frère de Conrad (M.-B.),
Tyricus *Rex*, (M.-B.), appelé aussi *Theodoricus* Coninc,

Tyricus *XXX*,
Guillaume Herinsac, cités, les deux premiers, en juin 1245 ; le premier et le troisième en août 1244, le troisième et le cinquième en mai 1245, le deuxième, le quatrième et le sixième, le mardi après l'Épiphanie 1244 ou 4 janvier 1245.

**1245**

Rodolphe Meier,
Everwin *Vos*,
Guillaume *de Safalo*,
Jean Clivere,
Léon, fils de feu l'Hôte,
Henri Merte, cités tous en juillet 1245.

**1246**

Everwin *De Vos*, chevalier,
Rodolphe *Villicus*, cités en mai 1247.

**1247**

Henri Meerte,
Siger, fils de Marguerite, cités en avril 1248.

**1248**

Henri Nolten (M.-B),
Lambert Spruta (M.-B.).

**1249**

Everkoyns, chevalier,
Henri, fils de Béatrix,
Jean Clivere.

**125**

Everwin *Vulpes*, chevalier (M.-B., F.),
Rodolphe *Villicus* (ou Meier, M.-B.),
Henri Piliser (F.),
Engelbert de Molenbeke,
Guillaume *de Sabulo* (M.-B., F.),
Siger, fils de Marguerite (Marguerite de *Atrio*, M.-B., F.),
Godefroid, fils de feu Amelric Wert (M.-B., F.), cités tous les sept, dans un acte du mois de janvier 1250-1251.

—

Guillaume de Hoffle (M.-B.),
Amelric Sconekint (F.),
Jean de *Senna* (F.).

**1251**

Henri Piliser (juillet et décembre 1251),
*Geroius* de Rodenbeke (août 1251),
Guillaume de *Sabulo* (juillet, août, décembre 1251 ; février 1251-1252),
Geronius de Weert dit *Hospes* (juillet 1251),
Siger, fils de Marguerite *ex Atrio* (février 1251-1252), ou de Marguerite *de Atrio Sancti Gaugerici* (veille de St Pierre *ad Cathedra* ou 21 février 1251-1252). (M.-B.).

—

Jean Clivere (M.-B.),
Jean Lose (M.-B.),
Rolin *Villicus* (F.).

**1252**

Everwin Vulpes, chevalier,
Arnoul, frère de Conrad,
Henri Piliser, cités tous les trois le dimanche après les octaves de l'Epiphanie 1252 ou 14 janvier 1253 ; le premier et le troisième sont mentionnés en août 1252,
*Geroyus* Wert (M.-B.),
Guillaume de *Saphalo*, cités, avec Henri Piliser, le samedi avant la fête de Sainte-Marie-Madeleine ou 20 juillet 1252,
Siger *de Atrio*, cité avec *Geroius* Wert en décembre 1252 (M.-B.),
Jean de *Senna*, cité avec Siger *de Atrio* en juin 1253.

**1253**

Everwin *Vulpes* ou Vos,
Rolin Meier, appelé aussi Rodolphe *Villicus* (M.-B.),
Engelbert de Molenbeke (M.-B.),
Amalric Sconekint, cités tous quatre dans un acte du mois de mars 1253-1254; Sconekint est en outre cité avec Meier le jour de Saint-Pierre-ès-Liens ou 1er août 1253,
Jean Clivere et
Daniel d'Overhem, assistent comme témoins, à un acte daté de la deuxième férie après le jour des Saint-Pierre et Paul ou 30 juin 1253,
Francon Nolten, cité avec Meier, Molenbeke et Clivere, en mars 1253-1254,
*Geroius* Wert, cité avec *Vulpes* en mai 1254, avec *Villicus* en octobre 1253, ou Godefroid de Wert (M.-B., F.).

—

Guillaume *de Platea* (M.-B.),
Henri Pyliser (M.-B., F.),
Juvénal d'Aa (F.),
*Geroius* de Rodenbeke (F.),
Guillaume de Huffle (F.).

**1254**

*Geroius* Wert,
Amelric Sconekint (F.), cités en avril 1255.

—

Everwin *Vulpes* (M.-B., F.),
Everwin de Woluwe (F.).

**1255**

Everwin *Cambitor* (M.-B.),
Engelbert de Molenbeke (M.-B.), cités en août 1255,
*Geroius* Wert, cité avec E. *Cambitor* en juillet 1255 (Jean Wert, M.-B.),
Guillaume de *Zabulo*, cité avec le précédent en mai 1256 (M.-B.).

—

Amelric Sconekint (M.-B.).

**1256**

Everwin *Vulpes*, chevalier, cité en mars 1256-1257 (M.-B.),
*Geroius* de Rodenbeke (M.-B.),
Guillaume de Huffle, cités en novembre 1256,
Siger *de Atrio*,
Francon Portre (M.-B.),
Guillaume Grave,
Jean *de Senna*, cités après Rodenbeke, en mai 1257.

**1257**

Rolin *Villicus*, cité le dimanche *in Passione Domini* 1257 ou 10 mars 1258, en mars 1257-1258 et en avril 1258,
Géron Wert, cité avec le précédent le 10 mars 1258 et en mars 1257-1258,
Guillaume *de Sabulo*, cité en décembre 1257 et en mai 1258,
Géron de Rodenbeke, cité en novembre et en décembre 1257, en février 1257-1258 et en juin 1258,
Jean *de Senna*, cité avec Wert en mai 1258, avec Rodenbeke en février 1257-1258, et en juin 1258,
Guillaume Grove, cité en mai 1258.
Siger *de Atrio Sancti Gaugerici*, cité en avril 1258.

—

Everwin Vos, cité avec les six autres, Rolin *Villicus* excepté, dans les F.; tous les sept cités plus haut sont mentionnés dans M.-B.

**1258**

Guillaume de Huffle (M.-B.),
Jean, fils de feu Gerelin, cité avec le précédent en novembre 1258,
*Geroius* de Rodenbeke (M.-B.),
Jean *de Senna* (F.), cité avec le précédent en août 1258,
Guillaume De Grove,
Arnoul Coninc, cité avec le précédent le 30 avril 1259.

—

Henri Portre (M.-B).,
Siger *de Atrio Sancti Gaugerici* (F.),
*Geroius* de Wert (F.),
Rolin *Villicus* (F.),
Guillaume *de Platea dictus Rex, filius Arnoldi* (F.).

**1259**

Siger *de Atrio Sancti Gaugerici*, cité la veille de l'Exaltation de la Sainte Croix ou 13 septembre 1259, le jour de la fête de saint Michel ou 29 septembre 1259, en octobre et en décembre 1259 (M.-B.),
Godefroid *Hospes* ou Werd, cité le jour de la Saint-Mathias apôtre 1259 ou 24 février 1260,
*Geroius* de Rodenbeke, cité avec le précédent la veille de la fête de la Chaire de Saint-Pierre 1259 ou 21 février 1260, mentionné, en outre, à six reprises différentes (M.-B.),
ean *de Zenna*, en mai 1260,
ean *de Platea*, en octobre 1259, appelé Guillaume *de Platea*, la sixième férie après l'Invention de la Sainte Croix ou 7 mai 1260 (M.-B.),
ean, fils de Gerelin, cité le 29 septembre 1259 (M.-B.),
ichel *Leo*, cité en octobre 1259,
enri Portere, cité le lendemain de l'Annonciation 1259 ou 26 mars 1260,

—

uillaume de Huffle (M.-B.),
uillaume *de Colle*, chevalier (M.-B.).

**1260**

enri Merte (M.-B.),
uillaume *de Sabulo* (M.-B.),
uillaume *de Platea* (M.-B.),
enri *de Frigido Monte*, cités tous quatre comme agissant au nom de l'hôpital Saint-Nicolas, en juillet 1260,
an *de Zenna*, cité le jour de la Nativité ou 25 décembre 1260 (F.).
illaume de Hoffle, cité avec *de Sabulo*, le jour des octaves de Saint-Jean-Baptiste ou 2 juillet 1260, avec *de Senna*, le 25 décembre 1260, et *avec de Sabulo* en mai 1261 (F.).

—

Everwin Vos, chevalier (B.-M., F.),
Henri de Portere (F.),
Arnoul Coninck (F.),
Guillaume Tume (F.),
Henri Hinckaert (F.).

**1261**

Henri, fils de Béatrix, qualifié fils de feue Béatrix, en juin 1262 (M.-B.),
*Geroius* de Rodenbeke (M.-B.),
Jean Clivere,
Guillaume Grove, cités tous quatre en novembre 1261,
Jean *de Senna*, cité, avec Rodenbeke, en février 1261-1262, en mai 1262, avec Henri, fils de Béatrix, en mai et en juin 1262,
Jean, fils de Gerelin, cité en février 1261-1262, avec Rodenbeke (M.-B., F.).

—

Godefroid de Saventen (M.-B.),
Henri Heincart (M.-B.),
Guillaume Bloemart (F.).

**1262**

Guillaume de Huffle,
Henri Piliser, cité avec le précédent, er mai 1263,
Henri Ansems, cité avec Huffle, le 12 mai 1263, en juin 1263, et avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, ou 24 juin 1263,
Francon Desdir ou Desdyr, cité en septembre et décembre 1262 et en juin 1263,
Jean *de Platea* (Jean, fils de Guillaume *de Platea*, M.-B.), cité en décembre 1262,
Jean *de Frigido Monte*, cité en juin 1263,

—

Jean *Leo* (M.-B.).

**1263**

Everwin *Cambitor*, cité en septembre 1263 (M.-B., F.),
Guillaume *de Platea dictus Rex*, *filius Arnoldi* (F.),
Henri, fils de Guillaume *Hospes*, cité avec le précédent, en novembre 1263 ; cité encore, en septembre 1263, vers l'Avent ou décembre 1263, en février 1263-1264 (M.-B., F.),
Jean, fils de Gerelin, cité vers l'Avent de 1263 (M.-B., F.),
Guillaume Eccloi, cité en novembre 1263,
Henri Meerte, cité en novembre 1263 et en février 1263-1264.

—

Francon Desdir, (F.),
Henri Ansems (F.).

**1264**

Everwin *Cambitor*,
Guillaume *de Platea*, fils d'Arnoul,
Henri Wert (F.), cité avec les deux précédents, en août 1264,
Francon Desdir (M.-B., F.),
Jean *de Platea* (F.), cités en août 1264.
Henri Ancelin (ou Ansems), cité avec le précédent en mai 1265,
Jean *Leo* (M.-B., F.),
Henri Piliser (M.-B.), cité, avec le précédent, en décembre 1264.

—

Jean, fils de Gerelin (F.),
Everwin *de Woluwe* (F.),
Jean *de Senna* (F.).

**1265**

Henri Merthe,
Guillaume, fils d'Arnoul (M.-B.), ailleurs appelé Guillaume *de Platea*, (F.),
Jean, fils de Gerelin (F.),
Henri Wert (M.-B.), appelé Jean de Wert dans les F.,
Arnoul Tuninc (ou Arnoul Coninc, F.),
Guillaume Egloi,
Jean *de Senna* (Jean, fils de Michel *de Senna*, M.-B.), nommés tous les sept dans un acte de cession d'une maison située sur le Coudenberg à l'abbaye des Dunes, le 21 juillet 1265 ; tous, sauf le premier, sont nommés à différentes dates. Un acte de la cinquième férie avant la Saint-Barnabé ou 10 juin 1266, mentionne Jean *de Platea*, fils d'Arnoul.

—

Everwin *Vulpes* (F.),
Jean *Leo* (F.),
Frannco Desdir (F.).

**1266**

Everwin *Vulpes* ou De Vos, chevalier, cité quatre fois, de janvier 1266-1267 au 12 juin suivant (M.-B.),
René Clutinck, cité le jour des octaves de la Pentecôte ou 12 juin 1267 (M.-B., F.),
Guillaume Grove, cité en janvier et février 1266-1267 (F.),
Henri Piliser, cité en février 1266-126[7] (M.-B.),
Jean Wert, cité en janvier et mars 1266-1267 (M.-B.),

—

Guillaume de Huffle (M.-B.),
Arnoul De Coninck (F.),
Guillaume *de Platea* (F.),
Henri De Wert, fils de Guillaume (F.),
Gilles *de Frigido Monte* (F.).

**1267**

Guillaume, chevalier, ou Guillaume, fi[ls] d'Arnoul, mentionné six fois depuis [le] dimanche avant la Toussaint ou [...] octobre 1267 jusqu'au mois d'av[ril] 1268 (M.-B., F.),
Godefroid de Saventen, cité six fois dep[uis] le mois de septembre 1267 jusqu'[en] mai 1268 (M.-B., F.),
Jean, fils de Gerelin, cité six fois dep[uis] la cinquième férie après l'Assompti[on] de la Vierge ou 18 août 1267 jusqu'[en] juin 1268 (M.-B.),

nri Wert ou Henri De Wert, fils de
Guillaume, mentionné sept fois depuis
e 18 août 1267 jusqu'en juin 1268
M.-B., F.),
illaume Egloi, mentionné le jour de
a Décollation de Saint-Jean-Baptiste ou
9 août 1267 et en mars 1267-1268,
n *de Senna*, cité avec le précédent, le
9 août 1267, et, avec le suivant, le
nardi *in diebus Paschalibus* ou 11 avril
268 (M.-B., F.),
nri *de Frigido Monte*.

—

in *Villicus* (F.),
llaume de Huffle (F.),

**1268**

laume Grove, cité avec le suivant en
oût 1268 (M.-B.),
oul Tuyne ou Tuninc, cité quatre fois
epuis le mois d'août 1268 jusqu'avant
iques ou 24 mars 1269 (M.-B.,
pelé dans les *Fasti* Arnoul Coninc),
*Leo*, cité avec les deux suivants en
llet 1268, le mardi avant la Sainte-
itherine ou 20 novembre 1268, en
vembre 1268, et, avec le suivant,
ant Pâques ou 24 mars 1269 (M.-B.,
),
Wert ou de Weert (F.),
i *de Frigido Monte*, cité en juillet 1268
.).

—

Piliser (M.-B.),
*us* de Rodenbeke (F.),
*de Platea* (F.).
*le Senna* (F.),

**1269**

vin *Cambitor*, cité avec le suivant
lendemain de la Madelaine ou 23
let 1269, la nuit de Saint-Remi au
septembre 1269, en mars 1269-1270,
en avril 1270 (M.-B., F.),
*s* de Rodenbeke, cité, en outre avec
n *de Platea*, en mars 1269-1270 (M.-
F.),

Henri *Gerelini* (ou fils de Gerelin) dit Heinckart, cité quatre fois depuis le dimanche après l'Épiphanie 1269 ou 12 janvier 1270 jusqu'en avril suivant (M.-B.),
Henri Portre, cité trois fois depuis le 12 janvier 1270 jusqu'en mars 1270 (M.-B.),
Jean *de Platea*, cité également trois fois depuis le mois de janvier 1269-1270 jusqu'au mois d'avril de la même année (M.-B., appelé dans les *Fasti* Guillaume *de Platea*).

—

Michel Leo (F.),
Guillaume Pipenpoy (F.).

**1270**

Guillaume *de Platea*, chevalier (cinquième férie avant la Saint-Marc ou 23 avril 1271 (F.),
Gilles *de Frigido Monte*, cité en septembre 1270, le samedi après la Saint-Remi ou 4 octobre 1270 et en décembre 1270 (F.),
Jean, fils de Gerelin, cité quatre fois depuis décembre 1270 jusqu'au 23 avril 1271 (F.),
Henri Ancelin ou Anselin, cité trois fois depuis janvier 1270-1271 jusqu'au dimanche où l'on chante *Misericordia* ou 19 avril 1271,
Henri Piliser, cité trois fois depuis le 4 octobre 1270 jusqu'au 23 avril 1271,
Henri *Hospitis* ou Henri Wert, cité quatre fois depuis septembre 1270 jusqu'au 23 avril 1271 (F.),
Guillaume *de Sabulo*, cité avec le suivant, en mai 1271,
Guillaume de Huffle.

—

Henri Heincart (M.-B.),
Jean *de Senna* (M.-B.),
Guillaume Egloy (M.-B., F.),
Guillaume Bloemart (F.),
Godefroid Van Payhuse (F.),

**1271**

Jean, fils de Gerelin,
Henri Piliser, cité avec le précédent, en juillet 1271,
Guillaume Egloi, cité en janvier et en mars 1271-1272,
Jean Wert, cité avec le précédent, et, en outre, en février 1271-1272 (F.),
Henri Heincart, cité en septembre 1271 et en janvier 1271-1272 (F.),
Jean *de Platea*, cité la cinquième férie avant la Saint-Nicolas, ou 3 décembre 1271, en janvier et en février 1271-1272 (M.-B.),
Godefroid de Paihuse, cité quatre fois depuis septembre 1271 jusqu'en février 1272 (M.-B., F.).

—

Gilles Lose (F.),
Henri *de Frigido Monte* (M.-B.),
Guillaume *Rex* dit *de Platea*, chevalier (M.-B., F.),
Guillaume Bloemaert (M.-B.).

**1272**

Guillaume *de Platea*, chevalier, cité au mois de mai 1273,
Guillaume de Huffle, cité la veille de la fête de tous les saints ou 31 octobre 1272 et la troisième férie après la Trinité ou 9 juin 1273,
Jean, fils de Gerelin ou fils de feu Gerelin, cité en août 1272, le 31 octobre 1272, en octobre 1272 et en janvier 1272-1273,
Henri Wert, cité en août 1272, en octobre 1272, en janvier 1272-1273 et le 9 juin 1273.

—

Henri Piliser (F.),
Henri de *Frigide Monte* (F.),
Guillaume Eggloy (F.),
René Clutinc (F.).

**1273**

Henri Ancem (M.-B., F.),
Rolin Mol (M.-B.),
Jean *de Senna* (M.-B., F.), cités tous tro[is] en juin 1274; *de Senna* est en outre men[tionné] après Pâques 1274, avec le su[i]vant.
Guillaume de Huffle (M.-B., F.).

—

Henri Wert (M.-B., F.),
Guillaume *de Platea* dit ailleurs *Rex* (M.-B.).
Henri Heincart (M.-B.).

**1274**

Henri Ancem, cité cinq fois de janv[ier] 1274-1275 à mai 1275,
Rodolphe Mol, cité le premier mois (*me[nse] primo* ou avril) en 1275 et en mai 1[275] (F.),
Jean *Leo*, cité en mai 1275,
Jean *de Senna*, quatre fois mentionné [de] novembre 1274 à avril 1275,
Henri Heinecart, quatre fois cité depuis [la] cinquième férie après la saint Remi [ou] 4 octobre 1274 jusqu'en mai 1275 (F.),
Henri Piliser, cité le 4 octobre 1274 (F.),
Henri Wert, cité en novembre 1274 et [en] avril 1275.

—

Guillaume Grove (M.-B.),
Henri De Portere (M.-B.).

**1275**

Guillaume Eggloy,
Guillaume Grove, cité avec le préc[édent] en janvier 1275-1276,
Henri Heinecart, cité avec Eggloy e[n fé]vrier 1275-1276 (M.-B.),
Henri Portere ou Portre, cité la trois[ième] férie avant la saint Luc ou 15 oc[tobre] 1275, en octobre 1275, en janvier [1275-]1276 (M.-B.),
Jean Merthe, cité le 15 octobre et en [...]bre 1275,
Henri de Weert, cité, avec le suivan[t, en] décembre 1275,
Jean *de Senna*, cité aussi en janvier [1275-]1276.

—

lolphe Mol (M.-B.),
rwin *Cambitor* (M.-B.).

**1276**

rwin *Cambitor*, cité la sixième férie près l'Épiphanie 1276 ou 8 janvier 277, en janvier et en mars 1276-1277. F.),
llaume Eggloy, mentionné quatre fois epuis le lendemain de la Nativité de Vierge ou 9 septembre 1276 jusqu'à sixième férie après la Saint Nicolas u 11 décembre 1276 (M.-B., F.),
*de Senna*, cité quatre fois depuis illet 1276 jusqu'à la sixième férie rès l'Épiphanie 1276 ou 8 janvier 277 (M.-B., F.),
ri Portre ou De Portere, cité neuf is depuis le mois de juillet 1276 jusqu'en janvier 1276-1277 (M.-B., F.),
laume Grove (M.-B.),
ri Heinecart, cité avec le précédent février 1276-1277,
laume de Huffle,
Meerte, cité avec le précédent en tobre 1276 (M.-B., F.).

—

*de Platea* (F.),
laume Crane (F.).

**1277**

aume Eggloi, mentionné, avec le suint, à la Nativité de Saint-Jean-Bapte ou 24 juin 1277, en juillet 1277,
er Grove (Guillaume Grove, F.),
aume de Huffle, cité sept fois depuis llet 1277 jusqu'en juin 1278 (M.-B.),
*de Senna*, cité trois fois depuis octo- 1277 jusqu'en juin 1278 (M.-B., F.),
*de Platea*, cité en octobre 1277.
el *Leo*, cité en octobre et en décem- 1277 (F.),
Jean Portre, cité en mai et en juin 1278 (M.-B., ou Henri de Portere, F.),
Jean Merte, cité en octobre 1277.

—

Jean Hinckaert (M.-B.),
Guillaume, le chevalier (M.-B. F.),
Godefroid de Saventen (M.-B., F.)

**1278**

Jean *de Platea* (M.-B., F.),
Guillaume Eggloy, cité avec le suivant, le jour des saints Simon et Jude ou 28 octobre 1278, le jour de saint Thomas ou 21 décembre 1278 (M.-B., F.),
Michel *Leo*, cité en outre avec *de Platea*, la sixième férie avant le jour des Rameaux 1278 ou 24 mars 1279 (M.-B., F.)

—

Engelbert de Huffle (M.-B.),
Jean de *Senna* (M.-B., F.),
Henri, fils de Geldulphe (M.-B, F.).

**1279**

Guillaume Egloi, cité en février 1279-1280 et la sixième férie après l'Annonciation 1279 ou 29 mars 1280 (F.),
Jean *de Platea*, cité la troisième férie après le dimanche *Invocavit me* 1279 ou 12 mars 1280, en février 1279-1280, le 29 mars 1280 et la sixième férie après le jour de Pentecôte ou 14 juin 1280.
Henri Portre, cité le 12 mars 1280, en mai et en juin 1280 (appelé aussi Jean de Poirtere, F.),
Henri, fils de Geldulphe, cité en mai 1280,
Engelbert de Huffle, cité le 14 juin 1280 (F.),
Michel Leo, cité en juin 1280 (F.).

—

Jean *de Senna* (F.).

(*A continuer.*)

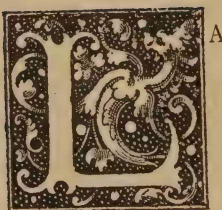
ALPHONSE WAUTERS.



# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Assemblée générale annuelle du lundi 8 janvier 1894.

*Présidence de* M. G. Cumont, *vice-président* [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix membres sont présents [2].

**Correspondance.** — M. P. Verhaegen s'excus[e] de ne pouvoir assister à la séance.

**Dons et envois reçus :**

G. Wildeman. — Portrait de S. M. le roi Léopold II, comme duc [de] Brabant, par Metzmacher 1862. (Impr. publ. par Goupil et Cie.)

1 Prennent encore place au bureau : MM. P. Combaz, J. Destrée, P. Sainteno[y], le Bon de Loë, Van der Linden, Plisnier, Paris et De Schryver.

2 Ont signé la liste de présence : MM. Drion, Puttaert, Van Gèle, Bosché, [de] Raadt, Mahy, Aubry, Hippert, Haumann, Goyens, Joly, Arm. de Behault de Do[r]non, Wallaert, Ouverleaux-Lagasse, Poils, Dens, Duchaine, Michel, Allard, Ch[e]valier, Verbuecken, Ronner, van Sulper, Daimeries père, Daimeries fils, le Vte De[s]maisières, Luyten, Tahon, Maroy, Jamaer, Hecq, Van Havermaet, Lavalett[e], Weckesser, le Cte van der Straten-Ponthoz, de Ghellinck d'Elseghem, l'abbé D[u]frenne, Van den Bossche, Heetveld, Wehrle, Michaux, Malfait fils, de Ridd[er], Lanneau, Delbruyère, le Cte de Looz-Corwarem, Cabilliauw, Nève, Schuerma[ns], Laureys, le Bon von Berg, Buan, G. Combaz, Baes, Ortman, Jordens, De Nobel[e], Haubrechts de Lombeek, De Greef, De Soignies et Matyn.

Portrait de S. M. l'empereur d'Autriche, François-Joseph Ier, par Metz-acher, 1860. (Impr. publ. par Goupil et Cie.)

Carte (sur soie) représentant le siége de Maestricht, 1748. (Marche des oupes du roi pour investir Maestricht au commencement du mois d'avril '48. Etat des régiments qui ont fait le siége, etc.

A. Jennepin. — Ancien plan de Bruxelles. — Bruxella fontium copia eli amænitate et ædificiorum splendore nobiliss.

J.-B. Vervliet. — Collection de ses ex-libris.

Roger Vallentin. — Une importante série de brochures formant la col-tion de ses travaux numismatiques.

Fredrik Sander. — Edda Sämund den Vises, ouvrage de luxe, in-4°, ié, doré sur tranches, nombreuses planches et gravures (don de l'au-ır).

Dr J. Van Raemdonck. — La paléontologie du pays de Waas. 1 broch. 3°, (don de l'auteur).

I. Mahy. — C. Verdeyen. Manuel d'antiquités grecques, t. Ier, à Lou-n, chez F. Michel, 1834, t. II, à Louvain, Dusart et Vandenbroeck, 1836, omes en 1 vol. in-8°, d. rel.

— Joly (Victor). Mensonges et réalités de la guerre d'Orient. Nouv. ion. Bruxelles et Leipzig. Kiesling, Schnée 1855, 1 vol. in-8° br.

— De Bettignies (Ch.). A travers les rues de Mons. Promenades histo-es. Mons, typ. veuve Lelouchier, 1864, 1 vol. in-8° br.

— Joly (Victor). Les beaux-arts en Belgique de 1848 à 1857. Bruxelles eipzig, A. Schnée 1857. 1 vol. in-18 br.

— De Bast (L.). Notice historique sur Antonello de Messine, traduite de lien, augmentée de notes et de la description d'un tableau de ce pein-Gand, chez P. F. De Goesin-Verhaeghe, 1825. 1 br. in-8°, 3 plan-.

— Galesloot (L.). Le livre des feudataires de Jean III duc de Brabant. exe aux bulletins de la Comm. royale d'histoire). Bruxelles, Hayez, . 1 vol. in-8° br.

— Polain (L.). Récits historiques sur l'ancien pays de Liège, 4e édit., elles, F. Gobbaerts, 1866. 1 vol in-8°, cart. percaline.

— Le Hon (H.). Histoire complète de la grande éruption du Vésuve de . (Extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, X, n° 8.) 1 vol. in-8°, d. rel., 1 carte.

Vernulœus (Nicolaus). Dissertatio oratoria de causa belli germanici duos oratores cæsareum et suecum. Lovanii, typis Philippi Dormalii, . 1 vol. pet. in-4°, cart.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Mémoires blications, t. III, 2e livraison, (1842). 1 vol. in-8°, br., 1 pl.

— Marchal (Chev. Edm.) Essai sur la vie et les œuvres de Louis-Eugèn Simonis. (Extr. de l'annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1887 1 br. in-8°, 1 port.

— Van den Bussche (J.-Emmanuel). Les maîtres flamands au musé d'Anvers. — Etude artistique. Anvers, typ. J.-E. Buschman, 1872. 1 vo in-8°, br.

— Lacroix (A.). Souvenirs sur Jacques de Guise, historien du Hainaut la Chambre de Rhétorique, la confrérie de Sainte-Cécile et l'Académie d Beaux-Arts de la ville de Mons. Mons, Emm. Hoyois, 1846, 1 br. in-8°.

— Publications de la Société pour la recherche et la conservation d monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. — Ann 1846, t. II, Luxembourg, J. Lamort, 1846. 1 broch. in-4°, 6 pl. lith.

Cte A. de Marsy. Les Congrès archéologiques d'Abbeville et de Londr en 1893.—Compte rendu sommaire par le comte A. de Marsy.— Les exp sitions rétrospectives de Londres, par Emile Travers. Caen, H. Delesqu 1893. 1 vol. in-8°, br., fig.

Adh. de Linden. — De Navorscher, 1893, livraisons 8 et 9, 1 broc in-8°.

Mahy. — 2 catalogues de livres.

Arm. de Behault. — 9 numéros de journaux.

M. Sainctelette. — Extraits de journaux.

H. Mahy. — 2 dessins à la plume.

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, XXIII, n° 2 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. I, n° 3 ;

Ons Volksleven, 5e année, n° 11 ;

Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers, tome XVII, 5e fasc tome XVIII, 1er fasc. ;

Analecta Bollandiana, tome XII, fasc. 4 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 637, 638, 639 et 640 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.— Bulletin du 3e trimestre 1

L'Architecture (Société centrale des Architectes français), 1893, nos 48, 49, 51 et 52 ;

Revue Bénédictine, 10e année, 1893, n° 12 ;

Atti della Società Romana di Antropologia, vol. I, fasc. 1 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, part. 1 ;

Monatsblatt der K. K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », n° 156 ;

Neues Lausitzisches Magazin, 69e vol., 1re et 2e livraisons ;

Messager des Sciences historiques, 1893, 3e livraison ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, n° 638 ;

L'Emulation (Société centrale d'Architecture de Belgique), nos 7, 8, 9 et 10, (

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 4e série, tomes VI et V

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, Bulletins IV à XIII, 4e des Annales, 2e partie ;

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 12 (1893) ;
Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 1893, n° 12 ;
John Hopkins University, Baltimore, XI<sup>e</sup> série, n<sup>os</sup> XI-XII ;
Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome IV, 1<sup>re</sup> partie et 5<sup>e</sup> livraison ;
Bulletin du Cercle archéologique de Malines, 1893, tome IV ;
Annales du Cercle Hutois des sciences et des beaux-arts, tome IX, 4<sup>e</sup> livr. ;
Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, tome XIX, 1<sup>re</sup> livraison et tome XVIII, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraisons ;
Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livraisons des 22 avril, 27 mai et 17 juin 1893 ;
Revue bibliographique belge, 1893, n° 11 ;
Bullettino di Archeologia e Storia Dalmata, 16<sup>e</sup> année, n° 10 ;
Proceedings of the society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol VI, n° 16 ;
Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 8<sup>e</sup> année, liv. XII ;
Revue belge de Numismatique, 1894, liv. I ;
Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, tome XXIII ;
Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXIII, liv. 4 ;
Mélusine, tome VI, n° 12 ;
Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1893, n° XI ;
Notizie degli scavi di Antichità comunicate alla R. Accademia dei Lincei, juillet 1893 ;
Algemeen Nederlandsch Familieblad, n<sup>os</sup> 9-10, septembre et octobre 1893 ;
Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-Libris, n° 1, décembre 1893.
Comptes rendus de la Commission impériale archéologique de St-Pétersbourg pour les années 1882-1888 ;
Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie, livraisons 4 à 12. (Publications de la Commission impériale archéologique de St Pétersbourg) ;
Maandblad van het Genealogisch-heraldick genootschap, « De Nederlandsche Leeuw », 1893, n<sup>os</sup> 10, 11 et 12 ;
Revue de l'Art chrétien, tome IV, 6<sup>e</sup> livraison ;
Revue Bénédictine, 1894, n° 1 ;
Bulletin de la Société Royale belge de Géographie de Bruxelles, 1893, n° 6 ;
Anzeiger des germanischen Nationalmuseums, 1893, n° 6 ;
Proceedings of the Royal Irish Academy, volume III, n° 1 ;
The Transactions of the Royal Irish Academy, vol. XXX, part. V, VI, VII-VIII, IX, X ;

**Rapports annuels.** — M. le baron DE LOË, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du rapport de la commission administrative sur la situation générale de la Société. *(Applaudissements.)*

M. PLISNIER, trésorier, présente le bilan de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1894.

M. L. Bosché donne lecture du rapport de la commission de vérification des comptes approuvant le bilan de l'année écoulée et félicitant vivement M. Plisnier du dévouement et du zèle qu'il met à remplir sa tâche ingrate. *(Applaudissements.)*

Des félicitations sont adressées également à MM. Paris et De Schryver pour le soin qu'ils apportent respectivement dans le classement des livres et des objets de collection.

**Élections.** — Avant de passer au vote, M. Cumont propose à l'assemblée d'adresser des remercîments par acclamations à M. le comte de Nahuys, président sortant.

M. P. Combaz appuie la proposition de M. Cumont et rappelle les services signalés rendus à la Société par M. de Nahuys.

Ces paroles sont ratifiées par de vifs applaudissements.

M. Th. Hippert est ensuite élu, à l'unanimité, président pour l'année 1894, en remplacement de M. le comte de Nahuys, président sortant non rééligible (art. 14 revisé des statuts.) *(Applaudissements prolongés.)*

MM. Destrée, P. Saintenoy, J. Van der Linden, P. Plisnier et S. de Schryver, membres sortants rééligibles, sont maintenus respectivement dans leurs fonctions de conseiller, de secrétaire-général, de secrétaire, de trésorier et de conservateur des collections. *(Applaudissements.)*

Mme Emile Hoyaux, MM. Arthur de Cannart d'Hamale, Armand Laureys, Emile Busschen et N. Gillis sont nommés membres effectifs.

En prenant possession du fauteuil, M. Hippert remercie les membres présents et assure la Société de son entier dévouement. *(Applaudissements).*

**Exposition**. — I. Photographies de la propriété de M. Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer, à Anderlecht, (don de M. Malfait fils).

II. Spécimen des planches de l'album lacustre du musée de Lausanne, (M. Delessert-de Mollins).

III. Planches de l'ouvrage de M. le Bon de Baye sur le cimetière wisigothique d'Herpès (Charente) (M. Aubry.)

IV. Photographies d'après des miniatures de l'école ganto-brugeoise, (M. J. Destrée).

V. Hachette polie trouvée à Saint-Pair (Granville) département de la Manche, (M. Du Chaine).

**Communications**. — M. J. Destrée. *Étude sur les miniaturistes flamands.*

M. Aubry rappelle ensuite, en quelques mots, le système et les remarquables études de M. le Bon de Baye sur la commune origine de l'art franc, burgonde, wisigothique, etc.

La séance est levée à 10 heures.

## Séance mensuelle du lundi 5 février 1894.

*Présidence de* M. Hippert, *président*[1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-trois membres sont présents[2].

M. le baron A. de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation).*

**Correspondance.** — M. Emmanuel Van den Bussche fait part du décès de son père, M. Charles Van den Bussche. *(Condoléances.)*

MM. G. Cumont, Verhaegen, Hankar et Jamaer s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous fait connaître que notre Société sera désormais comprise au nombre des institutions auxquelles l'Académie royale de Belgique envoie ses *Bulletin* et *Annuaire*.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

Congrès international d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques, XIe session, à Moscou, tome II, 1 vol. in-8o broché ;

Le château de Haar, Haarzuylen près d'Utrecht, 1 vol, in-4o en français et en néerlandais 5 planches photogr. (don de M. F. Luyten) ;

Lambinet (le citoyen P.) — Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie, particulièrement sur les premiers établissements au XVe siècle, dans la Belgique, maintenant réunie à la République française, 1 vol. in-8o cart. (don de M. H. Mahy) ;

L'Architecture (Société centrale des Architectes français) 7e année, nos 1, 2, 3 et 4 ;

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Buls, vice-président d'honneur, Destrée, le baron A. de Loë, Plisnier et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes A. Van der Beek, A. Daimeries, P. Errera ; MM. Puttaert, Van Gele, de Raadt, Haubrechts de Lombeek, l'abbé Défrenne, Sirejacob, Arm. de Behault de Dornon, Aubry, le baron von Berg, Michel, Poils, Malfait, Laureys, Clerbaut, Ouverleaux-Lagasse, Tahon, Michaux, A. Daimeries père, Ranschyn, le vicomte Desmaisières, Lhoest, De Soignie, le Dr Maroy, Winckelmans, Dillens, van Sulper, P. Errera, Van der Linden, Vermaeren, Verbuecken, Delbruyère, le comte van der Straten-Ponthoz, Cabillauw, De Passe, Buschen, Wehrlé, De Samblanc, Weckesser, De Greff, Schuermans, Daumerie, de la Roche de Marchiennes, Van Havermaet et Allard.

The Reliquary, vol. VIII, nº 1 ;
Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein, 56e et 57e livraisons ;
L'Economiste, 1894, nos 1, 2, 3 et 4 ;
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8º, nº 11 ;
Notizie degli scavi di Antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei, 1893, août ;
L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 641, 642 et 643 ;
Revue bibliographique belge, 1893, nº 12 ;
Bulletino di Archeologia e storia Dalmata, 1893, nº 11 ;
Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, part. 2 ;
Archaeologia Cambrensis (Cambrian Archaeological Association), 5e série, nº 41 ;
Ons Volksleven, 5e année, liv. 12 ;
Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part. XI ;
Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 4e année, nº 1 ;
Johns Hopkins University, 11e série, nº IX-X (History of Slavery in Connecticut) et 12e série, nº 1-2 (The Cincinnati southern Railway) ;
Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année, nº 1 ;
Maanblad van het genealogisch-heraldiek genootschap « de Nederlandsche Leeuw » 1894, nº 1 ;
Algemeen Nederlandsch Familieblad, 1893 nº 11 et 12 ;
Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1893, nº 12 ;
Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXIV, 1re livraison ;
Dietsche Warande, 7e année, 1894, nº 1 ;
Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI 1893, p. 101 à 120.

**Elections**. — MM. Tahon, Hankar, Carly, Gisbert Combaz, G. Cumont, Tihon, Rutot, Schweisthal, Poils, le comte de Looz-Corswarem Cogels, Dedeyn, Moens et le baron A. de Loë sont nommés membres d[e] la commission des fouilles pour l'année 1894.

MM. Aubry, Verhaegen, G. Cumont, le baron A. de Loë, de Munck, d[e] Raadt, Destrée, Hagemans, Rutot, le comte Goblet d'Alviella, Paul Com[-]baz, Paris, Hymans et le comte F. van der Straten-Ponthoz, sont nomm[és] membres de la commission des publications pour l'année 1894.

MM. Gisbert Combaz, Franz Cumont, Delport, Frère, le Vicomte d[u] Parc, Jacobs-Allard et Raamaekers sont nommés membres effectifs.

**Création d'un musée de dentelles**. — Sur la proposition de M. [le] Président, l'assemblée émet un vœu en faveur de la création, à Bruxelle[s,] d'un Musée de dentelles anciennes.

M. Buls annonce ensuite à la Société que Madame Montefiore fait don [à] l'Etat de sa remarquable collection, destinée, dans la pensée de la gén[...]

reuse donatrice, à former le noyau du futur Musée de dentelles anciennes. *(Applaudissements.)*

M. Destrée invite l'assemblée à voter de chaleureux remerciements à M. le Bourgmestre dont les pressantes démarches ont contribué à hâter la donation en faveur de l'Etat de cette remarquable collection. Madame Montefiore, par cette munificence princière, a réalisé un vœu que tous les membres de la Société d'Archéologie étaient unanimes à formuler. *(Vifs applaudissements.)*

**Exposition.** — Portraits de Delft, d'après Miereveldt (par M. Hippert) représentant des personnages aux vêtements garnis de dentelles.

Dessins et photographies de divers monuments anciens (par MM. Puttaert et Van Gèle).

Sur l'invitation de M. le Président, M. Van Gèle donne d'intéressants renseignements sur les dessins et photographies que M. Puttaert et lui ont exposés.

## Communications.

Les membres se rendent ensuite dans les salles de l'Exposition afin de visiter en détail le contenu des vitrines et de suivre une intéressante causerie de Mme Daimeries sur l'art de la dentelle.

Avant de se séparer, M. Destrée exprime, au nom de toute l'assistance, ses plus vifs remerciements à Mme Daimeries. Il est heureux, dit-il, de saisir l'occasion qui se présente de la féliciter du beau résultat, dû, en grande partie, à son initiative : l'exposition a été un succès. Le public distingué qui fréquente l'hôtel de Ravenstein depuis plusieurs semaines a marqué son admiration en termes non équivoques.

Se faisant ensuite l'interprète de M. le Président, qui avait été forcé, a son grand regret, de quitter la séance avant la fin, M. Destrée demande à Mme Daimeries de consigner sous une forme durable son intéressante et instructive conférence. *(Vifs applaudissements.)*

On se sépare à 10 heures 1/2.

## Séance mensuelle du mardi 6 mars 1894.

*Présidence de* M. G. Cumont, *vice-président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-cinq membres sont présents [2].

M. le baron A. de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — MM. Hippert et Van der Linden s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le colonel Hennequin fait part du décès de sa mère. *(Condoléances.)*

M. Emmanuel Van den Bussche remercie la Société de la lettre de condoléances qu'elle lui a adressée à l'occasion de la mort de son père.

MM. Carly, Tahon, Hankar et Gisbert Combaz remercient pour leur nomination de membres de la commission des fouilles.

M. Franz Cumont remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. Édouard Naville, au nom du comité d'organisation, dont il est président, nous envoie le programme du Xe congrès international des Orientalistes qui aura lieu cette année, à Genève, du 3 au 12 septembre.

Le *Royal Institute of British architects* et la « Société polymatique du Morbihan » nous accusent réception de nos publications.

Le cercle historique et archéologique de Gand demande de pouvoir échanger ses publications contre les nôtres.

M. Edm. van der Straeten nous adresse la lettre suivante au sujet de la découverte d'une hachette à martel aux environs d'Audenarde. (Voir Mélanges, p. 366.)

1 Prennent encore place au bureau : MM. J. Destrée, le baron A. de Loë, Verhaegen, Paris et De Schryver.

2 Ont signé la liste de présence : MM. Mesdagh, Puttaert, Edg. Baes, Arm. de Behault de Dornon, Du Chaine, Joly, de Brabandere, Mahy, de Bavay, Poils, Van Gèle, Ronner, M. Jefferys, Donnet, de Raadt, De Proft, Winckelmans, Tahon, Allard, De Soignie, Michel, Titz, Van Sulper, Hauman, J. Gielen, Hecq, De Backer, Ranschyn, Bosché, Gheury, De Becker, Michaux, De Passe, Buschen, Lacroix, Cabillauw, Hucq, Van Havermaet, Lund, Verhaeren, C. Dens, Wallaert, Dillens, de la Roche de Marchiennes, Schuermans, Nève, van Malderghem, Jordens et Schovaers.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

ADVIELLE (V.) La dentellière d'Arras. (*Revue du Nord*, 1er février 1894). 1 broch. in-8°, (don de l'auteur) ;

DONNET (Fernand). Le tryptique de Maria ter Heide. 1 broch. in-8°, 1 pl., (don de l'auteur) ;

CUMONT (Franz). Catalogue sommaire des Monuments figurés, relatifs au culte de Mithra, 1 broch. in-8°. (Extr. de la *Revue archéologique*), (don de l'auteur) ;

— Silvain dans le culte de Mithra. 1 broch. in-8°, planches. (Extr. de la *Revue archéologique*), (don du même) ;

— Note sur le grand bas-relief Mithriaque du Louvre et sur une pierre de Tivoli. 1 plaq. in-8°, fig. (Extr. de la *Revue de Philologie*), (don du même) ;

TIHON (Ferd.) Généalogie des comtes de Moha. 1 broch. in-8°. (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, tome XXIII, (don de l'auteur) ;

TIHON (docteur). Herminette trouvée à Huccorgne. 1 plaquette, in-8°, (don du même) ;

VERVLIET (J.-B.) Schelle. Geschiedkundige Aanteekening. 1 broch., in-8°, planches, (don de l'auteur) ;

Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg, 1847-1848 et 1848-1849, 1849-1850 et 1850-1851, 1852-1853, 1854-1855 et 1855-1856 deuxième cahier. 4 vol. gr. in-8°, br., (don de M. H. Mahy) ;

MATTER (M.) Lettres et pièces rares ou inédites publiées et accompagnées d'introductions et de notes. Paris, Amyot, 1846. 1 vol. in-8°, br. ;

Almanach (Nieuwen) der Konst-Schilders, vernissers, vergulders en marmelaers voor het Jaer Ons Heere Jesu Christi M. DCC. LXXVII. — Eerste deel. Tot Gend. By Philippe Gimblet en Gebroeders (1777). 1 vol. in-8° d. rel. 1 portr. ;

The journal of the British Archaeological Association, vol. XLIX, liv. 4 ;

Wiltshire Notes and Queries, 1894, n° 4 ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, liv. 3 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, 1893, n° 12, 1894, n° 1 ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1893, nos 3 et 4 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 2 ;

Ons Volksleven, 1894, n° 1 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XV, liv. 4 ;

Monatsblatt der K.-K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », 1894, janvier, nos 157 et 158 ;

L'Architecture, 1894, nos 5, 6, 7 et 8 ;

L'Économiste international, 1894, nos 5, 6, 7 et 8 ;

The Belgian News, 1894, nos 1013, 1014, 1015 et 1016 ;

L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 644, 645 ;

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, n° 14 ;

Revue bibliographique belge, 1894, n° 1 ;

Glasgow Archaeological Society. — Report by the Council, for session, 1892-93 ;

Notizie degli scavi di Antichità comunicate alla R. Academia dei Lincei, septembre et octobre 1893 ;

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1891 et 1892, 2 vol. ;

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6e série, tome II ;

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 165e et 166e livraisons ;

Proceedings of the Daventport Academy of Natural Sciences, vol. V, part. II ;

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, tome IV (IIe série), nos 4, 5, 6 et 7 ;

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1893, nos 1 et 2.

Revue agricole, industrielle, historique et artistique, publiée par la Société d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, tome XLIII, nos 1-2, 3-4, 5-6, 6bis, 7 et 8 ;

Smithsonian Institution. — The Shofar its use and origin by Cyrus Adler. 1 broch. in-8o. (Extr. des Proceedings of the U. S. N. M.)

Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville, année 1892, nos 2-3, 4 ;

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, t. XVIII, 2e partie ;

Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen, Levensberichten van Zeeuwen door *F. Nagtglas*. 4e livraison ;

Zeeuwsch Genodschap der Wetenschappen. Archief, 7e partie, no 4 ;

Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. — Handelingen 1892-93. Levensberichten, 1893 ;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, à Nancy, t. X, 5e série ;

Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid-en-Taalkunde. — De Vrije Fries, 6e partie, liv. 3 ;

Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino, Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche, vol. XXVIII, 1892-93 ;

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tomes XI, XII, XIII, XIV et XV (1re partie) ;

L'Émulation (publication de la Société centrale d'Architecture de Belgique, 1893, nos 11 et 12, 1894, no 1 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 4e année, no 2 ;

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 1re année, nos 1, 2 et 3 ;

Mittheilungen des K.K. Oesterr. Museums für kunst und Industrie, 9e année, liv. 2 ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien. XIII Band. VI Heft ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXIV, liv. 2 ;

Revista de sciencias naturaes e sociaes, vol. III, no 9 ;

Mélusine, t. VII, no 1 ;

Annales du Comité flamand de France, t. XX, 1892 ;

Messager des sciences historiques, 1893, 4e liv, ;

Anzeiger der Germanischen Nationalmuseums, 1894, no 1 ;

Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung, XV Band. 1 Heft ;

The Bradford Antiquary. Part. IX, janvier 1894.

**Élections.** — Mme Ferdinand de Cannart d'Hamale et MM. Charles, Crespin, Dever, Frère, Hucq, Michelet, Moreau, Pelseneer, Sirejacob, Van Becelaere et Verbruggen sont nommés membres effectifs.

**Excursions.** — En vertu de l'art. 46 des statuts, et après examen de diverses propositions et échange d'observations entre MM. De Proft, de Raadt, Michel et de Loë, le programme des excursions pour l'année 1894 est arrêté comme suit :

Visite de la ville d'Audenarde avec excursion aux environs.

Nouvelle visite du château de Gaesbeek.

Excursion à Alsemberg.

**Exposition.** — Photographies de miniatures de l'école flamande (xve et xvie siècles) par M. Destrée.

## Communications.

M. J. Destrée. — *Étude sur les Horebout, miniaturistes gantois* (suite).

A propos du monogramme formé par les lettres HB accolées et surmontées d'un trait, dans lequel M. Destrée voit la signature d'un Horebout, déterminé ou à déterminer, M. de Raadt demande à l'orateur si, sur des miniatures, ou d'autres œuvres d'art, il a déjà rencontré une lettre qui constitue notoirement l'initiale du *nom de famille* de l'artiste. Il trouve étrange de voir une signature représentant le *seul nom de famille*, à une époque (xve siècle) où le prénom jouait un rôle si prépondérant. Dans les listes alphabétiques de ce temps, on trouve généralement les personnes classées par *prénoms*, et point par noms de famille [1]. Cet usage a prévalu encore longtemps après. C'est ainsi que dans les comptes de la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle, en l'église de Sainte-Gudule, de 1530-31, et plus tard, on cite parfois *meester Bernaerden, den Schildere*, ou *Meester Bernaerden van Orley*, mais jamais *meester van Orley*. C'eût été absolument contraire aux usages du temps ! Les exemples pourraient se multiplier.

Les arguments tirés par M. Destrée de la paléographie et les renseignements réunis jusqu'à présent, sur les enlumineurs contemporains à l'auteur ou aux auteurs des œuvres dont il s'agit, ne semblent pas suffisants pour qu'il faille admettre, avec notre confrère, que les miniatures marquées du monogramme précité ne puissent réellement être dues qu'à un personnage du nom de Horebout.

Si l'on parvenait à établir, par des preuves certaines, que l'une ou

[1] Voir, entre autres, de Raadt, *Le registre de la confrérie de Sainte-Barbe, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles.* (Une pièce de vers flamand du xve siècle). (Gand, Eug. Vanderhaegen, 1893).

l'autre de ces peintures était sortie de l'atelier des Horebout, famille dont les membres, au dire de M. Destrée, travaillaient en commun, cette démonstration impliquerait, au sens de M. de Raadt, la constatation, l'aveu même de leur collaboration aux miniatures en cause. Si elles avaient été exécutées par un seul miniaturiste de ce nom, on y verrait, à coup sûr, le monogramme augmenté de l'initiale du prénom de l'artiste !

M. Destrée réplique qu'il n'y a pas de règle sans exception. Pourquoi un artiste n'aurait-il pas eu le droit, en dépit de l'usage, de négliger son prénom ?

Au point de vue de la paléographie, son argument est inattaquable. La barre horizontale sur les lettres HB accolées indique que ces deux lettres appartiennent à un seul et même mot ; et il serait contraire, en effet, à l'usage de les disjoindre pour y trouver le nom et le prénom. Or, ce monogramme HB ne peut être restitué avec vraisemblance qu'à un Horebout. Dans les documents qui abondent sur les enlumineurs gantois et brugeois, on sait l'importance de ce maître qui, au dire de Marc Antoine, avait travaillé au Grimani. Or, il se fait que des miniatures de Cassel, portant le monogramme susdit coïncident de point en point avec des pages du Grimani.

M. P. Du Chaine. — *La vie d'étudiant au moyen âge.*

La séance est levée à 10 1/2 heures.



# Séance mensuelle du lundi 2 avril 1894.

*Présidence* de M. TH. HIPPERT, *président* [1].

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [2].

M. le baron DE LOË, secrétaire, faisant fonctions de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. DESTRÉE justifie et complète la note qu'il a adressée au Secrétariat en réplique aux observations de M. de Raadt à propos du monogramme formé par les lettres HB accolées et surmontées d'un trait, et dans lequel M. Destrée voit la signature d'un Horebout.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

**Correspondance.** — M. P. SAINTENOY, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. CRESPIN ET HUCQ remercient pour leur nomination de membres effectifs.

Mme DE STUERS fait part du décès de son mari, M. le chevalier Gustave de Stuers, membre effectif de notre compagnie. *(Condoléances.)*

L'Académie de Stanislas, de Nancy, nous communique le programme du concours pour le prix Herpin.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en réponse à notre lettre du 27 février dernier, nous informe que le projet d'organiser un compartiment pour une exposition permanente de dentelles anciennes, aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, est en ce moment à l'étude.

Il nous fait connaître également que par arrêté royal du 19 mars un nouveau subside de 1200 fr. nous est alloué. *(Remerciements.)*

[1] Prennent encore place au bureau : MM. G. Cumont, J. Destrée, P. Combaz, le baron A. de Loë, Van der Linden, Verhaegen, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme P. Errera ; MM. Puttaert, Van Gèle, De Soignie, Tahon, de Behault de Dornon, Sirejacob, Haubrechts de Lombeek, Laureys, Vandersmissen, Lavalette, Donnet, Mahy, Titz, Lefebvre de Sardans, Hecq, Matyn, Le Roy, Ronner, Poils, Van den Bossche, Drion, le comte van der Straten-Ponthoz, le Dr Maroy, le vicomte Desmaisières, Désvachez, De Proft, Mgr Simon, MM. Ouverleaux-Lagasse, Lund, P. Errera, Verbuecken, Van Havermaet, Dillens, De Passe, Cabillauw, Lowet, Bosché, C. Deus, Wallaert, le Dr Schuermans, Bastin, Van den Borght, de Ghellinck d'Elseghem, Wehrlé, Donny, de la Roche de Marchiennes et le Dr Gheury.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

Advielle (Victor). — Notices sur Alexandre et Auguste Advielle d'Arras, soldats de la levée de 1812 (extr. de la *Curiosité militaire* 1894), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Advielle (Victor). — La bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène. Paris, Lechevalier, 1894, 1 br. pet. in-8° (don de l'auteur) ;

Wauvermans (lieut.-général). — Le Général Le Clément de Saint-Marcq. (Extr. de la Revue de l'armée belge, 17e année, tome IV, janvier 1893), 1 broch. pet. in-8° (don de l'auteur) ;

Bigarne (Charles). — Notice historique et descriptive sur le village de Combertaut Beaune, Arthur Batault, 1893, 1 br. in-8°, 2 planches, (don de l'auteur) ;

Moreau (Fredéric), père. — Supplément à l'album Caranda. — Un dernier mot sur le port des torques par les Gauloises dans les deux départements limitrophes l'Aisne et la Marne, 1 broch., 3 planches chromo-lith. Saint-Quentin, Charles Poette, 1894, (don de l'auteur) ;

Deux Gravures, (don de M. Hippert) :

Collection de 56 catalogues d'autographes rares et curieux, publiés par la Maison Gabriel Charavay, à Paris, des années 1880 à 1892, (don de M. Hippert) ;

Beugnies (le docteur). — Ninon chez Phryné. — Toilette, fards, cosmétiques, parfums et attributs de beauté dans tous les temps et chez tous les peuples. Givet, Albert Dury, 1894, 1 broch. petit in-8°, (don de l'auteur) ;

Janvier (A.). — Livre d'or de la Municipalité Amiénoise. Paris, Alph. Picard, 1893, 1 vol. br. in-8° (don de l'auteur) ;

Claretta (Gaudenzio). — Inclinazioni artistiche di Carlo Emanuele i di Savoia e dé suoi figli, (Estratto dagli *Atti della Società d'Archeologia e Belle-Arti per la provincia di Torino*. Vol. V), 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— Breve notizia sul Vasellamo e sulle Gioie dei duchi di Savoia alla metà del secolo XV. (Estratto dagli Atti..... Vol. II pag. 227-240), 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Il conte Edoardo Arborio Mella. (Estratto dall' *Archivio Storico Italiano*, Tomo XIV, Anno 1884), 1 broch. in-8° (don du même) ;

— La Campana ducale serbata nel Museo civico di Torino e la Famiglia Boucheron. (Estratto del fasc. 3° degli *Atti della Società d'Archeologia e Belle Arti per la provincia di Torino*, 1 broch. in-8°, 1 planche, (don du même) ;

— L'Abitazione dei Tesauri in Torino. (Estratto dal fasc. 2° degli *Atti della Società....*) 1 broch. in-8°, (don du même) ;

— I. Reali di Savoia munifici fautori delle Arti Contributo alla Storia artistica del Piemonte del secolo XVIII. (Estratto dalla *Miscellanea di Storia Italiana*, S. II, XV (XXX), 1). 1 vol. in-8° br. (don du même) ;

— Arazzi, Mobilia antica e quadri di un conte di Coazze del secolo XVII (Estratto dal *Corriere delle Alpi*), 1 br. in-12 (don du même) ;

Donnet (Fernand). — Notes historiques relatives aux Beaux-Arts au xve siècle (extr. du Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique), 1 broch. in-8°, 1894 (don de l'auteur) ;

Catalogue des objets d'art et d'ameublement, tableaux, dont la vente a eu lieu a

Palais de San Donato à Florence, le 15 mars 1880, 1 vol. in-8o broch., (don de M. Mahy) ;

RIPA (Cesare). — Iconologia of uytbeeldingen des Verstands.... verrijckt.... door Giov. Zaratino Castellini uyt het Italiaens vertaelt door D. P. Pers. — Amstelredam, By Dirck Pietersz Pers, in' t jaer 1644. 1 vol. in-4° rel. v. br. figg. (don de M. Van den Bossche) ;

PONNEY (R. P. François). — Le Dictionnaire royal — dernière édition — à Lyon, chez la Veuve d'Horace Molin, 1708. 1 vol. in-4° rel. v. br. (don du même) ;

The Belgian News. nos 1017, 1018, 1019 et 1020 ;

L'Economiste, 1894, nos 9, 10 et 12 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw » 1894, nos 2 et 3 ;

L'Oriente. — (Rivista trimestrale del R. Instituto Orientale in Napoli) Anno 1, 1894, n° 1 ;

L'Architecture (Journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français), 1894, nos 9, 10, 11 et 12 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 646, 647, 648 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1894, n° 1 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 3 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI, pages 121 à 140 ;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livs des 15 juillet, 28 octobre et 18 novembre 1893 ;

Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, XVe Band ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, Part. 4 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. I, n° 4 ;

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 1re année, n° 4 ;

Revue de l'Art chrétien, tome V, 1re livraison ;

Revue bibliographique belge, 1894, n° 2 ;

Analecta Bollandiana, tome XIII, fasc. 1 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, Tomo XXIV, cuaderno III ;

Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, tomes XVII et XVIII es Annales. (Les communes luxembourgeoises par E. Tandel tomes VIa et 'Ib) ;

Ier supplément au catalogue des Ouvrages de la bibliothèque du caveau Verietois.

Neue Heidelberger Jahrbücher, 4e année, livr. 1 ;

Society for the Preservation of the Irish Language, Report for 1893 ;

Archaeologia Aeliana (Published by the Society of Antiquaries of Newcastle pon Tyne) Part. 43 (vol. XVI, ii, Double) ;

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie. 9e année, vr. III ;

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire. (Académie royale Belgique), 5e série, tome IIIe, Ve et VIe bulletins) ;

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-arts de Belgique, 64e année, 3e série, tome 27, no 2 ;

Bulletin de la Société royale belge de Géographie 1894, no 1 ;

Annales de la Société géologique de Belgique, t. XX, livrs 1 et 2, t. XXI, livr. 1 ;

Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1894, no 2 ;

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 1894, no III ;

Annuaire de la Société centrale des architectes français pour l'année 1894 ;

Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, tome XVIII, fasc. 2-3 ;

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, no XV ;

Dietsche Warande, 1894, no 2 ;

The Yorkshire Archaeological Journal, Part. 49 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. VI pages 141 à 148 ;

Bullettino di Archeologia e Storia Dalmata, 1894, no 2 ;

Notizie degli scavi di Antichità comunicate alla R. Accademia dei Lincei, novembre 1893.

*Pour les Collections :*

Deux « nucleus » provenant de l'atelier néolithique de Spiennes (don de M. le baron de Loë).

Ecuelle et plat en terre grise provenant du cimetière belgo-romain du « champ des Saules » à Anderlues (commission des fouilles).

**Elections**. —M. Henri Liekens est nommé membre effectif.

MM. Edmond Gheury et Lonchay sont nommés membres associés.

**Exposition**. — I. Bouteilles armoriées (par M. Haubrechts de Lombeek) ;

II. Deux cuillers émaillées d'origine slave (par M. Van der Linden) ;

III. Sceptre en ivoire ayant, d'après la tradition, appartenu à Marie Stuart (par M. Warnant).

IV. Photographie de la tombe de Charles Bailly, qualifié secrétaire de Marie Stuart, à La Hulpe (par M. Verhaegen),

## Communications.

P. Combaz. — *Le livre des fays d'armes et de chevalerie par Christine de Pisan*

Ch. Bigarne. — *Pièce de vers composée au* xve *siècle à la louange de Nicola[s] Rolin, chancelier de Bourgogne.* (Lecture par M. Hippert.)

P. Verhaegen. — *Notice sur la tombe de Charles Bailly, qualifié secrétaire [de] Marie Stuart, à La Hulpe.*

Cette communication amène un échange d'observations entre MM. Ou[]verleaux-Lagasse, le comte van der Straeten-Ponthoz et P. Verhaegen.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

# Séance mensuelle du lundi 7 mai 1894.

*Présidence de* M. G. Cumont, *vice-président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-quatre membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. de Raadt demande la parole pour répondre aux arguments produits par M. Destrée, lors de la séance d'avril, pour étayer sa thèse au sujet du monogramme formé par les lettres HB surmontées d'un trait qui serait la signature d'un Horebout.

Dans notre séance de février dernier, j'ai présenté, dit-il, quelques observations au sujet du monogramme HB que nous avons pu apercevoir sur des reproductions d'enluminures, exhibées par M. Destrée, et où celui-ci a cru voir une abréviation, par contraction intérieure du nom de Horebout.

Ayant été empêché d'assister à l'assemblée de mars, il ne m'a pas été donné de répondre immédiatement aux arguments produits, alors, par notre savant confrère, pour étayer sa thèse. Depuis notre échange de vues de février, j'ai eu l'occasion de lire dans la *Revue de l'Art chrétien* (t. V, 1re livraison), l'article de M. Destrée, intitulé *Grimani*, et j'y ai vu que les déductions de l'auteur tendent, en dernière analyse, à établir que Gérard Horebout aurait collaboré au célèbre recueil connu sous le nom de *Bréviaire Grimani*. Il semble, en effet, exister des analogies entre quelques-unes des miniatures marquées HB et certaines pages de ce manuscrit.

Le monogramme précité avait été interprété par M. le professeur Knackfuss dans *Die deutsche Kunstgeschichte*, comme marque de Hans Brosamer. A son tour, notre confrère voit dans les enluminures portant cette marque, l'œuvre d'un artiste ganto-brugeois du commencement du

[1] Prennent aussi place au bureau : MM. J. Destrée, P. Combaz, le baron A. de Loë, Van der Linden, P. Verhaegen, P. Plisnier et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Van Gèle, Sirejacob, H. Siret, de Raadt, Arm. de Behault de Dornon, Lefebvre de Sardans, Puttaert, de Munck, Lavalette, Mahy, le comte Goblet d'Alviella, Clerbaut, Laureys, Hankar, Hauman, Edg. Baes, de Brabandere, Aubry, Malfait, le vicomte Desmaisières, Lowet, Ouverleaux-Lagasse, Drion, Allard, De Soignie, Titz, Haubrechts, van Sulper, Alph. Hanon de Louvet, Dillens, Poils, Van Havermaet, Ronner, de la Roche de Marchiennes, Buschen, Lünd, le Dr Gheury, le comte de Ghellinck d'Elseghem, Lhoest, Wehrlé, Cabilliauw, Bosché, Wallaert, De Proft, Lacroix et le Dr Schuermans.

XVI^e siècle, et, après avoir constaté, chose indéniable, que le trait qui surmonte ces lettres indique une abréviation, il infère de ce fait que ces lettres doivent appartenir à un seul et même mot, c'est-à-dire, que ce sont les *deux lettres principales d'un nom patronymique et non la réunion de l'initiale du prénom et de l'initiale du nom proprement dit de famille*. La conviction de l'auteur d'être dans le vrai en les attribuant à Gérard Horebout est telle qu'il n'hésite pas à indiquer, dans les légendes placées sous les reproductions de deux des miniatures signées HB, que celles-ci sont « *exécutées dans l'atelier de Horebout* (XVI^e siècle) » !

Il n'est pas besoin d'entrer dans des considérations paléographiques pour démontrer que cette conclusion et cette attribution manquent de fondement ; il suffira de citer quelques artistes dont les œuvres sont marquées d'une façon analogue, ou mieux dit, de faire connaître des marques composées de lettres surmontées d'un trait d'abréviation, et de démontrer que ces lettres constituent des initiales, et non une contraction d'un nom patronymique.

Antoine Fantuzzi, peintre et graveur, connu aussi sous le nom d'Antoine de Trente, vivant, vers 1530, à Bologne, plus tard en France, signait A T F, avec, au-dessus, un trait légèrement bombé au milieu [1].

Les lettres H S, entrelacées et surmontées d'un trait, que l'on aperçoit sur certaines gravures, sont considérées par BRULLIOT, dans son *Dictionnaire des Monogrammes*, comme la marque d'Hercule Setti, peintre et graveur de Modène, florissant entre 1550 et 1593 (t. I, p. 325). Ici, il s'agit, toutefois, hâtons-nous de le reconnaître, d'une opinion individuelle de l'auteur et non d'un fait bien établi.

François Aspruck, fondeur et peintre, à Augsbourg, qui vivait vers 1603, signe des lettres F A surmontées d'un trait [2].

Michel Natalis, graveur, né à Liège, en 1606, marque certaines de ses œuvres des deux premières lettres de son prénom, M I, combinées en monogramme avec l'initiale de son nom patronymique, N, le tout surmonté du trait d'abréviation [3].

Albert Dürer se sert des lettres A D, tantôt juxtaposées, tantôt d'un A, renfermant un D, un peu plus petit ; mais, toujours, la lettre A est *sommée* d'un trait qui, à première vue, paraît indiquer l'abréviation. Je ne mettrai, toutefois, pas en ligne de compte ces derniers exemples, puisque, j'en conviens, on pourrait prendre cet A, ainsi barré à sa pointe, simplement pour un A gothique [4].

[1] François Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, Munich, 1832, t. I, p. 52.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 95 ; t. I, p. 43.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 339.
[4] *Ibid.* et dans beaucoup d'autres ouvrages.

Pour la même raison, je passerai sous silence le monogramme d'un autre artiste du XVIe siècle, Adrien Key — dont le Musée d'Anvers possède des tableaux, *signés du nom de l'artiste et de son monogramme* : les lettres A K, accolées et sommées d'un trait [1], — et un des monogrammes d'Abraham Breughel (XVIIe siècle) : un B renfermé dans un A dont la pointe est coupée, et qui est *sommé* d'un trait [2]. Là, encore, on pourrait objecter, et, peut-être avec raison, que cet A est une lettre gothique.

Mais, il n'en est pas ainsi, me semble-t-il, de la signature d'Antoine Badile, de Vérone « *renommé pour avoir le premier exécuté des tableaux réguliers, où il s'affranchit de l'ancienne manière* » (1480-1560). Siret [3], d'après qui je transcris ces mots, reproduit cette signature : un A dont la pointe est coupée, sommé d'un trait qui s'arrête à la barre dextre et dépasse notablement à senestre. Ici, ce trait est bien, je pense, abréviatif et non partie intégrante de la lettre. Dans cet A (Antoine) se trouvent enclos, à la partie inférieure, un B, initiale du nom de famille, et, à la partie supérieure, le millésime 1543.

Si, au premier abord, j'ai été surpris d'entendre assigner, à un enlumineur du XVIe siècle [4], une marque sans l'initiale du prénom, un examen plus approfondi de la question m'amène à révoquer sérieusement en doute cette attribution. Il m'est donc impossible de me ranger à l'opinion de notre confrère, lorsqu'il dit, à la fin de son étude, que, GRACE AU MONOGRAMME EN QUESTION, « QUI NE PEUT APPARTENIR QU'A GERARD HOREBOUT, *le concours de cet artiste dans l'exécution du Grimani est désormais prouvé* ».

Pour affirmer aussi catégoriquement que la marque HB *doit représenter un seul mot — ne peut représenter qu'un seul mot*, — et qu'elle doit constituer deux lettres du nom patronymique, et non la réunion de l'initiale du prénom et de l'initiale du nom de famille, il faudrait prouver que la règle générale le voulût ainsi. Un cas tout exceptionnel que j'ai trouvé dans l'art allemand [5], semblerait, à première vue, rendre admissible la thèse que HB POURRAIT, *à la rigueur*, être interprété comme contraction du nom de Horebout. Mais, ici, nous avons affaire à une véritable anomalie, s'expliquant par le fait que le nom de l'artiste en question comprend en réalité deux

[1] *Catalogue du Musée d'Anvers*, 1857, pp. 125, 126 : à la p. 416, on trouve la reproduction de ce monogramme.

[2] Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*, 1881, p. 144.

[3] *Ibid.*, p. 51.

[4] Pinchart est évidemment dans le vrai en identifiant, avec Gérard Horebout, ce Gérard *Harembourg*, peintre et *illumineur*, à Gand, qui, d'après les extraits de comptes qu'il publie, exécuta, en 1521, des travaux pour Marguerite d'Autriche *Archives des Arts*, t. I, p. 17).

[5] Il s'agit de l'artiste H. Aldegraever.

mots, un adjectif et un substantif, et qu'une des deux lettres composant le monogramme du personnage, peut, en même temps, servir à représenter l'initiale du prénom. Mais découvrît-on réellement quelques exemples de monogrammes, authentiques et certains, du XVI^e siècle, composés — à l'exclusion de l'initiale du prénom — de quelques lettres du nom patronymique, ce ne seraient jamais là que des exceptions, et, ici comme ailleurs, l'exception ne ferait que confirmer la règle : qui veut que, pour l'époque en question, le prénom soit représenté dans la signature. *Car, je le répète, du temps dont il s'agit, le prénom jouait un rôle trop grand pour que sa suppression dans un monogramme ne doive pas frapper, comme un phénomène absolument anormal, quiconque s'est plus ou moins familiarisé avec les us et coutumes de nos aïeux.*

Enfin, pour démontrer définitivement que la marque HB ne doit pas n'appartenir qu'à Gérard Horebout, comme le soutient notre savant confrère, je dirai qu'*elle est aussi celle d'Horace Borgiani*, peintre et graveur à l'eau-forte, de Rome, disciple de son frère, Jules, dit Scalzo, et qui travaillait en 1615, — à part ce détail, du reste absolument insignifiant, que le trait est légèrement bombé au milieu. BRULLIOT, ma source pour ces particularités [1], reproduit cette marque d'Horace Borgiani ; elle est également donnée par ADAM BARTSCH, dans *Le Peintre-Graveur* (Vienne, 1818), t. XVII, n° 8 de la planche, et par JOSEPH HELLER, *Monogrammen Lexikon* (Bamberg, 1831).

BARTSCH (p. 315) publie un catalogue de cinquante-trois œuvres de Borgiani.

Si l'on voulait se laisser tenter de voir dans HB le monogramme d'un Horebout, il eût été bon, ce me semble, de soumettre cette idée, sous forme d'hypothèse, à l'examen de ceux qui ont à cœur de voir se dégager des ténèbres la vérité sur l'origine du fameux recueil auquel on a donné le nom de *Grimani*. Jusqu'à présent, rien n'est moins établi qu'une connexité entre cet article et ce monogramme ! A mon avis, la marque HB n'est pas celle de Gérard Horebout, mais appartient à un enlumineur dont le prénom commence par un H (Henri, Hermann, *Hieronymus* = Jérôme, *Hans* = Jean, etc.), et ayant un B pour initiale de son nom patronymique, comme, par exemple — je cite un peu au hasard — Hans Brosamer, Jérôme Bosch, Jean Breughel, Hans Beham, etc.

Plusieurs paléographes distingués partagent, d'ailleurs, ma façon de voir.

M. DE RAADT s'étonne de voir M. Destrée maintenir son attribution à Gérard Horebout. Son affirmation au sujet de l'interprétation du mo-

[1] *Ibid.*, t. I, pp. 122 et 123.

nogramme HB, fût-elle réduite à l'état de *simple hypothèse*, n'aurait pas même pour elle la vraisemblance et, dès lors, je le répète, tout son système croule par la base. Il promet, pour nous convaincre, de nous faire, sur les miniatures en question, une nouvelle conférence, avec projections lumineuses. Nous verrons, certes, avec plaisir ces dernières, mais que saura-t-il prouver par la comparaison entre les miniatures signées HB et les pages analogues du *Grimani*, comparaison par laquelle lui-même dit avoir acquis la conviction que Gerard Horebout est l'auteur des unes et des autres ? On ne connaît *aucune œuvre certaine* de cet artiste, M. Destrée l'avoue lui-même ; il n'y a pas à sortir de là. Par conséquent l'identité la plus absolue entre les diverses enluminures ne démontrerait rien du tout. Gerard Horebout a exécuté des miniatures pour le *Grimani !* Il y a des textes positifs qui le disent. Soit ! Mais le *Grimani* contient *huit cent trente-un* feuillets, enrichis chacun de miniatures. (Voir J. Destrée, *Grimani*, *Revue de l'art chrétien*, t. V, p. 2). *Et de combien de ces œuvres d'art connaît-on l'auteur ?* Pourquoi donc faut-il que, de ces 831 pages, celles qui ressemblent aux miniatures de Cassel, au monogramme HB, soient précisément dues à Gérard Horebout ?!

M. Destrée nous dit que M. le professeur Knackfuss — qui, dans son ouvrage cité par moi, d'après notre confrère, a attribué à Hans Brosamer ce monogramme, grâce auquel lui-même revendique pour Gérard Horebout les miniatures qui le portent —, M. Destrée nous apprend, dis-je, que ce savant allemand, après la lecture de son article intitulé *Grimani*, se rallie à sa façon de voir. En quoi cela doit-il nous obliger à partager cet avis? Les opinions ne sont pas des arguments.

Je me résume donc : l'attribution de notre confrère pèche par la base, et, jusqu'à présent, rien n'autorise à considérer Gérard Horebout comme l'auteur des miniatures casseloises marquées HB et des pages analogues du *Grimani*.

M. Destrée n'admet pas les conclusions de M. de Raadt. Quand il parle de miniatures, il traite une question qui lui est tout à fait inconnue. M. Destrée se réserve de prouver 1° que les artistes n'ont pas fait fi de l'emploi des règles de paléographie ; 2° que des contemporains de Horebout ont signé sans leur prénom. Ces deux points établis, aucune invraisemblance ne s'oppose à l'adoption de sa thèse.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

**Correspondance.** — MM. Hippert, Michel et De Schryver s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le colonel Hennequin remercie pour la lettre de condoléances qui lui a été adressée à l'occasion du décès de sa mère.

Le *Real Academia de la Historia*, de Madrid, nous accuse réception de nos publications.

M. Ch. Dens fait part du décès de sa mère. *(Condoléances.)*

M. Delessert de Mollins remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de la distinction dont il a été l'objet de la part de la Société de Géographie de Lille, qui lui a décerné une médaille d'honneur.

M. le Commissaire-Général du Gouvernement près l'Exposition universelle d'Anvers, invite notre Cercle à organiser, dans les locaux de celle-ci, une série de conférences ayant pour but la vulgarisation des sciences et de leurs diverses applications aux Arts et à l'Industrie.

L'Administration du Bureau de Bienfaisance de la ville de Tirlemont nous avise du refus du Gouvernement d'acquérir les objets précieux trouvés sous l'un des tumulus de Grimde au prix de l'estimation et nous expose la nécessité de recourir à la vente publique.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

Goblet d'Alviella (le comte). La loi du progrès dans les religions. (Extr. de la *Revue de Belgique.*) 1 broch. in-8°, 1894 (don de l'auteur) ;

Van Raemdonck (Docteur J.) Souvenir du professeur Van Beneden. (Extr. des *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, t. XIV, liv. 4.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Bamps (Docteur C.) Note sur un denier inédit de Louis Ier, comte de Looz (1145-1171) suivie de quelques considérations sur les monnaies lossaines les plus anciennes et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1894.) 1 broch., in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Van Mander (Karel). Het leven der Doorluchtige Nederlansche en eenige Hoogduitsche Schielders.... vermeerdert en vollediger gemaakt, door Jacobus De Jongh. — Te Amsterdam By Steven van Esveldt, 1764. 2 vol. in-8°, d. rel. portraits (don de M. Delbruyère) ;

Van Gool (Johann). De nieuwe Schouburg der nederlantsche Kunstschilders en Schiederessen. — In' Sgravenhage, gedruht voor den Autheur, 1750. 2 vol. in-8°, rel., planches et portraits (don de M. Delbruyère) ;

Houbrakfn (Arnold). De groote Schouburgh der Nederlantsche Konstschilders en Schilderessen. Den tweeden druk. — In'Sgravenhage by J. Swart, C. Boucquet en M. Gaillard, 1753. 3 vol., in-8°, rel., planches et portraits (don de M. Delbruyère) ;

de Villenoisy (F.) Le vase Gallo-romain de Jupille. (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII). 1 broch. in-8°, planches (don de l'auteur) ;

— Origine des premières races ariennes d'Europe. (Extr. du *Muséon*, 1894). 1 broch. in-8°, (don du même) ;

Trois photographies des salles de l'Exposition de dentelles anciennes, organisée à l'hôtel Ravenstein, en janvier-février 1894 (don de M. le capitaine baron de Jamblinne de Meux) ;

de Behault de Dornon (Armand). Le canon d'Edimbourg « Mons Meg » (xv$^{e}$ siècle). (Extr. des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIV). 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Hachez (Félix). Recherches sur l'auteur d'un atlas de l'Europe occidentale, au xvi$^{e}$ siècle. (Overgedruk uit het « Tijdschrift van het Koningklijk Nederlandsch aardrijskundig Genootschap, Jaargang 1894. » 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

de Raadt (Joh. Theod.) Volkskundige Mengelingen. 1 br. in-8°. Brecht, Lod. Braeckmans, 1894 (don de l'auteur) ;

Une commande de tapisseries bruxelloises, en 1701, suivie d'une note sur Daniel Stroobant, seigneur de Terbruggen (1671-1710). (Extr. du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*). 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— Note sur Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat, son jeton d'or et sa famille. 1 broch. in-8°. — Braine-le-Comte, Zech et fils, 1894 (don du même) ;

von Linden (Adhémar Freiherr) Sigillographie des Hauses van Linde. I. (Sonderdruck aus der Revue *de Navorscher*, 1893, n° 11-12.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— Sigillographie des Hauses van Linde. II. (Contenu dans la Revue *de Navorscher*, 1894, n$^{os}$ 3-4.) 1 broch. in-8° (don du même) ;

Celse (A.-C.) Traité de la médecine en huit livres. 1 vol. broch., petit in-8°. — Paris, J.-B. Baillière, 1824 (don de M. Mahy) ;

Notice sur la Cathédrale de Strasbourg, 3$^{e}$ édition. 1 broch. in-12, 4 planches. — Strasbourg, C.-F. Schmidt, J.-G. Grucker, 1853 (don du même) ;

Mérimée (Prosper). Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France. 1 vol. broché, petit in-8°. Bruxelles, Société belge de librairie, 1837 (don du même) ;

Festus (Sextus-Pompeius). De la signification des mots. Traduit pour la première fois en français par M. A. Savagner. 1 vol. relié, in-8°. — Paris, C.-L.-F. Panckoucke, 1846 (don du même) ;

Rapedius de Berg (Ferdinand). Mémoire sur la question : Depuis quand le Droit romain est-il connu dans les provinces des Pays-Bas Autrichiens, et depuis quand y a-t-il force de Loi ? — Bruxelles, imprimerie académique, 1783, 1 vol. relié, in-4° (don du même) ;

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Louis Vercruysse, tomes 1 et 2. 1 vol. in-8°, cartonné, portrait. — Bruxelles, F. Heussner, 1865 (don du même) ;

Martin (le P. Mathieu). Les apanages d'un cavalier chrétien, décrits en faveur de Herman Philippe de Mérode, marquis de Trélon. Mons, 1628. 1 vol. in-8°, cartonné, portraits. — Bruxelles, De Mortier, 1845 (don du même) ;

Société des Gens de Lettres belges. — Compte rendu de la séance publique du 1 novembre 1849. 1 vol. in-8°, cartonné. — Bruxelles, J. Stiénon, 1849 (don du même) ;

Deux dessins à la plume représentant le cloître de Saint-Antoine à Padoue et la place des Seigneurs à Vicence, exécutés par M. Aug. Mahy, d'après Robida (don du même.)

L'Économiste international, 1894, n$^{os}$ 13, 14, 15, 16 et 17 ;

The Belgian News, n$^{os}$ 1021, 1022, 1023, 1024 et 1025 ;

L'architecture, 1894, n$^{os}$ 13, 14, 15, 16 et 17 ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 649, 650, 651 et 652 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 4, avril ;

Revue belge de numismatique, 1894, 2e livr. ;

Gloucestershire Notes and Queries, vol. V, part. XII ;

The Reliquary, vol. VIII, n° 2 ;

Algemeen Nederlansch Familieblad, 1894, n° 1-2 ;

Notizie degli scavi di antichità comunicate alla R. Academia dei Lincei, décembre 1893 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1893, n° 3 ;

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX, 3e livr. ;

Monatsblatt der K. K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », 1894, n° 160 ;

Ons Volksleven, 1894, 3e livraison ;

Revue Bibliographique belge, 1894, n° 3 ;

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, livraisons des 16 décembre 1893 et 13 janvier 1894 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « *De Nederlandsche Leeuw* », 1894, n° 4 ;

Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, XIXe band ;

Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques, t. Ier, 1893 ;

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, série in-4°, t. Ier, 1er fascicule ;

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, XLVIII, 4e série, t. VIII ;

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIV Band 1 Heft ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de La Corrèze t. XVI, livr. 1 ;

Mélusine, t. VII, n° 2, mars-avril 1894.

Boletin de la Real Academia de la Historia, t. XXIV, liv. 4.

Mittheilungen de K.-K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année livr. 4 ;

The Journal of the British Archaeological Association, vol. XL, part. Ire ;

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XVI, parts 5-6 ;

Mittheilungen über Römischen Funde in Heddernheim. I. — Herausgegeben vo[n] dem Vereine für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am Main ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 4e année, n° 4 (15 avr[il] 1894) ;

Atti della Società Romana di Antropologia. Vol. Ier, fasc. II ;

Tidskrift, Finska Fornminnesföreningens volumes XII et XIII ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle upon Tyne, vol. V pages 141 à 152 ;

Anzeiger des germanischen Nationalmuseums, 1894, n° 2 ;

Archaeologia Cambrensis, n° 42, avril 1894 ;

Wiltshire Notes and Queries, nº 5, mars 1894 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, Anno XVII, nº 3 ;

Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. III, livr. 1, 2 et 3 ;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIII, livr. 2, et 3 ;

Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois, pendant l'année 1893 ;

*Pour les Collections :*

Quelques éclats de silex avec retouches recueillis à la surface des champs sur le territoire des communes de Wemmel, Jette, Wesenbeek, Meerbeek, Strombeek, Gaesbeek et Tubize, (don de M. le baron de Loë) ;

Meule préhistorique. — Petit vase grossier, non fait au tour (anté-romain). — Grand bronze de Faustine Jeune, fibule en bronze, épingles en os, clef en fer, matériaux de construction (époque belgo-romaine). — Vases, francisque, framée, grand couteau, fer de javelot, briquet, petit couteau, clou (époque franque) le tout provenant d'Anderlecht, champ de Sainte-Anne. *(Commission des fouilles.)*

**Élections.** — M. Michotte est nommé membre honoraire.

MM. J. Dassargues, Willem Delsaux, Jules Lejour et Massaux sont nommés membres effectifs.

M. Georges Bonnier est nommé membre associé.

**Délégations.** — MM. le baron de Loë et C. Aubry sont désignés pour représenter la Société à la 61e session du Congrès archéologique de France, à Saintes et à la Rochelle.

MM. Hippert, président, et M. P. Saintenoy, secrétaire-général, représenteront notre compagnie au 9e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique à Mons.

**Exposition.** — I. Photographies du Senéca-berg de Borght-lez-Vilvorde (par M. Henri Hellemans) ;

II. Photographies des substructions mises à jour à Anderlecht (par M. le vicomte Desmaisières) ;

III. Vue des mêmes substructions (aquarelle, don de l'auteur, M. Weverbergh) ;

IV. Photographies des salles de l'Exposition de dentelles anciennes (don de l'auteur M. le baron T. de Jamblinne de Meux) ;

V. Insignes patriotiques de la Révolution brabançonne de 1789 (par M. Sirejacob) ;

VI. Canette en grès déterrée à Lennick-Saint-Martin (par M. Cumont).

## Communications.

*Exposé*, par M. Henri Siret, *des récentes trouvailles archéologiques, faites en Espagne*, par son frère, M. Louis Siret, avec projections, par MM. Van Gèle et Peeters.

Cette intéressante conférence a occupé la majeure partie de la séance.

Des renseignements sont ensuite fournis sur les objets exposés notamment par M. Cumont sur une canette en grès, de la fin du xvie siècle, ayant contenu 21 pièces d'argent de Philippe II, déterrée récemment à Lennick-Saint-Martin (fig. 1).

La séance est levée à 10 1/2 heures.



Fig. 1. — Canette en grès du xvie siècle, déterrée récemment à Lennick-Saint-Martin.

## Séance mensuelle du lundi 4 juin 1894.

*Présidence* de M. HIPPERT, *président*, [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-deux membres sont présents [2].

M. le baron de LOË, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, lonne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté sans observaion.)*

**Correspondance.** — M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ s'excuse le ne pouvoir assister à la séance.

M. MASSAUX remercie pour sa nomination de membre effectif.

L'Administration communale de Bruxelles nous informe que M. le Gouverneur de la province l'a chargée de nous faire savoir que la Députation ermanente nous a alloué, sur les fonds provinciaux de l'exercice 1894, in subside de 300 francs. *(Remercîments.)*

M. EUGÈNE DUMOULIN remercie pour la lettre de condoléances qui lui a té adressée à la suite du décès de son père.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

VOUGA (E.). — De l'âge des stations lacustres en Suisse. (Extrait de L'Anthroologie.) 1 br. in-8° (don de M. le baron A. de Loë) ;

VALLENTIN (Roger). — Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon, 382. (Extrait de l'Annuaire de la Société de Numismatique, année 1893.) 1 br. 1-8°, ffig. (don de l'auteur) ;

Des produits de la charge des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon. Extrait du même Annuaire, année 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier. (Extrait de la Revue suisse de umismatique, 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

[1] Prennent aussi place au bureau : MM. G. Cumont, J. Destrée, le baron de oë, J. Van der Linden, P. Plisnier, Paris et de Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence ; Mme Mattyn, MM. Sirejacob, Arm. de Behault Dornon, de Raadt, Puttaert, L. Le Roy, de Brabandere, Michel, Hauman, Hecq, ly, Donnet, Van Gèle, Frere, De Bavay, Petit, Drion, Matyn, De le Court, havye, Poils, Winckelmans, Mahy, Laureys, Ouverleaux-Lagasse, Tahon, nnier, le vicomte Desmaisières, A. Ronner, Lefebvre de Sardans, Verbuecken, ucq, De Soignies, Lavalette, L'Hoest, Kestens, Van Havermaet, le Dr Schuerans, Clerbaut, Verhaeren. Haubrechts de Lombeek, Neve, Heetveld et van Malrghem.

Le seigneuriage aux ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras. (Extrait de la même Revue, 3e année, 2e livraison, 1893.) 1 br. in-8° (don de l'auteur);

Cumont (Georges). — Lettre de M. G. Cumont à M. Joh. W. Stephanik au sujet des tiers de sou d'or à la légende Triectum. (Overgedrukt uit het Tijdschrift van het Ned. Gen. voor Munt-en Penningkunde, Amsterdam, 1894.) 1 br. in-8° (don de l'auteur);

Forrer (R.). — Römische und Bysantinische Seiden-Textilien aus dem Gräberfelde von Achmim-Panopolis, 1 vol. in-4°, relié, 17 planches : 120 figures en phototypie et chromolithographie, imprimé sur carton. Strassburg i/E, 1891, nicht im Buchhandel (don de l'auteur);

Raadt (J.-Th. de). — Bestellung von Brüsseler Kunstwirkerein für das Dusseldorfer Schloss (1701). 1 br. in-8° (don de l'auteur);

Een en ander over den slag van Bastweiler. 1 br. in-8° (don de l'auteur);

Bermejo (Fr.-Damian). — Description artistica del real monasterio de S. Lorenzo del Escorial y sus preciosidades despues de la invasion de los franceses escrita por el P. Madrid, Imprenta de Doña Rosa Sanz, 1820. 1 vol. petit in-8°, rel v. rac. (don de M. H. Mahy);

Wins (Camille). — Éloge historique de Baudouin de Hainaut, comte de Flandre, etc. Mons, Masquillier et Lamir, 1856. 1 vol. in-8° br., 1 pl. (don du même);

Roma. nel giorno 8 settembre 1846. Lettera di un curato di campagno al proprio vescovo ; con note e documenti diversi. Livorno, Vannini, 1846. 1 portr. 1 vol in-12, d. rel. (don du même);

Gellerts (C.-F.). — Fabelen en Vertelsels, in nederduitsche vaerzen gevolgd Te Amsterdam. By Pieter Meyer op den Dam, 1775. 1 portr. 1 vol. in-12, d. rel (don du même);

(G. P.). — Descrizione della facciata e dell' interno del Duomo di Milano, 4a edizione. Milano, Giacomo Pirola, 1844. 3 pl. 1 br. in-8° (don du même);

Bilderdyk (Willem). — Dichwerken. Bruges, J. De Jonghe, 1846. 1 vol. in-8° cart. (don du même);

Schoy (Auguste). — Les grands architectes de la Renaissance aux Pays-Ba Jacques Francquart. Bruxelles, F. Hayez, 1878. 1 br. in-4° (don du même).

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte de B***, à Paris chez Silvestre, 1837. 1 vol. in-8°, d. rel. (prix marqués) (don du même);

Belpaire (Antoine et Alphonse). — De la plaine maritime depuis Boulogne jusqu'au Danemark. Anvers, L. Schotmans, 1855. 1 vol. in-8°, br., 1 carte (don du même);

Lenoir (Alexandre). — Musée des monuments français. Paris, Guilleminet, « IX-1800 ». 1 vol. in-8°, br. (don du même);

Cinquantième anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. 1880. Exposition nationale. IVe section. Industries d'art en Belgique antérieures au xixe siècle. Catalogue officiel. Bruxelles, Vanderauwera, 1880. 1 vol. in-12, br. (don de M. A. Behault de Dornon);

2 catalogues de ventes de livres et journaux, donnés par M. de Behault ;
L'Economiste international, 1894, nos 18, 19, 20 et 21 ;
The Belgian News, nos 1026, 1027 et 1029 ;
L'Excursion, 1894, n° 5 ;
L'Architecture (journal hebdomadaire de la Société des architectes français), nos 18, 19, 20 et 21.
Monatsblatt der Kais. Kön. Heraldischen Gesellschaft « Adler », no 161 ;
Revue bibliographique belge, 1894, no 4 ;
Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1894, no 2 ;
Ons Volksleven, 1894, 4e livraison ;
Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers, Tome XVIII, 4e fasci-cule ;
Revue bénédictine, no 5, mai-1894 ;
Bulletin de la Société de géographie de Lille, 1894, no 4 ;
Algemeen Nederlandsch Familieblad, 11e année, 1894, fasc. 3-4 ;
Maandblad van het genealogisch-heraldick genootschap « De Nederlansche eeuw », 12e année, 1894, no 5 ;
L'Emulation (publication mensuelle de la Société centrale d'architecture de Bel-ique), 1894, nos 2 et 3 ;
Revue de l'Art chrétien, 1894, tome V, 2e livr. ;
Mittheilungen des Instituts für Oesterr. Geschichtsforschung, XV. Band. 2 Ief ;
Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année, vr. V ;
Annales du Cercle archéologique d'Enghien, tome Ier, livr. 1, tome V, livr. 2 ;
Johns Hopkins University Studies, 12e série, livr. 4, « The Struggle of Protes-nt Dissenters for Religious Toleration in Virginia, by Henry R. Mac Twaine » ;
Boletin de la Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa, 4e année, 1894, s 30, 31, 32 et 33 ;
Eleventh Annual Report of the Public Museum of the City Milwaukee ;
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8o, no 13.
L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 653, 654 ;
Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 1894, no 5 ;
Dietsche Warande, 1894, no 3 ;
Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, tome XVII, nos 1 et 3 ;
Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société « Les Mélophiles de isselt », 30e volume ;
Publications du Congrès archéologique et historique d'Anvers ;
Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIV Band. 2 ft ;
L'Oriente. (Rivista trimestrale publicata a cura dei professori del R. Instituto ientale in Napoli), 1894, no 2 ;
Boletin de la Real Academia de la Historia, Tomo XXIV, cuaderno V.

Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie (Bruxelles), tome VI, fascicules 2 et 3, tome VII, fascicules 1 et 2-3 :

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome V, 1re livraison ;

Revista de sciencias naturaes e sociaes (Porto). Volume III, nº 10.

*Pour les Collections* :

Pistolet à pierre, trouvé à Binche (Hainaut), en démolissant une vieille maison (don de M. le baron de Loë).

**Élections.** — MM. le comte Fernand de Beauffort, Émile Drion et Charles Warnant sont nommés membres effectifs.

**Exposition.** — I. Vase mexicain précolombien (par M. le comte de Looz-Corswarem).

II. Collection de passe-ports de diverses époques (par M. P. Plisnier).

III. Monnaies romaines trouvées à Anderlecht (par la Commission des fouilles).

IV. Deux reliquaires du XVIIIe siècle (par M. Paris).

V. Une série d'eaux-fortes de Karl du Jardin, XVIIIe siècle (par M. Michel).

VI. Quelques croquis de ruines de la campagne romaine de L. Robbe, 1855 (par le même).

## Communications.

M. J. VAN DER LINDEN. — *La fondation Jacobs à Bologne.*

Comme suite à cette communication M. DONNET fournit certains renseignements sur la famille Jacobs dont, peut-être, quelques membres existent encore en France où ils portent le titre et le nom de marquis d'Aigremont.

M. DESTRÉE estime qu'il serait intéressant de rechercher et de reproduire le portrait du personnage.

M. TH. DE RAADT. — *Une tapisserie bruxelloise* (*de Jean Leyniers*), *à Dusseldorf* [1].

J. DESTRÉE. — *Une tapisserie d'Enghien du* XVIIe *siècle.*

M. DE RAADT, félicitant M. Destrée de son intéressante communication, fait remarquer que M. Ernest Matthieu, dans son *Histoire de la ville d'Enghien*, consacre un chapitre à l'industrie tapissière de cette ville. Ainsi que l'a très bien dit M. Destrée, on ignorait jusqu'à présent la ou les marques dont les « fabricateurs » de tentures d'Enghien ont signé leurs produits, et ce n'est qu'à titre de pure hypothèse que les deux E ont été considé-

1 Cet article a été publié, depuis, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

ɩmme telle. Dans son ouvrage intitulé *La tapisserie* (p. 372.), M. Eugène üntz, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, ıe nous avons l'honneur de compter parmi nos plus savants membres ·rrespondants, mentionne une tapisserie « des Flandres », de la fin du ·ıᵉ siècle, marquée d'un écu gironné de huit pièces, entre les lettres et N et suivi du monogramme J C, ou C J. Cette pièce passa par l'Hô- l des ventes, à Paris, le 23 juillet 1878. L'éminent archéologue français ra été amené à cette attribution, probablement par cet écu gironné, rap- lant le blason « primitif » des « forestiers » de Flandre. Mais on pourra ficilement admettre cette classification. Les prétendues armoiries des orestiers » de Flandre sont, d'ailleurs, apocryphes. La tapisserie en ques- ın est, *sans aucun doute*, l'œuvre d'une manufacture d'Enghien ; l'écu des ciens sires d'Enghien y est représenté de la même façon rudimentaire 'il l'est sur le tapis dont M. Destrée vient de nous entretenir.

M. de Raadt présente, ensuite, les observations suivantes :

Dans notre séance d'avril, M. Destrée a invoqué certaine inscription ın tabernacle de l'église Saint-Martin de Hal, reproduite dans son *Etude la sculpture brabançonne* (t. VIII de nos *Annales*, p. 86), comme exemple la désignation, par le seul nom de famille et à l'exclusion du prénom, n personnage du moyen âge.

Quoique ce recours ne m'ait pas paru devoir constituer un poids consi- able dans la balance pour servir d'argument en faveur de sa thèse rela- : à l'attribution, à Gérard Horebout, du monogramme HB, — car j'ai ntanément reconnu la possibilité de la découverte d'exceptions à la le que j'avais rappelée — j'ai tenu à examiner l'original de cette ins- ɔtion que notre confrère a rendue d'après l'Histoire de la ville de Hal, MM. Everaert et Bouchery, non sans l'avoir fait vérifier, en suite ıe première observation que je me suis permis de lui faire, à ce sujet, à ecture des épreuves de son important mémoire.

Ia visite à l'Eglise de Hal m'a fait constater que ni l'Histoire de la : de Hal, ni le travail de M. Destrée, ni une étude sur *l'Eglise de Hal et 'résor*, par M. L. Everaert (Louvain, 1892), n'ont reproduit cette ins- tion correctement.

n voici le texte exact :

*ynderec van cattem : ende meyre : en claes de clerc ghe : daen : yn yar : ons : ı : m cccc en : ix.*

ır la plaque en laiton, cette légende est en caractères gothiques mi- ules ; la ponctuation, rendue ci-dessus par les deux points superposés t représentée par deux fleurons, à quatre feuilles, ainsi posés. Le texte ié par notre confrère renferme donc plusieurs inexactitudes, dont la grave, commise également dans les deux autres ouvrages que j'ai

nommés, consiste à appeler VAN LATTEM un personnage qui a nom v[...] CATTEM.

Sur cette petite plaque, les lettres sont tellement serrées que, sauf a[...] endroits des fleurons, distribués assez arbitrairement à la vérité, le g[...] veur n'a pas été en mesure d'indiquer la séparation des mots : on pourr[...] donc lire aussi bien *en de Meyre* que *ende Meyre*, mais, malgré la présence [...] deux autres *en* contenus dans cette inscription, j'incline à adopter la seco[...] de ces deux leçons. Quoi qu'il en soit, ces deux *en* sont des mots abrég[...] pour *ende*, seule forme usuelle, à l'époque en question, pour notre régi[...] L'exiguïté du bord sur lequel s'étale l'épigraphe et qui en est entièrem[...] rempli, a été cause de la suppression du trait abréviatif au-dessus de [...] deux mots.

Il serait, certes, fort extraordinaire de voir un de ces trois personna[...] indiqué sans prénom ! Mais faut-il bien prendre *Meyre* ou *de Meyre* com[...] nom de famille d'un deuxième personnage ? Comment expliquer ce phé[...] mène étrange ? Convient-il de nous ranger à l'avis d'un confrère qui p[...] que les deux premiers personnages portaient, l'un et l'autre, le prénom [...] *Heynderec*, et que le manque de place a engagé l'artiste à ne graver ce [...] nom qu'une seule et unique fois, pour l'appliquer à tous les deux ? Je n[...] pense pas. A mon sens, ce *Heynderec* a pris le nom de deux seigneuri[...] *Cattem* [1] et *Meyre* [2], sans ajouter le titre de seigneur : *heer*, ou *here*. Voic[...] exemple analogue, de cette même époque : En 1394, *Lutze van Honpel* [...] *van der Empel* et sa femme, Catherine, cèdent des biens au comte de [...] ves [3]. Voilà donc encore un personnage portant deux noms terriens, [...] précédés du titre de seigneur, et il ne serait pas difficile de trouver d'au[...] cas de cette espèce, bien qu'ils ne soient pas précisément abondants. F[...] de documents, il n'est pas possible, pour le moment, d'administre[...] preuve de cette hypothèse qui n'en a pas moins pour elle beaucou[...] vraisemblance ! M. Everaert, l'historien de Hal et de son église, qui [...] l'amabilité de m'accompagner sur les lieux, trouvera bien, tôt ou [...] espérons-le, la solution du problème.

En attendant, il m'a paru nécessaire de donner le texte exact de [...] antique inscription, reproduite trois fois fautivement, et d'ouvrir ains[...] intéressés la voie de s'informer plus amplement d'un artiste du no[...]

[1] Un endroit du nom de *Catthem* constitue une dépendance de Borgt-Lomb[...]

[2] Il y a *Meir*, près de Hoogstraeten ; *Meire*, près d'Alost ; *Meire*, dépendan[...] Strijpen ; *Meire*, dépendance de Vinderhaute, et un grand nombre de hameau[...] noms de *Meer* et de *Meere*.

[3] Archives de l'État, à Dusseldorf ; fonds de *Clèves-Mark*, charte, n° 573. Le [...] personnage scelle encore une autre charte, en 1394 (*Ibidem*, n° 576). Son sceau [...] la légende : *S' Lvtze de Honnepel.*

r Cattem qui jusqu'à présent avait passé, à tort, pour s'appeler van 'tem, — si tant est que les deux noms indiquent réellement deux artistes nt exécuté le beau tabernacle de l'Eglise Saint-Martin de Hal, ce qui est ı d'être aussi certain que M. Destrée l'affirme.

ɪ. Destrée réplique.

'. Huybrechts. — *Découverte de vestiges de fortification romaine à Tongres* ture par M. Cumont.)

'es renseignements sont ensuite donnés sur quelques-uns des objets osés

° Par M. le baron de Loë, sur un vase aztèque en terre en forme de à fleur, décoré de deux poissons, de deux têtes humaines et d'une lande de feuillage, appartenant à M. le comte de Looz-Corswarem, et ıurait été rapporté du Mexique par un soldat de la Légion belge.

Par M. Cumont sur quelques monnaies romaines provenant du *Champ ıinte Anne*, à Anderlecht.

Par M. Paris sur deux reliquaires du xviiie siècle dont l'un provient abbaye de Sainte-Gertrude a Nivelles.

ı séance est levée à 10 heures.



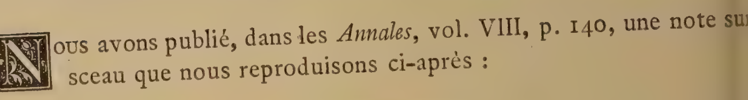


# MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABIL
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

---

## Le sceau du couvent de Sainte-Agnès, à Maeseyck.



Nous avons publié, dans les *Annales*, vol. VIII, p. 140, une note su
sceau que nous reproduisons ci-après :



Comme on le voit, il représente un riche baldaquin surmontant un é
sous lequel figure la statuette de sainte Agnès, en costume de l'ép
et qui offre un type remarquable de la statuaire de la fin du XIVe siè

JOSEPH GIELEN.

## Une hachette à martel trouvée à Audenarde.

Audenarde, le 30 janvier 1894.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous soumettre la photographie d'une hachette à martel déterrée dernièrement aux confins de la ville d'Audenarde, côté nord.

Elle se trouvait enfouie à trois mètres de profondeur dans la vase déversée annuellement sur les prairies, par les eaux débordantes de l'Escaut, à l'endroit où le fleuve trace un énorme cercle.

Le manche en bois est totalement consumé ; en revanche, une partie de son revêtement en fer subsiste encore. Il est muni d'une agrafe destinée, je pense, à accrocher l'arme à une courroie.

Cette arme me paraît appartenir à la première moitié du xv[e] siècle.

Elle se rattache vraisemblablement au siège d'Audenarde, que firent, en 1452, les Gantois soulevés, et qui fut repoussé par la stoïque bravoure de Simon de Lalaing, commandant du château-fort.

L'attaque principale eut lieu précisément au nord de la place.

Du tranchant de la hachette, au battant du martel, il n'y a qu'une longueur de 12 centimètres. Voilà en quoi l'arme se distingue apparemment de ses congénères. Le tranchant en demi-cercle ne mesure également que 12 centimètres.

Une hache d'armes de 30 centimètres de large fut rencontrée, il y a une vingtaine d'années, au milieu d'ossements humains et d'engins de guerre, là même où fut concentrée la sanglante bataille de Gavre entre les communiers gantois et les troupes bourguignonnes (1453). Ce fut le dénoûment lamentable de l'expédition précitée.

Gavre et Audenarde se touchent en quelque sorte.

Et les Gantois, on le sait, avaient préludé à leurs mutineries, en prenant possession du château de Gavre.

Tout se lie ici et semble se prêter à une concluante affirmation.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma haute considération.

EDMOND VANDER STRAETEN.

A Monsieur le Secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

## Découverte d'une sépulture belgo-romaine, à Tillet, (province de Luxembourg).

La commune de Tillet, sur l'Ourthe et le Ravichal, (province de Luxembourg), est située sur la route de Namur à Arlon, à dix kil. environ de Saint-Hubert. Son sol est argileux et sablonneux.

Ses dépendances, dont quelques-unes ont des noms caractéristiques, sont : Aeul, Barrière de Cochelouva, Barrière de Geripont, Brul, Capon, Chisogne, Fond de Troule, Gérimont, Houmont, Hubert-Mont, Laval, Magery, Magerotu, Milliamont, Pinsamont, Rechrival, Rechimont, Renaumont, Sohet et Tombré.

C'est dans le courant de l'année 1892, en exécutant des travaux aux étangs dépendant du château de Madame Desclée du Bus que l'on y a découvert une sépulture belgo-romaine, au lieu dit Magery.

Les poteries qui ont été trouvées sont au nombre de quatre, savoir :

1° Un lagène de 13 cent. 6 mil. de hauteur, couleur jaunâtre.

2° Une urne de 8 cent. de hauteur, diamètre du col 5 1/2 cent. Couleur gris noirâtre.

3° Une tèle, diamètre du col 15 cent. Couleur jaunâtre.

4° Un autre objet qui a été brisé par les ouvriers et dont les débris n'ont pas été conservés.

Un hache de fer, de 7 cent. de longueur, était renfermée dans la même tombe. Ces objets se trouvaient dans un caveau de moellons, détruit également.

C'est M. Paul du Bus, bourgmestre de Tillet, qui nous a renseigné la découverte et qui a eu l'extrême amabilité de nous donner la photographie des poteries.

M. du Bus s'est très obligeamment mis à la disposition de la *Sociét d'archéologie du Bruxelles*, si elle désirait faire procéder à des fouilles dans sa commune.

Nous lui présentons l'expression de notre vive reconnaissance.

***

Vers la même époque des ouvriers de Madame Desclée du Bus on trouvé dans un bois, situé dans la même commune, un certain nombr de monnaies d'or et d'argent, de la fin du XVI$^{e}$ et du XVII$^{e}$ siècles. Madam Desclée du Bus a conservé un spécimen des neuf monnaies différentes e a abandonné les autres à ses ouvriers.

S. De Schryver.

## Les couvreurs de la tour Pontoise à la cathédrale de Tournai.

La cathédrale Tournai, fière de ses cinq clochers, dont le majestueux faisceau domine la cité, subit en ce moment une restauration qui, pendant plusieurs années, peut-être, en altèrera la fière et grandiose silhouette.

Le clocher le plus ancien appelé Marie Pontoise, du nom d'une cloche célèbre qu'il renferme, est actuellement découronné de sa flèche dont l'état de vetusté, découvert à l'occasion des travaux de réparation entrepris à la toiture, a paru tellement avancé, qu'on a décidé son renouvellement intégral.

Les plombiers et les couvreurs ont donc mis la main à l'œuvre, la croix qui est au faite de la tour a été enlevée, et toute la charpente de la flèche a été démontée.

Ce travail périlleux exécuté au sommet d'une tour, à la hauteur d'environ 80 mètres, a été effectué rapidement et sans accident, par les fréres Cailleau, d'une famille de couvreurs, employée depuis plusieurs générations aux travaux de la cathédrale.

On ne sait encore si les autres flèches devront subir une réfection complète, comme celle de la tour Pontoise, mais on se figure aisément le temps et l'argent que coûtera semblable travail de démolition et surtout de recontruction, s'il doit être mené jusqu'au bout.

Le démontage de la croix qui surmonte ce clocher a fourni l'occasion de recueillir d'intéressants renseignements pour l'étude archéologique du monument et en particulier a permis de lire les inscriptions que, suivant l'usage universel, les ouvriers employés aux réparations des toitures y ont tracées, et celles, plus intéressantes, qui y ont été gravées sur les ordres de l'architecte, sans doute, lors de travaux plus importants.

Cette croix, dont le profile accuse l'époque de la renaissance, est formée d'une tige ronde en fer, habillée de plomb. L'extrémité du sommet et celles des bras sont garnies d'une boule (en zinc), le pied est orné de plusieurs nœuds dont le principal correspond à la naissance de la charpente en bois de la flèche, qui, sous ce nœud, est recouverte sur une hauteur de deux mètres, par des lames de plomb ; plus bas viennent les ardoises.

La hauteur totale de cet ouvrage de serrurerie et de plomberie est de 7 mètres 30 centimètres ; celle de la croix proprement dite au-dessus de la pointe de la flèche est de 5 m. 30 ; les bras ont 3 mètres d'envergure.

La plupart des inscriptions se trouvent sur le recouvrement en plomb du pied de la croix ; quelques-unes, des plus récentes, sur la traverse des bras, une autre enfin, très importante, est tracée sur le nœud principal de la tige. Cette inscription est assez difficile à déchiffrer, on croit lire cependant :

LAN 1528 FUST ISY MIS.

Plus bas sur un phylactère de 22 centimètres de longueur et 4 centimètres de hauteur moyenne on voit :

ALBERT DALENSON, 1528

Entre le nom et la date, le graveur a dessiné un marteau d'ardoisier.

Ces deux inscriptions, tracées en caractères fermes, assez grands, paraissent en quelque sorte officielles ; celles qui suivent, écrites rapidement en petits caractères sont plus probablement l'œuvre personnelle d'ouvriers employés au sommet de la tour. On relève parmi celles-ci, plusieurs fois le nom d'*Albert d'Alenson* tantôt avec et tantôt sans date ; parfois aussi la date seule *1528* ; puis le nom de *Robert d'Alenson*, sans date.

Plus bas est une inscription tracée en tout petits caractères dont l'intérêt est grand puisqu'elle rappelle un travail important :

*Jehan d'Alenson*
*couvreur d'ardoyse*
*fut revysiter ce*
*clochie den may*
*1571*

Les d'Alençon (ou de Lanson) de Tournai, serruriers et couvreurs du XVI[e] siècle, sont connus par différents travaux exécutés dans cette ville. On relève encore les dates *1588*, *1760* (plusieurs fois) accompagnant des noms devenus illisibles ; enfin *1833* avec le nom *H. Marissal* et *1863* avec celui d'*Auguste Cailleau*, sur la traverse de la croix ; puis sur la base, à côté des couvreurs du XVI[e] siècle, les d'Alençon, toute une famille de couvreurs du XIX[e] siècle, *Jean-Baptiste Cailleau, 1847* ; ses deux fils *Augustin* (1859 et 1870) et *Jean-Baptiste* (1863), et enfin son petit-fils, Jean-Baptiste (1881) qui aurait encore pu graver la date de 1894 sur cette plaque qui n'en recevra plus.

Plusieurs questions archéologiques intéressantes seront soulevées à l'occasion de ce travail. La flèche dont le revêtement supérieur porte la date 1528 date-t-elle de cette époque, ou a-t-elle simplement été réparée alors. La forme si caractérisée de cette flèche pyramide obtuse à quatre pans est-elle la forme primitive, remontant à l'époque romane ?

Renard et Lemaistre d'Anstaing qui ont écrit des monographies de la cathédrale n'en disent rien, pas plus d'ailleurs que MM. du Mortier, Cloquet, Huguet et autres qui plus récemment ont étudié ce monument et l'ont décrit.

Autre question historique, qui semble tranchée par la constatation des dates relevées plus haut : Les croix des clochers de la cathédrale ont-elles

été enlevées pendant la tourmente révolutionnaire, en vertu de la loi qui prescrivait de faire disparaître tous les emblêmes extérieurs du culte ?

Cette loi, on le sait, reçut une exécution au moins partielle en ce qui concerne la cathédrale, témoin la lettre du Chapitre à la Municipalité, dans laquelle il est dit : . . . . . « depuis près de quinze jours on est occupé à « faire disparaître autour de l'église cathédrale . . . . toutes les marques « extérieures du culte, en conformité de la loi. Déjà huit ou neuf croix ont « disparu de dessus les toits, et l'on est occupé à faire disparaître celles « qui demandent beaucoup de temps et beaucoup de préparatifs. »

Ces préparatifs qui devaient être si longs, ont peut-être permis d'atteindre des temps meilleurs sans que l'auguste basilique se soit vu infliger la honte de perdre la croix qui surmonte son diadème de tours!

E.-J. S. juillet 1894.





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

### XXXIX

**Un canon d'origine flamande au Musée de Bâle.**



N travail a-t-il été publié sur le canon de bronze pris à la bataille de Nancy, et qui se trouve au Musée de Bâle, ou j'ai eu l'occasion de le voir ces jours-ci ?

Il porte l'inscription :

**Jehan de Malines m'a fayt**
**l'an MCCCCLXXIV (?)**

Ce même Musée, très intelligemment dirigé par M. le professeur Burchardt-Finsler, contient également la célèbre bombarbe que j'ai déjà signalée dans ce recueil (vol. VII, p. 124). Ayant vu la « Mons Meg » d'Édimbourg, j'ai pu constater les affinités de leur mode de fabrication.

C'est un argument à ajouter à la thèse soutenue dans le vol. VII des Annales, par M. A. de Behault de Dornon et reprise naguère par lui dans les publications du *Cercle archéologique de Mons*. A propos de ce dernier travail, je tiens à déclarer incidemment ici que c'est à tort que M. de Behault a cru voir dans

mes paroles dites à la séance de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, le 13 juin 1892, une affirmation contraire à l'origine montoise du « Mons Meg ». Je me suis borné à recommander la prudence dans la solution de cette question, dans laquelle, comme dans beaucoup d'autres, il ne faut pas chercher la satisfaction d'un esprit de clocher quelconque, mais bien la vérité. Tant mieux si celle-ci s'accorde avec celui-là.

*15 juin 1894.*

PAUL SAINTENOY.

## XL

**La place du Grand Sablon à Bruxelles.**

Le célèbre tableau d'Antoine Sallaerts (1570-1649) représentant une procession dans laquelle figurent les archiducs Albert et Isabelle et que j'ai vu dans le Musée de l'Académie des Sciences à Turin (n° 398) a-t-il été gravé ? P. S.

## XLI

**Un tableau flamand dans l'église de San Donato à Gênes.**

J'ai vu dans la petite église de San Donato, à Gênes, un tryptique représentant l'Adoration des Mages.

Sur le volet de droite se voit le donateur avec son patron : saint Étienne (?) et ses armoiries : d'azur au lion d'or couronné de même, à la barre de gueules brochante.

D'où vient ce tableau, et qui est ce personnage ?

PAUL SAINTENOY.

# RÉPONSES

(Question n° XXI, vol. VIII, p. 143).

**La famille Van Zurpele.**

Registre scabinal de l'avouerie de Moll 1716-1727, fol. 104. Partage des biens de demoiselle Clara Lovens, 14 mars 1720.

1er LOT

La maison occupée par le secrétaire van Zurpele, taxée à 3,000 florins lui est attribuée (voir ma brochure sur l'Avouerie de Moll, p. 71).

1er LOT

Une cour féodale nommée « het hof van Ezaert » et une cour censale nommée « het hof van Batenborgh » aussi attribuées au secrétaire van Zurpele.

2e LOT

Une ferme nommée « Lindchoeve », attribuée à la demoiselle van Zurpele.

1729. — La commune de Moll lève une rente de 2,900 florins au secrétaire van Zurpele.

17 janvier 1705. — Jean van Zurpele nommé notaire pour l'avouerie de Moll.

de 1700 à 1736. — Jean-Gabriel van Zurpele, secrétaire de l'avouerie de Moll. Probablement le même personnage. Je possède un acte de vente où se trouvent les armoiries du notaire van Zurpele (trois marteaux) et un plan sur parchemin du 23 mars 1744 de la ferme « Lindchoeve » appartenant à la demoiselle van Zurpele.

AD. REYDAMS.

* * *

(Question n° XXXIV, vol. VIII, p. 263).

**L'étymologie de Momignies.**

Voici ce qu'écrit à ce sujet Th. Bernier dans sa *Notice sur la commune de Momignies* (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, t. XIII (1884), pp. 257-294) :

ETYMOLOGIE. — Le nom de cette commune est écrit *Mumeignies* en 1182, *Mominiæ*, dans JACQUES DE GUYSE, XII, 332, *Mommegnies*, *Momtmegnies* et *Momignies* dans des pouillés du XIIIe au XVe siècle.

On ne s'accorde guère sur l'étymologie de ce nom. CHOTIN, d'après DELWARDE, nous apprend que ce village ne date que de 1186[1] ; il lui donne

[1] De 1182, d'après plusieurs auteurs. Voyez DELWARDE, *Histoire du Hainaut*, t. III, p. 140. HAGEMANS. *Histoire du pays de Chimai*, p. III. (Note de Th. Bernier).

pour étymologie *ignies* et *momme*, demeure de *Mumius*; dans la première édition de son ouvrage il dit que ce nom vient de *maumeni*, *maumenil*, qui signifie mauvaise manse, mauvaise habitation.

PAUL BERGMANS.

***

(Question nº XXXVI, vol. VIII, p, 264).

**Les Piloris.**

Sur les piloris, voir les communications insérées dans les deux derniers bulletins du Cercle historique et archéologique de Gand.

P. B.

*

Je crois bien faire en signalant le pilori existant à Gand contre la *Grande Boucherie*, du côté de la place ou marché qui longe ce bâtiment Ce pilori consiste en barres de fer solidement assemblées : il est caché en partie par des constructions relativement nouvelles élevées au pied de la Boucherie.

P. VERHAEGEN.

*

Il existe encore un pilori à Moll (Anvers) se trouvant contre la maison communale; c'est une pierre bleue taillée, octogone, avec ornements en relief, elle a environ 70 centimètres de diamètre et de hauteur. Au milieu est un trou où était fixée une barre de fer. Cette pierre est enterrée depuis une vingtaine d'années, de sorte qu'on ne voit plus que le dessus. (Voir ma brochure précitée, p. 15, note 2.)

Il y a également un pilori à Rymenam, près Malines, se trouvant devant l'église, contre une maison; celui-ci est formé de deux pierres bleues, l'une horizontale et carrée ayant environ un mètre de long et de large; l'autre verticale, fixée à la pierre carrée ayant environ 50 centimètres de diamètre et un mètre de hauteur, elle est brisée en haut.

AD. REYDAMS.
Bibliothécaire du « Cercle archéologique » de Malines

*

Un pilori peu connu est celui qui existe encore en son entier,

dans la cour du château de Lavaux-Sainte-Anne, près de Han-sur-Lesse, province de Namur.

P. C.

★

Je crois intéresser l'auteur de la question en lui renseignant un pilori de quatre mètres de haut en pierre blanche, très ancien, et qui se trouve au château de Valduc par Hamme-Mille, chez mon oncle, M. le baron Cranincx.

Le château est bâti sur l'emplacement de l'abbaye de Valduc.

Le pilori repose sur deux marches circulaires et en parfait état de conservation.

Baron DE DIEUDONNÉ.

★

Je signale des piloris à l'ancienne abbaye de Valduc, à Hamme-Mille et à Wacken (Flandre occidentale).

V. JAMAER.

★

Ernest Matthieu « Histoire de la ville d'Enghien » t. I, p. 187.

« Non loin du Pavillon des Sept Étoiles, entre deux grandes drèves, se trouve le mont Parnasse planté d'arbres et décoré aujourd'hui de l'ancien pilori, symbole du droit de haute justice, possédé par les seigneurs d'Enghien ; c'est une colonne en pierre d'ordre ionique, canelée et surmontée d'un vase élégant. Elle se trouvait encore au siècle dernier sur la Grand'Place d'Enghien. »

A. V. G.

★

J'ai vu, naguère, au parc du duc d'Arenberg, à Enghien, un pilori qui, jusque vers la fin de l'ancien régime, se trouvait sur la Grand'Place de cette ville. D'après ce que me veut bien dire M. Ernest Matthieu, ce pilori est renseigné sur un plan d'Enghien, datant de peu avant la Révolution, comme établi sur ladite Grand'Place. Suivant ce même confrère, il existe des piloris à Graty et à Hoves, et, à Saint-Ghislain, la base d'un pilori.

Pour plus de renseignements, on fera bien de s'adresser à M. Matthieu, à Enghien.

J.-TH. DE R.



LA

# POÉTIQUE FRANÇAISE

## au Moyen Age et à la Renaissance.

L ne manque pas d'ouvrages concernant l'esthétique littéraire. Toutes les productions marquantes de nos anciens écrivains ont subi la critique d'hommes compétents. La langue a été soigneusement, passionnément fouillée par les érudits, la grammaire reconstituée. Mais, en ce qui regarde les poètes, une lacune reste à combler : la métrique, le mécanisme de la poésie n'ont pas encore fait l'objet d'une suffisante étude d'ensemble. Essayons de l'entreprendre.

Douze traités nous fournissent les matériaux de ce travail.

Le xive siècle y est représenté par *Eustache Deschamps* ; le xve par *Les regles de la seconde rectorique (anonyme)*, *Jehan Molinet* et *Henry de Croy*. Le xvie siècle se divise en trois parties bien distinctes : le premier quart — qu'on pourrait appeler la fin de la décadence romane — comprend : *L'Infortuné (Jourdain)*, *Pierre*

*Fabri*, *L'Art de Rhetorique (anonyme)* et *Gracien du Pont;* le deuxième quart — avant-garde de la Renaissance — a pour auteur didactique *Thomas Sibilet;* enfin, la dernière moitié du siècle — ou règne de la Pleïade — nous donne les préceptes de *Joachim du Bellay*, *Jacques Peletier* et *Pierre de Ronsard*.

Quant aux questions dont la solution ne se rencontre dans aucun de ces traités, nous y répondrons par des exemples pris chez les poètes qui ont écrit en la forme dont s'agit.

Il va de soi que tous les anciens textes sont scrupuleusement respectés, même dans leurs erreurs manifestes. Nous ne nous permettons de corriger que lorsque l'intelligence de la règle ou de son exemple pourrait souffrir de ces maladresses du copiste ou du typographe.

Néanmoins, nous soulignerons parfois certains mots qui, de cette manière, rendent plus clairs le texte ou l'application, notre but étant, avant tout, d'être compris.





# NOTICES SUR LES TRAITÉS DE POÉTIQUE

## MOYEN AGE

### Eustache Deschamps, dit Morel.

Né à Vertus, en Champagne, vers 1324, suivant d'autres vers 1340, Ecuyer, Huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, Bailli de Senlis, Gouverneur de Fismes. En latin, il prend le nom de : *Extacius de Campis ultrà Virtutum in Campania.*

*Ci commence l'Art de Dictier et de fère Chançons, Balades, Virelais et Rondeaulx.*

C'est le plus ancien Art poétique connu, en langue française. Nous l'avons reproduit d'après l'édition de G. A. Crapelet. Paris 1832.

Comme son maître et ami, Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps était musicien, ou, au moins, connaissait bien la musique :

. . . . . . et encores vous di
Que chanter par art de nature
Vous feray ; et doubler aussi.
Je vous monstreray la figure
Du contrepoint et la mesure
Des semi-brèves acorder,
De faindre la voix, de monter,
Et de deschanter à rebours.

*La leçon de musique.*

Conclusion d'Eustache Deschamps.

Item, semblablement et finablement pourra sçavoir un chascun qui de son noble couraige aura la musique naturele faire et amender par cest présent art, avecques son noble engin, toutes manières de *balades, rondeaulx, chançons baladées, serventois, sotes chançons, laiz, virelais et pastourelles* en regart aux exemples et articles cy-dessus escrips, et autres que l'on puet veoir en tel cas communément de ceulx qui mieulx et plus saigement le scevent et sçauroient mieulx faire que moy, qui suy rudes et de gros entendement, et soubz la correpcion des quelz je soubmet ce fait en est à leur amendement, en eulx suppliant que se aucune chose y a faicte moins suffisamment, ou que j'aye péchié contre l'art en aucune manère, ilz me veuillent ce pardonner en l'imputant à ma simplesse et ignorance, et le corrigent humblement pour honour de la science, et pour l'amour des aprantis ; car ce qui fait en est, a esté du commandement d'un mien très grant et espécial seigneur et maistre [1], auquel pour mon petit engin, ne autrement, pour l'obéissance que je lui doy excusacion n'eust pas eu lieu quant à moy. Et pour ce lui supplie très humblement qu'il veuille prandre en gré ce que j'en ay peu et sceu faire, et à moy pardonner mes faultes. Car qui fait ce qu'il puet et scet, au commandement de son seigneur pour ce que obédience vault mieulx que offrande, ne sacrifice, comme dit la Saincte Escripture, il doit estre prins en gré et tenu pour excusé.

Ce fut fait le 25e jour de novembre l'an de grace Nostre Seigneur mil CCC LXXX et douze [2].

Pour plus de détails sur E. Deschamps, voir la préface de l'édition Crapelet. La *Société des Anciens textes français* publie, en ce moment, les volumineuses œuvres complètes du poète Champenois.

1 Le roi Charles VI, probablement.

2 Deschamps n'est donc pas mort en 1370, comme le disent certains biographes. Il est constaté, d'ailleurs, qu'il vivait encore en 1404.

# Les règles de la seconde rectorique.

(Anonyme du XV[e] siècle.)

*Cy commencent les regles de la secōde rectorique. Cestass. des choses rimees, lesquelles sont de plus's tailles et de plus's fachons. Cy ꝯme lais, chans royaux, diz serventois, amoureuses balades, rondeaux, virelais, rotuenges, sotes chansons. Et plus's aultres choses descendans de la seconde recthorique. Et est dc̃e seconde rethorique, pour cause que la premiere est prosayque. Et affin que quiꝯques voulra soy introduire afaire aucuns diz ou balades, il convient que on les face selon ce que donnerent les premiers rethoriques dont aucuns sensuyvent.....*

Nous nous sommes servis de l'exemplaire unique, manuscrit sur velin de la bibliothèque nationale, F. fr. nouv. acq. 4237. 78 fol. de texte, lettrines en rouge et en bleu. Reliure en veau estampé sur ais de bois. L'ouvrage porte les ex-libris de Jean de Caulet, évêque de Grenoble, 1733, et d'Ambroise Firmin Didot, 1850. Ecriture gothique variée, tantôt calligraphiée, tantôt cursive.

Ce manuscrit a été décrit par Paulin Paris (Notice des manuscrits français, t. V, p. 48; Histoire littéraire de la France, t. XX, p. 774), et dans le catalogue de la Bibliothèque d'Ambroise Firmin Didot [1].

Firmin Didot constate que l'ouvrage n'est pas antérieur à 1411.

Si l'auteur des *Regles de la seconde rectorique* s'était assigné pour mission de jeter sur la poétique le plus d'obscurité et de confusion possible, il n'aurait pu mieux y réussir qu'il ne l'a fait dans cet ouvrage. Loin qu'on y trouve des éclaircissements pour l'intelligence des autres traités, ce n'est que par la connaissance complète de ces derniers qu'on parvient à démêler l'écheveau embrouillé sous les doigts du capricieux anonyme. Auprès de lui, Jehan Molinet est d'une clarté superbe.

Aussi ne nous servirons-nous pas des *Regles de la seconde rectorique* pour les discussions ou les recherches. C'est plutôt à titre de curiosité que nous reproduisons ses obscurs et insuffisants préceptes. Nous ne pouvions, d'ailleurs, passer sous silence une œuvre qui, chronologiquement, sert de trait-d'union entre Eustache Deschamps et Jehan Molinet, distants de près d'un siècle.

[1] Nous n'avons plus reproduit la liste de trouvères qui fait suite au titre (voir ce catalogue vol. de juin 1881, n° 25).

# Jehan Molinet

chanoine de Valenciennes, indiciaire de Bourgogne en 1474, † 1507.

*Cy commence un petit Traittie compile par maistre Jehan Molinet a linstruction de ceulx qui veulent aprendre lart de Rethorique.*

Manuscrit de la Bibliothèque nationale n$^{os}$ 7984/2159, F. fr ; in-4° de 32 feuillets parch. rel. maroquin rouge aux armes de Philippe comte de Béthune.

Belle écriture gothique, lettrines dorées. Rubriques en rouge et en bleu. L'exemplaire, comme l'atteste une inscription au verso du premier feuillet, a appartenu au dauphin François, fils du roi François I, mort à Tournon, le 12 août 1536.

Quelques erreurs d'un calligraphe ignorant — faciles à redresser d'ailleurs — dénotent que ce n'est pas le manuscrit original de Molinet. La première page de texte porte, au bas, les armes du roi de France. Or, il est manifeste que l'œuvre s'adressait à un seigneur bourguignon. Les exemples sont même parfois blessants pour les Français.

Voici la dédicace :

Pour ce que nouvellement comme jentens par vos gracieuses missives estes tire soubz lestendart de Cupido, le dieu damours, et que vous monstres honnoresst tout entrepris dardant desir desirez estre tresleal et chevalereux champion pour conquerre vre partie adverse et obtenir delle victore glorieuse : vous estes adressiet vers moy affin duser de lart de rethorique. Certes treshonnouress$^{t}$ et tant pou que jen ay en teste ne vo's y puet gaires ou pou aidier, vous en avez plus en la bouche q n'en scay mettre par escript. Ne la chalemele de pan qui abusa le roy midas, ne la fleute du dieu Mercure qui endormi le cler argus, ne la viele damphion qui repara les murs de thebes, ne aussi la harpe dorpheus qui ouvri les portes denfer neuret ensemble tele armonie ne si joyeuse resonance que vous treshonnoures$^{t}$ avez en bouche et en facon des voz tresnobles progeniteurs parens et oncles et germains en furent et sont si richement douez que les treshaulz et glorieux personnages de ce monde en ont este largement contentez, amoliez et adoucis, vo's forligneriez grandement se nen sentiez quelque estincelle. Que prouffiteront dont mes Rimes emprez

vostre vive eloquence. Ce sera paille emprez pur grain, plomb emprez fin or, eaue emprez vin, et obscure face de lune emprez respledissant soleil, mais affin de mieulx satisfaire à vos prieres et requestes que je tiens pour commandement, ie vous envoit ce petit traittie de rethorique tout chaudement forgie et faict a vostre contemplation, ouquel vous trouverez patrons, exemples, couleurs et figures de dittiers et tailles modernes qui sont maintenant en usage, comme lignes doublettes, vers sizains, septains, witains, alexandrins, et Rime batelee, Rime brisiee, Rime enchayennee, Rime à double queue, et forme de complainte amoureuse, rondeaux simples d'une, de deux, de trois, de quatre et de cinq syllabes, rondeaux jumeaux et rondeaux doubles, simples virelais, doubles virelais et repons, fatras simples et fatras doubles, balade commune, balade baladant, balade fatriste, simple lay, lay renforchiet, chant royal, serventois, riqueraque et baguenaude. De laquelle rhetorique, mon treshonnore S^r^, se cest chose qui gaires vaille, vous prendrez en gre, sil vous plaist, tant la fleur come la farine, tele que vostre treshumble et petit molinet a sceut tourner entre ses meules [1].

Nous avons reproduit, dans notre travail, le texte complet de Molinet. *Lart et science de Rethoricque*, qui va suivre, est, à quelques petites variantes près, la reproduction imprimée de l'œuvre de Molinet. Il a été établi, par des travaux récents, que les deux ouvrages n'en sont qu'un [2]. Certains chapitres ont été changés de place ; mais il n'y en a ni d'ajoutés, ni de retranchés. Nous signalerons les variantes, chaque fois qu'elles en vaudront la peine, nous servant à la fois du manuscrit et des éditions, pour la meilleure lecture possible.

## Henry de Croy.

*Sensuyt lart et science de Rethoricque pour faire Rimes et Balades.*

S'ensuyt lart et science de rethoricq pour cognoistre to' les termes, formes et patrons exeple, couleurs et figures de dictiers

[1] Cette manière d'équivoquer sur son propre nom, qu'on retrouve dans *la Ressource du petit peuple*, était très à la mode. Alain Chartier en avait fait autant, écrivant *Charretier*. (V. l'épigramme en tête de ses œuvres).

[2] Cf. Gaëtan Hecq. *Le Traittie de Rhetorique de Jehan Molinet.* Bruxelles, F. Hayez, 1893.

tailles modernes qui maintenant sont en usaige, cestassavoir, cōme lignes doublettes, vers sisains, vers septains, vers huytains : vers alexandrins rigmes batelee, rigme brisee : rigme enchainee, rigme a double queue, rigme en forme de coplaincte amoureuse, Rondeaulx simplex de une, de deux, de trois, de quatre et de cinq sillabes, Rondeaulx jumeaux et rondeaulx doubles, simple virlais, double virlais et respōse, fatras simples et fatras doubles, balades cōmunes, ballade balladante, ballade fratrisee [1], simple lay, lay renforce : chāt royal : servātoys riquerat [2] et baguenaude. De laquelle rethoricque ensuyvēt les exemples.

Colophon :

Cy finist lart et science de rethoricque de faire Rimes : et Ballades. Nouvellement imprime a Paris.

L'ouvrage est dédié au Roi Charles VIII.

Il existe plusieurs éditions. La plus ancienne est de 1493. Francisque Michel en cite trois autres, toutes in-4°.

Nous nous sommes servis de l'exemplaire in-16, sans date, nom d'auteur ni d'imprimeur, de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

La généalogie de la famille de Croy (*Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire du royaume des Pays-Bas*, par C. De Francquen) signale :

*Henri*, Sire De Croy, Comte de Château-Porcean et de Seneghem, Baron de Renty, Araines et Montcornet, Seigneur de Bar-sur-Aube ; Conseiller et Chambellan de Louis XII Roi de France ; *fils aîné de Philippe Ier* de ce nom, Sire de Croy, Comte de Château-Porcean, Baron de Renty, Seneghem, Araisnes, Beaumont, Arschot et Montcornet, Seigneur de Chièvres, Bierbeke et autres terres ; Pair de Hainaut, Sénéchal du Boulonnais, Chambellan de Louis XI Roi de France, et de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, Lieutenant-Général dans le pays de Liège, Gouverneur de Valenciennes, de Thuin et de Marchiennes-au-Pont, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel († 1511) ; *et de Jacqueline de Luxembourg*, Dame de Bar-sur-Aube (alliance de 1455).

*Henri* de Croy épousa *Charlotte de Châteaubriant*, Dame de Longni-en-Perche. Ils eurent huit enfants, dont un archevêque de Tolède, un évêque de Cambrai et un évêque de Tournai.

Henri de Croy mourut en 1514.

[1] Var. *fatrisee.*

[2] Var. *riquerac.*

Au moment où parut l'*Art de Rèthoricque*, Henri n'était pas encore le chef de la famille. Il ne le fut, d'ailleurs, que pendant trois ans ; ce qui explique le peu d'importance de sa carrière publique, comparée à celle de son père.

Crapelet a fait une réédition de l'*Art et science de rethoricque*. Nous l'avons confrontée avec l'exemplaire qui nous avait servi d'abord. Chacune de ces éditions, prise à part, est à peu près inintelligible.

Le titre de la première édition est orthographié comme suit : *Lart et science de rhethorique pour faire rigmes et ballades.*

En tête de l'ouvrage se trouve ce prologue.

Pour ce que nouvellemēt cōme je entēs Sire par vostre tresnoble engi:n et entendement estes tire soubz lestandart de Cupido et de Ven' les quelz gouvernent la temporalité selon lart de rhetorique pour parvenir a aprendre, cōcevoir et entēdre lart tresnoble de rhetorique. Et coucher par escript en beaulx termes par dictions et redargutiōs sil est besoing tant a la louenge de dieu et de nostre mere saincte eglise cōme par motelz, par verselz et autres louenges a lonneur de dieu et de ses saincts lesquelz sont fais et se font journellemēt en rhetorique par grās clercs et autres tāt en latin cōme en francois.

Sire pour passer tēps aucuneffois faisāt dictiers, rondeaulx joyeulx, balades ou responces. Il est de necessite que les roys et les princes y mettēt leur entendemēt pour aprēdre a parler, a dicter et a bien mettre par escript tāt es euvres de poeterie, semblablemēt en lāgue latine : pareillemēt a la langue frācoise theorique et vulgaire. Et cōme vrē treshūble et treobeissant subject et serviteur me suis ingere de vous presenter certains patrōs et exēples. Certes sire ce tāt peu que je vous presente ne vous peut gueres aider vous en avez plus en la bouche q̄ nen scauroye mettre par escript ne la chatemelle de pan qui abusa le roy midas, ne la flute de dieu mercure qui endormit le cler argus, ne la vielle de amphion qui repara les murs de thebes. Ne aussi la harpe de orpheus qui ouvrit les portes dēfer neurēt ensēble tel consonace ne si joyeuse armonie q̄ vous sire avez en sens naturel et acquis. Car vrē cōplexion et de vrē entēdemēt desirez savoir aprēdre, dicerner et entēdre la tresnoble sciēce de rhetorique. ...re se cest chose que gueres ne vaille vous prēdres en gre de vostre treshūble et tresobeissāt subject et serviteur henry de

croy lequel aucuneffois par maniere de passe temps si est bien voulu occuper.

Le colophon est :

Cy finist lart et rhetorique de faire rimes et balades imprime a paris le dixieme jour de may lan mil quatre ces quatre vigs et treize par anthoine verard libraire demourant a paris sur le pot nostre dame a limage sainct jehan levangeliste ou au palais au premier pillier devant la chapelle ou len chante la messe de messeigneurs les presides.

**Le jardin de plaisance et fleur de rhetorique. Imprime a paris le XXIX jour du moys doctobre mil cinq cens et cinq.**

In-4° goth., vignettes en bois.

L'auteur de ce traité se fait connaître sous le nom de **Linfortuné** que Pierre Fabri lui a conservé. Nous ferons de même. Ce pseudonyme paraît moins bizarre quand on se souvient qu'il fut adopté à l'époque de pleine faveur des doléances amoureuses. L'ouvrage est entièrement en vers, sauf les titres de chapitres qui sont, le plus souvent, en latin. Il s'y rencontre de tout : de la Grammaire, de la Rhétorique, de la Poétique, avec des exemples nombreux et étendus à l'appui de chacune des règles. Ce qu'il renferme de plus curieux, ce sont les poèmes qui fournissent la théorie en même temps que la pratique.

Nous nous sommes servis de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

L'œuvre est dédiée au roi Charles VIII, par ce rondeau inscrit en tête :

Hault protecteur vouloir tres magnanime
Roy, souverai dominateur terrestre
Le don te donne de sens pusilanime
Ta grant prudence mon vouloir examine
Qui pour servir ne demande autre maistre
Hault protecteur
Se indigne suis comme tel me desprime
De toy servir, vueilles ce cas remectre
Sur charite : puis mes faultes parmectre
Que ton bon sens autrement les exprime
Hault protecteur.

Il existe une autre édition, de 1547.

## Pierre Fabri *(Le Fevre).*

*En lhonneur, gloire, et exultation de tous amateurs de lettres et ignamment de eloquence.*

*Cy ensuyt le grant et vray art de plaine rethoricque, utile profitae et necessaire, a toutes gens qui desirent a bien elegantement parr et escripre, compile et compose par tres expert scientifique et vray rateur Pierre Fabri, en son vivant cure de Meray, et natif de Rouen; ar lequel ung chascun, en le lisant, pourra facilement et correctement composer et faire toutes descriptions cestassavoir en prose: me oraisos, lettres missives, Epistres, sermos Recitz collations et qstes. A toutes gens, et de to' estatz. Ite en Rithme, Chatz royaulx, allades, Rodeaux, Virelays Chasons. Et generalement de toutes rtes tailles et manieres de copositio. Imprime à Roue, le XVII ur de Janvier mil CCCCC XXI avant pasques, Pour Symon ruel libraire demeurat aud' lieu au portail des libraires.* (In-4° goth.)

Autre édition :

. . . . . *On les vend a Paris, en la rue neufve nostre Dame, a seigne Sainct Nicolas, en la boutique de Pierre Sergent.*

Colophon :

Cy fine le secod livre de vraye rettorique. Nouvellement prime a Paris, le septiesme jour de novembre mil ciq cens XXIIII. (In-12 goth.).

Nous nous sommes servis de ces deux éditions. Exemplaires de la Bithèque nationale.

l existe d'autres éditions dans la première moitié du XVI[e] siècle.

Le premier livre de Fabri est un traité de Rhétorique, où il n'est ques- que de la prose, ainsi que l'annonce le titre. Dans le second livre, teur donne toutes les règles de la poétique la plus tourmentée, com-uée, enchevêtrée que puisse produire l'exaspération de vieilles auto- à la veille de s'écrouler. Dans ce traité, l'art gothique se détruit nême, par l'excès des minutieuses précautions qu'il prend pour se server. Il faut plus que de la patience pour lire Pierre Fabri.

es exemples sont ordinairement tirés d'Alain Chartier, de Frère Alexis, Grand Guillaume, de Molinet, de Meschinot, de l'Infortuné.

Auguis *(Collection des poètes français depuis le XII[e] siècle jusqu'à Malherbe)*, croyant éditer des vers de Pierre Fabri, n'a fait que reproduire les règl rimées de l'Infortuné éparses dans l'ouvrage, encore qu'elles y soie toujours précédées du pseudonyme de leur auteur.

## L'art de rhetoricque pour rimer en plusieurs sortes de rimes.

Sans date, nom d'auteur, ni d'imprimeur. Edition in-8°, gothique, r dité par M. Anatole de Montaiglon.

Ce traité est manifestement du commencement du XVI[e] siècle. Nous extrayons peu de chose : il ne nous apprend rien que nous ne trouvi dans Molinet, l'Infortuné ou Fabri. La règle et l'exemple se confonde comme dans l'Infortuné.

Le titre est répété de cette manière :

*L'art de rhetoricque pour apprendre à ditter et rimer en plusieurs manières.*

Au cours de notre travail, nous indiquerons cette source par les mo *L'art de rhetoricque.*

L'auteur dit, en terminant :

Pardonnez moy se j'ay failly
Je n'ay faict ce traicte sinon
Que pour aprendre ung mien amy.

Nous nous sommes servis de l'édition de M. Anatole de Montaig dans la collection elzévirienne.

## Gracien du Pont.

*Art et science de rhetorique metriffiee avec la diffinitiō de s lephe, pour les termes qui doibvēt synalepher, et de leurs except Les raysons pourquoy synalephent, et pourquoy nō. Choses en nō specifiees, ny elucidees, par les autheurs qui ont cōpose par cien du Pōt, escuyer, seigneur de Drusac....*

*Nouvellemēt imprimee aud Tholose, par Nycolas Vieillard,*

L'exemplaire qui nous a servi, appartient à la Bibliothèque nati Inv. Réserve Ye. 201.

# RENAISSANCE

A quelle époque faut-il fixer la Renaissance littéraire ? Cette question peut se discuter différemment, suivant le point de vue auquel on se ce. En ce qui concerne la poétique, la Renaissance commence au mo-nt où les vieilles formes romanes cèdent le haut du pavé à l'imitation modèles grecs et latins, ainsi qu'à l'importation italienne. Il ne faut attendre que les formules traditionnelles aient totalement disparu — serait trop retarder l'époque de rénovation — il suffit que les poètes ne tiennent plus exclusivement, et accusent leur prédilection pour la le nouvelle. Clément Marot et Mellin de Saint Gelais, par la faveur aquelle ils la tiennent, autant que par le goût dont ils font preuve l'emploi des anciens outils gaulois (qu'ils savent débarrasser de leurs series byzantines), marquent le premier pas de la Renaissance. Cette poétique s'ouvre donc dans le deuxième quart du XVI^e siècle. Son pre- auteur didactique est Thomas Sibilet.

## Thomas Sibilet.

existe plusieurs éditions ; la première a pour titre :

*rt poetique francoys, pour l'instruction des jeunes studieux et re peu avancez en la poesie francoyse, avec le Quintil horatian la defense et illustration de la langue francoyse, auquel est ré a la fin un recueil de poesie francoyse pour plus facilement ndre ledit art. Paris, V^e François Regnault, 1555.*

autre édition, postérieure de vingt et un ans, est intitulée :

*rt poëtique françois, pour l'instruction des studieux, desirans enir à la perfection de la Poësie Françoise, Avec le Quintil atian, sur la defense et illustration de la langue Françoise. u et augmenté nouvellement — A Lyon, par Benoist Rigaud,*

st l'édition dont nous nous sommes servis. L'exemplaire appartient nsieur Hector de Backer.

Quintil Horatian n'a pas de rapports avec l'art poétique auquel il ite. C'est une critique, ou plutôt un dénigrement systématique que

ait Charles Fontaine (1513-1517) de l'ouvrage de Joachim du Bellay : *La deffence et illustration de la langue francoyse* [1].

*Horatien*, au XVI[e] siècle, était une sorte d'adjectif qu'il faut traduire par *dont parle Horace; selon Horace.*

*Quintil*, ou plutôt *Quintilius* est un critique dont le poète latin faisa grand cas :

> Quintilio si quid recitares : « Corrige, sodes
> « Hoc, aiebat, et hoc » — melius te posse negares
> Bis, terque expectum frustra, delere jubebat,
> Et male tornatos incudi reddere versus.
> Si defendere delictum, quam vertere, malles,
> Nullum ultra verbum aut operam insumebat inanem ;
> Quin, sine rivali, teque et tua solus amares.
>
> Horat. Ars poët. V. 438.

Le poète Quintilius, de Cremone [2], fut aussi l'ami de Virgile.

Dans l'édition qui nous occupe, Fontaine consacre, d'abord, deux c pitres au : *Quintil sur la Defense et illustration de la langue françoise* ; le tr sième chapitre est un : *Quintil sur l'Olive, Sonnetz, Anterotique, Odes et l Lyriques de I. D. B. A.* L'ensemble s'appelle : *Quintil censeur.*

Nous reparlerons d'*Horatien*, quand nous nous occuperons de *Ja Peletier.*

L'art poétique est suivi — après le *Quintil* — d'un : *Autre art poet reduit en bonne methode.* Chacun des paragraphes est une *Abreviation*, a tableaux synoptiques, des préceptes de l'*Art* principal. Enfin, vient *Traité touchant la poinctuation et les accents* par [Estienne] Dolet.

Sibilet date son *Art poëtique* du 27 juin 1548, à Paris.

## Joachim du Bellay.

*La Deffense et illustration de la Langue Francoyse* de du B est, dans sa seconde partie, un traité de la poésie considérée, surt au point de vue esthétique. Cet ouvrage fut publié en 1549.

Nous en avons extrait quelques paragraphes.

Comme nous l'avons dit, l'œuvre de J. du Bellay fut l'objet d'une tique acharnée de la part de Charles Fontaine, qui y consacra le Q

[1] Dans ce dernier ouvrage, du Bellay, lui-même, attaque Marot, Her Saint Gelais.

[2] Ne pas confondre avec Quintilien, auteur de *De Arte oratoria.*

*censeur.* Du Bellay avait peut-être, lui-même, inspiré le titre de cette critique, en disant :

Je voudroys... que tous roys et princes deffendissent de non mettre en lumiere œuvre aucun... si premierement il n'avoit enduré la lyme de quelque scavant homme, aussi peut adulateur qu'etoit ce Quintilie, dont parle Horace en son art poëtique.

Parmi les reproches puérils de Ch. Fontaine, figure celui d'avoir ainsi féminisé en Quintilie, le nom de Quintilius, dont le critique fait Quintil. (Voyez : *Thomas Sibilet.*)

Voici la conclusion de *la Deffence et illustration :*

Or sommes nous, la grace à Dieu, par beaucoup de perilz et de flots etrangers, renduz au port, à seureté. Nous avons échappé du milieu des Grecz, et par les escadrons romains penetré jusques au seing de la tant desirée France. La donques Francoys, marchez couraigeusement vers cete superbe cité romaine, et des serves depouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez voz temples et autelz. Ne craignez plus ces oyes cryardes, ce fier Manlie et ce traitre Camile, qui soubz umbre de bonne foy, vous surprenne tous nudz contans la rançon du Capitole. Donnez en cete grece menteresse, et y semez encor' un coup la fameuse nation des Gallogrecz. Pillez moy sans conscience les sacrez thesors de ce temple Delphique, ainsi que vous avez fait autrefoys ; et ne craignez plus ce muet Apollon, ces faulx oracles, ny ses flesches rebouchées. Vous souvienne de votre ancienne Marseille, secondes Athenes, et de votre Hercule Gallique, tirant les peuples apres luy par leurs oreilles avecques une chesne attachée à sa langue.

Nous nous sommes servis de l'édition de Paul Ackerman, Paris, Crozet 1839.

## Jaques Peletier.

*L'art poetique de Jaques Peletier du Mans, departi an deus livres. A Monsieur Zacharie Goudart. Lyon, Jan de Tournes, e Guil. Gazeau 1555.*

Ce n'est pas la seule édition. Nous nous sommes servis de l'exemplaire

de la Bibliothèque royale de Bruxelles. *L'Art poetique* est suivi de quelques poèmes de l'auteur.

Peletier était de cette école des réformateurs de l'orthographe, qui, heureusement, ne firent pas prévaloir leur manière d'écrire. Il est l'auteur d'un ouvrage sur *l'Ortografe françoese*.

Dans son *Art poetique*, Peletier (p. 56), se dit l'auteur d'un *Democrite Horacien* (voyez notre notice sur Th. Sibilet), que nous n'avons pu retrouver. Serait-ce l'*Art poetique* lui-même auquel il donne ce sous-titre, dans la phrase : « *Qui a pu me dire le miserable autheur du Democrite Horacien ?* » Quoi qu'il en soit, voici le passage d'Horace dont l'écrivain Manceau a dû s'inspirer :

Ingenium misera quia fortunatius arte
Credit et excludit sanos Helicone poetas
Democritus, bona pars non ungues ponere curat,
Non barbam ; secreta petit loca ; balnea vitat.
Nanciscetur enim pretium nomenque poetæ,
Si tribus Anticyris caput insanabile nunquam
Tonsori Licino commiserit.

Q. Horat. Flacci de Arte poet. [1] V. 295 et seq.

La devise de J. Peletier est : *Moins et Meilheur*.

## Pierre de Ronsard,

Gentilhomme Vendosmois.

*Abrégé de l'Art poëtique. A Alphonse Delbenne, abbé de Haute-Combe en Savoie,* circa 1565.

Nous nous sommes servis de l'édition de Prosper Blanchemain. Paris 1858-66.

Ronsard dit, dans son traité :

Si tu comprens ce abbrégé, lequel en faveur de toy a esté en trois heures commencé et achevé.

Il faut en conclure que Ronsard écrivait étonnamment vite, car on ne pourrait, dans le même temps, copier seulement les parties principales de son œuvre.

[1] Peletier est aussi l'auteur d'une traduction en vers français de cette *Epitre d'Horace aux Pisons*.

CROSTICHE

## Henry de Croy.

*Dédicace de lart et science de rethoricque au roi Charles VIII.*

Comme tresor florissant par nature
Hault triumphant par eterne fabricque
A vous hõneur tresx̄rien roy puissant
Resplendissant soubz science autentique
Louer on doibt tel sens tãt magnifique
En rethoricque quant on y prent pasture
Sens est parfaict adjoustant sa musicque
Dont fault venir aux termes cõtestant
Equivocant cognoissant la droicture
Comme tresor etc.
Vaut il pas mieulx adjouster la replicque
A composer quãt lengin sy procure
Lœuvre parfaict le cas est cognoissant
O quel regnon quant le sens bien saplicque
Yeulx regardez fuyez la chose inicque
Sans repugner les termes de droicture
Comme tresor etc.
Visez musez de hault en bas lysez
Nom et surnom du roy vous trouverez
Charles huytiesme q̄ dieu doint bonne vie
Et en la fin la joye parfournie.

*Acrostiche en rondeau de C. Marot.*

Comme Dido, qui moult se courrouça
Lors qu'Eneas seule la délaissa
En son pays ; tout ainsi Maguelonne
Mena son deuil : comme très-saincte et bonne
En l'hospital toute sa fleur passa.
Nulle fortune oncques ne la blessa ;
Toute constance en son cueur amassa,
Mieulx espérant : et ne fut point félonne
Comme Dido.
Aussi celuy qui toute puissance ha,
Renvoya cil, qui au bois la laissa
Où elle estoit : mais quoi qu'on en blasonne,
Tant eut de deuil que le munde s'estonne
Que d'un coulteau son cueur ne transpersa,
Comme Dido.

Cette forme de l'Acrostiche servit souvent aux auteurs à signer leurs œuvres, comme le fait ici C. Marot. Pierre Gringore, surtout, en usa très fréquemment.

En recherchant attentivement les Acrostiches, dans les vieux poèmes, on y rencontre souvent, ou le nom de l'auteur d'une œuvre anonyme, ou celui de la dame à qui s'adressent des vers amoureux. C'est une cryptographie naïve qui fut très en faveur.

## Joachim du Bellay.

.... est en un epigramme, ou quelque autre œuvre poétique, une certaine élection des lettres capitales, disposées en sorte qu'elles portent ou le nom de l'autheur, ou quelque sentence.

...... Quand à la disposition des Lettres capitales, Eusebe, au livre de *la preparation evangelique*, dit que la sybille Erythrée avoit prophetizé de *Jesuchrist,* preposant à chacun de ses vers certaines lettres, qui declaroint le dernier advenement de Christ. Les dites lettres portoint ces motz : *Jesus*, *Christus*, *Servator*, *Crux*. Lez vers feurent translatez par saint Augustin (et c'est ce qu'on nomme *les XV signes du jugement)* lesquelz se chantent encor' en quelques lieux. Les Grecz appellent cette preposition de lettres au commencement des vers ἀκροστιχίς. Ciceron en parle au livre *de Divination*, voulant prouver par cete curieuse diligence, que les vers des sibylles etoint faits par artifice et non par inspiration divine. Cete mesme antiquité se peut voir en tous les argumens de Plaute, dont chacun en ses lettres capitales porte le nom de la comedie.

ACTEUR

Voyez : *Fatiste.*

ALLITÉRATION

L'Allitération consiste en la répétition de certaines lettres dans deux ou plusieurs mots. Elle peut exister concurremment avec l'Assonance ou avec la Rime, à laquelle, d'après certains auteurs, elle apporte, alors, une sorte d'appoint. C'est ainsi que Jehan Molinet conseille comme Rimes plus riches, les suivantes :

Fureur ; Sévérité ; Humilité ; Vaillance ; Dévotion ; Pureté.
Faveur ; Sérénité ; Hostilité ; Vengeance ; Dérision ; Povreté.

AMOUREUSE

Voyez : *Chanson amoureuse.*

AMOURS

De nombreux poètes et poétereaux de la seconde moitié du XVIe siècle onnèrent ce titre à des recueils de petites pièces amoureuses, le plus ouvent imitées de Pétrarque.

NAGRAMME

## Joachim du Bellay.

J'ay bien voulu, et ne me semble mal à propos, montrer l'anti-uité de deux choses fort vulgaires en notre langue, et non moins ıcienne entre les Grecz : l'une est cete inversion de lettres en un opre nom, qui porte quelque devise convenable à la personne, omme en FRANÇOYS DE VALOYS, *de façon suys royal* ; ENRY DE VALOYS, *roy es de nul hay*. L'autre est en un epi-amme, ou quelque autre œuvre poëtique, une certaine election s lettres capitales, disposées en sorte qu'elles portent ou le nom l'autheur, ou quelque sentence.

(Voyez : *Acrostiche*).

Quand a l'inversion de lettres, que les Grecz appellent *αναγραμ-τισμος*, l'interprete de Lycophron dit en sa vie : en ce tens la rissoit Lycophron, non tant pour la poësie que pour ce qu'il soit des Anagrammatismes ; exemple du nom du roy *Ptolomée* : *λεμαῖος, απο μέλιτος*, c'est à dire emmiellé, ou de miel ; de la ne *Arsinoë*, qui fut femme dudit Ptolomée, *ἀρσινόη, ηρας ἴον*, st à dire la violette de Juno. Artemidore aussi le Stoïque a sé en son livre *des songes* un chapitre de l'Anagrammatisme, il monstre que par l'inversion des lettres on peut exposer les ges.

ISTROPHE

oyez : *Ode.*

ARBALÉTRIÈRE

## Les regles de la seconde rectorique.

*Item aut' taille dune arbalestriere reale sans refrain de contrainte.*

BALADE.

Pour aournez larbalestre nobile
Et pour parler de sa grāt excellence
Se doit tout cuer qui a ce est abile
Si employer que de tout science
De tout honneur et parfaitte bonte
Le doit couvrir sans nulle faucete
Car larbalestre est de tel efficace
Con ne lui puet donner trop de beaute
Pour nes un sens qui en teste fantasse

Larbalestre est un joiel sy utile
Que tout homme qui en sa corpulence
En cuer user doit avoir sens fertile
De vray secret aourne de prudence
Et son arbrier doit estre dequite
Son arc de paiz et de vallance ente
Corde avoir doit aouvree de grace
Estrier poissant de vertus enchante
Et de raison le lien qui labrace

En larbrier A cinq vrais poins demiagile
Nontrant a tous chemin de providence
Puis y a clef qui sainctement compile
Le doulz agnel de la divine essence
Puis y a cours de pure verite
Fontainne aussi plainne de humilite
Nois de deduit et serre qui compasse
Contricion est cleu de seurete
Plume ou cordel qui tresperce la casse

Apres en larc qui ne doit estre vile
A aux deux bous corne dequipolence
En la corde faut une trenque file
Qui soit loyal sans nulle difference
Et a lestrier faut lit de charité

Et un cuiret couloure de pite
Vire de droit atintee et en face
Penons royaulz et coffin cōforte
De bon espore qui desconfort efface

En larbalestre A de biens plus de mile
Qui les porroit raconté en sentence
Car le fil dieu come personne humile
Fist de son corps arbrier par aparence
Et de ces bras arc de gratuite
De son beau chief estrier puis poulie
Fu des iuifs de croc par longue espace
De lanche fu son coste entame
Dont descendi sang et eaue a grāt trace

Princes royaulx nous fumes rachete
Par le doulz arc qui en crois fu pene
Et fu lorgueil boute jus de sa place
Par le beau trait des cieulx administre
Aux cuers humains fragiles comme glace.

Nous ne voyons dans ce poème qu'un serventois, (Voyez ce mot). Le nom d'*Arbaletrière* semble se rapporter au sujet traité, et non à la forme adoptée par l'auteur.

ARBRE FOURCHU

## Thomas Sibilet.

Voyez : *Lai*.

ARITHMÉTIQUE

## Eustache Deschamps.

### *De Arismétique.*

*Arismétique* est science de gecter et compter par le nombre de ıngorisme et autre nombre commun, et de mesurer et arpenter es terres, les boys et choses semblables, pour sçavoir la haul-eur des choses en alant vers le ciel ; la largeur des eaues et des ivières, la parfondeur des puis et des concaves de la terre ; de ;avoir les heures, les temps, les minutes, et les momens pour ;avoir le commencement des jours et des nuis, des sepmaines,

des moys et des ans ; pour venir au grant miliaire et sçavoir par ce nombre, en querculant, la révolution des temps et congnoistre le cours du souleil et de la lune, et du zodiaque ; sçavoir la manière du poys et de la loy des monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi-dragmes et les empirances. Et à venir par gecter et compter en montant et multipliant son nombre de la plus petite somme jusques à la plus grande et haulte. Et pour congnoistre selon les espaces des charpenteries, à veoir les cours des toiz par un descours seulement, quans milliers de clou et de late et d'étieulle il aura sur un toit, et ainsi des autres choses en ce cas. Et cest art appartient assez sçavoir aux monnoyeurs et changeurs, et si fait-il bien aux astronomiens pour les jugemens de leur science.

ARTS LIBÉRAUX

## Eustache Deschamps.

*Ci commence l'Art de Dictier et de fère Chançons, Balades, Virelais et Rondeaulx.*

*Et comment anciennement nul ne osait apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez, se il n'estoit noble.*

Entre les sept ars et sciences par lesquelles le présent mond[e] est gouverné, et qui sont appellez ars libéraulx, pour ce qu[e] anciennemment nul, se il n'estoit libéral, c'est-à-dire fils de nobl[e] homme, et astrait de noble lignie, n'osoit aprandre aucun iceul[x] ars, c'estassavoir : *Gramaire, Logique, Réthorique, Géométrie, Arismétique, Musique*[1] *et Astronomie.* Lesquelz ars trouva d[u] tiers aage du monde, et au temps de Habraham, Zoroastres, q[ui] régnoit en Baterie.

Voyez : *Grammaire, Logique, Rhétorique, Géométrie, Arithmétique, Musiqu[e], Astronomie.*

ASSONANCE

Voyez : *Rime en Goret.* (P. Fabri).

[1] Ainsi qu'on le verra, Eustache Deschamps range la Poétique dans la *Musiq[ue]*

ASTRONOMIE

## Eustache Deschamps.

*Astronomie* est une science de la congnoissance des estoilles et des sept planectes erratiques et principales ; c'estassavoir : Mars, Mercurius, Saturnus, Jupiter, Sol et Luna ; de leurs influences et disposicions selon leurs qualitez et conjunctions en divers signes, et leurs opposicions, pour jugier des inclinacions naturelles des hommes selon leur nativité, et aussi des fertilitez ou stérilitez des terres et des fruis, des champs ; et des froiz, des sentez et maladies des gens et des bestes ; de sçavoir le compost du souleil et de la lune ; de partir les ans et trouver les bisextes et les conjunctions des lunes pour ordonner leurs saingnies, et les temps de prandre médicine, et autres choses qui de ce se despendent.

AUDENGIÈRE

## Les règles de la seconde rectorique.

*Item autres tailles de laisses douzainnes qui sont nõmees audengieres.*

Au temps que li frileux audengier se Vnioit
Fu yver ou este tousiours tronchoit de froit
Et entre ses gambes un vies terin portoit
Raimbergue le sievoit de charbon lemplissoit
Tant nen povoit bour ne tant nen alumoit
Quil ne lestron defist pource quil lui cheoit
Roupies par son nes son menton sempeloit
Et robes et drapeaux trestous en pourrissoit
On en veoit le flos partout ou il passoit
A ces esbarlestries bel exemple moustroit
De traire aux roupies. Qui de ce ne men croit
Sy le voit demander ou pays ou cestoit.

Cette partie du manuscrit étant disposée en deux colonnes, les vers, rop longs pour s'encadrer en entier, ont été coupés en deux. Nous les vons retablis dans la forme qui leur convient.

AGUENAUDE

## Jehan Molinet.

Baguenaudes sont coupletz faicts à voulente tenant certaines quantitez de sillabes sans rime et sans raison, de ce mode pou recommande ymo repulse de bons ouvriers fut en son temps moult auctorise maistre iehan de Wissocq [1].

*Exemple.*

Qui veult tresbien plumer son coq
Bouter le fault en ungs houseau
Qui boute sa teste en ung sac
Il ne voit goutte par le trau
Sergens prennent gens par le nez
Et moustarde par les deux bras
Plustost queurt le soleil a pied
Que ne faict le lievre a cheval
Pourquoy faict on tant de harnoys
Quant les gens sont armez descaille
Se vous avez maulvaise femme
Boutez sa teste en ung soufflet
Sen faictes un maillet de faulch
Jamais plus ne seras mehault [2]

BALLADANT

Voyez : *Rime batelée* et *Rhétorique batelée*.

Nous croyons que M. Ernest Langlois [3] est dans le vrai, lorsqu'il propose de considérer *balladant* comme une corruption de *batelant*.

BALLADE

*Etymologie* : Flavius Vopiscus, biographe latin du IIIe siècle, parle en ses œuvres de *ballistea*, chansons qu'on chantait en dansant. Le verbe latin *ballare* et le grec βαλλιζειν nous donnent amplement l'étymologie du mot

[1] H. DE CROY écrit *Virtoc*.

[2] Ces derniers vers sont donnés, comme suit, par HENRY DE CROY :

Se vous avez mauvaise femme
Boutez sa teste en ung souflet
Sans lui bailler point de souflet
Si en faictes mailles de faulx
Jamais plus ne seras mehaulx.

[3] Ernest Langlois. *De artibus rhetoricæ rhythmicæ*. Paris, Emile Bouillon, 1890.

passé dans les dialectes de l'Espagne *(Balata)*, de la Provence *(Balada)*, de l'Italie *(Ballata)*, et dans la langue d'oïl *(Balade* ou *Ballade)*.

*Origine.*

La Ballade nous vient des arabes d'Espagne par les provençaux. Voir sur ce point : Ginguené, *La Poésie italienne*. Ticknor, *Histoire de la poésie espagnole*, Angelo de Gubernatis, *Histoire universelle de la littérature*.

M. Ginguené nous apprend que :

Lorsqu'au XI[e] siècle, plusieurs seigneurs français, appelés par le roi de Castille Alphonse IV, époux d'une française (Constance, fille de Robert I, duc de Bourgogne), l'eurent aidé à faire la guerre aux maures et à leur reprendre Tolède (1085), un grand nombre de français, gascons, languedociens, provençaux s'établirent en Espagne. Les arabes, vaincus dans Tolède, y étaient restés soumis à la domination espagnole. La civilisation des maures eut une grande influence sur celle de leurs vainqueurs, et leur poésie, en particulier, fut imitée par les gentilshommes de la cour qui en rapportèrent les formules en France.

Pasquier dit, dans ses *Recherches de la France :*

Quant aux poètes provençaux et de Languedoc, ils se trouvèrent de tel poix que les italiens, sobres admirateurs d'autruy, sont contraincts de reconnaître tenir leur poesie en foy et hommage d'eux : Ainsi le trouverez-vous dans Pierre Bembe en ses *proses*, dans Speron Sperone en son *traité des lãgues*. Puisqu'ils le confessent, il faut les en croire.

« Il est d'usage, dans l'arabe vulgaire, d'accompagner les vers par la « musique, et parfois par la danse. Les érudits ont donné le nom de *Zegel* « à ces Ballades. »

Angelo de Gubernatis, *Storia universale della Letteratura*.

Voici, sur ce sujet, une note dont nous sommes redevables au Père Henri Lammens, S. J., orientaliste distingué :

« Il existe en arabe plusieurs variétés de Ballades. Le *Zajal* [1] et le « *Mowachcha* ont surtout des rapports frappants avec la Ballade romane. « Il me semble important de faire remarquer que ce genre est d'origine « *andalouse* [2]. C'est à leurs coreligionnaires d'Espagne que les arabes orien- « taux l'ont emprunté.

[1] « Le peuple prononce *Zegel.* »

[2] « On sait que les arabes étendaient le nom d'Andalousie à l'Espagne entière. La Ballade y florissait dès le III[e] siècle de l'Hégire. »

« Ibn Khaldoun, dans ses *Prolégomènes*, parle du Zajal et en donne des « exemples. Le Zajal proprement dit se compose de couplets ou de « stances régulières ; la rime du dernier vers de la première stance se « répète à la fin de chaque stance. Le Père Checko, S. J., dans son *Cours* « *de littérature arabe*, en cite un exemple emprunté aux nomades des déserts « de Syrie.

« Le *Mowachcha*, toujours destiné à être chanté, débute par deux vers « qui sont comme l'*Envoi* et dont les hémistiches doivent rimer ensemble. « Les stances sont de cinq vers : les trois premiers riment ensemble (leurs « hémistiches également [1]) et les deux derniers sont sur la même rime « que l'Envoi.

« Voilà l'idée générale ; car ici encore on compte de nombreuses va- « riétés. Ainsi le célèbre Safi-ad-Din-al-Hilli, qui vivait sous les derniers « princes ayoubites, a des Mowachcha de trois stances à trois vers : Le « premier vers de chaque stance rime avec le premier vers de la pièce ; « la dernière stance a un vers surnuméraire sur la même rime que le pre- « mier vers. De plus, il y a des répétitions de mots à des endroits déter- « minés, etc.

« Ces genres sont très connus en Égypte. Le Liban les connaît aussi — « moins la polissonnerie de la muse égyptienne. Le *Divan* [2] *du curé Nicolas*

[1] La rime à l'hémistiche conduit à notre *Ballade balladant* (voyez ces mots).

[2] La véritable signification de ce mot *Divan* nous ayant paru intéressante à connaitre, à cause des rapprochements possibles avec les termes de notre littérature, nous avons demandé au Père Lammens les éclaircissements qu'on va lire :

« Divan vient de l'arabe *dîwân*, mot d'origine persane et prononcé, à la turque « *divan*. La première signification de ce mot est *registre* où l'on inscrivait la solde « des soldats et les pensions ou traitements des employés. Les arabes, en faisant « la conquête de la Perse, y trouvèrent l'organisation des bureaux, à eux complè- « tement inconnue ; ils adoptèrent le nom et la chose.

« De cette première signification dérive la seconde : *lieu où se tiennent les écrivains*, « le bureau lui-même, le *conseil* ; de là : le Divan impérial, ou conseil des ministres « de l'empire ottoman.

« 3° *Coussins* sur lesquels siègent les ministres au conseil, puis sofa, canapé et « par extension, *salon*. Ainsi, en Orient, le visiteur est introduit au « divan ».

« 4° *Recueil des œuvres d'un poète*.

« Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit possible de rapprocher nos *Cours* « *d'amour* des *divans*. Les cours arabes avaient des institutions analogues aux cours « d'amour, aux joûtes de poésie légère, très légère, même ; mais ces réunions « strictement privées, n'avaient jamais lieu devant le divan, institution officielle. « Dans le *Kitab alagânî*, nous assistons à ces fêtes intimes, où le prince, en né- « gligé, au milieu de quelques familiers, triés sur le volet, écoute des chants et de « déclamations légères, au bruit des coupes qui s'entrechoquent. Ces réunions « datent, au moins du VIIIe siècle de J.-C., du règne de Yazid Ier, deuxième calife « omiade de Damas. » (Voyez : *Puy*.)

« en renferme de nombreux exemples. Dans les *Prairies d'or* de Masoudi
« (mort en 346 de l'Hégire), il n'y a pas de specimens du Zajal que l'Orient
« ne connaissait pas encore. »

*La Ballade au XIII[e] siècle.*

## Adam de la Halle.

Li dons maus me renouvele,
Avœc le printans
Doi jou bien estre chantans,
Pour si jolie nouvele
C'onques mais nus pour si bele,
Ne plus sage ne meillour,
Ne senti mal ne dolour.
*Or est ensi*
*Que j'atenderai merchi*

Au dessus de me querele
Ai este deus ans
Sans estre en dangier manans
De Dame ou de Damoiselle.
Mais vair œil, blanche maissele
Rians et vermeille en tour.
M'ont cange cuer et vigour
*Or est ensi*
*Que j'atenderai merchi.*

Cant grate kievre ou gravele
Qu'elle est mal gisans.
Si est il d'aucuns amans
Tant joue on bien et revele
Que d'une seule estinchele
Esprent en ardant amour
Je fui espris par tel tour
*Or est ensi*
*Que j'atenderai merchi.*

Dous vis, maintiens de puchele
Gras cors avenans,
Vers cui cuers durs caymans
De joie œuvre et esquartele

Mar fui a le fontenele
Ou je vous vis l'autre jour,
Car sans cuer fui au retour
*Or est ensi*
*Que j'atenderai merchi.*

Sans envoi.

## Eustache Deschamps [1].

Or sera dit et escript cy-après la façon des balades ; et premièrement est assavoir que il est balade de huit vers dont la rubriche est pareille en ryme au ver antesequent, et toutefois que le derrain mot du premier ver de la balade est de trois sillabes, il doit estre de onze piez, si comme il sera veu par exemple cy-après, et se le derrenier mot du second ver n'a que une ou deux sillabes, ledit ver sera de dix piez ; et se il y a aucun ver coppé qui soit de cinq piez, cellui qui vient après doit estre de dix.

Exemple sur ce que dit est :

— *Balade de huit vers couppez.* —
Je hez mes jours et ma vie dolente,
Et si maudis l'eure que je fu nez ;
Et à la mort humblement me présente
Pour les tourmens dont je suy fortunez ;
Je hez ma concepcion,
Et si maudi ma constellacion,
Où fortune me fist naistre premier,
Quant je me voy de tous maulx prisonnier.

Et est cette balade *léonime* [2] parce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entière, aussi comme *dolente* et *présente ; conception* et *constellacion.*

*Autre Balade.*

De tous les biens temporels de ce monde
Ne se doit nulz roys ne sires clamer,
Puis que telz sont que fortune suronde,
Qui par son droit les puet tonldre ou embler ;

[1] Eustache Deschamps écrivit 1175 Ballades.
La plupart ont 3 strophes ; d'autres en ont 4 ou 5. Dans ce cas, il les nomm[e] parfois *chançons roiaux*. (V. Chanson royale).
[2] Voyez : *Rime léonine.*

Le plus puissant puet l'autre déserter,
Si qu'il n'est roy, duc, n'empereur de Romme,
Qui en terre puist vray tiltre occuper,
Ne dire sien, fors que le sens de l'omme.

Ceste balade est moitié *léonime* et moitié *sonant,* si comme il appert par *monde,* par *onde,* par *homme,* par *Romme,* qui sont plaines sillabes et entières. Et les autres sonans tant seulement, où il n'a point entière sillabe, si comme : *clamer* et *oster,* où il n'a que demie sillabe, ou comme seroit *présentement* et *innocent.* Et ainsi ès cas semblables puet estre congneu qui est *léonime* ou *sonnant* [1].

## Jehan Molinet.

Ballade commune doit avoir refrain et troys couples et lenvoy de *prince,* le refraī est la derniere ligne des dis couplets et de lenvoy auquel refrain se tire toute la substance de la balade ainsi que la sajette au signe du Versail et doibt chascun couplet par rigueur dexamen avoir autant de lignes que le refrain contient de sillabes [2]. Se le refrain a viii sillabes et la derreniere est parfaicte, la balade doit tenir forme de vers huytains. Se le refrain a ix [3] sillabes, les couples serōt de ix lignes dont les quatre premieres se croisent, la cinquieme, la sixieme, la huitieme, sont de pareilles terminatiōs differente aux premiers. Et la septieme neufvieme lignes pareilles en consonance et distinctes a toutes autres. Si le refrain a x sillabes les coupletz de la balade seront de x lignes, dont les quatre premières se croisent : la cinquieme pareille a la quatrieme, la sixieme, la septieme et la neufvieme de pareille termination. La huytiesme et la dixiesme egalles en consonance. Se le refrain a xi sillabes les coupletz auront xi lignes, les quatre premieres se croysent la cinquieme et la sixieme pareilles es ryme. La septieme, huytieme, et dixieme égalles en consonance. La neufvieme et unzieme de pareille termination et

[1] On voit qu'Eustache Deschamps, dans la rime léonine compte la syllabe muette, comme il la comptera en parlant des vers de onze syllabes qui, pour nous, sont des vers de dix féminins.

[2] Cette règle a été violée par presque tous les auteurs.

[3] Il est bien entendu qu'il s'agit ici du vers féminin de huit syllabes. (Voyez : *Quantité.*)

est aussi a noter que tout envoy lequel a la fois se commence par *prince* a son refrain comme les autres couples : mais il ne contient q̄ v lignes au plus. Et prent ses terminations et Rimes selon les derrenieres lignes desdis couples.

*Exemple de ballade commune.*

Des mirmidons la hardiesse emprendre
Pour envahir le trespuissant athlas
De medea les cautelles aprendre
Pour impugner les ars dame palas
Faire trambler du monde la machine
Foudroier Mars qui contre nous machine
Fonder chasteaulx sur le mont Pernasus
Voler en lair ainsi que Pegasus
Endormir gens en flageol de Mercure
Nest il besoing pour parvenir lassus
*Il faict assèz qui son salut procure.*
Homme mortel voulant a salut tendre
Vers Aglaros ne doibt gecter ses las
A diana la vierge doibt entendre
Sans embrasser de Venus les soulas
Pas ne sendorme a la herpe orpheine
Ne par Bacus ait sōpne morpheine
Que prins ne soit es las de Vulcanus
Car Cerberon aux gros cheveulx canus
Lengloutiroit en sa prison obscure
Dont qui se sent en ses las detenus
*Il faict assez qui son salut procure*
Prometheus nous a forme de cendre
Craindre devons d'atropos le dur pas
Quāt Juppiter des cieulx vouldra descēdre
Pour nous juger Pluto ny fauldra pas
Ains que Triton voyt sonnāt la bucsine
Prions Argus qui nous garde et consigne
Sans arriver à lhostel Tantalus
Passons la mer avecques Dedalus
Et se Apollo nostre ame ne nous cure
Pour resister aux infernaulx palus
*Il faict assez qui son salut procure*
Prince du puys le grand dieu Saturnus

Demogorgon Pheton Phebe Phebus
Ne demandent grant labeur ne grant cure
Mais que le corps soit bien entretenus
*Il faict assez qui son salut procure.*

BALLADE A ENVOI

## Eustache Deschamps.

..... en ladicte balade a envoy. Et ne les souloit-on point faire anciennement fors ès chançons royaulx,..... Et l'envoy d'une balade de trois vers [1] ne doit estre que de trois vers aussi, contenant sa matère et servans à la rebriche comme il sera dit cy-après.

*Autre Balade.*

Chascuns se plaint, chascuns ordonne
Sur ce que Dieux a ordonné ;
Ly uns dit, quant il pluet ou tonne :
Que n'a Dieux le beau temps donné !
Las ! c'est trop pleu et trop tonné,
S'il fait chaut on souhaide froit :
Pourquoi est-on si mal sené ?
*Encor est Dieux où il souloit* [2].

*L'Envoy.*

Princes, chascuns veult mettre bonne
Aux euvres Dieu qui tout voit ;
C'est péchiez ; sa justice est bonne :
*Encor est Dieu où il souloit.*

ALLADE AMOUREUSE

Au point de vue de la forme, c'est la Ballade ordinaire. Seul, le sujet t déterminé par la qualification d'*amoureuse*.

[1] Trois rimes.
[2] E. Deschamps ne donne ici qu'une strophe en exemple ; mais ses Ballades ont ulièrement trois strophes.

BALLADE A TROIS MANIÈRES [1].

## Les regles de la seconde rectorique.

*Cy senss Ballades a iii manie̕.*

Bien doit amant
Joyeusement
Au temps plaisant
Vray sentement
Tenir en soy
Et esbanoy
Car bien dire os
La ou enclos
A sens bonte
Rens par Compos

Trait souffissant
Et tresor gent
Huy a servāt
Ou il a pent
Notable aroy
Nul mal ce croy
En nul propos
Voir ny puet sos
Raison pese
Riens nest au los

Il soit parlant
Secretement
Humblement quāt
Esprins se sent
Soy gengle poy
Soy tiengne quoy
En lieu desclos
Et par doulz flos
Tout son a e
Prenra repos

Rimes en mos
Icy ente
Sont dont je los

Qui vuet amours servir
Par maniere ordonnee
Avoir doulz souvenir
Faut quil ait cest lentree
Largesce et courtoisie
Li convient sans voidie
Se il vuet remanoir
Par amoureux vouloir
Son cuer cōme soubgis
En la fin puet avoir

Bonne amour sans faillir
Honnour clarte louee
Donne par vray desir
Damour en amouree
Pris los et seignourie
A lamant quoy quon die
En fait ny en scavoir
Nul ne puet son povoir
Amenryr ce mest vis
Qu'il nait sil fait devoir

Amant doit requerir
Quil ait grace affermee
En aler en venir
Damoureuse pensee
De sa dame agencie
Disant flour et amie
Mon cuer taindes en noir
Et au main et au soir
A lamoureux pourpris
V on puet percevoir

Princes sans non chaloir
Sens bien en vous amis
Chil qui puet esmouvoir

Voyez : *Rime brisée.*

Cette *Ballade à trois manières* n'est pas une Ballade. Il lui en manque l'élément constitutif par excellence : le *Refrain*. Ce n'est qu'une sotte chanson (v. ces mots) à trois strophes.

Au-dessous, on lit : *Sompiēgne*, l'*S* traversé d'un signe qui paraît être la lettre *P*.

Nous signalons cette remarque aux chercheurs.

BALLADE BALLADANT

## Jehan Molinet.

Balade baladant tient les termes de ballades communes sinon que les couples sont comme vers septins. Autres dient quelles sont de x et de xi sillabes. Et est batellee [1] a la. iiii. sillabe en certaines lignes. Car en toutes lignes de. x. ou de. xi. sillabes soyt en balades ou en aultre taille toujours la. iiii. sillabe ou pied doibt estre de mot complect. Et doibt on illecques reposer en la prononcant.

*Exemple de balade baladant.*

Juifz ont dit que nostre redempteur
Fut enchan*teur* par art dyabolique
Fol seduc*teur* faulx prevaricateur
Menteur van*teur* facteur de voye oblicque
Mais sainct Jehan dit quil nous inspira
Quil nous cre*a* et si bien nous ayma
Quil nous for*ma* a son divin semblant
Il fut enf*ant* du père triumphant
Soleil luys*ant* sente ou nul ne desvie
Fleur flouris*sant* vray messias naissant
*Dieu tout puissant verite voye et vie*

Seul fut creant incree createur
Guberna*teur* de leternel fabrique
Fabrica*teur* supreme salvateur.
Opera*teur* du hault trosne angelicque
La quarantaine en ce monde jeuna
Il sermon*na* et nous illumina
Loy nous don*na* grace et sentier plaisant
Regaris*sant* maint mesel pourrissant
En relev*ant* lame denfer ravie

[1] Voyez : Rime batelée.

Par ce fai*sant* se monstra florissant
*Dieu tout puissant verite voye et vie*
De verite fut administrateur
Et construc*teur* de la foy catholicque
Repara*teur* certain ressusciteur
Et fonda*teur* du texte evangelique
Par le sainct sang que de luy degousta
Nous rachep*la* du mors quadam gousta
Moult luy *cousta* la pommette flairant
Son chemin *grant* il nous fut demonstrant
Puis fut mon*tant* en sa gloire assouvie
Si dy pour*tant* qua tousjours est durant
*Dieu tout puissant verite voye et vie*
Prince du puis se este obeyssant
A son comm*and*, en sa gloire infinie
Lassus regn*ant* le verrez dominant
*Dieu tout puissant verite voye et vie.*

BALLADE (BIZARRERIES DE LA).

*Jehan Froissart.*

Minuscule Ballade. Les strophes ont six vers de sept syllabes. De plus les rimes sont *fraternisées* (voyez *Rime fraternisée)*, sauf la dernière qui est *équivoque* (voyez *Rime équivoque*).

*XXVIIIe Ballade.*

Vres desirs qui m'enlu*mine*
*Mine* mon cœr trop par*font*,
*Font* dont ses rais un tel *signe*,
*Si ne* se cessent, ils *m'ont*
*Monte* en un dur parti,
*Ensi l'ai je mal* parti.

Car une amoureuse *espine*
*Espine* mon cœr a*dont*,
*Dont* quant ceste partch*emine*,
*De mi ne* sçai qu'il *diront*,
*D'ire ont* mon cœr reparti,
*Ensi l'ai je mal* parti.

Mais Esperance *benigne*
*Benignement* me *semont,*
*Se m'ont* cil rai qui sont *digne*
*Di, ne* sçai s'il le *teuront :*
« *Teut, ront,* fait tout a parti. »
*Ensi l'ai je mal* parti.

Voyez : *Ballade équivoque.*

## *Charles d'Orléans.*

*Ballade en vers de cinq syllabes.*

J'oy estrangement
Plusieurs gens parler
Qui trop mallement
Se plaingnent d'amer ;
Car legierement
Sans peine porter
Vouldroient briefment
A fin amener
*Tout leur pensement.*

C'est fait follement
D'ainsi desirer,
Car qui loyamment
Veulent acquister
Bon guerdonnement,
Maint mal endurer
Leur fault et souvent
A rebours trouver
*Tout leur pensement.*

L'amour humblement
Veulent honnorer
Et soingneusement
Servir sans fausser,
Des biens largement
Leur fera donner ;
Mais premierement
Il veult esprouver
*Tout leur pensement.*

Cette Ballade, écrite sur deux rimes, s'écarte de la tradition, quant à l'ordre des vers. Les rimes y sont constamment alternées, au lieu que, habituellement, dans les Ballades et les poèmes de la même famille, la disposition des vers dans la strophe n'a pas cette régularité : après les premières rimes alternées, viennent brusquement deux vers à rimes plates — quelquefois quatre. Cette disposition constitue une manière de musique propre à la Ballade, et à laquelle l'oreille s'habitue au point d'en faire presque, pour ces compositions, une condition *sine qua non* d'existence.

Un long poème du manuscrit de la Bibliothèque nationale commence par quatre Ballades successives, sans interruption de sens, mais sans liaison de forme. La pièce se continue par quarante-quatre vers en rimes plates ; puis elle reprend en trois Ballades successives. Soixante-quatre vers en rimes plates terminent le morceau.

On rencontre assez fréquemment de ces poèmes de longue haleine commençant dans la forme de la Ballade. Tel est le cas du *Dict de Marguerite de Bourgogne*, publié par Louis Paris.

## *François Villon.*

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la Ballade III du *Jargon* Elle est rendue irrégulière à plaisir. Il n'y a aucune conclusion à tire de l'extrême fantaisie où se complaît l'auteur de ces strophes.

## *Pierre Gringore.*

Une *moralité* de Gringore, fragment du *Jeu du Prince des sots et mè sotte*, renferme, par deux fois, des Ballades croisées, en manière d dialogue.

Ne pas confondre avec la *Ballade dialoguée* (voyez ces mots).

## *Clément Marot.*

Or est Noël venu son petit trac,
Sus donc aux champs, bergiers de respec,
Prenons chascun panetiere et bissac,
Fluste, flageol, cornemuse et rebec.
Ores n'est pas temps de clorre le bec,
Chantons, saultons et dansons ric a ric,
Puis allons veoir l'enfant au povre nic,
Tant exalté d'Hélie aussi d'Enoc
Et adoré de maint Roy et duc.
Son nom dit nac, il fauldra dire noc,
*Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.*

Colin Georget, et toy Margot du Clac
Escoute un peu et ne dors plus illec :
N'a pas longtemps sommeillant pres d'un lac,
Me fut advis qu'en ce grand chemin sec
Un ieune enfant se combatoit avec
Un grand serpent et dangereux aspic
Mais l'enfanteau en moins de dire pic
D'une grand'croix lui donna si grand choc
Qu'il l'abbatit et lui cassa le suc.
Garde n'avoit de dire en ce defroc :
*Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.*

Quand je l'ouy frapper et tic et tac,
Et lui donner si merveilleux eschec,
L'ange me dit d'un joyeulx estomac :
Chante Noël en Françoys et en Grec,
Et de chagrin ne donne plus un zec,
Car le serpent a ete prins au bric
Lors mesveillay, et comme fantastic,
Tous mes troupeaux ie laissay pres un roc,
Si m'en allay plus fier qu'un archiduc
En Bethleem. Robin, Gautier et Roch,
*Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.*

*Envoy.*

Prince devot, souverain catholic,
Sa maison n'est de pierre ne de bric,
Car tous les vents y soufflent a grand floc ;
Et qu'ansi soit, demandez a saint Luc.
Sus donc avant, pendons soucy au croc,
*Chantons Noël tant au soir qu'au desiuc.*

Voyez : *Ballade étrange en sottie.*

ALLADE COURONNÉE

Parmi les poèmes attribués à Alain Chartier, on trouve une *Ballade cou-nnée* de six strophes, plus l'Envoi. En réalité, il y a là deux Ballades ichevêtrées, différentes de mètres et de rimes. (Ce n'est donc pas une *ouble Ballade*). La première est de quatre syllabes ; l'autre de six. L'Envoi partient à cette dernière.

BALLADE DE DIX VERS [1]

## Eustache Deschamps.

*Exemple de Balade de dix vers de dix et onze sillabes.*

Et se doit-on tousjours garder, en faisant balade qui puet, que les vers ne soient pas de mesmes piez, mais doivent estre de neuf ou de dix, de sept ou de huit ou de neuf, selon ce qu'il plaist au faiseur sanz les faire tous égaulx, car la balade n'en est pas si plaisant ne de si bonne façon.

*Autre Balade.*

Par quoy fina par venin Alexandre,
Qui si puissant fut et si fortunez
Que le monde soubmist en aage tendre,
Et commença quinze ans puis qu'il fut nez
A conquérir ; comment fut destinez
Cilz qui conquist Yude ; ce fut Pompée,
Après Thessale ot la teste couppée :
En Egipte le fist ly roys fenir
Tholomée par traïson dampnée :
Toudis avient ce qu'il doit avenir.

*Autre Balade.*

Depuis que le diluge fu
Et que les cinq citez fondirent
Par leur péchié, par ardent fu,
Que Loth et sa femme en yssirent ;
Ne puis que les prophètes dirent
Les maulx dont ly mons seroit plains,
Près de la fin li noms Dieu vains,
Et sa loy escandalisée,
Ne fut li termes si prochains
D'estre monarchie muée.

Le texte didactique d'E. Deschamps est peu clair ; mais, par exemples dont il l'appuie, il est aisé de voir qu'il recommande, en Balla la combinaison des rimes masculine et féminine.

[1] La Ballade d'E. Deschamps : *Au Roy par manière de supplication*, est de qu vers.

BALLADE DE HUIT VERS

## Eustache Deschamps.

— Autre Balade de neuf et de huit piez, et de huit vers de ryme pareilles ce semble par la manière de l'escripre, qui est une mesme escripture, et par lettres semblables [1].

Et ne se pourroit congnoistre que par la manière du prononcer en langue françoise, car les mos sonnent par la prononciacion l'un mot une chose et l'autre une autre; et ainsi semble que nous avons deffault de lettres, selom mesmes les Hébrieux; il apparra ci-après par la lecture.

*Autre Balade.*

Chascuns se plaint, chascuns or*donne*
Sur ce que Dieux a or*donné;*
Ly uns dit, quant il pluet ou *tonne :*
Que n'a Dieux le beau temps *donné !*
Las ! c'est trop pleu et trop *tonné*,
S'il fait chaut on souhaide froit :
Pourquoy est-on si mal sené ?
*Encor est Dieu où il souloit.*

*L'Envoy.*

Princes, chascuns veult mettre *bonne*
Aux euvres Dieu qui tout voit;
C'est péchiez ; sa justice est *bonne :*
*Encor est Dieux, où il souloit.*

Cette manière de rimer se rapproche de ce qu'on appellera, plus tard, *Rime équivoque*. V. ces mots.

[1] Pour bien comprendre cette phrase, il faut se rappeler que, à l'époque où elle fut écrite, l'usage des lettres accentuées était inconnu. La plupart des éditeurs d'anciens manuscrits ont imposé aux textes romans les accents dont nous nous servons aujourd'hui. Selon nous, c'est un tort : C'est préjuger une prononciation dont nous ne sommes pas toujours sûrs.

BALLADE DE ONZE VERS

## Eustache Deschamps.

*Autre Balade.*

S'Ector li preux, César et Alixandre,
Deyphile, Tantha, Sémiramis,
David, Judas Machabée, qui tendre
A subjuguer vouldrent leurs ennemis,
Josué, Panthasilée,
Ypolite, Thamaris l'onourée,
Artus, Charles, Godefroy de Buillon,
Marsopye, Ménalope, dit l'on,
Et Synope qui eurent corps crueux,
Revenoient tout en leur région,
*Du temps qui est seroient merveilleux.*

*L'Envoy.*

Princes, se ceulx qui orent si grant nom
N'eussent tendu à ce qui estoit bon,
Leur renom fust en ce monde doubteux ;
Or ont bien fait ; et pour ce les loe-on ;
Mais se tout vir povoient par raison,
*Du temps qui est seroient merveilleux.*

BALLADE DE SEPT VERS

## Eustache Deschamps.

*D'autres balades de sept vers.*

Item encores puet l'en faire balades de sept vers, dont les deux vers sont tousjours de la rebriche, si comme il puet apparoir cy après :

*Balade.*

Profondement me doy plaindre et plourer
Et regreter des neuf preux la vaillance,
Car je voy bien que je ne puis durer ;
Confort me fuit, honte vers moy s'avance ;
Convoitise met en arrest sa lance,
Qui me destruit mon plus noble païs.
*Preux Charlemaine, se tu fusses en France*
*Encor y fust Roland, ce m'est advis.*

Alixandre, qui ot à justicier
Tout le monde par sa bonne ordonnance,
Quant il sçavoit un povre chevalier
Armes, chevaulx li donnoit et finance ;
Pour sa bonté li faisoit révérence.
De ce faire sont les plus haulx remis.
*Preux Charlemaine, se tu fusses en France*
*Encor y fust Roland, ce m'est advis.*
Car chascun jour me fault amenuisier
Par le défault de vraye congnoissance,
Et par déduit qui tient en son dangier
Cil qui doit en moy mettre deffense,
Par le jeune conseil qu'il a d'enfance,
Dont Roboam fut convaincus jadis.
*Preux Charlemaine, se tu fusses en France*
*Encor y fust Roland, ce m'est advis.*

BALLADE DIALOGUÉE

Charles d'Orléans est auteur d'une Ballade dialoguée entre *L'Amant* et le *Cœur*.

BALLADE (DOUBLE)

Il existe de François Villon des Doubles-Ballades de six strophes. Celle du *Grand Testament* est nommée *Triple-Ballade* dans d'anciennes éditions.

Dans la première Double-Ballade, la cinquième strophe ne rime pas avec les autres ; dans la seconde, les trois premières strophes riment entre elles, mais non avec les trois dernières. Elle se compose donc de deux Ballades distinctes qui n'ont de commun que le refrain.

Ces Doubles-Ballades n'ont pas d'Envoi.

BALLADE ÉQUIVOQUE, RETROGRADE ET LÉONINE

## Eustache Deschamps.

Et sont les plus fors balades qui se puissent faire, car il convient que la derrenière sillabe de chascun ver soit reprinse au commencement du ver ensuient, en autre signification et en autre sens que la fin du ver précédent ; et pour ce sont telz nos appellez *équivoques* et *rétrogrades ;* car en une meisme sem-

blance de parler et d'escripture, ils huchent et baillent significacion et entendement contraire des mos derreniers mis en la rime, si comme il apparra en ceste couple de balade mise cy-après.

*Autre Balade.*

Lasse, lasse ! maleureuse et do*lente*,
*Lente* me voy, fors de soupirs et *plains*.
*Plains* sont mes jours d'ennuy et de tour*mente*.
*Mente* qui veult, car mes cuers est cer*tains* ;
*Tains* jusqu'à mort, et pour celli que j'*ains*,
*Ains* mais ne fut dame si fort a*tainte*,
*Tainte* me voy, quant il m'ayme le *mains*.
*Mains*, entendez ma piteuse complainte.

Et convient que toutes les couples se finent par la manière dessurdicte tout en équivocacion rétrograde, ou autrement elle ne seroit pas dicte ne réputée pour équivoque ne rétrograde, supposé ore que le derrenier du ver se peust reprandre à aucun entendement du ver ensuiant, se il ne reprenoit toute autre chose que le précédent.

Ces mots *équivoque* et *rétrograde* ont ici une signification toute différente de celle que leur donneront les auteurs du siècle suivant. La rime employée par E. Deschamps, deviendra la rime *annexée*, qui ne diffère de la rime *fraternisée* qu'en ce que la dernière peut rappeler tout un mot, au lieu que la première ne répète qu'une syllabe. (Voyez : *Rime équivoque*, *Rime rétrograde*, *Rime fraternisée)*.

BALLADE ÉTRANGE EN SOTTIE

## Les regles de la seconde rectorique.

*Item autres tailles de balades estranges en soties selonc les voieulx.*

Pour moy parer hier me vestis de *nate*
Et affulay chaperon sans cor*nette*
Comme celui qui a amer se *nate*
Sote cornant qui n'est pas de corps *nette*
Lors dame amours en guise de pen*nite*
Se traist vers moy et me dist espa*nite*
A sote amer qui a nom vince*nole*

Car bien scet de truāde le *note*
Et des marans sur toutes est cong*nule*
Je respondis dont jeux une hor*note*
Non feray voir point ne lairay je nute

Cette strophe est très semblable, comme facture, à la ballade : *Du jour de Noël*, de Clément Marot.

Voyez : *Ballade* (*Bizarreries de la*).

BALLADE FATOISE OU JUMELLE

## Jehan Molinet.

Balade fatoise [1] ou jumelle sont deux balades cōmunes tellemēt ānexees ensēble q le comencemēt de lune dōne refrain a lautre. Ceste couleur de rethoricq est decente a faire regret come il appert en lystoire de *Sainct Quentin* ou lescuier trouva Sainct Maurice mutile sur les champs.

*Maurice le beau chevalier*
Tu es mort helas que feraye je
Je ne te puis vie bailler
Ne susciter ne conseillier
Tu as paye mortel treuaige
Quel perte quel dueil quel dommaige
Quel criminel occision
*O terrible prodiction*

*O terrible prodiction*
Faulx empereur de rommanie
Mauldicte generation
Pute enge pute nation
Pute gent pute progenie
Vous avez par grant tyrannie
Mis a mort et faict exillier
*Maurice le beau chevalier*

*Maurice le beau chevalier*
Noble duc de hardi courage
Tu estoys venu batailler
Pour le bien publicque habillier

[1] Var. *fatrisée*.

De paix et de haultain paraige
Mais tes traistres remplis de raige
Ont failly de promission
*O terrible prodiction*

*O terrible prodiction*
Faulx tirans plains de dyablerie
Destruite avez la legion
De la thebee region
Et sa noble chevalerie
Entre lesquelz la fleur flourie
Estoit pour tous cueurs reveiller
*Maurice le beau chevalier*

*Maurice le beau chevalier*
Que dira ton hault parentaige
Si tost quil pourra soutillier
Cōment on ta faict detaillier
Et meurdrir en fleur de ton age
Quel desconfort quel grief oultrage
Quelz pleurs quel lamentation
*O terrible prodiction*

*O terrible prodiction*
As tu faict ceste villonnie
Tu en auras pugnition
Et horrible damnation
Avec linfernalle mainie
La terre est couverte et honnye
Du sang du bon duc familier
*Maurice le beau chevalier*

Prince vous avez par envie
Assomme et fait travaillier
*Maurice le beau chevalier*

BALLADE FATRISÉE OU FRATRISÉE

Henry de Croy.

C'est la *Ballade fatoise* de J. Molinet

BALLADE JUMELÉE

## Henry de Croy.

Voyez : *Ballade fatrisée.*

BALLADE LAIE

## Les regles de la seconde rectorique.

*Cy senss. Ballade laye*

Helas amõrs regardes en pite
Par vostre gr*e*
La grant durt*e* qui nuit et jour mesprent
Si duremẽ*t* que je pers ma sante
Car agrip*e*
Et attra*pe* ma douloureusement
Triste tour*ment* par quoy nay sentement
Naleg*ement* qui me puist conforter
Ainsi fin*er* me faut piteusement
Et trist*rement*
Pour loyau*ment* vous servir et amer

Nous ne voyons pas bien ce qui justifie le nom de Ballade donné à cette strophe : rien n'y rappelle les règles de la Ballade. Le poème est *balladant*, il est vrai — bien que l'auteur ne signale pas cette particularité — mais la *Rime batelée* n'est pas un des éléments constitutifs de la Ballade. (Voyez *Rhétorique batelée.*)

BALLADE LEONINE

## Eustache Deschamps.

*Exemple de Ballade de neuf vers toute léonyme.*

Vous qui avez pour passer vostre vie,
Qui chascun jour ne fait que defenir,
Vous vivez frans, sanz viande ravie.
Se du vostre vous povez maintenir,
Or vous vueilliez du serf lieu tenir,
    Où plusieurs par convoitise
Ont perdu corps, esperit et franchise ;
C'est de servir autrui, dont je me lasse.
Vieillesce vient, guerdon fault, temps se passe.

Voyez du même : *Ballade.*

BALLADE LIBRE

**Eustache Deschamps** donne ce nom à une ballade de cinq strophes, avec Envoi, intitulée : *La Leçon de musique*. On ne découvre, dans la forme du poème, rien qui explique un titre exceptionnel. Seul, le sujet est extrêmement *libre ;* mais ce mot n'avait pas, au XIVe siècle, la signification que nous lui donnons aujourd'hui.

BALLADE (Sotte [1]) ET PASTOURELLE

## Eustache Deschamps.

*La façon des sotes Balades et Pastourelles.*

Item, quant est aux pastourelles et sotes chançons, elles se font de semblable taille et par la manière que font les balades amoureuses, excepté tant que les matères se diffèrent selon la volunté et le sentement du faiseur ; et pour ce n'en faiz-je point icy exemple pour briefté et pour abrégier ce livret.

BALLADE TOMBANT

## Les regles de la seconde rectorique

Item la taille des balades tumbans est en figure de petitz lays comme il s'ensuit :

Dire ne vous saroie
Nescryre ne porroie
Nen vision songier
Pōr nouvelles q̄ ioye
Le bien lonneur la joye
Quamās ont sās dāgier
El gracieux vergier
Ou amōrs lēr avoye
Le bon tēps q̄ javoye
Quāt jestoie bergier

Il est a not' q̄ on puet fe' sa balade tūbāt de tout mettre puiz le nombre de sept sillabes jusques a nombre de xi.

[1] Ital : *Sotto* = léger.

BATON

## Pierre Fabri.

Nota que le baston par plusieurs est entendu pour clause (*v. ce mot*) et par plusieurs est entendu pour ligne de clause. Meschinot : par courte ligne est baston.

BATONS CROISÉS [1]

## L'Infortuné.

*De bastons croisez.*

Cõmme je demõstre
Se mieulx nadvisez
Par ces vers vo' mõstre
Selon le plaisir
Ou lentendement
Ou le bon desir
Se font rondement
Comme je denombre
Par ung seul couplet
Ou na point de nombre
La volunte est
Mais ceulx qui bien font
Virelays parfais
Douze clauses ont
Quand ils sont bien fais
Le couplet estant
De XII lignettes
Ainsi les mettant
Ils sont mignonnettes

BERGERETTE

Synonyme de *Pastourelle* (v. ce mot).

BERGERIE

Voyez : *Eglogue*.

[1] Les Bâtons croisés sont un cas particulier du Virelai de la fin du xv[e] siècle.

BLASON

Etym. *Blasen* = sonner de la trompette.

## Thomas Sibilet.

Le Blason est une perpetuelle louange ou continu vitupere de ce, qu'on s'est proposé blasonner..... autant bien se blasonne le laid comme le beau, et le mauvais comme le bon, tesmoin Marot en ses blasons *du beau et du laid Tetin*..... et est plus doux en ryme plate, et vers de huit syllabes : encores que ceux de dix n'en soient pas rejettez : comme ineptes ainsi que tu peux voir aux *Blasons du Corps femenin*.

Les Blasons furent en grande vogue au XVI[e] siècle. Nous donnons, comme exemple, le

### *Blason de la Dent,* de Michel d'Amboise.

Dent qui te montres en riant,
Comme un diamant d'Orient,
Dent precieuse et desliée,
Que nature a si bien liée
En celuy ordre où tu repose,
Qu'on ne peult voir plus belle chose ;
Dent blanche comme crystal, voire
Ainsy que neige ou blanc yvoire ;
Dent qui sens bon comme faict baulme,
Dont la beauté vault ung royaume ;
Dent qui fais une bouche telle
Comme faict une perle belle,
Ung bien fin or bouté en œuvre ;
Dent qui souvent cache et descœuvre
Ceste bolievre purpurine,
Tu fais le reste estre Divine,
Quand on te voit à descouvert ;
Mais dent, quand ton prix est couvert,
Le demourant moins beau ressemble,
Car son honneur est, ce me semble,
Luysant ainsy que perle nette;
Qui reluit comme une planette,
Encores plus fort que la lune ;

En tout le monde n'en est qu'une
Qui soit si parfaicte que toy.
Je te prometz quand je te voy
Comme au premier que je te vey,
Je suis tout transsy et ravy,
Et cuide au vray te regardant,
Que ce soit ung soleil ardent
Qui se descouvre des nuées,
De sombres brouillards dénuées
De l'audeur qui belle dent rache,
Garde toy bien qu'on ne tarrache,
Car pour vray, qui t'arracheroit,
Plusieurs et moy il fascheroit :
Pourtant que l'arracheur méchant
Arracheroit, en t'arrachant,
La beaulté de toute la face,
Qui n'ha sans toy aulcune grace.

Agrippa d'Aubigné nous rapporte que Ronsard critique ceux qui aiment mieux dire : collauder, contemner, *blasonner* que : louer, mespriser, *blasmer*.

Quant dame Jehanne l'a ouye
*Blasonner* ainsi son mary.

JEHAN D'IVRY. *Les secretz et Loix de mariage.*

*(A suivre.)*

GAËTAN HECQ
et LOUIS PARIS.





LES

# PLUS ANCIENS ÉCHEVINS

## de la ville de Bruxelles.

ESSAI D'UNE LISTE COMPLÈTE DE CES MAGISTRATS POUR LES TEMPS ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1339.

### Liste des échevins de Bruxelles, de 1135 à 1339.

*(Suite.)*

**1280**

Michel *Leo*, cité sept fois depuis juillet 1280 jusqu'au samedi après la Pentecôte ou 7 juin 1281 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité quatre fois depuis juillet 1280 jusqu'à la cinquième férie après les Rameaux ou 3 avril 1281 (M.-B.),

Hugues *de Frigido Monte*, cité trois fois depuis août 1280 jusqu'au samedi après la Pentecôte ou 7 juin 1281 (M.-B. ; fils de Henri, F.),

Everwin *Campsor*, cité en février 1280-1281 et en mai 1281 (M.-B., F.),

Henri Ancem ou Aucem, cité à la fête des saints Simon et Jude ou 28 octobre 1280, en février 1280-1281 et en mai 1: (M.-B.),

Guillaume *de Lapide*, cité avec le suiva la sixième férie après la Saint-Math ou 27 septembre 1280 (M.-B.),

Henri, fils de Geldulphe,

Engelbert *Papa*, de Zelleke, cité le dim che de la Septuagésime 1280 ou 10 vrier 1281.

—

Guillaume *de Platea*, chevalier (M.-B.

Jean *de Platea* (F.),

Engelbert de Huffle (F.),

Siger de Hobosch (F.),

Jean de Lumbeke (F.).

**1281**

Sire Guillaume *de Platea*, chevalier, cité la quatrième férie avant la Nativité de la Vierge ou 3 septembre 1281 et le jour de Saint-Nicolas ou 6 décembre 1281,
Guillaume Eggloy, cité en juin 1282,
Michel *Leo*, cité en janvier 1281-1282 et la troisième férie après le dimanche de *Lætare* 1281 ou 10 mars 1282 (F.),
Henri Portre, cité avec le précédent, le 10 mars 1282,
Hugues *de Frigido Monte*, cité la deuxième férie après le jour de Saint-Pierre *ad vincula* ou 4 août 1281 et la quatrième férie après le dimanche *Misericordia* ou 15 avril 1282,
Everwin *Campsor*, cité le jour de Saint-Nicolas ou 6 décembre 1281, en janvier 1281-1282, la troisième férie après *Quasimodo* ou 7 avril 1282, en mai 1282 (M.-B., F.),
Henri Ancem ou Ansem, cité quatre fois depuis le 4 août 1281 jusqu'au 15 avril 1282 (F.),
Guillaume Bloemart, cité en mai 1282,
Jean Weert, cité en juin 1282.

—

Amelric *Leo* (M.-B.),
Jean de Lumbeke (F.),
Godefroid Boiken (F.),
Guillaume De Poirtere (F.).

**1282**

Henri Portere ou *Civis*, cité la veille de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 23 juin 1282 et en octobre 1282 (M.-B.),
Michel *Leo*, cité le lundi après la Saint-Etienne ou 31 décembre 1282,
Hugues *de Frigido Monte*, cité en juillet 1282, le jour de Saint-Mathieu ou 21 septembre 1282 et la veille de la Nativité ou 24 décembre 1282 (fils de Jean, F.),
Everwin ou Evercoyns *Cambitor* ou *Campsor*, cité cinq fois depuis le 23 juin 1282 jusqu'en novembre 1282,
Henri Ancem ou Aucem, cité la troisième férie après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ou 1er septembre 1282, en novembre 1282 et la veille de la Nativité ou 24 décembre 1282,
Guillaume Bloemart, cité en juillet 1282, et le 1er septembre 1282 (M.-B., F.).

**1283**

Jean, fils de Gerelin, cité la troisième férie après le dimanche de Saint-Pierre ès Liens ou 3 août 1283, le jour de Saint-Gilles ou 1er septembre 1283, en mars 1283-1284 et la deuxième férie après *Quasimodo* ou 17 avril 1284 (M.-B., F.),
Jean *de Platea*, cité le 1er septembre 1283, la sixième férie après la Purification 1283 ou 4 février 1284 et le 17 avril 1284 (M.-B., F.),
Henri, fils de Geldulphe, cité le 3 août 1283 et en mars 1283-1284 (M.-B.),
Godefroid Boiken, cité le 4 février 1283-1284.

—

Guillaume de Kesterbeke (M.-B.),
Everwin *Campsor* (M.-B., F.),
Guillaume Bloemart (M.-B., F.).

**1284**

Guillaume *Rex*, chevalier, cité la deuxième férie avant la Saint-Luc ou 16 octobre 1284, la quatrième férie après le dimanche *Invocavit me* 1284 ou 14 février 1285 et la sixième férie avant la Pentecôte ou 11 mai 1285 (Guillaume *Rex*, fils de sire Guillaume *Rex*, F.),
Michel *Leo*, cité le 11 mai 1285,
Henri Portre, cité le 16 octobre 1284, la quatrième férie avant le dimanche de *Lætare* 1284 ou 28 février 1285 et la cinquième férie de la Pentecôte ou 17 mai 1285 (M.-B., F.),
Guillaume *de Lapide*, cité le 28 février 1285 (M.-B., F.),
Henri, fils de Geldulphe, cité en janvier 1284-1285 et le 17 mai 1285,
Guillaume Bloemart, cité le 14 février 1284-1285.

—

Godefroid Boiken (F.),
Henri Ansems (F.),
Guillaume *de Platea* (F.),
Jean *de Senna*, fils de Michel (F.).

**1285**

Henri Heynckart ou Heincare, cité la deuxième férie après la Saint-Mathieu ou 24 septembre 1285, en mai 1286 et la veille de la Pentecôte ou 1er juin 1286 (F.),
Michel *Leo*, cité le samedi après l'Ascension ou 25 mai 1286,
Henri Portre, cité la sixième férie après l'Assomption ou 17 août 1285 (M.-B., F.),
Hugues, fils de Jean ou de Henri de *Frigido Monte*, cité le 25 mai 1286, en mai 1286 et le 1er juin 1286 (fils de Henri, M.-B.),
Guillaume Bloemart, cité le 17 août 1285 et la troisième férie après l'Exaltation ou 18 septembre 1285,
Guillaume *de Lapide*, cité le 18 septembre 1285,
Henri, fils de Geldulphe, cité le 24 septembre 1285 et le 1er juin 1286 (M.-B.).

—

Guillaume *Rex*, chevalier (M.-B.),
Godefroid Boiken (F.),
Guillaume *de Platea* (F.),
Guillaume de Kesterbeke (F.).

**1286**

Henri Heincart, cité la sixième férie après l'Invention de la Sainte-Croix ou 9 mai 1287, le samedi après l'Ascension ou 17 mai 1287 (M.-B.),
René Egloi, cité la cinquième férie après les octaves de l'Epiphanie 1286 ou 16 janvier 1287 et la quatrième férie après le dimanche *Jubilate* ou 30 avril 1287 (M.-B.),
Jean *de Platea*, cité six fois depuis la veille de l'Assomption ou 14 août 1286 jusqu'au 30 avril 1287 (M.-B.),
Hugues, fils de Henri *de Frigido Monte*, cité la deuxième férie après le dimanche *Reminiscere* 1286 ou 3 mars 1287, le samedi avant le dimanche *Jubilate* ou 26 avril 1287, le samedi après l'Ascension ou 17 mai 1287.
Guillaume *de Lapide*, cité en mars 1286-1287,
Godefroid Boiken ou Boyken, cité cinq fois depuis le 14 août 1286 jusqu'à la sixième férie après l'Invention de la Sainte-Croix ou 9 mai 1287 (M.-B., F.),
Guillaume de Kesterbeke, cité le 16 janvier 1286-1287, en mars 1286-1287, le 26 avril 1287 (M.-B.).

—

Guillaume *de Platea*, chevalier (M.-B.),
Henri, fils de Geldulphe (M.-B., F.).
Jean *de Senna* (F.),

**1287**

Jean *de Platea*, cité en octobre 1287 (M.-B. Jean *de Platea* dit Uytten Steenwege, F.),
Michel *Leo*, cité en octobre 1287,
Henri Portere, cité quatre fois depuis la quatrième férie avant la Division des Apôtres ou 9 juillet 1287 jusqu'à la veille de la Saint-Marc ou 24 avril 1288 (M.-B.),
Hugues fils de Henri de *Frigido Monte*, cité le 9 juillet 1287 et en septembre 1287 (M.-B., F.),
Guillaume *de Lapide*, cité la sixième férie avant la Saint-Marc ou 24 avril 1288 et le 24 avril 1288,
Thierri Lose, cité cinq fois depuis le mois de septembre 1287 jusqu'au 24 avril 1288.

—

Godefroid Boyken (F.),
Godefroid de Mons (F.),
Gerelin Hinckaert (F. ; Henri Hinckaert (M.-B.),

Louis *Henriei* (F.),
Guillaume de Kesterbeke (F.).

**1288**

René Eggloy ou Eggloi, cité en décembre 1288, la deuxième férie après le dimanche *Invocavit* 1288 ou 28 février 1289 et vers la *Quasimodo* ou 17 avril 1289.
Jean *de Platea*, cité à la fête de Sainte-Élisabeth ou 19 novembre 1288 et vers le 17 avril 1289 (Jean *de Platea* dit Uytten Steenweghe, F.),
Henri Heincart, cité le 19 novembre 1288 et la troisième férie après la Circoncision 1288 ou 4 janvier 1289,
Michel *Leo*, cité la quatrième férie après le dimanche *Cantate* ou 11 mai 1289 et la deuxième férie après l'Ascension ou 23 mai 1289,
Henri Portre, cité en décembre 1288 et le 11 mai 1289,
Everwin *Campsor*, cité le 4 janvier 1288-1289 et le 28 février 1289.
Hugues, fils de Jean ou de Henri *de Frigido Monte*, cité vers le 17 avril 1289 et le 23 mai 1289 (Hugues, fils de Henri, F.).

—

Guillaume de Lapide (F.),
Guillaume de Kesterbeke (F.),
Thierri Lose (F.).

**1289**

René Egloi, cité le dimanche après la Saint-Mathieu ou 25 septembre 1289 et à la fête de Saint-Marc ou 25 avril 1290,
Jean *de Platea*, cité huit fois depuis la deuxième férie avant la Division des Apôtres ou 11 juillet 1289 jusqu'à la sixième férie après la Saint-Barnabé ou 16 juin 1290 (M.-B.),
Michel *Leo*, cité huit fois depuis le 11 juillet 1289 jusqu'à la cinquième férie avant la Pentecôte ou 18 mai 1290 (M.-B.),
Henri Portre, cité huit fois depuis la veille de la Saint-Laurent ou 9 août 1289 jusqu'au 16 juin 1290 (F.),
Hugues, fils de feu Henri *de Frigido Monte*, cité vers la Saint-Gilles ou 1er septembre 1289 et le dimanche après la Saint-Luc ou 23 octobre 1289 (Hugues, fils de Henri ou de Jean, M.-B.),
Thierri Lose, cité vers la *Quasimodo* ou 9 avril 1290 (F.),
Guillaume Pipenpoy, cité le 25 septembre 1289 (F.).

—

Henri, fils de feu Gendulphe (F.),
Gerelin Hinckaert (F.).

**1290**

René Eggloi, cité le jour de Saint-Mathieu évangéliste ou 21 septembre 1290 et la deuxième férie après les octaves de l'Epiphanie 1290 ou 15 janvier 1291,
J. *de Platea*, cité le dimanche après la Saint-Luc ou 22 octobre 1290,
Gerelin Heincart, cité quatre fois depuis la sixième férie après l'Assomption ou 18 août 1290 jusqu'à la cinquième férie après la Trinité ou 21 juin 1291,
Michel *Leo*, cité en août 1290,
Henri Portere, cité la veille de l'Assomption ou 14 août 1290, le 21 septembre 1290 et le 22 octobre 1290 (F.),
Hugues, fils de feu Jean ou de feu Henri *de Frigido Monte*, cité dix fois depuis le samedi après la Saint-Pierre et Paul ou 1er juillet 1290 jusqu'au 15 janvier 1290-1291 (F.),
Henri, fils de Gendulphe, cité en décembre 1290 et le jour de Saint-Pierre *ad cathedram* 1290 ou 22 février 1291 (F.),
Rodolphe ou Rolin Mol, cité sept fois depuis le 14 août 1290 jusqu'au 21 juin 1291 (F.),
Thierri Loose, cité le 1er juillet 1290.

—

Guillaume Pipenpoy (F.),
Franc Clutinck (F.).

**1291**

Guillaume *Rex*, fils de sire Guillaume *Rex*, chevalier, cité la cinquième férie après la Pentecôte ou 29 mai 1292 (M.-B.),

René Eggloy, cité le jour de Saint-Thomas ou 21 décembre 1291 et le 29 mai 1292 (F.),

Henri Portre, cité le 21 décembre 1291 (F.),

Henri, fils de Gendulphe, cité avec le suivant, le jour de Saint-Martin d'hiver ou 11 novembre 1291,

Rodolphe De Mol (Rolin de Mol, F.),

—

Hugues *de Frigido Monte* (F.),

Guillaume Pipenpoy (F.)

**1292**

René Eggloy, cité la deuxième férie *in diebus paschalibus* ou 30 mars 1293, la cinquième férie avant la Pentecôte ou 14 mai 1293, la quatrième férie après la Saint-Barnabé ou 17 juin 1293 (M.-B., F.),

Gerelin Heinecaert, cité le lendemain de la Purification 1292 ou 3 février 1293, le 30 mars 1293 et la deuxième férie après la Saint-Barnabé ou 15 juin 1293 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité quatre fois depuis la cinquième férie avant la Purification 1292 ou 29 janvier 1293 jusqu'à la quatrième férie après la Saint-Barnabé ou 17 juin 1293 (M.-B., F.),

Everwin *Cambitor*, cité le 29 janvier 1292-1293 et le lendemain de la Purification 1292 ou 3 février 1293 (M.-B.),

Guillaume *Rex* le jeune, cité le dimanche après la Purification 1292 ou 8 février 1293 et la deuxième férie après les octaves de la Trinité ou 31 mai 1293 (M.-B).,

Guillaume Pipenpoy, cité le 31 mai 1293 (M.-B., F.),

—

Hugues, fils de feu Henri *de Frigido Monte* (M.-B.).

**1293**

René Egloi ou Eggloy, cité trois fois depuis la sixième férie après l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 18 septembre 1293 jusqu'à la quatrième férie après la Saint-Barnabé ou 16 juin 1294,

Gerelin Heincart, cité sept fois depuis la deuxième férie avant la Saint-Pierre *in vincula* ou 27 juillet 1293 jusqu'à la quatrième férie après le dimanche *Cantate* ou 19 mai 1294 (Everwin Hinckaert, F.),

Henri Portre, cité sept fois depuis le 18 septembre 1293 jusqu'aux octaves de la Trinité ou 20 juin 1294 (F.),

Everwin *Campsor*, cité douze fois depuis le dimanche après la Sainte-Marie-Madeleine ou 26 juillet 1294 jusqu'au 20 juin 1294,

Hugues, fils de *Henri de Frigido Monte*, cité vers la Saint-André ou 30 novembre 1293,

Guillaume *Rex* le jeune, cité trois fois depuis le samedi avant la Saint-Grégoire 1293 ou 6 mars 1294 jusqu'à la sixième férie avant l'Invention de la Sainte-Croix ou 30 avril 1294 (M.-B., F.),

Engelbert *de Speculo*, cité le samedi après la Saint-Mathias apôtre 1293 ou 27 février 1294,

Guillaume *de Nova domo*, cité avec le précédent, le 27 février 1293-1294,

—

Guillaume Pipenpoy (M.-B., F.),

**1294**

Gerelin Heincart ou Heinecart, cité cin[q] fois depuis le jour de la Division d[es] Apôtres ou 15 juillet 1294 jusqu'à [la] troisième férie après *Quasimodo* ou [...] avril 1295 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité cinq fois depuis juill[et] 1294 jusqu'en mars 1294-1295 (M.-B., F).,

Everwin *Campsor*, cité quatre fois depuis le 15 juillet 1294 jusqu'à la sixième férie après les octaves de la Trinité ou 10 juin 1295,

Hugues, fils de Henri *de Frigido Monte*, cité le lundi avant *Lætare* 1294 ou 7 mars 1295 et la cinquième férie après *Quasimodo* ou 14 avril 1295 (M.-B.),

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité en septembre 1294 et le samedi après les octaves de l'Epiphanie 1294 ou 15 janvier 1295 (F.),

Guillaume Pipenpoy, cité le 12 avril 1295 (M.-B.)

—

René Egloy (M.-B.).

**1295**

René Egloi, cité quatre fois depuis la quatrième férie après les octaves des saints Pierre et Paul ou 13 juillet 1295 jusqu'à la veille de l'Invention de la Sainte-Croix ou 2 mai 1296 (M.-B., F.),

Gerelin Heinecart, cité quatre fois depuis les octaves des Saints-Pierre et Paul ou 6 juillet 1295 jusqu'à la sixième férie après *Jubilate* ou 20 avril 1296 (F.),

Henri Portre, cité trois fois depuis le 6 juillet 1295 jusqu'au 20 avril 1296 (M.-B., F.),

Everwin *Campsor* ou Everwin le Changeur, cité cinq fois depuis les octaves de la Nativité de la Vierge ou 15 septembre 1295 jusqu'en juin 1296 (M.-B., F.),

Henri *de Frigido Monte*, cité en juillet 1295,

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité le samedi avant la Toussaint ou 29 octobre 1295 (M.-B.),

Guillaume Pipenpoy, cité la troisième férie après l'Assomption ou 16 août 1295 (F.),

Boniface *de Frigido Monte*, cité en décembre 1295.

**1296**

René Eggloy, cité la troisième férie avant tous les Saints ou 30 octobre 1296 (M.-B., F.),

Gerelin Heincart ou Heinecart, cité cinq fois depuis la quatrième férie après la Saint-Remi ou 3 octobre 1296 jusqu'au jeudi après la Purification 1296 ou 7 février 1297 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité quatre fois depuis le 17 septembre 1296 jusqu'à la sixième férie après *Jubilate* ou 10 mai 1297 (F.),

Everwin *Campsor* ou Everwin le Changeur, cité cinq fois depuis la deuxième férie après l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 17 septembre 1296 jusqu'au 7 février 1296-1297 (F.),

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité la quatrième férie après la Saint-Remi ou 3 octobre 1296 et le 1er mai 1297 (fils de sire Guillaume *Rex*, F.),

Guillaume Pipenpoy, cité le jour des saints Philippe et Jacques ou 1er mai 1297 et le 10 mai 1297 (F.).

—

Boniface *de Frigido Monte* (M.-B., F.),
Henri, fils de feu Geldulphe (F.),
Godefroid *de Mors* (F.).

**1297**

Gerelin Heincart, cité quatre fois depuis octobre 1297 jusqu'en juin 1298 (M.-B., F.),

Henri Portre, cité dix fois depuis le mardi après le jour de saint Pierre *ad vincula* ou 6 août 1297, jusqu'en juin 1298 (M.-B. ; Godefroid de Poirtere, F.),

Everwin *Campsor*, cité sept fois depuis le mercredi avant (*infra*) la Saint-Martin d'hiver ou 6 novembre 1297 jusqu'en juin 1298 (M.-B.),

Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité le 6 août 1297 (M.-B.),

Guillaume Pipenpoy, cité en octobre 1297 et la troisième férie avant la Purification 1297 ou 28 janvier 1298,

Boniface *de Frigido Monte*, cité le mardi après la Purification 1297 ou 4 février

1298, en mars 1297-1298 et la cinquième férie avant la Pentecôte ou 22 mai 1298 (M.-B., F ),
Godefroid de Mons, cité en octobre 1297 (F.).

—

Gilles Lose (F.).
Rolin ou Rodolphe De Mol (F.),
Guillaume Mennen (F.).

**1298**

Gerelin Heincart, cité quatre fois depuis la quatrième férie après la Saint-Pierre *ad vincula* ou 6 août 1298 jusque dans les *dies Paschales* ou 19 avril et jours suivants en 1299 (M.-B.),
Godefroid Portre, cité la cinquième férie après la Toussaint ou 6 novembre 1298, le mardi avant la Nativité de Notre-Seigneur ou 23 décembre 1298 et la veille de l'Épiphanie 1298 ou 5 janvier 1299 (M.-B.),
Godefroid de Mons, cité la cinquième férie avant la Saint-Laurent ou 7 août 1298 et le samedi avant *Lætare* 1298 ou 28 mars 1299 (M.-B., F.),
Guillaume Mennen, cité le 7 août 1298, le 6 novembre 1298 et le jeudi avant les Rameaux 1298 ou 9 avril 1299 (M.-B.),
Rolin ou Rodolphe Mol, cité cinq fois depuis octobre 1298 jusqu'à la cinquième férie après le dimanche *Misericordia* ou 14 mai 1299 (F.),
Gilles Lose, cité en octobre 1298 et la troisième férie avant la Purification 1298 ou 27 janvier 1299 (M.-B., F.).

—

Hugues *de Frigido Monte* (M.-B. ; Boniface *de Frigido Monte*, F.),
Henri, fils de feu Geldulphe (F.),
Léon De Crane (F.).

**1299**

Gerelin Heincart, cité neuf fois depuis la veille de tous les Saints ou 31 octobre 1299 jusqu'au jour de saint Georges ou 23 avril 1300 (M.-B., F.),
Godefroid Portre, cité neuf fois depuis la cinquième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 2 juillet 1299 jusqu'en mai 1300 (M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité le jour de Saint-Pierre *ad cathedram* 1299 ou 22 février 1300,
Henri, fils de Geldulphe, cité cinq fois depuis le 31 octobre 1299 jusqu'au samedi avant *Lætare* 1299 ou 19 mars 1300 (M.-B.),
Guillaume Mennen, cité la sixième férie *in diebus Paschalibus* ou 15 avril 1300
Gilles Lose, cité le 2 juillet 1299,
Arnoul *Rex*, cité en août 1299,
Franc Boiken, cité le 23 avril 1300 (M.-B., F.),

—

Hugues *de Frigido Monte* (M.-B. ; Boniface *de Frigido Monte*, F.),
Rodolphe Mol (M.-B.),
Giselbert Taye (F.),
Jean, fils d'Everwin *Campsor* (F.),
Guillaume Hoseken (F.).

**1300**

René Egloy, cité en mars 1300-1301 et [la] cinquième férie après la Trinité ou 1[5] juin 1301 (M.-B., F.),
Everwin *Campsor*, cité le jour de sai[nt] Jacques ou 25 juillet 1300 et le ve[n]dredi après la Saint-Remi ou 7 octob[re] 1300, M.-B.),
Henri Portre, cité six fois depuis le ve[n]dredi après les octaves de la Saint-Pie[rre] et Saint-Paul ou 8 juillet 1300 j[us]qu'en mars 1300-1301 (M.-B.),
Boniface *de Frigido Monte*, cité sept f[ois] depuis le dimanche après la Saint-Pie[rre] et Saint-Paul ou 3 juillet 1300 jusq[u'à] la cinquième férie après la Saint-B[ar]nabé ou 15 juin 1301,
Godefroid de Mons, cité le mercredi ap[rès] la Saint-Remi ou 5 octobre 1300, [le] mardi après la Sainte-Gertrude 1300

21 mars 1301 et le lendemain de la Saint-Marc ou 26 avril 1301 (M.-B., F.)
René de Overdille, cité quatre fois depuis le 3 juillet 1300 jusqu'au 26 avril 1301 (M.-B., F.),
Franc Clutinck, cité le vendredi après la Saint-Remi ou 7 octobre 1300 et en mars 1300-1301 (M.-B., F.).

—

Gerelin Hinckaert (F.),
Léon De Crane (F.),
Florent de Stalle (F.).

**1301**

Gerelin Hinckaert, cité cinq fois depuis octobre 1301 jusqu'à la troisième férie après l'Ascension ou 5 juin 1302 (Amelric Hinckaert substitué à Gerelin Hinckaert, dans M.-B.). C'est devant Henri fils de feu Geldulphe, Hugues de Coudenberg, Gerelin Heincart, Godefroid Portre et Jean, fils d'Everwin *Campsor*, échevins de la ville de Bruxelles, que se passa, en octobre 1301, la lettre d'acquisition de la maison dite *de Meerte*, sur l'emplacement de laquelle fut bâti le premier hôtel de ville de Bruxelles.
Godefroid Portre ou Godefroid Le Pourtre, cité en octobre 1301, ou décembre 1301 et la quatrième férie avant l'Épiphanie 1301 ou 3 janvier 1302 (M.-B.). Godefroid le Pourtre, Henri fils de Geldulphe, Hugues de Coudenbergh et Jacques de Mons, échevins de Bruxelles, furent au nombre des arbitres chargés de terminer les débats existant entre Jean II, duc de Brabant, et la ville de Malines ; ils prononcèrent leur sentence le 10 décembre 1301, dans une charte que Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 740, a publiée, mais en lui donnant inexactement la date du 10 décembre 1307.
Henri, fils de feu Geldulphe, cité cinq fois depuis octobre 1301 jusqu'en mars 1301-1302 (M.-B.),
Hugues *de Frigido Monte*, cité quatre fois depuis la troisième férie après la Saint-Simon et Saint-Jude ou 31 octobre 1301 jusqu'en mars 1301-1302 (M.-B.),
Guillaume Mennen, cité la sixième férie après la Sainte-Catherine ou 1er décembre 1301, le lendemain de la Conversion de Saint-Paul 1301 ou 26 janvier 1302 et la sixième férie après le dimanche *Misericordia* ou 11 mai 1302 (M.-B.),
Jacques de Mons, cité quatre fois depuis septembre 1301 jusqu'à la deuxième férie après le dimanche *Jubilate* ou 14 mai 1302 (M.-B.),
Jean, fils d'Everwin *Campsor*, cité sept fois depuis le 31 octobre 1301 jusqu'au 14 mai 1302 (M.-B.),
Henri *de Yska* ou d'Yssche, cité la sixième férie avant la Saint-Pierre *ad cathedram* 1301 ou 16 février 1302,
Walter Pipenpoy, cité avec le précédent (Rodolphe Pipenpoy, F.).

—

Boniface *de Frigido Monte* (F.),
Guillaume Mennen (F.),
Henri *de Arca* (F.),
Godefroid *Leo* (F.),

**1302**

René Egloi, cité la sixième férie après la Saint-Denis ou 12 octobre 1302 et le lendemain de la Sainte-Gertrude 1302 ou 18 mars 1303,
Guillaume Pipenpoy, cité le samedi avant la Sainte Marie-Madeleine ou 21 juillet 1302 (F.),
Boniface *de Frigido Monte*, cité sept fois depuis le dimanche après la Saint-Pierre-aux-Liens ou 5 août 1302 jusqu'à la deuxième férie après le dimanche *Misericordia* ou 22 avril 1303 (M.-B.),
Arnoul *Rex*, cité la sixième férie après *Lætare* 1302 ou 22 mars 1303 (F.),
Guillaume de Kesterbeke, cité cinq fois depuis la Sainte-Marguerite ou 13 juillet 1302 jusqu'au samedi avant la Saint-Nicolas ou 1er décembre 1302 (M.-B.),

Rodolphe De Mol le jeune, cité le 13 juillet 1302, le jeudi avant la Sainte-Gertrude 1302 ou 14 mars 1303 et le 22 mars 1303 (M.-B., F.),
Thierri Lose, cité le mercredi avant la Trinité ou 5 juin 1303 (F.),
Henri Bote, cité avec le précédent.

—

Engelbert *de Speculo* (M.-B.),
Amelric Heincart (substitué à Gerelin Heincart, M.-B.),
Henri, fils de Gendulphe (M.-B.),
Godefroid de Portre (M.-B.),
Guillaume Mennen (M.-B.),
Jean, fils d'Everwin *Campsor* (F.),
Amelric *Leo* dit Versophien (F.).

### 1303

Boniface *de Frigido Monte*, cité le jour de l'Exaltation de la sainte Croix ou 14 septembre 1303,
Guillaume de Kesterbeke, cité le même jour,
Thierri Lose, cité la deuxième férie après l'Exaltation ou 16 septembre 1303, le vendredi avant la Saint-Marc ou 24 avril 1304 et le mercredi après cette fête ou 29 avril 1304 (F.),
Henri Bote, cité quatre fois depuis le 16 septembre 1303 jusqu'à la quatrième férie avant la Saint-Philippe et Saint-Jacques ou 29 avril 1304 (M.-B., F.),
Guillaume Mennen, cité la troisième férie après la Division des Apôtres ou 16 juillet 1303, à la Saint-Thomas apôtre ou 21 décembre 1303 et la sixième férie après la Saint-Mathias 1303 ou 28 février 1304 (M.-B.),
Engelbert *de Speculo*, cité six fois depuis la troisième férie après la Sainte-Marie-Madeleine ou 23 juillet 1303 jusqu'à la cinquième férie après les octaves de la Trinité ou 4 juin 1304 (M.-B., F.),
Guillaume de Busseghem, cité le lundi après la Saint-Gilles ou 2 septembre 1303, le 21 décembre 1303 et le 29 avril 1304 (M.-B.),
Amelric Heincart, cité le 16 juillet 1303, le 23 juillet 1303, en janvier 1303-1304 et le 4 juin 1304 (M.-B.; Gerelin Hinckaert, F.),
Guillaume de Mons, cité le 28 février 1303-1304,
Guillaume de *Nova Domo*, cité le 24 avril 1304 et le 4 juin 1304 (M.-B., F.),
Henri *de Archa*, cité en avril 1304,

—

Amelric Meyer (F.).

### 1304

Thierri Lose, cité le vendredi avant la Saint-Michel ou 27 septembre 1304 (M.-B.),
Guillaume Hoseken, cité dix fois depuis la Saint-Gilles ou 1er septembre 1304 jusqu'au mardi après la Pentecôte ou 8 juin 1305 (M.-B., F.),
Amelric Meier ou Meyer, cité quatre foi[s] depuis la Nativité de la Vierge ou [8] septembre 1304 jusqu'au 8 juin 130[5] (M.-B.),
Giselbert Taye, cité en janvier 1304-130[5] et le mardi après la Saint-Marc ou 2[7] avril 1305 (F.),
Franc Clutinck, cité le samedi aprè[s] *Lætare* 1304 ou 3 avril 1305,
Léon de Huldenberghe, cité le même jou[r],
Henri *de Archa*, cité quatre fois depuis [le] lundi avant la Division des Apôtres o[u] 13 juillet 1304 jusqu'à la troisième fér[ie] après les octaves de la Purificatio[n] 1304 ou 16 février 1305 (M.-B., F.),
Godefroid de Loe, cité le 13 juillet 130[4] et le jour des Innocents ou 28 décem-bre 1304 (M.-B.),

—

Guillaume de Kesterbeke (M.-B.),
Guillaume Van Hamme (M.-B.),
Engelbert *de Speculo* (M.-B.),
René Eggloy (F.),
Rodolphe De Mol le Jeune (F.),
Arnoul *Rex* (F.),
Guillaume *de Nova Domo* (F.).

**1305**

[R]ené Eggloy, cité avec les six suivants dans un acte par lequel la commune de Bruxelles s'en remet au duc Jean II pour la décision de ses débats avec les familles patriciennes de la ville, le 12 mars 1305-1306. Il est cité en outre avec le suivant le jeudi après le jour de Saint-Pierre *ad vincula* ou 7 août 1305, le jeudi après l'Assomption ou 19 août 1305 et la sixième férie après la Saint-Barnabé ou 17 juin 1306 (M.-B.),
[G]uillaume de Loose, cité également le 7 août 1305,
[G]uillaume Mennen, cité avec Jean Van Molenbeke, le dimanche avant la saint Michel ou 26 septembre 1305,
[G]odefroid Boete, cité la cinquième férie après la Saint-Laurent ou 12 août 1305 et le mardi après la Mi-Carême ou 15 mars 1306 (M.-B., F.),
[Hu]gues Wilthoen, cité le 7 et le 12 août 1305, le jour de Saint-Mathias apôtre 1305 ou 24 février 1306 et le mardi *in diebus Paschalibus* ou 5 avril 1306 (M.-B., F.; appelé Hugues Walcho dans Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 724),
[Jea]n Van Molenbeke (M.-B.),
[Gil]les Coele (M.-B.),

[Ger]elin Heincart, cité le 10 juin 1306,
[Am]elric Was, cité la troisième férie avant [l]a Saint-Barnabé ou 7 juin 1306,
[Jea]n *de Senna*, cité le 10 juin 1306,
[Gui]llaume Hoseken, cité le lundi après [l]a Pentecôte ou 25 mai 1306,
[Am]elric Meyer, cité avec le précédent.
[T]ous les cinq nommés, sans doute, en [re]mplacement de cinq des échevins cités [p]récédemment, à la suite de la défaite [d]es Bruxellois près de Vilvorde et du [ré]tablissement de l'autorité des patri[ci]ens.

—

[Am]elric Hinckaert (F.),
[Ame]lric Versophien (F.),
Henri *de Arca* (F.),
Rodolphe Pipenpoy (F.),
Jean Nolten (F.).

**1306**

René Eggloy, cité le 22 avril 1307 (M.-B.),
Gerelin Heincart, cité cinq fois depuis le dimanche avant la Division des Apôtres ou 10 juillet 1306 jusqu'au jeudi après la Pentecôte ou 18 mai 1307 (M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité quatre fois depuis le jeudi avant la Division des Apôtres ou 14 juillet 1306 jusqu'au vendredi avant l'Invention de la Sainte-Croix ou 26 avril 1307 (M.-B., F.),
Jacques de Mons, cité la sixième férie après la Passion des saints Pierre et Paul ou 1er juillet 1306 (M.-B., F.),
Thierri Loze ou Lose, cité le samedi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 18 juin 1306, le dimanche avant la Division des Apôtres ou 10 juillet 1306, le lendemain de la Saint-Nicolas ou 7 décembre 1306 et le 22 avril 1307 (M.-B., F.),
Amelric Was, cité le jour de la Division des Apôtres ou 15 juillet 1306, le jour de saint Thomas ou 21 décembre 1306 et la troisième férie après le dimanche *Quasimodo* ou 4 avril 1307 (M.-B.),
Jean *de Senna*, cité quatre fois depuis le 15 juillet 1306 jusqu'au 18 mai 1307 (M.-B., F.),

—

Gérard *Leo* (F.).

**1307**

Gerelin Heincart, cité le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 14 septembre 1307,
Godefroid Portre, cité la quatrième férie avant la Division des Apôtres ou 12 juillet 1307, le vendredi après le jour de Saint-Pierre *ad vincula* ou 4 août 1307

et le lundi, jour de l'Annonciation 1307 ou 25 mars 1308 (M.-B., F.),
Boniface *de Frigido Monte*, cité huit fois depuis le vendredi après la Saint-Mathieu ou 22 septembre 1307 jusqu'au vendredi après la Saint-Barnabé ou 14 juin 1308 (M.-B., F.),
Henri, fils de feu Gendulphe, cité cinq fois depuis le lendemain de l'Epiphanie 1307 ou 7 janvier 1308 jusqu'au 14 juin 1308 (M.-B.),
Thierri Lose, cité le 14 septembre 1307; appelé Guillaume Lose dans un acte du 22 septembre 1307 (Guillaume Lose, M.-B., F.),
Gérard *Leo*, cité six fois depuis le 12 juillet 1307 jusqu'à février 1307-1308 (M.-B., F.),
Rodolphe Mol, cité le jeudi après la Purification 1307 ou 8 février 1308.

—

Arnoul *Rex* (M.-B., F.),
Henri *Lose* (M.B.),
Jacques de Mons (F.),
Jean *de Senna* (F.).

**1308**

René Eggloy, cité le vendredi après *Jubilate* ou 25 avril 1309 (M.-B.),
Gerelin Heincart, cité dix fois depuis le lendemain de la Saint-Barthélemi ou 25 août 1308 jusqu'au jeudi après la Trinité ou 29 mai 1309 (M.-B.; Amelric Hinckaert, F.),
Jacques de Mons, cité le lendemain de la Saint-Laurent ou 11 août 1308, le 25 août 1308 et le 25 avril 1309,
Amelric Was, cité la quatrième férie après la Circoncision 1308 ou 8 janvier 1309 et le 29 mai 1309,
Jean *de Senna*, cité la quatrième férie après la Sainte-Catherine ou 27 novembre 1308, le lundi après le dimanche *Jubilate* ou 21 avril 1309 et le jeudi avant la Trinité ou 22 mai 1309 (M.-B., F.),
René Clutinck, cité cinq fois depuis le samedi avant la Saint-Michel ou 28 septembre 1308 jusqu'au vendredi avant la Purification 1308 ou 31 janvier 130[illegible] (M.-B., F.),
Guillaume Taye, cité le 8 janvier 1309.

—

Thierri Lose (M.-B., F.).

**1309**

Godefroid Portere, cité cinq fois depuis l[e] jour de l'Assomption ou 15 août 130[9] jusqu'au samedi avant le dimanch[e] *Jubilate* ou 9 mai 1310 (M.-B., F.),
Godefroid de Mons, cité le jour de l[a] Circoncision 1309 ou 1er janvier 131[0] et le samedi avant le dimanche *Jubila[te]* ou 9 mai 1310,
Thierri Lose, cité le 1er janvier 1309-131[0],
René de Overdille, cité le vendredi ava[nt] la Sainte-Lucie ou 12 décembre 1309, [la] veille de l'Epiphanie 1309 ou 5 janvi[er] 1310 et le vendredi avant les Ramea[ux] 1309 ou 10 avril 1310,
Giselbert Taye, cité le 5 janvier 1310 [et] le jour de la Cène du Seigneur 1309 [ou] 16 avril 1310 (M.-B.),
Francon Clutinck, cité le 15 août 13[09] (René Clutinck, F.).

—

Franc Swaef (M.-B., F.),
Guillaume Collay (M.-B., F.),
Jean, fils de feu Everwin *Campsor* (M.-B.),
Franc Boyken (M.-B., F.).

**1310**

Thierri Lose, cité le jour des octaves [de] l'Annonciation 1310 ou 1er avril 13[11], la sixième férie après l'Invention [de] la sainte Croix 1311 ou 7 mai 13[11], la deuxième férie avant la Nativité [de] Saint-Jean-Baptiste ou 21 juin 1311 ([illegible]
Jacques de Mons, cité le lundi après [la] Saint-Jacques ou 27 juillet 1310 et [le] jeudi après la Saint-Denis ou 15 octo[bre] 1310 (Godefroid de Mons, M.-B.),
Amelric Was, cité six fois depuis le v[en]dredi avant la Saint-Jacques ou 24 ju[illet]

1310, jusqu'à la sixième férie après l'Invention de la sainte Croix ou 7 mai 1311 (M.-B., F.),
[J]ean *de Senna*, cité six fois depuis le 24 juillet 1310 jusqu'au 21 juin 1311 (M.-B., F.),
[G]érard *Leo*, cité quatre fois depuis le jour de la Saint-Barthélemy ou 24 août 1310 jusque vers le 18 avril 1311 (F.),
[R]ené Clutinck, cité le jour de la Nativité de la Vierge ou 8 septembre 1310 et le mardi avant l'Épiphanie 1310 ou 5 janvier 1311,
[R]odolphe Pipenpoy, cité trois fois depuis le lundi avant la Division des Apôtres ou 13 juillet 1310 jusqu'à la fête des saints Philippe et Jacques ou 1[er] mai 1311.

—

[G]odefroid de Portere (M.-B., F.),
[Gi]selbert Taye (F.),
[Je]an *de Via Lapidea* (F.),

**1311**

[Re]né Egloy, cité la sixième férie après *Lætare* 1311 ou 10 mars 1312,
[Jea]n, fils de feu Everwin *Campsor*, cité [d]ouze fois depuis la cinquième férie [a]près le jour de saint Pierre *ad vincula* [o]u 5 août 1311 jusqu'à la sixième férie [a]vant le dimanche *in Trinitate* ou 21 [m]ai 1312 (M.-B.),
[Gis]elbert Taye, cité la troisième férie [a]près la Saint-Jacques et Saint-Christophe ou 27 juillet 1311, le lendemain [d]e la Saint-Martin d'hiver ou 12 no[v]embre 1311 et le 21 mai 1312 (M.-B., F.),
[Ger]elin *de Nova Domo*, cité six fois depuis [l]a cinquième férie après la Saint-Denis [o]u 14 octobre 1311 jusqu'à la sixième [f]érie après le dimanche *Misericordia* ou [2]3 avril 1312 (M.-B., F.),
[Jea]n *ex Via Lapidea* ou Jean *de Platea*, [ci]té sept fois depuis la cinquième férie [a]près l'Assomption ou 19 août 1311 [ju]squ'au lendemain de la Saint-Marc ou [2]6 avril 1312 (M.-B., F.),
Henri *Leo*, cité cinq fois depuis le 27 juillet 1311 jusqu'au jour de saint Étienne ou 26 décembre 1311 (M.-B.; Henri, fils de Gendulphe *Leonis*, F.),
Jean de Noet, cité le jour de sainte Marie-Madeleine ou 22 juillet 1311.

—

Jacques de Mons (F.),
Rolin De Mol (F.),
Arnoul de Bogaerden (F.).

**1312**

Godefroid Portre, cité sept fois depuis la quatrième férie après l'Assomption ou 16 août 1312 jusqu'à la sixième férie après l'Ascension ou 25 mai 1313 (M.-B.; Henri de Poirtere, F.),
Gerard *Leo*, cité neuf fois depuis la troisième férie après la Division des Apôtres ou 18 juillet 1312 jusqu'au 25 mai 1313 (Henri fils de Gendulphe *Leonis*, F.),
Arnoul de Boughaerden, cité sept fois depuis le 16 août 1312 jusqu'à la veille de l'Ascension ou 23 mai 1313 (M.-B., F.),
Gérard De Coninc, cité vers la Saint-Thomas ou 21 décembre 1312,
Florent de Stalle, cité avec le précédent (M.-B.),
Walter *ex Nova Domo*, cité le 18 juillet 1312 (Gerelin *de Nova Domo*, F.),

—

Rodolphe De Mol (M.-B.),
Jean fils d'Everwin *Campsor* (F.),
Giselbert Taye (F.).

**1313**

René Eggloy, cité six fois depuis le lendemain de la Conception ou 9 décembre 1313 jusqu'à la cinquième férie après Pâques ou 11 avril 1314,
Gerelin Heincart, cité six fois depuis la quatrième férie après la Division des

Apôtres ou 18 juillet 1313 jusqu'au samedi après la Trinité ou 8 juin 1314 (M.-B.),

Godefroid Portre, cité la quatrième férie après la Nativité ou 26 décembre 1313 (Henri de Poirtere, M.-B.),

Jacques de Mons, cité cinq fois depuis la Circoncision 1313 ou 1er janvier 1314 jusqu'au 8 juin 1314 (M.-B.),

Rodolphe Pipenpoy, cité le lendemain de la Conception ou 9 décembre 1313, la troisième férie après la Conception ou 11 décembre 1313 et le dimanche *Judica* 1313 ou 24 mars 1314 (F.),

Arnoul de Bogaerden, cité le 26 décembre 1313,

Jean Nolten, cité trois fois depuis le 18 juillet 1313 jusqu'à la sixième férie après la Purification 1313 ou 8 février 1314 (M.-B., F.),

—

Franc Boyken (M.-B.),
Gérard *Leo* (F.),
Henri *de Frigido Monte* (F.),
Thierri Loose (F.),
Jean de Saint-Géry (F.),
Guillaume Taye (F.),

**1314**

Gerelin Hincart, cité la quatrième férie après la Saint-Bavon ou 2 octobre 1314.

Le nom de Hincart nous donne l'occasion de mentionner un acte dans lequel on verra les difficultés diplomatiques auxquelles se heurte la confection d'une liste telle que la nôtre. Par un acte de la deuxième férie après la Saint-Martin d'hiver ou lundi 18 novembre 1314, le duc Jean II approuva un accord conclu entre l'abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai et les paroissiens de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, au signe de la collation de la garde ou marguillerie *(collatio custodie seu matricularie)*, collation qui fut reconnue appartenir à l'abbé, comme ayant le patronat de l'église, contrairement aux prétentions des paroissiens (A-Mauden, *Alitologia seu veritatis explicatio de præpositura Capellæ*, p. 34. — *Cartulaire* coté J. *de l'église Sainte-Gudule*, fo 25.) Les arbitres, auxquels le duc Jean III confia la décision de ce conflit, furent le chevalier sire Arnoul de Hollebeke, l'amman de Bruxelles René de Ledeberghe, et les échevins de cette ville Guillaume Heynectre, Rolin Mol, Rodolphe Pipenpoy, René Égheloy et Jean Nolten. *Heynectre*, qui est sans doute une mauvaise traduction (en français) de Hinckaert, dut être choisi pour arbitre en 1313, époque où Pipenpoy, Égloy et Nolten furent aussi échevins, mais Rolin Mol ne figure sur aucune liste, ni en 1313 ni en 1314. Peut-être son échevinat n'a-t-il duré que quelques jours.

Godefroid Portre, cité sept fois depuis la quatrième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 3 juillet 1314 jusqu'aux octaves de la Trinité ou 25 mai 131[5] (Jean de Poirtere, F.),

Jean fils de feu Everwin *Campsor*, cité cinq fois depuis le 3 juillet 1314 jusqu'au jour des Cendres 1314 ou 5 février 1315 (M.-B., F.),

Walter Pipenpoy, cité la sixième férie après la Purification 1314 ou 7 février 1315 (Rodolphe Pipenpoy, F.),

Jean *ex Via Lapidea*, cité le 3 juillet 1314, le dimanche après la Conversion de saint Paul 1314 ou 26 janvier 131[5] et le jour de la Purification 1314 ou [2] février 1315 (F.),

Florent de Stalle, cité le jour des Innocents ou 28 décembre 1314 (M.-B.),

Franc Boyken, cité le 2 octobre 1314,

Amelric Vederman, cité quatre fois depuis la sixième férie après la Purification 1314 ou 7 février 1315 jusqu'au 25 mai 1315 (F.),

—

Amelric *Leo* (M.-B.),
Franc Clutinck (M.-B.),
Jacques de Mons (F.),
Jean Nolten (F.).

**1315**

René Eggloy, nommé sept fois depuis la quatrième férie après la fête de sa[int]

Pierre *ad vincula* ou 6 août 1315 jusqu'au samedi après *Quasimodo* ou 24 avril 1316 (M.-B.),

;erelin Heincart, nommé six fois depuis la troisième férie après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 1er juillet 1315 jusqu'à la sixième férie avant la fête de Saint-Pierre *ad cathedram* 1315 ou 20 février 1316 (M.-B.),

odolphe Mol, cité la sixième férie avant la Division des Apôtres ou 11 juillet 1315 (Robert Mol, M.-B.),

ıcques de Mons, cité sept fois depuis le 2 juillet 1315 jusqu'à la troisième férie après le dimanche *Oculi* 1315 ou 16 mars 1316 (M.-B.),

érard *Leo*, cité la sixième férie avant le dimanche *Cantate* ou 7 mai 1316 et la veille de la Pentecôte ou 29 mai 1316 (F.),

odolphe Pipenpoy, cité huit fois depuis le samedi après la Noël (*in sacris diebus Natalis Domini*) ou 27 décembre 1315 jusqu'à la cinquième férie après la Pentecôte ou 3 juin 1316 (M.-B.; Walter Pipenpoy, F.),

an Nolten, cité douze fois depuis le 1er juillet 1315 jusqu'au 29 mai 1316 (M.-B.),

enri *de Frigido Monte*, cité six fois depuis le 6 août 1315 jusqu'au 29 mai 1316.

—

anc Clutinc (M.-B. ; Jean Clutinck dit *de Lapide*, F.),

ɔdefroid de Poirtere (M.-B.),

nelric *L·o* dit Versophien (F.),

ldolphe de Coudenberg (F.),

nri Hertewyc (F.),

ın de Voerde dit Van den Heetvelde (F.),

**1316**

noul *Rex*, cité la quatrième férie après la Saint-Martin d'hiver ou 17 novembre 1316, la deuxième férie après les Rameaux 1316 ou 28 mars 1317, et la quatrième férie avant la Nativité de saint Jean 1317 ou 22 juin 1317,

Francon Clutinc, cité dix fois depuis la sixième férie après la Saint-Barthélemy ou 27 août 1316 jusqu'à la deuxième férie après la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 27 juin 1317 (Jean Clutinck dit *de Lapide*, F.),

Jean, fils d'Everwin *Campsor*, cité dix fois depuis le 27 août 1316 jusqu'au 15 mai 1317 (Everwin Campsor, M.-B.),

Walter Pipenpoy, cité le jour des octaves de tous les Saints ou 8 novembre 1316, et le dimanche après l'Ascension ou 15 mai 1317 (M.-B., F.; Guillaume Pipenpoy, cité la quatrième férie avant la Nativité de saint Jean ou 22 juin 1317),

Amelric Was, cité le jour de la Division des Apôtres ou 15 juillet 1316 et la sixième férie après la Conversion de saint Paul 1316 ou 28 janvier 1317,

Jean *de Senna*, cité le 15 juillet 1316,

Florent de Stalle, cité la sixième férie après la Circoncision de Notre-Seigneur 1316 ou 7 janvier 1317, la sixième férie après les octaves de la Purification 1316 ou 11 février 1317 et la troisième férie après l'Ascension ou 17 mai 1316 (M.-B.),

Amelric *Leo*, cité dix fois depuis la deuxième férie avant la Division des Apôtres ou 12 juillet 1316 jusqu'à la deuxième férie après la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 27 juin 1317 (M.-B. ; Amelric *Leo* dit Versophien, F.),

Jean de Voorde, cité la sixième férie après la Nativité de la Vierge ou 10 septembre 1316 et la cinquième férie après la Saint-André ou 2 décembre 1316 (M.-B., chevalier Jean de Voerde, seigneur d'Heetvelde, F.),

—

Gérard Leo (F.),

Geldolphe *de Frigido Monte* (F.),

Henri Hertewyck (F.),

**1317**

René Eggloy, cité le samedi après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 2 juillet 1317 (M.-B.),

Rodolphe Mol, cité la quatrième férie après la Sainte-Marie-Madeleine ou 27 juillet 1317 (M.-B.),
Jean *de Sennd*, cité la sixième férie après la Saint-Martin d'hiver ou 18 novembre 1317,
Gérard *Leo*, nommé cinq fois depuis le 2 juillet 1317 jusqu'au dimanche *Cantate* ou 21 mai 1318 (M.-B., F.),
Arnoul de Bougarden, cité le dimanche après la Nativité de la Vierge ou 11 septembre 1317, le lendemain des Onze mille Vierges ou 22 octobre 1317 et le dimanche *Vocem* ou 28 mai 1318 (M.-B., F.),
Franc Clutinc ou Franc Clutinck le Jeune, cité le 2 juillet 1317, la quatrième férie après la Division des Apôtres ou 20 juillet 1317, le samedi après la Saint-André ou 3 décembre 1317 et le 21 mai 1318 (M.-B.),
Léon Crane, cité le 11 septembre 1317, le 3 décembre 1317 et le 28 mai 1318 (M.-B.),
Everwin Wassaert, cité le 18 novembre 1317.

—

Jacques de Mons (M.-B.),
Henri *Rex* (F.),
Everwin fils d'Everwin (F.),
Henri de Bursere (F.),
Hugues Wilthoen (F.).

**1318**

René Egloy, cité la cinquième férie après la Purification 1318 ou 8 février 1319 (Walter Egloy, M.-B., F.),
Gerelin Heincard, cité le 8 février 1318-1319,
Walter Pipenpoy, cité le mardi après les octaves de l'Épiphanie 1318 ou 16 janvier 1319, la cinquième férie après le dimanche *Misericordia* ou 26 avril 1319. Au mois de janvier 1318-1319 lui et son collègue Henri Bursere sont qualifiés d'échevins et de receveurs (F.).
Franc Clutinc le Vieux, cité le 16 janvier 1318-1319 et le 26 avril 1319 (M.-B., F.),
Henri Bursere, cité le 16 janvier 1318-1319, en janvier 1318-1319, le dimanche d *Lætare* 1318 ou 18 mars 1319 et le samedi avant l'Ascension ou 15 mai 1319 (M.-B., F.),
Gerelin de Platea dit *Rex*, cité le 16 janvier 1318-1319, le dimanche de *Lætar* 1318 ou 18 mars 1319 et la sixième féri après la Trinité ou 8 juin 1319 (F.),
Codefroid, fils de feu Everwin, cité l 15 mai 1319 et le 8 juin 1319 (M.-B.).

—

Amelric Was (M.-B.),
Amelric *Leo* dit Versophien (F.),
Léon De Crane (F.).

**1319**

René Eggloy, cité six fois depuis la qu trième férie après la Saint-Pierre Saint-Paul ou 4 juillet 1319 jusqu'à cinquième férie après la Trinité 29 mai 1320 (M.-B.),
Jean fils de feu Everwin *Campsor*, cité 2 octobre 1319, la cinquième férie ap la Toussaint ou 8 novembre 1319 et dimanche après la Saint-Thomas ou décembre 1319,
Jacques de Mons, cité quatre fois dep la cinquième férie après la Saint-L rent ou 16 août 1319 jusqu'au sam après la Trinité ou 31 mai 1320,
Rodolphe Pipenpoy, cité trois fois dep le 4 juillet 1319 jusqu'au 31 mai 1 (M.-B.),
Léon Crane, cité quatre fois depuis 23 décembre 1319 jusqu'au samedi ap le dimanche *Invocavit* 1319 ou 23 fév 1320 (M.-B.),

—

Florent de Stalle (M.-B., F.),
Godefroid de Poirtere (F.),
Gerelin *de Platea* (F.),
René d'Overdille (F.),
Franc Clutinc (F.),
Nicolas Swaef (F.),
Godefroid fils d'Everwin (F.).

**1320**

Rodolphe Mol, cité le jour de la Pentecôte ou 7 juin 1321,
Amelric Was, cité la sixième férie après la saint Thomas ou 26 décembre 1320,
Franc Clutinck le Jeune, cité la sixième férie après le dimanche *Judica me* 1320 ou 10 avril 1321 (M.-B., F.),
Amelric *Leo*, cité le 7 juin 1321 (M.-B.),
Henri Bursere, cité le lendemain de la Saint-Pierre *ad vincula* ou 2 août 1320 et la cinquième férie après le dimanche *Oculi* ou 26 mars 1321 (M.-B., F.),
Engelbert *de Platea*, cité le 26 mars 1320-1321 et le 10 avril 1320-1321 (M.-B., F.),
Henri T'Serarnts, cité le 26 décembre 1320,
Guillaume de Mons, cité le 2 août 1320 (F.),
Nicolas Zwaef, cité le samedi après les octaves de l'Épiphanie 1320 ou 17 janvier 1321.
Henri Hertewyc, cité avec le précédent.

—

Gosuin de Saint-Géry (M.-B., Godefroid de Saint-Géry, F.),
Jean *de Senna* (F.),
Amelric Vederman (F.).

**1321**

René Eggloy, cité le jour de saint Nicolas ou 6 décembre 1321, la sixième férie après le dimanche *Oculi* 1321 ou 19 mars 1322 et le samedi après *Lætare* 1321 ou 27 mars 1322,
Jacques de Mons, cité le lundi après l'Ascension ou 24 mai 1322 (Guillaume de Mons, F.),
Amelric Was, cité le soir de la Saint-Denis ou 8 octobre 1321 (F.),
Arnoul de Bougaerden, cité le 8 octobre 1321 et le 19 mars 1321-1322 (M.-B., F.),
Franc Clutinck, cité le 6 décembre 1321 et le 27 mars 1321-1322 (René Clutinck, M.-B., F.),
Louis Esselen, cité le 24 mai 1322 (F.).

—

Thierri Loose (F.),
Guillaume fils de Guillaume de Kester beke (F.).

(*A continuer.*)

ALPHONSE WAUTERS.





# LES TAPISSERIES

DE

## BRUXELLES, ENGHIEN ET AUDENARDE

### PENDANT LA FURIE ESPAGNOLE

*(1576)*

---

ENDANT ces dernières années, l'attention de érudits a été attirée par l'étude d'une des bran ches autrefois des plus importantes de l'art e de l'archéologie : la confection des tapisseries Des études approfondies ont vu le jour, et dan un travail d'un intérêt capital, M. Wauters retracé l'histoire de la tapisserie bruxelloise. Tout récemmen quelques études spéciales très intéressantes émanant de MM. De trée, de Raadt et autres, ont encore jeté une clarté nouvelle su quelques points de cet art. Il nous semble donc assez importa de faire connaître une série de documents reposant aux archive communales d'Anvers, et qui nous fournissent des détails ci constanciés sur la fabrication et le commerce des tapisseries d

ruxelles, d'Enghien et d'Audenarde, au XVIe siècle, tout en nous lévoilant de nombreux faits inédits sur les fabricants, sur leurs ravaux et sur leurs marques de fabrique. Ces documents, assez ntéressants par eux-mêmes, puisqu'ils se rapportent à une époue sur laquelle on possède jusqu'ici fort peu de détails artistiues, acquièrent une importance capitale du fait qu'ils nous font onnaître, d'une manière complète, un des événements les plus ramatiques de ces temps troublés.

L'année 1576 est, en effet, marquée en lettres de sang dans les nnales de la ville d'Anvers. Les événements qui ont précédé ette catastrophe, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de s rememorer ici. Nous sommes au mois de novembre de l'année 576, la citadelle d'Anvers est occupée par les troupes espanoles sous le commandement général de Sancho d'Avila et sous lui de Roda qui fut l'acteur le plus actif de cette sombre tragée [1]. Ordre est donné aux différents corps d'armée de se tenir êts à marcher au premier signal. La garnison de Maestricht, mmandée par de Vargas ; celle de Lierre, conduite par Romero les mutins d'Alost avec leur chef Juan de Navarese, sont pelés à Anvers pour coopérer au sac de la ville. L'opération, idement ourdie, est combinée d'avance dans tous ses détails. ville est divisée en plusieurs quartiers qui sont désignés aux ers capitaines. Différents dépôts sont indiqués d'avance pour éunir le butin. Le 4 novembre vers 11 heures, les troupes se nissent sur la plaine de la citadelle : là, se trouvaient concens les 5000 Espagnols de la garnison, comptant dans leurs rangs certain nombre d'Allemands et d'Anglais ; les 500 fantassins de mero ; les 1000 cavaliers de Maestricht ; 500 fantassins du fort Veir commandés par Francisco de Valdès ; les 2000 wallons oltés d'Alost ; enfin plusieurs bandes de goujats munis de hes et de bottes de paille. D'autre part, la ville comptait pour léfendre sur 4000 Allemands, commandés par le comte d'Ebern ; 4000 Wallons et 14000 gardes bourgeois qui ne furent pas voqués, et qui, presque tous, périrent massacrés dans leurs eures.

[1] Nous puisons la plupart des détails historiques relatifs à la Furie Espagnole l'important ouvrage de M. Genard, archiviste d'Anvers : *La Furie Espagnole.*

Vers midi les pillards s'ébranlent et attaquent la ville. Dès l premier moment, les Wallons de la défense se débandent et l Bas-Allemands, conduits par van Eynde, passent à l'ennemi, tand que les Hauts-Allemands sont repoussés, en majeure partie tués ( faits prisonniers. Malgré quelques hauts faits de défense, princ palement à la grand'place, la ville est bientôt au pouvoir d envahisseurs, et l'hôtel de ville, à peine édifié, est livré a flammes ; de nombreuses maisons subissent le même sort. A moins 10,000, d'autres disent 17,000 habitants, périssent et par eux le margrave Gosuin de Varick, le bourgmestre Jean van d Meeren, plusieurs échevins, le greffier de Waghemakere, e Pendant toute une semaine la ville est livrée au pillage ; ri n'est épargné, et la plume se refuse à retracer les horreurs sa nom qui furent commises pendant ces jours néfastes. Tout pillé, rançonné, violé, incendié, détruit, et cette œuvre de dév tation est d'autant plus complète, d'autant plus horrible, qu plan parfaitement conçu a présidé à son exécution, et que tou les parties en ont été accomplies froidement, méthodiqueme Toutefois, il est un des événements de cette semaine sanglar qui jusqu'ici a échappé à tous les historiens de la Furie espagnc et dont les diverses phases méritent d'être rappelées. Il s'agit sac de la galerie des tapissiers, *« du tapesiers pand »*. Anvers n'a jamais été considéré comme un centre important pour la fabr tion des tapisseries. Les œuvres authentiques de cette épo sont fort rares, et les noms de bien peu de fabricants sont venus jusqu'à nous. Toutefois, les tapisseries des autres centre production, surtout celles de Bruxelles, d'Enghien et d'Au narde, donnaient lieu à un commerce des plus importa Anvers était en quelque sorte l'Entrepôt de ces villes ; de to parts les négociants étrangers venaient y acquérir les plus b productions des métiers de l'intérieur, et une exportation plus actives en résultait. Les tapissiers avaient à Anvers agents dépositaires qui vendaient pour leur compte, et mêm saient des avances sur les tapisseries qui leur étaient con Pour centraliser ce trafic important, un lieu d'exposition pe nente avait été établi dès le xv[e] siècle dans des galeries ado au chœur de l'église des Dominicains; mais lors de la re truction de ce temple, en 1549, les galeries furent égale

lémolies. C'est alors que le magistrat décida la construction l'un nouveau pand sur de vastes terrains que van Schoonbeke vait achetés le 30 septembre 1551 de l'administration de l'Hospice Sainte Elisabeth et sur ceux qui provenaient des jardins des rildes des archers et arquebusiers.

Le nouveau local fut ouvert en 1555 ; il consistait en une ouble galerie garnie de chaque côté de boutiques [1]. Défense fut

[1] Jusqu'en l'année 1549, les tapissiers étalaient leurs marchandises conjointement 'ec celles de membres d'autres métiers, dans les galeries adossées à l'église des ominicains « qui se tient présentement au couvent des Jacopins ». Cette église ant démolie, il s'agissait de trouver un autre emplacement. Vu l'importance du ommerce de tapisseries, le magistrat résolut de bâtir un « pand » spécial pour cette dustrie. Quatre propositions virent le jour. La première avait pour but d'établir « pand » à l'étage de la nouvelle bourse « te vermaken den pant boven de nyeuwe rse ». Dans ce cas, on aurait amélioré l'aération, on aurait construit un grand calier d'accès commode et établi une ou deux petites grues pour monter les marandises. Le second projet plaçait le « pand » au beau milieu de la place de Meir. ı aurait construit une foule de boutiques, mais la rue des deux côtés aurait encore nservé une largeur d'au moins 45 pieds. Le troisième projet préconisait la consction du « pand » dans le quartier appelé Nyeuwstadt, c'est-à-dire aux environs de maison Hanséatique. Enfin, dans le dernier projet, on adoptait pour emplacement nouveaux quartiers, près de la rue des Tanneurs. Le magistrat résolut de soutre les projets à van Schoonbeke. Celui-ci écarta d'abord les deux premiers, s finalement, il se prononça pour le dernier ; il ajoute « de tapetsiers pant beter le commodienser liggen soude inde schutters hoven dan inde nyeuw stadt. » r, dit-il, la nouvelle ville est moins bien habitée ; elle est, il est vrai, plus favole pour les expéditions par eau, mais il se fait autant d'expéditions par terre que eau.

Le 11 mars 1549 (n. s. 1550) fut publiée une ordonnance au nom de la reine ente, dans laquelle on déclare « nécessaire de faire ériger et asseoir celle part, le and qui se tient présentement au couvent des Jacopins..... il sera transfferé ès rdins des confraryes d'icelle ville,» Le « pand » au-dessus de la bourse est attribué merciers et aux joailliers. van Schoonbeke fut également chargé de mettre les ns à exécution. Les frais totaux de la construction se montèrent à 15,850 florins. ut le travail de maçonnerie fut adjugé à Gielis Coelman, maçon, et la menuie à Joris de Frissche, menuisier. Le pavement fut placé aux alentours du « pand » le 14 novembre 1552. Une ordonnance du 8 mars de la même année, ordonne cuper exclusivement à l'avenir le nouveau « pand ».

Confirmant cette dernière ordonnance, la gilde des tapissiers émit le 23 mars 1552 s. 1553) les prescriptions suivantes : « Vu qu'il est de l'intérêt général d'avoir lieu commun pour vendre, exposer les tapisseries, et que les intéressés étaient tous inscrits pour avoir une boutique à l'intérieur du nouveau bâtiment à l'extion de Jacques Van Lierke, Willem de Ram, Robert van Haeften et Denys eleer. En conséquence il ordonne qu'à l'avenir tous les intéressés s'établissent s le « pand »; personne ne pourra plus vendre dans les maisons particulières « de tserien oft carpette » à moins que les maisons soient totalement fermées et sans

faite aux tapissiers de vendre leurs produits autre part que dans les galeries officielles. Aussi les plus belles œuvres d'art, les productions les plus riches de tous les artistes de nos provinces ne tardèrent-elles pas à s'y accumuler. Mais ce riche dépôt avait attiré la cupidité des pillards Espagnols. Rien ne prouve mieux la préméditation que le récit des événements que nous avons entrepris. Comme nous le verrons, ce n'est pas à de vulgaires soudards que les tapissiers auront à faire. Des négociants Espagnols, mis au courant du complot, arrivent de Bruges, s'associent à des compatriotes établis à Anvers. Le jour du pillage ils s'adjoignent un parent, capitaine des troupes révoltées, et à la tête d'une bande de soldats, ils envahissent le « pand », endroit relativement écarté, ils y pénètrent de force, se rendent aux boutiques des marchands les plus importants, y choisissent en connaisseurs

enseigne extérieure de manière à ce que l'on ne puisse rien voir de la rue. Par contre ceux qui seront dépositaires de tapisseries de Diest et de Saint Trond, (Dietersscho tapitserien ende van Sint Truyen) auront un an pour se soumettre à la présente ordonnance. Les boutiques ne pourront être données en location que pour un minimum de 6 années. On ouvrira à frais communs une vaste salle de 80 pieds qui permettra d'étaler les grandes pièces, ce qui se faisait précédemment dans le couvent des Carmélites, à la boucherie, etc. Cette ordonnance était acceptée et contre signée par Jan de Kempeneer, Loys van Wetteren, Peter Vander Goes, de weduwe van Jan de Stoute, Denys Pypelinck, Anthonis van Copenhole, Balthazar van Vlierden, Troylus de Cruyts, Nicolaus Pleytinck, Jeronymus de Coleneer, Henri van Bernighem, Jacob Hasevelt, Daniel Thienpont, Raes van Brechte, Hector Wyns, Aerd Spierinck, Jan Mondekens, Jan van Eede, dierick van Oss, Isaac van Asperen, Ja van Wetteren, Amant Vrancx, Frans van Asperen, Jan Vermeerhagen, Peter Schuddewater, Peter Woytens, Anthonis van den Berghen, Niclaes de Canter.

Une seconde ordonnance de 1553 règle les détails de l'occupation. Les tapissiers entretiendront dans le local quatre gardiens. Un droit sera perçu pour couvrir les frais. Cette contribution sera : pour les tapisseries de Bruxelles, pour une chambre de 60 à 100 aunes, un sous. Les pièces plus petites ne payeront rien. En tapisseries d'Audenarde, les pièces de 60 à 100 payeront un demi-sous. Même taxe pour toutes les autres espèces notamment pour celles appelées « dobbel stoffe ». Les pièces appelées « enckele stoffe » payeront « een oert » pour 100 aunes. Les tapisseries de table ou carpettes payeront « een oert » pour chaque douzaine. Une ordonnance du 16 ju 1554 stipule que toutes les boutiques à l'intérieur seront reparties par la voie du sort. Les intéressés sont à cet effet convoqués devant le magistrat par Willem de Kempenaer « meester vander selver natien ». Toutefois un certain Balthazar van Vlierden ne pourra pas prendre part au tirage, vu qu'il a occasionné des troubles séditieux.

Toutes les tapisseries venant de l'intérieur devront également être emmagasinées dans le « pand » pour être vendues. Une ordonnance du 21 janvier 1555, stipula ce dernier point.

Le tirage au sort eut lieu à la date indiquée. Ce n'est donc qu'en juin 1555 que

les œuvres d'art les plus précieuses, les emmagasinent à un endroit désigné d'avance, les font nettoyer et soigneusement emballer, et les expédient ensuite à l'étranger pour les y réaliser.

Mais laissons la parole aux documents officiels de l'époque. Dans une déposition faite quelque temps après devant le magistrat d'Anvers, Andries de Moor, âgé de 54 ans, portier de la galerie des tapissiers « Knape oft wachte inden tapitziers pant » [1] donne sous serment la description des faits dont il fut témoin. Le jour même de la prise de la ville « den selven dage dat deser stadt byden spaenschen soldaten ingenomen wert », donc le 4 novembre 1576, le « pand » fut envahi par une troupe commandée par le capitaine Caldron, accompagné d'un certain Pedro Yanes. Ceux-ci l'épée nue à la main, s'informent d'abord de l'emplacement de la boutique de François Sweerts et demandent si la grande tapisserie qui appartenait à François Geubels, s'y trouvait encore. Heureusement pour le possesseur, cette pièce était enlevée depuis quelques jours. Le lendemain, les mêmes acteurs revinrent. Il étaient accompagnés cette fois de Francisco de Ontoneda, le principal instigateur du pillage du « pand ». Derechef es soldats les escortaient. Ils s'emparent d'un grand nombre de apisseries et se rendent de préférence dans les boutiques où ils

ouveau « pand » fut définitivement occupé, la liste des intéressés qui ont pris part 1 tirage nous fournit quelques adresses de tapissiers. Ce sont : Henrick Pypelinck de meer tegen over Jeronimus Loupès, Franchois van Asperen, bey de coepoert-ugge tegen over mynheer van Lillo ; Henrick van Bernighen, int huys van I.Cornelis Dyck, greffier ; Jan van Meerhaghen, inden gulden voet opte boterroede ; oris vanden Eede, achter sint Andries kerke inde cleyn orloghe neffens Claes Maes ; roilus Decreetz daer naest, Niclaes de Cantere inde roose teghen sint Andries rckhoff over ; Jan de Kempeneer int Kipdorp naest den tencn pot ; Daniel Thienpont ote oude veemerct byde preeckheeren naest der gulde poerte ; Jeronimus de Coele-er int Kipdorp inden moriaen tegen sint Merten over ; Anthonis van den Berghe gen den craenstal over byden legvuyt ; Hans Van Wetteren int selver huys ; Loys an Wetteren over sint Peters brugghe inde wapen van Oudenaerden tegen over ossenhoet ; Jacob vanden Haesvelde beneden de oude borsse teghen Jan de Meyer er ; Pieter Wuyten inder Vaertstrate achter den burgemeestren ; Jsaac van Aspe-1 inder Everdeystrate int hoochhuys by tcaertspel.

(Renseignements extraits de documents de l'époque, déposés aux archives communales d'Anvers).

L'emplacement de l'ancien « pand » des tapissiers est occupé actuellement par le âtre Royal.

[1] Certificaet Boeck 1577-78, II, f° 501.

savent que se trouvent déposées les plus belles pièces « de fynste en beste tapitzerien ». C'est ainsi qu'ils pillent les dépôts de Peter vander Ghoes, de Joos van Herselle, d'Amant Vrancx, de Franchois Spierinck, de Jan van Londerzeele et de Martin Cordier [1] ; toutes les tapisseries furent portées chez la veuve d'Aranda. D'autres boutiques furent dépouillées seulement en partie. Ils s'emparent en même temps de quelques autres marchandises, telles que peaux, fourrures, toiles, etc. Le portier apprit plus tard que tous ces objets avaient été chargés sur deux chariots pour être conduits à Paris. Les victimes elles-mêmes, dans des dépositions semblables, viennent confirmer le récit du portier de Moor [2], c'est ainsi que Niclaes Pleytinck (âgé de 50 ans), Philips van Mettechoven (36 ans), Ghossart Chimay (32 ans), Franchois Swerts (33 ans), Franchois de Neve (42 ans) et Daniel Steurbaut (29 ans) tous marchands de tapisseries, ayant leurs boutiques dans le « pand » « alle cooplieden tapitsiers henne winckels hebbende inde tapitsiers pant » racontent qu'ils étaient présents le jour où le « pand » fut pillé. Toutes les marchandises furent enlevées, en partie par Caldron, Ontoneda et Yanes, et en partie par les soldats, et conduites en la demeure de la veuve d'Aranda, située au « Dryehoeck ». Les marchands s'efforcèrent de racheter aux pillards une partie de leur butin ; c'est ainsi que Sweerts et de Neve avaient réussi à racheter une partie de leur bien aux soldats. Ces faits furent portés à la connaissance de Yanes qui s'informa auprès des soldats des prix qu'ils avaient acceptés. Mis au courant, il s'emporta et fit des reproches violents aux Espagnols les accusant d'accepter des prix beaucoup trop bas pour une marchandise qui valait bien plus. Les deux marchands eurent toutes les peines du monde, en employant les prières et supplications, d'obtenir des soldats qu'ils n'exigassent pas une rançon supplémentaire. D'autres marchands décrivent minutieusement les principales pièces qui leur ont été enlevées ; ces détails ne nous paraissant pas superflus, vu qu'ils pourront servir à identifier certaines tapisseries encore existantes, et que dans tous les cas i

[1] Lorsque nous citons un nom propre, nous avons soin de lui conserver forme orthographique sous laquelle il parait dans l'acte qui sert de base à l'indication donnée.

[2] *Loc. cit.*, f° 501 v°.

donnent des renseignements précieux sur les produits de la fabrication de l'époque.

Voici d'abord François Spierincx[1] réclamant diverses pièces qui lui ont été volées, entre autres une chambre de tapisseries fines de Bruxelles, représentant l'histoire de Troie. Nous retrouverons plus tard des traces de cette œuvre d'art.

Vient ensuite Martin Cordier qui affirme que les pièces ci-dessous spécifiées lui ont été enlevées[2]. Son témoignage est corroboré par ceux de Paul Maes « facteur des marchans tapissiers » et Daniel Steurbault « accoustreur de tapisserie et serviteur de Cordier ». Nous résumons la nomenclature, et remarquons :

5 pièces de l'histoire de Jacob, hautes de 3 1/2 aunes, et mesurant au total 105 aunes. Cette tapisserie appartenait à Arnt Cabeliau ;

3 pièces de l'histoire d'Abraham, mesurant 60 aunes et appartenant à Josse Cabeliau ;

9 pièces boscaige, hautes de 3 aunes, mesurant ensemble 138 aunes, appartenant à « Ghilain Marote lancien » ;

3 pièces « ymaiges de David » hautes de 4 aunes, soit ensemble 60 aunes, appartenant à Loys Marotes ;

6 pièces de l'histoire d'Elbora mesurant 120 aunes, propriété de Loys Bloenart ;

3 pièces « ymaiges de David » hautes de 4 aunes, ensemble 60 aunes, propriété de Jehan van Wymersele ;

3 pièces « ymaiges de Dina » soit 29 1/2 aunes ;

2 pièces hautes de 16 et 24 aunes et représentant l'histoire de Scipion, appartenant à Rasse de Carlier ;

4 pièces « ymaiges d'Abraham » ensemble 74 aunes propriété de Josse de Carlier ;

4 portes, chacune de 8 3/4 aunes boscaige, soit 35 aunes appartenant à Jehan de Launou ;

10 pièces ymaiges de 12 aunes à Gerart van Moelenbroeck ;

2 pièces chacune de 12 aunes « ymaiges » à Hans Hujoel ;

2 pièces « ymaiges » de 12 aunes « ymaiges » à Jehan de Bacquer ;

2 pièces « ymaiges » de 12 aunes à Hans Erbaut ;

[1] *Loc. cit.*, f° 511.
[2] *Loc. cit.*, f° 509.

7 pièces « ymaiges de David » hautes de 4 1/2 aunes soit 18 aunes et 1 pièce « ymaige » de 15 3/4 aunes, propriété de Loys Marote,

10 pièces « ymaiges » de 15 3/4 aunes à Pierre Steurbaut ;

1 pièce « ymaige » de même hauteur à Jacques de Vos ;

5 pièces boscaiges hautes de 3 1/2 aunes et mesurant 87 1/2 aunes, appartenant à Jehan de Lannoy.

En même temps, il fut enlevé de la boutique de Paul Maes, une chambre de tapisserie boscaige composée de 8 pièces et mesurant 225 aunes, plus une pièce de 25 aunes représentant l'histoire d'Absalon et appartenant à Loys Marote.

Un autre document [1] nous apprend que Peeter Steurbaut, négociant en tapisseries, demeurant à Audenarde, âgé de 34 ans, avait donné en dépôt à « Martin de Cordier, facteur van tapytserye » « houdende zyn winckele inden tapitsiers pant » pour être exposée en vente « een cammere van oudenaerdsche tapitserye van acht stucken », cette pièce mesurait 225 aunes et représentait l'histoire d'Achab et de Jesabel ; dans la bordure supérieure se trouvaient des lettres. Cette œuvre avait été vendue peu avant le sac de la ville à un négociant Pedro de Molyn, qui l'avait acquise par spéculation. Il l'avait laissée exposée en vente dans la boutique de Cordier d'où les soldats Espagnols l'enlevèrent.

Un autre négociant, Jorge Reynaldi, se trouvait dans le même cas [2]. Il avait acheté de Joris Hujoel, « tapitsier » 6 pièces de tapisserie « boscaige van Audenaerde ». Ces pièces lui furent volées pendant le pillage.

Diverses autres tapisseries d'Audenarde avaient encore été enlevées par les Espagnols [3]. Elles avaient été fabriquées par Gillis Stichelbout d'Audenarde, qui par l'entremise d'un marchand de cette même ville, les avait envoyées en dépôt pour être vendues chez Anthonis Van Coppenole den ouden « facteur van tapitserie ». Ce dernier les avait vendues à Janne de Ram, marchand tapissier anversois qui, devant s'absenter, les laissa au dépôt dans la boutique de Van Coppenole au « pand », d'où elles furent volées.

[1] 1577 II. Certificaet B. f° 19 v°.

[2] *Loc. cit.* f° 128.

[3] Certificaet Boeck 1577, II, f° 140 v°.

Elles consistaient en :

8 pièces de tapisserie « bosschagie » mesurant ensemble 205 aunes qui avaient été vendues au prix de 28 « stuivers » l'aune, soit pour une somme de « 47 ponden 16 scellingen, 8 peñ grooñ vlems ».

Enfin pour terminer [1], citons une dernière pièce relative au pillage. Celle-ci est d'autant plus importante, qu'elle nous donne le dessin des marques de fabrique de 12 fabricants. Plusieurs de ces marques n'étaient guère connues jusqu'ici.

Jan de Moer et Martin de Cordier, tous deux facteurs des fabricants de tapisserie d'Audenarde, demeurant à Anvers et ayant leur boutique au « tapitsiers pand », ont été témoins du pillage de la boutique d'un de leurs confrères, Amant Vrancx, qui était également agent de divers fabricants. Voici la description des pièces les plus importantes qui ont été dérobées à ce dernier :

9 pièces de « boscaige », hautes de 5 aunes et six « rondes es bordes » ;

10 pièces de « boscaige » hautes de 5 aunes sans « rondes es bordes » ;

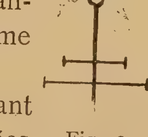
Fig. 1.

6 pièces de figures de David, hautes de 5 aunes ;

7 pièces de figures d'Abraham hautes de 4 aunes, le tout appartenant à Léon vanden Hecke et marquées d'une des deux marques ci-contre : (fig. 1 et 2)

Fig. 2.

8 pièces de « boscaige » de 5 aunes et 5 pièces de « boscaige » de 4 1/2 aunes, propriété de Nicolas vanden Hove, tapissier à Bruxelles et marquées comme suit : (fig. 3)



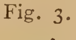


Fig. 3.

8 pièces de « bascaige » hautes de 5 aunes appartenant à Jacques Leyniers tapissier à Bruxelles et marquées (fig. 4)

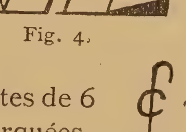


Fig. 4.

1 porte haute de 12 aunes, de figures et 2 pièces de David de 5 aunes appartenant à Hubrecht de Maecht qui avaient pour marques : (fig. 5)

11 pièces de figures de Naboth et Achab, hautes de 6 aunes, propriété de Daniel Thienpont et marquées.

Fig. 5.

[1] Certificaet B 1577, II, 575 v°.

De plus :

4 pièces de figures d'Abraham de 4 aunes, appartenant au même et marquées de la marque qui se trouvent sur les premières pièces ci-dessus parce qu'elles ont été achetées de Léon vanden Hecke (fig. 6).

Fig. 6.

Toutes les tapisseries que nous venons de décrire sont de fabrication bruxelloise.

Venaient ensuite :

8 pièces de l'histoire de Joseph, hautes de 5 aunes et appartenant à Quentin Flascoen ; elles étaient marquées (fig. 7)

Fig. 7.

8 pièces de « boscaiges » d'Enghien, hautes de 5 aunes et appartenant à Nicolas Hellinck qui portaient pour marque (fig. 8)

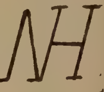


Fig. 8.

8 pièces de « boscaige » de 4 1/2 aunes appartenant à Nicolas de Dobbeleer. Ainsi que :

1 pièce de 15 3/4 aunes de verdures et 2 « spolières verdure » ; elles étaient signées (fig. 9)

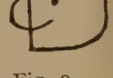


Fig. 9.

5 pièces de figures de Abraham de 5 aunes et 1 petite pièce d'or « du nouveau et vieil testament avecq une petite pièce d'or de la Cene » le tout appartenant à Philippe vander Cammen qui les avait marquées (fig. 11)

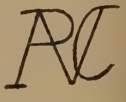


Fig. 11.

8 pièces de « boscaige » de 4 1/2 aunes appartenant à Jehan vander Cammen et signées (fig. 12)

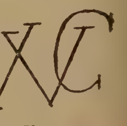


Fig. 12.

7 pièces de « boscaige » de 4 aunes, ouvrage de Bruxelles appartenant à Corneille Vlemeers ; elles portaient la marque de vanden Heke, soit : (fig. 13)

Fig. 13.

5 pièces de « boscaige » de 4 aunes d'Audenarde appartenant à François vanden Steene et portant la marque suivante (fig. 14) et encore beaucoup d'autres pièces, portes et coussins, tant figures que verdures autres et provenant toutes des ateliers de Bruxelles et d'Enghien ; parmi ces dernières il faut citer 5 « spolières » de verdures hautes de 2 1/2 aunes et provenant de Digne de Rosseau.

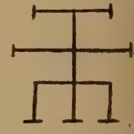


Fig. 14

L'acte malheureusement n'est pas complet et s'arrête ici ; il suffit néanmoins pour démontrer l'importance du pillage.

Pendant que ces scènes se passaient au « tapitsiers pand », la ville entière restait en proie à toutes les horreurs du pillage. Durant dix jours, le désordre régna en maître, et les bourgeois terrorisés assistèrent, terrifiés, au meurtre de leurs proches, à l'incendie de leurs demeures et au vol de leurs biens.

Voyons ce que devinrent les œuvres d'art enlevées au « tapisiers pand ». Les actes officiels vont nous l'apprendre. D'après un plan combiné d'avance, toutes les tapisseries furent portées au domicile de la veuve d'Aranda où elles furent cachées sous les lits et dans la cave, sous des tas de bois [1]. Ensuite les auteurs du pillage les classèrent, puis mettant le comble à leur audace, ils firent appeler les ouvriers tapissiers autrefois au service des victimes, pour arranger, emballer et expédier le produit de leurs rapines. C'est ainsi qu'à la demande des fabricants tapissiers de Bruxelles, Audenarde et Enghien, Gheerde vander Linden, Peter Steurbaut, Peter Zeghers, Lucas de Keyser et Willem Jacobs, « arbeyders aen tapitziers pant alhier » déclarent sous la foi du serment [2] que les mardi, mercredi et jeudi après le pillage, ils ont travaillé chez Francisco de Ontoneda « die men noempde den Bruggelinck » qui habitait chez la veuve de Jean d'Aranda sa belle mère, et dont la demeure était située « aen den Dryehoec alhier ». Ces ouvriers furent chargés d'enlever un grand nombre de tapisseries au « pand » ; ils en remplirent trois ou quatre chariots.

Un autre témoin, Daniel Steurbaut, affirme [3] qu'environ huit à neuf jours après le pillage, il fut appelé dans la demeure de Diego Alonzo de San Vitores, située place de Meir, pour y examiner certaines tapisseries. Le propriétaire lui soumit 8 ou 9 pièces « fyne soe bruesselsche als engiensche tapitzerie » parmi lesquelles, une pièce de 40 aunes représentant des oiseaux, des moutons et des paysages garnissant les bordures et entourant des cartouches. On lui demanda d'indiquer la valeur de ces tapisseries, ce qu'il fit. Ensuite San Vitores l'amena à la maison de Martin de Chavaria. Cette demeure qui portait pour enseigne « Bouloignien », était située longue rue neuve. Arrivé là, on lui

[1] Request. B. 1578-9, f° 20.
[2] Certificaet. Boeck 1577, II, f° 501.
[3] *Loc. cit.* f° 574 v°.

montra 10 pièces de tapisseries de Bruxelles et d'Enghien parmi lesquelles 2 pièces de médiocre valeur représentant des boscaiges. Il dut également taxer la valeur de ces pièces, afin de permettre de les vendre à divers acheteurs qui attendaient. Il fut de plus appelé pendant ces jours par Francesco de Ontoneda et Pedro Yanes à la maison de la veuve d'Aranda pour y assortir diverses tapisseries. Il lui fut présenté une quantité importante de tapisseries de Bruxelles et d'Enghien dont il forma huit grands paquets. De là il se rendit chez Diego de Rojas « inde Meystrate ». Il y fut reçu par le maître de la maison et par Jaspar Baseliers. Rojas lui montra 8 pièces de tapisseries de Bruxelles « gaelderyen » qu'il avait l'intention de troquer contre du vin qui lui était offert par Baseliers. Le témoin ne sait pas si l'échange a eu lieu.

François Spierinck qui avait été une des principales victimes du sac du « pand » se mit à la recherche de son bien et trouva bientôt la trace d'une partie de ses marchandises. Il fit déclarer en présence du magistrat[1] par Daniel Steurbault » accoustreur de tapisserie » que quelques jours après le pillage « quand les « soldatz qui avoient spolié le pand des tapisseurs avoient reparty « les tapisseries et s'en estaient desfaicts », qu'il avait été appelé chez la veuve de Jehan Daranda pour y mettre en ordre diverses tapisseries qui avaient été enlevées par Francisco de Ontoneda et Pierre Yanes. Il tria les diverses pièces de manière à séparer les différentes provenances, et à mettre dans chaque paquet 22 ou 23 pièces. Il remarqua entre autres : « une chambre de tapisserie fine superfine de 8 pièces, l'histoire d'Hannibal, 2 chambres « de 4 1/2 aulnes de haulteur boscaige des douze mois et l'autre de « Cyrus, plus 3 ou 4 pièchès fine tapisserie pescherne boscaige le « tout ouvrage de Bruxelles ». Il emballa encore « 4 pièces du filz prodigue ou perdu haulte de 4 aulnes ». Toutes ces pièces provenaient de la boutique de Spierinck. Continuant à décrire les pièces qui frappèrent le plus son attention, il mentionne spécialement : 28 ou 29 pièces « ouvraige de tapisserie de Bruxelles » tous boscaiges et imayges appartenant et portant la marque de Leon van Hecque; en outre, diverses pièces hautes de 6 aunes appartenant à Daniel Thienpont et à Jehan van Londerseel ainsi

[1] Certif. B., 15-77, II., 506.

qu'à d'autres marchands, et qui étaient également de fabrication bruxelloise. De sorte que toutes les pièces provenant des ateliers de Bruxelles et d'Enghien, furent empaquetées en « deux grands fardeaux ».

Dans la même demeure il vit encore et arrangea 11 ou 13 « aultres grands fardeaux de tapisserie ouvraige d'Audenaarde ».

Ontoneda et Yanes pour le payer de son travail, lui donnèrent une porte de tapisserie « ouvraige d'Enghien « contenant 24 aunes. Il fut occupé à cette besogne pendant 6 ou 7 jours et travailla le soir jusqu'à 10 ou 11 heures et même minuit. Ontoneda et Yanes lui défendirent sous peine de mort de révéler à qui que ce fut, la besogne à laquelle il avait été employé « lui « défendaient sur la vie qu'il ne le dirait à personne ou luy cou- « peraient la gorge ! »

Pour corroborer cette importante déposition, deux autres « accoustreurs de tapisseries » Michel de Man et Martin Van Tieghem, vinrent déclarer qu'on leur envoya chez eux pour réparer « aulcunes pièches de tapisseries de haucteur 5 aulnes de l'his- « toire de Troyes ouvraige très fine de Bruxelles faictes par Mar- « tin Reymbout et aulcunes, pièces de 5 aulnes de l'histoire de « Cyrus ». Ces pièces leur étaient remises par Ontoneda et Yanes et également par Daniel Steurbaut et son frère Anthoine.

Toutes les tapisseries garnissant la boutique de Martin Cordier et que nous avons décrites plus haut, avaient également été transportées au domicile de la veuve Daranda qui était, comme on le voit, la recéleuse de la bande. Ce sont les mêmes ouvriers qui furent chargés de les arranger et de les emballer en une grande quantité de paquets [1].

Dans la même enquête, deux marchands de tapisserie, Jehan de Moor et Franchois Sweerts, vinrent déclarer qu'ils savaient, de source certaine, que toutes les tapisseries volées au « pand » se trouvaient cachées chez la veuve Daranda chez qui demeuraient le capitaine Caldron, Ontoneda et Yanes ; ils ajoutent que ce sont ces trois personnages qui ont dirigé les soldats Espagnols et ont enlevé toutes les tapisseries.

Continuant leurs investigations, les marchands tapissiers

[1] Certif. B., 1577, II, f° 510.

obtinrent encore une importante déclaration de deux ouvriers anversois, Willem Lauwers et Cornelis Hugghe [1]; ceux-ci, en effet, vinrent déclarer sous serment qu'environ trois semaines ou un mois après le pillage, ils avaient été appelés par Pedro Yanes, qui les avaient chargés de transporter, pendant plusieurs soirées, de la maison de la veuve d'Aranda jusqu'à la bourse, divers paquets. Il est vrai qu'ils ignoraient le contenu de ces paquets. On les leur fit recharger ensuite sur des brouettes pour les conduire dans la maison appelée « de drye croonkens » et située « tegens over het huys van Aken plach te zyn ». Ils les déposèrent dans cette maison, d'où on les congédia après leur avoir payé leur salaire. Comme on le voit, les voleurs gagnaient peur et tâchaient de céler le fruit de leurs rapines. D'autre part, il tâchaient également de s'en débarrasser favorablement. Ainsi nous avons parlé plus haut d'une chambre de tapisserie de Bruxelles, représentant l'histoire de Troie et qui avait été enlevée de la boutique de Spierinck. Ontoneda et ses complices parvinrent à la vendre pour deux cent et quelques écus à un marchand Espagnol, nommé Diego de Rojas. Le légitime propriétaire, mis au courant de cette transaction, s'aboucha de suite avec Rojas pour rentrer en possession de son bien, mais celui-ci lui déclara [2] « qu'il estoit d'intencion de lenvoyer en Espaigne à sa mère et qu'il ne la vouloit « nullement restituer ni laisser rachepter ».

D'autre part, un négociant appelé Jan Helduwière, habitant près de la bourse anglaise recevait la visite d'un certain courtier italien, Jean Maria Porobello [3] lui demandant s'il n'était pas acheteur de tapisseries et lui disant qu'à son domicile il en avait à vendre. Le négociant, quoique n'étant pas acheteur, voulut néanmoins voir les pièces offertes et se rendit chez le courtier qui habitait dans une petite chambre près de la bourse anglaise à côté du local où se percevait l'accise du froment. Il y vit deux grands tapis Turcs, « turxsche tapyten » et ne put pas savoir la provenance de ces belles pièces, mais revoyant le courtier quelques jours plus tard, il parvint à lui faire avouer que ces tapis avaient été volés chez Jan van Londerseele.

[1] Certif. B., 1577-8, II, f° 104.
[2] Certif. B , 1577-8, II, f° 504.
[3] *Loc. cit.*, f° 113.

Toutefois, pendant que se poursuivait laborieusement cette enquête qui était d'autant plus difficile qu'elle devait se faire en présence des Espagnols encore maîtres de la ville, les événements avaient marché. Dès que l'ordre s'était un peu rétabli en ville, un édit du sous-écoutète Thierry van der Meeren avait réglé les rapports entre les soldats et les habitants. Ceux-ci tâchaient de racheter aux pillards les objets qui leur avaient été dérobés. De nombreuses contestations devaient naturellement naître. Pour les terminer à l'amiable on désigna de commun accord l'auditeur général Paregia et l'échevin Veusels.

C'est ainsi que les belles tapisseries d'or qui ornaient la salle des États à l'hôtel de ville avant son incendie, avaient été enlevées par les Espagnols, commandés par Valdès [1]. Ces œuvres consistaient en 4 pièces dont deux mesuraient 52 et 53 aunes et les 2 autres 82 aunes. La ville ayant appris que les soldats les avaient vendues à Pedro Peys « sargeanto major del maestro del campo Baldiez » et à Jeromino Loupes, désigna l'échevin Gillis Happart et le pensionnaire Maes pour les racheter. Ceux-ci réussirent dans leur mission, et pour 212 florins et 10 escalins les tapisseries redevinrent propriété de la ville.

Le 8 novembre fut conclu le traité connu sous le nom de Pacification de Gand. Les Espagnols se hâtèrent d'envoyer en Allemagne par chariots et chevaux, via Lierre et Maestricht, les objets provenant du pillage et qui étaient encore en leur possession. D'autre part ils avaient saisi les navires du négociant Gillis Hoffman et ils s'en servirent également pour expédier une partie de leur butin en Espagne. A la vue de cet exode, les habitants adressèrent le 30 novembre une requête aux États pour leur demander que les biens provenant du pillage pussent être revendiqués par leurs légitimes propriétaires partout où ils se trouveraient, et que les obligations imposées aux victimes fussent déclarées de nulle valeur. Ils sollicitaient également l'autorisation de faire visiter à la frontière toutes les marchandises qui seraient exportées.

Pendant ce temps, les États accordaient le 6 février 1577 quinze jours aux Espagnols pour évacuer les villes et forts du pays,

[1] P. Génard. *La furie espagnole.*

toutefois Anvers devait être abandonné endéans les dix jours. Roda refusa d'abord de se soumettre à ce décret. Le 12 février, don Juan signa à Marche-en-Famenne l'Edit perpétuel qui ratifiait la pacification de Gand. Il ordonna aux troupes étrangères de quitter immédiatement le pays ; par contre rémission devait être accordée aux Espagnols pour tous les actes délictueux qu'ils avaient commis. Malgré ces ordres, Roda n'avait pas encore fait mine de s'y soumettre le 26 février. C'est alors que le lendemain le magistrat d'Anvers proclama solennellement sur la grand'place l'édit de don Juan.

Le 12 mars, le duc d'Aerschodt fut nommé gouverneur de la citadelle. En présence de ces événements, l'ancien commandant de la citadelle prit une première mesure d'obéissance. Il fit rendre tous les biens séquestrés. Toutefois, il dût bientôt se soumettre entièrement, et le 20 mars 1577 à 3 heures de l'après-midi les Espagnols quittèrent définitivement la citadelle pour se rendre à Lierre puis à Maestricht, traînant derrière eux ce qui leur restait des biens volés à Anvers.

Quant aux Allemands, ils occupèrent encore pendant quelque temps la nouvelle ville.

Pendant que ces événements se déroulaient, le magistrat n'était pas resté inactif, et dès le 20 décembre 1576, il obtint que les États enjoignissent au Magistrat de Liége de saisir tous les biens venant d'Anvers pour qu'on en put rechercher la provenance. De toutes parts l'embargo est mis sur les marchandises des négociants Espagnols, Italiens et Portugais. Un grand nombre de marchands tinrent alors à prouver de toutes manières qu'ils n'avaient pris aucune part au sac de la ville. C'est ainsi qu'après enquête, le magistrat délivra des certificats d'innocence à des négociants de Gènes, Florence, Venise, Lucques, de Lombardie et de Portugal. Certains négociants Espagnols mêmes obtinrent à titre individuel des certificats de même nature. Afin de ratifier solennellement toutes les mesures de poursuite, Philippe II par un édit du 17 septembre 1577 proclama la légitimité des revendications faites de toutes parts sur les objets volés.

Comme bien on pense, les négociants en tapisserie n'étaient pas restés inactifs pendant ce temps. Ils s'étaient beaucoup remué pour rentrer en possession de leurs biens et nous les trouvons

faisant saisir partout des marchandises qu'ils supposaient provenir du pillage. C'est surtout Spierinck qui montra un grand zèle dans ces poursuites. Il était parvenu à apprendre qu'avant leur départ Francesco de Ontoneda et ses complices avaient conclu, par devant le notaire Gillis van den Bossche, une convention secrète avec Peter Lhermite[1] en vertu de laquelle ce dernier s'engageait à transporter à Paris et Angers une partie des tapisseries volées « vervoeren van zeker groote quantiteyt tapisseryen binnen der « stadt van Parys ende Angiers » Spierinck adressa une requête[2] au Magistrat pour que celui-ci ordonnât au notaire de donner communication de la convention en question. Cette requête fut accordée par ordonnance du 27 mai 1577. Peu après nous allons le voir se rendre à Maestricht et à Paris pour tâcher de recouvrer des tapisseries provenant d'Anvers. De nombreux actes nous fournissent des détails intéressants sur les marchandises saisies ; nous allons les passer brièvement en revue ; ils nous donneront encore plus d'une indication intéressante pour l'histoire de la tapisserie.

Nous avons vu les troupes Espagnoles se retirer à Maestricht avec une partie de leur butin. Spierinck les y suivit et quelques actes nous font connaîre le résultat de ses démarches. Il s'adressa d'abord à un négociant Espagnol appelé Martin de Riveira qui demeurait autrefois à Anvers mais qui, complice des pillards, avait trouvé plus prudent de les suivre dans leur retraite. Il lui réclama la restitution ou de moins la faculté de racheter[3] la fameuse chambre de tapisserie représentant l'histoire de Troie dont il a déjà été plusieurs fois question. Riveira avoua cyniquement avoir cette œuvre en sa possession mais il refusa énergiquement de s'en dessaisir. Sa réponse nous semble assez typique pour en reproduire fidèlement les termes : « Qu'il ne la voulait nullement « quitter ni laisser rachapter disant et menaçant audit Spierinc « sil sadvanchait et fust si hardy de à cause de ce, le suyvre « oultre le pont dudict Maestricht, qu'il couperait audict Spierinc « ses aureilles et les luy feroit attacher à ses soulliers, de sor-

[1] Voyez au sujet de ce personnage notre ouvrage : Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers.
[2] Request B., 1578-6, f° 24.
[3] Certif. B., 1577-8, II, f° 511.

« teque ledict Spierinc nonobstant toutes prières et offres nat « sceu recouvrir la tapisserie susdite ». Ces menaces et ce triste résultat ne découragèrent pas François Spierinck. Il resta à Maestricht et aidé d'un de ses collègues, Jehan van Londerzeele, il s'adressa à Francisco Caldron et Pedro Yanes qui avaient quitté Anvers sous la protection de la gendarmerie espagnole. Ils trouvèrent alors que bon nombre de leurs tapisseries avaient déjà été expédiées en Lorraine ; toutefois ils réussirent, moyennant de hauts prix, à racheter une partie de leurs biens, entre autres 6 pièces mesurant 170 aunes qu'ils payèrent 8 sols de gros monnaie de Flandre par aune, soit 68 livres de gros à Yanes et 81 aunes de tapisserie à 6 sols de gros, soit 24 livres 6 sols de gros à Caldron. Ce dernier leur céda de plus une certaine quantité d'autres tapisseries pour 202 livres. N'ayant pas d'argent en quantité suffisante avec eux, Spierinck et van Londerzeel durent en emprunter à Diego de Rojas. Ils s'adressèrent ensuite au principal fauteur du pillage du « pand », Francisco de Ontoneda qui avait encore en sa possession de nombreuses pièces, entre autres « une chambre de l'histoire Dhannibal » en tapisserie de Bruxelles et provenant de la boutique de Spierinck. Toutefois [1] ils furent loin d'être bien reçus par Ontoneda.

Celui-ci leur déclara qu'il y a un mois déjà, il avait envoyé toutes ses tapisseries à Middelbourg en Zélande, probablement pour y être embarquées pour l'Espagne, mais qu'arrivées là, elles avaient été saisies sur une plainte émanant de Spierinck. Il fit encore de violents reproches à ce dernier, lui disant que c'était à cause de lui qu'il avait dû s'enfuir d'Anvers et qu'il avait été obligé de faire banqueroute, son absence et la saisie de ses biens l'empêchant de faire honneur à ses affaires. Il fallait une assez bonne dose d'audace pour adresser de telles plaintes à un de ceux qu'il avait indignement volé.

Continuant ses démarches à Maestricht, François Spierinck, accompagné cette fois de Jehan Fernando de San Vitorès, négociant Espagnol, se mit à la recherche de certains soldats qu'il savait en possession de 8 pièces de tapisseries fines de Bruxelles qui avaient été dérobées dans sa boutique. On lui avait assuré

1 Certif. B., 1577-8, II, 100 v°.
2 Certif. B., 1577-8, II, 504.

que ces soldats avaient vendu ces tapisseries à Diego Alonso de San Vitorès et à Pierre Rodrigues de Gualnenda. Ils finirent par retrouver un des soldats qu'ils recherchaient ; il s'appelait Alicanti. Il déclara avoir vendu la tapisserie en question a un certain Italien « dassez grande stature qui allait vestu en deuil ». Il croyait se rappeler que cet Italien s'appelait Fiesco. Il avait reçu pour sa tapisserie la somme de 200 écus d'or.

L'énergie de ces démarches dut impressionner les autres marchands Anversois et les fabricants de l'intérieur, car nous les voyons alors se réunir pour confier leurs interêts à quelques mandataires [2]. A cette réunion se rencontrent Franchois vanden Steene, Jehan van Londerzeele, Chrestien de Vischer et Nicolas van Hove de Bruxelles. Daniel Thienpont, Corneille Olivers, Bartholomeo Zanoli, Henry Pyn, Alyt Dielens femme de Josse van Herseele, tous habitant Anvers — Amant Vrancx, Léon vanden Hecque, Nicolas van Hove, Jacques Leniers, Hubert de Maecht et Nicolas Hellinc, bourgeois de Bruxelles, — Nicolas Dobbeler, Jehan vander Cammen, Philippe vander Cammen et Quintyn Flascoen. Tous ces fabricants et marchands donnent procuration le 12 juin 1577 à Florent Dargondes marchand demeurant à Paris, Franchois Spierinck et Henry Vrancx, bourgeois d'Anvers ; ils leur accordent « plain povoir pour poursuyvre, « pourchasser, vendicquer, demander, arrester, detenir, lever et « avoir toutes et chacun les bules de tapisseries declarées et spe- « cifiées ès memoires au fattures par eux, lesquelles lesdits cons- « tituans attestoient et affirmoient solempnellement avoir per- « dues et leur estre prinses et dérobées hors le pan des tapissiers « en ceste ville danvers au saccagement de ceste ville advenu le « iiij[e] jour de novembre dernier passé et aultres jours ensuy- « vans ». Les deux mandataires s'adressèrent également au Magistrat et par ordonnance du 17 août 1577 ils obtinrent l'autorisation de faire arrêter Ontoneda et ses deux complices et de saisir tous leurs biens [3].

[1] Certif. B., 1577-8, II, 502.
[2] Certif. B. 1577-8, II, 551 v°.
[3] Request B. 1578, 179 f°.

Voici quelques extraits de l'importante requête qui motiva l'ordonnance du magistrat :

Remonstre en toute humilité Florent Dergouges (*sic*) marchandt de Paris et

En vertu de ces pouvoirs, on saisit à Paris six paquets de tapisseries qui y avaient été envoyés par Ontoneda et consorts « ayans esté les principaulx et audict sacq se sont emparez tant « par prinse et par achapt faict contre les soldats ». Toutefois, pour rentrer en possession de leur bien, ils durent rembourser tous les frais et consentir à payer une rançon à convenir.

Dargonde et Spierinck se trouvant à Paris, furent encore chargés le 2 septembre 1576 par Jehan Jacomo Fiesco, « marchand « genevois résident a Anvers » le même probablement dont il a été question un peu plus haut à Maestricht, de saisir « une « pieche de tapisserie portant la figure de Achan qui est lapidé et « de sa famille qui est bruslée hors de l'histoire de Josué ». Cette tapisserie était longue de 10 aunes et haute de 6. Lors du sac elle était déposée dans la boutique de Spierinck et elle avait été transportée par François de Ontoneda « au dehors et près de Paris » où elle fut saisie.

Spierinck dut aussi, selon toutes probabilités, s'occuper encore d'autres revendications que de celles que nous venons de citer, car le 27 janvier 1578 nous trouvons qu'il était encore à Paris.

Pendant que ces poursuites s'organisaient à l'étranger, le magistrat continuait à faire saisir à l'intérieur du pays tous les envois suspects.

La fameuse tapisserie de 8 pièces représentant l'histoire de Troie avait été envoyée à Flessingue par de Riveira. Nous avons vu qu'arrivée là elle fut saisie et fut réclamée par Spierinck puis par

Franchois Spierinck, marchandt de ceste ville tant en leur propre nom comme eguallement pour et au nom des aultres tapisseurs d'icelle ville, Bruxelles, Audenaerde, Engien et aultres villes.... que franco Ontoneda, franco Caldron et Pedro Yanes espaignols, le iiij de novembre, accompagnez d'aulcuns soldats espaignols dentrer par force et a bras armé au pand des tapissiers de ceste ville, et ayans fermé la porte audict pands, après ils ont ouvert aucuns boutiques hors desquels ils ont prins et faict porter les biens et marchandises de tapissiers de ses suppliants montant à grande somme dargent, lesquelles tapisseries, argent et marchandises les susdits Ontoneda, Caldron et Yanes ont faict porter à la maison de la veusve Jehan Daranda ayant à icelle fin et pour mieux couvrir leur faict employé et mis en œuvre plusieurs ouvriers à cacher les biens et marchandises desdits suppliants dans ladite maison tant en la cave dessoubs les bois que dessoubs leur lict.... ensuite ont faict mener et transporter lesdits biens soubs la protection et conduicte de soldats espagnols et leurs hardes ou bagaiges hors de ceste ville jusques Maestricht là où lesdits Ontoneda, Caldron et Yanes aussy se sont trouvés et ont demeuré jusque à là...

Jan Baseler, qui prouva par le témoignage de Franchois Sweerts « tapitzier » et Jan de Moer « facteur van tapitzerien » qu'il en était entré en possession par suite d'un partage avec Jam de Ram. C'est sans doute pour son compte que Spierinck avait tâché de la racheter à Maestricht. Ce Jan Baseler était négociant en tapisseries. Le 15 janvier 1577 il voulut expédier en Flandre « een pacxken met tapitzerye ». Il dut, pour pouvoir passer la frontière prouver par le témoignage de Roger Shermartens [1] son domestique, de Joos van Lunden et de Henrick Wollfaert, que ces tapisseries lui appartenaient depuis longtemps, et qu'elles ne provenaient en aucune manière du pillage du « pand ». De toutes parts on réclame au magistrat des attestations prouvant que les tapisseries que l'on veut exporter ne sont pas de provenance illicite. C'est ainsi que Martin de Cordier réclame une attestation semblable [2] pour « 9 fardeelen tapisseryen ». Il les avait chargés sur chariots en destination de Calais et à l'adresse de Janne de Tornemiert. C'est encore le cas pour Pierre vander Goes marchant de tapisseries, qui avait vendu à Louis Sartin, marchant à Paris « huict « pièces de tapitseries de boscagie et 9 pièces aussy de boscage et « 6 coussins » et pour les expédier il les avait fait conduire par Jehan Anthoine Bartholi à l'adresse de Ludovico Carnesery et Bartholomus de la Chise à Paris. Le même vander Goes avait vendu à Alexandre Gonsaga « vyftien stucken feuillage met « pelleren » Martin de Cordier et Jehan de Moor facteurs des marchands de tapisseries ont les mêmes déboires [3]. Leurs marchandises sont arrêtées en route. Il s'agissait de 35 pièces de tapisserie d'Audenarde de toutes sortes, et de 9 autres pièces de même provenance. Ces tapisseries avaient été vendues à Diego de la Pena, négociant, qui logeait à l'auberge portant pour enseigne « la fortune » et qui était située au Kipdorp. Il avait chargé ces marchandises sur les chariots de Philippe Spruyt et Maillart Hermans, charretiers, qui devaient les délivrer à Calais à l'adresse de Pierre de la Pena, frère de l'expéditeur. Un autre acte de saisie [4] nous donne des détails intéressants sur une tapis-

[1] Certif. B. 1557-8, II, 554 v°.
[2] Certif. B. I, 1577-8 f° 110.
[3] Cert. B. I, 1577-8, f° 24.
[4] *Loc. cit.* 1196.

serie de prix destinée à servir de retable. Un marchand Italien, Jean-Baptiste Varre, était arrivé à Anvers, en décembre 1576 avec « deux pièces destables d'hostel faict de bordure d'or et « argent et soye (twee stucken tapitseryen wesende twee autaer « taeffelen geborduert en gevrocht met goude silver ende syde) « une grande avecq l'histoire de l'Assomption de Notre-Dame, une « plus petite avecq la Nativité de Notre Seigneur ». Depuis cinq mois déjà il avait été en négociations pour vendre ces pièces à la cathédrale. Mais les troubles du mois de novembre avaient fait avorter ce projet, aussi résolut-il de se rendre en Bavière, chez le duc régnant, qui, paraît-il, était disposé à acquérir ces pièces. Afin de pouvoir sans encombre passer la frontière, il demande au magistrat de certifier qu'il est légitime possesseur de ces œuvres d'art.

Il les avait emballées en deux caisses et trois autres caisses contenaient la corniche et toutes les moulures en bois.

Un autre négociant Espagnol Diego Fernando de Miranda avait expédié en juillet 1577 [1] par chariots à Rouen à l'adresse de Christophe de Mendiola, marchant, toute une collection de marchandises. Le tout avait été arrêté à Rouen. Il faut avouer que cette mesure était plus ou moins justifiée quand on verra la nomenclature des objets expédiés. Qu'on en juge : Il y avait d'abord « 7 pièches de tapisseries ouvraige dengien nommé « vulgairement rotesque contenant diverses figures et ymaiges « dhommes, bestes, satyres et semblables choses, » ces tapisseries lui avaient été vendues par Martin de Cordier.

Venaient ensuite :

« Une pièce de soye de Houscote double blanche ;

« Dix pièches de carpettes ou tapis de Tournay de diverses « couleurs ;

« Ung demy pièce de buffle appareillé ;

« Deux chappeaulx darmoisin lunne avec une trenche au band « d'argent et lautre avec une lampre de soye ;

« Deux chappeaulx de feultre fourrez darmoisin avec lampres « pour trenche ;

[1] Certif. B. 1577-8, II, f° 542.

« Onze aulnes de sattin gris et 2 1/2 aulnes de velours gris « dont on avait faire ung paire de chausses; »

Enfin, pour couronner le tout, une collection de vingt tableaux, un tryptique et deux cartes de géographie soit « douze pièches « paintures des victoires de lempereur Charles le Quint — item « quatre pièches des quatre temps de l'année — item deux pieches « des quatre élemens, — item aultres deux pièches de la conversion « de Sainct Paul — item deux cartes de luniversel monde, tout « painct sur toille avecq vingt molures ou listes dorées servans « ausdictes paintures — et encores ung tableau à portes de l'annun- « ciation Notre-Dame painct sur ais ». Toutes ces œuvres d'art provenaient du même pinceau. Elles avaient pour auteur Anthoine de Palerme [1]. Grâce à diverses attestations de provenance, de

[1] On lit dans l'acte en question : « Authoune de Palderme, paintre opidanus, aigé de LXXIIJ ans ». Il s'agit ici de Antoine de Palerme ou Palarme, peintre très peu connu jusqu'ici. D'après l'indication que nous venons de reproduire, il serait né en 1504. Nous trouvons quelques détails sur cet artiste dans « les liggeren » de la gilde Saint Luc. (p. 152 à 345). En 1545 fut reçu comme maître (Vrymeester) Anthoni van Palarme, schilder.

Le vendredi 2 septembre 1547 Anthonis Palerme Anthonissone natif de Malines, peintre, fut reçu bourgeois d'Anvers. Il épousa par contrat du 16 juillet 1540 passé devant les échevins d'Anvers, Catharina Walborn fille d'Herman, morte le 13 mai 1548 (a) et enterrée dans l'église des grands Carmes. Il exerça plusieurs fois la charge de doyen ou de sous-doyen de la gilde de Saint Luc, notamment en 1555, 1561, 1562, 1570 et 1571-2.

Dans un compte de 1585, Raphael Cocxsyen fils de maître Michel se reconnaît débiteur pour 390 florins d'Anthoine Palerme pour divers tableaux que ce dernier avait vendus à son frère Guillaume Cocxsyen. La date de sa mort n'est pas connue; une annotation semblerait faire croire qu'il faut la chercher vers 1588, car à cette date la gilde encaisse 8 sous pour la dette mortuaire de Palerme. Suivant M. Rooses (Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool) Palerme eut pour élève Gillis Coignet le jeune. M. Vanden Branden (Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool) nous apprend que lors de l'entrée solennelle de Philippe II conduit par Charles-Quint, une grande partie de la décoration des arcs de triomphe fut confiée à Palerme. Enfin Van Mander (het leven der schilders I 177) écrit que Antonis Palermo était en même temps peintre et marchand de tableaux. Il avait pour élève Jacques de Backer qui habitait chez lui ; il forçait ce jeune artiste à travailler sans le moindre repos et envoyait à Paris toutes ces productions qui lui étaient largement payées. Tel fut le cas pour divers tableaux qui sont devenus célèbres et qui avaient pour sujets : Adam et Eve, la Charité, le Crucifiement, le Jugement de Pâris, etc. Anthonis van Palerme

(a) Collecteana. A. 1530/49 f° 94. Contrat de mariage de Anthonis de Palerme schildere Woonendde nu ter tyt tot Mechelen, accompagné de ses oncles Remeus et Anthoen Scheelkens, auec Katlyne Walborn Hermans dockter accompagnée de Anthonis van Oortmont heuren neve.

Miranda finit par obtenir une autorisation de libre sortie pour son étrange capharnaum. Du reste, cette grande quantité de toiles émanant du même artiste ne doit pas trop nous étonner. Une autre saisie faite à la même époque à Malines, frappait 21 tableaux « stucken schilderye olie verwe van diversche sorten » toutes peintes par Philippe Lisaert, et qui étaient expédiées par chariots pour Paris. Hans van Luyck « goutsmit inde Lombaerde veste int « schilders hert out L jaeren et Pauwels van Hove » Schilder « woonende in S. Jan op de Lombaerde veste, out 48 jaeren » viennent déclarer sous serment que c'est bien Lisaert qui est l'auteur des 21 toiles « dat hij die met syn hant gemaect ende gevrocht « heeft » [1].

En janvier 1577, un négociant anglais eut le même sort [2] ; il s'appelait Henrick Pyn et voulait expédier par bateau à Flessingue et de là en Angleterre, d'abord deux caisses contenant divers tableaux qu'il avait achetés de Louys van Oort, peintre, bourgeois d'Anvers, âgé de 53 ans ; et ensuite une autre contenant trois pièces de tapisseries qu'il avait acquises ici de Bartholomeo Zanoli, marchand venitien, âgé de 61 ans. Enfin, citons un dernier exemple [3]. La même année Jehan Borgani, libraire et marchand de tableaux, réclame un libre parcours pour aller vendre des peintures à Paris.

Pendant que ces mesures de rigueur étaient prises à la frontière, on continuait à faire des recherches à Anvers et on décou-

possédaient conjointement avec Christiaen vanden Queckborne, également artiste peintre, 3 maisons situées « op ten hoeck oostwaerts van de twee nyeuw straten « daer aff dien loopende vanden nyeuwe borts ter cleerenstrare ende dander Vuyter « langer nyeustrate. » Ils vendirent l'une des trois appelée Saint Anthonis et partagèrent entre eux les deux autres le 16 janvier 1576; elles portaient pour enseigne « Sinte Xrôffel » et « Sinte Henrick. » Scab. prot. 1576, A. M. II, 318 v°.

[1] Certif., B. 1577-8, T. III, v° et 135.

Il s'agit probablement ici de Philippe Lisaert deuxième du nom (Lisaert, Lysaert, Elisaert, Elizaert etc.) Nous trouvons dans les « liggeren » de la gilde Saint Luc qu'en 1548 Philip Lisaert était reçu comme fils de maitre, son père étant même Doyen. Un grand nombre d'élèves sont reçus à la gilde et inscrits comme travaillant dans son atelier ; ce sont : Balten de Noviele (1551), Hansken van Uchem (1557) Coppens Sals (1558), Bernaert de Somer (1588), Thomas Wauters (1590), Symon Verbrugghen et Jan Petiet (1594), Mattheus Baurnoilly (1606), Matheus van Jerse et Michel Daep (1610), Léonard van Steenecruys (1615).

[2] Certif. B. 1577-8, I, 119.

[3] Id. II, f° 500.

vrait de temps en temps des tapisseries recélées chez des habitants. Ainsi en juin 1577 [1] Ghileyn Marote, négociant d'Audenarde, âgé de 34 ans, vient déclarer devant le magistrat que le mardi précédent il s'était rendu au domicile de Diego Alonzo de San Vitores qui habitait place de Meir et qu'il y avait fait mettre saisie-arrêt sur une certaine quantité de tapisseries d'Audenarde. En descendant les escaliers pour s'en aller, il vit la porte d'une certaine chambre entrebaillée « (met eender spleten open staende) » il l'ouvrit entièrement et entrant dans la chambre il y vit pendre « sekere stucken fyne bruesselsche tapitzerye » qui couvraient en grande partie les murs. Ces tapisseries représentaient « bosschagie met galeryen ende den gront van boorde cheluwe zyde ». Ces pièces furent reconnues par Lyon vanden Hecke et Janne van Londerzeele fabricants de tapisseries qui les réclamèrent immédiatement. Ce n'est du reste pas la première saisie qui fut faite sur des tapisseries recélées au domicile de Diego Alonso de San Vitores. Ainsi Martin de Cordier avait appris qu'une grande partie de tapisseries, formant le chargement de cinq brouettes, et appartenant à divers fabricants d'Audenarde dont il était l'agent, avaient été transportées chez San Vitores. Il obtint une autorisation de saisie, et le 18 décembre 1576, le sous-écoutète Jerôme Michielssens saisissait ces marchandises et les déposait sous la garde du magistrat agissant comme sequestre. Huit mois après, Cordier n'était pas encore rentré en possession de son bien. Il adressa alors une requête au magistrat [2] pour lui remontrer que par suite de ce long dépôt les tapisseries pourraient se gâter ou encore être dévorées par les mites, « bedorven ... n, ende van motten gesteken » ; ce qui devait nécessairement lui causer un dommage considérable pouvant même amener sa faillite. Il demande donc au magistrat de pouvoir enlever les tapisseries s'offrant de certifier sous serment qu'elles provenaient du pillage de sa boutique au « pand ». Cette requête fut accordée par ordonnance du 9 octobre.

Comme bien on pense, tous ces événements désastreux n'étaient pas faits pour enrichir les marchands et fabricants de tapisseries ;

[1] *Loc. cit.* f° 574 v°.
[2] Request B., 1577, f° 103 v°.

aussi, quand le terme de location du « tapisiers pand » vint à échoir, furent-ils dans l'impossibilité de remplir leurs engage- ments. Désireux d'obtenir la remise d'une année de loyer, ils adressèrent une requête au magistrat le 18 mars 1577[1]. Dans l'ex- posé de leur demande, ils avouent que la location des boutique du « pand » est échue depuis la Purification de l'année 1576, mai que toutes les marchandises qui se trouvaient emmagasinées dan le « pand » ont été pillées et volées le 4 novembre dernier. A la suite de ces événements de nombreux locataires de boutique sont dans le plus grand besoin et ne savent pas payer, d'autre habitant à St Trond et à Diest, sont complètement ruinés, plu- sieurs même sont morts de chagrin. En présence de ces faits, l magistrat accorde la remise demandée. La requête était signé au nom des « pantmeesteren vanden tappiseryen pandt dese stadt » par Franchois de Neve, Philips van Mettecoven, Danie Thienpont, Jan van Londerseel, Pauwels Maes, Merten de Cor- dier, Jan de Moer, Claes Pletincx, Amant Vrancx, Bierpierre Dierick van Os, Franchois Sweerts, Henrick van Bernigen.

La ruine de certains de ces marchands fut si complète, que nou trouvons en 1588 l'un d'eux, Philip van Mettecoven, incapable d payer une dette de 50 livres 9 shellings et 6 sous qu'il doit Daniel Thienpont, et ne pouvant même plus conserver sa bou- tique. « doer desen quaden tyt den middel nyet hebbende om d « selve somme te betalen ende noch min om te onderhoude « synen winckel vàn celoenen, carpetten, dietersche end « andere diergelycke slechte tapisserie ». Afin d'acquitter s dette, il vend tout le solde de ses marchandises à son créancie et pour pouvoir gagner sa vie, il se met lui-même au service d Thienpont pour un terme de six années. Il promet de lui amene tous ses clients et touchera le tiers de la valeur des marchandise provenant de son ancien fond. Il aura également le tiers du pri de location des tapisseries qui servaient pour les mariages o autres fêtes « het een derdendeel vande profyte die comen sele « van het behangen met tapisserye van bruyloften, bancketten o « anderss. » Ces bénéfices viendront en déduction de sa dett Celle-ci étant éteinte, il ne touchera plus que le quart du prix d

[1] Request B. 1578-9, f° 71.

ocation et le courtage habituel pour les ventes faites par son entremise [1].

A cette époque et déjà depuis le mois de janvier 1577, le magisrat avait entrepris des poursuites contre les principaux pillards. Plus tard, plusieurs d'entre eux payèrent de la vie le crime qu'ils avaient commis. Parmi ces derniers, citons Pedro de Hordonnez [2], natif d'Avila en Castille. Entre autres méfaits, il avait pillé la maison portant pour enseigne « Le petit Mortier », située à la Grand'Place et en avait enlevé une riche tapisserie d'or et d'argent. Toutefois, il est à remarquer que ceux qui avaient dirigé et consommé le pillage du « pand » des tapissiers échappèrent à toute répression ; ils avaient eu soin de mettre la frontière entre eux et leurs victimes et ils s'étaient retirés gorgés de butin sous la protection de leurs complices, les soldats d'Espagne.

Cependant, le départ des troupes Espagnoles et les mesures de rigueur prises par le magistrat ne tardèrent pas à ramener le calme dans les esprits. Les fabricants et marchands de tapisseries s'efforcèrent de réparer les désastres qu'ils avaient éprouvés pendant les jours néfastes de la furie Espagnole, et dès le commencement de l'année 1578, nous voyons le commerce de tapisseries rentrer dans une voie régulière. Ainsi, dès le 17 mars de cette année, trouvons-nous Martin de Cordier, une des victimes du sac [3], charger sur les chariots de Philippe Spruyte, pour être conduits à Bruges à l'adresse de Francisco Crusat et de là être menés à Calais, chez Andries Dayala, 7 « fardeelen met tapisserye ende 2 met tapytenssen bladeren ». Ces tapisseries provenaient de différents fabricants d'Audenarde dont il était agent. Toutefois, les routes n'étaient pas encore sûres, car nous trouvons que ces tapisseries en cours de voyage furent saisies à Nieuport. Pour éviter toutes difficultés, Cordier, au nom des fabricants d'Audenarde [4], charge, le 21 avril, Anthoine de Schietere, marchand de Bruges, de vendre au mieux ces diverses tapisseries.

A la même époque, Jacques de la Faillie, négociant de Cour-

[1] ñts L. van Rockergem. 9 janvier 1588.
[2] P. Genard. *La furie espagnole*, p. 105.
[3] Certif. B. 1577-78, t. II, p. 591 v°.
[4] Certif. R. 1577-78, t. II, p. 616 v°

trai, établi à Anvers [1] expédia vers la Zélande, par le bateau de Jean Maerschalc, pour être dirigé de là sur Bruges, à l'adresse de Franchoys de Wintere, 64 pièces de toiles et 7 pièces de « Grove tapitzerye oic dienende tot ommeslach ». Arrivées à l'île de Walcheren, ces marchandises furent arrêtées et c'est avec peine qu'il obtint leur libre passage.

A partir de ce moment, le commerce de tapisseries se régularise complètement et les traces laissées par le sac du « tapitsiers pand » tendent à disparaître graduellement.

Ainsi le 5 février 1588, Daniel Thienpont vend à messire Pieter Martir Pertho, 5 chambres de tapisseries pour la somme de 731 livres et 5 sous de gros. Il est à remarquer qu'une partie du prix d'achat est payable en étoffes de velours « flouweelen » [2]. Du reste, ce système de transactions par échanges était assez répandu. Le 25 juillet de la même année Marcantonio Raymondo cède à Anthonis Stuerbaut différentes étoffes « fleuweelen ende anderen goederen » en échange de diverses tapisseries « sekere « tapisserie ende een dosyne tapisserye cussebladeren » [3]. Citons une dernière transaction : Le 23 juin 1600, Jan van Ymmerseele « coopman, out aelmoesenier ende poorter » agissant pour compte de Michel Damiens, négociant originaire des Pays-Bas et établi à Seville, achète à Gillis Carlier, marchand de tapisseries « 6 stucken tapisserye van Oudenaerde wesende boscaige ende « feuillage ». Il expédie ces tapisseries, avec du fil, de la toile etc., à l'adresse de Jan Paviot à Rouen, qui les charge au Havre de Grâce sur un navire appartenant à Jean le Doux et qui faisait voiles pour Seville [4].

Il intéressera peut être maintenant d'avoir quelques détails sur les principaux acteurs de ce sombre drame.

Nous l'avons vu, celui qui semblait être l'âme de toute l'affaire avait nom François de Ontoneda. C'était un négociant Espagnol établi à Bruges. Dès que le complot ourdi contre la ville d'Anvers lui fut connu, il s'y rendit prêt à jouer un rôle actif. Sans nul doute ses affaires commerciales lui avaient donné une con-

[1] *Loc. cit.*, f° 558.
[2] ñts L. van Rockergem, 21 mars 1588.
[3] *Loc. cit.*, 25 février 1588.
[4] Scab. prot. M N II, 8.

naissance spéciale du commerce des tapisseries, car, pendant que la soldatesque se ruaît sur les richesses accumulées dans les quartiers du centre et pillait toutes les maisons riches, à la tête d'une troupe choisie, il s'avance dans un quartier nouveau situé à l'écart et sans compétition, envahit le « pant » des tapissiers, et systématiquement, régulièrement, il le met au pillage, choisit en connaisseur les plus belles pièces, délaisse les autres ou rançonne leurs propriétaires. Son butin est enlevé sans retard et transporté dans une maison désignée d'avance. Des ouvriers du métier sont appelés pour trier, taxer et emballer toutes les œuvres d'art ; puis à la faveur des ténèbres le tout est emporté dans une seconde cachette et de là, transporté hors du pays et dispersé aux quatre coins de l'Europe. Jamais vol ne fut plus régulièrement prémédité et exécuté avec plus de sangfroid et de succès.

Nous l'avons vu, toutes les tapisseries enlevées au « pand » furent transportées dans la demeure de la veuve d'Aranda. Nos recherches nous ont permis d'intentifier ce personnage et nous avons trouvé [1] que damoiselle Marie Sandelyn était en 1577, veuve de Jean de Aranda. Elle en eut plusieurs enfants, savoir : Loys de Aranda ; Maria de Aranda, femme de Francisco de Calderon, au service de sa Majesté Espagnole ; Franchoise de Aranda, femme de Francesco de Ontoneda ; Mathilde de Aranda ; Diego, Jean et Arnould de Aranda. On le voit, la veuve d'Aranda était la belle-mère de Ontoneda, et chose digne de remarque, le capitaine Calderon, que nous avons vu, être à la tête des soldats qui accompagnaient Ontoneda, n'était autre que son beau-frère. Ce pillage eut donc lieu, en quelque sorte, en famille et il est regrettable de devoir constater que ceux qui se rendirent coupables de tels excès portaient des noms que l'on devait certes ne pas s'attendre à trouver mêlés à de telles turpitudes. La veuve d'Aranda possédait deux maisons ; l'une portait pour enseigne l' « escu de Cologne » et l'autre était louée à Pierre Spinola. Elles étaient toutes deux situées rue des Tanneurs (inde Huydevettersstrate). C'est sans doute en cet endroit, situé à proximité du « pand » et appelé dans les actes « Dryhoeck » que furent recélées les tapisseries volées. Nous l'avons vu, l'énergique intervention de Spie-

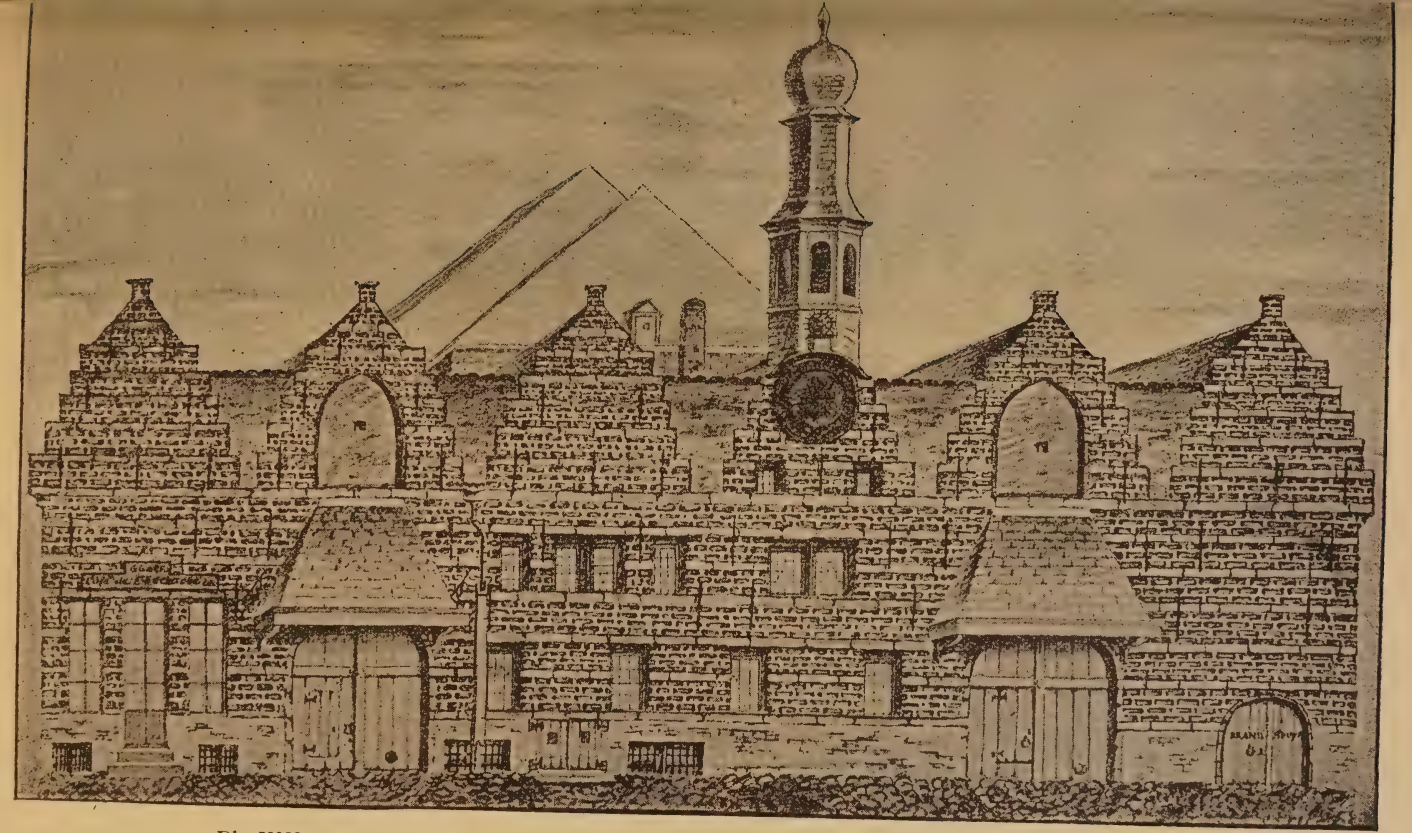
[1] Scab. prct., 1577-MK I, 10. *id.*, t. II, p. 170.

rinck causa bientôt des désagréments à Ontoneda. Dès la fin du mois de janvier 1577 [1], Jacop de Boot, écoutète de la ville de Bruges mettait saisie-arrêt sur tous ses biens. Bientôt le séjour d'Anvers ne fut plus sûr pour lui et il dut s'enfuir à Maestricht, en oubliant de faire honneur à ses engagements commerciaux. Depuis ce moment nous le perdons de vue. Quant à son digne beau-frère, le capitaine Francisco Caldron, il ne nous apparaît pas sous des couleurs plus sympathiques. Non content de la part qu'il avait prise au sac du « pand » des tapissiers, nous le trouvons encore mêlé à d'autres affaires de rapines [2]. Des soldats avaient pillé la maison de maître Reynier Wempens, médecin, et en avaient enlevé tout ce qui avait de la valeur. Ils avaient ensuite cédé le tout à leur supérieur, le capitaine Caldron. Celui-ci, qui avait justement comme médecin traitant la victime de ce pillage, trouva très ingénieux de s'acquitter envers lui de ses honoraires passés et futurs, en lui restituant les objets volés « il les restituera pour les bonnes services et cure que ledit maistre Reynier faict vers sa personne et qui encore faire pourra, par forme et manière de donation ». Les objets restitués d'une manière si ingénieuse consistaient en : « les habillemens et meubles après nomez : 1 longe robe fourré de satin, 2 robes de damast, ung capoet fourré de velour, ung capoet fourré de peaux de loup, 3 samaires de dame et 2 robes de femme, 1 barette bourée de velours, 5 anneaulx d'or, 1 petite chaine d'or et aulcunes serviettes et gordines ».

Nous avons vu que lors du pillage Ontoneda était sans cesse accompagné d'un complice qui avait nom Pedro Yanes. Les détails concernant ce personnage nous font défaut. Tout ce que nous avons pu trouver [3], c'est que lors de l'exode des troupes Espagnoles, il eut soin d'abandonner Anvers et de regagner l'Espagne. Sa part dans le butin n'était pas encore réglée, car la veuve de Jean d'Aranda, Marie Sandelin, reconnaît le 30 mars 1577, être encore sa débitrice pour une certaine somme.

D'autre part, il intéressera peut-être d'avoir quelques détails au sujet de François Spierinck, qui prit si fort à cœur les intérêts

[1] Certif. B. 1577-78, t. I, p. 5 v°.
[2] Scab. prot. 1577-MK, t. II, p. 109.
[3] Scab. prot. 1577, t. II, p. 175.



Pl. XVI. — L'ancien théâtre d'Anvers *(tapitsiers pand)* construit en 1552 et démoli en 1829.
(D'après un dessin ancien reproduit dans *la Revue artistique.*)

de toute la corporation. Il était né à Anvers, en 1551 [1], et était fils de Aerd Spierinck et de Catharnia Zoetens. Il avait un frère et une sœur : Anna Spierinck, femme de Andries Anthoenissens et Jacques Spierinck, né en 1553. Il habitait une maison appelée « de Schilt van Bruessele » et située « int schuttershof straetken tusschen het straetken loopende van Vuyt schuttershof straet naer de tapissiers pandt toe ex una oostwaerts ende Peeter vander Goes huys ex altera Westwaerts, comende Vuyte met een poorten op de pleyne van tapitsiers pand ».

M. Wauters, dans son important ouvrage intitulé : *Essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse lice de Bruxelles*, nous donne quelques détails sur un certain François Spierinck, qui aurait travaillé à Bruxelles. Il ajoute ne rien savoir de la vie de ce personnage. Il constate seulement que l'Angleterre lui acheta une série de 10 pièces de tapisserie qui ornèrent la salle de réunion de la Chambre des Lords, à Londres ; elles furent détruites par un incendie, en 1834 ; elles représentaient la destruction de la fameuse Armada de 1588. Ce fut, dit-on, lord Howard qui commanda la tapisserie. Les cartons de ces pièces avaient été dessinés par le peintre hollandais, Henri Corneille De Vroom, de Harlem. Il est plus que probable que ce Spierinck est le même que celui qui fut si intimement mêlé aux événements qui se passèrent à Anvers, en novembre 1576 [2].

Nous voici arrivés à la fin de notre tâche ; nous estimons que les documents que nous avons mis au jour seront d'une double

[1] Scab. prot. 1576. AM 247 et 1579-MK t. I, p. 113.

[2] Nous trouvons dans le même auteur quelques détails au sujet de plusieurs personnages qui ont été mêlés aux faits que nous avons narrés. Ainsi la famille patricienne bruxelloise des Sweerts ou de Weert, comptait parmi ses membres Franchois Sweerts, fabricant de tapisseries. En 1613, à la nouvelle qu'à Anvers, il portait les armes de la famille dont il portait le nom, le lignage du patricien des Sweerts de Bruxelles, prît une décision pour le forçer à renoncer à son écusson.

François Sweerts avait épousé en premières noces Gertrude van Os et en secondes noces Isabelle de Sorbruecq. Il fut enterré avec ses deux femmes dans l'église Saint-Georges, où se voyait leur pierre sépulcrale ornée d'armoiries. Il eut du premier lit, un fils Melchior Sweerts, qui s'établit à Malaga, en Espagne, pour y faire le commerce de tapisseries. C'est du moins ce que nous apprend un certificat de 1621 (nts. D. van Cauwenberghe) contresigné par Jan van der Goes, Pierre Robbyns, Jan de Moor et Giles Sennecart, tous marchands de tapisseries.

Jacques Leyniers appartenait à l'une des plus notables familles patriciennes de

utilité ; ils serviront d'abord à faire connaître un des épisodes les plus importants de ces journées sanglantes auxquelles l'histoire a donné le nom de Furie espagnole et qui, jusqu'ici n'avait pas été décrit par les historiens ; ils fourniront ensuite quelques détails utiles et non sans valeur, croyons-nous, sur une des branches les plus importantes de l'industrie artistique. Les tapisseries de Bruxelles avaient trouvé dans M. Wauters un historien de valeur. Les renseignements que nous fournissons permettront de connaître plus parfaitement plusieurs fabricants et fixeront d'une manière officielle la marque dont ils signaient leurs œuvres. Pour les tapisseries d'Enghien dont jusqu'ici peu de choses était connues, les documents de 1577 offriront des indications précises pour les recherches ultérieures. Quant à celles d'Audenarde on pourra constater que les fabricants de cette ville ne se bornaient pas seulement à reproduire des natures mortes, mais que dans certaines de leurs œuvres ils abordaient également les scènes à personnages. En général, nous espérons que les renseignements que nous avons fournis et les descriptions détaillées que nous avons reproduites permettront de retrouver et d'identifier d'une manière certaine des tapisseries qui, provenant du pillage d'Anvers, doivent certainement exister encore soit en France, soit en Espagne, soit ailleurs.

Juin 1894. FERNAND DONNET.

Bruxelles ; il fut conseiller communal, en 1579 et 1581, puis receveur en 1583 et 1584.

Le 18 mars 1583, Daniel Stuerbaut, marchand d'Anvers, obtint un passeport pour aller acheter des tapisseries à Audenarde.

Nicolas Hellinck qui était receveur communal à Bruxelles, fut accusé d'avoir fait vendre à Anvers, par le courtier Amand Vrancx, comme bruxelloises, des tapisseries provenant d'Enghien ; on en avait caché la marque au moyen d'encre. Une plainte fut adressée à la gouvernante Marguerite de Parme, par la Corporation des tapissiers. Hellinck et Vrancx furent appelés devant le président Viglius. Ils avouèrent les faits mis à leur charge.

En 1563 et 1564, un bruxellois, Michel de Vos, qui s'était établi à Anvers, proposa au magistrat de fabriquer des tapisseries en soie et en or pour la salle des États à l'hôtel de ville. Elles devaient représenter le cours de l'Escaut et de ses affluents depuis Middelbourg, accompagnés de paysages pris en Brabant. Ce sont probablement les mêmes pièces qui furent volées et rachetées lors du sac comme nous l'avons narré plus haut.



# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 2 juillet 1894.

*Présidence de* M. J. DESTRÉE, *conseiller* [1].



LA séance est ouverte à 8 heures.

Trente-huit membres sont présents [2].

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — Le Cercle archéologique du pays de Waas, annonce l'envoi de ses publications.

L'Association pour l'amélioration des logements ouvriers et l'Œuvre de l'Hospitalité remercient la Société des sommes qu'elle leur a fait parvenir comme participation aux recettes des deux dernières journées de l'exposition de dentelles anciennes.

M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous annonce le

[1] Prennent encore place au bureau : MM. le comte de Marsy, P. Saintenoy, le baron de Loë, Paris, De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Buls et Alph. Wauters, respectivement vice-président et membre d'honneur. MM. A. de Behault de Dornon, l'abbé Defrenne, Puttaert, van Gèle, Tahon, Hecq, Donnet, de Raadt, Ronner, Clerbaut, Alph. Hanon de Louvet, Lavalette, Kestens, Maroy, Poils, C. Dens, Van Havermaet, Michel, Aubry, Schuermans, Buschen, Cabillauw, Titz, van Malderghem, Haubrechts de Lombeek, De Ro, Schavye, Ranochyn, Lacroix et Desvachez.

prochain remboursement des débours faits, pour le gouvernement, par le délégué de notre Commission des fouilles, lors de la démolition de l'ancien palais de Justice.

**Dons et envois reçus**. — *Pour la Bibliothèque :*

Piette (Ed.) — L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique, Saint-Quentin, Charles Poette, 1894 (don de l'auteur) ; 1 br. in-8°.

Jouve (Louis). — Notice sur Jean Viriot d'Epinal. (Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, mars et avril 1894). Nancy, Crépin-Leblond, 1894, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Linden (Adhémar, baron von). — Geslacht-en Wapenkunde. — Dirick van Lienden Canoniker zù Lüttich (1538-1603). — I. Das Ex-Libris dieser persönlichkeit. (Extr. du *Navorscher*, juin 1894), 1 br. in-8°, 1 pl. grav. (don de l'auteur) ;

Dörpfeld (Wilhelm). — Troja, 1893. — Bericht über die im jahre 1894 in Troja veranstalteten ausgrabungen. — Liepzig : F. A. Brockhaus, 1894, 1 vol. in-8° br. pl. et fig. (don de l'auteur) ;

Mourlon (M.) — Sur la création d'un Bureau international de Bibliographie. (Extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, avril 1894), 1 br. in-8° (don de M. A. de Behault de Dornon) ;

Programme officiel des Fêtes du 3e Centenaire de Roland de Lassus, 23, 24 et 25 juin 1894. — Mons, Dequesne-Masquillier et fils, 1 br. petit in-8° (don de M. A. de Behault de Dornon) ;

Dix numéros de journaux (don du même) ;

Quinze estampes (grav. — eau forte — lithogr. — photogr.) (don de M. S. De Schryver) ;

Pagart d'Hermansart (M.) — Certificat d'accomplissement de pèlerinage pour homicide en 1333. (Extr. du *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1892), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Vervliet (J.-B.) — Volkswysheid in Beeld en Schrift. — Iconographische studie. — Brecht, L. Braeckmans, 1894 (don de l'auteur) ; 1 br. in-12.

Lanciani (Rodolfo). — Il Palazzo Maggiore nei secoli XVI-XVIII. (Estratto dal *Bolletino dell' imp. Istituto archeologico germanico*. Vol. IX, anno 1894, fasc. 1), 1 br. in-8°, planches (don de l'auteur) ;

Comhaire (M.) — Le projet de carte préhistorique de la Belgique. (Extr. du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome XII, 1893-1894), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Boghaert-Vaché (A.) — Everard T'Serclaes, 1 br. in-8°, 1 pl. — Bruxelles, J. Lebègue et Cie, juin 1894 ;

Advielle (Victor). — A La Fontaine, poésie dite le dimanche, 24 juin 1894, à Fontenay-aux-Roses, pour l'inauguration du buste du Fabuliste, 1 feuillet in-4° autographié ;

Catalogue du Musée J. Miln à Carnac (Morbihan) (Vannes, B. Le Beau, 1894) ;

Lyon (Clément). — Généalogie de la famille Defacqz, originaire de Beaumont (Hainaut). (Extr. du journal de l'*Éducation populaire*, nos des 7 et 14 juin 1894, 18e année), 1 br. in-12 ;

The Illustrated Archaeologist, vol. II, n° 5 ;

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XXVII, nos 4 et 5 ;

Ons Volksleven, 1894, 5e livraison ;

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nos 655, 656 et 657 ;

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol VI, pages 153 à 172 ;

Bulletin du Cercle des Naturalistes Hutois, 1894, n° 1 ;

Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand, 2e année, 1894, n° 1 ;

Annales de la Société géologique de Belgique, tome XXI, 2e livraison ;

The Belgian News, nos 1030, 1031, 1032 et 1033 ;

Monatsblatt der K.-K. Heraldischen Gesellschaft « Adler », nos 159 et 161 ;

L'Émulation (Société centrale d'Architecture de Belgique), 1894, n° 4 ;

L'Économiste international, nos 23, 24 et 25 ;

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw », 1894, n° 6 ;

Bulletin de la Société de Géographie de Lille, 1894, n° 5 ;

L'Architecture (Société centrale des Architectes français), 1894, nos 22, 23 et 24 ;

Mélusine, tome VII, n° 3 ;

Johns Hopkins University, à Baltimore, 12e série, nos 3, 5-6-7 ;

Revue Bénédictine, 1894, n° 6 ;

Messager des sciences historiques, 1894, 1re livraison ;

Proceedings of the Biblical Archaeology, vol. XVI, part. 7 ;

Proceedings of the Huguenot Society of London, vol. IV, n° 3 ;

The Huguenot Society of London. — By-Laws and List of Fellows ; May, 1894 ;

The Babylonian and Oriental Record, vol. VI, nos 4 à 12, vol. VII, nos 1 à 7 ;

Bullettino di Archeologia e storia Dalmata, 1894, n° 4 ;

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 1894, n° 6 ;

Revue de l'Art chrétien, tome V, 1894, 3e livraison ;

Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, tome VIII, 1er fascicule ;

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroy, tome XIX, 2e livraison ;

Revue bibliographique belge, 1894, n° 5 ;

Mittheilungen des K.-K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 1894, 6e livraison ;

Annales de la Société Archéologique de Namur, tome XIX, 3e livraison; tome XX, 2e livraison ;

Société archéologique de Namur, Rapport sur la situation de la Société en 1892 ;

L'Excursion, 1894, n° 6 ;

Boletin de la Real Academia de la Historia, tome XXIV, 6e livraison ;

Analecta Bollandiana, tome XIII, 2e fascicule ;

Revue belge de numismatique, 1894, 3e livraison.

*Pour les Collections :*

Fragments de haches polies, grattoir, couteaux, percuteur, etc., recueillis à la surface des champs sur le territoire des communes de Spiennes, Harmignies et Mons (don de M. le baron A. de Loë).

Fragments de haches en pierre, trouvés à Avin, Huccorgne et Lincent (don du même).

Monnaies du Bas-Empire (petits bronzes), fragments de *tegulæ* avec marques, lampe et outils en fer provenant des fouilles de Chameleux-Florenville (commission des fouilles).

**Élections.** — MM. G. Cumont, P. Combaz, le baron de Loë, P. Verhaegen et L. Paris sont, à l'unanimité, maintenus dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaires et de bibliothécaire-archiviste.

Mme Maximilien de Troostenbergh d'Oplinter, MM. Alfred Adam et Amaury de Latre du Bosqueau sont nommés membres effectifs.

Mme Cadot-Paltzer est nommée membre associé.

**Exposition.** — Photographies du site de Chameleux et de Williers (par M. J. Carly).

## Communications.

L'ABBÉ DEFRENNE. — *Étude archéologique sur l'église de Flobecq,* M. l'abbé Defrenne termine son intéressante étude en émettant un vœu en faveur de la restauration de cette église digne d'être classée au nombre des monuments remarquables. Ce vœu est appuyé par l'assemblée.

G. Hecq et L. Paris. — *Remarques sur la poétique française au moyen âge et à la renaissance.*

Le baron A. de Loë. — *Découverte de substructions belgo-romaines à Maulde, près Leuze (Hainaut).*

J. Carly et le baron A. de Loë. — *Fouilles à Chameleux (Florenville) sur l'emplacement d'un établissement belgo-romain.*

F. Donnet. — *Les tapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenarde, pendant la furie espagnole.*

M. Alph. Wauters engage M. Donnet à entreprendre un travail complet sur la tapisserie à Anvers.

Cette ville a compté un nombre assez considérable de tapissiers, dit M. Wauters, sur lesquels on ne connaît rien.

M. Donnet répond qu'il s'efforcera de recueillir le plus de renseignements possible sur le sujet en question. Il doit cependant déclarer qu'il n'a trouvé jusqu'ici que peu d'actes relatifs à l'industrie tapissière d'Anvers ; ce qui lui ferait supposer que cette ville a eu surtout de l'importance comme siége du commerce des tapisseries et non comme centre de fabrication. Ce qui corrobore cette opinion c'est qu'en 1453 le magistrat d'Anvers désirant faire un cadeau au duc de Bourgogne, achète dans ce but des tapisseries à un fabricant Bruxellois.

M. Destrée félicite vivement M. F. Donnet pour son travail si intéressant et rempli de données si précieuses. Cette dissertation lui permet de faire une restitution séance tenante. En effet, il vient de voir dans les marques mentionnées par M. Donnet un monogramme reproduit dans l'ouvrage de M. E. Müntz, la *Tapisserie*, 2e édition.

M. Destrée ajoute qu'il avait été tenté de le restituer à un Vander Cammen du XVIe siècle et qu'il trouve, grâce au document de M. Donnet, sa supposition pleinement réalisée. La tapisserie à laquelle M. E. Müntz fait allusion représente Diane chasseresse. Malheureusement l'auteur précité ne dit pas dans quelle collection cette œuvre d'art se trouve actuellement. La présente identification sera suivie de beaucoup d'autres.

M. Destrée se fait ensuite un devoir d'annoncer que le retable de Saluces dont il a entretenu à plusieurs reprises la Société et qui avait été exposé il y a une couple d'années à l'hôtel du Grand Miroir, vient d'être acheté par le Musée communal de la ville. M. Destrée invite en conséquence l'assemblée à remercier l'Administration de Bruxelles pour cette acquisition qui intéresse à un haut point l'histoire artistique de la cité, attendu que le retable porte la marque de son origine bruxelloise.

M. Sainctelette. — Deux anciennes tapisseries de Bruxelles, de Jean Leyniers, au palais Chiggi, à Rome, et de J. van der Striken, dans l'église de Saint-Ambroise, à Milan (lecture par M. P. Saintenoy).

La séance est levée à 10 heures.



# MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## Trouvaille de Lennick-Saint-Martin.

Un petit vase en grès, reproduit ci-dessous, vient d'être trouvé à Lennick-Saint-Martin, dans le sol, au bord d'un chemin, et conte



nait vingt et une pièces de Philippe II (1555-1598) appartenant aujou d'hui à M. van Roye de Bruxelles.

Nous remercions M. van Roye de nous avoir confié la description de ·s pièces, et nous nous empressons de nous acquitter de cette tâche :

BRABANT.

Philippus-daalder ou Ecu.
Buste de Philippe II, à gauche. Lég. : PHILIPPVS · D : G : HISP · ANG · Z · REX · DVX · BRAB, 1558.
Revers : Ecu de Philippe II, sur une Croix de Bourgogne, surmonté d'une couronne royale, accosté de 2 briquets. Lég. : DOMINVS · MICHI · ADIVTOR · *(Main ouverte :* Signe monétaire d'Anvers).
1 pièce, variété du N° 12 pl. XXVII v. d. chijs.
Philippus-daalder. Mêmes types que celui de la précédente pièce. Lég. : PHS · D : G· HISP · Z REX · DVX · BRA · 15 *(main ouverte)* 74.
Revers comme le précédent. Lég. : · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·
Mêmes pièces de 1587, 1591, 1592, 1595 (2 pièces variées), (sur une de ces pièces le mot MIHI est coupé en deux par le mouton de la toison d'or), 1596 et 1597. En tout, 8 pièces frappées à Anvers.
Demi-Philippus-daalder frappé à Anvers, 1594.
Mêmes types et légendes. 1 pièce.

FLANDRE.

Philippus-daalder frappé à Bruges.
Buste de Philippe II, à droite. Lég. : PHS · D : G . HISP · REX · COMES : FLAN · 1559 ·
Revers : Ecu comme sur les pièces brabançonnes, Lég. : · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR · *(Fleur de lis :* Signe monétaire de Bruges).
Autre exemplaire de 1558. 2 pièces.

TOURNAISIS.

Philippus-daalder frappé à Tournai.
Buste de Philippe II, à gauche.
PHS · D : G · HISP · Z · REX · DNS · TORNA · 15 *(Tour :* Signe monétaire de Tournai) 89.
Revers : Ecu comme sur les autres pièces · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·
Demi-Philippus-daalder frappé à Tournai.
Buste de Philippe II, à gauche.
PHS · D : G · HISP · Z · REX · D · TORN · 15 *(Tour)* 95.
Revers comme celui de la pièce précédente.
Autre exemplaire : PHS · D : G · HISP · Z · REX · D · TORN · 9 *(Tour)* 6.
Revers : ·⁝· DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·⁝· En tout 3 pièces

GUELDRE.

7. Daaldre à la croix (kruisdaalder) ou Daldre de Bourgogne. Croix
Bourgogne réunie par un briquet ; au-dessus une couronne ; à gauc
et à droite 15 — 68.
Leg. : PHS · DEI · G · HISP · Z · REX · DVX · GEL *(Croix*
*croisetée).*
Revers : Ecu surmonté d'une couronne ducale et entouré du collier
la toison d'or ; lég. : · DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR ·
1 piè

8. Philippus-daalder ou écu philippus.
Buste de Philippe II, à gauche.
Lég. : PHS · D : G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GE
1557.
Revers : Ecu sur une croix de bourgogne, surmonté d'une couro
royale, accosté de 2 briquets et au-dessous, le joyau de la toison d
Lég. : DOMINVS · MIC — HI · ADIVTOR · *(Croix recroisetée).*
1 pi

9. Demi-écu philippus.
Buste de Philippe II, à gauche.
Lég. : PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · GEL · 15 *(C*
*recroisetée)* 63.
Revers : même type. Lég. : DOMINVS · MIHI · ADIVTOR · 1 pi
Cinquième du Philippus-daalder ou 1/5 d'écu-philippus.
Buste de Philippe II, à droite.
Lég. : PHS · D · G · HISPAИIA · REX · DVX · GELR :
(sans d

Revers : Ecu sur une Croix de Bourgogne, surmonté d'une couro
accosté de 2 briquets et au-dessous le joyau de la toison d'or.
Lég. : DOMIИ — MI — HI — ADIVT · 1 p
Essai de classification des Monnaies de Gueldre (1893), par M. R
N° 601 et van der Chijs, pl. XXVI, N° 19.

HOLLANDE

10. Daaldre à la croix (Kruisdaalder) ou Daldre de Bourgogne, fra
Dordrecht.
Croix de Bourgogne réunie par un briquet ; au-dessus une couron
gauche et à droite 15 — 68.
Lég. : PHS : D : G : HISP : Z : REX : C : HOL : *(Rose : Signe*
taire de Dordrecht).
Revers : Ecu surmonté d'une couronne et entouré du collier de la t
d'or.

Lég. : DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR. 1 pièce.

. Philippus-daalder ou Ecu-philippus frappé à Dordrecht.

Buste de Philippe II, à gauche.

Lég. : · PHILIPPVS · D : G · HISP · ANGZREX · G : HOL · 1558 (?).

Revers : Ecu sur une Croix de Bourgogne, surmonté d'une couronne royale, accosté de deux briquets et au-dessous, le joyau de la toison d'or.

Lég. : DOMINVS · MICHI · ADIVTOR *(Rose)*. 1 pièce.

.a monnaie la plus récente portant la date de 1597, le petit trésor de ınick St-Martin a donc été enfoui à la fin du règne de Philippe II (1555-)8).

.a canette qui contenait les monnaies est en grès brun de Bouffioulx, du ·e de certains pots représentés par M. D. A. van Bastelaer dans son ouge sur les grès Wallons, pl. XVII. Cette canette a une hauteur de 12 timètres et un diamètre de 7 1/2 centim. à la base. Elle date de la fin xvie siècle, car son état de parfaite conservation indique qu'elle a été :iquée peu de temps avant son enfouissement et qu'elle n'a pas été emyée à contenir des liquides, du moins pendant quelque durée.

G. Cumont.



## Un historien bruxellois.

Le Rév. Jean-Charles-Joseph D'Abremes, l'historien bruxellois qui a fait l'objet d'une communication récente de M. de Raadt [1] avait lié la théologie au séminaire de Malines.

'est à la fin de 1747 qu'il prit l'habit, car dès le 11 décembre de cette ·e, ses père et mère Jean-Joseph D'Abremes (le père qualifié : *Jonckheer* cuyer) et Elisabeth Vander Borcht, considérant l'intention dans laquelle trouve leur fils « de s'adonner à la prêtrise avec la ferme décision y persister à la plus grande gloire de Dieu et pour convaincre à cet fet Son Eminence l'Archevêque de Malines », affectent au profit de sa Eminence, à concurrence de 3,000 florins argent de change, sa vie nt et pas plus loin, ou jusqu'au jour où le dit Jean-Charles-Joseph bremes sera pourvu d'un autre titre bénéficiaire, — certaine maison ses dépendances sise à Bruxelles, rue de l'Astre [2].

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome VII p. 229.

Traduction libre, notaire Joseph Antoine Van der Borcht ; *Notariat général du*

Ce titre presbytéral offre beaucoup d'intérêt en ce qu'il énumère un grand nombre de parents de l'historien; il nous apprend que celui-ci étai l'arrière petit-fils d'un secrétaire du conseil privé : Jean D'Abremes e de sa femme Françoise Van den Berghe dont la succession fut partagé le 4 décembre 1698 devant le notaire C.-A. Marsille, entre *(heere)* Do minique D'Abremes (grand père du Rév. D'Abremes) [1] et sa sœur dame Marie-Pétronille D'Abremes, épouse de *(heere)* Jean-Baptiste Gi son [2].

La dite dame Françoise Vanden Berghe avait fait son testament myst que le 22 octobre 1688 et l'avait déposé le même jour chez le notair H. Henry ; l'ouverture s'en fit le 22 septembre 1793 par le notaire Vits elle avait, en outre, fait 2 codicilles les 11 et 16 septembre 1693, devant dit notaire Vits.

Le testament mystique est scellé par Françoise Vanden Berghe l'aide d'un cachet représentant un écusson dont la composition rappel le genre espagnol; le voici : parti : au 1er, coupé : *a)* cinq étoiles; *b)* un chaîne posée en orle renfermant une bande alaisée; au 2me : écartelé sautoir : dans les quartiers inférieur et supérieur : une marmite (?), da les quartiers latéraux : des meubles absolument méconnaissables tant l empreintes sont frustes; à la bordure componée, les compons césgh alternativement d'un lion et d'une tour. L'écu est timbré d'une couronn cinq fleurons et 4 perles alternant.

Au moment de tester, la dite dame Van den Berghe habitait rue de l'A tre : Le Rév. D'Abremes, avait deux oncles *(jonckheer)* Albert-Franç D'Abremes, *(jonckheer)* Dominique D'Abremes, et une tante, Marie-An D'Abremes.

On l'a vu, les D'Abremes ou D'Abremez habitaient déjà Bruxelles xviie siècle; on ne sait rien de précis sur leurs origines; voici quelq réceptions à la bourgeoisie, de personnages portant un nom se rapp chant de celui de l'historien :

Le 21 janvier 1711 : Charles Daubreme, natif de Grand Lez près Perwe

Le 3 février 1729 Antoine Dabermé, natif de Bruxelles [4].

Le 16 juin 1786 Jean-François Abramé, natif de Vilvorde [5].

Clerbaut.

*Brabant*, liasse n° 7409, et enregistrement au greffe scabinal de Bruxelles, regi n° 1455.

1 Marié à Anne-Marie Jonet (testament mystique de Fr. Van den Berghe).

2 Il était greffier du conseil Souverain de Brabant *(Ibidem)*.

3 *Greffes scabinaux, arr. de Bruxelles*, registre n° 1418.

4 *Ibidem* n° 1533.

5 *Ibidem* n° 1386.

Nous espérons pouvoir publier bientôt un travail complet sur l'ancie

## Van Cattem ou Van Lattem.

Monsieur le Secrétaire-Général,

Au risque de paraître un fâcheux, il est de mon devoir de répondre à M. de Raadt. L'inscription qu'il croit devoir rectifier, je l'avais empruntée à l'ouvrage de MM. Everaerts et Bouchery sur la ville de Hal. Ne pouvant pas, par suite d'un empêchement, la vérifier moi-même, j'avais prié un confrère de frotter au lieu de transcrire à nouveau l'inscription. Celle-ci est loin d'être gravée fort clairement.

M. de Raadt dans une conversation que j'ai eue avec lui, a bien voulu convenir que lui aussi avait lu au premier moment Van Lattem. — Il serait donc à désirer qu'un bon frottis fut exécuté.

Quant à l'absence d'un prénom devant *Meyre*, le fait reste acquis. L'hypothèse que M. De Raadt préconise me semble pour le moins arbitraire. Elle est non seulement contraire aux usages, mais aux convenances grammaticales. On verra du reste par la liste que je publierai sous peu qu'il y a plus d'exceptions que ne pense mon contradicteur. Il reste donc établi que des artistes du xv^e^ et du xvi^e^ ont négligé de mentionner leurs prénoms dans les signatures apposées sur des œuvres d'art.

Recevez, je vous prie, etc.

J. Destrée.



## Tapis de table.

M. J. Destrée a donné lecture lors de l'Assemblée générale de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tenue en juin, d'une notice destinée aux Annales du cercle archéologique d'Enghien relativement à un ancien tapis de table. Cette pièce qui appartient actuellement à M. le comte Adolphe de Limburg-Stirum, en laine et soie a été exécutée par un hautelisseur enghiennois. La partie centrale est occupée par un médaillon représentant un amas de fruits et de légumes. Les écoinçons sont occupés par des rinceaux jaune doré se détachant sur un fond clair. A chacun des angles sont placés des médaillons ovales représentant des bustes vus de profil. Des guirlandes de fruits et de fleurs relient entre eux les médaillons. Le milieu de chaque bordure est pris par un médaillon soutenu par des amorces.

bourgeoisie de Bruxelles ; il comprendra la liste de toutes les personnes reçues à la bourgeoisie depuis le commencement du xv^e^ siècle jusqu'à l'abolition de l'ancien régime, et sera, croyons-nous, d'un puissant intérêt pour l'histoire locale en général et pour l'histoire des familles en particulier.

Dans les uns, sont représentés des paysages, dans les autres, des armoiries. Celles-ci sont *d'argent à la bande de sable accompagné d'une cottice du même ;* casque ouvert surmonté d'une couronne comtale ; — cimier : lévrier issant. Ce sont les armoiries d'Albert de Tamison qui devint gouverneur d'Enghien dans la première moitié du XVII[e] siècle. Il fut créé écuyer, après avoir été poursuivi quelques années plus tôt pour usurpation de titre nobilaire. Avant d'être restaurée, la tapisserie portait peintes en surcharge les armoiries du marquis d'Alban, *de sable à la croix d'or.* Dans la lisière, il y a deux marques en écu gironné d'argent et de sable. Ce sont à n'en pas douter, les armoiries d'Enghien, mais simplifiées. En effet, on n'y retrouve pas les croix fleuronnées. Quant à la marque de fabrication, M. Destrée croit y retrouver les initiales du prénom et du nom d'Henri Van der Cammen, hautelisseur enghiennois, un administré d'Albert de Tamison. Le marchand précité, vendit le 10 novembre 1642, deux chambres de tapisserie à Louis Spinola.

J. D.

*

## Pièce de vers composée au XV[e] siècle à la louange de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne.

Messieurs,

LA Société d'Archéologie de Bruxelles m'a fait l'honneur d'insérer dans ses Annales un article relatif à une série de tapisseries appartenant à la Collégiale de Beaune et datée de 1500. Une note jointe à cet article reproduisait deux vers latins portant le nom de Jacques Wiscrere qui paraî avoir terminé la construction de l'hôpital de Beaune. La pièce qui renferme ces vers a été composée, antérieurement à l'année 1491, en l'honneur de Nicolas Rolin et de Guigone de Salins, fondateurs de cet hospice

Le chancelier de Bourgogne et ses descendants tiennent une grand place dans les chroniques de la Flandre et du Hainaut. J'ai pensé, Messieurs, que cette poésie latine et sa traduction en langue du temps présentait assez d'intérêt pour être soumise à votre docte compagnie. Ell n'est pas absolument inédite [1] et devait faire partie d'un ouvrage prépar

[1] Cette poésie, avec sa traduction ancienne incomplète a paru, en 1880, côté d'autres pièces, bulles, inventaires, etc. M. l'abbé Boudrot préparait un « Histoire de l'Hôtel-Dieu » ; sa mort a empêché la publication de cet ouvrag
Je ne sais pour quelle raison, l'auteur avait commencé par faire imprim les *pièces* justificatives. Après son décès, elles ont été réunies en brochure grand in- sous le titre de *Petit Cartulaire.* La pièce de vers y figure *sans aucune annotation* même sans indication de provenance et sans date — aux pages 29 et 30.

par feu M. l'abbé Boudrot, ouvrage dont les pièces justificatives ont seules été imprimées.

L'original, écrit sur papier, fait partie de la bibliothèque particulière des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Avant d'en donner le texte, j'indiquerai en quelques lignes certains faits qui se rattachent plus spécialement à la Belgique.

La charte de fondation porte la date du dimanche 4 août 1443. Elle constate que l'hôpital est mis sous le vocable de Saint-Antoine *ad Reverentiam et memoriam B. Antonii abbatis*, et qu'il jouira des mêmes privilèges que celui de Besançon, *tam in personis quam in bonis omnibus et singulis privilegiis.*

Un panneau des belles tapisseries à semis d'écussons sur fonds de gueules représente l'ermite saint Antoine.

Un manuscrit, également conservé dans la bibliothèque des religieuses, nous apprend que « le corps de maison du grand Hostel-Dieu a esté édifié à la semblance de l'hospital Saint-Jacques de Valenciennes, combien que celui de Beaune soit en construction d'édifice de plus grande magnificence. »

L'unique salle de l'hôpital Saint-Jacques, devenue Église Notre-Dame du Saint-Cordon a été démolie vers 1870. J'ai pu constater *de visu* qu'elle avait beaucoup d'analogie avec l'immense Grand'Salle de notre Hôtel-Dieu. En 1449, ce même hôpital de Valenciennes a servi de modèle à la Maison-Dieu de la ville d'Ath.

Alardine Gasquière, première maîtresse de l'Hôtel-Dieu de Beaune venait, à ce que l'on croit, du béguinage de Gand ou de Malines.

Cette première supérieure gouverna l'Hôtel-Dieu jusqu'au 30 août 1459. Sa sévérité pour les Sœurs et son manque d'égards pour le chancelier fondateur ont été la cause de son renvoi : « .... *Nonnunquam aspere valde disciplinas eis dando... quod post meum decessum ab Humanis, neque ipsa, neque ejus sorores intendebant esse meis heredibus aut successoribus subjecte* ». Disons en passant que les hospitalières de Beaune n'appartiennent à aucun ordre religieux. Le Règlement a été établi par le fondateur, aussi bien pour les devoirs spirituels que pour les choses temporelles ; il est exactement suivi depuis quatre siècles et demi sans aucune modification. Ce fait dénote la haute intelligence de Nicolas Rolin, tout autant que la rédaction du traité d'Arras.

Nicolas Rolin décéda le 18 janvier 1461 et fut inhumé dans la collégiale de Notre-Dame à Autun [1]. Guigone de Salins fit achever l'hôpital et

[1] Un des bons portraits du chancelier se trouve dans la splendide miniature des Chroniques du Hainaut, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. On voit à côté de lui son fils, le cardinal Jean Rolin et un autre personnage que nous croyons être le Franc-Comtois Etienne Armenier, nommé, en 1439, gouverneur de la chancellerie, devenu plus tard chef du Conseil privé. Un autre portrait de Nicolas Rolin

y mourut le 24 décembre 1470 [1] ; sa tombe en cuivre était placée devant l'autel de la Grand'salle. *(Suit le texte de la pièce de vers.)*

Cette traduction, presque aussi ancienne que le texte latin [2], n'est pas littérale. On remarque d'abord que quatre vers n'y figurent pas ; leur sens, relatif à la chronologie et au calendrier est fort difficile à comprendre. Je n'essaierai point de les expliquer.

Les six derniers vers n'ont pas été traduits.

En voici le texte :

Wiscrere tutoris Jacobum deus ipse tuatur
Nunc cùm vita datur, post vivat ut omnibus horis.
Hec tu dignare mater dulcissima Christi
Quem concepisti virgo natum rogitare
Amen.

Tu finalibus inphantis metris deus emule parce ;
Invidias arce metri gravitate gravatis.

Ceux qui concernent Wiscrere peuvent donner lieu à plusieurs interprétations [3]. Nous proposons celle-ci :

« Que Dieu lui-même protège Jacques Wiscrere, continuateur de

appartient à M. le comte Maurin de Nahuys. Le plus remarquable est celui qui a été peint par Rogier de la Pasture dans le célèbre polyptique du jugement dernier conservé à l'Hôtel-Dieu de Beaune.

1 Guigonne était fille d'Etienne de Salins, seigneur du Poupet et de Louise de Rye, et petite-fille de Mathé de Rye et de Béatrix de Vienne.

L'écusson de la fondatrice de l'hôpital de Braune était : *parti d'azur à trois clefs d'or*, qui est de Rolin, et *d'azur à une tour d'or*, qui est de Salins. Une autre famille de Salins, dont l'origine se confond avec celle-ci, portait : *de gueules à la bande d'or*, d'où les noms de Salins-la-Bande et de Salins-la-Tour.

Le mot *sola* figure trois fois dans cette pièce de vers : il fait allusion au mot *Seule* qui accompagne les armoiries de Nicolas Rolin. On a écrit à tort que cette devise avait été adoptée par Guigone après la mort de son mari, mais il est certain que le chancelier s'en est servi. Nous croyons qu'il la prit à l'époque de son second mariage. Les devises galantes étaient alors fort en usage ; tout le monde connaît celle de Philippe le-Bon : AUTRE N'AREY.

2 Le Comité des publications, conformément à l'avis de ses rapporteurs, renvoie les lecteurs au petit cartulaire de M. l'abbé Boudrot qui contient le texte de cette pièce si intéressante. (Note du Comité des publications.)

3 En marge est écrit le mot *peractorem*. Jacques Wiscrere, Wischère, ou peut-être de Visscher est sans doute l'architecte flamand qui a achevé l'œuvre. Une famille de ce nom exploitait à Tournay, dans le XVe siècle, une importante fabrique de tapisseries ; or l'Hôtel-Dieu de Beaune possède une série de Haute-Lisse donnée par les fondateurs. Constatons aussi, avec M. A. Wauters, qu'un certain Lissens, dit de Visscher était architecte de la ville de Bruxelles dans la première moitié du XVIe siècle.

'œuvre du surveillant ou de l'architecte, *(lutoris)* maintenant qu'il est en
ie et qu'il vive à tout jamais ».

On pourrait encore sous-entendre *filium* (tutoris), ellipse fréquente dans
a poésie latine. Avec cette hypothèse, Wiscrere aurait succédé à son
ère, architecte supposé de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

L'invocation à la Vierge peut se traduire ainsi : « Et toi, très douce
ière du Christ que tu as conçu Vierge, daigne demander à ton fils cette
aveur ».

Les deux derniers vers sont plus difficiles. Celui qui les a composés
emble s'excuser d'avoir voulu joûter avec l'auteur du morceau principal :
Toi, Dieu jaloux, épargne ce chant final d'un poète sans talent ; éloigne
envie de ces vers appesantis par la lourdeur du mètre ».

Il faut espérer, dans l'intérêt de l'histoire de l'art, que des documents
ouveaux sortis des archives de la Belgique ou de la Bourgogne viendront
clairer cette intéressante question.

Ch. Bigarne.



## A propos du Svastika

M. le comte Goblet d'Alviella a signalé dans son beau livre sur *la Mi-
ation des symboles* (Paris, Leroux, 1891, p. 339) que sur une pierre tombale
xive siècle découverte à Huy, en 1871 dans les travaux du tunnel et
uellement déposée, à Bruxelles, dans le musée du Cinquantenaire, on
tingue trois personnages sculptés dont un prêtre revêtu de la chasuble.
Sur celle-ci, on voit trois bandes de broderies couvertes de croix gam-
es nettement discernables. J'avais signalé à notre savant confrère, cette
rre tombale qui porte l'inscription :

Chi giet Jakcemins Dorben borjois de
Hu. . . . passat l'an de grasce
MCCCXLIII . . . XVIIIe jors . . .
Proies pour li.

'ai depuis pu constater que ce fait n'est pas unique. En effet le Musée de
ny, à Paris, renferme la dalle tumulaire de Simon de Gillans, abbé de
ny. Cette pierre provient de la collégiale de Cluny et a été donnée au
ée en 1852, par M. Seguin. Elle date de 1394 et est donc presque
emporaine de la dalle hutoise. Or, sur la chasuble de Simon
Gillans se voient très distinctement des svastikas ou croix gammées.
e fait nous paraît être assez important pour le rapporter ici. Nous
rons qu'il attirera l'attention des chercheurs qui en groupant, peut-
d'autres faits analogues, aideront à trouver la solution d'une question
up sur, fort intéressante.

Paul Saintenoy.

## Les miniatures du Grimani et leur attribution aux Horebout.

Monsieur le Président,

Une étude que j'ai publiée au début de cette année, a provoqué, au sein de la Société, des discussions fort animées.

Aujourd'hui, il me semble opportun de préciser, par écrit, les répliques que j'ai eu l'occasion de donner de vive voix, lors de nos dernières séances.

Dans l'étude [1] qui a paru dans la première livraison de l'*Art chrétien*, de 1894, je considérai le monogramme HB surmonté d'une barre horizontale comme la signature d'un Horebout. Partant de ce point que ces deux lettres faisaient partie d'un seul et même mot, il fallait y voir l'abréviation d'un prénom ou d'un nom patronymique. Or, parmi les artistes gantobrugeois qui ont vécu au commencement du XVI^e siècle, seul le nom d'Horebout correspond d'une manière satisfaisante à ce monogramme.

M. Th. de Raadt croit devoir rejeter mon opinion pour les motifs suivants :

1° Le monogramme HB représentant l'abréviation d'Horebout est invraisemblable, car les artistes du XV^e et du XVI^e siècles ne négligeaient pas d'indiquer leur prénom ;

2° L'usage de placer la barre horizontale au-dessus d'une ou de plusieurs lettres d'un *même mot*, pour indiquer une contraction ou une abréviation, n'a pas été suivi par les artistes ;

3° La contraction formée par la réunion de la lettre initiale et d'une lettre prise dans le corps du mot, par exemple, *H*ore*B*out, soit HB, ne se rencontre *jamais* dans les monogrammes d'artistes.

Donc le monogramme HB que j'ai attribué à un Horebout se rapporte à un artiste ayant réuni sous une même barre les initiales de son nom et de son prénom.

J'aborde maintenant la réfutation de ces diverses objections.

La première et la principale objection de mon contradicteur repose sur tout sur le fait que les artistes, au moyen âge, au XV^e et au XVI^e siècles n'avaient jamais négligé de rappeler leur prénom. Je lui citai sur le champ un exemple qu'il connaissait aussi bien que moi. Il s'agit de l'inscriptio du tabernacle de l'église Saint-Martin, à Hal. Trois artistes, avais-je dit ont signé cette œuvre. Henri van Cattem, Meyere et Claes de Clerc

1 Les miniaturistes du Bréviaire Grimani, 1-17, 1894.

2 *Heynderec van Cattem : ende Meyere : en Claes de Clerc ghe : daen : yn yar : ons heren : MCCCC en : IX.*

Meyere est indiqué sans prénom. Le fait est patent. M. Th. de Raadt croit que ce Henri a pris le nom de deux seigneuries, par exemple, de Cattem et de Meyere. Il s'autorise d'un exemple qu'il ne nous a pas été donné de vérifier.

Le texte de l'inscription indique clairement qu'il n'est point question de titulaires d'une ou de plusieurs seigneuries ayant fait un don, mais d'artistes ayant effectué un travail : *Heynderec van Cattem et Meyere et Claes de Clerc (ont) fait en l'an de N. S. MCCCC et IX* [1].

S'il se fut agi de donateurs, on aurait au moins écrit *hebben doen gedaen*, ou bien *gegeven*. Pourquoi douter de ce texte clair et précis ! Il contrarie la thèse de M. Th. de Raadt, mais qu'y faire ?

Quelle invraisemblance pourrait présenter d'ailleurs, le concours de plusieurs artistes pour l'exécution d'une œuvre d'art et en particulier d'un tabernacle ? Aucune. — En 1449, fut érigé en l'église Saint-Sulpice, à Diest, un tabernacle de grand prix. Jean Ogekens et Arnould d'Elsebyl firent la coupe des pierres et la maçonnerie [2]. Jean Drayers exécuta les travaux de sculpture et Henri van den Bogaerde fut chargé de la dorure et de l'enluminure. MM. de la Grange et L. Cloquet ont reproduit à la page 95, dans leur ouvrage consacré à l'art tournaisien, un fait analogue à celui qui vient d'être cité. On y voit, en effet, la reproduction d'arcatures décoratives du chœur de l'église Saint-Jacques, à Tournai, qui furent exécutées, en 1371, par Nicaise et Lotard Delecroix, Jacques de Braibant et Pierre Folait [3],

Qu'il me soit permis maintenant de revenir à ce Meyere dont le nom figure dans l'inscription de Hal. Coïncidence remarquable : On pourrait sans aucune invraisemblance, identifier ce maître avec un De Meyere qui a travaillé dans la Flandre, vers la même époque. Il est signalé, en 1418 et 1424. Il exécuta le tombeau de Messire Gérard de Ghistelles et d'Isabelle van der Moere, sa femme, lequel était surmonté de deux images en pierre blanche et coloriées. Il avait été convenu que cette œuvre serait sculptée à l'instar de celle de François Mirabelle faite par Keldermans. L'identification pourrait encore se faire, mais avec moins de vraisemblance, avec le père de cet artiste portant le même prénom que lui et également sculpteur. Il est cité dans un document à la date de 1378-1379.

Convenons qu'au moyen âge pas plus que de nos jours, on n'a négligé

[1] Page XXXI. — M. Marchal, *Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

[2] Pages 313-315. — *Notice sur l'église primaire de Saint-Sulpice, à Diest.* — F.-J. Raymaekers. *Mss. des sciences historiques*, année 1856.

[3] *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville.*

l'indication des prénoms dans les actes et les contrats. S'il fallait se baser sur ce genre de documents, il est certain que la thèse de M. Th. de Raadt serait vraie. Demandez, en effet, à n'importe quel notaire ou avoué s'il omet jamais de mentionner, dans ses actes, les prénoms de ses clients? Mais telle n'est pas la question. La question est de savoir si des artistes ont signé sans leur prénom, aux XV[e] et XVI[e] siècles, seules époques qui nous intéressent dans le cas présent. Ce sont les œuvres d'art signées et non les documents d'archives qu'il faut consulter. Or l'exemple le plus frappant c'est précisément la signature d'un enlumineur contemporain des Horebout, Spierinc, qui a enluminé un manuscrit conservé au Musée épiscopal d'Utrecht. Citons encore des signatures de *Christophe Amberger*, *Georges Breu*, le maître qui signait *Zwott*, en compagnie d'une navette de tisserand, *Henri Aldegrever*, *Hubert Goltzius*, *Georges Hoefnagel*, *Jérôme Bos*, des relieurs, un français, *Barbet*, un allemand *Hontercoster*, etc., voilà quelques contemporains dont plusieurs sont fort connus. Je donne ci-dessous une liste assez nombreuse de divers noms d'artistes qui ont négligé souvent de désigner leurs prénoms, même par une initiale :

LISTE DE QUELQUES ARTISTES QUI ONT SIGNÉ SANS PRÉNOM

*Aldegrever* (Henri), (1502-1562), peintre-graveur, avec un monogramme composé d'un A et d'un G.

*Allori* (Angiolo), (1501-1572), peintre signature, avec des abréviations Bro(n)zino FIORET(INO).

*Amberger* (Christophe), peintre, a signé une œuvre : MXVDII A

*Amman* (Jost), (1539-1596), a signé au moyen d'un A simple; d'autres fois cette lettre est accompagnée de certaines peintures où l'on découvre un J sans trop de peine.

*Attavante*, enlumineur Florentin, a signé le superbe missel ayant appartenu à Mathias Corvin et qui est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles : ACTAVANTES DE ATTAVANTIBUS HOC OPUS ILLUMINAVIT A. D. M. CCCC LXXXV.

*Auer* (Pierre), qui sculptait à Ulm, avait comme monogramme A ; ce dernier est contesté sans motif par les continateurs de Nagler.

*Baldmi*, graveur sur bois qui travaillait à la fin du XV[e] siècle, signature un B renversé.

*Baldoff* ou *Baldus* } qui travaillait dans la seconde moitié du XV[e] siècle, ont pour signature un **b**

*Baratta* (Laurent), graveur à l'eau-forte, travaillait vers 1580.

*Barbet* relieur (XV[e]-XVI[e] siècle), a signé un travail conservé à Lille **barbet**.

*Barattini* (Francesco), né dans la seconde moitié du xvi[e] siècle, a signé une œuvre B. A° 1612.

*Bassano* (Cæsar Bassano), né à Milan en 1584, a signé un tableau *Bassanus fecit.*

*Bazzi* (Antonio), peintre, (1473-1549), signait de son surnom SODOMA.

*Bos* (Jacques), graveur, occupé en 1540-1556, signait BB *Bossius belga.*

*Bechtholt* (Jean), enlumineur qui travaillait vers 1580-1600, signature B.

*Beuckelaer* (Joachim), peintre né à Anvers, se contente parfois comme signature d'un B isolé.

*Blockland* (Antoine) de Montfort, qui mourut en 1573, signe A. M.; on connait une pièce en date de 1573 qui porte un B isolé.

*Bramante* (Donato Lazzari), le célèbre architecte, a signé plusieurs fois ses œuvres et toujours sans ses prénoms.

*Breughel* (Pierre), négligeait l'emploi de prénom ; dans l'ancienne collection d'Edouard Engerth, on voyait naguères un tableau portant la signature BRUEGEL MDLXVII.

*Breughel* (Jean), né en 1589, a signé au moyen d'un B isolé.

*Brun* (Frans), graveur qui travaillait en 1560, avait le monogramme 𝔟.

*Breu* (Georges), a signé un tableau : 15 𝔟 23.

*Binck* (Jacques), on trouve une contre-partie d'une estampe de ce maître signée ꝗ 1529.

*Bock* (Jérémie), né à Hirchley en Silésie, travaillait dans les dernières années du xv[e] siècle, a signé BO.

*Bosch* (Jérôme) a signé parfois au moyen de la lettre A de son nom patronymique van Aken et aussi de la lettre B empruntée à son surnom Bosch ; on rencontre aussi BOS.

*Carrache* (Auguste), peintre et graveur né en 1557 ; signature CAR.

*Campagnola* (Dominico Campagnola), déjà en pleine activité en 1517, a signé un tableau : CAM 1559.

*(De) Meyere*, artiste brabançon ou flamand signe le tabernacle de Hal, en 1409, en omettant son prénom.

*Dosso Dossi* (Carlo), peintre, né au xvi[e] siècle, signait en accompagnant l'initiale D d'un os (d'osso).

*Freminet* (Martin), peintre-graveur, 1557 † 1619, signe *Fre.*

*Giovanni di Pietro*, peintre, † 1529, marquait ses œuvres de son surnom SPAGNA.

*Goltzius* (Hubert), graveur etc., né à Venloo en 1526, monogramme G.

*Grisvald* (Herman), orfèvre de Lunebourg, mentionné en 1560-1570; marque : G.

*Hafner* (Sigismond), peintre d'histoire 1500-1530, signature H placé de travers dans un écu.

*Hoefnagel* (Georges), enlumineur, a signé parfois en surmontant l'initiale H de trois clous.

*Hontercoster*, relieur du xv^e siècle, assigné un livre imprimé à Lubeck en 1478 : *Hontercoster bant it* (boek).



Fig. 1. — La présentation de J.-C. au Temple.
Miniature de la bibliothèque de Cassel (Allemagne).

*Jamnitzer* (Barthélemy), xvi^e siècle, orfèvre allemand qui a accompagné un muffle de lion et la lettre initiale I.

*Kessler* (Nicolas), imprimeur, né à Dusel, travaillait dans cette ville de 1480 à 1509. Monogramme fermé d'un K et d'un croix potencée partant dans le sens horizontal de la lettre en question.



Fig. 2. — La présentation de J.-C. au temple. Miniature du Bréviaire Grimani.

*Kofmann* (Herman), orfèvre de Lunebourg mentionné vers 1501 ; marque K.

*Mair* (Nicolas), de Landshut a signé une œuvre MAIR 1499.

*Meierpeck* Wolfgang, graveur sur bois et imprimeur à Aunaberg ; Marque : M.

*Meliolus*, médailleur du xv^e^-xvi^e^ siècle, a signé une œuvre *Meliolus sacravit*.

*Meyer* Gaspard (1522-1593), a signé une œuvre par un M renversé surmonté de la date 1592.

*Orsi* (Bernardino), peintre occupé vers 1511 à Reggio signe un travail VRSO. F (fecit).

*Palma* (Jacques) (1544 † 1628), de Venise, graveur, avait pour monogramme une palme accompagnant un P.

*Pelegrini* (Martino de Udino), surnommé Pellegrin, a signé un tableau Pelegrius 1495 pinxit.

*Primatice* (Francesco) (xv^e^-xvi^e^ s.), peintre signait : BOL abréviation s'expliquant par l'origine bolonaise de l'artiste.

*Peregrini da Cesena*, nielleur (xv-xvi) ; monog.: un P coupé horizontalement d'une barre ; cette lettre quelquefois précédée d'un C.

*Marc de Ravenne* (Marco Dente), dit Marc de Ravenne né vers le milieu du xv^e^ siècle, monogramme : R.

*Robetta*, graveur et orfèvre Florentin qui travaillait vers 1520 ; signature : R. B. T. A.

*Rottenhamer*, né à Munich en 1564, a signé une œuvre R. *Inv. et pinx.*

*Schnellboltz* (Gabriel), graveur du xvi^e^ siècle, avait une signature parlante S traversé d'une flèche. *Schnellboltz* signifie flèche rapide.

*L'Espagnolet* (1588-1656), signait parfois Spagnolet pinxit.

Sp(er) i(n)c. *Sperinc* ou *Spierinc*, a signé sans prénom un manuscrit conservé au Musée archiépiscopal d'Utrecht du commencement du xvi^e^ siècle.

*Schiavone*, artiste italien né dans le xv^e^ siècle a signé une œuvre conservée à la National Galery à Londres, OPUS SELAVONI DESIPVLLI (sic) SQVARCIONI.

*Squarcione*, peintre italien aurait signé avec la première et la dernière lettre de son nom surmonté du signe d'abréviation, il a signé également une œuvre S. MCCCCLIII.

*Il Vieceri*, graveur sur bois ; commencement du xvi^e^ siècle ; avait pour marque un V sur un écriteau.

*Vischer*, portrait de Luther A 1572, signé V. Vicher.

*Walch* (Jacques), on lui attribue un dessin avec la signature W surmonté de la date 1500.

*Wierix* (Jean) (xvi-xvii), a signé certaines petites pièces d'un W.

*Xanto* (F)., peintre céramiste, du début du XVI^e siècle a signé Xanto.

*Zvott*, ce mot accompagné d'un navette de tisserand sur des œuvres d'un artiste. Du commencement du XVI^e siècle. Il est appelé aussi Jean de Cologne, ce serait la signature J. Anker de Zwolt.

*Wannenwetsch* (Hans Jörg), peintre qui travaillait dans la seconde moitié du XVI^e siècle a signé : W.

Quelle autre liste ne pourrais-je pas produire ici, si je voulais relever ces signatures parlantes où l'artiste s'est borné à faire un rébus ou à prendre un emblème! Jean van der Roost, cet habile hautelissier du XVI^e siècle, signe une de ses œuvres en représentant un *rôt* embroché; l'orfèvre du reliquaire du Saint-Sang, à Bruges, prit parfois pour poinçon, en manière de rébus, un *Crabe*, isolé de l'initiale. Paul Bril s'est servi d'une paire de lunettes. Lucas Cranach et Henri de Blès, deux contemporains des Horebout, ont employé celui-ci la chouette, celui-là une sorte de petit dragon. Faut-il rappeler ces maîtres qui prenaient en guise de signature : le gland, le caducée, la sauterelle, le compas, la pelle, la ratière, etc. ?

Les enlumineurs eux-mêmes n'ont pas eu grand souci (pour le coup, c'est impardonnable !) de rappeler leur prénom.

Jean van der Moere qui a enluminé vers 1484 le remarquable manuscrit du Catholicon de saint Augustin, a signé en suspendant ses armoiries à deux pinceaux posés en sautoir [1]. Il n'y a pas d'initiale.

Le 21 mars 1500, les membres du serment des enlumineurs de Bruges déposèrent sur le livre de la corporation, leurs marques respectives [2].

Didier de la Rivière, enlumineur et peintre, adopta un O traversé de droite à gauche par une barre ; Jean Moke, un faiseur d'image, une quintefeuille ; Jean van der Moere, une pensée ; Adrien de Raet, une sorte d'A majuscule, ornementé d'un drapeau ; Nicolas de Coutre, une combinaison de lettres où l'on voit un J et un C (?); Adrien Metteneye, un œuf, en guise de rébus ; Philippe van Meghen, un rond traversé d'un angle aigu ; Adrien Renier, une clef ; Adrien des Trompes une étoile de forme irrégulière composée de caractères où l'on peut reconnaître un L et un double L ; Simon Bening, une croix accompagnée de deux lignes parallèles ; Josse de Burchgrave, un muffle de lion. Il n'y a de fait que Nicolas de Coutre et Adrien de Raet, qui aient cru bon de rappeler leur prénom, les autres ont choisi des marques de fantaisie. Est-il étonnant qu'un Spierinc et un Horebout ne se soient fait aucun scrupule sur ce point ?

Que devient dès lors la conclusion de M. Th. de Raadt qu'il a pris soin de souligner : « *Car je le répète, du temps dont il s'agit* (XV^e, XVI^e siècles) *le pr*

1 Voir Jean van der Moere, t. XXV, *Bull. roy. d'art et d'archéologie.*
2 *Documents inédits sur les enlumineurs de Bruges*, p. 199, t. II, du *Beffroi.*

*nom jouait un rôle trop grand pour que sa suppression dans un monogramme ne doive pas frapper comme phénomène absolument anormal* (sic) *quiconque s'est plus ou moins familiarisé avec les us et coutumes de nos aïeux* »[1].

Les exemples qui ont été cités ci-dessus sont nombreux et je n'ai pas poussé mes investigations aussi loin que je l'aurais voulu. En tout cas, on serait mal venu à l'avenir de considérer la *suppression du prénom* dans les signatures des œuvres d'art *comme absolument anormale.*

Examinons maintenant quel emploi les artistes ont fait de la paléographie pour établir la justesse de mes déductions. Il importe en effet d'apprécier à cet égard l'allégation de M. Th. de Raadt. *Il suffira, disait-il, de citer quelques artistes dont les œuvres sont marquées d'une manière analogue (à celle des miniatures de Cassel ou mieux dit de faire connaître les marques composées de lettres surmontées d'un trait d'abréviation et de démontrer que ces lettres constituent des initiales, et non une contraction d'un nom patronymique.*

M. de Raadt cite cinq exemples : le monogramme d'Antoine Fantuzzi, d'Hercule Setti, de François Aspruck, de Michel Natalis, d'Horace Borgiani. Fait étrange deux exemples à peine sont pertinents !

Le monogramme HB attribué à Horace Borgiani surmonté du signe de l'abréviation, peut être considéré comme un cas exceptionnel. Quant au monogramme d'Antoine Fantuzzi, il y a lieu de remarquer qu'il est placé au-dessus de la lettre T plus grande que les deux autres ; la diversité des lettres dont le monogramme est formé ne laisse aucun doute à cet égard. Le monogramme Hs donné à Hercule Setti doit être attribué avec raison à Huges Sambin, artiste français. Le S du monogramme, bien que plus petit, pourrait être la lettre finale de *Hugues.* Passons à la signature de Michel Natalis : la lettre N est formée en traits renforcés pour la distinguer de la lettre M. Quand au monogramme de François Aspruck, mon contradicteur commet une erreur. Le trait d'abréviation surmonte seulement la lettre A qui est nettement séparée des autres éléments de la signature.

M. de Raadt examine ensuite le monogramme d'Albert Dürer. Il convient que la lettre A est *sommée d'un trait qui pourrait être pris pour un A gothique.* Or, il est certain que la barre *fait partie intégrante* de la lettre A au lieu d'être placée au-dessus pour marquer une abréviation. L'artiste de Nuremberg a employé, du reste, un genre de lettre parfaitement connu de ses

[1] Dans les citations de monogrammes, j'ai suivi surtout l'ouvrage du Dr G.-K. Nagler : *Die Monogrammisten und diejenigen bekannten und unbekannten künstler aller schülen, etc., IV vol.* et une suite par le Dr Andressen et C. Claus. Ce travail postérieur à celui de Brulliot sur les monogrammes est plus complet et semble écrit avec beaucoup de critique. Il est surprenant que M. de Raadt traitant *ex professo* de questions de monogrammes en ait ignoré l'existence.

contemporains ainsi que le lecteur peut s'en rendre compte en lisant l'inscription (voir fig. 6) ORA, etc. Même observation pour le monogramme d'Abraham Breughel. La barre qui surmonte la lettre A dans le monogramme d'Adrien Key est en la partie supérieure du T. En effet, cette artiste avait également le prénom de Thomas ainsi qu'on le voit dans le catalogue du musée de peintures d'Anvers consulté par M. de Raadt lui-même. A la page 416 de cet ouvrage, je transcris l'inscription ADRIANUS-THOMÆ KEII FECIT 1575.

Il est donc impossible d'assimiler les A *surmontés d'une barre horizontale* aux A agrémentés d'une barre ayant un aspect *purement décoratif et faisant corps avec la lettre.*

Quant au monogramme de Badile de Vérone, la barre faisant partie *intégrante* de l'A capital du monogramme a seul été *prolongée* ; elle ne se sépare pas du corps de la lettre. Donc il ne faut pas y voir une abréviation, tout anormal que soit l'aspect de la lettre en question [1].

Par conséquent, les monogrammes d'Albert Dürer de Badile de Vérone, etc., ne renferme aucun signe indiquant l'abréviation et doivent être écartés du débat comme n'ayant aucune analogie avec le monogramme HB.

Mais avant de poursuivre ma réfutation, il importe d'examiner brièvement le sens du signe qui surmonte le monogramme précité.

Le trait horizontal placé au-dessus d'une lettre ou d'un mot sert à indiquer une abréviation ou une contraction. Par exemple dans la légende d'un sceau le mot *S* surmonté d'une barre est l'abréviation ou le sigle du mot; SIGILLUM. Le même signe se place aussi sur les deux premières lettres d'un mot ou sur la première et la dernière comme *PR* = PATER. Parfois il indique la disparition de plusieurs lettres dans le corps du mot, par exemple, SCE pour *sancte*, voir fig. 3 représentant la descente du Saint-Esprit des miniatures de Cassel. Inutile de m'étendre davantage sur cette question; quiconque a dû s'occuper tant soit peu d'anciens documents, sait que la barre placée au-dessus des lettres d'un mot est d'un usage aussi varié qu'étendu. *Seulement, dans les textes appartenant à l'épigraphie et aux manuscrits le signe de l'abréviation n'est pas, que je sache, destiné à réunir deux mots.*

Les artistes du moyen âge et de la renaissance ont observé en général cette façon d'écrire dans leurs signatures ou leurs monogrammes. Lors-

1 Dans l'inscription qui se trouve sur les portes de bronze de la cathédrale d'Hildesheim, exécutées en 1015 par saint Bernward, on voit des A avec une barre de droite à gauche ; dans les inscriptions qui décorent les vêtements des personnages dans le Bréviaire des Grimani les barres qui surmontent les A sont parfois prolongées en sens inverse.

qu'ils emploient des abréviations,ils distinguent clairement leur nom et leur prénom. Examinez à cet égard les signatures typiques que les ouvrages de Brulliot et de Nagler ont fait connaître.

Jean Van Eyck, Peter Christus, Spierinc, Antoine de Brescia Peregrini da Cesena, Jean Dominique Zapperi, Mazzuoli, Novellani, Andrea del Sarto Andrea di Luigi, Antonio Tuccari, Luca Ciamberlano, Hieronimo Moretto, Sansovino, Raphael Jean Migona, Florio Vavassore, Bronzino, Dominique Campagnola, Jean Oriol, Pisan Gabriel Kremer, De Rovere, etc., etc. ont employé judicieusement des abréviations usitées dans les manuscrits, les sceaux et les inscriptions. Il y a quelques cas où la fantaisie, comme dans le monogramme d'Horace Borgiani [1], se manifeste, mais il n'y pas, à ma connaissance, d'enlumineur qui se soit affranchi de l'usage. L'exemple du mot *sancte* écrit abréviativement SCE sur la figure 4, prouve que dans l'atelier des Horebcut on connaissait la valeur du signe d'abréviation et il serait de mauvais goût de vouloir prouver qu'un enlumineur, qu'un Horebout se fut si facilement affranchi d'un mode d'écrire qui lui était familier, grâce au maniement journalier des manuscrits.

C'est la thèse contraire, celle que soutient M. de Raadt qui pêche par invraisemblance.

Autre objection. — M. de Raadt se refuse à admettre que les lettres H et B puissent provenir du seul nom Horebout. Il ne connaît qu'un « cas tout exceptionnel » de ce genre de contraction : c'est le monogramme d'Aldegrever formé de la réunion des lettres A et G.

Ici mon contradicteur a bien vite résolu la difficulté. Pour lui le monogramme de ce maître est une véritable anomalie : le mot se compose d'un adjectif *Alde* et d'un substantif *grever*. Mais les dictionnaires des langues germaniques sont bondés de mots composés ! L'adjectif ne constitue pas ici un sobriquet personnel à l'artiste, sinon on eût mis *grever der aeltere*. Il constitue de fait un véritale nom patronymique.

Il existe d'ailleurs d'autres exemples de contractions analogues [2].

Barthel Beham ou Behem peintre-graveur né à Nuremberg en 1490 ou 1496 et mort vers 1538 ou 40 avait comme monogramme deux B réunis par un H sa contraction peut se rapporter à BartHel ou mieux encore BeHam.

Le graveur Balthasar Jenichen, graveur qui travaillait de 1530 à 1590 avait pour monogramme un B et un H combinés pris évidemment dans le nom de BaltHasar.

[1] Dans ce cas les initiales H et B du prénom et du nom sont placées sous un même trait.

[2] Voir Nagler *op. cit., passim.*

Bouchorst, peintre qui travaillait au commencement du XVII^e siècle avait un monogramme formé de la réunion d'un B et d'un H = BoucHorst.

S. Rombouts, peintre qui florissait à Harlem au XVII^e siècle, a signé deux tableaux conservés à la Pinacothique à Munich : RomBouts et R. B. L'initiale R se combine avec un S.

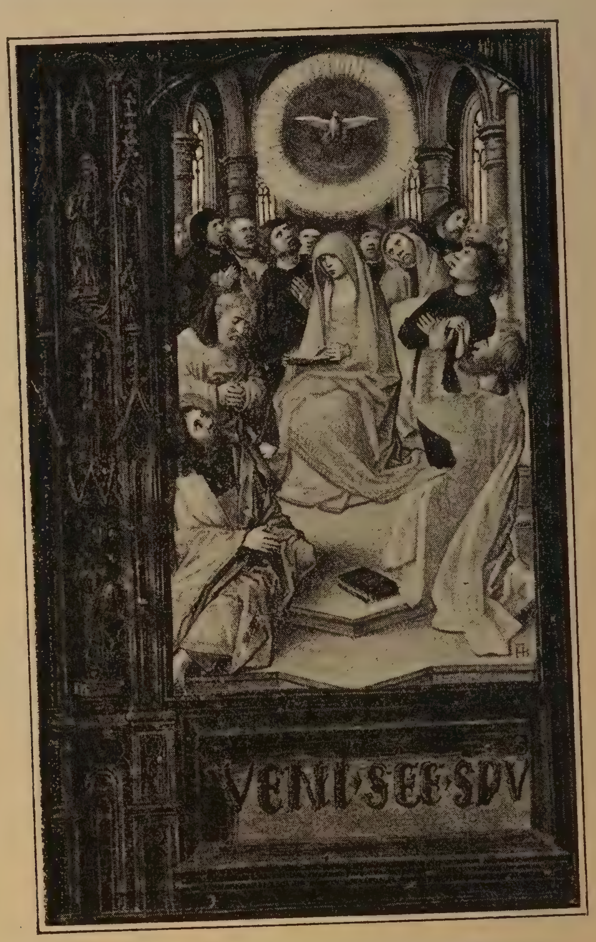



Fig. 3. — La descente du saint Esprit.
Miniature de la bibliothèque de Cassel (Allemagne).

Jost Van Craesbeek, peintre flamand né en 1608 signait par les initial CB accolées : CraesBeek. Ludolphe Bakhuizen, peintre du XVII^e siècl avait un monogramme semblable à celui de Bouchorst ; on y retrouve do



Fig. 4. — La descente du Saint Esprit. Miniature du Bréviaire Grimani.

là comme dans les exemples précédents, une lettre prise dans le corps du mot : BakHuizen [1] ; le choix des lettres du monogramme HB est de tout point judicieux, car ces lettres représentent les deux éléments constitutifs du mot.

En effet, comme nous l'écrivait tout récemment M. J. l'abbé Bols, membre de l'Académie flamande : « Dans le nom propre *Horebout* ou *Horenbout* il y a deux racines, *Hore(n)* et *Bout*. Il est plus difficile de donner la signification précise des deux parties du mot. J'ai consulté à cet effet le meilleur ouvrage néerlandais traitant des noms propres : *De nederlandsche Geslachtsnamen door Dr Johan Winkler*. Haarlem, 1885 (2 vol., 638 pages). Il ne parle pas expressément de *Hore(n)bout*, mais je trouve l'explication d'autres mots, qui vous permettra de choisir entre les significations suivantes :

*Haro* est un nom d'homme chez les anciens germains (p. 399). *Horro* de même (p. 558). Dans le nom de famille *Her eygens* la 1re syllabe signifie *seigneur* (heer) (p. 148) ; — dans les noms de famille *Heirwegh*, *Herrewegh*, elle signifie *armée* (p. 289). Dans certains noms de famille les syllabes *horn*, *hern*, *hoorn*, *horen* sont des mots frisons, dit Winkler, qui signifient *coin* (emplacement dans un coin de pays...) (p. 273). *Balt* (*Bolt*, *Bout*) sont des noms d'hommes en vieux néerlandais (p. 90). » Ce sont du reste les deux initiales des syllabes sur lesquelles tombe l'accent tonique.

Donc au point de vue philologique l'abréviation H B est toute rationnelle.

Je résume cette trop longue dissertation. La barre horizontale placée au-dessus d'un mot indique une abréviation ou une contraction ; l'enlumineur s'est conformé à l'usage général qui veut que ce signe ne soit placé qu'au-dessus d'une ou de plusieurs lettres d'un même mot. Admettre que B soit une contraction d'un prénom c'est se mettre dans l'impossibilité, après les données que l'on possède sur l'école brugeoise, de le restituer avec vraisemblance à aucun artiste connu. Il faut donc songer à un nom propre qui est Horebout, abstraction faite de prénom *lequel a été souvent mis aux* XVe *et* XVIe *siècles*. Par conséquent *rien n'autorise la critique à rejeter à priori l'examen des arguments tirés des archives et de la comparaison des miniatures.* Étant établi que le monogramme HB représente un seul et même nom, quel artiste peut le revendiquer. En examinant la liste des enlumineurs ganto-brugeois, je ne trouve parmi les noms et prénoms que le nom

[1] M. Weale dans un catalogue des reliures anciennes paru en 1894, p. 177, nº 355, ... la marque BL qui se trouve sur des ouvrages du couvert de Bethlehem (Brabant). Voilà un contraction type.... mais n'insistons pas.

d'Horebout qui contracté rationnellement puisse, avec vraisemblance répondre au monogramme des miniatures de Cassel.

M. Weale cite, il est vrai, certain frère Hildebrant dont le nom pourrait par contraction correspondre au monogramme dont il s'agit. Seulemen ce maître a-t-il joui d'assez de notoriété pour donner quelque crédit cette conjecture? Dans l'obituaire du couvent des pères conventuels, il es vanté pour son talent dans la transcription des livres de chœur, *in descriptione librorum chori*. Il n'est pas question qu'il ait pratiqué l'enluminure; rie ne s'oppose cependant à ce qu'il ait peint des lettrines, mais de là à pratique le métier pour en vivre, il y a loin. D'ailleurs si frère Jean Hildebran († 22 décembre 1522) avait vécu de son pinceau, comme c'était le cas Bruges, au XV[e] et au XVI[e] siècle, il eut été, comme certains confrères affilié à la gilde saint Jean l'évangéliste [1].

Admettons, un instant, que le monogramme HB représente la lettre d nom et d'un prénom. On pense immédiatement à Hans Bol [2]. Mais c maître n'était pas *encore né* (1534 † 1593) quand les miniatures de Casse qui datent des 25 premières années du XVI[e] siècle ont été exécutées. D'autr part, il n'y a aucune affinité entre les procédés de ce maître dont j'ai publ naguères un ravissant petit chef-d'œuvre *les Heures du duc d'Alençon* et l miniatures ganto-brugeoises. (Voir les *Annales de l'Ac. d'archéologie*, 1889

Encore moins peut-il être question de Hans Brosamer (1506-155 dont la manière ne rappelle en rien celle des enlumineurs flamands. Q dire d'*Horace Brogiani* qui possède les mêmes lettres initiales? sinon, qu a vu le jour à la fin du XVI[e] siècle (1577 ou 1588); il mourut en 1630.

Examinons les faits historiques qui viennent confirmer cette opinion [3].

Le lecteur pourrait, à vrai dire, recourir à la *Revue de l'Art chrétien* (1894

[1] Rien ne s'oppose donc à admettre le renseignement publié par M. Weal *Beffroi* t. I, p. 249. « Un de nos amis, M. Vervisch, dit le savant érudit anglais, co serve un fragment (de ces livres), dans sa collection d'objets d'arts ayant rapport l'histoire de la ville de Bruges. C'est une lettre initiale, un G peint dans le style la fin du XV[e] siècle par une main exercée.

Jean Hildebrant avait été reçu apprenti à la gilde de Saint-Jean l'évangéliste, m on sait, qu'il n'y a dû faire qu'une courte apparition, son nom ne paraissant q cette seule année. Il pourrait sans invraisemblance identifier ce Jean Hildebrant a le *Hannekin Hillebrant* qui fut reçu de l'année 1479 à 1480.

Dit sin de nieuwe ghilde Broeders ende leerkinderen ontfanghen bij mij. Pieter. Aradiins, als gouvernuer anno lxxix tot anno lxxx.

*Hannekin Hillebrant* bij *Arnout Basekin*. T. IV. *Beffroi* 303. XIIg.

[2] Seulement le maitre malinois ne surmontait pas son monogramme HB de barre; il signait également HBol.

[3] Dans la séance du 7 mai dernier, j'avais reproché à M. de Raadt, de n'abor qu'un côté de la question, et de ne point tenir compte des rapprochements, qui

mais un résumé sommaire de la question s'impose d'autant plus que M. de Raadt n'a examiné qu'un côté de la question, celui qui concerne le monogramme. Et cependant il y a un témoignage considérable qu'on aurait tort de négliger.

Marc-Antoine Michel, noble vénitien, contemporain des Horebout, a



Fig. 5. — Saint Christophe. Miniature du Bréviaire Grimani.

laissé sur les trésors artistiques de sa ville natale et en particulier sur le bréviaire Grimani des notices des plus intéressantes.

trouvent dans la *Revue de l'Art chrétien*. L'incident a été reproduit au procès-verbal en ces termes, p. 355, t. VIII :

« *M. Destrée n'admet pas les conclusions de M. de Raadt. Quand il parle de miniatures, il traite une question qui lui est tout à fait inconnue.* »

Pour tout lecteur qui n'est pas au courant des débats, il peut y avoir un doute. Le

Voici en quels termes il s'exprimait par rapport au bréviaire Grimani : « Le bréviaire célèbre que Messire Antoine le Sicilien, vendit au cardinal pour 500 ducats, fut enluminé par beaucoup de maîtres et pendant beaucoup d'années. Il y a des miniatures de la main de Jean Memling, de la main de Gérard de Gand, 125 pages ; de Liévin d'Anvers, 125 pages. On loue surtout les douze mois et parmi ceux-ci le mois de février où un petit garçon urine dans la neige et la fait jaunir ; le paysage enveloppé de neige et de frimas [1]. »

Les critiques sont d'accord en général pour écarter Memling du nombre des artistes qui ont exécuté ce travail. M. Paul Durrieu, conservateur au musée du Louvre, émet la conjecture très plausible que Marc-Antoine qui commet quelquefois des erreurs dans la transcription des noms d'artistes aura confondu le nom de Memling avec celui de Bening.

Il est de fait que dans le Calendrier et certaines pages du bréviaire Grimani on trouve divers éléments qui pourraient cadrer avec certaines œuvres d'Alexandre Bening et qui font même pressentir son fils ; mais il n'es pas encore à même de se prononcer dans l'état actuel de la question. La dernière œuvre connue d'Alexandre († 1519), sont les miniatures du Boèce, exécutées en 1492 ; mais on n'est pas renseigné sur les vingt dernières années de la carrière de ce maître, talent plein de ressources et chercheur. En tout cas la collaboration d'un Bening au bréviaire Grimani n'est pas dénuée de vraisemblance comme nous le montrerons dans la seconde partie de notre travail de la *Revue de l'Art chrétien*.

Quant à Liévin d'Anvers qui a été identifié avec Liévin van Lattem, on ne connaît aucune œuvre de lui. Gérard de Gand ne peut être identifié qu'avec Gérard Horebout. Gérard se voit en général restituer le diptyque de l'abbé Hughenois représentant d'une part le prélat précité, de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus. Cette attribution n'est pas corroborée, il est vrai, par un texte d'archive, ni un monogramme, mais elle n'est pas invraisemblable, — il s'en faut — attendu que Gérard Horebout fut favorisé à diverses reprises de commandes par le prélat gantois.

Plus loin, je reviendrai sur la valeur de cette opinion.

Il se fait que les miniatures conservées à Cassel et revêtues du fameu

pronom il se rapporte-t-il à ma personne ou à celle de mon interlocuteur ? Chos étrange, M. de Raadt a cru bon de profiter de cette rédaction quelque peu amphibologique. *Pourquoi*, s'écrie-t-il, cet *étonnant aveu! j'ai été loin d'affirmer pareil chose*? etc. M. de Raadt a donc pris pour un aveu de ma part ce qui était un reproche à son adresse.

[1] *Der Anonimo Morelliano Marc Anton Michel.* Voir *Quellenschriften für Kun geschichte und Kunst-technik de Mittelalters und der Neuzeit*, publication dirigée pa M. Albert Ilg.

monogramme HB, présentent je ne dirai pas des analogies, mais des affinités telles avec des miniatures du Bréviaire Grimani, et des miniatures de l'*Hortulus animæ christianæ* de la bibliothèque impériale de Vienne, que j'ai cru reconnaître une origine commune à ces diverses peintures. Mais de quel centre procédaient les miniatures du Grimani de l'*Hor-*



Fig. 6. — Miracle de saint Antoine.
Miniature de la bibliothèque de Cassel (Allemagne).

*lus animæ christianæ* et des miniatures de Cassel (Allemagne). Ici aucun rudit quelque peu initié aux productions de l'enluminure flamande 'hésite un instant. Il y reconnaît des œuvres de l'école ganto-brugeoise où rillaient en première ligne les Horebout et les Bening. Or, si l'on examine

les listes des enlumineurs de ces deux villes c'est, en somme, je le répète, un des Horebout, dont le nom correspond le mieux au monogramme.

Ce manuscrit fut enluminé pour Marguerite d'Autriche. Or, cette princesse favorisa de commandes importantes Gérard Horebout comme cela résulte des documents reproduits par feu M. Pinchart [1]. Cette famille d'artistes jouissait d'ailleurs d'une grande réputation. Ce seul motif n'eut-il pas suffi à faire restituer aux Horebout les miniatures qui dans le Grimani et les miniatures de Cassel sont identiques par la facture et le sentiment ?

Jusqu'au jour de la rencontre du monogramme HB j'étais quelque peu incrédule concernant le témoignage de Marc-Antoine, mais j'ai été obligé de tenir compte des coïncidences remarquables qui existent entre les trois manuscrits précités. Ces œuvres, du reste, appartiennent aux meilleures productions de l'enluminure flamande; elles sont dignes de la réputation dont les Horebout jouissaient alors. Carl van Mander parle d'une manière très avantageuse d'œuvres de Gérard Horebout aujourd'hui disparues [2]. Albert Dürer rendit visite au maître gantois et il a marqué son admiration pour l'habileté dont faisait preuve sa fille Suzanne [3] ; il acheta même une enluminure représentant le Sauveur du monde, exécutée par cette jeune artiste.

Les miniatures de Cassel proviennent d'un livre d'Heures ayant appartenu, le fait n'est pas fixé, soit au cardinal Albert de Brandebourg [4], soit au Nurembergeois Melchior Pfinzig. Or, ces deux personnages ont pu apprendre de la bouche même d'Albert Dürer, les mérites qui distinguaient les œuvres des Horebout. Le cardinal était, en effet, un des Mécènes d'Albert Dürer qui a gravé au moins trois fois son portrait; quant à Pfinzig, c'était son propre concitoyen.

Qu'Albert Dürer ait fait connaître l'atelier des Horebout, en particulier à son Mécène, il n'y a pas la moindre invraisemblance à cet égard. Il existe, en effet, parmi les manuscrits que le prélat allemand a laissés des heures enluminées exécutées vers 1521, dans un atelier ganto-brugeois et qui offrent également avec le *Grimani*, *l'Hortulus animæ christianæ* de très grandes affinités ainsi que M. J. Weale et Ellis l'ont établi [5].

[1] Archives des arts et des sciences t. Ier, p. 13.

[2] Voir t. Ier, pp. 62, 73. *Le livre des peintres* traduction de M. H. Hymans.

[3] Leitschuh. *Albert Dürers Tagebuch der Reise in die Niederlande.*

[4] Ces pages détachées ont fait partie d'un livre d'Heures composite, de ce qui appartenu à Jean-Albert de Mecklembourg ; au commencement de ce siècle ces peintures ont été placées dans des cadres et ceux-ci renfermées, à leur tour, dans une cassette spéciale.

[5] *The Hours of Albert de Brandenbourg. Some Account of a Manuscript Book Hours. Formely in the possession of Albert de Brandenburg, Elector of Mainz, cardinal Archbi*

Donc, sous quelque face qu'on examine le problème, la participation des Horebout aux œuvres dont il s'agit, se justifie de plus en plus. Convenons seulement que ces artistes avaient des émules, surtout dans la personne des Bening. L'on connaît, en partie du moins, des œuvres de ces derniers conservées à la Bibliothèque nationale à Paris, à Dixmude, à la Bibliothèque royale de Belgique, aux Bibliothèques du British Museum de Munich, de Vienne etc. Or, toutes ces productions ne se confondent pas, quoiqu'elles aient des affinités résultant du milieu, avec les peintures des Horebout.

Rejeter *a priori* la participation de Gérard et de ses aides au *Grimani, aux Heures de Cassel, à l'Hortulus animæ christianæ* etc., c'est rejeter sans motif sérieux, un faisceau de données d'une grande valeur, c'est dénier toute importance au témoignage d'un contemporain, Marc-Antoine, lequel a, en ce qui concerne Gerard de Gand = Horebout, une portée qui n'a jamais été mise sérieusement en doute.

M. de Raadt se demande comment, parmi les 831 pages du *Grimani*, j'ai pu songer à restituer des miniatures à Gérard Horebout et à ses aides toutes les miniatures ayant des analogies avec celles de Cassel. Le fait est que le monogramme HB devient, justifié comme il l'a été, une sorte de criterium; or, je constate que de nombreuses pages, à partir du calendrier, émanent de l'atelier qui a exécuté les miniatures de Cassel. On retrouve en effet les mêmes compositions et surtout le même coloris, le même style, le même caractère. J'en excepte seulement des scènes épisodiques d'un caractère assez banal et qui, de même que les pages du calendrier et quelques autres, n'ont aucune affinité avec les miniatures de Cassel.

Que le lecteur considère par exemple la présentation au temple dans la miniature du Germani et dans celle de Cassel, il y verra le même sentiment, la même habileté [1]. Dans la descente du Saint-Esprit, les rapprochements sont encore plus faciles à faire. C'est bien le même faire d'un artiste qui se repète sans se copier servilement ; dans le miracle de Saint Antoine, le maître ne veut pas, semble-t-il, introduire de variante; et cependant il en existe une notable dans les fabriques qui forment le fond de la scène. Un

*hop of Mainz and Magdeburg ande Primate of Germany*, 1531-45. *Executed by the artiste of the Grimani Breviary*, 1514-23 Compiled by F. S. Ellis. *With a notice of the miniature painters et illuminators of Bruges*, 1457-1523. By W. H. James Weale, etc., etc.

[1] Voir les pl. XL, LXIX, LXXX, représentant la *Descente du Saint-Esprit*, saint Antoine et saint Christophe. — Voir *Fac-simile des miniatures contenues dans le Bréviaire Grimani conservé à la bibliothèque Saint-Marc exécuté en photographie, par Antoine Perini avec explications de* François Zanotto *et un texte français* de M. Louis de Mas Latrie. Venise MDCCCLXII.

Les gravures de 1 à 6 m'ont été obligeamment prêtées par l'éditeur de la *Revue de l'Art chrétien* et M. Alph. Lafitte.

copiste quelconque se fut bien gardé d'apporter des modifications qui eussent compliqué notablement sa tâche. Il eut jugé, sans nul doute, plus aisé de s'en tenir à la page qu'il avait sous les yeux ! Bien plus, il m'a été donné de constater les analogies les plus grandes entre la Vierge du Liévin Hughenois et la Vierge reproduite à la planche 109 de l'album de Zanotto consacré à la reproduction des pages les plus importantes du bréviaire Grimani.

Dois-je ajouter qu'un élément d'appréciation fait, à vrai dire, complètement défaut dans les documents que le lecteur a sous les yeux. Je veux parler du coloris qui distingue ces trois manuscrits. Les circonstances m'ont fourni l'occasion d'avoir en main toutes les œuvres dont il est question dans le présent travail. N'était cette connaissance personnelle des originaux, il va sans dire, que j'hésiterais à formuler ma manière de voir d'une façon aussi catégorique.

Dans le *Bréviaire Grimani* comme dans l'*Hortulus animæ christianæ* et les *Heures* de Cassel, on voit des pages qui, bien qu'ayant entre elles de nombreux points de contact, quant à la composition, décèlent cependant de réelles différences de facture. Ce fait s'explique par l'organisation même du travail. Il est établi que Gérard Horebout ne travaillait pas seul aux travaux d'enluminure. Sa fille Suzanne, dont il a été fait mention plus haut le secondait, ainsi que son fils Luc. Il n'est donc pas impossible que le maître ait simplement revu certaines pages et qu'il ait apposé son monogramme après le travail de revision. Aussi tout en reconnaissant, en chacune d'elles, le concours de Gérard Horebout, je n'hésite pas à voir en lui un homme dirigeant un atelier ; c'est pour ce motif que, dans la planche I qui se trouve dans l'article de *la Revue de l'art*, j'ai eu soin de mentionner le fait en les indiquant comme des *miniatures exécutées dans l'atelier des Horebout.*

## Conclusions.

1° J'ai dit que le monogramme HB était celui d'un Horebout et ai démontré qu'il n'y avait là rien d'anormal, puisque des artistes contemporains cités plus haut ont signé leurs œuvres par leur seul nom patronymique ;

2° Le monogramme HB surmonté d'un trait ne peut être expliqué avec vraisemblance, que par son attribution aux Horebout, ainsi qu'en font foi l'histoire de l'art et les documents écrits ;

3° L'attribution de ce monogramme HB aux Horebout étant ainsi établie, on peut conclure que le manuscrit de Cassel signé de ce dit monogramme provient de leur atelier. Cette opinion est d'ailleurs corroborée par les faits ainsi que nous l'avons démontré.

Or, le Grimani offre avec le manuscrit de Cassel de telles affinités au point de vue du sentiment, du style et de la facture, qu'on peut dire qu'ils émanent tous deux d'un même atelier ; conclusion corroborée du reste par le témoignage de Marc-Antoine qui nous apprend que Gérard de Gand ou Gérard Horebout a travaillé à l'illustration de ce livre.

On voit donc qu'il n'est pas téméraire d'affirmer qu'une partie du Grimani émane de l'atelier des Horebout.

Telles sont, Monsieur le président, les observations que je crois devoir vous communiquer en réponse aux objections que mon contradicteur a fait insérer dans les *Annales* de notre Société.

En m'excusant d'avoir usé un peu longuement de mon droit de réponse, je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

JOSEPH DESTRÉE.





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTIONS

(VOIR LA TABLE DES VULUMES PRÉCÉDENTS)

### XLII

**L'État-civil à l'armée sous l'ancien régime.**

N ne s'est guère occupé, que je sache, de ce qui se passait autrefois aux armées à l'égard des baptêmes, des mariages et des décès.

Cependant la question est intéressante à plus d'un point de vue, et spécialement pour les familles dont l'un ou l'autre membre s'est marié à l'armée.

Je me propose de traiter la question.

Pourrait-on : 1º M'indiquer des décrets et ordonnances traitant des aumôniers militaires de l'ancien régime et de leurs fonctions ;

2º Me dire où se trouvent les registres de baptêmes, mariages et décès délaissés par les anciens aumôniers militaires.

CLERBAUT.

## XLIII

### La Flore populaire au point de vue du Folk-lore.

M. E. Rolland, l'éditeur du si intéressant recueil que publie M. Gaidoz, sous le titre de *Mélusine*, imprime en ce moment le premier volume de la Flore populaire. Il prie les personnes qui s'intéressent à son ouvrage de bien vouloir lui envoyer des documents, noms vulgaires des plantes et superstitions, proverbes, etc., les concernant.

P. S.

## XLIV

### Le Château de Montlhéry (Seine-et-Oise).

Devant faire paraître l'essai d'une chronologie de l'histoire du château de Montlhéry, il me serait agréable d'obtenir des lecteurs des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, mention des faits intéressants la ville de Montlhéry et des sources où je pourrais puiser des renseignements. Je saurais grand gré aux chercheurs qui pourront m'indiquer des documents inédits.

Paul Allorge,
Architecte diplômé du Gouvernement,
à Montlhéry,
France (Seine-et-Oise).



## XLV

### Armoiries à déterminer.

Nous appelons l'attention des héraldistes sur les 24 blasons, de la tour d'Erstfeld (canton d'Uri), qui nous ont été communiqués par M. Gull, de St-Gall (Suisse) et dont le blasonnement suit :

C'est avec plaisir que nous recevrons, à ce sujet, tous les renseignements que nos confrères seraient en mesure de fournir sur cette matière.

1 (N° 5). — De gueules à l'aigle d'argent et à la bordure d'or. C. : une femme de carnation issante, vêtue de gueules, tenant des deux mains une pomme d'or.

2 (N° 6). — De sable à deux sceptres fleurdelisés d'argent, mouvant de la pointe, passés en sautoir. C. : une tête et col d'homme imberbe de carnation, sans menton, mordant des dents supérieures le casque qui est couvert d'une capeline blanche.

3 (N° 7). — D'azur au poisson (saumon, bar ?) d'or, oreillé de gueules, posé en bande et fortement recourbé à dextre, et au semé de croisettes d'or. C. : le poisson de l'écu, la tête en bas, mordant le casque qui est couvert d'une capeline d'azur.

4 (N° 8). — D'argent à deux fasces de gueules, accompagnées de six (3, 2, 1) oiseaux du même. Le casque couvert d'une capeline de gueules. C. : un chien (lévrier ?) d'argent assis, le col entouré d'une couronne d'or.

5 (N° 9). — Échiqueté d'or et d'azur ; au lambel à cinq pendants de gueules brochant. C. : une tête et col de cygne, becqué de gueules.

6 (N° 10). — D'argent fretté de gueules à deux fasces du même, brochantes. C. : une tête et col de loup de gueules.

7 (N° 11). — De gueules au lion d'argent et au lambel à quatre pendants de sable, brochant. Le casque couvert d'une capeline de gueules. C. : un chien danois au naturel assis.

8 (N° 12). — Palé d'azur et de gueules au lion d'or, à la queue fourchée, brochant. Le casque couvert d'une capeline d'azur. C. : un dragon, sans ailes, de sable, sommé d'une tige de plante, feuillée du même. (Le dessin est coupé à sa partie supérieure.)

9 (N° 13). — Parti ; au premier, d'argent plain ; au second, de gueules à l'étoile d'or en chef. C. : un buste de femme vêtu de gueules, coiffé d'une sorte de béguin blanc, aux cheveux noirs flottants.

10 (N° 14). — De sable au lion d'or, à la queue fourchée. C. : un buste humain imberbe, de carnation, vêtu de sable et coiffé d'une calotte du même.

11 (N° 15). — D'or à l'aigle de gueules. Le casque couvert d'une capeline d'azur. C. : un (!) aigle de gueules.

12 (N° 16). — D'azur à deux poissons (bars, saumons ?) d'argent, oreillés de gueules, adossés, et au semé de croisettes d'argent. C. : un bonnet conique d'azur, semé de croisettes d'argent et accosté des deux poissons de l'écu, les têtes en bas.

13 (N° 21). — D'azur au lion d'argent et au semé de croisettes du même. Casque couronné. C. : un avant-bras paré d'azur, la main d'argent (!) tenant une bague d'or, chatonnée de gueules.

14 (N° 22). — Palé d'argent et d'azur ; au franc-quartier d'argent chargé d'une croix de gueules. Le casque, couvert d'une capeline blanche, couronné. C. : une queue de paon issant d'un vase de gueules.




15 (N° 23). — D'azur à l'aigle de sable (!). Le casque, couvert d'une capeline d'azur, couronné. C. : un (!) aigle de sable [1].

16 (N° 24). — D'azur à neuf (3, 2, 3, 1) fleurs de lis d'or (semé). C. : un ange de carnation issant, ailé d'argent, vêtu d'azur au semé de fleurs de lis d'or et tenant une couronne d'or [2].

[1] Notre confrère, M. Jean van Malderghem pense que le n° 23 représente les armes du Saint-Empire, mais dans des émaux incorrects.

[2] Ce blason doit, évidemment, symboliser le roi de France. Par les nos 23 et 24, on aurait donc voulu représenter les deux plus puissants monarques de la chrétienté, l'empereur d'Allemagne et le roi de France !? L'existence de l'ange, comme cimier, dans les armes de France, est absolument inconciliable avec les boucliers allongés qui appartiennent au XIIIe siècle. Aussi oblige-t-elle M. van Malderghem à révoquer sérieusement en doute l'authenticité des peintures héraldiques de la tour d'Erstfeld, car, fait remarquer notre confrère, la légende de l'ange — qui n'a, du reste, jamais figuré en cimier sur les armes de France — ne remonte qu'au temps du roi Charles V (1364-1380). Avant cette époque, il n'en a jamais été question.

17 (N° 25). — Palé d'argent et d'azur, au lion de gueules brochant. C. : un lion de gueules, couronné d'or, issant.

18 (N° 26). — De gueules à la croix florencée d'or. Le casque, couvert d'une capeline d'azur, couronné. C. : un écran échancré de l'écu, les pointes garnies de panaches de plumes de coq (?) de sable.

19 (N° 27). — De gueules à la croix tréflée d'argent, à double traverse, le trèfle de l'extrémité inférieure fiché au bas. Cq. couronné. C. : un bonnet conique de gueules.

20 (N° 28). — Fascé d'or et d'azur ; au franc-canton d'hermine. Casque couronné. C. : un avant-bras, paré d'azur, la main de carnation tenant une plume (?) de sable.

21 (N° 31). — D'or à la bande de gueules, chargée d'un lion léopardé d'argent. C. : un homme de carnation imberbe issant, vêtu de gueules, brandissant des deux mains un glaive au naturel, garni de sable.

22 (N° 32). — Parti ; au 1^er^, de gueules à la demi-aigle d'argent, mouvant du parti ; au 2^d^, fascé d'argent et d'azur. C. : une boule (œuf ?) de gueules, sommée d'une tige de plante feuillée d'argent (carotte ?), issant d'une cuve de sable, semée de larmes (?) d'argent (contre-hermine ?).

23 (N° 33). — De gueules au lion d'or, à la queue fourchée, et au semé de croisettes d'or. Le casque couvert d'une capeline d'azur. C. : un dragon ailé de gueules.

24 (N° 34). — De gueules à la croix d'argent. C. : un buste d'ange de carnation, ailé d'argent, vêtu de l'écu [1].

De ces blasons, il y en a toujours deux inclinés l'un vers l'autre. C'est ainsi que se trouvent affrontés les n^os^ 5 et 6, 7 et 8, 9 et 10, 11 et 12, 13 et 14, 15 et 16, 21 et 22, 23 et 24, 25 et 26, 27 et 28, 31 et 32, 33 et 34. Pour que nos lecteurs puissent bien se rendre compte de leur style, nous leur en soumettons ici deux, les n^os^ 23 et 24, fac-similés d'après les dessins qui nous ont été envoyés [2].

[1] Sur les dessins, l'or est indiqué par la couleur jaune, le blanc par l'absence de toute couleur.

[2] La note qui précède a été rédigée par M. de Raadt. Pour plus de détails, voir le compte rendu de la séance du 3 septembre 1894.

## XLVI

### Un bas-relief du XII$^{e}$ siècle à Uccle (Vert-Chasseur).

Le long de la chaussée de Waterloo, au coin d'une rue, à peu près en face du Vert-Chasseur, se trouve une boutique d'épiceries et liqueurs, laquelle porte au-dessus de sa porte d'entrée un bas-relief des plus curieux. C'est une vieille sculpture romane paraissant dater du XII$^{e}$ siècle et représentant un Christ bénissant et tenant un livre ouvert. L'objet est des plus intéressant et admirablement conservé. Sait-on d'où vient ce précieux échantillon de la sculpture du moyen âge? De quel édifice a-t-il été détaché, et par suite de quelles vicissitudes se trouve-t-il maçonné dans la façade d'une maison dont la construction ne remonte certainement pas à plus d'un siècle?

E. M.

## XLVII

### Un autographe du roi Charles II d'Angleterre.

J'ai copié dans la bibliothèque de *Saint John's college*, à Cambridge, un reçu autographe de Charles Stuart qui alors proscrit, levait le 29 mai suivant, monter sur le trône d'Angleterre sous e nom de Charles II. Le voici :

*I do acknowledge to have receaved (sic) the summe of one hundred ounds by the direction of M. B.*

*Brusselles (sic) the first of April 1660.*

Charles R.

Un chercheur plus heureux pourra-t-il nous dire quel est le ersonnage que le royal prétendant, désigne par les lettres M.B.? y aurait peut-être là une occasion de relater le séjour que fit harles II, à Bruxelles, à partir de 1656, séjour qui n'a pas encore nté — si nos souvenirs sont fidèles — la plume d'un de nos istoriens.

P. S.

## XVLIII

### Jan van Waver, tailleur d'images.

M. Hildebrand a découvert sur un retable, conservé en Suède, l'inscription suivante :

GHEMAECHT TE MECHELEN BI JAN ....
VAN WAVER INT JAER ONS HER DUISENT
VIJFHONDERTEN VIJFTIEN

Il serait heureux d'obtenir quelques renseignements sur cet artiste.

P. S.

## RÉPONSE

(Question n° XXXVIII, vol. VIII, p. 264).

### Le peintre Roetiers.

Dans mon *Mémoire sur les Roetiers, graveurs généraux de monnaies de France,* lu en Sorbonne, en 1888, j'ai donné une notice complète sur *François* Roetiers, peintre, dessinateur, graveur de médailles, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, né à Londres en 1685, mort à Vienne en 1742.

On trouvera cette notice, dont il n'a pas été fait de tirage à part aux pages 507 à 510 du volume qui renferme les Mémoires lus pendant la session des Sociétés des Beaux-Arts, volume qui doit posséder la Bibliothèque royale de Bruxelles.

VICTOR ADVIELLE





# TABLE DES MATIÈRES

## Histoire des Arts somptuaires.



## Histoire de la musique.



## Iconographie.



## Mélanges.

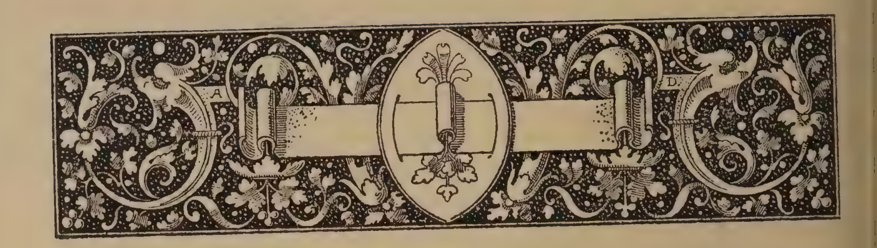
## Procès-verbaux des Séances.



## Questions et réponses.



## Bibliographie.



# TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

# ADDENDA ET CORRIGENDA

Page 140 — au lieu de H. Gielen, lisez J. Gielen.

P. 352, 30e ligne, lisez : « entre cet *artiste* et ce monogramme », et non : « entre cet *article* et ce monogramme ».

P. 369, 27e ligne, lisez : « *le profil* » et non : « *le profile* ».

***

M. de Raadt nous demande l'insertion de la note suivante que nous publions sans prendre parti dans la discussion qu'elle pourrait soulever.

*(Note de la rédaction.)*

T. VIII, 1894 :

P. 259, 2e ligne d'en bas, lisez : « devait porter pl*e*in, et portait pl*e*in », et non « devait porter pl*a*in, et portait pl*a*in ».

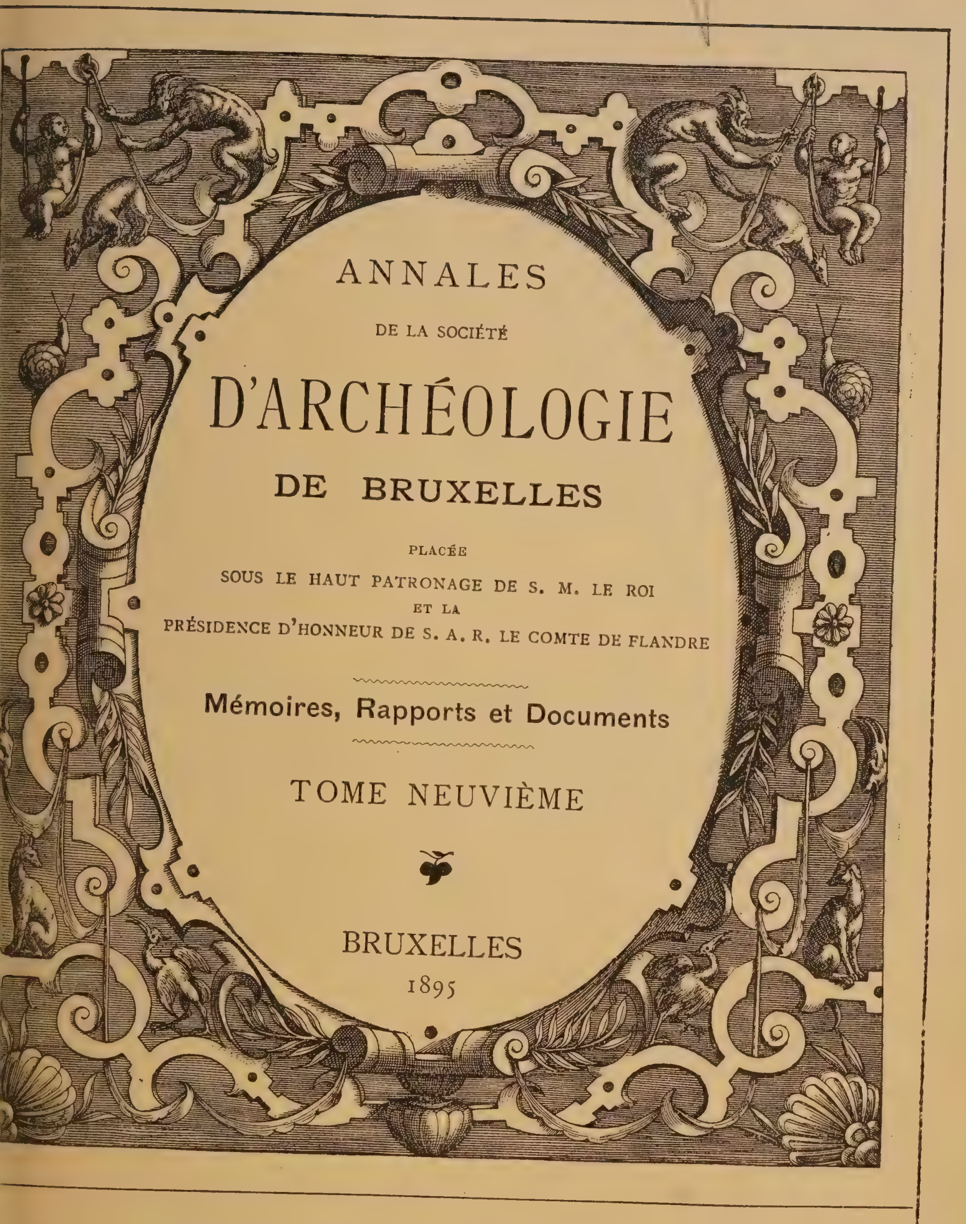
P. 260, 4e ligne d'en haut, lisez : « qui devaient porter pl*e*in, et non : « qui devaient porter pl*a*in ».

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

IMPRIMERIE A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES



# ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
# D'ARCHÉOLOGIE
## DE BRUXELLES

PLACÉE
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI
ET LA
PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

**Mémoires, Rapports et Documents**

TOME NEUVIÈME

BRUXELLES
1895

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
**E. LYON-CLAESEN, Éditeur**
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts).



LA

# POÉTIQUE FRANÇAISE

## au Moyen Age et à la Renaissance.

(*Suite*, voir tome VIII, p. 377.)

(*Suite*, voir tome VIII, p. 377.)

ARME

**Thomas Sibilet.**

Voyez : *Rime*

CAROLE

*Danse*, *Ronde*.

Et puis prisent a Caroler

*Jehan Froissart*

---

Carole II de Charles d'Orléans :

*Avancez vous*, *Esperance*,
Venez mon cueur conforter ;
Car il ne peut plus porter
Sa tres greveuse penance.

Pieça joyeuse pensee
S'esbatoit avecques lui
Mais elle s'en est alee
Tant a pourchassie ennuy.

Se vous n'avez la puissance
De tout son mal lui oster,
Plaise vous a alegier
Au moins ung peu sa grevance
*Avancez vous, Esperance.*

Vous lui avez fait promesse
De le venir secourir.
Et de lui tollir tristesse;
Mais trop le faictes languir.

Ayez de lui souvenance
Et le venez deslogier
De la prison de Dangier,
Où il meurt en desplaisance :
*Avancez vous, Esperance.*

Les Caroles de Charles d'Orléans sont des Rondeaux, entre les strophes desquels on intercale des quatrains sur rimes arbitraires. A cette occasion, rappelons que *Ballade*, *Virelai*, *Rondeau*, *Carole* sont, originairement, autant de noms de danses.

On donnait aussi le nom de Caroles à des processions autour d'une église. Il est à remarquer que, dans certaines localités, (notamment dans le Hainaut), le peuple appelle Carole l'ambulacre du temple.

La Curne de Sainte Palaye assigne comme étymologie à ce mot, le persan *Karouan* (caravane), troupe de voyageurs.

## CASTOIEMENT

Poème, de forme arbitraire, dans lequel on se propose de censurer des erreurs et de donner des conseils. Le mot latin *Castigatio :* blâme, reproche, réprimande, exprime suffisamment l'objet de ce genre.

## CENTON

Pièce de vers faite de fragments, pris çà et là, de manière à former un sens général. C'est le Pot-pourri poétique.

## Jehan Molinet.

.... en toutes les lignes de. x. ou de. xi. sillabes soyt en balades ou en aultres tailles toujours la. iiii. sillabe au pied doibt estre de mot complect. Et doibt on illecques reposer en la prononcant.

Dieu tout puis*sant* verite voye et vie

## Jaques Peletier

... Ces deus derniers g'anres de vers Françoes (le décasyllabe et le dodécasyllabe), sont ceus qui ont Cesure : Car tous les autres n'an ont point. La Cesure du Decassilabe ét an la quatriéme silabe : Comme, *Qui au conseilh des malins n'à etè :* La Cesure ét sus la derniere de *conseilh*. Cele du Dodecassilabe ét an la siziéme : Comme an ce vers de Ronsard, *Quand ce brave Ampereur, qui se donne an song'ant* [1] : La Cesure ét sus la derniere d'*Ampereur*. E an chacū la Cesure fèt tousjours la fin d'un mot. Que si la Cesure ét feminine ou surcroessante : le mot suivant commancera par voyele. Comme, *Au moins ma Dame, etant de moe servie*. Autant s'antand de la Cesure du Dodecassilābe : Comme, *Annemi tout contrere* a *leurs intancions*.

## Pierre de Ronsard.

Sur toute chose je te veux bien advertir, s'il est possible (car tousjours on ne fait pas ce qu'on propose), que les quatre premieres syllabes du vers commun ou les six premieres des Alexandrins, soient façonnées d'un sens, aucunement parfait, sans l'emprunter du suivant. Exemple du sens parfait :

Jeune beauté maîtresse de ma vie.

Exemple du vers qui a le sens imparfait :

L'homme qui a esté dessus la mer.

[1] La Harangue du duc de Guise. Les Poèmes l. I.

CHANSON AMOUREUSE ou simplement AMOUREUSE.

C'est la *Sotte Chanson* (v. ces mots) sur un sujet amoureux.

CHANSON BALLADÉE

*Guillaume de Machaut.*

« Rondiaus et Virelais qu'on claimme chansons baladees ».

**Eustache Deschamps.**

Chançons baladees sont ainsi appellees pource que le refrain d'une balade sert toujours par maniere de rubriche a la fin chascune couple d'icelle; et la chançon baladee de trois vers doubles a toujours, par difference des balades, son refrain et rebriche au commencement, qu'aucuns appellent du temps present Virelays.

Voyez : *Rondeau, Virelai.*

CHANSON DE GESTE

Roman de chevalerie. Voyez *Roman.*

CHANSON ROYALE

Voyez *Ballade* (Eustache Deschamps.)

*Jehan Froissart.*

Les *chansons roiaux amoureuses* ont cinq strophes de vers héroïques, au nombre de dix ou onze, sans refrain. Elles ont l'envoi.
La chanson royale suit les règles de la *Sotte chanson*. (Voyez ces mots.)

*Jehan Froissart.*

*Chançon royal amoureuse couronnée à Valenciennes.*

Très gaie vie est d'amie et d'amant,
Qui justement le scet considerer,
Car li parler, li signe, li semblant,
Les douls regars, li venir, li aler,
Li vrai complaint, li maintien gai et gent,
Li bel proyer et li detriement

Sont ordonné pour tous cœrs esjoïr.
Dont, quant l'estat amoureus je remir,
Je di que c'est la plus très gaie vie
Que bons coers puist prendre ne poursievir,
S'est eüreus qui jones si otrie.

Car d'amours sont li fait si souffisant
Qu'on ne les poet prisier ne exposer;
C'est en aler, en penser, en priant,
Qu'on voit coulour pallir, taindre et muer,
Simple estre amant et amée ensement.
Par douls complains convient l'amant souvent
Très humlement envers sa dame offrîr
Corps, coer, penser, foi, entente et desir,
Et s'a tousjours esperance si lie;
Se de merci ne devoit jà goïr,
Se tient il bien painne à emploiie.

Et lors qu'amant a le coer si engrant
De ses secrés humblement recorder,
Uns vrais desirs le moet. Là aimme tant,
De si fin coer et de si vrai penser,
Que, quant il voelt parler très sentamment,
Plaisance si habondamment l'esprent
Que il ne poet parler ne bouche ouvrir.
Là le convient palir, taindre et fremir.
Vivre en cremour, monstrer chere assouplie,
Taire et servir, nuit et jour obeïr :
Tels sont les fais d'amant envers amie.

En cel estat amoureus et plaisant
Vodroit amans tous temps sa vie user,
Et s'aucuns fais entreprent d'abundant,
Foible li sont et legier à porter,
Car li espoir de merci qu'il atent
Li donnent foi, vigour et sentement
De ses grieftés legierement souffrir,
Car vis li est que, s'il pooit venir
Au noble don que dame a en baillie,
Il ne poroit pour servir desservir
Les biens qu'auroit receü ceste fie.

Dame qui j'ainc, où tant bien sont manant,
Faitte pour tous amans enamourer,
Voeillés en vous mettre pité, car quant
Pryer vous voeil, si crienc le refuser
Que pooir n'ai, avis ne hardement
De vous proyer si très parfettement
Que bien en ai l'entente et le desir,
Et se ne sçai comment puisse avenir
A la merci de vous, dame agensie,
Se par pité n'en laissiés convenir
Amours, ma dame, à qui mon coer s'afie.

Princes, espoir me donne souvenir ;
Quoique ma dame ait refus sans partir,
Encor sera ma proyere exaucie :
C'est le confort qui me fait gai tenir
Et qui le plus me poet donner aïe.

CHANSON (SOTTE)

Etym : Ital. *Sotto : léger.*

Certaines chansons de Thibaut de Champagne suivent les règles de *Sotte chanson*. Nous citerons celle dont le premier vers est :

Poine d'amors et li mal, que j'en trai,

Dans l'Envoi, le poète parle du *pui d'amors* pour lequel elle fut vraisem-blablement écrite :

Au pui d'amors convenance tenrai
Tout mon vivant, soie amés ou traïs.

La Sotte Chanson est une Ballade de cinq Strophes, sans Refrain, av[ec] Envoi. (V. ces mots.)

*Jehan Baillehans.*

*Sote Canchon couronnée au Puy de Valenchiennes.*

Plourez, amants, car vraie amours est morte
En chest païs jamais ne le verrez ;
Anuit par nuit vint buskant à no porte
L'arme de li qu'emportoit un mauffez.

Mais tant me fist li dyables de bontez,
L'arme mit jus tant qu'elle ot trois oés pris,
Et par ces oés iert li mous retenus,
Che truis tirant en un kanebustin
Où je le mis en escrit hier matin.

S'est bien raison ke chascuns me déporte
Tant que dite vous soit li véritez
Des nouvelles que je vous en aporte,
Morte est amours ensi que vous oez,
Mais embrief tant sachiés les raverez,
Au départir li dyable dist Vergilius
Quand il reprist l'arme qu'il ot mis jus,
Et le me mist de roumant en latin
Si qu'il est chi escrit en parchemin.

Accipite li englais qui ait torte
L'une des rains et se soit bien couves,
Celui querens qu'il soit de tele sorte,
Et de trois oés couver li prieres.
Et s'il les keuve, eskiepir les verrez
Dedens VIII jours, et s'il y avoit plus,
Ne pensez pas que li fruit soit perdus.
Naistre en convient amors en un cretin,
L'eskierpe au col a loy de pelerin.

Et s'ensi est que fortune li forte
Ait fait amours naistre dou diestre lez,
A chest engleske qui en che le deporte,
Je vous dirai, Seigneur, que vous ferez :
Encontre amours tout ensaule en yrez,
Si li donra chascun deux croslecus,
Lors li verrez demonstrer ses vertus,
A le maison rasset ou au defrin
Pour le grant feu et le flair du fort vin.

Ceste chose ferment me reconforte,
Le vous dirai pourquoi si vous volez :
Oncques ne fui de passion escorte
Si bien tenus es bras ne es costez
Que je ferai d'amours, c'est veritez

De quelle eure que soie revescus,
Mais vous vees bien que je suis trestouz nus,
Se diroit tost amours, va ton chemin,
Car qui m'agai bon a parent ne cousin.

Partout lonctans ai este triste et mus,
Mais boine amour di cui sui ravestus
Me fait canter pour Dame de haut lin
Que j'enaimai awan à Saint Quentin.

En définitive, on ne peut trouver entre la Sotte-Chanson et la Chans royale qu'une seule différence : c'est que la dernière, à l'imitation Chant royal, fait régulièrement sa strophe de dix vers au moins, tan que la Sotte Chanson choisit arbitrairement le nombre de ses lignes.

## Eustache Deschamps.

Voyez : *Sotte Ballade*.

CHANT ROYAL

## Eustache Deschamps.

..... Chançons royaulx qui estoient de cinq couples, chasc couple de dix, onze ou douze vers, et de tant se puelent b faire et non pas de plus par droicte règle. Et doivent les env d'icelles chançons, qui se commencent par *princes*, estre de c vers entez par eulx aux rimes de la chançon sans rebrique; c assavoir deux vers premiers, et puis un pareil de la rebriche les deux autres suyans les premiers, d'eux concluans en substa l'effect de ladicte chançon et servens à la rebriche [1].

## Les regles de la seconde rectorique.

Chans royaux po' porter au puis de nre dame en la ville Dieppe [2] sur la mer et non ailleurs, sont de 5 couples et le pri est appellez l'envoy. Et est de 11 lignes chascune ligne de 1 labes ou masculin et de 11 ou feminin.

[1] *Rebriche, rebrique, rubricke, rubrique* signifient *Refrain*.

[2] Ailleurs, l'auteur donne une amoureuse couronnée à Abbeville. Il y a lieu de supposer qu'il était normand ou picard.

Suit, comme exemple, *L'Escouffle*, poème sans refrain, et qui, par consé-
ent, à aucune époque, n'eût été un Chant royal. C'est, tout bonnement,
*Serventois* (voyez ce mot et les autres articles sur *Chant royal*). L'auteur
ntinue :

Chant royal est mesure de tous servẽtoys et de toutes chan-
ns amoureuses et aussi de sotes chansons. Mais les pastourelles
bien qu'ilz soyent de 11 lignes, ils ne sont que de 8 silabes ou
asculin et de 9 ou feminin.

(Voyez : *Serventois*, *Chanson amoureuse*, *Sotte-chanson*, *Pastourelle*).

Qui au chant royal Samesure
Point ne lui fault d'aultre mesure.

Mais non obstant q̃ le chant royal soit mensure ou mesure de
ute haultes tailles nyent moins les choses ne sont pas dun sens
r les une sont damours et les aultres de sotie.

## Jehan Molinet.

Champt royal se recorde es puys (V. *Puy*) ou se donnent cou-
nnes et chapeaulx a ceulx qui mieulx le scavent faire. Il se faict
refrain commes balades (V. *Ballade*) mais il a cinq couples et
nvoy.

*Exemple.*

Quant terpendrex sa harpe prepara
De sept cordons selon les sept planettes
A Jupiter ypate compara
Sol a mese et fit par ses sonnettes
Paripate resembler Saturnus
Licanos Mars, paramese Venus
Nete luna, paramete[1] mercure
Quant ces sept cordons sur son arcure
Concave a point saudee et bien vernie
Furent assiz, il eut par art et cure
*Harpe rendant souveraine armonie*

[1] Lisez : *paranete*.

Ceste harpe qui si belle forme a
Puist figurer par vives raisons nettes.
A Marie Vierge que dieu forma
Du tronc jesse et de ses racinettes
La seiche anne dont on faisoit reffus
Porta le boys royal et le bel fus
Dont ceste harpe eut humaine facture
Prudence force attrempance droicture
Foy, esperance et charite unie
Sept cordes sont qui le font sans fracture
*Harpe rendant souveraine armonie*
Au temple fut presentee et sonna
Si hault que dieu ouyt ses chansonnettes
Riche salut Gabriel lui donna
Et luy dyt vierge entes mes chas honestes
Le filz de dieu concepvras jesus
Sur ce teneur respondit au dessus
Je ne congnois virile creature
Neantmoins selon ta parolle ou lecture
Il me soit faict, lors fut elle garnie
De art de musicque et fut par coniecture
*Harpe rendant souveraine armonie*
Car à ce mot deite sacorda
Au gendre humain marchant sur espinettes
Si doulx accord sa corde recorda
Quelle endormist serpẽteaulx et rainettes
Si tresdoulx mots sont de sa bouche yssus
Que les haulx cieulx de dieu faitz et tissus
Jadis formes luy ont faict ouverture
Et ont brisie infernale closture
Pour retirer humaine progenie
Si dis quelle est plus que dessus nature
*Harpe rendant souveraine armonie*
Pan oncques mieulx ne baritonisa
Diapason au son de ses musettes
Pithagoras oncques norganisa
Dyapente de si doulces busettes
Par sept accords qui sont les sept vertus
Sept planettes dont sept cieulx sont vestus
A surmonte sans villaine morsure
Devant son filz qui endura mort sure

Est assumptee et en gloire infinie
Resonne et est par compas et mesure
*Harpe rendant souveraine armonie*
Prince du puis qui chantez davanture
Donnez accord plain chant et floriture
A lhumble fleur des vierges espanie
Et vous orrez en la gloire future
*Harpe rendant souveraine armonie.*

HAPELET

## Pierre Fabri.

Chapelets se font proprement comme rondeaulx clos et ouerts. Mais ilz se doublent en toutes façons ou se renversent qui t les plus magestrallement faict et en peult len faire comme de ndeaulx et de telle taille que len veult mais que le tout soit oulcement assouvy.

Suivent de longs exemples de Chapelet et de Chapelet renversé, que ous n'avons pas jugé opportun de copier. De pareilles chinoiseries seient capables de faire prendre en grippe toute poésie à formes fixes, our *doulcement assouvye* qu'elle puisse paraître au bon curé de Meray. Sans oute, il ne nous est permis de rien passer sous silence ; mais, une fois bjet défini, nous croyons notre tâche accomplie, si plus d'insistance ne eut procurer au lecteur que de l'ennui.

La *Palinode* donnera, d'ailleurs, une idée suffisante du chapelet, auquel elle ssemble beaucoup.

IAPELET DOUBLE

Voyez : *Chapelet*

IAPELET RENVERSÉ

Voyez : *Chapelet*

NQUAIN

## Thomas Sibilet.

De cinq vers se fait en ryme croisée : mais pource que le ombre de cinq est nōpair, fault qu'il y ait deux des vers symbo-

lisans en ryme plate : comme tu peux voir en ce *cinquain*, pa
lequel Marot dedie son *adolescence* à une Damoiselle,

Tu as pour te rendre amusée
Ma jeunesse en papier icy :
Quant à ma jeunesse abusée,
Un autre que toi l'a usée :
Contente toy de ceste cy.

CLAUSE

Synonyme de *Strophe*

CLEF DU SONNET

**Jaques Peletier.**

Voyez : *Sonnet*

COMÉDIE

**Thomas Sibilet.**

Voyez : *Farce*

**Joachim du Bellay**

Quand aux Comedies et Tragedies, si les roys et les republ
ques les vouloint restituer en leur ancienne dignité, qu'ont usu
pée les Farces et Moralitez, je seroy' bien d'opinion que tu t'
employasses, et si tu le veux faire pour l'ornement de ta langu
tu scais ou tu en doibs trouver les archetypes.

COMPLAINTE AMOUREUSE

**Les regles de la seconde rectorique.**

Une autre taille avons qui est de 3 et 1. Sy come le tēps pa
quour, ou ainsi qui sensuit cy dessoubz, et est pour Complaint
amoureuses ou Grans lays et sont les lignes de 10 et de 11 et q
veult de 8 et de 9 et le 4e vers est couppez.

Ou mois de may en un lieu delitable
En my beau pre plaisant et honorable
Vy un amant amoureux et notable
En prez sa mie.
Qui moult estoit avenante et jolie
Guaye et plaisant doulx yeulx et polie
Et si avoit une chiere si lie
Et si plaisans
C onques ny biẽ en tō deul desplaisans
Et lamoureux qui estoit des plaisans
Cy nestoit pas ne mourmes ne taisans
Ains raconptoit
Les fais damo's que bien dire savoit
La belle aussi qui moult bien lescoutoit
De lie cuer à ce faict entendoit
En li disant
Que pas samour nestoit estondisant
Mais le fellon traitour mesdisant
Qui les lichons faulz semblant vont lisant
Ont si grans cours
Que les jours sont enleste trop peu cours
Leurs faulz parlers fuient plus q̄ le cours
Et encroissant aussi bien quen decours
Vont diffamant
Le bon renom et damie et damant.

## Jehan Molinet.

### Complaintes amoureuses.

Pour amoureuses cōplaintes et aultres doleances mist avant maistre Arnoul Grebehem ceste taille rethoricque.

*Exemple.*

A vous dame je me complains
Ie voys plourant avant les plains
Car je neux que pleurs et que plains
Puis que je vis

Vostre gent et gracieulx vis
Iaime mieulx estre mort que vifz
Neantmoins que voulentiers q̄ enuis
Je me soubmes
Au dieu damours qui desormes
Me faict servir destrange mes
De danger et de refus mes
Cest par amer
Votre beaulte plaine damer
Qui a faict mon cueur entamer
Si que je vouldroye en la mer
Estre perilz
Estre noye mors et pourris
Mais qu'avec les sains esperis
Lame dont les yeulx ont pou ris
Fusist sauvee

Le même Arnoul Greban, dans le mystère « *La Passion* » fait parler Notre Dame en complainte amoureuse :

. . . . . . . . . . . . . .
Mon filz, mon filz, a vous veil obvier
Mon doulz enfant, mon beneure loyer
Est ce bien fait de sa mere oublier
En tel maniere
Regardez moi, filz, je vous fais priere
Recongnoissez vostre mere tres chere
Qui pour vous fait si tres dolente chere
En plains piteux
Jhesus, mon filz, mon enffant gracieux
Ma portee, mon tresor precieux
Se fait ainsi le depart de nous deux ?
O departie
A grief torment et douleur de partie,
. . . . . . . . . . . . . .

CONSONNES

## Jehan Molinet.

Voyez : *Diction*.

CONTE

Ce genre n'a pas de forme fixe.

CONTRE

Fréquemment les auteurs du XV[e] et du XVI[e] siècle, pour faire la réfutation ou la critique de l'œuvre d'un autre écrivain, donnaient à leur travail le titre même du poème combattu, en le faisant précéder du mot : *Contre.*

C'est ainsi que nous avons le *Contre-Blason de la beauté des membres du corps féminin*, par Charles de la Hueterie, les *Contre-Epistres d'Ovide*, par Michel d'Amboise, la *Contre-Amie de Court* [1], par Charles Fontaine, etc.

COQ-A-L'ANE

**Thomas Sibilet.**

L'ont ses premiers auteurs nōme, coq à l'asne, pour la variete inconstante des non coherens propos, que les François expriment par le proverbe du sault du coq à l'asne. Sa matiere sont les vices de chacun, qui y sont repris librement par la suppression du nom de l'auteur. Sa plus grande elegance est sa plus grande absurdité de suite de propos, qui est augmētee par la rime plate, et les vers de huit syllabes..... A la verité les satyres de Juvenal, Perse et Horace, sont coqs à l'asne Latins.

Voir les Coq-à-l'âne de Cl. Marot.

COUPLE

Synonyme de *Strophe* ou *Couplet.*

COUPLET

**Thomas Sibilet.**

Voyez : *Rondeau.*

COUR D'AMOUR

Il ne faut pas confondre les *Cours d'amour,* divertissements aristocratiques, avec les *Puys*, institutions permanentes et généralement bourgeoises. (Voyez : *Puy*). On s'est trop occupé des Cours d'amour pour que nous ayons à en parler plus longuement. D'ailleurs, ce serait sortir de notre sujet.

[1] Opposé à *L'Amie de Court* de La Borderie, poème qui, lui-même, est la contradiction de la *Parfaicte Amye*, d'Antoine Heroet.

CRI

Ce poème consiste en une énumération descriptive. Voici un morceau de J. Molinet intitulé : *Le Cry des Monnoyes* [1].

Gallant qui quiers la haulse des monnoyes,
Pour ton proufit singulier, tu te noyes,
Car elles sont tournées à l'empire,
Argent est court, povres gens ont du pire.

Nobles, de nons sont à la cour du roy,
Francs à cheval sont boutez au terroy
De Thereuenne, et mors sur les sentiers ;
Les Dozfins ont les riches pelletiers.

Les Croix voit-on au plus haut des moustiers,
Les Pilles ont gend'armes voulentiers,
Lyons treuve-on es estranges provinces,
Et les Salutz aux piedz des nobles princes.

Le Pot tu l'as au feu du potager,
Et l'Angelot au sac du fromager,
Les Duczcas sont au charroy de Calais,
Les Philippus en Lesdaing au palais.

Cent mille saulx croissent sur le vert jonc,
Cent mailles font un petit hauberjon,
Tournois se font ès cours des rois notables.
. . . . . . . . . . . . . .

Florettes sont aux champz ou ès vergers,
Les gras Moutons gardent les bons bergers,
Larges Escutz sont chez les fourbisseurs,
Gigots en broche à l'huys des rotisseurs.

Placques voit-on en jambe fort roigneuse,
Et Blancs flouriz sur teste non tigneuse,
Peu de Hardiz deploient leurs cornettes,
En Cambrésis sont les Marionnettes.

Onzehains ont pris onze grands cabillaux,
Testars mannaies rue on sur les caillaux,
Les bons Aydans souhaittent les fillettes,
Les Rides sont aux vieilles femmelettes.

1 Allusion aux cris publics relatifs à la législation des monnaies.

Doubles voit-on affiner fines gouges,
Mais Doublettes affinent les plus rouges.
Coronnes ont au plus haut de leurs testes
Gens des moustiers qui des sainctz font les festes.

## *Pierre Gringore.*

*Cry du prince des Sotz*

Sotz lunatiques sotz estourdis sotz sages
Sotz de villes de chasteaulx de villages
Sotz rassotes sotz nyais sotz subtilz
Sotz amoureux sotz privez sotz sauvages
Sotz vieux nouveaux et sotz de toutes ages
Sotz barbares étrangers et gentilz
Sotz raisonnables sotz pervers sotz retifz
Votre prince sans nulles intervalles
Le mardy gras jouera ses jeux aux Halles.

Ce cri de Gringore nous amène, tout naturellement, à parler du *Cri du Mystère* que faisaient, en place publique, les troupes de comédiens, avant leur représentation, et pour annoncer celle-ci. Il nous en reste un diminutif : la parade de tréteaux [1].

ÉBAT

Poèmes dont une partie, au moins, est dialoguée, et qui est de la famille du *Tençon* (V. ce mot). Exemple : *Le Débat dou cheval et dou levrier* de Jehan Froissart.

DÉFINITION

La Renaissance a donné ce nom à un genre de poème dont le nom seul indique suffisamment l'objet.

DÉPLORATION

Synonyme de *Complainte* ou d'*Élégie*

[1] Voir aussi, dans les œuvres de Cl. Marot, la ballade : *Cry du ieu de l'Empire d'Orleans.*

DESCRIPTION

Inutile d'insister sur la nature de ce genre de poème qui n'a pas de forme fixe.

DIASTOLE

## Thomas Sibilet.

Diastole appelle le grec, et nous après luy, division des lettres cōstituantes la diphtogue en deux syllabes : cōme en *Pais, ai* est diphtōgue : et en *païs* est diastole come mōtrēt et denotent les deux points figurés en dessus, qui retiennēt le nōm de Diastole.

DICTION

## Jehan Molinet.

... (Rethoricque) ne se peult sās dictiō, ne dictiō sās sillabe, ne sillabe sans lettre, la lettre est la moindre partie de la diction ou sillabe q̄ ne se peult diviser cōme A B C D E etc., desquelles lettres les unes sont vocales et les aultres consonantes. Les voyelles sont A E I O U. La sillabe est une assemblee de lettres soubz ung seul accent indistāmet profere, cōme *Ar bal* [1] *duc* [2], etc. Et la diction est celle qui contiēt une ou plusieurs sillabes comme [*Art*] *Artus* *Balam*, etc. Et ja soit ce que toutes dictions latines ayēt parfaictz sons, tousjours en langaige rommant qui lensieut ce qu'il peut sont trouvees aulcunes dictions ou sillabes imparfaictes. Cest a dire quil nont point parfaicte resonnance. Lesquelz aulcuns nomment feminines dictions et les parfaictes masculines. Les masculines ont parfaictes dictions et sont, cest assavoir comme *dormir*, *aimer*, *chanter* et *aller*. Et les feminines ont dictions imparfaictes, cest assavoir comme *donnent, chātet aymēt* et *alent*. Et est assavoir que toutes dictions imparfaictes et de singulier nombre finent par *e* imparfaitement et fainctemēt sonat comme *vierge mere*, *dame, royne*. Et les plureles se finent en. *t.* ou en. *s.* come *rient vivent* et comme *pucelles gentes*.

[1] Var. Bar.

[2] Var. Bal (H. de Croy).

DISTIQUE

## Thomas Sibilet.

### Épigramme de deux vers.

De deux vers tu en as un devant *les œuvres de Villō* attribuées à Marot[1] qui dit :

Peu de Villons en bon savoir :
Trop de villons pour decevoir.

Et dedans les œuvres de Marot l'*Épitaphe de Jane Bonté :*

Cy est le corps Jane Bonté bouté,
L'esprit au ciel est par bonté monté.

DIT, DICT, DICTÉ, DICTIÉ ou DITTIÉ

Ce mot, jusqu'au commencement du XVI^e siècle, désigne un poëme de n'importe quelle forme et sur n'importe quel sujet.

DITHYRAMBE

## *Bertrand Bergier.*

### *Fragment.*

Dithyrambes recitez à *la Pompe du Bouc*, de E. Jodelle (1552).

Tout ravy d'esprit je forcene ;
Une nouvelle erreur me mene
D'un saut de course dans les bois ;
Iach, ïach, j'oy la vois
Des plus vineuses Thyades,
Je voy les folles Menades
Dans les antres trepigner,
Et de serpens se peigner.
Iach, ïach, Evoé
Evoé, ïach, ïach
Je les oy
Je les voy
Comme au travers d'une nue,
D'une cadance menue,

[1] Éditées par C. Marot, sur l'ordre de François I^er.

Sans ordre ny sans compas
Laisser chanceler leurs pas.
. . . . . . . . .
. . . . . . . . .

DIZAIN

## Thomas Sibilet.

Le dizain est l'epigrãme aujourd'huy estimé premier, et de plus grande perfection : ou pource que le nombre de dix est nombre plein et cõsommé, si nous croiõs aux arithmeticiẽs : ou pource que la matière prise pour l'epigrame, y est plus parfaitemẽt deduite, et le son de la ryme entrelassée y rẽd plus parfaite modulation. Quoy que soit, c'est le plus cõmunement usurpé des savans, et le doit estre de toy. Enten donq que regulierement (car tu trouveras mains dizains esquels aura autre forme de ryme) au dizain les 4 premiers vers croisent, et les 4 derniers : ainsi deux en restent à asseoir, dont le cinqieme symbolise en ryme plate avec le quart, et le 6 avec le 7. pareillement, comme tu peux voir en ce dizain pris de *la Delie* de Sceve, et en tous les autres dont elle est pleine :

Amour plouroit, voire si tendrement,
Qu'à l'armoïer il esmut ma maistresse,
Qui avec luy pleurant amerement
Se distilloit en l'armes de destresse.
  Alors l'enfant d'une esponge les presse,
Et les reçoit : et sans vers moy se faindre,
Voycy, dit il, pour ton ardeur estaindre :
Et ce disant l'esponge me tendit :
  Mais la cuidant à mon besoin estraindre,
Au lieu d'humeur, flammes elle rendit.

DOLÉANCES

Voyez : *Complainte amoureuse* (J. Molinet.)

DOUBLES CROISÉES

## Les regles de la seconde rectorique.

Item autres tailles de doubles croisées en balladant [1].

*Balade.*

Jay espere long temps don de mercy
Maiz il ne vuet venir sans reculer
Ce fait dangier point ne len remercy
Car clers voyant font semblant d... ler
Nulz fors les sours ne vuet oyr parler
Fortune ma ceste œuvre pourpensee
Si en escrips plus ne le puiz celer
De plours de sang et de triste pensee.

DOUZAIN

## Jehan Molinet.

Aultre taille de rime nōmee vers douzains ou *deux etatz* (Voyez ces mots), dont plusieurs hystoires et oraisōs sont richemēt decorees : coe *o digne preciosite,* et aultres dont le formulaire et croisure se demonstre par cest exemple.

*Exemple.*

Dame ne vous souvient-il pas
Du tresgrand labeur et des pas
Que pour vous jay fais et passez
Come desrigle sans compas
Jay perdu repos et repas
A pou que n'en suis trespassez
Si tous voz dons ne sont passez
Je vous prie que me repaissez
Dung regard dœil plain de soulas
Mes griefz tourmens seront cassez
Riche seray trop plus que assez
Hors de dangier et de ses lats.

[1] *En Ballade* serait exact. Cette strophe n'est pas *balladant* (v. ce mot). L'auteur montre, une fois de plus, son goût pour la confusion.

## Thomas Sibilet.

Souviēne toy de ce je t'ay ja dit, qu'en toutes sortes d'epigrammes et poëmes l'auteur peut à sa phātasie asseoir les vers symbolisans, mais que il le face avec analogie et raison.

De là vient que tu trouveras des douzains en Marot de formes diverses.

CHIQUIER

Voyez : *Rime en échiquier.*

EE, OUE, UË

Syncope des mots féminins dans le corps du vers.

## Pierre de Ronsard.

Tu dois aussi noter que rien n'est si plaisant qu'un carme bien façonné, bien tourné, non entrouvert ny béant. Et pource, sauf le jugement de nos Aristarques, tu dois oster la derniere *e* fœminine, tant des vocables singuliers que pluriers, qui se finissent en *ee* et en *ees*, quand de fortune ils se rencontrent au milieu de ton vers. Exemple du fœminin plurier : *Roland avoit deux espées en main.* Ne sens-tu pas que ces *deux espées en main* offencent la délicatesse de l'aureille? et pource tu dois mettre : *Roland avoit deux espés en la main,* ou autre chose semblable. Exemple de l'*e* fœminine singulière : *Contre Mezance Enée print sa picque.* Ne sens-tu pas comme derechef *Enée* sonne très mal au milieu de ce vers? pource tu mettras : *Contre Mezance Ené' branla sa picque.* Autant en est-il des vocables terminez en *oue* et *ue,* comme *roue, joue, nue, venue,* et mille autres qui doivent recevoir syncope au milieu de ton vers. Si tu veux que ton poëme soit ensemble doux et savoureux, pource tu mettras *rou', jou', nu',* contre l'opinion de tous nos maistres qui n'ont de si près avisé à la perfection de ce mestier.

E FÉMININ

## Thomas Sibilet.

L'*e* femenin se cognoistra plus aisémēt conferé avec son masle : car il n'a que demy son, et est autrement tant mol et imbecille, que se trouvant en fin de mot et de syllabe, tōbe tout plat, et ne touche que peu l'aureille, come tu peux entēdre prononçant le suivant epigrame de Marot, lequel je t'ay mis icy expres, pource que tous les vers ont en la derniere syllabe *e* masculin ou femenin : qui te fera plus facilement discerner le divers son de l'un et de l'autre.

Quand j'ecriroy que je t'ay bien aim*ée* [1],
Et que tu m'as sur tous autres aim*é* :
Tu n'en serois femme desestim*ée*,
Tant peu me sens homme desestim*é*,
  Petrarque a bien sa maistresse nomm*ée*,
Sans amoindrir sa bonne renomm*ée* :
Donc si je suis son disciple estim*é*,
Craindre ne faut que tu en sois blasm*ée* :
D'Anne j'escry plus noble et mieux fam*ée*,
Sans que son los soit en rien déprim*é*.
. . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . .

Nous ne croyons pas devoir reproduire tout ce que dit Sibilet de l'*E* ivi de *nt*, de l'*E* élidé, de l'*E* à la césure, etc. Toutes ces règles sont core en vigueur aujourd'hui ; du moins, parmi ceux qui observent des gles.

GLOGUE

## Thomas Sibilet l'appelle *Bergerie*.

## Pierre de Ronsard.

Voyez : *Vers commun*.

ÉGIE

Mot dont Joachim du Bellay attribue l'introduction dans la langue franse à Lazare de Baïf.

A Ysabeau.

## Pierre de Ronsard.

Voyez : *Vers commun.*

ELISION

## Jehan Molinet.

Toutes et quanteffois que la syllabe imparfaicte finissant en E rencontre en mettre une desdictes vocales ayant vray son de vocale ladicte se boute avec ladicte vocale et ne font ensemble que une vocale, comme on dit *Madame aime ung aultre que moy*, ceste sillabe *me* qui est lamoitie de dame sentreboute avecques ceste sillabe *ai* qui est la moitie de aime. Et le residu ai*me* qui est *me* sillabe imparfaicte se cōpte avecques ceste diction *ung* et nest compte le dessusdit mettre que pour huict sillabes.

## Pierre de Ronsard.

De la voyelle E.

Toutes fois et quantes que la voyelle *e* est rencontrée d'une autre voyelle ou diphtongue, elle est toujours mangée, se perdant en la voyelle qui la suit, sans faire syllabe par soy ; je dy rencontrée d'une voyelle ou d'une diphtongue pure, autrement elle ne se peut manger, quand l'*i* et *u* voyelles se tournent en consones, comme *ie, uiue*. Exemples de *e* qui se mange : *Cruelle et fiere, et dure, et fascheuse amertume. Belle au cœur dur, inexorable et fier*. D'avantage *i* et *a* voyelles se peuvent elider et manger. Exemple d'*a* : *l'artillerie, l'amour*, pour *la artillerie, la amour* Exemple de la voyelle *i* : *n'à ceux-ci, n'à ceux-là*. Quand tu mangerois l'*o* et l'*u* pour la necessité de tes vers, il n'y auroit point de mal, à la mode des Italiens, ou plustost des Grecs qui se servent des voyelles et diphtongues, comme il leur plaist, et selon leur necessité.

ENIGME

## Thomas Sibilet.

L'Enigme est allegorie obscure *Vice d'oraison* appellé en Quintilian [1], à cause de son obscurité.

[1] Quintil., liv. 8, chap. dernier.

E MASCULIN

## Thomas Sibilet.

L'*E* masculin est celuy, qui a le plein son de l'*é,* et emplit la bouche en prononçant, de mesme sorte que les autres quatre voielles, *a, i, o, u :* come je te vay montrer en ces deux vers de Marot :

> Cy est le corps Jane Bonté, bouté :
> L'esprit au ciel est par bonté monté.

En ces motz derniers *Bonté, bouté : bonté, monté,* l'*é* faisant la fin du mot, et de la syllabe, a le son plein et fort comme l'*é* latin quand tu dis : *Domine, ne* : ou le diphtongue grecque αι [1] : *et de fait le Picard le prononçant, luy donne le son de ceste diphtongue,* combiē qu'il doive estre prononcé un peu plus mollemēt. Et pourtāt est il appellé masculin, à cause de sa force, et ne say quelle virilité qu'il a plus q̄ le fémenin. Et se signe par le bō orthographe François d'un accent grave, ainsi, *è* : *bontè, montè* : ou ainsi, *é* : *pitié, moitié.* Or il est assez bon homme, et tant peu fascheux, qu'il n'est point besoin d'en faire plus lōg proces : car son usage est tout tel que celuy des autres voielles.

ENIGME

Ce mot se passe de commentaires. On peut lire, pour exemple, l'*Enigme* de M. Saint-Gelais :

Le grand vainqueur des haults monts de Carthaige.

ENJAMBEMENT

*Exemples*

## Eustache Deschamps.

> Et pource a esté mis *en deux*
> *Sacs*, cousus parmy la poitrine.

[1] On peut juger par là que la façon dont Silibet prononçait le grec, se rapprochait beaucoup plus de la prononciation grecque moderne que de la manière dont on traite aujourd'hui la langue d'Homère, dans nos collèges.

## Jehan Molinet.

Riens au monde ne povons *possesser*
*De franc* que vie amour et esperance
Le sage homme ne doit *aller*
*Trop fort* s'il ne veult ambuler.

## Jehan Froissart.

Voeilliés en vous mettre pité, *car quant*
*Pryer vous voeil*, si crienc le refuser.

ENTREMETS

Ce terme s'employait autrefois pour *Intermède*

ENVOI

Voyez : *Puy*, *Ballade*, *Chant royal*, *Chanson royale*, *Serventois*, *Pastourelle*, *Solte-Chanson*.

Les Espagnols, les Provençaux, les Italiens adressaient fréquemment l'Envoi au poème lui-même :

Va, tu leggiera e piana
Dritta alla donna mia.

Dit Guido Cavalcanti à sa Ballade [1]. Voici l'Envoi d'un *Cancion Real* :

Cancion, vé à la Coluna
Que sustentó mi próspera fortuna,
Y veras que si entonces
Te parecio de marmoles y bronces,
Hoy es mujer ; y en suma
Tuve bien, facil viento, leve espuma.

Nos trouvères imitèrent parfois cette manière.
Envois de Thibaut de Champagne :

Chançon, va-t-en à Archier qui vielle
Et à Raoul de Soissons, qui m'agrée :
Dis leur qu'Amours est trop tranchant espée

Chançon, di li sans mentir
Qu'uns regars le cuer me tient
Que li vis faire au partir

[1] Les noms italiens de l'Envoi sont : Ripresa, Commiato, Congedo, Licenza.

Chançon, va-t-en à Nanteul sans faillance,
Ne remanoir :
Philippe di que s'il ne fust de France,
Trop puet valoir.
Dame, merci ! donnez-moi espérance,
De joie avoir.

Chançon, va moi dire Lorent
Qu'il se gart outréement
De grant folie envaïr ;
Qu'en lui aurois faus martir.

Gringore rompt en visière à l'usage de commencer l'Envoi par le mot *Prince*, et remplace celui-ci par l'équivoque *Prins ce :*

*Prins ce*, seigneurs, ne soyez irritez
Si peine avez, car vous le méritez :
Tous malfaiteurs se mettent en servaige ;
Force leur est de recevoir Chastoy.
Quant s'efforcent despriser par oultraige
Ung Dieu, ung Roy, une Foy, une Loy.

ÉPIGRAMME

Mot dont Joachim du Bellay attribue l'introduction dans la langue française à Lazare de Baïf.

## Thomas Sibilet.

### Qu'est Épigrame.

Or, appelle je Epigramme ce que le Grec et le Latin ont nommés de ce mesme nom, c'est-à-dire Poëme de tant peu de vers, qu'en requiert le titre ou superscription d'œuvre que ce soit, côme porte l'etymologie du mot, et l'usage premier de l'epigramme, qui fut en Grèce et Italie premierement approprié aux bastiments et édifices, ou pour memoire de l'auteur d'iceux, ou pour marque d'acte glorieux faict par luy. Et ne devoit plus contenir de vers qu'il s'en pouvoit escrire dessus un portail dedans la frise enfoncée entre l'architrave et la corniche prominentes pardessus les chapiteaux des colonnes.

## Pierre de Ronsard.

De Lucil.

Εἰ ταχὺς εἰς τὸ φαγεῖν

Si tu es viste à souper,
Et à courir mal adestre,
Des pieds il te faut repaistre,
Et des levres galoper.

ÉPILOGUE

## L'Infortuné.

Voyez : *Fatras.*

ÉPITAPHE

## *François Ier.*

*Épytaphe.*

Elle est morte — Non — Est-elle vivante ?
— Ne regnant plus — Plus que jamais regnante
— Mort la detient — Mais mort elle supplante.
— Dy les raisons — Huyt germes de sa plante
Nous a laissez en paix, dont bien me vante
Qu'en ciel terre demeure triomphante.

ÉPITHALAME

Comme modèle du genre, on peut lire l'Épithalame de Joachim du Bellay : *Sur le mariage de tresillustre Prince Philibert Emmanuel Duc de Savoye et tresillustre Princesse Marguerite de France, sœur unique du Roy et Duchesse de Berry.*

ÉPITRE.

Genre très pratiqué par presque tous les auteurs du XVIe siècle.

*Clément Marot à un sien ami.*

Puis que le Roy ha desir de me faire
A ce besoing quelque gracieux prest,
J'en suis content : car i'en ai bien affaire,
Et de signer ne fus onques si prest.

Parquoy vous pry sçavoir de combien c'est
Qu'il veut Cedule, a fin qu'il se contente :
Ie la feray tant seure (si Dieu plaist)
Qu'il n'y perdra que l'argent et l'attente.

ÉPODE

Voyez : *Ode.*

ÉPOPÉE, POÈME ÉPIQUE ou HÉROÏDE

## Joachim du Bellay.

........ Choysi moy, quelque un de ces beaux vieulx romans francoys, comme un Lancelot [1], un Tristan [2], ou autre, et en fay renaître au monde un admirable Iliade et laborieuse Eneïde. Je veux bien en passant dire un mot à ceulx qui ne s'employent qu'à orner et amplifier notz Romans, et en font des livres, certainement en beau et fluide langaige, mais beaucoup plus propre à bien entretenir damoizelles qu'à doctement ecrire : je voudroy bien, dy-je, les avertir d'employer ceste grande eloquence à recuillir ces fragmentz de vieilles Chroniques francoyses........

Pour mémoire seulement, nous citons ici *la Franciade* de Pierre de Ronsard. (Voyez : *Vers héroïque*). Elle est trop connue pour qu'il y ait lieu d'insister [3].

ESTRIF

Synonyme de *Débat*, *Tençon.*

Exemple : *L'Estrif de Fortune et de Vertu*, de Martin Franc.

ÉTATS (Deux)

## Jehan Molinet.

Aultre taille de rime nommée vers douzains ou deux etas dont sont plusieurs histoires et oroisōs richement decorees comme

[1] *Lancelot du Lac* attribué à Arnaud Daniel.

[2] *Tristan et Yseult.*

[3] Nous ne signalerions même pas qu'il existe une *Franciade* de Pierre de Laudun d'Aygaliers, si celui-ci n'était également auteur d'un Art poétique. Il est impossible de confondre, d'ailleurs.

*O digne preciosite* et autres : dōt le formulaire et croisure se demōstre par cet exemple.

Exemple

Dame ne vous souvient-il pas
Du tresgrant labeur et des pas
Que pour vous jay fais et passez
Come desrigle sans compas
Jay perdu repos et repas
A pou que nen suis trespassez
Si tous vos dons ne sont passez
Je vous prie que me repaissez
Dun regard dueil plain de solas
Mes griefz tormes seront cassez
Riche seray trop plus que assez
Hors de dangier et de ses lats.

## Pierre Fabri.

Il est une espece de rithme qui sappelle deux etat : pource que deux ou trois lignes de semblable longueur sont leonines [1] : et celle qui croise est plus courte ou de semblable lōgueur ainsi que est le livre *du gras et du maîgre* et *des quatre dames* maistre alain et en faict len par bastons et sans bastons.

Voyez : *Bâton*.

ÉTRENNES

Genre de poème en vogue au XVIe siècle. Forme arbitraire.

ABLE

La Fable au XIIIe siècle.

*Marie de France.*

*Dou Chien e dou Formage.*

Par une feie ce vus recunt
Passeit un chiens desus un punt :

[1] Il faut entendre ici par *lignes leonines*, vers en rimes plates.

Un formage en sa gueule tint.
Quant il enmi cel punt parvint
En l'aigue vit l'umbre dou fourmaige.
Purpensa sei en sun curaige
K'il les vuleit aveir audeus.
Huec fu-il trop cūveiteus.
En l'iaue saut, sa buche ovri,
Et li fourmages li chei,
Et umbre vit, e umbre fu,
E son formage en ot perdu.

Moralite.

Pour ce se deivent castier
Cil Ki trop voelent coveitier.
Ki plus coveite que sun dreit
Par li meismes se deceit ;
Kar ce k'il a, pert-il suvent
E de l'autrui n'a-il talent.

La Fable au XIVe siècle.

## Eustache Deschamps.

*Le Renard et le Corbeau.*

Renart jadis que grant faim destraignoit
Pour proie avoir chaçoit par le boscage ;
Tant qu'en tracent, dessur un arbre voit
Un grant corbeau qui tenoit un frommage.
Lors dist renars par doulz et humble langaige :
Beaus thiesselin, c'est chose clere et voire,
Que mieulx chantes qu'oisel du bois ramage :
On se deçoit par legierement croire.

Car li corbauls le barat n'apperçoit,
Mais voult chanter ; po fist de vasselage ;
Tant qu'en chantant sa proye jus chéoit.
Renart la prist et mist à son usaige ;
Lors apperçut le corbaut son dommaige :
Sans recouvrer perdit par vaine gloire.
A ce mirer se doivent foul et saige :
On se deçoit par legierement croire.

Pluseurs gens sont en ce monde orendroit
Qui parlent bel pour querir adventaige ;
Mais cil est foulz qui son fait ne congnoit,
Et qui ne faint à telz gens son couraige.
Gay contre gay doivent estre en usaige ;
Souviengne vous de la Corneille noire
De qui renars conquist le pasturage :
On se deçoit par legierement croire.

La Fable au xvi^e siècle.

## *François Habert.*

### *Du Coq et du Renard.*

Le Renard, par bois errant,
Va quérant
Pour sa dent tendre pasture ;
Et si loin, en la fin, va,
Qu'il trouva
Le coq par mésaventure.
Le coq, de grand peur qu'il a,
S'envola
Sur une ente haute et belle,
Disant que maistre Renard
N'a pas l'art
De monter dessus icelle
Le renard, qui l'entendit,
Lui a dit,
Pour mieux couvrir sa fallace :
Dieu te garde, ami très cher !
Te chercher
Suis venu en cette place,
Pour te raconter un cas
Dt tu n'as
Encore la connoissance :
C'est que tous les animaux,
Laids et beaux,
Ont fait entre eux alliance.
Toute guerre cessera ;
Ne sera

Plus entr'eux fraude maligne ;
Sûrement pourra aller
Et parler
Avecque moi la geline.
De bestes un million
Le lion
Mène ja par la campagne ;
La brebis avec le loup,
A ce coup,
Sans nul danger s'accompagne.
Tu pourras voir ici bas
Grands ébats
Démener chacune beste :
Descendre donc il te faut
De là haut,
Pour solemniser la feste.
Or fut le coq bien subtil :
J'ai, dit-il,
Grande joi' d'une paix telle,
Et je te remerci' bien
Du grand bien
D'une si bonne nouvelle.
Cela dit, vient commencer
A hausser
Son col et sa creste rouge,
Et son regard il épard
Mainte part,
Sans que de son lieu se bouge ;
Puis dit : J'entends par les bois
Les abbois
De trois chiens qui cherchent proie ;
Ho ! compere, je les voi
Prés de toi ;
Va avec eux par la voie.
Oh ! non ; car ceux-ci n'ont pas
Sçu le cas
Tout ainsi comme il se passe,
Dit le renard ; je m'en vas
Tout là bas,
De peur que n'aye la chasse.
Ainsi fut par un plus fin
Mise à fin

Du subtil renard la ruse.
Qui ne veut estre déçu,
A son sçu,
D'un tel engin faut qu'il use.

FABLEL

Voyez *Fabliau*.

FABLIAU

Le Fabliau est un conte en vers, parfois mêlés de prose, comme est le *Fabliau d'Aucassin et Nicolette* (XIIIe siècle). C'est le genre de poème le plus usité parmi les trouvères. On l'appelle aussi *Fablel*. Sa forme est arbitraire. Le plus souvent, on y employait le vers de huit syllabes.

FARCE

**Thomas Sibilet.**

La Farce retient peu ou rien de la Comédie Latine. Le vray sujet de la Farce ou *Sottie* Françoise, sont badineries, nigauderies, et toutes sotties esmouvantes à ris et plaisir.

Nos farces sont vrayement ce que les Latins ont appellé *Mimes* ou *priapées*. La fin et effect desquels estoit un ris dissolu : et pource toute licence et lascivie y estoit admise, comme elle est aujourd'huy en nos farces. A quoy exprimer tu ne doutes point que les vers de huit syllabes ne soiet plus plaisans, et la rime plate plus coulate.

Comme exemple de Farce, lire : *La Farce du munyer de qui le deable emporte l'ame en enffer*, par André de la Vigne.

FATISTE

Du XIVe au XVIe siècles, synonyme de Poète. On disait aussi : *Aucteur*, *Acteur*, *Rethoric* ou *rhetoric*. P. Fabri, dans ce sens, dit même *Orateur*.

Voyez : *Virelai*.

FATRAS

**Les règles de la seconde rectorique.**

Item autre taille de fatras entes

*Or gardes mieulx vos gelines*
*Que rembourt ne fist son cot.*

### Fatras

*Or gardez mieulx vos gelines*
Que trois grues orphelines
Nont fait lasne de lescot
Quia A enaise par signes
Le premier cop de matines
Qui s'endormoit en un not
Or quāt il fu mat dun rot
Il abati ses voisines
Puiz leur vendy par racrort
Son chat plus de trois pottevines
*Que rembourt ne fist son cot.*

## L'Infortuné.

*Tout ainsi se faict epylogue*
*Du fatras, comme je l'applique.*

*Tout ainsi se faict epylogue,*
Soit en forme de monologue,
Ou par maniere de duplique.
Tout ainsi qu'il plait au prologue,
Parler peult-on par dialogue.
En ce ne fault point de replique,
Mais qu'on ne soit tant fantastique
Ou de presomption si rogue,
Qu'a son propre sens on derogue.
Epylogue donc se explique
*Du fatras, comme je l'applique.*

Signalons le recueil intitulé : *Fastrasie*, de Watriquet de Couvin. Édit. cheler. Les morceaux qui le composent sont tous grossièrement ordu- iers.

## Gracien du Pont

stingue entre le *Fatras possible* ou ayant un sens raisonnable, et *Fatras ipossible*, dans lequel il n'y a guère qu'une suite de lignes rimant sans rai- on.

FATRAS DOUBLE

## Jehan Molinet.

Aultre espece de rhetorique nommee fatras, est convenable a matieres joyeuses pour la repetition des mettres qui sont de sept et de huyct, desquels les ungs sont *simples* et nont que ung seul couplet. Les aultres *doubles* et ont deux coupletz et pareille substance et termination. Mais la premiere ligne du premier couplet sera seconde au second couplet.

*Exemple.*

*Povres gens sont a malaise*
*Ou gens darmes logez sont*

*Povres gens sont a malaise*
Ne demeure soif ne haise
Fenestre huys ne baston ront
Qui narde comme fournaise
Pour chauffer une punaise
Qui mengue ce qu'ilz ont
Tout brule tout art tout rond
Tout si desrigle et desgraise
Tout trebuche au plus parfond
Si fault que chascun se taise
*Ou gens darmes logez sont.*

*Ou gens darmes logez sont*
*Povres gens sont a malaise*

*Ou gens darmes logez sont*
Lung escorche lautre tond
Lautre qui la fille baise
Taste se lanette pond
Et loste rechoit le bond
Dung baston dont-il desplaise
Et si lostesse est mauvaise
On lui fait passer le pont
Brief il n'est chose qui plaise
Ou saudars viennent et vont
*Povres gens sont a malaise.*

FATRAS POSSIBLE — IMPOSSIBLE

Voyez : *Fatras*.

GEOMÉTRIE

## Eustache Deschamps.

*De Géométrie.*

*Géométrie* est science de mesurer et faire par proporcion la taille des pierres et des merriens, et la perfection des tours rondes et quarrées ; de faire et édifier les chasteaulx, salles et maisons pour habiter ; les clochiers et autres édifices en ront, en triangle et en quarreure, et les mener droit sans boce jusques à leur perfection ; faire tonneaulx et autres vaisseaulx de certaines pièces, longueur et grosseur, et aucunefoiz cornus, comme sont les baignouères et autres vaisseaulx, par contrainte de cercles, de certaines pongnies, par les lieures des osiers ; faire nez et galées en mer. Et cest art s'applique aux fevres, charpentiers et maçons, ausquelz, se ilz sont bons ouvriers de leurs mestiers, il fault comprandre et avoir en ymaginacion de leur pensée toute la fourme et la perfection d'un chastel, d'une maison, d'un grant vaissel et des circonstances, avant que il soit commencé, et faire la forme et mesure de chascune pierre, et ainsi des autres.

GESTE [1]

ou *Chanson de Geste*. Voyez : *Roman*.

On dit indifféremment : *La Chanson de Roland* ou *La Geste de Roland*.

GLOSE

Ce poème qui ne manque pas d'analogie avec le *Rondeau redoublé*, est très probablement d'origine espagnole. C'est encore une variante de la *Chanson balladée*.

Donnons ici une *Glosa* de Cristoval de Castillejo (XVI[e] siècle).

*Quien no estuuiere en presencia*
*No tenga en fe confiança*
*Pues son oluido y mudança*
*Las condiciones de ausencia.*

[1] Etym. : *Gesta* (Res).

*Comiença*

Si algun fauor alcançamos
De la dama a quien seruimos,
Muy seguros nos partimos,
Mas muy peligrosos vamos.
Porque todas en ausencia,
Son de tan buena consciencia,
Qu'esta seguro alomenos,
Dellorar duenos agenos,
*Quien no estuuiere en presencia*
Y aunque assi va declarado
Por perdido el que se va,
No por esso el que s'esta,
Se ha de contar por ganado.
Mas guar de tal ordenança,
Qualquiera que seso alcança,
Si esta ausente desespere,
Y si presente estuuiere,
*No tenga en fe confiança.*
Porque assi Dios las crio
Sugetas a liuiandad,
Que no ay mas seguridad
Con su si, que con su no.
Y en su mudable priuança,
Los principios dan holgança,
Mientra el daño no esta claro,
Mas los fines cuestan caro,
*Pues son oluido y mudança.*
Oluido de loeruido,
Mudança de lo alcançado,
Engaño de lo esperado,
Falta de lo prometido.
Nueuo enojo la differencia,
Sobre cuernos penitencia,
Estas y otras tales son
Puestas ya por condicion
*Las condiciones de ausencia.*

GRAMMAIRE

## Eustache Deschamps.

... est le premier et principal art *Gramaire,* par lequel l'en vient et aprant tous les autres ars par les figures des lettres de A, B, C que les enfans aprannent premièrement, et par lesquelz aprandre et sçavoir l'en puet venir à toute science, et monter de la plus petite lettre jusques à la plus haulte.



## Pierre de Ronsard.

### De l'H.

L'*h* quelque-fois est note d'aspiration, quelque-fois non. Quand elle ne rend point la premiere syllabe du mot aspirée, elle se mange, tout ainsi que fait *e* feminin. Quand elle la rend aspirée, elle ne se mange nullement : Exemple de *h* non aspirée : *Magnanime homme, humain, honneste et fort.* Exemple de celle qui rend la première syllabe du mot aspirée, et ne se mange point : *La belle femme hors d'icy s'en alla. Le gentil-homme hautain alloit par tout.* Tu pourras voir par la lecture de nos Poëtes François l'*h* qui s'élide ou non.

HEROÏDE

Voyez : *Epopée.*

HIATUS

## Pierre de Ronsard.

Tu éviteras, autant que la contrainte de ton vers le permettra, les rencontres des voyelles et diphtongues qui ne se mangent point ; car telles concurrences de voyelles, sans estre élidées, font les vers merveilleusement rudes en nostre langue, bien que les Grecs sont coustumiers de ce faire, comme par élégance. Exemple : *Vostre beauté a envoyé amour*. Ce vers icy te servira de patron pour te garder de ne tomber en telle aspreté, qui escraze plutost l'aureille que ne luy donne plaisir.

Il faut arriver à Ronsard pour voir considérer théoriquement l'Hiatus comme une faute formelle.

HUITAIN

*Thibaut de Champagne.*

*Huitain* (Strophe d'une chanson)

Au renouvel de la douçor d'esté,
Que resclarcist li dois en la fontaine,
Et que sont vers bois et vergiers et prés,
Et le rosier en mai florist et graine,
Lors chanterai, que trop m'aura grevé
Ire et esmai, qui m'est au cuer prochaine.
Et fins amis à tort achaisoné
M'ont souvent de legier effréé.

*Autre*

Belle et bonne est celle, por qui je chant :
S'endo ie bien mes chansons enmieudrer.
Puis celle heure que je la vi avant,
Ne puis aillors qu'a li mon cuer torner :
Mais moult sovent me tormente et esmaie
Ce que l'ai tant servie en mon aie.
N'ains ne me volt de riens guerredonner ;
Fors solement qu'apris m'a à chanter.

*Autre*

De grant joie me sui tout esmeus
En mon voloir, qui mon fin cuer esclaire.
Dès que ma Dame m'a envoié salus,
Je ne me puis ne dois de chanter taire.
De cel présent doi je estre si liez
Com de celi, qui a, bien le saichiez,
Fine biautés, cortoisie et vaillance.
Por c'i ai mis trestoute m'espérance.

L'examen de ces Huitains fait tomber, du coup, deux légendes trop accréditées : La première est que Thibaut de Champagne observait constamment la croisure des rimes masculine et féminine (Voyez le 2e exemple) ; la seconde qu'il donna au huitain une forme immuable, laquelle aurait même servi de modèle à l'*Ottava rima* italienne [1]. Pas n'est besoin d'insister

[1] Certains auteurs font remonter aux Arabes l'origine des *Ottave-rime.*

sur les différences qu'on trouve entre ces strophes, dont la première est sur deux rimes, la deuxième sur trois, la troisième sur quatre.

Mais, trop souvent, on s'est contenté d'un seul exemple pour échafauder une théorie, répétée, ensuite, par tous ceux qui trouvent plus commode d'accepter un dire que de le vérifier. C'est souvent ainsi que s'écrit l'histoire.

Voici l'un des Huitains dont est composé l'*Orlando furioso* de l'Arioste :

Le Donne, i cavalier, l'arme, gli am*ori*,
La Cortesie, l'audaci imprese io c*anto*
Che furo al'tempo, che passaro i m*ori*
D'Africa il mare, e in Francia noquer t*anto*,
Sequendo l'ire, e i giovenil fur*ori*
D'Agramente lor Re, che si dio v*anto*
Di vendicar la morte di Troi*ano*
Sopra Re Carlo Imperator Rom*ano*

Le Tasse construit ses Huitains comme l'Arioste :

Tondo è il ricco edifizio, e nel piu chi*uso*
Grembo di lui, ch' è quasi centro al g*iro*,
Un giardin v' a ch' adorno è sovra l'*uso*
Di quanti piu famosi unqua fior*iro* :
D'intorno inosservabile, e conf*uso*
Ordin di logge i Demon fabbri ord*iro* :
E tra le obblique vie di quel fall*ace*
Ravvolgimento impenetrabil gi*ace*[1].

*Gerusalemme liberata*

## Jehan Molinet

Autre taille de vers huitains autrement appellez francois sont assez comuns en plusieurs livres et traittiez côme en *la belle dame sans mercy*[2], *lospital damours*[3] et *le champion des dames*[4]. Desquelz

[1] Dans ces deux derniers huitains, nous avons marqué les syllabes qui constituent a rime italienne. A prendre, comme en français, la dernière syllabe seulement, on pourrait tirer de ces exemples des conclusions absolument fausses. Chacun de ces huitains est bien sur trois rimes. Remarquez que, comme les huitains de Thibaut de Champagne, ceux-ci se terminent par deux vers en rime plate.

[2] D'Alain Chartier.

[3] Anonyme du xv<sup>e</sup> siècle.

[4] De Martin Franc.

la croisure des mettres ensemble la quantité des sillabes est notoire par cest exemple.

Exemple.

Que dictes vous de vostre amant
Qui pour vous a le cueur transy
Nest-il ne latin ne romant
Qui vous face entendre a mercy
Certes dame sil est ainsi
Quen vostre deffaulte il define
Je tesmoigneray sans nul sy
Que vo' feriez murdriere fine

Aultre taille vers huytains se fait par aultre croysure de laquelle monseigneur lindiciaire[1] fut principal inventeur.

Exemple.

Dictes le mot du bon du cueur
Sans mettre avāt tant de refus
Prenez mercy contre rigueur
Donnez secours a ma lāgueur
Ou je mourray martir confus
Oncques en tel dāger ne fus
Mon dieu prē mon ame en tes mains
Qui meurt tātost il lāguist moins

Pareille taille de vers huitains est maintenant en usage et nya difference sinon que les mettres sont de x et de xi pieds.

Exemple.

Qu'est devenu le tēps du bon bergier
Le tresbon duc philippe de bourgogne
Qui ne laissoit pour le conte abregier
Les mauvais loups en noz chāps hbergier
Ains les chassoit plus loing quen castelongne
Dieu sil vivoit tel point tel mort tel hongne
Qui noseroit hurter contre nos pars
Quāt bregier dort les motons sōt espars.

[1] *Indiciaire* : emploi d'historiographe à la cour de Bourgogne, occupé successivement par Georges Chastelain, Jehan Molinet, Lemaire de Belge.

Exemple donné par **Henry de Croy.**

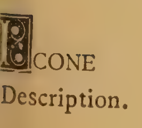
Quest devenu le tẽps du bõ berger
Pour lors regnoit duc philippe de bourgongne
Qui biẽ laissoit les contes abreger
Les famis loups en noz champs heberger
Ains les chassoit plus loing quen Castelongne
Pour le presẽt tel point tel mort tel hongne
Qui noseroit hurter contre nos pars
Quãt bergier dort les moutons sont espars.

## Thomas Sibilet.

Le huitain estoit frequent aux anciens, et est aujourd'huy fort ısité entre les jeunes aussy, pource qu'il a je ne say quel accom-ɔlissement de sentence et de mesure qui touche vivemẽt l'oreille. ᴾourtant avise toy de sa structure, qui est bien aisée : car les ɩ premiers vers croisez, les 4 derniers croisent aussy : mais en orte que le quart et le quint soient symbolisans en rime plate : le quoi resulte q̃ quatre vers sont au huitain fraternisans [1] de ime comme tu peux le voir en ce huitain de Marot :

L'autre jour aux champs tout faché
Vey un voleur se lamentant
Dessus une roue attaché.
Si luy ay dit en m'arrestant,
Amy ton mal est bien distant
De celuy, qui mon cœur empestre :
Car tu meurs sur la rouë estant,
Et je meur que je n'y puy estre.

De cet exemple, pas plus que de ceux cités par J. Molinet, il n'est ɔssible de conclure que nos poètes, dans le Huitain, copièrent l'*Ottava* ılienne, ainsi qu'on l'a si souvent prétendu. Quand vint la copie des ·trarquisants, le Huitain français existait depuis longtemps.

CONE

Description.

[1] Ici, *fraterniser* veut dire simplement : *rimer ensemble*. Ne pas confondre avec *ne fraternisée* ou *fratrisée*. Voyez ces mots.

## EU

Ce genre, sorte de comédie, n'a pas de forme fixe. Citons comme exemples : *Le jeu de Robin et de Marion*, d'Adam de la Halle, et *Le Jeu du prince des sots et mère sotte* moralité de P. Gringore.

## JEU-PARTI

Les Jeux-partis de Thibaut de Champagne ne présentent pas toujours toute la régularité de forme que l'on rencontre dans d'autres auteurs [1]. Nous nous contentons donc de les signaler, préférant traiter ce sujet d'après l'autorité d'Adam de la Halle.

Le Jeu-parti est une discussion rimée entre deux poètes, sur un sujet proposé. Les adversaires choisissaient un ou plusieurs juges des plaidoyers. Les jeux-partis d'Adam de la Halle, avec les noms de ses adversaires et des juges, ont été édités par E. de Coussemacker. Nous en extrayons un exemple.

On y remarquera que le Jeu-parti se compose de deux *Sottes chansons* (voyez ces mots) régulières ; ou, plutôt, d'une double Sotte-chanson ; car la similitude de rimes est observée à travers les six couplets ou strophes qui alternent sans modification de forme, jusqu'aux deux *Envois*, également identiques de facture.

L'accord préalable entre les trouvères devait donc s'étendre jusqu'aux plus petits détails d'exécution : nombre de vers, mètre, rimes, croisure de celles-ci. Les Jeux-partis d'Adam de la Halle s'exécutaient même en musique ; la notation nous en a été conservée.

Charles d'Orléans est auteur de Jeux-partis. Il va jusqu'à leur donner un Refrain. Ce sont donc des Ballades croisées.

### *Adam et Jehan* [Bretel].

Sujet : Un amant à qui on promettrait de jouir dix fois seulement dans sa vie des faveurs de sa dame, devrait-il se hâter ou attendre ?

Juges : Audefroy et Dragon.

[1] Constatons seulement que la réponse à chacun des arguments se faisait oujours dans une strophe de même disposition et mêmes rimes. (V. *Adam de la Halle.)*

Adam s'il estoit ensi
Que joie fust ottroiie
A vou dou cors de cheli
Que vous volés à amie
X fois en tout vostre eage,
Sans plus or me faites sage
Se vous les prendriez briement
Où atendriés longement.

Sire Jehan bien puis chi
Viser le meilleur partie.
On doit tenir pour falli
Chelui qui famine aigrie
S'il mangier a presté gage.
On ne puet son avantage
Faire trop hastéement,
Dont est chieus faus qui atent.

Adam, haster a nuisi
Plus que souffrirs mainte fie.
Chil qui d'amour ont senti
Tourneroient à folie
Vos respons et à outrage.
Chieus fait plus bel vasselage
Qui joie a durée prent
Que cil qui tost le despent.

Sires, vous avez grant cri [1]
Mais en vo sens peu me fie
Quant vous voi contraire à mi.
De le souris esbanie.
Le cas tant qu'il a damage.
Li tost prendres assouage,
Car en trop lonc parlement
Ne gist traïson souvent.

Adan, chil sont escarni,
Quant ont leur messon cueillie,
Qui tost li despendent, si
Que ne s'en sent lour maisnie

[1] Ici, *cri* signifie discours, verbiage. Voyez: *Cri*.

Parmi le tans ivrenage.
Fait meilleur warder le wage
Sour coi on atent argent
Que despendre folement.

Sires, onques ne m'a vie
Li vins c'on à boire détrie,
Qui du tonnel ore issi,
Car si savereus n'est mie
Tant sai bien de beverage
Tost prendres est en usage,
Et chascuns au prendre tent :
C'anchois prent ne s'en repent.

Sire audefroi chieus esrage,
Qui paiiés est, grief malage
Soustient ; ciex vit liement
Qui atent son paiement.

Dragon, en tant font folage
Chil qui atendent ; tant sage
C'on doit batre vistement
Le fer caut de caurre esprent.

JONGLEUR

Etym. *Joculator.*

Jusqu'au XIVe siècle. Diseur de vers, le plus souvent chanteur. Il s'accompagnait lui-même sur un instrument ou se faisait accompagner par des *menestrels*. (Voir ce mot.)

Les jongleurs ne dédaignaient pas d'exécuter des tours de force ou d'adresse, pour augmenter l'intérêt de leurs représentations.

*(A suivre).* GAËTAN HECQ et LOUIS PARIS.



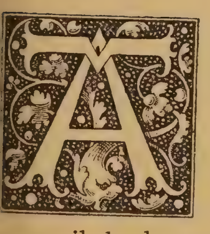


# FOUILLE

D'UN

# CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN

## à Vesqueville, près Saint-Hubert.



trois kilomètres, au sud-est de la ville de Saint-Hubert (Luxembourg), se trouve le pittoresque village de Vesqueville, (Episcopi villa), aux blanches maisons étagées sur le versant d'une colline. La région environnante, une des plus élevées du vaste plateau des Ardennes (472m57 au seuil de la porte de l'église), est traversée par le ruisseau de Maïavaux qui reçoit, au lieu dit *Leupont,* l'Eau des pierres et va plus loin se jeter dans l'Homme.

Sur sa carte archéologique de la Belgique, publiée en 1877, M. Camille Van Dessel indique un chemin qui, à l'époque romaine, conduisait de Vesqueville à Lavacherie en passant près de la ange de Socroy.

La carte archéologique de la province de Luxembourg dressée, en 1889, par M. J.-B. Sibenaler, conservateur du Musée archéologique d'Arlon, montre la même route.

M. Van Dessel renseigne encore à Vesqueville, des instru-

ments de pierre, une villa et un cimetière belgo-romains; il renvoie, à ce sujet, aux publications de l'Institut archéologique d'Arlon, 1867, tome V, p. 245 [1].

Une notice de M. Van Gassen, instituteur communal à Vesqueville, écrite en 1877, a été insérée dans le grand ouvrage de M. Émile Tandel, *Les Communes luxembourgeoises*, tome VI^B, Arlon, 1893, p. 1156.

M. Van Gassen dit : « Le village de Vesqueville est très ancien, à en juger par les découvertes faites, en 1874, sur son territoire, au lieu dit *Thier du Tronqui*, de tumulus, d'urnes funéraires, de poteries, de monnaies, broches, bagues et d'une partie de hache ancienne. On les trouva presque à la surface de la terre, entre des pierres formant un caveau carré. De plus, on croit qu'il existe dans la localité un columbarium. »

Nous verrons, tantôt, que nos recherches n'ont pas confirmé toutes les indications données par l'instituteur communal de Vesqueville.

Il est certain qu'il a existé une villa sur le territoire de Vesqueville, à l'époque romaine [2] ; le nom de la localité paraît du reste le démontrer. Mais s'il est possible qu'une partie de hache en silex y ait été trouvée, nous n'y avons cependant pas rencontré les vestiges d'une station néolithique, et nous devons faire des réserves, en ce qui concerne l'existence d'un columbarium à Vesqueville [3], surtout d'un tumulus sur le Tronqui, où nous n'avons rien vu de semblable.

Constatons, enfin, que les cimetières de l'époque belgo-romaine sont très abondants dans toute cette contrée et qu'à proximité de Vesqueville, on a exploré les cimetières de Lavacherie [4] et

[1] Cette notice intitulée « Le Luxembourg romain » est de M. Sulbout, curé à Strainchamps. Il donne, pp. 242-252, des renseignements intéressants sur les villas de cette région.

[2] Voyez ce que dit M. Sulbout de la villa de Vesqueville dans les *Ann. de l'Inst. d'Arlon*, t. V, 1867, p. 245.

[3] M. Sulbout prétend cependant avoir vu de petites niches (columbaria) dans les parois de la villa (v. *loco citato*, p. 245), mais on peut se demander s'il s'agit bien d'un columbarium. Il cite aussi une forge, indiquée par des scories, au lieu dit Sarouet.

[4] A en juger par leur description, une partie des tombes fouillées par M. Baltus paraissent être de l'époque franque.

d'Hatrival. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte archéologique de la province de Luxembourg pour voir combien l'occupation romaine a laissé de nombreux vestiges entre Bastogne et Saint-Hubert [1].

Voici, maintenant, ce qui nous amena à faire des fouilles dans le cimetière belgo-romain de Vesqueville :

En juin 1893, lorsque M. le baron Alf. de Loë et moi allâmes à Bonnerue pour examiner des sépultures mises à découvert lors de la construction d'une route, je fis seul une excursion à Saint-Hubert en passant par Vesqueville; j'y rencontrai M. Lambert Michel, échevin, à qui je parlai de nos recherches à Bonnerue. Il me dit qu'il y a une vingtaine d'années, en extrayant des matériaux pour établir le remblai du chemin qui relie maintenant directement le village de Vesqueville à la route de Saint-Hubert à Recogne, on découvrit plusieurs vases, des fibules, des bagues et des monnaies.

Puis, en 1874, un amateur bruxellois, M. van Hollebeke, employé aux archives de l'État, avait, durant trois jours, fait exécuter quelques fouilles qu'il comptait continuer plus tard, mais que la mort vint l'empêcher d'achever. Il ne reste aucune trace ni description des objets qui furent trouvés alors. Il est probable que ces recherches, faites à la hâte et sans but scientifique, bouleversèrent inutilement toute une partie de ce cimetière, pour la seule satisfaction d'un amateur de bibelots qui négligea même de classer et d'étiqueter les objets exhumés.

Dans ces conditions, il était intéressant et même opportun de poursuivre ces fouilles. Grâce à l'extrême obligeance de M. l'échevin Michel que nous tenons à remercier ici, l'administration communale de Vesqueville autorisa notre société à faire de nouvelles recherches à l'endroit des précédentes trouvailles. Profitant de cette permission, M. le baron de Loë et moi avons pratiqué, dans le courant du mois de juillet 1894, des fouilles méthodiques qui amenèrent la découverte de quelques nouvelles sépultures appartenant, comme les premières, à l'époque de la domination romaine, probablement de la seconde moitié du IIe siècle ou du commencement du IIIe siècle de notre ère.

[1] Consultez aussi à ce sujet la notice de M. Sulbout déjà cité.

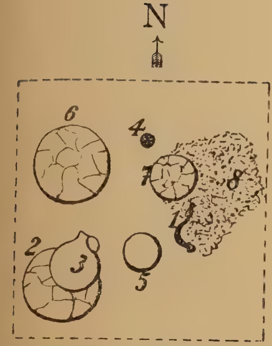
Ce cimetière occupait la partie supérieure du versant nord d'un mamelon schisteux appelé le « Tronqui » ou « Tronquy », situé à gauche de la route de Saint-Hubert à Recogne, mamelon au sommet duquel, détail curieux, on allume chaque année, le premier dimanche de carême, le « grand feu ». Nous ne sommes point parvenus à savoir la signification de l'appellation « Tronqui » ; c'est peut-être pour désigner que la colline a son sommet tronqué.

Quoi qu'il en soit, ce cimetière comprenait un assez grand nombre de sépultures, dont la plupart furent malheureusement détruites par les travaux auxquels nous avons fait allusion ci-dessus, ou ont été mal fouillées par le collectionneur bruxellois. Nous avons cependant pu découvrir encore les traces de plusieurs sépultures saccagées par des essartages déjà anciens, ainsi que quatre tombes restées intactes, grâce à leur plus grande profondeur.

Les dépôts funéraires ne se trouvaient point, comme il arrive parfois, enfermés dans des caveaux protecteurs; ils avaient été confiés simplement à la terre dans de petites fosses de forme carrée, d'une profondeur variant entre $0^{m}35$ et $0^{m}65$. Les vases, le plus souvent brisés par la poussée des terres et des cailloux, étaient emprisonnés dans de l'argile jaune recouvrant le schiste sous-jacent et située sous une couche de 30 à 50 centimètres de terre végétale noirâtre. Aucun de ces vases ne contenait les os calcinés, qui étaient toujours placés à côté des pots, et qui englobaient ordinairement une fibule et quelquefois une monnaie [1]. Nous nous apercevions facilement de l'existence d'une tombe, par l'abondance et la longueur des racines qui convergeaient vers les ossements dont elles allaient s'assimiler les phosphates. C'est une particularité à signaler aux chercheurs. Il nous reste à décrire, l'une après l'autre, les six tombes découvertes dont le mobilier, comme vous pourrez en juger, n'indique certainement pas d'importantes constructions ni des habitants bien riches :

[1] Ces vases ont probablement contenu de la nourriture et des boissons pour permettre au mort de faire commodément son dernier voyage. Plus le défunt était riche, mieux il était pourvu de provisions, tout comme dans les tombes de l'époque franque.

TOMBE N° I




Fosse de 0m40 de profondeur et 0m65 de côté [1].

Objets contenus dans la fosse :

1. Fibule en bronze, très oxydée, ornée d'une rainure accostée de chaque côté d'un pointillé. Longueur : 53 millimètres. N° XIV (planche).

2. Soucoupe *(patera)* en terre rouge, à couverte rouge (improprement dite samienne), sigillée. Cette soucoupe, brisée en plusieurs pièces, porte au fond le sigle CIИИAMVS qui a été aussi trouvé à Tongres et à Nimègue. (V. Sigles figulins de l'époque romaine par M. H. Schuermans, nos 1382 et 1383, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXIII ; 2e série, t. III). Diamètre : 18 centimètres ; hauteur : 46 millimètres ; profondeur : 28 millimètres. N° VII (planche).

3. Cruche à une anse, à panse sphérique, goulot assez court dont le bourrelet de l'extrémité est brisé. Poterie ordinaire, en terre rouge. N° IV (planche).

Cette cruche brisée en plusieurs morceaux a une hauteur de 17 centimètres. Le goulot a 4 centimètres de longueur.

4. Monnaie : moyen bronze, très oxydé, de Vespasien (70-79) ou de Domitien (81-96) ; l'état de la pièce ne permet pas de mieux la déterminer.

5. Petite coupe en terre rouge, à couverte rouge (improprement dite samienne) d'une forme très élégante. Bourrelet sur le pourtour du bord. Aucun sigle. Intacte. Diamètre : 10 centimètres ; hauteur : 4 1/2 centimètres ; profondeur : 3 centimètres. N° X (planche).

6. Urne (forme d'*olla*) en poterie noire grossière, faite à la main, sans usage du tour. Brisée en plusieurs morceaux et en assez mauvais état. Diamètre : 13 centimètres ; hauteur : 13 centimètres ; profondeur : 12 centimètres. N° I (planche).

[1] La représentation de ces fosses est schématique, car nous n'avons pu voir exactement les parois supprimées par la poussée des terres.

7. Petit vase en terre rouge et à couverte noire, de forme conique, avec ouverture assez évasée et garnie d'un léger bourrelet. Brisé en plusieurs morceaux. Diamètre : 9 centimètres ; hauteur : 8 1/2 centimètres; profondeur : 8 centimètres. N° XII (planche).

8. Os calcinés avec débris de cendres de bois et débris de fer.

TOMBE N° 2




Fosse de 0m65 de profondeur et de 0m60 de côté.

1. Cruche à une anse (forme de *lagena*), à panse sphérique, goulot assez court dont le bourrelet de l'extrémité est brisé. Poterie ordinaire, en terre couleur mastic. Cette cruche brisée, dans sa partie supérieure, a une hauteur de 20 1/2 centimètres. Le goulot a 4 centimètres de longueur. N° V (planche).

2. Vase élégant en terre rouge et à couverte noire; panse de forme ovoïde, ornée de sept dépressions concaves faites à la main : on voit distinctement dans ces dépressions les lignes papillaires des doigts. Ouverture large et à rebord légèrement évasé. Diamètre : 93 millimètres; hauteur : 115 millimètres; profondeur : 11 centimètres. N° VIII (planche).

3. Bol (patina) de forme évasée, à rebord très saillant, en terre ordinaire, rougeâtre. Diamètre de l'ouverture : 137 millimètres; hauteur : 6 centimètres ; profondeur : 58 millimètres. N° IX (planche).

4. Fibule en bronze ciselé et émaillé. L'émail, ayant été exposé au feu du bûcher, a éclaté. L'émail était rouge et bleu pâle. Le corps de la fibule est en forme de losange et l'extrémité représente une tête d'animal fantastique. Longueur : 4 1/2 centimètres. N° XVI (planche).

5. Os calcinés.

TOMBE N° 3

Débris de deux urnes en poterie grossière noire et de trois autres vases en poterie noire plus fine ou en poterie grise. Frag-

ments d'os calcinés. Tombe saccagée soit par l'essartage, soit par les fouilles antérieures.

### TOMBE N° 4

Fosse de $0^{m}40$ de profondeur et de $0^{m}50$ de côté.

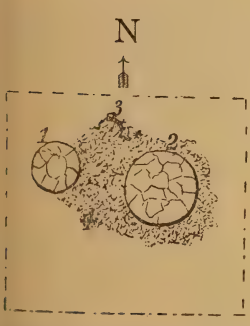
1. Os calcinés avec débris de fer.

2. Urne (forme d'*olla*) en poterie noire grossière, faite à la main, sans usage du tour. Brisée en plusieurs morceaux et en très mauvais état. Diamètre de l'ouverture évasée : 12 à 13 centimètres ; hauteur : 17 1/2 centimètres ; profondeur : 16 1/2 centimètres. N° II (planche).

3. Coupe en forme de jatte, à bords légèrement rentrants, en terre grise assez fine. Diamètre de l'ouverture : 14 à 14 1/2 centimètres ; hauteur : 6 centimètres ; profondeur : 56 millimètres. N° XIII (planche).

4. Petite urne, très globuleuse, en terre fine couleur café au lait. Diamètre de l'ouverture : 70 à 72 millimètres ; hauteur : 11 1/2 centimètres ; profondeur : 11 centimètres. N° VI (planche).

### TOMBE N° 5




Fosse de $0^{m}35$ de profondeur. Côtés indéterminables.

1. Vase en poterie grise très fine. Le vase étant brisé en des fragments trop nombreux et incomplets n'a pas pu être reconstitué.

2. Urne (forme d'*olla*) en poterie noire grossière, faite à la main. Brisée en plusieurs morceaux et en très mauvais état. Diamètre de l'ouverture dont les bords sont rentrants : 12 centimètres ; hauteur : 14 1/2 centimètres ; profondeur : 13 1/2 centimètres. N° III (planche).

3. Fibule en arc très courbé, ornée de deux rainures parallèles ; très oxydée et en mauvais état. Longueur : 28 millimètres. N° XV (planche).

4. Os calcinés.

TOMBE N° 6

Fosse de $0^m55$ à $0^m60$ de profondeur.

Ossements calcinés (beaux fragments) et quelques morceaux de vase.

OBJETS TROUVÉS ISOLÉMENT

1. Fond d'un vase en terre blanchâtre.

2. Petite coupe d'une forme intéressante, à bords droits légèrement rentrants, en terre fine grisâtre et à couverte noire. Diamètre de l'ouverture : 6 1/2 centimètres ; hauteur : 3 centimètres ; profondeur : 2 1/2 centimètres. N° XI (planche).

GEORGES CUMONT.

23 septembre 1894.



CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN DE VESQUEVILLE.

I II III

IV V VI

VII VIII IX

X XI XII XIII

POTERIES: *Réd: ¼ gr.*



LES

# PLUS ANCIENS ÉCHEVINS

## de la ville de Bruxelles.

ESSAI D'UNE LISTE COMPLÈTE DE CES MAGISTRATS POUR LES TEMPS ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1339.

### Liste des échevins de Bruxelles, de 1135 à 1339.

*(Suite, voir tome VIII, p. 315 et 426.)*

**1322**

Walter Pipenpoy, cité le 12 juin 1323 (M.-B.),

Jan *de Senna*, cité la deuxième férie après le dimanche *Misericordia* ou 11 avril 1323 (M.-B., F.),

Arnoul de Bougaerden, cité la cinquième férie après la fête de tous les Saints ou 4 novembre 1322 (F.),

Henelric Vederman, cité quatre fois depuis le mardi après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 6 juillet 1322 jusqu'au 11 avril 1323 (M.-B., F.),

Engelbert *de Platea*, cité le lendemain de la Division des Apôtres ou 16 juillet 1322, le jour de la Saint-Martin d'hiver ou 11 novembre 1322 et la deuxième férie après le dimanche *Misericordia* ou 11 avril 1323 (F.),

Guillaume de Kesterbeke, cité le 6 juillet 1322, la quatrième férie après la fête des saints Jacques et Christophe ou 28 juillet 1322, le 11 novembre 1322 et le 11 avril 1323,

Walter de Coekelberghe, cité le 4 novembre 1322,

Walter Eggloy, cité le 12 juin 1323 (M.-B.).

—

Henri T'Serarnts (M.-B.),

Arnoul Mol (M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte* (F.),
Jean *Rex* (F.),
Guillaume Bastin (F.).

**1323**

René Eggloy, cité le dimanche après la saint Gilles ou 4 septembre 1323, la deuxième férie *in Paschalibus* ou 16 avril 1324 et la quatrième férie après la fête du saint Sacrement ou 20 juin 1324 (M.-B., F.) ; Walter Eggloy,
Amelric Was, cité la sixième férie après la saint Thomas ou 23 décembre 1323 (M.-B.),
Francon Clutinck le Jeune, cité le 20 juin 1324 (M.-B.),
Henri T'Serarnts ou *Arnoldi*, cité quatre fois depuis le 23 décembre 1323 jusqu'à la veille de l'Ascension ou 23 mai 1324,
Guillaume de Mons, cité le 23 mai 1324 (M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 4 septembre 1323 et le jour des Innocents ou 28 décembre 1323 (M.-B.),
Gossuin Bloemart, cité, avec Guillaume de Mons, la sixième férie après la Chaire de saint Pierre 1323 ou 17 février 1324.

—

Engelbert *de Platea* (M.-B.),
Guillaume de Kesterbeke (M.-B.),
Arnoul de Bogaerden (F.),
Amelric Vaderman (F.),
Jean *de Senna* (F.),
Gosuin de Saint-Géry (F.).
Nicolas Swaef (F.).

**1324**

Walter Pipenpoy, cité la troisième férie après la Saint-Pierre aux Liens ou 3 juillet 1324 (M.-B.),
Jean *de Senna*, cité quatre fois depuis le 3 juillet 1324 jusqu'au jour de Saint-Philippe et Saint-Jacques ou 1er mai 1325 (M.-B., F.),
Amelric Vederman, cité cinq fois depuis le 3 juillet 1324 jusqu'au samedi après les octaves du Saint-Sacrement, ou 12 juin 1325 (M.-B.). Il est qualifié de receveur de la ville vers la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 29 juin 1324,
Engelbert *de Platea*, cité quatre fois depuis le jour de Saint-Barthélemi ou 24 août 1324 jusqu'à la deuxième férie avant la Conversion de Saint-Paul 1324 ou 21 janvier 1325 (F.),
Franc Eggloy, cité le lendemain de la Saint-Mathieu ou 22 septembre 1324, le samedi *in Ramis palmarum* 1324 ou 30 mars 1325 et le 12 juin 1325,
Amelric Was le Jeune, cité le 1er mai 1325,
Gosuin de Saint-Géry, cité la cinquième férie après les octaves du Saint-Sacrement ou 20 juin 1325,
Léon de Huldenbergh, cité la troisième férie après le dimanche *Oculi* 1324 ou 1er mars 1325,
Henri Hertewyc, cité avec le précédent.

—

Jean Boete (M.-B.),
Franc Clutinc le Jeune (M.-B.),
Henri *Arnoldi* (M.-B.).

**1325**

René Egloy, cité la sixième férie avant la Saint-Barnabé ou 7 juin 1326 (M.-B., F.),
Franc Clutinc, cité la veille de Saint-Mathias apôtre 1325 ou 23 février 132[illegible] et la deuxième férie après *Jubilate* ou 14 avril 1326 (M.-B.),
Henri Esselen, cité la veille de Saint-Laurent ou 9 août 1325, la quatrième férie après la Saint-Michel ou 2 octobre 1325 et le dimanche après l'Épiphanie 1325 ou 12 janvier 1326 (Louis Esselen, M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 9 août 1325 et le 14 avril 1326 (M.-B., F.),
Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité cinq fois depuis le lendemain des Saints

Simon et Jude ou 29 octobre 1325 jusqu'à la sixième férie après la Saint-Barnabé ou 13 juin 1326 (M.-B., F.), appelé Gerelin *de Platea dictus Rex* dans un acte datant du dimanche après l'Epiphanie 1325 ou 12 janvier 1326.
;uillaume de Kesterbeke, cité le 29 octobre 1325 (M.-B.),
éon de Huldenberghe, cité le 2 octobre 1325, la deuxième férie après les Rameaux 1325 ou 17 mars 1326 et le dimanche après la fête du Saint-Sacrement ou 25 mai 1326 (M.-B., F.),

—

ɛan Heenkenshoot (F.),

**1326**

ené Eggloy, cité la sixième férie après la fête de Saint-Pierre aux Liens ou 8 août 1326,
melric Vederman, cité la cinquième férie après la Décollation de saint Jean-Baptiste ou 4 septembre 1326 (M.-B.),
anc Clutinc le Jeune, cité le 8 août 1326,
ɛnri Bursere, cité dix fois depuis la quatrième férie après la Saint-Gilles ou 3 septembre 1326 jusqu'à la sixième férie après la Pentecôte ou 6 juin 1327.
ossuin de Saint-Géry, cité cinq fois depuis la sixième férie après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 27 juin 1326 jusqu'au lendemain de la Saint-Denis ou 10 octobre 1326 (M.-B., F.),
anc Eggloy, cité le 4 septembre 1326,
iillaume Taye, cite le jour de la fête de la Nativité de la Vierge ou 8 septembre 1326, le 10 octobre 1326 et le 16 mars 1326-1327 (M.-B., F.)

rès ces sept échevins, on trouve encore, comme ayant occupé ces fonctions :
ɔdefroid *de Frigido Monte*, cité le 10 septembre 1326 et le 20 juin 1327 (F.),
illaume Collay, cité le 10 septembre 1326,
nri Swaef, cité le samedi après la Saint-Luc ou 25 octobre 1326,
Jean *de Frigido Monte*, cité avec Swaef,
Walter Eggloy, cité la cinquième férie après les octaves de la Saint-Martin d'hiver ou 20 novembre 1326 (M.-B.),
Everwin Nicholay ou t'Serclaes, cité quatre fois depuis la sixième férie après la Sainte-Catherine ou 28 novembre 1326 jusqu'au 15 juin 1327 (F.),
Guillaume de Mons, cité cinq fois depuis la troisième férie après les octaves de la Purification 1326 ou 10 février 1327 jusqu'au lundi après les octaves du Saint-Sacrement ou 12 juin 1327 (F.),
Walter Pipenpoy, cité le 20 juin 1327 (M.-B.)

—

Jean *de Senna* (M.-B.),
Louis Esselen (F.),
Léon de Huldenberghe (F.)

**1327**

René Eggloy, cité le mercredi avant l'Invention de la Sainte-Croix ou 27 avril 1328 et la deuxième férie après le dimanche *Cantate* ou 2 mai 1328 (M.-B.),
Henri, fils de Geldulphe, cité le dimanche avant la fête de Saint-Pierre *ad cathedram* 1327 ou 20 février 1328,
Jacques de Mons, cité avec le précédent (Guillaume de Mons, M.-B.),
Léon Crane, cité six fois depuis la sixième férie après la Division des Apôtres ou 17 juillet 1327 jusqu'au dimanche après les octaves du Saint-Sacrement ou 12 juin 1328,
Franc Clutinc, cité la troisième férie avant la Conversion de Saint-Paul 1327 ou 20 janvier 1328 et la cinquième férie après *Reminiscere* 1327 ou 3 mars 1328 (M.-B.),
Henri *Arnoldi* ou t'Serarnts, cité la sixième férie après la Saint-Martin d'hiver ou 13 novembre 1327 (F.),
Léon de Huldeberghe, cité six fois depuis la sixième férie après la Division des Apôtres ou 17 juillet 1327 jusqu'au 12 juin 1328 (F.),
Everwin Nicholai, cité la sixième férie

après *Reminiscere* 1327 ou 4 mars 1328 (M.-B., F.),
Guillaume Taye, cité le même jour et appelé Amelric Taye la quatrième férie après *Lætare* 1327 ou 16 mars 1328 (F.),
Franc Coninc, cité le 27 avril 1328,
Arnoul *Rex*, cité le 20 janvier 1327-1328 (F.),
Amelric Was, cité le jour de Saint-Laurent ou 10 août 1327.

—

Henri Bursere (M.-B., F.),

**1328**

Rodolphe Mol, cité cinq fois depuis le samedi après la Saint-Jacques et Saint-Christophe ou 30 juillet 1328 jusqu'à la troisième férie après le dimanche *Cantate* ou 23 mai 1329 (M.-B., F.),
Guillaume de Mons, cité le samedi avant *Cathedra* ou la Chaire de Saint-Pierre 1328 ou 18 février 1329, le dimanche *Oculi* ou 26 mars 1329 et la cinquième férie après l'Ascension ou 8 juin 1309 (M.-B.),
Franc Egloy, cité la veille de Saint-André ou 29 novembre 1329, la sixième férie après le dimanche *Reminiscere* 1328 ou 21 mars 1329 et le dimanche *Oculi* 1328 ou 26 mars 1329 (M.-B.; Henri Eggloy, (F.),
Amelric Was, cité la sixième férie après la fête de Saint-Michel ou 30 septembre 1328 et la quatrième férie après la Circoncision 1328 ou 4 janvier 1329 (M.-B.),
Guillaume Taye, cité quatre fois depuis la sixième férie après les octaves de Saint-Pierre et de Saint-Paul ou 8 juillet 1328 jusqu'à la troisième férie après *Cantate* ou 23 mai 1329 (Amelric Taye, M.-B., F.),
Geldolphe Meerte, cité le 8 juillet 1328 et le 30 septembre 1328 (Henri Meerte, F.),
Nicolas Swaef, cité sept fois depuis le 30 juillet 1328 jusqu'au 8 juin 1329 (M.-B.)

—

Louis de Crane (F.),
Franc Clutinck (F.)

**1329**

René Eggloy, cité le dernier février 132[illegible] ou 28 février 1330 (M.-B.),
Henri d'Yssche, cité six fois depuis l[e] dimanche après la fête de tous les Saint[s] ou 5 novembre 1329 jusqu'à la qua[-]trième férie après les octaves de l[a] Purification 1329 ou 14 février 133[0] (M.-B., F.),
Franc Clutinc, cité le dimanche après l[a] Sainte-Marie-Madeleine ou 23 juill[et] 1329 et la deuxième férie après la Con[-]version de Saint-Paul 1329 ou 29 jan[-]vier 1330 (M.-B., F.),
Louis Crane, cité la deuxième férie aprè[s] la Sainte-Lucie ou 18 décembre 1329
Franc Swaef, cité le jour de la Conver[-]sion de Saint-Paul 1329 ou 25 janvie[r] 1330 et la sixième férie après Pâque[s] ou 13 avril 1330 (M.-B., F.),
Louis Esselen, cité six fois depuis le [...] novembre 1329 jusqu'à la veille d[e] l'Ascension ou 16 mai 1330 (M.-B., F.)
Guillaume Collay, cité cinq fois depuis l[e] 23 juillet 1329 jusqu'au 5 mai 133[0] (M.-B., F.),
Amelric Taye, cité le 13 avril 1330,
Nicolas Zwaef, cité le 18 décembre 132[9]

**1330**

Arnoul *Rex* ou de Coninc, cité le 12 octo[-]bre 1330, le samedi avant les Ramea[ux] 1330 ou 23 mars 1331 et le lendema[in] de la Trinité ou 27 mai 1331 (M.-B[.,] F.),
Guillaume de Mons, cité le samedi aprè[s] *Lætare* 1330 ou 16 mars 1331,
Walter Eggloy, cité cinq fois depuis [le] jour de la Nativité ou 8 septembre 13[30] jusqu'à la quatrième férie après *Læta[re]* 1330 ou 13 mars 1331 (M.-B., F.),
Henri Hertewyc, cité en août 1330, [le] samedi après la fête des saints Remi [...]

Bavon ou 6 octobre 1330 et le 13 mars 1330-1331 (M.-B., F.),
Guillaume Taye, cité huit fois depuis la sixième férie après l'Assomption ou 17 août 1330 jusqu'au 27 mai 1331 (F.),
Nicolas Swaef, cité le 12 octobre 1330, la veille de la Pentecôte ou 18 mai 1331 et le 11 juin 1331 (M.-B.),
Jean de Saint-Géry, cité le 17 août 1330, en août 1330, la deuxième férie après la Toussaint ou 5 novembre 1330 et le 11 juin 1331 (M.-B.),
Guillaume Collay, cité le samedi après la Saint-Remi et Saint-Bavon ou 5 octobre 1330 (F.),
Guillaume Hertoghe, cité avec le précédent.

—

Henri Portere (M.-B.),
Franc Clutinc (M.-B.),
Henri d'Yssche (F.),
Simon de Huldeberghe (F.).

**1331**

...é Eggloy, cité la cinquième férie après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 27 juin 1331 et la troisième férie après le dimanche *Invocavit* 1331 ou 10 mars 1332 (M.-B.),
...lter Pipenpoy, cité cinq fois depuis la quatrième férie après la Conception de la Vierge ou 11 décembre 1331 jusqu'au ... mars 1332 (M.-B.),
...ri d'Yssche, cité la veille de la Nativité ou 24 décembre 1331, le vendredi ...rès l'Épiphanie 1331 ou 10 janvier ...32 et la sixième férie avant la Saint-...erre *ad cathedram* 1331 ou 21 février ...32 (M.-B., F.),
...aume de Mons, cité le 25 décembre ...31, et le 20 mars 1331-1332,
...on Svaef, cité la cinquième férie ...ès la fête de Tous les Saints ou ...ovembre 1331 (M.-B.),
...ume Collay, cité le 7 novembre ...1, le 11 décembre 1331, le 24 et le 25 décembre 1331, le 10 mars 1331-1332 et le 16 mai 1332 (M.-B., F.),
Guillaume Hertoghe ou *Dux*, cité cinq fois depuis le 27 juin 1331 jusqu'au 16 mai 1332 (F.)

—

Jean *Rex* (M.-B., F.),
Louis Esselen (F.),
Walter *de Monte* (F.),
Walter de Coekelberghe (M.-B., F.)

**1332**

Sire Nicolas Svaef (ou Swaef), chevalier, cité le dimanche après *Judica* 1332 ou 28 mars 1333 (M.-B.),
Arnoul de Bougarden ou *de Pomerio*, cité huit fois depuis la veille de la Division des Apôtres ou 14 juillet 1332 jusqu'à la sixième férie avant la Saint-Barnabé ou 4 juin 1333 (M.-B.),
Walter de Coekelberghe, cité le samedi après la Nativité de la Vierge ou 12 septembre 1332, la cinquième férie après la fête de tous les Saints ou 5 novembre 1332 et le jour de Saint-Nicolas ou 6 décembre 1332 (M.-B., F.),
Jean de Busenghem, cité le 14 juillet 1332, la veille de la Nativité de la Vierge ou 7 septembre 1332 et le samedi après l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 19 septembre 1332 (M.-B., F.),
Guillaume Clutinc, cité le jour de Saint-Michel ou 29 septembre 1332, le jour de la Conception de la Vierge ou 8 décembre 1332, le 28 mars 1332-1333 et la quatrième férie après les Rameaux 1332 ou 31 mars 1333 (F.),
Guillaume Pipenpoy, cité le 18 septembre 1332 et le 31 mars 1332-1333 (M.-B., F.),
Franc Clutinc, cité le 4 juin 1333.

—

Arnoul de Mol (F.),
Henri d'Yssche (F.),
Jean *Rex* (F.).

**1333**

Walter Pipenpoy, cité le jour de Saint-Luc ou 18 octobre 1333,
Jean *de Senna*, cité la troisième férie après la Pentecôte ou 17 mai 1334,
Guillaume Collay, cité le lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 15 septembre 1333, la deuxième férie après la fête de Saint-Martin d'hiver ou 15 novembre 1333 et le samedi après le dimanche *Misericordia* ou 16 avril 1334 (M.-B., F.),
Henri Svaef, cité trois fois depuis le 15 novembre 1333 jusqu'au 17 mai 1334 (M.-B., F.),
Jean *de Frigido Monte*, dit Poyhuse, cité le 15 septembre 1333 et le 16 avril 1333-1334 (M.-B.),
Godefroid de Mons, cité le 18 octobre 1333 et la troisième férie avant le Carême 1333 ou 8 février 1334 (F.),
Engelbert *de Speculo*, cité la cinquième férie après la Trinité ou 19 mai 1334,
Guillaume *de Nova Domo*, cité avec le précédent.

—

Engelbert Nolten (M.-B.),
Franc Clutinc (F.),
Henri Hertewyck (F.),
Guillaume Taye (F.).

**1334**

Sire Nicolas Zvaef, chevalier, cité avec les six suivants dans un acte du magistrat de Bruxelles relatif à l'administration des chaussées de la ville et daté du samedi avant la Saint-Thomas ou 17 décembre 1334 (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. IV, p. 60.) Il est cité en outre la cinquième férie après la Saint-Thomas ou 22 décembre 1334 et la cinquième férie après Pâques ou 20 avril 1335 (M.-B., F.),
Sire Arnoul De Mol, chevalier, cité aussi la sixième férie après la Conception ou 9 décembre 1334 (F.),
Franc Clutinck, cité aussi le 20 avril 1335 (F.),
Guillaume de Mons, cité aussi le 9 décembre 1334 (Godefroid de Mons, M.-B., F.),
Louis de Heldeberghe (ou Huldenberg), cité en outre cinq fois, depuis le dimanche après la Division des Apôtres ou 17 juillet 1334 jusqu'à la deuxième férie après l'Ascension ou 29 mai 1335 (M. B., Léon de Huldeberge, F.),
Guillaume Taye, cité en outre le mer[credi] après la Purification 1334 o[u] 8 février 1335 (M.-B., F.),
Henri Hertewyck, cité en outre cinq foi[s] depuis le 17 juillet 1334 jusqu'au 2[9] mai 1335 (M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité la veille de[s] Saints-Simon et Jude ou 27 octobr[e] 1334 et le jour de la Purification 133[4-]ou 2 février 1335,
Wateram de Monte, cité le 27 octobr[e] 1334,
Jean Wert, cité le 2 février 1334-1335.

—

Guillaume Collay (M.-B.),

**1335**

Sire Nicolas Svaef, chevalier, cité la qua[-]trième férie après la Saint-Nicolas [ou] 7 décembre 1335,
Sire Arnoul Mol, chevalier, cité le ve[n-]dredi après la fête de la Conceptio[n] de la Vierge ou 15 décembre 1335 (F.),
Rodolphe Mol, cité le lundi après [la] Nativité de Notre-Dame ou 11 se[p-]tembre 1335 et le lendemain de l'Ép[i-]phanie 1335 ou 7 janvier 1336 (Rod[ol-]phe, fils de Jean Mol, M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 11 av[ril] 1336,
Louis Esselen, cité cinq fois depuis [le] jour de la Nativité de Saint-Jean-Ba[p-]tiste ou 24 juin 1335 jusqu'au 14 j[...] 1336 (M.-B.),
Henri Svaef, cité le 11 avril 1336,
Guillaume Taye, cité la troisième f[érie]

avant la fête de Saint-Remi et de Saint-Bavon ou 26 septembre 1335 et le 7 décembre 1335 (Giselbert Taye, M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité neuf fois depuis la sixième férie après les octaves de la fête des saints Pierre et Paul ou 7 juillet 1335 jusqu'à la sixième férie après le dimanche *Quasimodo* ou 12 avril 1336 (M.-B., F.),
Walter ou Walram *de Monte*, cité cinq fois depuis le 24 octobre 1335 jusqu'au 14 juin 1336 (M.-B., F.),
Jean Wert, cité six fois depuis le 7 juillet 1335 jusqu'au 14 juin 1336 (M.-B., F.),
Jean *Rex*, cité le 31 mai 1336 (M.-B.).

—

Guillaume Collay (F.),
Franc De Roede (F.).

**1336**

Sire Arnoul De Mol, chevalier, cité la sixième férie après la Conception de Notre-Dame ou 13 décembre 1336,
Walter Pipenpoy, cité cinq fois depuis la Saint-Barthélemi ou 24 août 1336 jusqu'à la sixième férie après le dimanche *Invocavit me* 1336 ou 19 mars 1337 et le 20 juin 1337 (M.-B.),
Léon Crane, cité la sixième férie après le dimanche *Lætare* 1336 ou 4 avril 1337,
Guillaume de Mons, cité le 13 décembre 1336 (Guillaume *de Monte*, F).
Godefroid *de Frigido Monte* ou de Coudenberg, cité huit fois depuis le 24 août 1336 jusqu'au 20 juin 1337 (M.-B.),
Jean *de Frigido Monte* ou de Coudenberg dit de Payhuse, nommé huit fois depuis la sixième férie après la Saint-Remi et Saint-Bavon ou 4 octobre 1336 jusqu'au 25 mai 1337 (M.-B., F.),
Guillaume Weert ou De Weert, cité quatre fois depuis le 4 octobre 1336 jusqu'au 25 mai 1337 (M.-B., F.),
Guillaume Collay, cité la sixième férie après la Conversion de Saint-Paul 1336 ou 31 janvier 1337 et le 5 juin 1337,
Godefroid de Mons ou *de Monte*, cité le 31 janvier 1336-1337, le 19 mars 1336-1337 et le 5 juin 1337.
Évrard Wassaert, cité le 4 avril 1337.
Heeri Swaef, cité le 4 octobre 1336, la quatrième férie après le dimanche des Rameaux 1336 ou 16 avril 1337 et le samedi après le dimanche *Judica* 1336 ou 12 avril 1337 (M.-B., F.).

—

Louis Esselen (F.),
Guillaume *Rex* (F.).

**1337**

Jean *de Senna*, cité la sixième férie après l'Ascension ou 22 mai 1338 (M.-B.),
Walter de Coekelberghe, cité cinq fois depuis la veille des Saints-Simon et Jude ou 27 octobre 1327 jusqu'au 22 mai 1338 (M.-B., F.),
Everard Wassaerd, cité six fois depuis la sixième férie après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ou 5 septembre 1337 jusqu'à la sixième férie après *Lætare* 1337 ou 27 mars 1338 (M.-B., F.),
Everard t'Serclaes ou *Nicholai*, cité le 12 juillet 1337 et la sixième férie après les octaves du Saint-Sacrement ou 19 juin 1338 (M.-B., F.),
Henri Crane, cité le 30 juin 1337 et le 19 juin 1338,
Jean *Aurifaber* ou l'Orfèvre, cité huit fois depuis le 30 juin 1337 jusqu'au dimanche *Oculi* 1337 ou 15 mars 1338 (M.-B., F.).

—

Godefroid *de Frigido Monte* (M.-B.),
Walter Egloy (M.-B.),
Sire Walter Pipenpoy (F.),
Guillaume de Weert (F.)

**1338**

René Eggheloy, cité la sixième férie après *Cantate* 1338 ou 30 avril 1339 (Henri Eggloy, F.),

Amelric Vederman, cité le lendemain de la Saint-Remi ou 2 octobre 1338 et la deuxième férie avant la Conversion de Saint-Paul 1338 ou 18 janvier 1339 (F.),
Henri Bursere, cité le jour de la fête de Saint-Pierre *in cathedram* 1338 ou 22 février 1339 et le samedi après *Judica me* 1338 ou 20 mars 1339 (M.-B., F.),
Guilllaume *Rex* ou De Coninck, cité la sixième férie après *Lætare* 1338 ou 12 mars 1339 et le 30 avril 1339 (M.-B., F.),
Jean Rolibuc, cité la deuxième férie apr[ès] le dimanche *Invocavit* 1338 ou 15 févri[er] 1339, le 12 mars 1338-1339 et le [...] mars 1338-1339 (F.),
Florent T'Serfaes *de Frigido Monte*, ci[té] quatre fois depuis le 2 octobre 13[38] jusqu'au 22 février 1338-1339.

—

Giselbert Taye (F.),
Jean *de Frigido Monte* dit Payhuse (F.)

## Corrections et additions.

A l'année 1220, au lieu de François *Urbanus*, lisez Francon *Urbanus*.

A l'année 1266, Guillaume Hoffele est cité, au mois de juin, avec ses collègue[s] René Clutinc et Henri Piliser.

A l'année 1275, Everwin *Cambitor* est cité la cinquième férie après la Saint-Rem[i] ou 3 octobre.

A l'année 1291, Jean *de Platea* est cité avec Henri, fils de Gendulphe, le lendemai[n] de la Saint-Laurent ou 10 août.

A l'année 1296, au lieu de Godefroid de Mors, lisez Godefroid de Mons.

A l'année 1320, Walter Pipenpoy est cité la quatrième férie avant la Sainte Marie-Madeleine ou 21 juillet.

1 Arrivé assez loin dans mon travail, j'aurais voulu lui donner plus de précisio[n] en classant les échevins d'après l'époque de leur nomination, c'est-à-dire, les pl[us] anciens dans l'échevinat les premiers, comme cela se pratiqua plus tard, sauf, q[ue] ceux d'entre eux qui étaient créés chevaliers prenaient toujours les premières place[s]. Mais, je me suis aperçu que cette méthode n'était pas rigoureusement suivie au moy[en] âge, et l'on en trouve la preuve à l'année 1301, où nous voyons mentionnés comm[e] échevins de Bruxelles, d'une part : Henri fils de Geldulphe, Hugues de Coudenber[gh], Gerelin Heincart, Godefroid Portre et Jean, fils d'Everwin *Campsor*, cités en octob[re] 1301, et, d'autre part, Godefroid le Pourtre (ou Portre), Henri fils de Geldulph[e], Hugues de Coudenbergh et Jacques de Mons, cités le 10 décembre de la même ann[ée]. Voici au surplus un fragment de chacun de ces deux actes : *Manifestum sit quod Testes : Henricus filius quondam Gendolphi, Hugo de Frigido Monte, Gerelinus Heinca[rt], Godefridus Portre, Joannes filius Everwini Campsoris, scabini Bruxellenses.* Archives [de] la ville de Bruxelles, registre intitulé : *Boeck van de gœderen deses stade*, fo 143 ; — [A] tous ceuus ki ces lettres veront et oront, nous...... Godefrois Li Peurtre, Henris fi[l] Geldolph, Hucs de Coudenberghe et Jaques de Mons, eschevin de Broussel[...] foisons savoir...... Willems, *Brabantsche geesten*, t. Ier, p. 745.

L'examen de ces textes prouve suffisamment qu'on ne suivait pas, dans l'é[nu]mération des magistrats, un ordre strict. Des doutes à ce sujet m'étaient d[...] venus à l'esprit en trouvant les mêmes noms indiqués quelquefois, l'un tantôt ava[nt], tantôt après l'autre. Une seconde considération m'a d'ailleurs empêché de tranc[her] la question d'une manière définitive, c'est le doute où je me suis souvent trouvé [si] le personnage dont la mention m'embarrassait était bien le même que celui qui a[vait] déjà été mentionné ou si c'était un de ses homonymes. Faute de pouvoir résou[dre] cette difficulté avec certitude, il a fallu se déterminer à la laisser indécise.

# Table alphabétique des noms cités dans la liste qui précède.

De la Rue, mais qu'il faut probablement traduire par Van den ou Uytten Steenweg, comme la désignation de : *de Via Lapidea*, De la Chaussée, qui leur est aussi donnée.

Coninc (Arnoul de), 1258, 1260, 1266, 1299, 1302, 1304, 1307, 1316, 1327.
— (Gérard de), 1312.
— (Gerelin *de Platea* dit Rex ou De), 1318, 1325.
— (Guillaume de), dit *Rex*, fils d'Arnoul, 1258, 1263, 1264, 1265, 1273, 1283, 1284.
— (Guillaume de), le Jeune, fils de Guillaume, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1302, 1304, 1307, 1316, 1317, 1318.
— (Guillaume *Rex* ou De), dit *de Platea*, 1336.
— (Henri De), 1317.
— (Jean De), 1322, 1331, 1332, 1334, 1335. Est-ce le même qui apparaît sous le nom de *de Via Lapidea* ou Uytten Steenweg en 1311 et 1314.
— (Thierri De ), 1244.

Conrad (Guillaume, frère de), 1230, 1231, 1236, 1241, 1242.
— (Arnoul, frère de), 1252.

*Conus* (Franc), 1138.

Coudenberg ou *de Frigido Monte*, d'après la hauteur de ce nom (Boniface de), 1295, 1296, 1297, 1300, 1301, 1302, 1303, 1307.
— (Florent t'Serfaes de), 1338. — Serfaes signifie fils de Boniface. Ce nom a servi à désigner les descendants de l'échevin cité plus haut et a probablement pour équivalent celui de Servaes si répandu dans le Brabant.
— (Geldulphe de), 1315, 1316.
— (Gilles de), 1266, 1270.
— (Godefroid de), 1322, 1323, 1325, 1335, 1336, 1337.
— (Henri de), 1260, 1267, 1268, 1271, 1272, 1295, 1313, 1315.
— (Hugues de), 1236, 1280, 1281, 1282, 1291, 1298, 1301.
— (Hugues, fils de Henri de), 1286, 1287, 1289, 1293.
— (Hugues, fils de Jean de), 1288, 1290.
— (Hugues, fils de Jean ou de Henri de), 1285, 1288, 1292, 1294, 1299.
— (Jean de), 1262, 1336.
— dit Payhuse (Jean de), 1326.

rane (Guillaume), 1276.
— (Henri), 1337.
— (Léon) ou De Crane, 1296, 1300, 1317, 1318, 1319, 1327, 1328, 1329, 1330, 1336.

ertig (*Tyricus XXX*, c'est-à-dire *Triginta*), c'est-à-dire Trente, 1244.

esdir ou Desdyr (Franc), 1262, 1264, 1265.

1290, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1306, 1307, 1308, 1313, 1314, 1315, 1317, 1318.

Heincart ou Hinckaert (Henri), 1260, 1261, 1270, 1271, 1273, 1274, 1275, 1276, 1285, 1286, 1288, 1292.

— (Jean), ou Jean Hinckaert, fils de Gerelin, 1269, 1277.

Henneken (Henri), 1236.

*Henrici* (Henri), en flamand t'Serhenricx ou fils de Henri, 1287. Ces Serhenricx ont pris ce nom d'un Henri de Coudenberg.

Herbinsac (Guillaume), 1244.

Hertewyck (Henri), 1316, 1320, 1324, 1330, 1334.

Hertoghe ou Le duc (Guillaume De), 1331.

Hinckaert (Amelric), 1302, 1303, 1305, 1306.

Hobosch (Siger de), 1280. Les de Hobosch étaient une famille féodale habitant Merchten (Voir l'*Histoire des environs de Bruxelles*, tome II, p. 90).

Hoffle ou Huffle (Engelbert de), 1279.

— (Guillaume de), 1250, 1253, 1256, 1258, 1259, 1260, 1262, 1266, 1267, 1270, 1272, 1273, 1276, 1277, 1278, 1280.

Hoseken (Guillaume), 1299, 1304, 1305.

Hôte (*Hospes*), ou fils de l'Hôte *(filius Hospitis)*, c'est-à-dire Weert ou Sweerts. Voir Wert.

Hugues, 1173, 1207. C'est probablement de lui que le lignage de T'Ser-Huyghs a pris son nom.

Huldenberghe (Léon de), 1304, 1324, 1325, 1327.

*Isca* ou Issche *(de)*. Voir Yssche (d').

Kerckhoven (Van den). Voir *Atrio* (les *de*).

Kesterbeke (Guillaume de), 1283, 1285, 1286, 1287, 1288, 1302, 1303, 1304.

— (Guillaume, fils de Guillaume de), 1321, 1322, 1325. Celui-ci était allié (je ne sais comment) à la famille ducale, puisque dans une charte de l'an 1322, il est qualifié d' « oncle du duc ».

*Lapide (de)*. Voir Steen (Van den).

*Leo*, c'est-à-dire de Leeuw ou le Lion (Amelric), dit Versophien, 1281, 1302, 1305, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1320.

— (Gérard), 1306, 1307, 1310, 1312, 1313, 1315, 1316.

— (Godefroid), 1301.

— (Henri), 1207, 1220, 1311.

— (Michel), 1259, 1269, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1284, 1285, 1287, 1288, 1289, 1290.

— (Jean), 1264, 1268, 1274, 1276.

Portre (Jean), 1277.

Rodenbeke (*Geronius* ou Godefroid de), 1251, 1253, 1256, 1257, 1258, 1259, 1261, 1269.

Rodolphe (Rolin, fils de), ou Roelofs (Ser), 1223. — Les fils de Rodolphe sont devenus le noyau du lignage dit de Serroelofs.

Roede (Jean De), 1335.

Rolibuc (Jean), 1338.

Saint-Géry (Gosuin de), 1320, 1323, 1324, 1326.

— (Henri de), 1204.

— (Jean de), 1312, 1330.

Saphalo, *Sabulo* ou *Zabulo* (Guillaume *de*), 1240, 1245, 1250, 1251, 1252, 1255, 1257, 1260, 1270.

Saventen ou Zaventhem (Godefroid de), 1277.

— (Jean de), 1215, 1261, 1267.

Sconekint (Amelric), c'est-à-dire bel enfant, 1250, 1253, 1254, 1255. — Amelric Sconekint et sa femme Elisabeth fondèrent leur anniversaire à Sainte-Gudule, en novembre 1267.

*Senna* ou *Zenna* (Jean *de*) ou van der Zennen, 1250, 1252, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1264.

— (Jean), le Jeune, 1265, 1267, 1268, 1270, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279.

— (Jean *de*), fils de Michel, 1284.

— (Jean *de*), 1286, 1306, 1307, 1308, 1310, 1312, 1316, 1317, 1320, 1322, 1323, 1324, 1326, 1333, 1337.

Seraerts (Henri T') ou *Arnoldi*, c'est-à-dire fils d'Arnoul (Henri), 1320, 1322, 1323, 1324, 1327. Cet Arnoul était fils de Gerelin ; de concert avec sa femme Helewige et ses enfants Jean, Henri, Gerelin et Marie, il fonda dans l'église de Saint-Jean une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame, qui fut dotée après sa mort, en 1293.

Serclaes ou *Nicholaï* (Everwin ou Everard T'), 1326, 1327, 1337. Il était fils d'Everwin, qui était fils de Nicolas, fils de Gerelin ; c'est de Nicolas que cette famille pris le nom de *Serclaes*, c'est-à-dire fils de sire Nicolas, pour se distinguer des Seraerts, qui descendaient d'Arnoul, frère de Nicolas, et portaient les mêmes armoiries qu'eux.

Siger, 1204.

*Speculo*, *Spigle* ou Van den Spiegel (Engelbert *de*), 1226, 1230, 1231, 1233, 1237, 1242, 1293, 1302, 1303, 1304, 1333. Dans un acte daté de Bruxelles, au mois d'octobre 1233.

Engelbert *de Speculo* atteste une donation de quatre bonniers d'alleux, faite à l'abbaye de la Cambre par Mabilie, fille de Dysuende. Parmi les témoins de cet acte figuraient : le chapelain Jean, frère Gilbert Lalem, de la Cambre ; Henri *Hospes*, Rolin fils de Rodolphe. Les *de Speculo* ou Van den Spiegel (du Miroir) ont dû leur nom, paraît-il, à une auberge célèbre existant au Marché-aux-Herbes et rue de la Montagne.

— (Henri *de*), 1204.

*Spruta* ou *Spruyt* (Lambert), 1248.

Stalle (Florent de), 1300, 1312, 1314, 1316, 1319.

Steene (Guillaume van den) ou *de Lapide*, 1280, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288.

Steenweg (Uytten). Voir *Platea* (les *de*) et *Via Lapidea* (les *de*).

Swaef ou Zwaef (les de), étaient probablement originaires de la Souabe ou pays des Suèves. Ils étaient déjà fixés en Belgique au commencement du XIII[e] siècle, car on trouve, en 1202, un Glibert *Suevus* parmi les témoins d'un traité conclu entre le Brabant et la Gueldre, et, en 1283, un Gilles *Suevus* exerçant les fonctions de maire de Tirlemont.

— (Franc), 1309, 1329, 1331.

— (Henri), 1326, 1333, 1335, 1336.

— (Nicolas), chevalier, 1319, 1320, 1323, 1328, 1329, 1330, 1332, 1334, 1335.

Sweerts (les) où fils de l'Hôte. Voir Wert ou Weert.

Taye (Amelric), 1250, 1327, 1329.

— (Giselbert), 1299, 1304, 1309, 1310, 1312, 1338.

— (Guillaume), 1313, 1326, 1327, 1328, 1330, 1333, 1334.

Theodoric ou Thierri, 1173.

*Triginta* ou Dertig. Voir Dertig.

Tume (Guillaume), 1260.

Tuninc ou Tuyne (Arnoul), 1265, 1268.

*Urbanus* ou le Citoyen. Voir Portre (De).

Vederman (Amelric), 1314, 1320, 1322, 1323, 1324, 1326, 1328.

Versophien (Amelric). Voir Amelric *Leo* dit Versophien.

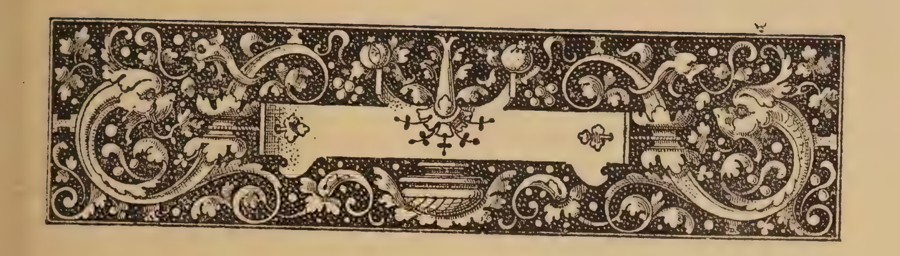
*Via Lapidea* ou Uytten Steenweg (Jean *de*), 1311, 1314. Dès l'année 1235-1236, au mois de janvier, on cite Jean, fils d'Eslenus de *Via Lapidea*, de Bruxelles.

Voorde (Jean, De), dit Van den Heetvelde, 1315, 1316.

*Villicus*. Voir Meyer.

ALPHONSE WAUTERS.





LA

# FONDATION JACOBS

## à Bologne [1].



Encadrement en bronze conservé au Collège Jacobs à Bologne.

PARMI les nombreuses fondations faites par des Belges au profit de l'enseignement public, celle-ci est, par son importance, son ancienneté, le nombre de ceux qui en ont profité, le relief qu'elle était de nature à donner au nom belge à l'étranger, une des plus dignes de remarque.

Avec la fondation d'Archis, créée à Rome, au profit d'artistes liégeois, elle est, à notre connaissance, la seule institution belge de ce genre qui subsiste encore

C'est pourquoi nous l'avons con-

[1] V. *Bibliographie nationale*, tome X, une notice due à M. Ch. Piot.
V. aussi dans le *Messager des sciences historiques et des arts*, de 1834, un article signé Fr. De Dobbeleer, et dans la *Revue de Belgique*, de 1888, une étude de M. Louis

sidérée comme un sujet d'étude, d'autant plus intéressant que son histoire est moins connue [1].

L'institution portait et porte encore le nom de Collège des Belges ou des Flamands, *Collegio Fiammingho* ou *dei Fiamminghi*. Il fut fondé au XVII[e] siècle au profit de jeunes gens du Brabant et spécialement de Bruxelles et d'Anvers, désireux de faire à la célèbre université de Bologne des études de Théologie, de Droit, de Philosophie ou de Médecine.

Le fondateur était Jean Jacobs, bourgeois de Bruxelles où il était né, établi à Bologne, comme orfèvre et ciseleur [2]. Il s'y maria, et eut un fils, orfèvre comme lui, qui portait le prénom de Pierre.

Il avait la réputation d'un artiste de grand mérite.

FRANCK, intitulée : *Les Recteurs flamands des Universités de Bologne et le collège Jacobs.*

Tous deux étaient d'anciens élèves de Bologne.

La plus grande partie des documents qui ont servi à cette étude nous ont été fournis par les archives de la ville de Bruxelles et par celles de l'église de la Chapelle ; nous devons la communication de ces dernières à l'obligeance de notre confrère J.-Th. de Raadt.

Le Président du Collège même, M. Giacomo Cassani a bien voulu fournir à notre Société une notice qui contient des renseignements précieux, et qui a été faite d'après des documents conservés à Bologne.

1 Parmi les nombreux collèges de ce genre qui existaient auprès de l'ancienne université de Bologne, deux seulement ont survécu au nouvel ordre de choses créé par la conquête française, savoir : le collège Jacobs et le collège espagnol.

2 J. Jacobs appartenait à une famille d'industriels bruxellois ; il naquit, à Bruxelles, en 1574 ou 1575 (CH. PIOT).

D'après un crayon généalogique, conservé aux archives de Bruxelles et dont l'exactitude a été attestée par l'administration de cette ville, il était fils de Jean Jacobs et de Élisabeth Van Oosten, petit-fils de Jean et de Marie Parms, et cette famille fournit un bourgmestre pris parmi les Nations, François Jacobs, qui épousa le 5 décembre 1602, Catherine Van den Hove.

Il est certain qu'il transmit au Collège de Bologne ses armoiries qui étaient d'azur à trois coquilles d'or.

C'étaient les armes d'une famille bruxelloise de ce nom, mentionnée à divers endroits du manuscrit de HELLIN : *Armorial héraldique des familles nobles des Pays-Bas*, et dans l'*Armorial général de* RIETSTAP. HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, renseignent plusieurs Jacobs comme ayant fait partie du magistrat de Bruxelles et reproduisent le blason ci-dessus.

M. J. TH. DE RAADT mentionne, dans ses *Mengelingen over Heraldick en Kunst* (Anvers, 1894, p. 78), Corneille-Jacques Jacobs, bourgeois de Bruxelles, fils de feu Jean, orfèvre, et son frère Jean-Baptiste, graveur de Sa Majesté, décédé à Madrid, le 23 avril 1697. Ils pourraient bien avoir appartenu à la même famille ; HELLIN (ouvrage cité), renseigne plusieurs de ses membres comme établis en Espagne.

L'on conserve encore à Bologne des œuvres d'orfèvrerie sorties de ses mains et qui attestent son talent d'artiste. Tels sont notamment quatre chandeliers en argent et une croix qui existent dans l'église de San Giacomo. La tradition lui attribue aussi un cadre en bronze que conserve le Collège, et deux anges qui soutiennent la couronne de la Madone dans l'église de Saint-Luc [1].

Jacobs avait à Bologne une situation éminente.

Nous verrons plus loin que les personnages les plus importants assistèrent, en qualité de témoins, à l'expression de ses dernières volontés ou consentirent à s'en faire les exécuteurs.

Il était lié d'étroite amitié avec Guido Reni. Son portrait, œuvre remarquable de ce peintre célèbre, est conservé au collège [2].

C'était un de ces nombreux artistes flamands, musiciens, peintres, sculpteurs, graveurs, que l'étranger attirait et accueillait à

[1] La notice communiquée par le collège affirme qu'il a laissé à Bologne des œuvres nombreuses ; elle ajoute qu'il est difficile, après deux siècles et demi, de les déterminer avec certitude. Les chandeliers dont il est question ci-dessus sont bien son œuvre, ainsi que l'atteste un manuscrit de MARCELLO ORESTI, intitulé : *Notizie dei Professori del Designo cive Pittori e scultori*, qui se trouve à la bibliothèque communale de Bologne. L'auteur ajoute qu'il les fit pour le prix de liv. 915.15. Il était à l'apogée de sa renommée vers 1611 environ ; cela résulte d'un tableau synoptique contenu dans l'*Encyclopédie artistique* de l'abbé PIETRO ZANI, tome XI, et dont voici un extrait :

| ARTEFICE | ARTE | PATRIA O NAZIONE | MERÌTO | FIORIVA ed OPERAVA | MORTE |
|---|---|---|---|---|---|
| Jacobs Giovanni detto Gian Giacomo Fiammingho * | Orifice | Fiammingho | B B | Circa 1611 | 1650 |
| Jacobs Pietro suo figlio detto Pietro Fiammingho | Idem | Idem | Idem | 1630 | 1630 |

[2] D'après la même notice, ce portrait est exposé lors de la procession décennale, (processione del corpus Domini detta degli addobbi), qui a lieu dans la paroisse Sainte-Catherine à laquelle appartient le collège.

cause de leur habileté professionnelle, et qui allaient porter en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre, le renom de l'art flamand. Si, à l'exemple de beaucoup d'autres, il ne trouva pas en Italie la gloire artistique et la renommée universelle [1], il y recueillit certainement la fortune et la considération, et il eut le mérite, au déclin de sa vie, de réaliser une noble et patriotique pensée qui, mieux que ses œuvres, a sauvé son nom de l'oubli.

Son fils et unique enfant était mort en 1630 ; sa femme aussi l'avait précédé dans la tombe. Lui-même mourut le 13 novembre 1650, dans la paroisse de Saint-Mathieu delle-Pescherie, où il habitait sur l'une des places principales de la ville. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin des Carmes, et son corps fut placé dans le caveau où reposaient les cendres de sa femme et de son fils [2].

Deux plaques de marbre, scellées dans le mur du Collège, rappellent la mémoire de son fondateur. L'une, placée dans la loggia qui y donne accès, porte l'inscription suivante :

IOANNES JACOBS BRUXELLENSIS
VIR INTEGERRIMUS
COLLEGIUM PRO BELGIS SCIENTIARUM CULTORIBUS
SUB AUGUSTISS . INDIVIDUÆ TRINITATIS TITULO FUNDAVIT
DOMINICUS COMELLUS I.V.D. COLLEG. LEC. PUB.
ANGELUS ANGELELLUS SENATOR
ACHILLES MEZZIA MARCHIO
PRIMI EX TESTAMENTO HAEREDES FIDUCIARII
LAPIDEM TANTAE PIETATIS TESTEM P.P.
ANNO DOMINI MDCL.

[1] Le nom de Jean Bologne se présente ici naturellement, quoiqu'il ait vécu et travaillé surtout à Florence.

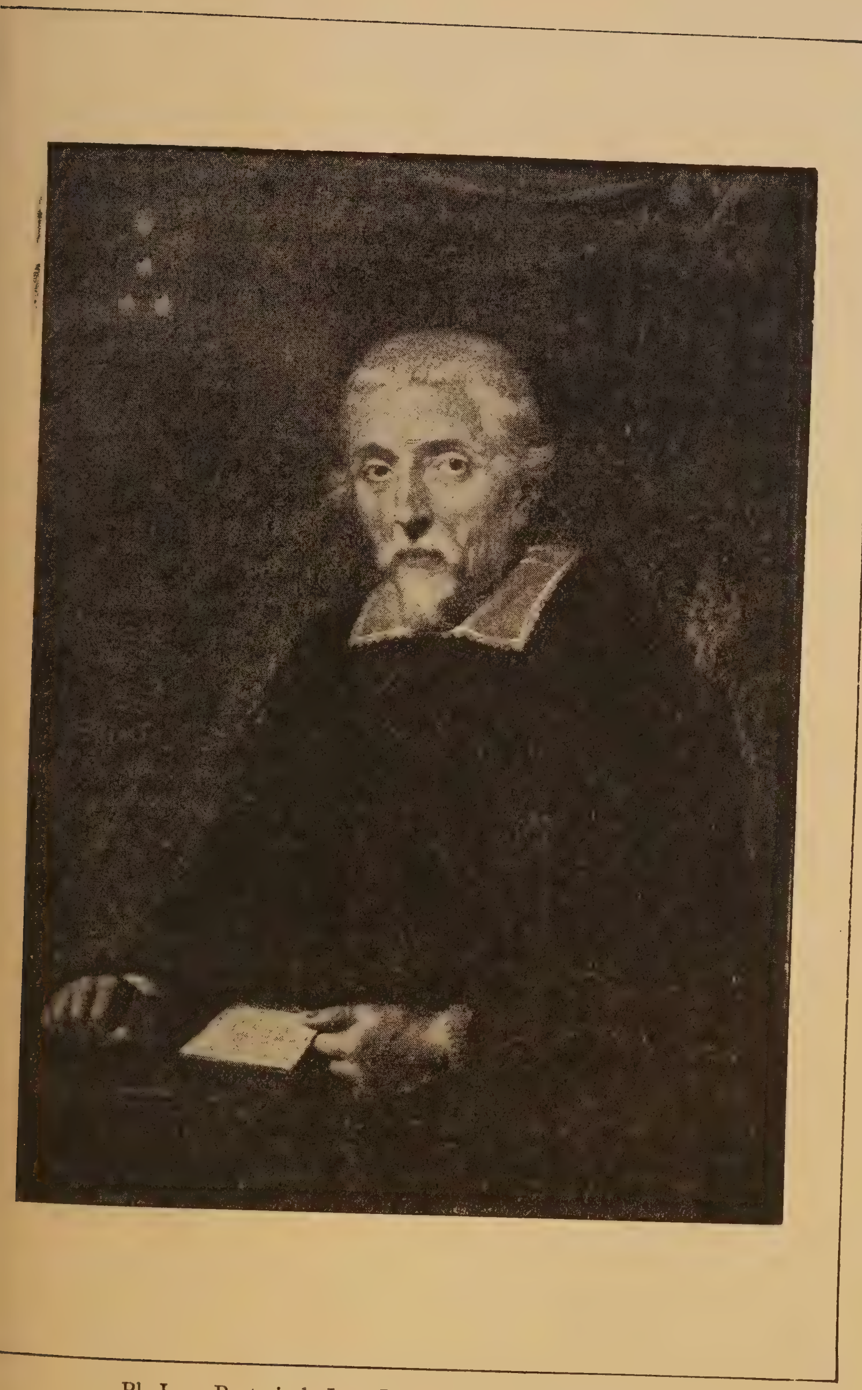
A Bologne même, Denis Calvaert (Dionizio Fiammingo) d'Anvers fonda l'école d'où sortirent entre autres le Guide, l'Albane et le Dominiquin. François Duquesnoy y travaillait en même temps que Jacobs.

L'université de Bologne attira d'ailleurs de nombreuses illustrations des Pays-Bas, notamment Erasme.

Voir à la bibliothèque de l'État le manuscrit d'Isidore Plaisant, un autre élève de Bologne ; *Rapport à l'Institut royal des Pays-Bas sur les hommes célèbres de la Belgique qui ont visité l'Italie et les monuments ou souvenirs qu'ils y ont laissés*. Rome 1816.

V. aussi L. Franck, article cité.

[2] Chronique d'Oresti, tome XI, p. 257.



Pl. I. — Portrait de Jean Jacobs, d'après Guido Reni.

Voici l'inscription de l'autre, que l'on voit au-dessus de la porte d'entrée :

IOHANNI JACOBS BRUXELLENSI
QUI UT IN BELGIO NATOS CONCIVES
SCIENTIIS ENUTRIENDOS BONON. TRADUCERET
COLLEGIUM INSTITUIT AC DOTAVIT
BERNARDUS A PINO METROP. CAN. LEC. PUB.
SAC. PAG. AC I.U.D. COLLEGIATUS
IULIUS CAESAR CLAUDINUS. I.U.D. PHI. COLLEG.
ANGELUS MARIA ANGELELLUS S...... [1].
HAEREDES FIDUCIARII P.P.
ANNO. DNI. MDCLXXXII.

L'établissement et le fonctionnement originaire de la fondation doivent être étudiés dans trois documents, savoir :

1° le testament de Jean Jacobs ;

2° l'arrangement qu'il prit avec la corporation des orfèvres de Bruxelles pour en assurer l'exécution ;

3° le règlement d'ordre intérieur du Collège fondé par lui.

## TESTAMENT DE JEAN JACOBS.

### *Convention avec le métier des orfèvres de Bruxelles.*

#### OBJET DE LA FONDATION.

Le testament est daté du 9 septembre 1650 [2]. Le testateur fit deux parts de sa fortune qui était considérable : il laissa à ses frères Jean, Corneille, François et André, et aux enfants de son frère Maximilien, ses biens situés aux Pays-Bas ; il disposa de ceux situés en Italie pour doter l'œuvre qu'il entendait fonder au profit de ses compatriotes.

Ce testament a été reçu par Giovanni Cesare Manolezi (ou de

[1] *(Senator).*

[2] Le texte original italien a été publié pour la première fois, en 1696, chez les héritiers d'Antoine Pisari à Bologne.
Il fut publié en latin dans AUBERTUS MIRAEUS : *Diplomatum belgicorum nova collectio*, tome IV, chapitre CXLIII, p. 694, Bruxelles, Foppens 1748 ; avec la mention : *Translatum ex testamento italice scripto.*

Manolegiis), citoyen de Bologne et notaire public en la dite ville.

Le testateur dont la fin approchait, le fit dans sa maison ; il le dicta au notaire en présence de témoins pris parmi des gens notables et dont le nombre et le choix devaient ajouter à la solennité de l'acte qu'il faisait [1].

Il en confia l'exécution à trois personnes auxquelles il donna la qualité d'exécuteurs testamentaires, *(haeredes fidejussorios universales)*, et qui étaient : le marquis Achille Albergati Vezza, Angelo Maria Angelelli et Dominique Comelli, docteur en droit, auxquels il donna la saisine de tous ses biens situés en Italie.

Il leur confia la mission d'ériger, aussitôt après sa mort, un Collège dans une de ses maisons, située « via del Pratello », sous la paroisse de San Barbaziano [2].

Ledit collège devait s'appeler de son nom « Collège Jacobs », et être placé sous l'invocation de la Sainte-Trinité.

Il l'institua héritier unique et universel de tous ses biens situés à Bologne et les environs, ou ailleurs en Italie, pour autant qu'il n'en avait pas autrement disposé.

* * *

[1] Les témoins, au nombre de neuf, étaient : Fulcard, fils de Servaes, bruxellois, prêtre de l'ordre des Frères prêcheurs et supérieur du couvent de Saint-Dominique à Bologne ; Anastase, fils de Regio de Baldellis de Bologne, et qui appartenait au même couvent ; le très illustre S. Victor, fils du très illustre Benoit de Victoriis, docteur en droit ; le très illustre Simon, fils de Charles de Tassis, marchand ; le S. Dominique, fils de Sanderus de Canalatiis ; le très illustre Michel, fils de l'illustre Lancelot de Malines ; Antoine, fils de Sanche de Linantis, architecte ; Nicolas, fils de Félix ; Pierre, fils de Paul de Jaguoenz, tous de Bologne, et habitant dans les divers quartiers de la ville. (Voir le testament.)

[2] C'est là qu'il fut en effet installé primitivement et dès 1650 (V. la notice fournie par le collège), au témoignage de JEAN MASINI dans sa *Bologna perlustrata*, vol. Ier, p. 570 (Bologne, chez les héritiers Benacci, 1666).

Le testament indique à cette fin une maison *in via de pratellis sub parochia S. Laurentii juxta portam dictam de stira*. Mais cette maison se trouvant dans un quartier trop éloigné, les héritiers fiduciaires la vendirent, et installèrent le collège, en 1660 dans une maison de la rue Cartoleria nuova, actuellement via Guerrazzi. Cette maison fut acquise des héritiers de Giuseppo Maria Poeti, pour le prix de liv. 18500 monnaie de Bologne, suivant acte du notaire Manolezi du 10 mai 1659.

Le testament de 1650 reposait sur une idée depuis longtemps caressée et longuement murie, de son auteur : les archives du Métier des orfèvres de Bruxelles en font foi.

Orfèvre lui-même, et voulant tester spécialement au profit de



Fig. 1. — Croix et chandeliers de l'Église Saint-Jacques à Bologne.
Œuvres de Jean Jacobs.

jeunes gens de sa ville natale, il songe à s'assurer le concours du Métier des orfèvres de Bruxelles, et nous le voyons, dès le 10 février 1642, donner, par-devant le notaire Pelegrinus de Avetisis, de Bologne, et témoins, une procuration en due forme à son ami Henri Wellens [1], bourgeois et habitant de Bruxelles aux fins de négocier avec le Métier l'accomplissement de ses volontés.

Wellens soumit aux doyens et anciens du Métier, *(Dekens ende ouders van Goudtsmeden-Ambacht deser stadt Brussel,)* une proposition écrite, datée de Bologne, 29 juillet 1643, adressée par Jean Jacobs, né dans ladite ville, mais demeurant présentement à Bologne, à tous ceux du métier « pour la gloire de Dieu, le bénéfice de tous ses amis et le salut de notre âme à tous ». En terminant, il se déclare : « *U. L. al 't saemen dienstwillighen ende gheaffectionneerden vriendt* », signe et scelle de son sceau.

Il appert de cette pièce que, dès cette date, il avait terminé la rédaction de son testament, dont les dispositions sont d'ailleurs conçues dans des termes semblables.

Ses amis du Métier des orfèvres s'empressèrent d'accepter la libéralité et en même temps la mission qu'il leur offrait, et ils en consignèrent le souvenir dans les registres de la corporation.

Le fondateur appelle au bénéfice de sa libéralité des Brabançons, *(Belgœ,* dit le texte latin du testament), nés en mariage légitime, élevés dans la religion catholique romaine ; la préférence étant donnée à ceux natifs de Bruxelles et en premier lieu aux proches parents du fondateur et de son beau-frère Pierre van der Liepe, originaire de Maastricht. Après eux, une place aussi était réservée par la convention de 1643 aux amis ou descendants de Henri Wellens.

Ils pouvaient être au nombre de trois ou quatre, ou même davantage, suivant que les revenus de la fondation le permettraient, l'un étant admis à étudier la Théologie, et les autres le Droit, la Médecine ou la Philosophie.

Le temps de leurs études était limité à cinq ans.

Pendant cette période ils jouissaient de la pension et étaient dé-

[1] La convention avec le Métier des orfèvres l'appelle Wellens : le testament Willems. La ville de Bruxelles, dans les appels qu'elle fait périodiquement aux boursiers, l'appelle Walens. (V. *Bulletin communal*, *passim*).

frayés de toute la dépense afférente à leurs études et à la collation des grades. Après l'obtention de ceux-ci, ils étaient gratifiés d'une bourse de soie avec 80 livres en monnaie de Bologne *(tachentig pondt Bolognese munte)*, ou, d'après le testament, *quinque coronati in moneta*. Que si, après ce délai, ils n'avaient pas obtenu le doctorat, ils étaient renvoyés, sans recevoir aucune « courtoisie » en argent.

Les bourses vacantes étaient annoncées au prône de l'Église de la Chapelle de Bruxelles, trois dimanches de suite.

Les candidats se présentaient aux Doyens et Anciens de la corporation des orfèvres, qui les envoyaient préalablement au curé ou en son absence au vicaire de la prédite paroisse, pour y subir un examen sur l'écriture, et déclarer sous quel précepteur ils avaient étudié ; ils devaient justifier aussi de leur santé physique, de leur conduite et de leur bonne tenue *(goede manieren)*.

Ils devaient être âgés de 16 ans au moins, de 18 ans au plus.

Le testament leur imposait la connaissance de la langue latine et exigeait qu'ils fussent tonsurés.

Enfin, le règlement d'ordre intérieur porté en 1756 voulait qu'ils eussent fait leurs humanités et qu'ils ne fussent point bègues.

Ils étaient admis en nombre double de celui des places à conférer ; après quoi le sort désignait les titulaires. Les parents du testateur et du sieur Wellens étaient toutefois désignés de droit.

Le curé ou son suppléant recevait 10 sols pour chaque proclamation, et 3 florins pour chaque examen : et ceux de la corporation 3 florins pour chaque désignation *(recognitie)*.

Les boursiers avaient droit à une avance de 45 florins pour les frais de voyage ; mais ils devaient donner caution qu'ils effectueraient le voyage dans les trois mois, sous peine de restitution.

Pour assurer l'exécution de ces dispositions, Wellens transporta à la corporation diverses rentes perpétuelles, s'élevant ensemble à 62 florins du Rhin et 12 sols, affectées sur la recette du canal de Bruxelles *(erfelyk bepant op het Comptoir van schipvaert dezer voorseyde stadt)*, et qu'il avait acquises au nom du fondateur. La corporation était tenue d'en faire compte annuellement au curé de la Chapelle.

ORGANISATION DU COLLÈGE

Les règles de l'organisation intérieure du Collège se trouvent également indiquées dans le testament. Mais elles furent surtout élaborées par les héritiers fiduciaires, en vertu des pouvoirs que le fondateur leur avait donnés à cette fin par ses dispositions de dernière volonté.

Elles formaient un corps de dispositions réglementaires appelées chapitres, *(capitoli)*.

Les statuts originaires ont été réformés en 1756 ; et imprimés cette année-là à Bologne par les héritiers de Constantin Pisari et Jacques Philippe Primodi [1].

Le Collège se trouve, nous l'avons vu, sous la direction des trois héritiers fiduciaires avec le titre de proviseurs.

Ils nomment dans leur sein un président ou « *priore* », annuel et rééligible. Ils exercent un pouvoir suprême pour tout ce qui concerne l'administration du Collège ; ils peuvent la régler et la modifier.

Ils ont le droit de la déléguer à un prêtre, bolonais de naissance, ou à son défaut à tout autre qui soit de bonne vie et mœurs, âgé de trente ans au moins, et qui aura le titre de Régent ou Recteur du Collège. Suivant le testament, le Recteur *(Regens* ou *Præses)* aura la table et une « provision » honnête.

Il devra veiller à la conservation de l'avoir mobilier du Collège, à sa direction au point de vue moral, à la gestion de ses finances. Il en répond au regard des héritiers fiduciaires, qui ont le droit de le révoquer à leur gré.

Au fur et à mesure qu'il deviendra nécessaire de remplacer ces derniers, il y sera pourvu par les diverses Facultés de l'Université de Bologne. Les facultés de Théologie et de Droit réunies nommeront un Docteur pris dans leur sein ; la Faculté des Arts nommera le second de la même manière ; le troisième sera désigné par les facultés réunies de Droit et des Arts parmi les citoyens de Bologne capables d'assumer cette charge. Et le fondateur, confiant dans la durée de son œuvre, ajoute : « *atque ita usque ad finem mundi continuabitur*. »

1 Les archives de la ville de Bruxelles en contiennent une traduction française, qui paraît contemporaine.




Pl. II. — Le Collège Jacobs à Bologne. — Façade.

Ce règlement d'ordre intérieur réglait la discipline du Collège.

Au moment de leur entrée, les « Écoliers » en juraient la stricte observation.

Il était lu d'ailleurs le premier jour de chaque mois aux écoliers rassemblés.

Il leur était fourni aux frais du Collège « deux habits noirs, « l'un descendant jusqu'aux genoux et un autre long, de la ma- « nière que les portent les écoliers, revêtu d'une marque à dési- « gner par le magistrat ». Le reste de leur habillement était à eurs frais ; il devait être « d'une couleur modeste, et décemment « taillé, afin de ne point se compromettre eux-mêmes et avilir le « Collège ». Ils ne pouvaient d'ailleurs sortir sans porter l'habil- ement du Collège [1].

Celui-ci leur fournissait aussi les livres « convenables aux arts « qu'ils se proposaient d'étudier. »

Il pourvoyait aux frais de médecin, en cas de maladie, et de fu- érailles, en cas de décès.

Des règles sévères régissaient les heures d'études, les devoirs eligieux, les repas, les sorties, les visites, les jeux ou récréations, e lever et le coucher, l'usage des feux, les punitions, etc. La iscipline était rigoureuse, et l'éducation certes n'était nullement fféminée.

En hiver, prescrit le règlement, il n'y aura qu'un feu allumé our les écoliers, autre que celui de la cuisine. Les écoliers après être réchauffés pendant un quart d'heure se rendront à leur iambre avec la lanterne que les domestiques leur allumeront, in de s'adonner à l'étude jusqu'à l'heure du souper.

Le règlement descendait dans les détails les plus minutieux. Il ur enjoignait de se faire la barbe une fois par semaine, ajoutant ailleurs que le barbier était payé par le Collège.

[1] Voici comment ce costume est décrit par CHARLIER, auteur d'un manuscrit con- vé aux archives de la ville, et qui date de la fin du siècle dernier : « Nous étions abillés de noir avec un collet bleu que nous avons obtenu de changer par un ollet blanc. Par dessus notre habit une toge de même couleur, dont les manches rainaient presque jusqu'à terre. Sur les épaules un ruban noir, et au bout les rmes du Collège, brodées en or sur fond azur », et que l'auteur blasonne comme t : « d'azur à trois écailles d'or » (lisez *coquilles*).

MASINI, (ouvrage cité), le décrivait comme suit ; « *Vestono di nero con stola, entrovi ma del Fondatore, civè una cappa in ricamo d'argento.* »

Ils ne pouvaient sortir si ce n'est ensemble, et sous la garde du préfet. Ils se promenaient deux par deux ; ceux que le recteur désignait journellement ouvraient la marche. Le règlement leur recommandait « de se garder de la pluie et de la boue et surtout « du soleil d'été, de peur que leur santé n'eût à en souffrir ».

Ceux qui restaient au Collège pendant la promenade étaient enfermés sous clef dans leur chambre.




Fig. 2. — Pied de la croix de l'Église Saint-Jacques à Bologne. — Vu sur l'ang

Quand ils se récréaient, ils devaient s'abstenir du jeu de dés et d'autres jeux de hasard. Il leur était défendu en temps de carnaval de se masquer ou de recevoir des personnes masquées ; mais le Recteur pouvait leur permettre quelques jeux de récréation pendant le carnaval et la Noël, « pourvu qu'il ne s'y fasse pas de dépense. »

Les relations des écoliers entre eux n'étaient pas toujours des



Fig. 3. — Pied de la croix de l'Église Saint-Jacques à Bologne.— Vu de face.

plus pacifiques. Le règlement, en effet, après avoir formellement proscrit le port ou la garde de toutes armes offensives ou défensives, à peine de détention en prison, prévoit les querelles qui pourraient néanmoins s'élever entre eux. Il ordonne qu'elles soient apaisées par le Recteur ou Préfet, et il ajoute : « Si le lendemain les querelleurs vivent encore, ils seront enfermés en « prison pour éviter tout scandale. »

Le règlement défend aux écoliers du Collège de se réunir avec ceux d'une autre communauté ou de se rassembler avec ceux d'une autre nation, ou même de se trouver avec eux en public ; ils devront se borner à fréquenter avec leurs condisciples les leçons communes et à assister aux disputes.

Les punitions qu'ils encouraient étaient la semonce, la prison et le renvoi.

La commission directrice et, sous son autorité, le Recteur avaient tout pouvoir. Il était enjoint aux écoliers de leur porter obéissance, égards et respect d'une manière absolue et sous peine de renvoi, et le règlement disait dans un article final que : « S'il « s'élevait une difficulté sur son esprit, de manière qu'il fallût pro- « céder à quelque interprétation, aucun des écoliers ne pourra y « prétendre ; mais pour le moment l'opinion du Recteur devra « être suivie, jusqu'à ce que les commissaires aient exprimé la « leur ».

Tels étaient les statuts de la fondation. Un ancien étudiant de Bologne, les appréciait, avec un peu de rancune, semble-t-il, en disant que « la plupart semblent faits plutôt pour un couvent de « capucins ou de pères bénédictins, que pour des jeunes gens des- « tinés à occuper dans la société un rang bien éloigné de la vie « monacale » [1].

[1] F. De Dobbeleer, article cité. Les statuts ont été modifiés diverses fois, depuis l'origine, notamment en 1756 :

*Sanctiones et statuta a recolendæ memoriæ viro Joanni Jacobs Bruxellensi fundatore Collegii Jacobs Belgarum sub titulo Sanctissimæ Trinitatis in civitate Bononiæ, alumnis ejusdem Collegii indicta, anno Domini* 1650 *et reformata anno* 1756. *Bononiæ* MDCCLVI, *Typis hæredum Constantini Pisani et Jacobi Philippi Primodi superiorum permissi.*

Puis en 1829 et encore en 1836 :

*Decreta servanda a juvenibus belgis qui admissi fuerunt in collegium Jacobs Bononiæ fundatum an.* 1650, *sub titulo Sanctissimæ Trinitatis, primum an.* 1829 *ac denuo an.* 1836

Ajoutons que le Recteur consentait fréquemment à se départir le la rigueur de ses pouvoirs et qu'il ne paraît pas que les élèves aient eu généralement à se plaindre de leurs supérieurs.

Ils étaient au contraire traités avec des soins constants que l'importance des biens de la fondation permettait de leur fournir.

Jacobs avait laissé au Collège des biens d'une valeur considérable, et cette fortune augmenta par le cours des temps et grâce à la gestion intelligente des proviseurs.

Le Collège avait une maison de campagne située à Corticella, à trois milles de Bologne, et où les élèves passaient leurs vacances.

Ils avaient à leur disposition de nombreux domestiques.

La considération dont ils jouissaient était grande. Leur seule qualité d'élèves de la fondation Jacobs leur donnait et leur donne encore aujourd'hui l'accès dans les meilleures familles de Bologne.

* * *

La concorde ne régna pas toujours, et cela ne paraîtra pas étonnant, entre les élèves et la direction du Collège.

En 1692 s'éleva, entre les étudiants et les proviseurs, un conflit extraordinaire, dont le Métier des Orfèvres conserva tous les documents, lettres des administrateurs et lettres des étudiants, écrites, comme le portent les registres, « *tydens de ruzie van 1692* ».

Le conflit avait commencé comme suit :

C'était l'usage qu'en temps de carnaval les étudiants avaient la faculté de quitter leur toge noire et de se couvrir, comme les gens de la ville, de vêtements de couleur voyante. Cette année-là, ils en reçurent la permission, de même que celle d'aller le soir aux fêtes et bals. Cela dura cinq jours. Après quoi la direction, jugeant sans doute que leurs réjouissances avaient assez duré, leur retira leur permission. Grand émoi parmi les étudiants qui se plaignirent vivement du « prêtre » ou recteur. Ils l'accusèrent

...*mata ab hæredibus fiduciariis ejusdem collegii gubernatoribus, Bononiæ* 1836, *chez* ...*ano*. (Texte latin, italien et français.)

de leur donner de bonnes paroles, mais d'exciter sous main les proviseurs contre eux ; ils le traitèrent carrément de « masque de Janus ».

Ils réclamèrent auprès du prieur, mais furent éconduits. Ils forcèrent alors la consigne et sortirent de leur propre autorité. Quand ils voulurent rentrer, ils trouvèrent le verrou mis et furent obligés d'aller demander l'hospitalité au Collège espagnol ; ils refusèrent ensuite pendant plusieurs jours de réintégrer leurs appartements.

Cet acte d'insubordination donna lieu à une correspondance active avec le Métier des Orfèvres, mais les archives ne nous apprennent pas ce qu'il en advint.

Une autre fois il y eut une nouvelle effervescence, parce qu les étudiants se plaignaient d'avoir les plus mauvaises toges et l table la moins soignée de tous les Collèges de Bologne ; de n'avoi pas assez de récréations pendant leurs vacances, les administra teurs ne leur permettant, pendant tout ce temps, que d'aller deu fois à l'opéra et pas du tout à la comédie.

Les anciens du Métier recevaient paternellement toutes ce doléances et s'interposaient pour ramener leurs jeunes protégé au calme et à la déférence envers les autorités du Collège, e pour rétablir la paix.

## HISTOIRE DE LA FONDATION

Le Collège traversa ainsi une période d'existence d'un siècle demi. A Bologne, il jouissait d'un grand prestige. Les premier proviseurs ou administrateurs, désignés par le testament, furent marquis Achille Vezza, le Dr Domenico Comelli et Ange Maria Angelelli. En 1682, c'étaient avec ce dernier, Bernard a Pino et Julius Cæsar Claudinus. Toujours ils étaient pris parm les professeurs souvent illustres de l'Université ; celui d'ent eux que l'on choisissait en dehors des Facultés, appartenait à noblesse de la ville.

Le Prieur était d'ordinaire un ecclésiastique de marque, do d'une grande fortune.



Pl. III. — Entrée du Collège Jacobs à Bologne. — Vue extérieure.

Le Collège procura aux Pays-Bas une série d'avocats, de magistrats, de médecins, de fonctionnaires publics.

Dans l'intérêt de l'Université de Louvain, un édit de Philippe II, renouvelé par Marie-Thérèse le 22 décembre 1755, avait défendu aux belges de faire leurs études à l'étranger.

Malgré cela, le nombre des élèves paraît avoir été généralement au complet ; ils étaient quatre, et d'ordinaire c'était la ville de Bruxelles qui les fournissait.

C'est que, grâce à la fondation Jacobs et à la juste réputation de l'Université de Bologne, les études que l'on y faisait jouissaient de la faveur publique.

Les archives de Bruxelles contiennent copie d'un décret daté de Bruxelles 13 décembre 1695, adressé à ceux du Conseil de Flandres, par lequel « le Roy permez que le nommé Pierre Sermet ayant étudié au Collège de Bologne, puisse faire les fonctions d'avocat en Flandres ». Ce décret ne fut sans doute pas isolé [1].

Un décret de Marie-Thérèse statuant par mesure générale, donna même aux quatre élèves bruxellois du Collège la dispense de passer les examens requis des étudiants de Louvain, et la faculté d'exercer dans le Brabant, après avoir conquis leurs grades à Bologne.

A la fin du siècle dernier, la rente sur le canal de la ville

[1] Voir aux archives de Bruxelles un numéro du *Wekelijks Nieuws uyt Loven met octroy exclusief van haere K. K. A. Majesteyt en goet keuringe* du 24 novembre 1776, annonçant que les Etats ont nommé comme *Raed pensionaris*, le sieur Petrus Reuss, natif de Bruxelles, licencié en droit de l'Université de Bologne, depuis le 9 juin 1759, et avocat au Conseil souverain de Brabant.

Charlier, auteur du manuscrit cité plus haut, avait fait ses licences le 5 juin 1790, et fut reçu docteur en droit de l'Université de Bologne par l'archidiacre de l'Eglise cathédrale de cette ville qui lui délivra ses patentes. Le 21 octobre 1791 il prêta serment entre les mains du chancelier de Brabant. Son diplôme sur parchemin était conçu comme suit : « *Op heden den* 21 *october* 1791 *heeft heer en Meester Carolus Franciscus De Paula Charlier gedaen den Eedt als advocaet, in handen van M'her Josephus De Crumpipen, Ridder van het koninklyk order van den h : Stephanus, Raedtsheer van Syne Majestyt Raede van Staet, cancelier van Brabant* etc., etc.... *My present L. Mosselman*, (alors greffier du Conseil souverain de Brabant).

Parmi les élèves du Collège au XVIIIe siècle, nommons aussi le père Colignon, cité par Is. Plaisant comme ayant été directeur du Couvent des Chartreux situé près de Bologne. Il y continua des travaux, dit l'auteur, qui ont fait de ce couvent un des plus beaux monuments de la capitale des Légations.

n'étant plus payée régulièrement au receveur de la corporation des Orfèvres, les doyens concluaient avec les quatre anciens boursiers de la fondation une transaction aux termes de laquelle ils leur payèrent pour indemnité de voyage une somme de 25 florins au lieu de 45.

Puis survinrent les invasions de la République.

L'existence de la fondation fut compromise, à la fois en Italie et en Brabant. En 1796 l'éphémère République cispadane, obligée de faire face aux besoins d'argent de Bonaparte, ferma et confisqua les nombreux collèges étrangers de Bologne, à l'exception du Collège de la Nation espagnole et du Collège des Flamands ; encore s'empara-t-elle d'une grande partie des ressources de ce dernier. Les biens qui constituaient la dotation du Collège, avaient alors une valeur de 146,000 livres ; l'invasion Francaise les réduisit à liv. 96,000 [1].

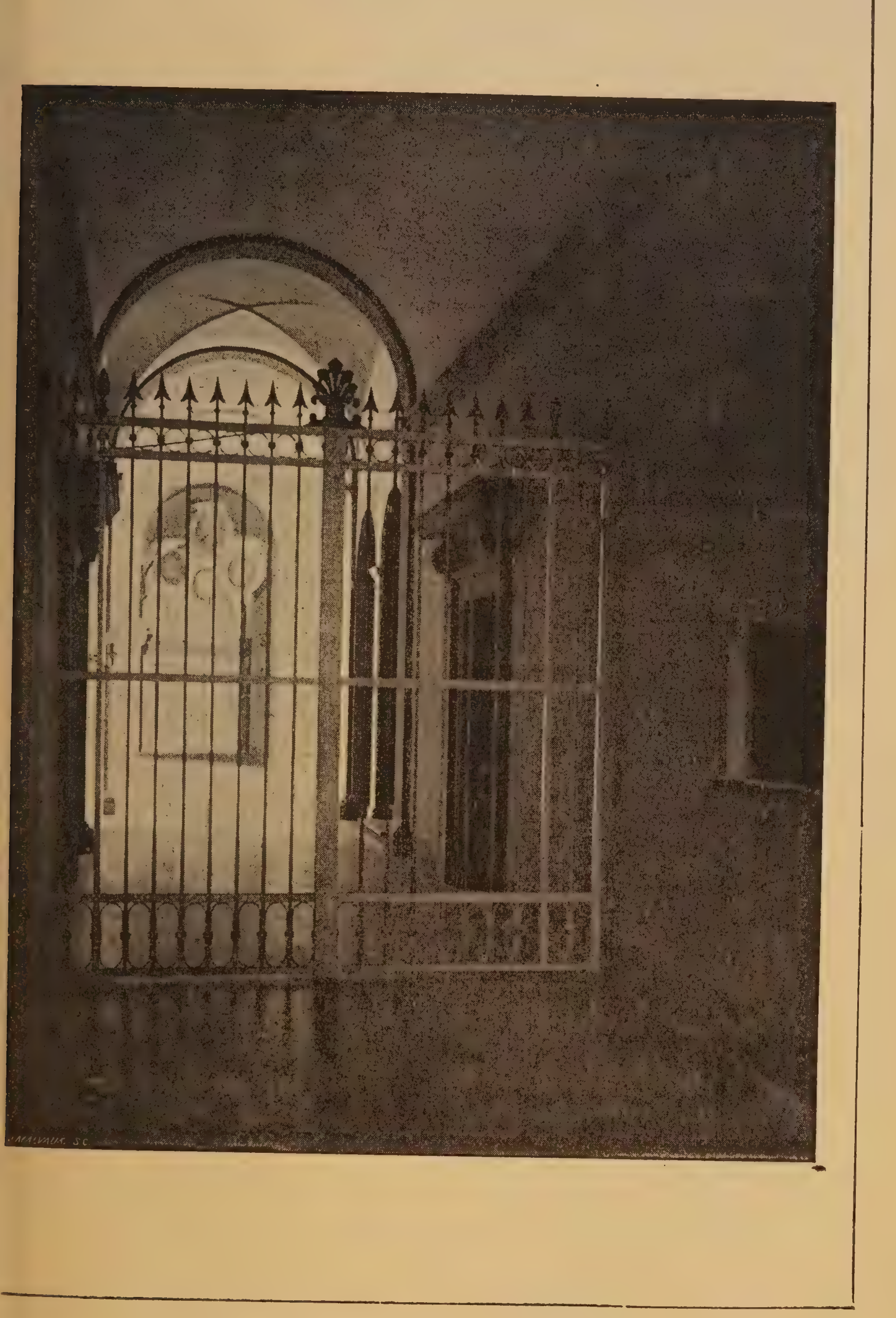
A Bruxelles, les corporations avaient été supprimées et les scellés apposés notamment sur les archives de la Corporation des Orfèvres, en même temps que la rente dont nous parlions tombait dans le trésor public.

Pendant plusieurs années les bourses de la fondation furent à l'abandon. Il n'apparaît pas que quelqu'un se soit reconnu le pouvoir de les conférer, et les archives ne contiennent pas non plus de traces de sollicitations à cet égard.

Au mois de frimaire an XIII, le préfet de la Dyle, M. Doucet-Pontécoulant songea à prendre des renseignements sur le Collège du « sire Jacobs « établi à « Boulogne » *(sic)*. Il commença par prescrire l'inventaire des pièces de l'ancien Métier des Orfèvres encore sous scellés. Cet inventaire fut fait, le 22 de ce mois, en présence du délégué du Maire, par Joseph Fourmaux, conseiller de Préfecture, à ce délégué par arrêté du Préfet.

En adressant cet inventaire au Préfet, le Maire lui fournit les renseignements qu'il avait recueillis, à savoir : « Qu'il y avait quatre ans qu'un des élèves, le sieur Passenbronder avait quitté le Collège ; que les revenus se percevaient alors dans leur intégrité ; que le nommé De Cock y était encore à l'époque du départ du précédent ; que le sieur Zanardi était régent, et les sieurs Ma-

[1] Notice fournie par le Collège, et DE DOBBELEER, article cité.



Pl. IV. — Entrée du Collège. — Vue intérieure.

lazzi (noble) et Levera (avocat), administrateurs ; que le Collège met peu de soin à répondre aux lettres qu'il reçoit et qu'il convient de faire prier S. E. Monsieur Marescalchi, ambassadeur de la République italienne près de S. M. l'Empereur, de prendre des renseignements auprès des autorités locales de la ville de « Boulogne » et du Département dont elle fait partie ».

Peu après, le préfet remit ses pouvoirs à son successeur M. de Chaban.

Dans le Mémoire imprimé contenant l'exposé de sa gestion, il dit [1] :

« J'ai fixé récemment l'attention du Gouvernement sur une « fondation faite en pays étranger par un citoyen de Bruxelles « en faveur de ses compatriotes. La réunion de ce pays à la « France amena la suppression des corps de métiers et avec elle « l'oubli des droits que la ville de Bruxelles conserve sur la fon- « dation de J. Jacobs à Bologne. J'ai cru devoir la faire revivre, « et revendiquer au nom des habitants de ce département la « jouissance d'un bienfait qu'ils doivent au patriotisme d'un de « leurs concitoyens. Cette réclamation qui n'a été mise sous les « yeux du gouvernement qu'à la fin de nivôse dernier, paraîtra « sans doute à mon successeur d'un assez grand intérêt pour n'en « point abandonner la poursuite ».

Les rapports officiels se trouvèrent donc rétablis. Le 16 novembre 805, le recteur Zanardi notifie à la municipalité de Bruxelles u'il y avait deux places vacantes dans le Collège et demande u'il y soit pourvu. « Je serais bien aise, écrit-il, de concourir à multiplier les communications entre deux peuples faits pour s'aimer réciproquement. Je serais fâché que la nation Belgique perdît un privilège dont elle a toujours fait un si digne usage. »

Les revenus du Collège étaient alors fort réduits [2], et il ne ouvait plus recevoir que deux boursiers.

La Municipalité de Bruxelles, de son côté, n'avait pas de fonds

[1] Exposition de la situation administrative du Département de la Dyle au 1er ger-inal an VIII et au 14 germinal an XIII, à Bruxelles chez Weissenbruck, an XIII, 49.

[2] D'une lettre du 11 avril 1806 du conseiller d'Etat, directeur général de l'Instruc-n publique à M. le préfet du Département de la Dyle, il résulte que les revenus la fondation s'élevaient à 8238 livres, 19 sols 4 deniers, monnaie de Bologne, et charges à 4695 livres, 9 sols, 8 deniers.

pour cet objet, et le Collège consentit, « pour cette fois seulement », à lui envoyer 100 écus romains pour leurs frais de voyage. Il rappelle en même temps les conditions d'admission, et il est à remarquer que parmi elles il ne mentionne plus la qualité de catholique romain.

Enfin le 21 juin 1807, le maire notifia au Recteur que deux bourses venaient d'être conférées [1].

En 1810, désignation de deux autres élèves [2].

Le Recteur Termanini avait envoyé, de nouveau avec réserves, une somme de dix napoléons d'or pour les frais de voyage.

En 1812, le maire de Bruxelles, comte de l'Empire, M. Charles d'Ursel, demande au Préfet d'insister auprès du Grand Juge Ministre de la Justice, pour que les degrés obtenus à Bologne dispensent les intéressés de prendre de nouveaux grades en France, (loi du 22 ventôse an XII, art. 16). Mais cette demande resta sans succès, et les parents des trois boursiers alors à Bologne retirèrent leurs enfants.

Les administrateurs du Collège s'inquiétèrent à leur tour, et firent observer à l'autorité suprême que ces dispositions légales ne pouvaient s'appliquer qu'aux Universités étrangères, et non à celles du royaume d'Italie ; « Italiens et Français ayant l'hon-« neur d'être les très humbles sujets de S. M., qui ne peut et ne « veut faire de distinction entre ses fils ». Ils n'obtinrent pas plus de résultat.

Les collations subirent un temps d'arrêt, soit pour ce motif soit à cause des événements de 1813 et de 1814 qui troublaient toute l'Europe.

En 1815 la ville fit trois nouvelles nominations [3].

1 A MM. Erasme Coremans et Jean Matthieu Van Haelen.

2 MM. Ferdinand Bosquet et Jean-Antoine Thomas.

Ils passèrent à l'Hôtel-de-Ville un examen d'admission devant un jury dont f saient partie ; MM. Jean-Baptiste Lesbroussart, professeur de littérature latine l'Académie et de Rhétorique au Lycée ; Dominique Jean Heymans, professeur littérature latine ; Jean Dominique Longo, professeur de mathématiques au coll de Bruxelles, nommé par arrêté du maire, Charles d'Ursel, pour y procéder co jointement avec MM. le curé de l'Eglise paroissiale de la Chapelle et Gérin, p fesseur au Collège de Bruxelles, et en présence du délégué du maire.

3 Jean-Joseph Van Heelen, Isidore Plaisant, et François-Joseph Meissen. M. I dore Plaisant fut plus tard Procureur Général près la cour de Cassation.



Pl. V. — Vue du vestibule du Collège Jacobs à Bologne.

Mais les boursiers reçurent un accueil auquel ils ne s'attendaient
as. Les administrateurs déclarèrent ne pouvoir les admettre ;
ant parce que le Collège était actuellement sans ressources,
ue parce qu'eux-mêmes ne remplissaient pas les conditions
'admission, notamment la condition d'âge que les adminis-
rateurs prétendaient être de 15 ans maximum. On les reçut
rovisoirement pour quelques jours ; puis ils se virent expulser
u Collège et finalement de la ville de Bologne même, par l'effet
es mesures générales de police prises en Italie contre les
trangers, et auxquelles, dans les circonstances du moment, on
onnait une application des plus rigoureuses.

Ce fut l'occasion d'un incident qui prit un caractère grave.

Les étudiants renvoyés se plaignirent avec une vivacité bien
ompréhensible auprès de l'administration de Bruxelles qui les
vait envoyés à Bologne. Le maire prit fait et cause pour eux,
demanda des explications aux administrateurs du Collège, qui
rdèrent à en donner. Le gouvernement des Pays-Bas fut saisi
l'affaire et il donna l'ordre au baron Reinhold, Envoyé extra-
rdinaire et Ministre plénipotentiaire du Roi auprès du Saint-
iège, d'intervenir auprès du gouvernement de Sa Sainteté.

Le baron Reinhold ne réclama rien moins qu'une indemnité
our les élèves expulsés, le retrait de la résolution des adminis-
ateurs de n'admettre que des jeunes gens de 15 ans au plus, et
fin les comptes de la fondation depuis 1790. En ce qui concer-
it ce dernier point, le cardinal secrétaire d'Etat Mgr Consalvi
eut pas de peine à lui démontrer qu'il allait au delà de son
oit, la fondation Jacobs étant autonome et ne lui devant pas de
mptes. Mais il obtint pour les élèves renvoyés une indemnité
600 écus ou 3200 francs, et il fut acquis en outre que l'âge
dmission était porté à 18 ans maximum [1].

En 1817, la Régence de Bruxelles nomma quatre nouveaux
ursiers [2].

Note diplomatique du baron Reinhold datée du 4 février 1816, (v. aux ar-
es.

MM. Lasne, Van der Linden, Florquin et Van Cutsem.
près eux furent désignés MM. Pierre van der Linden, Jules-Armand Kindt, Jo-
-Émile Masquelier et Auguste Tacte (1823) et en 1829 MM. Frédéric-Jean-
. De Dobbeleer, Jean-Th. Van Ginderachter, Aug.-Eug.-Joseph Nève et Ant.-
rles De Cuyper.

L'un d'eux, qui revint avec un diplôme de docteur en méde cine, ne put exercer sans passer un nouvel examen. C'étai l'application de la législation de l'Empire, confirmée par l'arrêt royal du 12 mai 1818. Mais elle ne tarda pas à être modifiée. E




Fig. 4. — Croix de l'Église Saint-Jacques à Bologne.

effet, un arrêté royal du 14 mai 1828 assimile les diplômes acqu à Bologne à ceux conférés dans les Pays-Bas.

Le Gouvernement du roi Guillaume, fort bien intentionné po ce qui concernait l'enseignement public, avait pris soin de réc

ganiser légalemeut la fondation qui n'avait plus, en Belgique du
noins, qu'une existence de fait.

Par arrêté royal du 11 mars 1822 [1], il attribua à la Régence de
Bruxelles le droit de collation des bourses qui appartenait ci-
levant aux Doyens de la Corporation des Orfèvres, à la charge
le suivre les conditions établies par le fondateur. Le 2 avril sui-
ant, le Ministre de l'Instruction publique, de l'Industrie Natio-
ale et des Colonies ordonna à la Régence de Bruxelles de
ustifier annuellement par un compte à rendre à la Députation
es États du Brabant Méridional, et de l'observation des volontés
u fondateur et de l'emploi des arrérages de la rente qu'il avait
onstituée tant pour les frais de voyage des boursiers que pour
es gratifications à faire au curé de la Chapelle [2].

De son côté, l'administration communale de Bruxelles eut
oujours fort à cœur les intérêts de la fondation.

Les archives témoignent d'un nouveau conflit diplomatique
e dernier, croyons-nous) dont la Ville prit l'initiative en 1843,
t qui se continua entre le Gouvernement belge, représenté par
I. le comte d'Oultremont, son ambassadeur à Rome, et le Gou-
ernement du Saint-Siège, dont la ville de Bologne dépendait
lors.

Il naquit à l'occasion de certaines plaintes auxquelles avaient
onné lieu les boursiers.

A ce propos, l'existence même de la fondation paraît avoir été
ı jeu.

Le Gouvernement Pontifical, en la personne de Mgr Spinola,
ırdinal-légat, et de Mgr Caterini, secrétaire de la S. Congréga-
on des études, contestait le droit de collation des bourses que
vendiquait la ville, comme étant substituée à l'ancienne corpo-
ition des Orfèvres. Il voulait une désignation par l'archevêque
e Malines, au lieu et place du certificat délivré par la ville et
ır le curé de la Chapelle. D'autre part, il mettait en doute le
oit même des administrateurs autonomes de Bologne institués
ır le testateur ; il semblait les considérer comme de simples
andataires révocables, dépendant de son autorité.

[1] Et conformément à celui du 26 déc. 1818. V. *Staatsblad* nº 48.
[2] Cette rente ne produisait plus annuellement que 37 florins 55 cents ; (rapport du
février 1824, archives.)




Fig. 5. — Chandelier de l'Église Saint-Jacques à Bologne. Vu de face.



Fig. 6. — Chandelier de l'Église Saint-Jacques à Bologne. — Vu sur l'angle.

C'est du moins ce qui résulte d'un rapport adressé le 30 janvier 1843 à l'administration communale de Bruxelles par M. Florquin, juge de paix d'Anderlecht, ancien élève de Bologne, et que la Ville y avait envoyé à l'occasion de cet incident.

En rendant compte de sa mission, M. Florquin critique aussi fort rudement l'état de l'enseignement à l'Université, surtout dans la faculté de droit. Il conclut d'une manière assez inattendue à une véritable suppression de la fondation : 1° par le transfert du Collège à Rome, pour le fondre avec la fondation d'Archis; 2° par l'attribution des bourses à des artistes.

Ces idées furent à l'étude pendant quelque temps, mais n'eurent pas de succès. Le 17 septembre 1853, l'administration communale de la ville de Bruxelles, dans une lettre qu'elle écrivait au Ministre de l'Intérieur, se prononçait nettement contre sa proposition de conférer les bourses à des artistes, proposition qu'elle jugeait contraire aux intentions formelles du fondateur.

Elle ajoutait d'ailleurs que, vu l'insuffisance des études de droit à Bologne, elle n'y envoyait plus que des étudiants en science et en médecine.

Toute cette affaire resta sans suite. La fondation demeura debout, avec le caractère qu'elle avait eu jusque-là.

## ÉTAT ACTUEL DE LA FONDATION

Aujourd'hui des réformes dans l'enseignement supérieur ont mis les hautes études en Italie au niveau de ce qu'elles sont dans d'autres pays, et les bourses de la fondation sont toujours postulées avec empressement.

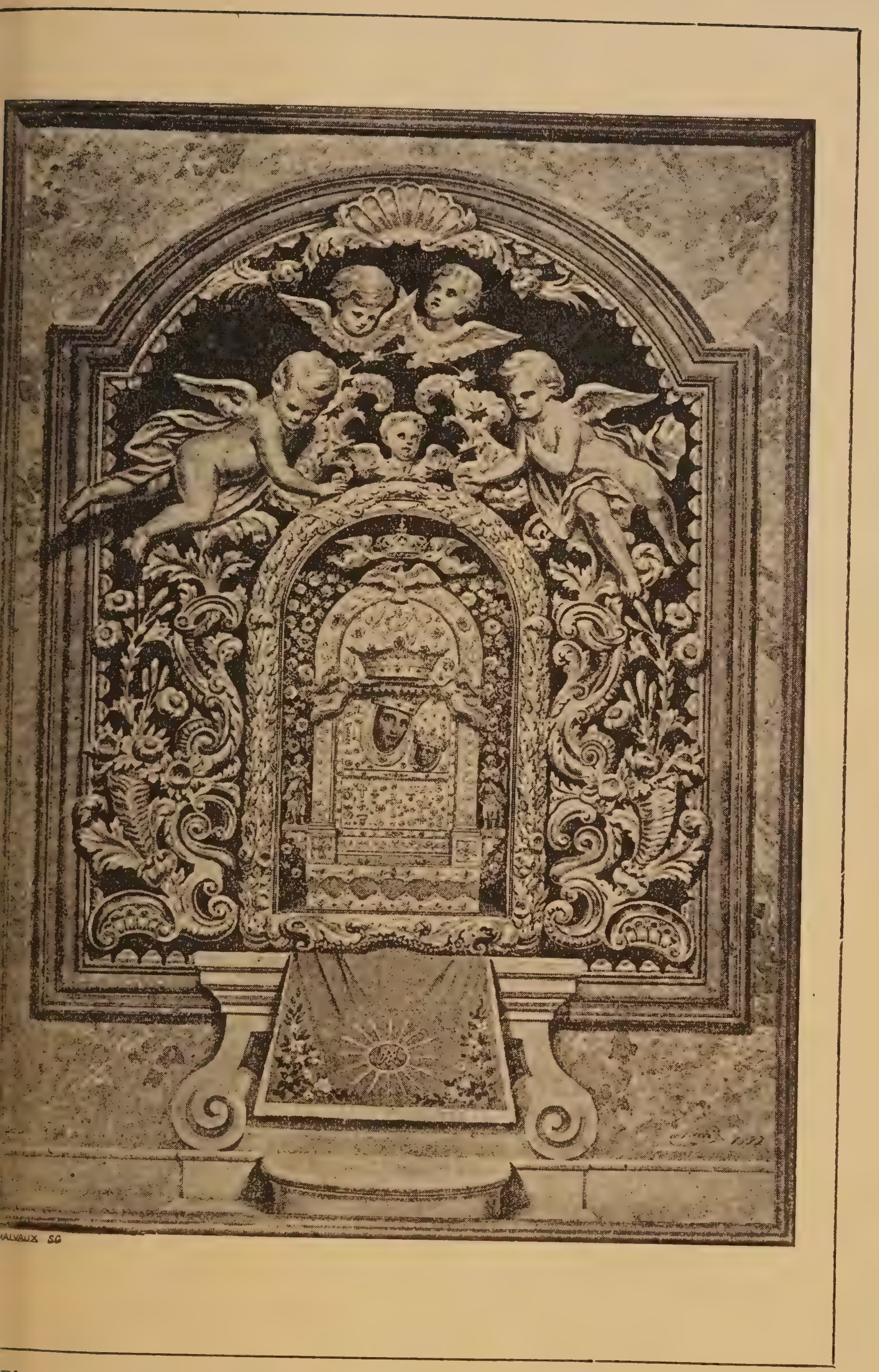
Le Collège Belge reste installé via Guerrazzi n° 2.

Les proviseurs sont au nombre de trois, désignés le premier par la faculté de droit, le second par les facultés de philosophie et lettres, de sciences et de médecine, et le troisième pris en dehors de l'université par les quatre facultés réunies.

Le Recteur ne doit plus être un ecclésiastique.

Les bourses sont conférées par le Collège échevinal de Bruxelles.

Comme nous l'avons dit, elles sont accordées sans aucune di



Pl. VI. — Madone de Saint-Luc à Bologne. — Encadrement par Jean Jacobs.

tinction de confessions religieuses. Le Collège est d'ailleurs régi dans un esprit de large tolérance.

Les boursiers reçoivent une indemnité de voyage à l'aller et au retour.

Pendant leur séjour, ils sont entretenus au compte de la fondation, qui fait pour eux toutes les dépenses nécessitées par les études universitaires [1].

Le règlement du Collège, plusieurs fois modifié, l'a été en dernier lieu par le *Statuto e regolamento disciplinare del Collegio, de 1886*.

Le Collège possède actuellement en Italie, un patrimoine évalué à près de 300,000 fr. produisant un revenu de 10,000 fr. après paiement des impôts et frais [2].

Ses ressources spéciales à Bruxelles affectées aux frais de voyage des boursiers s'élèvent à un capital d'environ 2500 francs [3].

Les élèves sortis de Bologne avaient eu, sous tous les régimes, sauf sous l'Empire, une situation privilégiée.

Après la Révolution de 1830, la législation ne se montra pas moins favorable aux diplômes conquis à Bologne. Une loi du 25 mai 1847 les assimila en quelque sorte aux diplômes conférés

[1] La fondation a été longtemps dirigée par le cardinal Fioresi.

Le président actuel du Collège est le comte Giacomo Cassani, professeur émérite de l'université; le Recteur est don Luigi Zarri.

Parmi les élèves du Collège depuis 1830, citons : MM. Félix Gendebien, Louis-Charles Juste et Pierre Romain Van Kerckhoven, désignés en 1836 ; Emmanuel Pierre Van Volxem, Victor Kaekenbeck, (plus tard échevin de Saint-Gilles), Jean Franc. Edouard Max et Henri-Englebert-Félix van Doren, désignés en 1842 ; Eugène Janssens, aujourd'hui directeur du service d'hygiène de la ville de Bruxelles, et Léon Defacqz, désignés en 1848 ; puis encore les Docteurs Buys, Delstanche, Devriese, feu Léo Warnots, Ramlot, Tordeur ; les avocats Louis Franck, Arm. ...ron, Veldekens, outre M. Georges Lorand qui a passé par l'Université de Bologne, mais sans avoir été élève du Collège, M. le notaire Vergote, fils du gouverneur du Brabant, etc.

[2] Franck, article cité.

[3] D'un compte rendu par le Receveur de la fondation en 1864 (v. aux archives), il résulte qu'à cette époque la fondation possédait, en vue des charges à exonérer en Belgique, deux capitaux, l'un dû par la ville de Bruxelles de fr. 2269.94, et l'autre par la caisse d'Epargne de fr. 920.45.

Ils produisaient un revenu annuel de fr. 107.82.

Ces ressources n'ont guère changé depuis.

en Belgique [1]. Aujourd'hui, en vertu de l'article 2 de la loi du 20 mai 1876, il est de tradition que le gouvernement accorde aux belges munis d'un diplôme de l'université de Bologne, les dispenses nécessaires à l'exercice des professions libérales.

Quant à l'administration des biens appartenant à la fondation, celle-ci a eu, depuis sa réorganisation par le roi Guillaume, un receveur, à raison des capitaux constitués en Belgique et destinés à exonérer les charges qui étaient dues pour frais de voyage des boursiers et frais de collation.

Ce compte est rendu aux Bourgmestre et Échevins de la ville de Bruxelles, administrateurs-collateurs de la fondation, et ce en conformité des articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 26 décembre 1818, de l'article 3 de l'arrêté du 4 décembre 1820 et de l'article 6 de l'arrêté du 2 décembre 1823. Le président et le plus ancien juge du Tribunal de première Instance de Bruxelles ont la qualité de proviseurs.

La loi du 19 décembre 1864 sur les fondations de Bourses d'Études n'est pas applicable à la fondation Jacobs, les biens de cette dernière étant situés en dehors du territoire du royaume.

A Bologne, c'est la législation italienne qui régit le collège Jacobs, et tout ce qui le concerne.

JULIEN VAN DER LINDEN.

[1] Cette loi est ainsi conçue :

« L'art. 66 de la loi du 27 septembre 1835 (B. off., n° 652), qui autorise le gou-
« vernement à accorder des dispenses aux étrangers munis d'un diplôme de licencié
« ou de docteur, sur un avis conforme du jury d'examen, est rendu applicable aux
« belges qui auront obtenu l'un ou l'autre de ces diplômes à l'université de Bologne
« (Italie), où ils auront fait leurs études aux frais de la fondation Jacobs, instituée
« près de cette université.

« Toutefois ils auront à subir devant le jury du Doctorat, un examen spécial sur
« les matières prescrites par ladite loi et qui ne font point partie de l'enseignement
« à l'université de Bologne. »





# NOTE SUR QUELQUES ACHATS

DE

# TAPISSERIES DE BRUXELLES

## au XVII^e siècle.



L'HISTOIRE de la tapisserie, et principalement celle de l'atelier si réputé de Bruxelles, ont trouvé dans ces dernières années des historiens qui se sont plu à en publier les fastes, que l'oubli des temps avait plus ou moins ternis. Toutefois, si l'édifice a été reconstruit dans ses grandes lignes, nombre de détails en sont encore restés dans 'ombre. Nous plaçant à ce point de vue, nous espérons qu'on ous excusera de faire connaître quelques documents, qui, s'ils 'apportent aucun appoint inédit à l'étude de cette branche si ntéressante des Beaux-Arts, permettront néanmoins de se faire ne idée de la manière dont les transactions relatives à ces matières se traitaient il y a quelques centaines d'années.

Un négociant, d'origine Espagnole, établi sur la place d'Anvers, appelé Jean-Baptiste Franco, exportait dans sa patrie nom-

bre de productions de l'industrie de nos provinces. Il semble avoir pris une part active à ce courant puissant d'exportation, qui, aux XVIe et XVIIe siècles, déversa sur les provinces Ibériques une grande quantité des produits les plus remarquables des ateliers de peintures et de tapisseries des Pays-Bas.

Ayant à fournir des tapisseries, il s'adresse, en 1644, à des fabricants bruxellois, Everaert Leyniers et Henrick Rydams.

Dans un essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse lice de Bruxelles, M. Alphonse Wauters, cite ces deux artistes parmi les fabricants qui signèrent une pétition devant servir à prouver que le peintre Daniel Leyniers était « le plus utile et le plus capable de bien servir le métier des tapissiers en qualité de producteur de cartons. » Ils furent tous deux doyens du métier des tapissiers à Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, par contrat passé à Anvers par devant le notaire Jacques Le Rousseau, le 24 mai 1644, ces deux artistes s'engagent à fabriquer pour compte de Jean-Baptiste Franco, une chambre de tapisserie représentant des verdures. Cet ouvrage devait se composer de huit pièces, d'une hauteur de cinq aunes, soit un total de 225 aunes. Les fabricants devaient prendre pour modèle de dessin et de qualité une chambre de tapisserie qui existait, à Bruxelles, chez le conseiller Malineus. *(Eenre camere tapetserye groenwerck in acht stucken, diep vyff ellen, tsaemen inhoudende 225 ellen, ende dat van selfste deucht ende weerde dat is zeker caemer tapitserye aen eerste comparant gethoont wesende ten huyse van heere raedtsheer Malineus tot Bruessel)*. Le prix de cette œuvre d'art fut fixé à onze florins et 10 sous par aune, et le payement devait se faire comme suit : 100 livres de gros dès que l'ouvrage serait sur le métier, 100 livres deux mois après, 100 livres de nouveau deux mois plus tard, 400 livres après une nouvelle période de deux mois, et le solde lors de la livraison de l'œuvre. Les fabricants s'engagent à parfaire la commande endéans une période de sept mois.

Les documents suivants ont trait à une autre transaction, traitée d'une manière assez bizarre par voie d'échange, et dont l'issue donna lieu à des litiges assez sérieux. Les minutes du notaire Jacques Le Rousseau nous fournissent de nouveau les éléments

de cette contestation commerciale, sous les dates des 2, 5 et 15 janvier 1644.

Les divers intéressés vont à tour de rôle nous exposer par voie notariale les rétroactes de cette transaction.

Un certain courtier en tapisseries, qui habitait Bruxelles, et s'appelait Guilliam Ouwaert se rendit, le 16 décembre 1643, dans la matinée, au domicile de Gilles Habbeek, négociant en tapisseries ; il lui demanda s'il ne désirait pas traiter une affaire avec Jean-Baptiste Franco. C'est le même négociant dont il a été question plus haut. Le fabricant ayant consenti, Ouwaert alla chercher son acheteur, et désirant le mettre en rapports directs avec Habbeek, il le conduisit *« op het stadthuys onder de natie, alwaer hy ter tyt moeste wesen »*. Nos personnages s'y rencontrèrent et, sans doute pour discuter plus à leur aise, ils se rendirent ensemble à l'auberge bien connue, située sur la Grand'place et qui portait pour enseigne « le Loup » *« inde herberge genaemt de wolff »*. Les parties y discutèrent probablement *inter pocula* les bases d'une affaire et finirent, par se mettre d'accord, grâce aux bons offices du courtier Ouwaert.

Voici quelles furent les bases principales de cette transaction ou plutôt de cet échange : Franco devait fournir deux grandes bagues garnies de diamants qu'il avait montrées au vendeur, et y joindre, endéans le terme de huit mois, une somme de 400 florins en écus sonnants *(twee groote diamant ringen aldaer gethoont ende 400 gulden in gelde)*. Par contre, Habbeek s'engageait à livrer en échange une chambre de tapisserie composée de huit pièces, et mesurant 241 1/2 aunes *(een caemer tapisserye inhoudende acht stucken, metende 241 1/2 ellen)*. Habbeek fournit immédiatement deux des panneaux qui se trouvaient déposés chez lui ; il donna un laisser-suivre pour faire délivrer cinq autres panneaux qui étaient déposés à Anvers, chez un certain François de Smit, facteur en tapisseries. Enfin, il s'agissait de livrer le huitième panneau. Dans ce but, il s'adressa au fabricant Bruxellois Everaert Leyniers, et lui donna ordre de confectionner cette pièce de manière à ce qu'elle fût achevée dix jours après la Purification. Ces conditions bien et dûment convenues, acheteur et vendeur, suivant l'usage ancien, aux fins de parfaire le marché, se donnèrent une solennelle poignée de mains *(hebben partyen daer over malcanderen de handt gege-*

*ven tot slot van voorscreven negotie)*. Pendant ces négociations, Habbeek n'avait stipulé aucune valeur minimum pour les diamants ; ces bijoux lui agréèrent même si bien qu'il en prit sur place livraison, réclamant même les écrins, consistant en boîtes garnies de coton *(het doosken met het cattoen daer de twee ringen in waeren)*. L'acheteur acceptait cette transaction en pleine connaissance de cause, car un autre fabricant de tapisseries, François vanden Hecke qui s'était joint à son collègue Leyniers, vint témoigner, qu'après la conclusion de l'achat, Habbeek déclara que le plus grand des anneaux valait 2400 florins et l'autre seulement 720. Franco lui offrit immédiatement de les faire expertiser. Cette offre ne fut pas acceptée. Le témoignage des deux fabricants Bruxellois est encore corroboré par celui d'un autre courtier en tapisseries, nommé Bernaert Geestelincx, et qui assistait à la discussion. Peu après Habbeek prétexta que les diamants n'avaient pas le poids stipulé, et se basant sur cette échappatoire, il refusa de donner livraison à son acheteur du panneau dont la confection avait été confiée à Everaert Leyniers. Sur ces entrefaites, Gilles Habbeek tâcha de vendre le huitième motif de tapisserie ; il ne réussit pas dans son entreprise ; mais Franco ayant appris cette tentative de vente, s'empressa de donner pleins pouvoirs au fabricant Bruxellois François vanden Hecke pour revendiquer chez Leyniers la pièce en litige.

D'autre part, en présence de l'entêtement de Habbeek qui refusait de s'exécuter suivant les conditions du contrat, Franco fut obligé de faire comparaître par devant notaire tous les témoins de l'échange, pour en obtenir une déposition officielle. C'est ainsi que Bernaert Geestelincx, courtier en tapisseries et laine, déclare qu'il se trouvait le 15 décembre 1743 dans le cabaret *« den wolff »* à la Grand'place, pour y terminer une affaire avec François vanden Hecke, il fut témoin de l'échange proposé par Ouwaert et accepté en présence de Leyniers et de Gilles Habbeek, marchands de Bruxelles.

Un autre négociant, Anthonio Ruteau vint ensuite affirmer que, le mardi 12 janvier, après-midi, se trouvant à Anvers, et passant par la place de Meir, il y rencontra Franco avec un certain bijoutier Bruxellois, François de Wilde. Ce dernier raconta qu'il avait eu la visite de Habbeek qui lui avait offert en vente deux

anneaux garnis de diamants. Pour le plus grand, le bijoutier lui avait offert 2000 florins comptant, ou 2400 florins payables dans six mois. Habbeek refusa ces offres et remporta ses bijoux. Toutefois, de l'ensemble de ces faits, il est prouvé que le vendeur Bruxellois eut tort de ne pas remplir les conditions qu'il avait librement acceptées, surtout que l'acheteur s'y était soumis et avait livré des bijoux qui possédaient bien et dûment la valeur qui leur était attribuée. Cette difficulté provoqua un procès. Malheureusement, les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'établir qu'elle a été l'issue officielle de cette contestation ; toutefois, il est à espérer que Franco réussit dans ses revendications, et que le huitième panneau de la chambre de tapisseries fut finalement délivré à son légitime possesseur.

FERNAND DONNET.





# NOTICE

SUR

# CHARLES BAILLY

## Serviteur de la Reine Marie Stuart, enterré à La Hulpe

---



ANS le cimetière entourant l'Église paroissial de La Hulpe (près Bruxelles) se trouve un mo- nument en pierre portant une inscription qu s'efface peu à peu [1]. Il est composé d'une croi plantée sur un socle ouvragé, de style Renais sance. On y lit :

« Cy gist S$^{r}$ Char. Bailley secrétaire de la Royne d'Écosse dé
« capitée en Angleterre pour la Foy Catholiq. qui trepassa le 2
« Xbre 1624 age de 84. »

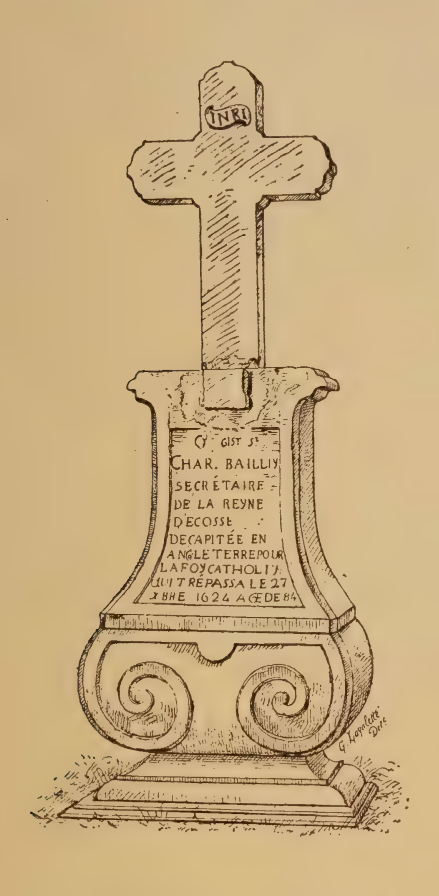
Quel caractère de véracité peut-on attacher à ce texte ?

Quel est le personnage auquel ce monument est consacré ? qu

1 Voir le journal anglais. « *The Illustrated London News.* » 6 septembre 189 page 99 ; TARLIER et WAUTERS : *Géographie et Histoire des communes Belges*, canton d Wavre, commune de La Hulpe, p. 72, 73. V. JOURDAIN, *Dictionnaire Encyclopédiq de Géographie Historique du Royaume de Belgique*, p. 500.

fut son rôle dans l'histoire de Marie Stuart ? Quels liens le rattachaient à la Belgique, et à La Hulpe en particulier ?

C'est-ce que nous allons examiner brièvement.




I

La tombe dont il s'agit a traversé de nombreuses vicissitudes. Lorsque M. Chevalier, curé actuel de La Hulpe, entra en fonctions, vers 1840, il remarqua des pierres sculptées servant d'escalier pour ménager l'accès d'un abreuvoir situé près du cimetière paroissial. Il les fit relever, et après avoir constaté qu'elles formaient un monument funéraire, il les fit placer dans le cimetière

le long du mur de clôture séparant l'enclos de la place communale, à l'endroit où elles se trouvent encore aujourd'hui.

Mais autrefois, la tombe de Bailly était toute différente. D'après les auteurs qui, à la fin du XVII^e^ et au début du XVIII^e^ siècle, ont collectionné les inscriptions funéraires du Brabant-Wallon, cette tombe devait être un monument de grande dimension, portant une longue inscription, et des quartiers de noblesse fort intéressants pour la filiation du défunt [1].

Le texte était le suivant :

« Cy gist S^r^ Charle Bailly en son vivant de la chambre et se-
« cre^re^ de la Reyne d'Écosse décapitée en Angleterre pour la foy
« catholicque, et depuis comm^re^ de vivres du camp de Sa Ma^té^ ;
« qui trespassa en leage de 84 ans le 27 Decembre 1624. »

» Et Damoyselle Democreta Swerts sa femme qui trespassa
« en leage de 92 ans le 3 jour de Mars 1633. Lesquels ont esté
« par mariage 50 ans ensembles :

« Priez pour leurs ames
« *Respice finem.* »

Les quartiers portaient huit noms : *Bailly, Laviin, Perotte, Rollin, Swerts, Appelterre, Dongodt, Pervys,* indépendamment des blasons personnels des époux Bailly-Swerts [2].

[1] C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* (La Haye 1725) II, p. 83. Cet auteur dit en parlant de la tombe de Bailly . « *Sepulchrale monumentum* », ce qui ne peut s'entendre de la modeste croix existant actuellement.

[2] Nous donnons ci-dessus le texte copié par le peintre Bettens, le 17 mai 1702 (manuscrit n° 1573, f° 2, fonds Goethals, Bibliothèque Royale). D'après lui, le monument dont il s'agit était une grande pierre tombale, placée dans le chœur de l'Église de La Hulpe, et présentant les divers blasons cités plus haut autour de l'inscription que nous transcrivons. Comme nous décrirons plus loin la plupart de ces écussons, nous nous contentons d'indiquer ici ceux qui pourraient donner lieu à certains doutes. *Laviin* portait les armes assignées à la famille Prevost par les sources que nous citons plus loin, savoir : « écartelé, 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules chargée de 3 merlettes d'argent, 2 et 3 échiqueté d'azur et argent, sur le tout un chef d'or chargé d'une aigle issante de sable. » *Perotte* portait d'azur au chevron d'or chargé de 3 têtes d'aigle de sable languées de gueules et accompagné en pointe d'une tour d'or ; *Rollin* portait d'azur à la fasce de gueules chargée de deux chevrons d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or, deux en chef et une en pointe. Parmi les 4 quartiers paraissant concerner Démocrite Sweerts, le seul à

Les mêmes auteurs sont unanimes à dire que le monument cité par eux se trouvait dans l'intérieur de l'Église de La Hulpe. Comme la tombe actuelle est trop petite pour avoir jamais pu porter une inscription aussi étendue que celle que nous venons de transcrire, et qu'elle n'a nullement les caractères donnés universellement à un monument placé à l'intérieur d'une Église, il est certain qu'elle a remplacé un monument plus ancien et plus important ; celui-ci étant détruit par suite d'un événement que nous ignorons, les représentants de la famille Bailly, dont nous parlerons plus loin, auront fait édifier une tombe nouvelle placée hors de l'Église dans le cimetière, et y auront fait graver l'inscription concise et réduite que l'on connaît aujourd'hui [1].

Fort heureusement, d'autres documents encore avaient été destinés à conserver la mémoire de Bailly et de son épouse.

Dans l'Église de N.-D. au Sablon, à Bruxelles, alors simple chapelle de corporation, s'est longtemps trouvé un tableau de grandes dimensions, dont divers manuscrits héraldiques nous ont transmis le souvenir. Au bas était une inscription consacrée à la mémoire de Charles Bailly et de sa femme Démocrite Sweerts, mais laissant en blanc la date du décès de ces deux personnages.

Cette inscription disait : « *Cy devant gist Charles Bailly de la chambre de la Royne d'Ecosse Marie Stuart et commissaire aux vivres du camp de Sa Majesté qui trépassa le ....... et Dlle Democreta Sweerts sa femme qui tres passa le ....... Priez Dieu pour leur ame* [2]. »

signaler est celui de *Pervys* qui portait : de gueules à 3 tours d'argent. La notice de Van Gestel ne donne malheureusement pas les dessins des quartiers, ce qui nous force à nous en rapporter exclusivement à la reproduction de l'héraldiste Bettens. *Van Gestel* a été reproduit par : *Le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, édition de 1734, t. I, p. 385, et par le petit ouvrage intitulé : *Le Guide fidèle contenant la description fidèle du Brabant Wallon.* — Mayerie de La Hulpe, p. 28. Voir encore : manuscrit 381, *Geslachte boek van Sweerts*, aux archives communales de Bruxelles, et le manuscrit 783 p. 23, fonds Goethals, Bibliothèque Royale.

[1] En admettant que les auteurs que nous citons aient écrit au début du XVIIIe siècle, ou se soient inspirés de notes prises, à cette date, et en considérant que le style de la tombe actuelle exclut une réfection récente, on peut sans grande hésitation fixer celle-ci aux premières années du XVIIIe siècle.

[2] Epitaphier no 231, page 241. Bibliothèque du ministère des affaires étrangères. Registre no 1596 folio 6, fonds Goethals, Bibliothèque Royale.

Comme les mentions de cette œuvre d'art présentent un grand intérêt pour l'histoire de Bailly, nous transcrivons ici les indications principales que renferment les recueils cités en note.

Ce tableau en forme de tryptique représentait sur un de ses volets l'exécution de Marie Stuart, et sur l'autre le portrait de Charles Bailly et de sa femme, accompagnés dans le lointain d'une reproduction d'une scène, où l'on voyait Charles Bailly soumis à la torture et *« étendu sur deux roues »*.

Le long de la corniche étaient placés huit petits écussons. Les panneaux du centre, lorsqu'ils étaient fermés, présentaient également quatre grands blasons, dont les possesseurs étaient indiqués par une inscription figurant sous chaque blason.

Les voici, dans l'ordre renseigné par les descriptions que nous avons consultées.

Blason arrondi vers le bas : de gueules à 3 fleurs de lis d'or, posées 2 et 1 ; au chef d'or chargé d'une aigle issante de sable.

Légende : CHARLES BAILLY.

Blason arrondi vers le bas et écartelé : 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules chargée de 3 merlettes d'argent ; 2 et 3 échiqueté d'azur et argent ; sur le tout : un chef d'or changé d'une aigle issante de sable.

Légende : ARNOULT PREVOST.

Blason en losange parti, comme il est d'usage pour les femmes mariées : au 1er les armes de Bailly, comme ci-dessus ; au 2e parti, émanché d'argent et de gueules.

Légende : BAILLY T'SWEERTS.

Blason en losange parti, comme il est d'usage pour les femmes mariées: au 1er les armes d'Arnoult Prevost, au 2e d'azur au chevron d'or chargé de 3 têtes d'aigle de sable, becquées de gueules, accompagné en pointe d'une tour d'or.

Légende : PREVOST PAROTTE.

Registre 1573 f. I reproduction faite par le peintre héraldiste Bettens le 26 juillet 1695 *ibid.*

Registre n° 254 folio 119, et manuscrit de Maurissen et Van der Leene f° 218 Bibliothèque du ministère des affaires étrangères.

Voir également *Le Grand Théâtre Sacré du duché de Brabant*, I, p. 245.

Cette œuvre d'art ne se trouve plus à l'Église de N.-D. du Sablon. Selon la notice de M. P. Van der Haeghen : *Inscriptions funéraires de l'Église de Notre-Dame au Sablon.* Gand 1863, page 43, le tableau dont il s'agit n'existait déjà plus en 1863. Il a probablement disparu lors de la dévastation de l'Église du Sablon sous le régime français, en 1798-1799.

Les petits écussons supérieurs étaient consacrés à la parente des époux Bailly Sweerts [1].

Le dessin gracieux des accessoires (casques, lambrequins) et les émaux héraldiques tranchant sur un fond de couleur noire donnaient à ce monument un aspect artistique très particulier, qui fait regretter sa disparition.

Toujours est-il certain que l'inscription placée dans l'Église du Sablon laissait en blanc la date du décès des époux Bailly Sweerts. Cette omission jointe au style encore ancien des blasons et de leurs accessoires reproduits par les recueils que nous avons cités plus haut en note, montre que ces inscriptions avaient été faites au début du XVII[e] siècle, probablement du vivant des époux Bailly.

La place considérable accordée à Arnould Prevost, vraisemblablement aïeul de C. Bailly, comme nous le dirons plus loin, contribue à faire admettre cette opinion. Les époux Bailly voulant perpétuer le souvenir d'Arnould Prevost, auront fait faire le monument du Sablon lors de la mort de celui-ci, survenue vraisemblablement de leur vivant, et auront voulu associer leur mémoire à celle du défunt. De là, l'inscription inachevée qui nous a été conservée.

[1] Parmi ces 8 écussons, 4 concernaient évidemment l'ascendance de Charles Bailly, et 4 autres celle de sa femme.

Pour celle-ci il n'y a aucun doute. On reconnaît, sans hésitation, les quartiers de *Sweerts*, d'argent émanché de gueules, *Van Appelterre* (d'or à la croix de saint André, échiquetée d'argent et de gueules), *Dongodt* (coupé de gueules au lion issant d'argent, et d'argent à 3 trèfles de sinople posés 2 et 1), et *Baeckeleers*, (d'azur à 3 poires d'or posées en barre, les tiges en haut.) Comme on le verra plus loin, c'étaient là des alliances rapprochées de Démocrite Sweerts.

Pour Bailly, on ne peut préciser qu'en rapprochant le tableau et la tombe de La Hulpe.

Le 1[er] quartier est *Bailly*. Le 2[e] qui doit être *Rollin* porte d'azur, à la fasce de gueules chargée de 2 chevrons d'argent accolés en face et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef et une en pointe. Le 3[e] est *Laviin*; c'est le blason d'Arnould Prevost, cité plus haut, sauf toutefois le chef d'or, à l'aigle issante de sable, qui n'y figure pas. Le 4[e] porte de gueules à 3 tours d'argent d'or : c'est celui des *Pervys*.

Les armes de *Bailly* sont connues, comme nous le dirons plus loin. Celles de *Prevost Laviin* sont analogues pour le 1[er] quartier à celles des *Prevost* du Tournaisis renseignées par Rietstap, 2[e] édition, tome II, page 487, et par Bozières, *Armorial de Tournai et du Tournaisis* p. 190.

## II

Résumons maintenant ce que les principales sources historiques concernant Marie Stuart contiennent au sujet de Bailly. La place tenue par celui-ci dans la vie de l'infortunée reine d'Ecosse n'est pas considérable.

On sait que cette souveraine crut bien faire en s'éloignant de son royaume, troublé par la guerre civile, et en se confiant à sa voisine, la reine Elisabeth d'Angleterre (16 mai 1568).

Trompée dans son attente, et devenue prisonnière, elle s'efforça de trouver sur le continent des défenseurs et des protecteurs. Un de ses principaux adhérents, Jean Leslie, évêque de Ross, qui en 1561, s'était rendu en France pour décider la jeune reine à venir prendre possession du trône d'Ecosse, voulut, vers 1570, faire réimprimer un ouvrage composé par lui pour la défense de la captive [1]. Il chargea de ce soin son secrétaire Charles Bailly, qui était originaire des Pays-Bas et qui connaissait fort bien plusieurs langues. Bailly se rendit aux Pays-Bas, y fit imprimer à Liége le livre de Leslie [2], et se disposa en mars ou en avril 1571 à en rapporter l'édition complète en Angleterre. Il passa par Louvain, Bruxelles, Malines, Bruges, et vit dans ces villes de nombreux exilés Anglais et Ecossais dont il prit les ordres. A Bruxelles, il eut la mauvaise fortune d'être mis en rapport avec un aventurier Italien, le fameux banquier Ridolfi; qui se disait messager du Pape et qui tentait de susciter en faveur de Marie Stuart une entreprise commune entre l'Espagne, représentée par le duc d'Albe, alors gouverneur des Pays-Bas, et certains seigneurs catholiques anglais, tels que Norfolk et autres. Ridolfi confia à Bailly des correspondances destinées à plusieurs personnages anglais dont il espérait le concours.

[1] « *A defense of the title of the queen dowager of France queen of Scotland* ». By Morgan Philips. Un volume imprimé à Liége par Gauthier Morberius, en 1571.

Il semble qu'on s'adressa à Liége, hors des Pays-Bas Espagnols, afin d'éviter de créer des embarras au Gouvernement Espagnol. Gachard, correspondance de Philippe II : tome II, page 189.

[2] Voir X. de Theux. *Bibliographie Liégeoise*, 1re partie, page 4.

Cet auteur semble avoir ignoré l'origine de l'ouvrage en question, dont il signale l'extrême rareté.

Surveillé par des espions du Gouvernement anglais, dénoncé avant d'avoir quitté le continent, Bailly fut arrêté à Douvres avec ses papiers, dans les premiers jours d'avril 1571, et mené à la tour de Londres [1]. Son arrestation amena celle de l'Evêque de Ross, de Norfolk, et de plusieurs autres. On raconte que les lettres les plus compromettantes dont il était porteur furent soustraites par un ami secret des destinataires, et remplacées par des pièces moins dangereuses.

Mis à la torture, trahi par un compagnon de prison qui se donna à lui comme un ami politique et qui rapporta aux autorités anglaises les aveux ou les confidences obtenus dans le secret du cachot, Bailly finit par faire des déclarations importantes sur les menées ou les projets des défenseurs de Marie Stuart. Il protesta en même temps de l'ignorance dans laquelle il s'était trouvé du contenu des pièces que Ridolfi lui avait remises [2]. D'autres témoignages encore joints à ses confessions, et des circonstances nouvelles décidèrent la mort du duc de Norfolk qui fut décapité le 2 juin 1572.

Heureusement, ni l'Évêque de Ross, ni Bailly, dont on voulait peut être récompenser les faiblesses, ou dont on avait reconnu l'innocence, ne suivirent ce sort. On se contenta de les maintenir en prison. La Tour Beauchamps, à la Tour de Londres, conserve encore plusieurs inscriptions gravées dans la muraille de sa prison par Bailly ; ce sont des inscriptions rédigées en plusieurs langues, datées et signées de lui, et exprimant ses chagrins [3].

Finalement, en novembre 1573, l'évêque de Ross fut élargi

[1] Dès le 10 avril 1571 il était soumis à un interrogatoire, et il était interné à la Tour. FROUDE, *History of England* (Londres 1866), vol X, pages 209 et suiv.

[2] Les documents relatifs à l'arrestation de Bailly, ses lettres adressées à Lord Burghley, et l'évêque de Ross, ont été publiés par W. MURDIN : *A collection of state papers... left by Williame Cecile, Lord Burghley*. 1 vol. in-4°, Londres 1759, pages 1 et suiv., et dans l'ouvrage suivant : *Calendar of manuscript of the hon. marquis of Salisbury preserved at Hatfield House*. I, p. 494, 497, 524, 526, 534. On y trouve, à la page 496, le texte de l'ordre donné par le conseil privé, le 26 avril 1571, à l'effet de mettre le prisonnier Charles Bailly à la torture.

[3] Voir les inscriptions en anglais, français, flamand, italien, latin, signées de Bailly et rapportées par W. R. DICK, *Courte notice sur la Tour Beauchamps, Tour de Londres*. 1 vol. in-12, pag. 21, 22, 3637. Voir LESLIE STEPHEN et SIDNEY LEE, *Dictionary of national biographie*, Londres, 1885, vol. II, p. 411, notice par M. HENDERSON.

sous condition de quitter immédiatement les îles Britanniques [1]. Ce prélat se rendit sur le continent, où il continua à chercher à servir sa souveraine ; il se fixa dans les Pays-Bas après quelques années de voyages, et il mourut à Bruxelles, le 30 mai 1596 [2]. Son fidèle secrétaire eut probablement la même faveur. On n'a pas connaissance de sa mise en liberté officielle, mais elle est rendue infiniment vraisemblable par le lien qui attachait le serviteur au maître, et par ce fait que dès 1574, nous retrouvons Bailly dans les Pays-Bas. Un historien anglais [3] affirme, du reste, cette mise en liberté.

C'est à ces circonstances que se borne le rôle joué par Bailly dans l'histoire de Marie Stuart. Après 1573, son nom est encore mentionné dans les correspondances diplomatiques, officielles ou officieuses, du gouvernement de la reine Élisabeth, comme étant celui d'un réfugié aux Pays-Bas que le gouvernement surveille sans le craindre. On relate ses démarches, on ouvre ses lettres, mais sans signaler ni dans les unes ni dans les autres rien qui décèle un conspirateur [4]. C'est qu'en effet, comme on va le voir, Bailly était entré dans une autre voie, il avait noué des liens étroits avec nos provinces et il ne pouvait plus songer à recommencer ses aventures de jeunesse.

On a prétendu qu'il avait assisté à l'exécution de Marie Stuart en 1587 [5]. Marié, père de famille, exerçant des fonctions importantes aux Pays-Bas, Bailly n'eut pu songer à risquer sa tête pour être témoin de ce drame sanglant. L'ancien serviteur de la victime, et de l'évêque de Ross, expulsé en 1573, surveillé encore par la police anglaise, n'eut pas été toléré dans le château de Fotheringay, et n'eut pu s'y introduire. On sait, du reste, que l'exécution n'eut qu'un nombre fort restreint de spectateurs, et qu'en particulier les serviteurs de la Reine qui y assistèrent f

1 Leslie Stephen et Lee, ouvrage cité, vol. XXXIII, pag. 93 et suiv.

2 Selon son épitaphe qui se trouvait à l'abbaye de Grimberghen, près Bruxell *Le Grand Théâtre Sacré de Brabant*, tome I, p. 317.

3 Burton, *History of Scotland*, tome V, page 105.

4 *Calendar of State papers, Foreign Series* (1572-1374), p. 582, nº 1615. Lettre l'agent Wilson du 20 décembre 1574, adressée d'Anvers à Lord Burghley. *Scott Series*, p. 574, avis daté du mois d'avril 1590.

5 Voir Jourdain, ouvrage cité.

rent peu nombreux. On sait leurs noms et jamais les sources connues n'ont cité parmi eux celui de Bailly [1].

Nous tenons donc sa prétendue présence à l'exécution pour une fable [2]. On ne doit pas non plus confondre Ch. Bailly avec ses homonymes, notamment le docteur Bailly, célèbre parmi les réfugiés écossais aux Pays-Bas, à la fin du XVIe siècle, dont les documents de l'époque font fréquemment mention [3].

## III

La protection du Gouvernement espagnol appelait naturellement aux Pays-Bas les partisans de Marie Stuart.

A l'exemple de l'évêque de Ross, dont nous venons de parler, bon nombre de réfugiés anglais et écossais s'y retirèrent dans la seconde partie du XVIe siècle. On peut citer parmi eux les dames Curle connues par leur dévouement envers la Reine qu'elles avaient servie dans sa prison, et qui furent inhumées à Anvers [4].

[1] Voir les témoins du supplice de Marie Stuart : KERVYN DE LETTENHOVE, *Marie Stuart*, II, p. 363, 366.

TEULET. *Lettres de Marie Stuart*, Paris, 1859, 352, 383.

Voir aussi la liste des serviteurs de la Reine dressée en 1586, et celle que renferme son testament. LABANOFF, *Lettres, instruction et mémoires de Marie Stuart*. Paris et Londres, 1852, t. VII, p. 250 et VI, p. 484.

Voir aussi *Notes and queries*, 12 mai 1894, p. 375.

[2] Indépendamment des sources déjà citées, on peut consulter sur Bailly : LABANOFF (ouvrage cité), tome III, p. 265. JULES GAUTHIER, *Histoire de Marie Stuart*, III, p. 46. J. HOSACK, *Mary, Queen of Scots*, t. II, p. 55. A. STEWART. *Life of Mary Queen of Scots* p. 316, 318 et *Notes and Queries*, 21 avril 1894, p. 309.

Sur la conspiration Ridolfi, voir NAMÈCHE *Cours d'Histoire nationale*, t. XV, p. 169. KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, tome VI, p. IV, 114, 151, 189.

LE MÊME. *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 386 et suiv. J. J. F. PROOST; *Les réfugiés Anglais et Irlandais en Belgique à la suite de la réforme religieuse établie sous Élisabeth et Jacques I*, et GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tome II, page 180 et suiv.

[3] Voir *Notes and Queries*, 21 avril 1894, p. 309 et suiv., article de M. HUME, relevant des mentions des manuscrits du château de Hatfield, et les appliquant à Charles Bailly, tandis qu'elles semblent concerner le docteur Bailly, de Douai.

[4] *Le Messager des Sciences historiques* (Gand), 1835, p. 89. Voir aussi la notice de PROOST citée plus haut (*Les réfugiés Anglais*, etc., etc.)

Mais indépendamment de ce courant, des motifs tout particuliers appelaient à Bruxelles le prisonnier de la tour de Londres.

Les auteurs qui s'en sont occupés lui attribuent unanimement une origine flamande (nous dirions Belge aujourd'hui). Mais ils sont dans l'impossibilité de la déterminer. Ils l'appellent *moitié Ecossais et moitié Flamand* (Froude), ou bien un *Flamand* (Murdin), ou bien un *Flamand d'origine Ecossaise* (Henderson).

Cette unanimité s'explique aisément.

Sans pouvoir préciser avec certitude la nationalité du père de Charles Bailly, nous pouvons la présumer d'après les déclarations mêmes de notre personnage. Lorsque détenu à la Tour et ayant fait les aveux qu'on connaît, il implorait dans diverses lettres la clémence de Lord Burghley et l'appui de l'Evêque de Ross, il disait et répétait qu'il était un pauvre étranger, *a poor prisonner and stranger* ; il insistait en disant : *J'étais de vray Flamen* [1].

Ces expressions doivent être tenues pour sincères, car le captif n'avait aucun intérêt à s'attribuer une nationalité inexacte, et une origine Ecossaise eut eu autant de valeur pour le soustraire aux sévérités du Gouvernement anglais qu'une origine Flamande. S'il est vrai d'ailleurs que son nom et les noms qui s'en rapprochent, tels que Bailly, Baillie, sont fréquents en Ecosse et en Angleterre [2], il faut remarquer que le même nom ou d'autres analogues se retrouvent en grand nombre dans les Pays-Bas vers la même époque [3].

Son père épousa en tout cas une personne originaire des Pays-Bas, Jeanne Provost. Devenue veuve, et ayant retenu de sa première union outre Charles Bailly, une fille du nom de Co

[1] W. Murdin ouvrage cité p. 5, 15, 16, 17. Voir aussi *Calendar of manuscrits the hon. marquis of Salisbury preserved at Hatfield House* I p. 496, 527.

[2] On les trouve dans divers recueils généalogiques d'Angleterre et d'Ecosse. V aussi les Bailly mentionnés dans les tables des divers volumes des *Calendars state papers*, et ceux indiqués par J. F. Knox. *Records of the Englisch cathol under the penal law. The first and second diairies of the Englisch college Douay* et p J. Gillow. *A Literay and biographical history, or bibliographical dictionary of Englisch catholics from the break with Rome in* 1534 p. 105, 124. Voir encore les Bail Bailly, Baillie, cités par le *Dictionary of national biography*.

[3] Charles Bailly est appelé comme sa sœur : *de Bailly, Baillu, Baill* On trouve un Bailliu maïeur de La Hulpe, maitre des chablis de la forêt de S

neille (Cornille)[1], elle épousa en secondes noces Gybrecht (Gisbert) *de* ou *van Berlicum*, personnage important de Bruxelles et des environs, propriétaire de nombreux domaines, successivement greffier du chef banc d'Uccle, Wautmaître de Brabant, échevin, bourgmestre, amman de Bruxelles[2].

Jeanne Provost était sans doute la fille d'Arnould Provost et d'une demoiselle Parotte ou Perotte, comme permettent de le croire l'inscription de N.-D. du Sablon, et les quartiers de la tombe primitive de La Hulpe, cités plus haut. Ces deux sources de renseignements sont complétées par un détail fourni par Charles Bailly

gnies en 1428-1430 (*Inventaire des archives de la Chambre des comptes* II p. 72, IV p. 194). D'autres Belges appelés indifféremment *Baillu, de Baillu, de Bailleur* ou *Bailly* se firent un renom comme graveurs et peintres au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. (*Biographie nationale*). Un Gilles Bailly vivait à Courtrai en 1509. (HENNE, *Histoire de Charles-Quint en Belgique* tome IV p. 281 note 5). J'ai trouvé une Joséphine Bailly qui épouse le 24 mai 1598, un Sr Guillaume De Cré à Ste Catherine à Bruxelles, et qui est dite originaire de Courtrai (*Registres aux mariages*, archives de l'Etat civil, Hôtel de Ville de Bruxelles). Vers la même époque un Jean de Bailli ou de Bailge épouse à Louvain, Marie de Ferry, selon un manuscrit provenant du héraut d'armes O'Kelly que je possède, (fo 171 et 201). Enfin en 1672, à Tournai, un aide-major du nom de Charles Bailly, épousa Germanie Berthold (Cte du CHASTEL. *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, fo 180). Un Evrard Bailly vivait à Givet en 1669). *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, III p. 133, 166.

[1] Selon 2 actes réalisés devant les maïeur et échevins de La Hulpe, le 27 septembre 1592 et le 1er septembre 1598, Charles Bailly et Cornille Bailly étaient frère et sœur de Maximilien de Berlicum. Selon un acte réalisé devant les mêmes, le 1er septembre 1595, Maximilien de Berlicum était fils de feu Gisbert de Berlicum et de Jeanne Provost sa première femme (registre 844 greffes scabinaux, arrondissement de Nivelles, Arch. Gén. du Royaume).

Cornille Bailly épousa Nicolas de Faux, avec lequel elle intervint à de nombreuses transactions immobilières relatées dans le registre qui vient d'être cité.

[2] Gisbert de Berlicum, après avoir eu de sa première femme un fils nommé Maximilien, épousa en 2e noces Jeanne Sweerts ou de Weert, veuve de Jean Berchmans, dont la nièce Démocrite Sweerts, allait épouser Charles Bailly. De ce second mariage il eut un fils, Philippe de Berlicum, époux de Jeanne d'Ursel fille de Conrad, et une fille Jeanne, épouse de Mathieu de Vos receveur général des vivres de Sa Majesté. Il mourut le 9 décembre 1588. On peut consulter sur lui, outre l'arrangement de famille ou partage entre sa veuve et les Bailly réalisé le 1er septembre 1598, cité plus haut, le manuscrit du héraut d'armes De Grez no 2 tome V, p. 267 (Bibliothèque du ministre des Affaires étrangères), *l'inventaire des archives de la Chambre des comptes* II p. 260, 284, *l'inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, I p. 65. *Histoire de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS, I, p. 482, 483, 495, 521, *l'Histoire des environs de Bruxelles*, par A. WAUTERS, II p. 401, 567, III, p. 633.

dans une lettre écrite durant son emprisonnement en 1571. Il y raconte qu'il avait en avril 1571, durant son passage à Bruxelles, refusé une invitation à dîner venant de Ridolfi parce que, ce jour-là, sa grand'mère, habitant Bruxelles près du palais de la Cour entre deux portes de la Ville, avait expressément voulu le retenir à dîner avec elle [1]. Ce langage explique comment, à une date ultérieure, Charles Bailly et sa femme, restés unis au ménage Prevost Parotte auront voulu conserver le souvenir de celui-ci en même temps que le leur, et auront fait faire dans l'Eglise du Sablon, voisine de la demeure de leur grand' mère, le monument dont nous avons parlé. Cette église était, comme on le sait, voisine du palais situé à cette époque au haut de la Montagne de la Cour.

Peut être était-ce cette grand'mère qui était d'origine anglaise ou écossaise et qui avait contribué à faire admettre l'origine écossaise de notre personnage [2] ?

S'il faut en croire son épitaphe, Charles Bailly [3] serait né en 1540 [4]. Il fut, d'après Froude, enthousiasmé comme de nombreux jeunes gens par la renommée de Marie Stuart, et porté ainsi à entrer à son service. Parlant plusieurs langues, ayant sans doute

[1] W. Murdin ouvrage cité p. 16.

[2] Les Provost auxquels était allié Bailly portaient le blason d'une famille du Tournaisis. (Voir plus haut). Il est probable qu'ils possédaient une terre d'où leur sera venu le surnom de Laviin. Nous n'avons pu retrouver en Belgique le quartier des Perrot ou Parotte, indiqué comme étant celui d'une alliance des Bailly. En Angleterre, on trouve ce qui suit. Sir Georges Perrot, baron de l'Echiquier mourut en 1780 (*notes and queries* 5 mai 1894 p. 317). Sir John Perrot chevalier, fut disgracié par la reine Elisabeth le 20 mai 1571. Un autre sir Jean Parratt est à Madrid en 1572. (Murdin ouvrage cité p. 181 et 242). Le même était lord député d'Irlande en 1585 (J. Morris, sir Amias Paullet Keeper of Mary queen of Scots, p. 55, 56, 352). Voir Hatfield Paper I p. 74. Un personnage du nom de Parvys vivait en Angleterre en 1567, (*ib.* tome I p. 347).

[3] Nous lui donnons le nom que lui-même s'attribuait dans les nombreuses lettres publiées par M. Murdin (ouvrage cité) et selon les comptes signés de sa main, cités plus loin, comme aussi selon les inscriptions laissées par lui à la tour de Londres.

[4] Selon une des inscriptions de sa main conservées à la tour de Londres, et datée du 10 septembre 1571, il avait à ce moment 29 ans, ce qui le ferait naître en 1542, où à la fin de 1541. Peut-être cette différence de date s'explique-t-elle par une différence entre le calendrier dont il s'est servi et celui dont s'est servi le rédacteur de l'épitaphe de La Hulpe ? (Voir l'ouvrage de Dick cité plus haut p. 36, 37).

des parents dans les Iles Britanniques, il dut être bien reçu par la reine d'Écosse. Nous savons par lui qu'il la servit depuis 1561 jusqu'au moment où elle se réfugia sur le territoire anglais (16 mai 1568) [1]. Ce fut sans doute en qualité d'attaché à la Chambre de la reine, ou de Chambellan d'un grade peu élevé, qu'il la servit [2]. Il passa en 1569 au service de l'Évêque de Ross, après avoir eu un congé qui lui permit de venir aux Pays-Bas voir ses parents et ses amis [3]. Depuis deux ans il servait le prélat comme secrétaire, lorsque survint en 1571 l'aventure que nous avons racontée, et qui lui valut deux années et demie de prison et d'angoisses.

Rentré dans sa patrie à la fin de 1573 ou en 1574, il y épousa en 1574 [4], Démocrite Sweerts ou De Weert, fille de Roland De Weert, échevin de Bruxelles en 1558 et d'Antoinette Van Appelterre. Ce mariage le faisait entrer dans une famille riche et considérée du patriciat de Bruxelles, à laquelle il était déjà allié, par suite de ce que le second mari de sa mère, Gisbert de Berlicum avait épousé en secondes noces Jeanne Sweerts, sœur de Roland prénommé.

Roland Sweerts ou de Weert, et Antoinette Van Appelterre, eurent une autre fille, Antoinette Sweerts, qui épousa Mathieu

[1] Dans ses lettres publiées par MURDIN il rappelle les services qu'il a rendus durant 7 ans à la reine d'Écosse et il dit avoir quitté celle-ci lors de son entrée en Angleterre, p. 9 et 7, ouvrage cité.

[2] MURDIN l'appelle *a Flaming queen of Scots servant*. Bailly dit lui-même *avais servi à la Reyne* ce qui ne concorde guère avec la désignation de l'office d'un secrétaire. De même un avis secret du mois d'avril 1571, adressé au Gouvernement anglais, signale dans Charles Bailly *a queen of scots man* et non pas un secrétaire, (*Calendar of state Papen scottisch series*, p. 897), et le manuscrit généalogique. *Geslachte boek van Sweert* (n° 381 Archives communales de Bruxelles), p. 71, l'appelle *chambellan de la reine Marie Stuart d'Écosse : In synen tijde camerlinck van Coninginne Marie Stuart van Schotland*. C'est ainsi que l'inscription rédigée sans doute par autre personnage et placée à N.-D. du Sablon le qualifie simplement de « Charles Bailly, *de la chambre de la reine d'Écosse* ». Sa postérité a ajouté le titre de secrétaire emprunté sans doute aux fonctions de Bailly chez l'Évêque de Ross, et de là est venue la qualification actuellement existante sur la tombe de La Hulpe.

[3] Il raconte que lors de son voyage de 1570, 1571, aux Pays-Bas, il n'avait plus vu ses parents et ses amis depuis deux ans (Murdin, *loco citato*).

[4] La date de ce mariage est fixée par l'inscription rapportée par VAN GESTEL citée plus haut, disant que Charles Bailly décéda en 1624 après 50 ans de mariage.

Hujoel, et un fils Pierre De Weerdt qui fut commissaire de vivres du roi d'Espagne.

Roland était le fils de Pierre De Weert, échevin de Bruxelles, et de Gertrude Dongodt, sa femme. Antoinette Van Appelterre était fille de Jean Van Appelterre et de Jeanne Baekeleers. Nous insistons sur ces noms pour justifier l'indication des quatre quartiers de Démocrite Sweerts rapportés plus haut (*Sweert, Van Appelterre, Dongodt, Baeckeleers*) [1].

Une fois marié, Bailly se fixa définitivement aux Pays-Bas. Deux filles naquirent de son union. Peu après leur naissance, il obtint les fonctions de commissaire des vivres de l'armée Espagnole, fonctions qu'il exerça d'abord auprès du corps anglais détaché à Alost en novembre 1583, et qu'il remplit ensuite à Termonde (1584), Vilvorde (1585), Anvers (1585-1587), Courtrai (1595 à 1597), selon ses comptes originaux possédés par nos archives [2]. D'après un des actes d'achat que nous citons plus loin, il était encore commissaire des vivres, le 7 mai 1601.

Sa fortune s'accroissait rapidement, car nous le voyons acquérir une grande quantité de terres et rentes à La Hulpe, notamment de sa sœur Cornille de Bailly, épouse de Nicolas de Faulx, et de son demi-frère Maximilien de Berlicum [3]. Lui et sa femme rachetèrent entre autres à ce dernier sa part dans un domaine de trente-six bonniers, qui ne peut être que le domaine de la Queue ou Longue-Queue, dont nous parlons plus loin [4].

Le 27 août 1596 sa fille Marguerite épousa en la paroisse de

[1] Sur la généalogie de Démocrite Sweerts et les blasons qui la concernent voir : *Manuscrits* n° 789 p. 23, 32, fond. Goethals, Bibliothèque royale : *Manuscrit* 85 p. 159 ibid., *registre du héraut d'armes*, DE GREEZ n° 2 (t. V) p. 267. Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. *Registre* 381 (*Gelaschte boek van Sweerts*) f° 71, Archives communales de Bruxelles. *Registre provenant du héraut d'armes O'Kelly* f° 47 en ma possession. Sur le rang que tenait Roland de Weert et sa famille dans le patriciat bruxellois, voir A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I p. 377.

[2] Archives générales du royaume, comptes de CHARLES BAILLY, *Inventaire des archives de la Chambre des comptes* IV p. 224, 225, 226, 229.

[3] Archives générales du royaume, greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles, registre aux réalisations de La Hulpe, n$^{os}$ 844 et 845. On y trouve 10 actes d'achat au profit de Charles Bailly et de sa femme, passés entre le 1$^{er}$ septembre 1595 et le 9 janvier 1605.

[4] Acte réalisé le 1$^{er}$ septembre 1595. Registre 844, *ibidem*.

Sainte-Catherine à Bruxelles Balthazar Tax, dit aussi Willems, qualifié « *Hoofmeester van den Hertog Maximiliaan van Saxen* » [1]. De son chef, et du chef de sa femme, Balthazar Tax posséda des immeubles importants à Laeken, où ses biens et seigneuries sont souvent cités. Il en reçut une partie comme dot de sa femme, car dès 1601 on le voit mentionné comme possesseur des biens venant de la famille Sweerts [2].

Le 20 octobre 1598 sa fille Corneille épousa en la même paroisse Raoullin ou Raulin de Cretot [3]. Comme sa sœur, la mariée était dans l'acte de mariage dite originaire de la paroisse, ce qui ferait croire que Charles Bailly habitait celle-ci, depuis son mariage, ou y était revenu après y avoir habité à l'origine.

Raoullin ou Raulin de Cretot [4], acquit par contrat de mariage du 30 juin ou 30 juillet 1598, les biens formant le domaine de la Queue, à La Hulpe [5], dont il se qualifie seigneur dans un acte du 7 mai 1609 [6]. Commissaire des vivres de l'armée espagnole durant plusieurs années [7], il ne cessa à son tour d'acquérir des biens et rentes à La Hulpe [8].

En considération de ses services [9], il obtint un décret d'Albert

[1] Registre des mariages de Ste Catherine, 1596, archives de l'Etat Civil, Hôtel de Ville de Bruxelles. Registre 381, *Geslachte Boek van Sweerts*, cité plus haut.

[2] Galesloot. *L'ancienne Heptarchie de Laeken Notre-Dame*, p. 29.

Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, Archives générales du royaume, greffe de Laeken, n° 4519, fos 152, 177, 179, 189.

Registre no 14 de la Chambre des Tonlieux, Archives générales du royaume, 9 mai 1600 et registre n° 18 *ibid.* fos 258 et 259.

[3] Mêmes sources que pour la note 1, *supra*.

[4] Il est appelé officiellement Raoullin de Cretot dans les actes de la Mairie de La Hulpe, et cependant la mention de son mariage dans le registre paroissial de Ste Catherine à Bruxelles lui donne l'appellation suivante : *Laurentius Decretot*.

[5] Il hypothéqua ces biens selon un acte réalisé devant les échevins de La Hulpe, le 4 mai 1616 (registre 845, greffe scabinal de La Hulpe précité.)

[6] *Ibid.*

[7] Acte du 8 juillet 1603, registre 844, greffe scabinal de La Hulpe, archives générales du royaume.

[8] Une dizaine d'actes d'acquisition à son profit figurent dans les registres 844 et 845 précités, entre 1603 et 1623.

[9] Il semble que le service des vivres fut un apanage de la famille dont nous nous occupons. Indépendamment de Pierre Swerts, Charles Bailly, Raoullin de Cretot, nous voyons Mathieu de Vos, époux de Jeanne de Berlicum, fille de Gisbert cité plus

et d'Isabelle, du 4 septembre 1613, nommant Mayeur supérieur de La Hulpe son fils Charles de Crétot, né en 1602, sous la condition que le père du mineur rendrait ses comptes et que l'aïeul Charles Bailly, en serait caution [1].

Cette gestion de l'office de lieutenant Mayeur, (devenu ou qualifié ensuite chef Mayeur ou Mayeur supérieur de La Hulpe), dura jusqu'au 7 septembre 1628, date à laquelle Raoullin de Cretot rendit compte au Gouvernement de la gestion de sa charge. Il est à supposer que ce fut par suite du décès de son fils qu'il rendit ce compte parce que à partir de ce moment on ne trouve plus de mention de ce Charles de Cretot, tandis qu'à peine majeur, en 1623, 1624, ce dernier figurait dans tous les actes de la cour échevinale de La Hulpe comme lieutenant de S. M. au quartier de La Hulpe [2].

Comme mayeur de La Hulpe Raoullin de Cretot s'attira des témoignages spéciaux d'estime de la part du Gouvernement pour avoir énergiquement combattu le brigandage qui sévissait à cette époque dans le quartier de La Hulpe [3]. Il obtint également le titre de bailli et maître des bois d'Afflighem, par suite sans doute de la facilité qu'il avait de surveiller les domaines boisés et la ferme de la Ramée, possédés par l'abbaye d'Afflighem à La Hulpe [4].

Charles Bailly décéda, le 27 décembre 1624, et fut suivi dans la tombe par sa femme, le 3 mai 1633. Leurs filles partagèrent les biens de leur père, le 9 avril 1625 [5]. On comprend maintenant pourquoi ce fut à La Hulpe qu'elles consacrèrent à la mémoire de leurs parents le monument le plus durable, et comment, lors de la destruction de la première pierre tombale, la croix actuelle y

haut et de Jeanne Sweerts, remplir les fonctions de receveur général des vivres de S. M. (réalisation du 1er septembre 1595, registre 844 greffe de La Hulpe précité), généalogie de De Grez, tome V, f° 260, Bibl. du Ministre des affaires étrangères.

1 Compte n° 12854. *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, t. II, p. 293.

2 Actes réalisés, le 5 décembre 1623, 19 janvier et 28 mai 1624, registre 845, greffe scabinal de La Hulpe, précité.

3 Wauters, ouvrage précité, *loco citato*.

4 Actes de 1622, registre de 845, greffe scabinal de La Hulpe, précité.

5 Wauters, *loco citato*. La destruction des archives communales et paroissiales de Bruxelles, à la fin du xviie siècle, nous a empêché de retrouver cet acte comme maints autres, dont nous avons pu constater la date ou l'existence.

fut substituée par les soins pieux de quelque parent ou descendant.

C'est, qu'en effet, Raoullin de Cretot et sa femme laissèrent deux filles, dont l'une épousa un *Puteanus* ou van de Putte, et l'autre *un Massin*, ou *Massin de l'abbaye*, receveur des domaines du Limbourg et bailli de Hannut [1]. Du côté des Massin, les biens venant de Bailly et de sa femme restèrent au moins durant quelque temps, entre les mains des descendants des anciens possesseurs [2].

Le domaine des Puteanus, formant la terre de Longue Queue. passa aux de Lattre, seigneurs de Rombize [3], puis aux t' Kint [4], puis aux de Cellier de Vignières (qui cumulèrent comme de Cretot avec la seigneurie de Longue Queue la charge de Mayeur de La Hulpe) [5], puis aux Baesen, aux comtes de Meeus, et enfin au chevalier de Bosschaert.

Rien n'empêche d'admettre que l'un des membres de la famille Massin ait contribué à la réfection de la tombe de ses aïeux [6], et

[1] Manuscrit, n° 381, f° 75, *Geslachte boek van Sweerts*, archives communales de Bruxelles.

[2] Wauters, *loco citato*.

[3] Registres des vingtièmes, de 1685 et années suivantes, maison communale de La Hulpe.

[4] Notes manuscrites de l'historien Foppens sur l'ouvrage de Van Gestel, cité plus haut, t. II, p. 85. Bibl. des R. P. Bollandistes, à Bruxelles.

[5] Acte de baptême d'une fille de Charles-Joseph de Cellier, seigneur de La Queue et Mayeur de la mairie de La Hulpe, 2 août 1786, registre paroissial de Ste Catherine à Bruxelles, greffe du Tribunal de 1re instance à Bruxelles.

[6] Nous croyons devoir ajouter que dans l'Église de La Hulpe, à l'entrée du baptistère, se trouve dans le pavement une dalle tumulaire consacrée à la mémoire de ...re Jean Wéry, curé de La Hulpe, durant 36 ans, décédé le 23 août 1616. Ce curé dont le nom est souvent cité dans les documents de l'époque concernant La Hulpe, était l'ami de la famille Bailly, qu'il représenta par procuration à divers actes ...abinaux.

Cette tombe offre une grande analogie de style avec le monument actuel de Charles Bailly.

Lors de la réfection, qui eut lieu vraisemblablement peu après 1702, date à ...quelle le peintre Bettens, a copié le monument primitif de La Hulpe, le sculpteur ... sera sans doute inspiré des monuments existants dans l'Église.

En 1787, l'Église paroissiale de La Hulpe jouissait d'une rente hypothéquée sur un ...en situé à La Hulpe et touchant à un immeuble possédé par *la veuve de Jean ...illy*.

D'autre part, à cette même date, on constate l'existence de deux anniversaires

que nous lui soyons redevables de la conservation du seul souvenir qui rappelle encore aux passants la mémoire du serviteur de Marie Stuart.

Paul Verhaegen.

fondés l'un pour Charles de Bailly et sa femme, l'autre pour Raoullin de Cretot et sa compagne. Ces fondations rapportaient annuellement au curé, la première, 1 florin, la seconde, 15 sols.

Ces faits sont établis par la déclaration des biens de l'Église de La Hulpe, en 1787 (État des biens du clergé, en 1787, Brabant, tome XVIII, archives générales du royaume).

D'après nos renseignements, l'anniversaire de Charles Bailly est encore célébré chaque année en l'église de La Hulpe.





# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Séance mensuelle du lundi 3 septembre 1894.

*Présidence de* M. HIPPERT, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-trois membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

**Correspondance.** — MM. A. Adan et A. de Latre du Bosqueau remercient pour leur nomination de membres effectifs.

MM. Dillens et Verhaeren remercient des félicitations que la société leur a adressées à l'occasion de leur nomination dans l'Ordre de Léopold.

M. l'abbé Defrenne s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'Académie royale des sciences de Turin nous fait part du décès de son président, le professeur Michele Lessona. *(Condoléances.)*

M. F. Gull, à Saint-Gall, nous a envoyé douze feuillets, présentant cha-

[1] Prennent encore place au bureau : MM. le comte de Marsy, G. Cumont, J. Destrée, P. Saintenoy, le Bon A. de Loë, Van der Linden et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Van Gele, Poils, Van der Rit, Puttaert, Desvachez, de Behault de Dornon, Donnet, Maroy, Crespin, de Raadt, Hauman, G. Matyn, le Cte F. van der Straten-Ponthoz, Michel, De Proft, De Samblancx, Weckesser, G. Van den Bossche, Drion, Kestens, Lavalette, De Beys, Hankar, De Soignie, Schuermans, Heetveld, De Passe, Buschen, Aubry, Wallaert, Ranschyn, C. Dens, Ortman, Allard et le Bon de Jamblinne de Meux.

cun deux blasons, inclinés l'un vers l'autre. Ces 24 blasons sont dits faire partie d'une série de 86 que l'on voyait peints dans une vieille tour à Erstfeld (canton d'Uri.)

Cette tour n'existe plus.

Les armoiries, pense-t-on, datent de 1310, car, d'après M. Gull, on a pu déterminer que les autres 62 blasons appartiennent à des personnages qui ont accompagné l'empereur Henri VII de Luxembourg, à la guerre d'Italie, en 1310. On suppose qu'un chevalier d'Erstfeld, propriétaire de la tour, ayant pris part à cette expédition, aurait fait décorer sa résidence de ces emblêmes héraldiques.

Notre honorable correspondant prie la Société d'archéologie de Bruxelles de l'aider à déterminer les 24 blasons dont il s'agit et dont la description a été publiée [1].

M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Victor Bouton qui ne peut fournir des renseignements complets. Il croit le n° 6, un Ravenstein ou un Chorys avec des émaux particuliers, le n° 7, un comte de Bar, le n° 8, Cuyck, le n° 9, une brisure de Spanheim, le n° 11, peut-être Brouckhorst, le n° 14, peut-être Rinsfeldt, le n° 22, un Sansheim, le n° 24, le roi de France, le n° 28, un Rodemark avec brisure, le n° 34, un prince de Piémont.

M. de Raadt estime que, par leur aspect général, ces armoiries appartiennent au xiiie siècle, mais regrette que l'auteur de la question n'ait pas donné plus de renseignements sur leur provenance et l'histoire de la tour, dont la démolition est hautement regrettable. Ces blasons, s'ils sont authentiques, constitueraient des documents d'une très grande importance pour l'archéologie, car, comme M. Gull le dit très bien dans sa lettre, ils constitueraient une des plus anciennes séries de peintures héraldiques qui eussent été signalées jusqu'à présent. Mais, on remarque sur les dessins placés sous nos yeux, certains détails qui ne concordent pas avec le style de l'époque à laquelle on serait, à première vue, tenté d'attribuer ces armoiries. De plus, quelques-uns des émaux indiqués semblent être inexacts. Vu cette incertitude quant à leur historique, on recule devant la peine qu'il y aurait à rechercher la signification de ces blasons. Les investigations courraient d'ailleurs le danger de se fourvoyer, car, l'un des blasons étant rendu dans des émaux erronés, on peut douter, à juste titre, de l'exactitude des couleurs et métaux des autres dessins.

Il serait peut-être bon de consulter la *Züricher Wappenrolle*, qui date de la fin du xiiie, ou du commencement du xive siècle, et le *Codex Manesse*, attribué au premier tiers du xive par le prospectus de MM. Starke, à Görlitz, et Siebert, à Heidelberg, qui, en octobre 1890, annonçaient la prochaine

[1] (Voir *Annales*, vol. VIII, p. 517.)

publication, du moins quant à ses parties héraldiques, de ce précieux manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Heidelberg.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

Raadt (J.-Th. de). Les seigneuries du pays de Malines-Iteghem et ses seigneurs. Notice historique sur la commune d'Itegem. Malines, L. et A. Godenne, 1894. 1 vol. in-8°, br. fig. et planche, (don de l'auteur) ;

— (J.-Th. de). — In Memoriam [Notice biographique sur E.-V.-J van Ballaer], Turnhout, J. Spichal, 1894. 1 broch. in-8°, portr., (don de l'auteur) ;

Vander Straeten (Edmond). Aldenardiana in Flandriana (Nieuwe Rutts tweede deel), Gent, J. Vuylsteke, 1894. 1 vol. in-8°, cart., (don de l'auteur) ;

Van Raemdonck (Docteur J.). Jacques-Augustin Heyndérickx de Saint-Nicolas, étalonneur du pays de Waas pour les poids des monnaies d'or et d'argent au xviiie siècle, (extr. des ann. du Cercle archéol. du pays de Waas, t. XV, 1re livr.), 1894. 1 br. in-8°, (don de l'auteur) ;

Renier (J.-S.). Concours de la Société libre d'Émulation de Liége. — Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liége. — Nouv. sér., t. IX, 1893. 1 vol. in-8°, br., (don de la société) ;

Saintenoy (Paul). Notes de voyage — architecture et archéologie — Kent, Oxfordshire, Cambridgeshire, Northamptonshire. Bruxelles, Lyon-Claesen, 1894. 1 vol. gr. in-8° br., pl., (don de l'auteur) ;

Guignard de Butteville (Ludovic), Généalogie des Guignard. Grande imprimerie de Blois, 1892. 1 vol. gr. in-8°, cart., toile, fig., (don de l'auteur) ;

De Busscher (Edmond). Description du cortège historique des comtes de Flandre (Gand, 1849). Gand, De Busscher frères, 1849. 1 vol., gr. in-8°, br., 1 pl., (don de M. H. Mahy);

Van Damme (Eugène). Histoire du procès et de la mort de Lamoral, comte d'Egmont, décapité à Bruxelles, le 5 juin 1568, enseveli à Sotteghem, Gand, F. Hage, 1869. 1 br. in-8°, pl., (don du même) ;

Hane-Steenhuyse (Comte Ernest d'). Études historiques sur les coutumes féodales. Gand, Hebbelynck, 1863. 1 br. in-8° (don du même) ;

Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique. Années 1846, 3e livr. — 1847, 2e, 3e et 4e livr. — 1852, 2e, 3e et 4e livr. — 1856, 2e livr. — 1868, 1re et 2e livr. 10 broch. in-8°, pl. et fig., (don du même) ;

Toulouse (Eug.). Découverte d'une sépulture de l'époque néolithique au village de Saint-Mammès (Seine-et-Marne) (extr. de l'Anthropologie). 1 br. in-8°, fig., (don de l'auteur) ;

Photographie représentant les fonts baptismaux de St-Marc, à Venise, (don de M. P. Saintenoy).

*Pour les Collections :*

Pots, cruches, etc., trouvés à Bruxelles au cours des travaux de déblai exécutés sur l'emplacement de l'ancien palais de Justice, (Commission des fouilles) ;

Pièce en argent de Jean-Théodore de Bavière, évêque de Liége, 1744-1763, trouvée à Moircy — province de Luxembourg. — (Commission des fouilles) ;

Tessons de poterie, ossement, morceau de carreau vernissé, fragments de torchis et de clayonnage ramassés sur un lieu autrefois habité, appelé « Duivels borre » à Tourneppe, (Commission des fouilles) ;

Moulage d'une hachette en roche dioritique trouvée à Harmignies, (don de M. le baron de Loë) ;

Moulage d'une hache (en jade ?) trouvée à Braives, (don du même) ;

Fragments de marbres antiques et de mosaïques, silex taillés provenant de Chaleux, (don de M. J. Volant) ;

Statue en pierre, (don de M. Bernard) ;

Fusaïoles ou volants (pesons) pour régler le mouvement de fuseau, *modernes*, employés encore de nos jours dans les Pyrénées françaises, et analogues aux fusaïoles barbares, romaines, étrusques, grecques, mycéniennes, de l'âge de bronze et de l'époque néolithique. (Don de l'École d'Anthropologie de Paris).

**Elections.** — Mme Lucien Tonnelier et MM. J. de Bernard de Fauconval, G. Gilson, et L. Tonnelier sont nommés membres effectifs ;

Mme Paul Saintenoy et M. A. Van den Meersche sont nommés membres associés.

**Revision des statuts.** — Les articles 7 et 78 des statuts sont ensuite revisés de la façon suivante :

« Art. 7. — Le titre de membre correspondant est réservé aux personnes, à « l'exclusion de celles qui sont de nationalité belge, qui ont rendu des services « signalés à la Société.

« Ces membres sont admis sur la proposition de la Commission administrative, « en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages.

« *L'exclusion basée sur la nationalité ne s'applique pas aux membres fondateurs qui ont* « *fait partie du bureau de la Société.*

« Art. 78. — Lorsque les auteurs veulent des titre, faux-titre et couverture à « leurs tirés à part, et lorsqu'ils désirent recevoir plus de cinquante exemplaires de « ceux-ci, ils sont tenus de s'adresser directement à l'imprimeur des *Annales* et de

« traiter pour ces fournitures d'après un tarif publié dans chaque volume de cette « publication.

« *En dehors de ces tirés à part, les auteurs ne pourront réimprimer ou laisser réimprimer « leurs œuvres qu'un an révolu après leur apparition dans les* Annales *et, dans ce cas, ils « devront indiquer l'insertion première dans celles-ci avec la mention :* « Extrait des *An- « nales d'archéologie et d'histoire*, organe de la Société d'archéologie de Bruxelles », « *et l'indication du tome et de la page.* »

**Rapports.** — M. le baron de Loë, secrétaire de la Commission des fouilles, donne lecture des rapports suivants :

Travaux de déblai exécutés sur l'emplacement de l'ancien palais de Justice ;

Découverte de vases belgo-romains à Limont ;

Ancien lieu habité découvert à Tourneppe, (Brabant) ;

Le « Galgenberg » entre Malines et Waelhem ;

Sur trois monticules situés à Astene près Deynze ;

Sur des bas reliefs prétendument romains découverts à Wervicq.

**Exposition.** — Photographies d'objets découverts dans le cimetière gallo-romain de Presson-Berry à Chouzy, (par M. Guignard).

## Communications.

M. de Raadt. — Le n° 518 des tableaux anciens du Musée royal de peinture à Bruxelles constitue-t-il le portrait de Jean Viriot ?

A. de Behault de Dornon. — *Le canon historique de Thuin « le Spantole »* et encore un mot sur la « *Holle Griet* » de Diest.

M. le comte de Marsy nous communique et nous fait don pour les archives de la Société, d'un document en parchemin de quatre pages in-folio, fort intéressant pour notre histoire nationale, qu'il a eu l'heureuse chance de retrouver à Paris ; c'est une adresse au général Jean van Halen portant 101 signatures de blessés sur le champ de bataille dans les grandes journées nationales et accompagnant l'envoi d'une marque distinctive.

M. Cumont attire l'attention sur la statistique des monuments mégalithiques découverts et étudiés en France jusqu'ici, qui vient d'être publiée par la commission des monuments mégalithiques nommée par le ministre de l'Instruction publique. Ces monuments seraient au nombre de 6000 environ.

M. Destrée. — *Coupe en argent*, exécutée par un de Bry (xvii^e^ siècle).

Sur la proposition de M. de Behault, des remercîments sont ensuite votés à MM. le baron H. de Royer de Dour, Ouverleaux-Lagasse et Van Havermaet, aux efforts desquels on doit la réédification à Ten Bosch, de la façade de l'ex temple des Augustins.

La séance est levée à 9 1/2 heures.

## Séance mensuelle du lundi 1er octobre 1894.

*Présidence* de M. T. Hippert, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-cinq membres sont présents [1].

M. le Président, en vue de la conférence annoncée, invite l'assemblée à passer directement au vote sur l'admission des nouveaux membres et à remettre à la réunion de novembre la communication de la correspondance et la lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

**Élections.** — MM. le Comte de Cunchy, Edgard de Prelle de la Nieppe et l'abbé Van der Heyden sont nommés membres effectifs.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque.* — Musée de peinture et musée archéologique de la ville de Tournai. — Guide du visiteur. — 4me édition. Tournai, Vasseur-Delmée, 1894, planches et figures don de M. E.-J. Soil.

Soil (Eugène). *Les bâtiments de l'hôpital Notre-Dame à Tournai*, (extrait du tome XXIV des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai). 1 br. in-8°, planche. (Don de l'auteur.)

Soil (E.-J.) *Le Yorkshire et le nord-est de l'Angleterre.* — Excursion de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc en 1893. — Notes de voyage. (Extrait de la Revue de l'Art chrétien, 1894, 1re livraison). 1 broch. in-4°, planches et gravures. (Don du même.)

Soil (E.-J.). *Les couvreurs de la Tour Pontoise à la cathédrale de Tournai.* (Extrait des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome VIII, livr. 3), 1 broch. in-8°. (Don du même.)

Bulletin du Comité archéologique du Brabant, année 1870. Tome I. 1 vol. in-8°, planches et figures. Bruxelles, J. Van Gompel-Trion, 1870. (Achat.)

[1] Mmes Paul Saintenoy et Amb. Delacre; MM. Cumont, J. Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, Van der Linden, Paris, Plisnier, De Schryver, Poils, l'abbé Defrenne, de Behault de Dornon, Puttaert, Van Gèle, Lavalette, Hannotiau, A. van der Rit, Hauman, Delacre, Tahon, De Bavay, Weckesser, Joly, Haubrechts de Lombeek, Dillens, Winckelmans, Stordeur, Mesdagh, Drion, Adan, Brabant, Donnet, Mahy, Michel, Maroy, Dens, Schavye, Wallaert, de Raadt, Wauters, de Soignies, Van Havermaet, Titz, Michaux, De Backer, Ortman, Bonnier, Heetveld, Verhaeren, van Malderghem, Schuermans, Donny, Nève, De Greef, Wehrlé, Max Heim, Allard, Desvachez, Van der Elst, Lacroix, R. Raeymaeckers, Goyens et Sire Jacob.

Commission royale des Monuments. (Royaume de Belgique). Séance générale du 30 septembre 1862, 1 broch. in-8°, Bruxelles, De Deltombe, 1862. (Achat.)

Gheldolf (A.-E.). *Histoire administrative et constitutionnelle des villes et châtellenies d'Ypres, Cassel, Bailleul et Warneton jusqu'à l'an* 1305, sur le plan de l'ouvrage allemand de L.-A. Warnkœnig, entièrement refondue, corrigée et augmentée. 1 vol. in-8° br. Paris, librairie internationale, Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1864. (Achat.)

Annuaire du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles, 10e année, avec le portrait de J. de Zarembski, Gand, Ad. Hoste, Bruxelles, C. Muquardt, 1886. 1 vol. broché, in-12. (Don de M. Mahy.)

Wauters (Alphonse). *Bernard van Orley, sa famille et ses œuvres*. Notice. Bruxelles, F. Hayez, 1881. 1 vol. broché, in-8°, planches. (Don du même.)

Van der Straeten (Edm.). *A la recherche du berceau de Cyprien de Rore. (Le Guide musical*, 40e année, 9 sept. 1894, n° 37) portraits. (Don de l'auteur.)

Hachez (Félix). Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine en 1269. (Extr. des Ann. du Cercle arch. de Mons, t. XVI.) 2 feuillets in-8°. (Don de l'auteur.)

Hachez (Félix). Addition à la notice sur les armoiries de familles alliées aux Croy copiées au xviiie siècle à l'hôtel-de-ville de Mons. (Extr. des Ann. t. XXIII.) 2 feuillets in-8°. (Don du même.)

Six numéros de Journaux. (Don de M. M. Sainctelette.)

Dix-sept numéros de Journaux. (Don de M. A. de Behault de Dornon.)

Hachez (Félix). Séjours de Jehan Lhermite à Mons et au château de Bettissart, à Ormeignies en 1586 et 1602. 1 br. in-8° pl.). Don du même.)

Raadt (J.-Th de). Les miniatures de Cassel signées du monogramme HB surmonté d'un trait sont-elles l'œuvre de Gérard Horebout ? (Extr. des Ann. de la Société d'Arch. de Bruxelles, 1894). 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

M.-H. Mahy fait don de deux dessins à la plume par A. Mahy, représentant : « Une rue à Sienne (d'après Robida) » et « Ruines de Saint-Bavon. Edicule de Saint-Macaire) xiie siècle. (D'après A. Heins). »

Van Raemdonck (Docteur). Annexe à la précédente notice de Jacques-Augustin Heyndericks. (Extrait des Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes). 1 broch. in-8°. (Don de l'auteur.)

Trois photographies grand format représentant l'ancien Palais de Justice de Bruxelles. (Don de l'Administration communale de Bruxelles.)

L'Economiste international, 1894, n° 35, 36, 37, 38.

The Belgian News, 1894, nos 1043, 1044, 1044, 1045, 1046.

L'Archietcture, 1894, nos 35, 36, 37, 38.

Boletin de l'Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa.

Julio de 1894, nº 36.

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 1894, nº 7 en 8.

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsch Leeuw » 1894, nº 9.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, Sitzung vom 21e april 1894.

Monatsblatt der Kais. Kön. Heraldischen Gesellschaft « Adler », 1894, nr. 163 et 164.

Revue Bénédictine, 1894, nº 9.

Revue de l'Art Chrétien, 1894, 4e livr.

Neue Heidelberger Jahrbücher, 4e année, livr. 2.

The Illustrated Archaeologist, vol. II, nº 6.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 1894, nº 4.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome V, 2e livraison.

Boletin de la Real Academia de la Historia, tomo XXV, cuadernos I-III.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nºs 665, 666.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 2e trimestre 1894.

Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers, tome XIX, 1er fascicule.

L'Emulation, 1894, nº 6.

Ons Volksleven, 1894, 8e livraison.

Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein, livraisons I à VII inclus.

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIV. Band, IV. Heft.

Collections of the Surrey Archaeological Society, volume XII. — Part. I.

Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, 19e année, 1893-94.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 64e année, 3e série, tome XXVIII, nº 8.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. IXe année, 60e livraison, (supplémentaire) et XIVe année, 4e (93e) livraison, (juillet-août 1894).

Revue belge du numismatique, 1894, livraison.

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. XXVI (1891-92), et vol. XXVII, (1892-93).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne vol. VI, pages 205 à 226.

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie 9e année, livraison IX.

*Pour les Collections :*

Carreaux rouges du XIIIe siècle provenant de l'abbaye de Villers. (Don de M. Licot.)

Pierre blanche sculptée représentant un lion accroupi, trouvée dans une propriété rue Saint-Bernard, à Saint-Gilles-Bruxelles, en creusant dans le fond du jardin pour l'établissement d'une maison de derrière. (Don de M. H. De Koch, architecte.)

Quelques silex provenant de la caverne de la Betche-aux-Roches à Spy. (Don de M. le baron de Loë.)

Hachette polie retaillée trouvée à Bougnies-Hainaut. (Don du même.)

Ebauches de haches, haches taillées à petits éclats, nucleus, lames, percuteurs, polissoir, fragments de poterie, etc... provenant de fouilles pratiquées à Spiennes, dans un atelier préhistorique et sur l'emplacement d'une hutte néolithique. (Commission des fouilles.)

Monnaie d'or de Néron, trouvée à Vissenaeken-Brabant. (Commission des fouilles.)

**Exposition.** — Deux dessins anciens (XVIIIe siècle), de l'École italienne représentant un monument commémoratif, (par M. P. Saintenoy.)

Canette, ou rasade, en étain, provenant de l'abbaye de Cambron (Hainaut), par M. l'abbé Defrenne.

## Communications.

Le « Bréviaire Grimani » conférence par M. J. Destrée, aux projections lumineuses par M. R. Raeymaekers. Le résumé en a été publié dans les *Annales*, vol. VIII, p. 492.

M. de Raadt donne lecture de la note suivante :

Je crois être l'interprète de l'assemblée en remerciant M. Destrée d'avoir fait défiler devant nos yeux cette superbe série de projections lumineuses.

Mais nous a-t-il convaincus que les miniatures casseloises, du livre d'Heures de Jean-Albert de Mecklembourg, et celles du bréviaire de Venise, qu'il en rapproche, ont pour auteur Gérard Horebout? Il convient de répondre négativement. A-t-il démontré qu'elles proviennent d'un même artiste ? Quant à moi, je préfère me récuser sur ce point et m'en rapporter à la critique compétente.

Dans un article intitulé : *Le Bréviaire Grimani et ses similaires* [1], M. Edg. Baes, artiste peintre et savant critique d'art, présentant des réserves formelles à l'égard des conclusions que nous venons d'entendre à nouveau, écrit,

[1] *La Fédération artistique*, du 3 juin 1894, p. 387-9.

à propos de ces rapprochements « que la ressemblance de deux sujets ne prouve pas une main unique, mais plutôt une copie ». Tel est également l'avis de M. le professeur Th. Levin, de Dusseldorf, qui connaît à fond les deux manuscrits et qui a lu le travail publié dans la *Revue de l'art chrétien :* il estime que, très fréquemment, les ressemblances dans la composition de miniatures s'expliquent par des prototypes communs, très connus, jadis, de tous.

Dans cet ordre d'idées, M. Edg. Baes a fait paraître dans nos *Annales* [1], sous le titre : *De la valeur archéologique des similitudes de forme et de couleur*, un remarquable mémoire. On n'en saurait assez recommander aux critiques d'art les judicieuses observations.

D'ici peu, on lira, de la plume de M. Destrée, une réfutation des observations présentées par moi sur son interprétation arbitraire du monogramme HB surmonté d'un trait. D'après le procès-verbal de notre séance du 7 mai 1894 [2], notre confrère s'attachera à prouver : 1° « que les artistes n'ont pas fait fi des règles de paléographie (sic !?) ; 2° que des contemporains de Horebout ont signé sans leur prénom. » Mais ces deux points établis, faudra-t-il vraiment adopter la thèse que l'on sait ? La démonstration promise sera-t-elle concluante ? Je ne le pense pas. Il ne suffit pas d'établir que le monogramme en question *peut* appartenir à Horebout, il faut prouver *qu'il est*, *qu'il ne peut être que celui de cet artiste !*

Or, j'ai précisément démontré *qu'il en peut être autrement !*

Quels que soient les résultats de cette nouvelle étude, je ne prévois pas, pour moi, la nécessité d'y répondre. Le pour et le contre ont été dit, ou vont l'être. Il ne faut pas que cette discussion s'éternise.

Je crois d'autant moins devoir réfuter l'article de M. Destrée qu'il vient de nous en résumer les principaux arguments. Pour faciliter sa tâche, il commence par m'attribuer des paroles que je n'ai jamais dites et par mal interpréter le sens de celles que j'ai prononcées. J'avais établi que, selon la règle, le prénom doit être représenté dans les signatures des artistes des xve et xvie siècles. Or, qui dit règle, dit exception. Mais qu'est-ce donc que la liste de quelque trente exemples que nous cite notre savant confrère, si ce n'est un tout petit nombre d'exceptions, eu égard aux légions de signatures conformes à la règle ! En supposant, bien entendu, que toutes ces marques, monogrammes, etc., que M. Destrée s'est donné la peine excessive d'énumérer, soient authentiques et ne reposent pas sur des attributions aussi peu positives que le prétendu monogramme de Gérard Horebout : HB [3].

[1] T. V, p. 107-115.
[2] T. VIII, p. 353.
[3] Le nouvel article de M. Destrée vient de paraître, t. VIII des *Annales*, p. 492-

Pour ma part, je ne perdrai, certes, pas mon temps à vérifier cette nomenclature, mais elle m'inspire d'autant moins confiance que M. Destrée, faisant flèche de tout bois, a persisté à prendre pour une signature de sculpteur les mots « *de meyre* » qu'on lit sur le tabernacle de Hal. *En effet, les personnages mentionnés sur cette œuvre d'art ne sont pas des artistes, mais des donateurs !* Ce n'est pas ici la place de le prouver. J'y reviendrai prochainement. Que penser, dès lors, de la facilité avec laquelle notre confrère tranche cette question délicate ? Comment qualifier son empressement d'identifier — malgré l'absence complète de détails biographiques sur ces « artistes » — *de meyre* de Hal, avec un *de Meyere* de la Flandre ? Pareille argumentation ne doit-elle pas nous engager à redoubler de prudence à l'endroit de ses attributions et à user largement du bénéfice d'inventaire ?

* * *

Permettez-moi, maintenant, Messieurs, de vous soumettre quelques réflexions sur le fond de la question. J'y tiens, pour rencontrer le reproche, immérité d'ailleurs, qui m'a été fait de n'avoir envisagé, dans ma critique, qu'un seul côté de la question. Car, n'est-il pas véritablement le nœud de

515. Ainsi que je l'ai prévu, il ne comporte pas de réfutation. Le lecteur verra par les « conclusions » mêmes (p. 514), que la question reste toujours pendante. *Ad* 1m, M. Destrée écrit : « *J'ai dit que le monogramme HB était celui d'un Horebout et ai démontré qu'il n'y avait là rien d'anormal...* » Mais, il fallait *prouver qu'il est celui de Gérard Horebout, qu'il ne peut être que le sien !!* Tant qu'on ne connaîtra pas des œuvres certaines de cet enlumineur, cette preuve fera toujours défaut.

Parmi les signatures d'artistes énumérées par M. Jos. Destrée, — il est bon de le constater, — *il n'y en a pas une, de l'époque en cause, qui présente quelque analogie avec le prétendu monogramme de Gérard Horebout !!*

Je ne puis pas me dispenser de dire un mot sur le passage consacré par M. Destrée à la signature d'Adrien Keij. La barre qui surmonte la lettre A dans le monogramme de ce peintre, affirme-t-il, « est en la partie supérieure du T, » qui serait l'initiale d'un SECOND PRÉNOM : *Thomas*. A l'appui de cette assertion, il transcrit l'inscription d'un tableau de cet artiste ; ADRIANUS-THOMÆ KEIJ FECIT 1575. Quiconque s'est familiarisé avec l'étude des chartes, voit au premier coup d'œil, que le nom de Thomas figure ici au génitif, détail important qui échappe à M. Destrée, et que ce génitif établit que Keij était FILS DE THOMAS !! Si notre savant confrère s'était donné la peine de consulter les travaux de MM. MAX ROOSES et F. JOS. VAN DEN BRANDEN sur les peintres anversois, il y aurait trouvé qu'Adrien Keij était, en effet, fils de Thomas et qu'en 1589 les comptes de la gilde de Saint-Luc le citent sous les noms : *Adriaen Tomas, alias Keij, schilder*, c'est-à-dire *Adriaen Thomas zoon, alias Keij*, en français : Adrien, fils de Thomas, autrement dit Keij. Les peintres *Keij* étaient originaires des Pays-Bas septentrionaux. Or, on sait qu'on y avait l'habitude d'ajouter au prénom le nom du père, qui faisait, ainsi, fréquemment, fonction de nom patronymique.

la question, ce fameux monogramme qui devait fournir la solution d'un point important, controversé depuis tant d'années ? !

En attribuant à Gérard Horebout une part primordiale dans l'exécution du « Grimani », notre estimable confrère est, d'ailleurs, en nombreuse et excellente compagnie. En Allemagne surtout, la participation de cet enlumineur semble être article de foi. MM. WOLTMANN et WOERMANN, dans leur *Geschichte der Malerei*, et, d'après eux, M. L. DE KOBELL [1] la proclament, et le Dr FRIEDR. LEITSCHUH, dans ses commentaires du Journal de voyage d'Albert Dürer [2], dit Horebout le principal auteur (*Hauptmeister*) de ce manuscrit.

Cependant, que de faits enregistrés par l'Histoire n'a-t-on pas reconnus, et ne reconnaîtra-t-on, inexacts ; que d'axiomes, longtemps admis, n'a-t-on pas constatés, et ne constatera-t-on encore, être dénués de bases solides !

N'en serait-il pas ainsi de cette assertion ?

Si vous le voulez bien, nous allons l'examiner.

D'après « l'Anonyme de Morelli », le « Grimani » fut enluminé par beaucoup de maîtres (*da molti maestri*), pendant beaucoup d'années (*in molti anni*). Il en cite nominativement trois : Jean Memling, GÉRARD DE GAND et Liévin d'Anvers, dont les deux derniers auraient fourni chacun 125 pages. Je ne m'étendrai pas sur Liévin, mais j'aurai à revenir sur Memling.

Pour identifier ce Gérard « de Gand », trois noms ont été mis en avant : Gérard van der Meire, Horebout et Gérard David. Ce dernier s'élimine facilement : habitant Bruges, il ne peut justifier la désignation *da Guant* [3]. Quant à van der Meire, proposé par M. A. WAUTERS : « Qui pourra prouver que c'est lui que l'anonyme a eu en vue ? » s'écrie M. Destrée. Les preuves font défaut, continue-t-il. Aucune œuvre de lui n'est connue d'une manière certaine.... rien ne prouve que cet artiste ait jamais fait des miniatures. — Je cite toujours d'après notre confrère [4].

Reste Horebout. Mais, de lui non plus, on ne connaît aucune œuvre existante d'une façon certaine, « attestée par un document ou par une signature [5]». Pour établir sa collaboration, M. Destrée fait intervenir le monograme HB surmonté d'une barre. N'est-ce pas vouloir résoudre la question par la question ? La combinaison est ingénieuse, et je comprends le charme qu'elle a pu exercer sur l'esprit de son auteur. Celui-ci considère

[1] *Kunstvolle Miniaturen und Initialen*, (Munich, sans date, vers 1890), p. 90.

[2] *Albrecht Dürer's Tagebuch der Reise in die Niederlande* (Leipzig, 1884), p. 185.

[3] Voir les renseignements biographiques publiés sur lui par M. James Weale, dans *Le Beffroi*, t. I, p. 223 et suiv. Ailleurs (même revue), le savant anglais estime *que le bréviaire Grimani se rattache en quelque manière à Gérard David.*

[4] JOS. DESTRÉE, *Grimani (Revue de l'Art chrétien)*, t. V, 1re livraison, p. 6-8.

[5] *Ibidem*, p. 8.

la trouvaille de ce monogramme casselois et les conclusions qu'il en tire comme une découverte qui lui permettra « de sortir du champ des hypothèses ». Ah ! mais, il y a là, implicitement, un aveu qu'il est bon d'enregistrer ! Toutefois, après mon exposé précédent, où j'ai démontré le peu de créance que mérite l'interprétation de cette marque, la situation change ; on ne nous dit plus : cette signature ne peut être que celle de Gérard Horebout ; on cherche à prouver qu'elle peut l'être.

Il s'agit, vous le voyez, Messieurs, d'une idée qui, coûte que coûte, doit s'accréditer, qu'il faut faire triompher, à tout prix, malgré la large place qui reste pour le doute dans cette argumentation.

Pour faire admettre Horebout dans l'exécution du « Grimani », M. Destrée l'a compris, ayant approfondi, plus que ses devanciers, les détails connus sur la biographie de l'artiste, pour maintenir Horebout, il importe de rajeunir quelque peu ce bréviaire, dont la confection, d'après M. James Weale, se placerait entre 1490 et 1500. Suivant la *Geschichte der Malerei*, les miniatures auraient été peintes, en plus grande partie, à la fin du xv^e siècle, *bien que quelques pages aient pu être remplies après coup* [1]. Eh bien ! Horebout, qui naquit probablement vers 1475 [2], — d'autres disent vers 1480 [3] — ne pouvait guère, à l'âge qu'il aurait eu à l'époque fixée par les érudits anglais et allemands, passer pour un des principaux collaborateurs du manuscrit, dont les miniatures décèlent des maîtres dans la maturité de leur talent. Or, tandis que les auteurs de la *Geschichte der Malerei,* qui, je l'ai dit, datent l'exécution de la fin du xv^e siècle, font précisément état des détails architectoniques des fonds et des encadrements en faveur de l'époque qu'ils assignent à la confection des miniatures, notre savant confrère, invoquant le style de quelques-unes des peintures et le costume de certains personnages, croit devoir la placer au début du xvi^e siècle. Il y a là en jeu un espace de quelques années, une dizaine ou une quinzaine, peut-être, car on ne précise pas ; cependant, vu la date de la naissance de l'enlumineur (1475-1480), cet écart ne laisse pas que d'avoir son importance dans l'argumentation que j'ose passer au crible de la critique ! Mais, saurait-on fixer à dix ou quinze ans près l'époque de détails archéologiques de l'espèce ?

Et que fait-on, alors, de certaines planches du « Grimàni » — *M. Destrée ne nous a pas montré toutes celles qui sont publiées !* — où tout, architecture, costumes, style, appartient au milieu, ou au troisième quart du xv^e siècle,

[1] ...*wenn auch einige Lücken erst später ihre Ausfüllung gefunden haben* (Woltmann et Woermann, II, p. 70).

[2] C'est la date la plus reculée que l'on ait admise jusqu'à présent. Voir le Docteur Friedr. Leitschuh, *Albrecht Dürer's Tagebuch der Reise in die Niederlande*, p. 185.

[3] Henri Hymans, *Le livre des peintres de Carel van Mander* (1884), p. 73.

sans le moindre emprunt au XVI^e ? Ces peintures là ont été faites, fort probablement, vers 1475-1480, c'est-à-dire vers l'époque de la naissance de Gérard Horebout.

Avec votre permission, Messieurs, revenons à Memling. M. FRANCESCO ZANOTTO, auteur du texte qui accompagne les 110 planches du « Grimani » reproduites en photographie par ANTONIO PERINI, lui attribue sans hésitation plus de 60 miniatures de ce bréviaire, dit M. Destrée. Spécifions : il en cite 69, SUR LES 110 PUBLIÉES [1] !! Il y a là une nuance qu'il n'est pas mauvais de faire ressortir. MM. A. WAUTERS et EDG. BAES admettent également l'intervention de Memling. D'autres, par exemple MM. WEALE, les auteurs de la *Geschichte der Malerei* et, à leur suite, notre confrère la contestent formellement. Celui-ci n'a jamais cru, dit-il, « à la participation de ce grand maître mort en 1494, *donc antérieurement à l'exécution du bréviaire* » (! ?), et ajoute : « il n'y a pas un trait qui émane de ce peintre [2]. »

Je ne pense pas devoir suivre M. Destrée dans ses considérations sur la collaboration, probable ou improbable, d'un Benning. Ici, tout est hypothèse, tout est vague.

Mais, si, en s'appuyant sur le texte de « l'Anonyme », ils admettent Horebout, pourquoi quelques auteurs excluent-ils, parmi les enlumineurs du « Grimani », Memling, alors que d'autres écrivains, dont on ne saurait récuser la compétence, reconnaissent sa facture dans ce manuscrit ? Loin de moi de vouloir trancher cette question épineuse. Ce que je désire, toutefois constater, c'est que Memling et Horebout ne peuvent être considérés comme artistes contemporains, pour la bonne raison qu'à la mort de celui-là, celui-ci était un adolescent de 14 à 19 ans. C'est là aussi un motif pour lequel l'intervention de Memling dérangerait quelque peu la théorie de notre confrère.

Dès lors, quel cas fait-on du témoignage de « l'Anonyme » ? Voilà des spécialistes distingués qui en rejettent une partie si essentielle ! ?

Naguère, nous avons entendu dire, ici [3], qu'il existait un texte positif nommant Horebout comme ayant exécuté des miniatures du « Grimani ». J'avais cru, un instant, à un document nouveau, non encore utilisé dans la littérature du bréviaire. Il a fallu en rebattre, M. Destrée ayant bien voulu m'apprendre que c'est « l'Anonyme » qui était visé. Force m'a donc été de renoncer à me rallier à la thèse « Horebout ».

[1] Voir l'*Index* joint au travail de M. ZANOTTO, accompagnant les *Fac-simile des miniatures contenues dans le bréviaire Grimani*, etc. (Venise, 1862).

[2] *Revue de l'Art chrétien*, loc. cit. p. 5.

[3] Séance du 7 mai 1894, voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, T. VIII, p. 353.

Quelle est, en effet, la valeur de ce texte que des hommes compétents, parmi lesquels notre savant confrère, lacèrent pour faire litière d'un passage important dont ils croient avoir reconnu l'inanité, et pour n'en admettre que la partie à l'adoption de laquelle rien ne s'oppose, faute, sans doute, d'en pouvoir établir la fausseté ou l'invraisemblance. « L'Anonyme » a-t-il eu sous les yeux des preuves matérielles que ce *bréviaire célèbre que MESSIRE Antonio Siciliano vendit au cardinal* (Grimani) *pour* 500 *ducats* (alibi sequins), a été enluminé par Memling, Gérard « de Gand » et Liévin « d'Anvers » ? Jusqu'à quel point attache-t-on de l'importance à ce témoignage du XVIe siècle ? Il est intéressant d'apprendre, à ce sujet, l'avis de M. WEALE. Après avoir exprimé la conviction que Memling n'a pris aucune part à la confection de ce magnifique volume :

« *Il est à remarquer d'abord*, dit-il, *que l'assertion repose simplement sur le dire d'Antoine le Sicilien, le marchand qui vendit le bréviaire au cardinal Grimani* [1]. »

Or, Messieurs, c'est le fameux texte de « l'Anonyme » dont l'éminent archéologue fait ainsi le procès : c'est par réclame, pour en battre monnaie, qu'*Antonio Siciliano*, sorte de courtier, aurait prononcé le nom illustre du maître brugeois !

En présence de cette condamnation, m'en voudra-t-on si, pour ma part, je persiste dans mon refus d'adhérer aux conclusions de M. Destrée ? !

D'autres, qui ont traité du « Grimani », respectent, en toute son intégrité, le passage de « l'Anonyme ». M. A. WAUTERS, qui propose, pour Gérard « de Gand », un artiste gantois, Gérard van der Meire, et qui identifie, avec Liévin « d'Anvers », un artiste anversois, Liévin van Laethem, maintient Memling, pour présenter ainsi trois maîtres contemporains qui auraient donc parfaitement pu concourir à la confection du « Grimani » [2]. D'accord avec M. ZANOTTO [3], l'auteur s'attache à démontrer, par des arguments des mieux pondérés, qu'il fut exécuté avant 1484. Dans un travail spécial, le même écrivain groupe sur Antoine « le Sicilien, » les particularités dont la lecture nous impose une grande réserve à l'égard de l'appréciation de M. WEALE. Les deux études de M. WAUTERS [4], on doit le reconnaître, présentent un ensemble de faits qui s'enchaînent naturellement, logiquement, et, de plus, les détails biographiques sur

[1] *Le Beffroi*. t. II, p. 213-214.

[2] *Recherches sur l'histoire de l'École flamande de peinture dans la seconde moitié du XVe siècle. Quelques peintres peu connus de la fin du XVe siècle*. 1882.

[3] *Op. cit.*, *Dissertation*, p. VI et VII.

[4] *Recherches sur l'histoire de l'École flamande de peinture dans la seconde moitié du XVe siècle. La vie d'Antoine de Messine, dit ordinairement Antonello de Messine, et son influence sur l'École italienne.*

Memling, Gérard van der Meire et Liévin van Laethem s'accommodent, de tous points, aux dires de « l'Anonyme » et entre soi.

En m'immisçant dans cette controverse qui présente un si vif intérêt, j'ai évité, avec le plus grand soin, vous l'aurez remarqué, Messieurs, de m'aventurer dans le domaine esthétique, d'avancer la moindre chose qui ne fût à la portée de tous ceux qui, étrangers à la critique d'art, ainsi que moi, examinent, sans prévention aucune, avec le seul désir de trouver le vrai, le pour et le contre d'une thèse dont la débilité les a frappés d'emblée.

Quant au monogramme, point de départ de cette discussion, je continue, — est-il besoin de le dire ? — à lui contester toute valeur probante. A ce propos, il n'est, peut-être, pas sans intérêt de rappeler, que, d'après « l'Anonyme », une toile, qu'il a vue, en 1521, dans le palais du cardinal Grimani, à Venise, *la tela dell' Inferno con la gran diversità de mostri*, était due au pinceau, d'*Hyeronimus Bosch* (HB) *(fu de mano de Jeronimo Bosch)* [1]. C'est à titre de simple coïncidence que je mentionne cette particularité.

* * *

Pour être négative, ma conclusion n'en est pas moins formelle: c'est que l'affirmation accréditée en Allemagne et que l'on met une singulière insistance à vouloir faire accepter ici, à savoir que Horebout serait un des principaux maîtres du « Grimani », n'est nullement établie par les rapprochements que M. Destrée a faits de « ses » œuvres casseloises avec les pages similaires du bréviaire vénitien. Mais il est loin de moi de lui contester une place parmi les miniaturistes de ce dernier manuscrit.

Au surplus, j'estime que notre littérature artistique, malgré tous les travaux de notre temps, est encore si incomplète que la plus grande circonspection s'impose dans l'interprétation des monogrammes, surtout et avant tout, quand il s'agit de maîtres *dont aucune œuvre existante, certaine, n'est connue :* nos musées abondent de peintures du plus grand mérite dont les auteurs resteront probablement toujours inconnus, et par contre, nous connaissons de grands artistes, on en découvrira même encore pas mal, à qui on ne parviendra, peut-être, jamais à attribuer des œuvres ! !

Que de noms inconnus d'enlumineurs les chercheurs de la Flandre ne sont-ils pas appelés à mettre au jour, en continuant les fouilles dans les archives de ce pays, si riche en souvenirs artistiques. N'attribuons donc pas tout aux miniaturistes *ganto-brugeois* dont les noms sont déjà venus jusqu'à nous : réservons encore quelques œuvres pour les artistes qui l'avenir se chargera de nous faire connaître !

[1] P. 102-103 de l'édition allemande; p. 196 de l'édition italienne.

M. Wauters. — Je ferai remarquer d'abord la faiblesse du système adopté par quelques critiques d'art, refusant à tout peintre de tableaux le droit d'exécuter des miniatures. J'opposerai des faits positifs à cette assertion. L'artiste qui ouvre la série des chefs de notre école, Jean de Bruges, ou plutôt, pour me conformer à des découvertes récentes, Jean de Bondolf, dit de Bruges, le peintre du roi Charles V de France, nous a laissé une excellente miniature, ornant une bible célèbre du Musée Meermann-Westreenen, de La Haye. Cette miniature, qui porte la date du 28 mars 1372-1373, il l'a datée en toutes lettres (Voir Wauters, *Recherches sur l'histoire de la peinture flamande avant et pendant la première moitié du XVe siècle*, 1er fascicule, p. 47). D'un autre côté, le même artiste a exécuté les cartons de l'immense tapisserie dite *de l'Apocalypse*, conservée à Angers et dont on a conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, la quittance, datée du 31 janvier 1377-1378 (*Ibid.*, p. 52). Il n'y a pas moyen de contester à Jean de Bruges la profession de peintre, ni celle de miniaturiste, ni l'exécution des deux œuvres mentionnées ci-dessus.

Second exemple, non moins décisif. Simon Marmion, de Valenciennes, était très renommé à la fois comme peintre et comme miniaturiste. En cette dernière qualité, il a travaillé pour le duc Philippe de Bourgogne ; des extraits de comptes, publiés par le docteur Le Glay et par Pinchart, dans ses *Archives des Arts*, t, II, p. 201, établissent le fait, qui ne peut d'ailleurs être contesté, puisque Molinet, auteur contemporain, qualifie Marmion de « prince d'enluminure ». Des preuves tout aussi décisives le signalent comme un peintre de tableaux et l'on peut, du reste, apprécier son talent par deux panneaux représentant la *Vie de Saint-Bertin* et qui sont aujourd'hui conservés par les héritiers du prince Frédéric des Pays-Bas. Ces panneaux, qui ont été attribués à Memling, à Bout, etc., ont été peints par Marmion, comme l'atteste une annotation précieuse, provenant de l'abbaye même de Saint-Bertin.

Pourquoi Memling n'aurait-il pu exécuté des miniatures pour le *Missel Grimani ?* La châsse de sainte Ursule n'est-elle pas, en réalité, une œuvre se rapprochant plus de l'art du miniaturiste que de l'art pictural proprement dit ? On se base sur d'anciens règlements de métiers ; or, ces règlements étaient locaux et ceux de Bruxelles, notamment, ne contiennent aucune clause restrictive, du genre de celles dont on se targue. Ces règlements, d'ailleurs, n'étaient pas obligatoires pour les personnes placées en dehors de l'action de la commune, pour les privilégiés.

On s'attaque ensuite au texte de l'Anonyme de Morelli, (actuellement reconnu pour être Marc-Antoine Michel) et on le traite avec une désinvolture sans égal ; on le reconnaît excellent lorsqu'il s'agit d'attribuer le missel à Gérard Horenbout, mais on le déclare défectueux sous les autres

rapports. Cependant, il est important de le noter, ce texte est l'œuvre d'un homme qui a vécu du temps du cardinal Grimani et qui a été à même de connaître la vérité au sujet de ce manuscrit, dont il parle comme étant *célèbre*, dont, par conséquent, l'origine et la composition ont préoccupé les esprits de son temps. Il ne s'agit pas ici d'un recueil quelconque, mais d'un travail important, dont la conservation fut l'objet de stipulations sévères. Il fut vendu, dit Marc-Antoine, pour cinq cents ducats au cardinal par messire Antoine le Sicilien. On a voulu faire passer celui-ci pour un vulgaire marchand, exploitant le nom de Memling dans un but de lucre. Or, on ne connaît que deux personnages à qui ce nom puisse convenir : Antonio ou Antonello de Messine, le célèbre artiste qui mourut vers 1500 (certainement après l'année 1490), et Antoine le Sicilien, recteur des artistes ou, selon d'autres, de l'université, à Padoue, qui vivait en 1473 (Voir mes *Recherches sur l'histoire de l'école flamande de peinture pendant la seconde moitié du XVe siècle*, 3e fascicule, p. 139). La position de ces deux personnages exclut toute supposition de marchandage à propos du manuscrit dont on s'occupe ; il n'est pas permis de contester, sans de sérieux motifs, des attributions placées sous le patronage de l'un ou de l'autre. Remarquons, de plus, que les peintres mentionnés comme ayant travaillé au *Missel* sont tous morts vers 1500, ce qui nous donne une indication précieuse pour l'époque probable de l'exécution de ce dernier.

Marc-Antoine Michel cite en particulier trois artistes : Memling, Gérard de Gand et Liévin d'Anvers. On accepte le deuxième de ces noms et on l'attribue à Gérard Horenbout, qui était effectivement de Gand. C'est très bien, mais cela ne cadre nullement avec ce qui vient d'être dit, comment Antonello de Messine ou Antoine le Sicilien aurait-il vendu au cardinal Grimani une collection de miniatures, parmi lesquelles 125 auraient été l'œuvre d'un peintre tout jeune (Horenbout naquit au plus tôt vers 1475 ou 1480). Cela devient tout à fait improbable. Mais il a existé à Gand un second artiste dont le prénom était Gérard. Je veux parler de Gérard van der Meire, dont la vie est peu connue, mais qui a existé, Van Mander en fait foi, et qui a vécu au XVe siècle, puisqu'on le range parmi les élèves des Van Eyck (Voir ce que j'ai dit dans mes *Recherches* citées, 2e fascicule, p. 38 et suivantes). Quant à Liévin d'Anvers, ce ne peut être Lievin de Witte, qui naquit à Gand en 1513 (voir ces mêmes *Recherches*, p. 75), mais bien Liévin Van Lathem, ce « bon Liévin d'Anvers », que le poète Lemaire cite en 1507 dans sa *Couronne Marganitique*, comme Pinchart l'a établi. Or Liévin Van Lathem fit partie de la gilde de Saint-Luc de sa ville natale, depuis 1462 jusqu'à sa mort, arrivée en 1498, et fut père de deux autres artistes, Jacques, qui fut aussi peintre, et Liévin, orfèvre de valeur. Remarquons ici la coïncidence frappante qui nous reporte toujours vers

les dernières années du xv[e] siècle. Memling est mort en 1494, Liévin Van Lathem expire en 1498, et Gérard Vander Meire, par le caractère des œuvres qui lui sont attribuées, date de la fin du xv[e] siècle ; n'y a-t-il pas là un faisceau de preuves, qui, tout en se fortifiant l'une l'autre, contribuent également à donner une nouvelle valeur au texte dont on veut affaiblir la portée.

C'est en vain que l'on nous représente comme des œuvres du xvi[e] siècle un ensemble de miniatures dont la majeure partie datent du xv[e] et dont quelques-unes, on l'avoue, sont des imitations ou des réminiscences de miniatures du commencement de cette époque. D'autres, par leur beauté suprême, par la majesté de l'ordonnance, par l'extrême délicatesse des types, reportent la pensée vers le grand artiste brugeois, Jean Memling. Ce chef-d'œuvre, par exemple, où l'on admire la Vierge assise au milieu d'autres saintes, n'est-il pas une exécution en miniature de ce panneau reproduisant le même sujet, panneau que l'on admire au Louvre, œuvre charmante et délicate où tout est à louer ? Que, parmi les miniatures reliées par ordre du cardinal Grimani dans son précieux missel, il s'en trouve de plus récentes que les autres, c'est un fait que l'on n'a jamais contesté, mais elles forment le petit nombre, et l'œuvre, dans sa partie principale, reste à notre avis l'une des productions les plus importantes de l'art flamand à la fin du xv[e] siècle.

M. Paul Saintenoy dit que d'après le style de constructions représentées dans le fond des miniatures montrées par M. Destrée et extraites du Grimani, celui-ci a dû être fait en majeure partie tout à la fin du xv[e] ou au commencement du xvi[e] siècle et probablement dans la Flandre méridionale, car on n'y voit guère l'architecture si caractéristique à cette époque, de Bruges et de Dixmude.

M. Destrée. — Grâce au talent et à l'habileté de M. H. Angenot et Raeymaeckers des projections remarquables vous ont mis à même de juger de la valeur de mes rapprochements. Je rencontrerai sous peu dans la *Revue de l'Art chrétien*, les objections qui viennent de m'être adressées par M. de Raadt et Wauters.

J'aurai ainsi l'occasion, en précisant ma pensée, de dissiper le malentendu auquel M. de Raadt fait allusion.

M. de Raadt. — Si quelques pages du « Grimani » présentent des détails architectoniques qui appartiennent au commencement du xvi[e] siècle, ainsi que l'affirme M. P. Saintenoy, cela s'expliquerait par le fait qu'elles auraient été remplies après coup. Les auteurs de la *Geschichte der Malerei*, je l'ai dit, constatent expressément cette particularité !

J'ai établi sur quelles bases peu solides repose l'attribution à Horebout des miniatures de Cassel et de celles du « Grimani ».

Du moment qu'il est acquis que le monogramme HB, surmonté d'une barre, a été employé par un Horace Borgiani, constatation qui gêne beaucoup M. Destrée, on n'est pas tenu de croire que la signature des enluminures de Cassel doit représenter deux lettres *d'un seul et même mot, et que celui-ci est le nom de Horebout*. La nouvelle démonstration de M. Destrée justifie amplement mes paroles prononcées à la séance de mai : qu'au lieu de dogmatiser sa thèse, il aurait dû, tout au plus, présenter son interprétation sous forme d'hypothèse. Dans tous les cas, le monde savant appréciera.

Quant à moi, je renonce à continuer la discussion.

M. l'abbé Defrenne montre une aiguière provenant de l'ancienne abbaye de Cambron et dit quelques mots au sujet de cet objet.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

## Séance mensuelle du lundi 5 novembre 1894.

*Présidence* de M. Th. Hippert, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-trois membres sont présents [1].

M. le Secrétaire-général donne lecture des procès-verbaux des séances du mois de septembre et d'octobre. (*Adoptés.*)

**Correspondance.** — M. F. Gull remercie la Société de ce qu'elle a bien voulu étudier la question héraldique qu'il lui avait soumise.

MM. L. Titz et A. Hanon de Louvet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La Compagnie internationale des eaux de l'Agglomération bruxellois[e]

1 Mme A. Delacre ; MM. Plisnier, Sirejacob, G. Cumont, le baron de Loë, Poils, F. Malfait, Hauman, Puttaert, Paris, Mahy, C. Saintenoy, Hecq, Lampe, Lavalette, Adan, Van Gèle, Weckesser, P. Saintenoy, A. Delacre, Van den Bossche, De Schryver, Tahon, P. Combaz, de Behault de Dornon, Ouverbaux, Lagasse, Van der Linden, Le Roy, de Raadt, Ronner, Degreef, Lhoest, De Soignies, Goyers, le Dr Maroy, Schavye, De Passe, Wallaert, De Beys, E. Ransonchyn, Kestens, le Dr Schuermans, De Samblanc, Nève, J. Destrée, Heetveld, Van Havermaet, Van Sulper, Brabant, Ch. Dens, Aubry, Lacroix, Wehrlé, Cabiliauw, Ortman, Beernaert, Herbaut, van Maldeghem, Dillens, Desvachez et Dameries.

accepte avec empressement l'offre que notre Société lui a faite de suivre ses travaux et d'envoyer des délégués sur place pour la reconnaissance et la conservation des objets d'archéologie qui pourraient être découverts.

Le Cercle historique et archéologique de Gand nous accuse réception de nos publications.

La Société philomatique vosgienne accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

HENNEQUIN (E.). — Ministère de la Guerre (5e direction). Institut cartographique militaire. Notice sur les cartes, documents et objets exposés en 1894, à Anvers. — Bruxelles, F. Hayez, 1894, 4 planches et une notice explicative (don de l'auteur) ;

CUMONT (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra. Fascicule I. Textes littéraires et inscriptions. — Bruxelles, H. Lamertin, 1894, 1 vol. in-4° broché (don de l'auteur) ;

BOUDROT (J.-B.). Chef-d'œuvre de la peinture flamande au xve siècle. Monographie. — Le Jugement dernier, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Beaune, Ed. Batault-Morot, 1875, 1 vol. in-4°, broché, orné de 2 planches gravées (achat) ;

HILDEBRAND (Hans). Wisby och Dess Minnesmärken. Stockholm, Wahlström et Widstrand, 1893, 1 vol. gr. in-4°, relié parch., par Robert Haglunt, 8 planches à l'eau-forte et 89 gravures (don de M. l'éditeur Widstrand, à Stockholm);

BAYE (Baron J. de). Compte rendu des travaux du neuvième Congrès russe d'Archéologie, 1893, précédé d'une étude historique sur la Lithuanie et Vilna. — Paris, Nilsson, 1894, 1 vol. in-8°, planches et portrait (don de l'auteur) ;

ADVIELLE (Victor). Adalard D'Eyne, bouteiller du comte de Flandre, fondateur de l'hospice d'Aubrac en Rouergue. — Abbeville, impr. du cabinet historique de l'Artois et de la Picardie, 1894, 1 broch, in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Portraits de Jean de Reby et de Fran-Baldvin tirés sur les cuivres originaux du Musée Saint-Jean d'Angers (don du même);

LABANDE (H.) et Mazerolle (F.). Ville d'Avignon. — Exposition des Arts rétrospectifs, mai 1891. — Catalogue. Avignon, A. Garagnon, s. d. (don de M. Mazerolle) ;

MAZEROLLE (F.). Mélanges d'Archéologie lorraine, n° 1. — Un triptyque d'émail de Léonard Limousin, aux armes de Lorraine, à l'exposition d'art rétrospectif de Madrid. — Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (avril 1893), 1 broch. in-8°, 1 planche hors texte (don de l'auteur) ;

Nicolas Briot. (Extrait de la *Revue suisse de Numismatique*, 1893), 1 broch. in-8°, (don de l'auteur) ;

Numismatique Lorraine. — Monnaies de Ferri IV de Lorraine restituées à Ferri III. (Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, année 1888), 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Gros tournois et deniers parisis frappés au XVIe siècle. (Extrait de la *Revue numismatique*, année 1888), 1 broch. in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Notes sur les médailles et les médailleurs français. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1892), 1 broch. in-8°, planche (don de l'auteur) ;

Miniatures de François Clouet, au Trésor impérial de Vienne. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, octobre 1889), 1 broch. in-4°, fig. (don de l'auteur) ;

Baye (Baron de). Antiquités franques trouvées en Bohême. (Extr. du *Bulletin monumental*, année 1894), 1 br. in-8° fig. (don de l'auteur) ;

Cumont (Georges). Quelques pièces rares ou inédites de ma collection. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1894). 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Monnaies découvertes dans le cimetière franc de Ciply. (Congrès arch. de Mons 1894), 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur),

Raadt (J. Th. de) Mengelingen over heraldiek en kunst. Antwerpen. L. Dela Montagne, 1894, 1 vol. in-8°, br. fig. (don de l'auteur);

Vatout (J.) — La conspiration de Cellamare, à Paris, chez Ladvocat, 1832, 2 vol. in-8°, d. rel. (1 portr.) (don de M. H. Mahy);

Payen (Pontus) — Mémoires de — avec notice et annotations par Alex. Henne. (Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de Belgique), 2 vol. in-8°, br. (don du même);

Félix (R. P. J.) M. Renan et sa *vie de Jésus*. — Lettre au R. P. Mertian. (Extr. des *Études religieuses, historiques et littéraires*, juill.-août, 1863), 1 br. in-8° (don du même);

Pougens (Charles). — Archéologie française ou vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude, et propres à être restitués au langage moderne, à Paris, chez Th. Desoer, 1821-1825, 2 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Wauters (Alphonse). — Un poète du dix-neuvième siècle. — Adolphe Mathieu. — Notice biographique. (Extr. de l'*Ann. de l'Académie roy. de Belgique*, 46e année, 1880, 1 vol. in-12, br. 1 portr. (don du même) ;

Mathieu (Adolphe). — Œuvres en vers. — Encore un à peu près des Epîtres d'Horace. Bruxelles. Emm. Devroye, s. d. (1855), 1 vol. pet. n-8°, br. (don du même);

Lecouvet (F. F. J.) Tournay littéraire ou recherches sur la vie et les

travaux d'écrivains appartenant par leur naissance ou leur séjour à l'ancienne province de Tournay-Tournésis. Gand, L. Hebbelynck, 1861-1865, 2 vol. in-8°, br. (don du même);

Valery (M.) Rome et ses environs. Bruxelles, Société belge de Librairie, 1842, 1 vol. in-18, br. plan et fig. (don du même);

Omero. Iliade di — traduzione del Cav. Vincenzo Monti, 2e edizione. Milano. Della stamperia reale, 1812, 2 vol. pet. in-8° rel. cuir. (don du même);

de Meester de Ravestein. — Musée Ravestein, catalogue descriptif, tome 1, Liége, Desoer, 1871, 1 vol. in-4°, d. rel. (1 planche) (don du même);

Protocoles des conférences, tenues à Londres, sur les affaires de la Belgique, 1830, 1 vol. in-4°, d. rel. sans titre (don du même);

The ancient ones of the Earth. Melbourne, T. Harwood, 1894, 1 vol. in-8°, cart. planches (don du même).

*Pour les Collections :*

Empreinte de potier, poids en terre cuite, fragments de mosaïques et autres débris recueillis à Rome et à Pompeï (don de M. de Munck);

Ferrailles et tessons de vases provenant de l'ancienne collection De Bove (don du même);

Collection de roches du pays employées par l'homme aux époques préhistoriques pour la confection de ses instruments (don de M. le baron de Loë);

Vases, fibules, monnaie, os calcinés provenant de l'exploration du cimetière belgo-romain du « Tronqui » à Vesqueville. (Commission des fouilles);

Poids, grands et moyens bronzes de Vespasien, Trajan, Faustine, etc..., épingle de tête, fibule, clou, boucle, coupe en terre rouge vernissée, etc., provenant de Tirlemont, porte de Louvain. (Commission des fouilles);

Sept carreaux de pavement en terre cuite émaillée provenant de l'abbaye de Villers-la-Ville (don de M. Poils);

Pièce en argent d'Alexandre Sévère, trouvée à Tirlemont, près de la gare. (Commission des fouilles);

Brique ornementée, du XVIe siècle, représentant la légende de Saint-Hubert (don de M. J. Van den Bossche).

**Elections.** — M. G. Hagemans est nommé membre correspondant.

MM. J. Copette, A. Hanotiaux et G. Herlant sont nommés membres effectifs.

Mme Delacre, Mlle Pauline Ranschyn et MM. Cornelissen et Van den Meerschen sont nommés membres associés.

**Nomination** de quatre délégués de la Société d'archéologie de Bruxelles pour faire partie du jury chargé d'examiner les travaux des concurrents au concours Louis Cavens.

MM. A. Bequet, Piot, Hagemans, Alph. Wauters sont nommés membres effectifs.

MM. De Puydt, Du Fief, Hennequin et Max. Lohest sont nommés membres suppléants.

**Exposition.** — Aquarelle du donjon d'Humelghem, par M. Louis Titz.

Groupe sculpté (Ecole brabançonne de la fin du XVe siècle), par M. G. Combaz.

Photographies de la fondation Jacobs à Bologne. (Portrait du fondateur et de quelques-unes de ses œuvres d'orfèvrerie, etc.)

Photographies prises lors des excursions de Villers-la-Ville et d'Audenarde, par Mme Amb. Delacre.

## Communications.

F. Donnet. — Quelques notes sur le commerce des tapisseries de Bruxelles au XVIIe siècle (lecture par M. G. Cumont).

J. Van der Linden. — Les croix de pierre du Grand Duché de Luxembourg.

G. Cumont. — Les fouilles du cimetière belgo-romain de Vesqueville.

G. Hecq et L. Paris. — La poétique française au Moyen âge et à la Renaissance, (suite).

M. C. Aubry attire l'attention de ses confrères sur un récent article de la Revue des Deux-Mondes relatant d'importantes découvertes archéologiques qui viennent d'être faites dans l'extrême sud de l'Afrique, au Cap, où l'on aurait découvert les vestiges de cités antiques préhistoriques considérables.

La séance est levée à 10 heures.

## Séance mensuelle du lundi 3 décembre 1894.

*Présidence de* M. Hippert, *président*[1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents[2].

M. Vanderlinden, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

**Correspondance.** — MM. Paul Saintenoy, secrétaire général, et Paul Hankar, membre effectif, font excuser leur absence.

Mme Delacre et M. Cornelissen remercient pour leur nomination de membres.

Mme la comtesse de Looz-Corswarem et M. le baron Alfred de Loë remercient pour les condoléances que la Société leur a adressées à l'occasion du décès de notre regretté collègue, M. le comte G. de Looz-Corswarem.

La Société française d'archéologie fait part du décès de MM. de Laurière et Palustre. *(Condoléances.)*

M. Fernand Hanon de Louvet fait part du décès de son père. *(Condoléances.)*

**Commission de vérification des comptes.** — Le sort désigne comme *membres effectifs* : MM. le docteur Schuermans, G. Hecq, de Proft, Goyers et Donnet.

M. Donnet prie de l'excuser, n'habitant pas Bruxelles, et est remplacé par M. Poils.

Sont désignés ensuite, comme *membres suppléants* : MM. Tahon, Delacre, A. Joly, le vicomte Desmaisières et Aubry.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Cumont, J. Destrée, Paul Combaz, J. Vanderlinden, P. Verhaegen, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes Daimeries, Matyn et A. Delacre, MM. Poils, de Raadt, Puttaert, Ch. Dens, Hauman, A. Joly, Sirejacob, Schweisthal, De Bavay, Goyers, Louis Le Roy, E. Drion, J. De Soignie, Aimé Mesdagh, Ouverleaux-Lagasse, De Beys, Donnet, Mahy, A. Ronner, A. Delacre, Lavalette, Ch. Winckelmans, Brockmann, Tahon, Dr Maroy, J. Schavye, Van den Eynde, G. Hecq, Ch. De Proft, Arm. de Behault de Dornon, J. Wallaert, Verhaeren, Kestens, Dr Schuermans, vicomte Desmaisières, E. de Munck, Aubry, F. Malfait, E. Joly, Weckesser, Adam, De Greef, comte Van der Straten-Ponthoz, E. Lacroix, A. Dillens, Louis Titz, Crespin, P. Hankar et Ch. Licot.

**Revision des Statuts.** — M. le Président donne lecture de la proposition suivante :

« Les soussignés proposent de modifier l'article 17 des statuts comme suit :

« Les membres....., etc. Le Président est nommé pour *trois ans* et son mandat « n'est renouvelable qu'après un délai de trois années. »

Suivent les signatures.

M. Vanderlinden donne lecture du rapport ci-après, au nom de la Commission administrative :

L'article 17 des Statuts est conçu comme suit :

Les membres de la Commission administrative sont nommés pour un an ; ils sont rééligibles. Le Président est nommé pour un an et son mandat n'est renouvelable qu'après un délai d'une année.

La Commission administrative a reçu la proposition de modification suivante, signée de plusieurs confrères :

Les membres, etc..... Le Président est nommé pour *trois ans* et son mandat n'est renouvelable qu'après un délai de trois années.

Un autre de nos confrères propose de modifier comme suit le texte de l'article 17 :

Les membres, etc..... Toutefois, si le Président a été réélu pendant trois années consécutives, son mandat ne sera renouvelable qu'après un délai d'une année.

Votre Commission en a délibéré et je me fais l'organe des observations qui ont été présentées dans son sein.

Elle a pensé qu'en principe il valait mieux laisser à une Société comme la nôtre la liberté d'allures plus complète que lui garantit le renouvellement annuel de son Président. Notre Société a pris, depuis sa fondation, un essor remarquable, et il est peut-être dangereux de toucher à une partie aussi essentielle des statuts qui ont favorisé son développement.

De plus, elle a reculé devant les inconvénients sérieux que pourrait entraîner une trop longue présidence.

Mais, tout en s'attachant au principe d'une réélection annuelle, elle a reconnu toutefois qu'il pouvait être utile, dans plus d'une circonstance, de laisser en exercice le Président sortant. Tel serait, entre autres exemples, le cas d'une exposition ou de quelque travail important commencé et non achevé au moment des élections. C'est pourquoi, Messieurs, nous vous faisons une proposition de juste milieu qui nous a paru de nature à faire la part de toutes les exigences légitimes et à recevoir votre approbation. Ce serait d'admettre la réélection facultative du président au bout de l'année de ses fonctions et pour un nouveau terme d'un an.

L'article 17 serait donc modifié comme suit :

Les membres, etc..... Le Président est nommé pour un an. Il pourra être réélu pour un second terme d'une année.

Il ne sera plus rééligible ensuite qu'après un intervalle de trois ans.

M. Albert Joly propose un intervalle d'un an seulement.

M. le Président propose deux ans. *(Adopté.)*

Ainsi amendées, les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins quatre voix.

**Candidature à la présidence pour 1895.** — La candidature de M. G. Cumont, vice-président, est présentée. *(Applaudissements.)*

**Élections.** — MM. Claessens fils, l'abbé De Voghel, Jacques Fauvelle, A. Kleyer, O. Schepens, Vanden Eynde, sont nommés membres effectifs.

Mme G. Saintenoy, MM. Cardoen, Cordemans et Mazerolle sont nommés membres associés.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

De Smet, (J.-J.). Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, à la première croisade. (Extr. du tome XXXII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*), 1 vol. in-4°, broché (don de M. Mahy);

Ravet (Alfred). Une soirée chez les Aïssaoua. (Extr. du *Bulletin de la Société normande de géographie*), 1 br. in-4° (don du même) ;

Gachard (M.). Les Etats de Gand en 1476. (Extr. du Trésor national), Bruxelles, Wouters, Raspoet et Cie, 1842, 1 broch. in-8° (don du même) ;

Gachard (L.-P.). Notice sur le dépôt des Archives du royaume de Belgique. Bruxelles, Remy, 1831, 1 vol. in-8°, cart. (don du même) ;

Piot (Charles). De l'hérédité des bénéfices en Belgique et de ses effets. Extr. des *Annales de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 3me série, tome III), 1 br. in-8° (don du même) ;

Picqué (Camille). Mémoire sur Philippe de Commines en réponse à la uestion suivante : Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et omme homme d'État. (Extr. du tome XVI, *des Mém. de l'Acad. R. de elgique*, coll. in-8°) 1 br. in-8° (don du même) ;

Alvin (Louis). Quelques mots touchant l'application du droit de conuête aux monuments de l'Art.) Extr. des *Bulletins de l'Acad. R. de Belgique*, ° série, t. XXXIII, n° 3, 1872) ;

Van Schoor. Le chancelier de Brabant. Discours prononcé par M. Van choor, procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, à l'audience lennelle de rentrée du 1er octobre 1888 et dont la cour a ordonné l'imession, Bruxelles, Larcier, 1888, 1 broch. in-8° (don du même) ;

Buschman (Ernest). L'écuelle et la besace. Scènes historiques du ɪe siècle, Anvers, L.-J. De Cort, 1839. 1 vol. in-8° (don du même) ;

Alvin (Louis). Les grandes armoiries du duc Charles de Bourgogne, avées vers 1467. (Extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, série, tome VI. n° 1), 1 broch. in-8° (don du même) ;

De Brauwere (Jules). Etude sur Nieuport considéré au double point de vue de l'intérêt local et de l'intérêt général, Bruxelles, Bols-Wittouck, s. d. 1 broch. in-8°, 1 plan (don du même) ;

Fétis (Ch.). Mémoire en réponse à la question suivante, du programme du concours de 1868 : « Apprécier Jean Lemaire (de Belges) comme prosateur et comme poète ». (Extr. du tome XXI des *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, publiés par *l'Acad. royale de Belgique*, 1868), 1 broch. in-8° (don du même) ;

Wauters (Alphonse). L'ancien Ommeganck de Bruxelles. Bruxelles, J.-H. Bruard, 1848, 1 broch. in-8° (don du même) ;

Alvin (Louis). La plus ancienne gravure en taille-douce exécutée aux Pays-Bas. (Extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome XLII, n° 11, nov. 1876), 1 broch. in-8°, 2 planches, (don du même) ;

Weustenraad (Th.). La Ruelle, drame historique en cinq actes, Liége, Jeunehomme frères, 1836, 1 br. in-12 (don du même) ;

Annuaire poétique belge, Bruxelles, L. Deroy-Rombaux, janvier 1854, 1 vol. in-8° (don du même) ;

Collection de médailles des campagnes et du règne de l'Empereur Napoléon, depuis sa première campagne d'Italie, en 1796, jusqu'à son abdication en 1815. Notice rédigée d'après les manuscrits de M. Denon, par R. de B. Paris, Ch. Bigi, 1828 1 broch. petit in-8° (don du même) ;

Description des peintures exécutées par M. E. Slingeneyer dans la grande salle du Palais ducal à Bruxelles. Bruxelles, H. Thiry, 1870, 1 broch. in-12 (don du même) ;

Wauters (Alphonse). Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la ville. Tome 1er. 2e fasc. Bruxelles, Ve Baertsoen, 1894, 1 vol. in-8° br. (don de l'Adm. communale de Bruxelles).

Vallentin (Roger). Notes sur les différents ateliers d'Aix, de Villefranche et d'Amiens et sur les dernières monnaies posthumes de Henri II. (Extr. du *Bulletin de numismatique*, t. II, p. 141) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Bris officiel du sceau de la Cour de l'officialité de Vienne de la rive gauche de la Galaure à la mort de l'archevêque Pierre Palmier (1556) (Extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 108e livraison) 1 br, in-8° (don du même) ;

Les différents de la monnaie de Romans (1389-1556. (Extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1894) 1 br. in-8° (don du même).

Les dernières monnaies frappées à Montélimar. (Ext. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1893), 1 br. in-8e fig. (don du même) ;

Quelques douzains aux croissants de Henri II. (Extr. de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1894), 1 br. in-8° fig. (don du même) ;

TAYLOR (baron J.). La ville de Reims. Paris, Lemaître, 1854, 1 vol. in-12, br. pl. (don de M. Mahy) ;

Notice historique sur l'hôpital de Rebecq, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Bruxelles, Bols-Wittouck, 1866, 1 br. in-12 (don du même) ;

ALVIN (L.). Notice sur André Van Hasselt. (Extr. de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 43e année, 1877), 1 br. p. in-8° 1 portr. (don du même) ;

MEUNIER (Fr.). A Jérusalem ! par la Péninsule Balkanique, l'Asie-Mineure et la Syrie (1re partie), Delatte et Guilmot, Soignies, s. d. 1 br. in-12 (don du même) ;

ALVIN (Louis). Notice sur François-Joseph Fétis. (Extr. de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 40e année, 1874) 1 br. in-8°, 1 portr. (don du même) ;

GACHARD (M.). Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des Représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid. Bruxelles, imprimerie du *Moniteur belge*, 1845, 1 br. p. in-8° (don du même) ;

Notice sur une collection de 180 volumes manuscrits concernant l'histoire de la Belgique conservée à la bibliothèque du Roi, à Paris. Bruxelles, Hayez, 1835, 1br. p. in-8° (don du même) ;

Lettre à la Commission royale d'histoire sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. (Extr. du tome IX, n° 2, des Bulletins), 1 br. in-8° (don du même) ;

Vol de tableaux de l'archiduc Albert au château de Tervueren. Réparation d'une erreur judiciaire, 1624-1629, par L (ouis) G (alesloot). (Extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1870), 1 br. in-8° (don du même ).

GALESLOOT (L.). Un procès pour une vente de tableaux attribués à Antoine Van Dyck. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, tome XXIV, 2e série, tome IV), 1 br. in-8°, 2 pl., *fac-simile* (don de M. Mahy) ;

GACHARD (M.). Lettre à Messieurs les questeurs de la Chambre des Représentants sur les documents (*sic*) concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de La Haye. Bruxelles, impr. du *Moniteur belge*, 1843, 1 br. in-8° (don du même) ;

— Lettre sur la collection des manuscrits de Granvelle conservée à la

bibliothèque de Besançon. Bruxelles, Allerme, s. d., 1 br. in-8° (don du même) ;

Du Mortier (M. B. C.). Discours sur l'établissement des Francs dans les Gaules, prononcé au Congrès scientifique d'Arras, le 29 août 1853. Arras, Alph. Brissy, s. d., 1 br. in-8° (don du même) ;

Parent (Auguste). Siége de Jotapata, épisode de la révolte des Juifs (66-70 de notre ère). Paris, Didier et C^ie^, Bruxelles, A. Decq, 1866, 1 vol. in-8° (don du même) ;

Montelius (Oscar). Bibliographie de l'Archéologie préhistorique de la Suède pendant le XIX^e^ siècle. Stockholm, impr. centrale, 1875, 1 vol. petit in-8° (don du même) ;

Polain (M. L.). Liége et Bourgogne ou les six cents Franchimontois. Liége, Jeunehomme frères, 1836, 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liége, n° VI, Jean Erard Foullon, J.-G. Brixhe, Denis Coppée. Liége, Jeunehomme frères, 1837, 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Les derniers Grignoux ou le règlement de 1684. Liége, Jeunehomme frères, 1836, 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Le jour des Rois ou la conspiration de Wathieu d'Enhin. Liége, Jeunehomme frères, 1837, 1 broch. in-8° (don du même) ;

Van Hulst (Félix). Notice sur J.-B Plasschaert. Liége, Jeunehomme frères, 1837, 1 br. in-8°, 1 portr. (don du même) ;

De Clisset (A.). Histoire de la langue et de la littérature provençales, et de leur influence sur l'Espagne, ainsi que sur une partie de l'Italie durant les XI^e^ et XII^e^ siècles. Bruxelles, Th. Lesigne, 1845, 1 vol., br. gr. in-8° (don du même) ;

Donnet (Fernand). Rapport sur le Congrès archéologique et historique de Mons. Anvers, veuve De Backer, 1894, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Dewez (M.). Géographie du Royaume des Pays-Bas. Bruxelles, Stapleaux, 1819, 1 vol. in-12, cart. (don de M. Mahy) ;

Melchiorri (Marchese Giuseppe). Guida metodica di Roma e suoi contorni. Roma, Puccinelli. 1840, 3 tomes en 1 vol. in-8°, d. rel., figures et plans (don du même) ;

Barthélémy (Ch.). Erreurs et mensonges historiques. Paris, Blériot, 1876, 1 vol. in-12, dem. rel. (don du même) ;

Chompré. Dictionnaire portatif de la Fable, nouvelle édition. Paris, Desray, An IX-1801, 2 volumes in-8°, cart. (don du même) ;

Mathieu (Adolphe). Olla podrida. Mons, Piérart, 1839, 1 vol. in-12, cart. (don du même) ;

Le voyageur dans les Pays-Bas Unis. Amsterdam, E. Maaskamp, 1815, 1 vol. in-12, cartes, plans, vues, etc. (don du même) ;

Mélusine. Revue de mythologie, etc., t. II (1885), sauf les nos 2, 15
t 16 ; t. III (1886), sauf les nos 4 et 18 ;

Annales de l'Académie universelle des sciences et arts industriels et de la
ociété scientifique européenne. Bruxelles, juin 1889, 1 broch. (don de
[. S. De Schryver) ;

Merghelynck (Arthur), écuyer. Hôtel Merghelynck, à Ypres, 1774-
776. — Trente vues en phototypie par Hector Heybbrœck. Ypres, Cal-
waert-De Meulenaere, 1894, 1 carton in-f° (don de M. A. Merghe-
nck).

## Communications.

Lecture par M. Donnet de son travail sur la commune de Wesembeek.

M. de Raadt, félicitant l'orateur de son intéressante communication,
marque que M. Donnet a fait mention d'une sucrerie qui aurait formé
ie société en actions, au xvie siècle, à Las Palmas. Y a-t-il moyen d'a-
ir des renseignements sur cette société ?

M. Donnet répond que son travail spécial sur l'établissement des
iversois aux Canaries, au xvie siècle, est sur le point de paraître dans le
*lletin de la Société royale de Géographie* d'Anvers. Il enverra, en son temps,
exemplaire de ce travail à la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Communication de M. Hankar sur le donjon d'Humelghem. M. Hankar
ipêché a fait excuser son absence.

M. Aubry montre une reproduction en couleurs de la couronne en fer
s rois lombards conservée à Monza et donne quelques explications à ce
jet.

M. de Munck demande, au nom du Cercle archéologique de Soignies,
avis à notre Compagnie au sujet de la restauration de la collégiale de
:te ville.

Le déplâtrage de cet édifice a été couronné de succès et a eu pour
:t de montrer l'appareil primitif.

Le Cercle de Soignies recevrait avec plaisir l'appréciation de notre
ciété et l'invite à venir voir ce monument, ainsi que le vieux cimetière
enant à l'église et sa chapelle gothique.

M. de Raadt signale la description détaillée de l'église Saint-Vincent de
gnies publiée, dans la *Dietsche Warande*, en 1889, par M. Gustave de
:old.

Mme Le Tellier dit qu'elle possède un cimetière belgo-romain situé dans
Hainaut et qu'elle autorisera notre commission des fouilles à y faire des
herches.

M. Destrée. — Le Gouvernement a fait l'acquisition de la plus ancienne
isserie flamande connue. Elle date du milieu du xive siècle. C'est une

tapisserie d'Arras probablement. Pas de perspective, rien que de la déco ration florale, très rationnelle, d'une exécution très soignée. Elle est signa lée et reproduite dans l'ouvrage de Müntz et Guiffrey sur la tapisserie Cette pièce est en laine et non en soie et laine. Elle sera au Musée du Cinquantenaire en février prochain et a été exposée en 1889, à Paris, à l'exposition rétrospective du Trocadéro. Le dernier propriétaire était un Espagnol qui l'a fait transporter en France ; elle provient donc probable ment d'importation en Espagne.

La séance est levée et l'assistance se rend dans la salle particulière de l Société pour faire la visite des collections et de la bibliothèque récemmen installées dans nos nouvelles vitrines. MM. Cumont, Poils et De Schryve conduisent les visiteurs.





# MÉLANGES

[…]UTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## […] n° 518 des tableaux anciens du Musée royal de peintures à Bruxelles constitue-t-il le portrait de Jean Viriot?



ANS mes *Mélanges héraldiques* [1], j'ai traité de ce tableau et, en me basant sur le blason dont il est orné, je me suis cru autorisé à émettre l'hypothèse que son personnage pourrait être Jean Viriot, natif d'Épinal, professeur de rhétorique, à Milan, décédé, dans cette ville, en 1596, sur lequel on ne savait guère, jusqu'alors, autre chose […] les quelques données insérées dans mon travail précité.

[…]ésireux d'attirer sur la question l'attention des archéologues de son […]s, notre confrère, M. Léon Germain, à Nancy, eut l'excellente idée de […]oduire ma note, dans la *Lorraine-Artiste* [2], en l'accompagnant de

[…] Bruxelles, 1892.

[…] *Un portrait présumé de Jean Viriot d'Epinal* 1892, p. 612-14. Voir aussi M. L. Ger[…], *Les Briot et la famille de Pierre Woeiriot. A propos d'un travail récent* (Nancy, […]).

quelques commentaires sur Viriot et ses homonymes, ou quasi-homonymes, dont le plus marquant est Pierre Woeiriot, graveur célèbre du XVIe siècle.

En suite de cet article, M. Louis Jouve s'attacha à recueillir des documents sur ce savant Lorrain, dont le souvenir s'est conservé, grâce, surtout, à d'importantes largesses faites à sa ville natale, et dont l'éloge dithyrambique est chanté en une longue inscription rimée, dans l'église de cette localité, inscription transcrite par le R. P. Dom Calmet. Le fruit de ces recherches vient d'être publié, sous le titre de *Notice sur Jean Viriot, d'Epinal*[1].

L'auteur y examine le bien-fondé de ma susdite hypothèse et conclu que la peinture ne représente pas celui que j'ai été tenté d'y reconnaître. Les arguments dont le rapprochement a produit cette déduction, méritent certes, toute notre appréciation, et mon attribution, fort timide d'ailleurs s'en trouve quelque peu ébranlée, mais non pas, à mon sens, au point que nous soyons obligés d'admettre que toute obscurité soit dissipée ainsi qu'on devrait le croire sur une affirmation qu'on lit au début de cette étude.

Vu le résultat négatif des recherches faites dans les archives de Milan les renseignements sur la première partie de la carrière de Jean Viriot font absolument défaut. Sait-on seulement quand il devint professeur à l'université de Milan ?

D'une lettre, éditée dans la *Notice*, il résulte qu'il y résidait en 157[illegible] Mais quelles sont les phases antérieures de sa vie ? Eu égard aux ténèbres dont elles sont entourées, et nonobstant les ingénieuses hypothèses échafaudées par l'auteur sur l'époque probable de la naissance de Jean Viriot la question ne me semble pas être assez mûre pour que l'on puisse dire le portrait n'est pas le sien.

On n'a cité, jusqu'à présent, aucune autre famille que les Viriot, portant les armoiries du tableau. Ce n'est évidemment pas une raison pour prétendre : l'homme est un Viriot ! Il ne faut, cependant, pas attacher trop d'importance à la circonstance que les trois bagues, chatonnées de brillants, apparaissent, sur la peinture, sous forme de demi-bagues, les deux premières mouvant de la fasce, la troisième de la pointe : ne constatons-nous pas, dans beaucoup d'autres blasons, des variantes plus étranges que celle-là ?

La *Notice* est venue combler une lacune dans la biographie lorraine. P[illegible] ses intéressantes particularités sur ce professeur milanais, elle a ren[illegible]

[1] *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, mars et avril 1894.

[2] Viriot porte, d'après l'*Armorial général* de Rietstap, d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois bagues d'or, chacune chatonnée d'un diamant.

in service à la science en général, car le savant appartient au monde civilisé entier.

Viriot a laissé un ouvrage, imprimé, dit-on, à Milan, en 1588. J'en avais copié le titre, d'après Dom Calmet, mais, le reconnaissant tronqué, non sans l'avoir fait suivre d'un point d'interrogation. La *Notice* le rétablit ainsi : *Dialogus tripartitus de stylo seu de variis dicendi* (lisez *scribendi ?*) *generibus*. Chose étrange ! Ce livre est introuvable. Notre confrère, M. Louis Paris, toujours obligeant, l'a vainement cherché dans toutes les bibliographies, et, d'après la *Notice*, même les principales bibliothèques de Milan ne le possèdent pas. Il serait fort désirable de rencontrer cette œuvre : alors seulement, on pourrait juger le savant ; et qui sait si elle ne jetterait pas quelque jour nouveau sur sa vie !

Sachons gré à M. Jouve des détails précieux sur ce personnage et sa famille et des révélations sur l'étrange disparition du legs qu'il a fait à les familles pauvres d'Épinal, et espérons que, bientôt, on réussira à déterminer l'identité de l'homme mystérieux du tableau nº 518.

Il m'a semblé intéressant de signaler les contestations dont mes observations sur cette peinture ont été l'objet à l'étranger. Peu m'importe qu'elle représente Jean Viriot ou un autre. Je ne mettrai aucun amour-propre à défendre mon attribution quand même. Mon seul désir est de découvrir la vérité.

J.-Th. de Raadt.



## Le Spantole.

Dans des travaux antérieurs, j'ai énoncé les faits historiques qui ont rendu célèbres les canons d'Edimbourg, de Gand et de Diest, et je me suis attaché à décrire ces intéressantes bouches-à-feu. L'objet de la présente notice est de faire connaître le non moins intéressant canon de Thuin « *Spantole* ».

Comment ce canon, français d'origine, est-il arrivé à Thuin ? C'est ce qu'il serait difficile d'établir. Est-ce pendant les guerres d'Henri II, roi de France, en 1553 ? Est-ce plus tard, en 1653-1654, lors du siége de Thuin par le prince de Condé, dont les troupes durent abandonner les opérations où l'on vit les Thudiniens aller enclouer les canons de l'ennemi jusque dans ses tranchées ?

Est-ce pendant l'un des sièges de Charleroi sous Louis XIV, que les Français ayant abandonné le canon dans les chemins défoncés des environs de Thuin, les bourgeois le ramenèrent en ville ? On ne peut rien affirmer, mais la seconde version semble la plus probable.

Quoi qu'il en soit, le *Spantole* servit pendant la révolution liégeoise, en 1789, à intimider les moines de l'abbaye d'Aulne, quand, à propos de la disette des grains que ceux-ci exportaient malgré les édits du prince-évêque, les Thudiniens attaquèrent cet établissement religieux.

En 1794, lors de la nomination de Pierre Mengol et de son fils, Adrien, comme « délégués aux armes pour la recherche des métaux pouvant servir à la défense nationale », peu s'en fallut que le *Spantole* ne prit le chemin de Maubeuge, avec les autres fers, plombs, cloches, etc., trouvés à Thuin et dans les abbayes des environs. C'est alors que les magnifiques grillages en fer forgé, du collège des Oratoires et du couvent des Sœurs grises de Thuin, furent détruits. Le secrétaire Marchot, dans sa déclaration des fers propres à livrer à l'État, signale « un' objet en fer forgé en forme de canon appelé le *Spantole* ». Mais le fameux canon échappa grâce sans doute à son poids énorme qui ne permit pas de le transporter à Maubeuge.

Le 26 juillet 1803, le sous-préfet de Charleroi, Stanislas Troye, pria le maire de Thuin de lui envoyer le *Spantole* et les dix-huit boites à fer appelées *campes*, pour la réception du Premier Consul. On les livra, mais on eut beaucoup de peine à faire revenir le *Spantole*, de Charleroi ; ce ne fut qu'après plusieurs lettres du maire Boursault qui invoquait « l'attachement des habitants pour ce trophée qui leur rappelait l'héroisme de leurs ancêtres », qu'on finit par restituer le fameux canon.

Depuis lors, le *Spantole* n'a plus servi qu'aux cérémonies et aux fêtes publiques.

Vers 1840, le canon se trouvait à l'entrée de la promenade dite « *Demi-Lune* » du côté du lieu dit « *le chant des oiseaux* ». De là, il passa s « *les rocailles du chant* » pour célébrer la naissance du septième fils du notaire Buisseret. Puis on le transporta à l'autre extrémité de la *Demi-Lu* vers les drèves, pour fêter des élections ; là, il resta longtemps couché terre et se détériorait rapidement. Heureusement, qu'en 1888, l'administration communale se décida enfin à le faire placer dans le joli square qui fait face à l'Ecole primaire. C'est là que nous le retrouvons encore aujourd'hui monté sur des assises en fer forgé enchâssées dans des soc en pierre.

Le canon de Thuin, en fer forgé, est octogone, comme celui de Die qui — je dois le dire pour revenir sur ma première manière de voir — pourrait bien être aussi d'origine française. C'est en effet, cette forme octog

qui caractérise les canons de fabrication française ; il est facile de s'en convaincre au Musée d'artillerie de Paris, qui en possède un grand nombre.

Le *Spantole* mesure encore 1 mètre 45 de longueur. Je dis « encore » parce que sa longueur primitive devait être de 1 mètre 75 ; mais au commencement de ce siècle, presque toute la culasse a été enlevée au burin par un forgeron du Crépian, qui venait tout bonnement s'approvisionner au *Spantole* lorsqu'il lui manquait un morceau de fer !

La bouche à feu porte plusieurs mortaises. Le diamètre de l'âme ou le calibre est de 16 centimètres. La circonférence totale est de 1 mètre 29. Au bourrelet, la circonférence mesure 1 mètre 55. Il ne porte aucune trace de tourillons.

Comme la plupart des canons de fabrication française datant du XVIe siècle et qui figurent au Musée d'artillerie de Paris, le *Spantole* est orné à la partie postérieure de la volée de trois fleurs de lis.

C'est en vain que la direction du Musée royal d'antiquités et d'armures fit des démarches dans le but de l'acquérir pour les collections de la Porte de Hal. Pas plus qu'en 1863 au sujet du canon de Diest, cette direction ne réussit à déterminer l'édilité à priver les habitants d'un souvenir auquel ils attachent le plus grand prix. En sorte que notre Musée d'artillerie ne possède aucun spécimen de ce genre, comme il ne possède pas non plus, ce qui est bien plus regrettable, une seule des nombreuses bombardes forgées dans *les Flandres* sous les ducs de Bourgogne et dont la ville de Gand est si fière de conserver l'unique et glorieux exemplaire qui est resté dans notre pays.

Un mot pour finir au sujet du nom du canon de Thuin, qui de prime abord paraît assez singulier. C'est évidemment « *l'Epouvantable* ». En espagnol, « *Espantoso* » signifie « *Épouvantable* ». On aura fait « *l'Espantole* » de « *L'Espantoso* » et en scindant à tort ce nom : « *Le Spantole* ».

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

2 septembre 1894.

*

# Les personnages dont les noms se trouvent inscrits sur le tabernacle de l'église de Hal sont-ils des artistes ou des donateurs ?

Inscription du tabernacle de l'église Saint-Martin à Hal.

Dans son *Etude sur la sculpture brabançonne du moyen âge* [1], M. JOSEPH DESTRÉE, après avoir transcrit l'une des inscriptions du beau tabernacle de l'église Saint-Martin, de Hal, affirme que « *ce texte indique aussi clairement qu'on peut le désirer qu'Henri van Lattem, Meyere et Nicolas de Clerc ont exécuté le travail en l'an de Notre-Seigneur* 1409 ».... *Rien ne s'oppose*, ajoute-t-il, *à ce qu'on voie dans ces artistes des brabançons...* »

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, et satisfaisant ainsi à un desideratum énoncé par M. Destrée, je me permets de joindre à ces lignes un fac-simile de cette inscription dont il a été question à plusieurs reprises, dans nos séances [2]. J'ai déjà fait connaître les dures épreuves auxquelles cette épigraphe a été soumise de la part des trois auteurs qui l'ont reproduite. J'en rétablis ici la leçon exacte en développant, entre parenthèses, les abréviations et en y introduisant des lettres capitales et la ponctuation usitées de nos jours :

> *Heynderec van Cattem en(de) de meyre en(de) Claes de clerc*
> *Ghedaen yn yar ons heren M CCCC en(de) IX.*

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 86.

[2] Sur le tabernacle, elle se trouve appliquée de telle sorte que le côté dextre de la figure ci-dessus est placé au haut.

Le cliché de celle-ci a été exécuté d'après un calque, fait par M. Charles Dens, du frottis qu'il a pris de l'original. Mes vifs remerciements à notre excellent confrère pour la grande peine qu'il s'est donnée avec tant d'obligeance.

Contrairement à ce qu'en dit M. Destrée, qui ne l'a peut-être pas examinée de très près, cette épigraphe est gravée fort clairement.

En rectifiant le texte mal transcrit par ses commentateurs [1], j'ai entendu simplement poser la question de savoir si l'on ne s'était pas un peu trop avancé en voulant nous faire prendre, sur la foi d'une inscription aussi laconique, les personnages désignés pour des sculpteurs. En effet, n'eût-il pas été, pour le moins, insolite de placer ainsi en vedette les noms des artistes, qui, dans l'esprit du temps, devaient se trouver assez payés de leur œuvre par le modique salaire qu'ils touchaient et l'honneur qu'on leur faisait d'employer leur talent ? Et ne semble-t-il pas, à première vue, plus logique de voir dans les personnages dénommés plutôt les donateurs, désireux de perpétuer le souvenir de leur pieuse libéralité, de leur généreuse sollicitude pour un temple vénéré, dont les arceaux avaient retenti des échos de leurs prières, de leurs actions de grâces ?

Une sage réserve était donc de circonstance. Aussitôt que le doute avait été émis, notre savant confrère aurait dû, à mon avis, approfondir la chose, fournir la preuve de l'existence de ces « artistes », rechercher des détails sur leur vie et d'autres œuvres dues à leur talent. N'y avait-il pas là une intéressante question d'art à élucider ?

Aussi, quelle ne fut pas ma surprise en apprenant que, sans l'apparence d'une raison plausible, M. Destrée persiste dans sa voie et, mieux, où, plutôt, pis encore, estime chose toute naturelle d'identifier le « de meyre », de l'inscription de Hal avec un sculpteur qui aurait travaillé en Flandre vers la même époque [2].

Pareille explication peut-elle convaincre les lecteurs, désireux de connaître le mot de l'énigme ? Il faut des choses un peu plus positives, me semble-t-il.

Les éclaircissements que nous avons vainement attendus jusqu'à présent, je les ai demandés aux documents de Hal, conservés aux archives du royaume, à Bruxelles et à Mons, et à Hal même. Je vais avoir l'honneur

[1] Dans un nouvel article : *Les miniatures du Grimani et leur attribution aux Horebout* (t. VIII, p. 402 et suiv.) M. Jos. Destrée, copiant de rechef ce texte d'après ma note insérée dans le procès-verbal de la séance du 4 juin 1894 (t. VIII, p. 363), commet encore une erreur ; il écrit : *Meyere*, alors qu'il y a *meyre ! !*

[2] Chose piquante : après avoir jeté, en notre séance du 4 juin 1894 et dans une note récente (t. VIII, p. 487), le doute sur ma lecture du nom de *van Cattem*, dont, *même après l'avoir fait vérifier sur les lieux*, il avait continué à faire un van Lattem, M. Destrée écrit dans son nouvel article : « *Trois artistes, avais-je dit, ont signé cette œuvre. Henri van* Cattem (sic !!), *Meyere* (!!) *et Claes de Clerc.* »

On a vu, au commencement de cette notice, *la reproduction exacte de ses paroles*. Pourquoi les altérer ?

de les soumettre à mes honorés confrères de la Société d'archéologie de Bruxelles. Ils justifieront quelque peu mon hésitation de me rallier à la thèse de M. Destrée et démontreront de quelle façon arbitraire il a interprété cette inscription que, par surcroît, il me reproche, fort gratuitement, d'obscurcir pour les besoins d'une thèse qu'elle dérangerait (?) !

***

Commençons par *Claes de Clerc*, le dernier mentionné dans l'épigraphe. Il n'est pas appelé par son nom de famille, mais bien par la désignation de ses fonctions, devenue surnom. Son nom patronymique est *Sergant*, qu'il faut prononcer comme s'il y avait *Sergeant* (*bourgois* = bourgeois, etc.). Claes était *clerc* de la ville de Hal. Il en tenait les comptes, d'abord de 1388 à 1396, avec Jean Raghets, puis, seul, à partir de cette dernière année jusqu'en 1407 [1].

Dans ces comptes, presque tous tenus en flamand, il ne se cite jamais autrement que comme *Claes de clerc*. Les comptes des domaines et ceux du bailliage de Hal, rédigés en français l'appellent *Claus*, ou *Claux*, *Sergant*, *Sergant le clerc*, ou *le clerc* tout court : *Claus Sergant le clerc qui siert a le dite ville, rechoit les rentes et assises et les rent et rensainge ariere dont il a par an xiiij frans francois, valt, a vj sols groz le piece, iiij livres iiij sols groz* [2].

C'était un fonctionnaire qui tenait en main les affaires les plus importantes de la localité. Il fut fréquemment chargé de missions délicates. C'est ainsi que paya, en 1400, le bailli de Hal *les frais de Claus le clerc qui fut envoyet a Brouxelles XIJe jour d'avril pour savoir et enquere des novellez de le cause dou doaire ma damme de Brabant* (la duchesse Jeanne). Claes y retourna, le 22 juillet suivant, pour la même affaire [3]. En 1402, nous voyons *Claus le clerc* se rendre à Mons, *pour porter oultre le nombre de sergans de Hal par escript de nom*, et trois fois à Bruxelles, pour des motifs divers [4].

Inutile d'énumérer tous ces voyages. Je n'en citerai plus que deux.

En 1404-5, Mathieu de *Ma(u)rage*, chevalier, bailli de Hal, avait à aplanir une grave affaire. Son prédécesseur, Henri des Camps (bailli de 1395 à 1403) s'était rendu coupable d'un attentat contre certain Wautelet, fils

[1] Archives générales du royaume ; Chambre des Comptes, n° 39491 et suiv. ; Inventaire, t. V, p. 133.

[2] *Ibidem*, reg. n° 39518 ; compte allant de la Toussaint 1404 à la Toussaint 1405.

[3] *Ibidem*, reg. n° 15095 ; compte allant du 1er septembre 1399 au 1er septembre 1400.

[4] *Ibidem*, reg. n° 15096 ; compte allant du 1er septembre 1401 au 1er septembre 1402.

d'Henri van Cotthem, crime qu'il *fist faire par les sergans de Hal et plusseurs autres compaignons qu'il fist aller avœkez*. La victime, qui résidait à Bruxelles, avait été *moult durement navret et affollet*. Sur l'ordre de sire Fierabras de Vertaing [1] et du *recheveur des mortesmains*, Lyone le Vrieze et *Claus le clerc* se rendirent à Bruxelles pour négocier *une pays* (paix) *et acord entre Henry de Cotthem et sez enfans et les sergants de Hal et leur aydans*. Wautelet reçut une indemnité de 40 couronnes de France [2].

Le 9 novembre 1407, *Claes de clerc* chevauche à Mons pour conférer avec le receveur précité au sujet de quelques affaires de la ville de Hal et l'inviter à s'y rendre pour l'examen des comptes [3].

C'était donc un homme bien posé. Il était feudataire du Hainaut, propriétaire de rentes et de terres allodiales. Les comptes nous le montrent, tantôt, achetant des rentes et des immeubles, tantôt, vendant une terre [4].

Il avait un frère, ou, probablement, demi-frère, nommé Corneille le Roy [5]. Certaine Marguerite Sergant, mariée à Jehan Goessens — qui lui assigna, *quant il le deubt prendre a femme*, a titre de douaire, une rente de trois vieilles mailles d'or — était, sans doute, sa très proche parente [6].

*Claes de clerc* et sa femme étaient membres de la confrérie de Notre-Dame à Hal [7]. Il fonda, pour lui-même, ses parents et sa femme, un anniversaire dans l'église de cette ville.

*Men sal doen jaerghetide tsvrindaechs voer groot vastelavent Claes Sergants des clercs was, syns vader ende moeder ende Marien van der Eyken, syns wyfs, haers vader ende moeder. Ende hebben beset den prochiaen xviij deniers tornoysen ende den costere xij deniers tornoysen, den ondercostere vj deniers tornoysen ende elken capellaen die de messe sal hulpen singhen, vj deniers tornoysen. Dit betalen d'erme van Hal* [8].

Ce dernier passage permet d'inférer que la mense du Saint-Esprit avait été dotée par le pieux fondateur.

[1] Voir sur lui : Everaert et Bouchery, *Histoire de Hal*, p. 220, et Théoph. Lejeune, *Notice sur le village de Familleureux ; Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, *passim.*, surtout, pp. 15 et 16.

[2] Chambre des comptes, reg. 15096, compte du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405.

[3] *Ibidem*, reg. nº 39520, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407.

[4] *Ibidem*, reg. nº 9533, comptes de 1402 à 1403, de 1407 à 1408, etc.

[5] *Ibidem*, reg. nº 39525, compte de la Toussaint 1412 à la Toussaint 1413.

[6] *Ibidem*, reg. nº 9533, compte du 1er septembre 1407 au 1er septembre 1408.

[7] Beau ms. du xvᵉ siècle à la cure de Hal.

[8] Archives générales du royaume ; Cartulaires et ms., nº 737, D ; *Liber anniversariorum* de l'église de Hal. Beau ms. du xvᵉ siècle.

En tenant compte du fait que, dans les documents, le nom de famille de celui-ci cède, presque toujours, le pas au surnom, on serait porté à croire que le père de Claes, ou quelque autre parent, avait le même prénom que ce dernier, et qu'on aurait cherché à les distinguer de la sorte.

Quoi qu'il en soit, le cas de *Claes* est absolument analogue à celui de son confrère anversois (XIVe siècle), Jan van Boendale, auteur des *Brabantsche Yeesten*, qui n'a été connu, jusque dans les derniers temps, que sous le nom de Jan *de Klerck*, nom qui visait ses fonctions de *clerc* de la ville d'Anvers.

Il n'appert pas que Claes *de clerc*, ou un de ses proches, se soit voué au culte des arts. Le seul « artiste » de sa famille, à ma connaissance, est *maistre Renier Sergant, maistre des orlogez, qui tient l'orloge a Hal allant* [1].

* * *

Passons, maintenant, à Henri van Catthem. C'était un des principaux notables de Hal. Sa famille, qui continua à y résider pendant quelques générations, nous est, de nos jours encore, rappelée probablement par le nom de *Kattenbosch*, partie du hameau de Breedhout [2]. Est-elle originaire du village de Catthem, aujourd'hui dépendance de Borgt-Lombeek [3] ? Peut-être.

Les comtes de Hainaut possédaient un palais en leur bonne ville de Hal. Leurs séjours dans cette résidence semblent avoir été rarement de quelque durée. Les documents comptables de Hal contiennent des renseignements inédits sur des visites que les princes de la maison de Bavière y firent. Dans les états des frais occasionnés par leur réception, on aperçoit fréquemment le nom de Henri van Catthem. C'est ainsi que le couple comtal, avec sa suite, arrive à Hal, le mercredi, 26 avril 1385 ; il repart le lendemain, après le repas de midi. *Heyne van Catheem* réclame 5 livres, 2 sols, 9 deniers [4]. En août de la même année, nouvelle visite, du 2 jusqu'au 4. *Heyne van Cattem* reçoit, de ce chef, 5 livres, 4 sols, 10 deniers. L'année suivante, les souverains se trouvent à Hal, le 21 et le 22 juin.

[1] Chambre des comptes, reg. n° 39525, de la Toussaint 1412 à la Toussaint 1413.

[2] Je pense, en effet, que cette appellation de *Kattenbosch* remonte aux van Catthem et ne doit donc pas se traduire *bois des chats*, comme le fait l'*Histoire de Hal*, p. 8. Le nom de cette famille s'orthographie, du reste, aussi *van Catten*, au XIVe siècle. Voir Archives de Mons, Trésor. des chartes de Hainaut ; *Bailliage de Hal*, compte de juin 1386.

[3] A. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. I, p. 281-3.

[4] Archives de Mons ; Trés. des chartes de Hainaut ; *Domaines de Hal*, t. I.

Les frais faits par *Heyne van Catten* s'élèvent à 4 livres, 17 sols, 8 deniers [1].

Par lettres du 13 mai 1406, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., ordonne à Jehan Spikinc, lieutenant du receveur du Hainaut, de payer à diverses personnes *a qui nous devons pour les frais de nous, no tres chier et amet frere de Liege* (l'évêque Jean de Bavière) *et de une partie de nostre hostel, fais a Halle depuis le dimence au souper ixe jour dou moys de may, pour le terme d'un jour*, la somme de 108 livres, 16 sols, 11 deniers. *Hein van Cathem* devait recevoir, sur ce montant, 4 livres, 12 deniers. Quatre hôtelleries étant mentionnées dans la liste détaillée de ces frais, la « Couronne », le « Lion », l' « Echiquier » et le « Cerf » [2], on peut supposer, avec quelque raison, qu'une partie de la suite des visiteurs princiers fut hébergée dans la demeure de Catthem, à moins qu'il n'ait fait des prestations d'une autre nature [3].

Il était marguillier de l'église de Hal. Comme tel, il achète, en 1395 et 1396, des immeubles pour cette église [4]. Possesseur de biens allodiaux, féodaux et censaux, on le rencontre, dans les comptes du temps, parfois, achetant de nouvelles propriétés. C'est ainsi qu'en 1404-5 il en acquiert de Lyone de Heldeberghe et de Marie, veuve de Gilles Oste [5]. Nous le voyons aussi, très souvent, acheter des rentes viagères au profit de sa femme, Catherine, et de sa servante, Marguerite Tsvolrez, ou Svolres [6].

Bienfaiteur de l'église de Hal, il y fonda un anniversaire pour lui-même, ses parents, sa femme et les parents de celle-ci, avec messes et distribution aux pauvres d'un muids de blé, transformé en pain :

*Men sal daen jaerghetide in Sint Mathtys avonde Heinrecs van Cattem ende syns vaders ende moeder ende Katelinen, synder werdinnen, ende haers vader ende moeder. Ende heeft beset den prochiaen xviij deniers tornoysen ende elken capellaen dat viijten vj deniers tornoysen ende den coster van ludene xij deniers tornoysen. Ende men sal op den selven dach doen ij messen van Requiem voer de zielen voerscreven. Dies sal de capelaen hebben, die de messen doen sal, xij deniers tornoysen. Men sal offeren 1/2 pont kersen ten jaerghetide ende men sal deylen d'broet van enen mudde corens. Dit betalen d'erme van Hal* [7].

[1] *Ibidem, Bailliage de Hal.*

[2] ... *die Crone, die Leeuw, 't Scaecbort* et *de Hert.*

[3] Original, en parchemin, muni d'un fragment de sceau, avec annexe en papier, joint au compte des Domaines de Hal et de Quenast, de 1406. Arch. génér. du royaume ; Chambre des comptes, reg. n° 9534.

[4] *Histoire de Hal ;* tableau placé en regard de la page 55.

[5] Chambre des comptes, reg. n° 9533, du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405.

[6] *Ibidem*, reg. n° 39501, compte de 1396 à 1397 (2 rentes) ; de 1399 à 1400 ; n° 39513, de 1401-2 ; n° 39515, de 1402 à 1403 ; n° 39520, de 1406 à 1407 (plusieurs rentes).

[7] *Liber anniversariorum*, cité, fol. 18vo et 19.

De cette dernière phrase, je conclus que Catthem avait fait aussi des largesses à la table des pauvres de sa ville.

On peut considérer comme armoiries primitives de sa famille : d'argent au sautoir engrêlé de sable. Nicolas van Catthem (fils de Jehan, mambour de l'église de Hal), très proche parent d'Henri et qui figure fréquemment parmi les hommes de fief du Hainaut, porte : un sautoir engrêlé, chargé d'un annelet et cantonné de quatre roses ; tenant dextre : une damoiselle ; légende : *S'Claes van Catthem* [1].



Son fils, qualifié d'écuyer, possédait, à Bogaerden, le fief important de Bouter(s)brugge. Il résidait à Anderlecht, puis à Bruxelles, et fit, pendant de nombreuses années, partie du magistrat de Bruxelles, comme trésorier, échevin et bourgmestre (1473-1504). Ses armes étaient : d'argent au sautoir engrêlé de sable, chargé, en cœur, d'un écusson parti-émanché d'argent et de gueules.

Les Catthem, on le voit, ont occupé une situation importante au moyen âge. Ils étaient liés avec plusieurs grandes maisons bruxelloises, telles que les Cassaert, dits Plaetmans, et Fraybaert, dont les noms s'aperçoivent fréquemment sur la liste du magistrat de notre ville, dès le XIV$^{e}$ siècle [2].

***

Le dernier des trois « artistes » qui, d'après M. Destrée, aurait collaboré au tabernacle de Hal, est *de meyre*. Notre savant confrère admet donc ces

[1] Arch. de Mons ; *Domaines de Hal*, t. II, deux sceaux ; chartes de 1434.

[2] Ayant, pour cette démonstration, réuni un grand nombre de détails sur les van Catthem, je me propose de publier, prochainement, ailleurs, la généalogie de cette famille, au moyen âge.

deux mots comme nom de famille, malgré l'absence d'un prénom; bien plus encore, feignant de se trouver devant un fait dûment prouvé, il fait état de cette « signature », pour citer ainsi un exemple de plus établissant qu'au moyen âge de nombreux artistes auraient signé sans prénom. Mais, c'est précisément l'absence du prénom qui autorise à affirmer que ces mots ne constituent pas un nom patronymique !

Ni Catthem, ni Claes *de clerc* n'ayant été des artistes, oserait-on, d'ailleurs, encore soutenir sérieusement qu'un sculpteur de Meyere, par exemple l'auteur de la tombe de sire Gérard de Ghistelles, aurait travaillé au tabernacle de Hal.

J'avais émis, antérieurement, l'hypothèse, partagée par quelques confrères habitués à manier les chartes du moyen âge, que ce *meyre* de l'épigraphe pourrait bien être un nom terrien et qu'on devrait, peut-être, interpréter : Henri (seigneur) de Catthem et de *Meyre* (= *Meire*, *Meere*, etc.). Un cas analogue emprunté aux archives de Dusseldorf m'avait encouragé à proposer cette explication [1]. Mes nouvelles constatations sont venues modifier mon opinion. Je me plais donc à reconnaître en toute franchise l'inanité de mon hypothèse. Ce *de meyre* du tabernacle est tout bonnement le maïeur, ou maire ! On y voit donc figurer Catthem, un notable et, probablement, le principal donateur, dont les rares et épars documents de l'époque ne permettent d'entrevoir que très imparfaitement le rôle social et, peut-être, politique, le *maïeur* et le *clerc* de la ville de Hal !!

Or, dans cette localité, les fonctions de maïeur avaient beaucoup perdu de leur éclat, depuis qu'elles ne constituaient plus un fief du comté. A l'époque de la confection de l'œuvre d'art, le maïeur n'était plus qu'un magistrat communal, le *villicus*, et non pas l'officier du souverain, comme, par exemple, le maïeur du Brabant Wallon et le maïeur de Louvain. A Hal, le représentant du comte de Hainaut portait le titre de bailli.

La liste des maïeurs, publiée dans l'*Histoire de Hal*, est assez incomplète. Le premier qu'elle cite est Nicolas de la Vollée, en 1435. Or, à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, Henri *de Cathem*, *Joesse del Volee* et *Claus Sergant* (= *Claes de clerc*) devaient au comte un cens de 40 bonniers de terre de culture, que celui-ci tenait du chapitre de Mons [2].

[1] Voici encore un exemple analogue à celui déjà cité : *Jan van den Stalle ende van Pede*, conseiller de la ville de Bruxelles, mentionné dans une charte de 1407 (*Den Luyster ende glorie van het hertogdom van Brabant*, t. II, p. 10). En Allemagne, des exemples de ce genre abondent : *von Prittwitz und Gaffron*, *von Frankenberg und Proschlitz*, etc.

[2] Chambre des comptes, n° 9532 ; comptes des domaines de Hal et de Quenast, de 1398 à 1399 et de 1400 à 1401.

Ne serait-on pas tenté d'inférer de cette circonstance une parenté entre ces personnages?

D'après le livre féodal de 1410, *Claus Sergant le clercq de Hal* possédait, à Hal, un fief ample, *tenant d'une part au pasturage de Lawie de Wautierbraine et d'autre part a le terre qui fu Jehan le Roi qui a present est au dit Claux meisme*. Ce fief passa à sa fille, Marguerite, femme de *Jehans Mais*, qui en fit le relief pour elle. Leur fils, *Jehan Maix*, le vendit à Colart Damiens.

Le gendre de *Claes de clerc* est, sans doute, ce même *Jehans Maix*, propriétaire, à Hal, d'un fief qui, en 1410, avait appartenu à son père, Gérard *Maix*, maïeur d'Enghien [1].

***

Mes honorés confrères liront, je l'espère, avec quelque intérêt, ces notes inédites sur trois personnages du moyen âge à la générosité desquels nous devons cet admirable spécimen de sculpture dont l'auteur — à moins d'un heureux hasard — restera probablement toujours un illustre anonyme.

En métamorphosant en sculpteurs les donateurs de ce monument, M. Destrée n'a, du reste, fait que suivre les auteurs de l'*Histoire de Hal* qui ont été les premiers à considérer Henri van *Lattem* (sic!), *Meyre* (sic!) et Nicolas *de Clerc* comme artistes et sculpteurs du tabernacle (p. 27). Il ne faut, toutefois, pas trop leur tenir rigueur de cette méprise, puisqu'ils n'ont parlé de cette œuvre d'art qu'incidemment. Au moment de la publication de leur livre, le monument, après avoir été emmuraillé, pendant des siècles peut-être, venait d'être découvert, et ses inscriptions disparaissaient encore sous la poussière. Grâce, en partie, à l'intervention de M. Everaert, il fut mis en évidence et réparé avec goût.

Cet écrivain à qui, lors d'une récente visite à Hal, je fis part du résultat de mes recherches, n'hésita pas à m'avouer n'avoir aucune raison pour maintenir son attribution à ces trois prétendus artistes et à reconnaître, avec moi, que le tabernacle a été offert à l'église Saint-Martin par Henri van Catthem, le maïeur et le clerc de Hal (1409).

Je considère donc cette question comme tranchée et je n'y reviendrai pas.

J. Th. de Raadt.

[1] Archives de Mons ; Cour féodale de Hainaut ; Cartulaire de 1410, fol. 166 et 171.

## Renseignements au sujet de Belges décédés en France, au XVII<sup>e</sup> siècle.

J'ai relevé dans l'Épitaphier du cimetière saint Nicolas sur les fossés Arras, l'épithaphe suivante :

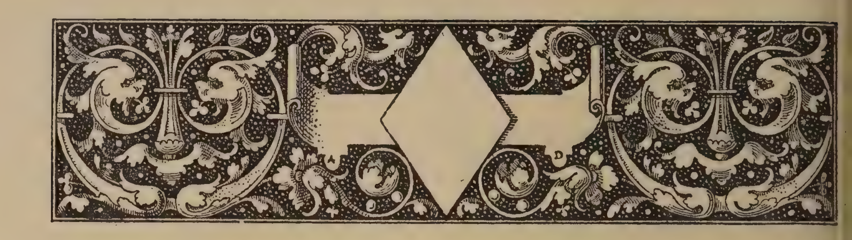
Icy repose en Dieu le corps de Michel de Verheecke, natif de la ville de uge, au pays et comté de flandre flammigrante, en son temps bourgeois marchand de la ville d'Arras, qui trespassa le 9 de novembre l'an 1635, auprès de luy gist demoiselle..... qui trespasse le.....

Et aux archives de l'hôtel de ville de Paris, cet acte de décès :

Le 7 Août 1656, convoy et enterrement de Jean Campinault, aagé d'enron trente ans, natif de Tournay, en flandre, valet de chambre de M. le ıc d'Albret, prins à l'hôtel de Bouillon *(Paroisse Saint Sulpice)*.

VICTOR ADVIELLE.





# QUESTION ET RÉPONSES

## QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question nº XLIX).

**L'Antiquité de certains chemins de la Flandre maritime.**


quelle époque peut-on faire remonter la construction de certains chemins établis, dans quelques régions marécageuses, sur des fascines et des corps d'arbre posés transversalement à l'axe de la route, et dont il est possible d'observer parfois encore les vestiges, dans les fossés, à une assez grande profondeur en dessous du niveau des accotements de quelques routes actuelles, dans la Flandre Occidentale, notamment entre Bruges et le littoral ?

Ces travaux ne semblent pas être antérieurs au moyen âge. Possède-t-on quelques renseignements sur ce sujet ?

B^on A. d. L.

---

## RÉPONSES

(Question nº XXXVI, p. 264, vol. VIII).

**Les piloris.**

Pour aider à compléter les communications relatives au chapitre « les piloris », je veux en mentionner trois :

1º dans l'arrondissement de Bruxelles : le pilori de Kesterga

situé au croisement de la route de Hal à Ninove et du chemin de Kestergat vers Castre. Il est adossé au mur de clôture du château de Béringhen (près Pépinghen) appartenant aujourd'hui à M. Betolaud, ancien bâtonnier du barreau de Paris.

Sa forme est assez particulière, il se compose d'une pyramide octogonale, placée sur un piédestal formé de 3 marches.

Ce pilori a dû se trouver primitivement près du château de Kestergat dont M. Betolaud est également propriétaire ;

2° Au lieu dit : Kwade weg, à l'endroit même où Evrard T'Serclaes fut mutilé se trouve encore aujourd'hui un fût de colonne en pierre de taille. Il est dépourvu de socle et simplement planté au coin d'un champ comme un jalon. C'est ce qui reste du pilori de Gaesbeek, ou de la potence, ainsi qu'on l'appelle dans la contrée, quoique la potence ait disparu depuis quelques années déjà. Ces renseignements m'ont été donnés par M. le bourgmestre de la localité ;

3° (Hainaut). Le pilori de Gouy-le-Piéton, se composait d'une belle colonne d'ordre ionique, cannelée, avec chapiteau, surmontée d'un grand lion tenant un écusson armorié ; elle était édifiée sur un piédestal octogonal formé de 3 ou 4 marches. Le tout était en pierre de taille bleue. A mi-hauteur, la colonne était ornée d'une grosse tête de lion, de la gueule duquel pendaient deux bouts de chaînes auxquelles était attaché le collier.

Vers 1825, ce pilori fut démonté et transporté au château d'Herchies (Hainaut) où on le plaça comme motif décoratif à l'extrémité du parc. Vers 1870, peu de temps avant que l'on ne procédât à la démolition complète du château qui était passé en d'autres mains, un amateur d'objets artistiques l'acheta au propriétaire d'alors et le fit transférer dans une propriété, située près de Tournai et que l'on m'a dit appartenir à la famille Crombez.

DE R. DE D.

(Question n° XXXVIII, p. 264, vol. VIII).

**Le peintre Roetiers.**

J'ai l'honneur d'adresser à la Société un exemplaire d'une brochure sur les *Roettiers* que j'ai publiée en collaboration avec M. H. Jouin.

FERNAND MAZEROLLE.

(Question n° XLII, p. 516, vol. VIII).

**L'Etat civil à l'armée sous l'ancien régime.**

Consulter sur cette question :

1° Ma brochure, depuis longtemps épuisée : Nécrologie du fo Saint François d'Aire sur la Lys et des compagnies détachées d l'Hôtel royal des Invalides, pour les années 1734 à 1763. Air Guillemin, imp., s. d. (1873), br. in-12, 40 pages. — On l trouve à la Bibl. nat. de Paris, et à la Bibl. d'Arras.

2° Registres des baptêmes et sépultures, qui se sont faites a Fort Duquesne, pendant les années 1573-6. Nouvelle York, Isl de Monaté, 1859, in-8° (IV-52 pages), tiré à cent exemplaires.

VICTOR ADVIELLE.

Je possède un extrait du registre des baptêmes du régiment d comte de Kaunitz, daté de Mons, le 13 décembre 1775, relata un baptême du 27 janvier 1771 — cet extrait qui indique la fili tion de l'enfant baptisée, fille d'un soldat du régiment, et l noms du parrain et de la marraine est signé de l'aumônier d régiment.

LOUIS DE BEYS.

(Question XLIII, p. 517, vol. VIII.

**La Flore populaire au point de vue du Folk-lore.**

M. Rolland connaît-il sur ce sujet l'ouvrage flamand c M. Oomen, membre de l'Académie d'archéologie d'Anvers?

*Het plantenrijk; zijne legenden, poëzie et symboliet in de alg meene mythologie en in het christendom, door A. M. Oomen.*

« Le règne végétal, ses légendes, sa poésie et sa symboliq dans la mythologie générale et dans le christianisme, par A. M Oomen ».

Anvers, L. Janssens, 1885. In-8° 454 pp.

PAUL BERGMANS.

(Question n° XLIV, p. 517, vol. VIII).

**Le château de Montlhéry** (Seine et Oise).

M. Allorge fera bien de consulter mon *Histoire de la ville d Sceaux* (1883, in-8°), et d'entreprendre quelques recherches au

archives de Tournay, d'où les plus anciens seigneurs de Montlhéry pourraient bien être venus.

VICTOR ADVIELLE.

**Le Château de Montlhéry** (Seine et Oise).

Une planche représentant la bataille de Montlhéry figure souvent dans les *Mémoires* de Ph. de Commines, éd. de Paris, 1747 (in-4°, 4 vol.); elle est signée *J. Robert delineavit, Aveline le jeune sculpsit*, et fait partie d'une suite publiée par Odieuvre, à Paris.

Un poème latin sur cette bataille a été publié par de Reiffenberg dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale* (Bruxelles, 1842, p. 158), puis par le chanoine De Ram dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, (t. IX, 2e partie, p. 257).

PAUL BERGMANS.

(Question n° XLVI, p. 521, vol. VIII).

**Un bas-relief du XI e siècle à Uccle (Vert-Chasseur).**

J'avais déjà remarqué, depuis quelque temps, cette sculpture romane, mais l'épicier à qui elle tient lieu d'enseigne n'en put rien m'apprendre, sinon que cette maison appartenait au notaire van Bevere. J'ai appris depuis d'un des voisins qu'elle avait été construite par l'architecte Menessier, décédé, et son collaborateur M. Alker, qui y avaient encastré la porte, et le bas-relief qui la surmontait, ayant appartenu à une vieille maison démolie rue Saint Christophe en ville, pour les rectifications de la voirie. Le tout, il y a à peine quelques années. Comment cette pièce très belle et très bien conservée a pu échapper au Musée communal, je ne me l'explique guère, mais je suis persuadé que notre président d'honneur voudra la faire acquérir par la ville.

RENÉ VAN BASTELAER.



(Question XLVII, p. 521, vol. VIII).

**Un autographe du roi Charles II d'Angleterre.**

Est-ce bien à Bruxelles que Charles Stuart passa le temps de on exil? Je lis dans une notice de O. Delepierre sur *Quelques ersonnages célèbres qui ont reçu l'hospitalité à Bruges*. (Annales e la Société d'Émulation, t. II, (Bruges, 1840), pp. 202-212),

qu'à peine monté sur le trône, Charles II envoya aux habitants de Bruges des lettres de remerciement pour l'hospitalité qu'ils lui avaient accordée. La pièce, datée de Westminster, le 10 juillet 1666, et dont l'original est conservé aux archives de Bruges, est reproduite par Delepierre qui en donne une traduction française ; il apert que les chroniqueurs contemporains relatent en détail les fêtes de toute nature données à Charles II et à ses deux frères, les ducs de Glocester et d'Iork, pendant leur séjour à Bruges.

PAUL BERGMANS.

(Question n° XLVIII, p. 522, vol. VIII).

**Jean Waver, tailleur d'images.**

Je lis dans le récent fascicule des Annales, une demande formulée par M. Hildebrand, touchant un peintre malinois du nom de Jean van Waver.

Ce peintre que n'a point mentionné Van Mander, est cité dans les sources malinoises, ou, plus justement, celles-ci font connaître deux artistes du nom, peintres l'un et l'autre : 1° Jean Van Waver, mort le 21 mai 1521 ; 2° Jean Van Waver, mort le 12 décembre 1522.

Il serait donc très intéressant que M. Hildebrand fît photographier la peinture *signée* qu'il a eu l'occasion de voir.

HENRI HYMANS.

Un Lenaert Van Wouwe était apprenti en 1504, chez Jacob « de Buldebacker » ; il devint maître en 1511, selon les Liggeren de la Gilde de Saint Luc, à Anvers.

D'un autre côté, selon Van Even, Jean Wave Wane ou Wouwen d'Anvers, exécuta sur les clefs des portes du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Louvain, des bas-reliefs dont les sujets furent pris dans l'Histoire sainte. Il exécuta aussi le retable de sainte Dymphne, dans l'église de ce nom à Gheel (1515).

Le JAN VAN WAVER de M. Hildebrand pourrait-il bien être confondu avec le *Jean Wave*, *Wane* etc., ci-dessus ?

CH. EDMOND MARCHAL.





LA

# POÉTIQUE FRANÇAISE

## au Moyen Age et à la Renaissance.

(*Suite*, voir tomes VIII, p. 377 et IX, p. 5.)

AI

### *Origine. Etymologie.*

Troubadours et trouvères s'accordent à reconnaître que le Lai est d'origine armoricaine :

Cella mi platz mas que chansos,
Volta, ni Lais de Bretainha.

*Foulques de Marseille.*

Je savoir dir bon Lai breton.

*Pierre de Saint-Cloud.*

De l'aventure que dit ai
Li breton en firent un Lai.

*Guillaume le Clerc.*

D'où vient le mot *Lai ?* Quel mot breton traduisait-il ? On l'ignore. Ce qui paraît certain, c'est que son étymologie doit être recherchée au moyen

des langues actuelles du Nord. Rapprochez Lai de *Liod* (islandais), *Laoi* (irlandais), *Lied* (tudesque).

La basse latinité a traduit par *Leudus :*

Hos tibi versiculos. Dent barbara carmina *Leudos.*
*Venantius Fortunatus.*

D'autres veulent que le *Lessus* soit notre Lai. Or, Lessus (lamentation) est un mot bien latin. C'est donc abusivement, et par suite d'une traduction mal entendue, que le moyen âge a parfois donné le nom de Lai à des poèmes d'allure plaintive qui n'avaient rien de commun avec le Lai primitif.

Au début, le Lai roman n'est pas soumis à des règles spéciales : sa longueur, sa division sont arbitraires. Il est écrit en vers octosyllabiques à rimes plates, comme beaucoup d'anciens Romans, et n'est pas divisé par strophes.

## *Le Lai au* XII^e^ *siècle.*

Voici le début du *Lai d'Ignaurès* de Renaut :

Cors qui aimme ne doit reponre
Ains doit auchun biel mot despondre
U li autre puissent aprendre
Et auchuns biel example prendre :
Bien honneur i peuc avoir,
Sens et savoir, or et argent,
A chou entendent mais le gent :
Tolu sont et remes li don,
Et nus hom n'ert mais guerredon.
Sens est perdus ki est couvers ;
Cis k'est monstrés et descouvers
Puet en auchun liu semenchier :
Pour chou voel romans commenchier,
Une aventure molt estraigne,
Que jadis avint en Bretaigne,
D'un chevalier de grant poissanche,
Ki bien doit estre en ramembranche.

*Le Lai au* XIII^e *siècle.*

## Marie de France.

Cet auteur a laissé toute une collection de Lais de longueur très variable. Prenons, au hasard, le *Lai de Guiguemer* et le *Lai de Quitan*. Nous constaterons que le premier se compose de 888 vers, tandis que le second n'en compte que 312.

Marie nous dit qu'elle s'inspire des anciens Lais bretons :

Les cuntes ke jo sais verais
Dunt li Bretun unt fait les Lais,
Vus cunterai assez briefment
El chef de cest commencement ;
Sulunc la lettre e l'escriture
Vos mosterai une aventure
Ki en Bretaigne la menur
Avint el tens ancienur.

Voici le début du *Lai de Graelent.*

L'aventure de Graalent
Vos dirai si que je l'entent :
Bon en sont li lai a oïr
Et les notes a retenir.
Graalent fu de Bretons nes,
Gentil et bien enparentes ;
Gent ot le cors et franc le cuer,
Pour çou ot non Graalent muer.
Li rois qui Bretaigne tenoit
Vers ses voisins grand gerre avoit ;
Cevaliers manda et retint,
Bien sai que Graelens i vint.
Li rois le reçut volentiers
Por çou qu'il ert biax chevaliers,
Mout le ceri et honera,
Et Graalent moult se pena
De tornoier et de jolter,
Et de ses anemis grever.
La roine l'oï loer,
Et les biens de lui raconter :
Dedenz sen cur l'en aama,
. . . . . . . . .
. . . . . . . . .

## Eustache Deschamps.

### *Cy parle de la façon des Laiz.*

Item, quant est des laiz, c'est une chose longue et malaisiée à faire et trouver, car il y fault avoir douze couples chascune partie en deux, qui font vingt-quatre. Et est la couple aucune foiz de dix, qui font vingt ; aucune foiz de douze, qui font vingt-quatre ; de vers entiers ou de vers coppez. Et convient que la taille de chascune couple, à deux paragrafes, soient d'une rime toutes differens l'une couple à l'autre, excepté tant seulement que la derrenière couple des douze, qui font vingt-quatre, et qui est et doit estre conclusion du lai, soit de pareille rime, et d'autant de vers sans redites, comme la première couple. Et pour exemple de ce je mes cy trois couples d'un lay, et par ycelles considérer, et attendu ceste règle, l'en pourroit diversifier les autres couples, et faire jusqu'à douze, qui font vingt-quatre, par la manière que dit est. Et qui se doubterait de ce non pouvoir retenir, il ne faudroit que prandre un lay, car ilz sont assez communs ; et ce seroit trop longue chose de l'avoir escript en ce livret.

*Lays.*

Puisqu'il me convient partir,
D'amour martir,
Las ! Que feray,
Où iray,
Que devendray ?
Fors que languir
Tant que m'amour et mon plaisir
Deguerpiray

C'est celle que je desir
D'ardent desir,
De cuer vray,
Celle à qui j'ay [1]
Mon recourir
Par li puis vivre ou mourir
Pour ce m'esmay.

[1] Il manque ici un vers, d'après la règle même de Deschamps.

Car de Dydo ne d'Elayne,
De Judich la souveraine,
D'Ester ne de Tisbée,
De Lucresse la roumaine,
Ne d'Ecuba la certaine,
Saïre loyal, ne Médée,
Ne pourroit estre trovée
Dame de tant de biens plaine :
C'est l'estoille tresmontaine,
Aurora la desirée.

C'est l'estoille clère et saine;
De toute beauté humaine
C'est la bien endotrinée ;
En chant très douce seraine,
En honnour la primeraine,
D'umilité aournée ;
Dame de douçour clamée,
De beau parler la fontaine ;
De toute grace mondaine
En ce monde renommée.

Mais ses gens corps
Et ses deppors
Est uns trésors
Très précieus,
Dont je suis mors
Si je vois hors.
Las ! dolereus,
Maleureus
Et souffraiteus
Que feray lors,
Se reconfors
Et doulzemors
Ne m'est piteus !
Viengue la mors,
Je m'y acors
Au langoreus.

Quant je recors
Les doulz confors,
Les regars fors

De ses doulx yeulx,
Qui m'ont amors
Au dolent mors
Des amoureux :
Les gracieux
Et doulz rappors
Par qui je pors
Tous dolens pors,
Les maulx doubteux
A tristes pors
M'a desconfors,
Mis périlleux.

Et par cest exemple de six couples de lay différens l'une de l'autre en mètre et en nombre de vers, et aussy en ryme ; lesquelles six couples ne font que troys. Des douze que un lay doit avoir puet estre clerement entendue la forme et la taille d'un lay, à tous ceuls qui les vourront faire. Et pour mieulz voir la différence desdictes couples en ay-je cy mis trois suyvamment. Et doit la derrenière des douze estre semblable de ryme et de nombre de vers à la première, ainsi comme il appert par la fin de ce présent lay, où il a ainsis escript :

Pour ce prie à souvenir
Que tost venir
Quant m'en iray
Sans délay,
Face le lay
Au départir
A ma dame, et sanz mentir
Liez en seray.

Avec moy le veuil tenir
Et retenir,
Et tant feray
Que j'aray
Quant revendray,
Par poursuir
Grace, honneur et remerir,
Ou g'y mourray.

Les Lais de *Jehan Froissart* suivent, à peu près, ces règles. Le chanoine de Valenciennes nous a laissé treize Lais dont la longueur varie de 208 à 332 vers. Ils comportent toujours douze strophes différentes de mètre et de rimes, hormis la première et la dernière qui sont de mêmes rimes et taillées sur le même patron. La prescription de Deschamps que Froissart viole le plus, est celle de la division de la strophe en deux parties égales et semblables.

*Christine de Pisan* observe assez scrupuleusement les lois énoncées plus haut, quant à la composition des strophes; mais non quant au nombre de celles-ci, qui varie d'un Lai à l'autre.

## Les regles de la seconde rectorique.

Lais ont .12. coupples dont le premier couple et le derrain sont dune facon et dune ꝯsonance. Et les. 10. coupples sont chascū a par soy de facon, mais il fault q̄ chascun ait. 4. quartiers.

*Cy s'ensuit i couple dun lay.*

Une moult faitice bergiere
Vy hier aleure de prangiere
Garder mainte brebis portiere
Qui se lamentoit ala mort
En disant . mort tu tiens enbiere
Cellui qui me donnoit lumiere
De plaisance vraye et entiere
Ou je prenoye mon deport.
Moult a en toy d... se ouvriere
Qūt le doulz robichon lonniere
Que jamoye sans traire ariere
Mas oste po' mon desconfort
En toy a occion fiere
Or ne fol homs qui si fort fiere
Desper tant bien li affiere
Qui puist durer vers ton effort.

## Jehan Molinet.

*Simple lay.*

Autre couleur de Rhetorique nommee simple lay est assez usite en oroisons requestes et loenges.

*Exemple.*

Fleur de beaulte gracieuse
Precieuse
Gemme donneur excellente
Vive ymage sumptueuse
Vertueuse
Branche damour nouvelle ente
Ma deesse ma regente
Propre et gente
Ma tresleale amoureuse
Corps et biens et champt et sente
Vous presente
Ne me soiez rigoreuse.

## Henry de Croy.

*Les simples doubles lignes,* formees de demies lignes en contradictions.

*Exemple.*

Fleur de beaulte gracieuse
Precieuse
Gēme donneur excellente
Vive ymage sumptueuse
Vertueuse
Blāche damour nouvelle ēte
Ma deesse ma regente.
Propre et gente
Ma tresloyale amoureuse
Corps et biēs et chāpt et sante
Vous presente
Ne me soiez rigoreuse.

Voyez notre remarque sur le *Lai* (Thomas Sibilet).

## L'Infortuné.

Le commun lay par tel guise
Et devise
Se faict comme se couplet
Qui ceste forme pou prise
Et desprise

La face aultre sil luy plaist
De douze coupletz est complect :
Et explect
Ung bon lay comme javise
De douze lignes ample est
Et replect
De deux rithmes en devise
Aultres formes de lay je laisses
Moult diverses
De vingt lignes et de seize
Soit de joyes ou de leesses
Ou tristesses
Ou daultre chose qui plaist
Face qui veult a son aise
Sans mesaise
Anciennes adresses
Que a maistre alaint en cōplaise
Dou lon se ayse
A tout propos sans renverses.

## Pierre Fabri.

Lay se faict de xii jusques à xxx lignes courtes et longues a la volunte, et de xii clauses ou xiii le tout de deux lisières tāt seulement et les croise len ainsy que plaist ; mais que la suavite se rencontre bien : combien que es farces et moralitez il suffit de trois clauses de lay et virelay : et se font voluntiers *de choses piteuses et regretz : et de complainctes*. Et peult len faire courtes lignes et longues : pour ce que en luy len ne traicte que matieres de grande joye ou de excessive douleur : et quasi comme en furie les lignes sont ou courtes ou longues a la volunte du facteur.

*Meschinot — Lay de XX.*

Par vos guerres et debatz
Maint cabas
Ont este faitz hault et bas
Telz esbatz
Sont trop grefs a soustenir
Le povre peuple en est las

Qui es laz
Dennuy se voit sans soulas
Et dist las
Dou nous pourra bien venir
Princes ne pensez vous pas
Le dur pas
Ou mort plustost que le pas
Sans compas
Vous veult faire convenir
Pour patrociner voz cas
Advocatz
Non cinq cens mille ducatz
Au trespas
Ne vous scauront subvenir.

Nota que le traicte maistre Alain que len appelle *Le Lay de Paix eureuse* nest point proprement lay [1] : car il y a aultres clauses ou bastons que de lay et de differentes lisieres mais il est appelle le lay de pais pour ce qu'il y a plus de clauses de lay quil ny a de virelay ne de leonine.

## L'Art de rhetoricque.

*Lay.*

Laiz se font communement
　　Bien souvent
Pour oraison et complainte
Devers Dieu omnipotent
　　Ou sa gent
Par mainte personne saincte
Pour venir a leur attainte
　　Par contrainte
De laiz leur fait on present
Dont la rime est ainsi fainte
　　Et attainte
Que l'on voit pour le present.

[1] C'est, au contraire, le véritable Lai du xiv^e siècle. Mais Pierre Fabri ne le connaît plus.

*Autre lay.*

Adieu Saint Omer
Jusqu'au retourner
Par tristesse fainte
Me faut souspirer
Gemir et plourer
De rime peu plainte
Ma face est estainte
Palle noire et tainte
Du deppart d'aimer
Je fais ma complainte
Et dis en ma plainte
Adieu Saint Omer.

## Thomas Sibilet.

Le Lay, ou *Arbre fourchu,* se fait en sorte que les uns vers sont plus cours, que les autres, d'ou luy vient le nom d'Arbre fourchu, et se posent en symbole à la forme, que cest exēple pris de M. Alain Chartier te mōstrera plus clerement, qu'autres preceptes :

Trop est chose avanturee
Prendre mort desnaturee,
Pour lors de peu de duree
Qui deschet :
Car louenge procuree
En tel' mort defiguree,
Est de leger obscuree
Et eschet
Qu'en oubliance amuree
Envie demesuree,
Detraction conjuree
L'homme enchet :
Mais la bonte espuree
A la vie mesuree
De tout par regle juree
Qui ne chet.

Je ne tay donné cest exemple pour regle universelle à observer en tous Lays : car en ce que touche la croisure ou symbolisation

des vers, elle est tout ainsi variee cõme il plaist à son auteur, mesque avec analogie. Et est la mesme licẽce permise au nombre des vers : car depuis douze jusques à 36. n'y a rien de limité : ains demeure au chois du Poëte d'en mettre plus ou moins avec deuë proportiõ. Le nõbre des couplets est aussi en l'arbitre du Poëte : Mais s'il excede deux *Lisieres* (voyez ce mot) en chaque couplet, il se reculera de la perfection du Lay d'autant qu'il en mettra davantage. Et se fait le Lay plus communément et mieux de vers petits, c'est à dire au dessouz de huit syllabes.

Alain Chartier ne donne pas comme un Lai le poème que Sibilet propose ici pour exemple. Cette petite pièce fugitive de seize vers est enclavée dans l'œuvre en prose : *L'Espérance ou consolation des trois vertus*. Sans doute, ce pourrait être un *couplet de Lai*, mais ce n'est pas un Lai. Nous avons d'Alain Chartier deux poèmes auxquels lui-même applique ce nom : *Le Lay de Plaisance* et *le Lay de Paix*. Le plus court a 196 vers. La règle suivie est celle d'Eustache Deschamps, moins la servitude de la division des strophes en deux parties égales ; c'est-à-dire que Chartier construit ses Lais absolument comme Jehan Froissart. Il ne se préoccupe pas du tout d'en faire des *Arbres fourchus :* nombre de strophes sont composées de vers égaux ; la première et la dernière sont semblables de mètres et de rimes, conformément à la prescription de Deschamps.

Le peu d'importance qu'au XVIe siècle on attachait à ce genre de composition, peut se mesurer par la phrase suivante de Th. Sibilet :

Je pensoie avoir dit toutes les differẽces des poemes, quand m'est souvenu du Lay et Virelay : lesquels, pour le peu d'usage qu'ils ont aujourd'huy entre les Poetes celebres, j'eusse aisément laissé à te declarer, si je n'eusse craint faire tort à l'antiquite : laquelle de ses rudesses et aspretez nous ayant fait entree aux polisseures, doit estre veneree de nous, comme nostre mere et maistresse.

Aussi, dès la fin du XVe siècle, sous l'influence des excentricités poétiques alors en vogue, ne veut-on plus voir dans le Lai que ce qu'il peut offrir de bizarre et de tourmenté : on a remarqué que de petits vers, en certaines strophes, étaient régulièrement intercalés parmi de plus grands ; on s'empresse de généraliser ce procédé. La règle d'ensemble, la latitude trop grande de structure générale ne conviennent plus à une époque avide de petites difficultés. *C'est une chose longue et malaisiée à faire*, avait dit Des-

champs. Et voici qu'on la trouve beaucoup trop aisée. J. Molinet, Fabri et Sibilet nous font voir un Lai accommodé au goût du jour.

Si nous poussions jusqu'au XVII[e] siècle, le père Mourgues nous apprendrait que l'*Arbre fourchu* s'est encore modifié, dans le sens restrictif : l'erreur a fait du chemin.

Pour épuiser la question, une réflexion encore est nécessaire. Nous avons vu que certaines lamentations avaient été parfois improprement appelées *Lais*, par traduction fantaisiste du mot *lessus*. Or, la *Complainte*, dite *amoureuse*, se compose de strophes de trois grands vers, terminées, chaque fois, par un vers court. Est-ce du rapprochement de ces deux idées que naquit le Lai nouveau ? C'est très probable ; mais cela ne justifierait pas l'oubli du Lai (*leudus*) traditionnel. Jusque vers la fin du XV[e] siècle, il avait vécu de pair avec la complainte amoureuse [1], sans aucune tendance à se fondre dans celle-ci ou même à se rapprocher d'elle. D'ailleurs, il y a encore une différence très sensible entre cette dernière et le poème que commence à nous faire pressentir J. Molinet. Seul, l'auteur des *Règles de la seconde rectorique* dit : complaintes amoureuses ou *grans lays* (voyez *Complainte amoureuse*). Il est vrai qu'il semble s'évertuer à mettre entre tous les genres le plus de confusion possible (voyez la notice sur ce traité).

LAI (*adjectif*)

*Lai*, parfois, mais rarement, est adjectif, comme dans *Ballade laie*, *Rondeau lai*. Il signifie alors qu'un poème, habituellement et régulièrement composé de vers égaux, adopte, dans le cas présent, des vers de différents mètres, suivant la latitude accordée au *Lai*. (Voyez : *Taille laie balladant* et *Ballade laie*.)

LAI (Double)

## L'Art de rhetoricque.

*Doubles laiz.*

Vecy laiz qui sont doublez
Et sont en ce point rimez
    Et dittez
Pour regretz et pour prieres
Et doivent estre dittez
De maintes joyeusetez
    Bien ornez

[1] Christine de Pisan la pratiquait.

De laiz portent les banieres
Et se font par telz manieres
Qu'on prent les lignes premieres
    Es frontieres
Si en fait on les dernieres
Pour jeux et pour bonnes cheres
Et sont en ce point dittez.

Il y a beaucoup d'analogie entre ce Double-lai et le *Lai renforcé* de J. Molinet.

LAI (*Lessus*)

Thibaut de Champagne nous fournit l'exemple d'un de ces lais religieux plaintifs écrit en rimes plates.

Commencerai à faire un *lai*
De la millor. Forment m'esmai,
Que trop parai fait de dolour,
Dont mi chant corront en plour.
Mère, virge savorée,
Sé vos faites demorée
De proier le Haut Seignour,
Bien doi avoir grant pavour
Dou deauble dou felon,
Qui en la noire prison
Nos velt mener,
Dont nus ne puet eschaper.

Et j'ai fortfait, douce Dame,
A perdre le cors et l'ame,
Sé ne m'aidiez, Doux Dex !
Aiez merci de mes viez péchiez !

Où sera merci trovée,
S'ele est de vous refusée,
Qui tant valez ?

Sire, droiture oubliez
Et destendez votre corde.
Vos viegne misericorde
Par nos aidier.

Nos n'avons de droit mestier ;
Quant sor tos estés puissans,
Bien devez de vos serjans
Avoir merci.

Biaus dous sire, je vous pri,
Ne me metez en obli.
Sé pitiez ne vaint vengeance,
Donc serons nous sans doutance
Trop mal menez.

Dame, pleine de bontez,
Vostre dons mos savorez
Ne soient pas obliez :
Proiez por nos.

Jamés ne serons rescous,
Sé ne le sommes par vous :
De voir le sai.

Ci laisserai :
Et Dex nos doint sans délai
Avoir secors verai !

Il ne faut pas un bien long examen pour reconnaître dans ce poème le récurseur de la *Complainte amoureuse*. Remarquez que le petit vers clôtuant la strophe, passe toujours sa rime au premier vers de la strophe suiante ; puis, comparez aux complaintes amoureuses de Jehan Molinet ou 'Arnould Greban. Ainsi que nous le disions, c'est par ce chemin qu'on rive à l'*Arbre fourchu*, bien plus sûrement que par l'analogie accidentelle e ce dernier avec l'un ou l'autre couplet des grands Lais, où le désir ominant de varier sans cesse la forme, introduit toutes les combinaisons ossibles de vers longs ou courts.

AI RENFORCÉ ET FRATRISÉ

## Jehan Molinet.

*Lay renforchiet.*

Quant une longue ligne est enlacee entre la longue et la courte oyez : *Lai*) adonc est ce lay renforce. La forme en est clere en

loroison de la glorieuse vierge marie qui se cōmence. *En protestant.* Et avecques ce que ledict lay est renforce a la fois est il fratrise par la reprise des deux premieres lignes.

*Exemple.*

*Quant mon cueur se desconforte*
*Bon espoir me reconforte*
Sa main forte
Me tient corps et ame ensemble
Que me soustient et supporte
En chambre en salle et en porte
Et me porte
Quelq̄ part ou bon me semble
Amours qui les cueurs assemble
Me monstre maint bel exemple
Large et ample
*Quant mon cueur se desconforte*
Mais a la fois quant je tremble
Plus fort que fueille de tremble
Tout d'ung amble
*Bon espoir me reconforte.*

LAISSE

Synonyme de *Strophe.*

LICENCES

## Jaques Peletier.

..... Nous dirons tout libremant, *donrè* pour donnerè : *grammant*, pour grandemant. Nous dirons encore *lourè* e *jourè*, non seulemant pour Liçance, mes par droet de prononciacion. I'è usè de *Gru's* e *Oe's* : pour Grues e Oees, an mon Hyver : demandant ce congе la, e an donnant de méme. Ie ne suis pas d'auis pourtant qu'on retiegne la lettre *s* an ces moz, je *sàn*, je *tièn*, je *fè*, e les autres : e qu'on die, je sans, je tiens, je fes : Sinon qu'on le pregne pour antiquite. Car meintenant que notre Langue se regle : ce seroèt trop defandre ce que nous voulons commander. E moins ancore que lon die, tu *donne*, tu *eme :* pour

tu donnes, tu emes. Car ce seroèt trop usurpè a cause de la diversite qui doèt être antre la premiere e seconde personne. E ne sauroèt servir que pour venir à la Rime : pour laquele ne conseilherè point au Poëte d'être trop liçancieus.

LIGNES (Simples-doubles)

### Henry de Croy.

Voyez : *Lai*.

LISIÈRE

### Thomas Sibilet.

Lisiere, est appellee la terminaison du carme.

LOGIQUE

### Eustache Deschamps.

*Logique* est après, une science d'arguer choses faintes et subtiles, coulourées de faulx argumens, pour discerner et mieulx congnoistre la vérité des choses entre le faulx et le voir, et qui rent l'omme plus subtil en parole, et plus habille entre les autres.

ACARONÈE

Poésie burlesque mêlée de mots vulgaires auxquels on donnait une terminaison latine. D'où l'adjectif : *Macaronique*.

MADRIGAL

Petit poème, sans forme fixe, imité des italiens qui, régulièrement, lui donnent de six à douze vers.

MENESTREL

Musicien qui accompagnait un trouvère ou un jongleur (v. ces mots). Parfois, le ménestrel était, lui-même, jongleur.

MÉSOSTICHE

Il diffère de l'Acrostiche en ce que les lettres marquantes, au lieu d'être au commencement du vers, se trouvent au milieu, comme l'indique le nom même de cette récréation un peu futile.

MÈTRE

## Jaques Peletier.

Ce nous ét grand avantage, que notre Langue a pris des vers de toutes mesures, depuis deus silabes jusques a douze : Qui ét une commodite de se pouvoèr ebatre an tous g'anres de Poèmes. Excete pourtant, que nous n'an avons point de neuf silabes. Les vers de deus, sont fort rares, e de bien petit usage : voere ceus de troes e de quatre. Ceus de cinq, ont commancement de grace, pour fere choses courantes. Comme Marot a fèt, *Grison fut Hedart*. Ceus de sis, se metet commodemant es Odes, principalement quand ce sont choses guees. J'i è decrit mon *Rossignol*. De set e d'huit, sont fort frequans : e capables de l'Ode serieuse. Restent les Decassilabes e Dodecassilabes : c'ét a dire de dis e de douze (voyez : *Vers Héroïque)* ..... E ancores n'aurons nous pas cette capacite du vers Hexametre des Gréz e Latins : laquele peut aler jusques a disset silabes sans collision aucune : e avec collisions, jusques a plus de vint.

MIRACLE

Diminutif du *Mystère* (voyez ce mot). C'est l'art dramatique français, dans sa première enfance.

MIROIR

Le Miroir est une description étendue, qui prend souvent l'allure didactique. Ce genre de poème fut en honneur pendant quatre siècles. Nous citerons : *Le Miroir de Mariage*, d'Eustache Deschamps, et *le Grand Miroir du Monde*, de Joseph Duchesne, ce dernier en cinq livres. Des ouvrages analogues paraissaient, en latin, sous le titre de *Speculum*.

MORALITÉ

## L'Infortuné.

*Decimum capitulum pro forma compilandi moralitates.*

Pour les moralitez produire
Nomination soit bien faincte
Des personnages que desduire
Lon veult par subtilite mainte
Sans superfluite actainte
En explicant fort la matiere
*Etc.*

## Thomas Sibilet.

Toutes sortes de vers y sont receuës en meslāge et variété : mesme tu y trouveras Balades, Triolets, Rondeaux doubles, et parfais, Lays, Virelays, tous amassés cōme morceaux en fricassée.

Comme exemple, lire la *Moralité de l'aveugle et du boîteux*, par André de la Vigne.

MOTET ÉCARTELÉ

## Les regles de la seconde rectorique.

*Item autre taille de motes esquarteles.*

*Motet.*

Bonne et belle fleur sans comparison
En qui se vaut ihūcrist a ombrer
De toy apert sur toutes flours le nom
Veneraument — car nulz ne puet nombrer
Ta grāt vertu si te doit on nommer
Et appeller
Lis odorant en parfaicte saison.

MOTET IMPARFAIT

## Les regles de la seconde rectorique.

*Item autre taille de motes imparfais.*

On doit aimer par grāt devocion
La fleur de lis q̄ je puis comparer
Au vray ruissel de contemplacion
Qui pour no damp hūblement reparer
Vaut fil porter
Qui fu tresor de no redempcion.

Ce Motet est construit comme le Motet écartelé (v. ce mot), à ceci près qu'il a un vers de moins.

MUSIQUE

## Eustache Deschamps.

*De Musique.*

Musique est la derrenière science, ainsis comme la médicine des sept ars; car quant le couraige et l'esperit des créatures ententives aux autres ars dessus déclairez, sont lassez et ennuyez de leurs labours, musique, par la douçour de sa science et la mélodie de sa voix, leur chante par ses six notes tierçoyées, quintes et doublées, ses chans délectables et plaisans, lesquelz elle fait aucune fois en orgues et chalumeaux par souflement de bouche et touchement de doiz; autrefoiz en harpe, en rebebe, en vielle, en douçaine, en sons de tabours, en fleuthes et autres instrumens musicans, tant que par sa mélodie délectable les cuers et esperis de ceulz qui aux diz ars, par pensée, ymaginacion et labours de bras estoient traveillez, pesans et ennuiez, sont médicinez et recréez, et plus habiles après à estudier et labourer aux autres six ars dessus nommez. Et est à sçavoir que nous avons deux musiques, don l'une est artificiele et l'autre est naturele. L'artificiele est celle dont dessus est faicte mencion; et appellée artificiele de son art; car par ses six notes qui sont appelées *ut, ré, mi, fa, sol, la,* l'en puet aprandre à chanter acorder, doubler, quintoier, tierçoier, tenir, deschanter par

figure de notes, par clefs, et par lignes, le plus rude homme du monde ; ou au moins tant faire, que supposé ore qu'il n'eust pas la voix habile pour chanter ou bien acorder, sçarroit-il et pourroit congnoistre les accors ou discors avecques tout l'art d'icelle science, par laquelle, et les notes dessus dictes l'en acorde et donne l'en son divers aux aciers, aux fers, aux boys et aux métaulx, par diverses infusions interposées d'estain, de plomb, d'arain et de cuivre, si comme il puet apparoir ès sons des cloches mises en divers orloges, lesqueles par le touchement des marteaulx donnent sons acordables selon lesdictes six notes, proférans les séquentes et autres choses des chans de saincte Eglise. Et ainsi puet estre entendu des autres instrumens des voix comme rebebes, guiternes, vielles et psaltérions, par la diversité des tailles, la nature des cordes et le touchement des doiz et des fleutes et haulx instrumens semblables avecques le vent de la bouche qui baillié leur est.

L'autre musique est appellée naturele pour ce qu'elle ne peut estre aprinse à nul se son propre couraige naturelment ne s'i applique. Et est une musique de bouche en proférant paroules métrifiées, aucunefoiz en laiz, autrefoiz en balades, autrefois en rondeaulx cengles et doubles, et en chançons baladées (V. ces mots), qui soint ainsi appellées pour ce que le refrain d'une balade sert tousjours par manière de rubriche à la fin de chascune couple d'icelles, et la chançon baladée de trois vers doubles a tous jours, par différence des balades, son refrain et rebriche au commencement, que auscuns appellent du temps présent *virelais*. (Voyez : *Virelai*.) Et ja soit ce que ceste musique naturele se face de volunté amoureuse à la louenge des dames, et en autres manières, selon les matères et le sentement de ceuls qui en ceste musique s'appliquent, et que les faiseurs d'icelle ne saichent pas communément la musique artificiele, ne donner chant par art de notes à ce qu'ils font, toutes voies est appelée musique ceste science naturele, pour ce que les diz et chançons par eulx faiz, ou les livres métrifiez, se lisent de bouche, et profèrent par voix non pas chantable, tant que les douces paroles ainsis faictes et recordées par voix, plaisant aux escoutans qui les oyent, si que au puy d'amours anciennement et encores acoustumez en plusieurs villes et citez des païs et royaumes du monde.

Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire en ceste musique naturele serventois de Nostre-Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le prince du puys, et le recordoit par cuer, et ce recort estoit appellé en disant, après qu'ils avoient chanté leur chançon devant le prince, pour ce que néant plus que l'en pourroit proférer le chant de musique, sans la bouche ouvrir, néant plus pourroit l'en proférer ceste musique naturele sanz voix et sanz donner son et pause aux dictez qui faiz en sont.

Et aussi ces deux musiques sont si consonans l'une avecques l'autre, que chascune puet bien estre appellée musique, pour la douceur tant du chant comme des paroles qui toutes sont prononcées et pointoyées par douçour de voix et ouverture de bouche ; et est de ces deux ainsis comme un mariage en conjunction de science, par les chans qui sont plus anobliz et mieux séans par la parole et faconde des diz qu'elle ne seroit seule de soy. Et semblablement les chançons natureles sont délectables et embellies par la mélodie, et les teneurs, trebles et contreteneurs du chant de la musique artificiele. Et néantmoins est chascune de ces deux plaisant à ouïr par soy. Et se puet l'une chanter par voix et par art, sanz parole ; et aussis les diz des chançons se puent souventefoiz recorder en pluseurs lieux où ils sont moult voulentiers oïs, où le chant de la musique artificiele n'aroit pas tousjours lieu, comme entre seigneurs et dames estans à leur privé et secrètement, où la musique naturele se puet dire et recorder par un homme seul, de bouche, ou lire aucun livre de ces choses plaisans devant un malade, et autres cas semblables, où le chant musicant n'aroit point lieu pour la haulteur d'icellui, et la triplicité des voix pour les teneurs et contreteneurs neccessaires à ycellui chant proférer par deux ou trois personnes pour la perfection dudit chant.

Et de ceste musique naturele, et comment homme depuis qu'il se met naturelement à ce faire, ce que nul tant fust saiges le maistre ne le disciple ne lui sçauroit aprandre se de son propre et naturel mouvement ne se faisoit, vueil-je traictier principaument, en baillant et enseignant un petit de règle ci-après déclarée à ceuls qui nature aura encliné, ou enclinera à ceste naturele musique ; afin que ilz saichent congnoistre les façons et couples des

lais, la manière des balades, chançons et rondeaulx en pluseurs et diverses manières; quelz lettres sont les voieulx, et queles les liquides et les consonans; et comment en métrifiant deux voieulx ensuians l'un l'autre menguent la moitié d'une silabe; quelles rymes sont consonans et quelles léonimes, et queles équivoques; par quantes manières se puent faire balades et de quans vers, et comment elles se puent copper.

Et premièrement pour avoir l'introduction de ce que dit est, je commenceray à la déclaracion des voieulx en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir que nous avons cinq voieulx principaulx *a, e, i, o* et *u*. Et sont diz voyeulx pource que sans yceulx ou aucun d'eulx ne se peut former voix ne sillabe de lettre, ne mot que l'on peust prononcer ne proférer à nul vray entendement. Et entre ces cinq voyeux en y a deux, c'estassavoir *e* et *u* qui se mectent bien ensemble, ainsi comme *Julien, Vivien*, ou ainsi comme *Jacob* et *Vates*. (?)

Item les liquides sont *b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s, t, x, y, z*. Et n'est pas *h* proprement lettre, mais n'est que une aspiracion sonnant selon la manière des noms, ainsi comme se on vouloit dire *hannequin* ou *hannote*, qui sans ladicte *h* n'aroit pas son plain son, ainçois diroit-on *annequin* et *annote*[1]. Et desdictes liquides les unes sont consonans, les autres demi-voyeux et les autres mutes, qui donnent pou ou néant de son. Et sont les six demi-voyeux, *s, l, m, n, r* et *x;* et sont appellez demi-voyeux pour ce que ilz commencent en voyeul et terminent par eulxmeismes. Item les neuf lettres muètes, et qui point ne donnent de son ne de fin en sillabe, se trop po non, sont neuf. C'estassavoir *b, c, d, f, g, h, p, q, t,* lesquelles souvent très pou au regart des autres lettres *z* et *x* ont double consonant et font leur posicion si comme : *dixit* et *Gaza*, et sont les dictes liquides comme : *l, m, n, r*, qui font la sillabe briève si comme est : *Ysabel, Marion, Jehan, Robert* et *eureux;* et par ceste règle puet estre congneu en brief ce qui est voyeul, demi-voyeul, liquide, sonnant et muètes des lettres de l'*a, b, c,* par lesquelles tout langaige latin et françois est escript et proféré.

Voyez : *Rhétorique vulgaire* (J. Molinet).

[1] Faut-il en conclure qu'à l'époque d'Eustache Deschamps, on aspirait réellement, comme font encore aujourd'hui les liégeois ?

MYSTÈRE

Au sujet de la forme, on peut renvoyer à ce que dit Thomas Sibilet, au mot *Moralité*.

M. Petit de Julleville (*Les Mystères*, Hachette, 1889) a traité très complètement la matière. Nous n'avons rien à ajouter à ce travail.

EUVAIN

## Thomas Sibilet.

Le neufvain depend du *huitain :* car le neufain regulierement se fait en ajoutāt au vers septieme un rymant avec luy en ryme plate. Je ne t'en donneray point d'exemple, pource qu'il est peu usité, et autrement facile à comprendre.

DE

## Pierre de Ronsard.

Je t'ai offensée, maistresse,
Et sciemment, je le confesse ;
Je t'ai offensée, et ne puis
Meriter pardon, tant je suis
Coupable d'une horrible faute.
Hé ! Dieu du Ciel ! elle est si haute
Qu'en mon péché je ne puis voir
Que le remords du desespoir.

Helas ! pardonne, je te prie,
A ton serf qui merci te crie.
Quelle penitence veux-tu ?
Un cœur tristement abattu
Merite à bon droict qu'on luy fasse
Pour son humblesse quelque grace.
Las ! plus tu me pardonneras,
Et plus d'honneur tu recevras.

D'autant que ma faute insensée
A plus ta grandeur offensée,
Et que celuy va meritant
Plus de louange, en remettant
Au coupable une faute grande,
Que d'absouldre un qui ne demande
Qu'un pardon d'un petit peché
Dont il n'estoit qu'un peu taché.

Certains poètes de la fin du XVI[e] siècle — non des plus célèbres — composèrent, à l'imitation des Grecs, des Odes divisées en Strophe, Antistrophe et Epode.

OMONIMES

Voyez : *Rime équivoque* (J. du Bellay).

ONZAIN

## Thomas Sibilet.

Le onzain se fait regulierement en ajoutant au neufieme vers du dizain, un autre symbolisāt avec luy en rime plate : comme tu peux voir au suivāt, par lequel l'auteur d'iceluy remercie Salel de *l'Iliade Françoise* qu'il luy avoit donnée :

Si tu m'avois fait autant grande part
De ton esprit, comme de la fêture
Qui de ton sens à ton grand honneur part,
Tu recevrois de moy à l'aventure
Present au tien semblable de nature
Au moins si non semblable d'excellence :
Mais je ne puy suivant mon impuissance
Rendre rien, fors te dire grand mercy.
Et aux neuf sœurs qui font de leur puissance
Vivre deux fois l'Homerique eloquence,
Par toy, Salel, et toy par elle aussy.

ORTHOGRAPHE

## Pierre de Ronsard.

En eviteras toute orthographie superflue et ne mettras aucunes lettres en tels mots si tu ne les proferes ; au moins tu en useras le plus sobrement que tu pourras en attendant meilleure reformation ; tu ecriras *ecrire,* et non *escripre ; cieux,* et non *cieulx.*

ALINOD

Palinod est synonyme de Rime Kyrielle.

Voyez : *Rime Kyrielle.*

*Palinod* est aussi quelquefois synonyme de *Puy* (voyez ce mot), principalement en Normandie.

PALINODE [1]

## Pierre Fabri.

La forme de pallinode se practique sur une clause de lay ou virelay communement.

La Palinode est de la famille du *Chapelet.* Molinet et H. de Croy nous renseignent suffisamment au sujet de cette taille qu'ils appellent, le premier *palernoise*, le second *palernode.* (Voyez : *Taille palernoise* et *Palinod.*)

PASTOURELLE

La Pastourelle au XIIIe siècle.

A cette époque, la Pastourelle ne suit pas encore toutes les règles de de la Ballade. La similitude de rimes ne s'observe pas nécessairement dans les cinq strophes du poème. Nous en donnons ici un exemple de

*Thibaut de Champagne.*

J'aloie lautre jor errant
Sans compaignon,
Sor mon palefroi, pensant
A faire une chançon,

[1] παλιν-ῳδη.

Quand j'oï ne sai comment
  Lès un buisson
La vois du plus bel enfant
  Qu'onques veist nus hom.
Et n'estoit pas enfés si
Que n'eust quinze ans et demi.
Onques nule rien ne vi
De si gente façon.

Vers li m'en vois en riant ;
  Mis l'ai à raison :
— Belle, dites moi comment,
  Pour Dieu, vous avez non ? »
Et ele saut maintenant
  A son baston :
— Si vos venés plus avant,
  Ja aurez là tençon.
Sire, fuiez vos de ci !
N'ai cure de tel ami ;
Que j'ai molt plus biau choisi
  Qu'on claime Robeçon. »

Quant je la vis effréer
  Si durement
Qu'el ne me daigne esgarder
  Ne faire autre semblant,
Lors commence à porpenser
  Com faitement
Ell me poroit amer
  Et changier son talent.
A terre lès li m'assis ;
Quant plus regart son cler vis,
Tant est plus mes cuers espris,
  Qui double mon talent.

Lors li pris à demander
  Molt belement
Que me daignast esgarder
  Et faire autre semblant.
Elle commence à plorer
  Et dist itant :

— Je ne vous puis escouter :
  Ne sai qu'allez querant. »
Vers li me trais ; si li dis :
— Hé ! Belle, pour Dieu, merci. »
  Elle rit ; si respondit :
— Ne l'dites pas à la gent. »

Devant moi lors la montai
  De maintenant.
Et trestout droit m'en alai
  Lez un bois verdoiant.
Aval les prez regardai :
  Si oï criant
Deux pastors parmi un blé,
  Qui venoient huant,
Et levoient un cri grant.
Assez fis, plus que ne di.
Je la laisse : si m'enfui ;
  N'ai cure de tels gens.

La Pastourelle au XIVe siècle.

## Eustache Deschamps.

Voyez : *Sotte Ballade.*

## *Jehan Froissart.*

Les Pastourelles suivent la tradition provençale et espagnole. *Iñigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane* écrivit des Pastourelles dans une forme analogue.

Froissart leur donne cinq strophes de 11, 12, 14 ou 16 vers toujours octosyllabiques. L'Envoi est de 5 vers. Le Refrain est observé.

Entre la Louvière et Praiaus,
L'autre jour deus bergiers oï,
Si entendi que li uns d'eaus
En complaindant disoit : « Hé mi !
M'amie se voelt marier
Et point ne m'i voeil accorder ;
Or sera nostre amour desfette,

Se je ne fai ce qu'il li siette
Conseille m'ent. » — Et respont cieuls :
« Et puis qu'avoir poes la tousette,
*Oserois tu demander mieuls ?* »

« Je ne sçai », ce respont Anseaus,
« Car mi parent m'ont dit ensi
Que j'aurai à ces quaremiaus,
Mès qu'à lor gré m'ordonne aussi,
Abit pour moi renouveler,
Corroie, espée et bouqueler,
Gants, wages, jupel et houcette
Et cote à mon point très bien fette.
Se tu avoies tels hostieus,
Si en euïsses la disette,
*Oserois tu demander mieuls ?* »

« Et s'ai, que brebis et qu'agniaus,
Environ un cent et demi ;
On dist qu'il n'i a jusqu'à Meaus
Nul plus riche bergier de mi,
Ne qui mieuls se doie assener. »
— « Va », dist cils, « qu'on te puist tuer,
Mès que ce soit d'une bourlette ;
Quant la très douce bregierette
Tu refuses, c'est grans orgieus :
Se tu poes avoir la doucette,
*Oserois tu demander mieuls ?* »

De ce que dist Thieris li Veaus,
Anseau forment se resjoï,
Et la bregiere aus blons cheviaus,
Qui gardoit maint mouton joli,
Les fist de celle part tourner.
Thieris le prist à regarder
En apoiant sus sa holette,
Et dist au fil dame Noirette :
« Di moi, plus lours qu'uns kokevieus,
S'elle voet estre t'amiette,
*Oserois tu demander mieuls ?* »

La tousette otout deus chapeaus
Vint là, s'en baille un son ami.
Adont y fu grans li reveaus,
Car cascun le prist endroit li,
Et puis prisent à caroler,
Et la bregerette à chanter
Une chançon moult nouvelette.
Et disoit en sa chançonnette :
« Di moi, Ansel, si t'aït Diex,
Se je voeil estre t'amiette,
*Oserois tu demander mieuls ?* »

Princes, je les vi, lés le frette,
Tous trois assis sus l'erbelette,
Et chantoient par mos gentieus
Avec une basse musette :
« *Oserois tu demander mieuls ?* »

PETRARQUISANTS

Nom donné aux poètes de la seconde moitié du XVIe siècle, qui imitèrent la manière de Pétrarque.

POËME ÉPIQUE

Voyez : *Epopée.*

PROVERBE

## Jehan Molinet.

Aultres vers septains de huyct sillabes et de sept lignes dont la derreniere ligne chet en commun proverbe.

Quand aurons-nous le bon temps
Pour mener joyeulx soulas
Il y a plus de sept ans
Que les pauvres gens sont las
Guerre nous prent en ses las
Mais elle morra quelque heure
*En pou dheure dieu labeure.*

De cette manière est écrit *Le Songe doré de la pucelle*, assez long poème anonyme du xv^e siècle. Donnons en une strophe :

Est-ce honte d'estre joyeuse
Ne de faire les gens valoir
Sans plus d'aultruy estre cremeuse
Car du surplus ne peut chaloir
Quant on se met en nonchaloir
C'est fait de trop lasche courage
*Tost ou tard l'este fait aurage.*

PUY

## *Étymologie.*

Hécart, éditeur d'un recueil de *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes*, donne cette étymologie : *Puy* viendrait du latin : *Podium* :

« Le Podium était, selon Vitruve, un lieu élevé devant l'orchestre du « théâtre, où se plaçaient les consuls et les empereurs. C'est de là « qu'on a donné le nom de Puy à ces académies où l'on jugeait les con- « cours, parce qu'on élevait, dans ces occasions, un théâtre sur lequel les « fondateurs et les juges des prix se plaçaient pour la distribution. »

Mais le Puy de Valenciennes existait — suivant la coutume d'une époque où le sacré se mêlait volontiers au profane — conjointement avec une confrérie et une chapelle de *Notre-Dame au Puy* (la Vierge était représentée à côté d'un puits), et l'on s'accorde plus généralement à admettre que le mot *Puy* est le nom de la ville où fut institué le premier tribunal littéraire, en France.

Voir, au sujet des Puys : *Arthur Dinaux. Les sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires*. Paris. Bachelin Deflorenne. 1867.

Froissart fut couronné aux Puys de Valenciennes, de Lille, de Tournai et d'Abbeville.

On lit dans les *Recherches de la France* d'Etienne Pasquier :

Les chants royaux estoient dediez à l'honneur et célébration des festes les plus célébrées, comme de la Nativité de Notre Seigneur, de la Passion, de la Conception de Nostre Dame, et ainsi des autres ; la fin estoit un couplet de cinq ou six vers que l'on addressoit à un Prince duquel on n'avoit fait aucune mention dans tout le discours du chant. Chose qui peut apprester à

penser à celui qui ne sçaura ceste ancienneté. La vérité doncques est (que j'ay apprise du vieux art Poétique françois par moy cy dessus allégué [1]) que l'on célébroit en plusieurs endroits de la France des Ieux Floraux, où celui qui avoit rapporté l'honneur de mieux escrire, estant appellé tantost Roy, tantost Prince quand il failloit renouveller les ieux, donnoit ordinairement de ces chants à faire, qui furẽt pour cette cause appelez royaux, d'autant plus que de toute leur poésie, cestuy estoit le plus riche subject qui estoit donné par le Roy, lequel donnoit aussi des Ballades à faire, qui estoiẽt comme demy chãts royaux. Ces jeunes fatistes ayant cõposé ce qui leur étoit enjoinct, reblandissoient à la fin de leurs Chants Royaux et Ballades leur Prince, afin qu'en l'honorant, ils fussent aussi par lui gratifiez, et lors il distribuoit chapeaux et couronnes de fleurs à uns et autres, selon le plus ou le moins qu'ils avoient bien faict. Chose qui s'observe encore dans Tholoze, où l'on baille l'Englantine a celuy qui a gaigné le dessus, au second la soulcie, et quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent : Et porte encores cest honeste exercice le nom de Ieux Floraux tout ainsi, qu'anciennement.

Les Chants Royaux, Ballades, Rondeaux et Pastorales commencèrent d'avoir cours vers le règne de Charles cinquiesme [2].



*Vers d'une syllabe.*

## Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau d'une syllabe.*

## Pierre Fabri.

Je
dy
que

[1] Voyez : *Musique* (Eustache Deschamps).

[2] Charles V monta sur le trône en 1364. Ces formes de poésie sont beaucoup plus anciennes que ne le pensait Pasquier, car le XIIIe siècle les pratiquait déjà.

je
le
vy
je
dy

*Vers de deux syllabes.*

## Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau de deux syllabes.*

## Thomas Sibilet.

De deux syllabes : quels sont ceux d'un Epigramme de Marot [1] rengé en ses œuvres au premier livre des épigrammes, qui dit,

Linote
Bigote
Marmote
Qui coudz
Ta note
Tant sotte
Gringotte
De nous.
. . . .

*Vers de trois syllabes.*

## Jehan Molinet.

Voir : *Rondeau de trois syllabes.*

## Thomas Sibilet.

De trois syllabes, quels sont ceux de deux epitres suivãtes une l'autre dedãs les epistres de Marot : la premiere dit :

[1] *A Linote, lingère medisante.*

Amy Iure [1]
Ie te iure
Que desir
Non loisir
I'ay d'escrire, *etc.*

En la suivante y a au commencement,

Ma mignonne [2]
Je vous donne
Le bon iour, *etc.*

*Vers de quatre syllabes.*

## Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau de quatre syllabes.*

## Thomas Sibilet.

De quatre syllabes : quels sont les vers d'une epistre inseree dans les epistres de Marot, parlant ainsy :

Mes Damoiselles [3]
Bonnes et belles
Je vous envoie
Mon feu de ioye :
Si i avoy' mieux
Devant vos yeux
Il seroit mis,
A ses amis
Bien tant soit cher
Ne faut cacher, *etc.*

*Vers de cinq syllabes.*

## Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau de cinq syllabes.*

1 *A Alexis Jure, de Quiers en Piémont.*
2 *A une Damoiselle malade.*
3 *A Deux Damoiselles* (Madame de Bazanges et Mademoiselle de Trezay).

## Thomas Sibilet.

De cinq syllabes : quels sont ceux d'un Epitaphe escrit dedans le cemetiere de Marot, commençant,

Grison fu hedart
Qui garrot et dard
Passay de vitesse.
En servant Wiart
Aux champs fu criart
L'ostant de tristesse, *etc.*
*Du cheval de Vuyart.*

*Vers de six syllabes.*

## Thomas Sibilet.

De six syllabes : quels sont les vers d'un Ode [1] de Saingelais qui commence,

O combien est heureuse
La peine de celer
Une flamme amoureuse,
Qui deux cœurs fait bruler
Quand chacun d'eux s'attent
D'estre bientost content, *etc.*

*Vers de sept syllabes.*

## Thomas Sibilet.

De sept syllabes : quels sont ceux d'une autre Ode de Saingelais, commançant,

Laissez là verde couleur,
O princesse Cythérée,
Et de nouvelle douleur
Vostre beauté soit parée.
Pleurez le fils de Myrrha,
Et sa dure destinée :
Vostre œil plus ne le verra,
Car sa vie est terminée, *etc.* [2].

[1] Saint Gelais l'intitule *Chanson.*
[2] *Elégie ou Chanson lamentable de Venus sur la mort du bel Adonis.*

De six et de sept syllabes sont aussi plusieurs vers en Marot, nōmément la pluspart de ceux, qui sont escrits en la versiō des psalmes 79. et 86.

*Vers de huit syllabes.*

**Thomas Sibilet.**

De huit syllabes, quels sont ceus de cest epigramme de Sain-gelais :

Une belle jeune espousee
Estoit une fois en devis
Avec une vieille rusée,
Et disoit : Dame, à vostre avis
Les hommes sont ilz si ravis
. . . . . . . . . . .

Ceste espece est fort usitée, et la trouveras souvent lisant Marot : et les autres poetes.

*Vers de neuf syllabes.*

On ne trouve pas, que nous sachions, dans les vieux poètes, de pièces écrites en vers de neuf syllabes, tels que :

Fillette étique, étique adultère,
Aujourd'hui sur, demain sous la terre,
Sortant du lit pour aller au bal,
Ombre de femme, entrevu d'ivresse,
Valsez ce soir ; valsez, le temps presse ;
Déjà demain naît, et dit : « J'ai mal » [1].

*Vers de dix syllabes.*

**Thomas Sibilet.**

De dix syllabes : quels sont les métres de cest epitaphe de feu Mōsieur de Bourbon escrit par Marot :

[1] Othon Ribère. *Violons et fanfares*. Bruxelles, 1887.

Dedans le clos de ce seul tombeau-cy
Gyt un vainqueur et un vaincu aussi :
Et si n'y a qu'un corps tant seulement.
Or esbahir ne s'en faut nullement :
Car ce corps mort, du temps qu'il a vescu,
Vainquit pour autre, et pour soy fut vaincu.

Ceste espece est encor plus frequente que la precedente, comme trouveras revoluant les bons Poetes. Et à vray dire, ces deux dernieres especes sont les premieres, principales, et plus usitées, pource que l'une sert au François de ce, que sert au Latin le vers Elegiaque : et l'autre s'accommode par luy à ce que le Latin escrit en carme Heroïque.

On trouve aussi, mais rarement, des vers de dix syllabes, qui ont le repos après la cinquième [1]. Tels sont les suivants de Bonaventure Despériers :

Caresme prenant, | c'est pour vray le diable,
Le diable d'enfer, | plus insatiable,
Le plus furieux, | le plus dissolut,
Le plus empeschant | la voye de salut,
Que diable qui soit | au profond manoir
Où se tient Pluton, | ce roy laid et noir.
. . . . . . . . . . . . . .

Ce genre de vers reçut de Despériers le nom bizarre de *Taratantara*, marquant cinq syllabes.

Les latins usaient de cette onomatopée : *Taratantara* pour désigner le son de la trompette.

## *Vers de onze syllabes.*

Très exceptionnellement, à l'imitation des italiens, nos poëtes ont employé l'endécasyllabe, l'*Eroico* de Dante et de Pétrarque :

[1] Aux premiers siècles, on trouve assez fréquemment la césure du vers de dix syllabes après la sixième. Où que soit la césure, elle admet, à cette époque, une syllabe muette, ne comptant pas dans la quantité, absolument comme à la fin du vers féminin. Cette tolérance existe aussi pour l'alexandrin :

Quand Berthe vit l'espée, lors prent à souploier
*Adenet le Roi. (Berte aus grans piés.)*

« Comment parlerai-je à vous, fin, franc cueur doulx ? »
« Vous y parlerez assés, mon amy doulx :
Vous viendrez à la fenestre à la minuyt ;
Quant mon père dormira j'ouvrirai l'uys. »
Trop pencer me font amours, dormir ne puis
. . . . . . . . . . . . . . .

Jamés d'amoureux couart n'orrez bien dire

Il y a ung amoureux en ceste ville
Qui a bien amé ung an sans riens en dire.
Jamés d'amoureux couart n'orrez bien dire.

Qui a bien amé ung an sans riens en dire,
Et sy parloit tous les jours a son amye.
Jamés d'amoureux couart n'orez bien dire.

Et sy parloit tous les jours a son amye
. . . . . . . . . . . . . .

Ces deux exemples sont des fragments des chansons XXX et LXXVIII du recueil : *Chansons du* xv^e^ *siècle*, publiées d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, par Gaston Paris [1]. Paris. Firmin Didot, 1875. (Dans les publications de la Société des anciens textes français.)

## Pierre de Ronsard

s'est également essayé dans la construction de ces vers de onze syllabes que Pasquier appelle *tantost Phaleuces*, *tantost Saphiques*.

Belle, dont les yeux doucement m'ont tué
Par un doux regard qu'au cœur ils m'ont rué,
Et m'ont en un roc insensible mué
En mon poil grison.

*Il n'y a rien de si mignard que tels vers*, dit encore Pasquier.

L'absence, en français, des accents toniques — qui rendent l'*Endecasillabo* si naturel à l'italien — fait de ces vers quelque chose d'artificiel et de forcé ; aussi n'est-il pas étonnant qu'on les ait peu employés.

[1] Accompagnées de la musique traduite en notation moderne par Auguste Gevaert.

Remarquez, dans les deux premiers exemples ici transcrits, que la césure est après la septième syllabe, comme dans l'*Eroico*.

Et — ce qui achève d'accuser une imitation italienne — le deuxième poème est une véritable *Ballatetta* [1], avec Envoi au commencement, selon le procédé ordinaire des poètes transalpins.

Dante *(De vulgari Eloquio)* rapproche, avec raison, de l'*Endecasillabo* notre vers de dix syllabes, à cause du vers féminin qui en a onze, le masculin étant l'*Endecasillabo tronco*. Nous ne pouvons insister ici sur toute l'exactitude de cette comparaison. Il nous faut renvoyer le lecteur aux traités de poésie italienne, dont la connaissance préliminaire serait indispensable.

### *Vers de douze syllabes.*

## Thomas Sibilet.

De douze syllabes : qui sont appellez vers Alexandrins, pource qu'on tient que l'histoire d'Alexandre le grand, a esté premieremēt escrite en semblables vers. Tels sont ceux du suivant Epigramme dressé au feu Roy François et escrit au premier livre des Epigrāmes de Marot : *(Du Roy et de ses perfections)*.

Celuy qui dit ta grace, eloquence, et savoir
N'estre plus grands qu'humains, de pres ne t'a peu voir :
Et à qui ton parler ne sent divinité,
De termes et propos n'entent la gravité.
De l'empire du monde est ta presence digne :
Et ta voix ne dit chose humaine, mais divine.
Combien donques diray l'ame pleine de grace,
Si outre les mortels tu as parole et face ?

Ceste espece est moins frequente que les deux autres precedentes, et ne se peut proprement appliquer qu'à choses fort graves, comme aussi au pois de l'oreille se trouve pesante. Si en a usé Marot parfois en epigrammes et en epitaphes. Les autres especes de sept syllabes, et au-dessouz, sont plus propres : aussi les trouveras-tu plus souvent accommodés à escrire chan-

[1] Les Ballades italiennes ne sont pas astreintes à toute la régularité de la Ballade française. Il en est même d'une seule strophe *(Ballata ignuda)*.

sons, odes, psalmes et cantiques, qu'à autres sortes de poemes. Et si par fortune tu les trouves adaptés ailleurs, comme en Marot parfois en epistres, epitaphes et epigrammes, tu jugeras de là que l'espece du carme n'empesche point le Poeme autrement bien fait, de rencontrer faveur et applaudissement. (V: Vers alexandrin.)

QUANTITÉ : MÈTRE PARFAIT — MÈTRE IMPARFAIT.

## Jehan Molinet.

Est assavoir que tous mettres dont la derraine sillabe est imparfaicte de quelque quantite qu'il soit excede le mettre parfaict dune sillabe.

*Comme par cest exemple*

Vive sainct pol vive renti [1]... *parfait.*
Vive toute fleur de noblesse
Vive qui tient le bon parti
Contre lennemi qui no'blesse [2]... *imparfait.*

QUANTITÉ. VERS MESURÉS

La Renaissance tenta d'écrire des vers français mesurés par longues et brèves, comme les vers latins. *Estienne Pasquier* nous en donne quelques exemples :

*Hexametres et Pentametres.*

Riens ne me plaist sinon de te chairir, servir et aimer,
Riens ne te plaist mon bien, rien ne te plaist que ma mort.
Plus ie requiers et plus ie me promets d'estre refusé,
Et ce refus pourtant point ne me semble refus.
*Etc.*

[1] Baron de Renty. L'un des titres de la maison de Croy.

[2] *Henry de Croy* dit :

Vive le roy et son party
Vive toute fleur de noblesse
Vive qui tient sans departi
Contre lennemi qui nous blesse

Il s'en fit sans rimes et avec rimes. Ces essais n'eurent, d'ailleurs, que très peu de vogue.

QUATRAINS

## Thomas Sibilet.

De 4 vers tu en trouveras assez en Marot les uns de ryme ptate come cestuy cy. *(A Benest)*

Benest, quand ne te cognoissoie,
Un sage homme [1] je te pensoie :
Mais quand j'ai veu ce qui en est,
J'ay cogneu que tu es benest.

Les aucũs en ryme croisée, et les autres de ryme meslee, en sorte que le premier et le dernier vers symbolisans, les deux du mylieu demeurent en ryme plate.

QUEUE

Synonyme de *Rime* dans Jehan Molinet et Henry de Croy.

QUEUE ANNUE [2].

## Henry de Croy.

Aultre taille de ryme qui se nõme queue annue pource que la fin du mettre est pareille en voix au commencement de l'autre et est diverse en significatiõ. Et ce peult estre taille causer en ballades vers huytains et rondeaulx de chanson.

*Exemple.*

Trop durement mon cueur sous*pire*
*Pire* mal sent que des*confort*
*Confort* le fait plus na rien *fort*
*Fort* ce plaint et ne scet que d*ire*
*Ire* me tient en grief mar*tyre*
*Tire* me suis a mortel bort

[1] Var : *Un grand Monsieur* je te pensoye.
[2] Peut-être de *annuere*, dans le sens de *confirmer*.

Trop durement mon cueur sous*pire*
*Pire* mal sans que desconfort
En desespoir mon cueur se *mire*
*Mire* je nay sinon la *mort*
*Mort* vouldroye estre sans sup*port*
*Port* nay quelquung ma vie empire
Trop durement mon cueur sous*pire*
*Pire* mal sent que desconfort.

(Voyez : *Rime enchaînée*. **J. Molinet.**)

QUEUE (Double)

## Jehan Molinet.

Rethoricque a double queue se puet engendrer par les tailles dessusdictes quant la penultime et la derniere sillabes ont pareille termination.

*Exemple*

Guerre la pu*lente lente*
Qui tout en sa *tasse tasse*
A mys la re*gente gente*
De paix en sou*basse basse*
Le temps que dieu com*passe passe*
Ainsi sen vont tous*jours jours*
Et navons quelque secours.

Cette rime s'appelle aussi : *Rime couronnée*. (V. ces mots.)

*(A suivre.)* Gaëtan Hecq et Louis Paris.



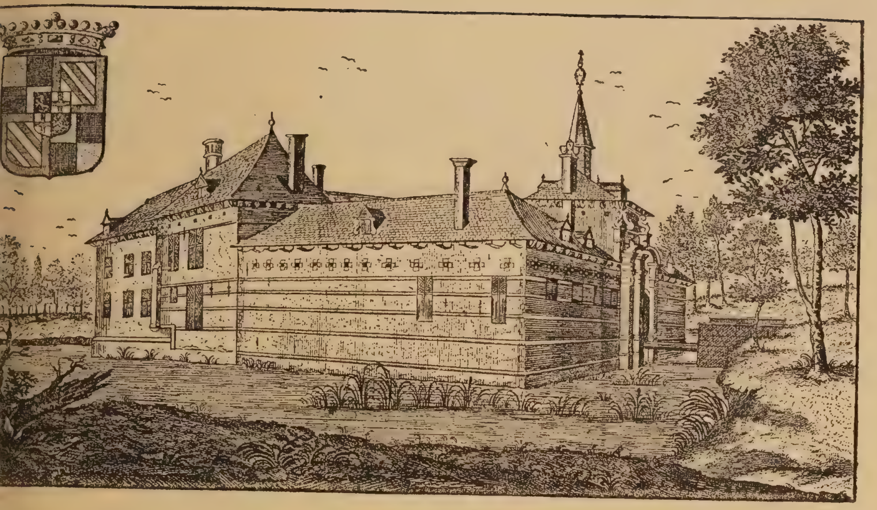


Fig. 7. — Vue du château de Wesenbeke, d'après Le Roy.

LA

# SEIGNEURIE DE WESENBEKE

## et ses possesseurs au XVII[e] siècle.



E village de Wesembeek ou Wesenbeke est situé dans le Brabant. Il a pris son nom du ruisseau qui l'arrose, et qui s'appelle également Wesenbeke. Au sud-ouest, il est contigu à la forêt de Soignes. Cette localité faisait partie de la seigneurie du même nom, et le château itué sur son territoire en formait la partie principale.

Les auteurs anciens nous ont conservé des vues de ce manoir; ntre autres Le Roy dans son ouvrage : *Castella et prætoria nobi-ium Brabantiæ*, et Cantillon dans le second volume des *Vermake-ijkheden van Brabant.*

Les bâtiments étaient entourés d'eau. Une entrée monumentale n style Renaissance conduisait dans une vaste cour garnie de âtiments d'habitation et de communs. Une tour peu élevée se ressait à l'une des extrémités du château. La propriété s'éten-

dait jusqu'au chemin de Crainhem à Sterrebeek, et renfermait dans ses limites le moulin d'Heysvort et une ferme appelée : « thof ter Bisdomme ». Il est plus que probable que cette demeure seigneuriale occupait l'emplacement où s'élevait autrefois le château appelé : « thof ter grecht » [1]. La seigneurie de Wesenbeke dépendait primitivement de l'échevinage d'Erps. Le patronat en fut donné en 1129 par Burchard, évêque de Cambrai, à l'église de Sainte-Gudule ; plus tard, en 1456, il passa aux Chartreux de Scheut. La seigneurie appartenait au XII<sup>e</sup> siècle aux de Wezenbeke, famille qui s'établit ensuite à Anvers, où elle se répandit fort aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Elle passa peu après aux de Leeuw, aux van der Noot, aux Eggloy, aux Swerts.

Le 16 mai 1561, Marie van Parys, veuve de Jean Cockaert [2], moyennant une somme de 220 livres, obtint l'engagère des droits que le domaine possédait à Wezenbeke et Ophem. Pour 2508 livres, elle acquit également le cens seigneurial dont le revenu se composait de redevances diverses, entre autres : 53 escalins, 11 deniers de Louvain, 56 1/2 chapons, 3 poules, 4 « halsher » de froment, 13 muids de seigle et 20 muids d'avoine.

Jean Cockaert avait eu une fille qui épousa Jerôme Boote.

La famille Boote, Boot, Boet, de Boote, etc., est une des plus anciennes familles bruxelloises. On la rencontre déjà au XIV<sup>e</sup> siècle remplissant des charges importantes.

Le premier sceau de cette famille dont nous ayons connaissance date de 1338. Il porte ; écartelé, aux 1 et 4, 3 fleurs de lys au pied coupé ; au 2, 8 besants rangés 3, 2, 3 ; au 3, 8 besants rangés 3, 2, 2, 1. Légende : † *Sigillv Henrici dci Boete.* Le possesseur de ce sceau *Henricus Bote, opidanus Bruxellensis*, donne quittance aux officiers du Brabant pour l'indemnité qui lui revenait à titre de restitution des frais faits dans la guerre engagée entre la France et l'Angleterre [3]. En 1397, Jean Boet, bourgeois de Bruxelles, scelle simplement d'un écu portant 6 besants rangés 3, 2 et 1. La même année, Everard Boete, chevalier, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek, homme de fie

[1] A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles.*

[2] A. WAUTERS, *loc. cit.*

[3] J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc. (manuscrit). Dans ce travail le lecteur pourra également trouver des détails complémentaires, ainsi que l'indication des sources.

de Jeanne de Brabant, porte 10 besants rangés 4, 3, 2, 1. Cimier : une tête et col de coq. Légende : *Sig. Everaerdi Boete Militis* [1]. Peu auparavant, en 1378 (?) François Boet, pour service rendu, obtint une récompense du fisc. Il portait : trois fleurs de lis au pied coupé, au franc quartier chargé de 7 besants rangés 2, 2 et 3 et accompagnés en chef à dextre d'un maillet. Légende : *S. Vrancke Boete* [2].

Dans l'ouvrage inédit de M. de Raadt, que nous venons de citer, nous relevons encore les sceaux des personnages suivants :

Amaury Bote ou Boete prend en 1382 avec le duc de Brabant un arrangement au sujet d'une contribution de 10,000 moutons qui lui a été imposée. Il porte trois fleurs de lis au pied coupé et au franc quartier chargé brochant de 9 besants rangés 3, 3 et 3. Légende : *Sigillum Amelrici dicti Boete.*

Evereoy (*sic*) Bote était bourgeois et aubergiste (*weert*) à Bruxelles en 1390, il scellait d'un cachet portant un lion, l'épaule chargée d'un écusson. Louis Boete qui, en 1419, était chargé de la recette générale de Brabant, portait trois fleurs de lis au pied coupé, au franc quartier chargé de sept besants, rangés 3, 2, 2.

Les armoiries de cette famille, tout en conservant les mêmes meubles, ont toutefois subi encore d'autres variations. Ainsi, parmi les sceaux reproduits dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters, nous relevons les suivants :

Celui de Jérôme Boote : d'azur aux 3 fleurs de lis d'argent au pied coupé, au franc quartier de gueules à 8 besants d'or rangés 3, 2, 3.

Henri Boote porte : de gueules aux 7 besants d'or rangés 3, 3 et 1.

Jean Boote a pour blason : de gueules à 9 besants d'or rangés 3, 3, 2 et 1 et Everard Boote : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules à 5 besants d'or posés en sautoir ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable, sur le tout d'argent à la croix de gueules.

Une nouvelle variante nous est encore fournie par un des possesseurs du château de Horst à Rhode-Saint-Pierre [3]. En effet, au XIVe siècle, Jean van Lantwyck vend le château à Amaury Boot

[1] *Ibidem.*
[2] *Ibidem.*
[3] ARM. DE BEHAULT et major P. COMBAZ. *Le château de Horst.*

de Bruxelles. Celui-ci avait épousé Elisabeth *ts'Hertogen*, veuve de Louis de Bouchout. Il portait pour armoiries : d'azur à 3 fleurs de lis, au pied coupé d'argent, au franc quartier de gueules chargé de neuf besants d'or, (3, 3, 3.) Sa veuve vendit Horst à Amaury Pynnoc, son neveu, fils de Henry Pynnoc, chevalier et de Catherine Boot ; il épousa Marguerite de Schoonhoven.

Enfin, deux documents officiels du XVIe siècle, accordant des mercèdes à des membres de la famille Boote, décrivent les armoiries qui leur ont été octroyées [1]. Les voici : écartelé aux 1 et 4 de gueules à 8 besants d'or, 3, 2, 3 ; aux 2 et 3 d'azur à 3 fleurs de lis d'argent au pied coupé. Toutefois le cimier est différent dans les deux pièces : dans la première il consiste en une tête et col de chien, issant d...... tenant une branche à deux feuilles et un besant d'or ; et dans la seconde un chien naissant d'argent tenant de sa patte droite un besant, tigé et feuillé d'or.

Il y a lieu de rapprocher de ces armoiries, celles de la famille de Wesenbeke, qui sont : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 besants d'or rangés en fasce et, en pointe de 3 fleurs de lis au pied coupé d'argent posés 2 et 1. On remarquera la similitude des meubles dans les blasons des deux familles. Toutefois cette similitude n'est qu'une simple coïncidence. En effet, déjà le 21 décembre 1374, trois personnages appartenant à cette famille scellent des reçus relatifs à une première répartition de fonds sur les indemnités dues aux combattants qui prirent part à la bataille de Bastweiler [2]. Ce sont : Jean van Wesenbeke, fait prisonnier en 1371 en combattant sous la bannière du sire de Vorsselaer en même temps que Gérard van Wesembeke. Ils portaient tous deux : trois fleurs de lis au pied coupé, surmontées de 3 besants ou tourteaux, rangés en chef. Par contre, un Léon de Wesenbeke, fait prisonnier à la même bataille en combattant sous la bannière du sire de Bouchout, burgrave de Bruxelles, portait une croix ; Cimier : deux pieds de cheval adossés. Légende. *Sigi Leonii de Wesebek.*

La famille Boote atteignit de bonne heure à une haute situation.

[1] Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne. Le vrai supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et Bourgogne.

[2] DE RAADT : *La bataille de Bastweiler* (manuscr.).

Au xiv^e siècle, Everard Boote et sa femme Marguerite, achètent la seigneurie de Pamele [1]; à la même époque, Amelric Boote, bourgeois de Bruxelles, devient acquéreur de certains biens et de droits seigneuriaux à Sterrebeek, à Rhode, Gemp, etc., ainsi que de la haute justice de Rhode, et plus tard de la seigneurie de Loupoigne. Les Boote établis à Sterrebeek eurent également des possessions à Ophem. Ainsi Everard Boote, lègue une dîme à ses petites filles, Marguerite épouse de François Lonys, et Aleyde, épouse de René de Maerschalck, toutes deux filles de Thierri van der Noot. Plus tard, en 1368, elles cèdent cette dîme à Jean de Witte. Everard Boote acheta encore en 1397 de Jacqueline de Baesrode, la ferme appelée « thof te Crayenhem ». Nous avons vu qu'il avait épousé Marguerite de Schoonhoven. Celle-ci était veuve en 1413 avec un fils, Everard Boote, chevalier, qui se maria avec Claire de Florenville. Il en eut Everard, qui mourut sans postérité, et Jeanne qui devint femme de Antoine de Sombreffe dit van den Bossche.

Revenons maintenant à la seigneurie de Wesenbeke.

Jean Boote, secrétaire de l'empereur Charles-Quint, fut admis en 1561 au lignage de Sweerts [2]; admission à laquelle il avait droit, par suite de son mariage avec Catherine Sweerts. Il mourut le 11 septembre 1568 et sa femme le 14 février 1547. Ils laissèrent deux fils : Jerôme et Jean Boote. Nous parlerons plus loin de ce dernier.

Jerôme Boote, fut également secrétaire ordinaire du roi en son conseil de Brabant. Admis en 1559 au lignage de Sweerts, il remplit les fonctions d'échevin de la ville de Bruxelles. Il avait épousé Elisabeth Cockaert, fille de Jan et de Maria van Parys. Nous avons vu plus haut que cette dernière avait hérité de ses parents la terre de Wesenbeke. Nous ignorons la date exacte de leur mort, mais ils étaient déjà décédés le 14 août 1613 ; ce jour, leurs enfants procédèrent au partage de leurs biens, suivant acte passé par devant les échevins de Wesenbeke. Ils avaient, le 30 août 1600, fait conjointement un testament réciproque en présence des mêmes magistrats de la seigneurie. Elisabeth Cockaert

[1] A. Wauters, *loc. cit.*

[2] Vander Meulen, *Liste des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles.*

# GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BOOTE

(SEIGNEURS DE WESENBEKE)

Jean Boote † 11 sept. 1568
Secrétaire de Charles-Quint
Catherine Sweerts † 14 février 1547

---

**Jerôme Boote**
Seigneur de Wesenbeke
Elisabeth Cockaert

Children:

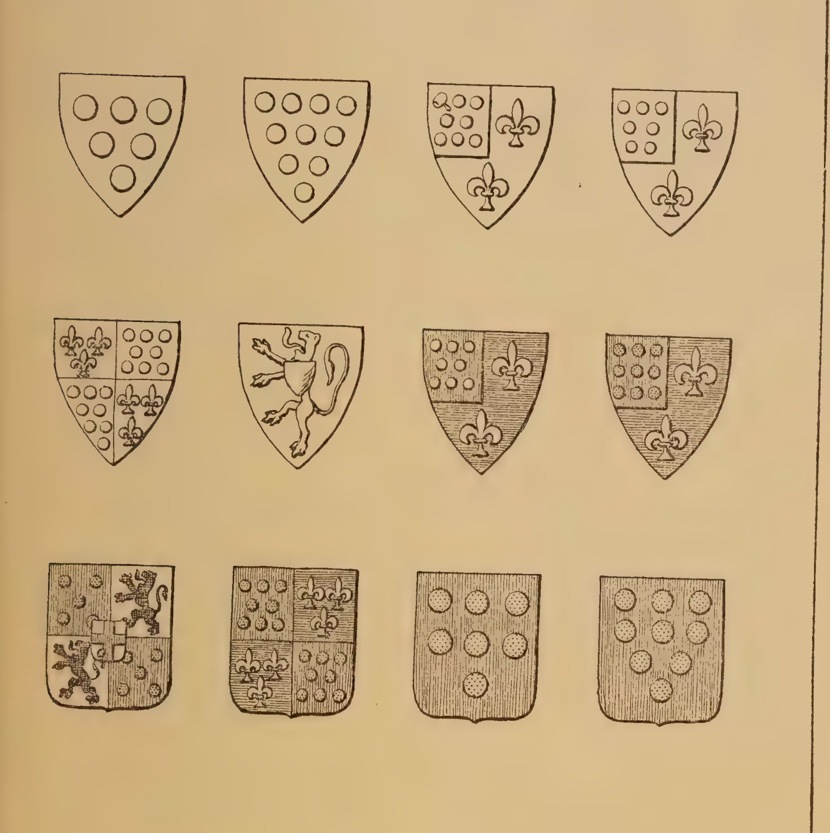
- Jerôme Boote, seigneur de Wesenbeke, † 1621; 1) Lucrèce van Dale; 2) Anne de Monteverde
  - 2) Jerôme Boote
  - Jeronima Boote, Juan de Guisla Vendoval
  - Marguerite
  - Francisca, Joseph Domingo de Spinosa Saravia
- Jean-Baptiste Boote, † 17 nov. 1637, Catherine van Asseliers
- Lancelot Boote, † 1625, Maria van Bourgoigne † 1622
- Catherine Boote, Jacob Booms auditeur
  - Elisabeth Booms, Frederic van Randeraed
  - Marca Booms, Charles Merchier Alferez
  - N... Booms

---

**Jean Boote † 28 mars 1591**
Marie vander Dussen

Children:

- Jean-Baptiste Boote, N... vander Noot
- Louise Simon de Boudry
- Elisabeth Cornil Mesdach
- Marie, † 24 mai 1643, Jean Wauters Sr de ter Dyck
  - Jean Wouters, Sr de ter Dyck, † 11 avril 1640
  - Marie Wauters, † 7 février 1629, Charles de Brunswick Luneburg, gouverneur de Beaumont † 24 nov. 1620
    - Alexandre de Brunswick Lunebourg, Sr de ter Dyck, Isabelle Borluut † 12 fév. 1709
      - Ferdinand de Brunswick Lunebourg, Catherine Taymans † 24 mai 1746



Pl. VII. — Armoiries de la famille Boote.

survécut à son mari, car en 1610 elle fit seule de nouvelles dispositions testamentaires.

Les époux Boote-Cockaert eurent trois fils : Jerôme, Jean-Baptiste et Lancelot. Nous nous occuperons plus loin des deux derniers. Ils eurent également une fille : Catherine, qui épousa Jacob de Booms, auditeur, dont elle eut trois enfants, savoir : Elisabeth, femme de Fréderic van Randenraed ; Marca, qui épousa Charles Merchier, et un troisième dans le nom n'est pas cité dans les actes de l'époque. Jerôme Boote hérita de la seigneurie de Wesembeek. Il releva, le 21 mars 1611, la haute, moyenne et basse justice et le cens de Wesembeek. En 1575 il acheta encore, de la famille van der Meeren, quelques terres situées dans le voisinage du château. Il s'était marié par contrat du 26 juillet 1588 [1] avec Lucretia van den Dale, fille du chevalier Paul van den Dale, seigneur de Lillo, et de Anne Cocquiel. Le futur était accompagné de son père Jerôme Boote, et de son grand oncle Adrien van Heylweghen, écuyer, ancien bourgmestre et échevin d'Anvers ; et la future de son père, de ses frères, Pierre, seigneur de Berendrecht, et Jerôme ; de son beau frère Paul van Ghemert, directeur de la Chambre des tonlieux de Brabant, et de son cousin messire Blaise de Bejar, seigneur de Westacker, échevin d'Anvers. Le contrat de mariage est très important, à cause des clauses intéressantes qu'il renferme ; nous croyons utile d'en donner un résumé succinct. Les apports du fiancé consistaient principalement en :

1° La haute, moyenne et basse justice de Weesenbeke et du hameau d'Ophem, dont il entrera en possession à la mort de son père. Toutefois les parents porteront, leur vie durant, le titre de ces propriétés ;

2° Un cens seigneurial afférent à cette seigneurie et rapportant annuellement « 6 guldens, 7 stuwers, 1 blancke, ende 12 myten boevens » ;

3° Il entrera immédiatement en jouissance de divers revenus consistant en 56 1/2 chapons, 3 poulets, 6 « halstern », 2 1/2 « menvat », 13 « muids » de froment, 200 florins d'argent, etc.

De plus, après la mort de ses parents, il obtiendra en pleine

[1] nts, VAN ROCKERGEM.

propriété, la ferme, située à Wezenbeke et appelée « thoff ten bisdomme » consistant en 40 bonniers de terres arables, 13 bonniers de champs et jardins, et 7 bonniers d'eau; un moulin appelé « den molen tot Heystvort » ; un cens seigneurial tenu en fief du seigneur de Saventhem; enfin le château de Wezenbeke avec ses dépendances.

D'autre part, la fiancée fournissait comme apports : sa part des biens délaissés par le chanoine van Dale et situés à Gestele, Ballart, et une rente annuelle de 600 florins hypothéquée sur la seigneurie de Schoonberge et Sinte Lievens, plus une somme de 1000 florins.

Par suite de ce mariage, Jerôme Boote obtint un intérêt dans les affaires commerciales de la famille van Dale. Celle-ci avait des relations fort étendues, et comme nous l'avons raconté longuement dans notre Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVI^e siècle [1], un marchand natif de Cologne et établi à Anvers, Jacobe Groenenborch, avait fondé des établissements commerciaux dans l'île Palma. Son fils, Melchior van Groenenberghe, épousa, en 1542, Marie van Dale, fille de Pauwel. C'est ce Melchior van Groenenberghe qui vendit, en 1563, à son beau-père, une part dans l'exploitation que sa famille possédait dans les îles Fortunées. A la suite de cette vente, la famille van Dale eut un intérêt dans ces affaires d'Outre-mer. Toutes les autres affirmations mises en cours pour expliquer l'établissement des van Dale aux Canaries ne sont que pures fables. Jerôme Boote s'occupa activement des affaires commerciales de sa famille, et peu après son mariage partit pour les Canaries où il prit une part importante à la direction des deux sucreries de Tassacorte et d'Argual et à l'exportation de leurs produits. Toutefois les affaires de Pauwel van Dale avaient fortement périclité vers la fin de son existence, et après sa mort, survenue vers 1577, ses enfants n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire. De là naquiren de nombreuses difficultés. Jerôme Boote attaqua judiciairemen les héritiers van Dale, et voulut faire procéder par autorité d justice à la vente des biens situés dans l'île Palma. Toutefois il finit par consentir à un arrangement qui fut conclu à Anvers e

[1] *Bulletin de la Société Royale de géographie d'Anvers.*

septembre 1597 [1] avec Pierre van Dale, seigneur de Lillo, fils de Pauwel. En vertu des clauses de cet arrangement, Jerôme Boote consentait à faire surseoir pour un an à la vente de l'exploitation de Tassacorte; pendant cette trève, des arbitres nommés de commun accord devaient tâcher d'aplanir toutes les difficultés. De fortes amendes à répartir entre les pauvres d'Anvers et de La Palma étaient stipulées en cas de non exécution de la sentence arbitrale. A la suite de ces pourparlers, un accord fut conclu et les propriétés des Canaries furent divisées en actions, qui furent réparties entre les divers membres des familles intéressées.

Lucrèce van Dale ne vécut plus longtemps. Elle testa avec son mari le 1er février 1590, par devant le notaire van Roeckergem, et décéda peu après sans laisser d'enfants [2]. Jerôme Boote ne tarda pas à se remarier, et il épousa à La Palma, Anna de Monteverde, nièce de sa première femme, fille de Melchior van Groenenberghe et de Marie van Dale. Il est à remarquer que les descendants de l'allemand *Groenenborch* étaient devenus à Anvers des *Groenenbergh* ou *van Groenenberghe*, et aux Canaries des *de Monteverde*. Le seigneur de Wesenbeke mourut dans sa nouvelle patrie le 17 février 1621. Nous connaissons quatre enfants qu'il laissa de sa seconde femme :

1° Jeronima Boote-Monteverde qui épousa le capitaine Juan de Guisla Vendoval, regidor de Palma;

2° Jerôme Boote;

3° Marguerite Boote;

4° Francisca, qui fut femme de Joseph Domingo de Spinosa Saravia, habitant également à Palma, où il décéda avant 1636.

La seigneurie de Wezenbeke échut à Jeronima Boote; son oncle, Lancelot Boote, seigneur de Heystvort en fit le relief pour elle le 16 mars 1623 [3].

Toutefois les Boote et les autres héritiers van Dale qui habitaient aux Canaries, s'étaient peu à peu rendus maîtres de presque toutes les actions des établissements de Tassacorte. Ils résolurent de racheter celles qui restaient entre les mains de leurs parents flamands.

[1] Scab. prot., K. B., II, 402.
[2] Vonnisse B, 1635-37, f° 103.
[3] A. WAUTERS. *Histoire des environs de Bruxelles.*

En même temps, comme ils étaient décidés à rester définitivement fixés dans leur nouvelle patrie, ils résolurent de faire vendre les biens immobiliers qu'ils possédaient encore dans nos provinces. Aux fins de mettre ces divers projets à exécution, ils envoyèrent un fondé de pouvoir aux Pays-Bas. Ils choisirent, pour remplir cet office, un habitant de l'île Palma, appelé Juan Fernandez, auquel ils donnèrent procuration le 23 novembre 1635 par devant le notaire Momius Gonsalès, à Palma [1]. Arrivé dans nos provinces, il y rencontra beaucoup de difficultés, et ne put pas accomplir sa mission aussi vite qu'il l'aurait souhaité, car les enfants de Catherine Boote et de Jacob Booms s'étaient opposés à ses projets. Il dût les attraire en justice par devant le Conseil de Brabant. En effet, pour vendre Wesenbeke, il fallait le consentement préalable des héritiers survivants de Jerôme Boote et d'Élisabeth Cockaert. Jean-Baptiste Boote ne fit pas d'opposition. Il fallait obtenir également le consentement des enfants de Catherine Boote, savoir : Élisabeth, femme de Frédéric de Randeraed, drossard et receveur de *Valckenborch* [2], et Marca, femme de l'alferez Charles Merchier. Pour obtenir cette autorisation Fernandez leur écrivit des lettres qu'il confia, le 13 octobre 1636 [3] à Jehan Mathias, pour être portées à Wesel et à Valckenborch Arrivé à Wesel, il remit une lettre à Merchier ; celui-ci prit également la seconde, disant qu'il la ferait parvenir à son beau-frère Mathias attendit deux jours, mais ne parvint pas à obtenir une réponse. Il s'adressa alors au gouverneur de Wesel, « *Monsieur de Masière* » qui ne fut pas plus heureux. Il ne restait plus qu'à faire appel à la justice pour obtenir l'autorisation désirée.

Tous ces événements forçaient Fernandez à prolonger son séjour dans nos provinces. Aussi, le 8 juillet 1637 [4], déclare-t-il qu'il est venu à Anvers « van voorschreven eylande naer des nederlanden om zekere affairen ende principaelyck om te vercoopen ende vermangelen zekeren goederen gelegen tot Wesenbeke toebeorende de weduwe ende kinderen van wylen Jeronimus Boote in de voorschreven eylande residerende » et il fa

1 n̄ts G. Le Rousseau, 1637, f° 146.
2 Fauquemont.
3 n̄ts G. Le Rousseau, f° 244.
4 *Loc. cit.*, f° 232.

constater par acte notarié que ce sont ces motifs qui l'ont empêché de retourner aux Canaries. Toutefois, le 6 avril 1637, le Conseil de Brabant émit un jugement lui donnant gain de cause. Il se hâta de faire procéder à la vente de la seigneurie et du château de Wesenbeke. L'acte de vente nous donne une description détaillée de ces propriétés seigneuriales. Vu son importance, nous croyons bien faire de le résumer.

Il y avait d'abord le château « een schoon speelhuys rontoomme omwatert ende opgebouwt van witten arduyn met eenen stalle op de plaetsen, hove ende een savoir[2] daer achter met een weyde voor tzelve huys ».

Le bien était situé dans la seigneurie de Heystfort sous Wesenbeke, et était alors habité par un certain Hendrick van Myl qui l'occupait à titre gratuit.

Venait ensuite « een groot pacht hoff op dander zyde vande strate tegens over het speelhuys ». Cette ferme avait une superficie de 46 bonniers et s'appelait « t'hoff ten Bisdomme », ou encore « t'hoff van Heysfort ».

De ces biens dépendait un cens seigneurial en vertu duquel leur possesseur prélevait le 20e denier des ventes de terres ; il avait, de plus, le droit de nomination du clerc « van costerye van Wesenbeke » et recueillait le quart du produit de la récolte de 3 1/2 mesures de terres appartenant à la chapelle de Wesenbeke.

La vente comportait encore : un moulin à eau, situé dans le voisinage et appelé « den meulen van Heystfort » avec les prairies environnantes, d'une contenance de deux bonniers.

Puis sept étangs dont voici les noms : « den smitsvyver », « perden vyver », « swanen vyver », « haze vyver », « groot hammeken », « cleyn hammeken » et « obberts vyver ». Ils occupaient une superficie de 7 1/2 bonniers.

La plus grande partie de ces biens était tenue en fief des seigneurs de Saventhem et Sterrebeke ; toutefois, un champ appelé « den elsenblock » relevait directement du duc de Brabant.

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1637, f° 241.

[2] Probablement mal copié par le notaire, il faudrait *sauvoir* au lieu de *savoir*, c'est-à-dire petit étang, vivier.

Toutes ces terres de rapport étaient données en location jusqu'au 30 avril 1643 à Jerôme van Cutsem moyennant une redevance annuelle de 6 muids de froment, 19 muids et 1 1/2 setier d'orge, un quart de pois et 162 florins en espèces sonnantes. Le locataire devait, de plus, payer annuellement 7 florins destinés à acquitter les frais d'un service anniversaire à célébrer pour la mémoire de Jerôme Boote et de sa femme.

Les sept étangs étaient loués par Lambrecht van Herzeele pour 185 florins.

Le moulin qui avait été complètement remis à neuf en 1635 était exploité par van Myl, l'habitant du château, moyennant une redevance annuelle de 14 « muids » de seigle, mesure de Bruxelles.

D'autre part, le domaine était grevé de nombreuses charges. Voici une liste succincte de ce que le propriétaire avait à payer annuellement :

Au seigneur de Saventhem : 28 sous et 7 1/2 mites[1];

A l'église de Saventhem : 4 sous;

Au seigneur de Craeynhem : 5 chapons, 8 « setiers » et 1 quart d'avoine, 6 oies, 41 escalins et 41 sous monnaie de Louvain, 1/2 quart de pain;

Au prélat de Grimbergen : 4 chapons et 10 mites; aux pauvres de Sterrebeke : 2 quarts de froment ; à l'hôpital de Vorst : 2 setiers de froment et 4 deniers;

A l'église de Wesenbeke : 1 sous et 1 gros; au seigneur de Stockele : le tiers d'un chapon et 1/2 denier;

A la table du St-Esprit de Wesenbeke : 3 setiers de froment et 6 sous ; à Jan Wauthier : 2 sous et 1/2 dîme de terre.

Enfin, l'acte de vente renseigne un dernier article offert aux enchères, encore un cens seigneurial dépendant directement de la couronne : « de heerlycke chysen soo in gelde graen ende pluymen, die onsen heere den coninck te competeren plachten inden dorpe ende prochie van Wesenbeke ende Ophem ».

Le montant annuel en était de « 18 escalins, 5 gros monnaie de Louvain et 45 escalins, 6 gros « hellinck » de Louvain, 56 1/2 chapons, 3 poules, 4 halfsters, 1 meulevat, « terpaert terwe, »

[1] 12 mites valent 1 gros.

13 mudden ende 1 halsher, 3 1/2 molevaten, 12 paert roggen ende 20 mudden, 1 halfster, 3 1/2 molwaten, 12 deel evene ». Ce sens était tenu en plein fief de Sa Majesté comme duc de Brabant.

Par contre, les biens de Wesenbeke étaient grevés de diverses hypothèques, entr'autres :

235 florins et 5 sous, au denier 16, en faveur des héritiers de Marie de Bourgoigne ;

50 florins pour les héritiers de Lanceloot Boote ;

50 florins pour Adrian Boote ;

7 florins pour le service anniversaire de Jerôme Boote et de sa femme ;

76 florins pour Jan Baptiste Boote ;

62 florins, 2 sous, 1 denier pour Jacob Booms et ses enfants ;

25 florins pour le couvent de « Onse lieve Vrouwe ten throone » ;

100 florins pour Nicolas Massieu.

La vente eut lieu le 16 mai 1637 au domicile du notaire Guillaume Le Rousseau, situé à Anvers, près de la Bourse. La mise à prix était de 35,000 florins, mais il existait un droit de surenchères valable jusqu'au 23 mai. Cornelis Schuyl ajouta au prix offert 450 florins et devint acquéreur du château et de ses dépendances.

Cornelis van Schuyl ou van Schuylen, chevalier, seigneur de Middelswaeck, prit possession de son acquisition le 13 juin 1639, en présence des échevins de Wesenbeke [1].

Toutefois, les enfants de Catherine Boote qui avaient perdu leur procès à Bruxelles, ne s'avouaient pas vaincus et firent opposition à la vente que nous venons de décrire.

Dans ces circonstances, van Schuyl refusa d'acquitter entièrement le prix d'achat.

D'autre part, Juan Fernandès, qui se trouvait en Europe depuis une année et demie, était anxieux de retourner aux Canaries. Il consentit donc à remettre le payement du solde, mais il obtint que van Schuyl lui versât 32,600 florins destinés à payer une part de la sucrerie de Tassacorte, qu'il avait achetée de Anna et Lucia van Gemert. Le chevalier van Schuyl obtient une procuration le

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1637, 309.

6 juillet, en vertu de laquelle il est chargé de soutenir en Europe les intérêts des enfants de Jerôme Boote, et comme garantie on lui donne hypothèque sur la part que ces derniers possédaient dans la sucrerie d'Argual et les biens qui leur revenaient mais qui étaient possédés en fidéi-commis par Jean-Baptiste Boote.

Si van Schuyl avait acheté le château et les terres de Wesenbeke, il n'était pas encore possesseur du titre seigneurial qui était échu à Jean-Baptiste Boote, frère de Jerôme. Ce dernier le céda également le 26 juin 1637 [1].

En effet, un acte passé sous cette date nous apprend que Jean-Baptiste Boote, seigneur de Wesenbeke et Ophem vendait à Corneille van Schuylen, chevalier, seigneur de Middelswaeck « De actie ende gerechticheyt die hij leeft voor heerlicheyt van Wesenbeke ende den gehuchte van Ophem met alleen den appendentien ende dependentien ». Cette vente se faisait moyennant une somme de 220 florins. Il cède en même temps des lits et quelques meubles qui lui appartenaient personnellement et qui étaient déposés dans le château de Wesenbeke.

Le titre de seigneur d'Heystfort et de Wesenbeke avait été antérieurement en possession de Lancelot Boote, en vertu d'une procuration des Boote de Palma. Il garda ce titre jusqu'à sa mort survenue avant 1625.

A partir de cette époque, Cornelis van Schuyl resta seul propriétaire de la seigneurie et du château de Wesenbeke. Il épousa Maria Cachiopin, fille de Jan et de Magdalena de Lange, dont il eut un fils, Pierre-Jacques van Schuyl.

Le second fils de Jerôme Boote et d'Élisabeth Cockaert, Lancelot, avait épousé Marie van Bourgoigne, veuve de Jean Asseliers, secrétaire d'Anvers ; elle mourut le 27 mai 1622, sans lui laisser d'enfants. Boote habitait en été tantôt à Wesenbeke, tantôt à Schelle, la propriété « het huis te Scherpenstyn », qui appartenait à sa femme. Il fut échevin de Schelle de 1610 à 1620 [2]. Il testa le 25 septembre 1625 devant les échevins de Wesenbeke et mourut la même année. Il fut enterré dans l'église Saint-Pierre, de cette commune, sous une dalle funéraire, portant l'inscription suivante :

[1] n̄ts G. Le Rousseau, f° 231.

[2] V. de Raadt et Stockmans, *Geschiedenis der gemeente Schelle.*

### Sepulture van Ioncker Lancelot Boote heer van Wesembeke, Ophem etc. Overleet den 26 September 162...

Lancelot Boote fut reçu, en 1586, dans le lignage des Sweerts à Bruxelles ; il avait été chargé de gérer en Europe les intérêts des van Dale et autres membres de sa famille établis aux Canaries. Après sa mort, cette charge échut au troisième fils de Jerôme Boote, Jean-Baptiste Boote. Celui-ci épousa par contrat du 16 février 1608, Catherine van Asseliers, fille de Jean et de Maria van Bourgoigne. Il fut également admis en 1600 dans le lignage Bruxellois des Sweerts.

Cependant Nicolas Massieu, époux de Anna van Dale, habitant aux Canaries [1], désireux de liquider ses affaires dans nos provinces, envoya un délégué auquel il donna pleine et entière procuration. Il choisit à cet effet Pierre de Busque de l'Espine, marchand, qui habitait Palma [2]. Celui-ci arriva en Europe vers la fin de l'année 1633.

Dès le 8 décembre, il annonce son arrivée à Jean-Baptiste Boote et lui réclame ses comptes de gestion ainsi que ceux de son frère Lancelot.

Jean-Baptiste Boote s'était retiré dans sa maison de campagne, « het huys te Scherpensteyn » à Schelle, dont sa femme avait hérité de ses parents Jean van Asseliers et Marie van Bourgoigne en vertu de leur testament daté du 1er octobre 1609 [3]. Il ne donna aucune réponse à la requête de Pierre de Busque.

Celui-ci perdit patience et adressa une sommation à Boote. Dans cette pièce, il dit qu'il ne peut se rendre à Schelle à cause du danger qu'il pourrait y courir « comme estant pays de contribution et subject aux excursions de l'ennemy ». Il avait appris que les comptes se trouvaient déposés au domicile de Boote à Anvers; mais que celui-ci ne voulait pas venir les chercher, prétextant une

[1] Voir notre travail : *Les Anversois aux Canaries.*
[2] n̄ts H. Duys, 1634 et nombreux autres actes.
[3] de Raadt et Stockmans, *loc. cit.*

indisposition « quelque mal qu'il aurait à une de ses jambes au pied, chose vrayement frivole ». L'envoyé des van Dale ajoute qu'il lui serait facile de venir à Anvers malgré sa maladie « par coche ou batteau, ayant sa maison sur la rivière audit village de Schelle, distant seulement de deux lieues de ceste ville ». Aussi, forcé de rester inoccupé à Anvers et de négliger toutes ses affaires, il rend Boote responsable et lui réclame une indemnité de 100 florins par jour de retard. Il charge le notaire H. Duys, faisant l'office d'huissier, de porter son ultimatum à Schelle. L'officier ministériel se rendit à Scherpensteyn le 11 février 1634, il déclare avoir trouvé Boote malade au lit; celui-ci lui répondit qu'il viendrait à Anvers dès que sa santé le lui permettrait, « maintenant notre sieur Dieu le visite en telle façon qu'il ne peult remuer mains ny pieds..... personne nest tenu à l'impossible ».

Toutefois le malade finit par se remettre, et il fut bientôt à même de rendre compte de sa gestion. Le 15 février 1635, il remit à Pierre de Busque de l'Espine toutes les pièces établissant l'état de ses comptes. Voici comment cette pièce est intitulée [1]: « Estat que rend et donne Jehan Baptiste Boote au nom et de la part de s^r^ Lancelot Boote son frère (que Dieu ayt) au prouffict des heritiers de feu s^r^ Pierre van Dale et Dam^elle^ Marguerite vanden Werve en leur temps seigneur et dame de Lillo, Berendrecht, Berlaer, etc., et ce de l'administration que lesdit s^r^ Lancelot et Jehan Baptiste Boote ont eu du revenu des biens rentes etc., à eux devolus et compétants par decha au Pays-Bas, doit le huitiesme de septembre mil six cens dix huict en avant ». Donner tous les postes de ces comptes nous mènerait trop loin. Nous y voyons figurer le détail des revenus de Berlaer et Lillo, des pêcheries de l'Escaut, de la ferme du passage du fleuve de Beirendrecht au Doel, etc., etc.; d'autre part est déduit le coût de nombreux articles exportés vers les Canaries pour l'usage de la famille van Dale. Toutefois, ces comptes ne furent pas acceptés sans difficultés, et même des contestations ayant surgi, les parties résolurent de remettre la solution de leur différent à un arbitre choisi de commun accord.

Ils désignèrent à cet effet Franchois van den Zype, licencié-ès

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1635.

lois, protonotaire apostolique, archidiacre, chanoine de la cathédrale et official de l'évêché d'Anvers. Grâce à cette haute intervention, une solution amiable intervint et fut acceptée par les deux parties.

Jean-Baptiste Boote ne survécut pas longtemps à cet arrangement. Il mourut sans enfants, le 17 novembre 1637, à Schelle « in synen huyse Scherpensteyn binnen de heerlicheyt van Schelle ».

Suivant son testament passé le 27 décembre 1627 par devant le notaire Jacques van Huffel, il laissait pour héritiers, de son côté les enfants de son frère Jerôme, habitant l'île Palma, ainsi que ceux de sa sœur Catherine, habitant la Hollande, et du côté de sa femme, les enfants d'Engelbert van Bourgoigne et de Marie Strypes.

Le premier soin des héritiers fut de faire procéder à l'inventaire de la mortuaire de Jean-Baptiste Boote. Cette opération se fit le 21 novembre 1637 [1] par devant les échevins de Schelle, Peeter van den Bosche et Anthoni van den Wygaert, en présence de Cornelis van Schuylen, seigneur de Wesenbeke, fondé de pouvoir des enfants de Jerôme Boote et des enfants d'Engelbert van Bourgoigne : Anna, femme de Christophle van Ardennen, et Jean, docteur en médecine.

Les meubles qui garnissaient la maison de Schelle n'offrent rien de remarquable, nous y relevons seulement la mention d'une bague en or portant les armoiries du défunt, et d'un vieux portrait de l'empereur Charles-Quint.

Tous les papiers et documents furent apportés à Anvers, dans la demeure du défunt, située près de l'église Saint-André, dans la rue des Augustins, et furent inventoriés le 24 novembre, en même temps que les meubles qui garnissaient cette dernière demeure. Parmi ceux-ci, nous remarquons : trois coussins en tapisserie portant les armoiries de l'abbesse de Dorezeel, six tapis garnis des armoiries d'Asseliers et Bourgoigne, un crucifix avec un Christ en albâtre, un tableau à l'huile reproduisant la généalogie de la famille Boote, deux portraits sur toile de Marie et de Jean van Bourgoigne, de l'argenterie aux armes des Sweerts, etc., etc.

[1] n̄ts G. Le Rousseau, f° 461.

Néanmoins, la liquidation ne se fit pas sans difficultés, et une partie des héritiers accusa même les van Bourgoigne d'avoir détourné certaines pièces de la succession. Pour prouver la vérité de ces graves accusations, ils firent comparaître plusieurs témoins dont les dépositions notariées nous ont été conservées [1].

Voici un court résumé de ces pièces typiques :

Hans Martens, habitant rue Saint-André, en face de la maison de Boote, Hans de Pauw et Janneken Vleeschouwers, veuve de Denys Vleeschouwers, ses voisins, déclarent que le lendemain de la Sainte-Catherine, le 26 novembre, un ouvrier nommé Gautier est sorti de la maison mortuaire portant sur une brouette trois coffres lourdement chargés et un sac rempli d'objets.

Vient ensuite Anthoine Albertus Abts Wauterss, demeurant dans la maison de Boote, qui déclare que le jour de Sainte-Élisabeth, Engelbert van Bourgoigne et sa fille Anna, avec son mari Christoffel van Ardennen, sont montés dans la chambre du défunt ; qu'il a entendu qu'ils ouvraient des coffres. Janneken van Heirstraten, servante de Jean-Baptiste Boote, confirme cette déposition, et ajoute qu'Anna van Bourgoigne a pris toutes les clefs du défunt. Elle affirme, en outre, que jamais elle n'a vu son maître lui donner des bijoux, mais seulement les chemises et les habits de sa défunte femme. Du reste, dès que Boote fut mort, les van Bourgoigne s'empressèrent de verrouiller toutes les portes ; ils passèrent seuls la nuit dans la maison et les jours suivants firent emporter trois coffres et des effets de literie. Il ne nous a pas été donné de découvrir quelle a été la suite qui resulta de cette grave accusation.

Avec Jean-Baptiste Boote s'était éteinte la branche brabançonne de cette famille, qui avait possédé si longtemps la seigneurie de Wesenbeke. Comme nous l'avons indiqué plus haut, Jerôme Boote eut au moins quatre enfants qui s'établirent définitivement aux Canaries. Eurent-ils des descendants? C'est probable ; mais jusqu'ici nous n'avons pas encore réussi à établir clairement ce point.

Il nous reste à dire un mot de la descendance de Jean Boote, second fils de Jean Boote et de Catherine Sweerts. Il fut conseiller

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1638, f° 190.

à la Chambre des comptes, à Bruxelles, et fut admis en 1561 au lignage de Sweerts [1].

Il épousa Marie van der Dussen et mourut le 28 mars 1591, laissant quatre enfants [2] :

1° Jean-Baptiste Boote, qui épousa N. . . . . . . . van der Noot ; 2° Louise, femme de Simon de Boudry ; 3° Élisabeth, femme de Cornil Mesdach, et 4° Marie, qui épousa Jean Wauters, seigneur de ter Dyck. Elle mourut le 24 mai 1643 et fut inhumée à Overyssche. Ils eurent deux enfants : 1° Jean Wauters, seigneur de ter Dyck, mort sans postérité le 11 avril 1640, et 2° Marie Wauters, qui épousa, par contrat du 15 janvier 1618, Charles de Brunswick Lunebourg, gouverneur de Beaumont. Elle mourut le 7 février 1629 et son mari le 24 novembre 1620. Ils eurent un fils, Alexandre de Brunswick, seigneur de ter Dyck, qui épousa Isabelle Borluut, morte le 12 février 1709, laissant un fils, Ferdinand de Brunswick Lunebourg. Celui-ci épousa Catherine Taymans, morte à Bruxelles le 24 mai 1746. Ils eurent trois enfants :

1° Ferdinand de Brunswick Lunebourg, seigneur de Schoonenberghe, né le 28 avril 1696, chanoine et chantre de la cathédrale de Gand, mort le 27 octobre 1753 ;

2° Marie-Anne de Brunswick, demeurant encore en 1771, avec sa sœur, au grand béguinage à Bruxelles ; elle mourut le 12 avril 1774 ;

3° Une fille, habitant le béguinage de Malines.

Nous devons encore ranger parmi les membres de la branche des Boote de Wesenbeke, d'après l'inventaire des papiers de Jean-Baptiste Boote, sans toutefois pouvoir indiquer leur parenté exacte, les personnages suivants : au commencement du XVII^e siècle, Anna Boote, qui épousa N... Boils, dont elle eut Joos Boils et Adriaen Boote, qui était, en 1608, conseiller des finances à Bruxelles. Conjointement avec sa femme, Jeanne Hovine [3], il vend, le 19 juin 1594, le château de Schiplaeken, près de Grimberghe. Ils eurent trois filles : Marguerite, dame de Clercamp, épouse de François

[1] VANDER MEULEN, Liste des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles.

[2] Chanoine HELLIN, *Histoire de Saint Bavon*, I et II.

[3] A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles.*

de Kinschot, chevalier ; Catherine, femme de Jean de Petitpas, et Françoise, épouse de François van den Cruyce, qui la rendit mère de Melchior van den Cruyce, chevalier, trésorier général des Pays-Bas.

Cet Adriaen Boote était fils de Jean Boote et de Johanna van Radinghen. Il avait deux frères : Jaspar et Jean Baptiste, ainsi qu'une sœur qui épousa Jaspar Haecx [1].

Fernand Donnet.

Novembre 1894.

[1] Scab. prot. 1608, III, K. B., 351, et 1608 certif., 172.





# LES CROIX DE PIERRE du Grand Duché de Luxembourg.

## I



UAND on parcourt le grand-duché de Luxembourg et certaines contrées avoisinantes, l'on rencontre fréquemment des croix en grès du pays, d'un air fruste et archaïque, dressées à une hauteur de deux ou trois mètres, sur un pilastre ou une colonne que supporte à son tour un socle large et massif. Elles frappent par leur caractère naïf et souvent barbare.

Ces petits monuments originaux, propres au pays et très caractéristiques dans leur genre, se trouvent pour la plupart dans les parties agglomérées des villages. On les voit isolés aux carrefours ou le long des routes, adossés aux pignons des maisons, ou encastrés dans les murs ; d'autres sont disséminés dans les bois ou dans les chemins des champs.

Si l'on interroge les gens du pays sur l'origine et la destination de leurs croix de pierre, ils répondent que les unes ont été éri-

gées aux endroits où quelqu'un avait péri par accident ; que d'autres, manifestation d'une volonté pieuse, servent de reposoir lors de la procession annuelle qui sort au jour de la fête locale, et sont pour cette circonstance ornées de guirlandes de verdure et de fleurs multicolores. Ce sont celles en effet que l'on rencontre d'ordinaire ; mais nous verrons qu'il y en a d'autres [1].

Voici quel est leur aspect habituel :

Sur un fût de colonne, cylindrique ou conique, ou sur un pilastre droit ou allongé en pyramide, s'élève un crucifix, presque toujours accosté des personnages de la Vierge et de saint Jean. Quelquefois la scène se détache à jour ou en ronde bosse. Mais la plupart du temps, elle ressort en relief contre une espèce de niche ou d'édicule, qui surmonte le chapiteau.

Il en est qui portent une troisième figure, debout ou agenouillée. La Vierge et saint Jean sont parfois remplacés par d'autres

[1] Les croix et autres emblèmes pieux se trouvent en grand nombre dans tous les pays ; elles ont partout leurs caractères propres. Elles sont surtout nombreuses en Italie, et dans certaines parties de l'Allemagne catholique et de la Suisse. Quant à nos campagnes, l'on y rencontre de-ci de-là une pierre élevée à la mémoire d'un trépassé ; mais les pignons de nos maisons et le tronc de nos arbres sont garnis d'innombrables « chapelles » de bois en l'honneur de la Vierge et des saints.

Les croix du Luxembourg ont été étudiées par le Dr JOHAN ENGLING : *Die Weg- und Feldkreuze* ; V. *Organ des Vereins für Christliche Kunst im Apostolischen Vicariate Luxemburg*, IIIe heft (1863). Luxembourg, 1864, chez Bruck, pages 23 et suivantes. L'auteur se place plutôt à un point de vue didactique, exposant ce que doivent être, d'après lui, les croix des chemins et des champs. Les naïvetés de style et de composition des croix de son pays, les réminiscences de paganisme et de superstition, les mélanges de matérialisme et d'indécence que présentent certaines d'entre elles, lui font émettre le vœu d'en voir enlever et remplacer graduellement un grand nombre. Nous ne pouvons être de son avis. Ce sont là au contraire de puissants éléments d'intérêt, et leur sentiment personnel, leur caractère original en feraient vivement déplorer la disparition. A la fin de son article, il décrit, fort sommairement d'ailleurs, un certain nombre d'entre celles qu'il a observées.

Il en avait déjà signalé quelques-unes sous les numéros 75, 77, 137 et 141 de sa *Statistique monumentale du Grand-Duché de Luxembourg*, V. *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, année 1850, Luxembourg, 1851, p. 99.

Voir aussi son article *Der Ælteste Kreuzweg des Luxemburger Landes*, dans les *Publications de la Section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg*, année 1881, pages 418 et suivantes.

M. CHARLES ARENDT, architecte de l'État à Luxembourg, en a donné les planches, de même que celle d'une croix située sur le chemin de Weiswampach à Wil-

Saints, ou par des anges en adoration, ou par deux soldats porteurs de la lance et de l'éponge imbibée de fiel. Il y a d'autres variantes. La Crucifixion est accompagnée d'emblêmes et d'accessoires divers, têtes d'ange, instruments de la Passion, ciboires, ostensoirs, etc., placés à divers endroits dans l'édicule, sur le chapiteau ou au sommet du fût.

Au bas du fût se trouvent assez fréquemment la figure d'un saint, le patron du donateur ou de la localité sans doute ; par exemple saint Nicolas, dont le nom est très répandu dans le pays, saint Wendel ou Wendelin, etc. ; ou bien un sujet complémentaire, tel que le Christ descendu de la Croix et couché sur les genoux de Marie, la tête du Christ imprimée sur le voile de sainte

werdange, et dont il a fait la description détaillée, reproduite dans l'article ci-dessus de 1850.

Nous devons d'utiles renseignements à ce dernier, ainsi qu'à notre confrère, M. Jos. Schwartz.

Ces croix sont différentes aussi bien par leurs formes que par leur destination de celles signalées par H. Schuermans dans son étude sur *les anciens chemins et monuments dans les Hautes Fagnes,* et dont les unes servaient de délimitation, les autres étaient commémoratives de quelque accident. Outre ces croix de pierre, de dimensions restreintes, (deux pieds de hauteur au plus), il en signale de plus grandes en bois, hautes de 3 ou 4 mètres, méthodiquement placées de distance en distance « pour l'adresse des passants ». V. *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie*, tomes, X, XXIV et XXV ; v. spécialement t. XXV (1886) p. 184.

Les croix du Grand Duché ont dans l'aspect général une analogie éloignée avec certaines croix de cimetière et autres de la fin de l'époque ogivale, reproduites par de Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, t. II, p. 708 et suivantes, et par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, au mot *Croix*.

L'on connaît les croix et les calvaires de Bretagne. V. *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, par J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Caillaux, Paris, 1845.

A comparer encore avec les « Croix d'Évangélisation » de la Moravie. V. un article de A. Frantz, intitulé *Alte Steinkreuze und Kreuzsteine in Mähren*, dans les *Mittheilungen der K.K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst-und historischen Denkmale*, Vienne, 1893, t. XIX, 2e livraison, p. 106.

Il a existé aussi un grand nombre de croix et il en subsiste encore en Angleterre. V. *Encyclopedia of architecture by* Joseph Gwilt. Londres, Longmans, 1867, édit. revue par Wyatt-Papworth, à la page 1183, article *Cross*. V. aussi *Encyclopedia Britannica*, 9e édition, vol. VI, Edimbourg, 1877, au même mot. On y distingue des croix de marché, croix de cimetière, croix des chemins. Beaucoup sont ou étaient de véritables monuments, empruntant le nom de croix à leur couronnement.

Telle est celle de *Charing Cross*, reproduction moderne d'une des neuf croix de la reine Eléonore. Telle est aussi la *City Cross* de Winchester, dont nous donnons plus loin la description.

Véronique, une colombe aux ailes éployées, etc. D'autres fois ce sont des armoiries.

Presque toujours le fût de la colonne ou le soubassement portent le millésime et une inscription qui rappellent la date de la fondation et le nom du fondateur.

## II

Nous avons relevé un bon nombre de ces croix dans divers endroits du Grand Duché, spécialement depuis la frontière de Lorraine à l'ouest et au sud, jusqu'à la frontière de Prusse à l'est.

Il en existe dans les Ardennes luxembourgeoises, ainsi que dans le Luxembourg belge, ou du moins dans la partie allemande de la province, aux environs d'Arlon[1]. On les trouve aussi en Lorraine ; une partie de cette contrée appartenait d'ailleurs à l'ancien comté de Luxembourg.

Il ne peut entrer dans notre pensée d'en donner une monographie complète.

Voici, à titre d'exemple, la description de quelques-unes d'entre elles :

1. *Noertsingen*, à la descente vers le village[2].

Monument gothique, ayant servi de support à une croix, qui a disparu. Il est formé d'une pierre de grès jaunâtre, à quatre faces, dont le pied est taillé en colonnes cannelées et flanquées de colonnettes. Ce pied supporte quatre niches couronnées chacune par un dais à ogive, que surmontent des fleurons. Les niches contiennent quatre statues : 1° Un évêque ; 2° la Vierge tenant sur ses

[1] M. Emile Tandel dans ses *Communes luxembourgeoises*, (*Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, années 1889 et suiv.), mentionne dans diverses localités des lieux-dits qui rappellent l'existence de ces croix.

[2] M. le professeur J. Engling a signalé cette croix dans sa *Statistique monumentale du Grand Duché de Luxembourg*, et dans ses *Weg-und Feldkreuze* (articles précités). Voici comment il s'exprime :

« Ayant quatre faces, elle occupait jadis un espace libre au milieu de l'endroit, « jusqu'à ce qu'elle fut renversée par la tourmente révolutionnaire en 1795. Depuis lors elle fut redressée et adossée au pignon d'une maison avoisinante ». Elle représente à son avis un évêque, une Pieta, saint Etienne et saint André.

genoux le corps du Sauveur ; 3° un saint portant la croix et un autre attribut ; 4° un saint portant un bâton et un autre objet.

2. *Ehlerange.*

Colonne cylindrique, couverte de rinceaux, posée sur une base cubique, et surmontée d'un bloc à quatre faces, dans lesquelles sont pratiquées des niches cintrées avec des statues de saints. La croix qui surmontait le tout a été brisée.

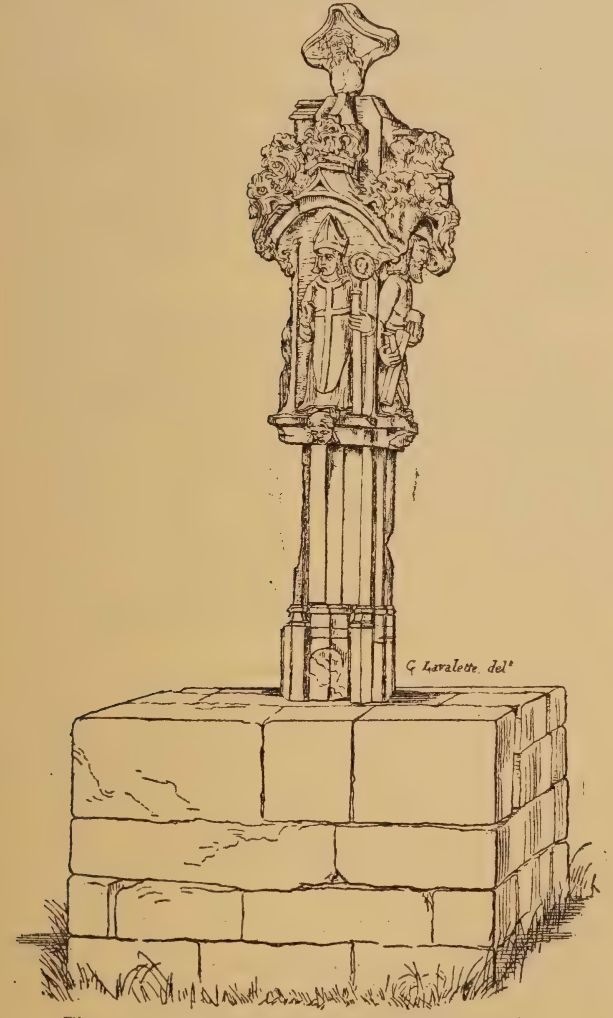



Fig. 1. — Croix gothique de Noertsingen (n° 1).

3. *Croix blanche de Grevenmacher* (Weissekreuz).

Dans un édicule en forme de cloche, le Christ en croix accompagné de la Vierge et de saint Jean au pied de la croix. Des deux côtés de la tête du Christ, le soleil et la lune. Au-dessus de la croix un cartouche porté par deux anges, avec l'inscription : *« Ihr toden komt zu gericht »* « Morts, venez au jugement ». Elle est supportée par un pilastre élevé sur un socle. Cette croix date de 1552, d'après l'histoire de Grevenmacher par le Dr Knaf, citée plus loin.

4. *Reckingen,* village.

Edicule à contours ondulés en forme de rampants, avec le Christ crucifié, la Vierge et saint Jean se détachant en haut relief, le tout supporté par un pilastre. Inscription sur la corniche : *In causa pietatis*. Sur le fût, une autre inscription avec le nom du fondateur. Date 1585.

5. *Ehlingen,* village.

Edicule à pans droits, couronné d'un toit, représentant le Christ crucifié avec la sainte Vierge à sa droite, et à sa gauche un personnage debout, (saint Jean), et un autre agenouillé (Madeleine ?) Au-dessus de la tête et aux pieds du Christ, une tête d'ange. L'édicule est élevé sur un pilastre en pyramide ; sur la base du fût, encore un Christ crucifié, et la date 1622. L'édicule a un revers sculpté représentant Dieu le Père, barbu et à longs cheveux, coiffé de la tiare, et enveloppé dans un ample manteau, dans les plis duquel il porte le Christ en croix. Le troisième personnage de la sainte Trinité manque ou a disparu.

6. *Monnerich,* village.

La croix portant le Christ, et flanquée de la Vierge et de saint Jean taillés en ronde bosse et à jour, se dresse sur une colonne cylindrique dont la partie inférieure est renflée. Sur sa base est figuré un ostensoir. Cette croix est du XVIIe siècle, comme le prouve l'inscription assez fruste, placée sur le piédestal et qui rappelle aussi le nom du fondateur.

7. Dans le même village se trouve une autre croix, dont les formes sont semblables à la précédente, sauf qu'à la gauche du Christ se trouve un second personnage, agenouillé, et que toute la scène est taillée en relief dans la pierre et couronnée par un

édicule. Cette croix est datée de 1620, et porte l'inscription : « *Aufgericht zu ehren Gottes durch Sontag Hoss zu Mondrich. Bitte fur Ihnen* ».

8. *Reckingen*, village.

Petit crucifix de pierre surmontant un édicule cubique dans lequel est pratiquée une niche avec une petite statue de sainte en prière ; au-dessous une inscription en caractères gothiques, devenue illisible. L'édicule est placé sur un pilastre dont le fût porte l'inscription : « *Michaël Roges und seine ehliche haus frauw* 1703 *Barbara* ».

9. *Hollerich.*

Croix encastrée dans un pignon de maison. Edicule portant la croix avec deux têtes d'anges autour de la tête du Christ. Sur le fût une armoirie. Dessous, inscription : « *Sitientibus eduxit aquam de petra* 1718 ». Le tout est badigeonné en couleurs diverses.

10. *Reckingen*, chemin vers Limpach.

Edicule à rampants, représentant le Christ et les deux personnages avec la date, 1757, dans un cartouche. Sur le fût, tête de Christ imprimée sur le voile de sainte Véronique. Inscription : « *Dis creis hat Franciscus Wester zu Ker* (?) *zu E. Gotte. Aufgeric. Maria Fellen* ».

11. *Noertsange.*

Crucifix dressé sur une colonne corinthienne. Sur le fût une colombe aux ailes éployées. Date : 173...

12. *Luxembourg*, ancienne porte de Thionville, dans une chapelle.

Croix de pierre, érigée sur l'autel. Aux côtés du Christ, deux soldats, l'un armé de la lance, l'autre présentant l'éponge avec le fiel. Le fût du pilastre représente saint Wendel dont il rappelle le nom. Suit alors l'inscription : « *Tröst dich hieby mein frommer Christ Wann dir auff Erde. übel ist. W. B.* 1738 ».

13. *Foetz*, commune de Monnerich.

Edicule avec le Christ et les deux personnages traditionnels, portés sur un pilastre que décore un ostensoir ; inscription : « *Michel Kaufman. Catarina Biever me erexit* 1836 ».

14. *Mondorff-les-Bains*, route vers Ellange.

Édicule à silhouette contournée, représentant le Christ en croix et les deux personnages, décoré de têtes d'ange, de guirlandes, etc. Le pilastre conique qui le supporte est décoré d'un saint Nicolas, et porte le nom du fondateur avec la date 1833.

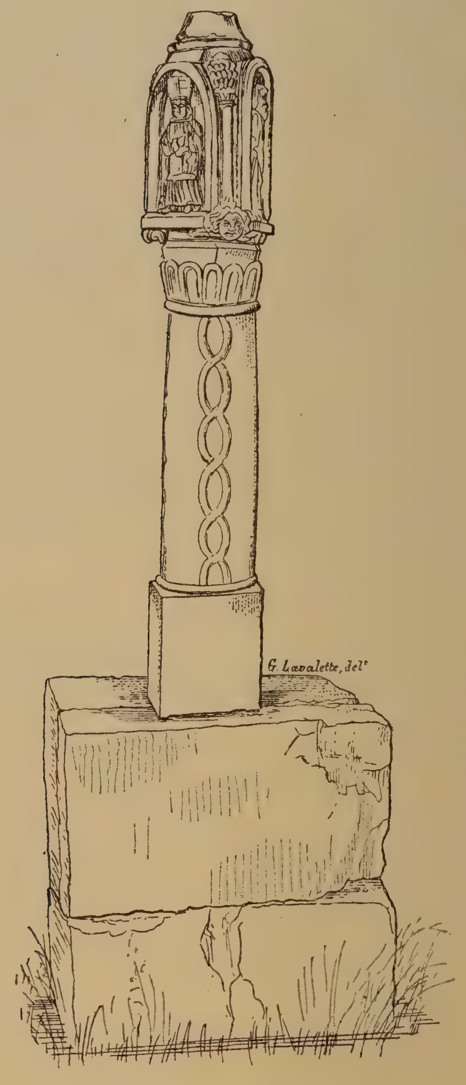



Fig. 2. — Croix d'Ehlerange (nº 2).

15. *Esch sur l'Alzette*, (marché).

Dans un édicule à contours déchiquetés, le Christ sur la Croix, entre deux anges agenouillés, dont l'un présente le calice. L'édicule est porté sur un pilastre que décorent la tête du Sauveur dans un mascaron, et au-dessous la lance et la pique avec l'éponge. Sur le pied, inscription : *Errichtet auf Kosten Jacobs Gobels, 1827*. Le socle est revêtu d'une plaque en fonte avec ornements.

16. *Eyschen*.

Trois croix, représentant le Christ entre les deux larrons, élevées sur un soubassement continu. Ce sont des croix simples sans couronnement. Celle du milieu, peu heureusement remplacée en 1856, figurait le Christ. Les deux autres ont cette particularité bizarre que les bras, au lieu d'être horizontaux, sont inclinés dans la direction de la croix centrale. L'un des larrons dirige son regard vers le Sauveur, l'autre s'en détourne ; leurs corps se tordent dans des positions tourmentées et avec une expression de souffrance d'un rendu étrange.

17. Même village, dans une chapelle.

La sculpture formant le couronnement d'une ancienne colonne a été recueillie et dressée sur une table d'autel. Elle représente l'Elévation du Christ en croix ; un bourreau enfonce un clou dans la main droite du Sauveur ; dans le fond les saintes Femmes, un personnage porteur d'un étendard, et un cavalier. Le tout est curieusement doré et polychromé.

18. Même village.

Sur un pilastre, cartouche représentant Jésus enfant, conduit par deux personnages (la Vierge et Ste Anne ?) ; au-dessus, l'image symbolique de la sainte Trinité.

***

Certaines de ces croix avaient une destination spéciale, révélée par leurs inscriptions.

La Croix blanche de Grevenmacher [1] a vraisemblablement été adossée à un cimetière.

[1] Voir ci-dessus no 3.

Celle de Hollerich [1] indiquait sans doute l'endroit où s'élevait une fontaine.

Une petite croix à Remerschen sur la Moselle, érigée à la victime d'un accident, porte cette inscription facétieuse :

*Hier ruhen meine gebeine*
*Ich woltt es wären deine.*

(Ici reposent mes ossements; j'aimerais mieux que ce fussent les tiens).

Les formes, les sujets représentés s'écartent parfois des types consacrés.

C'est ainsi qu'un certain nombre de croix sont de simples crucifix sans encadrement ni personnages latéraux. A Ehlingen l'on peut voir un pareil crucifix dressé sur un croissant que supporte une colonne cylindrique.

Sur une croix de Reckingen [2], le crucifix se remarque à peine ; il semble être l'accessoire de la niche qu'il surmonte et dans laquelle se trouve une figure de sainte.

A Noertsange [3] le crucifix couronne simplement une colonne.

Généralement les croix sont unifaces ; mais il y en a d'autres.

La croix gothique de Noertzingen est un monument remarquable par ses dimensions, son ancienneté et le soin avec lequel il a été travaillé. Ce qu'il en reste est un socle, décoré de statues sur ses quatre faces [4].

Telle est encore la croix d'Ehlerange [5], et la croix d'Ehlange de 1622 [6] ; cette dernière, sculptée aussi à son revers.

La pierre dans laquelle les croix sont taillées apparaît d'ordinaire à nu. Par exception, la fantaisie populaire s'amuse à les recouvrir de couleurs diverses ; et pour plusieurs celles-ci paraissent consacrées, car les croix leur empruntent une dénomination particulière.

Ainsi la Croix blanche à Grevenmacher *(Weissekreuz)*, qui est

[1] Voir ci-dessus nº 9.
[2] Voir ci-dessus nº 8.
[3] Voir ci-dessus nº 11.
[4] Voir ci-dessus nº 1.
[5] Voir ci-dessus nº 2
[6] Voir ci-dessus nº 5.

recouverte d'une couche épaisse et séculaire de blanc de chaux. Ainsi encore diverses croix à Redingen, celle de la chapelle d'Eyschen, etc. Celle de Hollerich *(Sitientibus*, etc.*)*, est artistement badigeonnée du haut en bas de couleurs variées, blanc, noir, vert, bleu et rouge.

Ces petits monuments de sculpture sont naturellement influen-

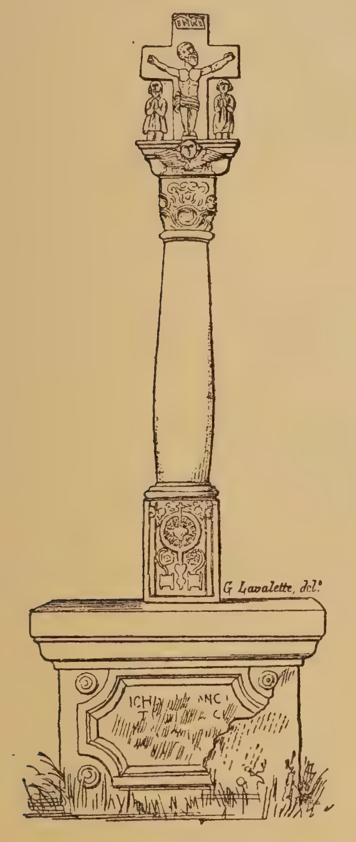



Fig. 3. — Croix de Mondercange (nº 6).

és dans leur forme par le style de l'époque de laquelle ils atent.

Les croix du xvi^e siècle ont des courbes qui rappellent l'ogive urbaissée; celles du xvii^e sont habituellement plus simples et préntent un édicule à pans droits, élevé sur un pilastre ou sur une

colonne d'une ligne assez pure. Celles du xviiie sont tourmentées dans les contours et surchargées d'ornements. Celles de la première moitié du xixe siècle redeviennent plus froides et plus régulières, quoique encore riches de formes.

En général leur style retarde. Plusieurs offrent de curieux exemples de la persistance des formes architecturales à travers le temps. L'isolement des campagnes dans lesquelles elles ont été élevées donne sans doute l'explication de ce fait. Souvent il est manifeste que le tailleur de pierres qui les a conçues et exécutées, a presque servilement copié une croix plus ancienne, qu'il avait sous les yeux dans le même village [1].

## III

Les plus anciennes parmi ces croix semblent avoir été des *croix d'évangélisation*. Elles étaient simples, sans aucun emblême, et sans date. St Willibrord et ses disciples les auraient plantées le long de la Sûre, depuis le viiie siècle, aux lieu et place des idoles païennes [2].

Les *Croix de justice*, « *Hochgerichtskreuze* », sont contemporaines de la féodalité ; elles ont existé dans de nombreux endroits.

Il y en avait à Echternach [3] et ailleurs.

[1] Ainsi à Mondorff-les-Bains, la croix datée de 1833 (no 14) s'inspire manifestemen d'une autre croix beaucoup plus ancienne qui est au village. Très compliquée, sur chargée de têtes d'ange, d'enroulements, de cartouches et de guirlandes, elle présent tous les caractères du style de la Renaissance.

Une autre à Reckingen de 1757 (no 10) rappelle, dans l'édicule qui la surmonte les formes d'une croix dans le même village, qui est datée de 1585 (no 4).

[2] J. Engling. *Die Weg-und Feldkreuze*, p. 49.

A rapprocher des croix de Moravie, étudiées par A. Franz, article cité.

[3] J. Engling la mentionne dans les termes suivants, sous le no 75 de sa *Statistiq monumentale*, etc.

« Un monument bien remarquable et d'origine salique figurait autrefoi
« au milieu de la place publique à Echternach ; c'était une haute croix en pierr
« placée de temps immémorial en cet endroit. Elle portait le nom de « Urtheil
« saüle », et à bon droit. En effet, c'était au pied de cette croix qu'anciennement l
« magistrat de cette ville rendait la justice et publiait ses arrêts et ses décision
« Comme la bourgeoisie tenait à la conserver, l'abbaye voulant s'en débarrass
« dut recourir à l'Empereur pour la faire ôter. Elle disparut en 1774. M. de la For
« taine, ancien gouverneur, en a donné le dessin au Musée ».

Dans ses *Weg-und Feldkreuze*, il mentionne encore celles qui existaient autrefo Beaufort, à Niederkirshen, etc., p. 51.

Celle d'Oberbesslingen, datant de 1593, subsiste encore. C'est une croix simple sans inscription, ni représentation du Christ. A l'ombre d'un tilleul séculaire, devant la croix, sur la pierre qui en formait le support, était placé le siège du Magistrat seigneurial, qui venait y prononcer les sentences de justice ou proclamer les actes de l'autorité [1].

La croix moderne que l'on voit à Arlon, au Marché-au-beurre, où se faisaient les exécutions, a le même caractère de simplicité. Elle sert aujourd'hui de reposoir lors de la procession de Saint-Donat.

M. Léon Germain signale une autre catégorie de croix, entièrement disparues ou à peu près, et dont l'intérêt historique est considérable ; nous voulons parler des *croix d'affranchissement*, emblêmes de liberté communale [2].

De même nos villes wallonnes et limbourgeoises avaient leur *perron*, surmonté d'une croix ; celui de Liége en offre le type le plus célèbre. Beaucoup de villes du Nord de l'Allemagne élevaient des *Rolandsaülen*, en y attachant une signification analogue. Il en existe encore à Bohême et ailleurs.

Au moyen âge les villes d'Angleterre aussi avaient leur *City Cross* ou *Market Cross*. Telles sont la *Poultry Cross* à Salisbury, la *City Cross*, à Winchester, etc. [3].

[1] *Idem*, p. 51.

[2] LÉON GERMAIN, article intitulé la *Croix de Frouard*, paru dans le *Bulletin monumental* de 1882. Cette croix, d'une hauteur inusitée (huit mètres environ), était autrefois érigée sur la Grand'Place de Frouard, en Lorraine. Elle date vraisemblablement du XIIIe siècle ; elle avait deux faces, représentant l'une le Christ en croix, l'autre un cavalier armé. L'auteur en donne la reproduction.

Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Dans les localités soumises à la loi de Beaumont, il était d'usage d'ériger en lieu public une croix pour perpétuer la mémoire de la charte » (p. 588). « C'était à la fois un souvenir, une marque de piété et un témoin qui avertissait les étrangers des libertés de la Commune. »

« Ces lois de Beaumont, qui sont très célèbres dans la Lorraine, le Barrois, la Champagne et le Luxembourg, furent données, en 1182, par Guillaume de Champagne dans le dessein d'attirer des habitants dans la petite ville de Beaumont, en Argone. » (Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III.)

« La plupart des seigneurs voisins les adoptèrent. »

Il cite aussi la croix de Cons, dans la Lorraine allemande, et l'acte par lequel Jean, chevalier, sire de Cons, octroya, en 1248, aux bonnes gens de ladite ville : « Croix et liberteit de franchise selon la dessourdite loy de Belmont. » (P. 559.)

[3] La *City Cross* de Winchester est un monument gothique à trois étages d'ogives,

Parmi les croix luxembourgeoises que l'on rencontre encore aujourd'hui, il y a un certain nombre de *Croix commémoratives.* Les unes font penser à quelque fléau dont la contrée voisine a souffert. Ce sont les *Pestkreuze, Pestkapellen* [1].

Les autres rappellent un accident, parfois un fait de guerre, qui a entraîné mort d'homme [2].

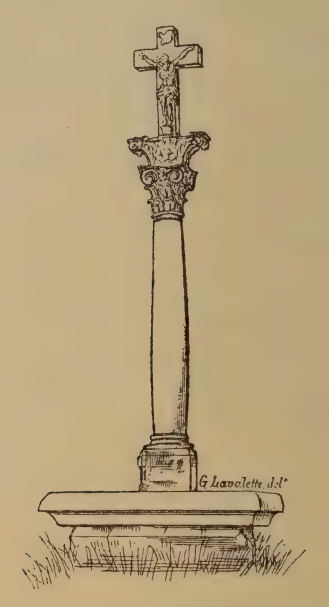



Fig. 4. — Croix de Noertsingen (n° 11).

surmonté d'une croix, et porté sur un soubassement de cinq gradins, rappelant dans la forme le monument bien connu de Walter Scott, à Edimbourg.

Voici comment il est décrit dans le *Guide to Winchester Cathedral* (Winchester, sans date, chez Warren et Son), p. 87 et 88, où l'on en voit aussi le dessin ;

« The City Cross was erected during the reign of Henry VI, by *The Fraternity of*
« *the Holy Cross.* An earlier market-cross originally occupied the site. The present
« erection was repaired in 1835, and restored by Gilbert Scott in 1865. The principal
« figures are : William of Wykeham, with the statutes of his colleges and pastoral
« staff; Florence de Lunn, first Major of Winchester, 1184 ; King Alfred the Great
« — The Martyr St-Laurence, (only old figure remaining.) In the top-niches are
« eight figures, namely : SS. Thomas, Maurice, John, Peter, Lawrence, Bartholo-
« mew, Swithun and the Blessed Virgin. »

[1] Ainsi la croix de Steinsel, érigée vers 1636. (J. ENGLING, *Weg-und Feldkreuze*, p. 52.

[2] A cette catégorie appartiennent des croix situées entre Syren et Contern, à Calmus, à Mertzig, etc. V. J. ENGLING, *ib.*, pp. 53 et 55.

D'autres encore conservent le souvenir d'une église, d'une chapelle, d'un ermitage qui a disparu ; ou d'un fait, vrai ou faux, dont s'est emparée la légende. Tout à l'heure nous verrons des exemples de cette dernière catégorie.

Mais la plupart ont une histoire plus modeste, et semblent n'avoir eu d'autre destination que d'appeler la bénédiction divine sur une maison ou sur un champ, ou de faire l'office de bornes pour les propriétés et d'indicateurs pour les chemins, ou encore de servir de reposoirs lors des processions. Ces dernières s'appellent quelquefois *Croix du St Sacrement* [1].

Pour finir nous mentionnerons les *Chemins de la Croix*, *« Stationskreuze »* et les *Calvaires*. Quoique d'un développement plus considérable et présentant des sujets fort divers. ils se rattachent cependant par de nombreuses analogies aux monuments qui forment l'objet de cette étude.

Il subsiste au Mont St Jean des vestiges d'un chemin de la croix érigé en 1690 par la dame d'Esch [2]. C'était une suite de quatorze chapelles contenant des représentations en bois des scènes de la Passion. Toutes sauf trois furent détruites par les Français en 1794 ; elles ont été remplacées en 1812 par des croix [3].

Un pareil Chemin de la Croix existait à Arlon, le long de la montée de l'église des Capucins. Celui qui l'a remplacé, il y a quelques années, se compose de quatorze pilastres de pierre, surmontés de cartouches qui se terminent en croix et qui ont conservé les formes traditionnelles. Mais la sculpture est absente, et l'image du Christ a été remplacée par un crucifix en métal.

[1] J. Engling signale (*ib.*, p. 51) les quatre croix du Saint-Sacrement *Sakramentskreuze*, de Wallendorf, datées de 1607, et portant pour inscription le commencement des quatre Evangiles que l'on chante à la procession de la Fête-Dieu.

[2] J. Engling, *Weg-ung Feldkreuze*, p. 53.

Il en signale d'autres à divers endroits. p. 51.

[3] V. aussi dans les *Publications de l'Institut R. G. D.*, année 1881, p. 418 et suiv., l'article du même, mentionné ci-dessus, *Aelteste Kreuzweg des Luxemburger Landes*, avec les planches de M. Ch. Arendt. L'auteur y décrit ce qui reste du Calvaire de l'ancien couvent des Clarisses à Luxembourg.

## IV

Les croix, emblêmes pieux, frappant naturellement l'imagination du peuple dont elles exprimaient la pensée religieuse, ont dû s'associer à ses croyances et à ses superstitions. Aussi, les trouve-t-on dans ses légendes. Les unes en forment l'objet direct, en sorte que les légendes racontent pour ainsi dire leur histoire. Les autres précisent pour l'imagination l'endroit où un fait surnaturel se localise, et servent plutôt de décor à la tradition. Les unes et les autres sont donc un objet d'études et d'observations pour le folkloriste [1].

***

Voici quelques croix dont l'histoire, transfigurée par l'imagination populaire, est conservée par la tradition.

Les plus anciennes évoquent le souvenir du paganisme ou des saints des premiers siècles chrétiens.

A Flaxweiler, trois croix élevées en 1761 et 1777 s'appellent *Heidenkreuze*, (croix des païens), sans doute parce qu'elles occupent l'emplacement de croix plus anciennes qui ont supplanté les emblêmes du paganisme [2].

Sur le chemin de Hostert à Lenningen, un ange apparut à saint Martin, lors de son retour de Trèves à Tours, en 386. A cet endroit l'on construisit une chapelle et un ermitage, aujourd'hui remplacés par une croix [3].

Le S[t] *Hubertuskreuz*, entre Hassel et Weiler-la-Tour, représente la crucifixion, ornée d'attributs de chasse. Depuis le temps des Normands, il y eut une croix à cet endroit. Les chasseurs s'y donnent rendez-vous, et vers minuit, dit la légende, l'on entend des aboiements de chiens [4].

Le souvenir de S[t] Willibrord est attaché à plusieurs croix.

[1] On peut consulter utilement à cet égard le riche recueil intitulé *Sagenschatz des Luxemburger Landes*, et inséré par le D[r] N. Gredt dans le vol. XXXVII des *Publications de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg* (Luxembourg 1886).

[2] J. Engling. *Weg-und Feldkreuse* p. 55.

[3] Id. p. 54.

[4] Id. p. 54.

A Pissingen, au *Klausbusch*, on voit une croix plantée il y a 50 ans, à l'emplacement d'un ermitage qu'on appelle S^t^ *Willibrordsklauze* [1].

La croix de Beckerich [2] fut placée entre deux tilleuls que planta saint Willibrord, et qui fournissent un thé particulièrement bienfaisant aux malades. Sur le pied de cette croix, qui porte le




Fig. 5. — Croix d'Esch sur l'Alzette (nº 15).

[1] *Id.* p. 56.
[2] *Sagenschatz*, etc., par N. GREDT, 887.

Christ, est la figure de Job. Elle est visitée par tous les souffrants d'alentour.

La *Kreuzkapelle*, près de Grevenmacher [1], doit sa fondation à une circonstance miraculeuse. L'on vit un jour une croix de pierre d'environ deux mètres de haut, figurant le Christ crucifié en grandeur naturelle, flotter sur la Moselle dont elle remontait le courant ; elle s'arrêta sur la rive, l'un des bras montrant une montagne à l'est de la ville. La piété des habitants, en souvenir de ce fait surnaturel, éleva sur la montagne un autel, sur lequel on mit une croix. C'est encore actuellement un lieu de pèlerinage.

Près d'Ansembourg [2], dans un profond chemin creux, appelé *Kutchenweg*, se trouve une antique croix de pierre, fouettée par les vents et représentant les sept douleurs de Marie. Au cours d'un voyage, un comte de Hohlfels, sorti de nuit du château d'Ansembourg où il avait fait visite, y fut assassiné traîtreusement par le serviteur qui l'escortait.

La croix blanche de Grevenmacher rappelle les excès du margrave Albert de Brandebourg, grand-maître de l'Ordre teutonique, parjure à sa religion et à sa patrie, qui vint saccager la ville à la tête de ses hordes. Après des cruautés sans nom, il partit, enlevant la plus belle fille de la ville, nommée Catherine Schmidt, dont jamais plus l'on n'entendit parler. C'est en expiation de ses crimes que fut élevée cette croix en 1552 [3].

Le *Stürzerkreuz*, à Greiweldingen [4], est une croix de pierre substituée en 1810 à une petite croix de bois du XVIe siècle. Pendant la guerre de Trente Ans, un des chefs des Impériaux, qui avaient traversé la Moselle et mettaient le pays à feu et à sang, fut surpris en ce lieu dans une embuscade et tué par un paysan.

Dans le Grünwald, sur le chemin de Schetselsbur à Burglinster [5], on voit une croix appelée *Biegerkreuz*. Un ecclésiastique, y passant le soir, fut attaqué par trois rôdeurs ; mais, grâce à la lecture d'une formule de son bréviaire, il les immobilisa et le

[1] *Sagenschatz*, etc., 863.

[2] S. 979.

[3] *Geschichte der Stadt Grevenmacher*, par le Dr KNAF. La tradition toutefois lui prête une existence plus que millénaire.

[4] *Sagenschatz*, etc., 925.

[5] S. 1052.

tint cloués au sol. Comme il avait laissé tomber son livre d'heures, les bandits se ruèrent sur lui et le tuèrent ; on le retrouva le lendemain à cet endroit ; toutefois son corps ne portait aucune trace de blessure.

A Dalheim, s'élève le *Piretterkreuz*[1]. Un habitant d'un village voisin, brigand de la pire espèce qui terrorisait la contrée, y fut trouvé par la maréchaussée et arrêté par l'effet d'une force irrésistible qui le paralysa tout à coup. Il mourut, mais resta debout, et personne ne pût le faire mouvoir, jusqu'à ce que l'on eût trouvé dans le voisinage une fosse où il avait enterré quantité d'objets volés par lui. En expiation de ses forfaits, sa famille fit ériger une croix.

Citons encore la Croix Rouge de Garnich[2], figurant la mort du Christ et datée de 1720. Le curé, revenant de chez un mourant et passant, une nuit, à cet endroit, y sentit quelque chose qui avait l'apparence d'un bœuf *(etwas wie ein ochs)*, lui tomber sur les épaules, et le pousser dans un fossé, où des gens du pays le relevèrent le lendemain ; il y fit faire cette croix.

* * *

Les croix de la seconde catégorie, par l'antiquité des légendes auxquelles la tradition les rattache, ont un caractère plus intéressant encore.

Il est remarquable toutefois que jamais on ne les trouve associées aux légendes de la forme la plus ancienne, contemporaines des populations autochtones ou primitives, et dont les acteurs sont les kobolds, nains, « wichtelmännchen », etc., Symbole chrétien, elles complètent naturellement les récits superstitieux, dont l'origine est postérieure à l'introduction du christianisme.

Les sorcières les choisissent souvent comme centre de réunion pour les danses nocturnes de leur Sabbat.

Ainsi le *Weissekreuz* à Grevenmacher[3] ;

Le *Kölschleitges-Kreiz* à Esch sur-la-Sûre[4], etc.

[1] S. 1190.
[2] S. 827.
[3] S. n° 195-1°.
[4] S. 382.

Ailleurs, c'est une sorcière sous la forme d'un chat, que l'on a vue assise sur une croix, à la sortie d'un village [1].

Sous la croix de Kaundorf, près d'Esch, datant de 1730, et aujourd'hui détruite, se tenait la nuit une sorcière dont le regard jetait un sort aux passants [2].

Il en est autour desquelles apparaissent les fantômes et où s'accomplissent des faits étranges.

Un cavalier, monté sur un cheval blanc, coiffé d'un tricorne et

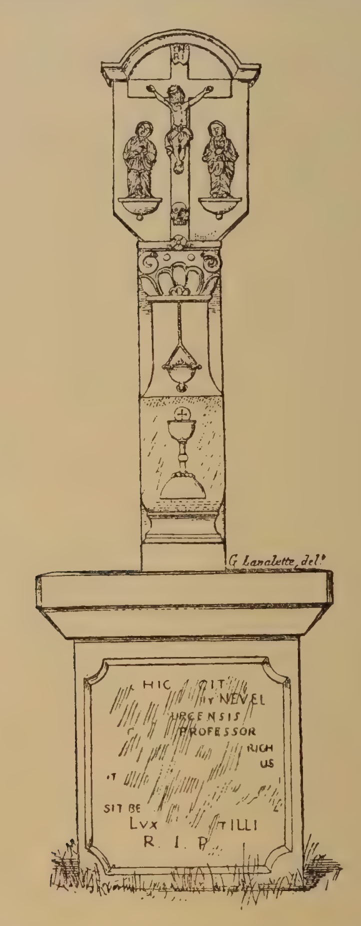



Fig. 6. — Croix moderne, (type commun)·

[1] A Saül S. 605.
[2] S. 1202.

pliant sous une chape de plomb, apparaît à Liefringen, près du *Schalkekreuz* [1].

Auprès d'une croix dans le Merscherwald [2], un paysan vit un jour un spectre, enveloppé dans un manteau rouge et la tête couverte d'un chapeau semblable, s'avancer vers lui, une verge blanche à la main, pour lui barrer la route.

A l'endroit où se trouve la Croix bleue de Kopstal [3], on perçoit une musique mystérieuse, celle que l'on entend, d'après la légende, sur le passage de l'armée de Wotan. Cette croix se couronne d'autres fois d'une flamme fantastique qui poursuit le passant.

Dans le bois de Hoffelt [4], à un endroit où se produisit mort d'homme, on construisit une croix ; la nuit il s'y élève des bruits soudains et violents.

A Reckingen sur la Messe [5], une croix en bois indiquait naguère l'emplacement d'un trésor. Il devait appartenir à celui qui l'aurait déterré en silence. Quelqu'un, en remuant le sol, le découvrit un jour ; mais il laissa échapper une exclamation de joie, et le perdit aussitôt ; la terre qu'il avait creusée, se referma, et à la place du trésor, se trouva couché un énorme chien.

Près de Mertert, à l'endroit [6] où se dressait anciennement une potence, on érigea trois croix. C'était le centre d'apparitions fantastiques, lièvres s'ébattant, chats rouges comme du fer ardent, armée de grenouilles coassant, qui ne cessèrent de s'y montrer que lorsque sur l'emplacement des croix on eût bâti une chapelle.

Ailleurs, c'est un lièvre à trois pattes [7] ; ou un chien, grand ou petit, ordinairement à longs poils noirs [8] ; un agneau blanc [9] ; un taureau blanc, ou un cercueil [10].

[1] S. N° 341.
[2] S. N° 760.
[3] S. 362.
[4] S. 373.
[5] S. 504.
[6] S. 523.
[7] A Zittig près de certaine croix, S. 547.
[8] A Welfringen, à l'endroit où s'élève actuellement la croix dite *Kieskreuz*, S. 572 ; à Hassel près du *Haupeschkreiz*, une croix de pierre « vieille de mille ans », S. 579 ; à Heisdorf, entre le *Thommeskreuz* et le *Walferkreuz*, S. 593 ; à Weiler-la-Tour, près de la croix de pierre « *auf der Heischt* », S. 594. 2°.
[9] A Wormeldingen S. 627.
[10] A Heiderscheit, près de la *Schmitzkreiz*, S. 631.

Ailleurs encore c'est un moine sans tête [1], ou un loup garou [2], ou une légion de souris qui assaillent et dévorent les gens [3].

L'antique croix de Syren [4] avait une réputation spéciale à cause des phénomènes effrayants qui s'y passaient. Elle était hantée par un fantôme, appelé dans la contrée « Syrener Tier ». Il prenait tour à tour la forme d'une plaque enflammée s'élevant dans les airs ; d'un cheval de feu, allant en croissant jusqu'aux nuages ; d'un homme ; ou d'un chien noir qui s'élançait sur le passant et lui jetait sur les épaules un fardeau énorme, jusqu'au moment où il atteignait l'entrée du village [5].

Au *Kreuzgrund* près de Medernach [6], un cheval noir surgissait devant le promeneur attardé ; si celui-ci l'enfourchait, sa monture, au bout de quelque temps d'une allure paisible, le jetait dans un marécage et disparaissait. A d'autres il se montrait comme un cheval de taille ordinaire, grandissait jusqu'au ciel, diminuait ensuite, jusqu'à ce qu'il se fût évanoui tout à fait.

Souvent néanmoins la Croix était un lieu d'asile.

Dans les nuits néfastes (*Unglücksnächte*), où le monde des fantômes avait pleine liberté, telles les nuits de la saint Thomas, de la saint Mathieu, de la saint Sylvestre, quand les Esprits maudits se développaient en bandes innombrables à tous les carrefours et sur tous les chemins, malheur au voyageur imprudent ou égaré qui les rencontrait, à moins qu'il ne fût assis à l'ombre de quelque croix, le long de la grand'route. Ainsi à Brachtenbach la croix de bois sur le chemin du moulin, d'où maints villageois ont vu passer au clair de la lune la chevauchée du Bouc, « *Bockreiterei* », sous la conduite d'un fantôme cornu, assis sur un hideux animal à longue barbe, et suivi d'une mêlée confuse d'autres fantômes [7].

* * *

[1] A Kopstal près du « *Görgenkreuz* », S. 720.

[2] Près des trois croix dites *Verlorene kreuze*, à Heiderscheit, (S. 1113), où les parents vont en pèlerinage pour leurs enfants malades.

[3] A Liefringen, croix dite *Am Lechelchen*, S. 1169.

[4] S. 653.

[5] Symbole de la Peur.

[6] S. 1130.

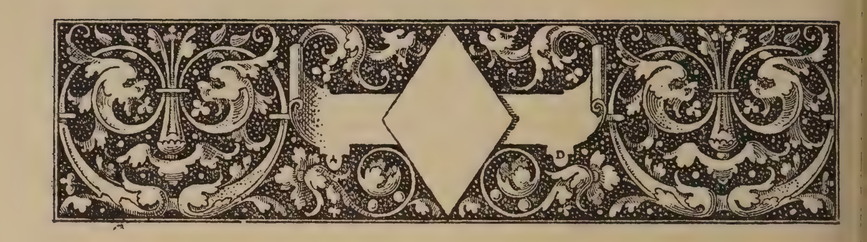
[7] S. 772.

C'est ainsi que les croix luxembourgeoises, qui apparaissent d'abord comme d'humbles monuments dus à de naïfs artistes campagnards, ont pris racine dans les croyances populaires, et sont devenues, à un double titre, l'intéressante expression de l'âme même du peuple.

On continue à en élever aujourd'hui ; mais celles-là n'ont rien de celles d'autrefois. Elles sont, le plus souvent, en bois ou en fonte, proviennent la boutique du marchand qui les a achetées à la douzaine, et manquent de tout caractère original et personnel. La légende leur restera vraisemblablement étrangère, et il sera vrai qu'avec le caractère archéologique, elles auront perdu le charme, j'allais dire la poésie des croix anciennes.

JULIEN VAN DER LINDEN.





# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Assemblée générale annuelle du 7 janvier 1895.

*Présidence de M.* Th. Hippert, *président*[1].



A séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-douze membres sont présents[2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté.)*

**Correspondance.** — M. Mazerolle remercie pour sa nomination de membre associé.

M. Paul Rops attire l'attention de la société sur la démolition projetée de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles et espère que nous ferons des efforts pour sauver ce monument *(renvoi à la Commission administrative)*.

[1] Prennent place au bureau : MM. Buls, Hippert, G. Cumont, P. Combaz, P. Saintenoy, Verhaegen, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MMes Daimeries et P. Errera, MM. Van Gele, Puttaert, Poils, de Raadt, Ch. Dens, de Marneffe, De Nobele, V. Drion, Van de Rit, Haubrechts, G. Hecq, Ed. Baes, R. van Sulper, Dr Schuermans, E. Goyers, G. Lavalette, de Behault de Dornon, Cte Goblet d'Alviella, R. Van Bastelaer, A. Van Aerschodt, Ruloffs, G. Dens, J. Van der Borght, P. Du Chaine, H. Mahy, Dr Maroy, Fr. Malfait, P. Claessens, A. Joly, H. Hymans, L. Titz, J. Destrée, De Vestel, Adan, Clerbaut, Bon de Jamblinne de Meux, G. de Brabandère, J. Storms, Vte Desmaisières, Robyns de Schneidauer, M. de Troostenberg, E. de Munck, E. Drion, De Samblanc, Weckesser, F. Luyten, A. Pottelet, Hauman, J. Schavye, E. Van den Eynde, Cte van der Straten-Ponthoz, Ch. Saintenoy, Van den Bossche, E. Ranschyn, P. Errera, Edm. Verbuecken, A. de Latre du Bosqueau, Cte de Ghellinck d'Elseghem, A. Delacre, P. Hankar, O. Schepens, H. van Havermaet, E. Beernaert, J. De Soignies, E. Lacroix, H. Préherbu, L. De Beys, A. Hannay, A. Verhaeren, V. Tahon, F. Donnet, Ed. Van der Smissen, A. Vromant, G. Herlant, A. Schovaers, A. Brabant, A. Crespin, Ch. Licot, Victor Saintenoy, A. Daimeries, G. Lanneau, P. Blin d'Orimont.

M. Louis Titz remercie pour les félicitations que la Société lui a adressées à l'occasion de son diplôme d'honneur, à l'Exposition du Livre à Paris.

M. H. Mahy propose de faire une exposition similaire à Bruxelles pour les impressions belges et néerlandaises du xv$^{e}$ au xviii$^{e}$ siècle inclusivement (*renvoi à la Commission administrative*).

**Élections**. — MM. Blin d'Orimont, Lavalette-Weinknecht, Rombouts, Ruloffs sont nommés membres effectifs.

MM. de Vlaminck et d'Hoop sont nommés membres associés.

M. Ch. Buls, vice-président d'honneur, se trouve dans l'assemblée et, sur l'invitation du président, prend place au bureau.

**Rapports sur la situation de la Société.** — M. le Secrétaire général donne lecture du rapport de la Commission administrative. *(Applaudissements.)*

M. Plisnier donne connaissance à l'assemblée du bilan de l'exercice écoulé et du projet de budget pour 1895. *(Applaudissements.)*

M. G. Hecq donne lecture du rapport de la Commission de vérification des comptes.

**Élection de membres de la Commission administrative** en remplacement de MM. Hippert, J. Destrée, P. Saintenoy, Vander Linden, P. Plisnier et S. De Schryver, membres sortants rééligibles:

MM. Hippert, Destrée et Paris ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

M. Georges Cumont, à l'unanimité, et MM. Julien Van der Linden, Paul Saintenoy, Louis Paris, Pierre Plisnier et Simon De Schryver, ayant obtenu la majorité absolue, sont respectivement nommés président, conseiller, secrétaire général, secrétaire, trésorier et conservateur des collections. (*Applaudissements.*)

M. Georges Cumont prend place au fauteuil présidentiel et adresse des remerciements à l'assemblée pour ses suffrages unanimes et pour l'honneur que la Société vient de lui faire en l'appelant à diriger ses travaux. Il promet toute son activité et tout son dévoûment.

M. Cumont, se faisant l'interprète des sentiments de tous, remercie M. Hippert, président sortant, pour les services nombreux qu'il a rendus à la Société dans l'accomplissement de ses fonctions. M. Cumont regrette que M. Hippert, à cause de ses occupations judiciaires, ne consente pas à rester plus longtemps à la tête de la Société et l'assure que celle-ci conservera le meilleur souvenir du zèle qu'il a mis à remplir son mandat. *(Applaudissements.)*

M. le Président adresse ensuite de vifs éloges à MM. Destrée et Paris

pour la manière distinguée avec laquelle ils se sont acquittés, pendant plusieurs années, de leurs fonctions de conseiller et de bibliothécaire, fonctions dont ils n'ont pas sollicité le renouvellement. *(Applaudissements.)*

L'assemblée décide ensuite de pourvoir aux sièges vacants de vice-président et de bibliothécaire lors de la séance de février.

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

Annuaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, 1re année, 1877 ; 2e année, 1878 ; 3e année, 1879. Bruxelles, Muquardt. 3 volumes, in-12, br., (don de M. Mahy) ;

Wins (Camille). Eloge historique de Baudouin de Hainaut, comte de Flandre, empereur de Constantinople et de Romanie, avec les chartes exactes de l'an M.CC, des lettres des empereurs Baudouin et Henri de Hainaut et des notes. Mons, Masquillier et Lamir, 1856. 1 vol. br., in-12, 1 pl., (don du même) ;

Siret (Adolphe). Erin Corr, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Notice (extr. de l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique, année 1865). 1 br., in-12, 1 portr., (don du même) ;

Renard (le général). De l'identité de race des Gaulois et des Germains. Lettres adressées à l'Académie royale de Belgique (classe des lettres) (extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, Hayez, 1859. 1 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Goblet d'Alviella (comte). La fécondation artificielle du palmier dans la symbolique assyrienne (extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique). 1 br. in-8°, pl. et fig., (don du même) ;

Mérode-Westerloo (le comte de). Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo, chevalier de la Toison d'or, capitaine des trabans de l'empereur Charles VI. Bruxelles, Ad. Walhen et Cie, 1840. 2 vol. in-8°, cart., 1 portr. ;

Bormans (S.). La Commission royale d'histoire et son détracteur. Réponse de M. S. Bormans à M. le chanoine Reusens. Liége, Henri Poncelet, 1894. 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Courier (P.-L.). Les Pastorales de Longus. 1 vol. in-12, broché (Collection des romans grecs traduits en français). Paris, J.-S. Merlin, 1825, (don de M. Mahy) ;

De Stendhal (M.). Promenades dans Rome. 2 vol. in-12, br., 2 pl. Bruxelles, Hauman et Cie, 1830, (don du même) ;

Ghiesbreght, fils (P.-J.-G.). Description de l'entrée solemnelle *(sic)* du prince héréditaire des Pays-Bas et de son auguste épouse à Bruxelles, le 17 octobre 1816, Bruxelles, Hayez 1817, 1 vol. in-8° cart. 1 pl.(don du même) ;

Almanach de l'Université de Gand, 1891, publié sous les auspices de la

Société générale des étudiants, 7e année. 1 vol. in-12, portr. et fig. Gand, Hoste, (don du même) ;

Reusens (le chanoine). Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Exposition rétrospective d'art industriel organisée par le Gouvernement. Bruxelles, 1888, catalogue officiel. 1 vol. in-12, relié. Bruxelles. P. Weissenbruch, (don du même) ;

Messager des sciences historiques, année 1887, 4e livraison; année 1888, 2e, 3e et 4e livraisons, (don du même) ;

La Flandre. — Revue des monuments d'histoire et d'antiquités. Année 1872-1873, 2e livr. ; année 1879, 12e livr. ; année 1880, 1re, 2e, 4e, 5e, 6e, 7-8e, 9e livr.; année 1881, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7-8e, 9e livraisons. 15 broch. in-8°, (don du même) ;

Nouvel Almanach de poche de Bruxelles pour 1822. 1 vol. br. pet. in-12. Bruxelles, Rampelbergh, (don du même).

Lamarre (Clovis). Les pays étrangers et l'Exposition de 1878. — La Belgique et l'Exposition de 1878. 1 vol. in-12, plan. Paris, Delagrave, 1878, (don du même).

De Bruyn (l'Abbé H.). Le Jubilé d'un vrai miracle. 1 broch. in-8°, 1 pl. fac-similé de manuscrit. Bruxelles, Goemare, 1870, (don du même).

Mann (l'abbé). Mémoire sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie. 1 broch. in-4°. Bruxelles, Imprimerie académique, 1778, (don du même).

23 planches in-f° extraites de l'ouvrage « Le Moyen âge et la Renaissance, (don du même).

Storia genealogica della Famiglia Bonaparte. 1 vol. in-8°, br., 2 portr. Firenze, Mariano Cecchi, 1847, (don du même).

Description de la procession de dévotion qui a lieu annuellement dans la ville de Furnes le dernier dimanche du mois de juillet, à 4 heures de relevée. 1 broch. in-8°, flamand-français. Veurne, Ryckeboer en Zoon, s. d. (don du même).

Catalogue des livres rares et curieux composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve, 1re et 2e parties. 2 vol. in-8° br., (don du même).

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Guizot. Vente du lundi 8 mars 1875. Vente du lundi 26 avril 1875. 2 vol. in-8°, br., (don du même).

Jouin (Henry) et F. Mazerolle. Les Roëttiers graveurs en médailles. (Extrait de la Revue de l'Art Français, 1894). 1 vol. in-8° br., (don de M. Mazerolle).

Cumont (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra. Fasc. II (Monuments figurés, 1re partie). 1 vol. in-4° br. planches et figures. Bruxelles, Lamertin, 1895, (don de l'auteur).

Recueil Financier (Le). 1894. 1 vol. in-4°, rel. percal. Liége, Miot et Jamar, (don de la Société anonyme « L'Industrie »).

*Pour les Collections :*

Empreinte du sceau de Sigismond, empereur d'Allemagne.

Empreinte du sceau du vicomte Van der Gracht, (dons de M. Mahy).

**Exposition.** — Boîte de Pierre Herck, ajusteur anversois de poids monétaires, au XVII^e^ siècle (M. G. Cumont).

## Communication.

E. DE MUNCK. — *Proposition relative à la restauration de la collégiale de Soignies.*

M. E. de Munck demande la nomination d'une commission ayant pour mission :

1° De faire rapport à bref délai sur les travaux exécutés à la collégiale de Soignies en vue de l'élaboration d'un projet de restauration de cet édifice;

2° De faire rapport sur l'état de l'ancien cimetière de Soignies et de sa chapelle et le cas échéant d'élaborer un projet en vue de leur conservation. *(Adopté).*

Sont nommés membres de cette commission : MM. P. Combaz, P. Saintenoy, de Munck, de Behault de Dornon, Hankar et Licot.

La séance est levée à 10 1/4 heures.

# Assemblée générale mensuelle du 4 février 1895.

*Présidence de* M. G. CUMONT, *président* [1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

[1] Prennent place au bureau : MM. Cumont, P. Combaz, Vander Linden, Verhaegen, le Bon de Loë, L. Paris et S. De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme A. Delacre ; MM. de Behault de Dornon, De Nobele, Puttaert, Poils, V. Tahon, Donnet, Licot, P. Hankar, Ch. Winckelmans, Hauman, de Raadt, Haubrechts de Lombeek, Mahy, Lavalette, A. Joly, Em. de Munck, le Dr Maroy, A. Delacre, Blin d'Orimont, Van den Eynde, Schavye, Malfait fils, E. Beernaert, le Vte Desmaisières, Clerbaut, Ch. Dens, Van Gele, Weckesser, Adan, l'abbé Defrenne, J. Destrée, H. Van Havermaet, G. Herlant, A. Ronner, L. Titz, A. Michaux, Alb. Dillens, De Beys, Wallaert, le Cte van der Straten-Ponthoz, Raoul van Sulper, H. Ruloffs, A. Van den Meerschen, A. Verhaeren, De Samblanc, le Cte de Ghellinck d'Elseghem, Aubry, Schovaers, Ern. Lacroix, E. de la Roche de Marchiennes, De Passe, E. Buschen et Ch. De Proft.

**Correspondance.** — M. Th. Hippert, président sortant, remercie pour la lettre de vive sympathie qui lui a été adressée, au nom de la Société, par la Commission administrative.

M. P. Saintenoy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. d'Orimont remercie pour sa nomination de membre effectif.

La Société historique de Ratisbonne accepte l'échange de ses publications contre les nôtres et annonce un premier envoi.

Notre confrère, M. P. Luyten, nous soumet le programme d'une excursion scientifique collective de cinq jours à faire cet été en Hollande, à l'occasion d'une exposition universelle à Amsterdam. *(Renvoi à la Commission administrative pour examen.)*

MM. Huart-Hamoir et V. Jamaer remercient pour les félicitations que la société leur a adressées à la suite de leur nomination et promotion respectives de chevalier et de commandeur de l'ordre de Léopold.

M. E. de la Roche de Marchiennes donne certains renseignements sur des fouilles qu'il a faites récemment à Harvengt (Hainaut).

**Dons et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

Dom Liber. Le Jubilé d'un faux miracle. Dissertation sur l'histoire du Saint Sacrement de Miracle de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. (Extrait de la Revue de Belgique, 1870), 1 br. in-8°, (don de M. Mahy).

Borman (le chevalier C. de). Le livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel. (Extrait des procès-verbaux de la Commission royale d'histoire). 1 vol. in-8° br., (don du même).

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, années 1852, 1857, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1869, 1870, 1873, 1887. Bruxelles, Hayez. 13 vol. in-12, br. portraits, (don du même).

De Grave (Charles-Joseph). République des Champs-Elysées ou Monde ancien. Gand, De Goesin-Verhaeghe, 1806. 3 vol. in-8° br., (don du même).

Gachard (M.). Sur Jeanne la Folle et les documents concernant cette princesse qui ont été publiés récemment. (Extr. du Bull. de l'Académie royale de Belgique, 2e série, tome XXVII, n° 3, 1869). 1 br. in-8°, (don du même).

Coulon (Emile). L'église de l'ancienne abbaye de Villers. (Extr. du Bull. des Comm. royales d'art et d'archéologie, 1878). 1 vol. in-8° br. pl., (don du même).

Tarlier (Jules). Les ruines de l'Abbaye de Villers. Bruxelles, H. Tar-

lier, 1857. 2e édition. 1 broch. in-12, planches et figures, (don du même).

Des Roches (M.). Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens. Anvers, Grange, 1787. 2 vol., in-8°, br., frontisp., (don du même).

Gachard (L.-P.). Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique, t. Ier. Bruxelles, Louis Hauman et comp. 1833. 1 vol. in-8°, d. rel., (don du même).

Donnet (Fernand). Un épisode inédit de la Furie espagnole (1576). (Extr. du Bull. de l'Académ. d'archéologie de Belgique 1895). 1 br. in-8°, (don de l'auteur).

Van Bemmel (E.). L'Harmonie des passions humaines, fronton du grand théâtre à Bruxelles par M. Eugène Simonis. Notice. Bruxelles. Établissement typograph. H. Samuel. 1854. 1 br. in-8° obl. 1 planche, (don de M. Mahy).

Marsy (Comte de). En Belgique. Août-Septembre 1894. (Extr. du Bull. Monumental. 1894.) 1 br. in-8°, (don de l'auteur).

Cumont (Georges). Médaille au buste de Charles-Quint par le poète Jean Second. (Extr. de la Rev. belge de Numismatique 1895). 1 br. in-8° 1 pl., (don de l'auteur).

Panckoucke (A.-J.). Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre à Dunkerque, chez J.-L. de Boubers. MDCCLXII. 1 vol. pet in-8° d. rel., (don de M. Mahy).

Une quarantaine d'académies, de sociétés, de revues et de journaux du pays et de l'étranger envoient leurs publications.

**Élections.** — MM. P. Combaz, P. Verhaegen, A. Joly et H. Mahy sont nommés respectivement vice-président, conseiller, secrétaire et bibliothécaire-archiviste.

Ces messieurs remercient en excellents termes et assurent la Société de leur entier dévouement. *(Applaudissements.)*

MM. V. Tahon, P. Hankar, J. Carly, Ch. Dens, G. Combaz, F. Tihon, A. Rutot, M. Schweisthal, J. Poils, Winkelmans, P. Cogels, E. Dedeyn, J. Moens et le Bon de Loë sont nommés membres de la Commission des fouilles.

MM. V Tahon, le Bon de Loë, E. de Munck, Th. de Raadt, J. Destrée, P. Errera, A. Rutot, le Cte Goblet d'Alviella, P. Combaz, L. Paris, H. Hymans, le Cte F. van der Straten-Ponthoz, C. Aubry et G. Hecq sont nommés membres de la Commission des publications.

MM. Albert Barth et Léon Bruneel sont nommés membres effectifs.

MM. Georges Barth et M. G. Wildeman sont nommés membres associés.

**Exposition.** — Bourse à jetons du XVIIIe siècle, provenant de Tournai, par M. Altenloh.

Photographies de deux tableaux (portraits) de l'école flamande, appartenant au prince Paul Poutjatine, à Saint-Pétersbourg.

**Rapport.** — M. P. COMBAZ donne lecture du rapport de la commission spéciale qui, à la demande du Cercle archéologique de Soignies, s'est rendue en cette ville pour examiner les travaux déjà exécutés à la collégiale de Saint-Vincent et élaborer un projet de restauration de cet édifice.

## Communications.

M. ED. VAN DER STRAETEN. *Note sur une agrafe en métal trouvée au bord de l'Escaut, près d'Audenarde.* (Lecture par M. J. Van der Linden).

M. G. CUMONT, avec le concours de M. TITZ, qui veut bien exécuter au tableau une série de croquis, entretient l'assemblée de quelques constatations intéressantes faites par M. Louis Blancard, correspondant de l'Institut de France et archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille, au sujet de la coiffure des rois francs et de la croix salique sur les monnaies mérovingiennes.

M. J. DESTRÉE nous parle ensuite de quelques objets de haute valeur artistique entrés récemment dans les collections de l'État. C'est d'abord une croix remarquable attribuée par lui au frère Hugo, d'Oignies, puis deux statuettes, en bronze, dont l'une, un Mercure, est de toute beauté. Ces statuettes, trouvées dans des substructions belgo-romaines à Tirlemont (porte de Louvain), ont été signalées pour la première fois dans les rapports de 1891 et de 1892 de la commission des fouilles de notre société.

M. CUMONT donne quelques explications au sujet de la bourse à jetons du XVIIIe siècle exposée par M. Altenloh. Cette bourse, en soie verte et fils d'argent, provient de Tournai et a probablement été remise, avec des jetons, à un conseiller des États de Tournai et du Tournaisis. Elle contenait, en effet, plusieurs jetons d'argent portant tous les emblèmes du Tournaisis et dont plusieurs au buste de l'impératrice Marie-Thérèse, gravés par Benjamin Du Vivier ; d'autres sont au buste de Louis XV, également gravés par Du Vivier; enfin, des jetons variés et de modules différents, au buste de Charles VI empereur et roi catholique. Au XVIIIe siècle, il était d'usage, en Belgique, d'offrir ainsi des jetons de présence ou des

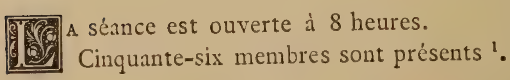
jetons d'étrennes, dans de luxueuses bourses, aux principaux personnages des corps constitués de l'État.

M. Cumont rappelle qu'on offrait, chaque année, au gouverneur général Charles de Lorraine, deux cents jetons d'étrennes, renfermés dans une riche bourse brodée par un certain Becker et qui coûtait 126 florins argent courant de Brabant (228 fr. 45 c.). Cet usage fut suivi sous les gouverneurs généraux Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine. On s'adressait l'une fois au brodeur P. H. Becker, l'autre fois au brodeur P. F. Dumonceau. Le prix habituel était encore de 126 florins. La bourse de Tournai est moins riche et n'a pas dû coûter aussi cher; elle n'est du reste pas assez grande pour contenir 200 jetons. Outre ces 200 jetons remis aux gouverneurs généraux, le ministre plénipotentiaire en recevait 40; le comité du conseil privé, 26; le comité des finances, 20; le chancelier de Brabant, 6; l'académie des sciences, 24; etc., etc. M. Cumont a trouvé ces renseignements dans les archives de l'État à Bruxelles et les a utilisés déjà dans la *Revue belge de Numismatique*, années 1888 et 1889, pour ses études sur les jetons d'étrennes gravés par van Berckel.

La séance est levée à 10 heures.

## Assemblée générale mensuelle du lundi 4 mars 1895

*Présidence* de M. P. Combaz, *Vice-président*.

A séance est ouverte à 8 heures.
Cinquante-six membres sont présents [1].

**Correspondance.** — M. J. Destrée remercie pour la lettre de sympathie qui lui a été adressée à l'occasion de son départ de la commission administrative.

[1] Mesdames A. Delacre et P. Saintenoy, MM. Puttaert, Mahy, de Raadt, Hankar, l'abbé Defrenne, le baron de Loë, De Bavay, Blin d'Orimont, Hecq, Le Roy, Van der Linden, Verhaegen, P. Saintenoy, Donnet, Drion, Boch, Clerbaut, le Dr Maroy, Lavalette, Paris, Titz, vicomte Desmaisières, A. Delacre, A. Joly, le comte F. Van der Straten-Ponthoz, De Proft, Van den Eynde, Ouverleaux Lagasse, Herlant, Drion, de Behault de Dornon, Nève, Ronner, Winckelmans, Ruloffs, Dilens, Dr Schuermans, Wallaert, De Ridder, le comte de Villegas de Saint-Pierre-Jette, C. Dens, Lhoest, van Sulper, Tahon, Schavye, Lacroix, Aubry, Ortman, Wehrle, De Soignies, Van Gele, de Brabandere et Dillens.

M. G. Cumont nous fait savoir que son état de santé ne lui permet pas de se rendre à la séance de ce jour, et nous prie de l'excuser. Il nous communique en même temps une demande de rectification au procès-verbal de la séance générale du 3 décembre dernier, que lui a adressée M. de Behault. Dans ce procès-verbal, page 167 des annales de 1895, il est dit : « *M. le Président* propose deux ans. *(Adopté.)* » Il fallait dire : « *M. de Behault* propose deux ans. *(Adopté.)* » M. Cumont nous fait part également d'une autre réclamation de M. de Behault visant la liste des membres, de l'annuaire 1895 qui vient d'être distribué. Il sera tenu compte de cette réclamation dans le prochain annuaire.

M. Albin Body remercie pour les félicitations qui lui ont été adressées à la suite de sa nomination dans l'ordre de Léopold.

M. Paternotre, maçon-entrepreneur à Lasne, nous annonce la découverte qu'il a faite d'une pierre tombale qu'il croit intéressante et nous demande de lui faire parvenir la cire et les instructions nécessaires pour qu'il puisse en prendre un frottis à notre intention. *(Adopté.)*

M. G. Wildeman remercie pour sa nomination de membre associé.

M. De Beys s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et prie de remettre sa communication à une séance ultérieure.

M. G. Hecq remercie pour sa nomination de membre de la commission des publications.

M. Paul Otlet nous annonce qu'un office de bibliographie et de bibliothèques a été créé à l'hôtel Ravenstein dans le but d'assurer aux diverses sociétés savantes de Bruxelles les avantages d'une bibliographie commune et d'une bibliothèque facilement accessible à leurs membres, et demande l'adhésion de notre compagnie à cette œuvre. *(Renvoi à la commission administrative pour examen.)*

La Société historique et littéraire de Tournai nous informe que la 10e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique de l'organisation de laquelle elle a bien voulu se charger, s'ouvrira le 5 août prochain et durera quatre jours.

M. Ch. Winckelmans remercie pour sa nomination de membre de la commission des fouilles.

**Dons, achats et envois reçus. —** *Pour la bibliothèque :*

LANCIANI (Rodolfo). La pianta di Roma antica e i disegni archeologici di Raffaelo Sanzio. (Extr. des comptes rendus des séances de la R. Accademia dei Lincei, 25 novembre 1894.) 1 broch. in-8°, pl. (don de l'auteur) ;

TIHON (Ferd.) Les temps préhistoriques en Belgique et les cavernes de la vallée de la Méhaigne. (Extr. du compte rendu du 3e Congrès scientifique international des catholiques, 1894.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Dom Liber [1]. Le faux Miracle du saint Sacrement à Bruxelles, 2e édit. Bruxelles, Campan, 1874. 1 vol. in-8° broch. pl. fac-similé (don de M. H. Mahy) ;

Namur (P.). Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique, t. Ier, Bibliothèque de Bruxelles. Bruxelles, Parent, 1840. 1 vol. in-8° broch. (don du même) ;

Grégoire de Tours (latin-français). Histoire ecclésiastique des Francs. (Traduction de J. Guadet et Taranne, t. IV. Paris. J. Renouard, 1838. 1 vol. in-8° cart. (don du même) ;

Dufau (J.-B.) Hagiographie belge, t. Ier. Bruxelles, Jamar, s. d. 1 vol. in-12 broch. grav. (don du même) ;

Fétis (Ed.) Les Musiciens belges, 2 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles Jamar, s. d. (achat) ;

Breton (Ernest). Pompéia et Herculanum, 3e édit. Paris, Guérin et Cie 1875. 1 vol. in-8° broch. pl. fig. et plan (achat) ?

Lagarde (Marcellin). Histoire du duché de Luxembourg, 2 vol. in-1 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Reiffenberg (baron de). Histoire du comté de Hainaut, 2 vol. in-1 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Borgnet (Jules). Histoire du comté de Namur. 1 vol. in-12 broch. grav Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Van Hasselt (André). Les Belges aux Croisades, 2 vol. in-12 br. grav Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Moke. Mœurs, usages et solennités des Belges, 2 vol. in-12 broc grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

— Précis de l'Histoire universelle (Histoire moderne) t. IV, en 2 v in-12 cart. portraits. Bruxelles, Jamar, s. d. (don de M. H. Mahy) ;

Gens (Eugène). Histoire du comté de Flandre, 2 vol. in-12. broch. cart. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

De Laveleye (Emile). Histoire des Rois francs. 2 vol. in-12 broch. gr Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Ch. D [2]. Histoire d'Albert et Isabelle, 1 vol. in-12 cart. grav. Bruxell Jamar, s. d. (achat) ;

Béroalde de Verville. Le Moyen de parvenir. 3 vol. in-12 broch. Pa Delarue, s. d. (don de M. H. Mahy) ;

Reinach (Salomon). Antiquités nationales. Description raisonnée Musée de Saint-Germain en Laye, part. I-II, 2 vol. in-8° broch. pl. et Paris, Firmin-Didot et Cie, s. d. (achat) ;

1 Pseudonyme littéraire de Charles Potvin.

2 Charles Deleutre (?)

Vallentin (Roger). Les différents de la Monnaie de Grenoble de 1489 à 1553. (Extr. de l'Annuaire de la Société française de Numismatique, année 1894. 1 br. in-8° (don de l'auteur);

— L'atelier temporaire de Briançon (1406-1417). (Extr. de l'Annuaire de la Société française de numismatique, année 1894. 1 broch. in-8° (don de l'auteur);

— De la circulation des monnaies suisses en Dauphiné au xvi° siècle. Genève, Jarrys, 1894. 1 broch. in-8° (don de l'auteur);

Raadt (J.-Th. de). Een uitstapje naar Eppeghem en Elewijt. Braekmans, Brecht, 1895. 1 broch. in-8° (don de l'auteur);

— The Fleur de Lys of the ancient French monarchy (Extr. des Bullet. de la British archæological Association) s. d. 1 br. in-8° pl. (don de l'auteur);

— Gérard Horebout est-il le principal collaborateur du Bréviaire Grimani? — Les personnages dont les noms se trouvent inscrits sur le tabernacle de l'église de Hal sont-ils des artistes ou des donateurs? (Extr. des Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. IX, 1re livr. 1895. 1 broch. in-8°, Bruxelles, Vromant, 1895 (don de l'auteur);

— Catalogue trimestriel des livres d'art etc. en vente à la librairie Georges Rapilly. Paris, Rapilly, février 1895. 1 broch. in-8° (don de M. J.-Th. de Raadt);

L'Economiste International, 4e année, 2 mars 1895, n° 9. (Envoi de l'administration du journal);

Antiquitäten-Zeitung, n° 9. Stuttgart, 27 februar 1895. (Envoi de l'administration du journal).

Trois journaux contenant des articles archéologiques (don de M. Arm. de Behault de Dornon).

*Pour les collections :*

Rognons, blocs et éclats avec traces de travail intentionnel, silex à retouches grossières représentant les plus anciens monuments du travail de l'homme rencontrés jusqu'à ce jour en Belgique (mesvinien), haches en amande et pointes moustériennes provenant de la même région mais d'un niveau supérieur à celui d'où ont été extraits les précédents (don de M. le baron de Loë.)

Petit bronze de Probus (don de M. J.-Th. de Raadt.)

Fragments de vases en poterie dite *samienne*, trouvés avec des morceaux de *tegulæ*, sur la plage de Wenduyne et provenant, sans doute, d'un établissement construit dans ces parages aux premiers siècles de l'ère chrétienne, aujourd'hui englouti, et dont les ruines doivent exister non loin de là sous les flots. (Commission des fouilles.)

Nouvelle série de silex taillés et de bois de cerf incisés provenant des puits et galeries préhistoriques d'Avennes. (Commission des fouilles.)

**Elections.** — M. le Prince Paul Poutjatine est nommé membre correspondant.

MM. Jules Barbier, A. Demeuldre, Em. Stocquart et René Vromant sont nommés membres effectifs.

M. Ernest Altenloh est nommé membre associé.

**Programme des excursions pour 1895.** (Art. 86 des statuts.) — M. Joly, *Secrétaire*, propose les excursions suivantes :

1. Soignies et Braine-le-Comte.
2. Steenockerzeel et Humelghem,
3. Woluwe-Saint-Lambert et Tervueren.

Après un échange d'observations entre MM. Joly, De Proft et Hecq, ce programme est adopté.

## Communications.

P. Saintenoy. — *Note sur les carolles.*

J. Th. de Raadt. — *La bataille de Bastweiler* (1371).

J. van der Linden. — *La franchise et seigneurie de Merchtem, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.*

G. Hecq. — *Contribution à l'histoire de la prononciation française :* il avoit ; il aveit ; il avait ; il avoèt.

Ed. Van der Straeten. — *Un bassinet du XIV^e^ siècle.*

M. de Raadt tient à rappeler que l'authenticité des fresques de Gand, citées par M. Van der Straeten à propos de la détermination de l'époque à laquelle appartient le bassinet, est mise en doute par notre confrère M. J. van Malderghem [1].

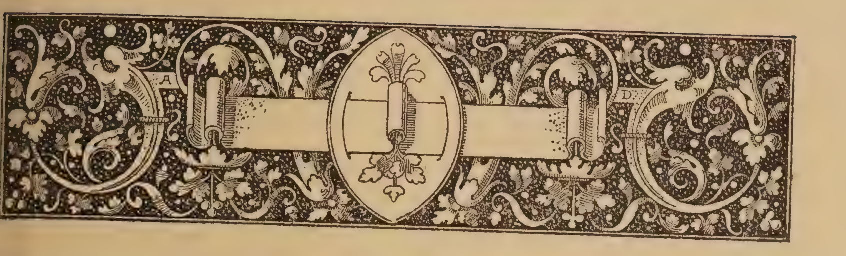
M. de Raadt présente à l'assemblée l'*Histoire de la famille de la Fontaine-d'Harnoncourt-Unverzagt*, par Hubert, comte d'Harnoncourt le jeune, Vienne 1894.

Cet ouvrage de luxe, en langue allemande, est illustré de beaucoup de portraits, vues de châteaux et d'autres édifices intéressant notre pays.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

[1] Dans son travail : *La Vérité sur le Goedendag*, qui paraîtra dans la prochaine livraison des *Annales.*





# MÉLANGES

UTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

## Note sur des fouilles exécutées récemment, à Harvengt.



L s'agit d'un pavement en pierrailles non cimentées, trouvé à 30 centimètres de profondeur. Ce qui donne un peu d'intérêt à ce pavement, c'est qu'il est situé dans le voisinage (250 mètres) du cimetière franc découvert en 1891 et décrit aux *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, vol. VII, 1893. De plus, ce pavent qui offre à l'intérieur des lacunes assez régulières, est formé à l'un de angles, d'un amas de tuiles romaines toutes brisées à l'exception d'une gnifique **imbrex**, d'une conservation parfaite. Quelques pierrailles et ares fragments de poteries sont mêlés à ce tas de terre-cuite qui me- deux mètres de longueur sur un mètre de largeur. On est tenté de re que ces matériaux de l'époque romaine ont été employés par population ultérieure.

ÉMILE DE LA ROCHE DE MARCHIENNES.

*

## Note sur une agrafe trouvée dans l'Escaut à Audenarde.

Des briquetiers travaillant aux bords de l'Escaut, près d'Audenarde, ont mis à jour, l'été dernier, un bibelot ancien, à savoir : une agraf de manteau en métal repoussé et doré.

Elle est d'un goût exquis et représente une figure de femme aux long cheveux flottants, aux formes robustes et aux bras nus, tenant de la mai droite une corne d'abondance d'où s'échappe une avalanche de pièces d monnaie.

Le bras gauche s'appuie sur une roue, probablement celle de la Fortune.

Ce double emblème est entouré d'une gracieuse bordure, formée d'un série ininterrompue d'ornements finement ciselés.

Ce vrai bijou d'un si beau travail, remonte vraisemblablement au débu de la Renaissance.

En voici la reproduction photogravée, à peu près de grandeur naturell



En somme, notre agrafe tranche un peu sur la masse de monnaies, jeto méreaux — sans compter les armes, couteaux et poteries sortis du fleu

A ce titre, cette charmante pièce m'a paru intéressante et digne de fi rer dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*.

Edmond Van der Straeten



## Quelques ajusteurs de poids monétaires et balances.

Johan Lutzenkirchen, S. Maximinstrasse, Cologne, 1649 — J. Langenberg, Cologne, 1645.

— Jacques Driesenburch *int Goutgewicht,* Amsterdam. poids ont au revers, un fil à plomb avec I-D, 1648.

— Gaspar Grevenberg, ajusteur juré de Cologne. Balance poinçonnée aux armes de Cologne. Les poids ne portent aucune marque au revers.

— *Diese geachte waag und gewicht macht von Jhre Churfürstl. Durchl. zu Pfalz-Bayern gnädigst privilegirter und geschworner Johann Caspar Mittelstenscheidt in der Bergischen Hauptstadt Lennep.*

— *Guilliam de Neve (1628) maect dese gout gewigten in de warmoes straet, in de Goutschael, 't Amsterdam,* 1644. Dans une couronne de laurier, un poignard surmonté des lettres G D N et accosté de la date 16 — 42.

— *M. Groengraft en zoon in de Kalverstraat daar de Balans in de gevel staat, bij den Dam, tot Amsterdam.*

— *Roelof van der Schure. In de oude brughsteegh bij de meniste Bruyloft. In de fijne balans 't Amsterdam. Die 't recht sijn rechtsnoer maakt, de wet van schult verschoont, Die wetens eysk verleent, Gods onderrechtbanck, kroont.* — Anno 1660.
*Av. Sylvelt fec.*

Dans une couronne de laurier, un lion tenant un glaive, accosté des lettres R V S.

Voudrait-on m'indiquer quelques autres ajusteurs hollandais ou allemands ?

G. Cumont.



**Lettre de M. Génard à M. Cumont,
à propos des ajusteurs de balances anversois.**

Monsieur et cher Collègue,

De retour à Anvers, je me suis occupé de la demande de renseignements que vous avez bien voulu m'adresser.

Les *balansmakers* faisaient partie de la corporation des forgerons d'Anvers. C'est à ce titre qu'ils portaient les armes de cette dernière association : de gueules au marteau de sable surmonté d'une couronne d'or. (V. mon *Armorial des institutions communales d'Anvers*, texte français, p. 117 et pl. XVII, fig. 2.)

Ce sont ces emblèmes ainsi que la main d'Anvers, qui sont reproduites sur la liste que vous m'avez communiquée et que j'ai le plaisir de vous renvoyer par la présente.

Les archives que nous possédons des forgerons sont loin d'être complètes ; voici cependant quelques noms de fabricants de balances :

1° Jacques-François Wolschot, fils de maître, admis à la maîtrise le 23 avril 1756 ;

2° François de Batist, apprenti chez le précédent, admis à la maîtrise le 12 juin 1765 ;

3° Nicolas Le Doux, apprenti chez Jacques-François Wolschot, le 17 mai 1779 ;

4° Henri-Constant Wyckmans, apprenti chez Jacques Nuyts le 4 septembre 1782, admis à la maîtrise le 16 avril 1787 ;

5° Jacques-Joseph Nerinck, fils de maître, admis à la maîtrise le 16 avril 1787.

On conserve au Musée du *Steen* des boîtes de poids de marc de :

1648. Peeter Herck, *balansmaker* ;
1730. Jean-François Wolschot ;
1749. Jacques-François Neusts, contrôleur de la monnaie d'Anvers ;
17... François de Batist, contrôleur de la monnaie ;
1751. Jean-François Wolschot, contrôleur de la monnaie.



## Le palais de Charlemagne à Nimègue.

Sur la proposition et sous la direction de M. le Dr Conrard Plath, des fouilles ont été pratiquées, à Nimègue, au *Valkhof*, endroit du *palatium* allemand, fondé par Charlemagne. Elles ont donné des résultats surprenants, surtout sur la forme primitive de la chapelle de l'empereur, qui, par des modifications radicales de son architecture et par l'élévation du sol, était devenue complètement méconnaissable.

C'est un édifice d'une beauté remarquable.

La ville de Nimègue a résolu de faire reconstituer, autant que possible, l'état ancien de cette chapelle. Elle supportera tous les frais des travaux.

M. Plath compte publier sur ses fouilles une étude détaillée, ornée de nombreuses reproductions photographiques.

G. C.

*

## Adresse au général Jean van Halen

PORTANT DES SIGNATURES DE BLESSÉS SUR LE CHAMP DE BATAILLE DANS LES GRANDES JOURNÉES NATIONALES ET ACCOMPAGNANT L'ENVOI D'UNE MARQUE DISTINCTIVE

BRUXELLES, 15 MAI 1831

*Original en parchemin, un double feuillet in-folio offert à la Société d'Archéologie de Bruxelles par M. le comte de Marsy.*

NOUS soussignés blessés sur le champ de Bataille dans les grandes Journées Nationales,

Au

Général Jean Van Halen,

Désirent *(sic!)* perpétuer le souvenir de notre constante estime pour le noble dévouement dont vous avez fait preuve en acceptant le commandement en Chef des défenseurs de Bruxelles auquel le Gouvernement vous appela le 24 septembre 1830. Nous venons vous offrir avec la présente une marque distinctive (ci jointe) qui devra servir sur votre poitrine à affermir les couleurs sous lesquelles vous nous avez guidé au triomphe de nos libertés.

Bruxelles, le quinze Mai Mil huit cent trente et un.

*(Signé :)*

Le comte DE STIELDORFF, Major de Cavalerie

H. (?) KESSELS
Major d'artillerie

A. JANSSENS
Major aide de camp Du General Dhooghvorts (!)

AD. LIMAUGE
ex-chirurgien major de l'artillerie bruxelloise.

*Verso.* (Les signatures ont été numérotées, après coup, mais irrégulièrement ; certains numéros manquent, et plusieurs signatures ne sont pas numérotées).

1. A. F. Cormiers, marché aux fromage, nº 2.
2. Henri Parent, rue de nuit et jour, nº 25, Son 7.
3. J. Cahn.
4. Joseph Dessmedt, au 2e de ligne.
5. N. Seutin, imputé (!) du bras droit.
6. Le Jeune.
7. Fuytynck.
8. Labyt.
— F. François.
9. J.-F. Vandrooghenbroeck.
10. J. Thibaut.
— G. L. Belen.
11. Delplanche Martin.
12. G. Deleeuw.
12 bis. Moreau.
15. Jan Embregs.
16. Abraham Schweizer.
— J.-J. Gerard.
— Delannoy.
17. Antoine Ruffen.
18. J. Barbanson.
19. Laboureur.
20. P.-L. (?) Mertens.
21. ...es (?).
22. J. Verboonen.
23. Dekok.
— Jacques Seghers.
25. J.-Egide Sevenants.
26. J.-B. Mestrieaux.
27. Dhoije.
28. Lombarts.
29. Sabbit.
30. Garite.
31. Claude Martin.
32. G. (ou C.-J. ?) Came (?).
33. Gavier.
34. P. Jacobs
35. C. Ulens.
36. J. Gavier.
37. Marcqs (?).
38. Cloquet.
— Debie.
39. Raimond Stas.
40. Alexandre Bara.
41. F. Van Eesbeek.
42. C. Drues.
43. Decker, lieutenant 2e chasseurs à cheval.
44. Aerts (..) [1].
45. H. (ou F.-L.) Mertens.
46. Guillaume Piters.

2e *fº recto.*

47. Garnier.
48. Martinus.
49. Clement [2].
50. J. Lauwers.
51. Denis.
52. Van der Hoeven Amand.
53. Cammaert (J.-B).
54. D. Hoÿs.
55. A. Detaffe.
56. J.-J. Blockiau.
57. Auguste Boquet.
58. J.-L. Van Leeuw.
59. Van Massart.
60. H. Rijnenbroeck.
61. Dekoster.
62. Jean Bara.
— Van Humbeeck.
63. Cuvelier.
64. C. Drues [3].
65. H.-J. Francard.

[1] Deux lettres, initiales de prénoms (?), illisibles.

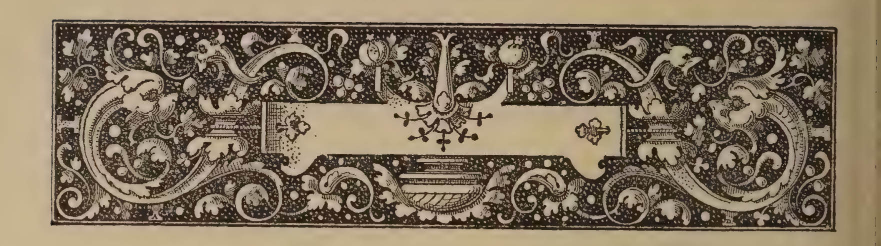
[2] Les mots : *Garnier — Martinus — Clement*, portent, en effet, les Nos 47, 48 et 49, mais ne constituent apparemment qu'une seule signature ; lisez : Martin-Clément Garnier, à moins qu'il ne faille lire : 1º Garnier, 2º Martinus Clement.

[3] Ce personnage a signé deux fois ; voir le Nº 42.

66. C. Lambert.
67. E. Maldaque.
68. Hurbin.
69. Tserstevens.
— P. Dubois.
70. Blo..ie (?).
71. Egide Sevenants.
72. Vandenberghe.
— G.-J. Omnooses.
73. J.-B. Van Hoomissen.
74. J.-J.-C. Schmidt.
75. Jacques Dielens.
76. Donnet.
77. Fournier.
78. S. Cillof (?).
79. Dubois.
80. Meunier.
81. A. Pierart.
82. Pinay (Pinart ?), sous-lieutenant.
83. Brulois.
84. S. Vanderbuecken.
85. Le chevl. baron de Stein Daltenstein [1].
86. Michel.
87. Erckinger.
88. L. E. (?) Wallin, com. des volontaires de Gosselie, secrétair.
90. S. (L.?) Marchot de Tombeckem. ph$^{n}$ (pharmacien ?).

[1] Se qualifie de *chevalier*, probablement comme étant chevalier de la Légion d'Honneur.





# BIBLIOGRAPHIE

## Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger. Von Dr. Konrad Plath. I. Dispargum.



OUS ce titre, les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (Bonn, 1894, *Heft* XCV) publient un travail volumineux (p. 121-180) qui constitue la première partie d'une étude d'ensemble sur les cent cinquante *palatia* des rois franks. Un P.-S. annonce la publication imminente d'un chapitre sur la topographie et l'archéologie de Duisburg. Car, après avoir discuté toutes les opinions présentées, jusqu'ici, sur la situation du *Dispargum, urbs prima et sedes regia Francorum*, cet écrivain se prononce, en effet, en faveur de la ville de Duisburg sur le Rhin, et s'efforce d'établir la justesse de sa thèse.

Le sujet ne rentrant pas dans le cadre de mes études, je m'abstiendrai de prendre part à cette intéressante discussion. Le mémoire est trop long, et mes autres travaux m'absorbent malheureusement trop, pour que je puisse aborder une analyse détaillée de la démonstration du savant histo-

rien allemand. Déférant à une demande de notre Commission des Publications, je me bornerai à attirer l'attention de qui de droit, en constatant que l'auteur ne cite pas, et semble donc n'avoir pas connu, les recherches de nos excellents confrères, MM. ARM. DE BEHAULT DE DORNON et le baron A. DE LOË sur les Franks Saliens dans la province de Brabant [1]. D'accord en cela avec Chifflet, Dubos, Wauters, etc., nos amis, on le sait, placent à Duysbourg, près de Tervueren, le *Dispargum* dont parle Grégoire de Tours.

J.-TH. DE R.

***

**Gesammelte Nachrichten über die Familie der Grafen de la Fontaine d'Harnoncourt — Unverzagt von Hubert Graf d'Harnoncourt junior. Wien, 1894. Im Selbstverlage. — « St. Norbertus » Buch-und Kunstdruckerei.** (In-f°, XV, 348 p., avec annexe).

VOICI une superbe édition de l'histoire d'une famille qui a joué un rôle dans les annales du Luxembourg et de nos provinces. Par l'insertion d'un grand nombre de documents du moyen âge, fac-similé de chartes, de cartes géographiques, de châteaux, de pierres tombales, de portraits, etc., elle dépasse de beaucoup l'intérêt d'un simple travail généalogique et offre une riche mine pour l'histoire générale, régionale, locale et biographique.

On y trouve des portraits des familles de la Fontaine, d'Harnoncourt, de la Ferté, de Lambertye, de Waha, etc., des vues de l'abbaye d'Orval, de la cour féodale de Choppey, de la citadelle de Marville, du château de Sorbey, du tabernacle de l'église de Rouvroy, de cette église elle-même, etc., et un grand nombre de sceaux et de blasons, de fort beau style.

Ce livre est une véritable merveille bibliographique. Aussi les bibliophiles s'empresseront-ils d'en enrichir leurs collections, ... si tant est qu'il soit en vente.

J.-TH. DE R.

***

[1] *Annales* de notre Société, t. V, p. 72, 200.

**Taxandria.** *Tijdschrift voor Noordbrabantsche geschiedenis en volkskunde, onder redactie van W. J. F. Juten, te Bergen-op-Zoom.*

J'ai sous les yeux le premier volume (1894) de cette revue bi-mensuelle. Elle mérite l'attention des amateurs de l'histoire et du folklore brabançons. Ils y trouveront de nombreux documents pour servir à la reconstitution du passé des communes, institutions religieuses, familles, etc., du Brabant septentrional. Pour les généalogistes, *Taxandria* constitue une source de précieux renseignements. Un grand nombre de planches, représentant des monuments funéraires, châteaux, etc., et des reproductions de fonts baptismaux, sceaux, blasons, ornent cette nouvelle publication. Son prix modique (fr. 7.50) la met à la portée de tous.

Je me fais un plaisir de la recommander à nos confrères.

J.-Th. de R.





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question n° L).

**Le peintre Bitzius.**



E possède un grand portrait de femme, âgée, tenant ses gants d'une main, forte, puissante, très colorée, à mi-corps, tournée à gauche du spectateur. On lit sur la toile cette inscription : ÆTATIS SUÆ, 47. Et au dos, tracé au pinceau, à la même époque :

V. HALLER
*Bitzius f.*
1642

On serait donc là en présence d'une dame Haller, flamande, peinte par Bitzius, artiste sur lequel je ne trouve aucune indication dans les biographies.

Mes savants confrères seraient-ils plus heureux que moi ? Je leur recommande cette recherche.

V. ADVIELLE.

(Question nº LI).

**Tableau à retrouver.**

Un aimable confrère peut-il me renseigner où se trouve le tableau de Mlle Fanny Coor (devenue ensuite Mme Geefs), représentant : *Les Chatelaines de Crèvecœur*.

Ce tableau, d'assez grande dimension, a été exposé à Liége en 1836 ; il a été gravé, sous la direction de Madou, par les soins de la *Société pour l'encouragement des Beaux-Arts* (lithographie de Ch. Billoin).

Cette gravure est assez répandue, mais où est le tableau original?

A. H.

(Question nº LII).

**Le naturaliste Honolez et ses collections.**

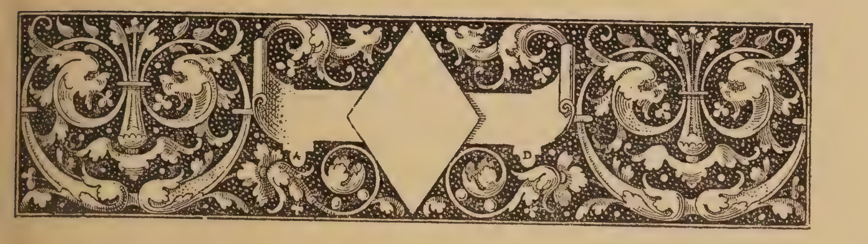
Honolez (Jean-Guillaume-Charles-Adolphe), naturaliste, né vers 1740, à Kœkelberg, dans l'ancien Limbourg autrichien, où son oncle paternel possédait un château. Il s'est fait connaître comme savant sous le nom de baron de Hübsch, qu'il adopta parce que c'était celui de sa grand'mère et qu'il lui donnait la satisfaction de se parer d'un titre nobiliaire. Il mourut célibataire à Cologne, en 1805. Il habitait dans cette ville, rue Saint-Jean, une vaste maison qu'il avait transformée en musée de minéralogie et d'archéologie.

La plupart des objets qu'il avait réunis provenaient de fouilles entreprises dans le pays de Liége et dans les anciens pays d'Outre-Meuse. A cet égard, il n'est pas indifférent de savoir ce que cette collection est devenue. Son propriétaire l'avait léguée à Louis Ier, grand-duc de Hesse-Darmstadt, qui la fit transporter dans sa résidence où elle doit se trouver encore.

Honolez a laissé, sous le nom de baron de Hübsch, plusieurs ouvrages [1].

C. A. R.

[1] V. Quix : *Beitraege für Eupen*, p. 256-57.



# LA VÉRITÉ

SUR

# LE « GOEDENDAG »

---

E *Goedendag !* Quelle évocation de glorieux mais poignants souvenirs au seul appel de ce nom ! Furnes, Courtrai, Mons-en-Pevèle, Cassel, Roosebeke, actes sanglants d'un lamentable drame se déroulant, pendant près d'un siècle, au milieu des résistances héroïques d'un petit peuple, jaloux de ses libertés, contre la plus puissante des monar-hies, voilà, en peu de mots, ce que rappelle cette arme célèbre ui, dans la pensée du peuple flamand, devait devenir l'instru-nent principal de son émancipation, de sa délivrance.

Depuis Breydel et De Coninc, simples hommes de métiers, rganisant ouvertement la révolte contre les ambitieuses menées le Philippe le Bel, et triomphant, comme par miracle, de la plus edoutable des armées, jusqu'à Philippe van Artevelde, succom-ant fatalement dans une lutte devenue de plus en plus inégale, e *Goedendag* joua un rôle considérable, et si les milices flamandes, nalgré leurs virils efforts, eurent malheureusement souvent le essous, elles surent au moins, en mainte rencontre, faire mordre

la poussière à leurs implacables adversaires, sauvant ainsi l'honneur de leur cause, et léguant en expirant aux générations futures l'exemple vivifiant de leur abnégation, de leurs sacrifices, et surtout de leur inébranlable courage.

Mais quelle était donc cette arme terrible qui faisait trembler les ennemis de la Flandre démocratique? Depuis la campagne de 1297, où elle parut pour la première fois sous son nom populaire, près de six siècles se sont écoulés sans que l'on sache encore à l'heure présente ni quelle était sa forme, ni quelle était sa puissance. Nulle arme pourtant n'a été plus souvent citée ni mieux dépeinte par les vieux chroniqueurs que ce fameux bâton ferré qui tenait à la fois de la massue, de la pique et du fauchard; de la massue par l'épaisseur de son dos, de la pique par l'acuité de sa pointe, du fauchard par le tranchant de sa lame. De toutes les descriptions qui sont parvenues jusqu'à nous, celle de Guillaume Guiart, l'auteur de la *Branche des royaux lignages*, est la plus ancienne et la plus complète. C'est, par là même, la plus précieuse. Elle a de plus cet avantage sur celles qui l'ont suivie, d'émaner d'un auteur contemporain des graves événements dont la Flandre fut le théâtre dans les dernières années du XIII[e] siècle et les premières années du siècle suivant.

L'autorité de Guillaume Guiart en matière militaire a du reste été proclamée par tous ceux qui ont fait une étude approfondie de son œuvre. « A partir de l'an 1296, dit M. Natalis de Wailly[1], « l'auteur de la *Branche des royaux lignages* déclare souvent avoir « entendu dire ou avoir vu ce qu'il rapporte. Voilà pourquoi « après avoir consacré moins de 500 vers aux onze premières « années du règne de Philippe le Bel, il en compose plus de 8000 « pour les années 1296 à 1304. Alors, ajoute M. de Wailly, ce « n'est plus une chronique, ce sont de véritables mémoires mili« taires sur les guerres de Flandre. » MM. Funck-Brentano et Pirenne, deux adversaires courtois, qui ont engagé récemment une discussion, non encore terminée, sur la bataille de Courtrai s'expriment dans des termes analogues : « Soldat du roi de « France, dit le dernier, Guillaume Guiart a dû rencontrer parmi « ses camarades un grand nombre de témoins oculaires de la dé

[1] *Notice sur Guillaume Guiart*, lue à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 15 mai 1846.

« route de 1302. En outre, par suite de sa profession même, il « s'intéresse tout naturellement aux opérations militaires, et il est « assez intelligent pour bien les exposer. » Ajoutons ici, pour mieux faire comprendre ce qui précède, que Guillaume Guiart n'était arrivé en Flandre qu'au commencement du printemps 1304 et qu'il fut blessé peu de temps après à l'attaque de la Haignerie, ce qui ne l'empêcha pas d'assister, en simple témoin, à la bataille de Mons-en-Pevèle [1], où il lui fut donné de se rendre compte par lui-même de la manière dont les Flamands maniaient leurs armes. Ce qu'il nous apprend du *Goedendag* notamment prouve que s'il était « d'une compétence exceptionnelle dans les questions militaires », comme le proclament MM. Paulin Paris [2] et le Dr Daniel Jacobs [3], il s'entendait particulièrement à saisir l'escrime des armes, même de celles qui lui étaient le plus étrangères. Toutefois, et ceci est digne de remarque, ce n'est point dans le récit de la bataille de Mons-en-Pevèle qu'il insère sa description, c'est, intentionnellement, dans la narration de la campagne de 1297. Évidemment, un des sergents du corps des arbalétriers, auquel il appartenait, lui avait affirmé que dans les batailles précédentes, à Furnes et à Courtrai, les milices flamandes s'étaient déjà montrées avec ces mêmes *Goedendags*. C'est donc uniquement par souci de la vérité historique que le nom ironique donné par les Flamands à leur arme de prédilection, ne paraît jamais dans l'œuvre de Guiart avant l'année 1297, bien que tout fasse supposer que son emploi remonte à une époque antérieure à son temps. En effet, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les piques que portaient les Flamands à Bouvines fussent également

[1] « Guillaume Guiart nous tesmoingne /qui vit la fin de la besoingne/ et le premier commencement/ » (Guiart, v. 7778-7780.)
M. le Dr Daniel Jacobs croit que Guiart prit part à l'action d'une manière active. *De Slag by den Pevelenberg*. Gand, 1894, in-8° de 35 pages (p. 6.)

[2] Voy. Funck-Bretano : *Mémoire sur la bataille de Courtrai*, Paris, 1891, in-4°, p. 26.

[3] « Ook is hij (Guiart) zeer wel op de hoogte van al de krijgsverrichtingen. Al doet zijne onbewimpelde genegenheid voor den koning — wien hij overigens zijn werk opdraagt — hem soms de gebeurtenissen in een valsch daglicht stellen, toch is hij, als men hem eenigszins voorzichtig gebruikt, van het grootste belang. Hij is vooral nuttig daar hij in vele tactische en aardrijkskundige bijzonderheden treedt. » (*De Slag bij den Pevelenberg*, p. 6.)

des *Goedendags,* moins le nom. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, une chose est certaine, c'est que le texte descriptif du *Goedendag*, tel qu'il nous est fourni par la *Branche des royaux lignages*, est le seul qui puisse donner une idée complète de l'arme flamande. Ce texte, que l'on trouve reproduit dans presque tous les ouvrages parlant des guerres de Flandre au XIV^e siècle, que l'on mentionne dans tous les traités d'armes et d'armures, que l'on invoque sans cesse dans les études sur la tactique au moyen âge, et que les historiens du costume répètent à l'envi, a cependant trouvé des commentateurs qui en ont traduit les termes dans des sens si différents, qu'avec les éléments qu'ils en ont tirés on arriverait aisément à former une panoplie où toutes les armes de la « piétaille » flamande seraient représentées, hormis le *Goedendag*.

En effet, pour les uns, le *Goedendag* était un énorme bâton de la tête duquel sortait un picot de fer ; pour les autres, c'était ou une simple pique ou une sorte de hallebarde, ou bien encore une massue hérissée de pointes, ayant tantôt la forme d'une « masse d'Hercule », tantôt d'une boule massive ou d'une forte virole montée sur une longue tige. Par quel phénomène des savants, rompus aux difficultés des anciens textes, sont-ils arrivés à être si peu d'accord sur l'interprétation d'un texte si simple, si clair, si précis que celui de Guillaume Guiart, sans qu'aucun d'eux ne se soit même approché quelque peu de la réalité ? C'est ce que nous allons examiner [1].

Prenons d'abord le texte de Guiart, suivons le dans ses parties essentielles, et l'on verra que le véritable *Goedendag* n'a absolument rien de commun avec les armes auxquelles on prétend l'assimiler. Nous transcrivons d'après le *Glossarium* de Ducange, qui (le détail ne manque pas d'importance) posséda le manuscrit de Guiart, longtemps avant qu'il passât à la Bibliothè-

[1] Rien ne saurait mieux donner une idée de la légèreté avec laquelle certains auteurs ont parlé du *Goedendag* que ce que M. Moke en a dit dans *Les Splendeurs de l'Art en Belgique* (pages 64 à 68) et dans son *Mémoire sur la bataille de Courtrai* (pages 9 à 11). Non seulement les contradictions s'y heurtent de la manière la plus invraisemblable, mais les emprunts faits par l'historien Villani à Guillaume Guiart y sont considérés comme des données originales servant à contredire les assertions de Guillaume Guiart lui-même !



Miniature des *Chroniques de France*, dites de saint Denis ; ms. nº 5, fol. 333, à la Bibliothèque royale à Bruxelles (XIVᵉ siècle).

[illegible] Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, une chose est certaine, c'est que le texte descriptif du Goedendag, tel qu'il nous est fourni par la *Branche des royaux lignages*, est le seul qui puisse donner une idée complète de l'arme flamande. [illegible] reproduit dans presque tous les ouvrages [illegible] de Flandre au XIVe siècle, qu'on le mentionne dans tous les traités d'armes et d'armures, [illegible] invoque sans cesse dans les études sur la tactique [illegible] et que les historiens du costume répètent à l'envi, [illegible] trouvé des commentateurs qui en ont traduit les termes [illegible] sens si différents, qu'avec les éléments qu'ils en ont tirés [illegible] aisément à former une panoplie où toutes les armes de la « piétaille » [illegible] seraient représentées, hormis le *Goedendag*.

En effet, pour les uns, le *Goedendag* était un énorme bâton de la tête duquel sortait un piquet de fer ; pour les autres, c'était [illegible] simple pique ou une sorte de hallebarde, ou bien encore [illegible] de pointes, ayant tantôt la forme d'une « massue d'Hercule », tantôt d'une boule massive ou d'une forte [illegible] montée sur une longue tige. Par quel phénomène [illegible] rompus aux difficultés des anciens textes, sont-ils [illegible] si peu d'accord sur l'interprétation d'un texte si simple, [illegible] si précis que celui de Guillaume Guiart, sans qu'aucun [illegible] de la réalité ? C'est ce que nous allons examiner [1].

Prenons d'abord le texte de Guiart, suivons-le [illegible] et l'on verra que le véritable *Goedendag* n'a absolument rien de commun avec les armes auxquelles on [illegible] Nous transcrivons d'après le Glossaire de Ducange, qui (le détail ne manque pas d'importance) [illegible] manuscrit de Guiart, longtemps avant qu'il passât à la Bibliothèque [illegible]

[1] [illegible] à 11). Non seulement les contradictions s'y heurtent de [illegible] semblable, mais les emprunts faits par l'historien Villani à Guillaume Guiart [illegible] considérés comme des données originales servant à contrôler [illegible] Guillaume Guiart lui-même !



Pl. VIII. — Le roi de France et sa chevalerie aux prises avec des flamands armés du plançon à picot à la bataille de Mons-en-Pevèle. (1304.)

Miniature des *Chroniques de France*, dites de saint Denis ; ms. nº 5, fol. 333, à la Bibliothèque royale à Bruxelles (XIV^e siècle).

rait sur des peintures antérieures au XIVe siècle, et ces peintures couvraient les murs d'une ancienne chapelle gantoise qui, dans son imagination, devait avoir appartenu à une ancienne corporation de métier [1]. Aussi, à part quelques antiquaires, qui s'étaient inscrits en faux contre sa découverte, personne ne songea à mettre en doute l'authenticité des fresques, ni l'époque à laquelle on les faisait remonter. Les assertions de De Vigne furent généralement admises, et ne tardèrent pas à passer dans le domaine des choses avérées ; si bien qu'à l'heure actuelle le catalogue officiel du musée royal des armes et armures de Bruxelles lui-même en consacre l'autorité en ces termes : « Le *Goedendag* flamand est bien « le « *plançon à picot et à virole* » dont parle Froissart. C'était une « massue en bois, de forme tronconique et de la hauteur d'un « homme, la tête en était surmontée d'une forte pointe de fer, un « solide bracelet du même métal consolidait l'ajustage de cette « pointe ».

Si le savant auteur de ces lignes avait eu la patience de lire les chroniques de Froissart dans leurs différentes rédactions, il se serait certes dispensé d'accentuer, comme il l'a fait, les affirmations de De Vigne, car Froissart lui-même nous apprend que le plançon et le *Goedendag* étaient deux armes différentes : « Ce jour au matin », dit-il, dans un passage relatif à la retraite du duc de Normandie, qui était venu devant Valenciennes pour en faire le siège, « issirent de Valenchienes aucun compagnon légier quant « il seurent le département des François, et s'en vinrent sus les « camps entour le mont de Castres, où li François avoient esté « logiet et y trouvèrent encore des vivres et des pourvéances « que li François y avoient laissiés, et plusieurs logeis où il avoit « encore aucuns brigans et Genevois qui tant avoient beu dou « soir qu'ils s'estoient enivré et dormoient encores. Si boutèrent « cil dit compagnon de Valencienes le feu en ces logis et ardirent

[1] Cette chapelle était une dépendance d'un hospice fondé dans la première moitié du XIVe siècle pour l'entretien de huit pauvres vieilles femmes (V. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 595). La dénomination de « Chapelle des Tisserands » consignée dans le *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand pendant l'année* 1888, présenté au Conseil communal par le College des Bourgmestre et Echevins, en séance du 7 octobre 1889 (p. 125), constitue donc une très grosse erreur, à laquelle les assertions de De Vigne ne sont probablement pas étrangères.



Pl. IX. — Insur[illegible]

tait sur des peintures antérieures au XIVe siècle, et ces peintures couvraient les murs d'une ancienne chapelle gantoise qui, dans son imagination, devait avoir appartenu à une ancienne corporation de métier[1]. Aussi, à part quelques antiquaires, qui s'étaient inscrits en faux contre sa découverte, personne ne songea à mettre en doute l'authenticité des fresques, ni l'époque à laquelle on les faisait remonter. Les assertions de De Vigne furent généralement admises, et ne tardèrent pas à passer dans le domaine des choses avérées ; si bien qu'à l'heure actuelle le catalogue officiel du musée royal des armes et armures de Bruxelles lui-même en consacre l'autorité en ces termes : « Le *Goedendag* flamand est bien « le « *plançon à picot et à virole* » dont parle Froissart. C'était un « massue en bois, de forme tronconique et de la hauteur d'un « homme, la tête en était surmontée d'une forte pointe de fer, un « solide bracelet du même métal consolidait l'ajustage de cette « pointe ».

Si le savant auteur de ces lignes avait eu la patience de lire les chroniques de Froissart dans leurs différentes rédactions, il se serait certes dispensé d'accentuer, comme il l'a fait, les affirmations de De Vigne, car Froissart lui-même nous apprend que le plançon et le Goedendag étaient deux armes différentes : « Ce jour au matin », dit-il, dans un passage relatif à la retraite du duc de Normandie, qui était venu devant Valenciennes pour en faire le siège, « issirent de Valenciennes aucuns compagnon légier quant « il sceurent le département des François, et s'en vinrent sur les « camps entour le mont de Castres, où li François avoient esté « logiet et y trouvèrent encore des vivres et des pourvéances « que li François y avoient laissiés, et plusieurs loges où il avoit « encore aucuns brigans et Genevois qui tant avoient bu du « vin qu'ils estoient enivré et dormoient encores. Si boutèrent « cil dit compagnon de Valencienes le feu en ces loges et ardirent

[1] Cette chapelle était une dépendance d'un hospice fondé dans la première moitié du XIVe siècle pour l'entretien de sept pauvres vieilles femmes (V. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 595). La dénomination de « Chapelle des Tisserands » consignée dans le *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand pendant l'année* [illegible], présenté au Conseil communal par le Collège des Bourgmestre et Échevins, en séance du 7 octobre [illegible] (p. [illegible]), constitue donc une très grosse erreur, à laquelle les assertions de De Vigne ne sont probablement pas étrangères.



Pl. IX. — Insurrection des Pastoureaux en 1251.

« là dedens les dis brigans ; car quant il sentoient le feu, il s'es-
« villoient et cuidoient sallir hors, mais il estoient recaciet (re-
« poussés) ens de leurs ennemis *à plançons et à goudendars* [1] ».

L'emploi de la conjonction *et* prouve bien que Froissart faisait une distinction formelle entre le plançon et le *goedendag*, comme dans d'autres passages il faisait la même distinction entre le plançon, les bourles (grosses boules) et les piques :

« Mes il furent de priès encauchié as planchons *et* as bourles ».
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
« Et la cheï sus piques *et* planchons ». . . . . . . . . .

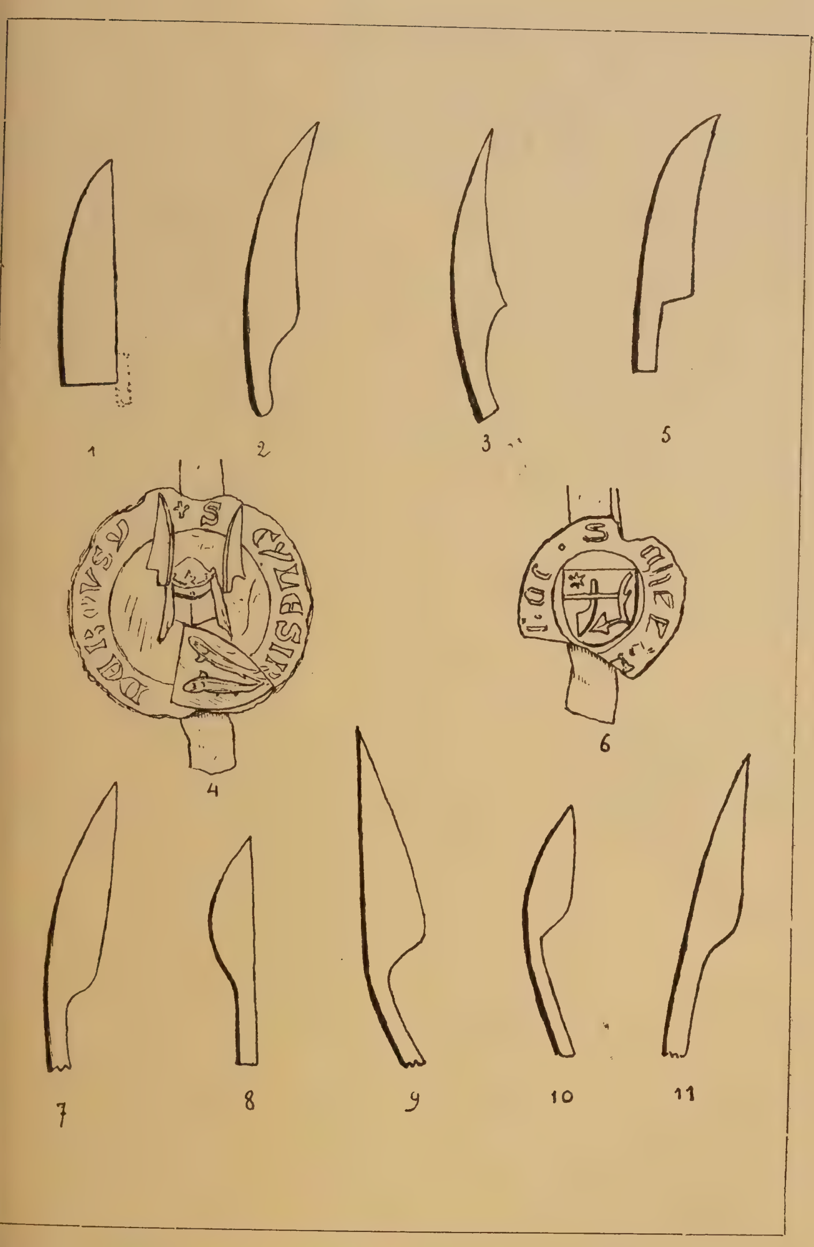
La contradiction entre l'assertion contenue dans le catalogue de notre musée d'armes et le témoignage de Froissart qui y est invoqué est donc flagrante et met définitivement à néant la légende du *Goedendag* à picot de De Vigne, si malencontreusement représentée sur les bas-reliefs du monument élevé en 1887, à Bruges, à la gloire de Breydel et De Coninc.

La légende de la hallebarde, dont on peut faire remonter la paternité à M. Paulin Paris, le nouvel éditeur des *Grandes Chroniques de France*, et dont MM. Viollet-le-Duc, le major d'infanterie française E. Hardy et Gustave Demmin se sont fait insciemment les plus actifs propagateurs, forme le digne pendant de la légende du *Goedendag* à virole et à picot. Comme cette dernière, elle a aussi son histoire, et cette histoire, pour n'être point complexe, n'en offre pas moins des côtés fort piquants, et qui éclairent d'un jour étrange les procédés de vulgarisation scientifique employés à notre époque. Qu'on en juge. C'est pendant les années 1836 à 1839 que parut, à Paris, la nouvelle édition des *Grandes Chroniques de France*, dites de Saint-Denis, la meilleure de toutes celles qui avaient vu le jour jusqu'alors. M. Paulin Paris, qui avait assumé l'énorme tâche de mettre ce grand ouvrage en lumière, s'appliqua à en expliquer les passages difficiles par des notes philologiques auxquelles sa haute notoriété littéraire donnait une grande valeur. Cependant, il lui arriva de ne pas apporter dans

[1] Froissart. *Œuvres*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Chroniques, t. III (1339-1342), p. 162. Bruxelles, 1867, in-8°.

ces notes, ni même dans la transcription du texte, tout le soin désirable. C'est ainsi qu'au chapitre de la bataille de Courtrai, où il est question des armes employées par les flamands, les *Chroniques* disent qu'elles étaient bien *amorées*. L'éditeur, se basant sur la conformation particulière du troisième jambage de la lettre *m*, qui, dans l'écriture des manuscrits du xive siècle, affecte presque toujours la forme d'un *c*, copia le mot en confondant les signes, et substitua au terme *amorées*, qui a un sens, le mot *ancorées*, qui n'en a point. Puis, aggravant l'erreur, il commenta ce mot, qui n'a jamais fait partie du vocabulaire roman, et l'expliqua en disant que des « lances ancorées sont des lances terminées en forme d'ancres, à peu près comme des hallebardes ». Trompé par cette interprétation, qu'il accepta sans en contrôler la valeur, M. Viollet-le-Duc, pour qui l'archéologie n'a d'ailleurs jamais eu de mystère, se hasarda, dans son *Dictionnaire du mobilier français*, jusqu'à donner du *Goedendag* un dessin tellement fantaisiste, qu'on ne peut comprendre comment M. le major Hardy ait pu le lui emprunter pour son bel ouvrage sur les *Origines de la tactique française*, et affirmer, à son tour, que la figure qu'il reproduit, et qui est une hallebarde d'un modèle inconnu, est bien le « Goudendart » dont parle Guiart. Il est vrai que dans un avertissement placé en tête de l'ouvrage l'éditeur de M. le major Hardy déclare que « les belles vignettes de « M. Viollet-le-Duc sont autant de documents indiscutables (!) du « costume et de l'armement de nos aïeux ».

C'est donc sur le compte d'une admiration un peu excessive pour l'éminent architecte, qu'il faut mettre l'erreur du major Hardy. Malheureusement, cette erreur se propage concurremment avec celle de De Vigne, à telle enseigne que la théorie de la hallebarde, soutenue par un des officiers les plus instruits de l'armée française, et celle du plançon à virole et à picot de fer soutenue par un officier non moins distingué de l'armée belge, sont les seules ayant actuellement cours dans les études militaires historiques, malgré leur évidente faiblesse. Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas seulement en France et en Belgique que ces théories se propagent, mais même dans le pays où les questions militaires sont le plus goûtées, l'Allemagne. En effet, tandis que la théorie du plançon à picot de fer et à virole y a




Pl. X. — Types divers de coutres anciens (de l'époque anglo-saxonne jusqu'au xv[e] siècle) comparés aux types modernes.

(La légende de cette planche se trouve à la page 320, note 2.)

pour champion M. le général major Köhler [1], celle de la hallebarde y a pour principaux défenseurs MM. Müller et Mothes [2], ainsi que M. Auguste Demmin [3].

Après avoir exposé les deux théories principales qui se disputent aujourd'hui la priorité du terrain, et avoir fait connaître les légendes qui s'y rattachent, il nous resterait à examiner la valeur que l'on peut accorder à celles qui font dériver le *Goedendag* de la pique et de la massue hérissée de pointes ; mais ces théories ont été si victorieusement combattues par Huydecoper dans ses commentaires sur Melis Stoke [4], et sont du reste si fortement en désaccord avec les descriptions données par Guillaume Guiart, les Chroniques de Saint-Denis, Guillaume de Nangis et tous les textes où il est fait mention du *Goedendag*, que nous croyons pouvoir nous dispenser de nous y arrêter, d'autant plus qu'elles ont été abandonnées par tous les écrivains militaires.

Débarrassé de tout ce qui peut contrarier la description du soldat Guiart, nous allons, à notre tour, interpréter celle-ci dans ce qu'elle a de technique, en nous faisant un devoir de ne détourner aucun terme de son expression naturelle, de son sens véritable.

Nous avons vu déjà que la caractéristique du *Goedendag* était d'avoir un fer *long* [5] et aigu fixé au bout d'un grand bâton, ce que Guiart rend par ces vers :

A grans bastons pesans ferrez
A un lonc fer agu devant.

[1] *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit von Mitte des 11. Jahrhunderts bis zu den Hussitenkriegen.* — Breslau, 1886, in-8°, t. II, pages 594 et 600.

[2] *Illustrirtes Archäologisches Wörterbuch der Kunst.* — Leipzig et Berlin, 1877, 2 vol. in-8° (t. I, p. 473).

[3] *Die Kriegswaffen in ihrer historischen Entwickelung von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart.* — 2e édition. Leipzig, 1886, p. in-8°, p. 610. — C'est l'édition française augmentée.

[4] *Rijmkronijk van Melis Stoke met historie-oudheid-en taalkundige aanmerkingen*, door Balthazar Huydecoper. — Leyden, 1772, t. III, pp. 81 à 88.

[5] Dans un article publié dans *Le Mobilier* (revue artistique paraissant à Bruxelles), no 6, du 16 février 1893, et intitulé : *Le Goedendag flamand*, l'auteur, dans l'inutile

Mais cette définition n'est pas suffisante pour faire comprendre la forme et la puissance de l'arme. Poursuivons donc notre analyse, tout en respectant toujours, dans leur intégralité, les mots employés par notre auteur, dont on nous pardonnera de reprendre ici le texte par le menu, le sujet l'exigeant.

Cil baston sont long et traitis,
Pour férir à deux mains faitis

Ils servaient donc de massue, puisqu'il fallait d'abord en user des deux mains pour frapper (férir), pour assommer. En conséquence, le fer devait en être fort gros, tout au moins d'un côté. Cela étant acquis, continuons à suivre le texte de la *Branche des royaux lignages*, sans nous attarder aux mots accessoires *traitis* et *faitis* qui veulent simplement dire que les *Goedendags* étaient bien façonnés, c'est-à-dire « à grande étude » comme Guiart le répète ailleurs :

Godendaz que l'en repaumoie
Ferrez et fais à grant estuide [1],

Prévoyant le cas où celui qui se sert de l'arme manque son coup en frappant, Guiart ajoute que l'assaillant peut aussitôt se rattraper en enfonçant le fer dans le ventre de son adversaire :

Et quant l'en en faut descendre,
Se cil qui fiert, y veut entendre,
Et il en sache bien ouvrer,
Tantost peut son cop recouvrer,
Et férir (frapper) sans s'aller mocquant
Du bout devant en estocquant
Son ennemi parmi le ventre :
Et li fers est agus qui entre
Légièrement et de plaine assiète,
Par tous les lieus où l'on en giète,
S'armeures ne le détiennent.

C'est-à-dire : Si celui qui frappe s'y entend, et s'il sait bien

version juxtalinéaire qu'il a cru devoir donner du texte de Guiart, a trouvé bon de supprimer ce mot, le principal du passage ! De là ses conclusions forcées en faveur du prétendu Goedendag à fer *court* de De Vigne.

[1] V. 6654-6655.

se servir de son arme, il peut aussitôt réparer sa maladresse en poussant la pointe dans le corps de son ennemi, car le fer est si tranchant que s'il n'est pas retenu par l'armure, il pénètre facilement et entièrement dans toutes les parties du corps qu'il atteint : « par tous les lieus où l'on en giète [1] ».

Ainsi, d'après l'ensemble des données fournies par Guillaume Guiart, le fer du *Goedendag* était épais d'un côté (pour frapper), affilé de l'autre (pour trancher) et il possédait en outre une pointe très aiguë (pour percer). C'était donc une forte lame ayant à peu près la forme d'un triangle rectangle, puisque le côté destiné à servir de massue devait, du moins en principe, être droit, tandis que le côté opposé devait nécessairement affecter, à partir de la pointe, une ligne légèrement diagonale, et cela afin de donner à la base du fer une force proportionnée à son usage.

Qui ne reconnaît immédiatement dans cette forme et dans les éléments qui la composent l'image du coutre de charrue employé comme arme de guerre? Le *Goedendag*, dit l'historien Villani, qui avait visité le champ de bataille de Mons-en-Pevèle, était surtout l'arme des pauvres gens [2]. Or, chacun sait la part prise à cette terrible journée, non seulement par le peuple des villes de la Flandre, mais encore par celui des campagnes. Les listes de proscription des malheureux paysans, qui s'étaient permis de s'armer pour la défense de la patrie, et les confiscations qui en furent la conséquence [3] ne sont-elles pas là pour prouver que

[1] Les chroniques de Saint-Denis, sous l'année 1302, disent aussi que les *Goedendags* étaient aigus et très tranchants : « Et lors adecertes ceux de Bruges ainsi « comme s'ils fussent convertis et mués en tigres nulle âme n'espargnièrent..., « mais aux lances agues bien amorées * que l'on appelle bouteshaches et *godendars*, les chevaliers des chevaux faisoient trébucher et ainsi comme ils chéoient « comme brebis, les acraventoient sus la terre. »

* « *Amorés* est à guise de rasoir. » (*Anseis*, dans La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire de l'ancien langage françois)*.

[2] *Chroniche di messer Giovanni Villani Cittadino Fiorentino*. Venise, 1537, p. in-fol., p. 109.

L'assertion de Villani se trouve confirmée par l'ordonnance de 1347 relative à la défense de la ville de Poitiers et dont il est fait mention à la page 324 de cette étude.

[3] Voy. E. Mannier, *Les Flamands à la bataille de Cassel* (Paris, 1863, in-8º), ainsi que les extraits des comptes des bailliages de Furnes, d'Ypres, de Courtrai et de Bruges pour l'année 1382, publiés par M. Hosdey, attaché à la Bibliothèque royale,

l'homme des champs qui, lui aussi, devait s'armer à ses frais, avait dû nécessairement recourir aux instruments professionnels pour défendre son foyer et ses droits? Tous les instruments aratoires n'avaient-ils point du reste depuis longtemps été convertis en arme de guerre? L'emploi de la faux, de la serpe, de la fourche, de la houe, du fléau, de la cognée, que les hauts et puissants barons féodaux empruntèrent, en les perfectionnant, aux révoltés des campagnes, ne prouve-t-il pas que ces armes, dont ils avaient pu apprécier, à leurs dépens, la puissance, avaient été maniées avec succès par d'autres mains, avant qu'ils ne s'en servissent eux-mêmes [1] ? Et le coutre de charrue, ce formidable couteau que les yeux vigilants de la loi surveillent encore particulièrement aujourd'hui, parce qu'il constitue par lui-même une arme dangereuse et redoutable, n'aurait-il donc pas également servi dans les insurrections auxquelles les exactions des seigneurs avaient si souvent donné lieu [2]?

à Bruxelles (section des manuscrits), dans la revue intitulée : *Fragmenta. Maandschrift voor de geschiedenis van steden en dorpen in Vlaanderen*, 1re série (novembre 1886-octobre 1889) et 2e série (janvier 1890-décembre 1891).

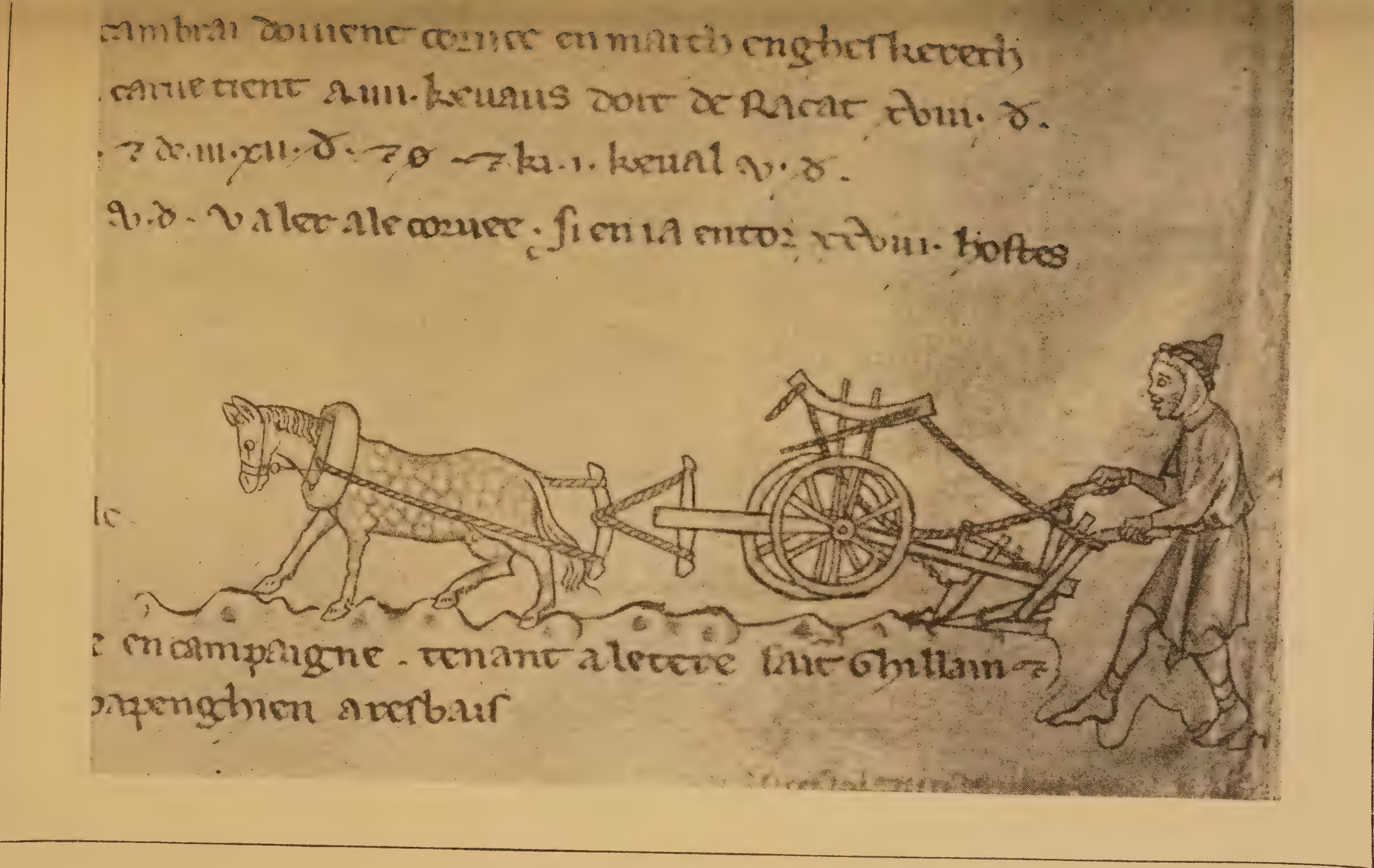
1 « En Autriche, durant la Jacquerie ou guerre des paysans, les forgerons qui se « prêtaient à transformer des instruments aratoires en armes étaient punis de mort.» (Auguste Demmin. *Guide des amateurs d'armes*. Paris, 1869, p. in-8°, p. 447).

2 Les *Pandectes belges* ont consacré au coutre de charrue un article résumant toute la législation sur la matière. Nous ne résistons pas au désir de le reproduire ici, d'autant moins qu'il pourra servir à l'intelligence de ce mémoire.

« Le coutre, du mot latin *culter* (couteau) est le nom d'une sorte de coutelas « qu'on adapte à l'*age* (alias *flèche*) d'une charrue, pour fendre les herbes, les racines, « les terres dures, etc. La direction du coutre est verticale ; le plan en est parallèle « à la ligne de traction de la charrue. Le coutre se place légèrement en avant de la « pointe du soc. Le tranchant du coutre est d'acier trempé.

« Bien que destiné essentiellement à l'agriculture, le coutre peut servir à des « usages dangereux et nuisibles. Aussi est-il rangé par l'art. 552, n° 2, C. pén., « parmi « les instruments, machines ou armes dont peuvent abuser les voleurs ou « autres malfaiteurs ». C'est pour ce motif que leur abandon dans les rues, che- « mins, lieux publics ou dans les champs, est puni d'une amende d'un à dix francs, « avec un emprisonnement d'un à trois jours en cas de récidive. Ces objets sont, « en effet, éminemment propres à commettre des crimes ou des délits et notamment « des effractions.

« Il a été jugé qu'est punissable, aux termes de l'art. 471, n° 7, C. pén. le fait « d'avoir laissé dans les champs des coutres de charrue, alors même qu'on aurait eu « la précaution de les détacher et de les enfouir à proximité de la charrue. — Cass. 19 oct. 1852, *Pas.*, p. 473 ; Corr. Tongres, 11 nov. 1852, Cl. et B, t. Ier, p. 577. — Cette solution est fondée sur ce que la disposition de la loi est absolue,



Pl. XI. — Charrue flamande de la fin du XIIIe siècle,
d'après le ms. nº 1175 de la Bibliothèque royale à Bruxelles (fol. 156 vº).

Quand Henri Martin, dans son *Histoire de France*, rapporte, à propos de la Jacquerie, que les paysans avaient fixé leurs socs de charrue au bout de bâtons fraîchement coupés dans les bois, il a bien certainement mal interprété l'expression du mot *soc*, puisque cette partie de la charrue, d'un poids trop considérable pour pouvoir être maniée au bout d'un manche, a eu de tout temps, en France comme en Flandre, une double signification : celle de soc et celle de coutre. En effet, nous remarquons dans le *Glossaire flamand-latin du XIII*e *siècle*, publié par M. l'archiviste Gilliodts-Van Severen [1] que le mot flamand *Kouter* (couter) est traduit d'abord par *cultrum* (couteau ou coutre de charrue), ensuite par *vomer* (soc). Le *Glossaire roman-latin du XV*e *siècle*, publié par MM. Emile Gachet [2] et Aug. Scheler [3], d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lille, rend également *cultrum* par *coutre* et *vomer vel vomis* par *coutre* ou *soc de carue.*

L'exemple suivant, emprunté par Du Cange à un document contemporain des guerres de Flandre au XIVe siècle, donne du mot *soc* une définition identique, et cela dans les termes les plus formels :

« Deux grosses pièces de fer pour faire deux scos (socs) ou coustres à charrue. »

Les mots *soc* et *coutre*, que l'on rencontre quelquefois chez les poètes, mais jamais dans les récits des vieux chroniqueurs, n'ont par conséquent leur équivalent chez ces derniers que dans le nom

qu'elle s'applique à tous les cas où les coutres de charrue sont laissés dans les champs et qu'elle ne distingue pas s'ils sont ou non détachés des charrues, plus ou moins enfouis dans les sillons ou exposés aux regards des passants.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Et de plus, pour prévenir l'abus qu'on pouvait faire de ces instruments, une ordonnance française de police du 22 mars 1777, renouvelée par l'ordonnance du 18 novembre 1814, avait enjoint aux fermiers, laboureurs, cultivateurs, de faire mettre leur nom sur le coutre de leur charrue, de manière qu'il ne pût s'effacer. Il leur était aussi enjoint de le rentrer à la chute du jour. » (*Pandectes belges*, col. 91, 872 et 1202.)

[1] *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. IX, pages 72 et 176. Bruxelles, Hayez, 1881, p. in-8°.

[2] *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, page 95. Bruxelles, Hayez, 1846, p. in-8°.

[3] *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXI — 2e série, t. I. Anvers, Busschman, 1865, in-8°.

de couteau. Lorsque les *Grandes Chroniques de France* et Froissart, en racontant les exploits des Pastoureaux et les scènes de la Jacquerie, nous apprennent que les paysans s'étaient armés de leurs couteaux, il est évident qu'ils ne font pas allusion aux simples couteaux de ménage, mais bien aux coutres avec lesquels il leur était aisé de forcer les portes des plus solides manoirs et d'exercer leurs terribles vengeances. Il nous reste d'ailleurs, en dehors des textes, une preuve matérielle de ce que nous avançons ici. C'est une miniature, véritable peinture historique, représentant un groupe de pastoureaux, où chaque homme est figuré portant une arme différente. Dans cette miniature, qui orne l'un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles, manuscrit qui date de la fin du XIVe siècle [1], on voit un pastoureau armé d'un bâton garni d'un coutre semblable à ceux que l'on emploie encore aujourd'hui dans certaines régions de la France, de l'Angleterre et de la Belgique wallonne (pl. IX).

On nous objectera peut-être que la forme de ce coutre pourrait fort bien n'être point celle qu'on employait en Flandre aux XIIIe et XIVe siècles, et qu'il importe avant tout de rester dans les limites de ce pays, puisque c'est là que le *Goedendag* a pris naissance. Tout en reconnaissant que le coutre varie suivant la nature des terrains, abstraction faite des contrées, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que, de temps immémorial, le coutre a toujours présenté, dans les pays de bonne culture, les mêmes caractères généraux de conformation [2]. Sans doute, son

[1] No 5, fol. 314.

[2] Voy. la planche X. — Voici la légende de cette planche :

1. Coutre de charrue, d'après un manuscrit anglo-saxon très ancien, avec cette légende : *God spede ye plouz ꝥ sende us korne j nolk* (Dieu protège votre charrue et nous envoie du blé en abondance). Lacroix. *Le moyen âge. Mœurs et usages*, p. 19.

2. Coutre du XIe siècle, d'après la Tapisserie de Bayeux.

3. Coutre du XIIe siècle, d'après Willemin (*Monuments français inédits*, t. I, pl. 204).

4. Coutres de charrue en cimier. — Sceau de Gilles, sire de Roussy, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le comte de Saint-Pol, appendu à une quittance de 1374. (Communiqué par M. Th. de Raadt.)

5. Coutre du XVe siècle, d'après le *Bréviaire Grimani*, conservé à Venise.

6. Charrue brabançonne avec son coutre. Sceau de Gérard van Schaetbroeck, échevin ducal à Overyssche, appendu à une charte de 1497. (Communiqué par M. Th. de Raadt.)

poids a souvent changé, entraînant, comme conséquence, une variante plus ou moins sensible de la forme. Mais qu'importe que celle-ci fût complètement droite ou quelque peu courbée du côté du dos, qu'elle fût absolument rectiligne ou légèrement concave du côté de la lame, si l'instrument conservait tous les caractères qui lui étaient propres : un dos épais, une pointe acérée et une lame affilée ? Et si le manche était coudé, quoi de plus facile que de le redresser à la manière des faux de guerre (figg. 2 et 3) ? Comme on le voit, l'objection, si elle se produisait, serait de nulle valeur. Au demeurant, il existe encore des monuments figurés du XIV[e] siècle, qui nous montrent que le coutre à manche

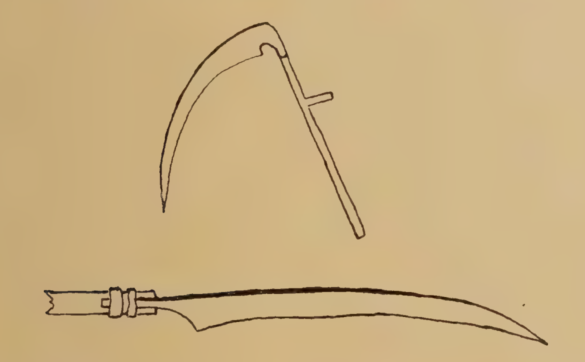


Fig. 2. — Faux de la fin du XIII[e] siècle, d'après le ms. n° 1175 de la Bibliothèque royale à Bruxelles (f° 116).
Fig. 3. — Faux montée en arme de guerre, d'après Essenwein. (Gay. *Glossaire archéologique*).

droit était le plus généralement en usage en Flandre, aussi bien dans le nord que dans le sud. C'est d'abord la grande charrue dont le *Viel rentier d'Audenarde* nous offre l'image avec une pré-

7. Coutre moderne du type moyen.
8. Coutre anglais moderne d'Essex, d'après le Catalogue raisonné des machines aratoires de la maison Wedlake et C[o], à Londres.
9. Coutre brabançon moderne, à manche coudé, de Braine-le-Château.
10. Coutre, à manche coudé, conservé aux archives de la ville de Bruxelles.
11. Coutre namurois moderne, à manche droit, des environs de Gembloux (Ernage).

Pour les coutres flamands anciens et modernes, voyez la fig. 5, formant cul-de-lampe.

cision de détails que l'on rencontre rarement dans les miniatures du moyen âge (pl. XI).

A côté de ce remarquable dessin, peut-être unique en son genre, vient se placer une autre miniature représentant le juge Samgar, costumé en chevalier, et armé du fameux coutre de charrue à l'aide duquel, si l'on en croit une fantastique légende, il défit à lui seul six cents philistins. Cette miniature (pl. XII), l'une des plus curieuses de la célèbre Bible manuscrite de Van Maerlant, offre cette particularité que l'artiste, s'inspirant du texte de l'illustre poète flamand, a mis dans la main de Samgar un véritable coutre, d'une forme un peu différente, il est vrai, du coutre de la charrue d'Audenarde, mais absolument semblable à celui-ci par la disposition du manche, qui suit également, en ligne droite, le dos de l'instrument. Et qu'on ne s'imagine point que c'est pour les besoins de la cause que nous nous plaisions à voir dans l'arme de Samgar un coutre de charrue plutôt qu'un simple couteau, car c'est Van Maerlant lui-même qui, en nous en fournissant le nom, nous autorise à y reconnaître l'instrument formidable dont ses compatriotes avaient eu l'intelligence de faire une arme nationale [1]. Aussi, est-ce vraisemblablement parce que cette arme était si populaire en Flandre, et d'une si grande puissance, qu'il préféra armer le vengeur d'Israël du coutre de

1 « Sangher was Rechter daer naer ;
« Maer hine leefde maer. j. jaer.
« Tien tiden wilden die Philisteen
« Israel storen over een ;
« Maer Sangher halp hem uter noot
« Ende sloegre. vj. hondert doot
« Alle selve metter vaert
« Met ere *coutre* sonder zwaert. »
(*Rymbybel von Jacob van Maerlant*, Ed. David, t. I, p. 327.)

Le ms. n° 15001 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, présente quelques variantes :

« Sangher was Rechter daer naer ;
« Mar hine levede war. i. iaer.
« Tien tiden wilden de Filisteen
« Ysrael storen over een.
« Maer Sangher halp hem uter nod,
« Ende sloegher daer. dm. dod.
« Allene selve metter vard
« Met eenen*coutere* sonder suerd. »

[illegible] — [illegible] à la Bibliothèque royale à Bruxelles, [illegible]

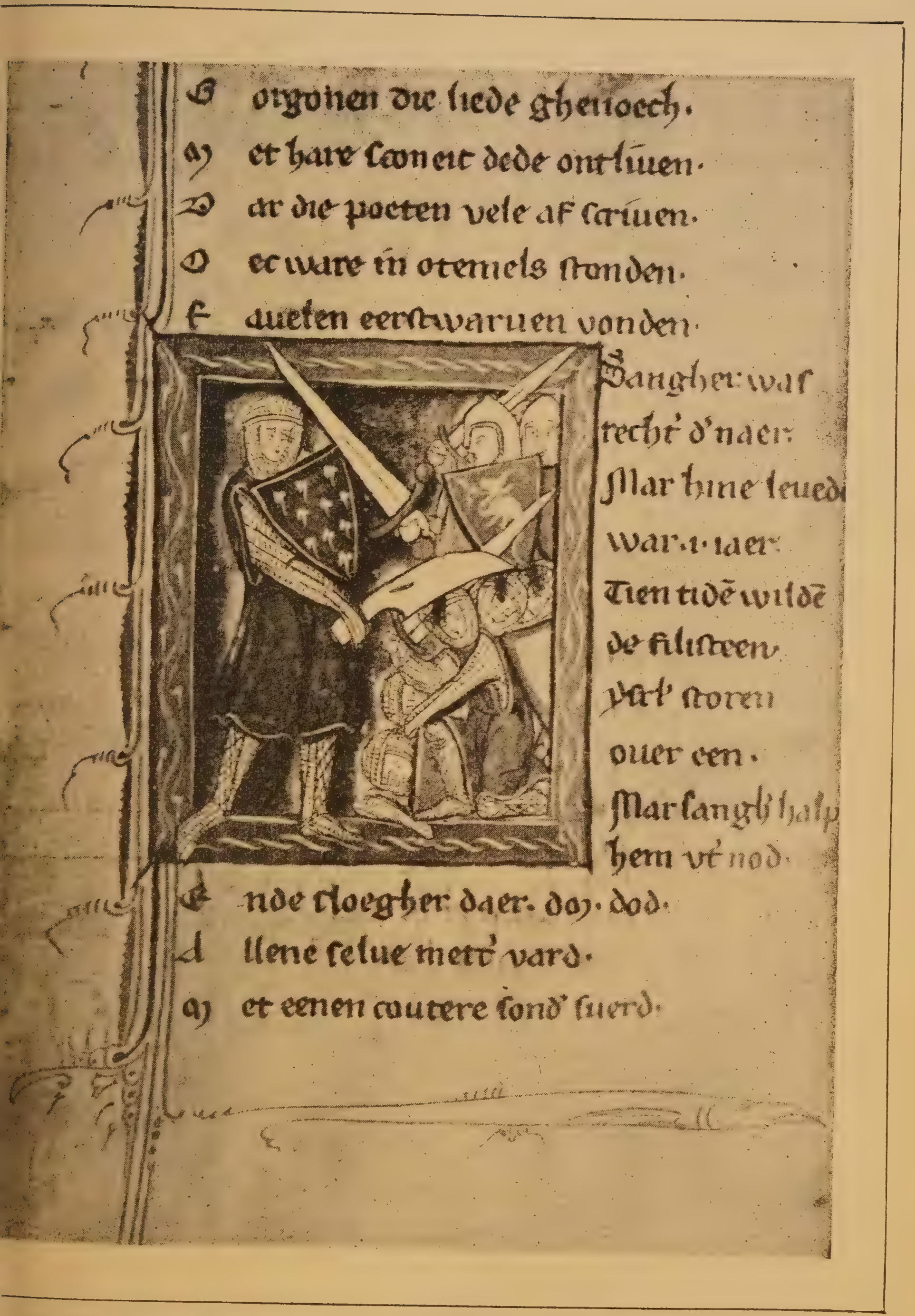
[illegible] de détails que l'on rencontre rarement dans les miniatures du moyen âge (pl. XI).

A côté de ce remarquable dessin, peut-être unique en son genre, vient se placer une autre miniature représentant [illegible] Samgar, costumé en chevalier, et armé du fameux coutre de [illegible] dont on croit une fantastique légende [illegible] il défit à lui seul six cents philistins. Cette miniature (pl. XII), l'une des plus curieuses de la célèbre Bible manuscrite de Van Maerlant, offre cette particularité que l'artiste, s'inspirant du texte de l'illustre poète flamand, a mis dans la main de Samgar un [illegible] d'une forme un peu différente, il est vrai, du coutre de la charrue d'Audenarde, mais absolument semblable à celui-ci par la disposition du manche, qui suit également en ligne droite, le dos de l'instrument. Et qu'on ne s'imagine point que c'est pour les besoins de la cause que nous nous plaisons à voir dans l'arme de Samgar un coutre de charrue plutôt qu'un simple couteau, car c'est Van Maerlant lui-même qui, en nous en fournissant le nom, nous autorise à y reconnaître l'instrument formidable dont ses compatriotes avaient eu l'intelligence de faire une arme nationale [1]. Aussi, est-ce vraisemblablement parce que cette arme était si populaire en Flandre, et d'une si grande puissance, qu'il préféra armer le vengeur d'Israël du coutre de

1 « Sangher was Rechter daer naer ;
« Maer hine levede maer. j. jaer.
« Tien tiden wilden die Philisteen
« Israel storen over een ;
« Maer Sangher halp hem uter noot
« Ende sloegre. vj. hondert doot
« Alle selve metter vaert
« Met ere *coutre* sonder zwaert. »
(*Rymbybel van Jacob van Maerlant*, Ed. David, [illegible])

Le ms. nº 15001 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, présente quelques variantes :

« Sangher was Rechter daer naer ;
« Mar hine levede war. i. iaer.
« Tien tiden wilden de Filisteen
« Ysrael storen over een.
« Maer Sangher halp hem uter noot.
« Ende sloegher daer. dm. dod.
« Allene selve metter vard
« [illegible] sonder saerd. »



S orgonen die liede ghenoech.
M et hare sconeit dede ontliuen.
D ar die poeten vele af scriuen.
M ec ware in otemels stonden.
F auelen eerstwaruen vonden.

Sanghe: was
recht d'naer.
Mar hine leued
war.i.iaer.
Tien tidē wildē
de filisteen
v'el storen
ouer een.
Mar sangh' halp
hem vt nood.

E nde sloegher daer. doo. dod.
A llene selue mett' vard.
M et eenen coutere sond' suerd.

Pl. XII. — Le juge Samgar armé du coutre de charrue. (Ms. de la fin du XIII^e siècle à la Bibliothèque royale à Bruxelles, nº 15001, fº 90).

charrue, plutôt que de l'aiguillon de bouvier, que les plus savants commentateurs de la Bible s'accordent à regarder comme l'instrument dont Samgar se servit pour anéantir les ennemis de sa tribu. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est une chose absolument certaine, c'est que le coutre de charrue, tel qu'il est représenté dans les miniatures flamandes des XIII[e] et XIV[e] siècles, répond parfaitement, quant à la forme, à l'arme décrite par le soldat Guiart. Pour ce qui regarde sa puissance, on se rendra plus facilement compte de ses effets, quand on saura que les plus petits coutres ont soixante centimètres de longueur, une épaisseur de dos d'un centimètre et demi et un poids de plus de deux kilogrammes. Montée sur un fort bâton d'à peu près la hauteur d'un homme, et maniée par des bras vigoureux, on s'imagine aisément les coups terribles que devaient porter une telle arme et l'effroi qu'elle devait jeter dans les rangs des cavaliers [1]. C'est ce qui explique les lamentations des chroniqueurs du temps, lorsqu'ils parlent des horribles dommages causés à la chevalerie française par les *Goedendags* [2]. Aussi, quelques

[1] Nous en donnons ici le type (fig. 4).

[2] L'effet en était réellement foudroyant :

« Les Godendaz et les Coingnies
« Metent à mort es herberiages
« Chevaliers, escuyers et pages. »

(*Guiart*, v. 5866-5868.)

« Godendaz bruient comme foudre.
« Maint destrier de pris espoventent * ;
« Lances rompent ; armes desmentent.
« Tost fause li fer eschaufez ;

(*Ibid.*, v. 6928-6931.)

« Aucuns a godendaz pesans
« Dont les cops lancent et desrivent. »

(*Ibid.*, v. 8201-8202.)

Un document de l'an 1376 prouve qu'un seul coup de *Goedendag* bien asséné suffisait pour tuer un homme :

« En soy défendant fery ledit Cannaux d'un *godandart* ou pique de Flandres un « cop seulement, dont mort s'ensuy. » (La Curne de Sainte-Palaye.)

* « L'expérience a appris que le cheval s'indigne et s'anime lorsqu'il

Fig. 4. — Coutre flamand monté en arme de guerre. (Photogravure au onzième de la grandeur, d'après nature).

années après la bataille de Cassel, les Français adoptèrent à leur tour le *Goedendag* pour en armer le menu peuple des villes et des campagnes. Une ordonnance de 1347, relative à la défense de la ville de Poitiers, porte en effet « que toute manière de gens ha-« bitans en la ville et suburbez de Poitiers seront contrains à euls « armer chacun selon son estat ; c'est assavoir les riches et les « puissans de toutes armeures; les moiens de lance, pavois ou « *godandac* et de cote gambezie; et les menus de *godendac* ou « d'espée, si et tellement comme il pourront selon le regart de « leurs voisins [1] ».

Des mandements du même genre avaient sans doute été publiés vers ce temps, car dans les lettres de rémission publiées par M. Siméon Luce, d'après le *Trésor des Chartes*, il est question d'un habitant de Marcilly qui, menacé dans son existence par les Jacques, dont il refusait d'embrasser le parti, frappa à mort ses adversaires *de quodam goudendardo* [2] (?)

Remarquons que cet habitant de Marcilly avait vu égorger son père sur le seuil de sa maison, et qu'il allait subir le même sort, lorsqu'il songea à se défendre avec son *goudendart*. L'ordonnance de 1347 s'était donc généralisée. Enfin, il existe une ordonnance française de 1417, où il est encore fait mention du *goudendart*, témoignage irrécusable que la célèbre arme flamande était encore en usage en France au XVe siècle, non toutefois sans y avoir subi à la longue d'importantes modifications.

Ici se termine notre tâche. Après avoir réfuté les théories de ceux qui voulaient faire du *Goedendag* un plançon à picot ou une sorte de hallebarde, nous nous sommes efforcés de démon-

« se sent frapper d'une balle, ne pouvant juger d'où lui vient le coup ; mais s'il « est frappé d'un fer, il voit l'instrument de sa douleur, il se cabre et rien ne « peut le faire avancer. » (*Exercice de la pique, précédé d'un essai historique de cette arme*, par C. Bachelay, présenté à l'assemblée nationale le 4 avril 1792, 1er an de l'Égalité. Paris, an 4 de la Liberté, in-18, p. 11.)

[1] *Ordonnances des rois de France*, éd. in-8°, t. IV, p. 169.

[2] *Histoire de la Jacquerie*, d'après des documents inédits. Paris, 1859, in-8°. M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, à Paris, vient de publier une nouvelle édition, considérablement augmentée, de cet important ouvrage. La note relative à l'épisode de Marcilly s'y trouve reproduite à la page 135.

trer, par des textes précis et par des monuments contemporains, exclusivement empruntés à l'art flamand, que le *Goedendag* était bien le coutre de charrue, converti en arme de guerre par les paysans d'abord, et imité ensuite par les hommes de métiers des villes, qui tantôt en conservaient la forme normale, tantôt la modifiaient par l'addition d'une pointe latérale, destinée à soulever ou à accrocher la cotte de maille de l'adversaire. L'Inventaire des objets trouvés à la mortuaire du comte Robert de Béthune nous révèle, en effet, qu'à côté des *goedendags* ordinaires, il y en avait *à broke*, c'est-à-dire à crochet, preuve évidente que l'on forgeait aussi des coutres par imitation, puisque ceux servant à l'agriculture n'ont jamais possédé cet appendice, pas plus aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles que de nos jours.

JEAN VAN MALDERGHEM.



Fig. 5. — Types de coutres flamands anciens et modernes [1].

[1] Les deux types de devant représentent un seul et même coutre, l'un à l'état normal, c'est-à-dire à manche coudé, l'autre avec le manche redressé. Ce coutre est moderne et est en usage dans les environs de Gand. Les trois autres types sont empruntés au *Viel Rentier d'Audenarde* et à la Bible de Van Maerlant (fin du XIII^e^ siècle).



## Rapports de MM. Hymans et Combaz sur le travail de M. van Malderghem, intitulé : *La Vérité sur le Goedendag*.

Dans l'étude soumise à notre examen, M. van Malderghem aborde une question que l'on se plaisait à croire résolue depuis longtemps.

Pour la plupart des archéologues, comme pour les simples curieux, le *Goedendag*, l'engin redoutable par le moyen duquel s'illustrèrent nos vieilles milices dans leurs rencontres meurtrières avec la chevalerie française, était une arme d'hast. La chose semblait démontrée par les peintures de la *Leugemeete* à Gand, reproduites par De Vigne dans ses *Recherches sur les corporations gantoises*.

La fresque fameuse dont il s'agit, nous montre un peloton de fantassins armés d'un bâton ferré, pourvu d'une pointe, et pouvant au besoin servir de massue. On s'est, depuis le livre de De Vigne, familiarisé avec son aspect, et vingt fois il a paru dans les cortèges historiques destinés à glorifier la puissance communale.

M. van Malderghem est d'avis que le texte des chroniques du moyen âge va directement à l'encontre des vues de De Vigne et des auteurs qui le suivent. Le *Goedendag* n'est pas le *plançon à picot et à virole*, non plus que l'espèce d'hallebarde figurée par Viollet-le-Duc, à l'aide des descriptions que lui fournissent les auteurs.

Pourvu d'un fer long et aigu, au bout d'un bâton, sans doute il avait un tranchant (les auteurs, à cet égard, sont formels), mais

surtout il se maniait des deux mains à la façon d'une massue. Donc, en premier lieu, il assommait l'adversaire et probablement le nom ironique de *Goedendag*, bonjour, est-il né de ses effets foudroyants. Or, cette combinaison de la pointe, du tranchant et de la force percutante, M. van Malderghem la trouve dans le coutre de charrue, arme évidemment des plus redoutables maniée par un bras vigoureux.

Les guerriers flamands auraient donc simplement converti un instrument aratoire en arme de guerre, chose à coup sûr admissible, si l'on considère que la faux, la cognée, le fléau ont pris place également dans la panoplie du moyen âge.

Le jour vint où les Français, payés pour connaître les effets redoutables du *Goedendag*, l'adoptèrent à leur tour. Le nom et la forme subirent peut-être une légère modification ; le principe demeura et le dernier souvenir de l'arme improvisée se retrouve peut-être dans le fauchard.

Aucun monument figuré n'appuie la thèse de notre auteur [1] ; en revanche les textes qu'il invoque lui donnent une grande force.

On peut trouver étrange qu'aucun auteur du moyen âge ne juge à propos de rappeler l'origine rustique de l'arme dont il décrit le maniement et consigne les effets meurtriers [2]. Ne concluons pas de ce silence au manque de portée des arguments développés par M. van Malderghem.

Son travail à la fois érudit et consciencieux, se recommande de toute manière à l'attention des archéologues. Il prendra place de la manière la plus honorable, dans les Annales de la Société.

Bruxelles le 29 janvier 1895.

HENRI HYMANS.

*

Je me rallie entièrement aux conclusions présentées par M. Hymans dans son rapport ci joint.

Le travail de M. van Malderghem, fort consciencieux, est ori-

[1] J'ai donné suite à cette juste remarque en ajoutant à mon travail quelques figures empruntées à des monuments contemporains. J. VAN MALDERGHEM.

[2] Peu de citadins savent ce qu'est en réalité un coutre de charrue. Il n'est donc pas étonnant que Guiart, qui était orléanais, n'ait pas reconnu dans le fer du *Goedendag* un instrument aratoire. (Note du même).

ginal et intéressant à juste titre; j'opine donc pour qu'il soit inséré sans réserve dans nos annales.

Je suis loin cependant de partager entièrement les opinions de l'auteur, et je crois que sa conclusion en faveur du *coutre de charrue* est peut-être trop radicale. C'est, dans tous les cas, une solution nouvelle, toute personnelle à l'auteur, et plus rationnelle que celle de ses prédécesseurs ; mais le dernier mot sur cette question reste, je crois, à la science.

Je ferai remarquer notamment à M. van Malderghem que le mot picot ne représente pas nécessairement un fer *court*, car picot veut dire aussi pic, pioche, c'est-à-dire fer long et appointé. (Glossaire de Gachet, 368). L'exemple qu'il cite me semble dire simplement que, dans les chandeliers en question, les picots qui d'ordinaire étaient courts, étaient cette fois longs ou grands.

Rien n'autorise non plus, ce me semble, à voir dans le fer des Goedendags, une lame tranchante.

Le texte de Guiart dit simplement :

Bastons pesanz ferrez, à long fer agu *devant*. (Le fer n'est aigu que par une partie, la pointe à mon avis).

Plus loin, si l'on frappe d'estoc, Guiart ajoute :

Et li fer est *aguz qui entre*

ce qui confirme l'existence d'un tranchant vers la pointe. Et encore, le texte ne parle pas de ce tranchant, car une pointe affilée comme celle d'une lance remplit le même office. L'auteur ne s'appesantit pas non plus sur un point important du texte de Guiart :

Bastons pesanz ferrez

Si les bastons sont pesants, c'est qu'on les a munis d'une matière pondéreuse et cela peut laisser supposer à l'extrémité antérieure du bâton un renflement de fer (anneau, boule, renflement) pour lui donner du poids. Quant à l'adjectif « ferrez », n'indique-t-il pas que le bout du bâton qui posait à terre était muni d'une armature en fer, comme le sont les lances du Congo, du Japon, etc., dont le but était d'équilibrer l'arme en main ?

Le Rapporteur
P. COMBAZ.

Le 10 février 1895.





# LA VÉRITÉ SUR LE « GOEDENDAG »

## Réponse de M. van Malderghem aux critiques formulées par M. Paul Combaz.

Je remercie MM. les rapporteurs de la bienveillance avec laquelle ils ont examiné mon travail et de l'honneur qu'ils m'ont fait en le jugeant digne d'être inséré dans les annales de notre compagnie. M. Combaz, tout en déclarant se rallier aux conclusions de M. Hymans, n'a cependant pas admis en tous points la manière de voir de son honorable collègue. Il a formulé quelques critiques, fort judicieuses, sans doute, mais auxquelles je ne puis rester indifférent, parce qu'elles touchent aux parties essentielles de mon étude. Il souffrira donc (son souci de la vérité m'en est garant) que j'oppose à ses observations les raisons qui m'empêchent de les accepter, et je ne doute pas qu'après les avoir mûrement pesées il ne revienne à d'autres sentiments. Quelques mots suffiront, je pense, pour le convaincre du soin que j'ai apporté à l'interprétation des textes qui ont servi de base à mon argumentation.

Et tout d'abord, qu'il me soit permis de faire remarquer à mon estimable contradicteur que le Glossaire de Gachet, qu'il cite à titre d'autorité, ne doit être invoqué qu'avec la plus grande prudence. Je n'en donnerai pour preuve que le singulier article qui y est consacré au mot *Goedendag*. La définition que l'auteur

du Glossaire donne du mot *picot* n'est pas plus heureuse. Or, M. Gachet ne pouvait ignorer que *picot* est un diminutif de *pic* [1]. Je n'insisterai pas davantage sur ce point, qui n'offre d'ailleurs ici qu'un côté secondaire, puisque j'ai moi-même démontré que, dans l'hypothèse de l'existence d'un long picot, l'arme eut été d'un emploi impossible. Au demeurant, la question est définitivement tranchée par la miniature que j'ai fait reproduire au commencement de mon travail (pl. VIII et fig. 1) et qui représente le roi de France aux prises avec des flamands armés du plançon à picot à la bataille de Mons-en-Pevèle. Cette miniature est du XIVe siècle.

Ce qui est plus grave, c'est cette quasi-affirmation « que rien « n'autorise, ce semble, à voir dans le fer du *Goedendag* une lame « tranchante ». Pour lui donner quelque force, M. Combaz cite les deux premiers vers du texte de Guiart ; seulement il déplace la ponctuation de Du Cange (celle que j'ai respectée, parce qu'elle est évidemment la plus respectable [2]) et, au lieu de laisser la phrase entière, il la coupe après le mot *ferrez*, donnant ainsi au mot *devant*, qu'il souligne, un sens qui se rapporte à la pointe du fer, tandis qu'il signifie simplement que le fer est au bout, à l'extrémité du bâton. Au surplus, ce n'est point cette phrase qui m'a révélé l'existence du tranchant, car, de même que M. Combaz, je n'y ai vu qu'une définition se rapportant à la pointe.

Guiart emploie une seconde fois le mot *agu :* c'est lorsqu'il parle du cas où celui qui frappe de l'arme manque son coup et qu'il ajoute que « li fer est aguz qui entre ». A première vue, il semblerait qu'il y ait là une répétition d'un même terme, avec une seule et unique expression, mais une lecture attentive du passage montre bien vite que Guiart, si compétent en la matière, ne pouvait être assez naïf pour écrire : « le fer est *pointu* qui entre, » car il est clair que sans pointe l'arme ne pouvait pénétrer. Le mot *aigu*, qui a toujours eu un double sens, celui de pointu et celui d'aiguisé, ne pouvait, dans le cas qui nous occupe, signifier un

[1] V. Littré.

[2] MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, dans la réimpression de la *Branche des royaux lignages* qu'ils ont donnée dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (t. XXII), n'ont pas cru devoir changer dans ce passage la ponctuation de Du Cange. Buchon l'avait également laissée intacte.

fer pointu, mais bien un fer aiguisé, c'est-à-dire tranchant. Et si une objection était à prévoir au sujet de l'interprétation de ce terme, que fallait-il faire pour la prévenir ? Evidemment, chercher dans un autre auteur, du même temps, un texte pouvant servir de commentaire au mot paraissant douteux. Or, c'est précisément ce que j'ai fait, en prouvant, par le récit des *Chroniques de Saint-Denis* relatif à la bataille de Courtrai, que les « *Goedendags* étaient des lances aguës *bien amorées,* » c'est-à-dire pointues et *bien tranchantes*. J'ai même cité, à ce propos, un exemple fourni par La Curne de Sainte-Palaye et portant que « amoré est à guise de rasoir ». En présence de textes aussi complets et aussi formels le doute n'est certainement pas permis.

M. Combaz me reproche « de ne pas m'appesantir sur un point « important du texte ».

Bastons pesanz ferrez,

ajoutant que « si les bâtons sont pesants, c'est qu'on les a munis « d'une matière pondéreuse ». A ce reproche, je répondrai en faisant observer que je ne pouvais pas m'appesantir sur ce point, pour la raison qu'il constituait à mes yeux un véritable non-sens. Quand Guiart dit que les bâtons sont grands et pesants, il ne fait allusion qu'aux bâtons mêmes ; le mot *ferrez* est employé par lui pour montrer que ces bâtons sont *garnis* d'un fer. Il ne s'agit donc pas d'interpréter ce mot dans le sens d'un bâton « dont le bout « qui posait à terre était muni d'une armature en fer comme le « sont les lances du Congo, du Japon, etc., dont le but était « d'équilibrer l'arme en mains ». Il n'y a du reste pas de comparaison à faire, sous aucun rapport, entre des armes d'une nature aussi différente que celles de massues comme les *Goedendags*, destinées à assommer des hommes protégés par de fortes armures de fer, et des lances légères comme celles du Japon, et surtout comme celles du Congo, dont la seule destination est de combattre des hommes n'ayant pour toute armure qu'un simple bouclier.

Enfin, la supposition d'un renflement à l'extrémité antérieure du bâton pour lui donner du poids ne se conçoit guère, puisque le coutre de charrue donne par lui-même à l'arme le poids qui lui est nécessaire.

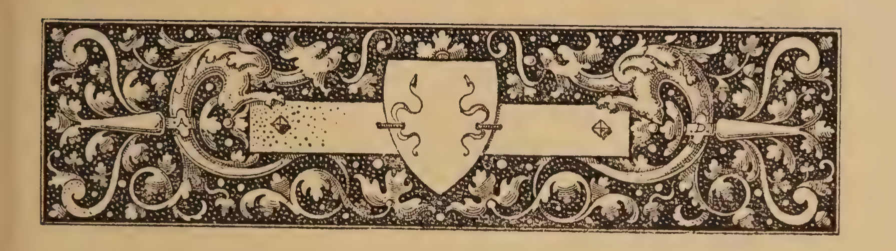
Guiart a simplement dit que les *Goedendags* étaient de

Grands bastons pesans ferrez
A un long fer agu devant

sans rien ajouter d'autre, si ce n'est qu'on s'en servait à deux mains pour frapper (but essentiel de l'arme) et, le cas échéant, pour piquer et trancher. N'ajoutons donc rien à sa remarquable description et, surtout, gardons-nous bien d'aller au delà de sa pensée en lui faisant dire ce qu'il n'a pas pu dire.

JEAN VAN MALDERGHEM.





LA

# POÉTIQUE FRANÇAISE

## au Moyen Age et à la Renaissance.

(*Suite*, voir tomes VIII, p. 377 et IX, p. 5 et 193.)



RÉCRÉATIONS DIVERSES.

Sous cette rubrique nous comprenons ces jeux de toute espèce auxquels l'histoire littéraire n'a pas conservé de noms spéciaux ; et particulièrement ces petites pièces dont la disposition graphique représentait un dessin quelconque : Croix, cœur, bouteille, etc. Ce fut surtout aux XV[e] et XVI[e] siècles, qu'on s'amusa à ces puérilités. On en trouve un exemple dans le *Pantagruel* de Rabelais. L. V. Ch. 44.

On leur a appliqué parfois le nom de *vers figurés*. (Voyez ces mots.)

REDITE

(Synonyme de *Rime*).

REDITE EN GOURET

Voyez : *Redite (Plate)* et *Rime en Goret*.

REDITE EN SENS SYNONYMES

## Jehan Molinet.

*Redite en sens sinonimes.*

Redites en sens sont sinonismes dictions qui signifient ung mesme chose.

*Exemple.*

Le saige homme ne doibt aller
Trop fort sil ne veult ambuler

REDITE (PLATE.)

## Jehan Molinet.

*Plate reddite.*

Plate redicte est quant deux dictions sont myses en ryme lune contre lautre et sont pareilles en voix et en signification.

*Exemple.*

Qui veult amis avoir
Il faut argent avoir.

..... Tāt les plates redictes que les redictes en sens, rimes en goret et riquerac sont contees pour vice de Rethoricque et condamnees en rigoureux examen. Si les fault eviter de toute puissance.

REFRAIN

Voyez : *Ballade*, *Chant royal*, *Chanson royale*, *Serventois*, *Pastourelle*, *Chanson balladée*.

REGRET

## Jehan Molinet.

Ceste couleur de rethoricq̄ est decente a faire regret.

Regret est synonyme de complainte.

Voyez : *Ballade fatoise*.

REGRETS

## L'Art de rethoricque.

*Regretz.*

Complaintes lamentacions
Regrets par tribulacions
En ce point que nous le rimons
Se font souvent
Gens qui souspirent tendrement
Qui ont leur cueur triste et doulent
En complaignant piteusement
Les povent faire
Se c'est chose qui vous puist plaire
En ce point le povez parfaire
Joyeusement.

Ici encore *Regrets* est donc synonyme de *Complainte amoureuse.* (Voyez ces mots.)

REPONS

Voyez : *Taille paternoise.*

RHETORIC

Synonyme de *Fatiste* (Voyez ce mot).

RHÉTORIQUE

## Eustache Deschamps.

*Réthorique* est science de parler droictement, et a quatre parties en soy à lui ramenées, toutes appliquées à son nom, car tout bon réthoricien doit parler et dire ce qu'il veult monstrer, saigement, briefment, substancieusement et hardiement.

Eustache Deschamps donne uniquement au mot *Rhétorique* la signification que nous lui attribuons aujourd'hui. Mais nous rencontrerons cette appellation appliquée à la Poétique. Elle donne naissance aux expressions : *Seconde Rectorique* (Anonyme du xve siècle), *Rhetorique vulgaire* (J. Molinet), *Rhetorique metriffiee* (Gracien du Pont).

« *Seconde Rhetoricque*, dit M. le professeur Stecher, désignait l'art poéti-

« que au Moyen âge, d'après une tradition remontant jusqu'à Marcianus « Capella et même à la classification des arts libéraux de Varron [1] »

Au milieu du XVI^e siècle, Thomas Sibilet reprend le titre d'*Art poétique*, donné, après coup, à une *Épitre d'Horace aux Pisons*. Ce titre restera adopté par les auteurs de la Renaissance.

RHÉTORIQUE BATELÉE

## Jehan Molinet.

......En pareille forme de vers huytains (voyez : *Huytain*) se faict rethoricque batelée : et est dicte batelée pource quelle a sa volee de resonnance en la finale sillabe comme dessus elle a ung aultre son et reson en la. iiii. sillabe en manière de batelage : de ceste nouvelle mode sont coulourez, *la cōplaicte: de grece, le trosne dhonneur, le temple de mars : le naufrage de la pucelle, et la resource du petit peuple* [2]. *et en a este inventeur maistre Jehan Molinet de Valenciennes*, ajoute **Henry de Croy**. En quoi il se trompe (Voyez : *Taille laie balladant*).

*Exemple.*

Povres gens sont a tous lez rever*sez*
Tensez, ber*sez*, confachiez, confondus
Tappez, trompez, tourmentez, trond*elez*
Bruslez, rif*lez*, tempestez, tribou*lez*
Pelez, chou*lez*, espantez, esper*dus*,
Passez, per*dus*, martelez, morf*ondus*
Roingniez, t*ondus*, pensis, patibulez
Pris et sourpris, pelez et pestelez.

RHÉTORIQUE (SECONDE)

*Les regles de la Seconde rectorique.*

Cy commencent les regles de la secōde rectorique, cestass. des choses rimees, lesquelles sont de plus's tailles et de plus's fachons...... Et est dc̄e seconde rethorique pour cause que la premiere est prosayque.

[1] STECHER, Rapport à l'Académie royale de Belgique. 3^e série, tome XXV, n^o 4 des *Bulletins*, Bruxelles, Hayez 1893.

[2] Œuvres de Jehan Molinet.

RHÉTORIQUE VULGAIRE

## Jehan Molinet.

Rethorique vulgaire est une espece de musique appelee Richmique avec aucune suavite de equisonance.

## Henry de Croy.

Rethorique vulgaire est une espece de musicque appellee regna musicque laquelle contient certain nombre de sillabes avec aucune suavite en forme de doulceur et de equisonance.

RIMA (Terza)

Voyez : *Terzina*.

RIME

On sait que l'origine de la Rime est très discutée. Pour les uns, elle est de provenance latine ; d'autres veulent qu'elle soit de création thioise ; d'autres, enfin, en attribuent l'importation aux Arabes. Chacune de ces opinions se base sur des textes plus ou moins antiques. Nous ne profiterons pas de l'occasion qui s'offre de reproduire ces lieux-communs littéraires.

La Rime française ne peut se définir d'une façon absolue. Ses exigences varient, non seulement avec l'époque, mais aussi avec les auteurs qui l'emploient selon des règles à eux.

Aujourd'hui même, tel poète n'admet pas la Rime de *Froid* avec *Roi*, tandis qu'il accepte celle de *Froid* avec *Droit*. Tous, d'ailleurs, considéreront *Froids* et *Rois* comme rimant de façon correcte. La marque du pluriel réhabilite une consonnance que, certes, l'*s* n'a pas pu changer.

Jusque vers la fin du XVIe siècle, les mots rimaient irréprochablement avec leurs composés : *Prendre* et *Comprendre*, *Faire* et *Parfaire* étaient des Rimes riches.

Les classiques du XVIIe siècle ne se font pas scrupule d'employer des Rimes telles que *Fui* et *Je construi* :

> Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je construi,
> Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait fui.
>
> *Boileau*. Epitre à M. de Lamoignon.

La Rime est une coquette qui adopte et les caprices de la mode, et ceux de ses amants : Simple assonance au début, pauvre, nue, elle s'écarte pro-

gressivement de cette excessive simplicité, pour en venir, au xv[e] siècle, à s'affubler des travestissements les plus bizarres, connus sous les noms de *Couronnée*, *Annexée*, *Equivoque*, *Batelée* etc. Puis, la réaction, qui succède à tous les excès, la ramènera, au xvii[e] siècle, à une nudité relative [1]. Les Rimes de Racine sont très pauvres, comparées à celles de Clément Marot. Il faut attendre le xix[e] siècle, pour que l'Ecole romantique remette en honneur quelque chose des vieilles parures marotiques, déjà rejetées, à l'heure actuelle, par une secte littéraire.

Dans ses mouvements, toute mode décrit un cercle ; elle repasse fatalement par les mêmes points. Cela se vérifie pour la Rime, comme pour tout ce qui est du domaine de l'esthétique. Rien n'est plus variable que *la splendeur du vrai*.

## Thomas Sibilet.

### *Qu'est-ce que le François doit appeller Ryme.*

L'anciēne pauvreté de nostre langue Françoise, ou l'ignorance de noz majeurs, a fait, que ce que le Latin en la fleur de sa lāgue appeloit, carme ou vers, et que le Grec devant luy avoit nommé metre, propremēt et doctemēt tous deux, a esté en l'exercice et en la lecture de la Poesie Frãçoise, vulgairemēt appellé jusques à present, Ryme : si tant passablemēt qu'il se puisse tolerer, certes moins proprement que le mot, Ryme (que nous sommes contraincts avouër pris du Grec ῥυθμὸς) n'admet en sa signification, et que la purité de nostre maintenant tant bien illustree langue ne permet. Car le Grec le nommant metre, c'est à dire mesure, regardant la dimēsion des nombres et mesures du carme, ne peut avoir que doctement parlé : et le Latin le nommant carme, c'est à dire chansons : et vers, c'est à dire contourné, fondant en l'un la forme du carme, qui lui fut premièremēt donnee telle expres pour chanter : en l'autre la matiere du vers, laquelle par la variation et contour de ses mots, en fait la mesure et composition douce : a designé ensemble sa proprieté et erudition. Mais le François l'appelāt Ryme, encor qu'il ait suivy quelque apparēce de ce, qu'est principal au carme, a toutesfois impropremēt approprié à ses usages, ce qu'il a autrement avec industrie pris de plus riche que soy ; car biē qu'il y ait au carme

1 La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir. — *Boileau.*

consonāce et modulation, laquelle le Grec denotoit par le vocable ῥυθμὸς, néātmoins ne le simple carme François, ne tout l'œuvre basty de carmes Françoys ne peut estre proprement de là nommé Ryme, attendu que les vers et le Poëme seront mieux dits avoir pour ornement et forme consonance et modulation qu'eux mesmes appelez ainsi. Ce que le Romain a notāment observé, quand il a appellé ῥυθμους [1] non les vers ne les périodes, ains les nōbres et espaces de temps, qu'il a diligemment observez. Vray est, que ce qui est plus communément appellé Ryme, en nostre langage François, avec plus de raison semblera avoir receu ceste appellation, j'enten ceste parité, resemblance et consonance de syllabes finissantes les vers François, laquelle non receuë par les autres langues en la desinence de leurs carmes, a toutesfois esté admise par elles pour ornement de leur oraison soluë, suivāt le plaisir qui entouche l'oreille, et l'a nōmée le Grec ὁμοιοτελευτον, le Latin similiter desinens [2], proprement tout deux. Le François l'a appellée Ryme, corrōpant le mot ῥυθμὸς, par l'elision du θ, et parlant moins proprement, pource qu'autre est le ῥυθμὸς, du Grec, autre la Ryme de Frāçois, comme avons ja montré. Tolerablement ce pendant, si nous regardons que la ressemblance des syllabes finissantes les vers françois, n'est autre chose, que consonance pourtant par l'organe de l'ouye delectation à l'esprit. Delectation dy-je causée par l'effet de la musique, qui soutient latemment la modulation du carme, en l'armonie de laquelle les unisons et octaves (qui ne sont que parités differement assises, ainsi qu'en la ryme) font les plus doux et parfaits accors. De là est, que le rude et ignare populaire ne retenant des choses offertes que les plus rudes et apparentes, oiant et lisant les carmes françois, en a premierement et plus promptement retenu et pris la ryme, du nom de laquelle partie a aussi premierement failly en nommant tout le vers et l'œuvre, puis renforçant ceste faute, d'une autre engendrée par la premiere, a appellé les Poëtes François, rymeurs, s'arrestāt à la nue escorce, et laissant la sève et le boys, qui sont l'invention et l'eloquence des Poëtes, qui sont mieux appeléz ainsi que rymeurs. Et ne devons avoir

[1] Quintil. liv. IX. ch. IV. des institutions orat.
[2] Quintil. liv. IX. ch. III.

honte de devoir ce mot au Grec et latin, esquels en devons tant d'autres, pour de luy honorer ceux Maroz et Saingelais, qui en meritent le nom, appellant consequemment les œuvres de tels divins poëtes, poëmes, carmes et vers : et laissans la tourbe ignare appeler les ignaves et leurs œuvres, rymeurs et rymes. Ignaves dy-je et ignares ensemble, qui jugent avec le peuple leur auteur les vers bons et recevables, à la fin desquels, apres des mots temerairement assembléz, comme buchettes en un fagot, y a deux ou trois lettres pareilles, qui servent de rioter.

## Pierre de Ronsard.

*De la Ryme.*

La Ryme n'est autre chose qu'une consonance et cadance de syllabes, tombantes sur la fin des vers, laquelle je veux que tu observes tant aux masculins qu'aux fœminins, de deux entieres et parfaites syllabes, ou pour le moins d'une aux masculins, pourveu qu'elle soit resonnante et d'un son entier et parfait. Exemple des fœminins : *France, esperance, despense, negligence ; familiere, fourmiliere, chere, mere.* Exemple des masculins : *Surmonter, monter, douter, sauter, Jupiter.* Toutesfois tu seras plus soigneus de la belle invention et des mots que de la ryme, laquelle vient assez aisément d'elle-mesme, après quelque peu d'exercice et labeur.

Encores je te veux bien admonester d'un chose très-nécessaire; c'est quand tu trouveras des mots qui difficilement reçoivent ryme, comme *or, char,* et mille autres, ryme-les hardiment contre, *fort, ort, accort, part, renart, art,* ostant par licence la derniere lettre *t* du mot *fort,* et mettant *for',* simplement avec la marque de l'apostrophe ; autant en feras-tu de *far',* pour *fard,* pour le rymer contre *char.* Je voy le plus souvent mille belles sentences, et mille beaux vers perdus par faute de telle hardiesse, si bien que sur *or,* je n'y voy jamais ryme que *tresor,* ou *or',* pour *ores, Nestor, Hector,* et sur *char, Cesar.*

RIME ALEXANDRINE

## Les regles de la seconde rectorique.

Rime alexandrine pour faire rōmans, est pour le present de douze silabes chascune ligne en son masculin et de XIII ou feminin.

..... Apres sont aultres diz faiz de ceste rime alexandrine et en faison tout ꝯmunement diz de vies de sains ou aucuns traitiez damours Et se mettent 4 et 4 alexēple du testamt maistre Jehan de Meun et aussi de la vie florence de rome et de saint alexis [1].

Ainsi coment il sensuit cy dessoubz escript.

Se tu es beaux et riches de legier puelz vouloir
Q̄ je le soye aussi sans toy en rien doloir
Se je vaulz et tu vaulx il ne ten puelt chaloir
Puis que po' ma valour tu ne puelz mains valoir.

Voyez : *Vers alexandrin.*

RIME ALTERNÉE

## Pierre Fabri.

Maint homme prent la mort
Par trop fort le contraindre
*D'amasser la richesse*
*Comme avaricieux ;*
Et puis, quant il est mort
Ceulx qui le deussent plaindre
*En dueil et en tristesse,*
*Ce sont les plus joyeux.*

RIME ANNEXÉE

## Eustache Deschamps.

Voyez : *Ballade équivoque.*

[1] Poème attribué à Tedbalt de Vernon.

## L'Infortuné.

Ainsi se fait rithme *annex*ée
*Annex*ant vers a autres *vers*,
*Vers*ifiée et *compos*ee,
*Compos*ant telz motz ou *divers*
*Divers*ement mis et *repr*is,
*Repr*enant la syllabe *entiere*,
*Entiere*ment des vers *compris*
*Comprins*e droit vers la *dernier*e,
*Derrenier* vers ou *dict*ion
*Dict*ee ou vers la fin *chang*ee
*Chang*eant en *vari*ation,
*Vari*ablement arrangée.

## Thomas Sibilet.

Annexée est dite la ryme, en laquelle les vers sont annexez, en sorte que la derniere syllabe du precedent commence tousjours le suivant : ou les mots finissans et commençans les vers sont telz qu'appellent les latins *conjugata*, c'est à dire descendans d'une mesme racine. De ceste a usé Marot en une chanson cōmencant :

Plaisir n'ay plus, mais suy en descon*fort*
*Fort*une m'a remis en grand' dou*leur* :
*L'heur* que j'avoye, est tourné en *malheur*
*Malheur*eux est qui n'a aucun con*fort*.
*Fort* suy dolent et regret me re*mort*,
*Mort* m'a osté madame de va*leur*.
*L'heur* que j'avoye, est tourné en *malheur*,
*Malheur*eux est qui n'a aucun confort.
Valoir ne puy : en ce monde suy *mort*,
*Mort* est m'amour, dont suy en grand *lāgueur*.
*Langour*eux suy plein d'amere *liqueur*,
*Le cœur* me part pour sa doulente mort.

Et en une autre chāson suivant ceste là pres, au premier couplet disant ainsy :

Dieu gard ma maitresse et re*gente*
*Gente* de corps et de fa*çon*,

*Son* cœur tient le mien en sa *tente*,
*Tant e*t plus d'un ardent fris*son*.
*Son* m'oyt pousser sur ma chan*son*
*Son* de voix ou harpes dou*cettes*,
*C'est e*spoir qui sans marris*son*
*Son*ger me fait en amourettes.

RIME ARABE.

Pour ceux qui admettent que la Rime est d'origine arabe, il n'est pas sans intérêt de lire le passage suivant, emprunté quant au fond, à la *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy :

Nombre de poèmes arabes étaient composés de manière à ramener continuellement une même rime. Tel le célèbre poème de *Shanfara* intitulé *Lamiyyat alarab*, dont la rime est un *lam*. Ce Shanfara vivait un peu avant Mahomet.

*Tantarani*, poète arabe du v^e siècle de l'Hégire, emploie la double rime, ainsi que nous le fait connaître *Dauletescha Samarkandi*. Cette double rime se retrouve de diverses manières, chez les poètes romans [1].

Dans le recueil intitulé *Kitab Alagani*, *Hassan*, *fils de Thabet*, qui fut l'ami de Mahomet, rapporte :

*Nabega demanda au roi Noman la permission de lui chanter son poème dont la rime est en* BA.

On appelle *Rewi* cette lettre qui joue le principal rôle dans la rime d'un poème arabe. Il peut entrer jusqu'à six lettres dans la rime, et chacune de ces lettres a son nom spécial [2].

Voir aussi : *Ballade*.

RIME A TROIS MANIÈRES.

C'est la même chose que la *Rime brisée* (Voyez ces mots et *Ballade à trois manières*).

RIME BATELÉE.

## Jehan Molinet.

Voyez : *Rhétorique batelée*.

[1] Ce n'est que vers le III^e siècle qu'on a commencé, dans des mètres et des rhytmes inconnus aux anciens, à employer des *Rimes doubles*. (Note du P. Henri Lammens.)

[2] Cf. GAETAN HECQ. — *La Ballade et ses derivés*. Bruxelles, Vromant 1891.

## Thomas Sibilet.

Batelee s'apelle la ryme laquelle aux vers de dix syllabes reglément en la couppe ou hemistiche est rymee la mesme ryme du vers precedēt. De ceste Marot a usé en une Ballade commençant :

Quand Neptunus puissant Dieu de la *mer* [1],
Cessa d'ar*mer* Carraques et Gallees, etc.

....... n'est elle aujourdhuy gueres usitee hors les Balades et Chans Royaux et ne rencontreras bateleure en tous les vers, fors chez les vieux Poëtes, qui ont esté auteurs et aucteurs de la bateleure, laquelle je crains que depuis usurpee des Bateleurs, en ayt retenu le nom.

RIME BRISÉE.

## Henry de Croy.

Souff*rons* a point
Bourg*oys* loyaulx
Ba*rons* en point
Souff*rons* a point
Vuid*ons* ce point
Franc*oys* loyaulx
Souff*rons* a point
Bourg*oys* loyaulx.

Soyons bons — Compaignons
Serviteurs — De noblesse
Prosperons — Besongnons
Soyons bons — Compaignons
Conquerons — Gentillesse
Soyons seurs — Son nous blesse
Soyons bons — Compaignons
Serviteurs — De noblesse

[1] *De la naissance de feu Monseigneur le Dauphin François.*

Sept rondeau en ce rondeau
Sont tissus et cordelez
Il ny fault clou ne cordeau
Sept rodeaulx
Mettez sus et rodelez
Sot tyss' et cordelez

Voyez : *Ballade à trois manières.*

## L'Art de Rhetoricque.

Par tristesse
Mes amours
Je ne cesse
Qu'on me laisse
Sans liesse
Mes clamours

RIME COMMUNE.

## L'Art de Rhetoricque.

*Rime commune.*

Regardez que ce sera cy
La rime si se fait ainsi
C'est la plus commune qui soit
Regardez-y qui ne m'en croit.

RIME CONCATENÉE.

## Thomas Sibilet.

Concatenée est nommée la ryme en laquelle les couplets se suivans sont concatenés [1], en sorte que le suivant se commece par le dernier vers du precedent. De ceste concatenée a usé Marot en une coplainte imprimée entre ses œuvres commençant :

O que je sen mon cœur plein de regret, etc.

[1] *Catena*=chaine.

RIME COUPLETTE.

Voyez : *Rime doublette.*

RIME COURONNÉE.

## Pierre Fabri.

Moi, malheureux, qui suis de com*plaint plains*,
Confit en deuil et en or*dure dure*,
Et peu ou neant les maulx dont suis *plains plains*,
Et voy en moy toute lai*dure dure*,
Par quoy d'enfer j'attens mor*sure sure*,
Car c'est le lieu où sans p*ardon ardon*.
Hélas ! Jésus, mon âme im*pure pure*,
Mère de Dieu, pour moi pro*cure cure*
De mes péchés que aye *par don pardon*.

Voyez : *Queue* (*Double*).

## Thomas Sibilet.

Couronnée est nommée la ryme, en laquelle ou l'une seule, ou les deux ou trois dernieres syllabes du carme faisans mot, ont esté aussi dernieres de la diction les precedēt. De ceste a usé Marot disant :

La blanche colom*belle belle*,
Souvent je vay p*riant criant :*
Mais dessouz la cor*delle d'elle*
Me jette un œil f*riant riant*,
En me con*summant* et *sommant*
A douleur, qui ma *face* ef*face :*
Dont suy le recl*amant amant*,
Qui pour l'ou*trepasse trespasse.*

RIME COURONNÉE-ANNEXÉE.

## Thomas Sibilet.

Moins voudroi-je user de la rime emperiere, que d'une autre

couronnee annexee, en laquelle la couronne n'est pas syllabe ou simple, ou double repetee entieremẽt, ains la couronne et le chef sont seulement dictiõs conjuguees, et annexees, c'est-à-dire, descẽdantes d'une mesme source, comme disant :

Les princes sont aux grans *cours cour*onnez,
Contes, Ducs, Roys par leur droit *nom nom*mez
Leurs logis sont en bon *ord*re *ord*onnez :
Et du hautain leur *renom renom*mez, etc.

RIME CROISÉE.

## Thomas Sibilet.

Ceste ryme s'appelle croisée, pource que les vers y sont divisés par un entre deux cõme les branches d'une croix. Et est usitée coustumieremẽt és epigrãmes et autres sortes de poëmes.

(Voyez *Riquetaque*).

RIME DOUBLETTE.

## Les regles de la seconde rectorique.

Autre taille ꝯmune est dicte doublette si cõme le romãt de la rose et en faiton toutes manieres de farsses [1] et to' aultres diz cõmunement si cõme il senssuit cy dessoubz escpt.

*Le dit de lorthie.*

Pour moi deduire et deporter
Men alay lautre jour jouer
En un vergier vert et fueilli
Et parterre moult bien flory
De flours jaunes et blanches
Vermeilles de plus's semblanches

[1] Voyez : *Farce.*

Agreables et deliteuses
Et a regarder gracieuses
Et lerbe dessoubz drue et belle
Qui de la rousee nouvelle
Estoit moult doucement moullie
Chascune flour en fu chargie
Par quoy plus belles en estoyent
En apres grand odour rendoyent
Ainsi que je les regardoie
Et que si belles les veoye
Volente men pnt de cueillir
Des plus belles que pos choisir
Adont aterre mabessay
Cy qune flour prendre auday
Une orthie poingnant forment
Quen lerbe estoit comitement
Me fist si forment anguoisseux
Que puis je ne fus envieux
De cueillir flour celle journee
Et qut joz languoisse passee
De l'orthie qui si mot point
Je mavisay q tout apoint
Il est ainsi daucune gent
Qui monstrent trop espertement
Amour beau semblant beau parler
Et puis en mal est leur penser
. . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . .

## Jehan Molinet.

La plus facile et comune taille de Rimes est la doublette [1] qui se puet faire en toute quantité de sillabes est le plussouvent en VIII et en IX. De ceste maniere de Rime est compose *le romant de la rose*. Et plusieurs *histoires* en sont plaines.

[1] Froissart dit : Rime *couplette*.

*Exemple.*

Quand mon œil dort mon cueur seveille
Du mal d'amours qui me traveille

## Henri de Croy.

Aultre taille de rime qui se nomme doublette la plus facille et cōmune que lon peut faire et se peut faire en toutes quātitez de sillabes : et le pl' en huit ou neuf sillabes. De ceste maniere de regime est cōpose *le Romāt de la rose.* Et plusieurs *histoires* et *farces* en sont composees.

*Même exemple.*

RIME EMPÉRIÈRE

## Thomas Sibilet.

Emperière est espece de courōnée, et est dite emperiere, pource qu'elle a triple courōne. Ceste ne se fait, que d'une syllabe repetee deux fois simple apres le mot qu'elle couronne. De ceste n'a point usé Marot, ne les celebres poëtes de ce tēps : pource suy-je contraint de t'en donner vieil, et j'ai peur que lourd exemple.

En grand re*mord*, *mort mord*
Ceux qui par*fais*, *fais*, *fais*
Ont par ef*fort*, *fort*, *fort*
De clercs et f*rais*, *rais*, *iés*.

RIME ENCHAINÉE

## Jehan Molinet.

*De enchayennee.*

Autre taille de rime qui se nomme enchayennée pour ce que la fin du mettre est pareille en voix au commencement de lautre et est diverse en signification. Et se peut ceste taille causer en balades vers huitains et rondeaulx de chanson.

*Exemple.*

Trop durement mon cœur sou*pire*
*Pire* mal sent que des*confort*
*Confort* le fait plus na riens *fort*
*Fort* se plaint ne scet quil doit d*ire*

*Ire* me tient en grief mar*tire*
*Tire* me suis a mortel port
[Trop durement mon cœur sou*pire*
*Pire* mal sent que desconfort]

En desespoir mon cœur se *mire*
*Mire* je nay si non la *mort*
*Mort* vouldroie estre sans sup*port*
*Port* nay quelqung ma vie empire

Trop durement [mon cueur sou*pire*
*Pire* mal sent que desconfort]

Voyez : *Queue annue.*

## L'Infortuné.

Ainsi se font enchaînez *vers*
*Vers* vifs engins comme je *sens*
*Sentz* ont comment anges bien *clers*
*Clers* et luysans scientes *gens*
*Gents* et plaisants ainsy que *dis*
*Ditz* pareils sont à faire *fors*,
*Fors* à ceux qui y sont *déduys*
*Déduys* grans sont iceulx *accors*,
*A corps* garni de sens et *plains*
*Plaintz* s'en sont et dictz à *plaisance*,
*Plaisance* est d'en faire à deux *mains*
*Mais* dont soient selon la puissance.

## L'Art de Rhetoricque.

Je suis rhethorique enchai*nee*
*Nee* suis en la fin de m*etre*

*Estre* puys souvent com*posee*
*Posee* a destre et a senestre

## Thomas Sibilet.

Enchainee est celle, ou les vers sont enchainez par gradation, de ceste a usé Marot au dernier couplet d'une chanson susdite, disant ainsi :

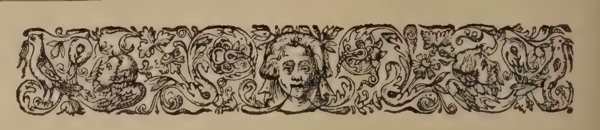
Dieu des Amans, de mort *me garde*,
*Me gard*ant, *donn*e moy bon heur ;
En le me *donn*ant, *pren* ta darde,
En la *pren*ant, *navr*e son cœur :
En le *navr*ant ne tiendras *seur*,
En *seur*eté suivray *l'accointan*ce :
En *l'acointant* ton *serv*iteur
En *serv*ant aura jouissance.

*(A suivre).*

GAËTAN HECQ et LOUIS PARIS.





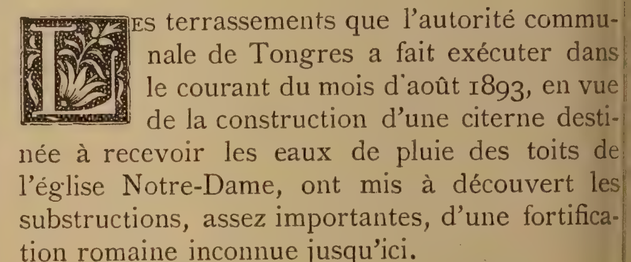


# NOUVELLE DÉCOUVERTE

## DE VESTIGES DE

# FORTIFICATION ROMAINE

## à Tongres.



Les terrassements que l'autorité communale de Tongres a fait exécuter dans le courant du mois d'août 1893, en vue de la construction d'une citerne destinée à recevoir les eaux de pluie des toits de l'église Notre-Dame, ont mis à découvert les substructions, assez importantes, d'une fortification romaine inconnue jusqu'ici.

La partie mise à nu de l'enceinte MN, est située à proximité de l'entrée sud de l'église; c'est-à-dire du côté de l'ancien *cymeterium ecclesiæ*, aujourd'hui *vrijthof*.

Les substructions consistent notamment en une tour circulaire T, ayant, extérieurement, en fondation, un diamètre de $8^{m}70$, et en élévation, $8^{m}30$, les murs ont une épaisseur de $2^{m}50$, et sont établis sur une plateforme circulaire, ou base pleine, de $8^{m}70$ de diamètre, et de $1^{m}50$ d'épaisseur. Sous cette plateforme de fondation, un creux, de $0^{m}50$ de hauteur, nous a permis de constater que l'assise inférieure a été posée sur une couche de mortier de première qualité et que les maçonneries de fondation sont excellentes, car, sans toucher le sol

sur une étendue de plusieurs mètres carrés, elles se sont maintenues.

Cet affouillement sur le flanc de la colline assez élevée (le sommet se trouve à plus de 20 mètres au-dessus du Jaar qui coule au pied à une distance de 250 mètres), s'est produit par les eaux qui, sous les fondations, se sont creusées un passage vers le fossé extérieur.

De la tour, part, vers le sud, un mur M, qui passe à 3$^m$10 de l'angle G de la maison formant le coin du *Vrijthof* avec la ruelle dite Koppelkist et un autre mur N vers le nord formant un angle de 5 degrés avec le premier et passant sous la chapelle du Chapitre.

Ces murs ont, en fondation, 3$^m$40 d'épaisseur, et en élévation, 2$^m$90.

Le parement extérieur de la fondation est relié avec celui de la partie au-dessus de terre, en retraite de 0$^m$25, au moyen d'un plan incliné de 0$^m$30 de hauteur, à la naissance du mur en élévation deux lits de grands carreaux ont été intercalés entre les assises.

Cette disposition a été remarquée dans beaucoup de constructions similaires des environs de Trèves érigées à l'époque du Haut-Empire.

La maçonnerie, en petits matériaux, est parementée avec des pierres de forme rectangulaire ayant en général 0$^m$14 × 0$^m$10 de face et 0$^m$15 de longueur ; ces pierres sont démaigries et se lient par la queue aux blocailles placées derrière le parement.

Les pierres retaillées des parements sont en général de bonne qualité et proviennent, en grande partie, des carrières des environs, situées à proximité de la route romaine d'Amiens (Samarobriva), par Charleroi, Tongres et Maestricht, à Clèves.

Toutefois on y rencontre aussi fréquemment du tuf calcaire sédimentaire, formé de petites coquilles coniques, spirées et éparses, agglutinées ensemble par un ciment peu dur.

Le mortier qui relie les pierres, composé de sable, de gravier, de fragments de carreaux et de chaux, est plutôt rouge que gris, il est d'une dureté remarquable et on en détache très difficilement des fragments.

Remarquons que les matériaux de cette fortification n'ont *jamais* servi à une construction maçonnée plus ancienne.

Cette fortification est antérieure à celles du IIIe siècle, érigées sous le règne de Dioclétien et de ses collaborateurs Maximianus, Galérius et Constance. Elle n'a que 2m90 d'épaisseur, tandis que ces dernières, de la fin du IIIe siècle, mesurent 5 mètres, et sont établies sur les belles pierres des monuments qu'on démolissait pour restreindre le pourtour des villes, afin de pouvoir les défendre plus facilement contre les envahisseurs d'au delà du Rhin.

L'érection de cette forteresse semble devoir remonter à l'époque consulaire ; ce serait la plus ancienne des constructions romaines dont on a constaté jusqu'ici l'existence dans la seconde Germanie, et elle aurait été érigée immédiatement après la destruction de l'armée des Éburons et des Aduatiques, car les Romains ont dû s'abriter directement afin de pouvoir se maintenir dans le pays.

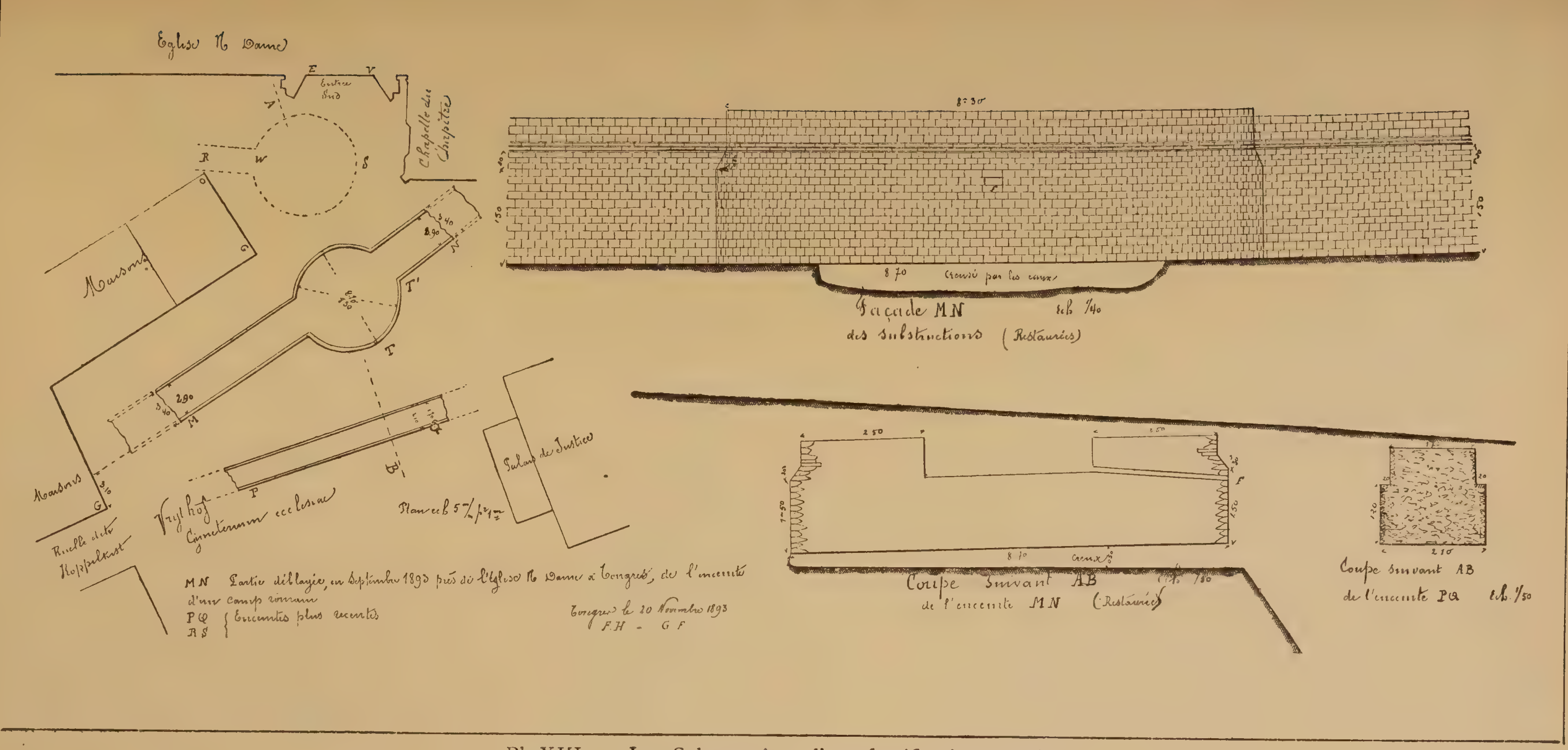
Le règne d'Auguste a laissé, du reste, à Tongres, des traces fort nombreuses, car nous constatons que sur mille pièces de monnaie romaine trouvées dans le sol de Tongres, cinquante sont à l'effigie de cet empereur, et au moins cent appartiennent à son époque.

Des nations germaniques, Éburons et Aduatiques, on trouve une pièce sur cinquante, et des Romains de l'époque consulaire avant la mort de César (44 av. J.-C.), aussi une pièce sur cinquante.

A quelques mètres en dehors de cette enceinte, nous avons mis à nu une partie d'une autre fortification P Q d'une étendue plus grande. Celle-ci a été décrite dans une publication par M. Driesen et le plan en a été levé par feu M. Guyot, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées dans le Limbourg ; elle n'a, en fondation, qu'une épaisseur de 2m10, la hauteur de la partie en fondation est de 1m20 et le mur en élévation n'a que 1m70 d'épaisseur.

Les matériaux de cette construction proviennent en général de la démolition de la fortification que nous venons de décrire, car quantités de pierres sont enveloppées du mortier rouge primitif, le tout réuni au moyen d'un mortier de chaux grasse et de sable sans adhérence.

Cette seconde enceinte enveloppe complètement l'église Notre-Dame, en divers endroits elle est visible à la surface du sol, en




Pl. XIII. — Les Substructions d'une fortification romaine.

d'autres elle dépasse même le niveau du terrain de plusieurs mètres et les façades postérieures de nombreuses maisons s'y appuyent.

La maçonnerie de cette seconde fortification n'est pas parementée, et constitue ce que les anciens appelaient *opus incertum*, formée de pierres entassées irrégulièrement ; le mortier en est de mauvaise qualité et cette médiocre défense appartient incontestablement au Bas-Empire.

En poursuivant nos investigations, nous avons mis à nu près du pignon O G de la maison, devant l'entrée sud E V de l'église, les substructions d'une tour ronde W S contenant également des pierres enveloppées de vieux mortier rouge analogue à celui qui a servi aux maçonneries de la première enceinte.

Ces substructions appartiennent à une troisième défense érigée après la destruction des deux premières, et probablement vers la fin du Bas-Empire.

Cette tour a été transformée ultérieurement en chapelle, car elle a porté, au moyen âge et même jusqu'à sa démolition, vers 1804, le nom de chapelle de Saint-Materne.

Le réemploi de matériaux dont nous avons parlé à diverses reprises, est un procédé dont on s'est servi constamment à l'époque romaine et même au moyen âge, ainsi nous constatons, ici à Tongres, que le chapitre, à côté de l'église Notre-Dame, est parementé avec le silex taillé et le tuf des anciennes fortifications et les murs des remparts sont faits également, en partie, avec les débris d'anciennes constructions.

Dans une tranchée TT, pratiquée dans un amas de décombres, le long du parement extérieur de la première enceinte, nous avons trouvé les objets suivants :

Lampe en terre blanche vernissée en jaune ;

Petite urne en fine terre rouge, non vernissée ;

Fond de *patère* de fabrication italienne avec vernis rouge, le nom du potier dans un cercle MARTIALI (le potier Martialis fabriquait au Ier siècle) ;

Goulot de petite cruche en terre blanche avec inscription en caractères cursifs TURTIVS ;

Goulot d'une grande cruche en terre blanche avec anse ;

Partie d'une *patère* en terre rouge de $0^m07$ de hauteur avec feuilles de lotus sur le bord ;

Tesson d'un vase à écrémer avec déversoir ;

Partie d'une petite urne en terre grise ;

Tessons de couvercles et de fonds d'urnes en terre ;

Tessons de vases noirs ;

Partie d'une petite urne en verre de $0^m06$ de hauteur ;

Plusieurs morceaux en terre cuite de piliers ;

Des pierres de parement en silex, en grès et en tuf ;

Morceaux d'enduit de murs de un, de deux et de trois centimètres d'épaisseur, fait de chaux avec mélange de petites pierres pilées ; l'enduit est recouvert d'un peinturage rouge peu intéressant.

Tongres, le 22 janvier 1894.

FR. HU..... G. FR.





LES

# INSCRIPTIONS SUR ARDOISE

## de l'abbaye de Villers.

---

### AVANT-PROPOS.



ES fouilles opérées, sous notre direction, dans les ruines de l'abbaye de Villers ont amené, au mois d'août de l'année dernière, la découverte de cinq fragments d'ardoises couverts, sur les deux faces, d'inscriptions latines gravées à la pointe, en minuscule cursive de la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Les textes médiévaux sur ardoise sont extrêmement rares. Aucun de nos musées belges n'en possède. M. Giry (*Manuel de diplomatique*, p. 500) en cite un seul exemple, celui d'un fragment d'ardoise trouvé en 1889 dans les décombres de l'ancienne abbaye de Foigny, près de Laon et publié par M. Prou dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, p. 268.

De même que ce dernier, deux des fragments trouvés à Villers n'ont d'autre intérêt que d'être une singularité paléo-

graphique. L'un renferme un extrait du Traité des Origines, d'Isidore de Séville ; l'autre, le *Te Deum* de la Vierge, huit hexamètres sur les effets de la calomnie, diverses citations de Pères de l'Église, etc.

Les inscriptions gravées sur les trois autres fragments sont plus intéressantes. Elles consistent en une série d'instructions données au sacristain de Villers pour le règlement de l'horloge de l'abbaye et la sonnerie des offices. Ces notes, malheureusement trop concises et, de plus, incomplètes, donnent des détails curieux sur le fonctionnement des clepsydres au moyen âge et la liturgie cistercienne au XIII^e siècle.

Nous avons confié à notre confrère, M. Sheridan, le soin de les déchiffrer.

CHARLES LICOT.

## I

Une des premières questions qui se présentent à l'esprit, à propos des inscriptions sur ardoise trouvées dans les ruines de Villers, c'est celle de leur raison d'être.

D'après M. Prou, les notes contenues sur l'ardoise de Foigny paraissent être dues à un moine accusé de nécromancie, peut-être emprisonné et qui, manquant de parchemin, s'est contenté d'une ardoise pour y consigner, par un motif inconnu, sa déposition devant les enquêteurs et sa défense [1].

Cette hypothèse, tout ingénieuse et plausible qu'elle soit, ne saurait évidemment être étendue aux inscriptions de Villers.

Voici ce que nous croyons être la vérité :

Avant l'emploi du papier (qui ne commença à se répandre en Brabant que vers le milieu du XIV^e siècle), la seule matière usitée pour l'écriture des chartes et des manuscrits était le parchemin. Mais cette matière était rare, difficile à préparer et coûtait très cher. Aussi, quand il s'agissait d'écrire des choses dont il était inutile d'assurer la durée, se servait-on, de préférence, de tablet-

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, p. 268.

tes de bois recouvertes de cire, sur lesquelles on traçait des caractères avec un style de métal, pointu d'un côté, aplati de l'autre.

On employait ces tablettes pour apprendre à écrire et pour prendre des notes ; on y écrivait des minutes ou même des lettres, mais surtout des comptes. C'est ainsi qu'on conserve au Musée britannique des tablettes de cire de l'abbaye de Cîteaux, contenant des comptes du commencement du XIV^e siècle. Une autre tablette de cire, que l'on présume provenir de la même abbaye, se trouve à la Bibliothèque de Lyon (GIRY, *Manuel de diplomatique*, pp. 501 et 502).

Nous croyons pouvoir supposer que le moine de Villers auquel nous devons ces inscriptions, ayant égaré ses tablettes ou n'en ayant pas pour le moment à sa disposition et ne voulant pas transgresser les constitutions austères de son ordre, en consommant sans nécessité une chose aussi précieuse que le parchemin, aura recouru, pour inscrire ses minutes, à la première matière venue. Cette matière, sans valeur par elle-même et se prêtant assez facilement à recevoir l'écriture, se trouvait probablement à sa portée, comme nous le verrons ci-dessous.

Nous disons : *ses minutes* ; car, en réalité, les inscriptions de Villers ne sont qu'un brouillon destiné à être recopié sur parchemin. Ce qui le prouve, ce sont les nombreux renvois, ratures et surcharges qu'elles contiennent.

## II

L'écriture de ces notes est de la seconde moitié du XIII^e siècle.

L'indication suivante nous permet d'établir l'époque d'une manière plus précise : Parmi les instructions données pour la sonnerie des offices, figure celle-ci : *Quando dominica in Palmis kalendis aprilis evenerit, pulsa...*[1] Pour que l'auteur de ces instructions ait prévu cette éventualité, il est presque certain qu'elle a dû se produire à une époque rapprochée de celle où il écrivait.

[1] Quand le dimanche des Rameaux tombera le premier avril, sonnez...

Or le dimanche des Rameaux est tombé le 1er avril en 1235, 1246, 1257, 1268 et 1319.

Écartons d'abord les dates de 1235 et 1246, trop reculées et celle de 1319, trop récente pour le caractère de l'écriture.

Restent les années **1257** et **1268**.

C'est donc vers 1257 ou 1268 et probablement dans l'intervalle compris entre ces deux dates que les inscriptions de Villers ont été gravées, croyons-nous, précisément à l'époque où l'on achevait la construction de l'église de l'abbaye.

De nombreux fragments d'ardoises, destinés à la toiture et non utilisés par les couvreurs, devaient joncher le sol. Le scribe n'aura eu qu'à se baisser pour prendre ce qu'il lui fallait.

Ce scribe était probablement le sacristain ou un ancien sacristain du monastère. Il devait être doué d'une instruction remarquable pour l'époque.

*(A continuer [1]).* PAUL SHERIDAN.

[1] Une prochaine livraison contiendra le texte déchiffré et la reproduction des ardoises.





# ÉTUDE

SUR LA

# SCULPTURE BRABANÇONNE

## AU MOYEN AGE

---

### CHAPITRE III *(Suite)* [1].



TUERBOUT, Hubert, peintre-décorateur de la ville, créa à la plume, les modèles des sujets indiqués par les deux théologiens. C'était le meilleur moyen d'apporter à la décoration de l'édifice une unité relative, sans laquelle aucune œuvre d'art n'est réellement belle. Quant à l'exécution, les tailleurs d'images ont joui d'une grande liberté d'allure, ainsi qu'on peut le constater par l'étude des fragments qui subsistent encore. On remarque de l'ingéniosité et du pittoresque dans la mise en scène. Parfois, il est vrai, l'artiste a compliqué les compositions au point d'en compromettre l'effet décoratif. Il règne, d'ailleurs, d'un sujet à l'autre, une diversité de facture considérable, diversité qui s'explique aisément par le nombre des adjudicataires de la taille des pierres. Quant aux

[1] Voir livraison I, 1er janvier 1894.

bas-reliefs actuels, ils ont été refaits d'après les originaux, dont un nombre trop restreint, hélas ! est conservé dans les combles de l'édifice, transformés en musée.

Les entrepreneurs de la façade du rez-de-chaussée furent Gauthier van de Putte, Daniel de Busscher, Jean Schancke, Pierre Coevoet, Jean Everghem, Pierre de Prince, Renier Nyperzeele résidant à Bruxelles, Jacques Quadewant résidant à Louvain. Ces humbles praticiens, comme le dit très bien M. Van Even, étaient de vrais artistes, et leurs noms méritent d'être tirés de l'oubli. Le rez-de-chaussée fut terminé vers 1449.

En 1450, on continua les travaux : Goswin van den Voeren, Jean Roelants, Jacques Quadewant, Henri van Assche, Adrien Roemer, Henri van den Helle, Mathieu Keldermans et André Keldermans, son frère, entreprirent la sculpture de l'étage qui fut achevé en 1452. On entama le second étage en 1453 ; la taille des pierres fut exécutée par Gosuwin van der Woeren et Jean Roelants.

Ce fut à la même époque qu'on appropria la grande salle du conseil et la petite salle du même conseil, la salle d'attente ou *vertrekkamer* et le bureau des écrivains. Le 5 mars 1455, on commença la construction des pignons et des trois tourelles du côté du corps de garde actuel. Les entrepreneurs furent Jean Schancke et Jan van Etterbeek de Bruxelles. Le 17 mars 1457, on aborda l'érection du pignon et des trois tourelles de la façade du côté de la rue de Namur. Guillaume Faes, de Bruxelles, se chargea de la taille des pierres, et, le 20 octobre 1459, Henri van Assche, d'Anderlecht, se rendit adjudicataire de la galerie couronnant la façade [1].

Avant de quitter l'hôtel de ville, disons quelques mots de l'annexe de l'édifice communal et qui était destinée aux réunions des échevins. La *nouvelle maison* qui est antérieure à l'édifice érigé par Mathieu de Layens, fut construite d'après les plans de Sulpice van Vorst. Mathieu et André Keldermans, Jean Trappaert, Renier van Ypeghem et Sulpice van Vorst y exécutèrent des travaux de sculpture. Jean Mounes tailla, pour les poutres du rez-de-chaussée, douze bas-reliefs représentant de saints personnages.

[1] Voir Ed. Van Even. *Louvain dans le passé et le présent*, pp. 259-263.

Gilles Bruneel fournit douze sculptures pour les poutres de l'étage et Gosuwin van den Voeren en livra plusieurs autres. Le bâtiment fut achevé au mois d'août 1442. Jean Claes, Guillaume Coeman, Jean de Ronde et Gosuwin van den Eynde, tailleurs de pierres à Bruxelles, exécutèrent les balustres du couronnement de l'édifice. « L'édifice a subi tant de changements, dit M. Van Even, qu'il est devenu difficile, sinon impossible, d'en constater l'importance primitive au point de vue de l'art. »

Vers l'époque où ces travaux s'effectuaient, vivait Nicolas De-



Fig. 28. — Le faux prophète est précipité dans l'abîme. (Ezech. XIII, 3.) XVe siècle. Hôtel de ville de Louvain.

bruin, sculpteur bruxellois, dont l'activité eut maintes fois l'occasion de s'exercer à Louvain. Son nom nous est révélé la première fois par un compte relatif à l'oratoire Saint-Pierre. On plaça dans cette chapelle, qui avait été construite au siècle précédent (1346), par la fabrique de la collégiale, une nouvelle statue de saint Pierre et ce fut, comme l'apprend Molanus, Nicolas Debruin qui la sculpta en 1438.

L'année suivante, l'administration de la commune faisait appel à son concours pour l'exécution d'une statue de la Vierge qui

devait être portée en la procession annuelle de la kermesse. Maître Nicolas toucha pour son œuvre 20 saluts d'or. Le dais avec la civière fut fourni par Arnould van der Horst, auquel on donna 216 plecken. De chaque côté de la niche se trouvaient des panneaux offrant des scènes de la vie du Seigneur. La civière et les accessoires furent enluminées par Van Velpen. La statue fut portée à l'église Saint-Pierre, le 12 juillet 1442.

M. Van Even a identifié cette statue avec la célèbre figure connue sous le nom de la *Sedes sapientiæ* et dont il a été question précédemment (voir pl. 1). Comparée à des œuvres du xv^e siècle, par exemple, aux stalles de la même église auxquelles Nicolas Debruin a certainement travaillé, elle ne présente avec celles-ci aucune affinité de facture. En admettant même qu'elle soit une copie, et c'est la seule concession qui nous paraisse légitime, on devra convenir cependant qu'elle constitue une exception des plus rares. En effet, les artistes du moyen âge, chargés de reproduire des œuvres de leurs devanciers, se trahissent presque toujours par l'accent, le caractère propre à leur époque et à leur tempérament : les fac-similés impeccables sont plutôt l'apanage de nos contemporains.

Nicolas Debruin fut chargé, de concert avec Gérard Goris, par la fabrique de l'église Saint-Pierre, de l'exécution de stalles pour le chœur ; les frais du travail furent supportés moitié par la ville, moitié par le chapitre. Le travail dura trois ans et le placement en fut terminé en 1442, le jour du lundi perdu. Ces stalles furent détruites en partie en 1803, sous le beau prétexte qu'elles prenaient trop de place dans le chœur. Il n'existe plus que la rangée des stalles hautes qu'on a privées de leurs dossiers et de leurs dais, sans doute parce qu'ils interceptaient la lumière ou empêchaient les fidèles de voir les cérémonies du culte ; les parcloses et les miséricordes ont conservé leur aspect primitif ; elles occupent, de chaque côté, trois travées du chœur. Elles sont de bonne et solide menuiserie et les sculptures ont de l'aspect et du caractère. La figure 30 donne une idée assez exacte de leur ordonnance et des détails architectoniques. Les miséricordes et les parcloses sont agrémentées de soixante-six motifs ; parmi lesquels on remarque surtout la représentation du chien, puis celle du dragon et d'autres animaux fantastiques. Viennent ensuite les

images du singe, du porc, du renard, du paon, de l'aigle et du canard. Notons encore des têtes humaines au masque grimaçant, une tête de maure, une autre de fol coiffé d'un bonnet d'âne et, enfin, une sirène et un guerrier marin[1].

Le maître-autel avait été placé un an plus tôt que les stalles en 1441. Le 28 juin de la même année, nous apprend M. Van Even, cet autel, qui se nommait l'autel ducal ou *s'Hertogen autaer*, attendu qu'il avait été fait par Henri I^er^, fut consacré par le suffragant de Liége en 1442. Il était pourvu d'un retable dont le souvenir a été perpétué d'une manière un peu vague par des tableaux,

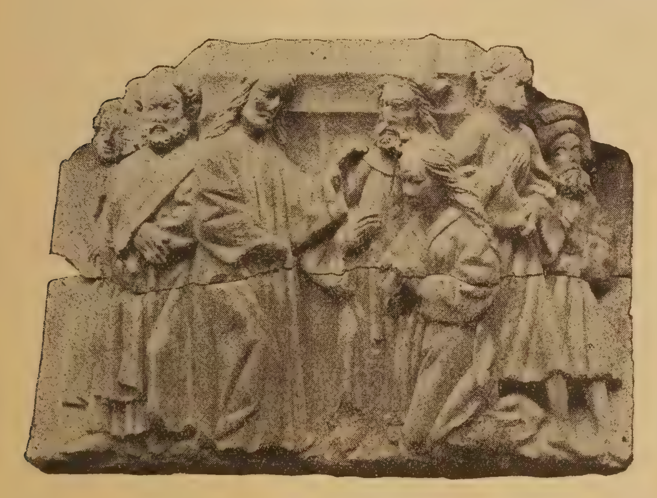


Fig. 29. — Marie-Madeleine aux pieds de Jésus. (Jean, XI, 38.)
XV^e^ siècle. Hôtel de ville de Louvain.

entre autres par celui de H. van Steenwyck, conservé au Musée royal de peinture à Bruxelles : il a été écarté pour recevoir une œuvre encombrante, toute en marbre et dont le premier défaut est d'être en désaccord avec le style de l'église.

Van Sartels cuperslager, batteur de cuivre, entoura le presbytérium d'une galerie décorée d'anges et d'ornements divers.

Parmi les maîtres brabançons qui ont joui d'une réelle notoriété,

[1] REUSENS, *op. cit.*, voir t. II, page 246.

il convient de citer Guillaume Arts. Il fut chargé, en 1441, par Philippe le Bon, de se rendre en Bourgogne, conjointement avec deux autres sculpteurs, dans le but d'y rechercher de l'albâtre, destiné à l'exécution du mausolée que ce prince allait faire élever, en la chartreuse de Champmol, près de Dijon, à la mémoire de son père, Jean sans Peur. Cet artiste reçut, la même année, une importante commande du duc de Bourgogne. Il exécuta, en effet, entre les années 1441 et 1454, un saint sépulcre destiné à l'église Notre-Dame, à Gembloux.

S'il faut prendre comme base d'appréciation la durée du travail, à savoir treize ans, nul doute que le sépulcre n'ait été une œuvre considérable. Par le mot sépulcre, on entend parfois, dans les anciens documents, un retable représentant la mise au tombeau ou sépulcre; mais étant donnée l'importance présumée de cette œuvre d'art, il y a lieu de se demander s'il n'est pas question d'un petit édifice dans lequel on déposait le saint Sacrement pendant la semaine sainte, ainsi qu'il en existe plusieurs exemples en Allemagne et en Autriche. On conserve en Belgique plusieurs sculptures même relativement récentes, représentant la mise au tombeau que l'on pourrait également considérer comme des saints sépulcres.

Guillaume Arts, qui était alors fixé à Louvain livra, en 1450, une statue de la vierge qui fut placée dans une niche au-dessus de l'entrée du premier étage à l'Hôtel de Ville. Cette image, qui n'existe plus, était supportée par quatre anges. D'autre part, où sont parmi les bas-reliefs conservés dans le même édifice, ceux qui émanent de notre maître ? Les comptes à cet égard ne sont pas explicites. Aussi n'est-il pas possible, en présence du vague qui règne dans le document, d'aboutir à une identification certaine. Quant aux scènes qui décorent la salle historique, M. van Even, comme on le verra bientôt, n'hésite pas à les attribuer à Josse Beyaert. Evidemment les reliefs de la salle des pas-perdus, que M. van Even restitue à Guillaume Arts, trahissent un autre faire. L'on est donc en droit de distinguer deux mains différentes. Bornons-nous à signaler à l'attention du lecteur les sculptures de la salle des pas-perdus, dont plusieurs se recommandent à l'attention par leur caractère et le sentiment du pittoresque.

Citons le bas-relief qui rappelle la répudiation d'Agar. La

pauvre dédaignée s'en va les mains jointes et en priant. Abraham fait des recommandations à la servante qui porte le petit Ismaïl. Cependant la jalouse Sara pose la main sur le bras d'Abraham et suit des yeux sa rivale qui s'éloigne. Scène charmante de naturel et de sentiment et qui fait songer à certaine création célèbre de Rembrandt.

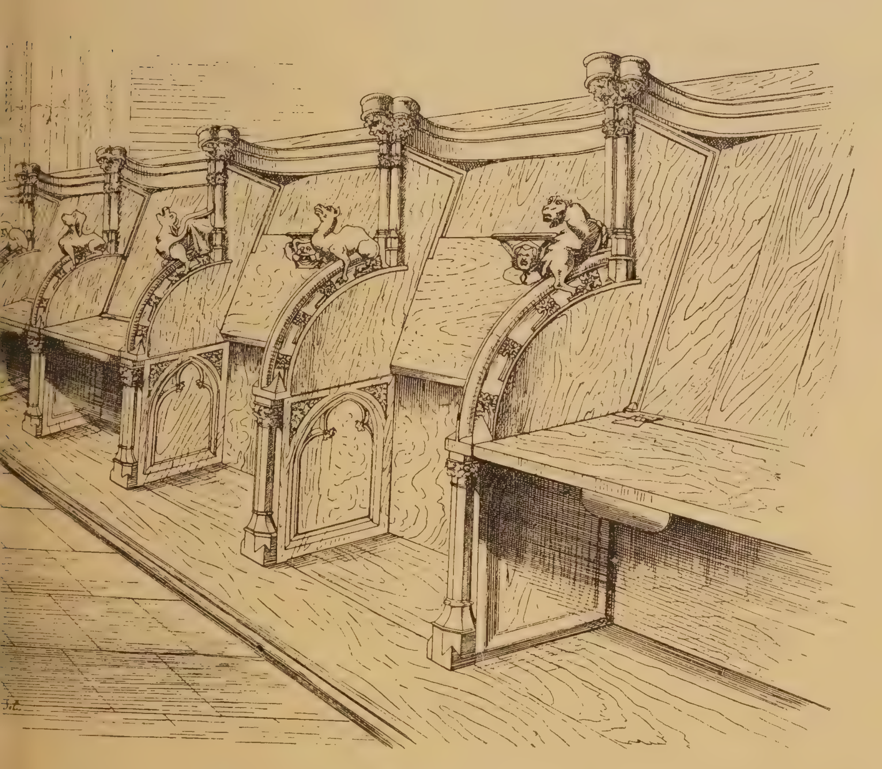


Fig. 30. — Stalles de l'église Saint-Pierre, à Louvain (xve siècle).

En 1447, Arnould Moens est renseigné comme peintre et proviseur de la confrérie de Saint-Eloy à Bruxelles, laquelle était composée des membres de divers métiers : d'orfèvres, de maréchaux, de selliers, de peintres, de regrattiers, de couteliers et de boulangers.

En sa qualité de proviseur, Arnould Moens[1] avait à veiller, de concert avec trois autres confrères, à l'administration des revenus assez considérables de la gilde, lesquels étaient employés à l'entretien des membres tombés dans l'indigence ou incapables de travailler. Il était occupé, en 1451, à peindre les *bosche* (bois) de la porte de la maison de saint Eloy ; cette circonstance disposait M. Dodd à ne voir dans Arnould Moens qu'un simple barbouilleur. Mais il résulte d'un livre censal de sainte Gudule qu'il était également imagier, beeldsniedere [2]. Le maître vivait encore en 1469, et il est renseigné à cette date avec la qualité d'imagier.

Jean Sanders est cité dans les comptes de la confrérie de Saint-Eloi, en 1447-1448, pour une affaire qui n'a rien de commun avec son métier. Mais n'y aurait-il pas lieu d'identifier cet artiste avec un Jehan de Sandres, qui travaillait en 1434 à Tournai pour la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de ce nom ? Il exécuta, moyennant la somme élevée de 120 livres de gros 10 sols, un retable contenant les images de saint Nicolas, de saint Nicaise et de saint Eloy. Il fut peint par Robert Campin [3] le maître du célèbre Roger de la Pasture. Probablement le retable du maître-autel de Saint-Jacques fut taillé et peint à la même époque par les mêmes artistes. Il est question dans les comptes de l'église Saint-Nicolas à Tournai, de Jacquemart de Sandres, tailleur d'images, qui demeurait rue Castelane. Ces deux imagiers ne seraient-ils pas d'origine brabançonne [4] ?

En 1456, on commença, à l'église de la Chapelle à Bruxelles, sous le pastorat du curé Jean Desmet, la construction d'un nouvel autel pour le chœur. Cette œuvre d'art que David à Mauden dans son *Alitologia*, qualifie de *travail* somptueux, exigea trente-cinq années de *travail* et ne fut achevé que sous son successeur, Guillaume Maerschalk, en 1491.

[1] P. 40 t. I. *Revue d'histoire et d'archéologie.* Notes relatives à l'histoire des arts dans les Pays-Bas.

[2] Archives, Reg. n° 2403 de la Chambre des comptes aux archives du Royaume.

[3] T. I p. 169. Etudes sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville, par de la Grange et L. Cloquet.

[4] L. Cloquet. Notice sur l'église Saint-Nicolas, t. XVII, des *Mémoires de la Société artistique et littéraire de Tournai.* — H. De Bruyn. *Trésor artistique des églises de Bruxelles*, p. 306.

L'autel fut détruit par les sectaires qui envahirent l'eglise au mois de novembre 1579 et les auteurs contemporains rapportent que cet acte de vandalisme causa les plus vifs regrets parmi les paroissiens.

L'église Saint-Pierre, à Louvain, qui n'a pas eu à souffrir des déprédations des iconoclastes, nous montre encore, à la droite du maître-autel, une tourelle sculptée en pierre d'Avesnes, et destinée à la conservation des saintes espèces ; elle fut érigée en 1450 d'après les dessins de Mathieu de Layens et aux frais de la confrérie du Saint-Sacrement. C'est le seul édifice de ce genre appartenant au xv$^{e}$ siècle, qui subsiste encore dans le Brabant qui jadis en comptait tant. Ce *Sacramenthuis* haut de 12$^{m}$50 de forme hexagonale, repose sur six colonnes cylindriques ; les six faces de l'armoire proprement dite sont fermées par des panneaux en laiton fondu décorés d'emblêmes eucharistiques. A l'étage supérieur, on voit des hauts-reliefs représentant la sainte Trinité ; le Père Éternel le front ceint d'un diadème, revêtu d'une chappe, tient sur ses genoux le corps inanimé de son divin fils, dont les pieds reposent sur un globe terrestre. C'est un groupe d'une grande allure et plein de caractère. Les autres sujets, tels que la *Trahison de Judas*, la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Crucifiement* rappellent, par le sentiment et la facture, les groupes de retable d'origine bruxelloise. Au-dessous s'offrent, disposées deux par deux, sous des dais, des images d'apôtres, d'exécution relativement récente qui occupent sans aucun doute la place d'anciennes figurines. Les principaux contreforts se terminent en culs-de-lampe, où l'on voit représentés des anges tenant des instruments de la passion. La partie architecturale la plus vantée d'habitude par les archéologues pèche, à notre avis, par l'amas et l'enchevêtrement des clochetons, des pinacles et des contreforts dans lequels l'œil s'égare et renonce bientôt à découvrir une ligne et à saisir un détail. Vu à certaine distance, le monument, à vrai dire, gagne de l'élancement et de la sveltesse. Il a servi, comme on le sait, pendant la première moitié du xvi$^{e}$ siècle, vers 1539 de modèle à l'érection du tabernacle de l'église Saint-Jacques à Louvain. Dans cette œuvre d'art Gabriel van der Bruynen se révèle supérieur à son devancier par la clareté de l'ordonnance et la discrétion dans le choix des accessoires. —

Ajoutons que le tabernacle de l'église Saint-Pierre a perdu le charme que lui donnait son ancienne polychromie, grâce à laquelle figurines et hauts-reliefs se détachaient avec légèreté sur la masse de la tourelle. On ne saurait trop déplorer la disparition d'une remarquable clôture en fer forgé, qui était due au marteau de Gérard van Dueringen.

Les sanctuaires de Louvain ont dû contenir jadis de grandes richesses, mais peu à peu celles-ci ont été dissipées, détruites ou vendues pour céder la place à des objets conçus dans le goût du jour. On ne voit plus ces retables du XVe ou du commencement du XVIe siècle, avec leurs compositions empreintes d'un charme si naïf ; à la place, disons-nous, d'œuvres érigées par les gildes ou le magistrat de la cité, s'étalent aujourd'hui de pompeux monuments trop souvent dépourvus de style et d'intérêt. Parmi les épaves trop rares qui ont été recueillies de nos jours, nous ne pouvons omettre le gracieux repos de Jésus (fig. 32) qui était conservé de temps immémorial dans un couvent de la ville. Dans ces dernières années, il fut en la possession de M. Frésart à Liége qui l'a cédé depuis à un collectionneur autrichien. Ce gracieux objet, aux proportions minuscules mais plein de style, nous semble appartenir au commencement du XVe siècle et rien ne s'oppose à ce qu'il soit sorti des mains d'un artiste de Louvain.

Des œuvres de la première moitié du XVe siècle qu'il est encore donné à l'archéologue d'étudier dans le Brabant, il importe d'accorder une mention toute spéciale aux sculptures du chœur de Saint-Sulpice à Diest, exécutées entre les années 1417 et 1425, sous l'habile direction de Sulpice van Vorst. Rien de plus étrange et de plus original que ces grandes figures placées sous le gable des fenêtres du côté méridional. Ici l'une tient une couronne, l'autre une paternote, là deux guerriers portant des boucliers se livrent un combat singulier, l'un est armé d'une épée le second d'une massue. Plus loin, un guerrier brandit une hache et celui qui lui fait face pourvu d'un bâton s'acharne contre un objet que l'on ne distingue plus très bien. Sur les contreforts on remarque l'image d'un vieillard, un guerrier dans une attitude menaçante et enfin la statue du Sauveur, la tête nimbée et bénissant. Les niches des contreforts auxquels elles s'adaptent à merveille, conservent encore des statues parmi lesquelles il faut

signaler un saint Denis, patron secondaire de l'église à la légende duquel, d'après M. l'abbé Raeymakers[1], la plupart des figures,

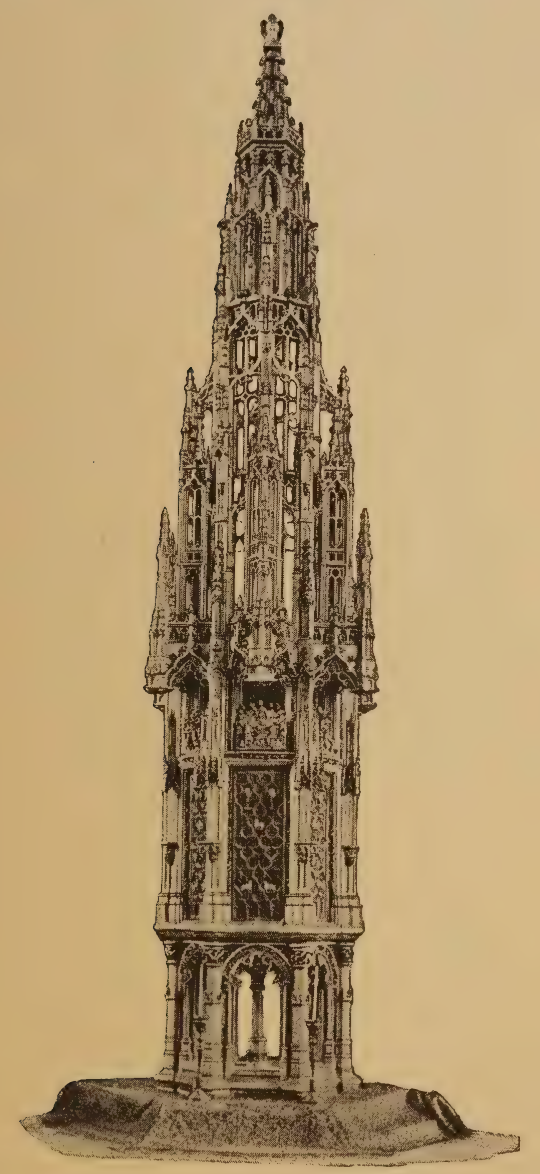
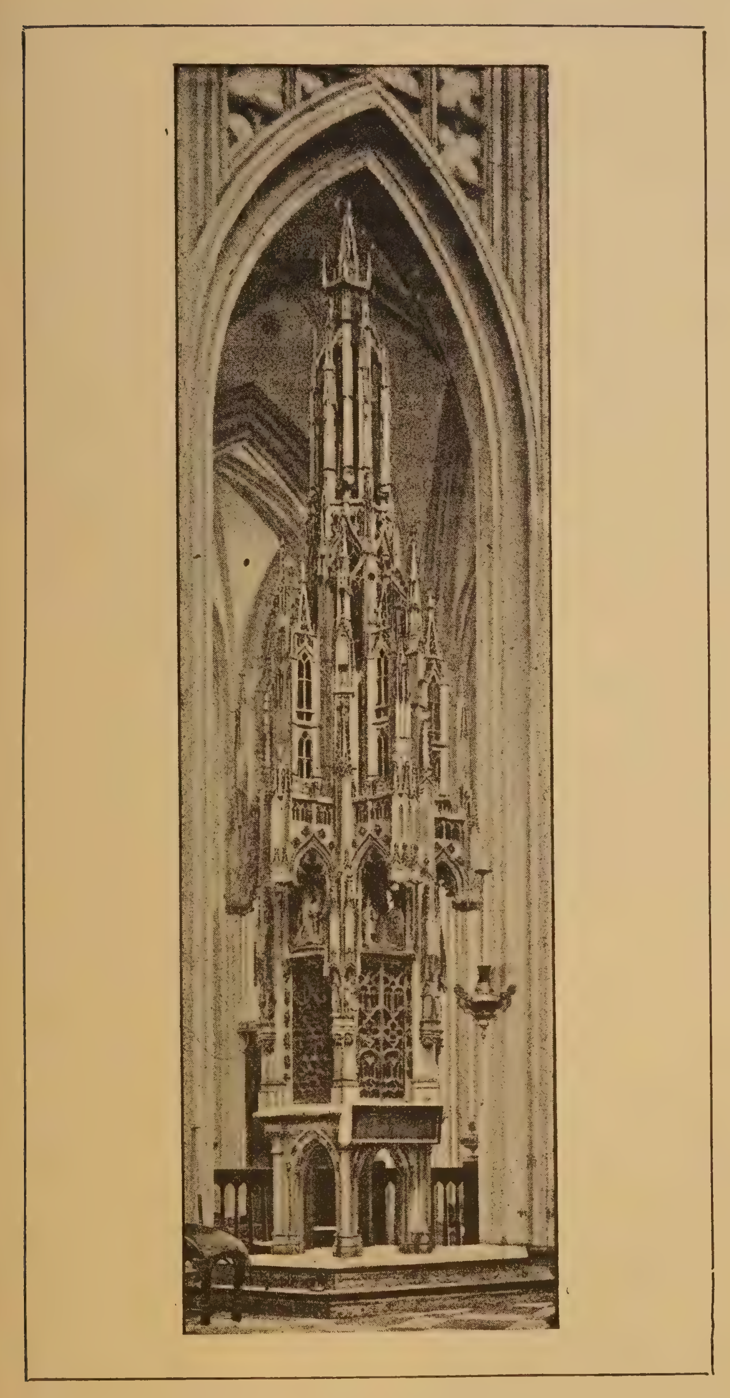


Fig. 31. — Tabernacle en pierre sculptée de l'église Saint-Jacques, à Louvain (XVIe siècle).

[1] Notice sur l'église primaire de Saint-Sulpice, à Diest. *Mess. des sciences hist. de Belgique*, 1856-1857.

des gables doivent se rapporter. A vrai dire, ce genre de reliefs nous paraît avoir un caractère purement décoratif et partant un peu arbitraire, quant au choix des sujets représentés. Ce phénomène, du reste, a été constaté déjà à propos de l'église du Sablon et de la chapelle comtale à Courtrai. Il est de fait que le groupe des guerriers dont il vient d'être question pourrait difficilement appartenir au texte d'une légende.

Passons maintenant à l'examen de la décoration intérieure du monument. En 1447, la fabrique de Saint-Sulpice, à Diest, résolut de doter cette église d'un riche tabernacle. Elle s'adressa, comme elle avait l'habitude de le faire en pareille occurrence, à la générosité des fidèles. Le travail ne fut commencé qu'à partir du dimanche des Rameaux de l'année suivante et heureusement achevé à la fin de 1449. Jean Oyckens, qui est cité dans les comptes comme architecte de l'église et Arnould d'Elsebyl firent la coupe des pierres et la maçonnerie. Drayer exécuta la sculpture et employa à ce travail le moellon de Mazières qui fut acheté à Liége et à Malines. Il n'existe aucune donnée concernant l'ordonnance de ce tabernacle, mais il y a tout lieu de croire, avec feu l'abbé J. Raeymakers, qu'il affectait comme celui de Saint-Pierre à Louvain, la forme d'une flèche ornée de colchetons et de contreforts. Ce nouveau genre d'édicule jouissait d'une grande vogue. Il succédait en effet à l'armoire du saint Sacrement *Armentarium sacramenti* dont il en existe un si bel exemple à Hal (fig. 22). Henri van den Bogaerde fut chargé de la dorure et de l'enluminure de dix statues procédant du ciseau de Drayer et dont huit d'entre elles sont connues : saint Denis, sainte Catherine, saint Michel, sainte Barbe, saint Jean l'Evangéliste, saint Augustin, saint Jean-Baptiste et saint Sulpice. Arnould van Scote forgea pour le tabernacle des treillis en fer ornés de rosaces et Jean van Scouten le pourvut d'une haie en fer forgé dans laquelle il entra 300 livres de matière première. En 1526 le chapitre trouva sans doute que l'œuvre dont nous venons de rappeler le souvenir était démodée et indigne de l'église ; toujours est-il qu'il fit ériger un nouveau tabernacle lequel disparaissait un demi siècle plus tard (1580) sous les coups des Iconoclastes. L'élégante tourelle, qui existe actuellement, a été érigée en 1615 grâce à la munificence de Jean Quinte et d'Elise van den Hove.



Pl. XIV. — Tabernacle de l'église Saint-Pierre, à Louvain (xve siècle).

Jean Drayer fit encore pour l'église de Saint-Sulpice une statue représentant saint Denis en 1440, un autre le Christ au Jardin des Oliviers et une vierge (1444). Mais à part quelques clefs de voûte où l'on voit représentés Dieu le Père, la Vierge, saint Sulpice et saint Denis, les armoiries de la maison de Diest l'œuvre de Drayer est anéantie. Ces intéressants accessoires avaient été rehaussés de dorure et de couleur par Gérard Brune, Henri van den Bogaerd et Gérard van de Velde.

A côté des maîtres dont nous venons de parler, il convient d'assigner une place d'honneur à la famille des Beyaert de Louvain. Le premier connu sous le prénom de Jean, pratique le métier de hûchier, scrynmakere, qui confine souvent à celui de tailleur d'images. Josse qualifié dans un acte du 7 avril 1459 de *factor imaginum*, beeldesnydere. Cet artiste refit le Jacquemart de l'église Saint-Pierre à Louvain, qui avait été anéanti, ainsi que la tour par un coup de foudre. L'automate disparut en 1573 sans qu'on en ait conservé d'autre souvenir que son surnom de *Maître Jean* ; il devait en tout cas faire brillante figure, car Hubert Stuerbout, chargé de l'enluminer, n'avait épargné ni l'or ni l'argent. La dépense s'éleva, en effet, à deux florins 36 plecken ou plaques.

Jean Beyaert décora le battant de la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville, formé par une colonnette cylindrique supportant une statuette abritée sous niche ; le culot est orné d'une ange portant les armes de la cité louvaniste. La statuette représentant saint Pierre fut décapitée lors de la tourmente révolutionnaire du siècle dernier. Trompé par la vue des ornements pontificaux, le restaurateur moderne a donné au personnage une mitre au lieu de la tiare. Hubert Stuerbout polychroma la statue pour la somme de deux couronnes : de nos jours il est difficile d'apprécier le travail de l'imagier, tant on s'est appliqué à couvrir périodiquement cette figure d'une couleur aussi lourde que banale. Le vandalisme a été plus radical encore pour l'œuvre la plus considérable de maître Josse, à savoir le jubé de l'église des Récollets à Louvain. Ce sanctuaire a été rasé et le monument érigé à la mémoire de Juste Lipse, conservé aux Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles est le seul vestige qui subsiste de cette église conventuelle. Josse Beyaert fut secondé dans son travail

par Ostderghem, François Œghe, Henri de Becker, Godefroid de Moldere et Gosuwin Maes, charpentier[1].

La présence de deux charpentiers parmi ses collaborateurs permet de supposer que le jubé a été exécuté en bois et non en pierre, contrairement à l'usage qui semble avoir prévalu dans nos contrées. Le talent du maître louvaniste était apprécié dans tout le Brabant. C'est ainsi qu'il contribua à l'embellissement de l'église Saint-Léonard, à Léau. Il y plaça, en 1477, les retables des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean l'Évangéliste, et fit également pour cette église une châsse destinée à conserver les reliques de saint Léonard. Enfin, en 1481, il tailla les statues de saint Jacques et de sainte Corine, mais aucune de ces œuvres, que nous sachions, ne nous a été conservée. En revanche, à l'hôtel de ville de Louvain, il est loisible d'apprécier le talent hardi et ingénieux du sculpteur brabançon. La voûte de l'ancienne trésorerie, achevée en 1466 et qu'on appelait autrefois *het Register*[1], est décorée de cinq clefs en pierre d'Avesnes, reproduisant des sujets ayant trait à l'histoire de la Finance. Hubert Stuerbout décora ces sculptures pour la somme de 40 sols. « Les bas-reliefs des clefs de poutre de la salle historique, de l'avis de M. Van Even, appartiendraient également à Josse Beyaert; malheureusement, ajoute l'érudit archiviste, les comptes de la construction de l'hôtel de ville des années 1452, 1454 et 1462 font défaut, mais étant donné la réputation de cet imagier, il est présumable que le magistrat se sera adressé au maître louvaniste de préférence à tout autre artiste. Voici les sujets représentés dans les bas-reliefs : la *Vision de Zacharie*, l'*Annonciation*, la *Naissance de Jésus-Christ*, l'*Adoration des Bergers*, l'*Adoration des Mages*, la *Fuite en Égypte, Marie et Joseph à la recherche de l'Enfant Jésus*, *Jésus au Jardin des Oliviers*, la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Portement de Croix*, le *Christ sur la croix*, la *Mise au tombeau;* la *Résurrection*. Ces scènes, dont nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur aucun spécimen, sont bien conçues; les attitudes des personnages ont de la vivacité et du naturel.

[1] *Bull. des Commissions roy.*, l'étude consacrée aux Beyaert, par E. Van Even.
[2] Actuellement le cabinet des échevins.

Avant de terminer ce chapitre citons les noms de quelques imagiers brabançons qui n'ont, à notre connaissance, laissé aucune œuvre. Léon van Zellicke vraisemblablement originaire du village de Zellicke, situé aux environs de cette ville, est « cité dans un acte passé le 3 mars 1463-(1464 n. st.) devant les échevins de Bruxelles par lequel cet artiste déclare être prêt à remettre un certain Jean Van Aa en possession de biens provenant de feu maître Jean Strael, dont il avait jusque là joui injustement [1]. »

Jean Gesellekens, bruxellois, travaillait vers 1469 [2]. L'imagier Guillaume van Ottengeys mourut la même année [3].

[1] *Original*, coté au dos : IVᵉ vij dans les archives de la Prévôté de Gaudenberg, aux archives du royaume.

[2] § 80. Arch. des arts et sciences et lettres d'Al. Pinchart. A. PINCHART, *op. cit.*, § 8.

[3] *Ibid.*, § 19.



Fig. 32. — Repos de Jésus en bois sculpté (commencement du XVᵉ siècle).

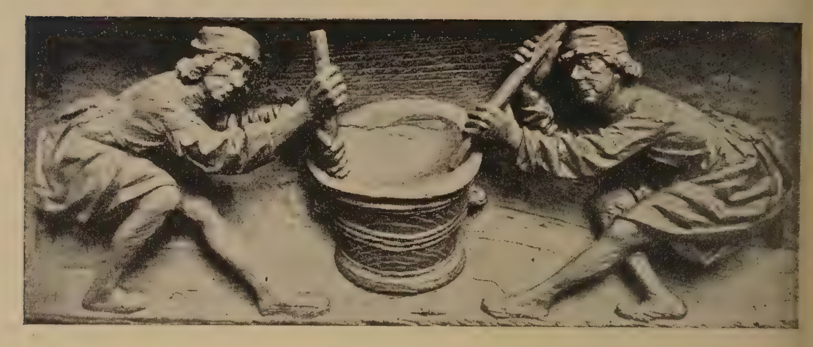


Fig. 33. — Enseigne en chêne sculpté provenant de Lierre (XVe siècle, seconde moitié). (Musées royaux des Arts décoratifs, à Bruxelles).

# CHAPITRE IV

L'organisation corporative des imagiers. — Marques de contrôle : poinçons des artistes. — Œuvres diverses revêtues de marques bruxelloises. — Statuettes isolées et petits groupes. — Ordonnance architecturale. — Polychromie des retables. — Retables du comte Maurin de Nahuys, de Ternant, de Villers, de Ham-sur-Heure, de Léau, de Claude de Villa et de Gentine Solaro, d'Ambierle, etc. Artistes brabançons à Rouen, à Bruges, à Bruxelles et à Nivelles. — Jacques de Gerines.

Lorsqu'on étudie l'histoire artistique de nos contrées au moyen âge, il importe de rappeler l'organisation corporative à laquelle était subordonnée l'activité tant du maître que du simple compagnon.

« Chaque métier, dit Mgr Namèche, avait des chefs appelés doyens, élus par le magistrat sur une double liste de candidats présentée par la corporation. Chacune de ces petites sociétés avait également son patron, sa chapelle ou du moins son autel dans une des églises de la ville ; sa caisse de secours pour les malades et les infirmes ; sa bannière portée dans les réunions publiques ; sa maison ou salle de réunion ; ses archives, son huissier ou valet, knecht [1]. »

[1] P. 264, t. I, *Cours abrégé d'Histoire nationale.*

C'est du sein de ces gildes semi-religieuses, semi-civiles qu'émanent ces multiples manifestations artistiques qui ont le privilège d'exciter notre admiration et de provoquer trop souvent nos plus vifs regrets. A Bruxelles, en particulier, les anciennes corporations artistiques ont joui, surtout au XVe ou XVIe siècle, d'une vitalité magnifique qui se constate en dépit de la perte de tant de monuments et de l'indifférence des chroniqueurs.

Les sculpteurs de la ville faisaient partie du métier des Quatre-Couronnés dont le patronage s'étendait, surtout en Belgique, aux professions où l'on se sert du marteau. A première vue, le choix de ce patronage semble arbitraire. Il a été déterminé, en effet, par une simple confusion. La commémoration des Quatre Couronnés avait lieu en même temps que celle de saint Claude et de ses quatre compagnons : Castor, Nicostrate, Symphorien et Simplice qui, de leur profession, étaient sculpteurs. Ils refusèrent, nous apprend la Légende dorée, de faire une idole que Dioclétien leur avait commandée et de sacrifier aux faux dieux. Ils furent condamnés à mort et périrent dans les tourments. En réalité, c'était bien aux courageux artistes de la primitive Eglise que s'adressait le culte des imagiers brabançons et non aux quatre couronnés anonymes, ainsi qu'on le constate en étudiant le passé de nos cités.

« Les sculpteurs de Malines [1], dit M. Neeffs, formaient entre eux une des sous-divisions de la gilde des maçons. Cette dernière association comprenait quatre sections désignées sous le nom général des Quatre Couronnés. C'étaient : 1° les maçons proprement dits, qui avaient pour patron saint Claude ; 2° les tailleurs de pierre placés sous l'invocation de saint Nicostrate ; 3° les verriers et les vitriers honorant saint Castor , 4° les sculpteurs, dont saint Symphorien était le protecteur [2]. »

On peut encore se rendre compte du bien-fondé de notre observation en jetant un coup d'œil sur un triptyque de la seconde moitié du XVIe siècle, conservé au musée communal à Bruxelles. Dans le compartiment du milieu, le peintre a représenté quatre saints

[1] *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, t. Ier, p. 9.

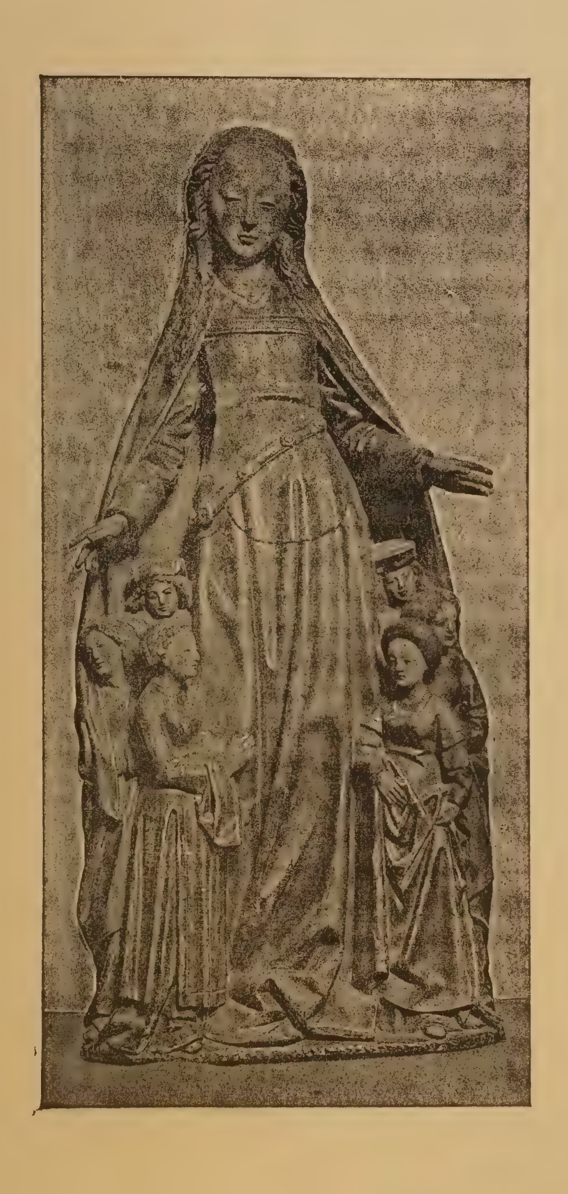
[2] En 1541 eut lieu à Malines la réunion des peintres et des sculpteurs, sous le nom de Gilde de Saint-Luc.

se livrant aux travaux que comporte la bâtisse d'une maison. Ils viennent d'être interrompus dans leur tâche par l'arrivée de Dioclétien. Ce dernier leur intime l'ordre d'adorer une idole qui leur est présentée par un de ses serviteurs. Sur le volet placé à la droite du spectateur, on voit deux architectes agenouillés ; au second plan, des maçons élèvent une habitation. L'autre volet nous offre un sujet analogue ; seulement les donateurs sont ici des imagiers. L'un d'eux, qui est agenouillé, a par devers lui un clocheton en pierre, de style ogival ; l'autre, debout, vient de mettre la dernière main à un bas-relief représentant le Saint-Sauveur.

Le métier des Quatre Couronnés à Bruxelles comprenait en outre les tailleurs de pierre, les maçons, les ardoisiers ; il faisait partie de la nation de saint Nicolas, en même temps que les armuriers, les fourbisseurs, les regrattiers, les éperonniers, les doreurs et les charpentiers. Les jurés ou doyens des tailleurs de pierre et des tailleurs d'images furent autorisés, le 10 mai 1455, à garantir les ouvrages de leurs confrères, à l'instar de ce qui avait lieu pour les orfèvres, et à prélever de ce chef le soixantième de la valeur des œuvres présentées. Les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beeldesnyders*, *beeldehouwers* ou *bildemakers*.

A quel genre de travaux était applicable la marque de garantie dont il vient d'être question ? Aux travaux exécutés en bois, car c'étaient ceux-ci qui donnaient lieu aux abus les plus graves et les plus nombreux. Malheureusement, le texte des ordonnances octroyées aux tailleurs d'images bruxellois est perdu. On peut toutefois se rendre compte de ce qu'elles devaient être par celles qui furent adoptées par la gilde anversoise.

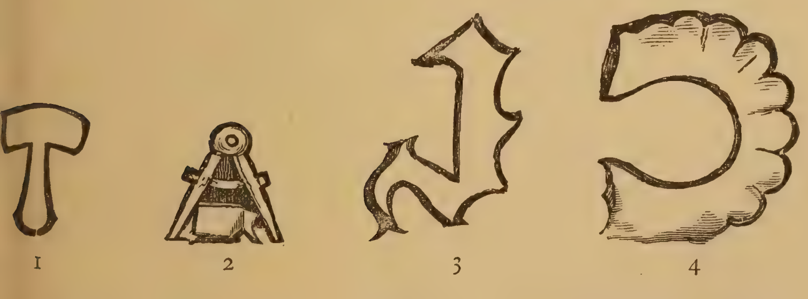
« D'après les ordonnances et règlements de cette dernière association, du 9 novembre 1470 et du 30 juillet 1472, les retables confectionnés à Anvers devaient, avant de pouvoir être exposés en vente, être examinés par un jury nommé par les doyens de la corporation. Cet examen n'avait d'autre but que de constater la qualité des matières employées qui, pour les retables, ne pouvaient être que du bois de chêne et de noyer bien secs, sans défaut et ayant les épaisseurs déterminées. Lorsque le jury avait reconnu que le retable réunissait les conditions exigées pour constituer un ouvrage de bonne qualité, ils y appliquaient la marque précitée :



Pl. XV. — La vierge protectrice des chrétiens *(Mater omnium)* en chêne polychromé (seconde moitié du XV$^{e}$ siècle, h. $0^{m}565$).

c'était une main pour les sculptures en bois non peintes et les armoiries de la ville pour les sculptures polychromées. » A notre avis, feu M. Ch. Thys [1], que nous suivons ici, s'est mal exprimé. La main, marque de garantie de la sculpture, figure indifférement sur des sculptures polychromées et non polychromées [2]. Jusqu'à ce jour, il nous a été donné de constater la présence du castel emprunté au blason anversois que sur les retables d'Op-Iter, de l'église Notre-Dame à Tongres, et sur celui de Pailhe conservé aux Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles. Cette marque se trouve invariablement apposée sur la caisse. Aussi avons-nous lieu de supposer qu'elle appartient au *screenwerker* qui a fait la partie architecturale du retable [3].

Quant au poinçon de garantie des ateliers bruxellois, il a un caractère complexe qu'il importe de bien mettre en lumière. La marque de la polychromie est connue : c'est le mot *Bruesel* en lettres capitales gothiques encadrées dans un rectangle. Dans une dissertation consacrée à un retable qu'il possède, M. le comte Maurin de Nahuys a reproduit tous les signes qu'il avait remarqués sur cette œuvre d'art ; outre la marque *Bruesel*, le savant érudit avait relevé des marques sur lesquelles il attirait l'attention du lecteur. « Les figures suivantes que l'on voit en plusieurs endroits sur l'extérieur du retable, gravées en creux, et qui probablement ne sont autres choses que les marques d'une corporation ou confrérie pourront peut-être servir à répandre une nouvelle lumière sur l'histoire de l'art en Belgique au moyen âge. »



1 2 3 4

[1] *Notice sur le retable de l'église de Notre-Dame, à Tongres* (*Bull. de la Soc. scientifique du Limbourg*. T. XIII, pp. 187-225.

[2] Voir nos *Recherches sur la sculpture. Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LII.

[3] *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. V., 3e série.

Nous recherchions depuis longtemps une explication plausible de ce problème, lorsque nous rencontrâmes la mention suivante du catalogue de l'Exposition de Malines relative à un groupe appartenant naguère à M. Steinmetz « statuette en chêne polychromé de la sainte Vierge *Mater omnium*, abritant les fidèles sous son manteau. La sainte Vierge a perdu sa couronne : sur la bordure de son manteau se trouve le *Gloria Patris* en lettre d'or. Cette charmante production de l'*école brugeoise* du xv^e^ siècle, porte la marque du sculpteur : un maillet et une coquille [1] ».



C'était donc la deuxième fois que le signe du maillet se rencontrait et, point important à noter, sur des œuvres émanant, selon toute apparence, de deux maîtres distincts. De là à conclure à l'existence d'une estampille commune employée pour poinçon sur les divers travaux d'une gilde ou d'une corporation, il n'y avait qu'un pas à franchir : il fallait examiner les deux œuvres. Or, l'exposition rétrospective de 1888 à Bruxelles où elles se trouvaient toutes les deux, nous fournit les moyens de faire de rigoureuses constatations. Il résulte de notre examen que la marque du *maillet* avait eté faite sur le retable et sur le groupe au moyen d'un même instrument et que ce poinçon était la marque non d'un artiste, mais d'une corporation. Depuis lors nous avons retrouvé un certain nombre d'œuvres portant le signe du maillet seul, ou accompagné d'autres marques qui constituent les signatures des artistes.

Il se trouve encore : 1° sur des hauts-reliefs provenant de l'église Saint-Pierre à Louvain et conservés aux musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles ; ils représentent la *Flagellation*, le *Portement de croix*, la *Descente de croix* (fig. 34), *l'Ensevelissement de Jésus-Christ*. Trois de ces groupes taillés d'un seul bloc portent le signe du maillet dissimulé dans un coin en compagnie d'un second formé de trois barres parallèles coupées de deux autres lignes ;

2° La statue de sainte Marie-Madeleine (fig. 35) conservée au

[1] *Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes exposés à l'hôtel de Liedekerke, à Malines*, sept. 1864, par M. James Weale.

Musée d'antiquités où elle est entrée, à la suite d'un don de M. Aimé Desmotes de Paris. Le poinçon de l'imagier consiste en une sorte de feuille ;

Rapprochons de cette sculpture une statue en chêne sculpté représentant également sainte Marie-Madeleine, conservée au



Fig. 34. — Fragment de retable bruxellois (seconde moitié du XVe siècle). Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.

Musée de Cluny (pl. XVI). Le caractère, le modelé, le jet des draperies et jusqu'à l'attitude, tout indique que cette œuvre pleine de naïveté et de grâce a été exécutée par un artiste formé dans un atelier bruxellois.

3° Sur un groupe en haut-relief représentant Maximin au moment où il va trancher la tête de sa fille Barbe. Ce document intéressant qui faisait partie de la collection de M. Louis Mohl de Paris, n'était revêtu que du signe du maillet ;

4° Sur la statue en chêne sculpté représentant sainte Renilde appartenant à l'église de Saintes près de Hal (fig. 36) ;

5° Sur un petite statuette d'une assez belle facture appartenant à M. Stolzenberg à Ruremonde (Hollande), et qui représentait la *Mater omnium*, sujet analogue à celui qui a été décrit plus haut ;

6° Le poinçon du maillet figure aussi en plusieurs endroits du retable de saint Georges de Jean Borreman, lequel est conservé



Fig. 35. — Sainte Marie-Madeleine. Statuette en chêne sculpté (xv^e siècle, seconde moitié). Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.

aux Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles, nous n'avons pas constaté de marque personnelle ou de poinçon d'artiste ;

7° M. Paul Combaz possède un groupe de la sainte famille de la fin du xv^e siècle, travail inégal mais très intéressant ; il appartient pour la facture et le sentiment à cette catégorie de figurines dont nous reproduisons dans ce chapitre divers spécimens ;

8° Le signe se trouve encore sur le petit retable conservé au Musée de Trèves. On voit sur un grand siège Marie, et sainte Anne qui tient par la main l'Enfant nu qui vient de s'échapper



Fig. 36. — Sainte Renilde, statue en chêne sculpté autrefois polychromé. Sainte Cyttal (seconde moitié du xv^e siècle).

des genoux de sa Mère, saint Joseph et saint Joachim se tiennent au second plan.

Le poinçon n° 2 du retable du comte de Nahuys figurant un compas, constitue à nos yeux une marque propre aux *screenwer-*

*kers,* car il nous a été donné de ne la rencontrer que sur la caisse même du retable sur le *bac* pour employer l'expression usitée dans d'anciens documents flamands [1]. Nous l'avons encore rencontré en compagnie du maillet dans le retable de saint Georges appartenant aux Musées royaux de Bruxelles ; isolément sur le retable de Saluces, sur un petit retable du Musée de Trèves, sur le retable de Gustrow mais ici la marque du hûchier est placée dans un écu. Nous ne croyons donc pas trop nous aventurer en considérant désormais le compas comme la marque de garantie du hûchier du *screenwerker,* collaborateur naturel du tailleur d'images. A lui était dévolue la tâche d'édifier les fines et gracieuses architectures qui planent sveltes et légères sur les hauts-reliefs débordant eux de vie et de mouvement. En d'autres termes le hûchier est sinon l'architecte, du moins le constructeur de la partie architecturale. Il nous semble, en effet, très probable que la conception de l'édicule appartenait à un maître maçon, à un véritable architecte, car il y a un rapport intime entre l'ordonnance de certains retables et des édifices contemporains. Quant à la collaboration du menuisier ou hûchier dans l'exécution des retables, le doute n'est pas possible. Le 8 février 1506, Jean Borreman conclut, en présence des échevins de Louvain, un marché avec le menuisier Petercels pour l'exécution. Tous les groupes et toutes les figures destinées à cet œuvre devaient être exécutées de la main *de hand* de maître Jean Borreman [2].

La marque de la polychromie *Bruesel* figure sur le retable du comte de Nahuys. Sur celui de Gustrow, de Saluces, de Wilberga en Suède, la statuette de M. Corroyer de saint Michel du Musée du Louvre, etc.

Il est certain que, dès avant la seconde moitié du xv^e^ siècle, les imagiers bruxellois envoyaient au loin leurs productions. L'exportation la plus suivie fut apparemment celle des statuettes, ainsi qu'il résulte de récentes recherches.

En 1886, MM. Corroyer et Courajod attirèrent l'attention des érudits sur des spécimens d'un caractère mercantile, datant de la

[1] Quant aux marques 3 et 4 reproduites plus haut avec le maillet et le compas, elles doivent être considérées comme une signature d'artiste.

[2] Voir *Bull. com. roy. d'art d'archéologie,* étude de M. Van Even sur le retable de saint Georges, conservé aux Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.



Pl. XVI. — Statue en chêne sculpté (seconde moitié du XVe siècle).
Musée de Cluny.

seconde moitié du xv$^{e}$ siècle et du commencement du xvi$^{e}$ siècle et présentant entre eux de nombreux points de ressemblance. « Ils ont, disent les savants précités, des airs de familles perceptibles et reconnaissables pour les yeux les moins prévenus. Ils n'offrent quelquefois qu'un degré de finesse assez relatif et sans vouloir les déprécier, paraissent avoir été le produit d'une fabrication courante régulière, d'une industrie organisée et pourvue de modèles et de poncifs quotidiennement répétés. En tous cas, bons ou médiocres, ces morceaux de sculptures proviennent presque toujours de retables d'église portant l'empreinte d'un



Fig. 37. — Statuette en chêne sculpté appartenant à M. Corroyer.

art spécial fortement caractérisé. Ce caractère spécial est tellement évident qu'on ne peut pas hésiter à le reconnaître même quand on le rencontre sur des ouvrages placés de temps immémorial dans les églises des autres provinces de la France et de la Belgique et aussi de l'étranger. Le type le plus fréquent est celui de la Vierge tenant l'Enfant Jésus qui se trouve fort bien caractérisé par la Vierge de M. Corroyer (fig. 37).

« De tous les objets sortis de ce milieu industriel, celui que

l'on remarque le plus fréquemment est la figure en bois de la Vierge et de l'Enfant Jésus taillé presque toujours sur le même patron. Tête poupine, vêtements à plis longs et cassés mais plus amples que dans l'école purement bourguignonne des successeurs de Sluter et rappelant le style du maître de 1466 et de gravures flamandes de la seconde moitié du xv^e siècle, robe décolletée suivant la mode portée du temps d'Anne de Bretagne. Enfant Jésus généralement trop petit de proportion et quelquefois grimaçant ». Ajoutez à cela une couronne de métal engagée dans le



Fig. 38. — La vierge et figurines d'anges (xv-xvi^e siècle). Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles.

sommet de la tête, grâce à une forte entaillure, une polychromie et une forte dorure, les inscriptions sur le bord des vêtements et l'on reconnaîtra les traits caractéristiques de ces produits que l'on retrouve en France, en Allemagne et en Belgique. « Elles foisonnent, disent MM. Courajod et Corroyer, dans tous les départements formés de l'ancienne province de Bourgogne. » Restait à déterminer la provenance des statuettes. Ici la tâche est rendue facile grâce à l'existence de la marque BRUESEL imprimée sur la sculpture appartenant à M. Corroyer (fig. 37).

Sans vouloir nous appesantir outre mesure sur ces productions d'un mérite secondaire, il nous semble néanmoins intéressant de faire connaître quelques spécimens sortant d'ateliers bruxellois. La figure 38 nous montre une vierge accompagnée de deux anges. Ces trois figures appartenant aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles sont dans un excellent état de conservation. L'examen des angelots fait même découvrir un intéressant procédé de décoration dont nous parlerons bientôt. Il existait naguère plusieurs spécimens de cette industrie dans la



Fig. 39. — Statuette en noyer polychromé représentant sainte Élisabeth de Hongrie (XV-XVI^e siècle).

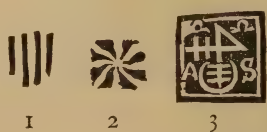
collection de feu M. l'abbé Mertens, en son vivant curé de Tervueren. Nous citerons la statuette représentant sainte Élisabeth de Hongrie (fig. 39).

Nous avons remarqué, au Musée du Louvre (fig. 40), une statuette en bois représentant saint Michel : elle a conservé la marque BRVESEL sur l'ancienne polychromie. Le brillant archange qui apparaît sous des traits fort débonnaires s'acquitte de sa mission de justicier avec une tranquillité d'âme parfaite. Il existe au

musée de Cluny un spécimen presque identique à ce dernier. Le type a dû être très familier à nos imagiers, attendu qu'il reproduit dans ses lignes générales l'image du saint Michel qui orne le battant de la porte de l'hôtel de ville de Bruxelles. Il ne sera pas hors de propos de nous arrêter un instant à l'examen des marques que l'on rencontre sur des statuettes.

La vierge de M. Corroyer porte sur le dos un poinçon, lequel avait passé inaperçu. Il consiste en quatre lignes encadrées par une sorte de fleuron. Or, M. Cools, antiquaire à Bruxelles, possède une figurine de sainte Anne en bois de noyer revêtue d'un poinçon qui se rapproche beaucoup quant à la disposition des lignes de la marque relevée sur la statuette de M. Corroyer, mais le fleuron a disparu (fig. 41).

Le poinçon qui se découvre sur le plus grand nombre des statuettes qu'il nous a été donné d'examiner, accuse une sorte de dégénérescence, ainsi qu'on peut s'en convaincre en regardant, celui emprunté à une figure en noyer représentant saint Pierre, conservée aux Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles. Cette marque est associée à deux autres : une sorte d'étoile plusieurs fois répétée peut être le poinçon du maître. L'estampille 3 apposée sur la polychromie constituerait la signature de l'enlumineur.



1 2 3

Il existe encore un poinçon que nous avons rencontré dans des productions incontestablement bruxelloises émanant de divers artistes. Il se présente parfois en même temps que le maillet, comme dans le retable de saint Georges, de Jean Borreman. On le rencontre également sur celui de Saluces, appartenant au Musée communal de cette ville, sur celui de Lombeck-Notre-Dame, sur une vierge appartenant à MM. Otto frères, à Bruxelles (Pl. XVII), laquelle a été découverte dans une localité du Brabant. Ce signe n'est de fait qu'un simple rond exécuté à froid ; il est

placé généralement sur le sommet de la tête des personnages. Pour être moins claire que celle du maillet, cette marque ne laisse pas toutefois d'avoir un caractère bien déterminé. Aussi, penchons-nous à la considérer comme un poinçon appartenant à la gilde bruxelloise.

Les signes de garantie dont nous venons de parler un peu longuement n'avaient guère été observés jusqu'en ces dernières an-



Fig. 40. — Saint Michel, statuette en chêne polychromé (fin du xve siècle), conservée au Musée du Louvre. Cliché phot. de M. F. de Villenoisy.

nées. Cela tient surtout à cette circonstance qu'ils sont toujours, hormis la marque BRUESEL, fort bien dissimulés. Le maillet et la signature personnelle du sculpteur se trouvent sous le pied des statues ou déguisés dans un coin où personne ne songerait à les dénicher.

Il serait fastidieux de poursuivre plus avant l'examen des figurines isolées d'origine brabançonne. C'est surtout l'étude des retables qui nous révèle le complet épanouissement de la sculpture en bois dans nos contrées.

La vie et la passion de Jésus-Christ, l'histoire de Notre-Dame, les actes d'un martyr ou d'un confesseur offrent aux imagiers des thèmes susceptibles de nombreuses interprétations. A vrai dire, les faits que l'artiste est appelé à retracer le mettent aux prises, par leur variété même, avec des difficultés multiples; et cependant nombre de retables témoignent de beaucoup d'observation et de sincérité. Il semble parfois que l'artiste aie copié une scène qui s'est déroulée sous ses yeux tant il réussit à dramatiser les faits de l'histoire sainte ou de la légende. Dans ses œuvres, l'imagier révèle l'attachement à certaines conventions, mais il sait presque toujours conserver à ses personnages des attitudes naturelles ou du moins vraisemblables. Il est, du reste, à bonne école. A l'atelier, il se forme aux exigences du métier; il acquiert une sûreté de main et un savoir-faire qui le rendront capable d'exécuter à son tour, avec succès et célérité, des tâches fort considérables. Il puise dans le milieu familial d'heureuses inspirations, car c'est bien à la douce influence exercée par le foyer domestique que l'on est redevable de ces pages émues et embaumées du charme de la poésie chrétienne. Telles sont, par exemple, certaines scènes du retable de Lombeke-Notre-Dame. D'autre part, la représentation publique des mystères livre à l'imagier la clef des difficultés de mise en scène, difficultés qui tiennent maintes fois en échec les artistes les mieux doués.

Avant de présenter au lecteur des œuvres typiques de l'Ecole bruxelloise, il nous semble opportun de résumer brièvement les observations qu'elles nous ont suggérées. Celles-ci ont trait surtout à l'ordonnance et à la décoration proprement dite.

Ce qui frappe à première vue dans la disposition d'un retable, c'est la silhouette du meuble et des dais parfois très compliqués servant de couronnement aux divers groupes. M. le chanoine Reusens a déjà reproduit plusieurs de ces silhouettes mais sans les répartir entre les divers écoles régionales [1]. Il nous semble que l'on est en droit d'aller plus avant en cette voie et qu'il convient de rechercher les caractères communs à telle ou à telle école en particulier. La disposition la plus répandue consiste en un rectangle oblong muni de deux volets se renfermant sur la partie

1 *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 246.



Pl. XVII. — Vierge en bois sculpté appartenant à M. M. Otto père.
(Seconde moitié du xv^e siècle).

dormante. Les Allemands ont assez souvent agrémenté la partie supérieure du meuble d'une rangée de fleurons. En Belgique, les sculpteurs se gardent d'habitude d'atténuer la rigueur de la ligne horizontale par une ornementation quelconque. Les retables de saint Georges, celui de sainte Dymphne en l'église paroissiale de Gheel, sont pourvus d'un cadre rectangulaire.

Parfois le compartiment médian est surélevé. Des volets peints ou sculptés recouvrent toujours exactement la partie immobile. Tantôt le volet latéral est d'une seule pièce ou consiste en panneaux reliés les uns aux autres par des charnières, comme dans le retable de la passion à Gheel, tantôt l'œuvre de l'imagier est munie de deux volets pour chaque côté ; l'un a pour fonction de recouvrir le sommet du compartiment médian. Celui d'en bas dissimule la partie latérale, c'est précisément cette disposition que l'on retrouve dans le retable du comte de Nahuys et plus tard dans ceux de Lombeke-Notre Dame et de Saluces.

Dès la seconde moitié du xv^e^ siècle les screemackers ont fourni aux imagiers des cadres d'une décoration plus riche et plus complexe, mais sans oublier toutefois certaines formes anciennes qui se sont perpétuées jusqu'au bout du xvi^e^ siècle. L'exemple le plus intéressant se trouve dans le retable d'Hérenthals exécuté par Pasquier Borman. Il rappelle le retable [1] de Claude de Villa et de Gentine Solaro, pourvu de compartiments avec arcs en accolade.

Les formes que nous venons de passer en revue se distinguent surtout par leur simplicité, si on les oppose à certains retables de l'école d'Anvers et de provenance allemande.

L'architecture des retables a subi des variations. Il est possible néanmoins de signaler des éléments qui se sont reproduits avec une certaine ténacité par les imagiers bruxellois.

Les scènes sont surmontées de dais à plusieurs faces, conçus sur un plan rectangulaire ou semi-hexagone, se terminant par des arcatures décorées de crochets. Ces dais ou *tabernacles*, pour employer l'ancienne expression, sont surmontés d'une galerie de peu de hauteur, formée de flammes ajourées qui se déroule en zigzag. On trouve des exemples de cette disposition dans le retable du comte M. de Nahuys, dans le retable de la

[1] Conservé au Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles.

passion de Sainte-Dymphne, à Gheel dans celui de M. Vermeersch, etc.

Il arrive aussi que la galerie est supprimée, comme dans le retable d'Ollomont et dans celui de Thielen, lesquels participent en plus d'un point à l'économie des productions bruxelloises.

La base est en général décorée d'une frise ajourée formée de flammes ou de motifs symétriques ou même de devise comme dans le retable de Claude de Villa et Gentine Solaro. Ce motif a été surtout en faveur dans les ateliers bruxellois. Les Allemands et les Français ont pratiqué également ce mode de décoration, tandis que les *screenwerkers* anversois l'ont plus rarement mis en œuvre. Cette frise conservera son caractère architectonique jusqu'à l'avènement de la Renaissance. A partir de ce moment, les rinceaux paraissent avoir été en honneur.

Ajoutons que l'on rencontre des retables sur la provenance desquels on est loin d'être fixé. En effet, si Bruxelles et Anvers possédaient les centres les plus actifs, les documents établissent qu'on exécutait des œuvres de ce genre à Louvain, à Malines, à Gand, à Bruges, à Liége et à Valenciennes. Seulement, il ne semble pas prouvé que les ateliers de ces villes aient été organisés aussi spécialement pour l'exportation que les deux grandes cités brabançonnes.

Précisons encore nos remarques par quelques détails. A la fin du xv[e] siècle, les dais prennent des aspects variés. Dans le retable de saint Georges du musée de Bruxelles ils sont précédés d'élégantes arcatures redentées. Cette forme de transition est également représentée par le retable de la *Passion* à Strengnaes (Suède). Plus tard, les dais proprement dits sont remplacés par de véritables dentelles de bois superposés d'une façon très ingénieuse, constituant plutôt une fantaisie du ciseau qu'un motif architectonique. A la première moitié du xvi[e] siècle, les imagiers, de même que les peintres, sacrifient au goût que la Renaissance avait mis en honneur en introduisant des amours dans des objets d'art religieux. Dans les rinceaux qui agrémentent les amortissements des bas-reliefs d'un retable conservé à Boendael-lez-Bruxelles, on remarque la présence de petits amours. La petite frise qui décore la partie inférieure est parfois inspirée par le goût dominant. Tel le retable de sainte Barbe et de saint Léger

de 1530 provenant de l'abbaye de Liessies et conservé au musée de Bruxelles.

Bien que nous n'ayons pas l'intention de nous occuper d'une façon spéciale des productions de l'école anversoise, il ne sera pas superflu d'indiquer en quelques mots certaines particularités des produits de ce centre artistique. La silhouette des retables a ceci de caractéristique qu'elle est formée par la combinaison d'arcs concaves ; la partie inférieure est très souvent dépourvue de frises ajourées ; les scènes ont pour couronnement



Fig. 41. — Sainte Anne, statuette en noyer sculpté appartenant à M. Cools (seconde moitié du xv$^{e}$ siècle).

des dais donnant assez bien, selon le mot d'un érudit allemand, l'illusion de stalactites. En tout cas, le travail des *screenmakers* anversois décèle en général beaucoup moins de conscience, de soin, d'habileté que ceux de leurs confrères bruxellois. On remarque dans les produits d'Anvers que l'imagier se fie au talent du peintre et de l'enlumineur pour achever son œuvre. Que les maîtres Anversois aient fait des emprunts aux Bruxellois, tant

pour les compositions que pour la structure des retables, c'est un fait qui résulte d'un examen même superficiel. D'ailleurs il est établi par diverses données que les imagiers se rendaient de Bruxelles à Anvers et vice versa et qu'ils ne manquaient pas de se faire réciproquement des emprunts.

Les reproductions de retables qui abondent dans la présente étude nous dispensent de plus longs commentaires. Aussi con-



Fig. 42. — Retable appartenant au comte Maurin de Nahuys (seconde moitié du xv^e siècle).

vient-il d'étudier maintenant le décor de la sculpture, c'est-à-dire la polychromie dont on a trop longtemps méconnu le rôle important.

A l'époque, de la Renaissance les traditions si fidèlement gardées chez les imagiers et les sculpteurs furent atteintes violemment par les dédains de certains artistes et en particulier de Michel-Ange. Le grand maître florentin répudiant les exemples de

ses prédécesseurs renonça brusquement au merveilleux appoint que la couleur donne à toutes les productions en relief. Ce divorce de la peinture et de la sculpture si regrettable à tant d'égards, s'est perpétué pour ainsi dire jusqu'à nos jours.

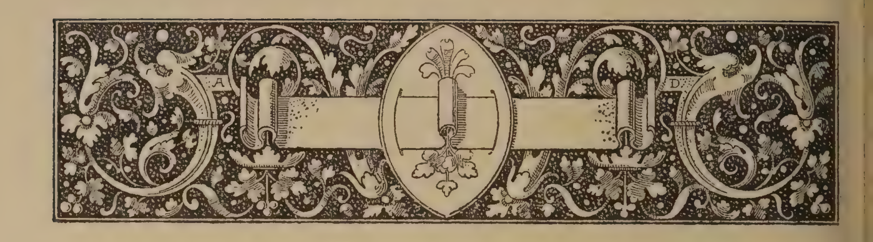
Au moyen âge, ce n'est qu'accidentellement que le statuaire n'a pas réclamé le concours du peintre ou de l'enlumineur pour donner à son œuvre une dernière caresse. Il répugnait, en effet, au sens esthétique de nos ancêtres d'exécuter des œuvres monochromes, ce genre de reliefs manquant de pittoresque et surtout d'aspect décoratif. D'ailleurs, l'image dépourvue de couleur ne captivera jamais complètement l'attention, en dépit des habiletés et de tous les artifices d'un maître consommé en son art. Les grecs avaient si bien compris cette vérité, qu'ils décoraient leurs statues et leurs bas-reliefs ; le chef-d'œuvre d'Ictinus et de Phidias le Parthénon était peint même à l'extérieur avec une somptuosité sans égale. Ajoutons encore que les enquêtes des érudits ont prouvé surabondamment que la polychromie de la statuaire a été en usage dans les nations les plus raffinées comme chez les peuplades les plus grossières du globe.

Après cette petite digression que le lecteur voudra bien nous pardonner, revenons à notre objet.

Dans nos contrées, l'imagier travaillait de concert avec le peintre ou l'enlumineur. Aussi bien, ne serait-il pas superflu de dire quelques mots de leurs procédés. Toute sculpture, qu'il s'agisse d'un haut ou d'un bas-relief, est recouverte d'une couche d'apprêt à base de craie assez épaisse et spécialement disposée pour recevoir la couleur et l'or. Cet apprêt s'emploie de telle sorte qu'un relief à peine ébauché acquiert bientôt un véritable modelé. Aussi que de sculptures privées de leur ancienne enluminure ne ressemblent plus qu'à des corps exsangues ou à d'informes magots ; et rien n'est plus périlleux que de vouloir apprécier le mérite d'œuvres soumises à un nettoyage systématique.

*(A continuer.)* JOSEPH DESTRÉE.





# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Assemblée générale mensuelle du lundi 1er avril 1895.

*Présidence de* M. G. CUMONT, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et onze membres sont présents [1].

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture des procès-verbaux des séances des mois de février et de mars. *(Adoptés sans observation.)*

**Correspondance.** — MM. PARIS et VERHAEGEN s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. ÉMILE STOCQUART et DEMEULDRE remercient pour leur nomination de membres effectifs.

Le prince PAUL POUTJATINE remercie pour sa nomination de membre correspondant.

[1] Mmes A. Le Tellier, P. Saintenoy et A. Delacre.

MM. P. Combaz, Van der Linden, P. Saintenoy, le baron de Loë, A. Joly, De Schryver, Mahy, Puttaert, Poils, Adan, L. Le Roy, Stocquart, R. Van Bastelaer, Winckelmans, Ronner, Goyers, de Munck, Tahon, de Behault de Dornon, G. Combaz, F. Cumont, Barella, De Bavay, Demeuldre, Haubrechts de Lombeek, Maroy, Bardenhewer, G. Lavalette, Titz, De Proft, Hankar, A. Delacre, Lünd, Hippert, J. Destrée, Dens, Clerbaut, Donnet, Blin d'Orimont, V. Drion, Van den Eynde, Aubry, le vicomte Desmaisières, de Raadt, Lhoest, Kestens, Copette, Stinglhamber, Verhaeren, Lacroix, Schuermans, A. de Latre du Bosqueau, de la Roche de Marchiennes, Sheridan, Ranschyn, Herlant, Wallaert, Fr. Malfait, Lejour, Wehrle, Schavye, Desvachez, J. De Mot, Hauman, Weckesser, Bonnier et Cabillauw.

La Société de Littérature néerlandaise de Leyde accuse réception de nos publications.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique nous adresse le programme de ses concours pour 1895.

M. le Ministre des Finances fait appel au zèle de notre compagnie pour la surveillance, au point de vue des découvertes archéologiques, concurremment avec le service des Bâtiments civils, des travaux de démolition et de déblai à exécuter sur la partie restante de l'emplacement de l'ancien Palais de Justice de Bruxelles. (A transmettre à la Commission des fouilles.)

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous annonce qu'un subside de douze cents francs nous a été alloué.

**Dons, achats et envois reçus**. — *Pour la Bibliothèque :*

Lagarde (Marcellin). Histoire du duché de Limbourg. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (achat);

Huydens (G.). Histoire du marquisat d'Anvers. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (achat);

Saint-Genois (baron Jules de). Les Voyageurs belges. — Bruxelles, Jamar, s. d., 2 vol. in-12 br. grav. (achat);

Juste (Th.). Charlemagne. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (achat);

Van Hasselt (A.). Histoire des Belges (1re période). — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (don de M. H. Mahy);

Dumas (Alexandre). Italiens et Flamands (1re série). — Paris, Michel Lévy, 1860, 1 vol. gr. in-18 br. (don du même);

Erasme. L'Éloge de la Folie. Traduction nouvelle par C.-B. De Panalbe. — Amsterdam, Diederichs, 1828, 1 vol. in-32 br. front. grav. (don du même);

Un chêne géant antédiluvien. — Lyon, Jevain, 1885, 1 broch. in-8° pl. (don du même);

Santo-Domingo (de). Tablettes romaines, nouv. éd., revue et augmentée de plusieurs chapitres. — Bruxelles, Tarlier et Walhen, 1827, 2 vol. in-18 br. (don du même);

Calcott. Description of the chapel of the Annunziata dell' Arena, or Giotto's chapel, in Padua. London : printed for the author, by Thomas Brettell, 1835. Album in-fol. cart., texte et fig. (achat);

Juste (Théodore). Histoire de Belgique, 3e éd. (t. Ier). — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-8° br., pl. en noir et en couleurs, fig. et cartes (achat).

Kiepert (H.). Topographisch-historischer atlas von Hellas und den hellenischen colonien in 24 blätteren. — Berlin in der Nicolaischen buch-

handlung, 1846, in-fol. d. rel., cartes-lithographiées. — Annexes indépendantes de l'atlas : Plan of the antiquities of Athens (lith.), Athènes, 1837 (carte lith.), Athens (pl. grav.) (achat).

— Histoire parlementaire du traité de paix du 19 avril 1839 entre la Belgique et la Hollande, etc. — Bruxelles, Mary, Müller et C^ie^, 1839, 2 forts vol. in-8° br. (don de M. H. Mahy).

— Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. V, 1839-40. — Paris, Derache; Saint-Omer, Vuatiné, Légier, 1841 ; 1 vol. in-8° br. (don du même).

— Bulletin de l'Académie Delphinale, 3^e^ série, t. III, 1867. — Grenoble, Prudhomme, 1868, 1 vol. in-8° br. (don du même).

— Lettres, mémoires et négociations particulières du chevalier d'Eon, etc. — A Londres, chez Jacques Dixwell, M.DCC.LXIV, 1 vol. in-8° cart. (don du même).

De Bast (J.). Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, avec la désignation des lieux où on les a découvertes. — Gand, Stéven, an XII (1804), 1 vol. in-8° br. planches (don du même).

Pouqueville. Grèce. — Paris, Firmin Didot, M.DCCC.XXXV, 1 vol. in-8° br. planches (don du même).

Les Invasions barbares d'après les écrivains et les monuments anciens. — Paris, Hachette, 1879, 1 vol. in-32 br., fig. (don du même).

Guignard (L.), éditeur. Pompes funèbres de Gaston de France, Blois, Migault et C^ie^, 1895, plaquette in-18 br. (don de l'éditeur).

Vervliet (J.-B.). De Raadgever. — Un journal anversois. — Notice. Brecht, Braeckmans, 1875, 4 feuillets in-16 sous couverture (don de l'auteur).

Rectificaciones históricas (Extracto). Viajes de Vespucio y Caboto America, nombre de origen indigenea, etc. — Barcelona, A. Verdaguer, 1892, brochure in-8° (don de M. S. De Schryver).

Donnet (Fernand). Histoire d'un pot de vin. (Extrait des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*), 1 br. in-8°, 1895 (don de l'auteur).

*Pour les Collections :*

Une francisque et deux vases francs provenant de Tirlemont. — Porte de Louvain. (Commission des fouilles) ;

Fiole en terre, clous et outils en fer, fragment de vase en poterie rouge vernissée, monnaies frustes provenant de Tirlemont — Porte de Louvain. (Commission des fouilles);

Pot en terre trouvé rue de la Régence dans les travaux de déblai effectués pour la construction du commissariat de police. — Petit mortier en pierre trouvé rue Sainte-Catherine, en déblayant pour établir les fondations d'une maison. — Vases en poterie, débris d'un poêle en faïence émaillée,

pipe en terre, trouvés rue de la Fortune en creusant des tranchées pour le placement de tuyaux d'eau. (Commission des fouilles).

**Élections.** — MM. De Meuleneere, Adolphe Drion, Théodore T'Hoen, Ch. Van der Stappen et W.-M. van Lanschot sont nommés membres effectifs.

MM. Jean Delhaye et Jean De Mot sont nommés membres associés.

**Délégation.** — M. Louis Paris est nommé délégué de la Société au 6e Congrès international de géographie, à Londres.

**Exposition.** — Médaillon en argent coulé et ciselé, au buste de Henri van der Noot, rappelant son entrée à Bruxelles, le 18 décembre 1789 (par M. G. Cumont).

Deux portraits de Nicolas Grudius, gravés par Azelt et par Ph. Galle, 1608 (par le même).

**Conférence.** — M. le major Paul Combaz fait ensuite une très intéressante conférence sur Pompéï, qu'il accompagne de projections lumineuses de clichés photographiques. *(Vifs applaudissements)*

M. le Président, après avoir remercié chaleureusement le conférencier déclare la séance levée.



## Assemblée générale mensuelle du lundi 6 mai 1895.

*Présidence de* M. G. Cumont, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et onze membres sont présents [1].

M. le baron de Loë, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril. *(Adopté sans observation.)*

[1] Mme A. Delacre ; MM. Bequet, P. Combaz, Verhaegen, Van der Linden, le Bon A. de Loë, Paris, Plisnier, De Schryver, Sirejacob, Puttaert, de Munck, Van Sulper, Malfait, Ortman, Winckelmans, Lhoest, de Behault de Dornon, Maroy, Stocquart, Ronner, Drion, Copette, Brassine-De Boeck, Hankar, Kleyer, J. Poils, L. Le Roy, Ouverleaux-Lagasse, G. Lavalette, De Bavay, le comte van der Straten-Ponthoz, Tahon, le comte de Ghellinck d'Elseghem, De Proft, Bardenhewer, E. Drion, d'Orimont, Pelseneer, le baron de Jamblinne de Meux, de Raadt, C. Dens, Lejour, A. Delacre, Donnet, Titz, Haubrechts de Lombeck, le vicomte Desmaisières, Van der Borght, Nève, Aubry, J. Destrée, Van Havermaet, de Schrynmakers de Dormael, de la Roche de Marchiennes, Schuermans, Ruloffs, Lacroix, Wehrlé, De Soignies, Herlant, Desvachez, Cooreman, de Brabandere, De Mot, Hauman, Van den Bossche, Van Gele, d'Hoop et J. Cabillauw.

**Correspondance.** — MM. Mahy, Joly et De Beys s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. P. Hankar, trop occupé, s'excuse de ne pouvoir faire actuellement la communication sur la *duyfhuys* de Humelghem pour laquelle il était inscrit à l'ordre du jour de cette séance, et nous prie, en conséquence, de remettre celle-ci à une date ultérieure. Notre confrère nous annonce ensuite que le gouvernement, pour en assurer la conservation, vient d'acheter ce monument.

M. Adolphe Drion remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. Paul Saintenoy nous prie d'accepter sa démission de secrétaire-général de notre Société.

Le comité de rédaction de la revue de généalogie et d'héraldique *De Nederlandsche Leeuw* et le *Bullettino di Archeologia e storia dalmata* annoncent l'envoi de leurs publications.

La Société française d'archéologie nous adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique de France qui se tiendra cette année à Clermont-Ferrand, du 5 au 13 juin.

La Société historique et littéraire de Tournai nous envoie le programme de la 10e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique qui aura lieu à Tournai, du 5 au 8 août de cette année.

Le Cercle archéologique de Soignies nous accuse réception de nos publications.

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace accepte l'échange de ses publications contre les nôtres et annonce le prochain envoi de son 17e volume.

Le Comité de l'œuvre nationale de l'art appliqué à la rue nous a adressé une invitation pour assister à la première assemblée générale annuelle de cette association.

**Dons, achats et envois reçus.** — *Pour la Bibliothèque :*

de Montaut (Henry). Album de la vie de César, recueil de dessins pour servir d'illustrations à l'histoire de César et de son temps. — Paris, librairie du *Petit Journal*, MDCCCLXV, in-fol. (achat) ;

Lafenestre (Georges). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts. La Peinture italienne. I. Depuis les origines jusqu'à la fin du xve siècle. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal. figures (achat) ;

Anthony-Rich. Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures, d'après l'antique, etc. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. — Paris, Firmin-Didot, 1859, 1 fort vol. petit in-8°, d. rel. (achat) ;

Evans (John). L'âge du bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Traduit de l'anglais par W. Battier, etc. — Paris, Germer-Baillière, 1882, 1 vol. in-8° broché, figures (achat) ;

Les âges de la pierre, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne. Traduit de l'anglais par E. Barbier, etc. — Paris, Germer-Baillière, 1878, 1 vol. in-8o broché, figures (achat) ;

Cumont (G.). Billon noir inédit frappé à Vilvorde par Jean III, duc de Brabant. — Bruxelles, Goemaere, 1895, 3 feuillets in-8° sous couverture, figures (don de l'auteur) ;

Haliburton (R.-G.). Survivals of dwarf races in the new world. (From the Proceedings of the American Association for the advancement of science. Vol. XLIII, 1894.) Brochure in-8° (don de l'auteur) ;

Gendebien (Jules). Etudes sur les mœurs judiciaires du xviie siècle. — Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1846, 1 vol. in-18 broché (don de M. Mahy) ;

Catalogue mensuel de livres rares et curieux. Nouvelle série, no 5, 10 août 1894. — Paris, Emile Rondeau, 1 vol. in-12 broché, planches (don du même) ;

D'Ayzac (Mme Félicie). Saint-Denis, sa basilique et son monastère. — Saint-Denis, Moulin, 1867, 1 vol. in-18 broché (don du même) ;

Von Wolfers (Frantz-A.). L'École néerlandaise et ses historiens. — Bruxelles, Kistemaeckers, 1888, 1 vol. in-12 broché (don du même) ;

Rottiers (le colonel). Description des monuments de Rhodes, etc. — Bruxelles, veuve A. Colinez, 1830, 1 vol. in-4° cart. non rogné, portrait. Manque l'atlas (don du même) ;

Wildeman (G.). Bijdrage tot de geschiedenis der presbyteriaansche kerk te S'Gravenhage. Overgedrukt uit *De Navorscher*, jaargang 1895, nos 3 en 4 (don de l'auteur) ;

Dupont (E.). Les temps préhistoriques en Belgique. L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse. — Bruxelles, Muquardt-Merzbach, 1873, 2e édit., 1 vol. in-8° broché, gravures, planches et tableau synoptique (achat) ;

Paridaens (P.). Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts. — Mons, Leroux, 1819, 1 vol. in-12 rel. toile, non rogné (don de M. Mahy) ;

Notice des tableaux et autres objets d'arts *(sic)* exposés au Musée du département de la Dyle, situé à Bruxelles, dans le local de la ci-devant cour. — Bruxelles, Weissenbruch, an 1811, 1 vol. in-18 broché (don du même) ;

Description des tableaux du musée Van der Hoop (5e édit.). — Amsterdam, imprimerie de la ville, 1883, 1 vol. in-18 broché, fac-similé de signatures, monogrammes, etc. (don du même) ;

Calcografia delle piu'belle statue antiche che si veggono in Roma nei Palazzi, nelle Ville ene' Musei di questa superba ctta. — In Roma,

MDCCLXXIX, etc. Album in-4o, cart., de 48 planches gravées d'après l'antique (achat) ;

Schayes (A.-G.-B.). Histoire de l'architecture en Belgique. — Bruxelles, Jamar, s. d., 4 vol. in-12 broché, figures (achat) ;

Paris-Guide, par les principaux écrivains et artistes de la France. Première partie : la Science ; l'Art. Deuxième partie : la Vie. — Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1867, 2 forts vol. in-8°, rel. perc. figures, fac-similé de signatures et plans (don de M. H. Mahy) ;

Collection de 209 planches gravées in-8°, extraites du Dictionnaire encyclopédique de la France, par Ph. Le Bas (don du même) ;

de Raadt (J.-Th.). Les Fleurs de Lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme. (Ext. du *Messager des Sciences historiques de Belgique*, t. LXVIII, 1894), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Een zweedsche kist met wapens, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Tahon (Victor). Le haut-fourneau de Gerpinnes en 1704. Notes sur l'ancienne métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. — Malines, Godenne, 1895, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Vervliet (J.-B.). Heraldiek en Kunst. — Brecht, L. Braeckmans, 1895, 1 br. in-8° (don de l'auteur).

*Pour les Collections :*

Fragment de chapiteau d'une colonnette en pierre, du commencement du xvie siècle (don de M. Bossuet) ;

Partie supérieure d'une hache polie en silex gris (de Spiennes ?) trouvée à Bergh près de Tongres (Commission des fouilles) ;

Monnaie de Jean Ier le Victorieux, duc de Brabant (1268-1294), trouvée entre Duysbourg et Leefdael sur le territoire de Vossem (Commission des fouilles) ;

Fragments de *tegulæ* et d'*imbrices*, morceau de meule, partie d'une hache polie en silex gris de Spiennes et autres éclats de même matière trouvés sur le territoire de la commune de Laeken, au lieu dit *Espenveldt*, hauteur dominant la vallée du *Drootbeek* (don de M. de Munck) ;

Vase contenant des ossements calcinés, trouvé sous une tombelle au lieu dit *de Roozen*, dans la bruyère *Bettemus*, commune de Neerpelt (Commission des fouilles) ;

Vases en poterie, tessons de vases en verre, débris de bronze, grands clous en fer, plaques d'ivoire sculptées ayant servi à décorer un coffret et pastilles en pâte de verre provenant du tumulus n° 3, de Tirlemont, dont le dépôt funéraire avait été pillé (Commission des fouilles).

**Délégations.** — MM. Aubry, C. Dens, J. Poils et le baron de Loë sont chargés de représenter la Société au Congrès archéologique de France, à Clermont-Ferrand.

MM. G. Cumont, J. Destrée et le baron de Loë sont nommés délégués au congrès historique et archéologique de Tournai.

**Élections.** — MM. C. Caudron, C. Coliez, P. Darte, R. De Deyn, P. De Mol, J. de Schrynmakers de Dormael, E. Kuhnen et C. Zondervan sont nommés membres effectifs.

M. C. Patris est nommé membre associé.

M. le baron de Loë, secrétaire, est nommé secrétaire-général en remplacement de M. Paul Saintenoy, démissionnaire. *(Applaudissements.)*

M. de Loë remercie ses confrères de la nouvelle marque d'estime et de confiance qu'ils veulent bien lui accorder et leur promet de faire tous ses efforts pour s'en montrer digne.

M. Winckelmans propose ensuite à l'assemblée de voter des remercîments à M. Paul Saintenoy pour le dévouement avec lequel il a rempli, pendant plusieurs années, son mandat de secrétaire-général, et pour les services sans nombre qu'il a rendus à notre association.

Le bureau, ainsi que l'assemblée, s'associent, par d'unanimes applaudissements, aux paroles prononcées par M. Winckelmans.

**Exposition.** — Vue des ruines du château de Beaufort. (Dessin de M. Puttaert.)

Plan, avec indication de l'emploi supposé des différents locaux, de la villa belgo-romaine de Ronchinne, par M. Bequet.

Statuettes en faïence de Bruxelles, par M. Lhoest.

Livre d'heures, avec illustrations coloriées, de la fin du xv^e^ siècle, appartenant à la famille Van Sulper (Van Zurpele).

## Communications.

A. Bequet. — *La villa belgo-romaine de Ronchinne, comm. de Maillen (Namur).*

B^on^ A. de Loë. — *Exploration des tumulus de Tirlemont.*

M. E. de Munck résume ses notes sur l'origine du château de Beaufort-lez-Huy.

M. Bequet expose quelques faits qui confirment l'opinion émise par M. de Munck sur la très haute antiquité de Beaufort ; il insiste sur la fréquence de la succession de l'habitat aux diverses époques sur les points favorables pour l'alimentation ou facilement défendables. Les restes romains que l'on pourrait rencontrer sur l'emplacement élevé de Beaufort, seront, sans doute, ceux d'un petit poste de refuge occupé temporairement par les belgo-romains établis aux environs, à l'approche de l'ennemi.

M. le comte F. van der Straten rappelle ensuite certains épisodes de l'histoire de Beaufort.

M. de Munck rend encore compte d'une découverte d'objets préhistoriques et belgo-romains qu'il vient de faire sur les hauteurs dominant la vallée du Drootbeek, au lieu dit *Espenveldt*, territoire de Laeken.

Ce n'est pas la première fois que l'on a trouvé des silex taillés aux environs immédiats de Bruxelles.

M. de Munck rappelle, à ce sujet, les belles découvertes à Rhode-Sainte-Genèse, à Boitsfort et aux environs, de stations néolithiques dues aux patientes recherches de notre président, M. Cumont, et de MM. Jacques, Tiberghien, van Overloop, de Wavrin, Cels et Combaz ; la trouvaille à Uccle par notre confrère M. P. Hankar, d'une très belle pointe de flèche[1] ; enfin la découverte qu'il a faite lui-même de quelques silex taillés à Castre-la-Chaussée et à Mortebeek-lez-Dilbeek.

Les matières dont sont confectionnés les outils préhistoriques recueillis dans ces deux dernières localités, ainsi qu'au *Drootbeek*, montrent, une fois de plus, que l'homme néolithique de la région de Bruxelles tirait ces matières premières des terrains crétacés des environs de Mons où le silex abonde à l'état naturel et taillable. M. de Munck a déjà du reste établi ce fait par l'étude d'une quantité énorme d'outils et d'armes néolithiques recueillis par lui depuis 1879 dans une vaste région s'étendant entre Mons et Bruxelles et comprenant quarante-cinq communes [2].

Quant aux objets belgo-romains (fragments de *tegulæ* et d'*imbrices*, fragment de meule à broyer le grain) découverts sur les hauteurs du Drootbeek, grâce à des terrassements exécutés dans une briqueterie, ils n'étaient accompagnés d'aucun débris (moellons, etc.) qui puissent faire considérer l'emplacement d'où ils proviennent comme ayant été celui d'une habitation importante.

Peut-être l'avenir nous réserve-t-il de nouvelles trouvailles aux environs du Drootbeek. Dans tous les cas, l'on savait déjà que le territoire de Laeken fut habité dès la période belgo-romaine.

Il n'y a donc, dit en terminant M. de Munck, qu'un nouveau signe, indiquant une simple découverte d'objets isolés, à marquer sur nos cartes archéologiques.

M. E. Lhoest. *Notice sur deux statuettes religieuses, en faïence de Bruxelles.*

MM. de Raadt et Paris présentent enfin à l'assemblée et commentent un intéressant livre d'heures de la fin du xve siècle, illustré de gravures en taille-douce, coloriées, appartenant depuis très longtemps à la famille de notre confrère van Zurpele, dit van Sulper.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

[1] Cette pointe de flèche fait actuellement partie des collections de M. de Munck.

[2] Voir surtout à ce sujet : Em. de Munck, *Observations sur un travail intitulé : « Le pays de Waes préhistorique »*, par M. le Dr J. van Raemdonck *(Compte rendu des séances de la 1re section du Congrès de Namur*, 1886) et Em. de Munck, *Considérations sur quelques stations préhistoriques belges, etc. (Compte rendu des travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, Paris, 1889.)



# MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

---

## Dispargum.



DANS la 2e livraison de nos *Annales*, de 1895, j'ai dit un mot du travail de M. KONRAD PLATH : *Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger*. Or, le t. IX des publications de la Société d'histoire de Dusseldorf (p. 244-8) contient, de cette étude, une critique sur laquelle il convient d'attirer l'attention des intéressés. L'auteur de ce nouvel article, M. P. ESCHBACH, déclare, en guise de conclusion, ne pouvoir admettre comme concluante aucune des preuves présentées en faveur de la thèse que la ville de Duisburg sur le Rhin serait le *Dispargum* des rois Francs.

La discussion reste donc toujours ouverte en Allemagne.

J.-TH. DE R.



## Encore un mot sur le triptyque des Micault.

UN précieux recueil d'inscriptions et de blasons funéraires, faisant partie des collections du Conseil héraldique, contient une page intéressante à laquelle je désire consacrer quelques mots.

Elle représente un dessin colorié du triptyque offert à l'église Sainte Gudule, à Bruxelles, par la famille Micault, dont j'ai entretenu mes confrères deux fois déjà, et ce dessin, datant de 1696, nous montre les trois tableaux dans la disposition qu'ils avaient encore environ un siècle après, au chœur de la Chapelle du Saint-Sacrement de Miracle [1]. Quelque grossière qu'en soit l'exécution, je crois intéressant d'en donner, ici, une reproduction, d'ailleurs considérablement réduite.



Les deux volets, seuls, ont été conservés. On ignore ce qu'est devenu le panneau central. Une découverte heureuse dans les archives de Sainte-Gudule m'en avait appris le sujet : une Résurrection de Lazare. J'avais pu suivre les traces de ce tableau jusqu'en 1819. En cette année, il figurait encore au musée de Bruxelles. Le catalogue de 1835 ne le renseigne plus...

[1] Il se trouve dans le registre nº 231, à la p. 150. Ce volume contient également des dessins coloriés de la tombe de Nicolas Micault et des dalles funéraires de Catherine Micault, religieuse à Ghislenghien, et de Marie, religieuse à Forest.

Je remercie bien vivement M. A. De Ridder de son obligeance de m'avoir signalé ce recueil.

Au lieu d'en former les portes, les volets étaient placés au dessous de la peinture principale, tant que les panneaux restèrent à l'église Sainte-Gudule. Le tableau supérieur était couronné d'un fronton, orné, au haut, du blason des Micault, accosté de leur devise *Sola virtus* ; plus bas, on apercevait huit écus, constituant, quoique posés d'une façon quelque peu arbitraire, les quartiers des époux Jean Micault et Livine de Welle, dite de Cats. Je les énumérerai dans l'ordre observé sur le monument et en respectant l'orthographe des noms inscrits sur celui-ci :

NOREVEL [1], CONROY [2], LA BAME [3], MICAUL, CATS V̄ WL̄L, CAMPE [4], BOTLANT [5], ALMONDE.

Comme beaucoup d'autres reproductions de tombes, contenues dans le même registre, le dessin en question est suivi d'une attestation notariale. En voici la teneur :

Collationne par moy Notaire Roijal, en presence des Seigneurs soubsignes cette copie d'vn Tableau mis au ceur du S^t Sacrament de Miracle en Brusselles a la gauche du grand Autel, et trouve qu'elle s'accorde avec son original ce 5^e de Maij 1695. estoit signe E. M. Prince de Hornes, Baron D'Ittre, et De Gyger Nots,

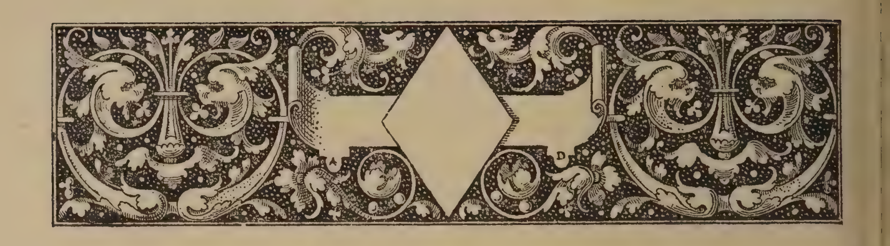
Concordantiam Attestor
ALEX : DE RY, NOTS̄
1696

Ces lignes et la publication du dessin auront-elles, enfin, pour résultat de faire retrouver la « Résurrection de Saint-Lazare ». N'en désespérons pas encore !

J.-TH. DE RAADT.

[1] Dans le ms. que j'ai devant moi, les lions sont d'or, et non d'argent.
[2] D'argent au lion de gueules et à la bordure engrêlée *du même !*
[3] D'or au chevron, accompagné de trois merlettes, le tout de sable !
[4] D'argent à deux fasces de gueules, la seconde chargée d'une roue d'or.
[5] Parti-émanché d'or et de sable. Par suite d'une erreur d'impression, dans *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire* (t. III, p. 123), on a attribué à *Botlant* les armoiries des Campen et oublié de mentionner ce dernier nom.





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

### (Question n° LIII).



A dater du règne de François Ier, roi de France, un R couronné est figuré dans les armes de la ville de Romans (Drôme). En 1493, le blason de cette cité aurait été, d'après une enluminure exécutée sur le registre des libertés, un R surmonté d'un signe horizontal d'abréviation, R̃. Connaît-on un cas analogue d'insertion d'une marque d'abréviation dans l'écu de quelque bourg français ou étranger?

Roger Vallentin.





# EXPLORATION

DES

# TUMULUS DE TIRLEMONT



ES tumulus, au nombre de trois, très rapprochés les uns des autres et construits sur une même ligne, se trouvent situés sur le territoire et aux portes de la ville de Tirlemont (hameau de Grimde), à droite, et tout près de l'antique chaussée romaine de Tirlemont à Tongres.

Ils sont fort bien conservés et absolument typiques. (Voir pl. XVIII).

* * *

Plusieurs auteurs s'en sont occupé. Nous voyons tout d'abord le marquis du Chasteler donner lecture, en la séance du 25 avril 1782, de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, d'une *Note sur les tombes de Tirlemont* [1]. Cette note, dont nous n'avons retrouvé que la mention, ne fut jamais imprimée et nous en ignorons le contenu.

Il est encore question des tumulus de Tirlemont dans un extrait

[1] *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, tome quatrième.

d'un manuscrit du chanoine Denis Villerius, copié, au siècle passé, en un manuscrit du savant Cuper : *Quam plurimi huic similes colles visuntur per has provincias quales tres æquali altitudine eggredientibus Thenense oppidulum, qua Tungros spectat, sese offerunt*..... [1].

Legrand d'Aussy, dans un travail sur les anciennes sépultures nationales, présenté, à la fin du siècle passé, à l'Institut national des sciences et des arts [2], reproduit une liste des tumulus de Belgique dressée par l'abbé Lebeuf et sur laquelle figurent les tombes de Tirlemont, au nombre de deux seulement, sans doute par suite d'un défaut de mémoire de l'auteur. Elles sont mentionnées comme suit dans l'énumération susdite : *« deux » proche la ville de Tirlemont, à cinquante pas des remparts et à trois ou quatre toises l'une de l'autre.*

Les tumulus dont nous allons nous occuper sont encore cités dans l'almanach du département de la Dyle pour l'an XII [3] ainsi qu'en une *notice sur quelques débris de constructions romaines conservés dans la commune de Herten,* par M. J. W.

*En sortant de Tirlemont par la porte de Maestricht,* dit à son tour l'ingénieur-géographe Oudiette, *on voit trois monceaux de terre en forme de montagnes, que les Romains ont fait et que l'on nomme « tombes ». La coutume était dans les tems (sic) des anciennes guerres qu'ils faisaient, que lorsqu'un de leurs généraux venait à mourir, ou qu'il était tué dans une bataille, on l'enterrait près des grands chemins, où chaque soldat de l'armée devait jeter une pellée de terre sur son tombeau* [4].

L. Batissier, à la page 319 de son *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge* [5], publie un dessin assez satisfaisant des tumulus de Tirlemont.

[1] Schuermans. Les tumulus de Belgique (dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XII, 1873, p. 140.)

[2] *Mémoires de l'Institut national des sciences et des arts (sciences morales et politiques)*, t. II, pp. 595 à 597. — Schuermans, *loc. cit.*, pp. 137 et 138.

[3] *Almanach du département de la Dyle pour l'an XII, contenant un essai statistique sur le département*, etc. Bruxelles, Weissenbruch, an XII, p. 100. — Schuermans, *loc. cit.*, p. 138.

[4] Charles Oudiette. *Dictionnaire géographique et topographique des treize départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin.* Article Tirlemont, p. 306. Paris, an XII = 1804.

[5] Paris, 1845.



Pl. XVIII. — Les tumulus de Tirlemont, d'après une photographie du Cte G. de Looz-Corswarem.

Jules Gailhabaud, dans ses *Monuments anciens et modernes*, en donne également un croquis, mais très mauvais, et les cite comme exemple de tumulus alignés ou groupés. *Souvent, ainsi que je l'ai dit,* écrit-il, *plusieurs tumulus se trouvent dans le voisinage les uns des autres, soit alignés, soit groupés. Nous avons un exemple de ces alignements dans les trois tombelles qui s'élèvent dans une plaine près de Tirlemont en Belgique* [1].

L'abbé P. V. Bets, dans son *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont* [2], s'occupe naturellement aussi des tumulus de Grimde, et nous apprend, de plus, qu'il en existait jadis également au faubourg d'Avendoren, non loin de la porte actuelle de Louvain. Ces derniers sont mentionnés plusieurs fois, paraît-il, dans le registre des biens de la *Table du Saint-Esprit*, commencé l'an 1340. En 1511 il n'existait plus à Avendoren, toujours d'après les renseignements que nous avons puisés dans l'ouvrage de l'abbé Bets, qu'un seul de ces monuments funèbres. Cela résulte d'un testament fait en cette année par une certaine Marie Nackaerts, qui légua à l'église de Saint-Germain un bien situé *près du tumulus d'Avendoren*. Au siècle dernier, celui-ci avait disparu également.

Enfin M. Édouard Charton, dans son livre intitulé *Voyageurs anciens et modernes* [3], reproduit le dessin des tumulus de Grimde publié déjà par Gailhabaud. Il est douteux, ajoute-t-il en note, que ces tertres funéraires remontent à l'époque celtique. Il cite ensuite l'opinion erronée de Schayes qui attribue ces tombes aux Germains.

***

Le bon état de conservation de ces tumulus, et l'absence de tout souvenir précis de fouilles qui y auraient été faites autrefois, nous décidèrent à en tenter l'exploration.

Ayant obtenu l'autorisation des propriétaires et aidé de MM. J. Poils, le comte G. de Looz-Corswarem et Ch. Dens, nous commençâmes les travaux le 10 octobre 1892.

Ceux-ci se poursuivirent durant les mois de novembre et de décembre suivants.

[1] T. Ier, fig. 27. Paris, 1850.
[2] Louvain, 1860, t. Ier, pp. 16 à 19.
[3] Paris, 1867, t. Ier, p. 204.

## Tumulus N° 1

Nous désignons par le n° 1, le tumulus le plus rapproché de la ville. C'est aussi le moins élevé des trois, car il ne mesure que 8 mètres de hauteur. Sa circonférence, à la base, est d'environ 80 mètres. Il présente la forme d'un cône tronqué, très aplati, et est recouvert de gazon, d'arbustes et de broussailles sauvages. (Voir pl. XVIII).

* * *

Au moyen d'une galerie souterraine E et B (voir pl. XIX), de $1^{m}75$ de hauteur sur 1 mètre de largeur et de 12 mètres de longueur, que nous avons pris soin d'étrésillonner de mètre en mètre, ouverte au midi et creusée suivant un plan fortement incliné vers le centre du tertre, nous avons atteint l'angle ouest du caveau funéraire C, situé presque au milieu du tumulus, et entièrement rempli de terres jectisses se détachant avec la plus grande facilité des parois très dures de l'excavation.

Le déblaiement de la fosse sépulcrale ne laissait pas de présenter certaine difficulté. En pratiquant ce déblai en une seule fois nous aurions eu, en effet, à la fin du travail, à soutenir, en terrain meuble, une voûte de plusieurs mètres carrés, besogne pleine de difficulté et de danger ; aussi procédâmes-nous par sections ou petites galeries parallèles de $1^{m}10$ de haut sur 1 mètre de large que nous prîmes soin d'étançonner et de remblayer soigneusement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

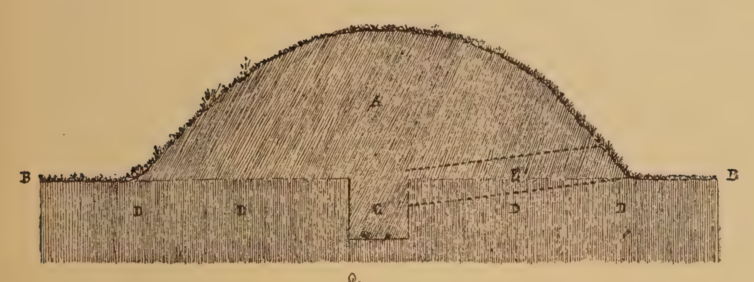
Le caveau, de forme carrée, pratiqué entièrement dans le sol vierge DDDD, avait 3 mètres de côté sur 3 mètres de profondeur ; ses parois verticales étaient encore tapissées de débris de bois consommé témoignant de l'existence primitive de grosses planches, probablement en chêne, assemblées à l'aide de grands clous et de ferrures diverses, et ayant revêtu les quatre côtés de la fosse sépulcrale.

Il ne s'agit donc pas ici, comme on pourrait se l'imaginer, d'un *coffre proprement dit*, aux dimensions presque égales à celles du caveau lui-même, descendu en terre ainsi qu'un cercueil, après y avoir placé les cendres et les objets qui devaient constituer le mobilier funéraire, mais d'un *simple revêtement en bois des parois*

Pl. XIX.

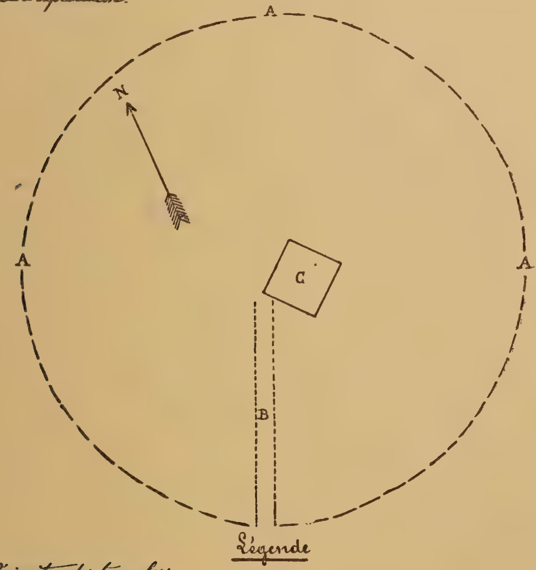
Coupe et plan du Tumulus N° 1

Échelle 1 2 3 4 5 6 mètres



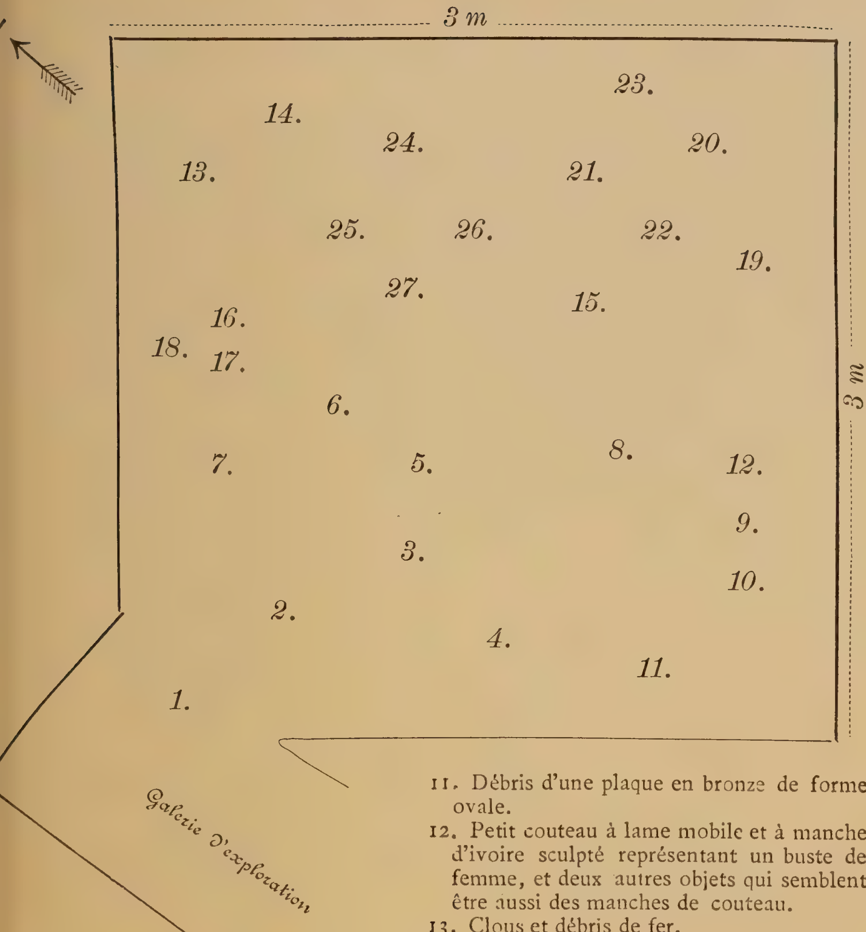

Légende

A Terre rapportée formant le tumulus (argile très-compacte, tassée, foulée aux pieds, durcie).
BB Niveau du sol.
C Excavation, chambre ou caveau creusé dans le sol vierge, aux parois verticales tapissées encore de débris de bois, et rempli entièrement de terres glissées provenant d'éboulements survenus à la suite de la disparition du couvercle en bois protégeant le dépôt funéraire.
DDDD Terrain non remué (sol vierge)
E Galerie d'exploration.




Légende

AAA Périmètre du tumulus
B Galerie d'exploration
C Caveau funéraire.




. Traces de bois consommé, grands clous et débris de ferrures diverses, morceaux de bois revêtus primitivement de minces plaques de bronze. Fragments de minces plaques de bronze percées de clous et débris de charnières de même métal.

. Camée (sardoine) monté sur or. Fibule circulaire en bronze avec champ d'or. Bague en or. Pastilles en pâte de verre. Débris de bois consommé.

. Débris d'ossements humains calcinés.

. Débris de ferrures et clous.

. Fragments d'une cruche à deux anses.

. Amas de tessons de verre se rapportant à une douzaine de vases.

. Clous et débris de fer, débris de bronze, débris de bois.

. Pied de meuble en bronze.

. Œnochoé et patère en bronze.

0. Petit vase en argent.

11. Débris d'une plaque en bronze de forme ovale.

12. Petit couteau à lame mobile et à manche d'ivoire sculpté représentant un buste de femme, et deux autres objets qui semblent être aussi des manches de couteau.

13. Clous et débris de fer.

14. Tessons de verre se rapportant à plusieurs vases.

15. Petit amas de verre pilé.

16. Charnière en bronze de l'anse mobile d'un seau ou d'un vase quelconque, et débris de bois consommé.

17. Petite boite en bronze contenant encore quelques morceaux d'une substance qui semble être du fard.

18. Extrémité ou poignée d'un manche de clef.

19. Grand crochet en fer.

20. Morceaux de bandages en fer percés de clous.

21. Mors de bride, en fer.

22. Pièces d'attelage, appliques et garnitures en bronze d'un harnais.

23. Garniture métallique extérieure de l'extrémité du moyeu d'une roue, et clavette de fer.

24. Petit objet incomplet, en poterie.

25. Pièce d'attache en bronze.

26. Débris de plusieurs vases en bronze.

27. Petit fragment de chaine en bronze.

*verticales de la chambre.* De fortes pièces de bois, placées horizontalement au niveau du sol, au-dessus de la fosse et formant couvercle, protégeaient la sépulture contre l'envahissement des terres meubles accumulées ensuite sur le tout pour élever le tumulus. A la longue, ces bois disparaissant par consommation, la chambre s'est remplie complètement de terre, produit d'éboulement. Le fond du caveau était formé par le sol même.

Le mobilier funéraire n'avait guère résisté au choc et à la pression des terres, car pas une seule des pièces fragiles qui le constituaient ne fut retrouvée intacte.



Nous allons maintenant passer en revue et décrire les objets qui meublaient le caveau en suivant à peu près l'ordre dans lequel ils se sont présentés à nous.

Le tableau ci-contre donnera au lecteur une idée assez exacte de la disposition des dits objets dans la fosse sépulcrale.



— Traces de bois consommé.

— Grands clous en fer à large tête, de 9 centimètres de longueur, encroûtés de bois imprégné d'oxyde.

— Débris de ferrures diverses.

— Morceaux de bois admirablement bien conservés et revêtus primitivement de minces plaques ou feuilles de bronze.

— Fragments de minces plaques de bronze percées de clous, et débris de charnières de même métal.

— Magnifique camée sur une sardoine à trois couches de couleur distincte, enchâssé dans une monture d'or ouvragé (Pl. XX, fig. 1). Le champ ou couche inférieure, qui semble noire à première vue, présente, par transparence, une nuance d'un rouge très foncé sur laquelle une figure juvénile, excessivement fine, reste de la seconde couche, d'une blancheur légèrement nacrée, avec les cheveux quelque peu teintés de roux, se profile admirablement.

La ciselure, d'une grande délicatesse, en fait un objet d'une *haute valeur artistique.* On distingue parfaitement à la loupe les



verticales de la chambre. De fortes pièces de bois, placées horizontalement au niveau du sol, au-dessus de la fosse et formant couvercle, protégeaient la sépulture contre l'envahissement des terres meubles accumulées ensuite sur le tout pour élever le tumulus. A la longue, ces bois disparaissant par consommation, la chambre s'est remplie complètement de terre, produit d'éboulement. Le fond du caveau était formé par le sol même.

Le mobilier funéraire n'avait guère résisté au choc et à la pression des terres, car pas une seule des pièces fragiles qui le constituaient ne fut retrouvée intacte.

* * *

Nous allons maintenant passer en revue et décrire les objets qui meublaient le caveau en suivant à peu près l'ordre dans lequel ils se sont présentés à nous.

Le tableau ci-contre donnera au lecteur une idée assez exacte de la disposition des dits objets dans la fosse sépulcrale.

* * *

— Traces de bois consommé.

— Grands clous en fer à large tête, de 9 centimètres de longueur, entourés de bois imprégné d'oxyde.

— Débris de verreries diverses.

— Morceaux de bois admirablement bien conservés et revêtus primitivement de minces plaques ou feuilles de bronze.

— Fragments de minces plaques de bronze percées de clous, et débris de charnières de même métal.

— Magnifique camée sur une sardoine à trois couches de couleur distincte, enchâssé dans une monture d'or ouvragé (Pl. XXI, fig. 1). Le champ ou couche inférieure, qui semble noire à première vue, présente, par transparence, une nuance d'un rouge très foncé sur laquelle une figure juvénile, excessivement fine, taillée dans la seconde couche, d'une blancheur légèrement nacrée, avec les cheveux quelque peu teintés de roux, se profile admirablement.

La gravure, d'une grande délicatesse, en fait un objet d'une haute valeur artistique. On distingue parfaitement à la loupe les



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

moindres traits du visage et les mêches de cheveux. C'est une broche ou *fibula* dont l'ardillon était de bronze.

Ce camée est sans doute l'œuvre d'un artiste grec, le sujet, un portrait : apparemment celui d'Auguste jeune [1]. Il mesure, monture comprise, 5 centimètres de hauteur sur 4 centimètres de largeur.

Dans son tout récent ouvrage sur la gravure en pierres fines [2], M. E. Babelon, le savant conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale de France, au chapitre des pierres gravées sous la République et le Haut-Empire, ne manque pas de citer notre camée. « *En 1892,* écrit-il, *on a découvert dans un tombeau à Tirlemont, en Belgique, un beau camée représentant la tête d'Octave, encore entouré de la monture antique qui faisait de lui l'agrafe de quelque riche manteau.*

*Un des plus beaux camées du temps d'Auguste,* dit-il ensuite, *est, sans conteste, celui de M. le baron Roger de Sivry, qui représente Octavie, la sœur de l'empereur. Plus on regarde attentivement ce buste qui s'enlève doucement en blanc de nuage sur un fond brun légèrement translucide, plus on est épris de la grâce, de la noblesse et de l'exquise harmonie des traits, plus on est émerveillé du modelé délicat des chairs, de la finesse éthérée des draperies qui couvrent les épaules. Et cependant ce chef-d'œuvre n'est pas isolé : ce n'est qu'un spécimen d'une riche galerie, le premier anneau d'une longue chaîne qui se déroule pendant tout le siècle d'Auguste. Le portrait d'Octave trouvé à Tirlemont, dont nous avons parlé tout à l'heure ; un buste d'Auguste en ronde bosse, au cabinet des Médailles ; enfin la tête laurée de l'empereur sur une sardonyx que le moyen âge a dotée d'une monture en cabochons, sont d'un style presque aussi pur et*

[1] Voir : Ernest Babelon. *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale. Choix des principaux monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1887, p. 180 et pl. XLIX. — *A Catalogue of engraved gems in the British Museum. Department of greek and roman antiquities.* London, 1888 (Augustus, sardonyx, nº 1560). — *Trésor de numismatique et de glyptique ou recueil général de médailles, monnaies, pierres gravées, bas-reliefs, etc.., tant anciens que modernes. Iconographie des Empereurs romains et de leurs familles.* Paris, Lenormant, 1843, pp. 6, 9 et 15 ; et pl. III, nºs 10, 11 et 12 ; pl. V, nº 1 et pl. VIII. — *Monumente des K. K. Münz-und antiken-cabinettes in Wien.* Beschrieben von Joseph Arneth. Wien, 1849, pp. 12, 18 et 20 ; et pl. I, III, IV, IX et XV. — *Reale galleria di Firenze illustrata,* série V, cammei ed intagli, vol. I, pl. 15, nº 4 et p. 112, pl. 17, nº 3 et p. 125 ; vol. II, pl. 45 et p. 65.

[2] *La gravure en pierres fines, camées et intailles.* Paris, Quantin, 1894.

*élégant. Serions-nous en présence d'œuvres anonymes de Dioscoride?* [1] »

— Fibule circulaire en bronze, en forme de médaillon, de 4 centimètres 1/2 environ de diamètre, avec champ d'or orné de perles en métal blanc. (Pl. XX, fig. 3).

— Bague en or, d'un très beau travail à jour. C'est sans doute une bague de fiançailles, l'*annulus pronubus*, que le mari présentait à son épouse comme signe de garantie pour l'engagement qu'il contractait avec elle [2], car ce bijou porte l'inscription CONCORDI COMMVN commençant à la partie inférieure droite de la chape et faisant tout le tour de l'anneau. (Pl. XX, fig. 2).

*Je n'ose pas me prononcer,* nous écrit fort obligeamment un savant épigraphiste allemand, M. le Conseiller Karl Zangemeister, professeur à l'Université de Heidelberg, *sur l'interprétation de l'épigraphe :* CONCORDI COMMVN.

CONCORDI(AE) COMMUN(I), *pourrait se lire sans trop de scrupule, mais l'abréviation* CONCORDI *est assez étrange. On serait aussi tenté de songer à* CONCORDI COMMUN(IONI) *ou bien* COMMUN(ITATI). *Mais il n'est pas possible de trancher la question, à moins de découvrir un joint, c'est-à-dire, une bague donnant les mots en entier. Toutes ces explications reviennent d'ailleurs à peu près au même. Il serait naturellement intéressant de savoir s'il s'agit d'une bague de femme ou d'homme.*

Cette forme de bague ne s'est rencontrée que très rarement jusqu'ici dans notre pays.

M. le premier président Schuermans, dans un article inséré dans le t. VI du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie,* sous le titre de *Exploration de villas belgo-romaines outre-Meuse,* reproduit et décrit [3] une bague en bronze trouvée à Houthem-Saint-Gerlach, dans les substructions du *Rondenbosch,* d'un travail tout différent, il est vrai [4], mais offrant, comme forme générale, de l'analogie avec celle de Tirlemont.

Un deuxième spécimen, don de M. Louis Cavens au Musée royal

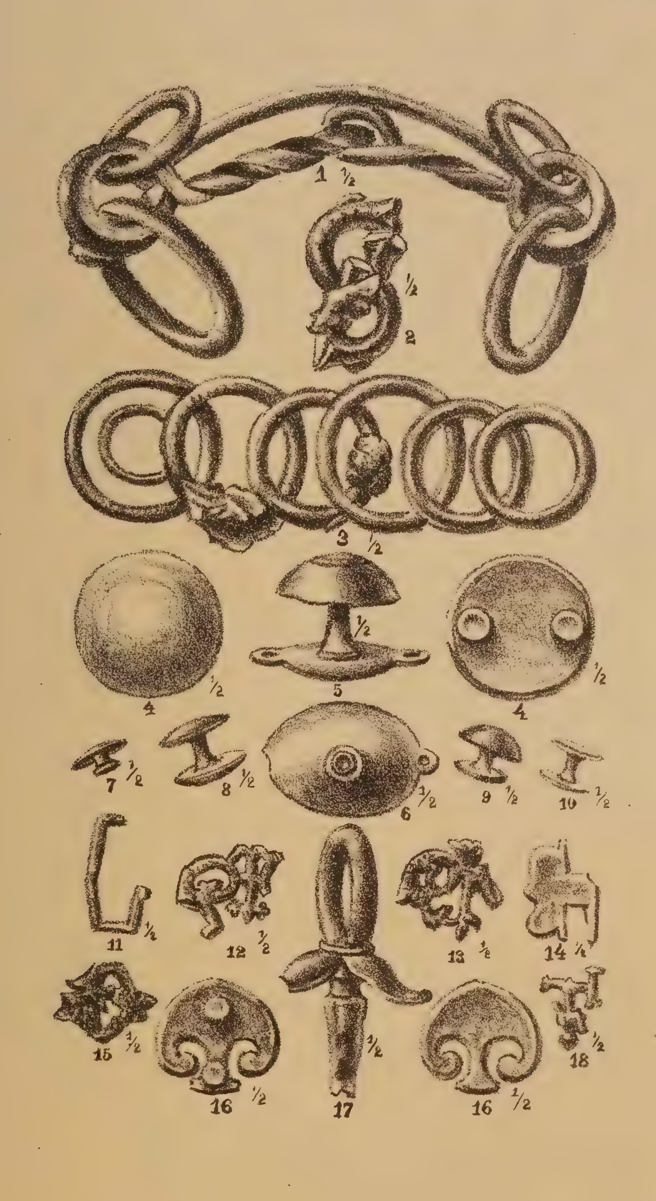
[1] Pp. 145 et 149.

[2] JUVENAL, t. VI, p. 27.

[3] Planche II, fig. 3, et p. 453. — Voir aussi : *Publications de la Société historique et archéologique dans le Duché de Limbourg*, t. V, 1868, p. 361 et pl. II, fig. 3.

[4] Le relief de la chappe (un quadrige avec les trois lettres P R A) est au repoussé.

PL. XXI




H. Doupagne. Fils. Brux.

d'antiquités, très semblable au nôtre, en or ajouré également, mais d'un travail moins délicat et moins soigné, aussi avec inscription, découvert, paraît-il, dans la province de Liége, nous a été présenté par notre confrère, M. Joseph Destrée, à la séance du 6 novembre 1893.

Nous ne connaissons donc, celui de Tirlemont y compris, que trois exemplaires de ce type, trouvés en Belgique.

— Sorte de boutons, de macarons ou de pastilles en pâte de verre, au nombre de huit, dont trois de couleur blanche et cinq de couleur noire (rouge foncé par transparence) ayant trois centimètres de diamètre et 4 à 5 millimètres d'épaisseur (pl. XXIII, fig. 16 et 17).

Ces objets, que l'on rencontre assez fréquemment dans les sépultures, sont considérés, à tort ou à raison, comme ayant rempli l'office de pions, de dames, de fiches ou de marques de jeu.

Le camée, la fibule en bronze, la bague et les pastilles en pâte de verre ont été trouvés ensemble, empâtés pour ainsi dire, dans une même motte de terre farcie de débris de bois entièrement consommé. Ce fait semble indiquer l'existence d'un coffret, ou d'une simple boîte en bois, ayant autrefois contenu ces objets.

— Débris d'ossements humains calcinés, non renfermés dans un vase, comme c'est habituellement le cas, mais simplement déposés en tas sur l'argile vierge qui, sans intermédiaire, formait le fond du caveau.

— Débris de ferrures et clous.

— Nombreux et importants fragments d'une cruche à deux anses, en terre de couleur jaunâtre, à large panse, décorée de cercles saillants horizontaux. Ce vase, qui a pu être parfaitement restauré, mesure 29 centimètres 1/2 de hauteur, sur 27 centimètres de largeur (pl. XXIV, fig. 1).

— Amas de tessons de verre, d'épaisseur et de couleur diverses, se rapportant à une douzaine de vases environ dont six ont pu être rétablis, plus ou moins complètement, en leur forme primitive (pl. XXIV).

Tels sont :

— Un plat en verre blanc de 29 centimètres 1/2 de diamètre sur 4 centimètres 1/2 de hauteur (fig. 2).

— Un vase de forme cylindro-conique, de 9 centimètres 1/2 de

diamètre, dont la partie supérieure manque entièrement. Les parois, excessivement minces, relativement aux dimensions de l'objet, sont décorées extérieurement de lignes horizontales tracées légèrement en creux et disposées par séries parallèles de 5 et de 8 alternant (fig. 6).

— Un grand plateau de 34 centimètres de diamètre, en verre blanc, fort épais et aux rebords à peine accusés, sur pied très bas (fig. 4).

— Une petite coupe en verre blanc, de 10 centimètres de diamètre (fig. 11).

— Le tiers environ d'une autre petite coupe en verre blanc, très élégante, en forme de tulipe, décorée de filets en relief de verre opaque d'un blanc laiteux (fig. 10).

— Bouteille ou carafe en verre blanc, de 20 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur, à panse sphérique surmontée d'un goulot étranglé à la base. Elle est décorée de cercles concentriques tracés en creux (fig. 12).

Cet objet est très curieux, en ce sens que la partie supérieure a été nettement séparée du reste et comme sciée à 5 centimètres environ en dessous du goulot. Cette partie supérieure s'applique très exactement sur l'autre, à l'instar d'un couvercle, mais d'un couvercle privé de rebords et sans stabilité.

Certains de ces vases ont probablement contenu des mets ou des offrandes, tandis que les autres ont servi à boire à la mémoire du défunt et à faire des libations.

— Clous et débris de fer, débris de bronze, débris de bois.

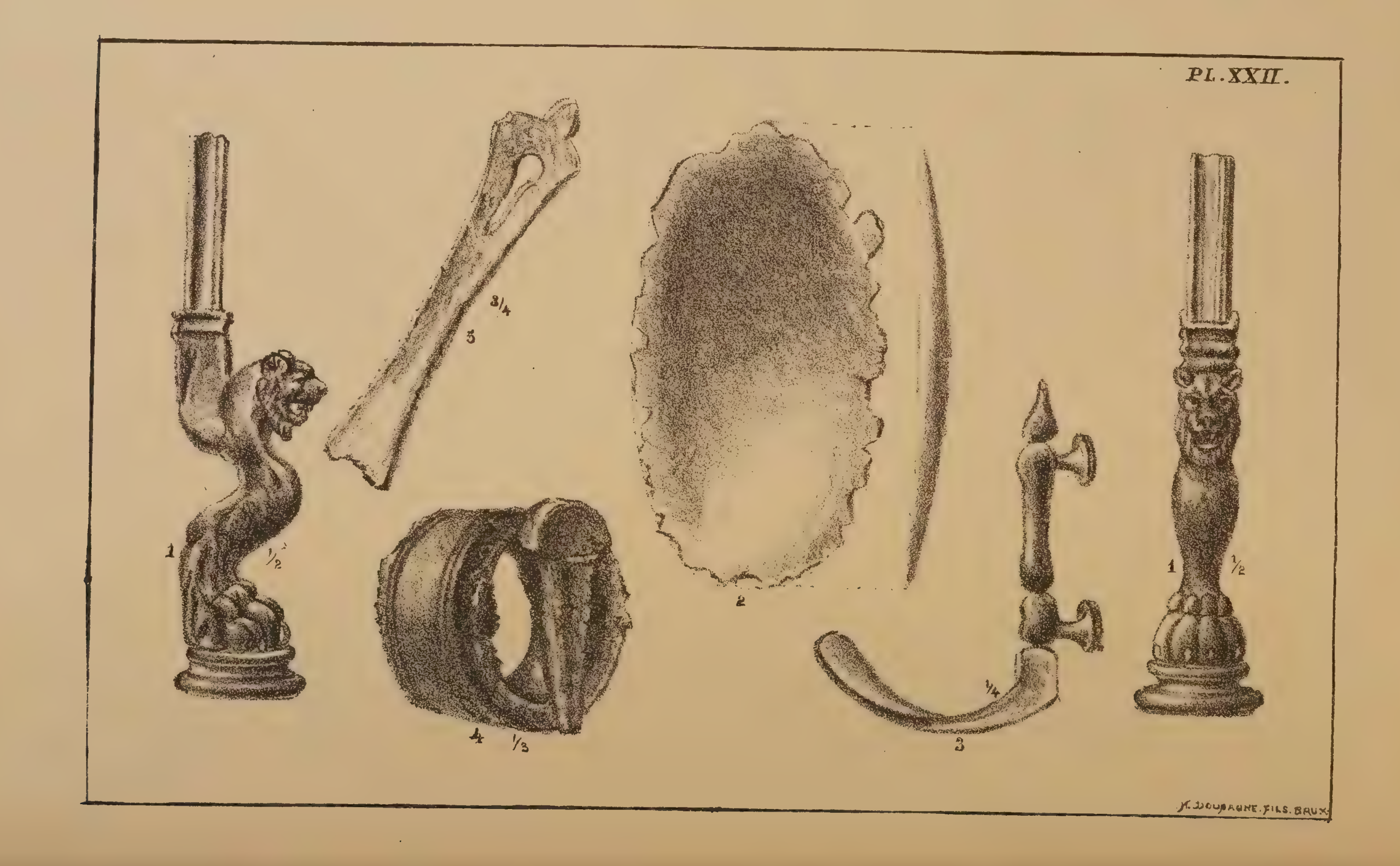
— Pied de meuble, en bronze, d'un très beau travail, de 10 centimètres de hauteur, tige non comprise.

La partie supérieure représente une tête de panthère et l'objet se termine inférieurement sous la forme d'une patte du même animal reposant sur un socle (pl. XXII, fig. 2).

Une pièce semblable a été trouvée dans les substructions d'une villa belgo-romaine aux *Bons Villers*, commune de Liberchies (Hainaut) [1].

— Œnochoé en bronze, de 20 centimètres de hauteur sur 14

[1] Voir : Albert Toilliez. Notice sur des antiquités trouvées à Brunehault-Liberchies (dans les *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, année 1853-1854.)


PL. XXII.
1
1/2
3/4
5
4
1/3
2
1/4
3
1
1/2
H. DOUPAGNE. FILS. BRUX.

centimètres 1/2 de largeur (pl. XXV, fig. 1), à panse basse et très développée, à large goulot terminé en bec tréflé, à anse relevée et moulurée, ornée, à sa partie supérieure, d'une figure en relief assez confuse qui paraît être une tête de lion (fig. 2) et se terminant par une tête de Méduse, en relief également (fig. 3).

Ce vase, dont la patine est superbe, a servi sans doute dans les sacrifices à verser le vin dans les patères.

Une œnochoé semblable à celle-ci a été trouvée en 1875 dans un tumulus à Cortil-Noirmont (Brabant). Elle fait partie des collections de l'État

— Patère à manche, en bronze, de 24 centimètres 1/2 de diamètre sur 4 centimètres de hauteur (pl. XXV, fig. 4), recouverte d'une belle patine verte. La poignée épaisse et lourde, est cannelée et terminée par une tête humaine barbue et ornée de cornes de bélier. Tête de dieu cornu (Bacchus ou Fleuve ?) [1] (fig. 5). « Ce genre de vase était employé plus particulièrement pour faire des libations. On versait le vin dans la *patera*, d'où on le répandait, soit sur la tête de la victime, soit sur l'autel. Les *pateræ* de qualité inférieure étaient en terre, les plus précieuses en bronze, en argent et quelquefois en or, richement ornées et d'un beau travail. Elles avaient parfois aussi une poignée [2]. »

Les deux objets dont il vient d'être question ont été trouvés ensemble.

— Petit vase en argent de 6 centimètres 1/2 de hauteur sur 7 centimètres de largeur à la panse, sans aucun ornement (pl. XXIV, fig. 8).

— Plusieurs fragments de bronze trouvés ensemble. Ces fragments, remis en place et recollés, nous ont donné une sorte de petit bouclier ou plaque de forme ovale, concave d'un côté et convexe de l'autre, de 27 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur (pl. XXII, fig. 2). Est-ce un miroir? N'est-ce tout simplement que le fond d'un vase ? Nous n'oserions rien affirmer à cet égard.

— Petit couteau à lame mobile autour d'une charnière et pouvant, comme celle de nos canifs, se replier dans une rainure pratiquée dans le manche.

[1] Voir S. Reinach. *Bronzes figurés du musée de Saint-Germain*, p. 89.
[2] Anthony Rich. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, verbo *patera*.

La lame est en fer et a la forme d'une serpette ; elle mesure 7 centimètres de longueur. Le manche, en ivoire sculpté, de 6 centimètres de longueur, représente un buste de femme (pl. XXIII, fig. 8).

— Manche de couteau en jayet, de 10 centimètres de longueur (pl. XXIII, fig. 7). La lame en fer, dont il reste une très faible partie, faisait corps avec le manche.

— Objet de forme cylindrique, en ivoire, de 10 centimètres 1/2 de longueur, et qui nous paraît être également un manche de couteau (pl. XXIII, fig. 9). Ces trois derniers objets se trouvaient ensemble.

— Clous et débris de fer.

— Tessons de verre se rapportant à plusieurs vases.

— Petit amas de verre pilé.

M. le premier président Schuermans a rencontré également dans le caveau de l'un des tumulus de Frésin, plusieurs tas distincts de verre de couleur différente *pilé au point d'être réduit presqu'en poudre*. C'est peut-être, écrit-il, le résultat de la destruction intentionnelle d'objets en verre, sans doute de vases, dont le défunt avait fait spécialement usage [1].

— Deux pièces en bronze assemblées et maintenues sur un axe par un large bouton, ayant constitué l'une des charnières de l'anse mobile d'un seau ou d'un vase quelconque (pl. XXIII, fig. 11).

— Débris de bois consommé.

— Bouton d'arrêt d'une autre charnière (pl. XXIII, fig. 15).

— Petite boîte en bronze de forme ronde (*capsula*), de 6 centimètres de diamètre sur 3 centimètres de hauteur, contenant encore quelques morceaux d'une substance terreuse de couleur rougeâtre qui semble être le *fucus* (φυκος), c'est-à-dire *le rouge* ou l'espèce de fard fréquemment employé par les femmes grecques et romaines (pl. XXIII, fig. 10).

— Petit objet en bronze, de 5 centimètres de hauteur. Une pièce analogue, trouvée dans les substructions belgo-romaines de *La Lazary* à Wals-Wezeren (province de Liége), est reproduite par M. Schuermans et considérée par lui comme étant l'extrémité ou poignée d'un manche de clef [2] (pl. XXIII, fig. 14).

[1] *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. II, 1863, p. 123.

[2] Voir : *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. V, pl. VIII, fig. 13 et p. 369.

PL. XXIII.




H. DOUPAGNE. FILS. BRUX.

— Grand crochet en fer, de 20 centimètres de longueur et de 10 centimètres d'ouverture, primitivement fixé, au moyen de deux forts rivets, sur une pièce de bois dont il a conservé d'abondantes traces (pl. XXII, fig. 3).

La présence, dans le voisinage immédiat de l'objet qui nous occupe, d'autres objets caractéristiques dont il va être aussitôt question, nous porte à croire que ce crochet a pu servir au *tirage* d'un char.

— Morceaux de bandages en fer percés de clous et autres débris métalliques qui semblent avoir appartenu aux *ferrements* d'un char.

Les objets que nous rencontrons maintenant et qui constituent la planche XXI se rapportent, ainsi que leurs doubles, à un harnachement de cheval. Ce sont des pièces d'attelage, des appliques et des garnitures de harnais. En voici la description :

— Mors de bride en fer, de facture assez simple, sans branches ni bossettes, du type appelé *mors de filet* ou *bridon* (fig. 1). L'embouchure, qui ne mesure que 10 centimètres environ de longueur et qui est formée d'une tige torse, est *brisée*, c'est-à-dire composée de deux parties articulées au milieu. Une autre tige, plus mince et d'une seule pièce, semble avoir rempli l'office de *gourmette*. L'embouchure est pourvue, à chacune de ses extrémités, de deux anneaux mobiles d'un diamètre différent. Aux petits anneaux étaient sans doute fixés les deux montants en cuir de la *têtière;* aux grands, qui actionnaient également la gourmette, étaient probablement attachées les rênes.

Les dimensions restreintes de ce mors indiquent qu'il a servi à un cheval de petite taille.

Un mors de cheval, en fer, bien conservé également, mais sans gourmette, trouvé dans des substructions belgo-romaines à Élouges (Hainaut) par M. Debove [1], offre avec le nôtre une certaine ressemblance.

— Ornements en bronze à tenons, au nombre de deux, affectant la forme d'un S (fig. 2).

— Série de sept anneaux en bronze, de différente grandeur,

[1] Ch. Debove. *Élouges, ses antiquités et son histoire*, p 13 et pl. VII, fig. 4 du tirage à part.

variant entre 2 et 4 centimètres de diamètre et ayant servi sans doute à passer les rênes (fig. 3).

— Plaque ornementale en bronze, de forme circulaire, légèrement bombée, de 4 centimètres de diamètre, avec deux tenons au revers (fig. 4).

— Pièces dont la destination nous est inconnue (fig. 5, 6 et 17).

— Boutons d'ornement à tenon, en bronze, à tête circulaire et plate, au nombre de deux, de grandeur différente (fig. 7).

— Boutons doubles, en bronze, ayant les deux champs d'égale dimension. L'un (fig. 8) mesure environ 21 millimètres de diamètre, d'autre 15 seulement (fig. 10).

Des boutons semblables servent encore de nos jours à attacher les bretelles de fusil [1].

— Boutons d'ornement à tenon, en bronze, à tête circulaire et bombée, au nombre de quatre et par paire (fig. 9). Dimensions : 20 et 23 millimètres de diamètre.

— Fragment de boucle en bronze ? (fig. 11).

— Appliques en bronze ajouré, à tenons (fig. 12, 13, 15 et 18).

— Ornements en bronze découpé, à double tenon et au nombre de deux, ayant 3 centimètres de hauteur (fig. 16).

Une vingtaine d'ornements en bronze semblables, à deux tenons également, ont été trouvés par M. Frédéric Moreau dans une des sépultures du cimetière gallo-romain de la villa d'Ancy, territoire de Limé (Aisne) [2].

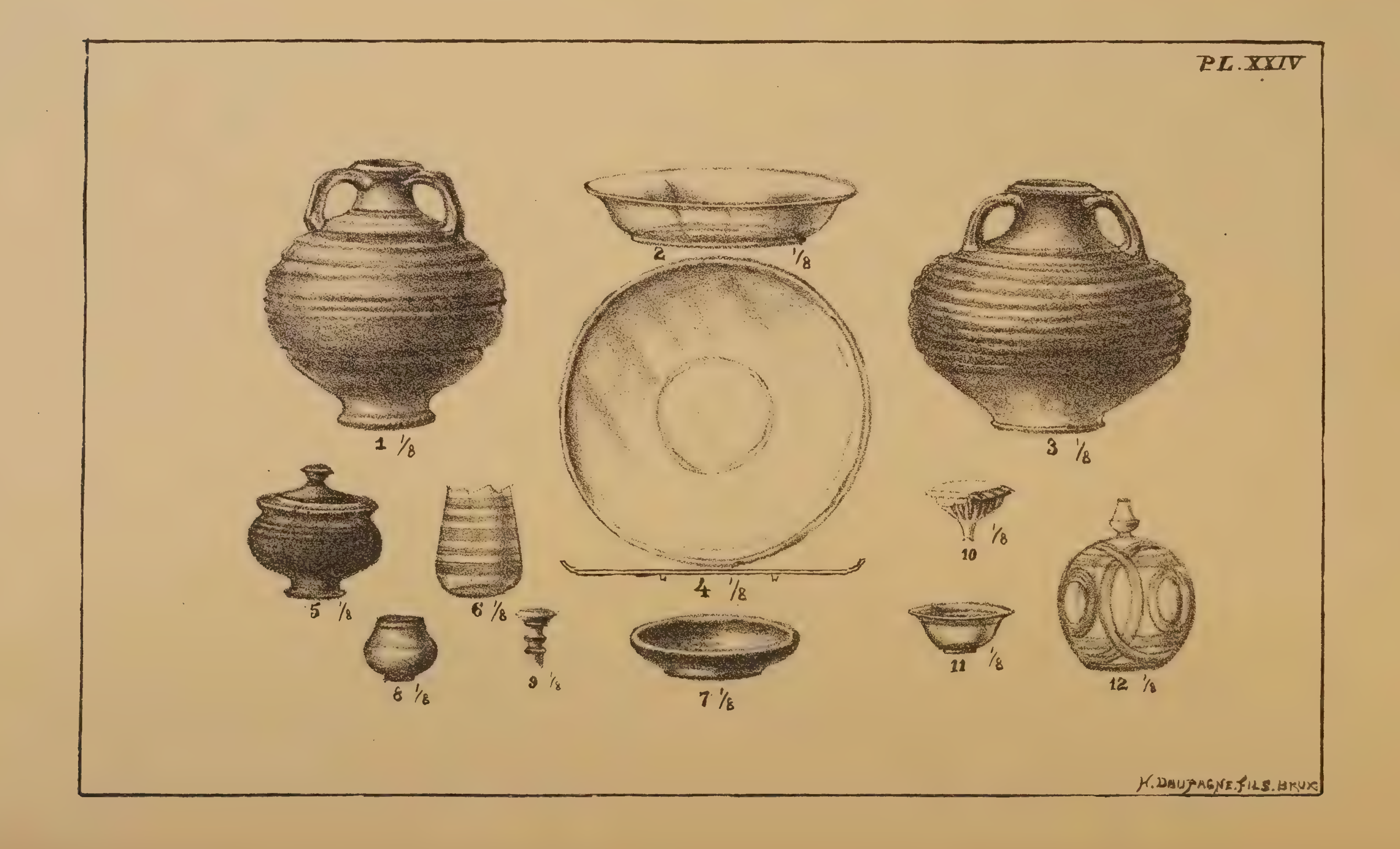
— Autre applique en bronze découpé, à tenon (fig. 14).

Ajoutons, en terminant cette énumération, que ce n'est pas la première fois que l'on rencontre des pièces de harnachement dans nos grands tumulus belgo-romains. En 1874, un harnais de cheval a été recueilli par le comte G. de Looz-Corswarem sous le tumulus de Saive, commune de Celles, près Waremme. Ce harnais, qui fait partie des collections de l'État, n'offre cependant que peu de ressemblance avec le nôtre.

— Espèce de manchon en bronze de 8 1/2 à 9 centimètres de

[1] Objet semblable trouvé à Pupillin, dans des substructions gallo-romaines. Voir : Abbé A. GUICHARD. *La villa gallo-romaine de Pupillin (Jura) Nouvelles fouilles*, p. 23 et pl. II, fig. 6. Declume, Lons-le-Saulnier, 1890.

[2] Voir : *Album Caranda* (suite) Les fouilles de la villa d'Ancy, 2e année 1887, pl. 80, fig. 3.


PL. XXIV
1 1/8
2 1/8
3 1/8
4 1/8
5 1/8
6 1/8
8 1/8
9 1/8
7 1/8
10 1/8
11 1/8
12 1/8
H. DAUPAGNE. FILS. BRUX.

diamètre et de 5 centimètres 1/2 de longueur, épais et encroûté à l'intérieur de vestiges de bois très oxydé (pl. XXII, fig. 4).

C'est la *frette* ou garniture métallique extérieure d'un moyeu. Cet objet à servi à cercler, à *ferrer*, pour employer le terme technique, l'extrémité du moyeu de l'une des roues d'un char léger.

— Sorte de cheville ou de gros clou plat et court en fer, ayant la dimension de 8 centimètres (fig. 4). C'est l'*esse* ou *clavette* (clavus) qui empêchait la roue de quitter l'essieu. Nous avons trouvé ces deux pièces adhérentes encore l'une à l'autre.

— Petit objet incomplet en poterie, de 6 centimètres de hauteur, dont nous ignorons la destination (pl. XXIV, fig. 9).

— Pièce d'attache en bronze, de 10 centimètres de longueur, ayant peut-être servi à fixer, dans le bois du couvercle, la poignée métallique d'un coffret [1] (pl. XXIII, fig. 18).

— Débris assez nombreux de plusieurs vases en bronze. Parmi ces débris se trouvait le manche de poêlon reproduit à la planche XXII sous le nº 5. Il a 8 centimètres de longueur.

— Petit fragment de chaîne en bronze (pl. XXIII, fig. 12).

## TUMULUS Nº 2.

Le tumulus repris sous ce numéro est celui qui occupe le milieu du groupe. Il est situé à 13 mètres 40 centimètres du premier et une distance de 10 mètres le sépare du troisième. Sa forme est également celle d'un cône tronqué et aplati. Gazonné et garni en partie d'arbustes et de broussailles comme le précédent, il est, en outre, couronné par deux peupliers d'Italie (voir pl. XVIII). Il a 90 mètres de circonférence à la base et environ 10 mètres 1/2 de hauteur.

* * *

Une première galerie d'exploration (voir pl. XXVI, lettres E et B), de 1 mètre 75 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur,

[1] Voir : *Album Caranda* (suite). Supplément au fascicule de 1888. *Les fouilles de Cys-la-Commune et de Chassemy*, pl. 98. — Ch. DÉBOVE. *Élouges, ses antiquités et son histoire*, p. 12 et pl. VI, fig. 6 du tirage à part. — Cte G. DE LOOZ-CORSWAREM. *Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye*, pl. IV, fig. 50 du tirage à part.

ouverte dans le flanc sud-ouest, a atteint, à 10 mètres 1/2 vers l'intérieur du tertre, une vaste excavation C dans laquelle nous n'avons pas tardé à pénétrer.

Cette cavité de plus de 20 mètres de pourtour qui occupait le centre du tumulus et dont l'aire était recouverte d'éboulis considérables, résultait de l'effondrement du toit de galeries de recherche creusées par des devanciers.

Ces fouilles déjà fort anciennes, eu égard à l'état de décomposition très avancé de deux étançons en bois de chêne que nous avons retrouvés dans la position verticale à demi-ensevelis sous les terres éboulées, n'avaient vraisemblablement pas été entreprises dans un but scientifique, mais pratiquées bien plutôt par simple curiosité ou dans le vain espoir de s'emparer du trésor que la constante tradition place sous les tumulus. Toute chance de pouvoir glaner encore quelques bribes parmi les objets et débris dédaignés par les fouilleurs déçus n'étant dès lors pas complètement perdue, nous résolûmes d'enlever entièrement et d'examiner minutieusement les déblais.

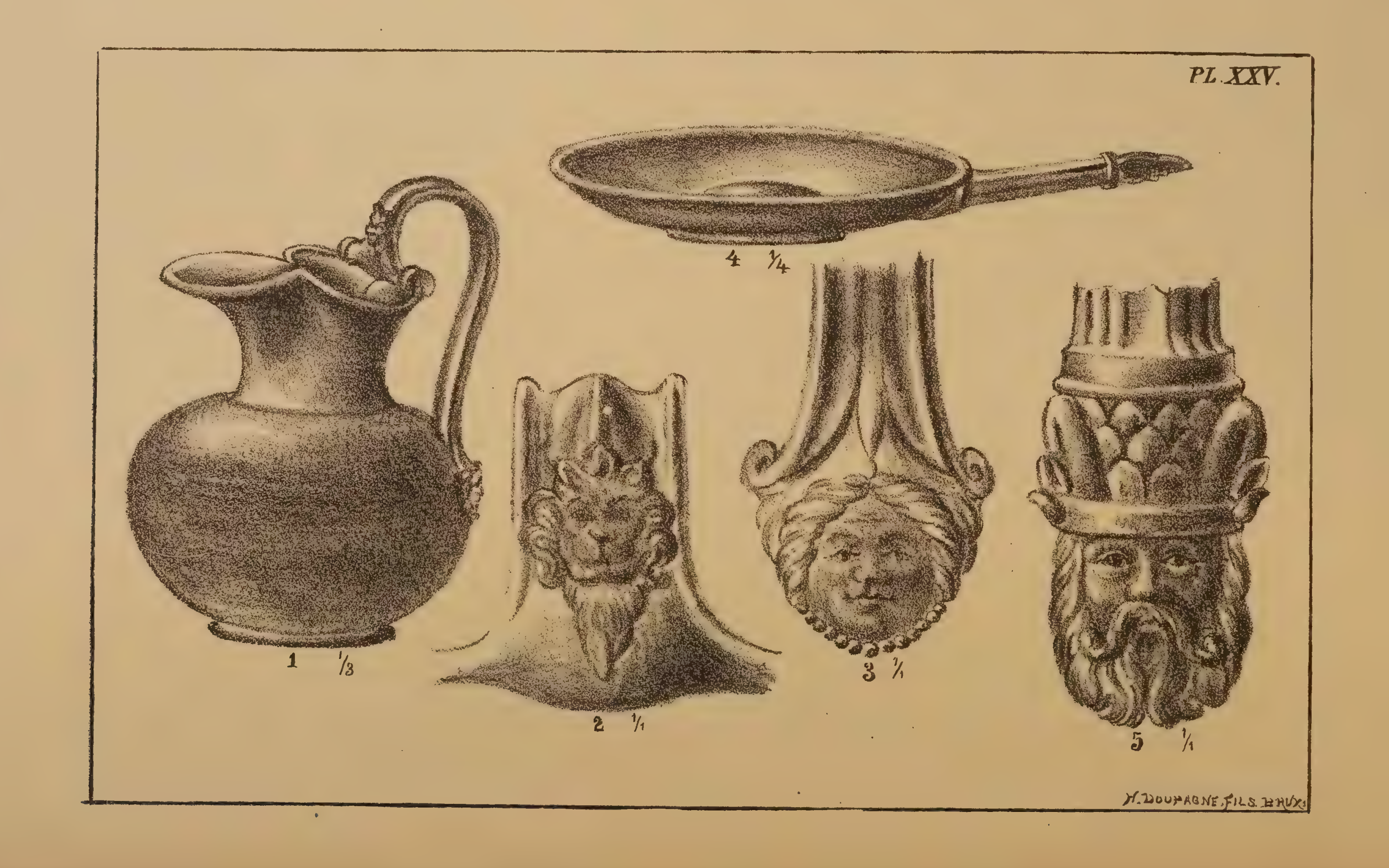
En procédant à ce travail, nous acquîmes la certitude que le caveau n'avait pas été atteint. Les terres étaient, en effet, excessivement pures, sans le moindre mélange, et aucun vestige n'y fut rencontré. Le fait était évident : nos devanciers avaient perdu leurs peines ! Les nombreux sondages que nous exécutâmes sur le fond et dans les parois des galeries anciennes déblayées, demeurèrent également sans résultat.

Le caveau était-il situé à quelque distance du centre, sur l'un des côtés ? Se trouvait-il réellement au centre, mais à un niveau inférieur ?

Nous décidâmes de nous en assurer en ouvrant, dans le flanc sud-est du tumulus, une nouvelle galerie-maîtresse E et G de 26 mètres de longueur, fortement inclinée d'abord et se relevant ensuite de manière à passer, à 3 mètres 1/2 de la surface du sol, sous les anciens travaux F. Cette galerie fut en outre pourvue, de deux en deux mètres, à droite et à gauche, d'embranchements latéraux de 6 à 8 mètres de longueur [1].

[1] Nous avons trouvé, en creusant la galerie-maîtresse, à environ 11 mètres de la circonférence, un petit couteau en fer très oxydé à soie encroûtée de bois, perdu, sans doute, par l'un des constructeurs du tumulus.

PL. XXV.



Malgré le développement donné à notre système de galeries de recherche, nous ne rencontrâmes pas la moindre trace de fosse sépulcrale. Nous nous trouvions donc en présence d'un tertre vide ou plutôt n'ayant jamais recouvert aucun bûcher ni dépôt funéraire.

***

L'examen des parois de la cavité centrale nous a fourni une précieuse indication sur la façon dont on avait procédé pour élever le tumulus. A la partie supérieure de l'excavation C existait une sorte de cheminée verticale D, de forme ronde, de 20 centimètres de diamètre, aux parois tapissées de bois consommé et dans laquelle nous avions pu introduire plus de 3 mètres de sonde : c'était le vide qu'avait laissé, en se décomposant, une sorte de pieu ou de mât en bois planté primitivement dans le sol au centre de la circonférence du tertre à ériger, pour la bonne direction des travaux de remblai.

Cette méthode était, du reste, habituellement employée pour la construction des grands tumulus, non seulement dans notre pays, mais aussi dans les pays étrangers.

On peut citer, entre autres, à cet égard, les tumulus de Friset (province de Namur) fouillés par M. Del Marmol ; le tumulus appelé *Tombe* de Saive, commune de Celles, près de Waremme, exploré par le comte G. de Looz-Corswarem ; le tumulus dit *Tombe de l'Empereur*, près du village de Villers-le-Peuplier (province de Liége), fouillé par le même [1] ; le tumulus de Werpin

[1] *Entre le puits et le caveau nous avons pu observer*, écrit le Cte de Looz, *la trace d'un pieu en bois de forme rectangulaire et d'environ* 0m40 *de diamètre, partant du sous-sol pour aboutir au sommet de la tombe. En agitant le bras ou une perche dans le vide laissé par cette pièce de bois, vide imitant assez bien une petite cheminée, on en faisait descendre une pluie de petites boulettes en terre durcie de toutes les dimensions, et rappelant les mails dont les enfants se servent pour jouer sur nos trottoirs ; nous ne pouvons attribuer la présence de ces petits corps sphériques qu'à l'infiltration des eaux et au roulement que celles-ci ont fait subir à la terre......*

*Les Romains paraissent en effet avoir souvent marqué le centre de leurs tumulus par une forte pièce de bois enfoncée verticalement dans l'argile vierge et placée soit au centre du caveau même, comme dans la tombe de Saive (Celles), dont il sera question dans un autre article, soit tout contre la sépulture comme dans le tumulus qui nous occupe et comme dans celui de Bleben, où M. l'abbé Kempeneers a pu constater la présence d'un fragment de bois analogue. Cette précaution a pu être prise par nos conquérants, ou bien pour éparpiller les terres rapportées d'une manière uniforme sur toute la surface de ces monuments, en conservant partout*

(province de Luxembourg) [1], la *Tombe* de Blehen (province de Liége), étudiée par l'abbé A. Kempeneers [2]; enfin l'un des tumulus dit *des Rois*, au Vieil Upsal (Suède) [3], qui tous avaient leur centre indiqué par un reste de pieu consommé.

### Tumulus N° 3.

Le troisième tumulus mesure environ 12 mètres de hauteur et 83 mètres de circonférence à la base ; il a également la forme d'un cône tronqué mais il est un peu moins aplati que les deux autres. Il est gazonné, couvert en partie de broussailles et d'arbustes, et surmonté de deux peupliers d'Italie (Voir pl. XVIII).

Dans les environs immédiats de ce tertre, vers la chapelle de N.-D. de Pierre, se remarque une vaste dépression dans le sol, qui pourrait être le résultat des emprunts de terre faits autrefois pour élever les tumulus.

* * *

Une galerie descendante (voir pl. XXVII, lettres E et B), de 1 mètre 75 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur et de

*la même épaisseur aux couches successives ; ou bien pour placer le cippe funéraire (qui très probablement ornait à l'origine toutes les tombes romaines à sépultures) bien exactement au-dessus du caveau renfermant les cendres du défunt* ». (*Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII. 1876, pp. 11 et 12).

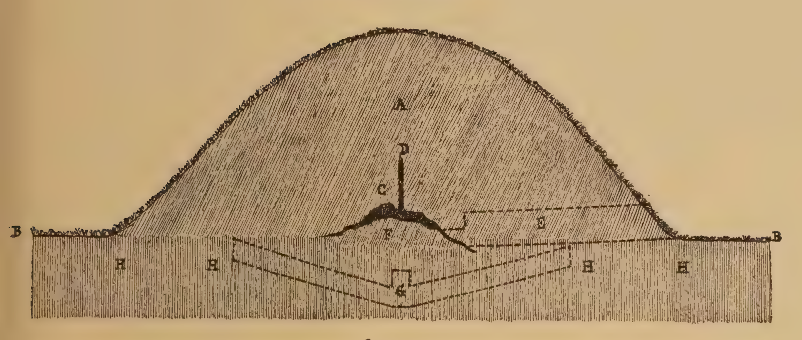
[1] M. Geubel a rencontré au centre d'un tumulus romain qu'il a fouillé en 1849, près de Werpin (province de Luxembourg), *un reste de pieu pourri ou brûlé qui*, dit-il, *avait servi de jalon pour achever le tumulus*. (Voir *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXVI, 1892, pp. 132-133).

[2] *Au côté nord du caveau*, dit M. l'abbé Kempeneers, *à la distance de* 0m50 *on voit un trou rond de* 0m15 *de diamètre, descendant dans le sous-sol jusqu'à* 1m60, *c'est-à-dire* 0m50 *plus profondément que le caveau même et s'élevant au-dessus de lui et pas davantage, jusqu'à environ* 1 *m. dans la terre rapportée de la tombe. Un bois ou gros pieu doit y avoir été fiché pour indiquer la fosse sépulcrale et guider les ouvriers à donner au monument la forme voulue, lequel alors, comme aujourd'hui, n'était probablement pas toujours élevé immédiatement après la sépulture.* (Voir *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIII, 1877, p. 130).

[3] Les fouilles ont fait rencontrer au centre de l'un des tumulus du Vieil-Upsal (âge du fer scandinave — IVe siècle de notre ère) l'empreinte d'un piquet qui avait été planté verticalement au-dessus des restes mortels pour marquer le centre autour duquel devaient être amoncelées les terres. Voir : Relation de la fouille de l'un des tumulus *des Rois* au Vieil-Upsal (Suède), dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 9e vol, 1874, p. 269.

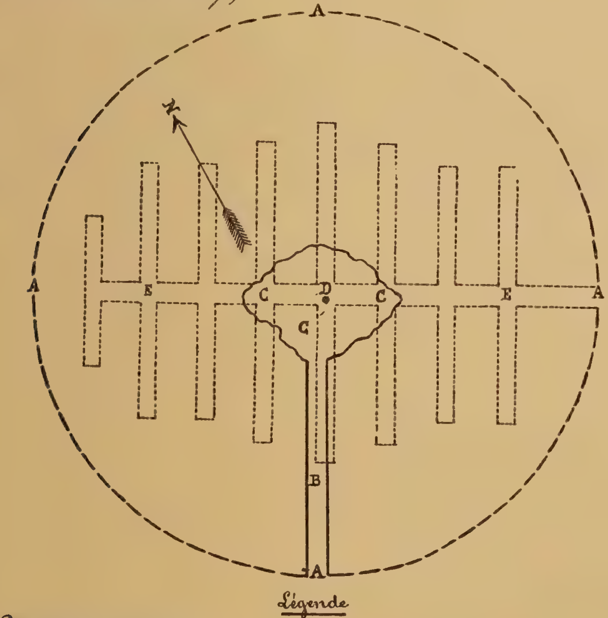
## Coupe et plan du tumulus N° 2

Echelle 1 2 3 4 5 6 mètres




Légende

A Terre rapportée formant le tumulus (argile très compacte, tassée, foulée aux pieds, durcie).
BB Niveau du sol.
C Vaste cavité résultant de l'effondrement du toit de galeries de recherche creusées anciennement.
D Vide en forme de cheminée, qu'a laissé, en se décomposant, une sorte de pieu ou de mât en bois, planté primitivement dans le sol vierge, au centre de la circonférence du tumulus à élever, pour la bonne direction des travaux de remblai.
E 1re Galerie d'exploration creusée par nous.
F Terres provenant d'éboulements successifs
G 2e galerie d'exploration ouverte par nous, avec embranchements latéraux.
HH Terrain non remanié (sol vierge)




Légende

AAAA Périmètre du tumulus.
B 1re galerie d'exploration creusée par nous.
CCC Vaste cavité résultant de l'effondrement du toit de galeries de recherche pratiquées anciennement.
D Trace laissée par le pieu central.
EE 2me galerie d'exploration ouverte par nous, avec embranchements latéraux.

12 mètres 1/2 de longueur, ouverte dans le flanc sud-ouest et dirigée vers le centre du tumulus, nous a amené, de plein pied, en face du caveau C dont le fond se trouvait à 2 mètres 1/2 en dessous du niveau du sol. Comme dans le tumulus nº 1, la chambre sépulcrale était entièrement remplie de terre jectisse. Nous en commençâmes aussitôt le déblaiement et nous ne tardâmes pas, hélas, à acquérir la conviction que le caveau avait déjà été visité et que le riche mobilier qu'il renfermait se trouvait complètement saccagé et pillé.

Des blocs très nombreux de grès lustré, non taillés, anguleux et bruts, dont quelques-uns atteignaient jusque 70 centimètres de longueur sur 60 centimètres de largeur et 30 d'épaisseur, des fragments d'os calcinés, des tessons de vases, du fer, des morceaux de bronze et des débris de diverse nature se rencontraient épars, pêle-mêle, à tous les niveaux, mélangés aux terres.



Voici la nomenclature et la description des objets que nous avons pu y recueillir encore :

— Assez nombreux tessons d'une poterie très fine, à couverte noire lustrée, ornée de lignes parallèles de guillochis, pouvant se rapporter à deux petits vases de forme élégante.

— Le 1/3 environ, en cinq ou six morceaux, de la partie supérieure d'un grand bol en belle poterie rouge vernissée, très dure, à cassures excessivement nettes, dite improprement *samienne*, de 22 centimètres 1/2 de diamètre, dont la panse était décorée de médaillons, de rosaces, de palmettes et de sujets de chasse, le tout surmonté d'une frise à oves.

— Sorte de *patera* ou d'assiette (pl. XXIV, fig. 7), de 18 centimètres de diamètre sur 3 centimètres 1/2 de hauteur, en terre de couleur gris-rosâtre. (Reconstitution).

— Espèce de bol ou de terrine en poterie de couleur gris-rosâtre (pl. XXIV, fig. 5), de 9 centimètres de hauteur sur 15 centimètres de largeur, munie d'un couvercle dont le bouton est troué pour permettre, sans doute, à la vapeur de s'échapper au cours de la cuisson des aliments. (Reconstitution).

— Vase en terre présentant la même forme, les mêmes dimen-

sions et la même couleur que le précédent, mais dont le couvercle manque. (Reconstitution).

— Deux grandes cruches en poterie de couleur jaune claire (pl. XXIV, fig. 3), de forme et de dimensions identiques, à deux anses, à goulot bas et large, à panse très développée et ornée de cercles saillants horizontaux, ayant 27 à 28 centimètres de hauteur sur 31 centimètres de largeur. (Reconstitution).

— Nombreux vases en verre de couleur blanche, très remarquables par leur décoration et leur finesse, trouvés en fragments incomplets.

— Autres tessons de vases en verre, plus épais, de couleur blanche, bleue et jaunâtre.

— Huit pastilles en pâte de verre, dont quatre intactes, semblables à celles que nous avons rencontrées sous le tumulus nº 1, mais de moindre dimension (21 millimètres de diamètre).

— Partie supérieure d'une lame de couteau en fer, et grands clous à large tête encroûtés de bois oxydé, dont deux énormes mesurant 33 centimètres de longueur.

— Divers débris de bronze parmi lesquels un fragment de corps et d'ardillon de fibule (pl. XXIII, fig. 13), un petit crochet, des ornements découpés, des morceaux de plaques et de charnière, etc...

— Fragments de tubes, chapiteau d'une colonnette et plaques d'ivoire sculptées en relief ayant sans doute servi à décorer un coffret.

Le sujet représenté semble avoir trait au culte de Bacchus ou aux vendanges, car on y voit un petit génie ailé avec des pampres (pl. XXIII, fig. 1 à 6).

M. Schuermans a trouvé, en 1863, des débris analogues dans la *Bortombe* de Walsbetz (province de Liége), fouillée par lui au profit de l'État [1].

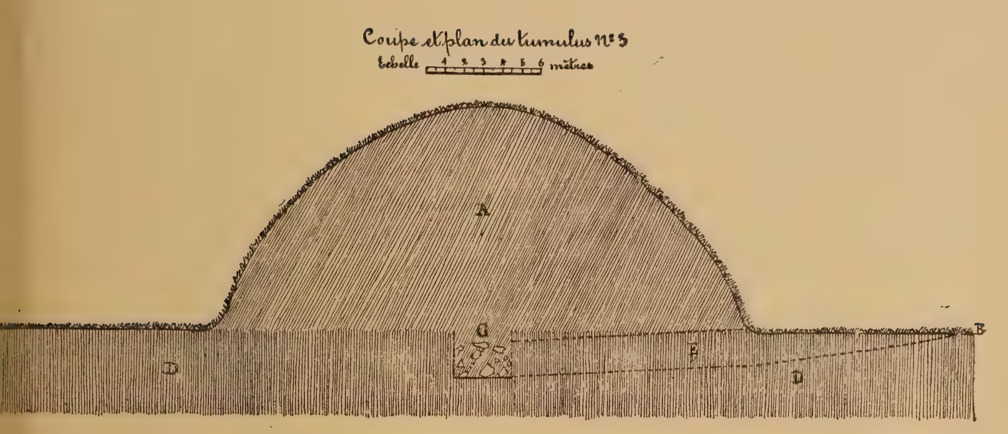
— Petit corps globuleux, en or, qui paraît être la tête d'une grande épingle ou le bouton terminal d'un stylet.

— Enfin, l'objet le plus intéressant de cette trouvaille : un bâtonnet creux, à quatre faces, en or également, de 27 millimètres de longueur ; peut-être une partie d'un étui à stylet ?

[1] *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. III, p. 284.

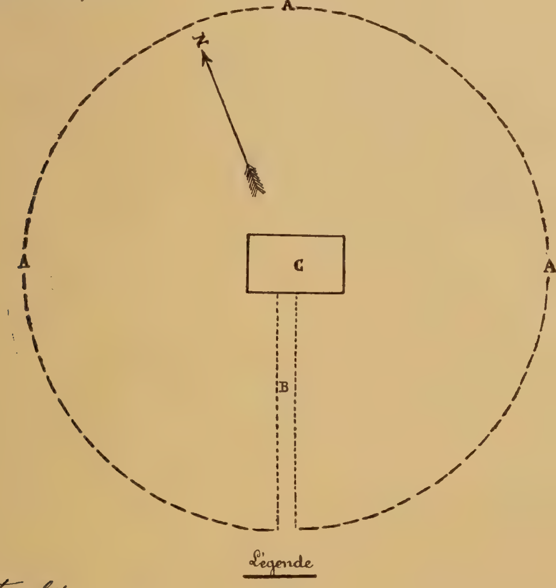
## Coupe et plan du tumulus N° 3

Echelle 1 2 3 4 5 6 mètres




**Légende**

A Terre rapportée formant le tumulus (argile très compacte, tassée, foulée aux pieds, durcie).
BB Niveau du sol.
C Chambre ou caveau rempli entièrement de terres jectisses et de blocs de grès, et renfermant encore quelques ossements humains calcinés et les débris d'un riche mobilier funéraire saccagé et pillé.
DD Terrain non remanié (sol vierge)
E Galerie d'exploration creusée par nous




**Légende**

AAA Périmètre du tumulus.
B Galerie d'exploration creusée par nous.
C Caveau funéraire.

Sur chacune des quatre faces se trouvent quelques lettres, et cette inscription peut se lire comme suit :

MPRO | BIVS | BVR | RVS
M(ARCVS) PROBIVS BVRRVS

Marcus Probius le Roux ou dit « le Roux ».

Sont-ce là les noms et surnom du défunt ? c'est possible.

« M. PROBIVS BVRRVS, nous écrit encore M. Zangemeister, sont, sans doute, le *praenomen,* le *gentilicium* et le *cognomen* d'un homme. Le *gentilicium,* et le lieu de la trouvaille, indiquent l'origine gauloise, la Gaule fournissant un très grand nombre de formations de *gentilicia* d'après des *cognomina,* comme par exemple *Primius* de *Primus.*

« BVRRVS est un *cognomen* connu : *Afranius Burrus,* mort en 63, est cité dans l'histoire de Claudius et de Néron ; *L. Antistius Burrus* était le beau-frère de *Commodus.*

« Ce *Marcus Probius Burrus* vivait probablement à une époque relativement reculée, c'est-à-dire *pas après le troisième siècle,* comme on peut l'inférer de ces *tria nomina.* »

« *L'emploi du prénom, du nom et du surnom : M(arcus) Probius Burrus, rapproche,* dit d'autre part M. Schuermans, *cette sépulture de l'époque du Haut-empire. Les tumulus de Fresin et autres, fouillés en Hesbaye, ont été considérés comme étant du temps des Antonins* (IIe siècle) ; *cela est confirmé par la trouvaille de Grimde, qui, à raison de la triple dénomination dont il vient d'être parlé, est antérieure à Caracalla* [1]. »



Entièrement déblayé, le caveau mesurait 5 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur. Les parois très nettes et dures, revêtues encore par-ci par-là de quelques faibles vestiges de bois consommé, étaient absolument intactes, et on n'y observait aucune trace de fouilles antérieures. Les pillards devaient donc avoir atteint le dépôt funéraire par un puits vertical.

L'extrême mobilité des terres de la voûte du caveau, qui s'affaissa totalement en remplissant entièrement la chambre sépul-

[1] *Muséographie.* — Découvertes d'antiquités en Belgique.

crale aussitôt que nous eûmes retiré les derniers bois de soutènement, vint le prouver à l'évidence.

Des traces de fouilles anciennes, pratiquées, comme à Tirlemont, au moyen d'un puits vertical, ont été observées à maintes reprises dans nos grands tumulus, notamment à Braives (Tombe d'Avennes) [1], à Villers-le-Peuplier (Tombe de l'Empereur) [2], à Embresin (Tombes du Soleil) [3], à Montenaken (Avernassetombe) [4], à Petit Fresin (Twee-tommen) [5], etc.... et le terme *puits des Français* revient fréquemment sous la plume des auteurs des rapports de fouilles cités ici en note.

On attribue, en effet, avec beaucoup de vraisemblance, aux troupes françaises cantonnées dans nos contrées sous Louis XIV, le pillage de la plupart des tumulus [6].

*
* *

Comment expliquer maintenant la présence de ces blocs de grès rencontrés dans les terres jectisses qui remplissaient le ca-

[1] *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII.

[2] *Id. ibid.*

[3] *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, année 1889.

[4] *Id.*. t. IV, p. 257.

[5] *Id. ibid.*, p. 260.

[6] Voir un passage de l'*Itinéraire ou voyages en diverses parties de l'Europe*, de l'abbé DE FELLER qui écrivait, en 1773, au sujet des tumulus des environs de Tongres. « Durant l'avant dernière guerre, les Français ont fouillé un de ces tombeaux et y ont trouvé des urnes et d'autres monuments mortuaires », (t. II, pp. 193, 475, édition de 1820). — *C'est le génie des armées françaises*, dit l'abbé KEMPENEERS, *hivernant dans ces contrées sous Louis XIV, qui a fait ces fouilles dans un grand nombre de tombes de la Hesbaye. C'est par le sommet que la descente se faisait, au moyen d'un puits rond ou carré, jusqu'à* 1 *mètre et plus dans le sous-sol, si l'on ne rencontrait pas de caveau.* (*Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIII, p. 130).

*A* 14 *mètres de distance et à environ* 0m60 *du point central marqué au plan, les ouvriers rencontrèrent des traces de fouilles antérieures, que nous ne pouvons attribuer qu'aux armées françaises de passage en Belgique : ce fut d'abord un puits circulaire de* 2 *mètres de diamètre, qui s'enfonçait profondément dans le sous-sol........ Nous disons que nous attribuons ces recherches aux armées françaises, parce que la tradition locale est muette sur toute fouille qui aurait pu se faire récemment, et que, d'un autre côté, on sait de source certaine qu'un grand nombre de nos tombes ont été visitées par les Français, et toujours au moyen du même système de puits verticaux, lors de leurs divers campements en Belgique.* (Cte G. DE LOOZ-CORSWAREM, Fouilles dans la Tombe d'Avennes, dans le *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII).

*Généralement la tradition attribue partout, dans l'Est de notre pays, les fouilles des tumulus aux armées françaises.* (SCHUERMANS, Fouilles dans quelques cimetières anciens de la Hesbaye, dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. IV, p. 280, note 2).

veau ? La première idée qui nous vint à l'esprit, fut qu'ils y avaient été jetés par nos devanciers, du haut de leur puits, une fois leur malencontreuse exploration terminée. Ceux-ci, en effet, étaient coutumiers du fait de jeter des pierres ou des fragments de tuiles ou de briques, au fond des puits et dans les caveaux avant de refermer leurs travaux, pour narguer, apparemment, ceux qui fouilleraient après eux. C'est ce que MM. Schuermans, l'abbé Kempeneers et le comte G. de Looz-Corswarem ont constaté dans plusieurs tumulus.

« *Circonstance curieuse,* dit M. Schuermans, en parlant des fouilles anciennes dont il retrouva les traces dans l'*Avernasse-Tombe* de Montenaken, *le fond de l'entonnoir était rempli de coquilles de limaçons que l'on y ramassa en quantités considérables : les précédents explorateurs auraient-ils voulu se venger de leur désappointement en mystifiant leurs successeurs ?* [1] »

Dans le deuxième tumulus du groupe des *Twee-Tommen*, à Petit-Frésin, l'auteur cité a rencontré aussi, au fond du puits que l'on suppose avoir été creusé par les Français, non plus des coquilles d'*helix* et de *clausilies*, mais des cailloux et des morceaux de briques qui y jouaient sans doute le même rôle [2].

C'était encore le cas pour le tumulus de Hodeige récemment fouillé par l'Institut archéologique liégeois.

Mais, ici, cette idée ne semble pas pouvoir tenir devant le raisonnement.

Car si l'on songe au nombre considérable de ces blocs, aux grandes dimensions de certains d'entre eux et surtout à l'absence d'affleurement de grès dans le voisinage immédiat des monuments qui nous occupent, on ne peut admettre que nos devanciers se soient donné la peine d'aller chercher, probablement assez loin, et de hisser ensuite au sommet du tumulus, cette énorme quantité de matériaux pondéreux, à seule fin de mystifier les fouilleurs de l'avenir.

Ces blocs auraient-ils servi, comme dans la tombe de Middelwinde [3], à revêtir les côtés du caveau ? C'est fort douteux, car

[1] Fouilles dans quelques cimetières anciens de la Hesbaye (dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art. et d'Archéol.*, t. IV, p. 258).

[2] *Id. ibid.*, p. 261.

[3] *Id. ibid.*, p. 217. — *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIII, 1877, p. 151.

dans ce cas ils eussent été taillés, ou tout au moins dégrossis, afin de rendre possible leur mise en œuvre, et nous en eussions encore trouvé quelques-uns en place.

Il n'est guère probable, en outre, que nos prédécesseurs, pour qui ces pierres constituaient une excellente indication de la forme de la fosse sépulcrale, se soient imposé la tâche inutile de les arracher toutes des parois, et de les extraire jusqu'aux dernières.

Reste l'hypothèse de leur accumulation au-dessus de la chambre souterraine dans le but de protéger davantage le dépôt funéraire en formant ainsi le noyau du tumulus [1]. Il devenait alors indispensable de déplacer ces matériaux et de les enlever entièrement avant d'arriver au caveau ; ce que paraissent avoir fait nos devanciers. Ils les auraient ensuite rejetés dans le puits, pêle-mêle avec les terres extraites, d'où le désordre constaté.

N'est-ce pas, somme toute, l'explication la plus satisfaisante que l'on puisse donner de la présence de ces blocs ? A nos lecteurs d'en juger.

## Réflexions sur l'état des objets constituant les mobiliers funéraires, sur le sexe, la nationalité et la condition sociale des personnes dont nous avons retrouvé les cendres, sur l'âge de ces sépultures et sur la vacuité de l'un des tumulus.

Nous poursuivrons notre étude par une remarque sur les objets brisés, altérés ou incomplets rencontrés dans le tumulus n° I dont le dépôt funéraire était resté inviolé.

Il y a deux parts à faire dans les objets que nous avons retrouvés détruits ou détériorés : les uns l'ont été *intentionnellement*, avant d'être déposés dans le caveau, et cela pour obéir à une coutume funéraire ; tandis que le bris des autres, mis d'abord intacts auprès des cendres, est *purement fortuit* et dû à la brusque introduction, dans la chambre souterraine, des terres du tumulus.

Les premiers se sont présentés très altérés ou en fragments incomplets, les seconds, au contraire, relativement bien conservés, ont pu être facilement rétablis dans leur forme primitive.

[1] Les tumulus *à noyau de pierres* sont fréquents aux époques antérieures. Ils constituent même un type.

On sait, du reste, que le bris ou la déformation des objets ayant appartenu au défunt constituait un des rites les plus universellement observés.

« *On voulait exprimer de cette façon,* dit M. Schuermans, *soit que la mort avait tout rompu et renversé pour le défunt, soit que nul après lui ne devait plus se servir d'objets qui lui avaient été chers.... C'est là le secret de ces objets jetés dans le bûcher et brûlés avec le mort, de ces vases signalés comme cassés à dessein et enfouis tout brisés, que l'on a retrouvés dans plusieurs sépultures païennes.... Au contraire, tous les objets parfois entièrement neufs, parfois aussi déjà altérés par un long usage, et même quelquefois rapiécés et raccommodés, dont il y avait lieu de faire emploi dans les cérémonies des funérailles ou dans le mobilier de la sépulture, ces objets-là, eussent-ils servi au défunt, étaient placés entiers dans la tombe, et les dégradations dont ils ont pu être atteints doivent être attribuées à des circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des survivants* [1]. »

Quant à l'imparité anormale de certains de nos objets de Tirlemont, nous en avons vainement cherché l'explication.

*
* *

Ces bijoux, ce fard, ces autres menus objets rencontrés sous le tumulus nº 1, nous semblent indiquer clairement un mobilier féminin. La présence, dans cette même sépulture, d'un mors, des débris d'un harnachement de cheval et de quelques *ferrements* de char ne doit pas, à notre avis, constituer un empêchement à l'adoption de cette manière de voir, car il ne peut être question ici d'un char de combat, mais d'un simple char de voyage ou de promenade, ou encore d'un chariot dont on se serait servi pour transporter le cadavre à l'endroit où devait se faire la crémation et qui aurait été mis ensuite sur le bûcher et brûlé avec le corps ainsi que le harnais du cheval ?

Ni les auteurs anciens, ni les découvertes de l'archéologie ne nous révèlent toutefois l'existence, chez les Grecs, et les Romains, de la coutume de placer semblables objets parmi les pièces constituant ordinairement le mobilier funéraire.

[1] Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye, dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. II, 1863, p. 123.

Chez les Scythes [1] et les Germains [2] les guerriers renommés étaient assez fréquemment enterrés ou brûlés avec leurs chevaux, mais les *sépultures à char* ne se rencontrent que dans la région occupée jadis par les gaulois [3].

Aurions-nous ici, avec l'usage d'élever de grands tumulus [4], un nouvel exemple de la persistance des traditions ?

Bien qu'ayant vécu en Italie et adopté les habitudes et le luxe de Rome, la personne dont nous avons retrouvé les cendres, gauloise d'origine, aurait conservé cependant certaine tradition de la nationalité à laquelle elle appartenait par elle-même ou par ses ascendants ??

* * *

Quoi qu'il en soit, gallo-belges romanisés ou véritables citoyens romains, les personnages dont nos tumulus gardaient les dépouilles avaient dû occuper, comme en témoigne l'opulence des mobiliers funéraires, un rang social fort élevé.

Marcus Probius Burrus, en supposant que ce nom soit réellement celui du défunt, avait-il été, de son vivant, un riche colon, un grand industriel, un gros commerçant, un officier supérieur, ou un haut fonctionnaire civil de l'empire appartenant à l'administration ou au fisc ? Ce sont là des questions auxquelles on ne saurait répondre mais qui d'elles-mêmes se présentent à l'esprit.

[1] Musée historique de Moscou. — Collection Bobrinskoy, à Saint-Pétersbourg. — Collection Samokvassof.

[2] *Funerum nulla ambitio : id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec vestibus nec odoribus cumulant : sua cuique arma, quorumdam igni et equus adjicitur.* (TACITE. *De moribus Germanorum*, c. XXVII).

[3] Musée de Saint-Germain. — Collection Bosteaux, à Cernay-lez-Reims. — Collection de Baye. — Collection Léon Morel, à Reims.

Alex. BERTRAND. Le Casque de Berru, dans l'*Archéologie celtique et gauloise.* — Edouard FOURDRIGNIER, *Double sépulture gauloise de la gorge Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne).* — Dr Julius NAUE, *Die Hügelgräber zwischen Ammer-und Staffelsee*, Stuttgart, 1887. — *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 11e vol., 1876, pp. 95, 297, 414. — *Les tumulus des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or)*, 4e fasc. des *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne ;* Semur 1876. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de Semur*).

Tumulus de Sainte-Colombe (Côte d'Or). — Tumulus d'Anet, de Groholz et de Groechwyl, en Suisse. — Tombe de la forêt de Hatten, en Alsace. Sépultures d'Armsheim. — Tumulus de Doerth, près Coblentz. — Sépultures de Sigmaringen (Wurtemberg).

[4] Les tumulus de l'époque romaine sont, en effet, quasi inconnus en Italie.

Il n'est pas possible non plus, en l'absence de toute pièce de monnaie, de déterminer d'une façon précise l'âge de ces sépultures. Cependant, si l'on tient compte de la richesse des mobiliers funéraires dénotant une époque très florissante de la colonisation romaine de la Belgique [1]; si l'on remarque l'abondance, le cachet artistique et la technique perfectionnée des ustensiles de bronze [2]; si l'on a égard à la trouvaille d'un merveilleux camée représentant très vraisemblablement Auguste jeune et attribuable par la pureté du style de la gravure à Dioscoride; si l'on se souvient, d'autre part, de l'emploi du prénom, du nom et du surnom (M. Probius Burrus), observé dans l'inscription rencontrée sous le tumulus n° 3 [3]; si l'on examine enfin la liste des monnaies trouvées antérieurement dans des tumulus semblables en tout point à ceux dont il est ici spécialement question [4], on peut, sans hésitation, reporter l'érection des tumulus de Tirlemont à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne.



Autres questions relatives à la vacuité du tumulus n° 2 : ce tertre était-il purement honorifique ou commémoratif, élevé en l'honneur et en souvenir d'un personnage dont on n'aurait point retrouvé le corps, ou dont les cendres auraient été transportées et déposées ailleurs [5] ?

[1] Et cette époque embrasse les deux premiers siècles seulement, car au début du IIIe siècle commencent, en même temps que le désordre et l'anarchie à Rome, les invasions des peuples germaniques dans l'Empire. « Les deux premiers siècles : progrès, prospérité ; les deux siècles suivants : décadence, ruine. » Telle est, dit M. Schuermans, l'histoire de l'Empire romain, telle est aussi l'histoire de la Gaule et spécialement de notre Belgique.

[2] Qui indiquent la belle époque, c'est-à-dire le Ier siècle après Jésus-Christ.

[3] Triple dénomination qui nous rapproche de l'époque du Haut-Empire, antérieurement à Caracalla.

[4] Tumulus de Seron (*Adrien*). — Tumulus de Frésin (*Adrien, Domitien*). — Tumulus de Walsbetz (*Antonin*). — Tumulus Hemava (*Galba, Trajan*). — Tumulus de Thisnes (*Domitien, Trajan*). — Tumulus de Niel (*Marc-Aurèle*). — Tumulus d'Avennes (*Vespasien*). — Tumulus d'Omal (*Adrien*).

[5] Les Romains attachaient une grande importance à la célébration des rites funéraires, parce qu'ils croyaient que les âmes de ceux qui n'avaient pas reçu de sépulture n'étaient pas admises dans la demeure des ombres, ou que du moins elles erraient cent ans sur les bords du Styx avant de pouvoir le passer ; par suite de cette opinion, s'ils ne trouvaient pas les corps de leurs amis morts, ils élevaient à leurs mânes

Le nombre *trois* était-il symbolique [1] ?

Ce tertre vide, placé entre les deux tumulus à sépulture, avait-il été construit dans le but de dérouter ou mieux de décourager les fouilleurs de tombes de l'avenir dans la prévision qu'ils commenceraient, comme l'ont fait du reste nos devanciers, par explorer le tertre du milieu [2] ?

Nous ne faisons ici, nous avons hâte de le déclarer, que de simples suppositions !

*
* *

Les objets dont il vient d'être parlé n'ont pu malheureusement entrer tous dans nos collections car cinq d'entre eux, présentant ensemble une valeur marchande considérable, ont dû être réalisés. L'autorisation de pratiquer des fouilles dans les tumulus de Tirlemont n'avait été accordée, en effet, à notre société, qu'à la condition expresse que tous les frais d'exécution fussent à sa charge et

un tombeau vide, *tumulus inanis*, sur lequel ils observaient toutes les solennités des funérailles (ADAM. *Antiquités romaines*, t. II, p. 308). — *Virg. Œn.*, t. III, 304 ; t. VI, 326, 505.

Les fouilles de MM. Schuermans, Kempeneers et de Looz-Corswarem, si souvent et si utilement consultées et citées au cours de ce travail, fournissent encore plusieurs exemples de tumulus ne renfermant aucune sépulture ni ne recouvrant pas l'emplacement d'un bûcher.

*Il se pourrait aussi que des tumulus eussent été élevés en l'honneur d'un personnage dont le corps n'aurait pas été retrouvé ou dont les cendres auraient été transportées ou recueillies en un autre endroit : tels sont les tertres élevés en l'honneur d'Hector, de Deïphobe, de Drusus, d'Alexandre Sévère, etc., monuments sur lesquels, tout vides qu'ils étaient, on observait les solennités des funérailles appelées* « *imaginaires* » (H. SCHUERMANS. Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye).

*Bullet. des Comm. roy. d'Art. et d'Archéol.*, t. II, 1863, p. 114 ; t. IV, p. 278. — *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XI, 1872, p. 110 ; t. XIII, 1877, p. 131.

[1] Ce nombre *trois* se rencontre fréquemment dans nos groupes de tumulus (Frésin, Seron, Grand-Leez, Koninxheim).

[2] Rappelons-nous les précautions qu'ont prises les anciens Égyptiens, dans la construction de leurs pyramides, pour dérober l'endroit exact du sarcophage qu'elles recouvraient et décourager les fouilleurs : entrée placée tantôt sur une face, tantôt sur une autre, à des hauteurs diverses, et fermée par un parement en pierres si habilement assemblées qu'on aurait dit un seul bloc du pied du monument au sommet, couloirs trompeurs et sans issue, galeries coupées par des séries de herses en granit, chambres inachevées...... tout avait été mis en œuvre pour faire perdre courage à ceux que le hasard ou leur persévérance aurait placé sur la bonne voie (Voir G. MASPERO, l'*Archéologie égyptienne*).

que la moitié des objets que, le cas échéant, l'on découvrirait, fût vendue au profit des pauvres de la ville, propriétaires du terrain.

Notre compagnie, après avoir racheté à ses co-propriétaires leur part de la totalité des pièces n'offrant point de valeur intrinsèque, se vit dans l'obligation, faute de ressources suffisantes pour acquérir également les objets de prix, d'acquiescer à la demande du Bureau de bienfaisance, désireux de sortir d'indivision et considéré comme mineur, et de laisser vendre publiquement, comme l'exigeait du reste la loi, le camée, la bague, la fibule circulaire en bronze et deux menus objets en or [1]....



De bien vifs remercîments sont dus à notre confrère M. Victor Beauduin, bourgmestre de Tirlemont, ainsi qu'à MM. Schepers, père et fils, pour le concours si obligeant qu'ils nous ont prêté et pour les nombreux services qu'ils nous ont rendus au cours de notre exploration des tumulus de Grimde.

Que ces Messieurs nous permettent donc de leur témoigner ici publiquement toute notre reconnaissance.

*Bruxelles, avril 1895.*

B^on^ ALFRED DE LOË.

[1] Les deux premiers objets font actuellement partie des collections de M. Edmond de Rothschild, 41, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris ; les autres ont été acquis par l'État belge.





LES

# INSCRIPTIONS SUR ARDOISE

## de l'abbaye de Villers.

(Voir la livraison précédente, p. 359).

---

### III

OICI le texte des inscriptions concernant la clepsydre et les offices de l'abbaye :

### PREMIÈRE ARDOISE.

#### Recto.

Si tardaveris tem- || -perare horologium || donec sol existat in || medietate prime || fenestre, pones || horologium super || [li]ttera B. Si sol || [**fuerit in**] secundo angulo || [**prime fe**]nestre, po- || -[**nes super extremam partem ?**] B. Si sol || [**fuerit. . . . .**], scilicet inter || [**? secundum angulum pri**]me fe- || -[**nestre et primum ?**] an[**gulum || secunde**] fenestre, pone[s] || super C, contra foramen. Si || sol fuerit in primo angu- || -lo secunde fenestre, pones || inter C et D. [1] ||

[1] Sur l'ardoise, la phrase ci-après est précédée de celle qui la suit dans notre texte. Nous avons rétabli l'ordre indiqué par les signes de renvoi du scribe.

Si sol fuerit in medietate || secunde fenestre, pones || super initium D, contra foramen. || Si sol fuerit || in secundo angulo secunde fe- || -nestre, pones super extremam partem D. || Et hoc hyemali tempore || pones hoc modo : Semper tempe- || -ra horologium, quamdiu tarda- || -veris, super A ; postea fundes || cum pottulo, quod ibi est, aquam || [**in**] cacabum donec perveniat || ad terminum prescriptum et || similiter facies cum post comple- || -torium temperabis ut [**supra tuncque?**] || secure dormire || poteris.

## Verso.

— *Dans le sens horizontal :*

Quando horologium || temperas super secundum || angulum prime fenestre, si || tardaveris temperare || donec sol fuerit in me- || -dio muri, pones || super initium B [1].

— *En bas, de l'autre côté :*

Jacobi apostoli || [**S ?**] prime, vel XIII ; dormi (?) F.

— *Dans le sens vertical :*

Post festum sancti Martini hyemalis (?), Secunda stella equorum adherente super limin[**ari**] || fenestre ; Thome apostoli, prima rota suppressa, tectum. . . . .

Dominica, IIª vel secundo sarculo apparente . . . . . .

Per ebdomadam in qua festum sancti Johannis Baptiste evenerit, pulsabis vesperas super F ; Per secundam ebdomadam, super E ;

Per terciam ebdomadam, super D ; Per quartam ebdomadam, super C ; Per quintam ebdomadam, super B.

# DEUXIÈME ARDOISE.

## Recto.

. . . . . . c . re. . . . . . . . . . . || . . . . . . . ecto, III litteris. Dominica sequens duabus. || [**In Cena ?**] una, in Parasceve dimidia, in

[1] Au lieu de *B*, il faudrait, croyons-nous, *C*.

vigilia || [**Pasche**] una, in die Pasche una et dimidia. || [**Quando**] dominica in Palmis kalendis aprilis evenerit, pulsa || . . . . . . . . [**secun**]do sarculo remoto a cancello, quas || . . . . . . . . . . ? lvis vel primo sarculo adherente || [**super**] liminari fenestre. || Verte.

### Verso.

In Cena et in Parakeve et [**in vigilia Pasche,**] || cruce tota apparente . . . . . .

*En bas, de l'autre côté :*

. . . . igitur litteras tenet presens. . . . . . . || . . . . . . . festis diebus V.

## TROISIÈME ARDOISE.

### Recto.

Dominica precedens, C tercie [**vel dormi XIII litteras? || Ab**] hinc [**die**]scit [**super**] M. In vigilia nativitatis beate Marie virginis, tempera h[**orologium super**] || secundum angulum prime fenestre. Nativitas sancte Marie virginis, [**vigilie D**] || tercie partis vel XV littere ab hora qua sacrista va[**dit dormitum,**] || id est super O, usque ad horam in qua horologium cadere debet . . . . . . . . || Dominica sequens, E prime vel XVI. Et notandum [**quod a. . . . . . . usque ad ex**]- || -altationem sancte crucis, diescere debet in festis diebus ad [**finem secundi nocturni ?**] || et privatis diebus, matutinis ; [1] I prime vel II vel III [**vel IV^e^ partis, secundum suas ?**] || differentias ; vigilie [2], vel X litteras, in quibus etiam die[**scere debet ad**] || finem secundi nocturni. Exaltatio sancte crucis, H prime [**vel XVIII.**] || Si exaltatio sancte crucis in dominica fuerit, E prime vel XVI. Diescit super N. Sciendum quod ab exaltatione sancte crucis usque [ . . . . . . . . . **di**] || -escere debet in festis quibus non laboramus, dum canunt . . . . . . . . . . . || et festis quibus laboramus, in tercio noc-

[1] Nous croyons qu'il faut intercaler ici les mots *tempera super*, omis probablement par le scribe.

[2] Nous croyons que le scribe a également oublié d'inscrire ici les mots suivants, qui doivent être intercalés : *festis diebus quibus laboramus, tenent IX.*

turno . . . . . . || privatis diebus, ad intervallum . . . . . . . . . || manduca E, vespera E prime [1] partis, biberes H . . . . . . . || Octava nativitatis sancte Marie, G tercie vel XVIII, terc[ia. . .] || IX D, vespere E tercie [2], biberes H. Feria V [. . . . . . . ? toti]- || -dem litteras ; pulsabis III et VI et IX$^{am}$, privatis di[**ebus et festis**] || quibus laboramus. Lamberti, H tercie vel XVIIII. Dominica se[**quens, G prime vel**] || XVIII. Feria II, I tercie vel XX. Ab hinc vadit dormitum super N. Mathei ewangeliste, G tercie [**vel XVIIII,**] || diescit super O. Mauricii, H secunde vel XXI [3]. Sabbato [**sequenti,**] || I prime vel XXI. Dominica sequens, F tercie vel XVIIII [4]. Feria [**secunda** . . . . . . . . .] || Feria III$^{a}$, L prime vel XXIII. Feria IIII, K tercie vel XXII. Mi[**chaëlis** . . . . . . .] || Ab hinc diescit super P. Jeronimi, Remigii, H II$^{e}$ [**vel XX, G prime**] || vel XVIIII. Feria II, I tercie vel XXI. Feria III$^{a}$, K prime [**vel XXII. Feria IV$^{a}$, I**] || quarte vel XXI. Feria V, I II$^{e}$ vel XXI. Feria VI, K prime vel [**XXII. Sabbato, I tercie vel**] || XXI. Dominica, F prime vel XX [5]. Dionysii, H tercie [**vel XX.**] || Vadit dormitum [**super M.**] Feria [**II$^{a}$**. . . . . . . . . **Feria**] || III, K prime. Feria IIII, I IIII$^{e}$. Feria VI, K prime. S[**abbato** . . . . . . .] || vespera D. Dominica, G prime. Feria II$^{a}$, K prime [6]. Luce, H . . . . . || Feria IIII, K tercie. Feria VI . . . . . . . . || G prime. Vadit dormitum super L. Sabbato, H [**quarte. Dominica,**] || F tercie. Feria II, I prime [7]. Feria III, K prime. [**Feria**] || IIII, I tercie. Feria V, I prime. Simonis [**et Jude,**] || H tercie. Sabbato, H IIII [8]. Dominica, F tercie. Vig[**ilia omni**]- || -um sanctorum, feria, K prime [9]; tempera primo angulo || [**pri**]me fenestre. Diescit super R. Festum || omnium sanctorum, D prime vel XX [10]. Vadit dormi- || -tum super M [11]. Fidelium animarum, I prime vel XXIIII [12]. || Dominica sequens,

1 Il faudrait *secunde*.
2 » *quarte*.
3 » *XX*.
4 » *XVIII*.
5 » *XVIII*.
6 » *tercie*.
7 » *secunde*.
8 » *prime*.
9 » *secunde*.
10 » *XVIII*.
11 » *K*.
12 » *F tercie vel XXI*.

G [1] tercie.Feria IIª, H tercie [2] et sic de ceteris, || secundum suas differentias. Malachie, H prime. || Martini, G tercie. Ethmundi, H tercie. || Diescit super S. Vadit dormitum || super K. Dominica, G prime. Cecilie, || H tercie [3]. Clementis, I tercie. Kathe- || -rine, H IIII. Andree, G tercie. || Dominica adventus, E tercie. Dominice || sequentes, G tercie. Nicho- || -lai, I prime. Lucie virginis, H tercie. [**Tempera**] || privatis diebus super H, || secundum suas diffe- || -rentias. Sabbato, || G tercie. Diescit || super S [4].

## Verso.

. . . . . . quam horologium . . . . . . . || . . . . . . . . . . . primo angulo prime fenestre. Festum om [**nium sanctorum**, D] prime || [**vel XVIII**,] diescit O [5], tempera C. Vade dormitum || [**super K. Fideli**]- || -um animarum, F tercie vel XXI. Dominica sequens, E tercie || [**vel XX.**] Feria IIª, F tercie [6]. Diescit [**R**] || . . . . . . . F tercie vel XXIII [7].

[**In nativitate Domi**]ni, sic surge ut XX litteras ab hor[**a** || **vigiliarum usque a**]d auroram vigiles. Primum nocturnum quinque tenet || [**litteras et**] dimidiam. Secundum nocturnum duas et dimidiam. || [**Tercium nocturnum, usque**] post ewangelium, tres. Missa de nocte tres, || [**? post vigil**]ias. Missa de mane cum privatis missis || [. . . . . . **et**] notandum quod ad intervalla pulsabis ma- || -[**tutinos et pri**]mam.

[**Vigilie**] Y prime [8] vel dormi decem litteras.

Tercia Y tercie vel IX littere || ab aurora usque ad [**sextam?**]

Diescit O [9].

. . . . . . . [**Matutini**] in die sancti Stephani tenent VII litteras et dimidiam.

. . . . . . . » » sancti Johannis, VIII litteras.

[1] Il faudrait E.
[2] » *F prime.*
[3] » *prime.*
[4] » *T.*
[5] » *R.*
[6] » *prime.*
[7] » *XXI.*
[8] » *secunde.*
[9] » *T.*

[G vel] XXII. [Matutini] in die sanctorum Innocentium, VII litteras.
. . . . . . . . » » Thome martyris, VII litteras.
. . . . . . . . » » Silvestri, usque post primam, VII litteras.
[F vel X] XI. » » Circumcisionis, X litteras.
E vel XXII [1]. Dominica, IX litteras.
[. . . . . . . . . . C] prime vel XVIII, matutini XI litteras.

Epyphania, G prime vel XXII.
Octava Epyphanie, F prime vel XXI litteras.
Fabiani, G prime vel XXII litteras.
Agnetis, F prime [2] vel XXI litteras.
Vincencii, G tercie vel XXII litteras.
Conversio Pauli, F prime vel XXI litteras.
Juliani . . . . . . . prime . . . . . . . . . . .
Dominica sequens, E tercie, vel XX litteras.
Purificatio, C prime vel XVIII litteras.
Agathe, F tercie vel XXI litteras.
Dominica [septuagesime ?,] E prime vel XIX [3] litteras.

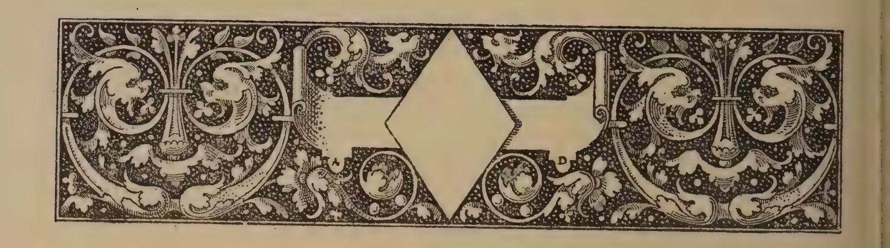
} Diescit N [4].

Tempera II° angulo.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . vel XVIII. Diescit M [5].
. . . . . XVII. Cathedra Petri, D tercie. » »
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . vel XVIII. » L.
[. . . . . . . . ? vel X] V litteras. Diescit K.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . » »
[. . . . . . . . . . . . ? lit]teras. » »
[. . . . . ist]o lapide.

*(A continuer).*

PAUL SHERIDAN.

[1] Il faudrait *XX*.
[2] » *quarte*.
[3] » *XX*.
[4] » *R*.
[5] » *P*.

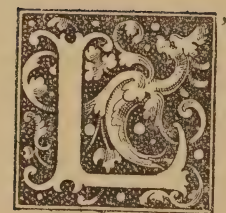


# NOTICE

SUR DEUX

# STATUETTES RELIGIEUSES

## en faïence bruxelloise.



L'HISTOIRE de la Céramique bruxelloise date surtout des recherches de MM. Wauters et Fétis, aidés de collectionneurs érudits, tels que M. Evenepoel. Ces savants ont eu fréquemment l'occasion de déplorer que la perte de notre indépendance, la destruction de nombreuses archives, l'anonymat gardé par nos meilleurs artistes, aient jeté un grande obscurité sur l'histoire de nos arts industriels, et notamment de la céramique.

Tandis que l'on admet, sans conteste, la provenance des produits de Rouen, Nevers, Delft et d'autres localités renommées, il est nécessaire d'accumuler les preuves, si l'on veut empêcher l'attribution, aux ateliers étrangers, des œuvres de nos artistes.

Et cependant, si notre céramique s'est parfois inspirée des écoles étrangères, elle a toujours eu son caractère propre. Les




Statuettes en faïence bruxelloise.

artistes bruxellois brillaient surtout par la supériorité du modelage, jointe à la richesse et à la variété de la palette.

Il est donc intéressant de remonter aussi haut que possible, pour retrouver des exemplaires revêtant un caractère bien bruxellois.

Dans son catalogue des faïences du Musée de l'État, Fétis constate qu'en 1653 ou 1654, Jacques Van Haute et Jean Symonet ont fabriqué à Bruxelles. M. Evenepoel possède un plat daté de 1673. Mais Fétis ajoute qu'ils se bornaient à produire de la vaisselle vulgaire, et s'adressaient à Delft pour les belles pièces. On ne peut donc rattacher, à ces fabricants, des artistes tels que les Mombaerts.

Mais Wauters signale (*l'Art ancien* à l'Exposition nationale belge de 1880, page 367), la création, à Bruxelles, en 1680, d'un autre atelier. Il ajoute que celui-ci fut organisé sur de nouvelles bases par Mombaerts et Wytsemburgh, sans toutefois préciser la date. Mais il est certain que la céramique bruxelloise a dû se développer de 1680 à l'époque de Corneille Mombaerts et que les débuts de celui-ci remontent à la réorganisation de l'atelier signalé par Wauters. Je crois donc qu'il est utile, à ce point de vue, de rechercher les productions de cet artiste, antérieures à l'octroi de Philippe V, en date du 18 juillet 1705.

C'est pourquoi j'attirerai l'attention sur une statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus (voir pl. XXVIII). Celui-ci donne la bénédiction ; sa mère penche vers lui la tête, avec une expression touchante de tendresse et d'adoration. L'ensemble est d'une grande naïveté, et fort gracieux, malgré quelques gaucheries. — La base porte, sur le devant, l'inscription Ora Pro Nos Bis *(sic)* et, sur le côté E. J. F. B. 1703. A mon avis E. J. sont les initiales du modeleur ou du peintre ; F. B. signifient *fecit Bruxellis*.

Le groupe, d'une hauteur de 48 centimètres, est polychrome. La terre et l'émail ont bien le cachet bruxellois. Pour en faire la démonstration, en procédant du connu à l'inconnu, je produis ici une statuette grotesque, en faïence incontestablement bruxelloise, et portant le K, surmonté d'une fourche, marque que Fétis déclare être celle des figurines polychromes (même planche). Les couleurs en sont pareilles à celles de la Madone, dont la chevelure est de ce beau manganèse qui caractérise la fabrication bruxelloise. Le

blanc, le bleu, le jaune vif, les nuances bistre, rouge, etc., se retrouvent identiques sur les deux spécimens. Je dois donc en conclure que la Madone est bien une œuvre de Mombaerts et de Wytsemburgh, antérieure à l'octroi de Philippe V.

La preuve que les artistes n'avaient pas attendu ce décret pour s'établir, se serait assurément retrouvée dans le dossier relatif à cet acte : on y aurait lu des détails complets sur la céramique bruxelloise au commencement du XVIIIe siècle. Mais ces pièces ont été détruites dans l'incendie du Conseil des Finances, en 1731. La copie seule du décret nous est parvenue, dans un dossier relatif à des suppliques de Philippe Mombaerts et d'Artoisenet, demandant que leurs privilèges fussent respectés (Archives nationales, carton 2,025). On lit dans le préambule : « Nous Philippe V, « par la Grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc... « receu avons la requête de Cornelis Mombaerts et de Dierick « (Thierry) Wytsemburgh, *contenant qu'aïant entrepris*... etc. »

Il est évident que, s'il s'était agi de construire la fabrique, l'auteur du décret se serait servi des mots « ayant l'intention d'entreprendre », ou de tout autre terme équivalent.

Parmi les faveurs accordées figure un prêt de 8,000 florins, à rembourser sur les bénéfices. Or, il résulte d'une reconnaissance officielle, consignée dans le dossier de Philippe Mombaerts, que l'État n'a jamais versé plus de 1,000 florins. Cette somme n'aurait pas suffi pour créer la fabrique et il faut bien admettre que celle-ci avait été édifiée à l'aide d'autres ressources.

Ainsi les céramistes bruxellois produisaient dès lors ces faïences figuratives polychromes, que Philippe Mombaerts devait tant perfectionner. Ces anciens artistes devaient surtout fabriquer des statuettes religieuses et possédaient une clientèle dès le XVIIe siècle.

Il est à remarquer que la Madone avait été faite pour être accrochée dans une niche, ornant une chapelle ou un oratoire. Des trous sont ménagés à cet effet, et portent des traces d'émail, ce qui démontre qu'ils n'avaient pas été forés après coup : ce devait être une fabrication assez fréquente.

Dans le même ordre d'idées, je soumets au lecteur une autre statuette, en faïence blanche, certainement plus ancienne, — une majolique du nord (voir pl. XXVIII). Elle représente une

sainte, d'une facture plus naïve encore, et qui semble copiée sur quelque figure en bois du moyen âge (hauteur 52 centimètres). Elle était également destinée à être accrochée dans une niche. La terre et l'émail sont bien bruxellois.

La statuette avait été, plus tard, polychromée à l'huile, et l'on eut assez de peine à enlever cette peinture, dont il reste encore quelques traces.

Les deux spécimens, reproduits ici, me paraissent démontrer que la céramique bruxelloise ne doit pas son origine à l'imitation du Delft ou du Rouen. Elle avait un style bien marqué, et nos artistes réussissaient d'autant mieux qu'ils s'abandonnaient davantage à leur propre inspiration, plutôt que de pasticher des modèles étrangers.

Émile Lhoest.





# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## Assemblée générale mensuelle du lundi 10 juin 1895.

*Présidence de* M. G. CUMONT, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. A. JOLY, secrétaire faisant fonction de secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — MM. P. VERHAEGEN et le baron F. DEL MARMOL s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. COLIEZ remercie pour sa nomination de membre effectif.

MM. MASSAUX et DE BAVAY remercient pour les félicitations que la So-

[1] Mmes A. Le Tellier et A. Delacre.

MM. P. Combaz, Van der Linden, A. Joly, Paris, De Schryver, Mahy, le baron de Loë, Poils, J. Destrée, Puttaert, Hankar, Licot, Winckelmans, Clerbaut, van Malderghem, Drion, Hecq, Maroy, Adan, Ronner, de Behault de Dornon, Ed. Joly, L. Le Roy, Ouverleaux-Lagasse, Titz, Lhoest, le baron T. de Jamblinne de Meux, le comte van der Straten-Ponthoz, C. Dens, Lavalette, Van den Eynde, le vicomte Desmaisières, Hanotiaux, Blin d'Orimont, Van Havermaet, Donnet, Crespin, de Raadt, De Ridder, Verhaeren, l'abbé Defrenne, Schuermans, Delacre, Nève, de Schrynmaekers de Dormael, Aubry, Lacroix, Malfait, De Proft, le comte de Ghellinck d'Elseghem, de Becker, De Soignies, de Vlaminck, de Brabandere, Weckesser, Van Gele, Michaux et Cabilliauw.

ciété leur a adressées à l'occasion de leur nomination et promotion respectives dans l'ordre de Léopold.

M. Advielle nous écrit pour avoir des renseignements sur le chevalier de Berny, auteur d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Belgique et intitulé: « Les trois elemens qui font l'alliance des souverains avec les lois, etc... » *(Renvoi à la Commission des publications pour examen et insertion s'il y a lieu, dans les « Questions et Réponses ».)*

La Bibliothèque royale publique de Dresde, la Société des Antiquaires de Londres, la Société des Antiquaires de Cambridge et l'Académie d'archéologie de Belgique accusent réception de nos publications.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous adresse le programme de ses concours de 1895.

**Dons, achats et envois.** — *Pour la Bibliothèque :*

Pérignon. Catalogue des tableaux de galerie et de chevalet, dessins, études, livres de croquis, de M. Louis David, peintre d'histoire, etc. — Paris-Bruxelles, 1826, brochure in-12 (don de M. Mahy);

De Reume (A.). Notice sur les imprimeurs belges avec des planches xylographiques. — Bruxelles, Hayez, 1848, brochure in-12, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Règlement fait entre le roi de France Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, concernant les droits seigneuriaux de la noble et insigne église de Saint-Martin en l'an mil cent quatre-vingt-dix. — Tours, Georget-Joubert, s. d., 22 feuillets in-8° sous couverture, exemplaire n° 1 d'un tirage à 40 exemplaires (don du même) ;

Juste (Th.). Un tour en Hollande (1839). — Bruxelles, Jamar, 1839. 1 vol. in-18 broché, envoi autographe signé (don du même) ;

Pougens (Charles). Essai sur les antiquités du nord et les anciennes langues septentrionales. Seconde édition augmentée d'une notice d'ouvrages choisis, sur les religions, l'histoire et les divers idiomes des anciens peuples du nord. — Paris, Pougens, an VII (1799 V. S.). 1 vol. in-18, br. (don du même) ;

Watteau (Dr L.). Catalogue raisonné du Musée Wiertz, précédé d'une biographie du peintre. Deuxième édition augmentée de la description de quinze nouveaux tableaux. — Bruxelles, chez l'auteur et chez tous les libraires, 1865. 1 vol. in-18 (Charpentier), broché (don du même) ;

De Schodt (Alph.). Quelques pages de numismatique et d'histoire de la République romaine. Familles Julia et Junia. — Bruxelles, Gobbaerts, 1882. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1882.) Brochure in-8°, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Malaise (C.). Sur les silex ouvrés de Spiennes. — Bruxelles, Hayez,

1866. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.)* Brochure in-8°, 2 planches (don du même) ;

Van Lerius (Théodore). Notre-Dame d'Anvers, avant la seconde invasion française en 1794. Anvers, De Cort, 1841, brochure in-18 (don du même) ;

Breton (J.-B.-J.). Voyage dans les départements de la France (département de la Lys). — Paris, Brion, etc., an IX (1801), brochure in-8°, carte, vues (don du même) ;

Raepsaet (Jean-Joseph). Mémoire sur l'origine des Belges présenté à l'Institut de Hollande. — Gand, Houdin, an 1811, 1 vol. broché (don du même) ;

Moke (H.-G.). Fragments d'une histoire de la Belgique ancienne. (Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*). — Gand, Hebbelynck, 1854, brochure in-8° (don du même) ;

Berlier (Théophile). Précis historique de l'ancienne Gaule ou recherches historiques sur l'état des Gaules avant les conquêtes de César. — Bruxelles, Hayez, MDCCCXXII, 1 vol. in-8°, rel. v. non rogné (don du même) ;

Juste (Théodore). Les Bonaparte. Correspondance du roi Joseph avec Napoléon. — Bruxelles, Meline, Cans et Cie, 1855, 1 vol. in-18 broché, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Piot (Ch.). — Les agissements de la politique étrangère en Belgique vers la fin du xviiie siècle. (Extrait du tome IV, n° 1, 4e série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*). — Bruxelles, Hayez, s. d., brochure in-8°, envoi autographe signé (don du même) ;

Wauters (Alphonse). Notice sur Roger van der Weyden, appelé aussi Roger de Bruges, le Gaulois ou de Bruxelles, peintre belge du xve siècle, et Goswin Van der Weyden, son fils. (Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique). —* Gand, Hebbelynck, 1846, brochure in-8°, envoi autographe signé (don du même) ;

Buls (Charles). Diocletia et Salona. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome V.) — Bruxelles, Vromant, 1891, brochure in-8°, figures, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Delaborde (vicomte Henri). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

La Gravure. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Lavoix (H.) fils. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Histoire de la musique. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Gerspach. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

La Mosaïque. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Kaisin (J.). Notre opinion sur la bataille de Presle. — Farciennes, Vekeman-Caron, 1872, brochure in-12 (don de M. Mahy) ;

Verhoeven (G.-F.). — Mémoire historique, politique et critique sur les constitutions, la religion et les droits de la nation belgique, avec des recherches sur l'origine des villes qui doivent leur existence au clergé séculier et régulier, etc. — Liége, Stevenard, MDCCXC, 1 vol. in-8°, relié (don du même) ;

Notice des tableaux recouvrés par cette ville sur les objets d'art revenus de France, exposés au musée, etc. — Anvers, Delacroix, 1816, brochure in-12 (don du même) ;

De Bruyne (Philippe). Histoire du règne de Jean I^er^, duc de Brabant. — Namur, Douxfils, 1855, 1 vol. in-8°, broché (don du même) ;

Buls (Carl). Vienne en 1873, esquisses de voyage. — Bruxelles, Mucquardt, Merzbach successeur, 1874, brochure in-4°, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Huydens (G.) [1]. Histoire du marquisat d'Anvers et du Saint-Empire. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12, br., gravures (don du même) ;

Catalogue des livres, manuscrits, dessins et estampes formant le cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck, t. III (dessins et estampes) [2]. — Gand. Van der Meersch, 1858, 1 vol. in-8°, d. rel., frontispice reproduisant l'*ex libris* (don du même) ;

Michiels (Alfred). L'Architecture et la Peinture en Europe du IV^e^ au XVI^e^ siècle, suivie *(sic)* de la biographie de Philippe Roos, peintre d'animaux. — Bruxelles, Labroue, 1853, 1 vol. in-12 (don du même) ;

Juste (Théodore). Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy. — Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven et C^ie^, 1861, brochure in-12, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Albert Durer's Dagverhaal zijner nederlandsche reize in de jaren 1520 en 1521, met belangrijke aanteekeningen opgehelderd. — 'S Gravenhage, Schinkel, 1840, brochure in-8° (don du même) ;

Mazerolle (F.). Recherches et mélanges (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, mars 1895, 4 feuillets sous couverture (don de l'auteur) ;

Bouglon (baron R. de). Les reclus de Toulouse sous la Terreur. Re-

[1] Pseudonyme de jeunesse de Louis Hymans. Le même auteur a encore signé du pseudonyme A. Hennot des feuilletons insérés dans *le Messager de Gand*. — L. Hymans, *Notes et souvenirs*, 2^e^ édition, p. 14.

[2] Rédigé par P. Van der Meersch, *Dictionnaire des ouvrages anonymes etc.*, par Ant.-Alex. Barbier, 3^e^ éd., t. I, col. 508^e^.

gistres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects ; publiés et annotés, 2e fascicule. — Toulouse, Privat, 1895, 1 vol. in-8° br. (don de l'auteur) ;

Raemdonck (Dr J. Van). Le Pays de Waas à l'époque du mammouth (troisième complément d'une précédente notice sous ce même titre et par le même auteur. Extrait des *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*, t. XV, 2e livraison), brochure in-8° (don de l'auteur) ;

Boldi Marc' Aurelio. Progetto di massima per la sistemazione di piazza Colonna in Roma, con 2 tavole grandi in autotipia (Estratto dagli *Annali della Società dagli Architetti italiani*. Anno IX, Fasicolo V, 31 ottobre 1894). — Roma, Centenari, 1895 (don de M. Sainctelette) ;

M. G. Wildeman en W. E. A. van de Blocquery. Genealogische Kwartierstaten van Nederlandsche Geslachten, fasc. 1, 5 planches in-4° (don de M. Wildeman) ;

*Pour les Collections :* Fibule belgo-romaine en bronze, trouvée à Assche (Brabant), don de M. G. Cumont.

**Modification aux articles 31 et 32 des statuts.** — Sur la proposition de onze membres et après un échange d'observations entre MM. J. Destrée, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Hecq, Van Gèle et De Schryver, les articles 31 et 32 des statuts sont modifiés comme suit :

Art. 31. — Le Secrétaire général contresigne avec le Président tous les actes de la Société ; il fait partie de droit de toutes les commissions, sauf de celles qui ont mission de contrôler les actes de la Commission administrative ; il est chargé de la correspondance, des procès-verbaux des séances, de la direction générale du secrétariat, rédige et adresse les convocations pour les séances, conférences, excursions, etc... il fait également le rapport annuel.

Art. 32. — Les autres services de la Société : organisation des excursions et des fouilles, service des publications, des conférences, des expositions, des concours, et service photographique des excursions, sont répartis entre les quatre secrétaires. La Commission administrative est chargée de régler ces services et de faire connaître la répartition adoptée. Le Secrétaire chargé des publications sera en même temps secrétaire de la Commission des publications dont il fera partie de droit.

**Élections.** — MM. Frantz Anne de Molina, Henri Bayer, Eugène Déemes, Hubert de la Fontaine comte d'Harnoncourt-Unverzagt, et Joseph Goemaere sont nommés membres effectifs.

M. de Raadt annonce qu'il y a quelques mois, sous la présidence de M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, un comité s'est constitué pour marquer à M. le baron A. de Loë la reconnaissance de la Société d'archéologie de Bruxelles, pour les grands services rendus par lui, depuis la fondation de celle-ci. L'intention des promoteurs de l'idée étant de donner à la manifestation un caractère tout de spontanéité, dégagé de toute influence

officielle, le comité se recruta — à l'exclusion des membres actuels de la Commission administrative, dont le bienveillant appui lui était, d'ailleurs, assuré à l'avance — parmi les membres qui avaient fait partie de cette Comsion, précédemment, ou qui appartiennent encore aux Commissions des publications et des fouilles.

Voici les noms de ces messieurs : de Behault de Dornon, C. Dens, Hankar, Hecq, Poils, de Raadt, Tahon, Titz. M. Poils fut désigné comme secrétaire de l'œuvre.

De nombreuses adhésions prouvèrent la sympathie que le projet rencontra chez nos confrères. Le 21 mai dernier, un groupe important de nos membres se réunit à la bibliothèque de notre local, pour ovationner notre vaillant secrétaire-général. Le président de la Société, M. G. Cumont, et la presque totalité de la Commission administrative étaient présents. Après avoir, en quelques excellentes paroles, remercié le baron de Loë de son dévouement et de son incessant concours à nos travaux, M. le comte van der Straten Ponthoz remit au héros de la petite fête intime un objet d'art et une adresse très artistique, exécutée par M. Louis Paris, et ornée de deux belles aquarelles, dues au talent de M. Louis Titz, dont l'une représente les tumulus de Grimde, près de Tirlemont, fouillés, naguère, par M. de Loë, avec le succès que l'on sait.

Le baron de Loë remercia, à son tour, l'orateur et ses confrères de la manifestation sympathique dont il était l'objet et les assura qu'il ne discontinuerait pas à se consacrer, corps et âme, à l'œuvre commune, notre chère Société d'archéologie.

Les deux discours furent couverts de vifs applaudissements.

Après avoir passé, *inter pocula*, quelques agréables moments, on ne se sépara que tard dans l'après-midi.

M. le Président propose d'insérer dans le procès-verbal de ce jour le compte rendu de cette manifestation que vient de faire M. de Raadt *(approbation générale et applaudissements)*.

M. le baron de Loë exprime ses remercîments à l'assemblée.

**Exposition.** — Photographies de Soignies (collection de la Société).

Cinq gravures sur bois d'Albert Dürer (par M. S. De Schryver).

Assiette en étain, par M. J. van der Linden.

Boucle de ceinturon d'un officier de l'armée patriotique, 1790 (par M. G. Cumont).

Photographies prises au cours des excursions faites récemment à Ternath, Steenockerzeele et Humelghem (par Mme Delacre et MM. le vicomte Desmaisières et Winckelmans).

## Communications.

M. Paris communique à l'assemblée une relation manuscrite d'un *Voyage fait dans les Pays-Bas en* 1719, par le Père Sartre et qui nous a été envoyée par M. Advielle qui l'accompagne d'une notice biographique sur l'auteur et de renseignements sur les circonstances de son voyage.

M. le major Combaz donne lecture d'une note que nous a adressée M. Mazerolle à propos de *L'inscription funéraire de Charles Bailly*, dit « secrétaire » de Marie Stuart.

M. G. Cumont lit une note de M. le baron F. del Marmol sur *La tribune de l'église de Dinant.*

MM. Ouverleaux-Lagasse et van Malderghem présentent certaines observations sur la forme des armes d'Angleterre décrites dans la note précitée.

M. A. Joly dit ensuite quelques mots sur *Saint Vincent Madelgair, fondateur et patron de la ville de Soignies.*

M. De Schryver, à l'occasion de son exposition de gravures, rappelle brièvement la *Vie et l'œuvre d'Albert Dürer.*

M. Van der Linden attire l'attention de ses confrères sur une assiette en étain (d'origine allemande ?) ornementée, et intéressante au point de vue de la symbolique.

Assiette gravée, d'un travail barbare, représentant le Christ en croix, ayant à sa droite un vieillard nimbé, à sa gauche la Vierge également nimbée.

Particularités : Le chevet de la croix et la tête du Christ sont inclinés à gauche.

Le Christ a les pieds joints, au lieu d'être superposés.

La figure de droite est celle de Dieu le Père, revêtu d'une sorte de chasuble sur laquelle il porte la croix; au-dessus une sorte de colombe, figurant la troisième personne de la Sainte Trinité ;

La Vierge, à la gauche du Christ, porte l'Enfant Jésus sur le bras, et tient la lance de la Passion dans sa main droite. Elle porte un tablier sur lequel on voit une croix et un cercle renfermant une étoile à cinq pointes; l'étoile de Bethléem, peut-être, en sorte que l'artiste aurait ainsi voulu associer la naissance et la mort du Christ.

Dans le champ, les instruments de la Passion (tenailles, marteau, échelle), deux anges agitant un laurier, et la date 1753.

Sur le bord des rinceaux, terminés vers le haut en grenades, avec les lettres W. H. entre deux têtes d'animaux fantastiques ; au bas, deux colombes affrontées et entre elles une couronne.

Le style est beaucoup plus ancien que la date de 1753 ; c'est une preuve nouvelle de la persistance des formes.

C'est l'œuvre naïve d'un artiste habitant quelque petite localité isolée.

Aucun poinçon ni marque, à moins qu'on ne puisse considérer comme telle une empreinte qui se trouve au revers et qui paraît avoir été faite à l'aide d'une vrille.

L'assiette est d'un métal grossier et paraît contenir un alliage notable de plomb.

M. G. Cumont nous entretient d'une trouvaille de monnaies faite récemment sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-Capelle-lez-Enghien (Hainaut) et dont on avait considérablement exagéré l'importance. Il s'agit de deux ou trois cents pièces d'argent, la plupart du XVII^e^ siècle, dont la plus récente est de Louis XIV (1708), renfermées dans une cruche en grès de couleur grise très ordinaire, sans ornements et couverte d'un émail verdâtre.

M. de Raadt nous fait part du résultat de ses dernières recherches sur *Le triptyque des Micault*.

Il nous signale ensuite une découverte de vestiges romains et notamment de substructions, faites par M. De Deyn, à Dilbeek (Brabant).

M. le comte van der Straten-Ponthoz nous entretient d'une lettre de M. A. Wauters relative à la situation de l'hôtel où fut donnée, par la duchesse de Richmond, à la veille de la bataille de Waterloo, une fête devenue historique. Il s'élève ensuite contre la déplorable habitude que l'on prend de dater les lettres par des chiffres et en signale les inconvénients pour l'avenir surtout au point de vue historique et archéologique.

M. Lhoest communique une observation qu'il a faite relativement à un tableau qui se trouve dans l'église de Steenockerzeel et que l'on attribue à Jean Gossart. Ce tableau offre une certaine ressemblance avec un tableau du musée de Bruxelles daté de 1526 et signé Cornelis Conincxloo (n° 12 du catalogue). Il appelle l'attention de ses confrères sur ce rapprochement et souhaite que l'on parvienne à établir lequel de ces tableaux est la copie de l'autre.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

## Assemblée générale mensuelle du lundi 1er juillet 1895.

*Présidence de* M. G. Cumont, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — M. Alphonse Wauters s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Frantz Anne de Molina remercie pour sa nomination de membre effectif.

Mme veuve Guillaume Matijn fait part du décès de son mari, membre effectif de notre Compagnie. *(Condoléances.)*

La Société d'*Archeologia e storia dalmata* annonce l'envoi de son Bulletin.

**Élections.** — MM. Paul Combaz, Verhaegen, Albert Joly et Mahy sont maintenus dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaire et de bibliothécaire-archiviste. *(Applaudissements.)*

M. Louis Le Roy est nommé secrétaire en remplacement de M. le baron de Loë nommé secrétaire-général.

M. Le Roy remercie ses collègues et les assure de son entier dévouement.

MM. Henri Bonheur, Étienne de Bailliencourt dit Courcol, Eugène Lameere, J. Geradts, Nicolas Stasse, Félix Ter Linden, Van der Voordt et Constant Vervloet sont nommés membres effectifs.

M. Léopold Gautier de Rasse est nommé membre associé.

**Dons, achats et envois.** — *Pour la Bibliothèque :*

Guerard (Adolphe). La Belgique ancienne et moderne. Le Brabant. —

[1] Mmes A. Le Tellier et A. Delacre.

MM. P. Combaz, Verhaegen, le baron de Loë, A. Joly, Plisnier, Mahy, De Schryver, Poils, Puttaert, A. de Behault de Dornon, Le Roy, Maroy, Sirejacob, Fauvelle, F. Malfait, De Proft, Desvachez, Blin d'Orimont, Nicod, Tahon, Ouverleaux-Lagasse, Lameere, Schavye, le comte van der Straten-Ponthoz, le vicomte Desmaisières, Clerbaut, Adan, Allard, Donnet, de Raadt, De Samblancx, A. Delacre, Titz, Van den Eynde, Lavalette, Verhaeren, Van Havermaet, Schuermans, Nève, Wehrlé, Destrée, Ronner, C. Dens, De Soignies, van Malderghem, Lacroix, de Brabandere, Hauman, Weckesser, Patris, Dillens, Van Gèle, Cabilliauw et Michaux.

Bruxelles et Gand, Muquardt, 1865, 1 vol. in-12, br. (don de M. Mahy) ;

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (1872), 38e année. — Bruxelles, Hayez, MDCCCLXXII, 1 vol. in-12, br. (don du même) ;

Delrue (Émile). Sur un jeton aux armes de la famille Pelgroms, d'Anvers. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. III, 3e série), 2 feuillets in-8° sous couverture, fig. ajoutée (don du même) ;

Guide des étrangers dans la ville d'Anvers ou Description succincte de tous les principaux objets d'art en peinture, sculpture, architecture, etc. rassemblés dans les édifices publics, etc. ; de l'imprimerie de Philippe Ville, vieux marché aux Cordes (Anvers), s. d. (Au titre : les armes du royaume des Pays-Bas), 1 vol. in-12, br. (don du même) ;

L.-C.-D.-R. [1]. Abrégé historique de la grande émigration des peuples barbares et des émigrations principales arrivées dans l'ancien monde depuis cette époque. — Bruxelles, De Mat, 1817, 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Un homme de lettres [2]. Vie de P.-P. Rubens, etc. — Anvers, Anulle, 1840, broch. in-8°, portrait, index des tableaux du maître se trouvant en Belgique, en France et en Allemagne ; programme des fêtes et cérémonies du deuxième centenaire de la mort de Rubens (don du même) ;

Voltaire. Annales de l'Empire. — Paris, Renouard, MDCCCXIX ; t. XXI des œuvres complètes, 1 vol. in-8° broché (don du même) ;

Popeliers (R.-L.-H.). Précis de l'histoire des Chambres de rhétorique et des sociétés dramatiques belges, etc. — Bruxelles, Wauters, 1844, 1 vol. in-12 d. rel. (don du même) ;

Nizet (F.). Notice sur les catalogues des bibliothèques publiques, 3e édition. —Bruxelles, Vanbuggenhout, 1888, 1 br. in-8°, envoi autographe signé (don du même) ;

Lostalot (A. de). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Les procédés de la gravure. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Wauters (A.-J.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

La peinture flamande. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Hément (Félix). Une conférence. L'homme primitif. — Paris, chez tous les libraires, s. d., brochure in-32 (don de M. Mahy) ;

[1] Le comte Sigismond, Ehrenreich de Redern. *(Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par Ant.-Alex. Barbier, 3e édition, t. I, c. 44 ; *Les supercheries littéraires dévoilées*, par J.-M. Quérard, 3e édition, t. II, c. 701a).

[2] Gobert-Alvin. *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc., t. IV, c. 1012.

Tiron (l'abbé). Recherches historiques sur le lieu où est né Charlemagne. — Bruxelles, François, 1838, brochure in-18 (don du même) ;

Huyttens (Jules). Études sur les mœurs, les superstitions et le langage de nos ancêtres (les Ménapiens) comparés avec les usages existant de nos jours dans la Flandre orientale. — Gand, Hebbelynck, 1861, 1 vol. in-8° cart., 1 carte (don du même) ;

Adeline (Jules). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Lexique des termes d'art. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal, figures (achat) ;

Fravorte genio tutelare de Monti Ausuganesi. Leggenda intorno all' origine delle sorgenti minerali rameico-ferruginoso-arsinicali dei bagni salutari nel Trentino del Dr G. de Masarellos. Versione autorizzata dall' originale tedeso ampliato dall' autore con note del prof. C. Melori ; Monaco di Baviera, s. d.; broch. in-12, figures (don de M. Sainctelette) ;

Catalogue descriptif du musée provincial de Liége, fondé par l'Institut archéologique liégeois. — Liége, Grandmont-Donders, 1864, brochure in-8°, planches (don du même) ;

Catalogue descriptif du musée provincial de Liége, etc., première suite. — Liége, Grandmont-Donders, s. d. (don du même) ;

d'Auxy de Launois (comte A.). Une découverte à Montignies-lez-Lens, brochure in-8°, 1 planche (don de l'auteur) ;

Triptyque de la famille Micault, d'après un dessin inédit de 1696, phot. (don de M. de Raadt) ;

Avenue du Bois de la Cambre. Ce qu'elle pourrait devenir. Nouveau projet pour l'arrangement de la grande promenade vers le bois de la Cambre. Dédié aux habitants de Bruxelles, 1864. Chromolith ; édité par Simoneau et Toovey, imprimeurs lithographes à Bruxelles (don de M. Sainctelette) ;

Mémoires de messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, etc. Tome premier, première partie, contenant les six premiers livres. Tome premier, seconde partie, contenant les deux derniers livres avec la table des Mémoires après laquelle on a mis l'Histoire de Louis XI, connue sous le nom de Chronique scandaleuse (Escrite par Jean de Troyes, Greffier de l'Hostel de Ville de Paris), — Brusselle. Foppens, MDCCVI ; 2 vol. in-8° rel. v., portraits. Manque le second tome contenant les additions et observations de Denys Godefroy (don de M. Auguste Segers, étranger à la Société, par l'intermédiaire de M. Mahy) ;

Les Confessions de Saint Augustin, traduites en françois sur l'édition latine des PP. BB. de la congrégation de Saint-Maur, avec des notes par M. Du Bois, de l'Académie Française, nouvelle édition, — Avignon, Guichard, 1826, 2 vol. in-12, cart. (don du même) ;

Nadaillac (marquis de). Foi et science. Extr. du *Correspondant*. — Paris, De Soye et fils 1895, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Cumont (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra. Fascicule III, monuments figurés, seconde partie, avec 287 figures dans le texte et 5 planches en héliotypie. — Bruxelles, Lamertin, 1895, 1 vol. in-4° broché (don de l'auteur) ;

Répertoire de la librairie Morgand et Fatout. — Paris, Morgand et Fatout, 1878, 1 vol. in-8° cart. (don de M. L. Donny) ;

Catalogue d'une importante collection de beaux livres anciens provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier J. de Neufforge (première et deuxième parties). — Bruxelles, Deman, 1889, 2 vol. in-8°, réunis en 1 tome d. rel. (don du même) ;

Catalogue des livres rares et curieux, etc., provenant de la bibliothèque de feu M. Auguste Scheler, etc., Bruxelles, Deman, 1891. Catalogue d'une importante collection de livres rares et curieux, etc., provenant des bibliothèques de feu MM. E. Flaneau et L.-J. D..., architectes. — Bruxelles, Deman, 1891, 2 vol. in-8°, réunis en 1 tome d. rel. (don du même) ;

Collection de feu M. Renier Chalon, etc. Première partie : monnaies et médailles. Deuxième partie : bibliothèque numismatique. — Bruxelles-Paris, 1889, 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Catalogue de la remarquable collection de livres, manuscrits, autographes, etc. délaissés par feu M. Auguste De Bruyne, etc. — Malines, 1890, 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Eugène Piot. Première partie. — Paris, Paul Huard et Guillemin, 1891, 1 vol. in-8°, broché (don du même) ;

Catalogue de livres anciens et modernes composant la bibliothèque de don Frédéric de Sevilla marquis de Negron, etc. Première et deuxième parties. — Bruxelles, Toeplitz, 1893. Catalogue de la belle collection d'antiquités et d'objets d'art, etc., de feu Don Frédéric de Sevilla, marquis de Negron, etc. — Bruxelles, Diez, 1893, 3 vol. in-8°, réunis en un tome, d. rel. (don du même) ;

Bulletin de numismatique (mai 1895, 3e volume, 3e livraison), Raymond Serrure, Paris (don de M. G. Cumont) ;

Série de 18 vues (lith.) des bords du Rhin ; Lacock, Abbey-Wilthshire (grav. sur acier) (don de M. De Schryver) ;

Série de 3 vues (phot.) du château de Steenockerzeel (don de M. A. Van Gele) [1].

Serrure gothique de la fin du xve siècle, provenant de Rattendael près Bruxelles, phot. (don de M. G. Cumont) ;

[1] Ces photographies sont l'œuvre de M. Van Gele.

Série de vues photographiques prises au cours de l'excursion à Steenockerzeel et Humelghem (don de M. le vicomte Desmaisières) [1].

*Pour les Collections :*

Fusil de rempart du commencement de ce siècle (don de M. De Schryver) ;

Liard de Marie-Thérèse (1745) et 1/2 liard de Joseph II (don du même) ;

Jeton de Louis XIV (1664) (don de M. Mahy) ;

Empreinte en plâtre d'un sceau de Philippe-Auguste (don de M. Fauvelle).

## Communications.

M. Albert Joly. — *Compte rendu de l'excursion à Ternath.*

M. le baron A. de Loë résume un travail portant le titre de *Contribution à l'étude des marchets*, destiné à la Société archéologique de Namur.

Les monuments ainsi appelés sont souvent funéraires et constitués presque uniquement de cailloux de nature et de volume variables. On y observe les deux modes de sépulture, c'est-à-dire l'inhumation et l'incinération.

L'antiquité des marchets ne paraît pas devoir aller au-delà de la première époque du fer ou époque de Hallstatt. La coutume d'élever des tombelles en pierres s'est en outre continuée pendant les premiers temps de la domination romaine.

M. P. Combaz, à propos de cette particularité signalée par M. de Loë. *d'un marchet élevé sur l'emplacement d'une habitation*, pense que pareille constatation a du être faite également par feu l'ancien curé de Han-sur-Lesse, qui lui aussi a fouillé quelques *marchets*. Il a vu, en effet, dans les collections de ce dernier, des morceaux d'argile provenant des parois d'une hutte, sur lesquels on distinguait fort bien les empreintes des branches qui formaient les claies de ces parois.

M. Tahon rappelle que la Société archéologique de Charleroi a fouillé, sur le territoire de la commune de Boussu-lez-Walcourt, un cimetière franc situé au lieu dit : *Champ du petit marché* et les substructions d'une villa belgo-romaine à l'endroit dénommé : *Champ du grand marché.* Il estime, avec M. Arnould, auteur de ces fouilles, que le nom particulier de *marché* que portent ces champs leur vient de l'existence, en ces parages, de tombelles aujourd'hui disparues ; car s'il s'était agi de désigner l'emplacement d'un ancien marché (foire) on aurait dit, en patois local, *martchi* et non *marché*.

M. de Raadt a rencontré dans ses recherches historiques le nom d'un Colard *del Marchei* qui fut fait prisonnier à la bataille de Bastweiler (août

[1] Ces photographies sont l'œuvre de M. le vicomte Desmaisières.

1371) sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc, et reçut plus tard du duché une indemnité totale de 193 moutons, du chef de rançons, pertes, etc.

M. Le Roy, à propos du mot *marchet* contenant l'idée de pierres, cite l'existence, près de Pralognan, en Savoie, de deux montagnes rocheuses appelées le grand et le petit *marchet.*

M. Mahy. — *Compte rendu de l'excursion à Steenockerzeel et à Humelghem.*

Ch. Licot et P. Sheridan. — *Les inscriptions sur ardoises de l'abbaye de Villers.* Avant-propos (lecture par M. G. Cumont).

**Exposition.** — Mme Abel Le Tellier expose six gravures d'Albert Durer donnant une idée de ses différentes manières, et six gravures de Goltzius regardées comme ayant contribué surtout à assurer la réputation de cet artiste.

M. Tahon dépose une note sur Henri Goltzius résumant ses origines, sa vie et son œuvre, et exhibe une belle série de douze planches de sa Passion, dédiée au cardinal prince Frédéric Borromée, archevêque de Milan, l'une des œuvres les plus connues et les plus typiques du maître hollandais.

M. De Schryver expose aussi trois gravures d'Albert Durer.

M. Cumont présente les objets suivants :

Poignard de la première moitié du XVIe siècle (époque de Charles-Quint), paraissant être de fabrication allemande, trouvé en démolissant les anciens murs de la ville d'Arlon.

Jeton à compter trouvé également au cours de la démolition des mêmes remparts.

Photographies d'un pot en grès de la fin du XVIe siècle ayant contenu les pièces de monnaie de la trouvaille de Niel-sur-Rupel.

Photographie d'un buste en bois polychromé du musée de Bruges, que l'on croit représenter Philippe-le-Beau, mais qui serait plutôt, d'après MM. Hymans et Cumont, celui de Charles-Quint jeune.

Serrure gothique de la fin du XVe siècle, provenant de Rattendael, près de Bruxelles.

Plaque d'applique en bronze, trouvée à Montfort (Limbourg hollandais) dans une propriété de M. Geradts.

M. Poils expose une série de gravures enluminées (Passion de Lucas de Leyde) appartenant à M. Weverbergh.

M. De Schryver présente un Dictionnaire en huit langues de 1662 imprimé à Anvers, chez Henri Aertsens, et en lit quelques extraits.

M. Fauvelle expose, enfin, des moulages des modillons de l'église de Duysbourg.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

## Assemblée générale mensuelle du lundi 2 septembre 1895.

*Présidence de* M. G. Cumont, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-quatre membres sont présents [1].

En l'absence de M. le baron de Loë, M. Paris, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

**Correspondance.** — MM. le baron A. de Loë, Paul Verhaegen et Émile Lohest s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Alph. Wauters et le comte Goblet d'Alviella répondent aux démarches faites auprès d'eux par le bureau de la Société pour les prier d'user de leur influence auprès de l'Académie royale de Belgique et de la Commission des monuments afin d'éviter la destruction des tumulus de Grimde-lez-Tirlemont. Quoique l'Académie soit en vacance en ce moment, ces messieurs assurent la Société de tout leur appui pour empêcher cet acte de vandalisme.

M. P. Hankar exprime l'espoir que la Presse secondera les archéologues.

M. De Mot, ff. bourgmestre de la ville de Bruxelles, remercie pour l'envoi du manuscrit relatif à Don Juan Van Halen offert aux Collections communales par le comte de Marsy et transmis par les soins de la Société.

M. le bourgmestre de Laeken répondant à la lettre que le Bureau lui a adressée, afin d'assurer la conservation des objets offrant un intérêt archéologique qui pourraient être découverts au cours des travaux qui s'effectuent dans cette commune pour l'établissement d'une distribution d'eau, autorise la Société à faire surveiller ces travaux. En conséquence l'assemblée délègue MM. Poils et Winckelmans, membres de la Commission des fouilles, pour remplir cette mission.

[1] Prennent place au bureau : MM. G. Cumont, L. Paris, De Schryver et Mahy.

Ont signé la liste de présence : MM. J.-Th. de Raadt, F. Donnet, Désiré Van Bastelaer, Puttaert, G. Hecq, Clerbaut, Schweisthal, Hankar, J. Poils, Victor Drion, A. Delacre, E. Van den Eynde, J. Schavye, Gustave Winckelmans, Ch. de Proft, G. Lavalette, A. Ronner, E. Goyers, P. d'Orimont, Fl. Heetveld, J. van Malderghem, Ernest Lacroix, J. Destrée, Malfait fils et Edmond Verbueken, membres effectifs. — Mme A. Delacre, MM. Van Gele, Delhaye, Alb. Dillens et Cabilliauw, membres associés.

M. Martini, consul des États-Unis du Mexique, invite la Société à se faire représenter au XI[e] congrès international des Américanistes ; il communique le programme et des cartes d'adhésion.

L'assemblée nomme délégué à ce congrès, M. Simon De Schryver, vice-consul de Vénézuéla.

M. E. de Bailliencourt dit Courcol remercie pour sa nomination de membre effectif.

M[me] G. Matijn, M. le comte de Cunchy, la famille de M. V. Jamaer et M. J. Vervliet remercient pour les condoléances qui leur ont été adressées.

M. A. Boitte, éditeur, demande la liste complète des membres de la Société en vue de la publication prochaine d'un ouvrage sur l'art flamand. (Envoi d'un exemplaire de l'*Annuaire*.)

La *Society of Antiquaries* de Londres, l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, la *Société royale de géographie* et le *Cercle archéologique du pays de Waes* accusent réception de nos annales, t. IX, 3[e] liv.

**Élections.** — MM. François Boucneau, Henri de Cordes, F.-V. Vanden Heuvel et Émile Van Keerberghen sont nommés membres effectifs.

M[me] F. Boucneau et M. P.-O. Holvoet sont nommés membres associés.

**Dons, achats et envois.** — *Pour la Bibliothèque :*

Owen and Bell. Palœontographical Society. Monograph of the fossil reptilia of the London clay. Part I. Chelonia. — London, printed for the Palœontographical Society, 1849. 1 vol. gr. in-4° cart., planches lith. (don de M. Mahy) ;

W. Boyd Dawkins and W. Ayshford Sandford. The british pleistocene mammalia. Part III. Bristish pleistocene felidæ. — London, printed for the Palœontographical Society, 1869. 1 vol. gr. in-4°, cart., planches lith. (don du même) ;

Interprétations sur chaques articles *(sic)* des chartes du cheflieu *(sic)* de Mons, fait par Jean-Jacques Delcourt, avocat licentié *(sic)* etc., manuscrit pet. in-4° sur papier (xviii[e] ? siècle), cart. (don du même) ;

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. E. B***, (Baudeloque). — Paris, Pothier, 1850. 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Philippe le Beau (ou Charles-Quint), buste en bois polychromé (musée de Bruges), phot. (don de M. le chanoine Béthune) ;

Église d'Humelghem, Duyf-huys (*vulgo* « donjon ») d'Humelghem (2 vues), château de Ham à Steenockerzeel (3 vues), groupe d'excursion-

nistes devant le portail du château de Ham [1] ; ensemble 7 phot. (don de M. Desmaisières) ;

Catalogue des livres et manuscrits, elzeviers, livres gothiques, ouvrages à figures formant la bibliothèque de M. le chev. J. Camberlyn. — Bruxelles, Olivier, 1882. 1 vol. in-8°, broché (don de M. Mahy);

Le Breton [2]. Remèdes choisis et éprouvés tant de médecine que de chirurgie, etc. — Paris, Jombert, M.DCCXVI. 1 vol. in-12, rel. v. (don du même);

Traité de médecine de Celse, texte latin d'après l'édition de Léonard Targa, avec les titres de l'édition de Haller, traduction française de Ninnin (revue et corrigée). — Paris, Gautret, 1838. 1 vol. in-8° br. (don du même) ;

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte de S***, membre de la Société des bibliophiles de Belgique, etc. — Bruxelles, Olivier ; Paris, Morgand et Fatout, 1880. 1 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Prix d'adjudication des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte de S***, etc. — Bruxelles, Olivier ; Paris, Morgand et Fatout, 1880. Un br. in-8° (don du même) ;

Tête de Christ à la couronne d'épines [3], tableau gothique sur bois (appartenant à M. Naert, architecte provincial à Bruges), phot. (don de M. Jacques Fauvelle) ;

Catalogue des livres et manuscrits provenant de feu MM. Amédée baron Van der Stichele de Maubus et du lieuten.-col. H. Th. Geoffroy, suivi du Cabinet héraldique (manuscrits et documents généalogiques), formé au XVIII^e siècle, par Ph. O'Kelly, dernier roi et héraut d'armes au titre de Hainaut et par ses descendants, etc. — Bruxelles, Olivier, 1878. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy) ;

Philippe de Clèves, seigneur de Ravesteyn (ou Ravenstein), né vers 1459, mort en 1527, portrait gravé extrait de l'*Histoire des lettres, etc., en Belgique, etc.*, par Goethals (don du même) ;

Catalogue de la bibliothèque de feu M. le baron Jules de Vinck de Winnezeele. — Bruxelles, Olivier, 1881. Un vol. in-8° br. (don du même) ;

[1] Ces photographies sont l'œuvre du donateur.

[2] Cet ouvrage présente un curieux répertoire des médicaments, parfois bien étranges, couramment prescrits par les « médecins de Molière ». A rapprocher du *Traité de médecine*, de Celse (livre V, chap. Ier à XXV). Cette comparaison permet d'établir un intéressant parallèle entre les procédés thérapeutiques des siècles d'Auguste et de Louis XIV.

[3] Ce tableau, peint sur châtaignier avec des couleurs barbares, est intéressant par sa date, d'une année antérieure aux premières peintures à l'huile connues ; 1440 (Renseignements fournis par le donateur).

Catalogue des livres rares et curieux, la plupart sur grand papier de Hollande et orné de vignettes ajoutées composant la bibliothèque de M. E.-F. Kofoed, etc. — Bruxelles, Olivier, 1877 ; un vol. in-8° br. (don du même) ;

Histoire de Léopold, premier roi des Belges (par J.-A.-S. Collin, de Plancy). — Bruxelles, au bureau des Fastes militaires, 1835. Un vol. in-8°, d. rel., portr. (don du même) ;

Les Œuvres de M. Pradon [1]. — Paris, Ribou, MDCC. Un vol. in-12 rel. v. (don du même) ;

Catalogue de livres provenant des bibliothèques du feu roi Louis-Philippe. Bibliothèques du Palais-Royal et de Neuilly, etc. (Première partie : Paris, Potier, Defer ; Londres, Barthès et Lowelle, 1852). Deuxième partie : Paris, Potier, Defer, 1852). — Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de Mme la comtesse de Neuilly, etc., Paris, Potier, 1852. — Catalogue de livres provenant de la bibliothèque du château d'Eu, etc. ; Paris, Potier, 1853. Les quatre catalogues réunis en un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Roujoux (baron de). Histoire pittoresque de l'Angleterre et de ses possessions dans les Indes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réforme de 1832, etc. — Paris, à l'administratiou de l'Histoire pittoresque de l'Angleterre, 1836 ; t. II et III, 2 vol. in-4° d. rel. figures et cartes (achat) ;

Pollet (Ch.) La Belgique sous la domination étrangère depuis Joseph II jusqu'en 1830. — Bruxelles, Goemaere ; Paris, Albanel ; Bois-le-Duc, Mosmans, 1867. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy) ;

The history of Herodotus. Translated from the greek — By Isaac Littlebury — A new edition corrected. — Oxford, printed for D.-A. Talboys, etc, 1818. Un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Laloux (V.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'architecture grecque. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

Corroyer (Ed.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'architecture romane. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

— Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'architecture gothique. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

Palustre (Léon). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

[1] Contenant la tragédie intitulée *Phèdre et Hippolyte*. Comparer cet ouvrage avec la *Phèdre* de Racine.

L'architecture de la Renaissance. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

Babelon (E.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

La gravure en pierres fines. Camées et intailles.— Paris. Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br. figures (achat) ;

Cumont (G.). Pièces rares ou inédites et trouvaille de Niel-sur-Rupel, etc. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1895.— Bruxelles, Goemaere, 1895, brochure in-8°, figures (don de l'auteur) ;

— La trouvaille numismatique de Saint-Pierre-Capelle. (Lettre de M. Georges Cumont, président de la Société d'archéologie de Bruxelles, à M. Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien). 2 feuillets in-8° (don de l'auteur, 2 exemplaires) ;

Revue des deux Mondes, xxix^e^ année, seconde période, t. XXIV^e^, 1^er^ décembre 1869, 3^e^ livraison [1]. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy) ;

XXII cartes coloriées in f° (de géographie ancienne), extraites de l'Atlas complet ou Précis de la géographie universelle de Malte-Brun. En double, la Table Théodosienne dite Carte de Peutinger (don du même) ;

Roulez (J.-E.-G.). Manuel de l'histoire de la littérature grecque, abrégé de l'ouvrage de Schœll, refondu en partie et complété. — Bruxelles, De Mat, MDCCCXXXVII. Un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Numismata imperatorum romanorum praestantiora, a Julio Caesare ad Postumum et Tyrannos per Joannem Vaillant, etc. — Tomus primus. De romanis aereis seu senatus consulto percussis. — Tomus secundus : De aureis et argentis. — Parisiis, Sumptibus authoris, MDCLXXIV, etc. Un vol. in-4° rel. parch., figures (don du même) ;

Dictionnaire biographique universel et pittoresque. etc. (par Paul Akermann). — Paris, André, 1834. 4 vol. in-8° d. rel., portraits (don du même) ;

Excursions : Antoing, Fontenoy, Beloeil, etc. (par Eugène Soil), 1895, Casterman, Tournai ; brochure in-8°, plan de la bataille de Fontenoy (don du même) ;

Souvenir offert par les Sociétés de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Augustin à MM. les Membres du Congrès (de Tournai, 5-8 août 1895). Liste chronologique des monuments et des principaux objets d'art de Tournai. — 3 feuillets in-18 en chromotypie, papier carton (don du même) ;

Notice sur quelques tableaux anciens appartenant à M. le général de Formanoir, membre de la Société historique et littéraire de Tournai. — Tournai, Leclercq, 1895 ; brochure in-8° (don du même) ;

[1] Contenant notamment ; Etudes et portraits du siècle d'Auguste : Le véritable Titus, par M. E. Beulé.

Maspero (G.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts. L'archéologie égyptienne, nouvelle édition. — Paris, May et Motteroz, s. d. Un vol. in-4° anglais broché, figures (achat);

Roger Vallentin. Du taux de l'intérêt à Valence sous Charles VIII et sous Louis XII (1483-1515). Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*. — Valence, Céas, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— De l'équivalence du sol tournois et du gros dans le compte par florin de la monnaie courante. Extrait du même Bulletin. — Valence, Céas, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— Documents inédits relatifs au monnayage des archevêques d'Embrun. Extrait du *Bulletin de numismatique*. — Paris, Serrure, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— Des causes de la fabrication des premiers testons en France (1514). Extrait de la *Revue suisse de numismastique*, 1894. — Genève, Jarrys, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— Médaillon uniface de Maurice de Nassau, prince d'Orange (1613). Overgedrukt uit het *Tijdschrift van het Ned. Gen. voor Munt- en Penningkunde, Amsterdam*. — Amsterdam, Boom, 1895 ; brochure in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

— Douzains aux croissants inédits au nom de Henri II. Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année, 1895. — Paris, au siège de la Société, 1895 ; brochure in-8°, figures (don de l'auteur) ;

Revue des Deux Mondes, LII[e] année, troisième période, t. LII, 15 août 1882, 4[e] livraison [1]. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy).

Revue des Deux Mondes, LII[e] année, troisième période, t. LIV, 1[er] décembre 1882, 3[e] livraison [2]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LIII[e] année, troisième période, t. LV, 15 février 1883, 1[re] livraison [3]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LIII[e] année, troisième période, t. LVI, 15 janvier 1883, 2[e] livraison [4]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LIII[e] année, troisième période. t. LVIII,

[1] Contient notamment : Promenades archéologiques : Les tombes étrusques de Corneto, par M. Gaston Boissier.

[2] Contient notamment : Jeanne d'Arc et le culte de Saint Michel, par M. Siméon Luce.

[3] Contient notamment : L'ostracisme à Athènes, par M. Henri Houssaye. Une nouvelle histoire de l'art antique, par M. Gaston Boissier.

[4] Contient notamment : Benevenuto Cellini et Jean de Bologne, par M. Henri Houssaye. Une fête archéologique à Rome, par M. A. Geffroy.

15 juillet 1883, 2e livraison [1]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LVIe année, troisième période, t. LXXVI, 15 juillet 1886, 2e livraison [2]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LVIe année, troisième période, t. LXXVII, 15 septembre 1886, 2e livraison [3]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LVIe année, troisième période, t. LXXVII, 15 octobre 1886, 4e livraison [4]. Un vol. in-8° br. (don du même) ;

Tournai archéologique en 1895, (par Eugène Soil) — 1895, Casterman, Tournai. Un vol. in-8° br. plan (don du même).

Recueil des poëmes couronnés par la Société littéraire dite des Catherinistes, à Alost, département de l'Escaut, dans sa séance du XIV janvier MDCCCX. — Gand, De Gœsin-Verhaeghe, 1810. Un vol. in-8° br. (don du même).

Reiffenberg (F. baron de). Archives pour servir à l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas, t. V. — Bruxelles, De Mat, 1829. Un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Mallet (P.-H.). Edda ou Monument de la mythologie et de la poésie des anciens peuples du nord, 3e édition, etc. — Genève, Barde, Manget et Cie, Paris, Buisson, MDCCLXXXVII. Un vol. in-18, d. rel. (don du même) ;

L'Union républicaine de Fontainebleau, n° 1874 [5], 10 août 1895 (don de M. Eug. Toulouze) ;

Deneffe (Dr). Chirurgie antique. Etude sur la trousse d'un chirurgien gallo-romain du IIIe siècle. — Caals, Anvers, 1893. Brochure in-8°, planches phot., (don de l'auteur) ;

Manso (J.-B.). [6]. La vie du Tasse, traduite de l'italien (par la comtesse de Lalaing, née de Maldeghem). — Bruxelles, Hayez, 1842. Un vol. in-8°, broché (don de M. Mahy) ;

Du Casse (A.) Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France (Théâtre

[1] Contient notamment : La théologie et le symbolisme dans les catacombes de Rome, par M. B. Aubée.

[2] Contient notamment : Une civilisation retrouvée. Les Hétéens, leur écriture et leur art, par M. Georges Perrot.

[3] Contient notamment : Le domaine rural chez les Romains. I. — L'étendue, la constitution et la culture du domaine, par M. Fustel de Coulanges — Les chants populaires et le plain-chant, par M. Emile Burnouf.

[4] Contient notamment : Le domaine rural chez les Romains. II. — Les divers modes de tenure, la vie de château, par M. Fustel de Coulanges.

[5] Lire notamment : Découvertes de deux sépultures antiques et d'un menhir à Veneux-Nadon, par M. Eug. Toulouze.

[6] Ouvrage tiré à 100 exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce.

Français, Opéra, Opéra-Comique, Théâtre-Italien, Vaudeville, Théâtres-Forains, etc.). — Paris, Dentu, 1864. 2 vol. in-8°, br. (achat).

MARTHA (Jules). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

Manuel d'archéologie étrusque et romaine. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4°, anglais, br. figures (achat) ;

D'AVOINE (Dr). Essai historique sur Marguerite d'Autriche. — Anvers, Buschmann, 1849. Br. in-4° pl. lith. (don de M. Mahy) ;

PALÉOLOGUE (M.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'art chinois, nouvelle édition. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-8° anglais, br., figures (achat) ;

GONSE (Louis). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'art japonais, nouvelle édition corrigée. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, br. figures (achat) ;

COLLIGNON (Max). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Manuel d'archéologie grecque. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, figures (achat) ;

PÉRATÉ (André). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'archéologie chrétienne. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, figures (achat) ;

LECOY DE LA MARCHE. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Les Sceaux. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, br. figures (achat).

## Communications.

M. G. CUMONT donne lecture d'une lettre de M. A. Wauters par laquelle celui-ci dit n'avoir rien à ajouter au compte rendu de l'excursion à Humelghem et Steenockerzeel, rédigé par M. Mahy.

M. S. DE SCHRYVER. — Des assignats.

M. J. VAN MALDERGHEM s'excuse de ne pouvoir donner lecture de son travail sur un « *Rôle d'armes du XIIIe siècle* » qui sera terminé pour la séance de novembre.

MM. CARLY et le baron A. DE LOË. — Rapport sur les fouilles de Chameleux (Florenville), (lecture par M. G. Cumont).

M. le baron A. DE LOË. — Les roches-polissoirs du « *Bruzel* », à Saint-Mard — Vestiges romains découverts à Masnuy-Saint-Jean. (Lecture par M. L. Paris).

M. D. VAN BASTELAER donne quelques renseignements sur des trouvailles faites dans les environs de Masnuy-Saint-Jean et expose deux bols en bronze trouvés dans une tombe découverte en 1870 non loin de la voie romaine.

M. H. MAHY résume les travaux de la première séance de la Conférence internationale de bibliographie.

**Exposition.** — M. J. Carly envoie quatre photographies des roches-polissoirs du Bruzel à Saint-Mard.

M. Em. Lhoest. Cafetière, sucrier, tasse et soucoupe en porcelaine de Bruxelles, signés *L. Cretté.*

M. Em. Lhoest adresse à la Société une notice détaillée de ces objets, qui « démontrent, dit-il, que Cretté ne fabriquait point la porcelaine ; il l'achetait même à l'étranger, et se contentait de la décorer pour la débiter dans son magasin, rue d'Aremberg. »

M. G. Cumont présente une plaque en bronze du XVIe siècle représentant la Charité. Il expose quelques caractères communs à ces plaquettes de la Renaissance et fait ressortir l'analogie que présente la composition du même sujet représenté sur des objets de même nature appartenant aux collections Spitzer, Vasset, Dreyfuss, etc. (voir Molinier : n° 654-655 et 699.)

Deux fusaïoles modernes en grès provenant de Schoorisse (près de Renaix) exposées par le même, sont ensuite soumises à l'assemblée.

M. G. Cumont appelle encore l'attention de ses confrères sur un médaillon d'or trouvé, en décembre 1894, près de Sinigallia, dans un terrain qui paraît être l'emplacement d'une nécropole antique. On y voit l'effigie et le nom de *Theodericus;* cette forme, d'accord avec celle que l'on trouve chez les plus anciens auteurs et les inscriptions, prouve que le nom du premier roi goth doit s'orthographier *Theodericus* et non *Theodoricus.* M. Cumont analyse l'article que M. Francesco Gnecchi a consacré à cette pièce et qui a paru dans la *Revue italienne de numismatique* de 1895 (IIe fasc.).

L'ordre du jour étant épuisé, M. J. Destrée donne quelques renseignements sur des objets acquis récemment par le Musée royal d'antiquités. Il décrit une épée de la seconde moitié du XIIIe siècle ; un cor en corne orné de viroles en cuivre doré, portant des armoiries, qu'il croit de la seconde moitié du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Il promet d'ailleurs de soumettre à ses confrères les photographies de ces objets.

M. Destrée signale également un nécessaire de toilette comprenant notamment des ciseaux.

M. de Raadt fait remarquer que, sur les sceaux du XIVe siècle, on rencontre fréquemment des ciseaux tels qu'on les emploie encore de nos jours. Un des plus anciens exemples à citer nous est fourni par le sceau de Jean van der Weeden, échevin de Tronchiennes, en 1347. L'acte auquel il se trouve apposé appartient à notre confrère M. le comte de Ghellinck d'Elseghem. Il est vrai que, plus généralement, on employait, en héraldique, les ciseaux sous leur forme antique de *forces.*

M. le Président propose de faire une visite aux collections de l'État (Parc du Cinquantenaire).

M. Destrée pourrait montrer les objets acquis depuis que la Société a visité ces collections. *(Adopté).* Cette visite pourra se faire dans le courant du mois d'octobre.

M. Th. de Raadt entretient l'assemblée de l'origine du nom de Senécaberg, à Borght, près de Vilvorde.

MM. Cumont, de Raadt et J. van Malderghem échangent quelques observations se rapportant au même sujet.

La séance est levée à 10 h. 1/2.





# QUESTIONS ET RÉPONSES

## QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question nº LIV).

**Une borne sur la route de Namur à Dinant.**

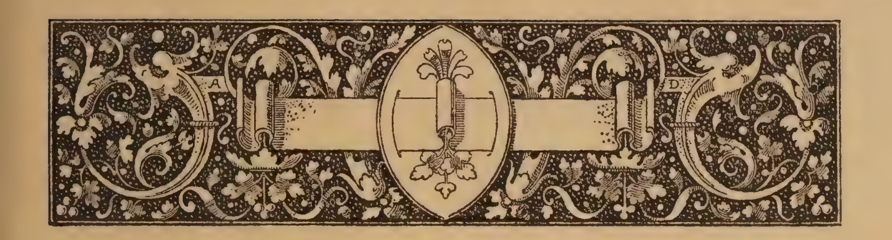
J'AI observé entre Rivière et Rouillon, une borne portant l'inscription

N : 4
V : 965

Le cantonnier m'a dit ignorer la signification de cette borne et savoir qu'elle était là depuis un temps immémorial.

Ne serait-ce pas une borne russe ? J'ai signalé dans ces *Annales,* 1893, p. 355-56, la borne russe de Montigny-sur-Meuse, ce qui rend la supposition plausible. Avis aux chercheurs.

P. S.



# TABLE DES MATIÈRES

## Procès-verbaux des Séances.



## Mélanges.



## Bibliographie.

## Questions et réponses.







# TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

# ERRATA

Page 115, note 1, 2e ligne, lisez « *le commandeur* Giacomo Cassani » et non « le comte » etc.

Page 142, 15e ligne, lisez : *Ravenstein*, au lieu de *Ravensstein*.

» 17e ligne, lisez : *Sponheim*, au lieu de *Spanheim*.

» 17e ligne, lisez : *Bronkhorst*, au lieu de *Brouckhorst*.

» 18e ligne, lisez : *Binsfeld*, au lieu de RINSFELDT.

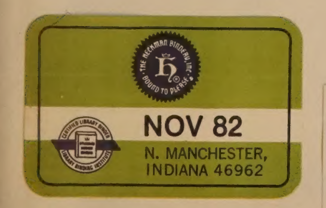
» 19e ligne, lisez : *Rodemack*, au lieu de *Rodemark*.

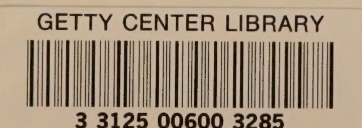
Page 269, 19e ligne, lisez : « *Brême* », au lieu de « Bohême ».

» note 2, 1re ligne du dernier paragraphe, lisez : « *Cons près de Longwy* », au lieu de « Cons dans la Lorraine allemande ».

Page 279, 8e ligne, lisez : « proviennent *de* la », au lieu de « proviennent la ».




THE HECKMAN BINDERY, INC.
BOUND TO PLEASE
NOV 82
N. MANCHESTER,
INDIANA 46962


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00600 3285